LE CHEF-D'ŒUVRE COLONIAL DE LA FRANCE
EN ALGÉRIE

LA COLONISATION DE LA MITIDJA

THÈSE POUR LE DOCTORAT ÈS-LETTRES
Présentée à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris

PAR

JULIEN FRANC
Professeur Agrégé d'Histoire et de Géographie

PARIS
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE
5, QUAI MALAQUAIS (VI^e^)
MCMXXVIII

4°
Thèse Paris
1928

LA COLONISATION
DE LA MITIDJA

Cet ouvrage fait partie de la « Collection du Centenaire de l'Algérie »

LE CHEF-D'ŒUVRE COLONIAL DE LA FRANCE
EN ALGÉRIE

LA COLONISATION
DE LA MITIDJA

THÈSE POUR LE DOCTORAT ÈS-LETTRES
Présentée à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris

PAR

JULIEN FRANC
Professeur Agrégé d'Histoire et de Géographie

PARIS
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE
5, QUAI MALAQUAIS (VI[e])
MCMXXVIII

*17885

BIBLIOTHEEK
RIJKS
UNIV.
LEIDEN

INTRODUCTION

A la veille du centenaire de la prise d'Alger par nos troupes, il est intéressant de faire le bilan de l'œuvre française accomplie en Algérie pendant un siècle d'occupation. Cette œuvre se résume, abstraction faite de l'œuvre intellectuelle, dans le peuplement et la mise en valeur de notre conquête, c'est-à-dire dans la colonisation.

Or, l'histoire de la colonisation de notre joyau africain est assez peu connue en France et, il faut bien le reconnaître, souvent ignorée des Algériens eux-mêmes.

Elle présente pourtant un grand intérêt, surtout quand elle a pour théâtre des régions comme la plaine de la Mitidja où s'est opérée une métamorphose complète, une vraie résurrection économique et sociale. Cette plaine était, il y a un siècle, couverte de grandes étendues marécageuses, très insalubre, peu peuplée, à peine cultivée, sans ponts, sans routes ; elle est maintenant la région la plus fertile, la plus peuplée et la plus riche de toute l'Algérie ; l' « infernale », l' « infecte » Mitidja est devenue une plaine opulente, plantureuse ; elle occupe, dans l'Autre France la première place pour la production du vin, du tabac, des agrumes, du géranium rosat ; elle est pourvue d'un réseau serré de voies de communication et de canaux d'irrigation.

Ces merveilleux résultats, cette admirable renaissance économique n'ont pas été obtenus par la baguette d'un magicien ; ils sont le fruit du labeur, des luttes et des sacrifices de plusieurs générations de colons. « Ce miracle, dit M. Steeg, l'ancien Gouverneur général de l'Algérie, lors d'une visite qu'il fit à Boufarik le 31 janvier 1922, a été réalisé par les Français grâce à l'effort obstiné de générations successives, décimées par la maladie, martyrisées par une terre ingrate et cruelle dont l'opiniâtreté préparait la féconde splendeur. »

La Mitidja est en effet la région de l'Algérie qui a coûté le plus de sang et d'or à la Mère-Patrie. Elle a eu une enfance des plus douloureuses, des plus tourmentées, des plus meurtrières, des plus tristes : ce fut une lutte incessante des premiers colons, transformés en soldats, contre les indigènes pillards ou

assassins, contre les terribles fièvres paludéennes, contre un sol en friche couvert de broussailles. Son adolescence, plus paisible, fut cependant encore une lutte continuelle et contre le sol avare de ses richesses et contre le climat meurtrier. De cette lutte obscure, sans gloire, le colon de la Mitidja est finalement sorti vainqueur grâce à sa ténacité, mais au prix de quels sacrifices, de quelles pertes, de quelles misères !

Dépeindre les différentes péripéties de ces luttes, qui synthétisent en somme celles qui ont été livrées sur l'ensemble du territoire de notre colonie, c'est la tâche captivante à laquelle nous nous sommes consacré, heureux d'offrir l'hommage de notre admiration à ces modestes héros de la glèbe. De nombreuses enquêtes sur place, de patientes recherches dans les Archives du Gouvernement général et dans celles de la Préfecture à Alger, aux Archives Nationales et aux Archives du Ministère de la Guerre à Paris, dans les archives communales et dans des archives privées, dans les innombrables ouvrages, brochures, revues, journaux qui ont trait plus ou moins directement à notre sujet, nous ont permis de faire revivre, sans trop de lacunes, les différentes phases de l'histoire de la colonisation de la plaine de la Mitidja.

Qu'il nous soit permis de remercier bien sincèrement tous ceux qui nous ont aidé de leurs conseils ou qui nous ont ouvert largement leurs bibliothèques ou leurs archives, particulièrement MM. Esquer, archiviste-bibliothécaire du Gouvernement général, Yver, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger, Brincat, archiviste à la Préfecture d'Alger, sans oublier M. Montagné, directeur du service photographique au Gouvernement général, M. Besson, photographe à Alger, et M. le chef d'escadron Chatel, commandant le 1er groupe d'Aviation d'Afrique, qui nous ont aimablement communiqué leurs beaux clichés.

LIVRE PREMIER

CONDITIONS DE LA COLONISATION

CHAPITRE PREMIER

CONDITIONS GÉOGRAPHIQUES

SOL ET STRUCTURE

La Mitidja [1] est une dépression oblongue bornée, au N., par les collines du Sahel d'Alger et de Koléa dont l'altitude moyenne ne dépasse pas 200 mètres, au S., par la chaîne de l'Atlas Mitidjien dont les points culminants atteignent 1604 mètres au pic de Mouzaïa et 1609 au kef Sidi Abd el Kader.

Elle présente la forme d'un demi-croissant long d'environ 100 kilomètres de l'oued Nador et des collines qui dominent le village de Marengo à l'W. à l'embouchure de l'oued Boudouaou au N.-E.

Dans sa partie nord-orientale, elle a une grande façade sur la mer, large d'environ 20 kilomètres depuis ce dernier oued jusqu'à l'éperon rocheux du cap Matifou et de 15 kilomètres de ce cap à l'embouchure de l'Harrach. Cette large ouverture permet aux influences marines d'exercer leur action bienfaisante sur la bordure littorale de la plaine. La largeur moyenne de la partie centrale est de 15 kilomètres, la largeur maxima de 20 entre Blida et la coupure de l'oued Mazafran. Dans sa partie occidentale, la Mitidja se rétrécit, — la distance d'Ameur el Aïn à Montebello ne dépasse pas 10 kilomètres — et vient se terminer en pointe à Marengo.

De cette dernière localité jusqu'à Maison Carrée, elle est séparée de la mer par le bourrelet des collines du Sahel, plus large à l'E.— 19 kilo-

1. La forme « Métidja » était la plus courante au début de la conquête. Nous adoptons la forme « Mitidja » qui est actuellement la plus employée, bien que, d'après les arabisants, la prononciation « Mettîdja », qui est celle des indigènes, soit la seule correcte. Cf. Kitab El Istibçâr, *L'Afrique septentrionale au XII^e siècle de notre ère.* Trad. Fagnan, 1900, p. 38. — El Bekri, *Description de l'Afrique septentrionale.* Trad. de Slane, 1913, p. 136, 154 et 356.

Il est à remarquer que les noms arabes transposés en français ont subi la plupart du temps des déformations, qui sont parfois ridicules ; par exemple, la porte de Bab el Oued (littéralement la porte de la porte de l'oued) qui est devenue, chez certains écrivains, la porte Bab Alouette. Le français subit d'ailleurs des entorses analogues dans le « cagayous » de la « Cantère » à Alger.

mètres entre Sidi Ferruch et Birtouta —, plus étroit à l'W. — de 3 à 7 kilomètres — ; mais cette faible barrière, interrompue d'ailleurs par les coupures des oueds Mazafran et Nador, n'arrête nullement les vents pluvieux de l'W.

Sur ses 130.000 hectares d'étendue, la Mitidja ne présente aucune saillie, aucun accident de relief important, si ce n'est à son extrémité N.-E., en prolongement des collines du Sahel, un bombement dont l'altitude ne s'élève pas à 80 mètres. Cependant sa surface n'est rien moins que plane ; cette plaine forme une cuvette dont les bords sont relevés du côté de l'Atlas et du Sahel et dont le fond est plus rapproché des collines que de la montagne ; cette disposition est d'une grande importance pour l'hydrologie. L'examen de la topographie, soit sur place, soit sur la carte au 50.000e, permet de se rendre compte facilement de la régularité de la pente vers le N. [1]. De Blida à Oued el Alleug et à l'entrée de la coupure du Mazafran, on passe successivement de 260 mètres à 46 et à 14 ; on trouve une pente aussi régulière, si l'on se dirige, en partant du même point, sur Boufarik et la ferme Saint-Jules : Beni Mered est à 140 mètres, Mechdoufa à 119, Boufarik à 50 et la ferme Saint-Jules à 32 ; même inclinaison à l'E. et à l'W.: du village de l'Arba au hameau des Eucalyptus la différence de niveau est de 69 mètres ; elle est de 50 d'Ameur el Aïn à l'ancien lac Halloula.

L'étude des matériaux qui constituent le sol et le sous-sol de la Mitidja conduit à l'explication de cette pente. Cette plaine, à l'exception de la lisière littorale N.-E., est formée par des alluvions quaternaires anciennes et récentes qui ont été apportées par les cours d'eau descendant de l'Atlas, notamment l'oued Chiffa et son affluent l'oued el Kébir, l'oued Djer, l'oued Harrach et son affluent l'oued Djemaa, l'oued Hamiz, et aussi, mais pour une part beaucoup plus faible, par les cours d'eau venant du Sahel.

La constitution physique de ces alluvions est très différente du N. au S. ; caillouteuses au pied de l'Atlas jusque vers le milieu de la plaine, elles sont ensuite limoneuses jusqu'à la lisière des collines du Sahel. Les gros galets roulés, abondants au sortir de la montagne, sont remplacés, au fur et à mesure qu'on s'éloigne de l'Atlas, par des cailloux et des graviers.

Leur composition minéralogique est en rapport avec celle des massifs voisins. Leur importance varie suivant le nombre et le volume des torrents démolisseurs et par suite suivant l'altitude de ces massifs. Dans la

1. V. feuilles des *Environs d'Alger, de l'Arba, de Koléa, de Blida, de Marengo, de Tipaza et de Ménerville.*

région occidentale, les montagnes qui dominent la plaine sont peu élevées (le point culminant du massif des Soumata est de 764 mètres) ; l'altitude est faible aussi dans la région orientale (513 m. au djebel Zérouéla et 1.032 m. au Bou-Zegza), mais forte au contraire dans la région centrale où l'Atlas de Blida dépasse 1.600 mètres ; c'est de cette dernière région que proviennent surtout les matériaux qui constituent le sol de la Mitidja. Les particularités constatées dans ces matériaux permettent de distinguer la partie occidentale de la plaine qui s'étend de l'oued bou Ardoun près du village de Marengo jusqu'à l'oued Djer, la partie centrale allant de cet oued à l'Harrach et la partie orientale comprenant toute la région située à l'est de cet oued.

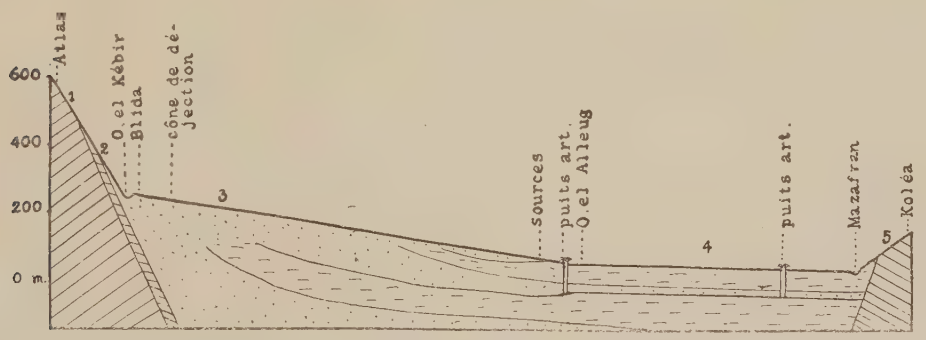

Coupe de la Mitidja de Blida a Koléa.

1, schistes de la Chiffa. — 2, marnes cartenniennes. — 3, alluvions caillouteuses. — 4, alluvions limoneuses (zone marécageuse). — 5, marnes et grès pliocènes.

Dans la partie *occidentale*, qui est la moins étendue, la bordure de l'Atlas est constituée par des dépôts limoneux dans lesquels s'intercalent des cailloux et des graviers roulés d'âge pliocène ; à un niveau inférieur s'étalent, au débouché des nombreux petits cours d'eau venant de la montagne, plusieurs cônes de déjection d'âge quaternaire, formés d'éléments provenant des monts de Soumata, schistes et grès quartziteux de l'étage albien, calcaires et marnes feuilletées des étages cénomanien et sénonien, et de débris volcaniques provenant de la désagrégation des roches éruptives d'âge miocène qui forment une bande allongée d'El Afroun à Marceau. Si les roches dures et compactes comme les andésites n'ont pu être attaquées par les eaux, il n'en a pas été de même des tufs tendres qui fertilisent la région d'El Affroun et d'Ameur el Aïn. Des collines de Tipaza ont été entraînées des alluvions marneuses imperméables. Ce qui domine au cen-

tre, ce sont des dépôts limoneux, d'aspect noirâtre, formés dans la vaste zone marécageuse de l'ancien lac Halloula.

La partie *centrale* est la plus large et la plus fortement remblayée. Les torrents nés dans l'Atlas blidéen sont de puissants outils d'érosion qui ont raviné profondément la montagne (l'oued el Kébir a creusé une entaille de 1.500 mètres), déversé des amas de cailloux dans la plaine et formé de puissants cônes de déjection très apparents sur les cartes topographiques qui les soulignent par des courbes de niveau concentriques. Les principaux cônes sont ceux de Blida, de Souma et de Mouzaia. Celui de Blida, formé par l'oued el Kébir, s'étale sur une longueur d'environ 9 kilomètres et une largeur presque égale ; sa pente est assez forte, 2,5 %. Les profondes entailles qu'a faites dans son cône de déjection ce torrent travailleur près de son confluent avec la Chiffa font deviner l'épaisseur des dépôts caillouteux composés surtout de schistes durs de la Chiffa noyés dans des dépôts limoneux. Ce cône — et cette remarque s'applique également à tous les autres cônes, — s'est formé dans le sens de la direction générale du torrent qui l'a engendré, c'est-à-dire du Sud-Est au Nord-Ouest. Il est incontestable en effet (l'examen de la carte géologique ne laisse aucun doute à ce sujet) qu'autrefois le lit de l'oued el Kébir se continuait dans le sens indiqué jusqu'à son confluent avec la Chiffa ; les anciennes berges existent encore et présentent une élévation de 10 à 12 mètres ; elles s'abaissent progressivement en s'éloignant de l'Atlas pour se confondre ensuite avec les alluvions limoneuses à la limite extrême des déjections de la montagne[1]. Le cône de Souma, formé par l'oued bou Chemla et l'oued el Khemis, est presque aussi important : ses dépôts vont jusqu'à Boufarik.

De l'extrémité de ces cônes à la bordure des collines du Sahel s'étendent les alluvions limoneuses, formées de dépôts argilo-schisteux et marneux imperméables, souvent recouverts d'une couche noirâtre d'humus, qui fait trancher ces terres noires avec les terres jaunes voisines. Ces dépôts sont à l'origine des nappes artésiennes très nombreuses dans la moitié nord de la Mitidja ; ils expliquent la formation des vastes zônes marécageuses qui couvraient, avant la colonisation française, toute cette partie de la plaine. La ligne de contact de la zône des alluvions limoneuses et des alluvions caillouteuses est signalée par de nombreux bouquets de saules et une

1. Ce phénomène de changement de lit se produit parfois encore de nos jours, par exemple à l'oued Djemâa lors de la crue violente survenue à la fin de 1855.

infinité de sources, alimentées par les eaux qui s'infiltrent à travers les terrains perméables de cette dernière zône [1].

Les cônes de déjection formés par les oueds minuscules, aux berges à peine dessinées, qui coulent sur le revers méridional des collines du Sahel sont beaucoup moins importants et présentent une régularité plus grande que ceux de l'Atlas.

Dans la partie *orientale* de la Mitidja se trouvent également, en bordure de la montagne, des cônes de déjection, dont les galets, surtout quartzeux dans la région du Fondouk, surtout schisteux et calcaires et souvent enrobés dans les argiles aux environs de Rovigo et de l'Arba, ont été apportés par l'oued Harrach, son affluent l'oued Djémaa et l'oued el Hamiz. Ces alluvions sont en général moins caillouteuses et plus compactes que celles de la région sud de Boufarik. Le centre et le nord de la plaine sont occupés surtout par des dépôts limoneux au milieu desquels s'intercalent des bancs caillouteux. Il s'est formé, comme dans la région voisine, une vaste zône marécageuse et de nombreuses nappes artésiennes, très importantes dans les parages de Baraki et de Baba Ali.

La bordure *littorale*, de l'embouchure de l'Harrach au cap Matifou, est couverte de dunes anciennes témoignant, comme l'a démontré le général de Lamothe [2], que la côte algérienne est une côte d'émersion. Ces dunes, dont la largeur atteint près d'un kilomètre au nord-est de Maison Carrée, ne sont interrompues qu'à Fort de l'Eau, où affleurent, en prolongement des collines du Sahel, des grès à grains très fins, à surface rugueuse hérissée de stalactites, reposant sur des sables dont les grains sont plus ou moins agglutinés.

Leur composition est variable suivant qu'elles proviennent de la désagrégation des falaises du cap Matifou, d'affleurements gréseux ou encore d'atterrissements des oueds Harrach ou Hamiz.

Leur altitude est généralement faible. Après s'être élevées de quelques mètres au-dessus du niveau de la mer, elles s'abaissent formant une dépression humide, puis se relèvent, sillonnées de petites ondulations hautes de 10, parfois de 20 et même de 30 mètres.

Le revêtement végétal, variable d'ailleurs suivant l'âge de la dune,

1. Voir dans la carte topographique au 50.000e (feuille de Koléa) les régions de Boufarik et d'Oued el Alleug.

2. De Lamothe, *Les anciennes lignes du rivage du Sahel d'Alger. Mémoires de la Soc. Géol. de France*, 4e série I, 1911.

est formé surtout de touffes d'arbustes tels que lentisques, myrtes, tamaris, philarias, auxquels s'accrochent par endroits les rameaux sarmenteux des clématites. Ce maquis abrite une flore herbacée d'une grande variété : ce sont principalement des centaurées, des orchidées, des plantes vivaces fortement enracinées comme les lotiers, les scabieuses, l'asteriscus maritimus Moench et l'ammophila arenaria Link qui immobilise le sable à une assez grande profondeur grâce à l'enchevêtrement de ses longs et solides rhyzômes. Une partie de ces dunes, surtout dans la région de Fort de l'Eau, a été livrée à la culture [1].

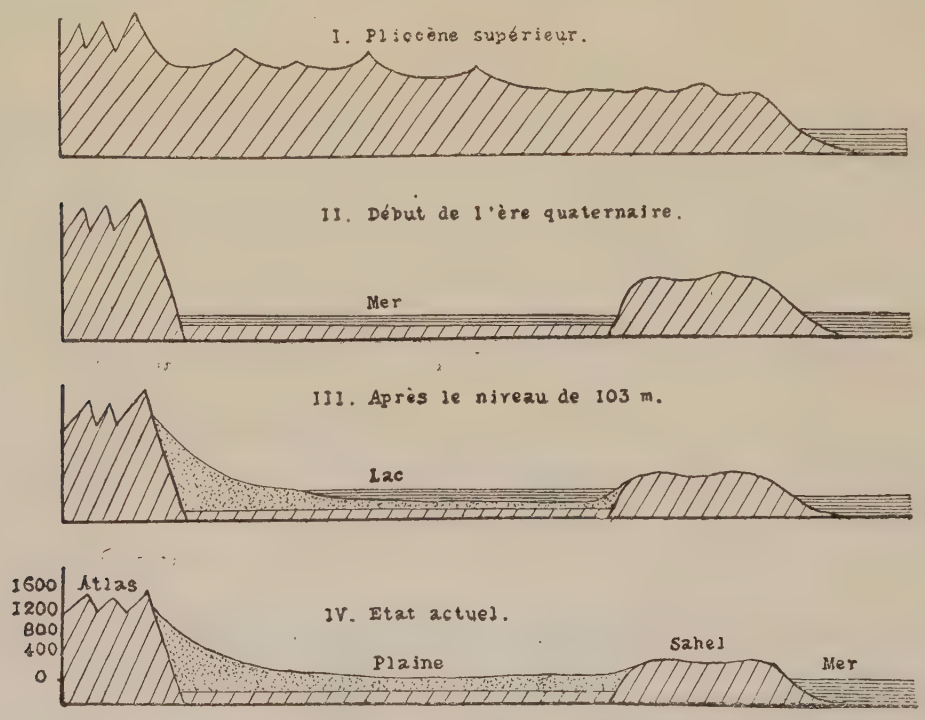

Schéma montrant la formation de la Mitidja.

Le cap Matifou, îlot de terrains anciens, gneiss, micaschistes, calcaires cristallins et schistes bleuâtres, rattaché au continent par des terrains récents, grès, poudingues et marnes, se présente comme un intrus dans cette plaine aux éléments si jeunes. 15 kilomètres seulement le séparent de

1. Sur la végétation spontanée de la Mitidja, voir Tchihatcheff, *Espagne, Algérie et Tunisie*, p. 134, 198, 207, 566 et 584. — Sur la région littorale, Ducellier, *Etude phytogéographique des dunes de la baie d'Alger. Revue générale de botanique*, t. XXIII.

Côte à falaise d'Aïn Taya à Surcouf.

son frère, le massif de Bouzaréa, vestige, comme lui, de l'ancien continent effondré appelé Thyrrénide par les géologues. La profonde cassure qui s'est produite n'est pas encore cicatrisée, ainsi qu'en témoignent des tremblements de terre assez fréquents et souvent dévastateurs.

Les deux plus terribles furent celui de mars 1825 qui détruisit Blida en partie et décida les autorités à changer l'emplacement de la nouvelle ville et celui de janvier 1867 qui démolit Mouzaiaville, la Chiffa et El-Affroun. Le dernier, survenu en décembre 1924, causa des dégâts matériels importants dans la région de la ferme Saint-Charles, de Boufarik et de Douéra. Certaines périodes ont été plus particulièrement affectées : celle par exemple de 1879 à 1885 pendant laquelle on observe des secousses sismiques assez fortes le 21 avril 1879, les 4 et 5 février 1881 et le 23 août de la même année, les 19 et 30 juin 1883, les 3 et 13 décembre 1885. Pour la période antérieure à l'occupation, on relève encore des tremblements de terre en 1601, 1716, 1760, 1770, et 1801. Celui de 1760 endommagea un grand nombre de maisons à Blida et obligea les habitants à camper sous la tente pendant plus d'un mois.

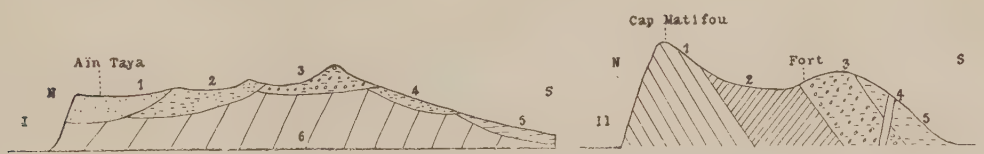

Coupes NS d'Aïn Taya et du Cap Matifou.

I. — 1, ancienne plage. — 2, grès et sables. — 3, grès et poudingues. — 4, sables et grès. — 5, alluvions. — 6, marnes cartenniennes.

II. — 1, micaschistes et gneiss. — 2, schistes bleuâtres. — 3, grès et poudingues cartenniens. — 4, filon de liparite — 5, marnes cartenniennes.

Du cap Matifou à l'oued Boudouaou, la plaine est séparée de la mer par une petite chaîne côtière dont l'altitude ne dépasse pas 60 mètres au centre et qui se relève légèrement aux deux extrémités ; le signal de Temendfous, à l'Ouest, atteint 73 mètres et, à l'Est, on trouve la cote de 69 mètres non loin de la ferme de la Reghaia. La surface de cette chaîne est à peine ondulée et présente l'aspect d'un plateau ; c'est une ancienne plate-forme d'abrasion, recouverte d'une couche assez épaisse de grès et de sables généralement rouges, quelquefois blancs, comme à l'est de la Reghaia et près de la ferme Sainte-Marie, dans lesquels la forêt s'est implantée. Sur le bord méridional de cette chaîne apparaissent parfois des bancs de poudingues, d'une épaisseur de deux à trois mètres, reposant sur des couches

de marnes cartenniennes, très apparentes sur les berges de l'oued Reghaia. Plus à l'est réapparaissent les argiles sahéliennes. Au contact des grès, des sables et des marnes s'est formé un niveau aquifère, qui est l'origine des sources nombreuses dans la région, que trahit la toponymie : Ain Taya, Ain Beida, Ain Khala. Le rivage, au lieu d'être bordé d'une frange de dunes, est constitué par des falaises tombant à pic dans la mer. Le village d'Ain Taya est bâti sur une plate-forme tranchée à vif par les flots, dont la base est constituée par des marnes cartenniennes et la surface par des graviers de plage.

Tels sont les divers matériaux qui constituent le sol de la Mitidja. Les alluvions caillouteuses dominent au sud, les alluvions limoneuses ou terres noires, contrastant avec les terres jaunes de la partie méridionale, au nord, les dépôts de plage sur la bordure littorale. Cette plaine a été très fortement remblayée par ces alluvions, si l'on en juge par les sondages pratiqués à Baba Ali à 177 mètres de profondeur, à Baraki à 143 mètres et à Oued el Alleug à 88 mètres qui n'ont pas touché de couches anciennes. Avant l'arrivée de ces masses formidables d'alluvions, il y avait donc à l'emplacement de la plaine actuelle une profonde dépression.

Comment s'est-elle formée ? Les géologues ont découvert en plusieurs points du Sahel d'Alger, notamment dans les régions de Saint-Ferdinand, d'Ouled Fayet et de la Trappe de Staouéli [1], d'anciens dépôts de cailloux roulés datant du pliocène supérieur qui proviennent de l'Atlas où on les trouve en abondance à un certain niveau ; ces cartes de visite déposées par d'anciens cours d'eau de l'Atlas témoignent qu'il n'y avait à cette époque aucune solution de continuité entre cette chaîne et les collines du Sahel. Mais, au début de l'ère quaternaire, survint un affaissement de plusieurs centaines de mètres qui rompit cette continuité, creusa la dépression actuelle et interdit à tout jamais aux torrents de l'Atlas la visite des plateaux de Saint-Ferdinand.

Une autre attestation de cet effondrement nous est fournie par le mode de drainage de la plaine, par la direction et le modelé des vallées. On imagine tout naturellement que le drainage de cette dépression allongée doit être assuré par un seul grand collecteur qui longe sa partie la plus basse, c'est-à-dire le pied des collines du Sahel. Or il n'en est rien. Ce drainage est indécis dans toute la Mitidja septentrionale, ainsi que le prou-

1. V. la carte géologique au 50.000e. Feuilles des *environs d'Alger et de l'Arba*.

Trouée de l'Oued Mazafran.

Cette rivière « antécédente » s'est taillée un passage dans les collines du Sahel au lieu de suivre la large dépression au pied de ces collines, à droite. (Extrait de la carte géologique au 1/50.000, f. de Koléa.)

vent surabondamment les immenses étendues marécageuses de jadis, et il est, en outre, assuré par plusieurs oueds dirigés, non pas W.-E, mais S.-N, comme les oueds Nador, Chiffa, Harrach ; c'est la direction qu'avaient ces cours d'eau avant l'effondrement qui a formé la dépression mitidjienne.

Tous ces oueds, pour arriver à la mer, ont dû se frayer un passage à travers les collines du Sahel qu'ils ont entaillées profondément, formant les défilés du Nador, de l'Harrach à Maison Carrée et la trouée du Mazafran. Cette dernière a été percée sur une profondeur d'environ 200 mètres dans les grès pliocènes et, particularité intéressante, dans la vallée de ce cours d'eau sont dessinés quatre larges et gracieux méandres dont les parties convexes constituent les grands domaines de Saint-Hubert et du Fer à cheval. Le Mazafran est un type de rivière « antécédente » dont les méandres étaient formés avant l'affaissement qui a constitué la plaine actuelle.

Postérieurement à cet affaissement, la côte algérienne a été affectée de mouvements négatifs de la mer qui ont eu pour résultat final un abaissement de la ligne de rivage de l'ordre d'environ 100 mètres. C'est absolument le contraire de ce qui s'est produit sur la côte de Bizerte ; ici, c'est une côte d'immersion, là, une côte d'émersion. « Dans ce cadre de la Mitidja, fait remarquer très justement M. E. F. Gauthier, si vous imaginez la mer montant de quelques dizaines de mètres, le lac Halloula deviendrait quelque chose de tout à fait analogue à la rade de Bizerte et les gorges du Mazafran un pendant rigoureusement exact du goulet [1] ».

D'après le général de Lamothe [2] entre chacun de ces mouvements négatifs se seraient intercalés, comme on l'a constaté sur les côtes de la Grande Bretagne et de la Scandinavie, des mouvements positifs ; on trouve les traces de ces abaissements et de ces exhaussements successifs du rivage dans des dépôts littoraux disposés à des niveaux différents. Après le niveau de 103 mètres, un abaissement de la ligne du rivage aurait eu pour résultat l'émersion de la chaîne côtière d'Aïn Taya et, les apports torrentiels ayant rapidement comblé la dépression existant entre cette chaîne et Maison Carrée, la Mitidja aurait été transformée en un lac d'eau douce : les sondages exécutés dans la région de Boufarik ont montré en effet le grand développement de couches marneuses lacustres dont l'épaisseur dépasse 20 mètres en plusieurs endroits. Ce lac se serait vidé partiellement par la coupure du Mazafran facile à élargir dans les marnes tendres. Un

1. *Structure de l'Algérie*, p. 181.
2. Ouv. cité.

dernier abaissement de la ligne de rivage aurait eu pour résultat d'activer le comblement de la dépression, d'accentuer le creusement des vallées et de faire évacuer les eaux du lac. Telle nous apparaît dans ses grandes lignes l'histoire de la formation de la plaine de la Mitidja.

Tous les auteurs anciens s'accordent pour vanter la fertilité de cette plaine : El Bekri au milieu du XI^e siècle, Edrisi au milieu et Ibn Khaldoun à la fin du XII^e siècle, Léon l'Africain au début et Haëdo à la fin du XVI^e, Shaw au début et Venture de Paradis à la fin du XVIII^e, Shaler au début du XIX^e [1].

Cette fertilité est confirmée par l'analyse chimique de ses terres. Les divers échantillons suivants pris en plusieurs endroits de la plaine montrent en outre que la composition de ses terres est très variée et que généralement les alluvions récentes ou limoneuses (I°) sont plus riches en éléments fertilisants (azote, acide phosphorique, potasse) que les alluvisons anciennes ou caillouteuses (II°) [2].

		Azote	Ac. phosph.	Potasse	Chaux	
		—	—	—	—	
I°	Maison Carrée..	1.12	0.83	1.70	370	(p. 1000)
	id.	1.17	0.60	1.90	1.1	
	Rouiba.....	2.08	2.60	6.23	24.6	
	Birtouta.....	0.62	2.90	0.35	5.53	
	id.	1.29	1.28	3.92	165	
	Berbessa.....	0.60	0.65	0.60	177	
	id.	1.70	1.17	3.40	121	
	Boufarik.....	1.45	1.65	1.95	162	
	id.	1.75	1.65	1.70	162	
	El Affroun.....	1.20	0.50	2.30	86	
	Marengo.....	0.86	1.00	1.54	70	
	id.	1.40	1.10	2.30	54	

1. V. leurs témoignages plus loin. (P. 49 et suiv.).

2. Ces analyses m'ont été communiquées par M. Pouget, Directeur du Laboratoire de chimie agricole et industrielle du Gouvernement général ou ont été empruntées à Dugast. *Agrologie de l'Algérie*, 1900.

		Azote	Ac. phosph.	Potasse	Chaux
		—	—	—	—
IIo	Reghaïa	1.17	0.77	3.43	2.14
	Fondouk	0.58	1.45	1.48	»
	Rivet	0.90	0.40	1.40	5
	Sidi Moussa....	0.83	1.16	1.37	161
	Rovigo	1.60	1.70	2.24	45
	Chebli.....	1.24	1.18	1.68	125
	Souma	1.09	0.58	2.25	4
	Blida.....	0.86	1.78	2.12	65
	Mouzaiaville ...	1.03	2.30	1.40	0.70
	id.	0.66	1.86	1.30	15

La proportion de magnésie oscille entre 1 et 2 p. 1000 ; celle de chlorure de sodium est faible en général et varie entre 0,1 et 0.4 p. 1000 ; on a constaté quelques cas de dépérissements de vignobles dûs à une proportion trop élevée de sel, à la ferme de la Consolade par exemple, dans la région de Boufarik.

Ce sont les sols sableux du littoral qui sont les plus pauvres [1] mais, une fois amendés par des engrais, ils conviennent parfaitement aux cultures de primeurs grâce à la propriété qu'ils ont de s'échauffer plus vite que les terres argileuses.

Les sols caillouteux comme les sols limoneux se couvriront de céréales, de vignobles, de tabac, de cultures maraîchères et, là où l'irrigation sera possible, de cultures arbustives.

LE CLIMAT

Le climat de la Mitidja a fait à cette plaine une triste renommée. Son insalubrité était telle, avant la conquête française, qu'au dire des Arabes les corneilles elles-mêmes ne pouvaient vivre sur son sol empoisonné et que Mohammed, fils du marabout Sidi-Dif-Allah, la comparait à un champ de mort. Ce fut en effet « un foyer de maladie et de mort », un « immense cloaque », le tombeau de nos soldats et de nos colons : pendant les trois premières années de notre occupation, il est entré dans les hôpi-

1. C'est sur ces sables qu'a été établi un polygone d'artillerie.

taux militaires pour paludisme et dysenterie 84.974 malades, sur lesquels 5.870 sont morts des suites de ces graves maladies. Il y avait de quoi jeter. un cri d'alarme, de quoi proclamer cette plaine inhabitable et absolument impropre à la colonisation.

Quelles ont été les causes de cette effrayante insalubrité, et comment est-on arrivé, sinon à les faire disparaître, tout au moins à les diminuer fortement ? D'autre part, à quelles cultures le climat de la Mitidja était-il plus spécialement favorable ? Etait-il en particulier propice aux cultures exotiques ? C'est à ces questions que va répondre l'étude de ce climat.

La dépression mitidjienne située dans la zône des pays tempérés chauds subit à la fois les influences de la Méditerranée qui est une mer relativement chaude, de l'Atlantique qui la gratifie de ses vents pluvieux et, dans une moindre mesure, du désert du Sahara. Le caractère essentiel de son climat est l'alternance d'une saison sèche et chaude allant de mai à septembre et d'une saison humide et fraîche s'étendant d'octobre à avril ; les saisons intermédiaires, printemps et automne, n'y sont pas nettement marquées comme en France.

D'autre part, bien que cette dépression ne soit pas d'une étendue considérable, son climat n'en présente pas moins certaines nuances : au mois de janvier, par exemple, il fait une température plus douce et au mois d'août une chaleur moins élevée à Fort de l'Eau qu'à Boufarik ou à Blida, la région de Blida est plus arrosée que celle de Boufarik. L'exposition et l'altitude sont des éléments à considérer, mais c'est l'éloignement de la mer qui est le facteur le plus important, c'est lui surtout qui explique ces nuances climatiques, c'est lui qui permet de distinguer le climat de la bordure littorale plus régulier et celui du Tell proprement dit plus chaud en été, moins doux en hiver ; celui-ci se rencontre dans la plus grande partie de la Mitidja, celui-là dans la lisière littorale de la plaine. L'étude du régime des températures, des vents et des pluies contribuera à mieux mettre en évidence les nuances climatiques qui existent entre ces deux zônes [1].

1. La station météorologique d'Alger, à défaut de station établie sur la bordure littorale de la plaine même (la station du Cap Matifou est toute récente et les observations faites portent sur un nombre insuffisant d'années) nous fournit des renseignements pour la première zône (l'avancée d'Alger sur la mer est d'ailleurs semblable à celle du Cap Matifou) ; les stations de Boufarik, au milieu de la Mitidja, a 58 mètres d'altitude et de Blida, au pied de l'Atlas, à 260 mètres, nous servent de centres d'observation pour la deuxième.

TEMPÉRATURE

Les observations relatives à la température, il importe de le remarquer, sont faites à l'ombre, sous l'abri réglementaire de 2 m. 60 au-dessus d'un sol gazonné. Elles renseignent donc uniquement sur la température de l'air à l'ombre, mais non pas au soleil, ni sur la température à la surface du sol, ni enfin sur celle du sol lui-même qui jouent cependant un rôle essentiel dans la vie végétale ; quand il s'agit de températures extrêmes, en particulier dans le cas de gelée, la température prise au ras du sol diffère sensiblement, surtout dans les pays de grande diathermanéité atmosphérique comme l'Algérie, de celle observée au thermomètre de la station météorologique. On a noté par exemple des températures de — 1° au ras du sol et de +3° à un mètre au-dessus [1]. Ces froids dûs à un rayonnement nocturne intense sont surtout néfastes au printemps, alors qu'ils détruisent les jeunes pousses de vigne.

Températures maximas.

Tableau des moyennes mensuelles [2].

	J	F	M	A	M	J
Alger	14.7	16	17	18.6	24.7	25.2
Boufarik.....	15.9	17	19.1	21.9	25.5	29.9
Blida.....	14.8	15.6	18.1	23.3	24.5	29.2

	Jt	A	S	O	N	D
Alger	26.9	27.6	25.8	22.5	18.9	15.9
Boufarik.....	**32.9**	**33.7**	30.2	25.1	20.6	16.4
Blida	**32.3**	**33.4**	29.8	24.5	19.2	15.8

L'examen des moyennes mensuelles des températures maximas d'été nous montre tout d'abord que le mois le plus chaud n'est pas, comme en France, le mois de juillet, mais le mois d'août ; ce dernier présente à Blida une différence de plus de 1° par rapport à juillet.

1. V. Rivière. *Refroidissements nocturnes de l'air et du sol en Algérie, en Tunisie et au Maroc*, Paris, 1904.

2. Moyenne des 25 dernières années, utilisée également pour les autres tableaux.

D'autre part, ces chaleurs d'été, qui ne sont pas excessives, sont cependant assez pénibles, car les refroidissements nocturnes sont peu marqués ; dans les mois de juillet, d'août et même de septembre le thermomètre descend rarement au-dessous de 20° ; le sommeil, pendant ces nuits tièdes, est beaucoup moins réparateur que pendant les fraîches nuits de la métropole.

Le Français qui débarque pour la première fois à Alger à cette saison de l'année est aussi péniblement impressionné par certaines journées de chaleur moite de « bain maure » pendant lesquelles la sueur, ne pouvant s'évaporer, perle constamment à la surface du corps et il regrette la chaleur, souvent aussi forte, mais toujours plus sèche de Paris ou de Nancy.

Les vents du nord-est et la brise de mer viennent heureusement apporter un peu de fraîcheur aux heures les plus chaudes de la journée, mais leur influence bienfaisante est limitée à la région littorale : Rouïba, qui est à 10 km. à peine de la mer, a déjà une moyenne maxima de 31°9 au mois d'août ; celle de Boufarik, en pleine Mitidja, présente par rapport à celle d'Alger une différence en plus de 6 degrés.

Les maximas moyens d'hiver sont relativement élevés et permettent de s'adonner à la culture des primeurs avec plus de succès et plus d'avance que dans le Midi de la France, ainsi qu'à celle des orangers, des mandariniers et des citronniers qui constituent un des éléments de richesse de cette plaine [1].

Quant au maximum absolu, il a atteint jusqu'à 45°, aussi bien sur le littoral que dans l'intérieur. Cette vague de chaleur, qui est d'ailleurs exceptionnelle, est dûe, dans la presque totalité des cas, à des poussées de sirocco ; le 4 juillet 1924 en particulier elle a transformé, toute l'Algérie en une véritable fournaise et causé dans la région d'Alger des dégâts variant entre le quart et la moitié de la récolte [2]. Les moyennes des maxi-

1. Les artichauts, les petits pois et les pommes de terre arrivent à maturité dès le commencement de décembre et produisent jusqu'à la fin d'avril et au commencement de mai. Les haricots d'automne, semés à la fin de septembre, sont mûrs dans le courant de novembre ; ceux de printemps, semés à la fin de janvier, se cueillent à partir du 15 avril. Les tomates, semées en janvier-février, se récoltent dès le 15 avril. Les oranges et mandarines arrivent à maturité en décembre et produisent jusqu'en avril ; certaines variétés précoces comme les Washington Navel et les Thomson Navel, ainsi que les clémentines, hybrides de mandarines, sont à cueillir dès le milieu de novembre. Les nèfles du Japon se récoltent dès le mois d'avril. Quant à la vigne, elle commence à débourrer dans les premiers jours de mars et elle fleurit au début d'avril ; les vendanges commencent dès le 15 août.

2. Au mois d'août 1902 l'actinomètre a marqué une température sur le sol de 66°.

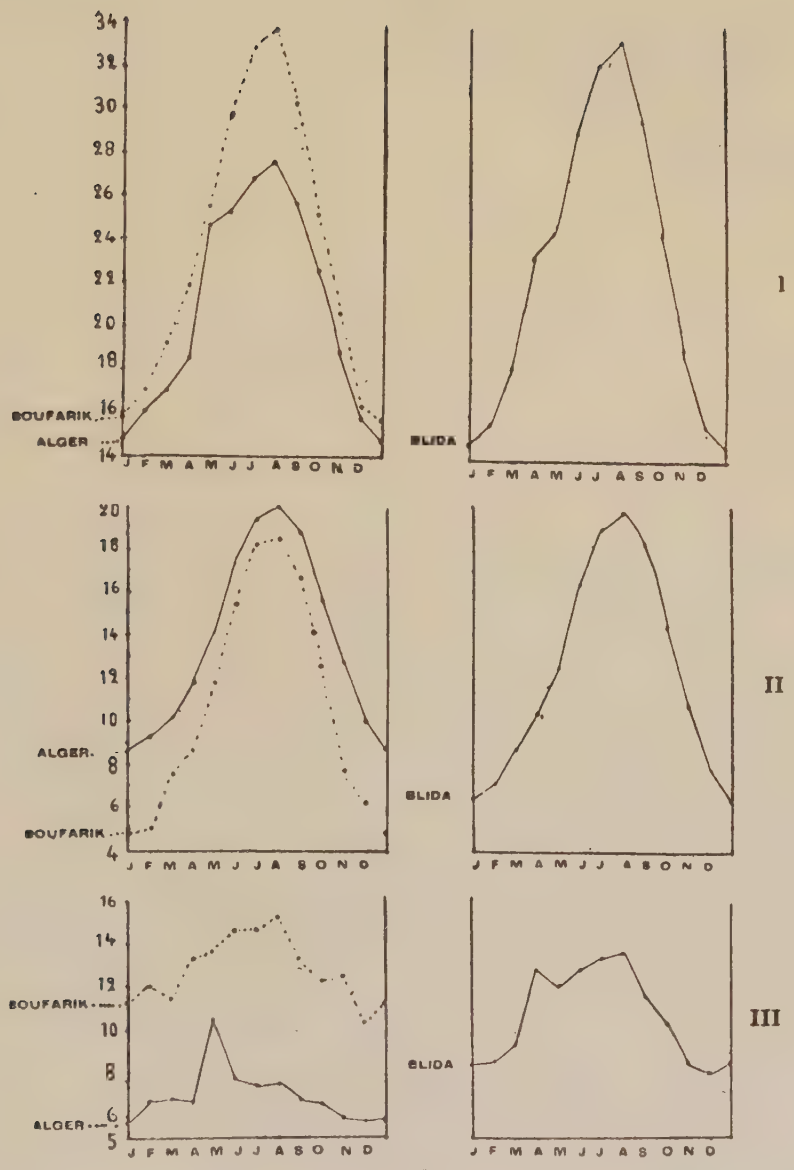

I. TEMPÉRATURES MAXIMAS. MOYENNES MENSUELLES.

II. TEMPÉRATURES MINIMAS. MOYENNES MENSUELLES.

III. VARIATIONS ANNUELLES.

mas absolus, qui permettent de déterminer dans quelle limite de chaleur évolue la vie des plantes, sont plus significatives ; elles sont de 38°7 à Alger et de 40°5 à Boufarik.

Températures minimas.

Tableau des moyennes mensuelles.

	J	F	M	A	M	J
Alger	8.8	9.2	10.1	11.9	14.1	17.3
Boufarik	4.8	5	7.5	8.6	11.9	15.3
Blida	6.4	7.1	8.8	10.4	12.5	16.3

	Jt	A	S	O	N	D
Alger	19.4	20	18.9	15.8	12.9	10
Boufarik	18.2	18.4	16.8	12.7	7.9	6.1
Blida	19	19.8	18.2	14.3	10.8	7.8

Le tableau des moyennes mensuelles des températures minimas indique que c'est en janvier que l'on constate les températures les plus basses, viennent ensuite février et décembre. Le littoral, comme de juste, est moins frais que l'intérieur : 8°8 en janvier à Alger et 4°8 à Boufarik.

Même constatation pour les moyennes des minimas absolus qui atteignent 4°2 à Alger et 0°3 à Boufarik. Le thermomètre descend très rarement au dessous de 0° dans la première station en décembre, janvier et février, mais moins rarement dans les deux autres. Des gelées blanches, qui se produisent jusqu'à la fin de mars et même au début d'avril pendant les nuits claires consécutives à une période de pluies, compromettent parfois dans la plaine la récolte de certaines primeurs, du géranium rosat[1] et même de la vigne dans les parties basses.

Les maximas absolus observés ont atteint — 2° à Alger, — 3°5 à Boufarik et —5° à Blida à la date du 15 janvier 1891.

1. Dans la nuit du 13 au 14 mars 1927 par exemple, alors que les cimes de l'Atlas blidéen étaient couvertes de neige et que l'état hygrométrique de l'atmosphère était élevé à la suite d'abondantes chutes de pluies, le thermomètre descendit à —3°. Cette gelée causa de graves dommages aux plantations de géranium rosat qui étaient alors en pleine floraison. Les dégâts atteignirent de 25 à 30 °/₀ dans les régions d'Attatba, de Mouzaiaville, d'Oued el Alleug, de Boufarik et de Chebli.

Variation annuelle de la température.

Tableau des variations annuelles.

	J	F	M	A	M	J
Alger	5.9	6.8	6.9	6.7	10.6	7.9
Boufarik	11.1	12	11.6	13.3	13.6	14.6
Blida	8.4	8.5	9.3	12.9	12	12.9

	Jt	A	S	O	N	D
Alger	7.5	7.6	6.9	6.7	6	5.9
Boufarik.....	14.7	15.3	13.4	12.4	12.7	10.3
Blida	13.3	13.6	11.6	10.2	8.4	8

La courbe des variations annuelles souligne d'une façon très nette l'influence modératrice de la mer. L'écart maximum sur le littoral est à peine supérieur à 10°, il dépasse 15° dans l'intérieur de la plaine, à Boufarik ; si Blida, dont l'altitude est cependant supérieure à cette dernière station, a une variation diurne légèrement inférieure, elle le doit à son exposition et à sa situation abritée au pied de l'Atlas.

D'autre part, c'est en hiver, saison où le rayonnement nocturne est le moins accentué, que l'amplitude des variations est la plus faible : 5°9 à Alger et 11° à Boufarik. Sur le littoral, le mois où l'écart est le plus fort est le mois de mai ; dans l'intérieur, le maximum d'amplitude est atteint en août, mois où l'insolation est la plus forte.

Températures moyennes mensuelles

	J	F	M	A	M	J
Alger	11.4	11.8	13	14.5	18.1	21.5
Boufarik	9.6	9.7	12	13.7	17.1	21.2
Blida	10	10.4	12.6	15.4	17.1	21.5

	Jt	A	S	O	N	D
Alger	22.4	23	21.4	18.1	15	12.3
Boufarik	24.2	24.5	21.7	16.9	12.4	10.2
Blida	24.4	25.3	22.4	17.8	13.8	10.9

Le tableau des températures moyennes mensuelles confirme les constatations faites sur l'atténuation de l'influence de la mer au fur et à mesure qu'on s'éloigne du littoral. Il montre en outre, contrairement à ce que l'on trouve en France, que le mois de septembre est plus chaud que le mois de juin ; la moyenne du mois d'octobre est à peu près la même que celle de mai.

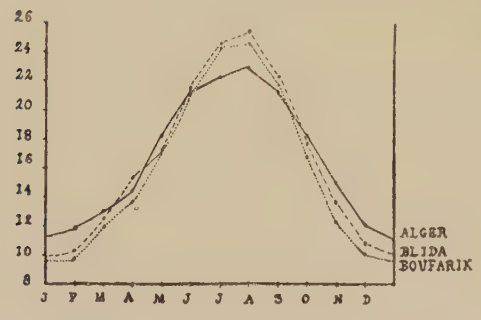

Températures moyennes mensuelles.

PRESSION ATMOSPHÉRIQUE ET VENTS.

La répartition des pressions atmosphériques, qui est en relation directe avec le régime des températures, explique le régime des vents et par suite celui des pluies. Cette répartition est facile à déterminer dans ses grandes lignes. En hiver, le Sahara étant plus froid que la Méditerranée sera un centre de haute pression, tandis qu'une aire de basse pression se tiendra sur cette mer ; les vents souffleront alors du sud et subiront, comme on le sait, une déviation vers la droite ; en été, le phénomène inverse se produira. Mais la réalité est beaucoup plus complexe, car il y a lieu de tenir aussi compte du maximum barométrique des Açores, du minimum du Golfe de Gênes et des maximas secondaires qui se forment dans les régions montagneuses [1].

Si l'on examine le tableau de la fréquence moyenne des vents dressée par Thevenet [2], on constate que pendant la saison estivale les vents dominants de la Mitidja sont, par ordre de fréquence décroissante, les vents du *Nord-Est*, du Nord et de l'Est. Pendant la saison hivernale soufflent surtout, et avec plus de violence que les vents d'été, les vents d'*Ouest* et du Sud-Ouest, puis ceux du Nord-Ouest. Les vents du Sud et du Sud-Est sont de beaucoup les moins fréquents.

En été, les vents du N.-E., du N. et de l'E. chargés d'humidité entretiennent sur le littoral et dans l'intérieur de la plaine un état hygromé-

1. V. la carte des isobares dressée par le service météorologique d'Alger.
2. Thevenet, *Essai de climatologie algérienne*, 1896, p. 86.

trique élevé. Ils rendent ainsi la chaleur plus pénible à supporter ; mais, par contre, cette humidité est favorable aux plantes : elle remplace, dans une certaine mesure, les pluies qui font à peu près totalement défaut à cette période de l'année.

En passant sur la mer, ces vents provoquent en outre la formation de nuages qui, charriés vers l'intérieur, s'éloignent de leur point de saturation dès qu'ils abordent le continent surchauffé et s'évaporent, au lieu de se condenser en pluie. Très souvent sur le littoral, principalement le matin, alors que les rayons du soleil ne sont pas encore très ardents, la visibilité est mauvaise, des brouillards épais estompent tous les contours ; la ville d'Alger, ensevelie dans un linceul de nuages, ne peut plus être aperçue du Cap Matifou distant seulement d'une douzaine de kilomètres. Cette forte nébulosité a frappé les voyageurs qui ont visité la plaine dans les premiers temps de l'occupation française : « Presque tous les matins, atteste Rozet, la plaine de la Mitidja est couverte de brouillards qui s'élèvent jusqu'au quart de la hauteur du petit Atlas[1] ». — « Nous avons traversé, dit Trollier, médecin en chef de l'hôpital civil d'Alger, une partie de la plaine après le lever du soleil enveloppée de cette vapeur blanche et épaisse qui ne nous permettait plus de voir au delà de quelques pas ; une lueur blanche était répandue sur nos têtes et dispersée de telle manière que nous ne pouvions distinguer de quel côté était le soleil et nous ne pouvions nous orienter. Nous nous égarâmes ; craignant de nous engager plus loin, nous revînmes sur nos pas au travers de prairies humides, sans chemins tracés, et nous regagnâmes le Sahel. Le soleil devenait plus chaud. Quelques heures après, le brouillard n'existait plus[2]. »

En hiver, les vents du N.-E., du N. et de l'E. provoquent une nébulosité beaucoup plus faible, mais ils occasionnent, surtout les vents du Nord, des pluies, qui sont d'ailleurs limitées à la région du Tell.

Le vent dont la fréquence est la plus faible. est le vent du S. connu sous le nom de sirocco : il ne souffle guère qu'une vingtaine de fois par an dans la zône tellienne, particulièrement en hiver ; mais ce vent, de par ses caractères spéciaux, peut avoir les conséquences les plus fâcheuses. C'est essentiellement un vent sec, parce que venant du Sud, qui se dessèche encore, comme le föhn des Alpes, en descendant les chaînes de mon-

1. Rozet, *Voyage dans la Régence d'Alger*, 1833. t. I. p. 155

2. Trollier, *Statistique médicale de la province d'Alger*, p. 44. — Cette nébulosité a certainement dû diminuer depuis le dessèchement d'une grande partie des zônes marécageuses.

tagnes qu'il rencontre avant d'arriver à la mer. C'est aussi, sauf dans la saison hivernale, un vent chaud, un vent de fournaise brûlant comme l'air sortant d'un four chauffé à blanc, qui provoque immédiatement une brusque élévation de la température et une forte évaporation. Il incommode souvent l'homme et les animaux, dessèche les plantes, fait crisser les feuilles dont les nombreux cadavres jonchent le sol, compromet parfois les récoltes, surtout des arbres fruitiers, des céréales et de la vigne.

Ces néfastes effets ont fait l'objet de nombreuses observations et descriptions. « Le 17 septembre, note Rozet, le thermomètre marquait 38° ; il faisait alors une chaleur accablante, on pouvait à peine respirer, on éprouvait des maux de tête assez forts et des lassitudes dans tous les membres. Nos soldats ivres tombaient sans connaissance ; les uns et les autres éprouvaient de violents maux de tête [1]. »

Fromentin en fait la pittoresque description suivante. « Depuis cinq jours, le vent du sud souffle avec furie. C'est l'adieu brûlant de l'été caniculaire, qui finit avec septembre, le mouvement orageux de l'équinoxe et le signal de la saison belle et tempérée où nous entrons, et qu'on appelle ici le second été. Je t'ai parlé ailleurs de ce vent funeste : il est très beau à voir, et très excitant pour l'esprit, quand le corps n'en est pas trop abattu. Les Blidiens le maudissent ; ils en souffrent, ils s'en préservent comme ils peuvent, en restant chez eux, en bouchant les fenêtres, en ne respirant plus. La chaleur a été extrême et sans adoucissement, ni le matin, ni le soir. La nuit dernière, j'en ai fait l'épreuve, il y avait à minuit, sous les orangers, 37° centigrades, température extraordinaire à pareille heure et en pareille saison. J'ai tâché de me figurer ce que des arbres pouvaient souffrir, en les voyant tordus à se rompre dans une lutte impossible à peindre, harassés d'efforts, et comme écartelés entre le vent qui voulait les arracher du sol et ce terrible lien des racines qu'ils ne pouvaient pas rompre. Il y eut un moment où tout sembla craquer ; une sorte de bruit déchirant sortit à la fois des entrailles de chaque arbre. Voyons, pensai-je, laquelle sera la plus forte, de la destruction ou de la vie ? La vie fut la plus forte, et je t'assure que je m'en sentis soulagé : pas un arbre ne fut déraciné. Seulement des milliers de branches et des milliers de feuilles tourbillonnaient dans l'air, et des centaines de fruits à demi-mûrs roulaient par les chemins. Quant au long cyprès qui m'avoi-

1. Rozet, ouv. cité, t. I, p. 150.

sine, soit solidité, soit souplesse, il pliait comme un jonc pour se relever aussitôt, sans paraître autrement souffrir ; puis, le souffle devenant continu, il demeura penché fortement sous le vent, et ne se redressa qu'au matin, à l'heure où tout à coup l'ouragan se calma [1]. »

Les dégâts occasionnés aux récoltes sont maintes fois signalés dans les observations des stations météorologiques. Ainsi à Boufarik : « Le fort sirocco du 11 mai 1908 a fait beaucoup de mal aux céréales dont le grain encore tendre a beaucoup souffert. — Le sirocco du 30 a été de courte durée, mais le vent du sud a soufflé en tempête et il y a eu des arbres brisés et arrachés. — Le 14 juin 1909, un violent sirocco s'est élevé à 11 heures du soir, il a soufflé en tempête jusqu'à minuit 15. Le lendemain le sol était jonché de feuilles et de branches. Toutes les récoltes ont souffert, mais particulièrement les arbres fruitiers, poiriers, pêchers, pruniers, abricotiers. Toutes les vignes ont été atteintes plus ou moins ; dans quelques-unes, la plus grande partie des grappes a été arrachée ou meurtrie. »

Ce vent, dont la violence est parfois assez grande pour déraciner des arbres, est heureusement de courte durée et presque toujours le précurseur d'un vent de sens contraire, le vent d'ouest qui amène de la fraîcheur et souvent de la pluie.

Quant aux vents du N.-W. et de l'W., ce sont eux qui sont les grands générateurs des pluies qui se déversent sur l'Algérie.

PLUIES.

Le rôle capital que jouent les pluies dans l'agriculture est beaucoup plus sensible dans l'Afrique du Nord qu'en France : de leur abondance ou de leur pénurie, de leur bonne ou de leur mauvaise distribution au cours de l'année dépend l'abondance ou la disette des récoltes, principalement des céréales.

La vapeur d'eau contenue dans l'atmophère supplée dans une certaine mesure à l'insuffisance des précipitations. L'humidité absolue est en effet élevée dans la Mitidja, aussi bien dans l'intérieur que sur le littoral : 7 mm. 1 en janvier et 18 mm. 8 en juillet à Blida, 7 mm. 6 et 17 mm. 5 à Alger ; c'est en été qu'elle atteint, comme de juste, son maximum.

L'humidité relative est plus grande dans la saison froide, le point de

1. Fromentin, *Une année dans le Sahel.* 1859.

saturation s'abaissant avec la température. Sur le littoral, les variations sont très faibles à cause de l'influence maritime ; dans l'intérieur, elles sont plus fortes : 85 °/₀ à Blida au mois de janvier, 76 °/₀ au mois d'août. En hiver, la vapeur d'eau est voisine de sa tension maxima ; en été, au contraire, elle en est assez éloignée, c'est un indice de la rareté des pluies dans cette saison.

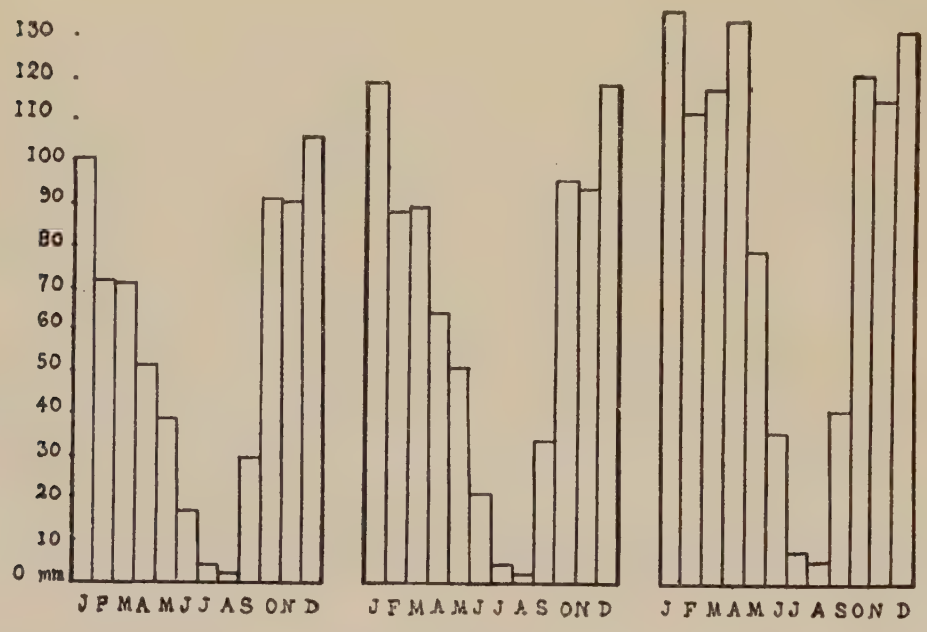

Alger Boufarik Blida

Régime pluviométrique.

Tableau du régime pluviométrique.

	J	F	M	A	M	J
Alger	**102.3**	71.9	70.8	51	38.1	16.5
Boufarik	**118.7**	87.3	89.3	64.9	52.7	20.3
Blida	**135.1**	112.9	116.4	128.5	79.8	35.7

	Jt	A	S	O	N	D	Tot.
Alger	3.9	**2.6**	29.2	91.1	90.9	**106**	**674**
Boufarik	4.7	**3**	30.9	95.3	94.2	**118.2**	**779**
Blida	6.8	**5.5**	41.8	120.2	115	**130.3**	**1028**

Tableau du nombre des jours de pluie.

	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	T
Alger	15	12	14	11	9	4	2	2	7	11	13	14	114
Boufarik	11	11	11	8	8	4	1	1	6	8	10	13	92
Blida	14	10	11	11	11	4	1	2	6	7	11	9	96

L'examen du tableau de la répartition des pluies montre que la hauteur moyenne des précipitations à Boufarik, en plein centre de la Mitidja, est supérieure à celle d'Alger, station mieux abritée par le massif de Bouzaréa ; c'est Blida qui l'emporte de beaucoup par suite de sa position au pied d'une chaîne montagneuse qui sert d'écran condensateur aux nuages. Le nombre de jours pluvieux à Boufarik et à Blida étant pourtant inférieur à celui d'Alger, il en résulte que la densité des pluies y est sensiblement plus élevée. C'est la région occidentale de la plaine qui paraît la moins arrosée, comme l'indiquent les quelques observations faites à Montebello et à Ameur el Aïn, parce que les vents de l'W et du Nord-W. générateurs de pluie sont arrêtés en partie par les barrières que forment le djebel Chenoua (907 m.) et les montagnes du Zaccar (1.570 m.).

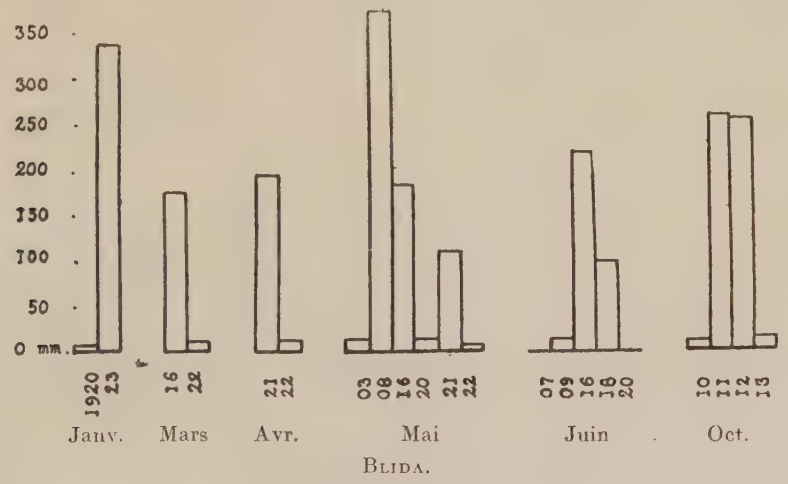

BLIDA.

Irrégularité des pluies.

Il est à remarquer que la hauteur moyenne des précipitations présente quelques variations, d'ailleurs faibles, si on la calcule sur des périodes différentes. A Alger par exemple, où les observations météorologiques ont été ininterrompues depuis 1838, elle atteint 745 mm. pour la période

1838-1921, 766 mm. pour celle de 1838 à 1895, 704 mm. pour celle de 1889 à 1913 et 782 mm. de 1913 à 1919. C'est qu'il y a des périodes plus humides et d'autres plus sèches correspondant à des périodes d'abondance et de disette, telles les périodes prospères de 1863 à 1867 et de 1886 à 1890 ; mais il faut avouer qu'elles sont imprévisibles et ne présentent aucune espèce de régularité. Une année sèche s'intercale souvent entre deux ou plusieurs années humides et inversement. A Blida par exemple, la tranche d'eau annuelle est descendue à 683 mm. en 1903 ; elle a atteint 1.590 mm. en 1915, 2.113 en 1906, 1.272 en 1917 et 1.713 en 1908.

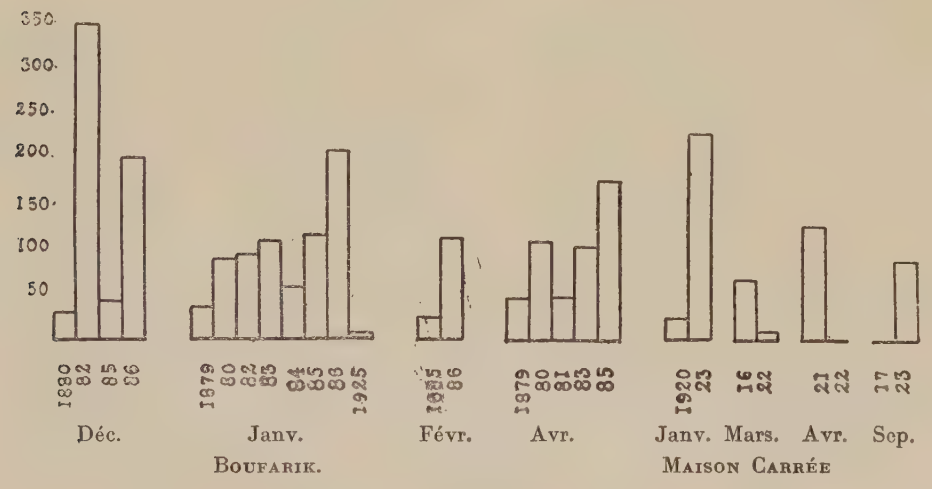

Irrégularité des pluies.

La courbe de la pluviosité moyenne mensuelle indique aussi d'une façon très nette l'alternance d'une saison sèche, allant de mai à septembre avec un minimum en août, et d'une saison humide, s'étendant d'octobre à avril, présentant un maximum principal en décembre-janvier et deux maximas secondaires en octobre et en mars-avril. Parfois même les précipitations sont plus abondantes dans ces derniers mois qu'en janvier ou décembre : ainsi, en 1907, Blida accuse 348 mm. en avril et 233 mm. en octobre contre 30 mm. seulement en décembre et, en 1912, 351 mm. en avril, et 257 mm. en octobre contre 30 mm. également en décembre.

Le détail des précipitations par mois souligne davantage encore les irrégularités constatées dans les moyennes mensuelles. C'est ce qui ressort du tableau suivant.

	Blida			Boufarik			Maison Carrée.		
Janv.	1920	6 mm.		Déc.	1880	30	Janv.	1920	24
	1923	339			1882	348		1923	226
					1885	43			
Mars	1916	175			1886	200	Mars	1916	64
	1922	10						1922	8
				Janv.	1879	35			
Avril	1921	196			1880	88	Avril.	1921	125
	1922	11			1882	95		1922	2
					1883	110			
Mai	1903	12			1884	58	Sept.	1917	0
	1908	374			1885	116		1923	87
	1916	182			1886	210			
	1920	12			1925	10	Nov.	1916	202
	1921	108						1919	28
	1922	10		Fév.	1885	26			
					1886	113			
Juin	1907	1							
	1909	14		Avril.	1879	48			
	1916	222			1880	106			
	1918	126			1881	49			
	1920	0			1883	103			
					1885	175			
Oct.	1910	10							
	1911	259							
	1912	257							
	1913	17							

Il importe de remarquer en outre que les pluies tombant assez fréquemment, surtout en hiver, sous la forme d'averses violentes, ruissellent à la surface du sol et sont moins profitables à la végétation que les fines ondées de l'ouest de la France. Parfois, ce sont d'énormes abats d'eau qui se déversent dans l'espace de quelques heures, voire même de quelques minutes. Ainsi, à Boufarik, le 4 octobre 1912, il est tombé entre 7 h. 5 et 7 h. 15, en 10 minutes, 24 mm. ; le 20 novembre 1908, entre 2 h. 30 et 7 h.

du matin, 70 mm. ; le 27 septembre 1907, entre 3 h. 45 et 8 h. 30, 58 mm., dont 40 mm. de 3 h. 45 à 4 h. 30. On a recueilli à Alger, le 2 novembre 1841, de 11 h. 30 à 13 h., 49 mm. et, le 18 janvier 1846, de 8 h. à 8 h. 45, 40 mm.

Quelquefois aussi ces violentes averses durent plusieurs jours consécutifs. Ainsi, à Alger, on a noté, les 2, 3, 4 et 5 novembre 1898, respectivement 16 mm., 47 mm., 19mm. et 72 mm., soit 154 mm. en 4 jours ; les 4, 5 et 6 décembre de la même année 24 mm., 26 mm., et 18 mm., soit 68 mm. en 3 jours ; les 29, 30 et 31 mars 1916, le chiffre élevé de 155 mm.

Parmi les plus fortes chutes d'eau observées, signalons à Alger celle du 16 décembre 1855 qui a donné 106 mm., celle du 30 octobre 1911, 134 mm., celle du 22 janvier 1848, 140 mm. ; à Boufarik, celle du 14 décembre 1902 qui a fourni 112 mm. Le record a été atteint le 6 novembre 1898 à Oued el Alleug où le pluviomètre a marqué 170 mm.

Si la tranche d'eau est en général suffisante pour la végétation, les pluies sont souvent par contre mal réparties au cours de sa période d'activité. Quelquefois, elles sont trop tardives et retardent les semailles ; d'autres fois, une trop longue période de sécheresse se trouve entre deux chutes de pluie. La plupart du temps, les années de mauvaises récoltes de céréales sont celles où les pluies de printemps sont absentes ou insuffisantes, telle l'année 1920 au cours de laquelle la chute d'eau n'a pas dépassé 30 mm. en avril et 24 mm. en mai à Boufarik.

Outre la quantité totale de chute d'eau et sa répartition, il faut tenir compte également, en météorologie agricole, de la fraction utile pour la végétation, celle qui demeure à proximité des racines. Aux pertes par ruissellement, qui sont relativement faibles dans la plaine à cause de sa faible pente, aux pertes par infiltration, qui sont au contraire très importantes dans la zône des cônes de déjection, viennent s'ajouter les pertes par évaporation qui sont très grandes dans la saison chaude, ainsi qu'en témoigne le tableau suivant relatif à l'année 1913 :

	M	A	M	J	Jt	A	S	O
Maison Carrée	54 mm.	61	104	125	146	208	112	130
Boufarik	105	109	144	173	207	172	171	»
Blida	70	65	75	97	123	124	89	95

Les averses de grêle ne sont pas rares dans la plaine, surtout dans la saison fraîche. Elles causent parfois de grands dégâts aux primeurs, aux arbres fruitiers, à la vigne et aux plantations de tabac [1].

Les chutes de neige sont exceptionnelles et, dans la plupart des cas, très peu abondantes ; la neige fond immédiatement au contact du sol ou quelques instants après. Alphonse Daudet, lors de son voyage en Algérie en 1861, nous décrit une chute de neige à Blida comme un phénomène des plus rares : « Une nuit, pendant que j'étais là, je ne sais par quel phénomène ignoré depuis trente ans, cette zône de frimas et d'hiver se secoua sur la ville endormie et Blida se réveilla transformée, poudrée à blanc. Dans cet air algérien, si léger, si pur, la neige semblait une poussière de nacre. Elle avait des reflets de plume de paon. Le plus beau, c'était le bois d'orangers. Les feuilles solides gardaient la neige intacte et droite comme des sorbets sur des plateaux de laque et tous les fruits poudrés à frimas avaient une douceur splendide, un rayonnement discret comme de l'or voilé de claires étoffes blanches. Cela donnait vaguement l'impression d'une fête d'église, de soutanes rouges sous des robes de dentelles, de dorures d'autel enveloppées de guipures [2]. » La plus forte chute s'est produite en 1891, « l'année de la neige » ; les 17, 18, 19 et 20 décembre, l'épaisseur de la couche atteignit 20 centimètres sur le littoral et 30 à Boufarik et à Blida.

Il est un point enfin qui mérite de retenir l'attention, c'est que toute la chaîne de l'Atlas mitidjien et notamment l'Atlas blidéen, qui est la partie la plus élevée, est beaucoup plus arrosée que la plaine dans laquelle s'écoulent ses eaux. Cette abondance de précipitations est grosse de conséquences : elle est en effet à l'origine des zônes marécageuses qui occupaient presque entièrement autrefois, et occupent encore sur quelques points, la région au sous-sol imperméable de la partie nord de la plaine. Ces marécages, situés dans une région relativement chaude, sont en été de puissants foyers de développement des anophèles ou moustiques propagateurs des fièvres paludéennes ; ils ont été un des plus grands obstacles à la colonisation française et ont rendu indispensables de grands

1. L'orage qui s'abattit le 28 mars 1927, à 22 h. 30, dans la région de Chébli déversa pendant près d'une demi-heure des grêlons de la grosseur d'une bille et même d'une noix qui détruisirent presque complètement les semis de tabac et causèrent dans les vergers et les potagers des dégâts évalués à 80 °/₀, dans les vignobles à 50 °/₀.

2. *Lettres de mon moulin.* Les oranges.

travaux de dessèchement et d'assainissement qui ont fait disparaître le triste renom d'insalubrité de la Mitidja.

De cette étude il ressort également que le climat de cette plaine ne semble nullement favorable aux cultures tropicales, thé, café, cacao, vanille, canne à sucre, riz, soit à cause de l'insuffisance des chaleurs d'été, soit à cause des excès de fraîcheur ou des extrêmes de froid en hiver. Il apparait par contre éminemment propre à la culture de la vigne qui est devenue, depuis l'invasion du phylloxéra en France, la culture dominante ; cette plante aime en effet la chaleur et, suffisamment alimentée par les réserves d'eau du sous-sol, elle supporte bien la période sèche de l'été ; l'humidité favorise, il est vrai, surtout sur le littoral, le développement des maladies cryptogamiques, mais on parvient, par des sulfatages répétés, à triompher de ces maladies. Il apparaît aussi comme très favorable à la culture des primeurs dans la zône littorale ; les gelées étant très rares, on cultive en pleine terre pommes de terre, artichauts, tomates, petits pois qui arrivent de bonne heure sur les grands marchés de la métropole et représentent une grosse valeur à l'exportation. Il apparaît en outre comme particulièrement propice à la culture des agrumes, orangers, mandariniers, citronniers, dans les régions irrigables de Blida et de Boufarik. Enfin, quant aux céréales, le point aléatoire de leur culture, ce sont les pluies, surtout celles de printemps qui sont quelquefois insuffisantes ou trop tardives. En 1921, par exemple, elles se sont fait désirer à tel point que certains colons, craignant de voir la récolte sécher sur pied, commençaient, à la fin d'avril, à faire manger par leur bétail leur blé en herbe ; musulmans et catholiques rivalisaient alors d'ardeur pour demander au ciel par des prières et des processions l'ondée bienfaisante, qui est enfin descendue au début du mois de mai. Aussi, le colon de la Mitidja, qui est à peu près complètement désemparé dans la lutte contre la sécheresse, doit toujours s'attendre, pour la récolte des céréales, à voir s'intercaler au milieu d'années de « vaches grasses » quelques années de « vaches maigres ».

LES EAUX

Le caractère hydrographique le plus frappant dans la plaine de la Mitidja est l'imperfection du drainage de toute sa partie Nord, que soulignaient, au début de la conquête, de vastes zônes marécageuses contrastant avec sa partie Sud bien drainée et sèche.

L'ingénieur Aymard, dans son mémoire « sur les irrigations de la Mitidja et les cours d'eau de l'Atlas », oppose avec juste raison ces deux parties de la plaine. « D'un côté, sécheresse absolue, de l'autre, marécages non interrompus. Ici, disette d'eau, là surabondance : partout excès, tantôt en plus, tantôt en moins. La manière dont s'opère la transition est digne d'être remarquée : qu'on se figure une ligne passant à peu près par Boufarik, Sidi Kliffa, Oued el Halleg, le camp de la Chiffa et qui se prolonge sur la rive gauche de la Chiffa, de manière à rester à peu près concentrique aux pieds de l'Altas et du Sahel ; cette ligne forme le point de passage entre l'extrême sécheresse et l'extrême humidité. Je l'appellerai la ligne des sources. En effet, dans la région située au-dessus de cette ligne, on chercherait en vain une source. On n'y rencontre que les eaux dérivées de la montagne et, là où les eaux ne peuvent arriver, des puits profonds et peu abondants. Lorsqu'au contraire on arrive à cette ligne, l'aspect de la plaine change brusquement sans transition. On aperçoit d'abord une source ; il en foisonne immédiatement à côté une infinité d'autres ; toutes ces eaux réunies forment de petits marécages alimentés par de nouvelles sources qui surgissent et se multiplient plus loin. En un mot, depuis cette ligne jusqu'aux parties les plus basses de la plaine qui forment cuvette l'eau est à fleur du sol ; on marche sur une terre détrempée. Ce phénomène est général sur toute la longueur de la plaine. Dans les régions comme celle comprise entre Boufarik et la Chiffa, où les torrents ne sont pas assez puissants pour se creuser à travers les marais, un lit bien dessiné jusqu'au Mazafran, les sources apparaissent d'abord dans ces excavations brusques et profondes que j'ai comparées à un chaudron. Dans le lit des torrents importants, tels que l'oued Djer et le Bou Roumi, dont les eaux tarissent presque complètement pendant l'été, et qui se trouvent complètement à sec à 500 ou 600 mètres au delà du pied de l'Atlas, on voit les eaux reparaître à travers les graviers, dès qu'on est arrivé à cette ligne de sources. Le courant se reforme abondant et rapide, et à voir le volume que l'oued Djer verse dans le Mazafran, on ne se douterait pas que ce même oued Djer se trouve complètement desséché à quelques kilomètres au-dessus du confluent. Le même phénomène peut être observé dans le lit de la Chiffa, qui, de tous ces torrents, est le seul dont les eaux d'étiage ne sont jamais complètement absorbées par le sol [1]. »

1. *Annales des Ponts et Chaussées*. 1853. 2e sem., p. 49 et suiv.

Le régime des cours d'eau de la Mitidja reflète exactement le régime pluviométrique. Ils sont entièrement à sec ou ne laissent couler qu'un mince filet d'eau pendant la saison chaude. « Qu'on se figure une large bande de terrain, couverte de blocs et de graviers, sillonnée en tous sens par des dépressions plus ou moins profondes, et dans lesquelles on voit encore des traces du récent passage des eaux ; de distance en distance et presque toujours dans le milieu du lit, des bouquets de tamarins et de lauriers-roses qui dessinent autant d'oasis au milieu de cet aride champ de débris, et puis entre ces blocs et ces oasis, le ruisseau qui serpente comme perdu au milieu de cet espace immense[1]. » Mais lorsqu'arrive, avec le mois de novembre, la saison des pluies, le lit se remplit d'une eau généralement fangeuse. Souvent ces torrents roulent des masses d'eau énormes qui inondent et dévastent leurs rives. Parfois leurs crues sont des plus redoutables tant par leur importance que par leur rapidité. Telle fut celle du 3 novembre 1846, qui fut produite par des pluies torrentielles de 70 mm. en dix heures.

Grossi par ces pluies, l'Harrach inonda toute la partie basse de la plaine et détruisit le village naissant de Maison Carrée. « C'est vers dix heures du matin, raconte un témoin, que l'Harrach a commencé à sortir de son lit. A onze heures trente, il avait atteint sa plus grande hauteur et les eaux couvraient tout le terrain compris entre les collines du Sahel, celle où est assise la Maison Carrée et toute l'étendue de la plaine que l'œil peut embrasser jusqu'au monticule de la ferme d'Ouled Adda.

Vers neuf heures, l'inondation était dans toute son étendue et grossissait encore, quoique l'eau s'écoulât avec une fureur et une rapidité effrayante. Des onze maisons qui composaient le village de la Maison-Carrée, sept avaient déjà disparu successivement avec tout ce qu'elles contenaient. On apercevait çà et là, au milieu des eaux, des malheureux que le courant entraînait rapidement vers la mer. Avant d'y arriver, ils disparaissaient au milieu des vagues énormes que soulevait le choc des eaux de l'Harrach contre les flots de la haute mer.

Vers dix heures, l'auberge de « La Nouvelle France », sur le toit de laquelle huit ou dix personnes s'étaient réfugiées, s'abîma dans les flots. Sept d'entre elles descendirent le cours du fleuve sur les débris du toit ; elles ne tardèrent pas à être englouties. Peu de moments après, une mal-

1. Aymard, art. cité. p. 17.

heureuse mère tenant son enfant dans les bras fut entraînée et disparut comme elles.

Vers quatre heures, les eaux avaient déjà considérablement baissé. Le nombre des morts s'éleva à 23. Les ponts du gué de Constantine sur l'Harrach, de l'oued el Kébir, du Mazafran sur la route de Staouéli furent détruits le même jour [1]. »

Il en fut de même de celui de la Chiffa. « La route d'Alger à Médéah traversait la Chiffa à l'aide d'un pont sur pilotis, avec culées en maçonnerie, de 60 mètres d'ouverture. Il était situé à l'emplacement même du pont actuel, un peu au-dessus du confluent de l'oued el Kébir, à 3.500 mètres environ de la gorge.

La hauteur de la crue du 3 novembre fut de 3 m. 47 au-dessus de l'étiage. Les culées du pont furent affouillées et les levées aux abords emportées sur environ 200 mètres de longueur.

Les eaux étaient animées d'une telle vitesse, qu'elles roulaient des blocs dont les dimensions atteignaient un mètre cube. Un de ces blocs brisa l'avant-bec d'une des palées qui avait 0 m. 32/0 m. 35 d'équarrissage.

L'observation de la crue de ce même cours d'eau dans les parties inférieures de son cours, après qu'il a reçu le grand affluent de l'oued Djer, présente aussi quelque intérêt. Dans ces parties, la pente longitudinale est beaucoup plus faible et le lit est très encaissé, La crue a été observée à trois endroits différents :

1° Au point où doit être établi le pont de la route de Blidah à Koléah, la crue s'écoula sous une hauteur de 6 m. 69 au-dessus de l'étiage et sur une largeur moyenne de 80 mètres.

2° Sous le pont de Mokta Khéra, qui présente une ouverture de 75 mètres, les eaux atteignirent une hauteur de 8 mètres au-dessus de l'étiage.

3° Enfin, sous le pont de Douaouda, de 65 mètres d'ouverture, près de l'embouchure, les eaux arrivèrent à 7 m. 65.

Pendant que la Chiffa grossissait de cette manière, toutes les autres rivières subissaient également une crue extraordinaire. Le Bou Roumi et l'oued Djer remplissaient leur lit jusqu'à la hauteur des berges et débordaient dans leur partie basse, au point de confondre leurs eaux.

1. *Moniteur algérien* du 5 novembre 1846.

L'oued Kébir se frayait, près de son confluent avec la Chiffa, un passage de 60 mètres à travers les levées de la route.

L'oued Beni Mered, qui traverse la route du pied de l'Atlas, entre Dalmatie et Souma, sous un poteau de 2 mètres, et qui tarit complètement dès les premières chaleurs, atteignait une hauteur de crue de 1 m. 50[1]. »

Deux ans après, en septembre 1848, un orage épouvantable, qui avait éclaté du côté de Médéa, enflait subitement la Chiffa. « A l'endroit du pont, raconte l'ingénieur Aymard qui en fut témoin, il était tombé quelques gouttes d'eau qui n'avaient pas même été assez fortes pour faire suspendre le travail. Des hommes étaient occupés au milieu du lit à couper des fascines. La Chiffa était ce qu'elle avait été tout l'été un filet d'eau de 4 à 500 litres par seconde, occupant une largeur de 5 ou 6 mètres.

Tout à coup, on voit s'avancer une masse énorme et compacte avec la vitesse d'un cheval au galop. Elle va frapper la berge gauche à 6 ou 700 mètres en amont du pont et se réfléchit en prenant le lit en écharpe. Les hommes effrayés se sauvent. Un d'eux, trop avancé au milieu du lit, n'a pas le temps de fuir ; il est surpris par le courant qui l'entraîne et vient le précipiter évanoui contre la berge droite.

Le courant était précédé d'un énorme amas de broussailles qu'il avait ramassées sur sa route. Telle était sa rapidité que l'eau, agglomérée pour ainsi dire en un bloc, ne faisait pas flotter ces broussailles, mais les poussait devant elle comme aurait fait une masse solide. Dans cette crue, l'eau occupa sous le pont une largeur de 40 mètres et monta à 1 m. 20 au-dessus de l'étiage[2]. »

Les Algériens conservent encore le souvenir de la terrible crue des 15 et 16 décembre 1902 qui fut produite par des pluies torrentielles dont la hauteur atteignit 112 mm. en moins de 24 heures. Toute la partie basse de la plaine fut transformée en un immense marécage, le lac Halloula se reforma sur plusieurs centaines d'hectares. L'Harrach inonda une partie de la ville de Maison Carrée et rejeta sur la plage d'Hussein Dey 150 cadavres de porcs et d'ânes. L'oued el Kébir rongea la route, près du moulin Ricci, sur plusieurs centaines de mètres, enleva 8 gourbis et plusieurs maisons, laissant 130 personnes sans abri, détruisit les conduites d'eau de Blida et emporta dans la plaine les grains ensemencés sur plusieurs centaines d'hectares.

1. Aymard. Art. cité, p. 19 et suiv.
2. *Ibid.*

L'ingénieur Ville évalue à 888 millions de mètres cubes environ le volume des eaux qui débouchent de l'Atlas dans la plaine [1] et il en fait la répartition suivante : la majeure partie s'écoule rapidement à la mer par les rivières principales, une faible quantité s'infiltre dans le sol et réapparaît ensuite dans des sources, une quantité très variable se répand dans la plaine par les cours d'eau secondaires dont le lit est interrompu vers le milieu de la Mitidja et alimente les marais ; le trop plein de ces marais est amené à la mer par des oueds ou des canaux de déversement. Le débit de ces cours d'eau est, d'après Flamant [2], de 1.400 litres à la seconde pour la Chiffa comme débit moyen et de 700 litres à l'étiage, pour l'oued el Kébir de 400 litres comme débit moyen et de 250 à l'étiage, pour l'Harrach de 1.200 litres commme débit moyen et de 900 à l'étiage. Le volume des eaux descendant des collines du Sahel est beaucoup plus faible, 422.000 mètres cubes environ ; les oueds minuscules qui les drainent ont leur lit à sec pendant la plus grande partie de l'année.

La pente des cours d'eau débouchant de l'Atlas est assez forte dans leur traversée de la plaine, sur environ la moitié de leur cours ; elle devient ensuite faible, ainsi qu'en témoignent de nombreux méandres. Examinons, à titre d'exemple, le profil en long de la Chiffa qui, à partir de son confluent avec l'oued Djer, prend le nom de Mazafran. Dans la traversée de la partie montagneuse, la Chiffa, qui a entaillé dans les schistes durs de l'Atlas des gorges profondes et très encaissées qui font l'admiration des touristes, a une forte pente : 1,56 % de son confluent avec l'oued Merdja à son confluent avec l'oued el Kébir. Elle diminue considérablement à son

1. Ville, *Recherches sur les roches, les eaux... des provinces d'Alger et d'Oran.* 1852.

2. Notice sur l'hydraulique agricole en Algérie, 1900. Le « Tableau des jaugeages effectués en Algérie de 1901 à 1910 » par le service des ponts et chaussées donne les chiffres suivants pour le débit minimum (en litres) :

Harrach. 1904 : 150.000 — 1905 : 298.000 — 1906 : 116.000 — 1908 : 269.000 — 1909 ; 195.000 — 1910 : 334.000 (au déversoir du partiteur du syndicat d'irrigations de la rive gauche à Bouinan).

Mazafran. 1909 : 4.103.000 — 1910 : 6.811.000 (à la limite des communes de Koléa et de Douaouda).

Oued el Kébir. 1904 : 185.000 — 1905 : 195.000 — 1906 : 188.000 — 1907 : 215.000 — 1908 : 160.000 — 1909 : 117.000 — 1910 : 184.000 (au partiteur du syndicat situé près de la poudrière).

Oued Chiffa. 1904 : 435.000 — 1905 : 844.000 — 1906 : 624.000 — 1907 : 1.132.000 — 1908 : 868.000 — 1909 : 509.000 — 1910 : 694.000 (au droit du kilomètre 60,500 de la route nationale d'Alger à Laghouat).

entrée dans la plaine : assez forte encore dans la traversée des alluvions caillouteuses où elle atteint 0,40 °/₀, elle devient très faible dans la zône des alluvions imperméables et dans la trouée de Koléa où le Mazafran forme des méandres très accentués ; elle n'est plus que de 0,13 °/₀ du croisement de la route d'Oued Alleug à Attatba jusqu'à son embouchure.

La partie centrale de la Mitidja est arrosée par le *Mazafran*. Cette rivière, qui tire son nom de la couleur jaunâtre de ses eaux, est formée par la réunion de deux autres rivières, l'oued Djer, grossi de l'oued Bou-Roumi et de plusieurs cours d'eau secondaires, et de la Chiffa, grossie elle-même de l'oued el Kébir.

L'oued *Djer*, dont le cours est très sinueux, naît dans les monts du Zaccar. Il est formé par deux torrents, l'oued Bou Allouan et l'oued el Hamman qui, après avoir recueilli les eaux fournies par de nombreux petits ruisseaux, viennent confluer près de Bou-Medfa, à une altitude de 237 mètres. Il vient déboucher dans la plaine à l'est d'El Affroun à 106 mètres d'altitude et la traverse directement du Sud au Nord jusqu'au pied des collines du Sahel qu'il longe, après avoir fait un coude à angle droit. Pendant cinq kilomètres environ, il coule dans la plaine entre des berges élevées de 6 à 8 mètres, formées par l'accumulation des alluvions qu'il a charriées ; ce bourrelet d'alluvions est si important qu'il empêche l'oued Djer d'inonder ses rives, mais par contre il a eu pour effet de transformer en cuvette la partie occidentale de la plaine et d'accroître considérablement la superficie du lac Halloula. Avant les travaux de déssèchement entrepris dans cette région, le trop-plein du lac s'écoulait par dessus cette barrière en formant une cascade. Les ingénieurs préposés au dessèchement ont utilisé cette pente naturelle des eaux et creusé un fossé dans les alluvions de l'oued Djer. Les Arabes ont jadis provoqué la formation sur la rive droite de l'oued Bou-Roumi d'une dérivation qui a peu à peu attiré toutes les eaux ; le nouveau lit étant trop étroit à l'époque des pluies, les eaux débordaient dans la plaine, formant les marais situés en avant du bois des Kharezzas et se perdaient ensuite dans ce bois inondé pendant une grande partie de l'année. A la sortie de ce bois, l'oued Djer recevait, sur sa rive droite, l'oued Bou-Roumi et le trop-plein des eaux qui avaient alimenté les marais, sur sa rive gauche, quelques oueds descendus des collines du Sahel. Dans la partie de son cours qui traverse la zône des alluvions caillouteuses, cet oued est complètement à sec en été, mais dès qu'il pénètre dans la zône des alluvions limoneuses, les eaux d'infiltration

sourdent des berges en de nombreux points et viennent former un filet d'eau au fond du thalweg.

Depuis qu'un canal de dérivation a fait écouler les eaux de l'oued Djer dans l'oued Bou-Roumi, ce dernier lui a cédé son nom. Le lit du nouvel oued Djer, dans la partie située en aval du canal, coule encaissé entre des berges qui atteignent 12 à 15 mètres d'élévation et constituent un obstacle sérieux aux inondations. Un ancien thalweg de l'oued Bou-Roumi est indiqué nettement dans la topographie à l'est du lit actuel de l'oued Djer ; il revient à la vie par intermittence lors des grandes crues, quand son voisin ravisseur laisse échapper le trop-plein de ses eaux ; débaptisé, il a pris le nom d'oued Bouchouaou ; après avoir longé le bois domanial de la Doumia, il se dirige sur la Chiffa.

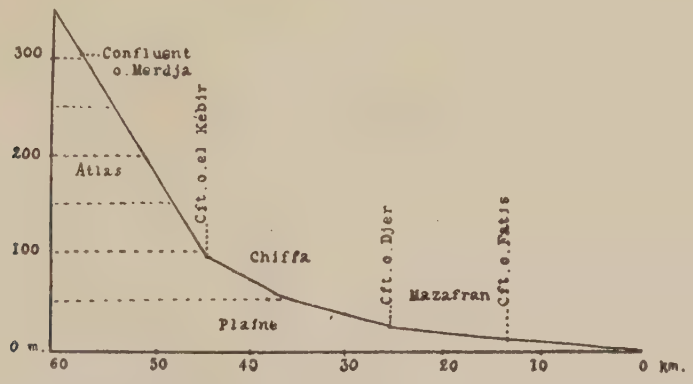

Profil des thalwegs de la Chiffa et du Mazafran (jusqu'au confluent de l'oued Merdja).

De toutes les rivières de la Mitidja, la *Chiffa* est celle qui a le cours le plus rapide et le lit le plus large. Ses berges étant très peu élevées à son débouché dans la plaine, tout le pays voisin est sujet aux inondations pendant la période des pluies. Formé par la réunion de nombreux petits ruisseaux descendus des montagnes situées au nord de Médéa, grossi par l'abondant oued Merdja né sur les flancs du pic de Sidi-Abd-El-Kader, cet oued présente, dans la traversée des montagnes de Mouzaia, des gorges très étroites. En période de crues, c'est un torrent impétueux qui charrie une grande quantité de débris arrachés aux massifs voisins, entraîne des arbres déracinés et roule d'énormes blocs de pierre.

Un voyageur qui a traversé ce cours d'eau en avril 1853, au lendemain d'une violente crue qui, déplaçant son lit, avait laissé une rivière

sans pont et un pont sans rivière, nous fait le récit suivant : « Nous descendons une rampe taillée au bord de la route ; nous traversons un banc de roches éparses, des grèves humides ; on saute, on ressaute de plus belle ; le Passe-Partout (nom donné à la petite carriole) crie, le cocher crie ; à cela se joint le grondement d'un torrent ; « Mettez-vous tous à gauche, s'écrie le phaëton ; tenez vous bien, c'est la Chiffa ! » En effet, nous sommes dans un courant violent qui monte jusqu'à la caisse ; les chevaux soufflent, éternuent,... ils redoublent d'ardeur, ils fendent l'eau et nous tirent à bord. C'est à peine si nous avons le temps d'apercevoir en passant le pont de 300 mètres, à côté duquel la Chiffa s'est follement jetée par un de ses sauts de printemps, entraînant avec elle plus de 100.000 stères de digues et chaussée[1]. »

Tous les débris transportés par la Chiffa viennent s'étaler à son entrée dans la plaine sur un lit d'une largeur d'au moins 500 mètres. De nombreux îlots, formés par des amas de cailloux roulés et consolidés par des arbustes, déterminent souvent la constitution de plusieurs lits, susceptibles de varier à la première crue. A 500 mètres environ de la rive droite de la Chiffa apparaît une berge d'une hauteur d'environ 20 mètres, taillée dans le cône de déjections de l'oued el Kébir ; entre cette berge et le lit actuel, qui s'est porté à l'ouest, la couche d'alluvions qui s'est déposée a été livrée à la culture et porte de belles plantations d'orangers. La Chiffa, dans son cours inférieur, reçoit les eaux qui se sont infiltrées dans les alluvions caillouteuses. Elle serait souvent à sec dans son cours supérieur, si elle ne recevait l'appoint des eaux de l'oued el Kébir.

Ce torrent, né dans les montagnes de l'Atlas blidéen, doit à l'élévation de ces montagnes de n'être jamais à sec (ce qui permet les cultures irriguées de Blida), mais par contre d'avoir des crues formidables, d'autant plus dangereuses que la pente est rapide sur tout le cours. Blida, bâtie sur son ancien cône de déjections à l'endroit où il change de direction et longe le bord de la montagne pour se diriger vers la Chiffa, a été souvent menacée de destruction par ses crues. Une chaussée en maçonnerie construite en avant de la caserne Bizot plus particulièrement exposée fut entièrement détruite lors de la crue foudroyante de mai 1916 ; l'énorme amas de débris charriés bouleversa complètement le lit de l'oued et fit disparaitre plusieurs orangeries établies sur les bas-côtés du thalweg. Une nou-

1. Chanony, *Mémoire d'un voyage en Algérie*, 1853, p. 20.

velle chaussée beaucoup plus solide, qui procure un agréable lieu de promenade pour les Blidéens, a été construite depuis ; elle a reporté sur la rive opposée les morsures du torrent. Une partie des eaux de l'oued el Kébir s'infiltre dans les alluvions caillouteuses et va réapparaître vers Oued el Alleug à la limite des alluvions limoneuses formant un réseau dense de sources ; les nappes aquifères par suite de la pente du terrain sont souvent artésiennes ; le forage de puits donne des eaux jaillissantes au-dessous de la côte 50.

C'est la partie centrale de la Mitidja qui renfermait au moment de la conquête les plus vastes étendues marécageuses ; les grands responsables de leur formation étaient, non pas les rivières principales, mais les cours d'eau secondaires et les eaux d'infiltration. Sur la rive gauche de la Chiffa, l'oued Gueroud et l'oued bou Aroua, l'oued el Had et l'oued Chaouch inondaient pendant l'hiver toute la zone voisine de leurs rives, puis se perdaient dans les alluvions caillouteuses et réapparaissaient dans les alluvions limoneuses, formant les marécages du bois des Kharezzas et de ben Sanoun. Sur la rive droite de la Chiffa, entre cet oued et l'Harrach, sur une largeur d'environ 30 kilomètres, de nombreux petits ruisseaux tels que l'oued Yok, l'oued beni Aza, l'oued beni Mered, l'oued el Kremis, l'oued bou Chemla, l'oued Kleb engendraient les immenses marais de Chaiba, de Farghen et des beni Khelil. Les eaux de ces oueds s'infiltrent et disparaissent complètement dans les couches perméables, puis réapparaissent à la limite des dépôts imperméables, donnant naissance à une infinité de sources très rapprochées les unes des autres qui, d'Oued el Alleug à Boufarik, épousent la forme concentrique de l'extrémité des cônes de déjections. Ces sources, dont plusieurs sont intarissables en été, creusent un lit qui disparaît bientôt ; leurs eaux venaient se confondre dans un bassin commun, où elles croupissaient avant l'exécution des travaux de drainage.

Les marais de Chaiba et de Farghen, qui ne sont pas entièrement asséchés, couvraient au début de la conquête, de la Chiffa à l'oued Fatis, une superficie de 30 kilomètres carrés constamment inondée et une étendue bien supérieure en hiver. Les principales sources qui les alimentaient et auxquelles on a donné le nom d'oueds étaient l'oued Alleug (corruption d'Allaïg : la rivière des ronces), l'oued Beida, l'oued Chaa, l'oued Achelen, l'oued Macta Maklouf, etc. Le trop plein des eaux s'écoulait par plusieurs déversoirs dont le plus considérable était l'oued Teurfa, qui prend le nom d'oued Fatis après avoir reçu l'oued Bou Farik et se

grossit de l'oued Farghen. Mais ces déversoirs, dont le cours était très sinueux, étaient tellement envahis par les joncs, les roseaux et autres plantes aquatiques qu'ils n'arrivaient jamais à assurer l'écoulement des eaux pendant la saison des pluies.

Les marais des Beni Khelil ou marais de Boufarik, de Souk Ali et de l'oued Tleta avaient la même origine et présentaient les mêmes caractères. Leurs principaux déversoirs, l'oued er Remilli, l'oued Bou Farik et l'oued Tleta avaient un cours très sinueux favorable à l'envahissement par les herbes aquatiques. En rectifiant leur cours et en débarrassant leur lit, il était facile, en raison de la pente, d'assurer l'écoulement des eaux : Oued el Alleug, Boufarik et le Pont de Chevalets, dont les cotes sont respectivement de 112 mètres, 50 et 34, sont à moins de 15 kilomètres de la coupure du Mazafran cotée 14 mètres. Ces marais étaient encore alimentés par les petits cours d'eau descendus du Sahel.

Particularité intéressante à signaler : l'infiltration des eaux dans la zône perméable a formé des nappes aquifères ; le forage de puits au-dessous de la cote 50 donne des eaux jaillissantes et des eaux ascendantes à une cote légèrement plus élevée.

La partie orientale de la Mitidja renferme une seule grande rivière, l'oued el Harrach et deux de faible importance, l'oued el Hamiz et l'oued Reghaia.

L'*Harrach*, formé par la réunion de deux petits cours d'eau, l'oued Mokta et l'oued Akra nés dans le massif de Tablat, débouche dans la plaine près de Rovigo. Ses berges peu élevées ne s'opposent pas aux inondations pendant la saison pluviale ; des eaux stagnantes séjournaient autrefois sur ses bords jusqu'à plus d'un kilomètre. Il parvient à la mer par la trouée de Maison-Carrée, moins importante, mais de même origine que celle du Mazafran ; son embouchure est souvent obstruée par une barrière de sables qui est détruite lors des hautes eaux. Il reçoit un affluent important sur sa rive droite, l'oued Djemaa, au cours rapide, aux berges peu élevées, aux crues souvent énormes, foudroyantes et des plus dangereuses, un autre de moindre importance, l'oued Smar (rivière des joncs), formé par la réunion d'une douzaine de petits torrents, entre autres l'oued Saida, l'oued Bou Trik, l'oued Terrero, l'oued Aicha qui perdent leur lit au milieu de la plaine ; ils s'étalaient autrefois dans des marais, puis réapparaissaient en plusieurs bras servant de déversoirs aux marais avant de se jeter dans l'oued Smar.

Les marais de la Rassauta, de la Maison-Carrée, de l'oued Smar, dont

L'Harrach à Maison Carrée.
Hautes eaux.

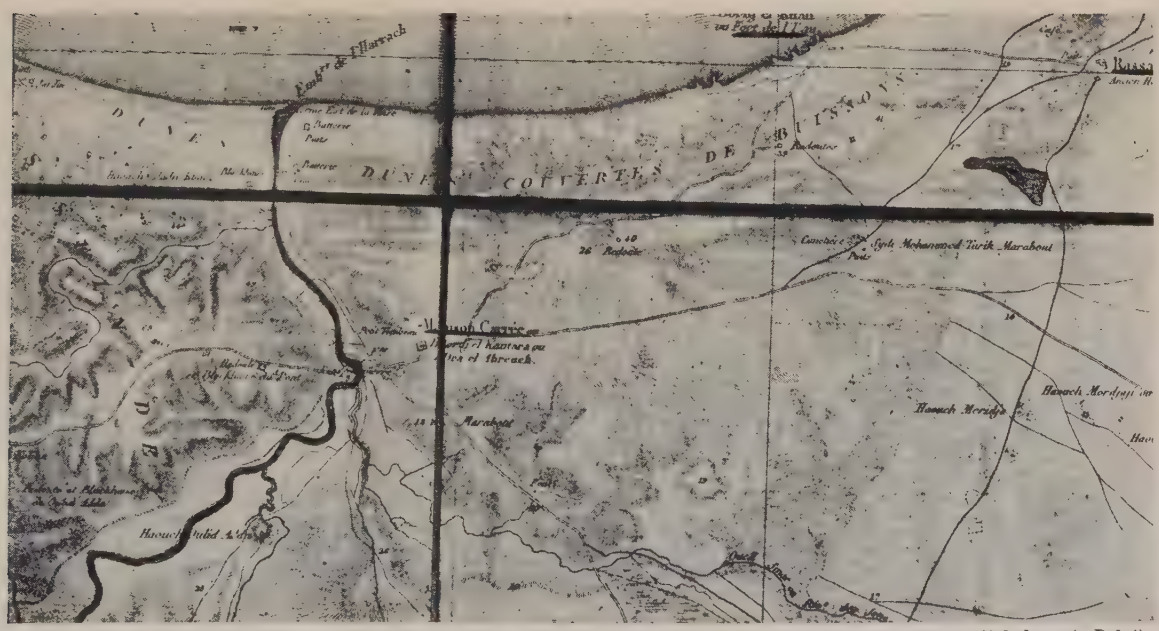

(Extrait de la carte Pelet).
Ech. 1/80.000.

Environs de Maison Carrée en 1834.
Pays presque désert et inculte.

il est souvent fait mention dans les débuts de la colonisation, avaient pour origine les débordements de ces nombreux oueds. Ceux de Baraki et de Sidi-Erzin étaient dûs à la réapparition dans la zône imperméable de la plaine d'une partie des eaux de l'oued Djemaa. Ce dernier, qui avait autrefois une direction Sud-Nord, a obliqué vers l'ouest pour venir rejoindre l'Harrach, mais une partie de ses eaux a continué à suivre l'ancien cours en s'infiltrant dans la couche d'alluvions caillouteuses. De même que dans la partie centrale de la plaine, on a pu forer de nombreux puits artésiens dont le débit est abondant. Sur la rive gauche de l'Harrach, les anciens marais de Birtouta et de Baba Ali avaient pour cause l'étalement des eaux des oueds Baba Ali, Guerek et Terro là où disparaissait leur lit. Ces marais étaient en outre alimentés, mais pour une moins large part, par les torrents descendus des collines du Sahel, notamment l'oued el Kerma. L'officier d'intendance Gaillard, qui a visité ces marais en 1833, nous donne sur eux les détails suivants :

« On peut considérer, dit-il, trois marais. Le premier s'étend depuis Birtouta jusqu'à l'oued el Kerma sur une longueur de 5000 mètres et une largeur constante de 5 à 600 mètres ; il suit le pied des collines, laisssant à sa droite des prairies spongieuses qui sont cependant parcourues par les bestiaux et la rivière Arrach qui coule au milieu d'elles.

« Le second est compris entre le ruisseau la Huissel et la petite rivière oued Smar. Ce grand marais a des solutions de continuité. Il comprend des parties couvertes d'eau, des pâturages marécageux et des parties de terre ferme. Sa moyenne largeur entre les cours d'eau qui le limitent est de 7.000 mètres ; sa longueur depuis l'haouch Schrahaba jusqu'au pied de l'éminence qui sépare les embouchures de la Huissel et de l'oued Smar dans l'Harrach est de 4.500 mètres. On peut estimer que la moitié de ce marais est en terrain ferme, les 2 /6 en prairies marécageuses et l'autre 6e couvert d'eau. Il est traversé par la route de Constantine toujours praticable et sillonné par un grand nombre de sentiers que les Arabes parcourent à cheval...

« Le troisième marais s'étend depuis la rive droite de l'oued Smar, à la hauteur d'haouch Bacha (la Maison Carrée) jusqu'à l'étang qui se trouve au pied du mamelon de la Rassauta. Sa largeur moyenne peut être de 700 mètres, sa plus grande largeur de 900 mètres sur une longueur de 5.400 mètres... Il suit le pied des collines de la Maison Carrée [1]. »

1. Gaillard, *Sur Alger*, 1837, p. 27 et suiv.

L'oued el Hamiz originaire des montagnes de Sidi Naceur, au Sud-Est du djebel Zerouela, prend, dans la traversée de la partie montagneuse, le nom d'oued Arbatache. Il pénètre dans la plaine près du Fondouk et vient déboucher dans la baie d'Alger au Sud du cap Matifou. Sans eau en été, il a, dans la période des pluies, des crues violentes que l'élévation de ses berges rend peu dangereuses. L'oued Reghaia est un cours d'eau insignifiant, long d'une quinzaine de kilomètres, qui traverse une région très perméable de sables accumulés en dunes.

La partie occidentale de la Mitidja renferme un seul cours d'eau qui mérite ce nom, l'oued Nador et un lac, autrefois très étendu, actuellement en grande partie asséché, le lac Halloula.

L'oued Nador est, à l'extrémité occidentale de la plaine, le collecteur de quatre cours d'eau, l'oued Bou Yersen, l'oued bou Ardoun, l'oued Meurad et l'oued Bourkika. Il traverse, sur un parcours de 6 kilomètres, les collines du Sahel de Tipaza par une trouée analogue à celle du Mazafran et vient déboucher dans la baie du Chenoua.

L'oued bou Ardoun constitue la limite occidentale de la Mitidja. Formé par la réunion de plusieurs ruisseaux qui descendent des montagnes des Beni Menad, il vient longer dans la plaine la forêt de Sidi-Slimane. A sec en été, il devient en hiver un torrent aux crues dangereuses. Les galets, graviers, sables, boues, herbes et broussailles qu'il avait entraînés, formaient au début de la colonisation un barrage qui interrompait complètement l'écoulement des eaux et rendait toute la forêt marécageuse et des plus malsaines.

L'oued Meurad forme, dans la partie supérieure de son cours, un bassin dont la disposition était favorable à l'édification d'un barrage.

L'oued Bourkika est le plus long et le plus important des affluents de l'oued Nador. Il suit d'abord le ravin des Voleurs, formé de roches schisteuses très résistantes ; son lit s'élargit ensuite dans la traversée de la zône des roches éruptives ; en plaine, ses berges sont assez élevées pour empêcher les inondations. Il est à sec en été, sauf à la limite des alluvions imperméables où l'on voit sourdre des eaux d'infiltration qui couvrent le fond du lit. Les noms seuls que les Arabes ont employés pour désigner ces deux derniers oueds, et qui signifient rivière des malades et père de la maigreur, évoquent l'insalubrité de la région ; il ne faudrait pas cependant en rendre responsables ces deux rivières qui ne produisent aucun marais ; les deux coupables sont l'oued bou Ardoun et surtout le lac Halloula.

L'ancien *lac Halloula* se trouvait dans une véritable cuvette formée, à l'ouest, par la ligne de partage des eaux du bassin de l'oued Nador, à l'est, par le bourrelet de dépôts accumulés sur la rive gauche de l'oued Djer. Dans cette cuvette venaient se jeter les eaux de plusieurs sources et d'un grand nombre de petits oueds, descendus du Sahel, comme l'oued Sidi-Rached, ou de l'Atlas, comme l'oued Ameur el Aïn, l'oued Goumdiha, l'oued Sidi Kébir. Le lac couvrait dans la saison des pluies une étendue d'environ 4.000 hectares ; ses eaux arrivaient à trois kilomètres des villages de Bourkika et d'Ameur el Ain et à quatre kilomètres de Marengo ; cette surface se réduisait de moitié environ en été. Sa profondeur était en moyenne de 4 mètres ; dans quelques points rapprochés du Sahel elle en atteignait 7, mais la zône submergée uniquement en hiver ne dépassait pas 50 centimètres. Sur ses eaux pullulaient les cygnes et une foule d'autres oiseaux aquatiques. Les nombreux poissons qu'il renfermait étaient pêchés par les indigènes des environs [1]. C'était aussi un grand foyer d'infection ; ses abords, délaissés par les Arabes, seront le tombeau des colons européens qui viendront les fréquenter. Le récit suivant d'un voyage que fit dans ces parages Berbrugger en 1843 donne une idée des innombrables légions de moustiques qui infestaient la région :

« Notre tente fut dressée dans un douar des Hadjouths dont le chef s'appelait Sâad. Nous étions dans la situation la plus romantique qu'il soit possible d'imaginer sous le tombeau de la Chrétienne et à la pointe orientale du lac Halloula, ayant une vue ravissante de quelque côté que nos yeux vinssent à se tourner. Mais que les apparences sont trompeuses ! Pendant que nos cavaliers et nos hôtes, sabres et yatagans au vent, s'occupaient avec une activité remarquable à immoler et à dépouiller un énorme mouton dans lequel ils introduisaient une espèce de manche à balai en guise de broche, la nuit descendait rapidement ; et à mesure que ses ombres se répandaient autour de nous, des légions de moustiques longs et noirs arrivaient par masses innombrables. Nos peaux moins tannées que celles des habitants de la localité, notre sang plus frais, attiraient sur nous ces insectes altérés qui en moins de rien nous criblèrent de piqûres. Il fallait se résoudre ou à ne pas respirer en s'enfonçant sous deux burnous, ou à subir les cuisantes blessures de ces affreux animaux. Ceci m'a presque fait croire à cette tradition du pays relative à une armée de Turcs

1. En 1853, la pêche sur le lac était louée à des Espagnols.

mis en fuite par des légions de moustiques sortis du Tombeau de la Chrétienne, dont les cupides Osmanlis voulaient, dit-on, enlever les trésors. Le lendemain, après une nuit sans sommeil, nous avions les jambes et la figure dans un état déplorable et ce fut avec empressement que nous abandonnâmes un lieu où nous avions enduré de pareilles tortures [1]. »

Tels sont les traits principaux de l'hydrographie de la Mitidja. Cette plaine est en somme abondamment arrosée, mais bien mal drainée, puisque de vastes marécages s'y sont formés qui occupaient pendant la saison des pluies environ le 5e de la superficie. Foyers de développement des anophèles ou moustiques propagateurs des fièvres paludéennes ces marécages ont été un des plus grands obstacles à la colonisation, ils ont causé la mort d'un nombre considérable de colons et de soldats. Seuls de grands travaux d'assainissement pourront la rendre habitable.

Cette richesse en eau a été par contre des plus précieuses pour l'alimentation et l'irrigation des nouveaux villages de colonisation. Il a été facile de faire des dérivations de cours d'eau au débouché de la montagne, de capter les sources au point de contact des alluvions caillouteuses et limoneuses, de forer des puits artésiens dans la partie nord de la plaine. Des régions comme Blida, Boufarik et Fort de l'Eau doivent leur fortune à cette surabondance d'eau [2].

1. *Moniteur algérien*, 15 septembre 1843.

2. Plusieurs étymologies ont été données pour expliquer l'origine du mot Mitidja. Cat. (*Essai sur la province romaine de Maurétanie*, p. 114) le fait dériver de Matidia, nièce de Trajan, qui possédait, peut-être, de grandes propriétés dans cette plaine. Certains orientalistes le font venir d'un mot arabe qui signifie « la couronnée », parce qu'elle est entourée comme d'une couronne par les monts de l'Atlas, ou d'un autre mot qui indique « une étendue au loin », une plaine. D'après Bel (*Benou Ghanya*, p. 175. Paris, 1803), il faudrait en chercher l'origine dans une ancienne ville forte qui était située sur la route de Miliana à Achir et dont l'emplacement exact est assez difficile à déterminer ; cette ville fut détruite vers la fin de la révolte d'Ibn Ghânya. C'est cette dernière version qui paraît la plus vraisemblable. V. du même auteur, *Histoire des Beni Abd el Wâd*, 2 vol. Alger, 1913.

CHAPITRE II

CONDITIONS HISTORIQUES

1° COUP D'ŒIL SUR SON PASSÉ

Les documents anciens relatifs à l'histoire de la Mitidja avant l'occupation française sont, il faut l'avouer, peu abondants, fragmentaires, souvent imprécis et ne permettent pas de reconstituer dans tous ses détails le passé de cette plaine.

Bien avant l'ère chrétienne, les Phéniciens se sont établis dans sa partie nord-est, près du cap Matifou, le Ras Tamendfoust des indigènes, où ils ont fondé le comptoir de Rusguniæ[1]. C'est à cet emplacement que l'empereur Auguste créa une colonie qui faisait face à celle d'Icosium[2]; elle fut détruite par les Vandales après avoir pris un assez grand développement, si l'on en juge par l'importance de ses ruines[3]. « Temendfoust, dit le chérif Edrisi qui écrivait au milieu du XII^e^ siècle, est un beau port auprès d'une ville ruinée. Les murs d'enceinte sont presque entièrement renversés, la population peu nombreuse ; on dit que c'était autrefois une

1. Berbrugger a retrouvé dans les ruines de Rusguniæ une stèle d'une ressemblance parfaite avec les pierres tumulaires phéniciennes provenant de Portus Magus (Vieil Arzew). Le nom même de Rusguniæ (ras, rus, tête, cap) confirme d'ailleurs cette origine phénicienne. — Les instruments préhistoriques en quartz qu'on a retrouvés épars sur le sol au cap Matifou prouvent l'ancienneté de l'occupation de cette région.

Sur Rusguniæ, voir la brochure de Berbrugger sur la « Nécessité de coloniser le cap Matifou » (1845), ainsi que de nombreux articles du même auteur dans la *Revue africaine*, en particulier t. I, p. 58, t. II, p. 415. t. IV, p. 36, t. XII, p. 236. — Chardon, *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, p. 124-149. — Gsell, *Atlas archéologique*, f. 5.

2. Elle est mentionnée par Pline sous le nom de Colonia Augusta Ruscaniæ. *Hist. Nat.* I. V. 2.

3. Le fait que Rusguniæ ait été érigé au IV^e^ siècle en siège épiscopal ne prouve rien en faveur de son importance, car, dans l'Église primitive, les évêques correspondaient aux curés de notre époque. — Cet évêché existait encore au début du VII^e^ siècle quand la ville fut occupée par une garnison byzantine (Diehl, *Afrique byzantine*, p. 262).

très grande ville et on y voit encore les restes d'anciennes constructions, des temples et des colonnades [1]. »

Ces ruines furent utilisées dans la suite pour l'édification du fort octogonal de Matifou et comme matériaux de construction par les habitants d'Alger. « De ses pierres, déclare Léon l'Africain au début du XVI^e siècle, furent relevées quasi toutes les murailles de la cité d'Alger [2] ». A la fin du même siècle, Marmol fait la même constatation : « C'est une ancienne ville bâtie par les Romains... et qui a un port raisonnable où vont mouiller les vaisseaux d'Alger, car tout le reste de la côte est battu des vents et a de grandes baies bien dangereuses. Les Africains appellent cette ville Temendefus et Ptolémée la met à 18°30' de longitude et à 32°45' de latitude sous le nom de Rustone. Elle était en grande splendeur du temps des Romains ; les Goths la détruisirent depuis et la ville d'Alger s'est accrue de ses ruines [3]. » Renaudot, dans son *Histoire d'Alger*, atteste que cet emprunt de matériaux avait encore lieu au début du XIX^e siècle.

Il n'est pas étonnant qu'on ait découvert à Alger plusieurs documents épigraphiques provenant de Rusguniæ. Ce sont, notamment, une inscription sur marbre datant de l'époque byzantine « en mémoire de Flavius Ziperis, tribun du corps des Primani Felices Justinianenses » qui « a été déposé en paix après avoir exercé le tribunat à Rusguniæ pendant 12 ans » ; une autre, gravée en l'honneur d'un certain Lucius Fadius, qui fut retrouvée encastrée dans la voûte d'un magasin de la Pêcherie, ainsi conçue : « A Lucius Fadius, fils de Lucius (de la tribu) Quirina (surnommé) Rogatus, les décurions, les édiles, les duumvirs et les duumvirs quinquennaux de Rusguniæ ainsi que les citoyens de Rusguniæ, à cause de ses mérites et parce qu'il a fourni du froment et fait baisser son prix par une souscription. » Il est intéressant de constater, d'après cette inscription, qu'à l'époque romaine, comme de nos jours, la récolte de céréales était quelquefois déficitaire par suite de la sécheresse. Renaudot dans son *Histoire d'Alger* [4], signale une troisième inscription apportée de Matifou à Alger ainsi que deux autres trouvées à Rusguniæ même.

1. Edrisi, *Description de l'Afrique et de l'Espagne*, p. 104. — Lopez de Gomara (*Cronica de los Barbarrojas*, p. 107) parle également de « maisons, temples et aqueducs antiques qui sont nombreux, grands et beaux. »
2. *Léon l'Africain*, t. III, p. 28, éd. Schefer et Cordier. 1898.
3. Marmol, *L'Afrique*, t. II, p. 409.
4. Renaudot, *Histoire d'Alger*, p. 12 et *Revue africaine*, t. I p, 58 et suiv.

Les fouilles faites à Rusguniæ de novembre 1899 à février 1900 par le lieutenant Chardon ont mis à jour des thermes, dont il reste une grande abside, une basilique chrétienne, un aqueduc venant de l'Est, de nombreuses sépultures antiques, une centaine de stèles votives représentant des personnages qui tiennent des offrandes, une statuette de jeune homme drapé, une statuette de bronze représentant Mercure. De nombreuses petites ruines ont été découvertes aux environs de Rusguniæ ; c'étaient probablement des fermes ou des villas.

L'occupation romaine ne s'est pas bornée à l'établissement d'une colonie sur la côte de la Mitidja ; de nombreux vestiges témoignent qu'elle a pénétré dans l'intérieur de cette plaine [1]. Dans la partie orientale, on a retrouvé une statue de femme en marbre dans une ruine située près du pont du Hamiz ; les culées d'un pont antique sur cet oued, près du gué de Hadjira ; un autre pont sur le Bouïria, affluent de Hamiz ; quelques vestiges à l'houch ben Daly Bey ; les restes d'une espèce de camp romain près de l'ancienne redoute de l'oued Boudouaou ; quelques ruines près du village de Saint-Pierre-Saint-Paul ; à peu de distance de l'ancien camp de l'Harrach plusieurs pierres tombales avec inscriptions, dont une seule est assez bien conservée ; à 1200 mètres au nord du Fondouk les vestiges d'une petite construction romaine ; à 6 kil. au nord de ce village des restes de murs et deux stèles funéraires dont l'une porte une inscription et l'autre un bas-relief (découverts en 1925 par le maire du Fondouk) ; à l'Aïn Khadra, près de Rivet, une source aménagée par les Romains qui avaient construit des bains. (On a découvert dans la même région, à l'haouch Cerkadji, près de Rovigo, une inscription libyque et une autre à un kilomètre à l'est de Maison Carrée, sur la route allant au cap Matifou [2].)

1. V. Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie* (Texte et cartes). Feuilles nos 4, 5, 13 et 14.

2. D'après Marmol, il y aurait eu près de l'embouchure de l'Harrach, à l'emplacement de Maison Carrée, une ville ancienne de plus de 3.000 habitants, qu'il dénomme Sasa. « La ville de Sasa, que Ptolémée appelle Tipaso, est détruite et ses édifices se voient au levant d'Alger, sur les bords de la Méditerranée sarde, à l'ouest de la cité de Métafuz (Matifou). Cette ville a été de plus de 3.000 habitants. Son emplacement était joint à la rivière qu'on appelle Huet el Harrax (Harrach) ; quelques-uns prétendent qu'elle a été édifiée avant Alger par les anciens Africains. Elle fut détruite ensuite par le peuple de Mozgane (Beni Mezar' anna ou Mezaghana) qui sont des gens plutôt basanés que blancs, ayant leur principale population en Lybie (contrée des oasis) d'où ils sont devenus puissants dans cette province d'Alger et en furent les maîtres avant que les Romains entrassent en Afrique. Ce sont des Berbers africains parlant une langue qu'ils appellent Mozgana ou Mozabia qui est au contraire et différente de celle que parlent les autres Africains. Finalement cette cité est détruite et les

Dans la partie centrale de la Mitidja, les traces de l'occupation romaine se bornent à quelques tombes et à des fragments de mosaïques découverts à Oued el Alleug, à une borne milliaire trouvée à 3 kilomètres à l'ouest de Boufarik et à des restes de canaux en maçonnerie, découverts par les colons dans les premiers temps de la colonisation en pleine zône marécageuse, qui témoignent que les Romains n'avaient point négligé les travaux hydrauliques dans cette région.

Les vestiges romains sont plus importants dans la Mitidja occidentale. On a retrouvé à 500 mètres au sud-est du village de Mouzaïaville, à l'endroit appelé El Hadjeb par les indigènes, les ruines d'un camp romain qui a été identifié avec Tanaramusa castra [1]. Situé sur la route de Cæsarea (Cherchel) à la Mitidja, à proximité du débouché des vallées de la Chiffa et de l'oued Djer, il commandait, comme l'indique le nom arabe (El Hadjeb signifie portier), une des portes du sud, celle de Médéa par le col de Mouzaïa. Son enceinte, ainsi que l'atteste une inscription [2], fut rebâtie sous l'empereur Constance. Le manque de crédits n'ayant pas permis d'entreprendre des fouilles méthodiques dans les débuts de la conquête, la forme de ce camp n'a pas été reconstituée ; les colons du voisinage étant venus dans la suite y chercher des pierres de construction ont fait disparaître plusieurs inscriptions, démoli plusieurs monuments, comme la porte du camp. Malgré ces regrettables destructions, un certain nombre de découvertes intéressantes ont pu être faites, en particulier deux épitaphes épiscopales trouvées dans une chapelle située à 250 mètres environ à l'est des ruines du camp, dont l'une porte qu'un évêque « éprouvé par plusieurs exils et reconnu pour un digne défenseur de la foi catholique a rempli les fonctions épiscopales pendant 18 ans, 2 mois, 12 jours, a été tué dans la guerre des Maures et inhumé le 6 des ides de mai de

écrivains disent qu'elle est plus ancienne qu'Alger et quelques-uns l'appellent le vieil Alger. » *L'Afrique*, t. II, p. 220.

Mais, affirme Devoulx, Marmol n'est qu'un effronté plagiaire de Léon l'Africain qui « prenant Alger pour Caesarea, l'antique Jol à laquelle il donne fautivement le nom de Julia Caesarea, attribue la dénomination de Sasa, qu'il prend on ne sait où, aux ruines de Tipaza, changée par lui en Tipaso. Il le dit d'une manière formelle, catégorique, le doute n'est donc pas permis. » *Revue africaine*, t. XIX, p. 298.

1. Voir les nombreux articles de Berbrugger dans la *Revue africaine*, t. I, p. 52 et 305. — t. V, p. 494. — t. VI, p. 71. — t. IX, p. 318. — t. X, p. 353 et suiv. — Cat. *Essai sur la province romaine de Maurétanie césarienne*, p. 187-188. — Gsell situe Tanaramusa castra à Berroughia. V. *Revue africaine*, p. 20 et suiv. *Atlas archéologique de l'Algérie*. F. 14.

2. Corpus. 9282.

l'année provinciale 456 » (496 ap. J.-C.)[1], plusieurs autres inscriptions mutilées, un bas-relief sculpté sur une pierre de très grande dimension représentant un oiseau entre deux phallus, une statue en marbre blanc de Bacchus, un dolium de grande capacité, une amphore haute de 1 m. 25 sur 0.60 ; plusieurs objets variés, bague en or à chaton, style en ivoire, ceps en fer pour entrave des esclaves, lampe turibule en bronze, vases en terre avec leurs couvercles, lampes funéraires, 200 médailles, presque toutes en bronze, datant de l'époque comprise entre Constantin Ier et Honorius et deux bornes milliaires des règnes de Dèce et de Dioclétien, formées d'un monolithe de près de 2 mètres de haut, qui laissent supposer qu'une voie romaine reliait ce point à Rusguniæ, soit par Boufarik, soit par le pied de l'Atlas.

Comme autres témoignages de l'occupation romaine dans la Mitidja occidentale, il y a lieu de signaler à 2.400 mètres à l'est du village de Marengo, sur la rive gauche de l'oued Moussa, un fût de colonne, un tombeau et les fondations de deux maisons ; à peu de distance au nord-est du village une inscription funéraire ; au lieu dit la Fontaine romaine une construction carrée en pierre de taille de 8 mètres de côté ; plusieurs petites ruines à l'est et au sud-est de la ferme Branthomme ainsi qu'à 500 mètres à l'ouest de la ferme Durand (probablement d'anciennes exploitations agricoles) ; quelques vestiges d'habitations au nord d'Ameur el Aïn et d'El Affroun ; à Berbessa, les restes de conduits, d'une grande citerne, des sarcophages en pierre, des urnes cinéraires en argile, des lampes et des monnaies ; à Attatba, des silos carrés, bien cimentés, d'une conservation parfaite ; quelques vestiges peu importants dans l'ancien bois des Kharezzas ; dans l'ancien lac Halloula, quelques ruines, des puits en pierre de taille, des fûts et une base de colonne, un chapiteau corinthien ; ce qui prouve que ce lac n'existait pas ou du moins n'avait qu'une faible extension à l'époque romaine ; sa formation ou son extension n'a d'autre origine que l'incurie des indigènes sous les dominations arabe et turque [2].

Que devint la Mitidja sous la domination arabe ? Au milieu du XIe siècle, le géographe El Bekri déclare qu'elle « est riche en pâturages et en champs

1. V. Mesnage, *Le christianisme en Afrique. Revue afric.*, 1913, p. 361 et suiv. — Mgr. Toulotte, *Géographie de l'Afrique chrétienne.* Maurétanie. 1899.

2. On a même recueilli à l'emplacement de ce lac une hache polie en schiste. Cf. Pélagaud, *La préhistoire en Algérie.* Lyon, 1879.

cultivés ; elle surpasse toutes les régions voisines par la quantité de lin qu'on y récolte ; on y remarque des sources d'eau vive et des moulins à eau [1] ».

Edrisi, qui vivait au milieu du siècle suivant, parle, sans la nommer, d'une plaine qui entoure Alger où les indigènes cultivent le blé et l'orge et surtout élèvent des bestiaux et des abeilles [2]. A la fin du XII[e] siècle, elle était, au dire de l'historien Ibn Khaldoun, « couverte de cultures et renfermait un grand nombre de villes et de villages [3]. »

Mais elle fut dévastée, au commencement du siècle suivant, au cours des luttes qui éclatèrent entre Almohades et Almoravides, par Ibn Râniyâ, puis par son ennemi Mendil le Marrâwi, à tel point que « les foyers furent éteints et que le coq ne chanta plus ». Dans la suite, elle fut le théâtre des combats que se livrèrent les tribus voisines se disputant sa possession Les Beni Toujîn réussirent à s'en emparer et, après une longue période de luttes avec la tribu des Thaâlba, installée dans le Titteri, ils refoulèrent celle-ci vers le nord et la forcèrent à se cantonner dans la Mitidja. Les Mellîkich, qui occupaient alors cette plaine où ils faisaient figure de seigneurs indépendants, contraignirent les Thaâlba à leur payer l'impôt ; mais s'étant fait battre, au début du XIV[e] siècle, par les armées Mérinites, ils furent obligés d'affranchir leurs tributaires. En 1360, ces derniers prirent parti pour le prétendant abd el wâdide Abou Zaïyan qu'ils soutinrent dans les nombreuses tentatives qu'il fit pour renverser le sultan de Tlemcen, Abou Hammou. Bientôt leur chefk, Salem, dévoré d'ambition, s'érigea en seigneur indépendant et, par un habile stratagène, parvint à se débarrasser de son rival, l'émir d'Alger, Ibn Râlibn, dont il prit le titre. « Il s'empresse d'y proclamer Abou Zaïyan, le prétendant abd el wâdide. Cependant l'horizon du Maghreb s'obscurcit ; on apprend que le sultan mérinide a fait son entrée dans Tlemcen et se dispose à pousser plus loin sa conquête. Sâlem prend ses précautions ; il répudie son prétendant et reconnaît les B. Merin. Un nouveau retour de fortune rétablit Abou Hammou sur le trône de ses pères et fait sortir Abou Zaïyan de ses retraites. Le chef maquilien [4] reprend son attitude de rebelle et proclame de nouveau le prétendant. Mais ce mouvement avorte à son tour. Abou Zaïyan a pris

1. El Bekri, *Description de l'Afrique septentrionale*. 2[e] éd. de Slane. 1911.
2. Edrisi, *Description de l'Afrique et de l'Espagne*. Ed. et trad. Dozy et de Goeje. 1866.
3. Ibn Khaldoun. *Histoire des Berbères*. Trad. de Slane, t. III. 313.
4. La tribu des Thaâlba était une fraction de celle des Ma'qil.

le parti de se retirer. Sâlem croit prudent de rentrer en grâce et obtient son pardon. Il livrera Alger au fils d'Abou Hammou et gardera le commandement de sa tribu avec la charge de faire rentrer les impôts [1]. » Mais ces volte-face continuelles lui furent finalement fatales ; après plusieurs nouveaux manquements à sa parole, Sâlem fut fait prisonnier par Abou Hammou, emmené à Tlemcen et tué à coups de lance hors de la ville. Plusieurs de ses parents subirent le même sort, après avoir eu leurs biens confisqués. Désormais les Thaâlba furent soumis à l'impôt et perdirent leur indépendance.

Ils mirent près d'un siècle pour recouvrer leur puissance. Un des leurs redevint cheik de la Mitidja et émir d'Alger au commencement du XVI^e^ siècle ; ce fut Selim ben Et-Teumi (Salim Et-Toumy), qui appela à son secours contre les Espagnols le corsaire turc Barberousse. Celui-ci s'empressa d'accourir avec sa petite armée avec laquelle il s'empara de Cherchel ; puis, peu à peu, il confisqua le pouvoir du faible Selim qu'il fit étrangler et contraignit les habitants d'Alger à le reconnaître comme émir. Comme les Thâalba protestaient contre l'assassinat de leur cheik, il marcha contre eux et les extermina, leur tuant 3000 cavaliers.

La Mitidja ne paraît pas avoir beaucoup souffert de ces derniers événements politiques. « Les plaines qui l'environnent (Alger) sont fort belles, déclare Léon l'Africain au début du XVI^e^ siècle, mêmement une qu'on appelle Mettegia, laquelle contient de longueur environ quarante et cinq milles et trente en largeur, produisant un grain bon en toute perfection [2]. » Elle allait passer pour trois siècles sous la domination turque.

Les nouveaux dominateurs s'appliquèrent à la mettre en valeur en attirant les tribus de la montagne par des concessions de terres. Les montagnards kabyles surent exploiter sa fertilité. « Au delà du Sahel, constate l'historien Haedo à la fin du XVI^e^ siècle, on découvre tout à coup les vastes et très fertiles campagnes de la Mitidja, que partage presque par moitié une belle et grande rivière, l'oued Harrach ; celle-ci a sa source au delà de la plaine ; elle alimente une grande quantité de moulins qu'Alger utilise pendant toute l'année. Des Turcs, des rénégats et quelques Maures de la ville ont dans la Mitidja de belles fermes où ils sèment beaucoup de blé, d'orge, de fèves, de pois chiches, de lentilles, de melons, de con-

1. Marçais, *Les Arabes en Berbérie.* 1913, p. 605-606.
2. *Léon l'Africain*, ouv. cité, p. 70.

combres et de plantes potagères. Ils y élèvent en quantité des poules, des pigeons ; ils y nourrissent des bœufs, des vaches, des chevaux, des moutons ; ils y recueillent beaucoup de miel, y fabriquent du beurre, ils y recueillent chaque année beaucoup de soie [1]. »

Elle était prospère aussi au début du XVIIIe siècle, puisqu'au témoignage du voyageur Shaw, elle suffisait presque à l'approvisionnement d'Alger. On y recueillait en abondance, disait-il, toutes espèces de grains, de riz, de légumes, de fruits, de chanvre, de henné [2].

Mais, dans la suite, ses habitants accablés d'impôts, soumis à de dures corvées, ruinés par de fréquentes razzias ou bien l'abandonnèrent, ou bien n'y cultivèrent plus que ce qui leur était strictement indispensable pour leur subsistance propre. Ainsi s'explique la mauvaise renommée dont jouissait la plaine chez les Arabes eux-mêmes qui déclaraient qu'une corneille ne pouvait y vivre ; ainsi s'explique l'état d'abandon dans lequel Venture de Paradis la trouva à la fin du XVIIIe siècle. « La plaine de la Mitidja, dit-il, est une superbe plaine de 10 lieues de long sur 2 lieues de large. Il s'en faut malheureusement beaucoup qu'elle soit toute cultivée ; elle est remplie de lacs et de terres en friche. Les gens d'Alger et le beylik y ont des métairies d'ici et de là où on voit une petite maison pour le maître et des cabanes de joncs pour les cultivateurs maures ; on appelle ces cabanes gourbis. Pour en défendre l'entrée au vent, on applique sur les côtés des bouses de vache [3]. »

On devine dans quel état économique nos troupes et nos colons trouvèrent la plaine en 1830. L'étude de l'organisation politique, administrative et sociale de la Mitidja va nous éclairer sur l'origine de cette situation.

2° ORGANISATION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE

Au moment de la conquête française, la Mitidja, rattachée administrativement à la province d'Alger, comprenait quatre outhans ou districts : à l'est, ceux des Kachena et des Beni Moussa ; au centre, celui des Beni Khélil ; à l'ouest, celui d'El Sebt, et une ville, Blida, dont l'administration était spéciale.

1. Haedo, *Topographie et histoire générale d'Alger*, t. I, p. 44.
2. Shaw, *Voyages*. Trad. Mac Carthy. 1830. p. 290.
3. Venture de Paradis. *Alger au XVIIIe siècle. Rev. Afric.*, t. 39, p. 270.

L'outhan des *Kachena*, arrosé par les oueds Reghaia et Hamiz, occupait la partie de la plaine située entre l'oued Sensela ou Sidi Ahmed à l'ouest, l'oued Boudouaou à l'est, et s'étendait assez loin dans la montagne jusqu'à la tribu des Beni Djaad. La plaine des Kachena, y compris les collines en bordure de l'Atlas, était divisée en huit cantons : Zerouela, Djab, Meridja, Ouled-Addad, Ouled Bessem, Ouled Saad, Châr ben Djenan et Harraouah. Son territoire était assez fertile, propice à la culture des céréales dans la partie Sud et aux pâturages dans les parties centrale et septentrionale ; on y rencontrait deux forêts, celle du cap Matifou et celle de la Reghaia, plus étendue et peuplée de chênes verts. Plusieurs fermes, en général négligées, étaient éparses dans cette partie de la plaine ; les principales étaient les haouchs Boudouaou, ben Adjebi, ouled Addad, Reghaia, ben Zerga, Rasoutha, el Bey, ben Daly Bey, Hammedi, el Khadra, ben Abd el Tif, ben Zerga, el Corso. Tous les jeudis, se tenait au Souk el Hamiz un marché très fréquenté par les tribus de la montagne.

L'outhan des *Beni Moussa* s'étendait de l'oued Sensela jusqu'à l'Harrach et se prolongeait au Sud dans l'Atlas comme l'outhan précédent. La partie en plaine était divisée en sept cantons : Cheraba, El Hamiret, Ouled Slama, El Meraba el Cheraga, El Meraba el Gharaba, Ouled Ahmed et Beni Hourli. Son territoire était très fertile, sauf dans la zône marécageuse du Nord. On y comptait une centaine de fermes dont plusieurs étaient bien cultivées ; c'étaient notamment les haouchs el Aga, Schrahaba, Nacef Kodja, ben Youssef, bou Kandoura, ben Hassen, ouled Hallel, kaïd Ahmed, el Kodja, Sidi Moussa, Ouled Adda, Kidar, el Kateb, et ben Semman. Le marché de cet outhan se tenait tous les mercredis au pied de la montagne près de l'oued Djemaa ; c'était le marché de l'Arba.

L'outhan des *Beni Khelil* était le plus vaste. Borné à l'Est par l'Harrach, à l'Ouest par la Chiffa et le Mazafran, au Sud par le beylick de Titteri, il comprenait trois grandes divisions : le Sahel, la plaine ou quartier de Boufarik et la montagne.

La plaine se subdivisait elle-même en trois cantons : au Nord-Est, El Outha ou plaine proprement dite ; au Nord-Ouest, El Merdjia ou partie marécageuse ; au Sud, El Hamada ou partie plus élevée et sèche.

Le canton d'El Outha comptait quelques grandes fermes comme les haouchs Baba Ali, Souk Ali, Goreith, Memmouch, Cheurfa, Rhilan, Serkadji, el Cheraba, Cheurfa.

Celui d'El Merdjia était plus vaste, mais moins peuplé et moins exploité

à cause de ses marécages. Ses principales fermes étaient les haouchs ben Bernou, Roumili, Mered, Chaouch et Bouyagueb (déformation de Bou Ogab : la ferme du vautour). C'est entre ces deux derniers haouchs que se trouvait l'emplacement de Boufarik. Cette région n'était alors « qu'un marais tigré de forêts de joncs impénétrables ; ce n'étaient que flaques d'eaux croupissantes, que mares, que rides suintantes ; ne trouvant pas à s'écouler, ces eaux dormaient sur le sol en attendant que le soleil les bût ; d'autres, faisant effort vers le nord-ouest, parvenaient à gagner péniblement l'oued Tlata et l'oued Eth-Tharfa qui les jetaient dans le Mazafran. Des chaussées, des ponts en branchages jetés sur ces vases permettaient de circuler à travers les fondrières, lesquelles étaient semées d'îlots fourrés de maquis emmêlés et embroussaillés de lianes, de ronces, d'aubépines et d'oliviers rabougris... On arrivait à Boufarik par des sentiers qui suivaient les renflements, les veines du sol en traversant des enfoncements bourbeux, des marécages enchevêtrés de joncs et de roseaux, et des maquis inextricables ; à chaque pas des broussailles, des branchages jetés en ponceaux au milieu du chemin pour combler quelque dépression dans laquelle on enfonçait jusqu'aux genoux, surtout pendant la saison des pluies. Ces chaussées boueuses étaient souvent impraticables pour les chevaux et les mulets. »

« Boufarik était le centre et le point culminant et d'attache de ces sentiers. Son altitude, par rapport à ce qui l'entourait, donnait à son terrain une fermeté, une solidité qui, jointe à sa position au centre de l'outhan des Beni Khelil et à sa situation sur la route d'Alger à Blida, en faisait tout naturellement un lieu parfaitement propre à l'établissement d'un marché [1]. »

C'était alors le plus fréquenté de la Mitidja. Il se tenait sur un vaste espace découvert à proximité d'un ruisseau qui servait d'abreuvoir pour les animaux ; au centre se trouvait un puits d'eau saumâtre ombragé de vieux trembles ; au sud le haouch el Chaouch, entouré de champs cultivés, de jardins d'orangers et de figuiers, venait jeter une note gaie dans ce paysage monotone et triste. Un officier français qui a assisté en 1831 à une foire indigène en a laissé la description suivante :

« Il pouvait y avoir 5 à 600 Berbères et Arabes avec tous les chevaux, mulets et chameaux qui les avaient amenés, eux et leurs marchandises,

1. Trumelet, *Boufarik*. 2e éd. Alger. 1887, p. 6 et suiv.

mais pas une seule femme. Tout ce monde était distribué par petits groupes autour de marchands qui avaient étalé leurs denrées tout simplement sur la terre, en plaçant dessous des nattes de joncs ou de peaux de moutons : c'était du grain, des fruits secs et des pommes de terre dont ils avaient fait un grand nombre de petits tas. Il y avait plusieurs marchands de galettes et de pâtisseries grossières ; c'était bien ceux qui vendaient le plus. On voyait aussi des bouchers placés près d'un gros tas de viande coupée en petits morceaux et dont ils vendaient autant et si peu qu'on le désirait ; à côté de cette viande, je remarquai les intestins vidés, mais point nettoyés que tout le monde achetait de préférence... Les marchands et les acheteurs causaient beaucoup entre eux, faisant peu d'affaires et se séparèrent avant midi [1]. »

A l'ouest de la Chiffa s'étendait l'outhan *El Sebt*, arrosé par l'oued Bou Roumi et l'oued Djer et borné à l'ouest par les terres des Beni Menasser. La tribu guerrière des Hadjoutes, qui sera si redoutable pour nos soldats et nos colons, faisait partie de cet outhan ainsi que trois autres tribus que l'on confond souvent avec elle, celles des Ouled Hamiden, des Beni Hellal et des Zenacra. Il se tenait tous les samedis un marché sur les bords de la Chiffa au lieu dit Souk el Sebt. Le beylick possédait dans cet outhan de grands domaines qu'il donnait en apanage aux hauts fonctionnaires ou dont il laissait l'usufruit aux Arabes employés dans son maghzen. Le reste des terres appartenait à des Turcs, des Coulouglis, des Maures ou à de grandes familles de marabouts comme les Ouled Sidi M'Barek ou les Ouled Sidi Zidg.

La ville de *Blida* faisait partie géographiquement du canton d'El Hamada, mais elle avait une administration à part. C'était, avec ses 3.000 habitants, une « petite ville », comme l'indique son nom, et d'ailleurs la seule agglomération un peu importante de la plaine. Fondée, suivant la tradition, en 1535 par Sidi Ahmed el Kébir, à l'endroit où l'oued el Kébir sort de la montagne, elle s'était développée rapidement grâce aux Mores Andalous chassés d'Espagne. Ces Mores dérivèrent les eaux de cet oued, firent de grands travaux d'irrigation, introduisirent de Valence la culture de l'oranger et transformèrent en une ravissante oasis ce coin de terre caillouteux et inculte. C'est sous le charme de ces verdoyants vergers que le poète Sidi Ahmed ben Youssef chanta dans ses dic-

1. Rozet. *Voyage dans la Régence d'Alger*, III, p. 193-194.

tons : « On t'a appelée la petite ville, moi je t'ai appelée une petite rose. » Les Turcs et les chefs corsaires, amis des frais ombrages, en firent leur ville de plaisance. La « petite rose » fut bientôt gratifiée du qualificatif de « prostituée » tandis que Koléa, la ville sainte d'en face, était dénommée la « pure ». « Belida, atteste à la fin du XVIIIe siècle Venture de Paradis, est une des plus agréables villes du royaume. Toutes les maisons ont leur fontaine. Les jardins fournissent tous les fruits et toutes les verdures qui se consomment à Alger. Il s'y tient tous les jeudis un marché général où de tous les environs on apporte les poules, les œufs, les bœufs, les fruits secs, l'orge, le blé et les légumes. Il y a le foulon où on prépare et on teint tous les bonnets qu'on fabrique à Alger[1]. »

Cette ville, dont le plan se rapprochait d'un rectangle, était entourée d'une enceinte, constituée soit par un mur en pisé de 3 à 4 mètres de hauteur, soit par les maisons bâties sur le pourtour dont les ouvertures donnaient exclusivement sur l'intérieur. On ne pouvait y pénétrer que par quatre portes situées aux quatre points cardinaux. A l'est, près de la porte d'Alger et en dehors de l'enceinte se trouvait un vaste cimetière (à l'emplacement de l'hôpital militaire actuel). Les seuls édifices importants étaient les quatre mosquées (Sidi Ahmed el Kébir, Sidi Mohammed ben Sadoun, Et Terk et Baba Mohammed) ; comme autres monuments religieux, de nombreux oratoires et chapelles dédiés à la mémoire de saints marabouts.

Toutes les habitations étaient construites en pisé. Le voyageur anglais Shaw qui a visité la ville en 1729 signale qu'en plusieurs endroits les murs sont troués par les frelons. Chacune de ces habitations comprenait une cour intérieure et un toit à terrasse ; la plupart n'avaient qu'un rez-de-chaussée à cause des fréquents tremblements de terre.

Les rues, au nombre d'une trentaine, étaient assez régulières et assez larges, plus larges que celles d'Alger[2] ; les deux artères les plus importantes venaient se croiser près du centre.

En bordure de ces rues, s'entassaient dans de petites échoppes ouvriers et marchands groupés en général par profession : barbiers, bouchers, selliers, cordonniers, brodeurs, marchands d'étoffes et de confection, tisserands, menuisiers, armuriers, potiers, charbonniers, marchands de bois, de pain, de tabac, de légumes et de fruits, épiciers, droguistes, gar-

1. Venture de Paradis. *Alger au* XVIIIe *siècle. Rev. Afric.*, t. 39, p. 276.
2. Rozet, ouvr. cit., III, 195.

gotiers, cafetiers installés dans « quatre à cinq mauvais trous [1] », enfin de nombreux marchands ambulants tels que les fripiers et les marchands de petits pains qui animaient les rues par leurs cris variés.

Les principaux marchés étaient le marché aux grains et le marché aux bestiaux ; ce dernier se tenait tous les jeudis et vendredis en dehors de la porte Nord. Blida « la prostituée » avait aussi son marché de l'amour, son quartier de Suburre, c'était le « Bokâa » ; le mezouar ou chef de la police spécialement chargé de la surveillance de ce quartier était un grand personnage de la cité.

La population de Blida se composait en majeure partie de Maures, puis de Turcs, de Koulouglis, d'Arabes, de Mozabites, de Juifs, de Kabyles et de quelques nègres libres.

Les Maures formaient presque la moitié de la population ; ils étaient surtout jardiniers et agriculteurs. Les Turcs étaient les seigneurs de la ville ; ils possédaient les plus belles maisons, en particulier de jolies villas dissimulées dans les orangeries en dehors de l'enceinte. Les Koulouglis ou descendants des Turcs et des Maures constituaient la garnison de la ville. Les Mozabites exerçaient certaines professions dont ils détenaient presque le monopole : bouchers, marchands de fruits et de légumes, minotiers gargotiers, petits banquiers ; quand ils avaient amassé un petit pécule, ils s'en retournaient dans leurs oasis sahariennes.

Les Juifs étaient nombreux à Blida et tous voués au commerce, commerce de vieilleries et surtout commerce du prêt à usure. Les Turcs les pillaient chaque fois qu'ils espéraient en retirer un butin intéressant ; c'était même une récompense accordée aux janissaires que le droit de saccager les Juifs ; ils avaient pris à leur égard des mesures blessantes : « Les Juifs ne pouvaient monter ni bêtes de selle, ni de somme ; ils étaient obligés de porter des vêtements noirs ou blancs ; il ne pouvait y avoir dans leur habillement, ni vert, qui est la couleur du Prophète, ni rouge qui était celle de l'étendard turc ; ils ne chaussaient que des baboudj ou des belr'a, le quatier abattu [2]. Lorsqu'ils se présentaient devant le cadi, ils lui baisaient la main. S'ils témoignaient en présence d'un Musulman, ils ne pouvaient rester debout, s'il était assis, ni assis, s'il était debout [3]. »

1. *Ibid.* III, 198.

2. « Le 13 décembre 1788, on arrêta tous les Juifs qui avaient oublié cette défense et on leur fit donner 300 coups de bâton sur la plante des pieds dans la maison du dey. » Venture de Paradis, *Alger au* XVIII^e *siècle. Rev. Afric.*, 1897. p. 104.

3. Trumelet, *Blida*, II, 906.

La seule faveur qui leur avait été concédée était d'avoir un chef ou mokaddem nommé par le gouverneur de la ville. Le fait divers suivant, survenu en 1842 à l'époque où Blida avait encore son hakem ou gouverneur montre quelle était l'attitude des autorités à leur égard.

« Un jour, Yourek Mohammed (hakem de la ville) était assis devant sa Hakouma, et causait avec le kahouadji El-Hadj-Mosthafa-Karaman, lorsque vint à passer, sans lui donner le salut, un jeune Juif d'Alger très élégamment vêtu. Reconnaissant que ce passant était étranger à la ville, sans toutefois soupçonner à quelle religion il appartenait, le hakem l'appela, et lui dit en se contenant le plus possible : « Pourquoi, mon enfant, passes-tu ainsi devant moi sans me donner le salut ? Je te pardonne, car, sans doute, tu as agi ainsi par ignorance ou par inadvertance. Qui es-tu ? » — « Cela ne te regarde pas, » répondait le Juif insolemment, et il continuait son chemin.

— « Voilà un Algérien bien impoli, » faisait remarquer le hakem à El-Hadj-Mosthafa. Mais celui-ci, qui avait reconnu à son accent que le passant était un Juif, ne manquait pas d'éclairer le hakem sur sa nationalité en lui disant : « Cet insolent n'est pas un Musulman, ô Sidi, c'est un Ihoudi. »

— « Iahoudou ! un Juif !... s'écria Baba Yourek en bondissant sur sa chaise. Qu'on le ramène sur le champ ! »

Le Juif fut ramené et, séance tenante, le hakem lui fit appliquer deux cents coups de bâton ; après quoi on le chargea sur une charrette qui partait pour Alger.

Trois mois plus tard, Mohammed Yourek passait avec El-Hadj-Mosthafa, qui l'avait accompagné, dans une des rues d'Alger, lorsque tout à coup, s'élançant du fond d'une petite boutique, un Juif vint s'abattre sur la main du hakem qu'il couvre de baisers. « Qui es-tu ? » lui demanda Baba Yourek. — « Sidi, répondit l'enfant d'Israël, je suis ce Juif à qui tu as fait donner, il y a quelques mois, deux cents coups de bâton à Blida. Béni sois-tu ; car tu m'as ramené dans le bon chemin et tu m'as fait comprendre que l'âne seul renie son origine. » — « Ah ! fit tranquillement le hakem. C'est bien, c'est très bien. Dieu soit loué de t'avoir fait retrouver ton esprit, ô Juif ! Va en paix [1]. »

Les environs immédiats de Blida étaient fertiles et très bien cultivés.

1. Trumelet, *Blida*, II, 1009 et suiv.

On y pratiquait la culture des céréales, des fèves, des pommes de terre, du lin, de la vigne et surtout des orangers qui constituaient un des charmes de la banlieue. « Les jardins d'orangers, déclare le capitaine Rozet[1], s'étendent à 1.000 mètres de Blida au Nord, au Sud et à l'Est ; ils sont clos de murs en pisé. Les arbres sont très bien soignés ; la terre est piochée ; à leur pied et autour de chacun se trouve un petit bassin creusé, communiquant par une échancrure avec un petit canal qui passe entre deux lignes d'arbres et qui, à certaines époques, amène dans les bassins l'eau d'un ruisseau que l'on détourne tout exprès pour arroser les orangers pendant l'été. Au moyen de toutes ces précautions les arbres croissent avec une grande rapidité et deviennent très forts au bout de quelques années : ceux de Blida ne le cèdent pour la taille à aucun des arbres de nos jardins d'Europe... Les oranges sont aussi grosses et aussi bonnes que celles de Majorque. « Montagne [2] affirme avoir vu des orangers « de 25 à 30 pieds de hauteur dont le tronc pouvait avoir 4 pieds de circonférence ». Lorsqu'on arrive d'Alger, « on n'aperçoit, dit le général Clauzel, qu'une immense forêt d'orangers qui dérobe la vue de la ville et semble s'étendre jusqu'au pied de l'Atlas [3]. »

A côté de cette forêt d'orangers, des champs cultivés, bordés de haies vives d'oliviers sauvages, d'agaves, de figuiers de Barbarie aux raquettes agressives et protectrices, offraient l'aspect d'un bocage. Plus loin apparaissait le maquis avec le fouillis de sa végétation sauvage : palmiers nains, jujubiers, lenstisques, micocouliers, genêts agrémentés de thym, de romarin, d'asphodèles. A défaut de routes, des sentiers traversaient ces fourrés et donnaient accès à la ville.

C'est avec émerveillement que parlent des environs de Blida les officiers qui les ont visités au début de la conquête, tel l'officier d'intendance Gaillard en 1833. « Rien n'est plus beau, plus agréable et plus riche à voir ;.. c'est une des plus belles positions que l'on puisse rencontrer. La vue embrasse à l'est et à l'ouest la chaîne de l'Atlas dont les flancs sont parsemés d'arbres et de cultures ; à vos pieds se développe la vaste plaine de la Mitidja avec ses bouquets de bois, de jasmin, de laurier-rose, terminée au nord par les jolis coteaux du Sahel, sur lesquels s'élèvent les minarets et les maisons blanches de Colea. Et quand l'œil vient se reposer

1. Rozet, ouv. cit., I, 201 et 202.
2. Montagne, *Physiologie morale et physique d'Alger*. 1833.
3. Clauzel, *Observations sur quelques actes de son Gouvernement*, 1831, p. 131.

ensuite sur les environs de la ville, il est réjoui par les délicieux jardins d'orangers qui les entourent, au milieu desquels viennent serpenter les eaux vives et limpides qui les arrosent. C'est un coup d'œil plein de fraîcheur, de grâce et de candeur[1]. »

Malheureusement cette ville enchanteresse était trop souvent le théâtre de fléaux terribles comme les invasions de sauterelles, la peste (les dernières épidémies de 1815, 1817, 1818 et 1819 avaient été très meurtrières) et surtout les tremblements de terre. Celui de 1825 fut un vrai désastre : près de 3.000 personnes sur 6.000 que comptait alors la ville furent ensevelies sous les débris de leurs habitations ; presque toutes les maisons furent, sinon démolies entièrement, tout au moins fortement endommagées ; les mosquées résistèrent mieux, mais elles ne purent cependant rester livrées au culte. Elles furent restaurées par Hussein Pacha et rouvertes en 1827. Quant aux habitations particulières, elles furent reconstruites lentement et, lors de la première expédition de nos troupes sur Blida en juillet 1830, bien des ruines subsistaient encore. En novembre 1832, les habitants ne manquèrent pas de crier famine, quand le général en chef leur imposa une contribution de guerre de 20.000 douros. « Il nous est impossible, lui écrivaient-ils, de vous la donner ; vous êtes trop grand, trop puissant pour qu'une pareille somme vous soit nécessaire. Vous pouvez vous dispenser de tout le monde, mais personne ne peut se dispenser de vous. Nous vous faisons le serment que, quand même vous mettriez notre ville en vente ainsi que ses dépendances, le tout ne vous rapporterait pas la somme que vous nous demandez. Vous n'ignorez pas que le tremblement de terre nous a entièrement ruinés. En conséquence, nous vous supplions au nom de Dieu, de son Prophète et du Roi des Français de nous absoudre pour cette fois de nos fautes et d'avoir pitié de notre malheureuse position[2]. » Leur supplique porta : ils furent tenus quittes moyennant le versement de 1.800 douros.

La ville de Blida avait à sa tête un gouverneur ou hakem qui dépendait directement de l'agha ou chef de l'armée. Ce personnage devait être d'origine turque. Il était surtout chargé de la police et de la répression des délits et des crimes ; les sanctions qu'il pouvait infliger étaient la bastonnade, la prison et des amendes. Les affaires ordinaires étaient défé-

1. Gaillard, *Sur Alger*, p. 25.
2. Habitants de Blida au duc de Rovigo. 16 novembre 1832. Arch. G. G. Registre du Bureau arabe. H. H. 2.

rées au cadi, les vols et crimes graves à un tribunal spécial appelé medjélès. L'exécution du jugement était confiée aux agents du hakem : les principaux supplices auxquels étaient soumis les condamnés étaient l'amputation de la main droite, la pendaison, la strangulation, la décapitation et quelquefois l'empalement par l'anus ou l'abdomen.

Seul l'agha avait le droit d'infliger la peine de mort, non seulement à Blida, mais aussi dans les outhans. Ce fonctionnaire avait sous ses ordres les caïds, auxquels était confiée l'administration des districts et les cadis, chargés de rendre la justice civile. Les caids étaient désignés par l'agha et recevaient l'investiture du pacha. Chaque canton ou tribu avait à sa tête un grand cheik ou mecheik et chaque subdivision un cheik ; ces deux fonctionnaires étaient chargés, dans la zône qui leur était dévolue, de la police et du commandement des troupes. Les étrennes étaient de règle à tous les échelons de la hiérarchie.

3° ORGANISATION SOCIALE ET FONCIÈRE

L'organisation politique et administrative s'appuyait sur une organisation sociale des plus simples ; la population de la plaine se divisait en deux catégories : celle des gens du gouvernement ou Ahl el Maghzen, chargés de faire rentrer les impôts, celle des sujets ou rayas astreints à les payer ; c'était les exploités ou « mangés », suivant l'expression des indigènes, par opposition aux exploiteurs ou « mangeurs ».

La première catégorie était constituée presque exclusivement par le groupe guerrier des Hadjoutes, « mélange de Djouad, d'aventuriers, de déclassés et de gens provenant des tenanciers, fermiers et familiers tant des grands officiers de la cour du dey que du domaine [1]. » Ces fermiers appartenaient à diverses tribus dont ils portaient encore les noms : c'était les Beni Kelali, les Zenakra, les Rhaman, les Beni Maida, les Soumata, les Meknasa, les Oulad Ahmed, etc. ; aussitôt après la chute du dey, ils profiteront de la période de flottement que provoquera l'établissement du nouveau gouvernement pour usurper les propriétés dont le pacha leur avait donné la jouissance en échange du service militaire. Dès lors, un intérêt commun reliera toutes ces fractions de tribus étrangères les unes

1. Devoux, *Tachrifat*, Alger, 1852.

aux autres ; elles se formeront en tribu et nommeront un chef. Notre voisinage excitera leur fanatisme et leurs instincts de pillage [1]. Le pays des Hadjoutes se peuplera de gens provenant de toutes les tribus montagnardes voisines en quête de butin ; ainsi se constituera une tribu imposante et redoutable par l'audace et le nombre de ses cavaliers qui s'élèvera à près d'un millier et dont le repaire sera le bois des Kharezzas, situé au pied des collines du Sahel entre l'oued Djer et l'oued Bou Roumi. En matière d'impôts, les Hadjoutes n'avaient à payer au dey que ceux auxquels tout musulman était astreint d'après le Koran : l'achour ou dixième des fruits de la terre, et les zekkats prélevés soit sur les troupeaux, soit sur les chevaux.

En dehors des Hadjoutes se rattachaient encore au groupe des gens du maghzen quelques apanagistes et fermiers qui occupaient des domaines isolés dans la plaine, tel le bey d'Oran possesseur de l'haouch el Bey dans l'outhan des Beni Khelil, celui de Constantine un autre haouch situé près de la Rassauta et l'agha d'Oran installé dans l'haouch Mouzaia de l'agha.

La majeure partie de la plaine était occupée par les tribus rayas réparties dans les quatre outhans : les Beni Khelil, les Beni Moussa, les Beni Khachena et El Sebt. Les limites entre ces différentes tribus étaient assez peu précises ; elles étaient constituées par des zônes incultes appelées bled el khela. Les rayas étaient grevés, outre les zekkats et l'achour, d'un lourd impôt foncier appelé karadj, qui frappait toutes les terres tributaires laissées par les Turcs aux vaincus après leur conquête ; sa quotité était variable : elle n'était jamais inférieure au 1/8e et pouvait aller jusqu'à la moitié de la récolte. Ils avaient enfin à payer plusieurs autres redevances, par exemple, pour l'entretien des forts, les Beni Khelil payaient annuellement 30 rial (18 francs) et les Kachena 20 rial pour le fort de Temendfous (Matifou).

Pour assurer la perception de ces impôts, l'agha disposait d'un corps de cavalerie important installé dans les bâtiments de l'haouch de l'agha, appelé la Maison Carrée à cause de sa forme. « Ce bâtiment, dit Rozet [2], est un carré de 85 mètres de côté dont le pourtour est formé d'arcades, sous lesquelles il y a des mangeoires pour les chevaux ; au milieu de ce carré s'en trouve

1. Lacroix signale (*Rev. Afric.*, 1909, p. 346) que des Soumata du Maghzen massacrèrent en 1792 dans le but de les dévaliser des gens de la suite du bey d'Oran qui étaient restés en arrière. Ils furent d'ailleurs sévèrement châtiés.

2. Rozet, ouv. cité., III, 176.

un autre qui contient des écuries fermées et des magasins à fourrages. Au-dessus de la galerie et sur chaque côté du grand carré règnent d'un bout à l'autre de longues chambres étroites devant lesquelles il y a encore une petite galerie ; ces chambres ont leurs fenêtres sur la cour et, du côté de la campagne, seulement quelques petits trous pour donner de l'air et voir ce qui se passe dans la plaine... (L'agha) tombait à l'improviste sur les tribus qui refusaient de payer les impôts, quand elles menaient leurs troupeaux paître dans la plaine. Ses cavaliers s'emparaient alors des bestiaux et de ceux qui les gardaient, quand ils pouvaient les prendre, et les conduisaient à Alger, où les propriétaires ne manquaient jamais de venir payer au dey pour les ravoir une somme beaucoup plus considérable que le montant des impôts arriérés. Quand ce prince avait trop à se plaindre d'eux, il leur faisait couper la tête, après avoir reçu leur argent et confisquait ensuite les troupeaux. »

A côté des tribus de la plaine, qui débordaient d'ailleurs plus ou moins dans l'Atlas, vivaient des tribus montagnardes, en majorité kabyles, dont nos troupes auront souvent à essuyer le feu. C'était à l'ouest, les Beni Soumata, les Beni Mouzaïa et les Beni Menade qui fourniront des contingents aux Hadjoutes ; au centre les Beni Salah ; à l'est les Beni Flissa, commandés par le redoutable Ben Zamoun. La tribu des Beni Salah, placée sous les ordres du caïd des Beni Khelil, était divisée en 8 fractions à la tête desquelles se trouvaient des cheiks nommés tous les ans par l'agha chargés de faire exécuter ses ordres. Ces montagnards, dont les ressources fondamentales étaient les céréales, les légumes, les figues et les glands doux, habitaient dans des gourbis construits en pisé ou en pierres grossièrement taillées, et reliées entre elles par de l'argile. Ces habitations étaient groupées la plupart du temps en hameaux situés sur le versant des vallées et protégées par une haie de figuiers de Barbarie, d'agaves ou de jujubiers sauvages. L'intérieur des maisons se composait d'une pièce unique où vivaient en commun tous les membres de la famille ; des nattes de jonc étendues par terre leur servaient de couche. Endurcis par la vie rude qu'ils menaient, familiarisés avec la topographie tourmentée de leurs montagnes, ils auront, au début, une inconstestable supériorité sur nos troupes qu'ils « grignoteront » dans une guerre de « guerillas ».

Le régime foncier était des plus compliqués. La constitution de la propriété au profit des Européens après la conquête française aura pour

base « une législation défectueuse, obscure, composée d'usages et de traditions et renfermant sur le droit de propriété les dispositions les plus contraires aux idées de nos codes » ; elle rencontrera de très grandes difficultés d'exécution.

A côté des propriétés privées ou melks, il y avait, sous le régime turc, les propriétés du beylick. L'Etat les possédait au même titre qu'un propriétaire : c'était des biens melks ; il y avait aussi les biens de concession, sur lesquels d'autres personnes que l'Etat avaient des droits, les biens habous, dont l'Etat avait la gestion, mais qu'il ne pouvait aliéner et enfin les terres d'ana, c'est-à-dire grevées de rentes perpétuelles.

Les terres melks provenaient, soit de confiscations opérées par l'Etat, soit de successions en deshérence, soit de terres mortes ou en friche. Ces dernières étaient généralement concédées aux gens du maghzen comme terres de pâture ; les Hadjoutes jouissaient ainsi de vastes terrains de parcours. Elles pouvaient être aussi concédées à des particuliers, à condition de les mettre en culture, suivant la parole du Prophète : « Quiconque revivifie une terre morte en devient par le fait propriétaire. » Le gouvernement turc possédait au titre melk un grand nombre d'haouchs dans la plaine, qui dépendaient de l'administration du Bit el Mal ou Domaine de l'Etat ; ils étaient dirigés chacun par un gérant et cultivés par des khammès ou métayers au cinquième fournis par les tribus rayas voisines. Les corvées imposées à ces tribus étaient souvent pénibles, aussi cherchaient-elles fréquemment à s'y soustraire. C'était le cas pour la tribu des Beni Salah. « Ils reçurent un jour l'ordre de faire les moissons du haouch ben Khelil, à l'ouest de Boufarik et du haouch El Ar'a, situé sur la route de Médéa, au pied des montagnes des Mouzaia. Les Beni Salah s'assemblent, discutent, s'exaltent et finissent par décider qu'ils ne feront pas les moissons du Baîlek... Quelques anciens, effrayés d'une résolution aussi nettement formulée, cherchent à rouvrir la discussion et s'efforcent de faire entendre aux rebelles que la résistance ne leur a jamais été bien profitable, qu'elle n'avait amené au contraire sur leur tribu que ruines et désastres. Ces sages remarques ébranlent quelques esprits ; enfin on lève la séance en s'arrêtant à une demi-résistance ; on répondra aux Turcs qu'on ne peut moissonner que les blés d'un seul haouch, de celui qu'ils désigneront... Les Turcs, pour sauvegarder le principe d'autorité, rejettent la proposition des Beni Salah et persistent à exiger la moisson des deux haouchs... Nouvelle réunion de ces Kabyles... La majorité décide qu'on refusera net de

faire la moisson... Les Turcs qui, pour le moment, ne sont pas en mesure de faire une expédition chez les Beni Salah, paraissent fermer les yeux sur la désobéissance de ces montagnards... Quinze jours après, l'autorité faisait arrêter sur le marché de Blida, où ils avaient eu l'imprudence de reparaître, huit de ces Kabyles, pris parmi les notables du pays et les jetait en prison. Les Beni Salah courent aux armes, descendent de leurs montagnes et délivrent les détenus, après avoir brisé les portes de leur prison... L'ar'a des Arabes convoque sur le champ les contingents des Zouetna, des Aribs et des Mâdna [1]. » Ce fut le signal d'une lutte qui coûta à chaque parti une quinzaine d'hommes. Finalement les Beni Salah demandèrent la paix, qui leur fut accordée moyennant le paiement d'une amende de 900 boudjous (16.200 francs).

La plupart du temps, l'Etat n'exploitait pas directement ses terres ; il les concédait, soit à des tribus, soit à des particuliers ; il y avait ainsi des terres maghzen, des terres d'azels et des terres arch.

Les terres maghzen étaient concédées dans la Mididja à la tribu des Hadjoutes, qui jouaient le rôle de colons militaires chargés de surveiller la plaine et devaient répondre à toute convocation militaire faite par le caïd.

Les terres d'azels étaient concédées à des fonctionnaires ou à des personnages importants dont le gouvernement voulait se ménager l'appui. C'était le cas pour les fermes du bey d'Oran et du bey de Constantine.

Les terres arch étaient concédées aux tribus rayas, à charge pour elles de payer l'impôt foncier ou karadj. Ces tribus ne pouvaient être dépossédées, tant qu'elles payaient l'impôt et maintenaient la terre en état de culture. Elles avaient un droit exclusif sur les récoltes et pouvaient transmettre leurs terres à leurs héritiers mâles en ligne directe, quelquefois même en ligne collatérale ; mais elles ne pouvaient les vendre, ni les échanger, ni les constituer en biens habous. Le beylick pouvait les reprendre, si le détenteur les laissait en friche ou s'il mourait sans héritier.

Les biens habous étaient des biens de main-morte immobilisés, c'est-à-dire non susceptibles de transactions commerciales. L'immobilisation s'effectuait au profit des mosquées ou des villes saintes comme La Mecque ou Médine. Ils étaient gérés généralement par l'administration des domaines du beylick et se confondaient ainsi avec le domaine de l'Etat,

1. Trumelet, *Blida*, I, 82 et suiv.

mais avec cette différence qu'ils étaient inaliénables. C'est surtout dans les villes qu'ils étaient nombreux ; Worms [1] reproduit une charte d'ana de 1827 dans laquelle il est question d'une maison de Blida sise dans la rue Dankete constituée en bien habous et parvenue entre les mains du dernier dévolutaire, La Mecque et Médine.

Une des formes les plus originales de la propriété, grâce à laquelle les premiers colons purent faire de nombreuses transactions immobilières, était la propriété à charge de rente perpétuelle ou ana. Cette rente était perçue au profit du beylick, d'établissements religieux ou versé à de simples particuliers [2]. Faites dans la plupart des cas par les cadis pour le compte d'absents ou de mineurs, les transactions immobilières étaient très rares avant la conquête française.

Les propriétés étaient en général délimitées d'une façon peu précise. « Ce sont des accidents de terrain, des groupes de palmiers ou d'autres arbres, des broussailles, des marais, des chemins, d'anciens canaux qui indiquent les limites [3]. » Il existait des titres de propriété écrits, mais, comme la seule preuve irréfutable chez les Turcs était la preuve testimoniale, ces actes n'avaient de valeur que s'ils étaient confirmés par le témoignage oral des personnes qui les avaient signés. Pour éviter les faux témoignages d'un usage courant, beaucoup de Musulmans passaient leurs transactions devant le cadi ; mais souvent, dans ce cas, les titres étaient rédigés d'une façon obscure ; il fallait en outre toujours se méfier des faux titres qui pullulaient et augmentaient le discrédit qui pesait sur les actes écrits. Cette absence de délimitations précises, d'actes authentiques établissant des droits irréfragables de propriété sera pour les premiers colons l'origine de conflits sans nombre.

4° ÉTAT ÉCONOMIQUE

Quel aspect présentait la plaine de la Mitidja aux premiers colons qui vinrent y fonder des exploitations agricoles ? Certes, elle leur eût semblé une terre promise, s'ils n'avaient contemplé que les environs de Blida ;

1. Worms, *Recherches sur la constitution de propriété territoriale dans les pays musulmans*, 473.

2. Sur l'origine des anas, voir Worms, ouv. cité. — Robe, *Essai sur l'histoire de la propriété foncière en Algérie*, p. 6 et 7. — Pouyanne, *La propriété foncière en Algérie*, p. 143 et 232.

3. De Vialar, *Simples faits exposés à la réunion algérienne du 14 avril* 1835, p. 20.

mais, en venant d'Alger, ils abordaient toujours la plaine par sa partie Nord et, n'apercevant que de grands marécages qui s'étendaient à perte de vue, ils ne pouvaient emporter, s'ils ne poursuivaient pas plus loin leur visite, qu'une impression d'ensemble mauvaise ; la Mitidja leur paraissait marécageuse, inculte et inhabitée. C'est ce sombre tableau que nous brossent de nombreux témoins de l'époque.

« La Mitidja est inculte, déclare l'un d'eux ; elle est couverte de marais et de marécages dissimulés par une végétation palustre extrêmement vigoureuse ; on y trouve çà et là des bouquets d'oliviers, des aloès, des figuiers de Barbarie, et des lauriers-roses dans le lit des rivières et dans les ravins ; c'est un maquis de broussailles serrées, épaisses, enchevêtrées, impénétrables, un fouillis d'herbes gigantesques, de pousses de fenouil, au milieu desquelles on disparaît, de ronces, de genêts épineux, de palmiers nains, de joncs perfides tapissant des fonds mouvants dans lesquels on s'envase à ne pouvoir s'en dépêtrer [1]. »

« Elle est en général inculte et inhabitée, atteste à son tour le général Berthezène, qui a parcouru la plaine en 1831 et se flatte de la connaître mieux que personne. Quelques faibles tribus y ont planté leurs tentes ou bâti des huttes de boue de cinq à six pieds de haut ; leurs adouards (douars) sont environnés et défendus par des haies d'aloès et surtout de cactus épineux hauts de dix à douze pieds. Vers l'ouest et en se rapprochant des montagnes, on trouve quelques habitations qu'on peut appeler fermes, autour desquelles on cultive des céréales. Elles sont ombragées par des groupes de beaux arbres. Le reste de la plaine est nu et sans bois ; il est sous l'eau en hiver et sans eau pendant l'été. Il sert de pacage à de nombreux troupeaux [2]. »

Il faut remarquer que ce « reste de la plaine sous l'eau en hiver », ne dépassait pas le 6e de la superficie de la Mitidja ; qu'en outre il n'était pas entièrement « nu et sans bois » ; les cartes de l'époque portent l'indication de plusieurs forêts, soit dans la partie orientale, soit dans les parties centrale et occidentale.

La partie orientale renfermait la forêt assez étendue de la Reghaïa, peuplée surtout de chênes lièges et de chênes verts ; les premiers atteignaient parfois six mètres de hauteur et quarante centimètres de circonférence, le reste du peuplement consistait en lentisques, en oliviers sau-

1. Cité par Trumelet dans *Boufarik*, p. 446 et 447.
2. Berthezène, *Dix-huit mois à Alger*, p. 215.

vages, en arbousiers, en genêts épineux et en bruyères arborescentes aux souches énormes qu'arrachaient les Arabes pour en faire du charbon, qui était très prisé à Alger.

C'est dans les parties centrale et occidentale que se trouvaient les surfaces boisées les plus étendues, notamment dans les régions du Mazafran, de l'oued el Alleug et de l'oued Djer ; elles couvraient environ 12.000 hectares. Les essences les plus répandues étaient le frêne dans les parties basses et humides, le peuplier blanc, l'aulne, le saule, le tamaris, l'orme, le pin d'alep, quelques micocouliers et chênes à glands doux. Les frênes avaient communément 1 m. 50 et jusqu'à 2 mètres de circonférence ; les peupliers atteignaient à peu près la même grosseur et s'élevaient davantage ; les tamaris étaient remarquables par leur vigueur : certains arrivaient à avoir une circonférence de 1 m. 80. Une infinité de lianes enlaçaient ces arbres et rendaient l'accès de la forêt très difficile. Les Hadjoutes trouveront dans le bois des Kharezzas un excellent repaire. Une foule d'animaux sauvages, panthères, hyènes, sangliers, porcs épics, civettes y avaient élu domicile et resteront longtemps encore après la conquête française : un émule de Bombonnel, Verney, abattit sa douzième panthère dans les bois du Mazafran le 18 mars 1859.

Si la zône sèche, qui renfermait plusieurs hameaux fixes appelés douars ou djemâa, dont la plupart des habitations étaient des gourbis ou cabanes en torchis, et de nombreux haouchs, paraissait au premier abord la seule habitable, la zône marécageuse n'était pas cependant déserte ; des haouchs s'étaient établis sur les portions de terre ferme non inondées : c'était le cas pour les haouchs Boukandoura, Bouyagueb, Souk Ali, Chaouch, Mimouch, dans la région de Boufarik, des haouchs Rassauta et du bey de Constantine dans la région de la chaîne côtière, de l'haouch el Bey au sud de Birtouta, etc. Plusieurs furent abandonnés lors de l'arrivée de nos troupes. Mais c'était surtout des tentes que l'on rencontrait, permettant aux Arabes de se déplacer facilement avec leurs troupeaux. L'exploitation des pâturages était la principale ressource. « Toute la portion de la plaine qu'on traverse depuis l'oued Kerma jusqu'à Boufarik est à peu près inculte ; le sol est occupé par des broussailles et des pâturages dans lesquels, dit Rozet [1], nous avons vu une grande quantité de troupeaux. » Les herbages étaient remarquablement drus. « La richesse des prairies

1. Rozet, *Voyage*, III, 193.

que nous parcourûmes depuis Meridja est surprenante, constate Berthezène ; l'herbe en était si haute et si épaisse que la marche des chevaux en était entravée [1]. »

Des reconnaissances détaillées faites par des officiers ou des voyageurs dans certaines parties de la plaine permettent de reconstituer avec assez de précision son aspect au début de l'occupation française.

Rozet fait la description suivante de la région côtière de la Maison Carrée au cap Matifou. « Tout le terrain qui avoisine la Maison Carrée est sec, inculte et couvert de broussailles. La portion de la plaine qui se trouve au-dessous jusqu'au lit de l'Hamiz et au pied des montagnes est habitée par des tribus nomades et quelques tribus sédentaires dont les tentes et les cabanes en feuillages ou en roseaux garnis de terre sont situées dans des enclos de raquettes, au milieu desquels on voit quelques arbres... Les Arabes qui vivent dans cette contrée cultivent un peu, mais la plus grande partie du sol est inculte et sert de paturage à leurs nombreux troupeaux. En suivant de l'œil le cours de l'Harrach qui tourne au sud-ouest, un peu après le pont, on voit qu'il est bordé de marais, et l'on remarque sur deux ou trois éminences qui se trouvent à droite et à gauche de fort jolies maisons de campagne entourées d'arbres... Après le fort de l'Eau, les collines se sont tout à fait abaissées et il n'existe plus qu'un dos d'âne assez plat entre la plaine et la côte, couvert de hautes broussailles traversées par une infinité de petits sentiers. Nous suivions ces sentiers en nous dirigeant vers le cap Matifou, lorsque nous arrivâmes au milieu de ruines très considérables ; des pans de murs, des restes de voûtes, d'arcades et de portiques vinrent alors frapper nos yeux ; des tronçons de colonnes en marbre gisaient çà et là sur le sol ; des briques, des tuiles, des fragments de poterie et des lambeaux de mosaïque nous annoncèrent que nous étions au milieu des ruines d'une cité romaine : c'est l'antique Rustonium, qui fut un port de mer célèbre. Depuis le fort Matifou jusque bien loin au delà du cap règne une falaise escarpée et très élevée. Tout le terrain contigu à cette falaise est inculte et couvert de broussailles [2]. » En somme, la zône côtière de la Maison Carrée au cap Matifou était presque inhabitée, envahie par le maquis et exploitée seulement par quelques pasteurs.

La région du Hamiz, visitée au mois de mai 1833 par l'officier d'intendance Gaillard, apparaît plus fertile et moins déserte. « J'ai traversé cette

1. Berthezène, *Dix-huit mois...* p. 212.
2. Rozet, *Voyage*, III, p. 178 et suiv.

rivière au gué de l'abreuvoir, écrit-il, et je me suis dirigé sur le tertre où se trouvent nos vedettes avancées. Pendant dix minutes, à raison de 95 mètres par minute, pas de mon cheval, le terrain est couvert à droite et à gauche de beaux blés et d'orges. Du pied de ce tertre, je me suis dirigé au sud-est dans la plaine, en parcourant de vastes pacages dont les herbes courtes, parce qu'elles sont constamment pâturées, sont de très bonne qualité, mais ne peuvent être fauchées. A mille mètres de la rive droite de l'Hamiz, j'ai trouvé à gauche de ma direction de très beaux blés, semés par petites pièces, séparées par le même genre de prairies que celui que je viens de signaler. A quatre cents mètres plus loin, et en s'appuyant un peu sur la droite de la ligne sud-est, les pacages deviennent très mauvais. Les artichauts sauvages, les chardons et des plantes qui se neutralisent couvrent un espace considérable de terrain... Au delà de ce terrain, de beaux blés et des orges magnifiques s'élèvent à droite et à gauche, à des intervalles assez rapprochés et sur des espaces de huit à neuf cents mètres carrés... L'on trouve ensuite un bon terrain de prairie. Le blé et l'orge reparaissent ensuite par intervalles. A trois mille mètres de la rive droite de l'Hamiz, l'on trouve une ligne de douars au nombre de six à sept, et composés chacun de huit à dix tentes. Chaque douar possède de beaux troupeaux de bœufs, vaches et moutons ; le plus petit troupeau de bœufs pouvait avoir 70 à 80 têtes ; les moutons étaient de 150 à 200 têtes. Après avoir traversé l'Hamiz devant Aouch el Bey, et regagné ainsi la rive gauche, j'ai remonté la rivière jusqu'à ce que je sois arrivé à l'entrée de la partie de la plaine où se trouvent un grand nombre d'aouchs et de dascars très rapprochés... La distance parcourue depuis Aouch el Bey, en remontant la rivière peut être évaluée à 2.500 mètres, et sur chacun des bords de la rivière de beaux blés s'élèvent et vont se perdre au loin dans la plaine, surtout sur la rive droite. Sur la gauche, après des champs de 3 à 400 mètres carrés de blé, on retrouve des pacages qui vont se perdre au loin dans les marais... En résumé, beaucoup de beaux blés et d'orges magnifiques, de bons et vastes pacages [1]. »

Ces renseignements sont corroborés par le récit suivant d'une excursion faite les 27 et 28 février 1835 dans la tribu des Beni-Moussa et des Beni Kachna par le prince Puckler Muskaw, écrivain distingué, accompagné de Haukman, major belge. Partis d'Alger sous l'escorte de quatre

1. Gaillard, *Sur Alger*, p. 27 et suiv.

Arabes, « ils traversèrent la Mitidja en se dirigeant vers la tribu des Beni-Moussa. Partout leurs regards furent frappés de l'énergie d'une végétation libre, sauvage, mais vigoureuse. Le lendemain, ils parcoururent la plaine jusques aux premières rampes de l'Atlas et ils virent avec surprise que tout le territoire qui se prolonge à la base des montagnes est partout cultivé en céréales. Un beau haouch situé dans la plaine et appartenant à un Turc de Blida fixa leur attention ; les jardins étaient plantés de superbes orangers, dont les fermiers s'empressèrent de leur présenter les fruits.

« Arrivés à midi à Khadra, ils y furent reçus par les Arabes, qui les attendaient avec un déjeuner de couscoussou. Ils s'arrêtèrent ensuite au marché de la tribu désigné sous le nom de Souk el Arba. C'est une campagne isolée où les Arabes se réunissent toutes les semaines pour faire leurs échanges ; ce lieu est remarquable par sa belle végétation, par son ruisseau limpide et par trois magnifiques palmiers qui s'élancent d'une même souche...

« Au retour, ils passèrent non loin de la Rassauta, ancienne ferme du dey. La contrée qui l'environne est sans contredit la plus belle, la plus féconde de toute la Mitidja ; l'eau y est partout en abondance ; le sol s'étend en douces ondulations, qui offrent les expositions les plus favorables pour les cultures les plus variées. Aux approches de la mer, la scène change subitement d'aspect. Une zône d'une affreuse stérilité, large d'une à deux lieues, borde partout la plage ; le sol se compose de rochers, de terres arides entremêlées de flaques d'eau stagnantes ; il se couvre de ronces et autres plantes épineuses, de quelques tristes chênes verts et de halliers qui semblent avoir été jetés dans cette solitude pour servir d'asile aux sangliers et aux chacals qui y sont très nombreux [1]. »

Après une course rapide faite en août 1832 dans la région des Beni-Moussa, pour reconnaître la ferme achetée par son père, l'haouch Nacef Kodja, Roches note brièvement : « Cette vaste plaine produit des céréales et du tabac très estimé. Elle est parsemée de fermes entourées de beaux jardins d'orangers et de citronniers qu'on ne peut cultiver que dans les terres arrosables [2]. »

Le contrôleur des domaines, Bernadet, et le chef du bureau arabe, Pel-

1. *Moniteur algérien*, 13 mars 1835.
2. Roches, *Trente-deux ans à travers l'Islam*, p. 8.

lissier de Reynaud, qui, en juillet 1834, firent la reconnaissance des fermes du beylik situées dans la partie centrale de la plaine, en particulier des haouchs ben Salah, ben Khelil, bou Agueb, Chaouch, Souk Ali, Bouladjoura, signalent que ces fermes « sont bien boisées et bien arrosées », qu'elles ont toutes « de vastes jardins et de superbes vergers d'orangers ».

Pas plus que les parties orientale et centrale, la partie occidentale de la Mitidja n'était dépourvue de cultures. « Le bassin de la Chiffa et la plaine des Hadjoutes que nous parcourûmes, déclare Berthezène, nous parurent plus fertiles et plus sains que la partie de la Mitidja que nous connaissions. Nous y trouvâmes aussi des traces récentes d'une culture plus étendue qu'elle n'est aujourd'hui. Les excursions des Soumata et des Chenoua ont forcé les paisibles habitants de ces plaines à s'éloigner ; il n'y reste que quelques faibles adouards. L'olivier se plaît singulièrement sur la rive droite de la Chiffa ; elle en est couverte. A son confluent avec l'oued Djer, nous bivouaquâmes dans une forêt de ces arbres dont la grosseur nous étonna. Il fallut employer la hache pour nous frayer un passage ». La plus belle ferme de cette région était celle de l'agha. « C'est un rectangle, ajoute-t-il, entouré de murs, dans l'intérieur duquel on entre par une porte voûtée ; sur la moitié du périmètre intérieur, il existait des arcades couvertes, avec des mangeoires et des anneaux pour attacher les chevaux. De l'autre côté du mur, il existait une belle ferme, dont les bâtiments étaient couverts en tuiles creuses. Cette ferme consistait en un logement de fermier, écuries pour les chevaux et les bêtes à cornes et plusieurs magasins pour les fourrages. Quant aux grains, nous les trouvâmes renfermés dans plus de vingt matmoures, creusés au sud de la ferme, et dont plusieurs étaient garnis intérieurement d'un revêtement en briques maçonnées... Sur la face sud de l'enceinte se trouvait un joli verger de jeunes orangers, arrosé par un ruisseau dont l'eau se distribuait dans les bassins formés au pied de chaque arbre par une infinité de petits canaux artistement disposés ; de belles haies de cactus régnaient sur trois côtés de ce verger et quelques oliviers superbes s'élevaient çà et là autour des murs (La portion de la plaine située au sud de cette ferme) est la plus belle de toutes celles que j'ai visitées ; la terre fort bonne n'est ni humide, ni sèche ; on y voit en assez grand nombre de petits hameaux (dascars) composés de mauvaises cabanes et de quelques tentes en laine noire... Ces cabanes sont les plus mauvaises que j'aie jamais vues : elles étaient faites avec dse

branches d'arbres et des roseaux placés à côté les uns des autres sans être enduits de terre [1]. »

Ces descriptions détaillées montrent suffisamment que la plaine était cultivée dans certaines de ses parties, comme dans les régions du moyen Hamiz, des Beni-Moussa, de Boufarik, ainsi que dans celle comprise entre l'oued Chiffa et l'oued Djer. Il faut reconnaître pourtant que, même au milieu de ces portions cultivées, on trouvait de vastes espaces incultes, envahis par les hautes herbes, les broussailles, les plantes bulbeuses et surtout les tenaces palmiers nains. Dans l'ensemble, c'était la végétation « libre, sauvage » qui formait la note dominante ; la Mitidja présentait l'aspect d'une vaste friche au milieu de laquelle apparaissaient çà et là, égayant cette tristesse, quelques oasis cultivées.

Pour la mettre en valeur, il eût fallu une population agricole dense et laborieuse. Or cette plaine était peu habitée. Le général Clauzel déclare qu'elle ne renfermait « qu'un petit nombre d'habitations [2] ». A part Blida, il n'y avait aucune agglomération importante ; quelques douars ou djemâa épars dans la zône sèche, un assez grand nombre de fermes, dont quelques-unes assez importantes, des tentes aussi rapidement placées que déplacées dans la zône humide, voilà quels étaient les établissements humains de la Mitidja, dont la population, y compris Blida, n'atteignait pas dix mille personnes. La zône marécageuse, envahie en grande partie par les eaux en hiver, infestée de moustiques en été, était au premier chef un site de répulsion ; ses rares habitants étaient en majorité des nomades conduisant leurs troupeaux dans ses vastes pâturages, qui en somme constituaient la principale ressource de la plaine.

Les procédés de culture employés par les indigènes sédentaires étaient d'ailleurs des plus rudimentaires. « La charrue dont les Arabes se servent, remarque Rozet, n'a point de roues ; les morceaux de bois qui la composent sont à peine écorcés, et bien souvent le soc, formé d'un bois très dur, ne porte pas de fer. Un homme tient la queue de la charrue et un autre conduit les bœufs. Avec cet équipage, ils écorchent la surface du sol si peu régulièrement qu'en regardant un champ nouvellement labouré on dirait qu'il a été fouillé par un troupeau de cochons. Les Arabes passent rarement deux fois la charrue dans les champs qu'ils veulent ensemen-

1. Berthezène, *Dix-huit mois*, p. 207.
2. Clauzel, *Observations sur quelques actes de son commandement*, p. 136.

cer. Ils n'y portent jamais de fumier. Après avoir labouré un champ, ils y jettent le grain par dessus, passent ensuite une mauvaise herse en bois ou un fagot d'épines que traîne un âne ou un bœuf et ils l'abandonnent après jusqu'au moment de la récolte. Une grande partie du grain, enfouie de cette manière, couverte par les mottes, les souches et les pierres, ne peut pas sortir de terre et se trouve perdue. De là vient que les blés sont beaux, mais toujours extrêmement clairs, et ainsi le sol ne rend pas la moitié de ce qu'il pourrait rendre, s'il était bien travaillé [1] ». Ils ignorent totalement le système de l'assolement. « Le plus souvent, ils fatiguent la terre en lui demandant plusieurs années de suite la même récolte. La paresse, autant que l'ignorance de la bonne culture, les porte à suivre cette routine. Les jachères sont plus dures à labourer, et les terres qui sont restées plusieurs années dans cet état se remplissent d'oignons de scilles, d'autres plantes bulbeuses et quelquefois de broussailles qu'il est difficile d'arracher. Il faudrait travailler au moins une fois avant de semer. Les Arabes évitent une semblable tâche et préfèrent labourer les terres qui ont été ruinées l'année précédente [2]. »

D'ailleurs pourquoi auraient-ils cherché à produire au delà de leurs besoins ? N'avaient-ils pas à redouter toujours les pillages des bandits de la montagne qui jetaient sur la plaine des regards de convoitise et plus encore peut-être les exactions des agents du fisc ? N'étant pas assurés de jouir du fruit de leur travail, ils suivaient naturellement la loi du moindre effort.

Du reste, le manque de voies de communication était un grand obstacle à l'écoulement de leurs produits ; il n'existait dans la plaine aucune route digne de ce nom, mais seulement des pistes ou des sentiers plus ou moins battus, qui, pendant la saison des pluies, se changeaient en fondrières à peu près impraticables pour les chevaux, les mulets, les ânes et les chameaux [3] sur le dos desquels s'effectuaient les transports, les voitures étant inconnues. Pas de ponts sur les oueds, sauf celui de l'haouch Agha sur l'Harrach. Quand un sentier rencontrait une fondrière, c'était sur un lit mouvant fait de branchages, de roseaux, de broussailles qu'il fallait le traverser, au risque de s'enliser.

1. Rozet, *Voyage*.. I, 211-212.
2. Vialar. *Simples faits*, p. 25.
3. « Il y avait beaucoup de chameaux dans la plaine » dit Rozet, *Ibid.*, I, 268.

Tel était l'aspect peu encourageant qu'offrit à nos colons la Mitidja au moment de l'occupation française.

Peupler cette plaine, ouvrir des voies de communication, défricher le sol, le mettre en valeur, assainir les zônes marécageuses incultes et insalubres pour les exploiter et diminuer la mortalité, voilà la tâche énorme, gigantesque que le Gouvernement et les colons allaient entreprendre.

LIVRE II

LA PHASE HÉROÏQUE
(1830-1841).

Au lendemain de la prise d'Alger la politique française est indécise, incertaine. Le Gouvernement hésite à s'implanter en Algérie, il n'ose s'engager à fond, surtout par crainte de complications diplomatiques avec l'Angleterre. De violentes polémiques s'engagent au Parlement entre les colonistes et les anti-colonistes ; de nombreuses brochures sont publiées dans lesquelles les auteurs montrent les difficultés que présente la colonisation de la Régence d'Alger et les faibles avantages que l'on retirerait de cette colonisation. Même après avoir déclaré qu'il était décidé, malgré l'opposition, à garder Alger, le Gouvernement de Louis-Philippe n'envisage que timidement la question capitale du peuplement et de la mise en valeur de sa conquête. Aussi, pendant les dix années qui suivent la prise d'Alger, la colonisation subit le contre-coup de cette politique d'hésitation, marquée par le changement fréquent des Commandants en chef ou des Gouverneurs généraux (on compte 9 en dix ans) dont les idées en matière de colonisation ne présentent aucune continuité.

Malgré ces hésitations, un assez grand nombre de colons audacieux et entreprenants vont venir créer, souvent sans l'appui des autorités, des exploitations agricoles aux environs d'Alger. Ces pionniers de la première heure auront à lutter à la fois contre les pillards indigènes, contre un climat meurtrier, contre un sol avare de ses richesses ; plusieurs d'entre eux succomberont sous les coups des Arabes ou de la fièvre. L'enfance de la colonisation sera douloureuse, tragique, *héroïque.*

Nous allons assister successivement aux premiers essais de colonisation dans la Mitidja sous Clauzel, à une suspension de la colonisation sous Berthezène et sous le duc de Rovigo, à une reprise sous Voirol et à un mouvement de progression continu, mais de faible amplitude, sous Drouet d'Erlon, sous le deuxième gouvernement de Clauzel et sous Valée, qui aboutit brusquement, en 1839, à la destruction d'une grande partie de l'œuvre colonisatrice si laborieusement réalisée.

CHAPITRE I

LES PREMIERS ESSAIS SOUS CLAUZEL

(sept. 1830.-fév. 1831).

Le nouveau commandant en chef de l'armée d'Afrique, le général Clauzel, désigné par Louis-Philippe pour succéder au maréchal de Bourmont, arriva à Alger le 2 septembre 1830. Cet ancien officier de l'Empire était connu non seulement par son brillant passé militaire [1], mais aussi par ses qualités d'administrateur, par son esprit d'initiative qui, sans exclure la prudence, ne le faisait pas reculer devant la peur des responsabilités, par sa volonté tenace, qualités qui faisaient de lui un réalisateur au premier chef. Cette activité, il la déploya aussi bien dans le domaine de la colonisation que dans ceux de la guerre et de la diplomatie.

Clauzel mit peu de temps pour devenir un ardent partisan de la colonisation. « Peu de jours me suffirent, dit-il, pour fixer mes idées sur le parti que la France pourrait tirer de sa conquête. Je vis que le règne des Turcs, oppresseurs du pays depuis trois siècles, était à jamais fini, et dès ce moment je restai persuadé que le territoire d'Alger deviendrait entre nos mains une importante colonie, qui nous indemniserait amplement de la perte de Saint-Domingue [2]. » Il écrivit aussitôt dans ce sens au Ministre de la Guerre, le maréchal Gérard, « en insistant sur l'intérêt qu'avait la France à garder et à coloniser Alger ».

Le Ministre se laissa convertir à ces idées, d'autant plus facilement que Clauzel lui avait promis d'occuper Alger et les principaux points du

1. Bertrand, comte Clauzel (ou Clausel), naquit à Mirepoix, en Ariège. Volontaire en 1791, il fut nommé général de brigade en 1799 et général de division en 1802. Il fit campagne à Saint Domingue de 1801 à 1803, puis se distingua de 1804 à 1809 à l'armée du Nord en Hollande, à l'armée d'Italie, en Dalmatie et en Allemagne. Il prit une part glorieuse, sous les généraux Junot et Masséna, aux campagnes de Portugal de 1809 à 1813. Il fut exilé en 1815 pour avoir commandé pendant les Cent Jours les troupes opposées à la duchesse d'Angoulème, réfugiée à Bordeaux. Il revint en France en 1820 et fut élu député en 1827. Louis-Philippe le rappela à l'activité dès son avènement.

2. Clauzel, *Observations sur quelques actes de son gouvernement*, p. 8.

littoral de la Régence en renvoyant dans la métropole les deux tiers des effectifs. « La colonisation du territoire d'Alger, lui répond-il, est une noble et vaste entreprise dont le succès repose principalement sur vos lumières et sur votre patriotisme. Le Gouvernement voit avec plaisir qu'elle préoccupe votre esprit ; il compte qu'elle sera le but de vos constants efforts [1]. »

La colonisation fut en effet une des préoccupations constantes de Clauzel ; très souvent il revient sur ce sujet dans ses lettres ou dans ses discours. « Il ne faut pas plus de dépenses pour coloniser en occupant que pour occuper sans coloniser, déclare-t-il dans une brochure publiée en 1833. Occuper sans coloniser, c'est se ruiner ; coloniser, c'est s'enrichir [2] ».

Sur quel point doit donc s'effectuer cette colonisation ? D'aucuns, après l'occupation des ports d'Oran et de Bône, avaient décidé le Ministre à entreprendre la colonisation de ces territoires en même temps que celle des environs d'Alger ; Clauzel s'y oppose formellement. « Prétendre coloniser à la fois toute la Régence d'Alger est une entreprise au-dessus des forces du plus puissant état de l'Europe, tandis qu'en opérant progressivement, mais avec persévérance, en commençant la colonisation par le centre de la Régence, le succès en sera facile, peu dispendieux et infaillible. Si, après avoir découragé les colons du territoire d'Alger proprement dit, on tente prématurément, par une conséquence inexplicable, de coloniser Oran, où les avantages sont bien moins considérables, moins prochains et la colonisation moins facile, on ne fera qu'enfouir des millions sans compensation et perdre des hommes sans atteindre le but qu'on se propose [3] ».

Dans le territoire d'Alger, il est une région « qui doit principalement fixer l'attention des colons », c'est la « superbe plaine de la Mitidja ». Elle sera « le principal but de ses projets de colonisation et d'agriculture » et il espère la voir « dans un petit nombre d'années peuplée de plusieurs milliers de colons européens [4] ». S'il propose de commencer la colonisation par cette plaine, « c'est parce qu'elle est un point central, à proximité du gouvernement, des magasins et du port où tout peut être reçu, chargé, vendu ou expédié. Bône et Oran n'offrent pas le même avantage ; d'ail-

1. Gérard à Clauzel. Même brochure, p. 10.
2. Clauzel, *Nouvelles observations sur la colonisation d'Alger*, p. 28
3. *Observations*, p. 80 et 81.
4. *Ibid.*, passim.

leurs, la plaine de la Mitidja présente des moyens plus faciles et moins dispendieux de défense que Bône [1] ».

Clauzel n'ignore pas les objections qu'on fait ou que l'on peut faire à ce projet ; elles sont à la fois d'ordre physique, l'insalubrité de cette plaine d'ordre social, l'hostilité des indigènes et enfin d'ordre économique, le manque de terres disponibles pour la colonisation.

L'insalubrité ? Certes, elle est redoutable. Mais il a vécu en Amérique dans des régions beaucoup plus insalubres encore que la Mitidja. « Depuis, les travaux agricoles ont amené l'assainissement du pays et les habitants actuels n'ont plus à combattre les influences délétères qui ont moissonné leurs prédécesseurs. En 1818, raconte-t-il, j'étais à Mobile, pays qui sortait pour ainsi dire de dessous l'eau. La fièvre jaune, importée de la Havane commença à exercer ses ravages le 2 septembre, et, le 22 du même mois, 2200 habitants sur 2600 qui formaient toute la population avaient cessé de vivre. Les eaux stagnantes étaient pour beaucoup dans cette effrayante mortalité. Aujourd'hui, les travaux d'agriculture ont fait disparaître les causes du mal, et il existe dans la ville de Mobile environ 15.000 individus. Cet état, qui ne produisait en 1818 que 15.000 balles de coton en livre aujourd'hui 130.000 au commerce [2] ».

Il y a lieu de faire dans la Mitidja ce qui a été fait à Mobile. Et Clauzel fait aussitôt préparer un projet de déssèchement des marais de la Mitidja qu'il envoie au Ministre accompagné d'un long rapport. Il propose d'assainir la vaste zône marécageuse qui s'étend de l'Harrach au Mazafran en faisant creuser un grand canal d'écoulement. Si l'on mettait à exécution, disait-il, le projet important qui consisterait à lier l'Harrach au Mazafran par un canal destiné à recevoir les eaux qui ne seraient pas tombées directement dans ces deux rivières, la plaine de la Mitidja pourrait en peu de temps être cultivée et habitée en toute sécurité [3] ». La main-d'œuvre militaire pourrait être employée à la construction de ce canal. A la suite d'une étude plus approfondie, il remania ce projet en 1833 et proposa d'ouvrir plusieurs canaux de dessèchement, au lieu d'un seul grand canal qui, malgré les dimensions qu'on pourrait lui donner, serait forcément insuffisant pour drainer toutes les eaux de cette zône.

Quant à l'hostilité des indigènes, fruit de l'aversion naturelle du peuple

1. Clauzel, *Nouvelles observations*, p. 9 et 10.
2. *Ibid.*, p. 5 et 6.
3. Clauzel, *Observations*, p. 136.

vaincu à l'égard du peuple vainqueur et spoliateur ainsi que de la haine religieuse du musulman contre l'infidèle, contre le roumi, elle n'était pas générale ; certaines tribus s'étaient ralliées à notre cause dès le début de l'occupation et, en manœuvrant habilement, il serait possible d'inciter les autres à les imiter. Certains avaient préconisé l'extermination des naturels, comme l'avaient fait les Espagnols à l'égard des Maures ; Clauzel réprouve ce procédé employé par des fanatiques. Il faut avant tout inspirer aux Arabes le sentiment de notre force, « proclamer hautement et prouver par nos actes que nous voulons garder et coloniser Alger. Quant aux Arabes qui, par fanatisme ou pour toute autre cause, s'obstineraient à demeurer nos ennemis, lorsqu'ils seront bien convaincus que la colonisation est chez nous un dessein formellement arrêté, dont rien ne peut nous faire départir, ils plieront devant notre ferme volonté comme ils pliaient devant celle des Turcs. Le fanatisme oriental leur fournira des motifs de résignation, et ils ne manqueront pas de se retrancher derrière leur phrase habituelle : Cela était écrit là haut [1] ». C'est cet esprit de décision qui empêchera le retour des attentats commis contre nos troupes ou nos partisans, comme le massacre en novembre 1830 d'une cinquantaine d'artilleurs et de deux officiers allant chercher des munitions à Alger pour la colonne de Médéa ou de vieillards, de femmes et d'enfants indigènes de Blida ralliés à notre cause.

Enfin, le « manque de terres pour la colonisation » était une pure légende. L'ancien gouvernement, auquel nous succédons naturellement, possédait d'importants domaines et « on peut très bien en faire une concession gratuite ou du moins peu onéreuse aux colons, ainsi qu'on l'a pratiqué en Amérique [2] ».

Le 8 septembre 1830, Clauzel prit un arrêté qui réunissait au domaine les propriétés du dey, des beys et des Turcs ayant quitté le territoire d'Alger ainsi que les biens appartenant à Médine et à la Mecque. Tout détenteur ou locataire de ces biens était tenu d'en faire la déclaration dans le délai de trois mois sous peine de fortes amendes. Cette dernière clause resta à peu près lettre morte ; comme d'autre part les registres sur lesquels figuraient les titres de propriété avaient été détruits au moment de la conquête, ce n'est qu'après plusieurs années que le service des domaines arrivera à faire un inventaire exact et complet des propriétés domaniales

1. *Nouvelles observations*, p. 2 et 3.
2. *Ibid.*, p. 25 et 26.

de la Mitidja et pourra prendre possession de celles qui auront été détenues illégitimement. Pour faciliter les recherches, un arrêté en date du 8 novembre suivant interdit toute aliénation d'immeuble dépendant du domaine et n'en permit la location que pour une période de trois ans.

En attendant que ces recherches rendent des terres disponibles pour la colonisation, il était très facile de faire des achats directs de terres aux indigènes ; le mode de transaction en usage dans le pays favorisait grandement les acquisitions. En effet, « il ne s'agit pas comme en France de payer intégralement la valeur de la terre ou de la maison. Moyennant une rente annuelle, proportionnée à la valeur de l'acquisition, on devient propriétaire. Il n'est pas de colon, quelle que soit l'exiguité de son capital, qui ne puisse, grâce à ce mode d'achat, se mettre en possession d'une étendue de terrain suffisante pour établir son exploitation [1] ».

Somme toute, il n'y a, d'après Clauzel, aucun obstacle à la colonisation dont on ne puisse triompher : la plaine de la Mitidja sera assainie par les travaux de dessèchement grâce à la culture, l'hostilité des indigènes disparaîtra peu à peu grâce à notre force et à l'attitude résolue du gouvernement, les colons trouveront facilement et à bon compte des terres à exploiter.

Le commandant en chef de l'armée d'Afrique ne se borna pas à être l'apôtre de la colonisation, il voulut aussi se montrer réalisateur et prêcher d'exemple.

Au mois d'octobre, il posa la première pierre de la colonisation en fondant, à l'entrée de la plaine, non loin du confluent de l'oued Kerma et de l'Harrach, une ferme expérimentale, qu'on appela dans la suite la Ferme modèle [2].

Le but de cette création était, d'après les statuts approuvés par un arrêté en date du 30 octobre, « de favoriser l'établissement immédiat d'une ferme expérimentale dans le territoire d'Alger pour y essayer en grand la culture soit des produits coloniaux, soit celle des produits que la France ne fournit pas à l'industrie en raison de ses besoins » et « d'ouvrir à la colonisation une voie sûre ». Clauzel croyait, sur les conseils du botaniste Deffontaines, que la Mitidja était « propre à toutes les productions des tropiques, le café excepté ». Plusieurs brochures recommandèrent chau-

1. *Nouvelles observations*, p. 27.
2. V. lettres de Clauzel à Soult des 26 septembre et 5 octobre 1830. Arch. G. G. E. II.

dement ces cultures tropicales : Allard préconisa celle du café [1], Montagne recommandera celle de la canne à sucre [2] ; et on se livra à des tentatives de culture du café, de la canne à sucre, de cacao, de thé, de vanille, d'indigo, de nopal à cochenille, de coton, etc.

Clauzel, estimant que « le moyen le plus certain et peut être le seul » de réaliser cette ferme modèle et expérimentale, était d'en confier l'exécution « à une association industrielle et financière, l'intervention du gouvernement se bornant « à être essentiellement protectrice », engagea et parvint à décider quelques uns de ses amis, riches capitalistes, à créer une société anonyme par actions, émises au prix de 500 francs l'une [3].

Cette société, dont les actionnaires avaient été autorisés à choisir l'emplacement de la future ferme expérimentale, reçut en location l'haouch Hassan Pacha, réputé domanial et appelé aussi ferme du dey, comprenant 1000 hectares de terres incultes « à prendre sur les deux rives de l'Harrach depuis son embouchure ». La location était consentie pour une période de 9, 18 ou 27 ans, avec facilité de résiliation, mais en faveur d'acquéreurs de nationalité française seulement, moyennant le paiement annuel de 1 franc par hectare à partir du 1er janvier 1835 ; la société ne serait autorisée à vendre ces terres qu'à la condition de s'engager à payer « le prix du fermage capitalisé au denier vingt ». Elle était tenue en outre de céder la moitié de son domaine aux colons qui viendraient s'installer

Le gouvernement, dont le rôle se bornait à protéger l'entreprise, envoya, sous le commandement d'un chef de bataillon, un détachement de soldats pour assurer la sécurité de la ferme. Il promit d'accorder pour la première année et à charge de remboursement, aux colons qui viendraient s'établir « des secours en rations de vivres et de fourrages et en matériaux existant dans les magasins de l'armée et pouvant servir à l'exploitation » ainsi que la préférence pour l'achat des chevaux et des mulets.

Le Ministre, à qui cet essai paraissait destiné à « former le noyau d'une vaste colonisation [4] », adressa de vifs encouragements à Clauzel qui, décidé à « transformer en une vaste colonie la plaine de la Mitidja », donna un grand éclat à la cérémonie de l'inauguration de la Ferme Modèle, premier jalon de cette colonie, en y invitant les autorités civiles et militaires.

1. *Considérations sur la difficulté de coloniser Alger*. 1830.
2. *Physiologie morale et physique d'Alger*, 1833.
3. V. lettre de Clauzel à Soult. 16 décembre 1830. Arch. G. G. E. 4.
4. Soult à Clauzel. Arch. G. G. E. 11.

Une partie des terres fut défoncée en décembre, labourée sommairement et ensemencée en blé et en avoine. Grâce aux pluies abondantes du printemps, le rendement de la récolte s'éleva à 20 pour un, au dire de Clauzel[1]. Mais aucun colon ne vint s'installer, si ce n'est, au mois de juin 1831, une famille de l'Artois, recommandée par le ministre. « Elle bâtit une cabane près du pont de l'oued el Kkerma, écrit Berthezène ; elle est bien là, près de l'eau, des broussailles et sous la protection des blockaus et de la ferme modèle. Le terrain qu'elle va cultiver appartient à cette ferme et M. Cadet de Vaux lui a fait les avances dont elle a besoin. Cet essai nous fera connaître les dépenses rigoureusement nécessaires pour ces sortes d'établissement[2] ». La société de la Ferme modèle éludait la dure obligation du peuplement qui aurait absorbé le plus clair de ses bénéfices.

Les actionnaires ne profitèrent pas de leur première récolte ; le 17 juillet, après la retraite malheureuse de Médéa, les troupes de l'intrigant Ben Zamoun et de Sidi Sâadi, recrutées parmi les tribus insurgées, se groupèrent près du marabout de Sidi Arzin et vinrent attaquer la ferme modèle où ils brûlèrent trois énormes meules de foin et plusieurs meules de blé et d'avoine laissées à travers champs. L'attaque ayant recommencé le lendemain, le général Berthezène, qui avait remplacé Clauzel à la fin de février, dut partir lui-même avec 6 bataillons et toute la cavalerie d'Alger pour repousser ces insurgés. Ils revinrent à la charge les 19 et 20 et ce ne fut que le 22 que le général en chef réussit à les disperser définitivement.

Cette attaque eut pour conséquence l'abandon de la Ferme modèle. L'emplacement choisi était d'ailleurs des plus insalubres et Berthezène ne manqua pas d'en souligner les conséquences fâcheuses sur l'état sanitaire des troupes préposées à la garde de cette ferme. « Les postes de la Maison carrée et de la Ferme modèle sont tellement malsains que, dans l'espace d'un mois, le 30e de ligne se trouve presque réduit à rien » écrit-il au Ministre le 1er juillet[3]. Et le 8 août : « L'état sanitaire de l'armée empire tous les jours, et devient véritablement effrayant ; il n'y a pas de jours où il n'entre 100 et jusqu'à 150 hommes à l'hôpital, sans compter les valétu-

1. D'après Berthezène, qui dénigre de parti pris l'œuvre de son prédécesseur, les produits n'ont pas été « supérieurs à ceux des champs de qualité moyenne en France ; la hauteur des blés et des orges, et la grosseur des épis n'avaient rien de remarquable. » Berthezène à Soult. 17 août 1831. Arch. G. G. E 11.

2. Berthezène à Soult. 16 juin 1831. Arch. G. G. E. 11.

3. Berthezène à Soult. 1er juillet 1831. *Ibid.* Publiée par Demontès dans *Les préventions du général Berthezène sur la colonisation*, p. 107.

dinaires qui restent à la chambre. Le 30e de ligne en est au point que le général Fauchère m'a déclaré que, s'il fallait marcher, ce régiment ne pourrait pas lui fournir 100 hommes. C'est, en grande partie, l'effet de l'occupation de la Ferme modèle et de la Maison carrée. Ainsi, la protection que nous avons donnée à la culture de quelques arpents d'orge et de blé nous coûte jusqu'à ce jour la dissolution momentanée d'un régiment, 28 morts et 124 blessés [1] ». Berthezène, il est vrai, avait négligé de faire des travaux de dessèchement et Clauzel ne manqua pas de le relever. « Si l'occupation de ce poste a été funeste aux troupes, écrit-il, c'est parce qu'on a négligé de procurer un écoulement aux eaux qui sont dans le voisinage. Si j'étais resté dans le pays, j'aurais fait exécuter ce travail et les fièvres n'auraient pas eu lieu [2] ».

Berthezène, persuadé qu'une fausse direction avait été donnée à la colonisation par son prédécesseur, aurait voulu fonder ailleurs une ferme modèle. « M. Cadet de Vaux, directeur de la Ferme modèle me disait ces jours derniers, écrivait-il au Ministre, qu'on avait donné à la colonisation une fausse direction en la portant vers la Ferme modèle, tant sous le rapport des cultures à essayer qu'à cause de l'insalubrité de l'air, et que la ferme aurait dû être établie à Dely Ibrahim ou aux environs. C'est ce que je sais depuis longtemps et ce que je vous ai toujours dit [3] ». Le premier essai de colonisation se terminait par un échec et les anti-colonistes ne manquèrent pas de dire, avec un sourire ironique, que la Ferme modèle n'avait pas été « le modèle des fermes [4] ».

Pour dissiper les hésitations de certains capitalistes, Clauzel fit des acquisitions de propriétés dans la plaine ; le 3 décembre 1830, il acheta,

1. Berthezène à Soult. 8 août 1831. Arch. G. G. E 11, Demontès, p. 113.
2. Clauzel, *Nouvelles observations*, p. 43.
3. Berthezène à Soult. 25 sept. 1831. Arch. G. G. E 11. Demontès, *Les préventions du général Berthezène*.. p. 123-124.
4. La société de la Ferme modèle cessa d'exister en 1836, une décision du tribunal l'ayant évincée des terres qui lui avaient été louées par le Domaine. Il fut reconnu en effet que cette ferme n'était ni un bien domanial, ni un bien séquestré ; elle appartenait à des Koulouglis descendant de Hassan Pacha, dont probablement on avait confondu le nom avec Hussein, dernier dey d'Alger. Les héritiers la vendirent à ben Marabet pour 120.000 francs, plus 1.800 francs de rente et celui-ci la revendit en octobre 1839 à d'Ossonville. Les débats relatifs à l'authenticité de cette propriété avaient mis « en lumière un fait singulier, à savoir qu'aux termes de l'arrêté du 30 octobre 1830, arrêté constitutif de la société de la Ferme modèle, les 1.000 hectares loués par l'Etat à cette société devaient être pris sur les deux rives de l'Harrach à partir de son embouchure comprenant la Maison Carrée et non l'haouch Hassan Pacha ». Pellissier de Reynaud, *Annales algériennes*, t. II, p. 154.

moyennant une rente annuelle de 360 francs, la ferme d'Oualid Adda (ou Oualidada), située à proximité de la Maison carrée et, le 10 février de l'année suivante, la ferme de Baba Ali, située non loin de la Ferme modèle, moyennant une rente annuelle de 1080 francs. Ayant une foi ardente, indéfectible en la colonisation, il voulait faire des prosélytes. « Au moment de mon départ, écrivait-il, je voulus autant que possible ramener la confiance en montrant la mienne autrement que par des paroles ; je fis donc acheter des propriétés, mais c'était encore plus un exemple qu'un marché que je faisais ; je donnai la plus grande publicité à cette acquisition. J'en chargeai les chefs de la justice du pays, et je payai ces propriétés à un taux supérieur à celui que tout autre que moi eût offert [1] ».

Pendant les quelques six mois de son commandement, le général Clauzel, bien qu'absorbé par des expéditions militaires (prise de Blida, occupation de Médéa) ou des affaires diplomatiques (traités avec des princes de la famille régnante de Tunis au sujet des beylicks de Constantine et d'Oran), ou encore des questions d'organisation intérieure, avait eu le grand mérite d'être un précurseur de la colonisation et de faire de cette question la compagne inséparable de la conquête. Peut-être s'était-il fait illusion sur les obstacles à vaincre, peut-être s'était-il montré trop optimiste, mais mieux valait encore un optimiste réalisateur, qu'un pessimiste passif.

1. Explications du maréchal Clauzel, p. 96, 97.

CHAPITRE II.

SUSPENSION DE LA COLONISATION SOUS BERTHEZÈNE

(fév.-déc. 1831).

Berthezène était l'antithèse personnifiée de Clauzel et cela avait sans nul doute contribué à le faire désigner comme son successeur. Souple d'échine, il se courba devant le Ministre sans jamais oser se cabrer ; dénué d'initiative, constamment irrésolu, méfiant de lui-même, sans goût pour les questions administratives auxquelles il était resté jusque là étranger, il se laissa dominer par des conseillers aux vues souvent étroites et ne sut pas imprimer à l'administration l'impulsion et la direction d'un chef. Sur un point cependant, il ne montra point d'indécision, la lutte contre l'œuvre de son prédécesseur, à qui il ne pardonnait pas de l'avoir évincé dans le commandement en chef, lui, le commandant de la Ire division du corps expéditionnaire, lors du rappel de Bourmont. Ce sentiment, ou plutôt ce ressentiment, se traduisit notamment par le renvoi de la plupart des chefs de service de Clauzel et par des préventions fâcheuses contre l'œuvre de colonisation qu'il avait entreprise [1].

Les Instructions qu'avait reçues Berthezène avant son départ pour Alger lui enjoignaient d'ailleurs de suspendre l'exécution du projet de colonisation. « La réduction des forces de l'Armée d'Afrique, disait le Ministre, a fait suspendre l'exécution du projet de colonisation qui avait été présenté par le général comte Clauzel. Cette question reste indécise, sans cependant que le Roi, ni son gouvernement entendent rien préjuger de l'avenir. Jusqu'à ce moment, l'intention de Sa Majesté a été de laisser seulement à Alger les troupes nécessaires pour assurer la conservation de cette ville et d'une partie du pays qui l'environne [2] ».

Berthezène va observer à la lettre les instructions ministérielles et se montrer hostile à la colonisation en général et à celle de la plaine en par-

1. V. Demontès, *Les préventions de Berthezène sur la colonisation d'Alger.*
2. Instructions de Soult à Berthezène. 31 janvier 1831. Arch. G. G. E 11.

ticulier. A l'appui de son attitude, il invoque des raisons d'ordre politique, d'ordre social, l'hostilité des indigènes, d'ordre physique, l'insalubrité de la Mitidja et d'ordre économique, l'incertitude de sa fertilité.

La situation politique ne paraissait point favorable pour s'occuper de colonisation. A l'intérieur, c'étaient les violentes querelles des partis qui avaient leur répercussion en Algérie ; les libéraux anti-colonistes prétendaient que la conservation d'Alger serait une grande faute. A l'extérieur, l'hostilité jalouse de l'Angleterre, qui suscitait les prétentions du sultan du Maroc sur la région d'Oran, la situation troublée en Belgique, en Pologne, en Allemagne commandaient au Gouvernement une grande réserve et l'empêchaient tout à la fois d'étendre notre conquête et de développer la colonisation. Berthezène ne sut pas assez discerner que l'attitude circonspecte du Ministre lui était imposée uniquement par les circonstances.

Il était mieux placé pour apprécier l'hostilité des indigènes. La retraite désastreuse de Médéa, qui était son œuvre, la poursuite de ses troupes par les audacieux Kabyles qui semèrent une grande panique, l'attaque de la Ferme modèle, la frayeur d'une partie de la population d'Alger qui, persuadée que les bandes de Ben Zamoun allaient s'emparer d'Alger, demandait à s'embarquer, avaient impressionné profondément et péniblement Berthezène et l'avaient convaincu de l'insécurité complète de la plaine ; c'eût été bâtir sur le sable que de coloniser avant la pacification entière de la région.

Elle était en outre des plus mortelles. Le nombre des malades et des décès pendant les mois de juillet, août et septembre fut vraiment effrayant ; Berthezène le signala plusieurs fois au Ministre et demanda aux chefs du service de santé un rapport détaillé sur l'état sanitaire. Ce rapport [1] signale l'entrée de 7.274 malades dans les hôpitaux pendant les mois de juin, juillet, août et septembre et 469 décès ; les chiffres maxima sont atteints en août avec 2.459 entrées et 196 décès ; si l'on tient compte en outre des malades aux infirmeries régimentaires, dont le nombre fut, d'après les officiers du corps de santé, à peu près égal, on arrive à un total de plus de 14.000 malades. Aussi les hôpitaux sont insuffisants. « Nous sommes tellement débordés, écrit le 1er août l'Intendant en chef Bondurand, par

1. Rapport des officiers de santé en chef du corps d'occupation sur les maladies qui ont régné à Alger pendant les mois de juin, juillet, août et septembre et notamment sur celles qui ont attaqué nos soldats qui ont séjourné à la Ferme modèle et à la Maison Carrée. 15 octobre. Arch. G. G. E 28. Demontès, ouv. cité, p. 124 et suiv.

l'affluence des malades qui nous arrivent que dès hier les places manquaient dans nos hôpitaux. Nos trois hôpitaux (Caratine, Bab Azoun, la Salpêtrière), la caserne de la porte Bab Azoun et les deux mosquées que nous avons obtenues depuis votre retour de l'expédition de Médéah, tout est envahi, et au delà, malgré les trois évacuations que nous avons déjà faites. Déjà les galeries sont partout occupées [1] ». Quelles sont ces maladies ? « Ce sont des fièvres intermittentes qui affectent généralement le type quotidien, ou double tierce et quelquefois le type tierce. » Chez les malades qui proviennent de la Ferme ou de la Maison carrée, « l'estomac, le duodenum, le foie, le système biliaire et la rate paraissent principalement affectés ; ils ont tous un aspect livide, verdâtre ou jaunâtre plus ou moins prononcé. La fièvre présente dans la marche de caractère rémittent, et, chez presque tous ces malades, la forme pernicieuse ou insidieuse se manifeste en trois ou quatre accès... Ce sont ces intermittentes pernicieuses qui ont causé nos plus grandes pertes [2] ». L'année précédente la mortalité avait été surtout provoquée par la dysenterie.

Ces fièvres étaient attribuées aux « émanations », aux « miasmes » des marais. « Les médecins, disent dans leur rapport les officiers de santé en Chef du corps d'occupation, dans l'impossibilité de désigner un agent sensible aux sens qui puisse être accusé comme cause physique et tangible de ces maladies, les nomment miasmatiques. On attribue à des molécules qui échappent à nos sens l'action délétère qui s'insinue dans nos organes, qui est absorbée par nos vaisseaux inhalants et produit l'irrigation dont les muqueuses et l'organe céphalique deviennent le siège. Ces miasmes s'exhalent, dit-on, de la terre, s'unissent peut-être à l'hydrogène protocarboné qui s'exhale de toutes les eaux marécageuses pendant la saison des chaleurs d'été. On remarque que l'action de ces miasmes est bien plus énergique pendant la nuit qu'en plein jour, soit que l'action de la lumière énerve leur action délétère, soit que le calorique les rende moins actifs en les raréfiant. Nos fièvres d'Alger sont manifestement dues à la cause que nous assignons. Les marais situés à l'Est, au Sud-Ouest de ces deux postes (la Maison Carrée et la Ferme modèle), ont transmis, avec les vents et courants d'air provenant de ces lieux, les miasmes que nous accusons comme la cause principale et peut-être unique des fièvres pernicieuses

1. Bondurand à Berthezène. 1er août. Arch. G. G. E 22. Demontès..., p. 109.
2. Rapport cité.

dont sont attaqués les soldats des deux postes pendant l'été [1] ». Certains points des environs immédiats d'Alger, notamment le Mont de Bouzaréa étaient réputés pour leur salubrité, et les troupes, qui avaient stationné sur les flanc de ce massif pendant l'été de 1830, n'avaient pas connu ces fièvres. « Les indigènes en sont si convaincus, affirme Berthezène, qu'après la récolte de blé ils se hâtent d'abandonner des lieux si pernicieux et vont chercher un abri sur les hauteurs [2] ». La mauvaise nourriture, les excès des boissons alcooliques, le couchage à même le sol sans paillasse n'avaient fait qu'augmenter la fréquence et la gravité de ces fièvres. Il importait donc de remédier promptement à ces conditions hygiéniques déplorables, mais il fallait surtout éteindre le foyer de la maladie, faire disparaître les marécages. « Les causes que nous assignons pour ces maladies se renouvellent toutes les années dans la même saison, et les maladies ne peuvent cesser qu'en faisant disparaître les marais qui transmettent ces miasmes impurs et meurtriers [3] ».

Le projet d'assainissement de Clauzel avait été classé dans les archives du Ministère. Un nouveau projet, séduisant parce que peu dispendieux, fut adressé à Soult le 9 septembre par l'intendant civil d'Oran, Barrachin. « La Ferme modèle et la Maison Carrée vous coûtent le 30e de ligne, écrivait-il. Pour 6.000 francs, pour 12.000, si vous voulez vous montrer généreux, on vous assainira ces deux localités là. Pour 200.000 j'écoulerai toutes les eaux de la plaine de la Mitidja [4] ». Le Ministre, qui n'était pas à même d'apprécier la portée d'un tel projet, le saissa dormir dans ses cartons.

Les suggestions des chefs du service de santé sont peu précises, mais la nécessité de l'assainissement leur paraît tout aussi impérieuse. « Il parait que le dessèchement de ces marais ne serait pas fort dispendieux ; il paraît surtout qu'en dirigeant le cours de l'Harrach et de l'Hamiz, il y aurait moins d'eau stagnante et le pays serait assaini. Nous n'osons cependant rien assurer sur cet article, affirment-ils en se déclarant incompétents en la matière ; il se pourrait que les dépenses fussent si fortes qu'on ne pût aucunement entreprendre ce dessèchement. Nous pensons, ajoutaient-ils, que si toute la plaine de la Mitidja était livrée à une culture soignée et

1. Rapport cité.
2. Berthezène, *Dix-huit mois à Alger*, p. 219.
3. Rapport cité.
4. Barrachin à Soult. 9 septembre 1831. Arch. G. G. E 12.

permanente, non seulement nous verrions diminuer, et peut être cesser tout à fait les fièvres intermittentes, pernicieuses, mais que même les intermittentes communes affligeraient moins les troupes casernées au delà de la porte Bab Azoun [1] ».

Des propositions plus fermes furent présentées par trois médecins militaires, Antonini, Monard et Pascal. « Les moyens d'assainissement, d'après leur projet, comprendraient, dans les circonstances actuelles le dessèchement des marais, la plantation en rideaux de grands arbres, tels que des peupliers, des melias sur les bords de l'Harrach [2] ». Mais ce projet parut à la fois trop coûteux, trop long et trop difficile à exécuter. « Lorsqu'on songe, disait Berthezène, qu'au lieu d'un seul marais susceptible d'être assaini, ce serait toute une contrée qu'il faudrait rendre salubre en s'opposant partout à l'infiltration du sol par des réservoirs généraux et des canaux particuliers multipliés, on n'entrevoit plus que les difficultés d'une entreprise semblable ; on n'entrevoit plus que sa durée qui en retarderait pour longtemps le bienfait, que ses dangers, si, tout en se soumettant à l'obligation de ne consacrer aux travaux que les derniers mois de l'hiver et les premiers du printemps, on n'employait pas d'abord un grand nombre d'hommes pour l'achever promptement. Alors on n'ose en hasarder la proposition qu'après avoir calculé les ressources de l'époque [3] ».

Tous ces projets d'assainissement, dont la réalisation paraissait trop dispendieuse, restèrent lettre morte. Force était de laisser la plaine marécageuse et malsaine. « Des dessèchements l'assainiraient sans doute, disait Berthezène, mais il en coûterait bien des millions ; car il faudrait peut-être recreuser le lit de l'Harrach sur quelques points et ce ne peut être que l'œuvre du temps et d'une population riche et nombreuse : aussi il faut la laisser telle qu'elle est [4] ».

D'ailleurs, valait-elle la peine d'être assainie ? Etait-elle fertile ? ». Une voix intéressée ou enthousiaste (Clauzel) a crié la première : quelle fertilité ! Et le *servum pecus* a répété : quelle fertilité ! [5] ». Mais rien, au dire de Berthezène, ne l'a prouvé jusqu'à ce jour ; et il va jusqu'à prétendre

1. Rapport cité.
2. Lettre adressée au Médecin en chef de l'Armée d'Afrique, octobre 1831. Arch. G. G. E 28.
3. Arch. G. G. E 28. Demontès, p. 149.
4. Berthezène à Soult. 17 août 1831. Cité par Pichon dans *Alger sous la domination française*, p. 462 et 463.
5. *Ibid.*

que le sol doit rester complètement infertile pendant les mois de juin, juillet et août, parce qu'il « se fendille et se couvre de crevasses profondes ». Il suffit, de jeter les yeux sur la plaine pour se rendre compte qu'elle est « presque entièrement inculte ». Les chevaux même n'y viennent pas bien, au dire des indigènes, et ils sont de médiocre qualité. Pour donner plus de poids à ses affirmations paradoxales, il déclare que personne ne connaît mieux que lui la Mitidja, « car, dit-il, personne jusqu'ici n'a eu comme moi les moyens, l'opportunité des circonstances et le temps nécessaire pour étudier le pays, et personne n'en a fait une étude plus consciencieuse, ni avec un esprit plus libre de tout intérêt et de tout préjugé. Un autre général a eu les mêmes moyens, mais les autres conditions et le temps sans lequel on ne fait rien lui ont manqué [1] ». Le silence des géographes ou des historiens antiques semble d'ailleurs « exclure toute idée de fertilité particulière à cette vallée. » Les Romains s'établirent tard dans la Mauritanie. Leurs principaux établissements datent des règnes d'Antonin, d'Alexandre Sévère et de Gordien. Ils affectionnèrent principalement les bords du Chéliff, et les ruines nombreuses qu'on y trouve attestent l'exactitude et la véracité des auteurs anciens. Encore aujourd'hui l'on peut, l'itinéraire d'Antonin et la géographie de Ptolémée à la main, vérifier les distances et les calculs de ces auteurs. Si la Mitidjiah eût été dans un état de culture prospère, comment ces auteurs l'eussent-ils passé sous silence ? Comment n'y trouverait on vestige d'aucun établissement ? Strabon dit que la Maurétanie de Juba confinait près de Bugie aux terres des Romains. Il ajoute que les cantons les plus voisins de la Tingitane (Tanger) étaient d'un meilleur revenu et de plus de ressources. Or la Mitidjiah touche en quelque sorte à Bugie. N'est-il pas évident que le silence de cet auteur, ou plutôt que l'exception qu'il fait en faveur de quelques cantons occidentaux exclut toute idée de fertilité particulière à cette vallée ? [2] ». Singulier argument qui, voulant trop prouver, ne prouve rien.

Résolument hostile à la colonisation de la plaine, Berthezène, quand le Ministre l'eût informé, par une lettre du 18 juin, que le gouvernement s'était décidé pour la colonisation d'Alger, préconisa la colonisation des collines du Sahel d'Alger. « Je ne croirais jamais à une colonisation prospère, écrivait-il au maréchal Soult, si on ne commence pas par cultiver les

1. Berthezène, *Dix-huit mois*, p. 225.
2. Berthezène, *Dix-huit mois à Alger*, p. 221 et suiv.

hauteurs auxquelles est adossé Alger ; elles sont immenses et faciles à protéger [1] ».

La question de protection était devenue primordiale en effet depuis la retraite de Médéa qui avait donné aux Arabes pleine confiance dans leurs forces. » Dès ce moment, ils commencèrent à faire une distinction entre la banlieue d'Alger (c'est-à-dire le Sahel) sur laquelle ils voulurent bien consentir à reconnaitre nos droits et le reste de la province qui, d'après eux, devait être soustrait à notre autorité. Restez chez vous et nous resterons chez nous, tel fut le langage de leur politique. La conduite du général Berthezène pendant les 4 ou 5 mois qu'il resta encore en Afrique prouva qu'il avait accepté cet ultimatum [2] ».

Berthezène revient à son idée le 17 août suivant dans une lettre à Soult [3] ; le Sahel lui paraît une région plus facile à protéger, plus saine, au sol plus varié que la Mitidja ; ses vallées en particulier sont très fertiles et les cultures de l'olivier et du mûrier y réussissent très bien. Et, le 20 septembre, il annonce au Ministre qu'il va faire occuper le poste de Dely Ibrahim pour faire sur ce point le prochain essai de colonisation.

Il n'eut que l'embarras du choix pour peupler le centre qu'il avait l'intention de fonder ; sucessivement arrivèrent des volontaires parisiens, des soldats vétérans et des émigrants allemands.

Les volontaires parisiens, qui avaient formé un régiment, le 67e de ligne, étaient composés non seulement d'ouvriers recrutés dans la capitale, mais encore de volontaires provenant de toutes les régions de la France et même de l'étranger ; ils devaient faire partie d'une expédition contre l'Espagne et, comme elle n'avait pas eu lieu, le Ministre les avait dirigés sur Alger où ils avaient été d'une grande utilité, malgré leur indiscipline, lors de l'expédition de Médéa. Soult, qui les considérait comme des « indésirables » pour la France, demanda à Berthezène de les employer à la colonisation en Algérie ; mais celui-ci n'en fit rien, car ces volontaires étaient « la réunion de toutes les infirmités morales et physiques » ; sur environ 4.500, près du tiers était « impropre à tout service et à tout travail ».

Il ne montra pas plus d'empressement à l'égard des soldats vétérans que le Ministre voulut lui envoyer avec leurs femmes et leurs enfants. Chacune de ces familles devait recevoir aux environs d'Alger une maison

1. Berthezène à Soult. 31 juillet 1831. Arch. G. G. E 11. Demontès, p. 230.
2. Pellissier de Reynaud, *Annales algériennes*, I, p. 203.
3. Lettre citée.

bâtie, des terres et des instruments agricoles. Il y avait lieu de faire un intéressant essai de colonisation, car, cette fois, le recrutement était excellent, mais, débordé par l'arrivée des volontaires parisiens, Berthezène pria instamment le Ministre de suspendre l'expédition de tout convoi. « Je vous en supplie, Monsieur le Maréchal, lui écrit-il le 24 mai, arrêtez ces envois. Ces malheureux arriveront ici ; rien n'est préparé pour les recevoir et il y aurait de la barbarie à les entasser dans ce pays où l'Etat sera obligé de les nourrir et de pourvoir à leurs besoins, sans avoir pris des mesures pour les mettre à l'abri des intempéries et du mauvais temps [1] ». Sept ou huit familles seulement furent dirigés sur Alger par les soins du général Heudelet ; peu de temps après leur arrivée, elles demandèrent à rentrer en France et le Ministre n'insista pas.

En juillet et en août, nouvel afflux de colons. 500 émigrants allemands, originaires de la Bavière et du Wurtemberg, qui avaient été détournés de l'Amérique, furent dirigés sur l'Algérie. Nouvel embarras de Berthezène, qui, s'il n'eût tenu qu'à lui, aurait renvoyé ces étrangers sur leur destination première. Ils restèrent à la charge de l'Etat jusqu'au moment où le successeur de Berthezène les installa à Kouba et à Dely Ibrahim.

Bien que le général commandant la division d'occupation d'Afrique eût mis en doute la fertilité de la plaine, les terres y furent ardemment recherchées et firent l'objet de multiples acquisitions grâce au système de rentes perpétuelles qu'avait préconisé et employé Clauzel. Ce mode de transaction n'exigeait que de faibles capitaux de la part des acheteurs qui, pour la plupart, « avaient plus de désirs que de moyens de devenir propriétaires » ; quand même ils auraient pu disposer de capitaux considérables, l'avenir du pays n'était pas assez assuré pour que des acquisitions pussent se faire par les moyens ordinaires, c'est-à-dire par l'échange d'un immeuble contre une somme quelconque d'écus, car nous pouvions d'un moment à l'autre évacuer Alger et les nouveaux acquéreurs se seraient vus forcés d'abandonner leurs immeubles, sans la moindre lueur d'espérance de rentrer dans leurs capitaux [2] ». C'est ce dont étaient d'ailleurs persuadés les indigènes ; notre occupation devait être de courte durée, Allah ne pouvant déshériter à tout jamais les croyants ; aussi se montrèrent-ils très accommodants dans les ventes de terres. « Les rentes furent

1. Berthezène à Soult. 24 mai 1831. Arch. G. G. E 11.
2. Pellissier de Reynaud, *Annales*, I. p. 176.

en général calculées au plus bas, relativement à la valeur que nous sommes habitués à donner aux propriétés foncières de sorte que les Européens furent éblouis de la facilité avec laquelle on pouvait devenir propriétaire à Alger [1] ».

Cette extrême facilité de transactions provoqua rapidement une véritable fièvre de spéculations. Des compagnies se fondèrent dont le seul but fut de trafiquer sur les ventes d'immeubles dans la Mitidja ou le Sahel. « Les ventes ne furent souvent plus que des fictions où la cupide crédulité de l'acheteur était la dupe de la friponnerie du vendeur ». Les spéculateurs achetaient sans visiter les propriétés, ce qui d'ailleurs leur était souvent impossible ; maintes fois le marché se faisait d'après des titres faux ou altérés et presque tous les vendeurs exagéraient la superficie du domaine aliéné. Les Juifs, qui servaient d'intermédiaires, se mettaient à la recherche des indigènes possesseurs d'immeubles et favorisaient les ventes par tous les moyens honnêtes ou malhonnêtes. Parfois, lorsque les propriétés étaient indivises, les 4 ou 5 héritiers vendaient le même terrain chacun pour leur compte ; d'autres fois, le même propriétaire revendait son immeuble à plusieurs reprises. « C'est de cette manière que les mêmes propriétés ont été vendues en même temps à diverses personnes, que les Européens ont tellement été trompés sur les contenances, que si celles qui figurent dans leurs contrats de vente étaient exactes, ils se trouveraient avoir déjà acheté dix fois la superficie de la Métidja, et qu'enfin on a même acheté des terrains qui n'ont jamais existé. Les Arabes se sont fait un jeu de tromper la cupidité des Européens, et ceux-ci s'y sont prêté avec la plus étrange crédulité. On a vu, à Alger, des hommes qui se sont imaginés avoir acheté, pour quelques centaines de francs de rente, deux à trois mille hectares d'excellente terre, bien complantée et bien arrosée, même des villages entiers [2] ». Aussi que de difficultés surgiront, quand les acquéreurs voudront entrer en possession des immeubles achetés dans de telles conditions ! Que de déceptions pour eux et que d'ennuis pour l'administration !

Pour réprimer les abus scandaleux, Berthezène prit, le 9 juin, un arrêté qui prescrivait, sous peine de nullité, de rédiger toute convention sous seing privé entre Européens et indigènes dans la langue des deux parties. « Tous les jours, écrivait-il au Ministre, il m'arrive des réclamations rela-

1. *Ibid.* p. 177.
2. *Ibid.* p. 180.

tives aux transactions particulières, surtout pour la vente ou le loyer emphythéotique des biens fonds, et je dois dire à regret que généralement nous n'avons pas brillé sous le rapport de la bonne foi. Ainsi, il a été prouvé devant la cour de justice, dans la dernière affaire que j'y ai envoyée, que trois ou quatre Français avaient inséré dans un acte sous seing privé les mots vente et transport de propriétés au lieu de loyer dont ils étaient convenus, et ces messieurs font partie du tribunal correctionnel ». Le 21 juin suivant, un autre arrêté soumit à la formalité de l'enregistrement tous les actes translatifs de propriété ou de jouissance. Mais ces mesures furent sans efficacité ; la fièvre de la spéculation persista après le départ de Berthezène.

Cet accaparement d'une partie des terres de la plaine par une nuée de spéculateurs gêna la colonisation en obligeant les vrais agriculteurs à payer plus cher les terres qu'ils voulurent exploiter. Trois colons, Fougeroux, Roche et Colombon, se hasardèrent, malgré l'insécurité, à faire quelques essais de culture en pleine Mitidja, dans une ferme qu'ils avaient acquise dans l'outhan des Beni Moussa, à 5 kilomètres environ de la Ferme modèle et sur laquelle ils avaient établi des travailleurs espagnols et indigènes ; mais trop exposée aux convoitises des Arabes, cette exploitation, dont les propriétaires résidaient à Alger, ne pouvait que végéter. On commença, au début de l'été de 1831, à exploiter une richesse naturelle de la plaine, les fourrages ; 4500 quintaux furent récoltés au voisinage du poste de la Maison Carrée.

Ainsi, pendant les 10 mois de gouvernement de Berthezène à Alger, la colonisation de la plaine de la Mitidja ne fit aucun pas en avant ; tout au contraire, l'insécurité et l'insalubrité ne firent que s'accroître, tandis que les spéculations immodérées faites sur ses terres retardaient sa mise en valeur.

SUSPENSION DE LA COLONISATION SOUS LE *DUC DE ROVIGO*

(DÉCEMBRE 1831 - MARS 1833)

La colonisation de la Mitidja ne fit pas plus de progrès sous le successeur de Berthezène, le duc de Rovigo, qui arriva à Alger le 26 décembre 1831.

Ancien aide de camp du général Desaix, puis de Bonaparte, général de brigade à 29 ans, ministre de la police générale de l'Empire en 1810, il avait été, après Waterloo, retenu prisonnier à Malte d'où il s'était enfui à Smyrne pour rentrer en France en 1819.

Le Ministre de la guerre avait fixé les grandes lignes de son programme. « Notre premier soin, disait Soult dans son projet d'Instructions du 17 novembre 1831, devait être de nous assurer de tout le littoral, d'y placer des garnisons dans tous les points défensifs et spécialement ceux vers lesquels se dirigent les exportations de produits du territoire d'Alger. Ce n'est qu'en partant de ces points et par une progression lente que l'on peut tenter avec des chances de succès durable la colonisation par des établissements agricoles formés par des Européens. Vouloir presser cette colonisation plus rapidement et à des distances plus éloignées semble être une marche plus que hasardeuse, et ce qui s'est passé depuis notre conquête semble venir à l'appui de ces observations [1] ».

Le duc de Rovigo suivra à la lettre ce programme d'occupation très restreinte qu'il limitera au Sahel d'Alger. La Mitidja sera laissée en dehors du périmètre assigné à la colonisation ; son peuplement et sa mise en valeur seraient encore prématurés, mais son heure viendra plus tard, il en est fermement convaincu. « J'ai parcouru il y a trois jours, écrit-il à Soult et à Casimir Périer le 29 février 1832, 3 à 4 lieues du pays en avant de mes postes. Je n'ai jamais vu de meilleures terres, mais on ne trouve ni bâtiments, ni habitations. Plus je vais et plus je suis convaincu que tout est possible pour le succès de la colonisation : il ne faut que la vouloir. Ma conviction là dessus est éclairée par tout ce que j'ai vu [2] ». A maintes reprises il professe sa foi en la colonisation : « Je suis franchement dans les idées de possession de ce pays par la France. Je les inculque à tout ce qui m'entoure et je me confirme dans cette opinion par tout ce que je vois faire en faveur de ce pays ci. Comment ne pourrait-on pas coloniser un pays qui est à 150 lieues de la Provence, qui est d'une fécondité inconnue dans nos meilleures provinces de France ? [3] ». — « Je crois au succès de la colonisation [4] ».

1. Arch. Nat. F 80 4. Esquer, *Correspondance du duc de Rovigo*, III, p. 1.
2. Arch. G. G. EE 1. Esquer, *Ibid.*, I, p. 276.
3. Duc de Rovigo à Soult et à Casimir Périer. 10 février 1832. Arch. G. G. EE 1. Esquer, *Corresp.* I, p. 209 et 210.
4. Duc de Rovigo à Casimir Périer. 5 mars 1832. Arch. G. G. EE 1. Esquer, *Corresp.* I, p. 109.

Mais avant de coloniser, il faut assurer la sécurité du pays. Energique, autoritaire — et sur ce point il contrastait heureusement avec Berthezène —, l'ancien ministre de la police impériale est partisan de la manière forte à l'égard des Arabes ; il veut leur inspirer le sentiment de sa puissance. « Je professe la loi du talion, écrit-il aux Cheiks le 12 janvier 1832. Je serai juste, parce que j'exerce le pouvoir et que je suis fort [1] ». Il entend faire régner l'ordre. « J'ai vu avec satisfaction, écrit-il à la tribu des Kachena, les efforts que vous avez faits pour retrouver les effets volés, mais cela ne suffit pas à l'exécution de mes ordres. Puisque vous avez trouvé les objets volés, vous avez dû trouver également les voleurs, et si vous les avez laissé échapper, vous avez commis une très grande faute qu'il vous importe de réparer sur le champ en provoquant les recherches les plus sévères ; sans cela, je ferai mettre en jugement les prisonniers qui sont en mon pouvoir, les deux scheiks étant les plus coupables. Vous savez combien j'ai à me plaindre et tout ce que j'ai à reprocher à cette tribu. Embauchage, vol, assassinat, elle a tout épuisé ; les hommes demandent justice et le ciel doit les venger. Nous demandons qu'une partie du butin appartienne aux parents de ceux qui ont été tués [2] ». Il ne connaît qu'une logique, celle du sabre : la petite tribu nomade des Ouffia, campée non loin de la Maison carrée sur la route actuelle d'Alger au Fondouck, accusée d'avoir dépouillé les membres d'une députation venue de Biskra pour offrir au général en chef l'alliance des tribus de cette région contre le dey de Constantine, fut massacrée brutalement.

Néanmoins, la sécurité fut très souvent troublée dans la plaine. Au mois de mai 1832, une reconnaissance de 30 hommes de la légion étrangère surprise, à 3 kilomètres de la Maison carrée, dans une embuscade que lui avait tendue un parti d'Amaroua et d'Isser fut massacrée. A la fin du mois d'août, un soulèvement général fut provoqué par le marabout de Sidi Sâadi et par Ben Zamoun [3] ; en septembre les postes de la Ferme modèle et de la Maison carrée furent attaqués presque quotidiennement ; le 2 octobre, un combat important fut livré à Sidi Aït, près de Boufarik et, le 21 novembre suivant, une expédition fut dirigée sur Blida.

Le duc de Rovigo rencontra aussi un adversaire redoutable dans la

1. Duc de Rovigo aux cheiks. Arch. G. G. Esquer, *Corresp.* I, p. 97.
2. Duc de Rovigo aux Kachena. 28 mars 1832. Arch. G. G. Registre du bureau arabe.
3. Sur ces deux personnages, V. Robin, *Notes historiques sur la Grande Kabylie. Rev. Afric.*, t. 20.

personne de l'Intendant civil, le baron Pichon[1]. Ce personnage, qui avait rempli de nombreuses missions diplomatiques à la Haye, à Berne, aux Etats-Unis et dans le royaume de Westphalie et qui avait été ensuite nommé commissaire inspecteur en 1817 à la Guadeloupe et à la Martinique, où il avait pu étudier les questions de colonisation, arriva à Alger le 19 janvier 1832. « 36 ans d'expérience dans divers services politiques et administratifs, déclare-t-il dans son ouvrage sur *Alger sous la domination française*, me rendaient sans doute aussi compétent dans la matière que des correspondants qui ne se sont point fait connaître et que les personnes qui formaient la suite du commandant en chef[2] ». Et pourtant, cette expérience lui fut contestée dès le principe par le duc de Rovigo. « Je crains, écrivait ce dernier au maréchal Soult, qu'il ne lui manque l'expérience administrative. Il est facile de paraître un aigle en théorie et de ne se trouver qu'un homme médiocre dans l'application, quand on en vient aux voies et moyens. Je crains que ce ne soit ici le cas[3] ».

Un conflit entre ces deux hommes également autoritaires était d'autant plus inévitable que Pichon voulut avoir la haute main sur la colonisation et qu'il fut anti-coloniste. « J'ai une observation de forme à faire, disait-il au Ministre de la Guerre, c'est que la question des colons civils et de la colonisation est exclusivement de mon ressort[4] ». Sur ce point, il n'admit pas d'ordres du commandant en chef, mais seulement « des avis ». Venu malgré lui en Algérie, il eut aussitôt après son débarquement l'opinion faite qu'on ne pourrait jamais rien tirer de ce « pays de misère ». « Je n'oublierai jamais la triste impression que j'éprouvai en montant par une pluie battante du port à la ville, par ces allées sombres et tortueuses. Le morne et triste aspect d'Alger et de sa population, aussi sombre que le temps, me montra tout de suite un pays de misère. J'éprouvais un mouvement instinctif pour retourner en arrière avant d'être arrivé au logement où j'allais camper[5] ».

1. Une ordonnance du 1er décembre 1831 avait créé un intendant civil qui était placé sous les ordres immédiats du Président du Conseil des Ministres et était indépendant du général en chef. Il avait la direction de tous les services civils, financiers et judiciaires. L'autorité civile était désormais séparée de l'autorité militaire.
2. P. 78.
3. Duc de Rovigo à Soult. 4 février 1832. Arch. G. G. E 48. Esquer, *Corresp.* I, p. 190.
4. Pichon, *Alger sous la domination française.* Pièces justificatives, p. 372.
5. *Ibid.* Préface, p. XIV.

Il essaya de prouver que la création de villages européens était impossible à raison de l'absence de terres domaniales et des difficultés que l'on rencontrerait dans l'extermination des indigènes, mesure qui, selon lui, était indispensable ; force serait de se borner à des tentatives de colonisation libre. Il se montra formellement opposé à la colonisation de la Mitidja sous prétexte qu'elle serait trop coûteuse, qu'elle nécessiterait de grandes forces d'occupation et nous aliénerait toutes les populations indigènes. « Dans un système de colonisation comme on l'a fait en apparence adopter au gouvernement, ce n'est, comme je l'ai dit, ni 20.000, ni 30.000 hommes qu'il faut, mais 100.000, et cela avec une dépense qui, indépendamment de la dépense militaire, se compterait par dizaines de millions, seulement pour disposer complètement de la Mitidja et la livrer vacante aux 60.000 colons dont on parle (venant d'où, s'établissant avec quoi, c'est ce qu'on ne dit pas). Il faudrait couronner tout le petit Atlas, en dominer tout le revers méridional, depuis l'embouchure de l'Ysser jusqu'aux affluents du Mazaffran et occuper à demeure le col du Teniet el Medeah. C'est un service qui, avec celui de la garnison d'Alger, occuperait 50.000 hommes et la tentative ne donnerait que hontes et désastres. Comme elle aurait pour effet de chasser devant nous tous les cultivateurs de l'Atlas et de la plaine et d'anéantir les cultures, la première difficulté serait d'alimenter une force aussi nombreuse. Un tel système achèverait de souder toutes les races contre nous, les Maures et Coulouglis comme les Arabes et les Cabyles ! [1] ». D'ailleurs, l'insécurité régnait toujours dans cette plaine. « Les propriétaires dans la Mitidja ont, moins que jamais, pu mettre le pied dans leurs terres de la plaine. Les populations pastorales et cultivatrices, qui alternent entre cette plaine et l'Atlas, sont moins que jamais disposées à souffrir les colons français [2] ».

L'épilogue du conflit entre le duc de Rovigo et le baron Pichon fut le rappel de ce dernier après l'ordonnance du 12 mai 1832 qui abrogeait celle du 1er décembre précédent et mettait l'Intendant civil sous les ordres du commandant en chef. Pichon fut remplacé par Genty de Bussy, sous-intendant militaire, maître des requêtes au Conseil d'Etat. Très habile à prendre le vent, d'une extrême souplesse, ce nouveau fonctionnaire sut bientôt se libérer en fait de la tutelle du général commandant en chef. « M. le duc de Rovigo qui n'avait pu supporter les prétentions légitimes de

1. *Ibid.*, p. 314 et 315.
2. Pichon, ouv. cité, p. 308.

M. Pichon, se soumit sans peine à l'ascendant de son successeur et toléra ses nombreuses usurpations. L'on vit bientôt le nom de M. Genty figurer dans les arrêtés à côté de celui du général en chef, et sur le pied d'égalité [1] ».

Ce fut le nouvel Intendant civil qui fit les premiers essais de colonisation dans le Sahel d'Alger. Il employa le crédit provisoire de 200.000 francs ouvert pour travaux préparatoires à la colonisation, à la construction des deux villages de Kouba et de Dély Ibrahim destinés à recevoir les 500 émigrés allemands qui attendaient toujours. Les dépenses d'établissement ayant dépassé les prévisions faites, le duc de Rovoigo, pour limiter les arrivées d'immigrants, fit prévenir le public par un avis officiel que personne ne serait reçu à Alger comme colon, s'il n'arrivait avec les moyens de pourvoir à sa subsistance pendant une année. C'est à cette époque que plusieurs colons aisés fondèrent, aux environs immédiats d'Alger, des exploitations agricoles assez importantes : Ventre s'établit à Hussein Dey sur une ferme de plus de 200 hectares, Bonnevialle, puis Duchassaing et le baron de Vialar à Kouba, ce dernier avec son ami de Tonnac à Tixeraïn.

Le duc de Rovigo s'opposa constamment à l'établissement de colons dans la plaine. Le général Clauzel lui avait annoncé, par lettre du 15 juin 1832, l'arrivée de 600 familles allemandes, originaires pour un tiers des provinces rhénanes de Bavière, pour deux tiers de la région rhénane moyenne, qu'il avait l'intention d'établir sur ses deux propriétés d'Oualid Adda et de Baba Ali. « Vous aurez là, lui disait-il, une bonne réserve pour les postes de la Maison carrée, car je crois que chaque famille vous donnera deux soldats [2] ». Le Ministre était consentant et avait même promis de fournir des armes à ces colons ; en outre, chaque famille disposait de ressources suffisantes pour subvenir à sa subsistance pendant six mois. Monobstant, le duc de Rovigo ne veut nullement favoriser l'établissement de ces colons. « S'il (Clauzel) compte établir des colons dans la plaine de la Mitidja au de là de l'Harrach, écrit-il confidientiellement au maréchal Soult, il le fera à ses risques et périls. En tout cas, je ne prêterai pas le secours des troupes pour protéger des établissements, d'une part tout à fait insalubres, et de l'autre tout à fait en dehors de la position naturelle de défense que j'ai adoptée ». D'ailleurs les terres du Sahel suffisent largement. « 50.000 colons trouveront facilement à cultiver derrière les camps

1. Pellissier de Reynaud. *Annales algériennes*. I. p. 234.
2. Clauzel au duc de Rovigo. Arch. Nat. F 80 1161. Esquer, *Corresp.*, III, p. 327.

et les blockaus, et si le maréchal Clauzel a fait un autre calcul personnel, il voudra bien en rabattre. La Maison carrée est déjà si insalubre que je suis forcé de la faire évacuer demain par le bataillon qui l'a occupée jusqu'à présent[1] ». Et il prédit le triste sort qui sera réservé à ces colons, s'ils viennent s'établir dans cette région. « Je n'hésite pas à prononcer la triste horoscope de ce projet du maréchal Clauzel. Je vous prédis que s'il parvient, ce dont je doute, à établir ces 600 familles dans ces morbifiques localités, il n'y aura pas un être vivant à la fin d'octobre et je le préviendrai à son arrivée de prendre des mesures pour soigner ses malades. Il faut comparer cette plaine, ajoute-t-il, aux Marais Pontins. On trouve çà et là des traces de canalisation qui ont été entreprises et dirigés avec art. Je crois bien fermement que nos ingénieurs feront mieux, car ils ne sont pas au-dessous de ceux qui dessèchent continuellement les parties marécageuses de la Hollande... (Mais) jusqu'à ce qu'on soit parvenu à dessécher ces marais, il faut suivre la marche que les Arabes eux-mêmes observent, c'est-à-dire fuir ces lieux infectés, aussitôt qu'on a récolté leurs produits[2] ». Les soldats peuvent concourir à ces travaux d'assainissement, ainsi qu'ils l'ont fait près du poste de la Maison carrée. « Ceux qui occupent la Maison carrée ont creusé sous la direction de leurs officiers un canal de 12 à 15 pieds de profondeur et d'une longueur suffisante pour dessécher les marais qui avoisinent leur poste. Ils en ont de suite cultivé une partie et leurs succès ont encouragé tous leurs camarades[3] ».

La principale ressource de la plaine que le duc de Rovigo essaya d'exploiter, ce furent les prairies naturelles. « La Métidja, déclarait-il, contient des prairies magnifiques, de quoi nourrir 20 cavaleries comme celle que j'ai ici[4] ». 3 ou 400 faucheurs, pris dans tous les corps de la garnison devaient à un jour fixé, le 19 mai, commencer les travaux de fauchaison ; l'opération devait, d'après Pichon, donner du foin pour 20 ou 30.000 chevaux ; le général commandant en chef s'était entendu avec les tribus des Beni Moussa et et des Beni Kachena qui avaient consenti, moyennant un modique salaire, à retirer les fourrages sur la rive gauche de l'Harrach par les ponts du gué de Constantine et de la Maison carrée. Mais le massacre d'un détachement de 30 hommes envoyés pour reconnaître des locaux

1. Duc de Rovigo à Soult. 1er juillet 1832. Arch. Guerre. Esquer, *Corresp.*, I, p. 598.
2. Duc de Rovigo à Soult. 17 juillet 1832. Arch. G. G. EE 2. Esquer, *Corresp.*, I, p. 631.
3. Duc de Rovigo à Soult. 28 mars 1832. Arch. G. G. EE 1. Esquer, *Corresp.*, I, p. 367.
4. Duc de Rovigo à Soult. 16 juin 1832. Arch. G. G. EE 2. Esquer, *Corresp.*, I, p. 562.

propres à serrer ces fourrages ayant fait craindre au duc de Rovigo que les tribus des Amaraoua et des Beni Isser, auteurs de ce massacre, qui étaient encore rassemblées dans la région, ne vînssent par Matifou et la Rassauta tomber à l'improviste sur les faucheurs, fit ajourner le projet jusqu'au retour de Bône du général Montfort avec ses troupes. C'est pourquoi la récolte des foins ne s'éleva qu'à 1.500 quintaux métriques et fut plus faible encore que l'année précédente.

Mais le duc de Rovigo prit des dispositions pour assurer une meilleure récolte l'année suivante. Dès le mois de février 1833, il fit occuper le Fort de l'Eau et construire un chemin partant de la Maison carrée pour rejoindre ce Fort. « Je viens de faire occuper le Fort de l'Eau, rend-il compte au Ministre, par 50 hommes détachés du bataillon de la légion étrangère qui garde la Maison carrée. Ils y sont installés et resteront à demeure, si, pendant l'été prochain, ce poste ne devient pas malsain. Cent travailleurs armés, gardés par un détachement d'égale force, sont employés à retrancher en dehors du fort un espace où l'on emmeulera les foins, et l'on va construire un débarcadère pour les transporter par mer à Alger, J'ai fait ouvrir un chemin de la Maison carrée au Fort de l'Eau. Son développement, un peu plus long que la ligne directe, est de 6.000 mètres, parce que ce chemin est tout entier dérobé aux vues de la plaine [1] ».

Comme sous Berthezène, les acquisitions de propriétés dans la plaine continuèrent à faire rage. Sur les listes d'acquéreurs, on relève, entre autres, un médecin de l'armée, le docteur Baudens, un juge, Choton, le président de la Chambre de commerce d'Alger, Bonnevialle. Léon Roches nous apprend que son père acheta l'haouch Nacef Kodja, d'une superficie d'environ 200 hectares, située à environ 6 lieues d'Alger ; il s'en vint le visiter le 15 août 1832 et admira en particulier le superbe verger de 450 orangers ou citronniers qu'il renfermait ; mais il se montra sceptique sur les résultats de l'exploitation de cette ferme par son père qui n'entendait rien en agriculture. « Je crains bien que ces propriétés ne soient pour mon père qu'une cause de dépenses improductives, car lui et ses associés veulent cultiver, coloniser, disent-ils. Or, comme ils ne sont rien moins qu'agriculteurs, je redoute pour eux de cruelles déceptions [2] ».

Le duc de Rovigo quitta l'Algérie le 4 mars 1833. Pendant les 14 mois

1. Duc de Rovigo à Soult. 26 février 1833. Arch. Guerre. Esquer, *Corresp.*, II, p. 455.
2. Léon Roches, *Trente-deux ans à travers l'Islam*, I, p. 16

de son gouvernement, conformément au plan d'occupation très restreinte et pour des raisons à la fois d'insécurité et d'insalubrité, il s'était opposé à l'installation de colons dans la plaine de la Mitidja ; il avait du moins fait des efforts pour entreprendre l'exploitation de ses richesses naturelles et entrevu ses immenses possibilités agricoles.

CHAPITRE III

1° REPRISE DE LA COLONISATION SOUS VOIROL

(AVRIL 1833-SEPTEMBRE 1834)

Le lieutenant général, baron Voirol, chargé du commandement en chef par intérim jusqu'au remplacement du duc de Rovigo, vint prendre possession de son poste le 26 avril. Cette situation d'intérimaire, qui le plaçait sous la tutelle ministérielle, devait nuire à son autorité, entraver ou même paralyser son initiative toutes les fois qu'une décision importante était à prendre ; elle contribua en particulier à le mettre dans un état d'infériorité vis-à-vis de son premier subordonné, l'intendant civil, Genty de Bussy qui, rompu aux questions administratives, le lui fit sentir trop souvent et sans aucun ménagement. Un conflit analogue au conflit Pichon-duc de Rovigo éclata qui aigrit d'autant plus le général en chef qu'il fut blâmé à deux reprises sur le rapport de son propre intendant.

Ce conflit ne porta d'ailleurs nullement sur la colonisation dont le général Voirol était un partisan déterminé. Coloniser, c'est d'après lui « garder la Régence de manière à la rendre utile à la France, c'est tendre à y développer autant que possible la population, l'agriculture et le commerce ; c'est déclarer hautement à l'Europe que ce pays est une province ou du moins une colonie française. Sans cette déclaration officielle, affirme-t-il, il n'y aura pas de confiance dans la force de notre établissement et sans cette confiance, qui consentira à s'expatrier ? [1] ». Il faut, dit-il ailleurs, que la colonisation vienne seconder l'action du Gouvernement de la Régence, qu'elle cultive et fertilise le sol que nos armes et notre politique auront conquis. Cela est indispensable au progrès de notre établissement [2] ».

A l'instar du duc de Rovigo, il ne veut pas de colons sans ressources. « Leur établissement est dispendieux et l'expérience faite à Kouba et Dely Ibrahim à condamné ce système ». Il refuse de recevoir 50 familles

1. Voirol. Rapport sur la Régence d'Alger, mai 1833. Arch. G. G. E 60 [1].
2. Voirol à Soult. 5 juillet 1834. Arch. G. G. E 55.

mahonnaises pauvres qui avaient demandé à s'établir à Alger. « Je me suis vu dans la pénible nécessité de les repousser : cette augmentation de population n'aurait été d'aucun avantage à la colonisation ; je ne recevrai que les émigrants qui exercent des professions utiles, qui ont quelques avances ou qui seront demandés pour les travaux d'agriculture [1] ».

Il rejette le système de colonisation militaire, dont, quelques années après, Bugeaud sera un chaud partisan. « Si la position militaire plutôt que la convenance de l'agriculteur détermine l'emplacement des villages, si la science de l'ingénieur, ses règles, ses principes et les réglements viennent gêner l'instinct, le goût, le besoin de liberté, le caprice même du cultivateur, ces entraves effrayeront et l'on ne verra jamais ces grands travaux de culture qui changent la face d'un pays. Les colons libres n'entreprendront aucun défrichement. Le soldat peut cultiver accidentellement un peu de terre, l'agriculteur peut devenir soldat un moment, mais je crois qu'on doit ranger parmi les chimères l'institution des colons militaires ou des militaires colons [2] ».

Mais, à l'encontre de son prédécesseur, Voirol est partisan du développement de la colonisation, qu'il veut étendre d'abord à la Mitidja et ensuite au delà. « Il n'y a, affirme-t-il au Ministre, qu'une colonisation sur un grande échelle qui puisse réussir [3] ». La pacification et la colonisation de la Mitidja sera le but constant de ses efforts ; c'est sous son gouvernement que cette plaine verra pour la première fois la sécurité régner et qu'elle sera ouverte aux Européens ; pour la première fois aussi il sera possible d'y entreprendre des travaux d'utilité publique.

La pacification de la Mitidja étant, suivant ses propres expressions, « un des premiers éléments de la colonisation », le commandant en chef s'efforça de la réaliser le plus promptement possible. Un mois à peine après sa prise de commandement, il fit faire, sous la direction du général Trézel, une expédition composée de 400 hommes contre les gens de Bouyagueb [4] et de Guerrouaou [5] qui avaient commis plusieurs vols au détriment d'Arabes soumis à notre domination et qui en outre refusaient de reconnaître le nouveau kaïd, Bou Zid ben Chaoua ; leurs douars furent

1. *Ibid.*, 7 mairs 1834. Arch. G. G. E 55.
2. Rapport de Voirol sur la Régence d'Alger. Mai 1833. Arch. G. G. E 60 1.
3. Voirol à Soult. 3 octobre 1833. Arch. Guerre. Esquer, *Corresp. Voirol*, p. 249.
4. Au nord-est de Boufarik.
5. A l'est de Beni Mered.

pillés et le bétail qu'on leur enleva (4 à 500 têtes de gros bétail et 1.050 moutons) distribué aux Arabes victimes des vols ou versé dans les parcs de l'administration. A la suite de cette expédition, le kaïd des Béni Khelil se dévoua entièrement à notre cause et s'employa à briser toute résistance dans son outhan ; celui des Beni Moussa ayant paru suspect fut remplacé.

Pour assurer la police dans les trois outhans qui reconnaissaient notre autorité, Voirol rétablit les spahis. Ces cavaliers, qui étaient recrutés uniquement parmi les indigènes, devaient se monter et s'équiper à leurs frais ; ils touchaient une solde journalière de 60 centimes, plus une indemnité de 2 francs par jour de service.

Ils restait à soumettre, dans la partie occidentale de la Mitidja, l'outhan d'El Sebt dans lequel se trouvaient les fameux pillards Hadjoutes. Le chef du bureau arabe [1], le capitaine de la Moricière, eut une entrevue avec leur chef, Kouider ben Rebah, qui témoigna de ses intentions pacifiques, sans consentir toutefois à la soumission. Celui-ci ayant demandé la mise en liberté des deux marabouts de Koléa détenus à Alger depuis dix mois, le général en chef consentit à en relâcher un et promit de libérer l'autre, si la paix n'était pas de nouveau troublée. Ainsi la tranquillité régna pendant quelque temps dans la plaine [2].

Le général Voirol put faire poursuivre les travaux des routes qu'il avait fait entreprendre dès son arrivée. Il prolongea jusqu'au douar des Oulad Mendil, à l'entrée de la plaine, la route que son prédécesseur avait poussée jusqu'au delà du Fort l'Empereur ; cette route qui passait à Dely Ibrahim et Douéra était l'amorce de la future route d'Alger à Blida. Il fit ouvrir également la route de Blida par Birkadem et l'oued Kerma qu'il conduisit un peu au delà de cet oued. Dans la partie orientale de la plaine, il construisit, sur une longueur d'environ 8 kilomètres, en partant de la Maison carrée, une route de pénétration dans l'outhan des Kachena. Il fit terminer enfin le chemin de la Maison carrée au Fort de l'Eau qu'avait fait commencer le duc de Rovigo.

Les travaux de terrassement de ces routes furent exécutés, sous la direction d'officiers du génie, par les troupes qui reçurent une ration sup-

1. L'institution du bureau arabe remontait au court intérim du général Avizard exercé après le départ du duc de Rovigo.

2. En septembre, Voirol proposa au Ministre d'occuper fortement Blida, Koléa, Douéra et le Khadra pour mettre la plaine à l'abri des incursions des montagnards ; mais celui-ci lui prescrivit de se borner, pour le moment, à s'établir solidement à Douéra.

plémentaire de vin, ceux d'empierrement par le génie civil. Outre leur puissant intérêt militaire, ces voies présentaient un grand intérêt commercial en facilitant aux indigènes de la plaine ou de la montagne les transactions avec Alger.

Ces transactions furent grandement favorisées aussi par les travaux entrepris au milieu de la Mitidja dans le défilé boisé de Boufarik. Ce défilé, formant chaussée au milieu d'une vaste zône marécageuse, était une voie de passage obligée pour se rendre à Blida. Le général en chef n'en méconnaissait pas l'importance. « Le marais qui coupe en deux la Mitidja étant impraticable partout ailleurs, toutes les routes de Blida, de Médéah, de Miliana, de Mezouna et enfin de toute la partie de l'ouest et du sud-ouest de la Régence viennent se réunir à la tête de cette chaussée. L'acte d'hostilité que commettent le plus souvent les indigènes à notre égard est d'intercepter ce passage ; il est de la plus grande importance pour nous qu'il soit libre [1] ». Pour le rendre libre, il fallait couper les broussailles qui l'avaient envahi, dessécher quelques marais et surtout remettre en état les ponts qui étaient « presque entièrement détruits » et la chaussée qui était « tout à fait détériorée ». A cause de l'extrême insalubrité de la contrée, Voirol fit appel, pour l'exécution de ces travaux, à la main d'œuvre indigène. « Au moyen de quelques concessions, de quelques promesses, je suis parvenu, écrit-il au Ministre, à amener les Arabes à un tel point de bonne volonté qu'ils vont entreprendre eux-mêmes les travaux, les surveilleront et les protègeront. Ceux de Beni Khelil fourniront les mulets pour les transport des matériaux, les gens de Blida m'ont promis les maçons et ceux de Bouyagueb établiront une garde armée pour secourir les travailleurs en cas d'événement [2] ». Le 17 août, 150 indigènes, le 30, 210 étaient employés aux travaux qui se poursuivaient dans le plus grand calme, sous la protection d'une garde indigène. Devant ce succès, le général en chef songeait à faire exécuter par la main d'œuvre arabe tous les travaux de dessèchement de la plaine ; on économiserait par ce moyen et les hommes et l'argent de l'Etat.

Les indigènes de la tribu des Kachena montrèrent moins de bonne grâce ; il fallut leur écrire jusqu'à sept fois, recourir aux menaces, destituer le kaïd, pour les contraindre à assurer la garde du Fort de l'Eau que nos troupes avaient évacué à cause de l'insalubrité. « Nous ne vous avons pas

1. Rapport de Voirol à Soult. 6 juin 1833. Arch. G. G. E 55. Esquer, *Corr. Voirol*, p. 75-76.
2. *Ibid.* 25 juillet 1833. Arch. G. G. E 55. *Ibid.*, p. 162.

priés, leur écrivait le chef du bureau arabe, de faire la garde autour du Fort de l'Eau, nous ne vous avons point consultés, c'est un ordre que nous vous avons transmis et dont la non exécution vous sera peut être plus préjudiciable que vous ne croyez. Nous avons été très mécontents de votre désobéissance et du peu de zèle que vous manifestez ; aussi nous contentons-nous de vous écrire ces mots : Nous vous laissons tout à fait libres pour ce qui est de la garde du Fort de l'Eau ; mettez des surveillants ou restez chez vous, peu nous importe ; mais aussi, au moindre dégât, à la moindre surprise, vous êtes certains de payer chèrement votre folie et de voir nos soldats piller vos tentes, enlever vos troupeaux et brûler vos moissons. Réfléchissez, il en est temps encore [1] ».

Si le général Voirol tenait tant à faire garder le Fort de l'Eau par les indigènes, c'est qu'il n'ignorait point combien le séjour de nos troupes dans les postes de la Maison carrée et de la Ferme modèle leur avait été funeste. Il comprit bien l'importance primordiale de l'assainissement de la Mitidja ; c'était,suivant ses paroles, « une des premières opérations à faire ».

Dès le mois de mai 1833, il proposa au Ministre de confier à de puissantes compagnies le soin d'assainir et de mettre en valeur cette plaine moyennant la concession en toute propriété des immeubles domaniaux qu'elle renfermait « en proportion des capitaux ou des bras qu'on pourrait y employer » et avec charge, pour chaque concessionnaire, de payer une légère redevance à partir de la troisième année. Si le gouvernement se chargeait lui-même d'assainir les marais de la Mitidja, ce travail lui coûterait des sommes énormes. « Si au contraire, ajoute-t-il, il est réparti entre des compagnies qui justifieraient des moyens d'exploitation et deviendraient propriétaires du fond après l'avoir mis en valeur, il se terminera en peu d'années et sans autres frais au compte de l'administration que ceux qui seront nécessaires pour bien préparer le cahier des charges et faire la division des lots [2] ». Le maréchal Soult classa ce projet dans ses cartons et se borna à recommander à l'intendant civil de veiller à ce que les travaux de dessèchement fussent exécutés « avec toute la célérité et toute l'économie possible ».

Deux mois après, le général Voirol transmit au Ministre un projet détaillé d'assainissement de la plaine élaboré par le colonel Lemercier,

1. Chef du Bureau arabe au kaïd, cadi et grands des Kachena. 13 juillet 1833.
2. Voirol, *Rapport sur la Régence d'Alger*. Mai 1833. Arch. G. G. E 60 I.

directeur des fortifications. Ce colonel estimait cette opération indispensable pour la mise en valeur de cette région. Si le Sahel avait l'avantage d'être sain, en revanche les parties susceptibles d'être cultivées étaient beaucoup trop restreintes. « Il n'y a que cette plaine où les grandes cultures sont possibles, où les terres sont arrosées, où il y a de grands pâturages et toutes les ressources nécessaires aux vastes exploitations. [1] ». Il la jugeait également indispensable pour étendre notre occupation. Les obstacles provenant de l'insalubrité de la Mitidja sont tels, fait-il remarquer : 1° que nos troupes ne peuvent en été, faire aucune expédition dans la plaine à cause de la nécessité où elles seraient d'y bivouaquer plusieurs jours de suite ; 2° qu'elles sont forcées d'évacuer leurs meilleures positions, celles du Fort de l'Eau, de la Maison carrée et de la Ferme modèle où les maladies se déploient avec une intensité incroyable [2] ».

Il jugeait que les travaux de dessèchement seraient moins considérables qu'on ne l'avait supposé, parce que la longueur des marais n'était jamais très grande et qu'il y avait souvent des interruptions. Du reste, la profondeur d'eau ne dépassait presque jamais un mètre, et, dans l'été, il y avait peu de parties qu'on ne pût traverser dans tous les sens.

Le Directeur des fortifications proposait de partager l'opération en deux époques : dans la première, les travaux porteraient sur les marais de l'Harrach, de la Ferme modèle, de la Maison carrée et du Fort de l'Eau ; dans la deuxième, sur les marais situés à l'ouest du ruisseau de Boufarik. Comme il y aurait environ 600.000 mètres cubes de déblais de fossés, il faudrait employer 3.000 hommes, qui travailleraient pendant quatre hivers, en novembre, avril, mai, dans les 15 premiers jours de décembre et dans les 15 derniers jours de mars. La dépense était évaluée à un million, si l'on employait des condamnés, à 1.360.000, si l'on employait les troupes et à 2.080.000, si l'on avait recours aux Arabes et aux Kabyles. La pente naturelle du sol rendait possible l'écoulement des eaux, ce que prouvait d'ailleurs la présence d'anciens canaux. Il suffirait de rétablir les cours d'eau qui s'étaient comblés et d'ouvrir de larges rigoles dans toute la longueur des marais ainsi que de nombreuses saignées.

Dès que les parties marécageuses, seraient dessèchées, il faudrait les livrer à la culture pour compléter le travail d'assainissement. « La charrue achèvera par ses sillons d'écouler les eaux dans les intervalles des rigoles ;

1. *Rapport du colonel Lemercier.* Arch. G. G. E 64 I.
2. Rapport cité.

elle fera disparaitre les herbes, dont la destruction engendre les maladies ».

Le Ministre approuva ce projet et prescrivit qu'on se bornât, pour le moment, à entreprendre l'assainissement de l'espace désigné comme devant faire partie de la première époque. Le général Voirol entra aussitôt en négociations avec quelques cheiks, dont il connaissait le dévouement, pour faire commencer par des indigènes les travaux de dessèchement des marais de l'Harrach et de la Ferme modèle, mais il fallut ajourner ces travaux à cause des chaleurs.

Les fièvres paludéennes sévirent de nouveau avec une telle violence à la Maison carrée et à la Ferme modèle que ces deux postes dûrent être évacués au début de juillet par les troupes et que les colons abandonnèrent la Ferme modèle [1]. Le général Trézel dressait ainsi le triste bilan de ce premier essai de colonisation : « L'entreprise a toujours été en déclinant. 17 cultivateurs sont morts successivement dans cette ferme excessivement insalubre pendant toute la saison des chaleurs ; on n'avait presque rien cultivé en 1832, et les minces produits d'une cinquantaine d'arpents de céréales et de prairies n'ont pu couvrir les dépenses. Ils ont été dilapidés par les fermiers et par la manœuvre administrative de cette société qui est maintenant en déficit d'environ 40.000 francs. L'on a perdu de maladies un régiment tout entier (30e de ligne) sans tirer de ce sacrifice aucun avantage [2] ».

Pour obliger les propriétaires de terrains marécageux à coopérer aux travaux de dessèchement, le général en chef prit, le 17 octobre 1833, un arrêté leur prescrivant de déclarer au Bureau des domaines la superficie de ces terrains et leur intention d'entreprendre des travaux d'assainissement. Si, dans un délai de 15 jours cette déclaration n'était pas faite, ou si, un mois après la déclaration, les travaux n'étaient pas encore commencés, il serait procédé à l'adjudication de ces terrains. A défaut d'adjudicataires, le Gouvernement prendrait possession de ces terres au tarif de la mise à prix. Les adjudicataires ou le Gouvernement auraient la jouissance des terrains pendant 15 ans, à compter du jour où les travaux seraient terminés.

En vertu de cet arrêté, le génie militaire commença, au mois de novem-

1. On comptait 1.449 malades dans les hôpitaux le 14 juin 1.833, 2.464, dont 2240 fiévreux, le 18 juillet suivant.
2. 20 juin 1833. Arch. Min. Guerre.

bre, des travaux de dessèchement à la Maison carrée et à la Ferme modèle. « Mais il se trouva que l'administration n'ayant rempli aucune des formalités prescrites par son propre arrêté, les propriétaires réclamèrent contre l'application de l'article relatif aux quinze ans de jouissance ; et, comme ces propriétaires n'étaient pas de pauvres indigènes repoussables par la plus grossière fin de non-recevoir, mais bien des Européens en position de se faire écouter, il fallut transiger avec eux, de sorte que l'arrêté du 17 octobre eut le sort de plusieurs autres, c'est-à-dire qu'il ne fut pas exécuté [1] ».

Les travaux n'en continuèrent pas moins, et le génie militaire, avec une main-d'œuvre constituée par des disciplinaires et des Arabes, creusa des canaux de dessèchement dans les marais de la Maison carrée, de l'Harrach, de la Ferme modèle et de l'oued Kerma. A la date du 8 mars, 600 indigènes étaient employés à la Maison carrée avec les compagnies de discipline ; 500 condamnés allaient être dirigés sur la Ferme modèle. Les travaux furent interrompus au 1er juin, à l'apparition des chaleurs.

L'Intendant civil Genty de Bussy exposa, dans un rapport qu'il adressa au Ministre, le résultat des travaux qui avaient été effectués dans les deux derniers mois de 1833 et dans les cinq premiers de 1834 en même temps que les difficultés rencontrées dans l'exécution de ces travaux.

« A la Maison carrée, avec 300 disciplinaires pendant 7 mois et 500 Arabes pendant un mois, on a exécuté : 1° 3.700 mètres de canaux dont les plus profonds ont eu jusqu'à 4 mètres et 2° 1.400 mètres de simples saignées. La surface desséchée à été environ de 61 hectares.

En aval du pont de l'Harrach on a assaini les deux rives ; en amont, la rive droite de l'oued Smar jusqu'à une distance de 1.500 mètres ; et si le manque de fonds ne nous eût pas contraint de renvoyer les Arabes, on eût embrassé les marais d'Oualidada et de Ziderzine (Sidi Erzin) jusqu'au gué de Constantine.

De grandes difficultés se sont rencontrées particulièrement entre le chemin de la Maison carrée et la rive gauche de l'Harrach ou depuis le blockaus des Dunes jusqu'au pont. Les tranchées se faisaient dans une vase si liquide que les bords, quelque doux que fussent les talus, s'affaissaient toujours et s'écoulaient avec les eaux dont ils étaient imprégnés.

A la Ferme modèle, avec 550 Arabes pendant un mois, 500 condam-

1. Pellissier de Reynaud, *Annales algériennes*, I, p. 393.

nés pendant 2 mois et 600 disciplinaires pendant 15 jours, on a creusé 1° 3.300 mètres de grands canaux dont les plus profonds ont eu jusqu'à 3 mètres, 2° 500 mètres de simples saignées. La surface desséchée a été de 250 hectares.

L'écoulement des marais de l'oued Kerma a présenté des obsacles tels qu'il a fallu y pénétrer par un canal de 3 mètres de profondeur pour être sûr de vider les énormes trous qui se trouvaient au milieu d'une vase presque aussi liquide que de l'eau.

Les crédits étaient de 130.000 francs. Déduction faite des frais d'établissement, qui ne se reproduiront plus et qui ont été de 35.000 francs, la dépense s'est élevée à 95.000 francs. L'étendue des terrains desséchés devant être de 479 hectares tous les travaux terminés, l'hectare reviendrait approximativement à 200 francs [1] ».

Les avantages politiques et moraux résultant de ces travaux de dessèchement n'étaient pas moins appréciables que les avantages matériels. « La nécessité de les (les Arabes) attirer à nous, de les voir paisibles et confiants au milieu de nos soldats, l'habitude du contact, de ces bons traitements qui trouvent de l'écho partout donnent à leur aide un intérêt politique inappréciable, et c'est celui là qui domine tous les autres [2] ». Ces travaux présentaient encore « l'avantage d'entretenir le soldat dans un exercice nécessaire à leur santé et dans les habitudes d'ordre qu'il importe, de maintenir, faisait remarquer le général en chef, en raison des éléments dont se compose une partie de l'armée [3] ». Ils servaient en outre d'exemple aux colons et donnaient enfin « la certitude qu'on avait beaucoup exagéré ce que coûteraient ces travaux » [4].

Le duc de Rovigo avait fait commencer l'exploitation des riches prairies de la région du Hamiz, Voirol voulut l'étendre de manière à subvenir aux besoins de sa cavalerie. Quinze jours à peine après son arrivée il vint faire une reconnaissance dans cette région qu'il parcourut depuis l'embouchure de cet oued jusqu'au delà de la ferme du bey de Constantine pour se diriger ensuite sur l'Harrach qu'il franchit au gué de Constantine ; il put admirer de vastes prairies couvertes d'une très belle herbe promettant une

1. Genty de Bussy, *De l'établissement des Français dans la Régence d'Alger*, t. I.
2. *Ibid.*
3. Voirol à Soult. 20 juin 1834. Arch. G. G. E 55. Esquer, *Corresp. Voirol.* p. 650.
4. De Vialar, *Simples faits exposés*, p. 24.

récolte abondante de foin de très bonne qualité [1]. Les travaux de fenaison commencèrent le 15 mai ; on y employa 600 faucheurs et faneurs, qui étaient protégés par deux bataillons d'infanterie, couverts eux-mêmes par 350 chasseurs d'Afrique qui occupaient les bords du Hamiz. Les Arabes, qui se voyaient privés d'une récolte qu'ils faisaient chaque année, firent quelques menaces, mais n'inquiétèrent nullement les travailleurs ; quelques-uns vinrent vendre des fruits aux troupes du camps. Les travaux n'ayant pu être menés assez rapidement, par suite du nombre insuffisant de faux dont on disposait, durent être abandonnés à la fin du mois de mai ; l'herbe était devenue trop sèche pour être coupée. Au 24 juin, 3.000 quintaux environ de foin étaient remisés dans le Fort de l'Eau ; il fut transporté à Alger par voie de mer. Voirol évalua la superficie des prairies fauchées à 125 hectares ; 831 chargements de voitures, plus 300 de mulets ou de chameaux furent enlevés, qui produisirent plus de 3.500 quintaux de fourrages [2]. La récolte de foins faite en même temps dans la région de la Ferme modèle rapporta près de 3.000 quintaux. Le prix du quintal fut évalué par le général Trézel à 4 ou 5 francs, en comptant la dépense des bateaux à vapeur qui avaient assuré le transport du Fort de l'Eau à Alger, soit « le tiers du prix des derniers marchés de l'administration » ; l'économie ainsi réalisée n'était rien moins que négligeable.

Les travaux du défilé de Boufarik, qui, jusque là, s'étaient effectués en toute tranquillité, furent troublés, dans la deuxième quinzaine d'août, par une bande armée d'Arabes qui attaquèrent et dispersèrent les travailleurs. Les indigènes des haouchs voisins de Ben Khelil et de Bouyagueb incriminés accusèrent les Hadjoutes d'être les vrais auteurs de cette attaque. Une reconnaissance fut faite sur les lieux qui n'aboutit à rien, sinon à indisposer les Arabes à notre égard : « Le colonel qui la commandait, tout à fait étranger à ce qui se passait dans le pays depuis 4 mois, fit tirer sur des spahis qui étaient montés à cheval pour se joindre à lui et en fit arrêter d'autres qui ne dûrent rien comprendre à cette manière de récompenser leur exactitude à remplir leurs engagements [3] ».

La condition indispensable de la reprise des travaux était l'envoi d'un détachement chargé de protéger les travailleurs, mais le général en chef

1. Voirol à Soult. 8 mai 1833. Arch. Guerre. Esquer, *Corresp. Voirol*, p. 31.
2. Exactement 3.777. Voirol à Soult. 27 juin 1833. Arch. Guerre. Esquer. *Cor. Voirol*, p. 128.
3. Pellissier de Reynaud, *Annales algériennes*, t. I p. 316.

jugeant la position par trop malsaine préféra avec raison renoncer à l'exécution de son projet.

Les indigènes hostiles, prenant cette résolution pour de la faiblesse, relevèrent la tête et, le 9 septembre, au marché de Boufarik, ils assassinèrent lâchement Bouzid-ben Chaoua, kaïd des Beni Khelil, entièrement dévoué à notre cause. Le général Voirol agit prudemment en faisant escorter par une colonne de 400 hommes, qu'il commandait en personne, les membres de la Commission d'Afrique qui vinrent visiter Blida ; au retour, on découvrit les cadavres d'un cantinier et de sa femme. L'enquête faite par le bureau arabe étant demeurée sans résultat, le général de Tobriant fut envoyé avec une colonne pour châtier les Hadjoutes, auteurs présumés de cet assassinat, mais il ne parvint pas à les atteindre et se borna à incendier leurs gourbis. Ces pillards, enhardis par l'insuccès de cette expédition, se mirent à faire d'incessantes razzias sur les territoire de nos alliés, les Beni Khelil et les gens du Sahel. Une nouvelle expédition dirigée contre eux le 20 janvier 1834 par de la Moricière avec 4 compagnies de zouaves et une centaine de cavaliers les détermina à solliciter la paix ; mais ce fut en vain, car ils s'obstinèrent à refuser de rendre le bétail qu'il avaient enlevé aux Beni Khelil.

Ils recommencèrent leurs incursions en mai. Le général Voirol résolut alors de faire, avec le concours des Beni Khelil et des Beni Moussa, une expédition décisive contre cette tribu, qui ne pouvait guère mettre sur pied que 400 cavaliers, mais se grossissait d'un nombre important de pillards venant des tribus voisines de la montagne. Nos alliés indigènes se rassemblèrent le 17, au nombre d'environ 600, près des ponts de Boufarik et attendirent le général Bro qui vint avec une colonne de 2.000 hommes et quelques pièces de canon. Le lendemain soir, on pénétra dans le bois des Kharezzas, repaire de ces bandits, où l'on fit un énorme butin [1] qui fut abandonné aux auxiliaires indigènes. A deux reprises deux envoyés se présentèrent pour traiter la paix, mais comme ils n'avaient pu s'engager à donner des ôtages, ni à rendre le bétail volé, les hostilités recommencèrent. Le bois des Kharezzas fut complètement vidé de son butin, qui était considérable [2] ; quelques douars furent incendiés et, le 20, un nouveau parlementaire vint apporter la soumission complète de la tribu. Les Had-

1. 4 ou 500 têtes de bétail.

2. « Des troupeaux immenses... des tentes, des chameaux, des ballots de laine. » Voirol à Soult. 23 mai 1834. Arch. Guerre. Esquer, *Corresp. Voirol*, p. 529.

joutes reconnurent le Kaïd que nous leur avions désigné, Kouider ben Rebha et s'engagèrent à rendre libres les routes de la partie occidentale de la plaine. Il fut convenu en outre qu'on n'exigerait de part et d'autre aucune restitution. La paix fut scellée par une grande cérémonie qui eut lieu à Blida et pour la première fois la Mitidja jouit d'une tranquillité parfaite.

Pour affermir cette paix, il était nécessaire d'établir avec les Arabes des relations régulières. Le général Voirol voulut en particulier « habituer les indigènes à voir des Français isolés au marché de Boufarik et aussi par cette preuve de confiance amener Kouider à Alger[1] ». Aussi, le lundi 9 juin, le chef du bureau arabe, Pellissier de Reynaud, se rendit à Boufarik accompagné d'un jeune tunisien des plus habiles nommé Allegro et d'un commissaire extraordinaire que le général en chef avait nommé dans l'outhan des Beni Khelil, Mustapha-ben-el-Hadj-Omar. Il y trouva le kaïd des Hadjoutes qu'il décida à venir à Alger, tandis qu'Allegro restait au milieu de la tribu comme gage.

Une fois la confiance réciproque établie, le général en chef annonça, par un avis officiel paru au *Moniteur algérien* du 18 juin, que la Mitidja était ouverte aux Européens qui voudraient la visiter. Pour que leur voyage présentât toutes les conditions de sécurité possible, ceux d'entre eux qui désireraient s'y rendre devraient se présenter au bureau arabe, où ils recevraient une lettre de recommandation pour les cheiks qui mettraient à leur disposition des guides armés. Beaucoup d'Européens, notamment ceux qui avaient fait l'acquisition de propriétés, se mirent à faire des reconnaissances dans la plaine qui, malgré sa proximité d'Alger, leur était totalement inconnue.

Le général en chef voulut aller plus loin encore et établir des relations commerciales régulières avec les Arabes en introduisant les Européens sur le marché de Boufarik, le plus fréquenté et le plus facilement accessible. Il demanda au chef du bureau arabe d'aller coucher à Douéra pour se rendre le lendemain au marché avec plusieurs colons civils. « Mais cette démarche ne plaisait point à Ben Omar, qui aspirait aux fonctions d'agha, dont il se faisait même donner le titre par ses affidés. Il souffrait de voir les Français agir directement sur les Arabes. En conséquence, il écrivit au général en chef qu'il savait, d'une manière certaine, que les Européens qui

1. Voirol à Soult. 13 juin 1834. Arch. G. G. E 55. Esquer, *Corr. Voirol*, p. 633.

se rendraient au marché courraient de grands dangers. Le général, trompé par ce faux rapport, envoya contre-ordre au chef du bureau arabe, qui se le fit répéter, car il avait des renseignements positifs sur la situation des esprits et sur le mauvais vouloir de Ben Omar. Dès quatre heures du matin, il était entouré de plus de 100 cavaliers arabes qui étaient venus à sa rencontre ; mais il fallut obéir [1] ».

Quand le général Voirol fut convaincu de la fourberie de Ben Omar, il laissa le capitaine Pellissier se rendre au marché suivant avec le chirurgien major Giscard, une escorte de 8 spahis et 5 colons, de Vialar, de Tonnac [2], Grillet, Montagnac et Cordonnier qui, bravant le danger, avaient sollicité l'autorisation de faire ce voyage [3]. Ce groupe parvint sans incidents à Boufarik, parcourut dans tous les sens le marché où se trouvaient un grand nombre d'Arabes armés, s'arrêta au milieu d'eux, dans les cafés, devant les tentes des marchands, mais aucun d'eux ne put faire d'achats, sauf de Vialar, qui réussit à faire l'acquisition d'un chien. Giscard, pour témoigner des bons sentiments dont les Français étaient animés à l'égard des indigènes, donna sur le marché même des soins à quelques malades. Plusieurs Européens se présentèrent dans les mêmes conditions aux deux marchés suivants.

Dans le but de favoriser le commerce avec les Arabes, le général en chef fit connaître, par un avis paru au *Moniteur algérien* du 5 juillet, qu'une prime de 100 francs était offerte à l'Européen qui, pendant trois marchés consécutifs, conduirait d'Alger à Boufarik un cheval ou un mulet avec un chargement de marchandises qu'il vendrait aux indigènes ; une autre prime était offerte à celui qui s'y rendrait le premier avec une charrette pleine de denrées. Ces deux primes étaient offertes par un des colons qui s'était rendu le premier au marché, le baron de Vialar [4].

1. Pellissier de Reynaud, ouv. cité, t. I, p. 336-337.

2. De Vialar et de Tonnac comptent parmi les principaux colons de la première heure. Le baron Antoine-Etienne-Auguste de Vialar était né à Gaillac en 1799. Son père avait épousé une des filles du baron Portal, médecin de Louis XVI. Après avoir été successivement, auditeur au Conseil d'Etat, substitut à Mantes, procureur du roi à Epernay, il avait quitté la magistrature lors de la Révolution de 1830. Deux ans après, il résolut de se fixer en Algérie où il espérait pouvoir employer utilement son activité. Il acheta avec son ami de Tonnac une propriété de 85 hectares à Tixeraïn, puis une autre de 180 hectares à Kouba, et, en 1834, l'haouch Baraki de Baudens et l'haouch Khadra de de Tonnac.

3. Voir *Moniteur algérien* du 5 juillet.

4. « La sécurité était alors si grande qu'un entrepreneur d'Alger, Lussac, pût transporter des meules de moulin de Sidi Ferruch au pied de l'Atlas sans avoir d'autre escorte que des Arabes. » Arch. Guerre. Voirol à Soult. 25 juillet 1834. Esquer, *Corr. Voirol*, p. 709.

Mais ces visites n'avaient plu ni à certains des Hadjoutes, ni au nouveau kaïd des Beni Khelil, El-Arbi-ben-Brahim, le successeur du fils de Bou Zid, que Ben Omar avait fait destituer. Les premiers adressèrent au général Voirol une lettre pour le déconseiller d'envoyer à nouveau des Européens au marché. « Si les marchands Européens, disaient-ils astucieusement, continuent à fréquenter le marché de Boufarik, la nouvelle en parviendra aux populations des montagnes qui sont beaucoup plus nombreuses que nous et, si nous ne pouvons nous opposer à leur passage, la nécessité nous forcera à nous joindre à elles ; le marché sera pillé, dévasté et ni chrétiens, ni musulmans n'en réchapperont. Le trouble et la guerre prendront alors la place de la paix et du bon ordre... Mais il n'y aura jamais de notre part de trahison, à moins que la force ne nous y contraigne [1] ».

Ben Brahim, probablement sous l'instigation de l'intrigant ben Omar, prévint les Européens qui se rendirent au marché du 14 juillet de ne plus revenir, car ils seraient traités désormais en ennemis. Dans la lettre qu'il adressa au général en chef pour expliquer sa conduite équivoque, il déclara qu'il avait voulu leur donner un simple conseil d'ami. En présence de ces difficultés, le général Voirol décida d'interdire l'accès du marché aux Européens et, pour faire respecter cet ordre, il envoya tous les lundis en avant de Boufarik un détachement de chasseurs d'Afrique. Informé quelque temps après des intrigues de ben Omar, il le destitua de ses fonctions, mais son œuvre néfaste avait porté ses fruits : les Européens n'osèrent plus se rendre dans la plaine et les primes offertes par de Vialar ne purent être gagnées que l'année suivante.

Un travail des plus utiles à la colonisation fut effectué au début de juillet par le chef du bureau arabe accompagné de Bernadet, contrôleur des domaines, la reconnaissance des fermes du beylik dans les outhans des Beni Khelil, des Beni Moussa et des Beni Kachena. Ils constatèrent l'existence de 19 beaux domaines qu'ils visitèrent en détail et pour chacun d'eux ils firent une description et établirent un plan. Comme ils étaient occupés sans aucun droit par des Arabes, on leur en laissa, pour une année seulement la location. « Il est à remarquer, note le chef du bureau arabe, que de ces dix neuf fermes, il y en a sept qui occupent une zône de

1. Hadjoutes à Voirol. 10 juillet 1824. Arch. G. G. Registre du Bureau arabe. H. H. 2 Esquer, *Corresp. Voirol*, p. 679.

près de cinq lieues de longueur, dans le milieu de la Mitidja, et au centre desquelles se tient le marché de Boufarik ; ce sont, de l'ouest à l'est : Haouch ben Salah, Haouch ben Khelil, Haouch bou Agueb, Haouch Chaouch, Haouch Souk Ali, Haouch bou Ladjoura et Haouch Mimouch, dont le beylik n'a que la moitié. Le terrain en est d'une fertilité admirable ; elles sont bien boisées et bien arrosées, ayant toutes de vastes jardins et de superbes vergers d'orangers [1] ».

Le général Voirol ne se borna pas à poser des bases pour la colonisation européenne dans la Mitidja, il fit un essai intéressant de colonisation militaire indigène en réunissant à la Rassauta, ferme domaniale située à environ 8 kilomètres au delà de la Maison carrée, la tribu des Aribs, formée d'Arabes originaires du Sahara, qui étaient venus s'établir dans la plaine de Hamza et, chassés par les Oulad Maâdi, s'étaient réfugiés dans la Mitidja où ils vivaient de brigandage [2].

Il avait projeté, dès le mois d'août 1833, de rassembler les éléments dispersés de cette tribu. « Mon intention étant de former un grand établissement d'agriculture à la Rassoutha, écrivait-il le 23 août à l'intrigant ben Zékry, j'ai résolu de t'en nommer le chef, toi, ben Zékry, dont je connais la sagesse et le courage. Pour cela je veux que tu rassembles les Aribs dispersés dans les diverses tribus et que tu les réunisses sur le terrain de la Rassoutha, afin de commencer de suite l'exploitation de cette terre. Ton territoire s'étendra jusqu'à haouch el Bey, dont les habitants devront vivre en bonne harmonie avec toi et qui seront sous ta protection ; de là, il s'étendra jusqu'à la mer en suivant la rive gauche de la rivière Hamize, et, de l'embouchure de cette rivière, la limite comprendra les petites collines où se trouve situé ben Mered, douar qui ainsi que haouch el Bey sont sous ta protection et ton commandement. Tu suivras les conseils que je te ferai donner pour cultiver les terres, soigner les bestiaux, faire des plantations d'arbres et tu verras ainsi, en te servant des moyens intelligents de la France, la prospérité s'accroître, ton bien s'augmenter et tu seras encore un exemple pour toutes les tribus, qui sentiront que la domination des Français est une source abondante de richesses pour ce beau pays et

1. Pellissier de Reynaud, *Annales algériennes*, t. I, p. 338.
2. Sur les Aribs, V. Berbrugger, *Rev. afric.*, 1864, p. 378.

qui ne se refuseront plus à recevoir des immenses bienfaits que nous leur apportons [1] ».

Mais cette invitation resta sans écho. « Soit que les Arabes n'eussent pas encore une grande confiance dans la colonisation de l'Afrique, soit qu'ils aient été détournés de leurs projets par les tribus des Beni Moussa et des Beni Khelil, les Aribs ne vinrent qu'en petit nombre et nos espérances n'eurent pas le résultat dont nous nous étions flattés [2] ».

Un nouvel appel de Ben Zékry en juin 1834 fut mieux entendu. 45 tentes furent dressées à la Rassauta. On distribua des charrues aux Aribs pour leur permettre de cultiver le vaste territoire qui leur avait été concédé et on leur avança des semences. En compensation, ils s'engagaient à faire des patrouilles de jour et de nuit dans les environs de la Maison carrée, à prendre les armes chaque fois qu'ils en recevraient l'ordre. Le général en chef pensait en outre les employer au dessèchement des marais de la Rassauta qui rendaient le séjour du Fort de l'Eau souverainement malsain. Dès qu'ils auraient mis en culture leurs terres, ils se verraient imposer une contribution proportionnée à l'étendue de leur concession ; en attendant, pour montrer qu'ils reconnaissaient nos droits de propriété, ils eurent à verser par l'intermédiaire de leur kaïd, ben Zékry la somme de 400 francs.

Les Aribs remplirent exactement leurs engagements et ne firent pas mentir les espérances que le général Voirol avait fondées sur eux. Il avait réussi, et ce n'était pas un mince succès, « à faire des éléments d'ordre de ces vagabonds dangereux » ; mais, dans sa pensée, cet essai de colonisation indigène avait une plus grande portée: le général en chef voulait, par cet exemple, convaincre les Arabes de nos bonnes intentions à leur égard, « introduire peu à peu chez eux nos procédés agricoles et en faire une tribu modèle qui, par le bien-être dont elle aurait joui aurait donné aux autres la preuve de l'avantage de nos méthodes de travail et de la douceur de nos lois [3] ».

Le général Voirol qui, dans la nouvelle organisation administrative de la Régence établie par le Gouvernement à la suite du rapport de la

1. Voirol à ben Zékry. 23 août 1833. Arch. G. G. Registre du Bureau arabe. H. H. I. Esquer, *Corresp. Voirol.* p. 202-203.
2. Avizard à Soult. 5 juillet 1834. Arch. Guerre. Esquer, *Corresp. Voirol*, p. 672.
3. Pellissier de Reynaud, ouv. cité, I, p. 335.

Commission d'Afrique, ne voulait pas être en sous-ordre comme commandant des troupes, quitta Alger au mois de décembre. « Son départ fut un triomphe véritable. Tous les kaïds des tribus s'étaient réunis pour lui faire leurs adieux et lui offrir, au nom de leurs administrés, des armes du pays. La population presque entière l'accompagna jusqu'au port, en exprimant hautement ses regrets de le voir s'éloigner ; enfin, une médaille d'or lui fut offerte comme témoignage de la reconnaissance d'une colonie où son nom et son souvenir seront toujours chers et respectés [1] ». Pendant les 17 mois de son administration, son activité avait été grande et féconde dans le domaine de la colonisation. Il avait réussi à assurer pour la première fois la pacification et la sécurité de la Mitidja et permis aux futurs colons d'aller visiter ses richesses. « Jamais, depuis que nous occupons l'Afrique, pouvait-il écrire peu avant son départ d'Alger, le pays, surtout dans cette saison qui est l'époque où les Arabes se mettent en campagne, n'a joui d'une plus grande tranquillité. La paix et la sécurité sont entières jusqu'au pied de l'Atlas. Les tribus mêmes des montagnes se ressentent de cette heureuse situation qui calme peu à peu les esprits et qui, en multipliant nos relations avec les indigènes, leur fait comprendre chaque jour davantage que leurs intérêts sont de reconnaître notre domination et de vivre avec nous en bonne intelligence [2] ». En outre, il avait fait ouvrir plusieurs routes, dessécher, avec le concours des indigènes, plus de 300 hectares de marais et entreprendre sur une large échelle l'exploitation des abondantes prairies de la plaine. Il avait enfin fait un essai heureux de colonisation indigène en constituant les Aribs en tribu maghzen sur les terres domaniales de la Rassauta.

2° LA COMMISSION D'AFRIQUE ET LA COLONISATION DE LA MITIDJA

Quelques mois après la prise de commandement du général Voirol, le 2 septembre 1833, débarquait à Alger une commission de pairs et de députés [3] chargée de venir « recueillir sur les lieux tous les faits propres à

1. *Ibid.* I, p. 406.
2. Voirol à Gérard. 8 août 1834. Arch. Guerre. Esquer, *Corresp. Voirol*, p. 735.
3. Cette commission, présidée par le lieutenant-général Bonnet, pair de France, était composée de d'Haubersaert, pair de France, de la Pinsonnière, Laurence, Piscatory et Reynard, députés, Duval d'Ailly, capitaine de vaisseau, Montfort, inspecteur général du génie.

éclairer le Gouvernement soit sur l'état actuel du pays, soit sur les mesures que réclame son avenir [1] ».

La question de la colonisation tenait une place essentielle dans la mission qui lui avait été confiée. Dans le programme des Instructions rédigées par ordre du Ministre de la Guerre pour faciliter les travaux des commissaires, on lit le questionnaire suivant :

« IV. En ce qui regarde la colonisation, quelles sont les localités les plus favorables ? Quels sont les obstacles à vaincre ? Quels sont les moyens de culture et d'assainissement dans les endroits insalubres ?...

A-t-on eu raison de croire, dans ces derniers temps, que le meilleur emploi qui se pût faire des fonds de l'Etat dans ce but, c'était de multiplier par des travaux de dessèchement, des routes... les moyens de culture, d'exploitation ?...

En considérant ces sortes de travaux comme la première nécessité de la colonisation, quels sont les plus importants ? Quelle est leur urgence relative ? Comment serait-il possible d'y faire concourir les troupes, les compagnies de discipline, les condamnés soumis à un régime pénitentaire ? Quel parti serait-il possible de tirer en faveur de ceux-ci des entreprises de colonisation proprement dites ?...

VI. Quel est l'état de la colonisation,... des essais de culture commencés ?

Quelles sont les espérances que présentent sous ce rapport les différents points occupés, ce qu'il faut attendre du dessèchement de la Métidja [2] ».

Le maréchal Soult revint encore sur cette question dans ses Instructions.

« Que doit-on faire ? Quel doit être le but de l'occupation de la Régence d'Alger ?

Comment doit-on faire ? Quels sont les moyens les plus propices à l'atteindre ?

Qu'a-t-on fait ? Quels sont les résultats obstenus par la marche suivie jusqu'à ce jour et quel est l'état actuel des choses ? [3] ».

Le Ministre insistait sur l'importance qu'il attachait personnellement à la colonisation de la Régence. « L'intérêt dominant de la question paraît être celui de la colonisation elle-même. Le développement rapide de la

1. *Procès-verbaux et rapports de la Commission d'Afrique* I, p. 4.
2. *Procès-verbaux*, I, p. 8 et suiv.
3. *Ibid.* I, p. 13,

colonisation parait être même pour la métropole le premier avantage qu'elle doive se proposer. La conséquence de ce point de vue n'est-elle pas qu'il faut chercher avant tout les moyens de hâter ce développement, non seulement par les encouragements donnés au travail de la terre, mais par la facilité des transactions de toute espèce ? [1] ». Il rejetait le système de la colonisation par l'Etat et préférait « s'en remettre à l'industrie partilière du soin de faire ce qu'elle fait mieux que lui et se borner de son côté à lui assurer la protection, l'assistance et les encouragements qu'elle ne peut attendre que de lui seul [2] ».

Il montrait un grand intérêt pour les travaux publics, construction de routes, dessèchement des marais qui « ont une égale importance pour les opérations de l'armée, pour la culture des terres, pour l'activité du commerce. La Commission, ajoutait-il, reconnaîtra que cet objet mérite son attention particulière. Elle verra quels sont les travaux à faire et quelle est leur urgence relative. Elle jugera non moins digne de son intérêt la question de savoir comment il serait possible de faire concourir à ces travaux les troupes, les compagnies de discipline, les condamnés soumis à un régime pénitentiaire. Elle appréciera les essais déjà accomplis à cet égard [3] ».

Pour permettre aux commissaires de se renseigner le mieux possible sur l'objet de leur mission, le maréchal Soult mit à leur disposition plusieurs documents inconnus même des Chambres [4]. Ils eurent aussi toute facilité pour consulter à Alger toutes les pièces civiles ou militaires déposées dans les bureaux de l'administration, notamment un important rapport de l'Inspecteur des finances sur la colonisation en date du 3 juin 1833 dont de la Pinsonnière s'inspira dans le rapport qu'il rédigea sur l'agriculture et la colonisation. Le consistant rapport que rédigea l'intendant civil, en octobre, à l'adresse de la Commission fut également beaucoup utilisé.

La première partie du programme des commissaires comportant une enquête sur place, ils visitèrent le Sahel, puis la Mitidja en passant par Boufarik. Comme les habitants de Blida avaient envoyé une députation priant les Français de ne pas entrer dans leur ville, un membres seule-

1. *Procès-verbaux*, I, p. 27.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.* I, p. 26.
4. V. Bordereau des pièces remises à M. le Président de la Commission d'Afrique, Yver. *La Commission d'Afrique,*

ment de la commission, accompagné du général Voirol et d'un détachement de cavalerie, pénétra dans la ville, ne s'y arrêtant que quelques instants.

Les commissaires furent frappés au premier abord de l'état de nudité du sol, de l'absence à peu près totale de végétation arborescente. Le sol de la Mitidja leur parut d'une grande richesse, et, comme ils avaient eu l'occasion de traverser juqu'à Boufarik une vaste zône marécageuse envahie par une végétation palustre extrêmement vigoureuse, ils s'étaient rendu compte de la nécessité impérieuse de l'assainissement de ces régions insalubres.

Ils remarquèrent « dans certaines localités des grains que les chances de la guerre avaient fait abandonner sur pied ; le sol était évidemment excellent et cependant les produits étaient maigres et inégaux ». Ce faible rendement devait être attribué aux mauvaises méthodes de culture indigène. « Une perche dans laquelle est fixé une espèce de soc en bois de hêtre est le seul instrument aratoire de l'Arabe, deux bœufs ou deux mulets qu'ils y attellent écorchent légèrement la terre en se glissant adroitement au milieu des buissons et des accidents que la nonchalance du laboureur a laissé subsister ; c'est ici aujourd'hui, c'est là demain que cette faible contribution sera imposée à la terre. Tout système régulier y est ignoré, tout système améliorant l'est également. Il n'existe dans la campagne ni établissement permanent, ni moyens d'utiliser les immenses ressources d'engrais que présentent les nombreux troupeaux qui couvrent le pays. On peut estimer aujourd'hui à 3, 4 et 5 °/° le produit de la culture en céréales. Il est certain qu'il pourrait être beaucoup plus considérable [1] ». Les colons européens avaient cultivé comme les indigènes et obtenu les mêmes résultats, à l'exception de Lacroutz et de Couput qui avaient atteint le rendement de 12.5 pour un, en employant les mêmes procédés de culture qu'en France.

A leur avis, il était suffisamment prouvé par les expériences faites jusqu'alors que la culture des céréales était loin d'être la plus avantageuse. « Il faut la considérer comme un moyen et non comme le but de l'agriculture ; il faut se borner à produire la paille et le grain qui peuvent être nécessaires au pays, sans en faire un objet de spéculation étrangère ; en tout cas, il est convenable de confier cette production aux plaines fraîches et légères de la Métidja [2] ».

1. *Procès-verbaux*, I, p. 380.
2. *Ibid.* p. 381.

Par contre, les cultures arbustives, olivier, figuier, mûrier, oranger, citronnier et vigne leur paraissaient susceptibles d'atteindre « le plus haut degré de prospérité ». Les arbres des vergers de Blida avaient « une vigueur miraculeuse... Des essais en grand de plantation et de greffes, fait remarquer de la Pinsonnière, ont été faits sur l'olivier par plusieurs colons intelligents (Roches et Colombon) et ils sont concluants ; l'expérience (tentée par Lacroutz) prouve également que l'on peut obtenir, à l'aide d'olives franches et de procédés convenables d'aussi bonne huile qu'à Aix... La culture de la vigne est très facile et peu dispendieuse ; il serait peut-être possible d'en obtenir des vins précieux, tels que ceux de Malaga, de Madère, etc... mais il faudrait changer l'espèce de raisin qui n'est cultivé que pour la table [1] ».

Telles furent les principales constatations et observations que la visite de la Mitidja suggéra aux membres de la Commission d'Afrique sur ses possibilités agricoles. Ils eurent aussi l'occasion de constater combien faible était la sécurité de la plaine, en apprenant l'assassinat du caïd des Beni Khelil, notre allié, de celui d'un cantinier et de sa femme ou en voyant l'arrière-garde de la colonne attaquée par une centaine d'Arabes.

Après leur retour à Alger, les commissaires se rendirent à Bône, puis à Oran, Arzeu, Mostaganem et Bougie. Leur enquête sur les lieux une fois terminée, ils consignèrent dans des procès verbaux et des rapports les renseignements qu'ils avaient recueillis au cours de leurs pérégrinations ainsi que les résultats de leur discussions.

Sur la question fondamentale de l'abandon ou de la conservation de la Régence d'Alger, ils se prononcèrent, par sept voix contre une, en faveur de la conservation et demandèrent son occupation « à titre de colonie » et non pas seulement « une simple occupation militaire » ou encore « l'établissement de simples comptoirs ». Les diverses questions que soulevait le problème de la colonisation, sécurité, salubrité, peuplement, mise en valeur, furent successivement passées en revue.

« Le point essentiel, affirmait le général Bonnet, est la sécurité de la plaine de la Métidja [2] ». Pour la réaliser, il proposait d'occuper Blida, Koléa, la Maison carrée, le Fort de l'Eau et la Rassauta. Le général Montfort était aussi partisan de l'occupation « dans le plus bref délai possible » de Blida et il proposait en outre d'occuper « deux fortes positions aux

1. *Ibid.* p. 381.
2. *Commission d'Afrique*, I, p. 282.

extrémités de la plaine, quelques postes intermédiaires pour tenir le débouché des vallées de l'Atlas et relier entre eux les trois établissements principaux. La position à occuper à l'est, ajoutait-il, sera choisie, d'après les considérations de défense, dans la plaine haute, sur la rive gauche de la Hamize [1] ». Il préférait à l'occupation de Koléa celle de la ferme de l'aga, au pied de l'Atlas, sur la route de Blida à Médéa, car « cette position observe mieux les tribus qui se sont montrées hostiles, occupent un terrain plus fertile et est un nouveau pas fait vers une occupation plus étendue ». Les postes intermédiaires seraient « de simples tours pour 20 ou 30 hommes et, comme il est probable que l'on pourrait en confier la garde aux tribus amies... le mode de construction serait telle qu'en cas de défection deux pièces d'artillerie pûssent en peu d'heures détruire le poste et ses défenseurs. [2] ». Le système de défense de la plaine serait en outre complété par « une route de ceinture partant de Douéra, passant à el Coleah et à tous les postes pour aller rejoindre la Maison carrée ». Les routes étaient d'une importance capitale pour la sécurité. « Elles doivent toujours marcher de front, disait le général Montfort, avec les progrès de l'occupation que seules elles peuvent assurer [3]. — Elles épouvantent les naturels, déclarait de la Pinsonnière. Ils n'ont pas d'autre forteresse que les aspérités de leur sol, elles en détruiront l'effet ; et depuis qu'il a été ouvert à Alger de grands moyens de communications sur le massif, toute hostilité a disparu [4] ». Le soin d'ouvrir ces routes serait confié aux troupes.

Les dépenses à engager pour effectuer les travaux nécessaires à la sécurité de la plaine étaient évalués à 1.380.000 francs, se décomposant comme suit :

Camp de Douéra	150.000	francs
Route et occupation de Blida	600.000	»
Camp de la ferme de l'aga et pont sur l'oued Djer...	240.000	»
Camp du Hamiz et pont sur cet oued	240.000	»
Tours pour occuper les principaux débouchés de l'Atlas	50.000	»
Route de ceinture	100.000	»

1. *La Commission d'Afrique*, I, p. 304-305.
2. *Ibid.* p. 305.
3. *Ibid.* p. 306.
4. *Ibid.* p. 360.

Les routes commencées par les troupes seraient, sous la direction d'ingénieurs des ponts et chaussées, achevées par la main d'œuvre civile qui exécuterait les travaux d'empierrement et les ouvrages d'art. Le devis de ces travaux s'élevait à 1.700.000 francs dont :

Route d'Alger à Blida (60 kil.)	1.000.000 francs
Embranchement sur Koléa	200.000 »
Route d'Alger au marabout de Sidi Aït (pour Blida) par Birmandreïs, Birkadem, le pont de l'oued Kerma et Birtouta (30 k.)	300.000 »
Route d'Alger à la Maison carrée et prolongement jusqu'au camp de l'Haza	200.000 »

Le dessèchement des marais était un travail aussi urgent. En effet, depuis l'occupation française, « le nombre des entrées dans les hôpitaux s'est élevé à 84.974 et celui des décès à 5.860 ».

Où devra-t-on effectuer les premiers travaux d'assainissement ? C'est la première question qu'envisage la Commission. Elle est d'avis que l'opération « doit s'étendre sur toute la plaine comprise entre le Hamise et le Masafran ». Les études déjà entreprises ont permis de constater que la plaine n'était pas partout marécageuse et que la presque totalité de ses marais pouvaient être desséchés par « une profonde saignée pratiquée dans leur ligne la plus basse et allant tomber dans l'Haratch ou dans le Hamise, et par des rigoles transversales amenant toutes les eaux dans la grande saignée ».

A quelle main-d'œuvre aurait-on recours pour exécuter ces travaux ? Tous les membres de la commission étaient d'avis, à l'exception toutefois du général Bonnet, d'employer les troupes, à condition de leur accorder une haute paye et de leur confier de préférence les travaux salubres. Les compagnies de discipline et les forçats devaient être également utilisés, mais toujours séparément. Pour les travaux importants, on aurait recours aux ouvriers indigènes et aux ouvriers européens, particulièrement aux ouvriers d'art.

Le devis des dépenses était ainsi établi : « Il faudrait (pour la partie de la plaine depuis la Hamise jusqu'à Sidi Aït) 3.000 travailleurs pendant deux hivers (de novembre en mai, seule saison où l'on puisse y travailler sans danger) pour exécuter complètement ce travail, et il coûterait, s'il

était exécuté par des condamnés, 500.000 francs ; s'il l'était par les troupes, 680.000 ; et s'il l'était par des Arabes et Kabyles, 1.040.000 [1] ». Mais, comme on ne pourrait réunir ni 3.000 condamnés, ni 3.000 indigènes, et que les troupes seraient réservées presque exclusivement pour les travaux des routes, la durée de travail serait au moins double et la dépense atteindrait de 700 à 800.000 francs.

La partie marécageuse située à l'ouest du marabout de Sidi Aït étant imparfaitement connue, il n'était pas possible d'évaluer d'une manière exacte ni la durée, ni le coût des travaux de dessèchement de toute la plaine ; toutefois, en supposant que cette partie ressemblât à l'autre, la Commission estimait qu'il faudrait 8 ans pour effectuer la totalité des travaux d'assainissement et une somme s'élevant à 1.500.000 à 1.600.000 fr.

Qui en supporterait les frais ? Un membre proposait de les confier à des compagnies qui seules pourraient disposer des fonds nécessaires, exécuter rapidement et économiquement ces travaux et traiter facilement avec les propriétaires de terres marécageuses. Un autre, arguant de la difficulté qu'il y aurait à recruter dans ce pays nouveau les capitaux nécessaires, sollicitait le concours à la fois de l'Etat et des particuliers. Celui-là s'occuperait d'effectuer les travaux principaux : « Tel serait, par exemple... un grand canal creusé au pied de la chaîne de l'Atlas à la hauteur de Belida et qui allant s'unir, vers l'est, à la rivière de l'Aratch et, vers l'ouest, à celle du Mazafran, recevrait les eaux qui ne seraient pas tombées directement dans ces rivières. Les propriétaires seraient tenus ensuite de faire les travaux secondaires d'après un plan général coordonné au système de canalisation adopté par le gouvernement [2] ». C'est à ce projet que se rallia la Commission.

Pour achever l'assainissement de la plaine, elle estimait que la mise en culture ou les plantations devait suivre immédiatement les dessèchements. Des règlements imposeraient aux propriétaires bénéficiaires des travaux faits par l'Etat l'obligation « de planter ou de mettre en culture, dans un délai fixé, toutes les terres qui auraient été desséchées, sous peine de se voir expropriés pour cause d'utilité publique et leurs terrains concédés à des colons plus laborieux, moyennant un prix réglé autant que possible d'après le prix d'achat primitif moyen des terrains vagues de la plaine [3] ».

1. *Commission d'Afrique,* I, p. 314.
2. *Commission d'Afrique,* I, p. 99.
3. *Ibid.* p. 315.

Passant à l'examen des causes de l'insuccès des premiers essais de colonisation, la Commission les voyait dans l'insécurité et l'insalubrité du pays, et aussi dans le mauvais recrutement des colons, dans l'afflux des spéculateurs de terres. « Un des événements les plus graves qui aient pu frapper la colonisation à son origine, déclarait de la Pinsonnière, a été sans contredit l'arrivée subite, au milieu de gens honorables, de spéculateurs aventureux et sans ressources réelles, qui, se jetant sur notre conquête comme sur une proie facile à exploiter, ont envahi toutes les sources de richesse, neutralisé tous les efforts honnêtes, exigé de lois naissantes et souvent à créer un appui honteux de honteuses transactions. Ces colons inutiles pour la colonisation, puisqu'ils ne devaient jamais ni semer, ni planter, ni exercer d'industrie, ces colons qui accaparaient les terres quelque part que ce fût, sans les voir, sans les connaître... s'exposant à l'improbité connue des Maures, en achetant à Blida par exemple des maisons renversées depuis 6 ans par un tremblement de terre, dans la Mitidja dix fois plus d'étendue qu'elle n'en a et jusqu'à 35.000 arpents à la fois d'un seul propriétaire ; ces colons qui voulaient à tout prix compléter leurs spéculations en revendant avec bénéfices des propriétés vraies ou supposées, des propriétés dont ils avaient peut être dépouillé le domaine, exigèrent à grands cris de la France qu'elle versât son sang, qu'elle fît en Afrique, et dans leur intérêt, ces grands travaux qu'elle ne peut faire chez elle même [1] ». Ces spéculateurs ont éloigné les petits colons qui n'ont pas voulu se soumettre « aux dures conditions d'une revente en détail ». C'est ainsi que de vastes étendues de terrains sont restées en friche. Il y avait eu cependant, et de la Pinsonnière le reconnaissait, des colons honorables qui avaient l'intention bien arrêtée de s'attacher au sol de la Régence et de le faire fructifier.

Quelles étaient les règles à suivre dans le recrutement des colons ? « On doit renoncer, disait la Commission, à une colonisation pénitentiaire, militaire ou par de grandes compagnies et s'en tenir à une colonisation libre agricole ou commerciale sous la protection militaire [2] ». Et, comme la France, dont la population n'était pas en excès, ne pourrait pas fournir un appoint suffisant pour la colonisation, on ferait appel aux colons étrangers ; les Allemands et les Russes seraient à préférer à cause de leurs habitudes d'ordre et de travail ; il était très probable que le Würtemberg, la

1. *Commission d'Afrique*, I, p. 336-337.
2. *Ibid.* p. 371.

Bavière, la Westphalie et quelques cantons de la Suisse, dont les émigrations étaient si considérables en Amérique, enverraient volontiers des émigrants vers l'Afrique.

Si l'on ne faisait pas cas de la nationalité des colons, il serait toutefois « prudent de ne rechercher spécialement que les agriculteurs d'abord, et ensuite les artisans, et de n'encourager que faiblement les habitants des villes [1] ». Ces derniers, faisait remarquer un des membres de la Commission », sont un mauvais élément de colonie. Il est toujours probable que c'est le goût du désordre et de l'oisiveté qui les oblige ou les pousse à une vie aventureuse, plutôt qu'un désir honnête de faire fortune qui les engage à la chercher par le travail [2] ». Le colon cultivateur qui ne possédait rien au moment de son installation avait peu de chances de réussite : « Quand l'existence du lendemain dépend du travail incertain du jour, la perspective est cruelle et si, loin de la patrie, loin des siens, ce travail manque, la misère et le découragement sont bien près. Le colon tombe alors à la charge du gouvernement et il n'est plus qu'un obstacle au lieu d'être une cause de prospérité publique [3] ». Les colons vraiment utiles à la colonisation, ce sont les simples cultivateurs actifs, intelligents, qui possèdent en arrivant une avance de 1.500 à 2.000 francs, « Ceux-là cultiveraient sans inquiétude, car ils pourraient, avec cette ressource, se nourrir longtemps et se créer un petit établissement provisoire qui leur donnerait le temps d'attendre les bénéfices pour se fixer définitivement. Ceux-là produiraient beaucoup, dépenseraient peu ; ce sont ceux là qu'il faut attirer [4] ».

Quant aux indigènes, on ne pourrait jamais les faire entrer d'une manière absolue « au nombre des éléments qui doivent concourir au succès et à la durée de la colonisation » mais, déclarait de la Pinsonnière, il serait possible de les « amener à des relations de bon voisinage, de les utiliser dans l'intérêt de la civilisation européenne et ce serait une grande maladresse de ne pas en rechercher tous les moyens [5] ».

Il importait, pour les colons qui viendraient s'établir en Afrique, de connaître le mode d'acquisition des terres. La Commission repoussait le

1. *Commission d'Afrique*, p. 371.
2. *Ibid.*, p. 92.
3. *Ibid.* p. 344.
4. *Ibid.* p. 345.
5. *Ibid.* p. 558.

système de la vente et se montrait favorable à celui des concessions, moyennant le paiement d'une rente annuelle. Ce dernier système était le seul propre à attirer dans la Régence des colons cultivant par eux-mêmes ; de plus, il établirait une concurrence avec les spéculateurs de terres et neutraliserait « de cette manière une partie de l'influence désastreuse qu'ils peuvent avoir sur la colonisation par la revente au détail de leurs propriétés [1] ». Les concessions ne devraient pas porter sur de grands domaines ; en divisant les propriétés, l'Etat attirerait un plus grand nombre de colons exploitant eux-mêmes. Ces concessionnaires seraient soumis à certaines obligations : ils devraient par exemple « cultiver dans un temps donné, planter un certain nombre d'arbres, concourir dans des cas et suivant des modes déterminés à l'avance à certains travaux, tels que ceux d'assainissement [2] ».

Afin de pouvoir délivrer des concessions, l'Etat devait de toute nécessité faire reconnaître les propriétés domaniales. C'était une opération difficile et de longue haleine à cause de « la disparition presque entière des titres et documents relatifs aux propriétés domaniales, de l'absence de tout terrier, de tout rôle de perception... de l'absence fréquente des limites certaines entre les propriétés diverses, de telle sorte que le plus souvent, déclarait la Commission, ces limites ne sont déterminées ni par des bornes, ni par des titres, de l'absence pour le plus grand nombre d'entre elles de toute culture, de tout fermier près de qui l'on pût s'enquérir du propriétaire [3] ». L'Etat n'était même pas fixé sur le nombre des fermes qu'il possédait dans la plaine, 12 d'après de la Pinsonnière, 16 d'après d'Haubersaërt, encore moins sur leur situation.

En présence d'un tel état de choses, la Commission demandait l'institution d'une commission chargée de procéder à la vérification des titres de propriété. En outre, elle proposait « d'attribuer à l'autorité judiciaire le jugement des contestations de propriété auxquelles les décisions de la commission pourront donner lieu, de déclarer législativement que les droits résultant de la possession seront prouvés conformément aux règles du code civil, qu'en conséquence la preuve testimoniale, avec les effets que la loi musulmane lui attribue, ne sera pas admise dans le jugement de la propriété. De déclarer vacants et sans maîtres les biens pour lesquels,

1. *Commission d'Afrique*, p. 364.
2. *Ibid.*, p. 364.
3. *Ibid.*, p. 408.

après publication et délais préalables, aucun propriétaire ne se sera présenté et de les faire régir à ce titre par l'administration des domaines et, après deux ans de possession domaniale écoulés sans réclamations, de vendre ou concéder ces biens [1] ».

L'enquête faite consciencieusement par la Commission d'Afrique permit de se rendre compte exactement des divers problèmes posés par la colonisation en général et par celle de la Mitidja en particulier ; les solutions que proposa cette Commission furent pour la plupart acceptées soit partiellement, soit intégralement.

La visite que les membres firent dans la plaine fut assurément plus profitable que la lecture de nombreux ouvrages ou brochures. Ils se firent, une idée assez juste des aptitudes agricoles de cette région, en particulier sur l'avenir de la culture de la vigne et de celle des orangers. La question si importante de l'assainissement avait été étudiée avec le plus grand soin et la réalisation immédiate de leur projet aurait sauvé bien des vies de colons. Quant aux propositions qu'ils firent au sujet de la sécurité, du recrutement des colons, de la concession des terres, de la reconnaissance des biens domaniaux, de la vérification des titres de propriété, elles furent successivement exécutées par le Gouvernement.

Les résultats de l'enquête faite en Algérie par la Commission d'Afrique furent soumis à Paris à une Commission supérieure, présidée par le duc Decazes, qui fut favorable à la conservation de la Régence, mais se montra plus hésitante sur la question de la colonisation. Elle demanda la limitation de l'occupation militaire aux environs d'Alger, sans toutefois interdire au Gouvernement d'étendre notre zône d'influence par des moyens pacifiques. Elle fit ajourner l'exécution du projet général de dessèchement de la plaine pour des raisons budgétaires en déclarant cependant qu'il était « nécessaire de s'occuper du dessèchement des marais les plus rapprochés du massif et de continuer les travaux commencés ». Sur la question de la contribution des propriétaires aux travaux d'assainissement, elle proposa la révocation pure et simple de l'arrêté du 17 octobre 1833 et réclama que de nouvelles mesures administratives vinssent déterminer « dans quelle proportion les propriétaires contribueront à ce dessèchement, soit par des travaux secondaires exécutés par eux mêmes, soit par une indemnité à laquelle ils seront assujettis, dans le cas où leur refus aurait

1. *Commission d'Afrique*, p. 411-412.

mis le Gouvernement dans la nécessité de faire exécuter ces travaux, soit enfin par la répartition d'un impôt régulier établi à mesure de l'achèvement des travaux[1] ».

Le Gouvernement, se ralliant aux conclusions des deux Commissions, résolut de conserver la Régence d'Alger et fit paraître, le 22 juillet 1834, une ordonnance qui confiait la haute direction de l'administration à « un gouverneur général des possessions françaises dans le nord de l'Afrique » agissant sous les ordres du ministre de la guerre. Ce gouverneur général avait sous ses ordres un officier général commandant les troupes, un intendant civil, un officier général commandant la marine, un procureur général, un intendant militaire et un directeur des finances. Il se présenta trois candidats à cette haute magistrature, le maréchal Clauzel, le duc Decazes et le général Danrémont ; « mais le choix du Roi, à l'étonnement général, tomba sur le lieutenant-général comte d'Erlon, vieillard de 70 ans, auquel on ne songeait pas plus à Alger qu'il ne songeait lui-même à y être envoyé, quinze jours avant sa nomination[2] ».

1. *Rapport de la Commission supérieure. Supplément aux Procès-verbaux,* II, p. 5.
2. Pellissier de Reynaud, *Annales algériennes,* I, p. 399.

CHAPITRE IV

1° LES PROGRÈS DE LA COLONISATION SOUS *DROUET D'ERLON*

(Septembre 1834-Août 1835).

Le gouverneur général arriva à Alger le 28 septembre. Ancien officier de l'Empire, il était, vu son grand âge, avant tout désireux de tranquillité, enclin à la conciliation et peu porté à provoquer des démêlés soit avec le Ministre, soit avec son Intendant civil. C'était d'ailleurs « un homme facile à circonvenir, et dont les idées recevaient de leur confusion une grande mobilité. Chacun chercha à s'emparer de son esprit et à prendre une petite part aux affaires [1] ».

Il amenait avec lui le successeur de Genty de Bussy, Lepasquier, ancien préfet du Finistère. Les attributions de ce nouvel Intendant civil venaient de subir quelques modifications par un arrêté ministériel du 1er septembre, qui lui conférait le droit d'exercer « ses pouvoirs sous les ordres et la direction du Ministre de la guerre ». Drouet d'Erlon ne parut nullement offusqué de l'indépendance de ce partenaire.

En matière de colonisation, le nouveau gouverneur général partageait à peu près les idées de son prédécesseur. « La colonisation a été solennellement proclamée, déclarait-il ; nous devons donc la tenter sérieusement [2] ». Son premier souci sera d'assurer la sécurité de la plaine ; il essayera d'abord de reprendre les relations avec les Arabes au marché de Boufarik, puis il fera construire près de ce marché un camp, qui sera le noyau du premier village de colonisation dans la Mitidja, il châtiera aussi sévèrement les pillards Hadjoutes qui recommenceront leurs razzias. Il poursuivra enfin dans la mesure des crédits alloués, les travaux publics entrepris par Voirol, condition indispensable de l'établissement des colons, et fera quelques grandes concessions de terres domaniales.

1. Pellissier de Reynaud, *Annales algériennes*, Ire éd., I, p. 429.
2. D'Erlon au Ministre. Arch. Guerre. Esquer, *Corresp. d'Erlon*, p. 236.

Les relations avec les Arabes de la plaine avaient été interrompues au mois de juillet à la suite de l'expulsion des Européens qui s'étaient rendus au marché de Boufarik. Le bruit s'étant répandu chez les indigènes que les Français n'osaient plus retourner à ce marché, le comte d'Erlon voulut leur montrer qu'il entendait faire respecter notre autorité ; il estimait aussi qu'il était bon d'habituer les Arabes à traiter leurs affaires directement avec nous, sans avoir à passer par l'intermédiaire des Juifs ou des Maures. Aussi, 15 jours après son arrivée, le 13 octobre, envoya-t-il à ce marché, après s'être entendu au préalable avec les kaïds des tribus amies de la plaine, le colonel Schaunbourg avec quelques escadrons de chasseurs et 6 compagnies d'élite. « Les Arabes, dit le rapport, ont d'abord paru étonnés et inquiets, mais bientôt rassurés par les explications que leur a données le capitaine Pélissier, la plus grande confiance s'est établie. La plupart des indigènes parurent nous voir sans peine, ni défiance ; deux ou trois marchands français, qui avaient suivi le détachement furent bien accueillis ; il n'y eut que quelques individus signalés comme mécontents quand même qui firent exception à l'accueil général que reçurent les Européens [1] ».

Satisfait de ce résultat, le comte d'Erlon envoya de nouveau au marché, le lundi suivant, un détachement de la légion étrangère avec quelques Européens. L'accueil fut encore meilleur que la semaine précédente. « Les Arabes y ont très bien reçu les officiers qui s'y sont présentés et leurs chefs ont accepté un déjeuner que le colonel Bernelle leur a offert. Ce déjeuner a été fort gai ; la loi de Mahomet a y été un peu oubliée. Pas un seul boudeur n'a été aperçu au marché, et les Hadjoutes eux mêmes s'étaient trouvés au rendez-vous. Les Européens qui se sont rendus à Boufarik ont été bien accueillis aussi et y ont fait quelques achats. Des soins ont été donnés à quelques Arabes par les officiers de santé. Ils contribueront à éteindre la haine des Arabes contre nous [2] ». Le gouverneur général continua à envoyer tous les lundis un détachement de troupes pour accompagner les Européens. 15 Français se rendirent au marché du 17 novembre avec quelques marchands ; « chose assez bizarre chez des Musulmans, c'est l'eau-de-vie qui trouva le plus grand débit [3] ».

1. Résumé mensuel de la correspondance d'Afrique. Arch. G. G. E 70 [1]. Cf. lettre de d'Erlon à Gérard. 17 oct. 1834. Arch. Guerre. Esquer. *Corresp. d'Erlon*, p. 43.

2. Résumé mensuel de la correspondance d'Afrique. Oct. 1834. Arch. G. G. E 70 [1]. Cf. D'Erlon à Gérard. 24 oct. 1834. Arch. Guerre. Esquer, *Corresp. d'Erlon*, p. 64-65.

3. D'Erlon à Mortier. 26 nov. 1834. Arch. Min. Guerre. Esquer, *Corresp. d'Erlon*, p. 153.

Un colon d'Alger, qui visita plusieurs fois le maché de Boufarik en a fait la description suivante à l'un de ses amis de Paris. « On ne sait pas en France ce qu'est le marché de Boufarik. Il serait fort difficile aux bourgeois de Paris de se faire une juste idée de ce marché qu'ils comparent peut-être aux foires de Pontoise, mais dont en réalité l'importance est immense.

« Il n'y a à Boufarik ni maisons, ni tentes, ni cabanes ; ce n'est pas un village construit où vivent des tribus avec leurs troupeaux ; rien à la vue ne rappelle l'idée d'un marché ; Boufarik est un nom donné à une vaste étendue de terrain que signalent seulement un marabout à gauche et un bouquet de gros oliviers avec un puits à droite.

« Chaque lundi, à 2 ou 300 pas de ce groupe d'arbres, les Arabes de la plaine et de la montagne viennent planter pour quelques heures seulement les piquets de leurs tentes et étaler les denrées de leur pays, les troupeaux de bœufs, de moutons, de chèvres, des chevaux, des grains, des légumes, des tissus, enfin toutes les productions naturelles ou fabriquées de leurs haouchs et de leurs douars.

« La première fois que je vins au marché, il y a 4 mois, je vis rassemblés dans cette plaine immense 4 à 5.000 Bédouins, qui, depuis 7 heures du matin jusqu'à 2 ou 3 heures de l'après-midi vendirent et achetèrent...

« Quoique les Arabes fussent tous armés, ce n'était pas avec des intentions hostiles, mais bien pour leur sûreté personnelle dans les voyages qu'ils ont à faire dans la plaine, et pour être prêts à tout évènement, si quelque querelle survenait entre les tribus [1] ».

C'est avec satisfaction que le gouverneur général vit la reprise des relations avec les indigènes. « Le résultat a prouvé, écrivait-il au Ministre de la guerre, que la reprise de ces relations est une bonne chose ; on est retourné plusieurs fois depuis au marché de Boufarik, sans qu'il soit survenu la plus légère collision entre les Français et les Arabes ; des relations graduellement plus importantes se sont établies ; des achats assez considérables ont été faits aux marchés des 17 et 24 novembre [2] ». Le comte d'Erlon ajoute que « son intention est d'amener les choses à ce point que les colons et les marchands Européens puissent non seulement aller au marché, mais même à ce que leur présence soit désirée ». Le Ministre laissa

1. Lettre du 31 janvier 1835. *Moniteur algérien* du 6 février.
2. Résumé mensuel de la correspondance d'Afrique. Nov. 1834. Arch. G. G. E 70 [1]. Cf. D'Erlon à Mortier. 19 nov. 1834. Arch. Guerre. *Corresp. d'Erlon*, p. 116-117.

à la prudence du gouverneur général le soin de juger de l'opportunité de continuer à faire fréquenter le marché.

L'effet moral produit par le retour à Boufarik fut si complet que le chef du Bureau arabe, Pellissier, accompagné de deux officiers, put sans crainte parcourir pendant plusieurs jours toutes les tribus de la plaine avec une petite escorte de 3 cavaliers et visiter les marchés qui se tenaient au pied de l'Atlas. Il reçut partout bon accueil et les caïds lui offrirent la plus cordiale hospitalité.

Pour assurer d'une manière plus facile et plus efficace la sécurité de la Mitidja, le comte d'Erlon, reprenant le projet de son prédécesseur, proposa au Ministre d'occuper la ville de Blida dans le courant du printemps de l'année suivante. Forcé de surseoir à l'exécution de ce projet, il revint à la charge à la fin de l'année, en novembre et en janvier 1835. « L'occupation de Blida et de ses environs, écrivait-il, est indispensable. Cette occupation rendra maître des tribus qui occupent la plaine ; elle fera cesser le brigandage des Hadjoutes, trop éloignés d'Alger pour pouvoir être contenus ; elle nous mettra en rapport avec les Kabyles de l'Atlas, dont l'humeur farouche n'a pu encore être adoucie ; enfin elle fera cesser les nombreuses plaintes des colons sur le défaut de population pour les exploitations [1] ». 2.000 hommes d'infanterie, 3 escadrons de cavalerie, un bataillon d'artillerie et une compagnie du génie étaient, suivant son évaluation, nécessaires pour entreprendre cette expédition, dont les frais s'élèveraient à environ 600.000 francs.

Prévoyant, vu l'insuffisance des crédits alloués, une forte opposition, il proposa, comme mesure d'attente, la création d'un poste fortifié à proximité du marché de Boufarik, à l'haouch Chaouch. L'occupation permanente de ce point permettrait d'atteindre en partie le but qu'il s'était proposé en occupant Blida ; il assurerait la sécurité de la plaine, habituerait les Arabes à l'idée que nous sommes bien résolus à rester dans le pays et il protégerait en outre les travaux de dessèchement. Les fonds nécessaires, estimés à 25 ou 30.000 francs, pourraient être prélevés sur les sommes allouées pour ces travaux [2].

1. *Ibid.* Janv. 1835. Arch. G. G. E 70 [2].
V. lettres d'Erlon au Ministre. 3 oct. 1834, 19 nov. 1834, 26 décembre 1834, 9 janvier 1835. Esquer, *Corresp. d'Erlon*, p. 20, 117-118, 209, 238-239.
2. D'Erlon au Ministre. 26 nov. 1834, 11 décembre 1834, 25 déc. 1834, 9 janvier 1835. Esquer. *Corresp. d'Erlon*, p. 154, 179, 214, 238 à 240.

Le Ministre ayant émis un avis favorable [1], le Gouverneur général se mit aussitôt à l'œuvre et, le 5 février 1835, il avait déjà fait le tracé du nouveau poste. « J'ai fait exécuter, écrivait-il au duc de Trévise, le tracé de la Maison crénelée qui doit être élevée près de Boufarik, dans le but de donner plus de sécurité à la plaine de la Mitidja, de rassurer les inquiétudes des colons sur l'avenir et de leur prouver que le gouvernement général fait tout ce qui dépend de lui pour leur accorder des moyens de protection. On commencera à y travailler le 10 de ce mois ; 2 bataillons y seront employés avec la plus grande activité [2] ». Les travaux, interrompus par de fortes chutes de pluie, qui durèrent pendant tout le mois de février, ne purent être repris que le 10 mars suivant [3].

Le comte d'Erlon vint visiter les chantiers le 1er avril. Il fut surpris « de l'étendue et de l'extrême perfection des travaux exécutés en une vingtaine de jours par deux bataillons du 10e léger et une compagnie de sapeurs [4] ». Le nouveau camp, de forme rectangulaire, muni de flanquants, pouvait contenir deux bataillons et les détachements des armes spéciales ; il était entouré d'un fossé de 12 à 15 pieds de largeur sur 6 de profondeur. Pour mieux assurer la protection du camp, un réduit en maçonnerie devait être construit à l'une des deux extrémités. Ce premier poste fortifié élevé en plein milieu de la plaine prit le nom de camp d'Erlon.

C'était un bonne base d'opérations pour la lutte contre les Hadjoutes. Plusieurs d'entre eux, profitant du relâchement de la surveillance, (leur caïd était tout absorbé par l'amour d'une jeune femme) avaient recommencé leurs brigandages à la fin de décembre et volé quelques bœufs dans le Sahel. Comme les coupables, bien connus, étaient restés impunis, malgré les réclamations de l'autorité française, une colonne expéditionnaire, commandée par le général Rapatel vint fouiller, le 6 janvier, le bois des Karezzas ; mais les Hadjoutes, mis en défiance par l'arrestation de deux des leurs, faite la veille à Boufarik, s'étaient enfuis emmenant leurs troupeaux [5].

Plus heureux que nos troupes, ils revenaient trois mois après, le

1. Ministre à d'Erlon. 28 février 1835. Arch. Guerre. Esquer, *Corresp. d'Erlon*, p. 344.
2. Rapport du comte d'Erlon. 5 février 1835. Arch. Guerre. Esquer, *Corresp. d'Erlon*, p. 288.
3. D'Erlon au Ministre. 15 février 1835. Arch. Guerre. Esquer. *Corresp. d'Erlon*, p. 397.
4. *Ibid.* 3 avril 1835. Arch. Guerre. Esquer. *Corresp. d'Erlon*, p. 397.
5. *Ibid.* 10 janvier 1845. *Ibid.*, p. 246-247.

16 mars, faire à l'improviste une incursion dans le Sahel, massacraient plusieurs voyageurs ou militaires isolés et s'en retournaient avec un butin considérable [1]. Cette irruption subite jeta l'effroi chez les colons européens et provoqua la défection d'un grand nombre d'Arabes ralliés à notre cause, notamment de plusieurs cavaliers des Beni Moussa et de presque tous ceux du canton d'El Merdjia. L'attitude trop distante du comte d'Erlon à l'égard des chefs arabes, qui contrastait avec l'affabilité du général Voirol, venait de décider le caïd des Beni Khelil à passer dans le camp des Hadjoutes.

Comme la construction du camp d'Erlon allait gêner ces pillards ils s'en vinrent, le 27 mars suivant, au nombre d'environ 700, tirailler contre les troupes qui protégeaient les travaux ; quelques-uns de leurs cavaliers capturaient, pendant ce temps, aux Beni-Khelil plusieurs têtes de bétail sans être inquiétés le moins du monde. Le général Rapatel, envoyé le lendemain pour exercer des représailles, ne fut pas plus heureux qu'au mois de janvier précédent.

Dans le voisinage immédiat du camp d'Erlon vint se former un petit hameau, dont l'aspect était des plus pittoresques. Il était composé de 35 petits marchands, cantiniers ou ouvriers groupés « sous des gourbis faits de branchages, de roseaux et de paille de marais, habitations primitives dont la réunion, bien que n'ayant rien d'extraordinairement oriental, prenait pourtant le nom pompeux de bazar. Elevés sur deux lignes perpendiculairement à la face est du camp, ces modestes habitations étaient cependant les assises du Boufarik futur... Parmi ces précurseurs de la colonisation, on redit encore à Boufarik les noms de Pocheman, de Girard, d'Alphaisan, de Moreau, de Saulnier, des frères Canet, des frères Dupuis, de Bailly, de Gallimard, de Némoz, de Ducourt, de Chauveton, de Savoye, de Gallien, de Collet [2] ».

En même temps que le camp fut construit, à 50 mètres au sud-ouest du marabout de Sidi Abd el Kader el Djilani, une grande baraque en planches qui devait servir à l'installation d'une ambulance exclusivement indigène. L'initiative de cette construction revenait au baron Vialar et au docteur Pouzin qui avaient résolu de faire la conquête morale des indigènes par des œuvres de charité. Commencés en mars, les travaux furent achevés

1. D'Erlon au Ministre. 18 et 20 mars 1835. *Ibid.* p. 360-365.
2. Trumelet. *Boufarik*, p. 87.

deux mois après et l'ambulance reçut aussitôt des malades. Pour subvenir aux frais d'entretien, de Vialar ouvrit une souscription publique et adressa ce pressant appel aux Français :

« Au milieu de la Mitidja, à douze lieues d'Alger, au delà de notre poste le plus avancé, s'élève une construction récente, ouvrage de quelques français : c'est une ambulance ou hopital provisoire destinée spécialement aux Arabes malades des tribus de la plaine et des montagnes de l'Atlas.

Les travaux étaient à peine terminés que déjà, le 19 mai dernier, 17 hommes, 3 femmes et 3 enfants, tous gravement malades, se trouvaient réunis dans cet établissement, et y recevaient des soins, des médicaments, de la nourriture comme dans nos hôpitaux de France.

Un infirmier, une infirmière, un interprète, deux petits Arabes de treize à quatorze ans, faisaient le service, dirigé par le docteur Pouzin, qui, sous les auspices du Roi et de la Reine, et sous la protection du Gouverneur général, a créé cet établissement, et lui donne ses soins désintéressés.

D'autres demandes d'admission avaient été faites, et un grand nombre d'Arabes privés, dans leurs tribus, des secours de la médecine, accouraient réclamer des consultations et des médicaments.

A la fondation de cette ambulance se lie un plus grand projet, celui de faire précéder tous les pas importants de notre armée en Afrique par des établissements semblables, afin de ne pas maintenir seulement les populations indigènes par la force des armes, mais de nous les attacher par les bienfaits de la civilisation.

Une telle entreprise doit trouver en France de la sympathie et des encouragements. Nous avons, il est vrai, bien des pauvres près de nous, et Alger est bien éloigné ; mais la bienfaisance sait compatir à tous les maux, et il sera glorieux pour elle de les soulager jusque sur les terres d'Afrique.

Ce sera sans doute avec une émotion profonde que des Arabes et des Kabyles apprendront qu'à tant de distance, des Français, des Chrétiens ne sont pas indifférents à leurs souffrances, et leur envoient des secours comme à des frères. Ainsi, un acte de la plus noble politique est uni à cette œuvre d'humanité.

Déjà de pieuses filles, dévouées au service des pauvres et des malades[1],

1. Il s'agissait des Religieuses S^t^-Joseph de l'Apparition dont la fondatrice était la sœur du baron de Vialar. Cette congrégation fondée à Gaillac en 1832 essaima d'abord en Afrique, à Alger, Bône, Constantine, Tunis, puis dans l'île de Malte, en Grèce, en Syrie, en Palestine,

ont demandé le passage au Ministre de la Guerre pour offrir leurs secours aux Français malades à Alger et, si elles n'y sont pas retenues, elles veulent aller jusqu'aux ambulances des avant-postes donner l'exemple des vertus et d'un zèle inconnus à ces contrées.

D'autres personnes désireront aussi concourir à cette œuvre : une souscription est, à cet effet, ouverte à Paris [1] ».

Cet appel fut entendu. Le roi et la reine donnèrent l'exemple en versant, l'un une obole de 1.000 francs, l'autre de 500.

Le nombre des indigènes en traitement à l'ambulance s'accrut rapidement : à la date du 17 juin, il s'élevait à 35 hommes, 9 femmes et 4 enfants. Trois religieuses de l'ordre des Sœurs de Saint-Joseph vinrent avec leur Supérieure générale,, qui était la propre sœur du baron de Vialar, se dévouer au service des malades.

L'actif docteur Pouzin n'entendait pas borner ses efforts à l'ambulance, il voulait aussi s'occuper de colonisation, installer un jardin d'essai à l'haouch Chaouch et fonder un village. Il obtint du gouverneur général à la date du 4 août la concession gratuite pour son ambulance de la jouissance des terrains de la ferme domaniale dite Haouch Chaouch « compris entre le chemin qui longe le camp et la limite au delà de l'ambulance ».

L'ambulance fut en pleine activité durant le 2e trimestre de 1835. Il y eut en effet pendant les mois de mai, juin et juillet respectivement 234, 762 et 865 journées de malades, 215, 258 et 195 consultants [2].

La création de cette ambulance exerça-t-elle une action bienfaisante sur les Hadjoutes ? On serait tenté de le croire, puisqu'ils restèrent sages pendant près de 4 mois. « La Mitidja est parfaitement tranquille, écrit le 12 juin le comte d'Erlon au Ministre de la Guerre. Le dernier marché de Boufarik a été très nombreux ; quelques Hadjoutes même y ont paru. Du reste, la moisson étant près d'être coupée, ces derniers et leurs adhérents sont disposés à parler de paix et m'ont fait pressentir à ce sujet. Les gens de Bouyagueb et du marais connus par leurs brigandages veulent aussi revenir pour faire la moisson, mais ceux de Beni Khelil ayant demandé

en Asie Mineure, en Birmanie et jusqu'en Australie. Elle comptait, à la mort de Mère Emilie de Vialar survenue en 1856, 42 maisons ; elle en compte actuellement une centaine. Cf. *Emilie de Vialar, fondatrice des Religieuses St-Joseph de l'Apparition,* par l'abbé Picard. Paris. 1924, 341 p.

1. Trumelet, *Boufarik*, p. 93-94.
2. Rapport de l'Intendant civil Lepasquier. Arch. G. G. E 86 [4].

qu'au préalable ils payâssent tout ce qu'ils avaient volé, j'ai déclaré que, faute de satisfaire à cette condition, les récoltes seraient partagées entre ceux qui avaient été dépouillés [1] ». Mais, dans les derniers jours de juillet, ils recommencèrent leurs brigandages. Un goum vint surprendre à l'abreuvoir un détachement de chasseurs de la garnison de Douéra, auquel il tua quelques hommes et enleva plusieurs chevaux ; un autre réussit à voler tout le troupeau de l'haouch Beni Mered. Un autre encore assassina lâchement le caïd des Beni Khelil dévoué à notre cause. Le colonel Schaunbourg, envoyé contre eux pour exercer des représailles, trouva le pays vide... comme d'habitude.

Malgré ces incursions des Hadjoutes, le gouverneur général put poursuivre les travaux préparatoires à la colonisation entrepris sous Voirol.

Il fit, et c'était urgent, empierrer les routes, dont la chaussée seule avait été faite, pour éviter que les pluies d'hiver ne les transformâssent en fondrières impraticables. La route d'Alger à Blida, construite jusqu'aux Oulad Mendil, fut poussée jusqu'à 3 kilomètres de Boufarik. Bien que la partie qui restait à construire fût couverte de broussailles, traversée par plusieurs petits cours d'eau qui la rendaient marécageuse et d'un accès difficile, le comte d'Erlon envoya un bataillon de la légion étrangère qui, très rapidement, fit le tracé jusqu'au marché de Boufarik en creusant deux fossés qui devaient servir en même temps à l'écoulement des eaux. « J'ai vu, écrit-il avec satisfaction au Ministre de la guerre, le 11 décembre 1834, la chaussée élevée au milieu des marécages par un bataillon de la légion étrangère. Les travaux ont été menés avec une rapidité incroyable. En 8 jours, 800 mètres ont été tracés sur une largeur égale à celle de nos grandes routes et dans 4 ils seront terminés. La communication au travers de la Mitidja se trouvera ainsi assurée cet hiver [2] ».

Les travaux de dessèchement interrompus pendant l'hiver furent repris au mois de mars. 400 condamnés furent envoyés, le 15, à la Ferme modèle. Le gouverneur général aurait voulu continuer le dessèchement de la région de Boufarik, mais, comme les crédits étaient limités, il dut se borner à faire creuser des canaux sur un rayon de 2 kilomètres autour de la Ferme, ce qui permit de livrer à la culture 250 hectares de terres excellentes.

Comme l'année précédente, on tira parti des ressources du pays en

1. Rapport d'Erlon. 12 juin 1835. Arch. G. G. E 69 [2].
2. D'Erlon au duc de Trévise. Arch. G. G. E 69 [1]. Esquer, *Corresp. d'Erlon*, p. 179.

exploitant les foins très abondants des régions du Hamiz, de la Ferme Modèle et de Boufarik. Les faucheurs, soit civils, soit militaires ne furent nullement inquiétés par les Arabes. La récolte faite à Boufarik s'éleva à 6.000 quintaux métriques de fourrages, qui furent rassemblés à l'intérieur du camp d'Erlon. Les colons qui avaient acquis des propriétés commencèrent à exploiter les prairies naturelles qu'elles renfermaient, tels Baudens, de Vialar et de Tonnac. « M. Baudens, mon associé, dit de Vialar à la réunion algérienne du 14 avril 1835 fait garder, nettoyer et couper nos foins jusqu'à une lieue au delà de la rivière (l'Harrach).) L'administrateur de la Compagnie algérienne en fait autant à une lieue plus loin que Douéra [1] ». A peu près à la même date, de Tonnac se prépare à récolter les fourrages d'une ferme qu'il a achetée avec de Vialar au pied de l'Atlas, l'haouch Khâdra. « Nos prairies, écrit-il à ce dernier le 19 avril, ont été bien gardées, l'herbe y est très belle et de première qualité. J'ai donné une étrenne à deux laboureurs de l'haouch qui avaient pris le soin de les garder, et je leur ai promis un récompense double, si dans trois semaines les foins sont préservés. Ils m'ont répondu sur leur tête que je pouvais le faire en toute assurance, et pourvu que j'emmenâsse trois faucheurs qui eux-mêmes apprendraient ce travail et nous aideraient dans cette opération [2] ». N'ayant pas réussi à dresser les Arabes à manier la faux, de Vialar fit appel à des paysans albigeois qui l'avaient suivi comme compatriote et qui sympathisèrent vite avec les indigènes. « Nous avons vu hier et avant-hier, écrit de Vialar, les Arabes passer par milliers, s'arrêtant avec étonnement devant mes faucheurs, se communiquant leurs surprises et leurs réflexions ; de mon côté, pour que les réflexions fussent toutes favorables, je leur distribuai quelques petits verres de vin ou d'anisette et aucun n'a eu l'impolitesse de refuser. Depuis que mes gens ont trinqué avec les Arabes et les Kabyles, toute peur a disparu ; la sympathie est parfaite [3] ». Les foins récoltés dans la plaine furent achetés par l'Administration et suffirent pour la première fois à l'alimentation des chevaux de la cavalerie d'Alger.

Pour la première fois aussi, des cultures purent être entreprises dans la plaine par des colons européens. « Les colons se livrent partout avec sécurité, à la culture des terres », écrit le Gouverneur général au Ministre

1. De Vialar, *Simples faits exposés à la réunion algérienne du 14 avril* 1835, p. 30.
2. *Ibid.*, p. 31.
3. Sansonetti. *Un colonisateur. Le baron de Vialar. Revue de la Soc. de Géog. d'Alger.* 1911, p. 171.

le 10 juin 1835 [1]. Le fermier du commandant Sol fit des défrichements et créa « un potager là où se trouvait un marais » ; celui de Bonnevialle cultiva « jusqu'aux bords de l'Aratch » ; ceux du maréchal Clauzel vinrent habiter et exploiter la ferme d'Oulid Adda, à une lieue de la Maison Carrée [2]. Les colons indigènes de la tribu des Aribs ne restèrent pas non plus inactifs. Pour leur permettre de cultiver et d'ensemencer les terres sur lesquelles ils étaient installés, le comte d'Erlon leur fit distribuer des socs de charrue et des grains. La visite qu'il leur fit le 26 mai 1835 le remplit de contentement. « Depuis un an, ils se sont considérablement augmentés et ils possèdent aujourd'hui de nombreux troupeaux. Cette tribu et son chef ben Zégry sont pour nous des alliés reconnaissants et fidèles. Ils couvrent nos avant-postes dans la partie orientale de la plaine et gardent pendant tout l'été les endroits malsains. Par la suite, ils serviront à protéger les entreprises agricoles qui pourront avoir lieu, afin de tirer parti des vastes terrains que l'état possède dans cette partie de la Mitidja [3] ».

Pour favoriser le développement des cultures, Drouet d'Erlon décida d'aliéner une partie de ces terres domaniales et adopta le système des concessions en grands lots.

Un arrêté du 3 juin 1835, que le Ministre approuva le 29 juillet suivant, concéda, d'un seul lot, au prince Sviatopolk de Mir Miski, cinq fermes domaniales dont le centre était l'haouch *Rassauta*. Ce prince, ancien commandant de l'armée polono-lithuanienne, avait été victime de la Révolution de Pologne et, contraint de s'expatrier, s'était réfugié en France avec ses trois enfants en bas âge. Dans l'espoir de se créer une position digne du rang qu'il avait perdu, il eut l'idée, au début de 1835, de venir s'établir en Algérie. Arrivé à Alger sans ressources, « au point, dit de Baudicour, d'avoir été obligé d'emprunter pour payer ses bagages », mais muni de solides recommandations, il parvint, « par de belles promesses et de grands engagements », (il pensait pouvoir disposer de la fortune de sa femme et faire venir 1.500 cultivateurs Polonais) à déterminer le Directeur des Finances, le Conseil d'administration, le Gouverneur général et le Ministre à lui accorder une immense concession. Les 5 fermes qui lui étaient concédées étaient l'haouch Rassauta, l'haouch Mered, l'haouch Meridja, l'haouch

1. Arch Guerre. Esquer, *Corresp. d'Erlon*, p. 478.
2. De Vialar, *Simples faits...*
3. *Moniteur algérien.* 30 mai 1835.

el bey en Charg et l'haouch ben Zerga ; leur superficie, estimée alors approximativement à plus de 3.000 hectares, s'élevait en réalité à 4.300.

Le Prince de Mir était tenu, sous peine de déchéance, de réparer à ses frais, dans l'espace de deux années, les bâtiments dont il avait reçu la jouissance ; de mettre en pleine culture, dans l'espace de cinq années, les terres cultivables qui lui avaient été concédées ; « d'assainir les parties marécageuses par des saignées ou rigoles » ; de limiter ses terres du côté où elles avoisinaient « des terres appartenant à des tribus ou à d'autres personnes par des haies vives, des bornes ou des fossés de 1m. 33 de large sur 66 centimètres de profondeur ; de faire dresser à ses frais par des géomètres assermentés ou admis par le Directeur des finances un plan au quarante millième de ces terres ». Cette concession était franche de rentes ou d'impôts pendant 10 ans ; passé ce temps, il devait payer à l'Etat, par trimestre et d'avance une rente annuelle de 150 francs par hectare qu'il pouvait racheter « en payant le capital à 5 pour cent de la rente ».

En attribuant ces terres domaniales, Drouet d'Erlon sembla ignorer que sur la majeure partie d'entre elles Voirol avait autorisé les Aribs à s'établir et ne tint aucun compte des droits que ces derniers étaient autorisés à faire valoir. Très habilement, le Prince de Mir jugula leurs revendications en admettant un grand nombre d'entre eux comme khammès.

Dix kilomètres plus loin, une concession d'égale importance fut faite, à la même époque, à deux colons français, Mercier et Saussine : l'haouch *Reghaia* « La propriété de cette ferme que lui et son associé, M. Saussine, avaient acquise de la famille d'Omar-Pacha, lui était contestée par le domaine. M. Mercier, sans entrer pour le moment dans le fond de la question, en demanda la concession, mais sans renoncer à faire valoir plus tard ses droits de propriétaire. La concession lui fut accordée en tant que la ferme appartiendrait à l'Etat et en attendant la décision des tribunaux sur le litige. [1] » Ce litige fut vidé quelque temps après par le tribunal de première instance d'Alger en faveur des deux colons qui devinrent propriétaires incommutables. Comme le Prince de Mir, Mercier ne prit possession de ce domaine que sous le gouvernement du maréchal Clauzel.

Si les concessions de terres domaniales furent très rares (elles se bornèrent aux deux précédentes), par contre les transactions immobilières,

1. Pellissier de Reynaud, *Annales algériennes*, 2e éd. II, 151.

déjà nombreuses auparavant, se multiplièrent dans d'énormes proportions, grâce au système commode des rentes annuelles et à la tranquillité relative de la plaine. La lecture des « Publications légales » du *Moniteur algérien* est à cet égard des plus suggestives. Voici un exemple de ces transactions :

« Par acte passé devant M. Guertin, notaire à Alger, le 18 août 1834, Sidi Mebarek ben Sidi Ali ben Zaoua, maure propriétaire, demeurant à Beni Khellil, a baillé à rente perpétuelle

1° à M. Laurent François-Alexis-Chabot-Vincent, négociant,

2° à M. Ferdinand Chabrier, aussi négociant,

3° à M. Louis Perrioltat, propriétaire, demeurant tous trois à Saint-Marcellin (Isère),

4° et à M. Armand-Gabriel Rozey, propriétaire et négociant à Alger, et accepté par ce dernier, tant pour lui que pour les trois premiers dont il est mandataire, une haouch Touth, située tribu des Beni Khelil, près de Boufarik, à la droite de la route d'Alger à Blida, provenant du tiers d'un haouch portant le même nom, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 270 francs (150 boudjoux d'Alger). Une année a été payée d'avance [1] ».

Ainsi, ni l'emplacement précis, ni la contenance, ni la nature des productions du sol ne sont indiqués dans cet acte de vente ; on conçoit que dans la suite de multiples contestations se soient élevées. Bien plus, « il s'est fait des ventes sans désignation d'immeubles vendus. On voit à l'enregistrement des contrats de ventes consenties par des individus désignés sous le nom d'oulid ou de ben, relatives à des propriétés appelées haouch ou trab situés dans des lieux appelés outhans. Or tous ces noms sont génériques : oulid et ben signifient fils, haouch veut dire ferme, trab terre et outhan contrée. C'est exactement comme si en France on présentait un acte de vente ainsi résumé : le fils a vendu à M. un tel la propriété appelée terre située à département [2] ». En outre, « un grand nombre de déclarations de contenances sont fausses dans les actes de vente. Les indigènes s'en sont fait un jeu, aidés en cela par la crédulité des Européens, qui croyaient pouvoir acheter une lieue carrée pour quelques centaines de francs de rente. Lorsqu'ils en vinrent à la vérification, ils ne trouvèrent souvent qu'une vingtaine d'hectares, là où ils en cherchaient deux ou trois cents. Ensuite, beaucoup de propriétés indivises avaient été vendues

1. *Moniteur algérien* du 19 septembre 1834. Un boudjou valait 1 fr. 86.
2. Pellissier de Reynaud, *Annales algériennes*. 2e éd. III, 268.

en totalité par un des copriétaires sans le consentement des autres ; des enfants avaient vendu pour leurs pères, des tuteurs pour leur pupilles, des maris pour leurs femmes etc ; enfin, l'examen des registres prouve que quelquefois la même propriété a été vendue à plusieurs acquéreurs différents [1] ».

Ces acquéreurs sont non seulement des hommes d'affaires, magistrats, officiers, négociants, colons d'Alger, mais des bourgeois ou des sociétés de capitalistes de Paris, Lyon, Rouen [2], Marseille, Toulon, du département de l'Isère [3], voire mêmes des étrangers, notamment des Milanais.

Le champ de leurs acquisitions est limité, jusqu'à la première quinzaine de novembre 1834, aux outhans des Beni Khelil, des Beni Kachenas et des Beni Moussa, et, à partir de la deuxième quinzaine, il s'étend au territoire de la tribu des Hadjoutes [4].

Si un grand nombre d'entre eux n'ont en vue que la spéculation [5] par

1. *Ibid.*, 270.

2. En janvier 1835, la compagnie rouennaise, dirigée par H. Barbet, député et maire de Rouen, et composée de 32 sociétaires fait l'acquisition de 36 immeubles dans la plaine moyennant le paiement d'une rente annuelle de 8.900 fr. 35. V. *Moniteur algérien* du 19 août 1835.

3. Ils étaient sollicités par leur compatriote Rozey, président de la Société coloniale et de la Chambre de Commerce d'Alger.

4. Voici, à titre d'indication les relevés d'acquisitions d'immeubles faites à cette époque et publiées dans le *Moniteur algérien* :

19 septembre 1834. Haouch Kadam (rente annuelle de 54 fr.), tribu des Beni Khelil.
H. Belad el Sammaâ (54 fr.), près de l'haouch Kadam.
H. Zaouiette Masbart (90 fr.), près de Boufarik et de Blida.
H. Mahmoud (450 fr.), tribu des Kachenas.
H. Oulid Felite (270 fr.), près d'Ouled Hamed.
H. el Ermili el Kébir (372 fr.), tribu des Beni Moussa.
H. Boudouaou (180 fr.), tribu des Beni Kachenas.
15 novembre 1834. H. Méalma (360 fr.), tribu des Beni Khelil.
H. Ouled Bahchi (324 fr.), près de Boufarik.
H. Belad Msaloud (216 fr.), tribu des Beni Khelil.
H. ben Thaloui (135 fr.), *ibid.*
H. Zaouia sidi Mohamed (270 fr.) *ibid*, dans la direction et un peu au delà d'Ouled Chebel.
21 novembre 1834. H. Ouled Youssef (148 fr.), tribu des Hadjoutes.
H. Touthet (324 fr.), tribu des Beni Khelil.
H. ben Houda (72 fr.), tribu des Hadjoutes.
H. Aïn Chaban (72 fr.), *ibid.*
H. Al Askar (168 fr.), *ibid.*
H. Ouled Hachem (108 fr.), *ibid.*
H. El Kharoub (720 fr.) à Mouzaïa, près de Blida.

5. « La plupart de ceux qui ont acheté, déclare le comte d'Erlon, n'ont ni l'intention, ni le moyen de cultiver. Tout ce qu'ils cherchent, c'est à céder leur marché en gagnant des-

contre plusieurs aussi ont la volonté bien arrêtée d'exploiter eux-mêmes ou de faire exploiter par des fermiers les propriétés qu'ils ont acquises [1] dès que l'autorité française se sera établie dans la contrée. « Lorsqu'ils achetèrent dans la plaine, dit le baron de Vialar, les Européens savaient bien qu'ils couraient le risque de ne percevoir de revenus de leurs terres que tardivement, après avoir payé plusieurs années de rente, après avoir perdu l'intérêt du capital ou pot de vin payé au moment de l'acquisition, et l'intérêt de l'argent a été en réalité pendant les huit premières années à 18 °/₀. On savait aussi qu'en faisant des acquisitions de terres éloignées que l'on ne pouvait visiter, on courait la chance d'être trompé, quelques précautions que l'on prît d'ailleurs. La fraude des vendeurs a même été telle que, malgré la connaissance que j'ai de la langue arabe et malgré une multitude de renseignements dont je me suis entouré avant d'acheter, sur sept propriétés que j'ai acquises dans la plaine, il y en a trois qui sont à peu près nulles. L'une d'elles m'a été vendue comme étant d'une contenance de douze paires (environ 180 hectares) ; elle n'est que d'une corne de bœuf, c'est-à-dire un peu moins de 4 hectares. Je citerai la Compagnie rouennaise qui croyait avoir 36 propriétés dans la plaine et qui en a trouvé une seule dans la montagne. Nous devions savoir que nous courions ces chances ; nous avions calculé tous ces sacrifices, mais nous comptions aussi sur l'autorité française, et, plus nous avions confiance qu'elle s'établirait bientôt sur la contrée, plus nous espérions mettre promptement nos terres en valeur et être dédommagés de nos avances. Il y avait là, si l'on veut, une opération aléatoire ; c'était une loterie, mais qui n'était pas tenue seulement par la main du hasard, mais par celle de la France [2] ». D'après les renseignements qui m'ont été fournis par les comités algériens de Marseille, Toulon, Grenoble, Saint-Marcellin, Voiron, Lyon et Rouen, dit-il ailleurs, les sociétés de toutes ces villes qui ont fait des acquisitions de terres dans la Mitidja sont très disposées à les mettre en culture [3].

sus un pot de vin. Aussi ils sont tout disposés à vendre leurs terres aux compagnies qui voudront défricher le plus cher possible. » D'Erlon au Ministre. 14 nov. 1834. Arch. G. G. E 69. Esquer. Corresp. d'Erlon, p. 108.

1. Ils satisfaisaient aux conditions demandées par le Gouverneur général : « avoir foi dans l'avenir, disposer de beaucoup de capitaux, être assez riche pour renoncer à en tirer un intérêt pendant les premières années. » D'Erlon au Ministre. Arch. G. G. E 69. Esquer, *Corresp. d Erlon,* p. 108.

2. De Vialar. *Commission de colonisation de l'Algérie.* 7e séance. 18 février 1842. Arch. Nat. F 80 1128.

3. De Vialar. *Simples faits..* 30 et 32.

De Vialar et son ami et associé de Tonnac, qui exploitaient déjà dans le Sahel deux propriétés à Tixeraïn et à Kouba, furent des premiers à donner l'exemple : ils vinrent s'établir au printemps de 1835 à l'haouch *Khadra* (ferme de la verdure), domaine d'environ 300 hectares situé entre l'oued Hamiz et l'oued Sensela, près du village actuel de Rivet. Cet haouch, dont de Tonnac avait remarqué la fertilité l'année précédente, lors d'une excursion faite dans la région à la suite du régiment des chasseurs d'Afrique, appartenait à des Maures d'Alger. De Tonnac s'empressa de traiter avec eux, et, le 17 février 1835, il faisait avec de Vialar l'acquisition de cette propriété moyennant le paiement d'une rente annuelle de 600 boudjoux et d'un pot de vin de 1.800 boujoux [1].

De Tonnac voulut aussitôt prendre possession de sa nouvelle propriété. L'habileté, la souplesse, la bienveillance dont il fit preuve à l'égard des indigènes lors de son installation firent tomber rapidement leur hostilité ou leur méfiance ; ils estimèrent, respectèrent le roumi qui était venu s'établir au milieu d'eux et se mirent bientôt à son service.

« Il avait demandé au gouverneur quelques hommes pour l'aider à prendre possession ; mais ils lui avaient été refusés et son projet avait été taxé d'imprudence. Il ne se déconcerta pas de sa première défaite et, à défaut d'escorte de guerre, il partit avec un cuisinier arabe. Il lui avait fait prendre une bonne provision de café. Arrivé au Khadra avec armes et bagages, il entra dans le gourbi ouvert à tous les vents que chaque tribu à soin de faire construire à quelque distance des tentes pour recevoir les étrangers. Il ne tarda pas à apercevoir quelques femmes circulant derrière les broussailles environnantes et lançant de curieux regards à travers le feuillage. Bientôt quelques enfants s'approchèrent ; il les appela et leur

1. Voici l'acte de vente de l'haouch Khadra : *Mon. alg.*, 12 mars 1835.

« Suivant acte passé devant Me Martin, notaire à Alger, le 17 février 1835, enregistré ; 1° La Hadoudja ben Mustapha el Harrar, tutrice de Mohamed el Goussam, enfants mineurs issus de son mariage avec feu Ahmed ben el Raïs ; 2° Moustapha el Hanafi ben Ali ben Sati, et 3° Hanifa ben el Sad Mohamed, tutrice de Mohamed, Youssef, Aïcha et Massa, tous 4 enfants mineurs issus de son premier mariage avec feu Sidi Ali ben Ahmed, tous les susnommés représentés par leur mandataire ont donné, à titre de bail à rente annuelle et perpétuelle, à MM. Antoine Augustin baron Vialar et Max de Tonnac, propriétaires à Alger, deux fermes réunies n'en formant actuellement qu'une seule, situées sur le territoire de Khadra, canton de Khechna, plus une pièce de terre située sur le même terroir, canton de Beni-Moussa ; ce bail à rente a été fait à la charge par les preneurs de payer et servir annuellement et par avance une rente de la somme de 608 boudjoux et, en outre, moyennant 1.800 boudjoux à titre de pot de vin, le tout payé avant la passation du contrat dont il s'agit ».

donna quelques gâteaux, leur en promit d'autres, s'ils voulaient bien aller chercher les anciens de la tribu. En attendant, il donna ordre à son domestique d'aller faire du bois, d'allumer du feu et de préparer le café. Au bout de quelques minutes, un des enfants amena son père ; c'était un vieillard encore vigoureux. M. de Tonnac lui demanda comment il se portait, et n'oublia aucun des préliminaires en usage chez les Arabes avant d'entrer en conversation. Quand le vocabulaire des salamalecs fut épuisé de part et d'autre, il le questionna sur les gens de la tribu, il lui demanda s'il n'y en avait pas de plus vieux que lui. Il y avait un vieillard plus âgé. M. de Tonnac demanda à le voir, renouvela les promesses aux enfants pour aller chercher tous les hommes de la tribu, alluma sa pipe, puis raconta l'objet de sa visite.

Il avait acheté l'haouch, et venait en prendre possession. Il pensait ne devoir éprouver aucune difficulté de la part de gens sérieux ; il ne voulait d'ailleurs rien changer aux usages en se substituant à l'ancien propriétaire ; chacun conserverait ses cultures aux conditions ordinaires. Il venait en ami et le leur témoignait d'une manière assez évidente en se confiant à eux. Du reste, il n'avait pas peur, il était armé ; puis le gouverneur général était informé du lieu où il était allé, et la tribu répondait de sa vie. Son parti était pris, il avait l'intention de se fixer auprès d'eux. Tous les gens de l'haouch arrivaient, les uns après les autres, pendant qu'il entrait ainsi en matière. M. de Tonnac leur offrait du tabac, leur faisait servir du café, s'informait du nombre de paires de bœufs de chacun. Il y en avait qui étaient obligés de s'associer pour en atteler une. « Je veux aussi m'associer, disait M. de Tonnac ; je fournirai un bœuf, qui veut fournir l'autre ? je donnerai la moitié de la semence et nous partagerons la récolte. En attendant, puisque je veux me fixer au milieu de vous, il faut que je songe à me construire une maison ; mais souffrez que tout d'abord je vous adresse un reproche. J'ai aperçu en venant le marabout de Sidi Meurfi, ce tombeau d'un chef vénéré de votre tribu. Comment se fait-il que vous le laissiez tomber en ruine ? Notre premier soin doit être de le restaurer. L'autorité française doit m'aider dans mes projets de construction ; on m'a promis de mettre les hommes du poste du voisinage à ma disposition pour me fournir du bois ; il ne s'agit plus que de trouver de la pierre à chaux. Aussitôt que nous en aurons, employons la pour le marabout ». Tous les Arabes se regardaient avec étonnement, pleins d'admiration pour la sagesse du roumi. Bientôt la pierre à chaux fut trouvée, le

bois nécessaire apporté. M. de Tonnac s'empressa de faire réparer ce marabout : noirci par le temps, on le distinguait à peine dans les broussailles de la montagne ; mais recouvert de plusieurs couches épaisses de chaux, il y brilla du plus vif éclat aux rayons du soleil. Tous les Arabes passant par là demeuraient stupéfaits, et leur surprise redoublait, lorsqu'ils apprenaient que c'était le roumi du Khadra qui avait fait restaurer le marabout de Sidi Meurfi.

La réputation du nouveau seigneur fut bientôt établie. Il jeta sans plus tarder la fondation de son château-fort. Les quatres murailles d'enceinte furent, sur deux angles opposés, flanquées de tourelles ; à un autre angle fut élevé un bastion. C'est en ce dernier endroit que M. de Tonnac disposa son habitation. Elle n'avait au rez-de-chaussée d'autre ouverture que des meurtrières ; au premier étage il y avait une petite croisée d'où l'on pouvait découvrir la campagne. Le long des murs étaient appliqués des hangars qui servaient d'écurie et où venaient s'abriter les hommes de garde. Les jours de pluie, il n'y avait aucune crainte à avoir ; mais lorsque le ciel était étoilé, et lorsque surtout il y faisait clair de lune, les maraudeurs se mettaient en campagne. Aussi l'intrépide colon avait-il coutume alors de coucher sur sa terrasse, ou, pour mieux dire, d'y faire vedette, sauf à se reposer le jour. Le moindre coup de fusil tiré des créneaux suffisait pour mettre en fuite les plus audacieux malfaiteurs.

Sans renier sa foi, qui lui était chère, M. de Tonnac savait ne pas heurter les croyances des indigènes, et leur confiance en lui était d'autant plus grande, qu'ils lui voyaient la crainte de Dieu. Du reste, il avait pris leurs allures, portait leur costume, mangeait comme eux le couscoussou. Parlant parfaitement la langue arabe, il était informé de tout ce qui se faisait aux environs, et avait pris sur tous ses gens autant d'ascendant qu'un chef indigène lui-même. S'il apprenait qu'un bande armée s'approchait avec des intentions hostiles, il faisait monter à cheval tous les hommes valides ; après avoir parqué dans sa cour tout son monde, vieillards, femmes, enfants, ainsi que les troupeaux, il faisait fermer la porte sur eux, prenait la clef, puis allait attendre l'ennemi, qui, à la première décharge, rebroussait bientôt chemin. Avec un tel chef les Arabes du Khadra avaient fini par avoir une bonne réputation. On savait que les munitions ne faisaient pas défaut à l'haouch et qu'on y exécutait des fantasias qui jetaient autre chose que de la poudre aux yeux[1] ».

1. De Baudicour. *Histoire de la colonisation de l'Algérie*, p. 21 et suiv.

Tels furent les moyens employés pour gagner la confiance des indigènes par le premier colon qui vint créer une grande exploitation en pleine Mitidja, à plus de 30 kilomètres d'Alger. De Tonnac avait posé un solide jalon pour la colonisation de la plaine.

C'est ce qu'avait fait le gouverneur général Drouet d'Erlon, sur une plus large échelle, pendant les dix mois de son séjour à Alger, en créant le camp de Boufarik, poste de surveillance et de protection de la plaine, en ouvrant des routes, en faisant exécuter des travaux de dessèchement et en engageant, par la délivrance de concessions, quelques colons à s'établir dans la Mitidja. Suivant les directives ministérielles [1] inspirées par les vifs débats sur Alger qui s'engagèrent à la Chambre au cours des sessions de 1834 et de 1835, il avait dû, en somme, se borner à suivre la même politique que son prédécesseur.

2° LES PROGRÈS SOUS CLAUZEL (Août 1835 - Février 1837).

Son successeur, le maréchal Clauzel, débarqua à Alger le 10 août. Les nombreuses marques de sympathie qui lui furent témoignées à son arrivée lui prouvèrent que son premier gouvernement avait laissé un bon souvenir en Afrique ; depuis son départ, l'attitude toujours très ferme qu'il avait eue à la Chambre des députés dans la lutte contre les anti-colonistes n'avait fait qu'augmenter son prestige. C'est qu'il avait une foi de plus en plus ardente en l'avenir de la colonisation qui lui paraissait, ainsi qu'il le déclarait en 1832 dans un de ses discours à la Chambre, « un de ces événements qui datent comme des découvertes dans l'histoire des peuples [2] » Il interpréta sa nomination comme un acte significatif du roi en faveur de la colonisation. Dans une proclamation qu'il adressa aux habitants d'Alger neuf jours après son arrivée, il affirma qu'il était décidé « à rétablir la paix après avoir puni les rebelles quels qu'ils soient et où qu'ils se trouvent, à favoriser les entreprises agricoles et commerciales dans une grande étendue du pays, à attirer des cultivateurs européens dans la Régence. C'est seulement, ajoutait-il, par l'émigration européenne, le travail des colons

1. Cf. lettre du ministre à d'Erlon, 23 déc. 1834. Arch. Guerre. Esquer. *Corresp. d'Erlon*, p. 205.

2. Voir aussi ses discours d'avril 1833. Arch. Parlementaires, t. LXXXII, p. 190, 270, 696 et suiv.

et le commerce que nous jetterons ici de profondes racines [1] ». Le 7 septembre suivant, il parlait dans le même sens aux membres de la société coloniale d'Alger : « Déjà un grand nombre de travailleurs s'acheminent vers nous, attirons en des masses en leur offrant des avantages réels. Qu'aucun sacrifice proportionné à nos moyens ne nous coûte, ce sera accélérer notre prospérité ». Il invitait les colons à s'installer dans la plaine. « Que les agriculteurs ne craignent d'aborder la Metidja. De Coléah au cap Matifou je serai, avant peu, je l'espère, en mesure de protéger leurs entreprises. Bientôt leur affluence sur divers points formera des villages et le noyau d'une ville à Boufarik. Une autre ville s'élévera en avant de Blida que nous occuperons au printemps prochain [2] ».

Dans le but de favoriser l'émigration vers l'Afrique, le maréchal Clauzel était en relations suivies avec divers comités de propagande coloniale qui s'étaient formés en France et en Allemagne. Il les éclairait sur le rôle que le gouvernement entendait jouer en matière de colonisation, sur les conditions qu'il exigeait des colons français ou étrangers désireux de s'établir dans la Régence. « Ils trouveront dans la colonie protection et sécurité pour se livrer à la culture des terres, mais ils ne doivent en aucun cas compter sur les secours pécuniaires du gouvernement. Son intention déclarée est de ne point coloniser par lui même. Il veut encourager toutes les entreprises de colonisation faites par des particuliers possédant des moyens d'exécution suffisants pour en faire présager le succès, sans prendre, à l'égard de personne, aucune responsabilité pour ces entreprises, ni pour les émigrations dont elles seraient le but ou l'occasion [3] ».

Un tel défenseur de la colonisation ne voulait pour collaborateurs que des hommes partageant entièrement ses idées. « D'après mon vif désir d'assurer le succès de notre colonie d'Alger, disait-il dans une lettre confidentielle au Ministre, j'ai l'honneur de vous adresser mes observations sur les moyens d'exécution préliminaires qui seraient mis à ma disposition : il convient que je laisse derrière moi et que j'aie avec moi des hommes qui comprennent ma pensée et n'en entravent pas l'exécution dans toutes les mesures de détail, comme cela a lieu [4] ». Il revient sur la même idée le 10 octobre suivant. « J'ai déjà fait connaître ma pensée sur la nécessité

1. *Moniteur algérien.* 21 août 1835.
2. *Ibid.* 18 septembre 1835.
3. *Moniteur algérien.* 8 octobre 1835.
4. Clauzel à Maison. 17 juin 1836. Arch. G. G. E 75 [1].

de n'envoyer en Afrique aucun fonctionnaire civil ou militaire, quel que soit son rang et quel que soit d'ailleurs son mérite, qui ne soit partisan de l'occupation et de la colonisation du pays [1] ». L'intendant civil Lepasquier, dont les idées n'étaient pas en parfaite harmonie avec les siennes, dut se démettre de ses fonctions ; l'intérimaire Vallet de Chevigny ne fut que le porte-parole du gouverneur ; quant à Bresson qui lui succéda, il s'empressa, pour montrer au maréchal qu'il allait marcher dans son sillage, de publier, trois jours après son arrivée, dans le *Moniteur algérien*, le passage suivant de son discours à ses électeurs de Remiremont : « Vous êtes convaincus qu'à Alger, depuis le maréchal Gouverneur jusqu'au simple colon, personne ne se montrera plus partisan déclaré que moi de la colonisation ; personne ne sera plus disposé à vouer sa vie entière aux travaux qui pourront en hâter le développement [2] ».

Avec un tel gouverneur général, avec de pareils collaborateurs, la colonisation de la Mitidja ne pouvait que subir une vigoureuse impulsion. Elle sera cependant contrecarrée par les expéditions de Mascara, de Médéa et de Constantine qui absorberont l'activité du maréchal, dans une certaine mesure aussi par les prétention exagérées des spéculateurs qui décourageront plusieurs colons [3], et surtout par les incursions répétées des Hadjoutes, qui troubleront constamment la sécurité de la plaine, et contre lesquels nos expéditions seront à peu près inefficaces.

« La guerre pour ces hardis cavaliers n'avait que des profits, car que pouvions-nous contre eux ? Absolument rien. Aussi quand l'envie nous prenait de pénétrer sur leurs territoires, ils en étaient informés aussitôt que nos troupes ; ils mettaient alors tout uniment leurs familles et leurs biens en sûreté et ils faisaient le vide devant nos soldats à qui il ne restait d'autre satisfaction que celle d'incendier des gourbis qui ne brûlaient même pas. Puis, quand nous nous nous mettions en retraite, ils revenaient comme un essaim d'abeilles, suivaient, harcelaient les colonnes et rendaient parfois la vie très dure à nos arrière-gardes, et d'autant plus dure que nos soldats recevaient les balles sans pouvoir en renvoyer avec succès [4] ». Ils

1. Clauzel à Bernard. 10 octobre 1836. *Ibid.*
2. *Moniteur algérien.* 2 septembre 1836.
3. Je citerai, dit Pellissier de Reynaud (*Annales alg.*, t. I. p. 149), M. Deschamps Emile, qui, attiré à Alger par le gouverneur général lui-même, y vint avec quelques cultivateurs de la Franche-Comté. Après avoir épuisé leurs ressources et consumé plusieurs mois en démarches impuissantes, ces malheureux, réduits à la misère, rentrèrent en France.
4. Trumelet, *Boufarik*, p. 108.

étaient en effet insaisissables. « L'Hadjoute joint au plus haut degré à la prudence du serpent la patience et la férocité du tigre. Jamais il n'attaque en face là où il voit du danger. Voyez-le sortir de sa tente, marcher avec précaution, s'accroupir derrière un buisson ou au fond d'un ravin, s'embusquer enfin dans un fourré, passer là des journées entières, retenant son haleine à l'approche d'un parti qu'il n'ose attaquer ou dissimulant sa rage envers une réunion quelconque d'hommes armés pouvant lui faire éprouver des pertes, mais bientôt fondre avec la rapidité de l'éclair et la voracité du vautour sur ces quelques traînards inoffensifs. Ici, métamorphosé en approvisionneur du marché d'Alger, où il a vendu la charge de sa mule et de son cheval, voyez-le encore affublé du perfide burnouss, déguisant l'homicide yatagan, faisant route avec quelques soldats sans défiance qui retournent aux camps : les têtes sanglantes de ces malheureux sont les trophées que l'Hadjoute expose aux regards satisfaits de ses femmes, de ses enfants et de ses amis [1] ».

Ils avaient repris leurs incursions à la fin du gouvernement du comte d'Erlon ; ils ne les interrompirent nullement à l'avènement du maréchal Clauzel. « Ce qui ne cesse pas, écrivait ce dernier le 28 août, ce sont les brigandages des Hadjoutes sur les fermes situées hors de notre surveillance et les vols qu'ils exercent, quand ils en trouvent l'occasion, sur nos tribus alliées. Je les fais observer sans relâche. Les Aribs nous aident dans ces petites expéditions et donnent plus d'une fois la chasse aux coureurs ennemis. Il n'y a pas à s'étonner que le marché de Boufarik soit maintenant peu suivi [2] ».

Le 16 octobre, les Hadjoutes, renforcés des troupes du bey de Miliana, El Hadj el Seghir, ancien aga passé au parti d'Abd el Kader, attaquèrent sans succès le camp de Boufarik. Le lendemain, Clauzel réunit une armée de 5.000 hommes, se rend au camp de Boufarik et, le 18, se dirige vers le pays de ces pillards ; après avoir dispersé les troupes ennemies qui s'étaient retirées sur la rive gauche de l'oued Bou Roumi, il parcourt tout le pays des Hadjoutes, brûlant sur son passage toutes les habitations et toutes les récoltes. Le 20, il ramène la colonne sur la Chiffa, se présente le lendemain devant Blida qui lui fournit du pain et rentre le même jour à Boufarik, tandis qu'une bande de Hadjoutes, pour le narguer, pillaient sa ferme de Baba Ali. Il rentre à Alger le 22.

1. Rozey, *Cris de conscience de l'Algérie*, p. 147 et suiv.
2. Clauzel à Maison. Arch. G. G. E 75 [3].

Les razzias recommencent en novembre. Le lieutenant-colonel Marey vient surprendre le 28, de grand matin, les deux villages indigènes de Chaïba et de Douaouda où il fait du butin. Deux jours après, le bey de Miliana qui avait fait une incursion sur Douéra avec 600 cavaliers est repoussé par un escadron de chasseurs d'Afrique et quelques spahis qui l'obligent à abandonner son butin. Le même jour, un colon de Boufarik, Pic, tombe aux mains des Arabes.

Le 31 décembre, le général Desmichels, parti de Boufarik à 8 heures du soir avec une forte colonne, vient surprendre à l'aube les Hadjoutes qui se tenaient dans le bois des Karezzas et leur enlève une grande quantité de bétail ; mais cette expédition ne met nullement fin à leurs incursions. Une expédition analogue, entreprise deux mois après par le général Rapatel reste sans résultat. A la fin d'avril, les Hadjoutes enlèvent, entre Boufarik et Douéra, une femme et deux colons européens. En juin, ils livrent plusieurs petits combats à nos troupes près de Boufarik et de Beni Mered, viennent attaquer, le 10, les colons de Dely Ibrahim, enlèvent, le 16, le troupeau de l'administration à Douéra et pénètrent même, quelques jours après, jusqu'à Bouzaréa.

Pour se protéger contre ces incessantes attaques et préparer la conquête de la province de Tittéri, le maréchal Clauzel envoie, dans le milieu du mois d'août, le général Brossard avec 2.000 hommes construire, à 8 kilomètres à l'ouest de Boufarik, un petit camp retranché près du marabout de Sidi Khalifa, puis une redoute à l'oued el Allaïg (oued el Alleug), un deuxième camp retranché sur la Chiffa et un blockaus à Ouled Yaïch, au pied de l'Atlas, à l'est de Blida. Le premier et le dernier de ces postes qui furent les seuls occupés n'inquiétèrent nullement les Hadjoutes.

Le 8 novembre, à la nouvelle du départ de nos troupes pour l'expédition de Constantine, ils viennent, sous la conduite du neveu du bey de Miliana, attaquer le blockaus d'Ouled Yaïch, ravagent les terres des tribus restées fidèles à notre cause et, rencontrant, près de Guerrouaou, une centaine de spahis envoyés en reconnaissance, leur tuent 17 hommes dont 3 officiers. Le général Rapatel part le 9 novembre à leur poursuite, mais ne parvient pas à les atteindre. Quelques jours après, ils reviennent sous la conduite du beau-frère du bey de Miliana incendier plusieurs fermes des Beni Khelil, sans que le général Brossard puisse les en empêcher. Le maréchal avait trop présumé de ses forces en proclamant à son arrivée : « Dans deux mois, il n'y aura plus de Hadjoutes. »

Divers projets avaient été présentés pour réprimer ces incursions incessantes. On retint seulement celui du capitaine du génie Grand, auquel on apporta quelques modifications. Cet officier avait proposé d'établir une ligne de défense continue dans la plaine en utilisant le Mazafran et l'oued Boufarik qu'on canaliserait. « On ne voulut pas s'étendre jusqu'au Mazafran : l'on adopta la ligne de l'oued Agar et d'une suite de ravins et de petits cours d'eau, dont on escarpa les berges et dont on brisa les gués. Cette ligne vint dans la plaine se relier à l'oued Boufarik ; elle était loin d'être un obstacle infranchissable, mais enfin elle gêna quelquefois les Hadjoutes dans leurs courses [1] ».

Ces courses continuelles ne pouvaient que contrarier les travaux de colonisation et l'établissement des colons.

Comme travaux de routes, il n'y a à signaler que l'achèvement de la route d'Alger à Boufarik (il ne restait que 3 kilomètres à faire) et le tracé de la route de la Maison carrée à la ferme de la Rassauta.

Les travaux de dessèchement furent poursuivis autour de la Ferme modèle et de la Maison carrée et entrepris autour de Boufarik où le génie creusa plusieurs fossés d'écoulement. Ils eurent pour résultats une amélioration de l'état sanitaire, ainsi que le signale le docteur Bonnafonds. « Le nombre des malades qu'il y avait en 1830 et 1831 parmi les troupes qui occupaient ces divers points et le peu que fournissent celles qui y sont actuellement sont un argument sans réplique. En 1830, 1831 et même 1832, les régiments ne faisaient qu'un séjour de 5 jours dans ces cantonnements et ce peu de temps suffisait pour rendre un grand nombre de soldats malades. Depuis deux ans, la garnison n'y est presque pas changée et les malades n'y sont pas plus nombreux qu'ailleurs [2] ». L'amélioration était d'autant plus sensible que dans les régions nouvellement occupées et non encore assainies, les fièvres faisaient de grands ravages. « A la Rassauta, les Arabes sont encore dans un état de santé satisfaisant, mais les Européens ont tous été attaqués par la fièvre ; tous les gens du Prince de Mir sont malades ; 12 d'entre eux sont morts. Le Prince lui-même a été transporté dans sa propriété près d'Alger. Tous les colons de Reghaia sont malades [3] ».

On employa, comme par le passé, les troupes aux travaux de dessèche-

1. Pellissier de Reynaud, *Annales algériennes*, t. II, p. 146.
2. *Moniteur algérien*. 16 septembre 1836.
3. Résumé de la correspondance d'Afrique. 1er avril 1836. Arch. G. G. E 76 [1].

ment. Les chefs de corps ayant réclamé instamment que les soldats employés à ces travaux eussent, en dehors de l'allocation supplémentaire en nature de 1/4 de pain et de vin, une indemnité en argent, le gouverneur général leur donna satisfaction en accordant à chaque homme, au début de 1837, 50 centimes par journée de travail de 7 heures ; cette indemnité fut ramenée quelque temps après à 2 centimes et demie par heure. Le maréchal Clauzel demanda au Ministre de lui envoyer 600 condamnés aux travaux publics. Ils arrivèrent après son départ.

Le dessèchement général de la plaine, entreprise dont Clauzel se dissimulait trop et les difficultés et la durée, fut ajourné faute de crédits suffisants. « On ne peut pas estimer, écrivait l'officier d'intendance Gaillard, à beaucoup moins de seize cent mille mètres cubes les déblais et les remblais à faire pour exécuter ces travaux. Un homme ne peut pas déblayer plus d'un mètre cube par jour. On ne peut travailler dans la plaine que pendant les mois d'avril, mai et octobre, quinze jours de novembre et quinze jours de mars. Dans l'été, la terre présente des fentes profondes et larges, durcies par le soleil ; dans l'hiver, elle est tellement humectée, amollie, qu'une canne y enfonce jusqu'à la pomme sans qu'on puisse bien souvent l'en retirer. Or, en admettant qu'on voulût terminer cette entreprise colossale en quatre années, il faudra employer 3.333 journées de travail et le même nombre de pionniers, autrement dit 4.000 pour couper les broussailles, remplacer les malades, etc. En composant les ateliers de 1/4 d'Arabes, 1/4 de soldats à un franc par jour et moitié d'Européens à deux francs, nous aurons une dépense de 2.880.000 francs, à laquelle il faudra ajouter 500.000 francs pour baraquer ces travailleurs, pour achat et perte d'outils, etc., et si nous n'avons point de mécompte, si les Arabes ne viennent point interrompre nos travaux, cette dépense se montera à 3.380.000 francs. Ce serait peu de chose, si tout se bornait là. Mais il faudra sur ces nombreux canaux construire des ponts, entreprendre des travaux d'art et tracer des routes, faire beaucoup de chaussées, et je n'ose plus, avec ma faible expérience, calculer toutes dépenses ; mais je persiste à croire qu'il faut dix années pour rendre la plaine habitable pour des Européens [1] ».

L'exploitation des prairies de la Mitidja fut plus productive en 1836 que l'année précédente aussi bien pour l'armée que pour les colons. Les

1. Gaillard, *Sur Alger*, p. 80 et 81.

travaux de fenaison furent protégés par des détachements armés ; le général Rapatel fit même occuper Mokta Khera, près du gué du Mazafran, par 500 zouaves, 15 chasseurs d'Afrique et une pièce d'artillerie pour permettre aux colons d'enlever leurs foins entre Boufarik et les collines du Sahel ; il accorda en outre à ceux d'entre eux qui lui en firent la demande des soldats comme faucheurs ou comme faneurs. La récolte s'éleva à environ 25.000 quintaux.

Cependant, à l'appel du maréchal Clauzel, les colons commençaient à affluer ; du mois de décembre 1835 au mois de mars 1836, plus de 2.000 arrivèrent à Alger et se répandirent non seulement dans le massif, mais encore dans la plaine.

De nombreux points de la France arrivaient au Ministre de la guerre des demandes de renseignements sur les avantages accordés aux cultivateurs désireux de s'établir en Afrique. Ces avantages étaient les suivants :

« Les concessions de terres, qui sont ordinairement de 4 à 12 hectares par famille suivant le nombre des bras et les fonds dont elle dispose, ne sont pas gratuites, mais faites à des conditions presque toutes dans l'intérêt de la culture et qui consistent dans de légères redevances (50 centimes à 2 francs par hectare) exigées seulement après un délai quelquefois de plusieurs années.

Ces conditions qui ne déterminent généralement ni le mode, ni la nature de la culture obligent les concessionnaires à cultiver en entier leurs concession dans l'espace de 4 ans, à planter, terme moyen, 50 arbres forestiers ou fruitiers de haute tige par hectare, à contribuer par l'établissement de rigoles et de conduits au dessèchement des terres, à construire une maison d'habitation en pierres, briques ou pisé. Les concessions sont faites à perpétuité.

Avant que les futurs émigrants se mettent en route, il est nécessaire qu'ils adressent au Gouverneur général, par l'entremise du maire, du pasteur ou du préfet, un état certifié par ce dernier portant le nom des chefs de famille, la quantité des personnes dont elle se compose, leur sexe et leur âge ; cet état devra constater, outre les connaissances en agriculture ou en industrie des émigrants, leurs moyens en argent, qui devront être suffisants pour pourvoir aux besoins de la famille pendant un an, bâtir sa maison et acheter des instruments aratoires [1] ».

1. Réponse du Ministre à Wetzal, pasteur de Roche-les-Blamont (Doubs). 18 juin 1836. Résumé mensuel de la correspondance d'Afrique. Juin 1836. Arch. G. G. E 79 [1].

Le gouverneur général voulut essayer d'attirer comme colons les soldats libérés de l'armée d'Afrique en leur accordant des concessions variant de 2 à 4 hectares. Les conditions qu'il leur imposait étaient : 1° de fournir un certificat de bonne conduite ; 2° de prouver qu'ils avaient les moyens suffisants de mettre le sol en valeur et d'attendre la première récolte ; 3° de défricher chaque année, pendant 4 ans, le 1/4 du terrain concédé. Les concessionnaires mariés en France bénéficieraient du transport gratuit pour leur femme sur les bateaux de l'Etat. Son appel n'eut pas beaucoup d'écho.

Blondel ne parvint pas à tempérer l'ardeur du maréchal. « M. le directeur des finances pense que nous ne sommes pas encore en mesure d'attirer des colons en Afrique. Je ne partage pas, déclare Clauzel au Ministre, sa manière de voir à cet égard. Il faut se montrer pour les concessions de terres plus sévère qu'au début, il ne faut pas en faire d'aussi vastes que celle du Prince de Mir, mais il importe d'en accorder d'une certaine étendue à ceux qui ont des capitaux et des moyens d'exploitation tout prêts. Il faut appeler de France et d'Allemagne des familles de cultivateurs, leur concéder des lots proportionnés à leurs moyens de travail, exiger qu'ils aient des ressources suffisantes pour mettre ces lots en valeur dans un délai déterminé, pour se construire des habitations et pourvoir à leurs besoins pendant un certain temps. A ces conditions, nous ne devons pas craindre d'attirer des colons[1] ».

Les demandes de concession ne cessant d'abonder, l'Intendant civil déclara au gouverneur général qu'il se trouvait dans l'impossiblité de leur donner satisaction ; les 17 fermes domaniales susceptibles d'être concédées n'étaient pas exactement reconnues et ne pouvaient par conséquent pas être alloties. Sa réponse fut publiée dans le *Moniteur algérien*. « Je dois vous faire connaître que je suis dans l'impossibilité de faire droit à ces demandes, ainsi qu'à toutes celles de même nature qui m'arrivent chaque jour. Pour vous mettre en situation d'en fournir la preuve à tous ceux qui s'adressent directement à vous, je crois devoir vous faire parvenir l'état des fermes qui sont supposées appartenir encore au domaine de l'ancien beylik d'Alger. Elles sont au nombre de 17, la plupart situées à 12, 14, 18, 22 et jusqu'à 26 lieues de la ville. Aucune de ces fermes, pas même celles de Souk Ali et du bey d'Oran, n'a été exactement reconnue quant à la

1. Clauzel à Maison. 12 septembre 1836. Arch. G. G. E 80 [5].

contenance, quant aux limites, aucune estimation n'en a été faite, aucune division n'a été établie pour les concessions.

Faut-il dans une telle situation faire concéder ces propriétés ? Je ne le suppose pas. Comment imposer des conditions de culture à peine d'éviction, quand nous n'occupons pas les territoires où la plupart de ces fermes sont situées, au delà de nos avant-postes ; quand nous ne pouvons pas en garantir la possession ? N'est-ce pas exposer l'Etat à des réclamations pour des dommages qui excéderaient de beaucoup le prix bien faible qu'on est disposé à lui offrir ? N'est-ce pas lui faire prendre, sur l'occupation immédiate de certains points, des engagements qu'il peut entrer dans sa politique de ne pas prendre encore...

La probité et l'humanité nous commandent de faire connaître publiquement que le domaine n'a point en ce moment de concessions à faire. Lorsque... les 17 fermes domaniales auront été reconnues et divisées, le Gouvernement publiera le nombre, l'étendue des concessions, les justifications à produire pour être admis à en obtenir, afin que les cultivateurs soient assurés d'entrer, en arrivant ici, en possession des terres qui leur auront été réservées. Jusque là, il faut qu'ils sachent que ce n'est point au Gouvernement qu'ils doivent s'adresser, mais aux compagnies, mais aux grands propriétaires qui possèdent de fertiles terrains qui n'attendent que la culture pour donner les plus riches produits [1] ».

Le maréchal Clauzel se borna, suivant l'exemple de Drouet d'Erlon, à faire quelques importantes concessions domaniales, comme celles de l'haouch Souk-Ali, de l'haouch Fasly, de l'haouch Chaouch, de l'haouch Bouyagueb (ou Bou Ogab), de l'haouch Mimouch et de l'haouch Bouladjoura. Ces deux derniers d'une superficie de 1,200 hectares furent concédés le 31 mars 1836 au vicomte de Dax, moyennant le paiement d'une rente annuelle de 600 francs ; le concessionnaire était en outre tenu de défricher ce domaine dans l'espace de 5 ans, de cultiver l'indigo et le coton, de le délimiter par des haies vives ou des fossés, de construire, dans le délai de 8 mois, un logement pour 150 hommes et 150 chevaux, un four et une manutention et de planter 25 arbres de haute tige par hectare.

« Pour commencer et pour utiliser les produits des terrains qu'il ne pouvait labourer d'abord, il acheta des bestiaux et les plaça dans ses immenses prairies sous la garde de quelques colons qu'il avait attirés dans ses terres

1. Bresson à Clauzel. 18 octobre 1836. *Moniteur algérien* du 21 octobre.

pour les faire valoir. Tout alla bien dans le commencement ; mais, au bout de quelques mois, M. Dax s'aperçut que son troupeau diminuait sensiblement : les Arabes des tribus de la montagne venaient voler, les armes à la main, ses bœufs ainsi que tout ce qui dans la ferme était à leur convenance ; heureux encore les colons qui, en défendant leur bien, n'étaient pas massacrés par les Kabyles.

Après avoir constaté l'impossibilité qu'il y avait à exploiter une concession en apparence si avantageuse, et après y avoir vu se dissiper, sans chance d'avenir, une dizaine de mille francs, M. Dax renonça sagement aux libéralités de l'administration, pensant avec raison que, sans sécurité, il y aurait folie à persévérer. Il résilia, au bout de deux ans, les terres qu'on lui avait concédées [1] ».

L'acte de concession des haouchs Chaouch et Bouyagueb mérite d'être signalé, car il est l'acte de naissance du centre de *Boufarik*. De nouvelles familles étant venues renfoncer la petite colonie du « bazar », l'intendant civil institua par arrêté du 19 avril 1836 [2] une commission chargée de proposer les bases de la circonscription de la commune de Boufarik. Dès que le travail de lotissement de ces deux haouchs fut terminé, il fut envoyé pour approbation au Ministre de la guerre qui répondit le 9 septembre suivant par un avis favorable. Un arrêté du gouverneur général en date du 27 septembre 1836 fixa dans le détail les clauses et conditions de concession des deux fermes domaniales qui, « voisines de Boufarik, sur la route d'Alger à Blida, à proximité d'un fort qui assurait une protection suffisante aux colons », aux terres fertiles, paraissaient des plus propres à l'établissement d'un village.

L'article 2 déterminait l'affectation des différents lots. « Le terrain le plus voisin du camp... sera affecté à l'emplacement des maisons ; il sera entouré d'un fossé et d'un parapet en terre.

Les bâtiments de l'ancienne ferme de l'haouch Chaouch et le terrain environnant... seront affectés au logement de l'officier général commandant des troupes.

Des emplacements seront réservés pour la construction ultérieure d'une maison commune, d'une chapelle, d'un temple protestant, d'une mosquée et d'une ambulance arabe.

Les autres emplacements seront distribués aux cultivateurs conces-

1. Leblanc de Prébois. *Conditions essentielles du progrès en Algérie*, p. 42.
2. *Bulletin officiel des Actes du Gouvernement*, t. I, p. 267.

sionnaires de terrains dans la plaine et aux industriels exerçant une profession d'art, dont ils transporteront l'établissement sur les lieux. »

L'article 3 fixait la contenance et le nombre des lots à accorder aux concessionnaires.

« Les terres seront divisées en lots de 4 hectares. Le nombre des lots accordés aux concessionnaires sera proportionné à leurs moyens d'action capitaux, bras, bestiaux et moyens aratoires. Nul ne pourra avoir plus de 3 lots, à moins qu'il ne soit imposé au concessionnaire des conditions spéciales qui l'entraîneraient à des dépenses extraordinaires. »

Les articles suivants énuméraient les conditions imposées aux concessionnaires.

« Ils seront tenus :

1° De placer la maison d'habitation construite à leurs frais d'après leur convenance dans le lieu et suivant l'alignement qui leur sera donné par les officiers du génie.

2° De clore dans l'espace de la première année le terrain qui leur aura été concédé par des fossés ou des haies vives.

3° De défricher et de mettre en culture dans l'espace de 3 ans et par tiers au moins chaque année la totalité des terres qui leur auront été concédées.

4° De planter dans leurs concessions 50 pieds d'arbres forestiers ou fruitiers de haute tige par hectare de terrain cultivé ou restant en prairie.

5° D'assainir par des fossés ou rigoles les parties marécageuses qui seront comprises dans leurs concessions. » (Art. 4).

Les concessionnaires seront affranchis de tout impôt pendant 5 ans. (Art. 5). La redevance annuelle qu'ils auront à payer ne pourra excéder 2 francs par hectare. (Art. 6). Leurs concessions ne seront définitives qu'après l'entier accomplissement des conditions imposées. (Art. 8). « Tant que le titre définitif de propriété n'aura pas été délivré, ils ne pourront, sans une autorité spéciale de l'administration des finances, céder, louer, vendre ou grever d'hypothèque les terrains à eux concédés à peine de nullité des actes. (Art. 9). En cas de non exécution des clauses et conditions prescrites,... ils seront évincés de leurs concessions. » (Art. 10). [1]

La surface totale des deux fermes concédées était de 884 h. 80, dont 124,44 pour la ville et 760,36 pour la campagne. En retranchant 71 h. 89

1. *Bulletin officiel des Actes du Gouvernement.*

réservés pour les rues, places, champs de manœuvre et fortifications, il restait à concéder en ville pour les terrains destinés aux constructions une superficie de 52 h. 55 et, pour la campagne, 692 h. 82, distraction faite de 67 h. 53 réservés pour la zône défensive, les routes et le marché arabe.

La ville fut divisée en 162 lots, dont 67 furent répartis en 1837 entre 76 personnes, la campagne en 173 lots dont 150 furent concédés la même année.

Le nouveau centre de population porta au début le nom de son fondateur, Medina-Clauzel. Ce nom figure dans les titres de concession et dans les actes de vente établis en 1836 et 1837 [1].

Cette ville naissante fut rattachée administrativement à la commune de Douéra, et ses premiers habitants furent soumis à l'arrêté du gouverneur général du 22 mars 1836, qui appelait au service de la garde nationale tous les Européens de 20 à 50 ans, patentés ou propriétaires, domiciliés en Afrique.

Ce ne fut qu'au commencement de 1837 que le génie militaire fit le tracé de Medina-Clauzel. « La ville future fut établie dans des proportions grandioses ; sa forme fut un rectangle de 750 mètres sur 1.100, ce qui donnait à son aire une étendue de 82 h. 50. L'emplacement des établissements publics et des hôtels fut indiqué sur le plan, et les colons furent tenus de bâtir selon les alignements déterminées. Il était pourtant facile de prévoir qu'eu égard à l'insalubrité reconnue de ce point de la plaine,... les cases de ce vaste damier n'étaient pas près d'être remplies. En effet, tel ou tel colon, logé sur un des petits côtés du rectangle, était obligé de monter à cheval pour aller chez son boulanger ou son boucher établi sur le côté opposé ; les relations étaient tout un voyage, et l'on courait plus d'un danger en allant voisiner, particulièrement celui de tomber entre les mains des Arabes, ou de s'envaser dans quelque marécage ou fondrière [2] ».

Medina-Clauzel vit sa population s'accroître rapidement ; elle comptait, à la fin du premier trimestre de 1837, 150 Européens et 224 à la fin de la même année. A cette dernière date, 20 baraques en bois étaient élevées, 38 maisons terminées et 25 commencées, 111 hectares mis en culture, dont

1. V. Acte de vente du sieur Louis Etiembre en date du 4 octobre 1836. *Moniteur algérien* du 28 octobre.

2. Trumelet. *Boufarik*, p. 128-129.

24 en blé, 48 en orge, 10 en potager, 7 en fèves, 9 en pommes de terre et 975 mûriers plantés [1].

A côté des établissements officiels, se développaient les exploitations particulières comme celles de la Rassauta, de la Reghaia, de l'haouch Khadra.

Le Prince de Mir vint s'établir sur son vaste domaine le 1er novembre 1835, avec un collaborateur des plus actifs, l'ancien chef de bataillon de l'artillerie de marine Raynaud et un grand nombre d'ouvriers européens. Ceux-ci étant en nombre insuffisant, il fit appel à la main-d'œuvre indigène, en particulier aux Aribs établis sur une partie des terres qui lui avaient été concédées. Le Prince estimait avec raison que ces indigènes, mieux acclimatés, plus résistants à la fatigue et moins exigeants pour la nourriture que les ouvriers européens, lui seraient d'un précieux concours pour son exploitation, qu'ils garantiraient la sécurité de toute la région et il fondait de grandes espérances sur cet essai de fusion entre chrétiens et musulmans.

Les débuts de cette exploitation furent des plus remarquables ; en moins de six mois, le domaine de la *Rassauta* était devenu méconnaissable et émerveillait ceux qui avaient l'occasion de constater les résultats obtenus en si peu de temps, tel le magistrat Solvet, membre de la société coloniale, qui vint rendre visite au Prince le 14 avril 1836. « Nous cheminions depuis une heure environ, écrit-il à M. A. député à qui il rend compte de sa visite [2], et nous n'avions rencontré que quelques femmes indigènes près d'un puits au bord de la route, et plus loin un Arabe qui courut après notre voiture en nous demandant du tabac, lorsqu'ayant monté une petite colline notre vue plongea tout à coup sur des constructions européennes au milieu desquelles s'élevait une jolie maison avec une espèce de clocher, surmonté d'une grande croix de fer, c'était la Rassauta. Au même instant, le son d'une cloche, qui annonçait aux ouvriers l'heure du déjeûner, frappa nos oreilles, et des hommes, des femmes, des enfants se dirigeaient par bandes et de différents côtés vers la maison... Cette espèce d'oasis, ou plutôt ce village européen au milieu du désert, ces cultures à l'entour qui décelaient une main intelligente et qui contrastaient si fort avec la végétation sauvage de la partie de la plaine que nous venions de parcourir,

1. *Tableau de la Situation des Etablissements français de l'Algérie*, 1838, p. 284.
2. Solvet, *Voyage à la Rassauta*, 14 avril 1836.

peut-être aussi le son de la cloche que nous n'avions pas encore entendu depuis notre sortie d'Europe, tout cela excita en nous une émotion dont nous n'étions pas encore remis, lorsque nous abordâmes le Prince sur la terrasse de sa maison...

Avant qu'il vînt y demeurer, cette maison, siège autrefois de l'établissement d'un haras, n'était qu'une masure qu'il a fallu restaurer presque en entier. Maintenant, elle est entourée d'un mur propre à défendre ses approches et flanquée, à droite, de vastes écuries et d'un grand atelier de menuiserie. A droite encore et à très peu de distance en avant vers la plaine s'étend un large bâtiment carré, percé tout autour de meurtrières et destiné, dans le principe, à loger des troupes, car le Prince avait d'abord pour se garder un faible détachement de cavalerie dont il a demandé depuis le rappel, à raison de ses relations amicales avec les Arabes ses voisins. Dans ce bâtiment est établi une cantine... En face, est un autre bâtiment contenant une forge et une boulangerie. Derrière la maison,... on a tracé tout nouvellement une très longue allée, bordée d'une belle plantation de peupliers. Sur la droite de cette allée, tout près de la maison, et au milieu de figuiers de Barbarie, est un jardin d'essai bien entretenu, bien arrosé, d'une contenance de trois arpents et planté, entre autres choses, de 1.800 boutures de mûriers, de 2.000 boutures de peupliers et en outre d'abricotiers, de cognassiers, de figuiers, de maïs, de diverses espèces de coton, etc. Au delà de ce jardin, et du même côté, jaillit une belle fontaine avec un large bassin de pierre, et plus loin, sur la droite, se trouve un vaste enclos au pied des murs duquel sont tendues une vingtaine de tentes, abri grossier de plusieurs familles arabes, que le Prince appelle ses domestiques. Enfin, au bout de l'allée de peupliers, s'élève une ferme ou grand bâtiment restauré à neuf où logent un tailleur et plusieurs familles d'ouvriers. Tout autour de ces bâtiments et de ces établissements, parmi lesquels j'ai oublié de citer une boucherie, une école arabe, allemande et française et une pharmacie sous la direction d'un docteur allemand qui donne gratuitement ses soins aux Européens et aux indigènes, on n'aperçoit que des terres cultivées en céréales [1]...

1. Le Prince de Mir fit établir peu après un hôpital ouvert non seulement aux Européens et aux indigènes à son service, mais encore à tous les pauvres indigènes des tribus amies, Aribs, Kachenas, Beni Moussa. Chaque malade pauvre n'avait qu'à apporter au Prince un certificat de son caïd ou de son cheik pour être hospitalisé gratuitement. Clauzel aux Aribs, gens des Kachenas, des Beni Moussa. 29 octobre 1835. Registre du bureau arabe. Arch. G. G. HH 4.

(Après avoir visité les alentours et les dépendances de la maison principale), nous partîmes à cheval dans la direction du cap Matifou. Pendant plus d'une lieue et demie que nous parcourûmes, depuis la Rassauta jusqu'à l'haouch ben Zergua, nous ne cessâmes de longer des champs de blé, d'orge ou de légumes, qui promettent une abondante récolte et qui s'étendent des deux côtés de l'Hamise. A ben Zergua, une seule famille allemande... est isolée dans cette ferme éloignée et demeure en paix et en pleine sécurité au milieu de tous ces Arabes. L'intention du Prince est de placer dans chaque ferme formant un village arabe une ou plusieurs familles européennes.

C'est à la dignité de son maintien,... à son air de supériorité et de protection, à sa douceur et à sa bonté sans égale que le Prince doit cet empire moral qu'il paraît exercer sur tous ces Arabes. Il inspecte ordinairement son domaine, seul, à cheval, sans armes,... et il fait beau voir avec quel respect tous ces hommes à demi sauvages s'empressent et obéissent à sa voix. Il se pique, en toute occasion, d'une justice rigoureuse et d'une exactitude ponctuelle à remplir ses engagements.

C'est de cette manière, et en s'attachant particulièrement les marabouts, qu'en quelques mois il avait su « se faire respecter des Arabes, au point de ne plus avoir besoin d'aucune protection militaire, les intéresser aux progrès de la culture, mettre en activité par leurs moyens 150 bœufs et 75 charrues, défricher 2000 arpents de terre, faire vivre en paix environ 300 Européens de toutes nations qu'il emploie maintenant à côté de 800 Arabes à peu près qui habitent et travaillent sur son territoire, et élever toutes ces constructions, former tous ces établissements. L'établissement de la Rassauta est devenu entre ses mains non seulement un grand exemple pour nos colons, mais encore le plus solide argument que nous puissions opposer aux détracteurs de la colonisation. »

Tout fier de ses succès, le Prince de Mir conçut le projet ambitieux de se créer dans son domaine une sorte de principauté féodale (il sortait toujours vêtu d'un somptueux uniforme de général) et de jouer dans toute la région un rôle politique, ainsi qu'en témoigne la lettre suivante qu'il adressa aux tribus voisines de la Rassauta : « Que Dieu protège de sa miséricorde et de sa munificence l'assemblée des grands des Beni Aïcha, de Boulkebath, Boukemfia, Djébal, etc. !

Comment vous trouvez-vous maintenant ? Etes-vous satisfaits de votre situation ? Sachez que j'accorde aujourd'hui grâce pleine et entière

à quiconque d'entre vous à commis un meurtre et a quitté le pays, qu'il y revienne sans crainte.

J'ai établi un marché jour du lundi et j'engage à s'y rendre tous ceux qui ont des bœufs, des moutons, de l'huile et toute autre denrée.

Salut à tous de la part du général Prince de Mir, résidant à la Rassauta et de ses gens les Aribs. Force salut sur vous [1] ». Le Ministre engagea le maréchal Clauzel, qui lui avait transmis cette lettre, à faire observer au Prince qu'il était colon cultivateur, qu'il recevait protection et aide des Français et qu'il ne devait faire par lui-même aucun acte de gouvernement, ni de protection.

Trouvant le nombre de ses colons européens insuffisant, il pria le Ministre de demander à la Diète germanique de faire connaître que tous les Allemands qui voudraient émigrer à Alger y trouveraient un climat très sain et très doux, les terres les plus fertiles et les plus productives. Mais celui-ci, qui ne voulait pas intervenir officiellement en faveur d'une entreprise particulière, lui répondit par une fin de non-recevoir.

Ces débuts étaient beaux, trop beaux même ; l'ancien commandant de l'armée polono-lithuanienne avait vu trop grand, il avait dirigé son exploitation plus en prince qu'en colon, il s'était épuisé en avances pour installer ses nombreux colons européens et indigènes ; aussi, se trouva-t-il bientôt dans l'impossibilité de réunir les sommes sur lesquelles il comptait, de subvenir à ses dépenses et de payer les intérêts des dettes contractées qui s'élevaient à près de 300.000 francs, dont 126.000 envers une grande maison de commerce d'Alger, la maison Suchet. Cette créancière principale lui demanda de s'associer à lui ; un acte fut passé le 26 décembre 1835 devant le notaire Lavollée en vertu duquel était donnée aux sociétaires l'autorisation d'affecter la propriété en garantie des emprunts contractés par le Prince.

Pour ne pas faire avorter cet essai important de grande colonisation qui avait attiré l'attention des Chambres, l'administration autorisa cette affectation hypothécaire, sans se préoccuper de la position qu'elle se donnait dans le cas où, malgré ce concours, le Prince n'atteindrait pas son but. Et de fait, après une période très courte de prospérité, l'exploitation languit de nouveau ; les fièvres enlevèrent pendant l'été une partie des ouvriers européens et le prince lui-même sérieusement atteint se vit con-

1. Prince de Mir aux tribus voisines de la Rassauta. Résumé mensuel de la correspondance d'Afrique. 1er août 1836. Arch. G. G. E 76 [1].

traint d'abandonner la direction des travaux à des surveillants ; bientôt le chiffre des inscriptions hypothécaires s'éleva à 137.000 francs.

Le 9 mars 1837, une nouvelle société fut sonstituée en commandite au capital de un million sous le nom de « Société d'exploitation des concessions du Prince de Mir à la Rassauta ». Comme un grand nombre de créanciers chirographaires s'étaient joints aux créanciers hypothécaires pour présenter leurs réclamations, le Ministre demanda au Conseil d'administration d'examiner si les conditions imposées au Prince de Mir avaient été bien remplies. Celui-ci, dans sa séance du 11 avril 1838, après avoir entendu le rapport de l'intendant civil Bresson et le procès-verbal du géomètre du Domaine, constata que les réparations à faire aux bâtiments des 5 fermes, qui devaient être exécutées dans les deux premières années de la prise de possession, l'avaient été dans le temps voulu. Mais pour se procurer les fonds nécessaires à ces réparations, le prince avait contracté, avec l'autorisation du Directeur des finances, un emprunt hypothécaire ; or, d'après une clause formelle de l'acte de concession, ce domaine ne pouvait être hypothéqué sans une autorisation expresse du Gouvernement ; la simple autorisation du Directeur des Finances ne pouvant en tenir lieu, l'hypothèque était entachée de nullité ou du moins soumise aux mêmes conditions résolutoires que la concession elle-même.

D'autre part, le concessionnaire était tenu de construire, dans les trois mois qui suivaient la date de l'octroi de sa concession, un logement pour 150 hommes et 150 chevaux ; or, bien que le délai fût expiré depuis longtemps, la condition n'avait pas reçu le moindre commencement d'exécution.

« En se dépouillant des terres de la Rassauta, ajoutait le compte-rendu du Conseil, le Gouvernement a fait un sacrifice énorme. Avant la concession, ces terres avaient été abandonnées à la tribu des Aribs qui s'y étaient établis à la charge de fournir gratuitement un service militaire comme auxiliaires, de laisser à la disposition de l'Etat les vastes prairies qui bordent l'Hamize et de payer, après les trois premières années une redevance non fixée encore, mais qui n'eût pas été moindre que celle imposée au Prince de Mir ; or, sans parler du revenu annuel des prairies, la solde payée aux Arabes pour tenir lieu des terres qui leur ont été retirées est de 72.000 francs. C'est donc 72.000 francs que coûte annuellement la concession faite au Prince de Mir [1] ». L'Etat devrait au moins trouver la compensation de

1. Séance du 11 avril 1838. Arch. Nat. F 80 [29].

ce sacrifice dans l'accomplissement des conditions de la concession.

Pour ces motifs, le Conseil estimait que la révocation de la concession faite au Prince de Mir était fondée en justice et qu'il était utile de la prononcer sans retard. Mais les difficultés suscitées par les créanciers et l'insurrection de 1839 retardèrent de cinq ans cette mesure. Ainsi se terminait par un échec complet cet essai de grande colonisation.

L'exploitation du vaste domaine de la *Reghaia* eut de meilleurs résultats. Son propriétaire Mercier, qui vint en prendre possession au mois de mars 1836, arrivait d'Amérique. « Jeune, actif, laborieux et très capable, il était déjà initié au maniement des entreprises de ce genre. Il ne se contenta pas, pour mettre en valeur cet immense domaine, d'employer les Arabes du voisinage, ils n'eussent qu'imparfaitement répondu à ses plans, qui étaient de tirer immédiatement de ce sol privilégié tout le parti que l'industrie moderne pourvait en attendre. Il commença donc par élever des constructions considérables et faire de grands travaux de dessèchement qui, en assainissant, rendaient à la culture les meilleures terres [1]. »

Dès la première année, il cultiva, sous la protection d'Arabes de la tribu des Kachena qui avaient à sa ferme un poste de 20 hommes se relevant tous les jours et avec le concours de 60 Européens et de 40 indigènes, une étendue de 20 hectares en froment, orge, vesces, fèves, maïs et tabac ; il créa une pépinière d'un hectare qui renfermait 2.000 boutures de peupliers, 1.800 mûriers, 500 arbres fruitiers divers ; greffa 400 oliviers, planta 100 peupliers d'Italie et 200 pieds de vigne. Il voulut aussi faire des essais de cultures tropicales, coton, riz, canne à sucre. Sur une vaste lande de 10 hectares où il avait planté du coton après avoir effectué un seul labour, la récolte fut maigre, les pieds ayant été étouffés par une forte végétation herbacée ; il eut plus de succès sur un terrain voisin qu'il avait bien cultivé au préalable et qui était irrigable dans toutes ses parties : sur environ un arpent, le coton était « d'une force et d'une beauté remarquable, le lainage en était blanc, fin et long [2] » suivant le témoignage du président de la société coloniale qui vint visiter la plantation en novembre 1836. « Nous avons vu, déclare un autre témoin oculaire, Lhéritier de l'Ain, du coton Géorgie courte soie provenant des graines tirées de Charlestown ; cet échantillon récolté en 1836 sur le domaine de la Reyraya et soumis

1. Baudicour, *Histoire de la colonisation de l'Algérie*, p. 29.
2. Rozey, *Cris de conscience*, Pièces justificatives, p. 419.

devant nous à des connaisseurs a été trouvé d'une qualité bien supérieure à celui du pays d'origine... 4 balles de coton d'Alger travaillées par un honorable fabricant de Mulhouse, ont produit une étoffe magnifique qu'il a vendue dans le pays[1] ». Par contre, les cultures de riz et de canne à sucre ne donnèrent que de piètres résultats.

L'année suivante, une étendue de 130 hectares était mise en culture. L'état détaillé suivant des cultures, plantations et cheptel au 1er mai 1837 montre combien importants et combien rapides furent les progrès réalisés sur ce domaine.

Cultures.

38	hectares	en froment.
25	—	orge.
3	—	fèves.
6	—	pois, haricots et lentilles.
10	—	vesces, gesces, luzerne et sainfoin.
4	—	maïs.
1	—	sorgho.
5	—	pommes de terre.
6	—	coton.
3	—	tabac.
1/5	—	riz.
1/5	—	chardons à foulons.
1/5	—	betteraves.
1/10	—	indigo.
3/10	—	colza.
3	—	jardin potager.
25	—	terres défrichées et préparées, non compris les prairies.

Plantations.

200	mûriers blancs.
500	arbres fruitiers d'Europe.
100	peupliers d'Italie.
200	pieds de vigne de 2 ans.
500	cannes à sucre.

Greffes. 4.000 oliviers.

1. *Afrique française.* Juillet 1837.

Semis d'arbres. Amandiers.
Abricotiers.
Mûriers blancs.
Frênes.
Caroubiers.

Pépinières.

2.000 boutures de vigne d'Espagne et de Corinthe.
2.000 mûriers multicaules.
2.000 peupliers d'Italie.
400 osiers jaunes.
500 pommiers.
800 arbres forestiers et d'agrément.

Bestiaux.

3 chameaux.
22 chevaux et mulets de travail.
125 bœufs, vaches et veaux.
96 porcs.
251 moutons.
7 chèvres [1].

A quelques lieues de la Reghaia, à l'haouch Khadra, le colon de Tonnac réussit à faire cultiver en 1836, uniquement par des indigènes, environ 200 hectares qu'il fit ensemencer en blé. « Pour éviter toute contestation avec ses fermiers, il avait eu soin de maintenir les anciens usages. Chaque année, au moment de la récolte, le chef de la zaouïa voisine envoyait un taleb. Cet homme de lettres, nourri tour à tour par les gens de la tribu, s'installait devant l'aire et n'en désemparait pas que le dépiquetage ne fût achevé ; il faisait à chacun sa part et ne se trompait jamais, quelle que fût la complication des droits et la multiplicité des partages. Pour ses peines, chacun lui laissait une quotité sur ce qui lui revenait ; toujours facultative, elle s'élevait quelquefois jusqu'au dixième. M. de Tonnac était le premier à encourager la générosité de ses fermiers en leur donnant l'exemple. On chargeait plusieurs mulets des offrandes et on les transportait solennellement à la zouïa. Le marabout faisait servir le couscoussou à sa pieuse clientèle et, après avoir versé le grain dans ses silos, il étendait les bras vers les champs où il avait poussé pour y attirer de nouveau les béné-

1. D'après l'*Afrique française*. Mai 1837, p. 22.

dictions du ciel. Ces provisions, tout en enrichissant le marabout, n'étaient point sans utilité pour les gens de la tribu. Bien des pauvres cultivateurs, avant la récolte prochaine, voyaient leurs ressources s'épuiser. Ils allaient alors trouver le marabout qui avançait avec d'autant plus d'empressement la graine sollicitée qu'on avait été généreux au moment de la récolte. M. de Tonnac profitait lui-même des usages qu'il avait fait respecter, et quand les provisions et les semences venaient à lui manquer, il était sûr que les silos du marabout lui seraient toujours ouverts [1] ».

Le zèle déployé par le maréchal Clauzel en faveur de la colonisation décida plusieurs colons à venir s'établir dans la Mitidja au cours des années 1835 et 1836. Gustave de Lapeyrière, Clavé et Descroisilles vinrent s'installer sur un domaine d'une contenance de 600 hectares, à l'haouch Boukandoura, situé au nord du village actuel de l'Arba. Ces trois associés, qui disposaient d'un capital de 400.000 francs, firent cultiver leurs terres par des ouvriers agricoles recrutés dans le Midi de la France et par des indigènes ; les plus fertiles et les plus rapprochées de la ferme furent ensemencées en céréales, les autres réservées pour l'exploitation des fourrages qui, très rénunératrice, permit de subvenir à une partie des dépenses d'exploitation : construction d'une maison d'habitation, d'abris pour les ouvriers, d'écuries, de hangars, d'un mur d'enceinte.

Près du gué de Constantine, le baron de Vialar commença à exploiter l'haouch Baraki qu'il avait acquis de concert avec le chirurgien-major Baudens ; après avoir fait la récolte des foins, qui étaient très abondants à cet endroit, il s'occupa de l'assainissement des zônes marécageuses qui couvraient une partie de sa propriété. Dans le même temps, le vicomte de Dax faisait à l'haouch Mimouch quelques travaux de culture et de plantations ; mais les Hadjoutes, qui vinrent à deux reprises piller sa ferme, ne l'encouragèrent guère à les poursuivre.

Ainsi, dans la plaine de la Mitidja, apparaissaient par ci par là quelques exploitations européennes. Les colons entreprenants qui venaient les fonder, tandis que la sécurité était encore loin d'être établie, engageaient par leur exemple d'autres colons à les imiter ; les cultures variées auxquelles ils se livraient faisaient connaître sous un jour des plus favorable la plaine aux ignorants, convainquaient les sceptiques de sa fertilité. « De la graine

1. De Baudicour, *Histoire de la colonisation de l'Algérie*, p. 23 et suiv.

de mûrier, écrivait Lhéritier de l'Ain, semée sur planche fin mai et repiquée en pourette après les pluies d'hiver, a offert au mois d'août suivant des pousses assez fortes pour être greffées à œil poussant au niveau du sol. Après 18 mois, les tiges avaient atteint deux pouces de diamètre et on avait pu les étêter à sept pieds de haut. Une noix, mise en terre au printemps a fourni à trente mois un sujet de 18 pieds de haut sur 4 pouces de circonférence. En 18 mois, des greffes d'olivier ont donné des jets si vigoureux qu'ils excédaient en grosseur les sujets sur lesquels on les avait entés [1] ». De tels succès étaient de nature à entrainer les indécis.

3° LES PROGRÈS SOUS DAMRÉMONT.

Le maréchal Clauzel fut remplacé, après son échec devant Constantine, par le lieutenant-général comte de Damrémont qui arriva à Alger le 3 avril. Deux jours après, le nouveau gouverneur général publiait une proclamation dans laquelle il exposait son programme ; il avait pris part à la conquête d'Alger [2] et il venait pour consolider ce qu'il avait aidé à conquérir : « Concentrer nos forces sur les points les plus importants pour nous y établir en maîtres d'une manière absolue et définitive, livrer autour de nous le sol à la culture et nous enraciner par elle dans la terre d'Afrique, encourager les entreprises particulières en leur assurant protection, couvrir leurs travaux par un cercle de défense impénétrable, agrandir ce cercle à mesure que ces travaux s'étendent, avancer ainsi pas à pas avec sagesse. Rendre notre domination bienfaisante et féconde pour les populations indigènes, les appeler à nos marchés, leur donner le goût du travail en leur en assurant le prix ; par le travail leur faire aimer l'ordre, les attacher à nous par leur propre intérêt. En un mot, faire succéder à l'état de guerre une pacification fondée sur cet intérêt, sur la justice, mais aussi sur la force, une pacification bienveillante et protectrice pour ceux qui l'observent, menaçante pour ceux qui tenteraient de l'enfreindre. Voilà désormais la mission réservée à l'administration de ce pays [3] ».

C'était un programme de pacification, de colonisation et non de con-

1. *Afrique française.* Juillet 1837, p. 17.
2. Comme commandant de la première brigade de la division Loverdo, puis comme chef du corps expéditionnaire de Bône.
3. *Moniteur algérien* du 5 avril 1837.

quête qu'il entendait mettre à exécution. Il suivait en cela les directives que lui avait données le Ministre avant son départ. Le gouvernement qui s'était rallié au système d'occupation et de colonisation restreinte au littoral le lui rappellera et le lui précisera à plusieurs reprises, notamment le 22 mai. « Le but que le Gouvernement se propose n'est pas la domination absolue, ni, par conséquent, la conquête immédiate et l'occupation effective de tout le territoire de l'ancienne Régence. La guerre acharnée et ruineuse qu'il faudrait soutenir, pour en venir là, imposerait à la France des sacrifices hors de proportion avec les avantages que pourrait lui procurer le succès. Le principal objet qu'elle doit se proposer dans ses possessions du nord de l'Afrique, c'est son établissement maritime, c'est la sécurité et l'extension de son commerce, c'est l'accroissement de son influence dans la Méditerranée et parmi les populations musulmanes qui en habitent le littoral. La guerre est un obstacle à tous ces résultats. Le gouvernement ne l'accepte que comme une nécessité... Dans le système dont les bases ont été posées en votre présence par le conseil, le point le plus important pour la France, c'est la possession du littoral. Les principaux points à occuper sont Alger, Bône et Oran ». Le Ministre précise ce qu'il faut entendre par le mot littoral : « Toutefois, cette occupation ne doit pas seulement s'entendre de l'enceinte des villes et de leur banlieue. Il faut, autour de ces trois centres d'occupation, posséder un territoire assez étendu pour nous permettre, soit d'y établir dans les localités qui le comporteront une population européenne dont les travaux créeront des objets d'échange et consolideront l'occupation elle-même, soit d'y recevoir les tribus arabes qui voudront y vivre près de nous ou qui, s'étant compromises pour notre cause, auront besoin de notre protection... Autour d'Alger, la zône à réserver semble naturellement tracée par la configuration, la plaine et les relations déjà établies avec les tribus qui l'habitent... Nos limites près d'Alger seraient donc, à l'ouest, le Masafran et la Chiffa, au sud, les montagnes ; à l'est, elles devraient aller jusqu'à la rivière Kadara pour contenir en même temps que protéger au besoin les dernières tribus des Kachenas qui tiennent de ce côté les clefs de la plaine. La ville de Belida se trouverait à l'intérieur de cette ligne. Cette disposition est nécessaire pour compléter l'occupation sur ce point [1] ».

Ce système allait donner, semblait-il, un vigoureux élan à la colonisa-

1. Bernard à Damrémont. 22 mai 1837. Arch. G .G. E 109 [1].

tion de la Mitidja ; mais il n'en sera rien, car le court gouvernement (6 mois) du général Damrémont sera absorbé par des expéditions militaires pour assurer la sécurité de la plaine de plus en plus troublée et pour liquider les affaires de Constantine.

Quelques jours après son arrivée, le général Damrémont signala au Ministre la fréquence des brigandages des Hadjoutes. « Ils ont constamment les armes à la main. Dans la nuit du 11 au 12 courant, ils sont venus encore enlever du bétail dans des fermes arabes à Beni Khelil et à Beni Moussa. Leur nombre s'est accru depuis deux ans d'une foule d'émigrés qui ont pris parti pour eux. [1] »

L'arrivée d'Abd el Kader à Médéa le 22 avril faillit provoquer une insurrection générale des tribus de la Mitidja. « Presque toutes lui envoyèrent secrètement des députations. La ville de Blida en envoya aussi, mais ostensiblement et sans mystère ; enfin, les villages arabes, placés sous le canon même de Boufarik, craignant, de la part des Hadjoutes, quelques-unes de ces attaques contre lesquelles nous n'avions jamais su les défendre, offrirent des présents au bey de Miliana, pour acheter sa protection. [2] » Devant cette situation inquiétante, le gouverneur général résolut d'occuper Blida pour empêcher la jonction des tribus de l'est avec celles de l'ouest. L'opération, entreprise les 28 et 29 avril, fut ensuite abandonnée par suite « de difficultés que les divers chefs de service déclarèrent ne pouvoir surmonter que par plus de dépense et de travail que le gouverneur ne pouvait en consacrer à cette opération [3] ». Il se borna à prescrire l'établissement d'un fort détachement de cavalerie au blockaus de Beni Mered.

Huit jours après, les tribus de l'est, poussées par Abd el Kader, entraient en guerre. Le 9 mai, la ferme de la Reghaïa était attaquée par un groupe d'Amraoua et d'Issers qui tuaient deux hommes et enlevaient beaucoup de bétail ; le lieutenant du caïd des Kachenas ne parvint pas à atteindre les fuyards. Une colonne, commandée par le colonel Schauenbourg, partit aussitôt de Boufarik et vint disperser les rassemblements ennemis dirigés par ben Zamoun. Pour défendre cette partie de la plaine, le gouverneur général décida de faire construire une redoute près de l'oued Boudouaou par les 900 hommes d'infanterie laissés sur ce point. Cette troupe fut

1. Damrémont à Bernard. 16 avril 1837. Arch. G. G. E 108.
2. Pellisier de Reynaud. *Annales algériennes*, II, p. 169 et 170.
3. *Ibid.*, p. 171.

attaquée le 25 mai par plus de 5.000 fantassins indigènes et quelques centaines de cavaliers et se défendit héroïquement jusqu'à l'arrivée d'une compagnie de la Reghaïa qui détermina la retraite des assaillants.

La veille de ce combat du Boudouaou, un parti de 300 Hadjoutes qui avait essayé d'attaquer le blockaus d'Ouled Yaïch, avait été dispersé par des renforts accourus en toute hâte de Beni Mered et de Boufarik. sous le commandement du général Négrier. Le 2 juin, les mêmes brigands, surprenaient sur le territoire de l'haouch Bouyagueb 21 ouvriers européens employés aux travaux des foins et les tuaient tous, à l'exception d'un seul qui avait réussi à se cacher dans une mare. Le lendemain, ils attaquaient simultanément plusieurs points de la plaine. Pour faire cesser ces attaques perpétuelles, il était urgent de prendre l'offensive ; dans ce but, le gouverneur général réunit toutes les troupes disponibles et porta son quartier général à Boufarik. Le 6 juin, nos troupes refoulaient près de Beni Mered une forte reconnaissance envoyée par le kalifa de Miliana, qui avait pris position sur l'oued el Affroun. Le 7, le général Damrémont se porta sur le camp de la Chiffa, et, avant d'opérer à l'ouest, il commença, le lendemain, dès l'aube, à nettoyer le bois des Karezzas pour ne pas être inquiété par les Hadjoutes, quand, vers midi, arrivèrent des cavaliers du bey de Miliana porteurs du traité de paix conclu entre le général Bugeaud et Abd el Kader sur l'oued Tafna et d'une lettre du bey de Miliana annonçant qu'il était disposé à retirer ses troupes s'il consentait à faire de même ; ce que le gouverneur général accepta.

Dans ce traité de la Tafna, les articles 2 et 3 avaient trait directement à la plaine [1].

Art. 2. La France se réserve...

Dans la province d'Alger : Alger, le Sahel, la plaine de la Mitidja, bornée à l'est jusqu'à l'oued Kaddara [2], et au delà ; au sud, par la première crête de la première chaîne du petit Atlas jusqu'à la Chiffa, en y comprenant Blida et son territoire ; à l'ouest, par la Chiffa jusqu'au coude du Mazafran, et de là par une ligne droite jusqu'à la mer, renfermant Coléa et son territoire ; de manière que tout le terrain compris dans ce périmètre soit territoire français.

Art. 3. L'Emir administrera la province d'Oran, celle de Titteri et la partie de celle d'Alger qui n'est pas comprise à l'ouest dans la limite

1. V. Yver, *Documents relatifs au traité de la Tafna.*
2. Ou Khadra, affluent de droite de l'oued Boudouaou.

indiquée par l'article 2. Il ne pourra pénétrer dans aucune autre partie de la régence.

L'émir ne tarda pas à profiter de quelques obscurités qu'il découvrit dans ce traité pour le violer[1]. Son frère, El Hadj Mustapha, khalifa à Médéa, « fit plusieurs actes d'autorité sur Blida, où il leva même des contributions. Les Hadjoutes et surtout les émigrés de Beni Khelil et de Beni Mouça, qui étaient chez eux, recommencèrent à commettre des vols sur notre territoire. On s'en plaignit au bey de Miliana, qui répondit ironiquement que si nous voulions assurer la tranquillité du pays, nous n'avions pas de meilleur moyen d'y parvenir que d'en donner la police à son maître, et de rester dans les murs d'Alger. Ce même bey entravait de toute manière le commerce que les tribus voulaient faire directement avec nous ; il se permit, un jour, d'envoyer des cavaliers sur notre territoire, pour faire rétrograder des bœufs que des Arabes conduisaient au marché de Boufarik. Cette grossière violation du traité avait pour but de favoriser la vente sur nos marchés de 2.000 bœufs, achetés par la maison Durand[2] à Abd el Kader. Il y eut plus : des kaïds furent nommés par l'émir à Kachna et à Beni Mouça.[3] » Une lettre pleine de menaces qu'il envoya au gouverneur général à la suite de réclamations des habitants de Blida faillit mettre le feu aux poudres. « La ville de Blida était le rendez-vous habituel des voleurs qui infestaient notre territoire ; ils y étaient accueillis et vendaient publiquement les produits de leurs brigandages. Lorsqu'on se plaignait aux habitants de cet état de choses, ils répondaient qu'étant faibles et désorganisés ils se trouvaient dans l'impossibilité de le faire cesser. L'autorité française, fatiguée de ces réponses évasives, finit par prescrire aux habitants de Blida de s'organiser en milice urbaine, d'établir des postes de sûreté et d'interdire l'entrée de leur ville aux gens suspects. Les habitants de Blida eurent à peine reçu cette communication qu'ils envoyèrent une députation à l'émir, pour se plaindre de la mesure ; et peu de temps après, on reçut à Alger une lettre menaçante d'Abd el Kader, qui engageait l'autorité française à cesser de s'occuper de gens qui évidemment ne voulaient pas des chrétiens. Cette lettre était presque une déclaration

1. Il prétendit que les mots « au delà » mis après l'oued Kaddara n'avaient aucune signification ; nous soutenions au contraire qu'ils voulaient dire que nous étions libres d'agir dans l'est de la province d'Alger, assertion confirmée d'ailleurs par l'article 3.

2. Dirigée par Yaouda ben Dran (Durand), qui sut jouer à cette époque, et toujours dans l'intérêt de ses affaires, un rôle politique assez important.

3. Pellissier de Reynaud, *Annales algériennes*, II, p. 235-236.

de guerre ; heureusement, elle n'eut pas de suite [1] ». Voyant qu'il était allé trop loin, l'émir donna quelques jours plus tard des explications amicales.

Une nouvelle agitation des tribus dans l'est de la plaine nous avait obligés à envoyer une compagnie à la ferme de la Réghaïa. La protection des établissements isolés était difficile à assurer et, la plupart du temps, c'étaient les colons eux-mêmes qui devaient s'en charger avec le concours de leurs ouvriers européens ou indigènes, tel de Tonnac à sa ferme du Khadra. Un jour, on vint lui annoncer que des indigènes des montagnes voisines, qui étaient sous l'autorité de Ben Salem, kalifa de l'émir au Sebaou, avaient volé 4 bœufs pendant la nuit. Il partit aussitôt à la recherche des voleurs avec une quinzaine d'hommes. Une fois arrivé dans la tribu qui lui avait été désignée comme suspecte, il prit 8 mules en gage qu'il devait garder jusqu'à ce que ses bœufs fussent retrouvés. Dès son retour au Khadra, il écrivit la lettre suivante à Ben Salem :

« Pendant la nuit, des gens de votre dépendance, de la tribu des Beni Djab, sont venus furtivement comme des voleurs et des poltrons m'enlever 4 bœufs, mais moi et mes gens du Khadra qui sommes des hommes nous avons été dans la tribu où avaient passé les bœufs prendre en représailles 8 bonnes mules, que je considère comme miennes, si d'ici à 8 jours, vous qui devez connaître dans votre territoire les malfaiteurs, ne m'avez pas fait rendre les 4 bœufs [2] ». Ben Salem fit les démarches nécessaires et, au bout de 8 jours, les bœufs volés étaient retrouvés et ramenés au Khadra.

Dans cette atmosphère constamment troublée, les travaux de colonisation ne pouvaient avancer que très lentement. La route d'Alger à Boufarik fut complètement empierrée dans le courant de 1837 ; cette voie d'une grande importance militaire et commerciale avait une largeur de 2 mètres et était bordée de deux fossés destinés à assurer l'écoulement des eaux. La route construite l'année précédente de la Maison Carrée à la Rassauta permit d'établir, en septembre, à l'haouch el Bey, un marché qui se tint tous les vendredis.

D'importants travaux d'assainissement furent entrepris autour du camp de Boufarik et sur l'emplacement de Medina-Clauzel. Commencés au printemps, ils furent poursuivis pendant la saison des chaleurs, mais

1. Pellissier de Reynaud, *Annales algériennes*, II, p. 238-239.
2. De Baudicour. *Histoire de la colonisation de l'Algérie*, p. 39.

les ouvriers européens et indigènes employés furent tous atteints par les fièvres et contraints de les abandonner. On eut alors recours à 600 condamnés aux travaux publics et aux soldats du 11e régiment de ligne qui furent eux aussi terrassés par les fièvres et la dysenterie. Le colonel de ce régiment, Levêque de Vilmorin, « veut un jour passer la revue de son régiment ; des ordres sont donnés pour qu'il ne soit accordé d'exemptions à personne. Le régiment s'assemble, sa droite au pont de l'ouest, devant le camp d'Erlon. Mais de ce corps si beau, si fièrement militaire il y a deux ans, lors de son arrivée en Afrique, il ne reste plus que des tronçons, des débris ; les compagnies n'ont plus que des lambeaux de cadres, quelques hommes seulement, les forts, et encore sont-ils minés par la fièvre et par la dysenterie. De la compagnie qui tenait le poste de Haouch Ech Chaouch, il ne se présente que le fourrier, un caporal et un tambour. « Pauvre régiment ! » s'écrie tristement son colonel en se frappant le front. Et l'on put voir une larme couler dans les yeux de ce vieux chef, qui semblait redemander désespéré ses soldats à la mort, comme Auguste redemandait à Varus ses légions »[1]. La compagnie de la Reghaïa vit ses effectifs fondre dans les mêmes proportions.

Les travaux des foins furent menés plus activement encore que les années précédentes. De nouveau, le concours de la main d'œuvre militaire fut assuré aux colons qui en firent la demande à l'autorité militaire. La récolte, qui fut estimée à 40.000 quintaux, suffit tant pour la consommation de l'armée que pour celle des particuliers. Ce fut une importante économie pour la colonie, car le foin produit ne coûtait que 9 fr. 50 le quintal, tandis que celui que l'on achetait en France revenait à 15 ou 16 fr.

Les établissements fondés sous le gouvernement du général Damrémont furent peu nombreux : ce furent, dans l'outhan des Beni Moussa, ceux de de Launay à Ouled Ahmed, de Delpech de Saint-Guilhem à l'haouch Kateb et de de Montaigu aux haouchs Aïssous et Guellabou. L'haouch Kateb, situé non loin du confluent de l'oued Djemâa avec l'Harrach avait une superficie de 400 hectares, les deux derniers, situés plus à l'ouest, de 575 hectares ensemble ; de Montaigu les avait achetés à un Maure, le 4 avril 1837, moyennant le paiement d'une rente annuelle de 385 francs[2]. « Il

1. Trumelet, *Boufarik*, p. 130 et 131.

2. Les achats de propriétés dans la plaine furent beaucoup moins nombreux qu'auparavant, un arrêté du 10 juillet 1837 ayant interdit toute transmission d'immeubles à l'ouest d'une ligne allant de l'oued el Aghar au blockaus d'Ouled Yaïch.

avait organisé deux exploitations ayant chacune un mur d'enceinte de 50 mètres sur les 4 faces. Dans la première (à l'haouch Aïssous), il n'y avait que des ouvriers européens, dans l'autre (haouch Guellabou), il avait joint à ces derniers des ouvriers arabes. Il semait en blé, chaque année, environ 130 hectares. Comme M. de Tonnac, il était obligé de faire bonne garde ; les Hadjoutes venaient jusque chez les Beni Moussa et lui enlevaient des troupeaux. Fatigués de voir cet intrépide colon leur tenir tête, ces brigands avaient mis sa tête à prix. Un nègre, à qui ils avaient promis 500 francs pour l'assassiner, s'était caché dans un bois du voisinage. M. de Montaigu en fut averti par des ouvriers kabyles. A son tour, il promit 500 francs à qui lui amènerait ce noir malfaiteur encore en vie. Ce fut assez pour faire traquer le bois par tous les indigènes. Au bout de quelques jours, ce nègre était conduit à la ferme, attaché par des cordes, pour de là être envoyé au chef du bureau arabe chargé de la police [1] ».

Les cultures se développèrent notablement dans la plaine au cours de l'année 1837. Elles couvraient à Boufarik une étendue de 111 hectares, dont 24 en blé, 48 en orge, 7 en fèves, 9 en pommmes de terre, 10 en potagers et 13 en prairies. A l'haouch Kateb, elles occupaient 100 hectares, une superficie égale à l'haouch Khadra, 592 à la Rassauta cultivée par Suchet et les Aribs, 150 à la Reghaïa exploitée par 50 Européens et 75 indigènes ; dans cette dernière ferme, les récoltes faites pendant l'année s'élevaient à 400 quintaux de foin, 436 hectolitres d'orge, 339 de blé, 400 kilogs de tabac, 2.000 de coton non égrené [2]. Le colon Mercier était satisfait de ses essais de culture de coton qui, loin d'être dispendieux, lui laissaient des bénéfices intéressants : « En 1837, déclarait-il, j'ai cultivé 6 ha. 20 de coton, dont la moitié environ en coton herbacé annuel et le surplus en coton arbuste ; ce dernier ne produisit pas la première année et des gelées blanches, qui eurent lieu au printemps de la seconde, le firent mourir. Or, pour la culture des 6 ha. 20, j'ai dépensé 1.197 fr. 13, malgré le surcroît de main-d'œuvre causé par les fréquentes extirpations de mauvaises herbes dans un sol neuf et riche qui disparaîtront par la culture. La totalité des frais portait sur la totalité du terrain cultivé et il n'y a eu de récolte que sur la moitié. Cette moitié a produit :

1. De Baudicour, ouv. cité, p. 26 et 27.
2. Rapport de l'intendant civil Bresson au Ministre. 24 février 1838. Arch. G. G. E 89. *Tableau de la Situation des Etablissements français de l'Algérie.* 1838, p. 284-285.

371 k. courte soie vendus à 2 fr.	742 fr.
142 k. longue soie à 2 fr. 18	308
753 k. de graine excédant mes besoins à 1 fr.	753
Total :	1803 fr.

On peut voir par là que cette opération ne m'a pas donné de perte [1]. »

Les efforts de ces premiers pionniers pour mettre en valeur leurs domaines étaient des plus méritoires et d'autant plus intéressants qu'ils coïncidaient avec une décadence de la culture indigène, conséquence forcée des nombreuses émigrations provoquées par les agents de l'Emir.

4° LA COLONISATION SOUS VALÉE. (Octobre 1837. Novembre 1839).

Ce fut le général Valée qui, promu à la dignité de maréchal de France, prit la place du général Damrémont tué devant Constantine. Ayant accepté comme à regret cette haute fonction, il en profitera pour se libérer le plus possible de la tutelle du ministère. Très actif et grand travailleur malgré ses 64 ans, doué d'une vive intelligence, il avait par contre un caractère assez rude, tout au moins en apparence. Très autoritaire, il voulait tout voir par lui-même et restait obstiné dans les résolutions qu'il avait prises ; comme par ailleurs il était quelquefois lent à se décider, il arriva souvent que les affaires traînèrent en longueur [2].

Ses idées en matière de colonisation sont exposées dans un mémoire qu'il adressa au Ministre de la guerre le 18 mai 1838. Il n'est pas partisan des établissements isolés de colons dans la plaine. « La liberté laissée à chacun de s'établir sur les points où il croyait trouver des chances de fortune sans l'assujettir à l'obligation de cultiver les terres acquises a eu pour conséquence un agiotage effréné ; les avides spéculateurs n'ont consenti à vendre leurs propriétés qu'à des prix élevés, rendant ainsi impossible l'établissement des petits colons [3]. »

Il rejette le système des grandes concessions « faites à des hommes qui n'avaient pas les capitaux nécessaires pour exploiter les vastes territoires

1. Rozey, *Cris de conscience.* Pièces justificatives, p. 422 et 423.
2. Girod de l'Ain. *Le maréchal Valée,* 1911. Berger-Levrault. — Pellissier de Reynaud. *Annales algériennes,* t. II, 247-248.
3. Valée à Bernard. 18 mai 1838. Arch. G. G. E 134 [3].

que l'Etat leur avait accordés » comme cela est arrivé pour le Prince de Mir. Les concessionnaires n'ayant pas rempli les conditions qui leur avaient été imposées, le Domaine doit rentrer en possession des terres concédées.

Valée préconise la création d'un impôt pour « forcer les acquéreurs de propriétés rurales à mettre en culture les terres dont ils sont possesseurs. Tant que les spéculateurs pourront conserver l'espoir que le développement de la colonisation donnera à leurs propriétés une valeur considérable, sans qu'ils soient obligés de les cultiver et d'employer des capitaux à l'achat du matériel nécessaire à l'exploitation, ils n'entreront pas dans la voie de l'amélioration qui peut seule donner à la colonisation un avenir prospère ; les charges dont l'impôt grèvera les terres non cultivées deviendront pour eux une obligation d'exploiter, soit par eux-mêmes, soit au moyen de petits colons, et les capitaux aujourd'hui engagés dans des spéculations sans utilité pour le pays deviendront l'élément d'une prospérité nouvelle. »

S'il se montre dur pour les faux colons, il est au contraire très large pour le recrutement des vrais colons. Il est partisan de l'établissement « de colonies militaires et de l'emploi de colons appartenant à toutes les nations et venant porter en Afrique des capitaux suffisants pour construire une maison, pourvoir à l'achat d'instruments aratoires et de bestiaux et à la subsistance de leur famille pendant la première année... La colonie militaire ne peut être employée qu'avec une sage réserve ; elle ne peut convenir que sur des points choisis avec soin et dont la défense présente une importance réelle, par exemple, dans la province d'Alger, sur la Chiffa et l'oued Kaddara en arrière de nos camps. Les soldats laboureurs formeraient ainsi une réserve appelée à combattre au besoin et qui serait chargée plus particulièrement de prévenir les incursions des Arabes et de défendre les moissons contre les tentatives d'incendie. »

« Le rôle du gouvernement, ajoute-t-il avec juste raison, doit se borner à un rôle de protection et de direction. La protection réelle ne pourra être accordée qu'aux établissements situés en deçà de nos lignes ; il importe donc de s'opposer à tout établissement au delà de nos lignes. » Le gouvernement doit en outre multiplier les encouragements, faciliter l'adoption des méthodes de culture les meilleures et se placer ainsi « à la tête du système colonial qu'il faut diriger dans ses premières démarches pour le livrer à la liberté lorsqu'il aura acquis assez de force pour se soutenir tout seul. »

Dans la réalisation de ses idées, le maréchal Valée aura à compter avec l'émir et ses partisans. Il fera à ces adversaires, à seule fin de maintenir

la paix, de nombreuses concessions qui seront d'ailleurs inutiles. Sous son gouvernement l'insécurité de la plaine ira en augmentant jusqu'à ce que l'invasion subite des bandes d'Abd el Kader vienne détruire l'œuvre édifiée péniblement par les colons.

Dans les premiers jours de janvier 1838, l'émir voulut provoquer le gouverneur général en essayant de s'établir sur le territoire qui lui était contesté d'après le traité de la Tafna. Il marcha sur la tribu des Koulouglis d'Ouled Zeithoun dont le kaïd était de nomination française et qui était campée sur ce territoire ; cette tribu ayant refusé de reconnaître son autorité, il fit décapiter son kaïd et la traita sans pitié. Puis il franchit l'oued Khadra, mit à contribution plusieurs villages de l'outhan des Kachenas et prétendit que le territoire réservé à la France ne s'étendait pas jusqu'à l'oued Khadra, mais seulement jusqu'à l'haouch Khadra situé bien plus à l'ouest. Une brigade envoyée au Fondouk le força à faire retraite. 1.600 Koulouglis qui n'avaient pas voulu se soumetter à l'émir furent établis près du Fondouk à l'haouch Kodja Berry que le gouverneur général avait loué, aucune terre domaniale ne se trouvant disponible dans la région. On leur distribua de l'orge et du blé ainsi que les instruments nécessaires pour construire des baraques et cultiver la terre. 300 jeunes Koulouglis qui avaient demandé à s'engager comme militaires furent admis comme troupe auxiliaire et établis dans le nouveau blockaus de l'oued Boudouaou dont la défense leur fut confiée. Ils concoururent ainsi à la défense de la partie occidentale de la plaine. Ce fût le deuxième essai de colonisation indigène. Il produisit un effet favorable sur l'esprit des Arabes au moment où l'émir faisait de grands efforts pour attirer à lui tous ses coreligionnaires.

Comme les brigandages avaient recommencé, le maréchal Valée décida de créer deux postes fortifiés à l'est de la Mitidja, l'un au Fondouk, près du Hamiz, l'autre à Kara Mustapha. Le 24 mars Koléa fut occupé et un camp construit à côté de la ville ; le 3 mai suivant, ce fut le tour de Blida où deux camps furent établis, l'un appelé camp supérieur, sur la rive gauche du ravin formé par l'ancien lit de l'oued el Kébir, l'autre appelé camp inférieur, à l'est de la ville, près de l'entrée des jardins. Cette dernière ville n'en continua pas moins à être fréquentée par les Hadjoutes qui avaient l'audace de venir y vendre les produits de leurs pillages, notamment des bœufs. Blanqui, qui la visita peu après, resta étonné devant la beauté de ses jardins. « La retraite d'une grande partie de la population,

écrit-il, a fait décheoir cette ville du rang qu'elle occupait. Beaucoup de maisons tombent, beaucoup d'orangers se dessèchent, privés d'arrosement, les clôtures des jardins s'écroulent ; mais quels jardins ! Les environs de Naples n'offrent rien d'aussi beau. Ces immenses jardins s'étendent jusqu'au pied de l'Atlas le long de l'oued el Kébir, mis à sec par les irrigations. Ils sont presque tous entourés de murs semblables à ceux des environs de Chartres et généralement très élevés. Les orangers, les amandiers, les caroubiers, les oliviers, tous les arbres fruitiers de nos pays chauds y végètent avec une vigueur étonnante ainsi que la vigne, dont les jets annuels rappellent les lianes et les plantes grimpantes de nos tropiques [1].

L'assassinat d'un officier français près du camp inférieur par les Beni Salah détermina le maréchal Valée à faire construire deux blockaus sur les mamelons de Mimouch et d'Ouled Sultan qui dominent les gorges de l'oued el Kébir.

Durant tout l'été de 1838 les Hadjoutes ne cessèrent de faire des brigandages dans les outhans des Beni Moussa et des Beni Khelil sous la conduite d'audacieux chefs comme El Bachir ben Khouîled, son cousin, Brahim ben Khouîled et Djelali ben Dououad. De nombreuses redoutes furent élevées sur la route d'Alger à Boufarik, mais elles n'effrayèrent nullement les pillards. Ainsi, dans les premiers jours de juin, profitant d'un épais brouillard, ils surprirent dès l'aube, non loin de la redoute de l'oued Tlata cinq colons de Boufarik, Dupont, Saulnier, Domingo, Delbecque et Ollivier oecupés à faucher près des marais de Sidi-Abd-Er-Rahman.

Cependant les indigènes, sur l'invitation pressante de l'émir, émigraient en grand nombre sur Miliana ou Médéa ; pendant les trois premiers mois de l'année, 650 quittèrent le territoire de leur tribu. Pour activer cette émigration, les Hadjoutes profitèrent de l'absence du gouverneur général en tournée sur Constantine pour envoyer une centaine de cavaliers dans la tribu des Beni Moussa qui décidèrent beaucoup d'indigènes à les suivre, mais un escadron de chasseurs d'Afrique envoyé à leur poursuite réussit à ramener les fugitifs.

Au mois d'octobre, les Hadjoutes redoublent d'audace. « Le vol, l'incendie, l'assassinat couvrent la plaine de misère, de ruines et de sang : Pasquier est enlevé par les Arabes dans l'oued Bou-Chemâla et meurt six mois après, victime de leurs mauvais traitements. Miquel est assassiné sur la

1. Blanqui, *Rapport sur la situation économique de nos possessions dans le Nord de l'Afrique*, p. 38 et 39.

route de Douéra, à un kilomètre de Boufarik, près du deuxième pont. L'habitation de Némoz, sur le boulevard du Nord, est réduite en cendres. Par une soirée obscure, vers huit heures, l'incendie vient éclairer le boulevard Saint-Louis de sinistres lueurs : c'est la maison du colon Delpech qui est en feu. En un clin d'œil, son habitation est enveloppée par les flammes. Delpech parvient pourtant à s'échapper de cet enfer ; mais son fils aîné est atteint d'une balle qui lui fracasse l'épaule. Le malheureux colon est ruiné par cet incendie, qui n'a été allumé d'ailleurs que pour favoriser le vol de ses bestiaux [1]. »

L'enceinte qui devait protéger leur ville n'étant pas encore commencée, les colons de Boufarik adressèrent au gouverneur général une pétition pour réclamer sa construction.

« Par l'effet de l'établissement de la ville de Boufarik, sur un emplacement très vaste, nos habitations se trouvent isolées et fort éloignées les unes des autres. Aussi, cette situation offre-t-elle aux malfaiteurs hardis la facilité de consommer leurs coupables desseins.

Toutes nos nuits, Monsieur le Gouverneur, sont troublées soit par des détonations d'armes à feu, soit par des incendies, ou par les cris de désespoir de quelque victime. Tous les matins, l'on se demande : « Dans la nuit dernière, qui a-t-on volé ? Qui a-t-on assassiné ? Les patrouilles de la garnison et de la gendarmerie sont insuffisantes pour préserver nos bestiaux et même notre vie des mains des brigands qui nous entourent...

Il est urgent de faire cesser un pareil état de choses. Depuis longtemps, on nous berce de cet espoir que notre ville va être entourée de fossés : si cela doit être, pourquoi ne pas se mettre à l'œuvre ? Veut-on attendre que nous soyons entièrement ruinés, et que les mains de nos implacables ennemis soient rougies de notre sang [2] ? »

Le gouverneur général accéda à leur demande. Le génie fut chargé de faire le tracé de l'enceinte qui fut construite par la main d'œuvre militaire.

Peu après, le camp construit par Clauzel à Oued el Alleug fut occupé et relié par des redoutes à Blida et Koléa, mais les Hadjoutes trouvèrent moyen de s'infiltrer entre ces redoutes. Les pillards trouvaient d'ailleurs souvent des complices dans la personne même des kaïds. « Comment se fait-il, écrit le Chef du bureau arabe au kaïd des Kachenas, qu'il ne se commette pas une mauvaise action, un vol, un assassinat, en un mot un

1. Trumelet, *Boufarik*, 2e éd., p. 158.
2. Trumelet, ouv. cité, p. 159 et 160.

crime quelconque sans que les kaïds prennent aussitôt en main la défense des coupables. Si j'en crois bien des gens, cela tient à ce que les kaïds sont des misérables qui, pour quelques douros, composent avec le crime. On dit de vous des choses horribles. On assure que dans ce moment vous ne songez qu'à gagner de l'argent, à trafiquer des indemnités dues aux personnes volées. Ceci de Ben Smati (kaïd des Aribs) et de vous. Je n'insisterai pas sur ce triste sujet, mais je vous préviens que, puisque les indemnités ont été promises, elles seront payées. Si elles ne le sont pas dans vingt et un jours, vous payerez, vous, ou sur vos biens personnels [1]. »

L'année 1839 allait être plus troublée encore. « Nul ne peut se hasarder dit Blanqui, à une certaine distance sans être armé jusqu'aux dents. On va chercher de l'eau à la fontaine voisine le fusil sur l'épaule ; on se visite l'arme au bras d'une propriété à l'autre. Cette impossibilité de se transporter à la moindre distance sans être accompagné d'une escorte est un supplice indéfinissable et qui ne permet pas de se croire un seul instant dans un pays civilisé. Ce qui contribue à aggraver cette insécurité, c'est que les colons, au lieu de se serrer les uns les autres, sont presque tous isolés sur cette vaste plaine [2]. »

Pour parer à l'insécurité croissante, le maréchal Valée étendit à la plaine l'institution de la milice africaine qui, depuis sa création remontant au 28 octobre 1836, avait rendu de grands services dans le massif d'Alger. Tous les Européens en état de porter les armes furent inscrits dans les rangs de la milice ; on leur distribua des fusils et des cartouches. Ils eurent ainsi les moyens de se défendre contre des attaques partielles de brigands et purent se porter secours d'une ferme à l'autre. Un arrêté du 5 avril 1839 porta l'effectif des 4e et 5e bataillons de la milice à 8 compagnies par suite de la création de deux nouvelles compagnies dans le quartier des Beni Moussa. La 8e compagnie du 4e bataillon fut formée des Européens habitant dans les villages, et les fermes situées sur la rive droite de l'Harrach : ben Kandoura, ben Djelel, ben Nouarlous, Aïssous, Youssef el Djerja, ben Seman, de Vialar ; celle du 5e, de ceux situés sur la rive gauche : Serkadji, Hassan Pacha, ben Soliman, ben Che nouf, et Baba Ali [3].

1. Chef du Bureau arabe au kaïd des Kachenas. 15 décembre 1838. Arch. G. G. Registre du Bureau arabe. HH. 5.
2. Blanqui, ouv. cité, p. 16 et 17.
3. *Moniteur algérien* du 6 avril 1839.

Le gouverneur général fut moins bien inspiré quand il décida que les chefs de redoutes ne pourraient effectuer aucune sortie en armes sans un ordre signé de lui. Les colons ne pouvant désormais espérer recevoir des secours des camps voisins durent assurer eux-mêmes leurs défenses avec leurs travailleurs. « Dans bien des circonstances, dit Rozey [1], des colons et des soldats ont en plein jour été massacrés à portée de fusil des sentinelles sans qu'un détachement soit sorti de ces forteresses pour secourir des victimes que parfois une démonstration eût sauvées. Je citerai, ajoute-t-il, le dernier fait de cette nature qui a lieu. Le 5 septembre dernier, à une heure de relevée, M. X. directeur des travaux de la ferme de la Réghaia, revenant de faire une livraison de foins au camp de Kara Mustapha vit à deux portées de fusil du camp du Fondouk, un Arabe à quinze pas de lui, en apparence sans armes qui, dès qu'il l'eût dépassé, le frappa d'une balle, laquelle entrée derrière l'oreille gauche ressortit près de la nuque et l'abattit de son cheval. Le meurtrier se dirigeait sur lui pour l'achever et le voler, lorsque, revenant de son étourdissement, il saisit un de ses pistolets qu'il portait à la ceinture, l'en menaça et l'obligea à fuir. Il put néanmoins remonter à cheval et tout ensanglanté en deux minutes au galop il arriva au Fondouk. Il s'arrêta d'abord devant la baraque du caïd présidant le marché, raconta sa mésaventure et engagea, mais vainement, ce chef indigène à expédier ses cavaliers à la recherche de l'assassin. Ayant poussé un peu plus loin jusqu'en face d'un poste français, la perte de son sang lui occasionna une faiblesse qui le fit de nouveau tomber de cheval. Secouru par un médecin de l'armée, il revint bientôt à lui et rapport fut immédiatement fait au commandant du camp de ce qui venait de se passer. Un quart d'heure suffisait pour ramener peut-être le meurtrier. Il y avait de la gendarmerie, des chasseurs d'Afrique et des spahis. Personne ne reçut l'ordre de monter à cheval. »

Ayant hérissé la plaine d'ouvrages fortifiés (il avait encore établi à la fin de juillet deux nouveaux camps, l'un près du marché de l'Arba, l'autre sur l'Harrach à l'endroit où cet oued débouche dans la plaine), le maréchal Valée croyait béatement avoir assuré sa tranquillité. « Sauf quelques attaques partielles de voleurs et d'assassins dans la province d'Alger et qui ont été réprimées et punies par la mort de quelques brigands, écrivait-il au Ministre de la guerre, la tranquillité règne dans le pays et la sécurité

1. Rozey, *Cris de conscience de l'Algérie*, Paris, 1840. Pièces justificatives, p. 281-282.

des établissements coloniaux est aussi assurée que possible dans les premiers moments d'installation d'une colonie naissante [1]. »

Le gouverneur général devait être rapidement déçu dans son optimisme. Les Arabes se disposaient à rouvrir les hostilités tandis que des agents de l'émir provoquaient l'émigration des indigènes établis sur notre territoire. Dans la nuit du 9 au 10 octobre, les Hadjoutes incendiaient deux maisons de colons de Boufarik et recommençaient leurs pilleries les jours suivants. Le 10 novembre, le commandant Raphel périssait dans une embuscade que lui avait tendue un des chefs Hadjoutes, Brahim ben Kouîled. Trois jours après, le troupeau du Camp supérieur de Blida était surpris, enlevé et repris par nos troupes. Le 16, les montagnards assemblés sur les hauteurs qui dominent Blida ouvraient le feu sur la ville. Quatre jours après, l'émir nous déclarait la guerre.

Qu'était devenue la colonisation pendant ces deux années si troublées ? Quels progrès avait-elle réalisés ?

Le maréchal Valée se borna, au début de son gouvernement, à suivre les instructions du Ministre qui était décidé à attirer en Algérie le plus grand nombre de colons possible. Quand le vote des Chambres eut donné à l'administration les moyens de pousser activement les travaux publics dans la plaine, le baron Bernard invita le gouverneur général par une dépêche en date du 4 juillet 1838 à prendre les dispositions nécessaires pour que les émigrants, cultivateurs et artisans, fussent assurés de trouver des moyens d'existence une fois arrivés à leur lieu de destination ; le passage gratuit leur était assuré à bord des bâtiments de l'Etat, mais il ne recevaient ni secours de route, ni avances pécuniaires. Les travailleurs ayant répondu en grand nombre à l'appel du Ministre, celui-ci prit différentes mesures susceptibles de provoquer une émigration aussi considérable parmi les cultivateurs. Dans plusieurs dépêches, notamment celles des 7 et 21 novembre 1838, il enjoignit au Gouverneur général de dresser un état de toutes les propriétés domaniales pouvant être concédées, d'opérer sans retard leur lotissement, de rechercher et de déterminer les emplacements dans lesquels les nouveaux villages pourraient être établis avec toutes les conditions désirables de salubrité, de fertilité du sol et de facilité pour la défense. Dans le cas où les terres domaniales concédées ne

1. Valée à Schneider. 10 août 1839. Arch. G. G. E 135 [2].

suffiraient pas pour l'établissement d'un village, les propriétés particulières pourraient être expropriées pour cause d'utilité publique, si on ne pouvait en obtenir la cession de gré à gré. Le gouverneur général fut en outre invité à faire rechercher le mode de construction à la fois le plus économique et le plus en harmonie avec les ressources et le climat du pays ; il fut autorisé à faire construire dans chaque nouveau village aux frais de l'administration une maison qui devait servir de modèle aux nouveaux arrivants et à délivrer d'urgence toutes les concessions parcellaires que les besoins de la colonisation lui paraîtraient réclamer, toutes les fois qu'elles ne dépasseraient pas la contenance de 12 hectares.

Ces mesures favorables à la colonisation furent complétées par l'institution du cadastre crée par dépêche ministérielle du 24 juillet 1838. Ce service, chargé de rechercher les terres domaniales, d'en fixer les limites et d'en dresser les plans, commança ses opérations dans l'outhan des Beni Moussa où furent levés les plans parcellaires des fermes ci-après : haouchs Chaouch et Bouyagueb (884 hectares), haouch Goreith (313), haouch Souk Ali (403), haouch Bey el Garb (345), haouch Mimouch (176), haouch Bouladjoura (146), haouchs Ben Seman et Boukandoura (370) et Ben Nouarlous (103). Il fit ensuite les plans de 151 propriétés ou parcelles de terres isolées qui devaient être concédées ultérieurement. Le Ministre donna aussi des ordres pour modifier, suivant la suggestion de l'intendant civil Bresson, les formes administratives relatives aux concessions et permettre aux colons de s'installer le plus rapidement possible sur les terres concédées par l'administration. « Le colon qui arrive avec sa famille, écrit Bresson, doit s'adresser à l'Intendant civil qui renvoie sa demande au Directeur des finances, qui la transmet au chef du service des domaines qui, après avoir fait des recherches, ordonné des visites, et un plan des lieux, adresse son rapport au Directeur des finances, qui soumet l'affaire à l'Intendant civil, qui fait ses propositions au Gouverneur, qui les soumet au Conseil d'administration et les transmet avec la délibération du Conseil au Ministre qui approuve, s'il y a lieu, la concession et qui adresse sa décision à Alger pour qu'elle y reçoive son exécution. Il y en a pour cinq ou six mois. Pendant ce temps, le laboureur et sa famille ont eu le temps de manger le petit capital qu'ils ont apporté [1]. »

Pour favoriser le peuplement de la plaine, le Ministre donna enfin

1. Bresson à Ministre de la Guerre. Arch. G. G. E [89].

tout son appui au développement des travaux publics, en particulier aux travaux d'assainissement. L'insalubrité était en effet plus redoutable encore que les Hadjoutes. Blanqui, péniblement impressionné par la visite qu'il fit aux établissements de la Mitidja au commencement de 1839, voit dans cette insalubrité le principal obstacle à la colonisation. « J'ai traversé dans tous les sens la plaine, dit-il, et j'ai trouvé une grande désolation dans ces fermes nées de la veille. Ma pensée s'est reportée involontairement au tableau que je traçais l'année dernière à pareil jour des misères de la ferme de Migliacciaro, dans la plaine d'Aléria en Corse, soumise aux mêmes influences, victime des mêmes exhalaisons. Il me semblait revoir les mêmes hommes au teint hâve et miné par la fièvre, la même richesse de végétation, les mêmes essais de culture, le coton, le mûrier, le tabac, la garance, tout ce qu'il faudrait pour réussir, si on avait de l'air pur à respirer. Tel est en Afrique et en Corse l'obstacle essentiel à toute grande entreprise agricole : l'insalubrité. La Mitidja et la plaine d'Aléria sont sœurs ; avant de les cultiver, il les faut assainir[1]. »

A Boufarik, un des endroits les plus malsains de la plaine, la morbidité et la mortalité sont effrayantes. Cette dernière atteint les proportions très élevées de 11 °/₀ en 1837, 7 °/₀ en 1838, 19 °/₀ en 1839 ; dans le courant de cette dernière année particulièrement meurtrière on compte 68 décès sur une population de 350 habitants. Les colons de ce centre ont si triste mine avec leur teint pâle, livide, qu'on en vient à dire couramment d'un homme atteint de cachexie palustre : « Il a une figure de Boufarik. » Pour lutter contre les fièvres paludéennes ils ne disposent que du sulfate de quinine qui devient d'un usage si fréquent qu'on le voit figurer dans les cafés sous le nom de consommation.

Baba Ali, où une centaine de colons établis au début de 1839 avaient constitué le village de Clauzelbourg, est aussi durement éprouvé. « Malgré les sollicitations de l'autorité, les colons se refusèrent à quitter le sol sur lequel ils avaient commencé à se fixer. Dès l'apparition des fortes chaleurs de l'été, les fièvres paludéennes éclatèrent avec violence. L'évacuation des établissements fut prescrite et préparée. Le Directeur de l'Intérieur se rendit lui-même le 16 juillet à Baba Ali. Un grand nombre de voitures appartenant à l'administration militaire avaient été mises à sa disposition. Sur 87 personnes qui furent transportées sur les voitures,

1. Blanqui, ouv. cité, p. 11.

65, presque tous femmes ou enfants, étaient malades. Un certain nombre de colons persistèrent à rester, soit pour garder leurs cabanes, soit pour rentrer le reste de leurs récoltes [1] ». Louis Veuillot nous fait un triste tableau de ce village peuplé d'Allemands miséreux. « L'abbé G'Stalter allait deux fois par semaine porter des secours spirituels aux habitants de ce village, ou plutôt de cette réunion de misérables huttes établies par de pauvres Allemands concessionnaires du terrain. A chaque visite, il trouvait le nombre des malades plus grand et enfin il arriva un jour et ne vit personne. Tous les habitants de Clauzelbourg étaient alités, pas un ne restait pour soigner les autres ; personne à Alger ne paraissait se douter de cela, ni surtout s'en inquiéter. Enfin, grâce aux instances pressantes du jeune prêtre, on s'occupa de ces malheureux. On ne put les porter à l'hôpital, il n'y avait pas de place dans les hôpitaux ; les malades garnissaient les rangs triples des salles, emplissaient les corridors et les cours ; on avait retiré les chevaux des écuries pour donner leur place à des fiévreux et n'obtenait pas qui voulait son entrée dans ces douloureux asiles ; mais on transféra la population de Clauzelbourg à Birkadem et Tixeraïn. Là du moins, ils respirèrent un air meilleur et reçurent quelques soins... Ceux qui parvinrent à se rétablir ne vinrent pas revoir ces funestes propriétés, ces lieux de leur malheur où ils avaient tout perdu. Clauzelbourg fut abandonné [2]. »

Les chaleurs excessives de l'été provoquèrent une recrudescence des épidémies. « La continuation des maladies, écrit le maréchal Valée au Ministre de la guerre, est un fléau contre lequel tous les soins, toutes les précautions imaginables restent sans effet. La maladie dominante semble vouloir changer de nature ; à la fièvre succèdent les dysenteries et le chiffre de la mortalité s'accroît. Sur 2.500 malades à Alger le nombre des morts était, il y a un mois, de une ou deux personnes par jour ; il est aujourd'hui et depuis quelques jours de 5 et 6 [3]. »

Le Docteur Trollier, médecin chef de l'hôpital civil d'Alger, constate également que pendant les six derniers mois de 1839 les fièvres se multiplièrent avec une grande intensité ; les salles de l'hôpital furent trop petites pour recevoir les 1.231 malades qui se présentèrent. Il évalue la proportion des malades sur 30 habitants à 1 pour la ville d'Alger, à 2 pour

1. *Moniteur algérien* du 20 juillet 1839.
2. L. Veuillot, *Les Français en Algérie*, Tours. 1888, p. 140-141.
3. Valée à Schneider. 21 septembre 1839. Arch. G. G. E 135 [2].

les collines du Sahel et à 20 pour la plaine. Voici, avec l'indication du lieu d'origine, l'état numérique des malades qui furent admis à son hôpital du 1er janvier au 31 décembre de la même année [1].

Boufarik	243
Maison Carrée	229
Clauzelbourg (Baba Ali)	196
Camp de l'Harrach	124
Camp du Fondouk	122
Ferme modèle	80
Camp de l'Arba	79
Rassauta	40
Ben Youssef	40
Birtouta	13
Blida	10
Reghaia	5

Il est à remarquer que ce sont les points les plus rapprochés des marais qui sont, comme de juste, les plus maltraités. L'année suivante les postes de la Rassauta, de Fort de l'Eau, de la Maison Carrée, de la Ferme modèle, de Baba Ali sont terriblement éprouvés. « Une compagnie du 5e de ligne qui dans le courant de mars dernier avait été envoyée à la Rassauta ayant alors 94 hommes à son effectif des présents s'est trouvée successivement réduite à ne plus compter aujourd'hui que 21 hommes incapables de faire un bon service [2]. »

De grands travaux d'assainissement étaient urgents. Un crédit de 50.000 francs leur fut affecté en 1838. Le Ministre de la guerre fit faire par les officiers du génie et des ingénieurs des ponts et chaussées des recherches sur les meilleurs procédés de dessèchement des marais. Il envoya même en mission au mois d'août 1838, pour faire une étude sur place, un ingénieur en chef qui s'était spécialement occupé des travaux de cette nature en France. On se borna, en 1838, à effectuer des travaux dans la région de Boufarik où furent creusés deux canaux principaux d'une longueur de 4.700 mètres et de nombreux canaux secondaires, fossés ou rigoles d'une longueur totale de 20.000 mètres.

1. Trollier, *Statistique médicale de la Province d'Alger*. 1844.
2. Valée à Cubières. 18 juillet 1840. Arch. G. G. E 138 [2].

L'année suivante, le crédit alloué pour ces travaux atteignit 200.000 frs. Le Ministre de la guerre, dans le but de leur donner une impulsion plus rapide, décida, par dépêche du 7 août 1839, que leur exécution, confiée jusque-là uniquement au génie militaire, serait désormais partagée entre ce dernier et le service des ponts et chaussées [1]. Les travaux de dessèchement furent effectués dans les régions de Souk Ali, Rhailen, du Mazafran et de Maison Carrée ; des plantations complétèrent l'assainissement. Quelques concessionnaires de Boufarik ayant oublié qu'ils étaient astreints à assainir les terres marécageuses de leur concession et à curer les canaux ouverts par le génie militaire furent rappelés à l'ordre par le gouverneur général qui les prévint qu'à dater du 1er avril 1840 les agents du cadastre vérifieraient si les travaux d'assainissement avaient été entrepris et dresseraient des procès-verbaux contre les retardataires.

En même temps qu'on procédait à ces travaux d'assainissement, on construisait plusieurs voies de communication dans la plaine. D'importants crédits furent alloués à cet effet : 200.000 francs en 1838 et 600.000 en 1839.

Dans la partie orientale de la plaine on entreprit, en mars 1838, la construction de la route de la Maison Carrée au Fondouk ; les travaux de terrassement furent terminés ; il resta à effectuer ceux d'empierrement. On commença également les travaux de construction de la route de la Rassauta au camp de l'oued Boudouaou et on empierra sur toute sa longueur celle d'Alger au marché de l'Arba.

Dans la partie centrale, on se mit aussitôt après l'occupation de Koléa à la construction d'une route entre cette ville et Douéra suivant le pied des collines du Sahel. Pour interdire aux Hadjoutes l'accès de notre territoire on en ouvrit une autre, parallèlement au cours de la Chiffa, entre Koléa et Blida ; cette route traversait le Masafran près du gué de Farghen ou de la Briqueterie et venait aboutir à une redoute placée sur le bord de l'oued el Kébir, près du camp supérieur de Blida ; un large fossé dut être ouvert en bordure pour assurer l'écoulement des eaux de cette zône très marécageuse. Enfin on commença les travaux de construction de la route de Boufarik à Blida.

Ces travaux furent poursuivis et complétés dans le courant de l'année

1. C'est à la suite de cette dépêche que fut créée la Commission mixte des déssèchements dont faisaient partie les chefs de service du génie et des ponts et chaussées.

1839. On commença en particulier la construction des routes de l'Haouch el Bey à la Reghaia, d'Alger à Boufarik par Birkadem à la Ferme modèle, de Boufarik à la Chiffa, de Boufarik à Souk Ali et du Fondouk à Blida par la lisière de l'Atlas.

Ces routes, qui présentaient un intérêt surtout stratégique, devaient contribuer puissamment par la suite au développement agricole. Les quelques cultures de céréales entreprises en 1838 furent compromises par la sécheresse ; elles furent contrariées l'année suivante par l'insécurité. Quant aux plantations de coton faites par Mercier à la Reghaia, elles donnèrent de piteux résultats ; une grande partie de la semence avorta faute d'humidité. Ce fut encore l'exploitation des fourrages qui constitua la principale ressource des colons ; mais, par suite de l'insuffisance de la main-d'œuvre, beaucoup de foins furent laissés sur pied ; d'autre part, les prix offerts par l'administration militaire, qui acheta pour ses besoins 60.000 quintaux à 8, 9 et 10 francs le quintal, permirent à peine aux colons de rentrer dans leurs déboursés ; de plus il y eut beaucoup d'abus dans la réception des foins par les agents de l'administration. Ces derniers transformaient souvent la première qualité en deuxième et la deuxième en troisième ou encore réduisaient arbitrairement le poids. Plusieurs plaintes furent élevées qui restèrent souvent sans écho. Le colon Boutin, propriétaire et fermier du maréchal Clauzel, répondit au duc d'Orléans qui l'avait questionné sur l'état de ses cultures lors de son voyage à Alger : « J'avais fondé de grandes espérances sur le produit de mes foins cette année ; je me suis engagé, appuyé par quelques amis, à en fournir 30.000 quintaux métriques à l'administration militaire ; je les lui ai bien livrés, mais, pour des motifs auxquels je ne comprends rien, on ne m'en a payé que 20.000 ». Un autre colon, Tobler, affirma dans un rapport qu'il adressa au prince royal avoir livré aux agents de l'administration 3.000 quintaux de foin et n'avoir touché le prix que de 2.000 [1].

Les travaux publics entrepris dans la plaine favorisèrent l'établissement de nouveaux colons, surtout de colons officiels. De nombreuses concessions de terres domaniales furent faites par l'administration pendant les années 1838 et 1839, à Ben Seman, près du camp de l'Arba, à l'haouch Bouladjourah, à l'haouch Mimouch, à l'haouch Bouyagueb, à l'haouch

1. Rozey, *Cris de conscience de l'Algérie.*

Nouar-Lous, où 6 familles reçurent chacune 16 hectares de terres cultivables, à Souk Ali, où furent installées 28 familles formant un total de 131 personnes, à Boufarik, où s'établirent 40 familles nouvelles. L'établissement de ces colons sur les parcelles de terres domaniales qui leur avaient été concédées ne se fit pas toujours avec la célérité désirable ; « ce fut presque toujours après que les lenteurs des formalités administratives leur eurent fait dépenser leurs faibles ressources dans les inquiétudes d'une longue et pénible attente ; de sorte que la plupart de ces malheureux n'eurent de terres qu'au moment où il ne leur était presque plus possible de les mettre en valeur [1] ».

Ce dernier centre s'accrut assez rapidement malgré les pertes effroyables que lui infligèrent les épidémies et qui s'élevèrent au chiffre de 88 pour les deux années 1838 et 1839 ; au commencement de 1838, il comptait 282 habitants ; à la fin de 1839 son effectif atteignait 350 individus, non compris la population flottante des ouvriers agricoles. Les constructions que les concessionnaires étaient tenus de faire en maçonnerie sur leurs lots urbains ne furent élevées que très lentement à cause des difficultés qu'ils rencontrèrent pour se procurer des matériaux. « Le commandant supérieur du camp d'Erlon crut devoir modifier une situation qui menaçait de s'éterniser : des ordres furent donnés pour que chacun des colons concessionnaires fît transporter sa baraque du Bazar sur le lot urbain qui lui avait été attribué, et se mît ainsi en mesure de remplir les clauses conditionnelles de son acte de concession. Mais, comme en fait de matériaux de construction, les colons ne pouvaient rien trouver sur place, qu'ils étaient obligés de tirer d'Alger les bois, la chaux, etc., qu'il fallait aller chercher la pierre au loin, et que cette besogne n'était pas sans danger, l'ordre du commandant supérieur ne put recevoir son exécution que très lentement. Cependant, quelques colons se mirent à l'œuvre ; les établissements indispensables, les hôtels, les cabarets, les fours, s'élevèrent assez rapidement : l'Hôtel de Paris, le Mont Atlas furent les premières constructions de la ville future [2]. »

Le gouverneur général projeta au début de 1839 la création d'un hameau au lieu dit l'Arba, à 1.900 mètres du marché. Les colons Clavé, Lapeyrière et Descroisilles, propriétaires par indivis et par moitié avec l'Etat de l'haouch Boukandoura, d'une contenance de 305 hectares, situé à proxi-

1. Pellissier de Reynaud, *Annales algériennes*. 2e éd., t. II, p. 344.
2. Trumelet, *Boufarik*, p. 150-151.

mité du marché, avaient sollicité la concession de la portion domaniale de cet immeuble moyennant la cession en échange d'une superficie égale à prendre sur leur ferme voisine de Kaid Ahmed. Comme cet échange devait faciliter l'établissement de plusieurs colons à proximité d'un marché et d'une ferme européenne où ils pourraient trouver un appui et en même temps favoriser le développement d'une grande exploitation que l'état d'indivision entravait, il fut agréé le 8 avril par le Conseil d'administration. Le Directeur des finances fut autorisé à procéder immédiatement à l'allotissement de l'haouch Kaid Ahmed et le gouverneur général fit préparer un état nominatif des concessionnaires à placer dans le futur hameau ; ce dernier devait recevoir 12 cultivateurs, originaires pour la plupart des départements de l'Est [1] ; un lot de 12 hectares environ leur était réservé moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 25 francs. Le Ministre approuva par dépêche du 5 juin l'établissement des nouveaux colons, qui n'était pas encore terminé en novembre, quand la Mitidja fut dévastée.

En octobre 1839, 316 familles représentant une population de plus de 1.500 personnes, avaient reçu des concessions et s'étaient établies dans la plaine [2]: il y en avait 142 à Boufarik, 40 à Souk Ali et à l'haouch bey el Gharb, 6 à l'haouch Bouyagueb, 15 à l'haouch Mimouch, 11 à l'haouch Bouladjoura, 6 à Ben Nouarlous et 15 à Ben Seman près du camp de l'Arba.

A côté de cette population agricole s'était installée auprès de chaque camp une population de petits commerçants que les soldats appelaient ironiquement « Mercantiville ». Ainsi autour du camp du Fondouk, il y avait « un nombre prodigieux de taverniers et de cafés comparativement au reste des habitations ». Les camps de l'Arba et de Kara Mustapha étaient presque aussi bien entourés.

Parallèlement à la petite colonisation officielle s'était développée la colonisation privée, qui comptait à son actif une *trentaine* de fermes dont certaines étaient de vastes domaines. Les principales étaient celles de la

1. On relève sur cet état (Arch. G. G. Arba. 1 L [120]) les noms suivants : Hérard de Neuf-Brisach, Malbuez et Marconnet de la Chapelle-sous Chaux (Haut-Rhin), Vonneau et Meyer de Heiterin, Muller de Marmoutier (Bas-Rhin), Stark de Phalsbourg (Meurthe), Pierritte de Sobe (Puy de-Dôme), Mastron de Maussiette (Gers), Lagny de Compiègne, Bernet d'Osson (Basses-Pyrénées) et Bompart de Rouque (Bouches-du-Rhône).

2. *Tableau de la situation des Etablissements français.* Année 1840, p. 83.

Rassauta, de la Reghaïa, l'haouch Baraki au baron de Vialar, les haouchs Aïssous et Guellabou à de Montaigu, l'haouch Kateb à de St-Guilhem, l'haouch Khadra à de Tonnac, l'haouch Boukandoura à Clavé, Lapeyrière et Descroisilles, l'haouch Baba Ali au maréchal Clauzel, l'haouch Souk Ali à Borély la Sapie, l'haouch ben Nouarlous ou ben Horlouse à Poulhariès, l'haouch Oualid Adda, La Ferme modèle, l'haouch ben Mered, l'haouch Maïdi à Boutin, l'haouch Kaid Ahmed à Clavé, Lapeyrière et Descroisilles, l'haouch ben Chenouf à Montagne et Tobler, l'haouch ben Yousef à Choppin, les haouchs Birtouta et Kidar Kasnadji, la ferme Crouzel près de Sidi Aït, les fermes Villeret, Albert Bouensch, Sol, Bonnevialle et Sabatault.

Certaines d'entre elles étaient prospères malgré leur création récente. Les trois colons associés Clavé, Lapeyrière et Descroisilles avaient transformé leurs deux propriétés de Boukandoura et de Kaid Ahmed. « Etablis depuis deux ans sur l'haouch Boukandoura, écrit le Directeur des finances au maréchal Valée, ils ont élevé à grands frais sur cette propriété une construction importante présentant un développement de 26 mètres sur 23 de large, y ont fait une plantation de 10.000 pieds de vigne, se disposent à planter un grand nombre de mûriers et ont à cet effet créé sur une autre ferme qu'ils possèdent dans le massif une pépinière de 10.000 sujets de cette essence. 30 Européens, qui habitent les lieux, sont constamment occupés à ces travaux qu'ils dirigent personnellement avec autant de persévérance que d'habileté. Enfin ils se disposent à établir sur cette partie dans la plaine plusieurs fermes, dont Boukandoura serait le centre. C'est dans ce but qu'ils s'étaient rendus acquéreurs de Kaid Ahmed [1]. »

L'haouch Kadra était entièrement mis en valeur. « Son avenir paraît des plus beaux, écrit L. de L... qui l'a visité au mois d'août 1839. M. de Tonnac est le seul Européen du domaine habité par 32 familles arabes qu'il dirige et qui lui obéissent en serviteurs dévoués. Le pays, ajoute-t-il, quoique riche par sa végétation, est trop près des montagnes pour être à l'abri des incursions kabyles. Cependant M. de Tonnac repousse leurs attaques avec ses seuls domestiques qu'il a armés à ses frais [2]. »

La ferme de Ben Yousef à Choppin est « le plus magnifique » établissement de la plaine. « Si ses alentours, écrit le même visiteur, ne sont pas couverts de jardins comme ceux des haouchs de St-Guilhem, de Montaigu,

1. Directeur des Finances à Valée. 1er juin 1839. Arch. G. G. Arba. I L 150.
2. Journal *Le Toulonnais*, 1er septembre.

Descroisilles, etc... ils sont plus considérables pour la grande culture. C'est une véritable ferme de la Brie, une riche ferme avec ses bestiaux, ses charrues et tout ce qui se rapporte au grand labourage ; quelques beaux arbres ombragent la propriété, qui se trouve peuplée de colons pleins de joie, de santé et qui jouissent de tous les avantages que procure le travail. Ses terres sont dans le meilleur état de prospérité possible [1] ».

L'haouch Aïssous est « une très belle propriété sur laquelle M. de Montaigu fait bâtir en ce moment afin d'y loger des colons qui viendront l'habiter ces jours-ci. Elle est au milieu des Beni Moussa et se trouve excessivement fertile par ses eaux et son terroir de première qualité ; cependant elle est très boisée et elle passe dans le pays même pour servir de repaire aux malfaiteurs [2] ».

La ferme de Saint-Guilhem située à une lieue et demie de l'Arba « est vraiment belle ; on y parvient par une campagne riche et bien cultivée ; un sentier bordé d'arbres séculaires mène à la délicieuse habitation du maître. Le commandement envoie chaque soir un petit poste pour la garde de ce lieu qui du reste est fort tranquille et charmant. Il y a une fort belle orangerie autour de la maison [3] ».

D'autres fermes au contraire respirent la désolation, la misère, l'abandon. C'est le cas de l'haouch Ben Maïdi, propriété de Boutin. « Ici tout à un aspect de désolation ; j'ai trouvé, fait remarquer le même voyageur, les habitants de cette ferme couchés dans un mauvais réduit et le gérant malade. Ces hommes forts et robustes se plaignent beaucoup des maladies qui les assiègent. Ce n'est pas étonnant, si on considère le sol une lieue aux alentours ; il est fangeux et tellement marécageux que, quoique desséché par un soleil brûlant, il offre tant d'aspérités, suite des boues, que les chevaux ont peine à y marcher. Cette ferme n'offre d'autre avantage que la récolte des foins ; autrement je n'ai vu aucun défrichement et je ne la vois pas habitable en hiver [4] ».

La ferme d'Oulid Adda appartenant au maréchal Clauzel est « admirablement située à un quart de lieue de la Maison Carrée, d'où elle apparaît comme un joli pavillon. Une belle route y conduit ; un labyrinthe formé de cactus égaie agréablement le voyageur qui veut y parvenir ; un coq

1. Journal *Le Toulonnais*, 4 septembre.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*
4. *Ibid.*

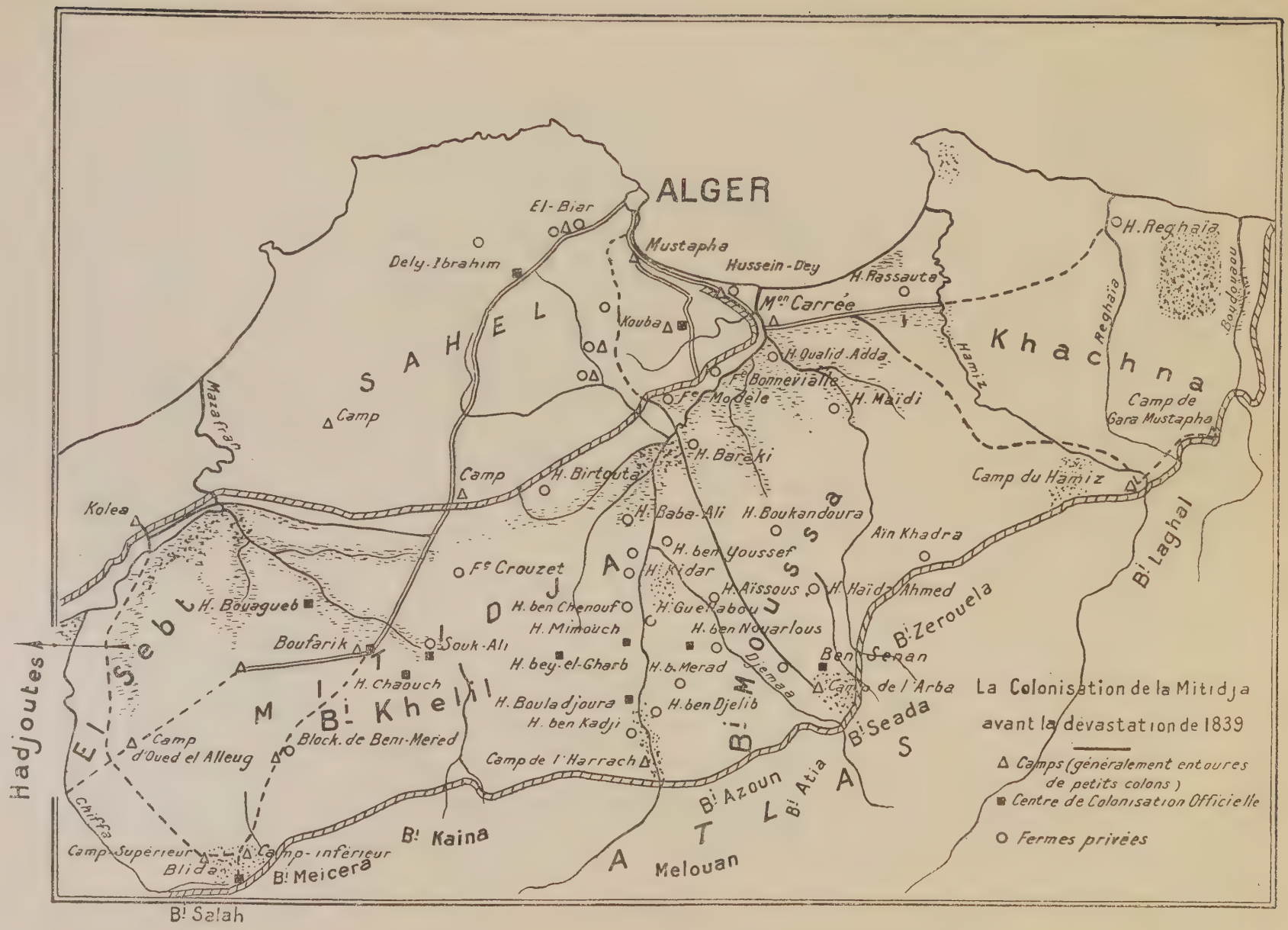
ALGER
El-Biar
Dely-Ibrahim
Mustapha
Hussein-Dey
H. Rassauta
Mon Carrée
H. Reghaïa
Boudouaou
Kouba
H. Qualid-Adda
Fe Bonnevialle
Fe Modèle
H. Maïdi
Hamiz
Khachna
Camp de Gara Mustapha
Camp du Hamiz
Mazafran
SAHEL
Camp
Camp
H. Birtouta
H. Bareki
Kolea
H. Baba-Ali
H. Boukandoura
Aïn Khadra
H. ben Youssef
Fe Crouzet
H. Kidar
H. Aïssous
H. Haïdz Ahmed
H. Bouagueb
H. ben Chenouf
H. Guellabou
H. Mimouch
H. ben Nouarlous
Boufarik
Souk-Ali
H. bey-el-Gharb
H. b. Merad
Djemaa
Ben Senan
Camp de l'Arba
H. Chaouch
H. Boula djoura
H. ben Djelib
H. ben Kadji
Camp d'Oued el Alleug
Block de Beni-Mered
Camp de l'Harrach
Chiffa
Camp Supérieur
Camp inférieur
Blida
Bl Meicera
Bl Kaina
Bl Salah
Melouan
Bl Azoun
Bl Atia
Bl Seada
Bl Zerouela
Bl Laghal
Hadjoutes
La Colonisation de la Mitidja
avant la dévastation de 1839
Δ Camps (généralement entourés de petits colons)
■ Centre de Colonisation Officielle
○ Fermes privées

surmonte un léger clocher qui donne à ce paysage l'air d'un ermitage. Mais, passé le seuil de la porte, c'est le tableau le plus repoussant que l'on puisse rendre : une malpropreté répugnante fait détourner les regards qui ne se reportent que sur des objets en lambeaux et dégoûtants. La guerre ou la peste a passé là sans doute ; ma voix est restée sans écho ; je n'ai trouvé personne. Un petit pâtre m'a dit que les habitants avaient fui, pourchassés par la misère [1] ».

La ferme du baron de Vialar est « peut-être la mieux située pour les grandes opérations de culture. Arrosées par l'Harrach, ses terres doivent être très productives, ses bestiaux doivent y trouver facilement des pâturages abondants et verts, et sa cour immense ainsi que ses hangars et ses écuries doivent servir à retirer les récoltes comme de retraites à ses troupeaux. Malheureusement, M. le baron n'apporte peut être pas assez d'attention à ses champs ; son immense bâtiment est triste et réclame un plus grand nombre d'habitants ; on le dirait élevé plutôt pour le luxe que pour l'utilité ; et il y a une grande différence pour l'entretien entre cette ferme et celle de M. Choppin [2] ».

Quelle que fût la situation de leurs établissements agricoles, les colons, il faut le reconnaître et leur en savoir gré, avaient eu à surmonter de grandes difficultés au cours de leur installation. Tout en effet était à faire : construction d'une maison d'habitation, de hangars, d'écuries, d'un mur d'enceinte, captation de sources, dessèchement de marais, défrichement de terres. Comme ils disposaient en général de gros capitaux, ils n'avaient pas hésité à les engager dans leurs domaines, persuadés que la terre fertile de la plaine leur rendrait largement et rapidement les avances qu'ils lui auraient faites. Leurs prévisions optimistes furent, hélas ! trop souvent déçues.

1. Journal *Le Toulonnais*. 4 septembre.

2. *Ibid.* Pellissier de Reynaud attribue les insuccès de la colonisation privée à l'improbité et à l'ignorance des exploitants. « Plusieurs d'entre eux n'agissaient pas pour leur compte, et n'étaient que les gérants de malencontreuses compagnies qui s'étaient formées sans intelligence et sans connaissance des lieux ! Ceux-ci prenaient d'abord sur le fonds social de quoi entretenir une maîtresse : c'était là le premier point ; venaient ensuite les domestiques et les chevaux de luxe, les repas somptueux où, en attendant les produits de l'Afrique, on consommait ceux d'Aï et ceux du Périgord ; puis enfin les soirées indiennes, comme les appelaient ces messieurs, où des courtisanes nues leur versaient l'infusion du moka et les liquides flammes du punch. » *Annales algériennes*, t. II, p. 341. Il faut ajouter comme principale cause d'insuccès dans la plaine l'insalubrité qui, durant l'été, décimait les colons et les ouvriers agricoles.

« Permettez-moi, déclarait un des premiers pionniers de la colonisation, le baron de Vialar, à une séance de la Commission de colonisation, de vous dire comment et à quel prix nous sommes parvenus à faire ces travaux.

Quand, après de longues recherches, on savait qu'il y avait dans la Mitidja, à peu de distance d'Alger, dans un quartier favorable, une ferme dont l'exploitation serait facile, il fallait le plus souvent faire de nombreuses demandes pour l'obtenir. On ne pouvait d'abord en acheter qu'une partie. Pour réunir la totalité, il fallait attendre quelquefois plusieurs années. Il fallait attendre encore le moment favorable pour s'y établir. Cependant on prenait des renseignements sur les lieux, on nouait des relations avec les Arabes, on les hébergeait, on s'assurait par toutes sortes de moyens de rapports de bon voisinage.

Il fallait ensuite, lorsque l'instant favorable était arrivé, avoir sous sa main des ouvriers, des domestiques ; les uns avaient été les chercher en France et les gardaient depuis quelques mois. On achetait un matériel ou on le louait à grands frais. On ne s'avançait qu'en nombre. Pour porter une charretée de matériaux, il fallait avoir à ses gages une petite armée. C'est ainsi qu'on faisait les premiers transports. Plus tard, on prenait le parti de coucher sur les lieux, soit qu'on eût pu élever un abri, soit qu'il fallût se cacher dans un marais ou que, s'entourant de charrettes et de pièces de bois, on se fût formé une espèce de camp. Jour et nuit, il fallait avoir l'œil et l'oreille au guet ; on ne quittait pas le fusil ; à chaque instant, il fallait s'élancer à cheval pour surveiller les alentours, aller à la recherche de quelque bête de somme qui s'était égarée [1] ».

Tel était le bilan de la colonisation officielle et libre dans la plaine à l'automne de 1839. On peut estimer à environ 1.800 le chiffre de la population européenne qui s'y était installée à cette date, en comprenant les ouvriers agricoles composés en majorité de Méridionaux et de Mahonnais (l'haouch Kaid Ahmed en occupait à lui seul 30). Ce chiffre est loin d'être négligeable, si l'on tient compte de l'état d'insécurité du pays et des dispositions parfois peu bienveillantes du gouvernement à l'égard des colons.

1. Rapport de Vialar à la séance du 18 février 1842 de la Commission de colonisation. Arch. Nat. F 80 1128.

CHAPITRE V

LA DÉVASTATION DE LA MITIDJA

Un triste sort était réservé à ces établissements agricoles si laborieusement crées. Le passage des Portes de Fer par nos troupes fut le prétexte de la rupture du traité de la Tafna par Abd el Kader et de la reprise des hostilités.

Le 19 novembre, environ 2.000 cavaliers de l'émir envahirent la plaine de la Mitidja. Ceux de Ben Salem arrivant par l'Est attaquèrent plusieurs fermes de l'outhan des Kachena ; les autres débouchèrent des montagnes par les gorges de l'Harrach.

« Nous avons vendu notre âme à Dieu, disaient-ils dans un chant de guerre, nous méprisons la mort. C'est nous qui rendrons la Mitidja déserte et qui bloquerons l'infidèle dans Alger. C'est nous qui soutenons le fils de Mahieddine, ce sultan qui rend fous les roumis. Bientôt nous chasserons les Français d'Alger. Oui, nous passerons la mer sur des barques. Nous prendrons Paris, nous nous y assemblerons. Puis nous conquerrons les autres nations et nous leur apprendrons l'unité du vrai Dieu. »

Les garnisons des camps purent contenir le premier choc. A la faveur de la nuit, des bandes ennemies parvinrent jusqu'aux abords de l'haouch Kateb. Le propriétaire, de Saint-Guilhem, informé de leur avance par des Arabes des tribus voisines qui étaient venus lui demander l'hospitalité, réunit en toute hâte 38 cavaliers indigènes et sortit à leur tête au mépris du danger. Mais le combat était trop inégal. Après avoir perdu 8 hommes, ce colon se vit obligé de battre en retraite et de se retirer dans sa ferme. Le mur d'enceinte étant solide, les ennemis n'essayèrent pas de le forcer et ils se bornèrent à aller piller les alentours. « Le lendemain 4 à 500 Arabes vinrent attaquer la ferme voisine appelée haouch Ouled Slama. Les habitants se défendirent de leur mieux. Dix hommes furent tués. Une femme et un enfant furent enlevés. J'ai vu, déclare le colon de Saint-Guilhem, les cadavres décapités et j'ai concouru à les faire ensevelir. Les bruit de la fusillade pendant cette attaque fut entendu du camp de l'Arba, situé à

une demi lieue, et M. le commandant Levaillant accourut avec les troupes qui étaient sous ses ordres et ce secours sauva le reste de la tribu d'Ouled Slama, Les agresseurs furent poursuivis jusque dans la montagne par M. Levaillant qui leur tua trois hommes [1] ».

Le soir, vers cinq heures, les Arabes descendirent de nouveau et vinrent cerner l'haouch de Ben Nouarlous sur lequel le propriétaire Poulhariès, ancien officier de l'Empire [2], avait installé six colons européens. Ce dernier fut massacré tout près de son habitation alors qu'il allait prévenir son voisin de Saint-Guilhem. Les ennemis essayèrent de forcer la porte du colon Duchaussoy, un ancien gendarme, chez lequel s'étaient réfugiés les habitants du hameau, ses deux fils, dont un âgé de 10 ans, sa fille, Baptiste, Camille Acloque, ancien maréchal des logis et Victor Fredouille ; les autres femmes et enfants avaient été évacués sur Alger. Ils se défendirent si bien que les Arabes en furent réduits à mettre le feu à la maison. Fort heureusement une partie de la maison n'était pas encore couverte, les malheureux s'y réfugièrent et ne cessèrent de tirer des coups de fusil pour essayer d'éloigner les assaillants. « Je voulus aller porter du secours, dit de Saint-Guilhem, mais j'en fus empêché par les Arabes réfugiés chez moi qui me firent comprendre que nous étions trop faibles et que ce serait nous faire tuer inutilement. Dans la nuit, deux Arabes de ma ferme vinrent me prévenir que les ennemis s'étaient retirés du côté de la montagne. Je sortis avec tout mon monde, nous fûmes au village, nous rassurâmes les colons qui ouvrirent la porte de leur maison de refuge. Nous transportâmes les femmes, dont plusieurs étaient évanouies, et nous conduisîmes chez moi tous ces infortunés.

« Le lendemain, j'écrivis à M. le maréchal Valée pour lui donner connaissance de ces événements, et pour le prier de nous envoyer 7 à 8 hommes qui auraient remplacé les domestiques qui m'avaient quitté et qui auraient encouragé tous nos hommes en leur montrant que nous étions pas abandonnés par la puissance française [3] ». Au bout de neuf jours, voyant qu'il

1. Récit fait par de St-Guilhem à la Commission de colonisation de l'Algérie. Séance du 13 février 1842. Arch. Nat. F 80 1128.

2. Il avait participé notamment comme capitaine à la guerre d'Espagne et avait reçu trois blessures au siège de Saragosse. Laissé comme mort sous les murs de cette ville, il fut fait prisonnier et interné aux îles Baléares. Après la paix, il démissionna pour se consacrer à l'agriculture. Il vint s'établir en Algérie en 1837 et obtint la concession de Nouar-Lous d'une étendue de 300 hectares à condition d'y établir 10 familles de colons.

3. Récit de St-Guilhem, *Ibid.*

ne recevait pas de secours, de Saint-Guilhem se décida à conduire à Alger, sous l'escorte de ses cavaliers indigènes, les colons et ouvriers agricoles qui lui paraissaient peu disposés à soutenir une attaque ; il ne laissa à sa ferme que deux domestiques parisiens résolus à se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Dans l'intervalle arriva un régiment envoyé par le Gouverneur général pour protéger le départ des colons ; le colonel commandant ce régiment signifia l'ordre d'évacuation aux deux seuls défenseurs parisiens qui étaient postés dans deux tourelles situées aux angles du bâtiment et disposaient chacun de 25 fusils chargés ; malgré cet ordre formel, ils refusèrent d'abandonner la ferme avant le retour de leur maitre et le colonel dut s'incliner. Cependant de Saint-Guilhem était arrivé sans incident à Alger. Dès qu'il connut l'ordre qui lui avait été intimé, il se résigna, la mort dans l'âme à l'exécuter. Plusieurs de ses cavaliers passèrent au service de l'émir, les autres vinrent se réfugier dans les environs de Kouba.

Tandis que les bandes d'Abd el Kader arrivaient par l'est et le sud, les Hadjoutes envahissaient la plaine par l'ouest. Le 20 novembre, un parti de 300 cavaliers, fondant à l'improviste sur un convoi qui se rendait de Boufarik au camp d'Oued el Alleug, le massacrait en entier, faisant 41 victimes. Un autre convoi plus considérable qui se rendait à Blida réussit à repousser ses agresseurs, mais perdit l'officier qui le commandait. Le même jour, deux colons de Boufarik, Laurens et Hermann, occupés à charger des pierres dans l'oued Bou Chemla, étaient enlevés par un groupe d'Arabes qui les emmenaient au delà de la Chiffa.

Le lendemain, plus de 1.500 cavaliers débouchaient par cette vallée. Ils se dirigeaient sur Boufarik en tournant le camp d'Oued el Alleug, quand ils surprirent, à un kilomètre du camp, un piquet de 40 hommes qui se dirigeait sur Blida ; ils le taillèrent en pièces et firent subir de fortes pertes à un détachement d'une centaine d'hommes envoyé à son secours. La journée nous coûtait 108 tués, dont deux officiers. Les Arabes repassèrent la Chiffa, emportant les têtes et les dépouilles de leurs victimes.

Le 22 novembre et les jours suivants, toutes les fermes européennes furent attaquées. Les colons de l'haouch Kidar furent enlevés, ceux de l'haouch Kasnadji massacrés. A l'haouch Khadra, ce furent les indigènes eux-mêmes au service de de Tonnac, qui, en l'absence de leur maître, organisèrent la résistance. Un vieux berger kabyle réussit à déendre pendant toute une nuit l'enceinte de la ferme à l'intérieur de laquelle était enfermé

le troupeau. Les assaillants ne purent arriver à forcer l'habitation principale dans laquelle s'étaient réfugiés les autres indigènes avec leurs femmes et leurs enfants.

A l'haouch Baba Ali, les colons et ouvriers européens et indigènes résistèrent avec le même courage. Un de ces derniers ayant pu arriver, non sans de grands dangers, à la Ferme Modèle occupée par un détachement français pour réclamer des secours, il lui fut répondu que l'autorité supérieure avait interdit d'en envoyer ; aussi les indigènes passèrent-ils à l'ennemi, tandis que les Européens se réfugiaient à Alger.

A l'haouch ben Chenouf, les propriétaires Tobler et Montagne fils avaient donné asile à 300 Européens et indigènes, organisé solidement la défense, fait d'abondantes provisions de munitions et de vivres et évacué sur leur ferme d'El Biar toutes les bouches inutiles, femmes et enfants, si bien que les bandes ennemies ne purent en forcer l'enceinte.

Elles subirent un semblable échec devant l'haouch Baraki, qui était fortement barricadé et défendu par 80 hommes. Toutes les fermes voisines, appartenant soit à des Européens, soit à des indigènes, furent pillées et incendiées. Dès que les ennemis se furent éloignés, le baron de Vialar s'en vint trouver le gouverneur général et le pria d'envoyer dans chaque ferme de la plaine quelques soldats pour assurer la défense de concert avec les colons. « De cette manière, disait-il, vous aurez dans la plaine autant de petites forteresses entre lesquelles les bandes errantes ne pourront passer sans s'exposer à leurs coups. Le ravitaillement sera bien facile, les vivres ne manqueront pas ; il y a partout du bétail, des silos de grain et des meules de fourrage. Une colonne mobile pourra d'ailleurs parcourir la plaine et pourvoir aux besoins des garnisons. Composées à la fois de soldats, de colons et d'indigènes ; elles ne pourront être forcées derrière leurs retranchements. » Cette requête ne fut pas agréée ; le gouverneur général se borna à établir un poste militaire à l'haouch Baraki et le comte Guyot, qui avait remplacé Bresson comme Directeur de l'Intérieur, adressa aux colons la circulaire suivante.

« La reprise des hostilités a fait aux colons de la plaine une situation dont le Gouvernement comprend la gravité. Il usera de tous les moyens en son pouvoir pour en diminuer maintenant et en faire cesser plus tard les dangers ; mais ces moyens ne sont pas, en ce moment, assez considérables pour permettre la défense partielle des propriétés. Les troupes ont dû être concentrées de manière à protéger le terrain que leur nombre permet

de couvrir, et il serait impossible de les disséminer dans les fermes, ainsi que plusieurs colons l'ont demandé, sans nuire à la défense générale du pays.

« Dans ces circonstances, qu'un avenir prochain améliorera sans doute, il importe que MM. les colons prennent toutes les précautions que la prudence rend indispensables. Des armes et des munitions ont été et seront mises à leur disposition ; des ordres sont donnés pour qu'ils trouvent toujours dans les camps et postes fortifiés un asile pour mettre en sûreté leur famille, leur matériel et leurs troupeaux, et l'Administration s'empressera de leur accorder les secours de subsistance dont ils pourront avoir besoin [1] ».

Peu après, les colons de Tonnac, Clavé, Lapeyrière et Descroisilles, de Saint-Guilhem, Montagne, Tobler, de Montaigu et Mercier recevaient l'ordre d'évacuer immédiatement leurs fermes ; au cas où ils s'y refuseraient, des troupes seraient envoyées pour les y contraindre. La mort dans l'âme, ils durent se résigner à abandonner leurs domaines à l'exception de trois d'entre eux, de Montaigu, Tobler et Mercier. Ce dernier, solidement retranché dans la ferme de la Reghaïa, avait pu repousser toutes les attaques de l'ennemi et pensait résister ainsi jusqu'à la fin de la tourmente. Le maréchal Valée, blessé au vif, envoya une compagnie qui se présenta devant l'haouch Reghaïa dans la nuit du 10 au 11 décembre, et fit enlever les 70 fusils et les 1680 cartouches qui s'y trouvaient. Mercier prit soin de faire constater cette contrainte par un acte qui fut déposé chez le notaire Lieutaud à Alger. Quelques jours après son départ, sa ferme était pillée et incendiée.

Il n'était pourtant pas besoin de forces considérables pour sauver du désastre la plupart des fermes de la Mitidja. Leurs propriétaires ne manquèrent ni d'esprit d'initiative, ni de courage, tel de Tonnac qui, au début de décembre, fit demander au Ministre de la guerre l'autorisation d'organiser en troupes franches les Arabes fidèles de la plaine et de marcher à leur tête contre l'ennemi en avant de nos colonnes. Pouvait-on demander un plus grand dévouement à un colon ?

Peut-on trouver aussi un exemple de résistance plus héroïque que celui du colon Pirette dans sa ferme de Ben Seman, à deux kilomètres environ

1. Cité par Trumelet. *Boufarik*, p. 181.

du camp de l'Arba. Le récit authentique de cet exploit a été déposé à Alger chez le notaire Pourteauborde dans les termes suivants :

« Le 9 décembre 1839, les Arabes au nombre de 1.000 à 1.200, attaquèrent le camp de l'Arba, alors occupé par 300 hommes.

Pirette était alors à la ferme avec deux camarades ; tous montèrent sur la terrasse et purent juger de l'imminence et de la grandeur du danger qui allait les menacer à leur tour tôt ou tard. Deux des colons, jugeant que la résistance était impossible, vu leur petit nombre, sortirent de la ferme et purent gagner le camp à la faveur d'accidents de terrain. Pirette resta seul ; il n'avait pas songé un instant à se retirer, d'abord parce qu'il avait tout son avoir dans la ferme et qu'il espérait que l'ennemi serait repoussé par le camp et se retirerait sans se rabattre sur la ferme. Ses camarades partis, il barricada les portes, monta des pierres sur la terrasse, et près de la petite porte très basse de cette terrasse plaça une hache d'abordage bien aiguisée. Cette arme, cinq fusils, 257 cartouches, un peu de poudre et cinq ou six litres de balles coupées en quatre, composent tout son arsenal.

Le bâtiment de Ben Seman est heureusement un des plus solides et des mieux installés de la Mitidja. C'est un vrai bordj ou forteresse. Pirette, qui n'a pas oublié son ancien métier, voit bien que la place serait imprenable pour les Arabes, si la garnison n'était pas si faible. Les murs en sont épais, les fenêtres garnies de grillages mauresques en saillie dominent les portes et les façades du bâtiment, sauf une seule toutefois.

Pirette, après avoir pris ses dispositions et s'être bien rendu compte du terrain, remonte sur la terrasse pour voir quelle tournure prenait l'attaque dont il entendait la fusillade. Mais bientôt il voit l'ennemi abandonnant une lutte infructueuse, se concerter sur ce qu'il doit faire, puis enfin se diriger sur l'haouch Ben Seman.

Pirette place un bonnet, une casquette ou un chapeau à chaque fenêtre.

En voyant leur grand nombre, Pirette éprouve un moment d'abattement.

L'ennemi envahit l'orangerie. Ils entourent la maison d'un cercle serré. Des cris furieux annoncent l'attaque. Ils s'élancent vers la porte principale. Pirette, qui la sait très solide, les laisse s'y entasser. Ses cinq fusils sont près de lui, armés d'une cartouche, sur laquelle il a ajouté une poignée de quartiers de balles. Au moment favorable, il les décharge à dix pas sur la masse qui cherche à enfoncer la porte. Les assaillants, épouvan-

tés de ces décharges sucessives et meurtrières, se retirent à distance, puis ils reviennent chercher leurs morts. Pirette les laisse faire et recharge ses fusils.

Malgré la faim, la soif et la fatigue, Pirette continue ce combat inégal, lorsqu'il s'aperçoit que l'attaque se ralentit. C'est que l'ennemi a enfin découvert le côté faible de la place et le moyen d'en profiter. Il perce un mur qu'aucune des fenêtres grillées ne dominait.

Pirette entend leur travail ; il peut compter chaque pierre qu'on arrache. Puis il n'entend plus rien, c'est que le trou est achevé. Les Arabes vont s'y engager. Il court à ce nouveau et terrible danger. Il s'élance dans l'étroit et sombre corridor qui conduit à cet ouverture. Un ennemi y est déjà engagé. Pirette le tire à bout portant et le tue raide. Ses camarades l'arrachent du trou et vont l'enterrer. L'horrible blessure de cet homme les effraie, et ils ne rentrent plus dans le trou.

La nuit arrive. Pirette n'a plus d'espoir, car il a tiré 260 coups de fusil et il ne lui reste presque plus de munitions. L'ennemi a ses feux de bivouac autour de la ferme.

Heureusement la nuit est obscure, et Pirette qui connaît le terrain profite d'un épais fourré de ronces et de cactus. A neuf heures du soir, il descend de la terrasse par une corde, tenant un fusil à la main et ses souliers dans ses poches. Il rampe dans le fourré, passe sans être vu à côté d'une sentinelle arabe, dont la crosse retentit sur une pierre. Une demi-heure de cette marche pénible l'amène auprès du camp. Il crie pour que les sentinelles françaises ne tirent pas sur lui. Il est accueilli avec intérêt et enthousiasme par ses anciens camarades qui toute la journée avaient entendu la fusillade de mille contre un ; ils savaient par les deux fugitifs que Pirette était seul et n'avaient pu s'expliquer une lutte aussi inégale [1] ».

On ne trouve pas dans les annales de notre histoire coloniale de trait plus héroïque que celui du colon Pirette qui résista seul pendant toute une journée contre un millier d'ennemis. Cette acte héroïque passa pourtant presque inaperçu au milieu des nombreux actes de bravoure dont firent preuve les colons d'alors. La ferme de Pirette fut pillée et brûlée le lendemain [2].

1. Cité par de Baudicour, *Histoire de la colonisation de l'Algérie*, p. 50 et 51.

2. Pirette ne put obtenir qu'une somme de 655 francs à titre d'indemnité. Il reçut dans la suite une concession à Cherchel où il mourut presque oublié. Sa mémoire a été honorée depuis par le Gouvernement général qui a donné son nom à un village et par la ville d'Alger qui l'a donné à une de ses rues.

Tandis que se consommait la ruine de la plupart des établissements européens de la Mitidja, les indigènes émigraient en masse, de gré ou de force, sous la pression des kalifas de l'émir. Le général Daumas nous a transmis, dans la complainte du poète Mohammed, fils du marabout Sidi Dif Allah, l'expression des regrets des indigènes contraints de quitter cette plaine aux riches pâturages et aux belles moissons.

« Où es-tu, belle Metidja,
Toi qu'on nommait la mère du pauvre ?
Tes troupeaux se comparaient à des degrés ;
On les voyait défiler vers le soir.
Tes moutons étaient nombreux,
Ils faisaient des bêtes de choix,
On n'en voyait point de maigres,
Ils étaient tous bien portants.
Tes vaches brâmaient
En folâtrant dans les prairies ;
Elles paissaient aussi dans les sentiers
Et revenaient toujours en paix...
Mais le temps a fait banqueroute,
Les misères se sont accumulées,
Et la Mitidja n'est plus qu'un champ de mort
Qui attend le jour de la résurrection.
La Mitidja renfermait des biens nombreux ;
On la nommait l'ennemie de la faim ;
Sa terre belle et tendre
Pouvait produire deux moissons...
On y voyait des fleurs bleues
Causer avec des fleurs blanches comme des perles ;
Et la campagne était couverte
D'une herbe tendre et verte
Qui le matin semblait verser des pleurs...
O mon Dieu, vous qui savez,
Dites-moi si nos pays se pacifieront,
Si les vents tourneront,
Si nos frères se réuniront !
La prospérité de la Mitidja est passée.
Il n'y reste plus d'habitants ;
Elle est devenue laide, couverte de pierres,
On n'y voit plus que des marais ;
La disette y règne en tout temps,
Personne n'y trouve plus rien à gagner.

Son sol est couvert d'herbes sauvages,
Et celui qui y marche aujourd'hui
Risque de tomber à chaque instant.
La Mitidja se repeuplera-t-elle ?
Reviendrons-nous à nos usages ?
Habiterons-nous comme par le passé
Nos fermes bien cultivées ?
Le peuple comme autrefois se réjouira-t-il
Des troupeaux qui faisaient son bonheur,
Et celui qui chérit l'agriculture
Pourra-t-il encore employer ses bœufs
A tracer de droits sillons ?
Récoltera-t-il de l'orge et du blé,
Richesse de tout pays ?
Qu'elles étaient belles nos moissons
Avec leurs épis élevés ! » [1]

Quelles mesures avait prises le maréchal Valée pour arrêter cette émigration des indigènes et repousser l'invasion des bandes de l'émir ? Il pouvait, apparemment, opposer près de 20.000 hommes aux 4.000 à peine dont disposait Abd el Kader ; mais ses troupes étaient disséminées dans un trop grand nombre de postes et surtout une bonne partie d'entre elles était rendue indisponible par les fièvres qui sévissaient encore au mois de décembre. « J'aurai de la peine, écrivait-il au Ministre de la guerre, avec le peu de troupes que je puis mettre en campagne à défendre complètement le massif, et de nouveaux secours sont nécessaires pour conserver l'ascendant de nos armes [2] ».

Aussi, dès le 23 novembre, avait-il fait évacuer le camp inférieur de Blida, puis les postes de Sidi Khalifa, d'Ouled Yaïch, le camp d'Oued el Alleug et celui de l'Harrach. Il ne restait plus que les camps de Kara-Mustapha, du Fondouk, de l'Arba à l'Est, le camp supérieur de Blida et celui de Boufarik au centre. Il avait même été question de l'abandon de ce dernier sous prétexte que sa défense serait très difficile et que l'assainissement de la région serait meurtrier et trop dispendieux ; mais, réflexion faite, le gouverneur avait décidé d'envoyer un renfort de 2.000 hommes.

Ce renfort n'empêcha pas l'ennemi d'intercepter pendant 21 jours les

1. Daumas. *Mœurs et coutumes de l'Algérie*, p. 129 et suiv.
2. Valée à Schneider. 7 décembre 1839. Arch. G. G. E 135 [2].

communications entre Blida, Boufarik et Douéra ; elles furent aussi interceptées entre Alger, les camps du Fondouk et de Kara Mustapha.

Pendant trois mois, les opérations militaires se bornèrent, dans la plaine, à la défense et au ravitaillement de ces camps. Il y eut plusieurs engagements très meurtriers : celui des 14 et 15 décembre qui se produisit entre Boufarik et Blida nous coûta 10 tués et 80 blessés ; le plus important fut le combat d'Oued el Alleug, livré le 31 décembre, auquel participa le Maréchal Valée et qui coûta aux Arabes plus de 300 morts ; il eut pour résultat de faire lever le blocus de Blida et d'assurer pendant un mois la tranquillité de la plaine. La veille de cette journée, les pillards, trompant la vigilance de la milice, avaient franchi le fossé de l'enceinte de Boufarik et étaient venus mettre le feu à 5 meules énormes de foin appartenant à des colons. Enfin, le 29 janvier 1840, un millier de cavaliers arabes attaquaient 200 travailleurs occupés à creuser des tranchées dans les orangeries de Blida, mais ils étaient repoussés par nos troupes, laissant 200 tués ou blessés.

Le Ministre de la guerre, qu'avait surpris, autant que le Gouverneur général, l'avance foudroyante des bandes d'Abd el Kader, succédant immédiatement au glorieux passage des Portes de Fer, s'était empressé d'envoyer des renforts au maréchal Valée. Dès que le calme se fut un peu rétabli, il modifia l'organisation administrative de la province d'Alger par un arrêté du 17 février instituant des Commissariats civils et 5 nouveaux districts, ceux de Kouba, Douéra, Boufarik, du Hamiz et de l'Atlas. Le district de Boufarik comprenait le territoire limité, au nord par la route de Koléa au pied du Sahel, à l'ouest par la route de Koléa à Blida jusqu'à l'oued el Kébir, au sud par la route de Blida au Fondouck jusqu'au point où elle traverse l'Harrach, à l'est par cette dernière rivière jusqu'à l'oued Kerma. Les commissaires civils eurent des attributions administratives, judiciaires et financières. Les kaids et les cheiks furent placés sous leurs ordres. Le commissaire de Boufarik n'eut pour le moment sous sa dépendance que les 4 à 500 Européens qui étaient rassemblés autour du camp d'Erlon ; celui du Hamiz se trouvait sans administrés. Comme l'état de guerre avait été proclamé dans ces deux districts, leurs commissaires furent placés sous la coupe de l'autorité militaire.

L'arrivée des renforts permit au Maréchal Valée de prendre l'offensive. Le 15 mars, il s'empare de Cherchel. Le 19 avril, il disperse un fort contingent d'indigènes qui s'était formé à l'est de la plaine sous les ordres de ben

Salem et lui capture 400 bœufs ; 4 jours après 300 cavaliers ripostent en attaquant la ferme de la Rassauta. Le 27, il fait une expédition inutile au bois de Karezzas et, le lendemain, il laisse échapper 7 à 8.000 cavaliers commandés par l'émir en personne. Le 17 mai, il s'empare de Médéa et, le 8 juin, de Miliana.

Tandis que l'armée est en campagne, les Hadjoutes continuent leurs ravages dans la Mitidja. A la fin de mai, ils cernent et emmènent prisonniers 14 colons de Boufarik occupés à faucher près de l'haouch Bou-Amrous. Le 8 juin, ils surprennent le colon Oustri avec trois ouvriers, mais les laissent échapper. Le lendemain à six heures du matin, un goum de 200 cavaliers surprend et encercle à la faveur d'un épais brouillard une trentaine de faucheurs ; ils auraient fini par succomber, si le poste voisin du Pont de Chevalets n'était venu les délivrer ; nous laissions 22 tués sur le terrain.

Devant la fréquence des attaques, on imagina, pour avertir les colons qui travaillaient en dehors de l'enceinte, de hisser sur le camp d'Erlon et le haouch Chaouch des drapeaux de diverses couleurs ; le blanc signifiait la sécurité, le rouge un faible danger et le noir un danger grave. Ce système de signaux fut d'une grande utilité dans la journée du 13 juin. Ce jour là, vers 7 h. 30, quelques colons de Boufarik, occupés à faucher près des Deux Ponts, furent attaqués à l'improviste par une bande de cavaliers arabes qui tuèrent deux faucheurs. Au bruit de la fusillade, le drapeau rouge fut hissé sur le camp d'Erlon et les miliciens, renforcés d'un détachement de 35 hommes de la garnison du camp, accoururent sur le théâtre de la lutte ; ils se trouvèrent en face d'un parti de 500 cavaliers. Soutenus par le canon du camp, ils parvinrent, après un combat acharné, à faire lâcher prise aux assaillants ; la journée nous coûtait 19 tués, dont 8 miliciens et 11 soldats, et 25 blessés.

Deux jours après, 8 colons de Boufarik, chargeaient paisiblement trois voitures de foin près de Souk Ali, quand ils furent assaillis par une vingtaine de Hadjoutes qui essayèrent de leur capturer leurs bœufs. Mais les colons avaient deviné les intentions de l'ennemi ; tandis que les uns faisaient le coup de feu, les autres se hâtaient de dételer et d'emmener leurs animaux ; les pillards en furent réduits à mettre le feu aux voitures. Le 12 août, nouvelle attaque beaucoup plus sérieuse : un détachement de 200 hommes est enveloppé par une colonne de 5 à 600 cavaliers arabes à Mokta-Kéra et perd 80 tués et 40 prisonniers.

Le 17 septembre enfin, à l'est de la plaine, les bandes de ben Salem se rencontraient près du camp de Kara Mustapha avec une colonne de 1.200 fantassins et de 400 chasseurs à cheval commandés par le général Changarnier qui leur infligeaient des pertes sévères, 126 tués ou blessés et 11 prisonniers.

Pour faire cesser ces attaques incessantes et permettre de reprendre la colonisation de la plaine, certains officiers proposèrent de l'entourer d'un *obstacle continu*. Le général du génie Rogniat eut l'idée de clore par une muraille ininterrompue la région située entre les oueds Harrach et Chiffa[1]. Cette muraille de 3 m. 50 de haut sur 0 m. 60 d'épaisseur serait construite en briques sèches sur une longueur de 100 kilomètres et flanquée de 200 tours. Partant de l'embouchure du Mazafran, elle devait suivre cette rivière jusqu'à son confluent avec la Chiffa, puis se diriger sur Blida, suivre le pied de l'Atlas jusqu'au camp de Kara Mustapha et longer l'oued Boudouaou jusqu'à la mer. A l'intérieur de cette enceinte seraient construits 6 camps dont chacun serait défendu par 400 fantassins et 100 cavaliers. Le général Rogniat pensait, avec ce système, pouvoir installer dans la plaine, où la sécurité serait parfaite, une population de 160.000 habitants. Quant aux frais de construction, il les évaluait au maximum à 1.500.000 frs. Ce chiffre, au dire d'un autre officier, Leblanc de Prébois, était beaucoup trop faible ; il fallait, selon lui, le porter à 4 millions[2]. De plus, on obtiendrait tout au plus une étendue de 144.000 hectares à cultiver, si bien que chaque hectare serait grevé d'une somme de 270 francs. Le système du général Rogniat, qui portait les concessions à un prix exorbitant, était en fin de compte impraticable.

Le chef d'escadron Saint-Hyppolite imagina un système plus ingénieux qui présentait l'avantage de servir à la fois pour la défense, l'irrigation et l'assainissement de la plaine. Il proposa « de faire au pied de l'Atlas un grand canal qui embrasserait toute la Mitidja et se lierait avec la mer. Ce canal formerait une grande ligne de défense et aurait un parapet gardé par des postes. Il recevrait, à la sortie des montagnes, toutes les eaux qui se perdent dans la mer ou qui s'arrêtent sur le sol pour y former des marécages pestilentiels. Les eaux de l'Harrach devraient être retenues au Forno, point où il existe déjà des prises d'eau d'irrigation. On les dirigerait d'abord

1. Rogniat, *De la colonisation en Algérie et des fortifications propres à garantir les colons.*
2. S[t]-Hyppolite, *De l'Algérie. Moyen d'affermir nos possessions en* 1840. Extrait du *Spectateur militaire*, p. 5 et 6.

dans le grand canal qui, tracé au pied de l'Atlas, formerait plus tard la ligne de défense, la grande artère des irrigations. Ce canal, partant de l'Harrach, arriverait sur les lignes de partage des bassins contigus. Les eaux parvenues sur le faîte des versants du Mazafran et de l'Harrach, du côté d'Assénia, détourneraient leur trop plein dans un canal d'irrigation passant par Sidi Aïd et allant aboutir, à l'est de Sidi Abd er Rahman, dans le canal qui aurait été précédemment exécuté au pied du massif d'Alger. On ferait à l'est ce qui vient d'être indiqué pour l'ouest, en y comprenant l'oued Djémâa. Le grand canal de ceinture arriverait jusqu'à Sidi Mohammed, où le canal d'irrigation se détacherait pour aller à l'Hamiz par Sidi Ghabet et l'haouch el Bey[1] ». Ce grand canal de ceinture devait avoir 30 lieues de longueur, 4 mètres de profondeur avec 3 mètres d'eau, 2 mètres de largeur, au fond et 10 dans sa partie supérieure.

Ce canal paraissait au premier abord plus acceptable qu'une muraille. « Aux yeux des Arabes et même des Européens, que signifieront une muraille, un retranchement, écrivait de Saint-Hyppolite au général Berthois? Ils témoigneront de notre impuissance et de la crainte que les indigènes nous inspirent ; en quelque sorte, ils donnent au sol un nouveau caractère d'aridité ; ce sont des limites que nous mettons à nos possessions, l'avenir semble compromis.

« Un canal dissimule aux yeux du vulgaire notre fausse situation, il est considéré comme un moyen de culture et non comme une défense ; il nous relève aux yeux des indigènes, qui reconnaîtront une grande pensée et une grande œuvre dans les travaux de perfectionnement et d'extension de leurs systèmes d'arrosage[2] ».

Mais malheureusement, ce système, plus encore que le précédent, présentait l'inconvénient d'être dispendieux et long à exécuter ; en outre, il eût été très difficile de remédier à l'envasement très rapide d'un canal de ceinture. C'est pourquoi le Gouverneur général et le Ministre préférèrent adopter le système précédent après lui avoir fait apporter des modifications par le général Berthois, commandant le génie à Alger.

Quel fut le sort de la colonisation pendant l'année 1840, année pleine d'assassinats ou d'enlèvements de colons, de pillages, d'incendies, de combats meurtriers ? Le maréchal Valée aurait désiré voir la colonisation mar-

1. St-Hyppolite. *Ibid.*
2. St-Hyppolite à Berthois. Arch. Nat. F. 80 1128.

cher de pair avec la conquête. « La domination universelle dans un avenir plus ou moins éloigné, voilà le but vers lequel nous marchons presque malgré nous ; mais pour que cette domination cesse d'être onéreuse à la France, il faut qu'elle s'appuie sur des colonies riches et puissantes. Coloniser avec promptitude et intelligence est une œuvre non moins pressante que la conquête du territoire. La colonisation et la domination doivent, à mon avis, marcher en même temps [1] ». Mais cette colonisation doit être limitée à des points choisis avec soin. Dans la province d'Alger, « mon opinion, déclare-t-il, est que de l'oued Keddara à Cherchel nous ne devons conserver aucune autorité arabe ; les Kabyles mêmes du revers septentrional de l'Atlas doivent cesser d'exister en tribus indépendantes. Je réserve à la colonisation tout ce territoire, et je crois que les indigènes ne peuvent y être établis que comme travailleurs, soumis aux lois spéciales des cercles dans lesquels ils habitent, et n'ayant aucun droit, aucun pouvoir exceptionnels. La sûreté des colons, la nécessité de laisser à l'action européenne l'espace dont elle a besoin pour se développer rendent cette mesure indispensable [2] ».

Par un arrêté du 1er octobre, « considérant que les habitants indigènes de la ville de Blidah, qui sont absents depuis une année, ont abandonné leurs propriétés pour se joindre aux ennemis de la France ;... que les maisons non occupées et les terres et jardins qui entourent cette place ne peuvent rester dans un état complet d'abandon ;... que l'Etat possède dans le district des propriétés qu'il importe de mettre en culture ; considérant d'autre part qu'il importe à la population européenne qui se fixe en Afrique d'avoir des établissements qui puissent subvenir aux besoins de la colonie », le maréchal Valée frappe de séquestre « toutes les propriétés situées dans la ville de Bélidah et dans la zône de défense du territoire de cette place, qui n'auront pas été réclamées avant le 1er novembre ».

Par le même arrêté, il décide la formation dans cette ville d'une colonie de 300 familles. Chaque chef de famille se verrait attribuer « une maison ou un emplacement destiné à recevoir des constructions dans la ville », et « en dehors des murs de la place, un jardin ou une portion de jardin et des terres jusqu'à concurrence de dix hectares ». Il serait tenu de payer une redevance annuelle, de construire une maison ou de réparer celle qui lui aurait été concédée et de mettre ses terres en culture avant le 1er janvier 1842. Peu de colons répondirent à l'appel du gouverneur général ; la dévas-

1. Valée à Schneider. 15 février 1840. Arch. G. G. E 138 [1].
2. *Ibid.*

tation de la Mitidja était encore trop présente à la mémoire de tous.

Un mois après, le maréchal Valée frappait de séquestre et réunissait provisoirement au domaine tous les immeubles appartenant à des indigènes reconnus coupables d'avoir porté les armes contre la France, ou simplement abandonné, depuis la reprise des hostilités, le territoire qu'ils occupaient pour passer à l'ennemi. Cet arrêté mettait à la disposition du gouvernement une étendue considérable de terres qui allaient pouvoir être concédées à des colons.

Par suite de la guerre, les travaux de colonisation furent ralentis ou même suspendus sur certains points de la plaine ; d'importants crédits avaient été alloués qui s'élevaient à 434.000 francs pour les routes et à près de 250.000 pour les travaux de dessèchement. A Boufarik qui, sous la protection du camp d'Erlon, avait vu s'élever 45 constructions nouvelles, on entreprit de détourner les eaux qui passaient entre la ville et le camp en faisant déverser l'oued Bou Chemla dans l'oued Boufarik. Les eaux qui inondaient plus de 20 hectares à l'intérieur même de l'enceinte furent réunies, sous la direction du service des Ponts et Chaussées, dans 4 rigoles parallèles qui furent utilisées pour l'irrigation des jardins. Les travaux de dessèchement du territoire de Souk Ali furent également poursuivis. Il était équitable d'accorder quelques compensations aux colons de Boufarik qui avaient souffert de l'insurrection ; aussi, ceux d'entre eux qui avaient rempli en tout ou en partie les conditions qui leur avaient été imposées par l'arrêté du 27 septembre 1836 reçurent-ils le 7 avril l'acte définitif de propriété des lots sur lesquels ils avaient exécuté des travaux.

Les routes, qui avaient été fortement dégradées par les transports militaires, nécessitèrent de grands travaux de réfection, notamment celle d'Alger à Blida par Birkadem où, en dehors des travaux de terrassement et d'empierrement, l'on dut construire des aqueducs, des ponts et des ponceaux et creuser des fossés, surtout dans la section d'Ouled Mendil à Boufarik. 500 mètres de routes neuves seulement furent construits à l'intérieur de l'enceinte de cette dernière ville.

Quant aux travaux agricoles, ils furent complètement interrompus pendant cette période troublée, sauf toutefois à l'intérieur même de l'enceinte ou dans le voisinage immédiat des postes fortifiés. A Boufarik, on se borna à faire des cultures maraichères, des plantations de mûriers et d'arbre fruitiers. Vers la fin de 1840, quelques colons se hasardèrent à

ensemencer environ 20 hectares de blé et d'orge en dehors de l'enceinte. L'exploitation des fourrages fut également peu active ; nous avons vu qu'elle coûta souvent la vie à des faucheurs et que souvent les meules de foin furent la proie des flammes.

En somme, l'œuvre colonisatrice accomplie dans la Mitidja, au milieu de difficultés sans nombre, pendant les dix premières années de notre occupation, se trouvait en grande partie anéantie ; cette plaine couverte de ruines, abandonnée par les indigènes, évacuée par la majorité des Européens n'était plus qu'un « champ de mort qui attendait le jour de la résurrection».

Les efforts presque surhumains déployés par les colons de la première heure étaient-ils donc inutiles ? Nullement ; car ces vaillants pionniers avaient assaini et défriché des territoires qu'il sera facile de remettre en valeur, une fois la tourmente passée et la pacification du pays assurée ; les constructions qu'ils avaient élevées seront vite relevées et constitueront souvent le noyau de nouveaux villages, comme l'Arba, la Reghaia, Rassauta, qui verront le jour dans quelques années. Quant au centre de Boufarik, qui avait échappé à la tempête, il atteindra près de 3.000 habitants dans la décade suivante.

Ces colons, formant l'avant-garde de la colonisation, avaient montré aussi qu'il n'était point impossible de se concilier la sympathie des indigènes, si différents cependant par la race, la religion, les mœurs, de les employer pour l'assainissement, le défrichement et la culture du sol à l'égal des ouvriers européens, de les faire servir même comme défenseurs contre les bandes de pillards ou d'ennemis musulmans.

Enfin, quelle admirable leçon d'énergie nous ont donnée ces colons qui, nullement découragés par l'adversité, attendaient le premier moment d'accalmie pour se mettre de nouveau au labeur ! Toute leur âme se retrouve dans cette lettre du baron de Vialar à un de ses amis de Lyon : « Les commencements sont coûteux et pénibles, mais l'avenir qu'ils promettent est si beau, si utile, si grand, qu'on ne peut pas être arrêté. Le cœur s'échauffe et l'enthousiasme double ses forces. Pour moi, aucun sacrifice ne me coûte, si je puis ennoblir mon nom en le gravant sur le berceau de ce nouvel empire. Plaise au ciel que le développement des immenses ressources d'un sol fécond ne soit plus entouré par les violences des gens de guerre ! [1] ».

1. Sansonetti. *Un colonisateur. Le baron de Vialar. Revue de la Soc. de Géog. d'Alger*, 1911, p. 174.

CHAPITRE VI

LA PACIFICATION DE LA MITIDJA

Le lieutenant général Bugeaud, désigné le 29 décembre 1840 pour succéder au maréchal Valée, débarqua à Alger deux mois après, le 22 février. Les colons algériens voyaient en lui un anti-coloniste avéré, qui avait maintes fois affiché ses idées dans ses discours à la Chambre des Députés ; naguère encore, lors de sa glorieuse campagne d'Oranie, il déclarait n'avoir vu « que sables, rochers et broussailles incultivables ». Aussi, dès son arrivée, s'empressa-t-il de les rassurer en leur proclamant hautement que ses idées sur ce point avaient complètement changé, qu'il serait désormais un « colonisateur ardent ».

« Le pays s'est engagé, je dois le suivre. J'ai accepté la belle et grande mission de l'aider à accomplir son œuvre. J'y consacre désormais tout ce que la nature m'a donné d'activité, de dévouement et de résolution... La guerre, indispensable aujourd'hui, n'est pas le but. La conquête serait stérile sans la colonisation. Je serai donc colonisateur ardent, car j'attache moins ma gloire à vaincre dans les combats qu'à fonder quelque chose d'utilement durable pour la France [1] ».

Mais il ne veut pas renouveler les fautes de ses prédécesseurs. Aussi condamne-t-il le système de colonisation par fermes isolées qu'il veut remplacer par celui de « villages défensifs ».

« L'expérience faite dans la Mitidja n'a que trop prouvé l'impossibilité de protéger la colonisation par fermes isolées ; et c'est à peu près la seule qui ait été tentée jusqu'ici : elle a disparu au premier souffle de la guerre. Ne recommençons pas cette épreuve avant que le temps soit venu ; la force militaire s'y affaiblirait par le fractionnement et l'armée y périrait par les maladies, sans donner aux cultivateurs la sécurité agricole.

« Commençons la colonisation par agglomération dans des villages défensifs, en même temps commodes pour l'agriculture et assez militaire-

1. Proclamation de Bugeaud. *Moniteur algérien* du 23 février 1841.

ment constitués et harmonisés entre eux pour donner le temps à une force centrale d'arriver à leur secours ; je me dévoue à cette œuvre.

« Formez de grandes associations de colonisateurs ; mon appui, mon zèle de tous les instants, mes conseils d'agronome, mes secours militaires ne vous manqueront pas...

« Nous édifierons des villages, et quand nous pourrons dire à nos compatriotes, à nos voisins : nous vous offrons dans des lieux salubres des établissements tout bâtis, entourés de champs fertiles et protégés d'une manière efficace contre les attaques imprévues de l'ennemi, soyez sûrs qu'il se présentera des colons pour les peupler [1] ».

La pacification de la Mitidja devait précéder toute nouvelle tentative de colonisation. Le nouveau gouverneur général s'y consacra dès le début de son gouvernement.

Il fit une visite aux postes de la plaine et, ayant constaté que son prédécesseur avait trop dispersé ses forces, il donna ordre, avant son départ pour Constantine, de détruire le camp du Fondouk et de faire évacuer le hameau qui s'était formé dans son voisinage immédiat ; ce dernier fut détruit si précipitamment que les habitants n'eurent même pas le temps d'emporter leur mobilier.

Comme certains indigènes demandaient à rentrer dans la plaine, le gouverneur général décida qu'aucune soumission isolée d'Arabes ou de familles arabes ne pourrait être acceptée ; les chefs seuls étaient admis à traiter de la soumission de leurs tribus. Les quelques indigènes qui avaient été autorisés à rentrer furent cantonnés près de la Maison Carrée et il leur fut interdit de franchir l'Harrach.

Aussitôt après son retour, Bugeaud, par arrêté du 19 mars, déclara en état de guerre tous les points de l'Algérie occupés par nos troupes. La milice africaine fut placée sous les ordres de l'autorité militaire et astreinte à assurer, de concert avec la troupe, un service de garde des plus pénible. A Boufarik en particulier, sur un effectif de 282 hommes, elle avait à fournir 25 hommes de garde par jour ; 5 postes lui étaient confiés, 4 aux portes de la ville et un au centre. « Les fatigues du service, les alertes continuelles, la fièvre surtout avait réduit le chiffre des Miliciens valides à un effectif insignifiant. Pour compléter les postes, le sergent-major était obligé d'aller

1. Proclamation de Bugeaud. *Moniteur algérien* du 23 février 1841.

chercher ses Miliciens de gourbi en gourbi, de maison en maison ; mais, minés par la fièvre ou par la dysenterie, couchés sur une poignée de foin ou sur la terre nue, les malheureux colons qui, pour la plupart, ne remplissaient qu'entre deux accès leurs obligations de Miliciens, se trouvaient trop souvent dans l'impossibilité de répondre à l'appel de ce sous-officier. Le service, qui tombait dès lors tout entier sur les valides, ne leur permettait plus de s'occuper de leurs affaires particulières ; aussi, leur accorda-t-il une indemnité de dix francs pour chacune des nuits qu'ils passaient au poste [1] ».

La proclamation de l'état de guerre n'empêcha pas les audacieux Hadjoutes de recommencer leurs brigandages dans la région de Boufarik. Aussi, par représailles, le général Changarnier, à la fin de mars, parcourut pendant trois jours tout le pays compris entre Koléa, l'oued Djer, l'oued Nador et la mer et fouilla dans toute son étendue le bois des Karezzas. Son expédition fut très fructueuse : il ramena 420 prisonniers, 1.190 bœufs, 1.800 moutons, 150 bêtes de somme, une grande quantité d'armes et de selles.

Mais les Hadjoutes étaient incorrigibles : quelques jours après, ils enlevaient trois colons de Boufarik, qui, le 18 mai suivant, furent échangés en même temps que 150 autres colons ou militaires contre un nombre à peu près égal de prisonniers arabes.

Ces attaques semblaient justifier la nécessité de l'« obstacle continu », dont le projet, présenté par le général Rogniat avait été remanié par le général de Berthois [2] et accepté en juillet. On s'en tenait à un fossé continu qui devait être flanqué tous les 500 mètres de blockaus en bois. C'est avec un sourire sceptique que Bugeaud se rallia à ce projet, dont il estimait la valeur en ces termes : « L'obstacle n'est sérieux que contre les maraudeurs et les petits partis de cavaliers ennemis ; il donnera la sécurité agricole journalière, et c'est déjà un immense service ; mais il ne peut préserver des événements de la guerre sérieuse, qui pourrait avoir lieu dans l'avenir, si nous laissions debout l'homme qui a su concentrer dans ses mains toutes les forces des Arabes des trois provinces de l'ouest. Il serait donc imprudent, malgré l'obstacle, de faire de la colonisation par fermes isolées. Toutefois, quelques établissements de cette nature pourront être tolérés et se

1. Trumelet, *Boufarik*, p. 238.
2. Voir le mémoire du général Berthois. Arch. G. G. N³.

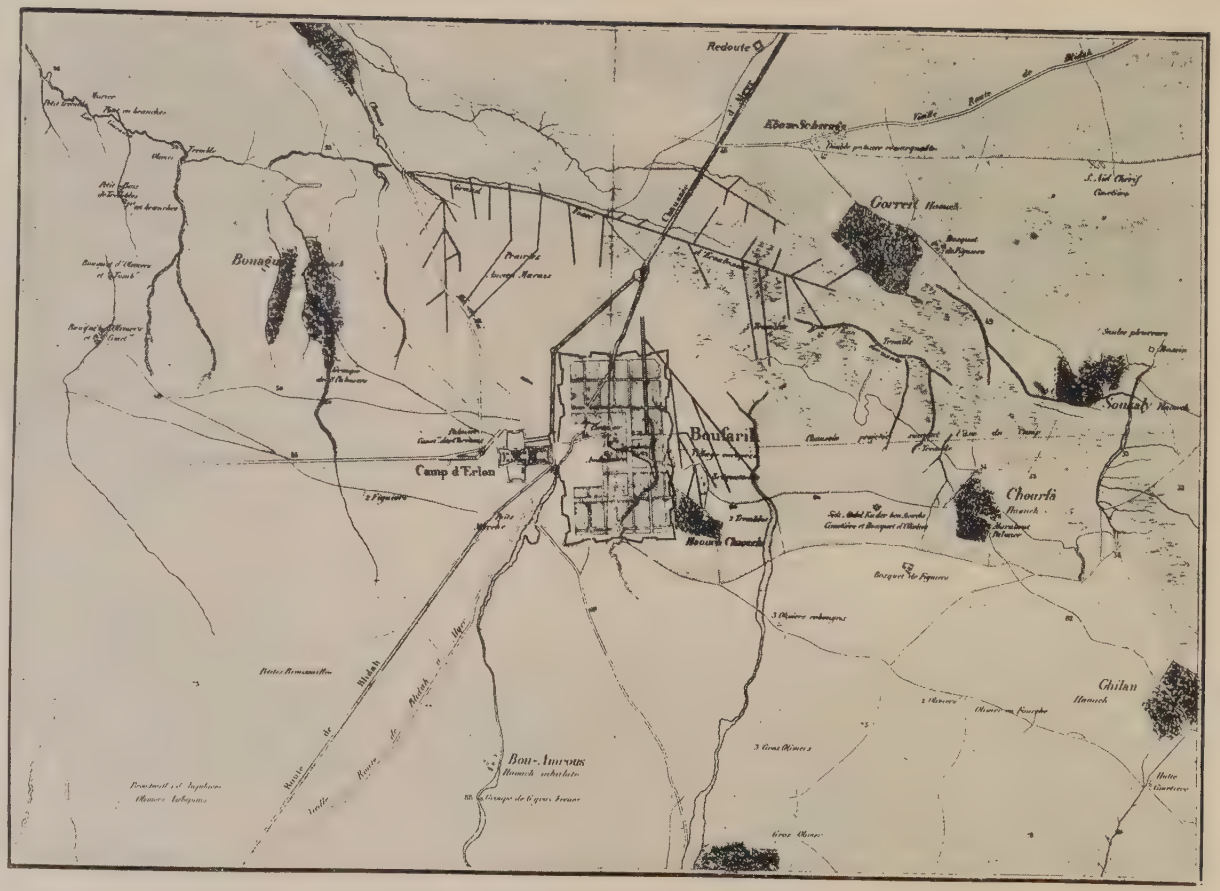

Environs de Boufarik (1840).

lier même avec le système des villages fortifiés, mais ceux-ci doivent être la principale base de la colonisation [1] ».

Les travaux du fossé-obstacle furent exécutés tant par la main-d'œuvre civile que par la main-d'œuvre militaire et commencés au mois d'août simultanément à Blida, Koléa et à la Maison Carrée. A la fin de novembre, 8 bataillons furent envoyés en renfort pour terminer le plus rapidement possible la section de Blida-Koléa. Le gouverneur général avait adressé en août un pressant appel aux ouvriers de France auxquels il offrait de grands avantages : un indemnité de 15 centimes par lieue du point où ils se seraient fait inscrire jusqu'à Toulon, le passage gratuit de Toulon à Alger, des salaires très supérieurs à ceux de la métropole, une ration de pain, de viande, de sucre, de café, de sel, de légumes secs et une double ration de vin pendant tout le temps qu'ils travailleraient pour l'administration ; mais les ouvriers n'avaient pas répondu à cet appel en nombre suffisant.

Bugeaud, accompagné du comte Guyot et du général Berthois, vint visiter les travaux au début de décembre et étudier les moyens d'assurer la garde de cet obstacle. Il estima que 800 hommes, (160 garnisons de 5 hommes par blockaus) seraient nécessaires, sans compter ni les cavaliers qui feraient les patrouilles, ni les conducteurs du train qui assureraient le ravitaillement et l'évacuation des malades. Comme, pendant l'été, ces hommes seraient décimés par les fièvres, il faudrait, au bas mot, immobiliser 4 régiments entiers. « L'armée, concluait-il dans une lettre qu'il adressait au Ministre de la guerre, aurait creusé elle-même son tombeau, si la partie de la plaine était gardée par des blockaus [2] ». Le fossé de l'ouest fut terminé dans les premiers jours de janvier 1842 ; la construction du fossé de l'est fut abandonnée à la suite des premières victoires de Bugeaud. Seuls les blockaus des extrémités furent occupés par des postes de cavalerie ; les autres furent peu après démolis par les colons qui se servirent des planches pour leurs constructions. Quant au fossé-obstacle, il ne fut plus d'aucune utilité ; il n'avait en somme rendu de services que comme fossé d'assainissement.

Les pillards n'avaient nullement été inquiétés par cette barrière, si facile à franchir, ainsi qu'en témoigne l'affaire Blandan. Le 11 avril, un détachement de 22 hommes du 26e de ligne, conduit par le sergent Blan-

1. *Moniteur algérien.* 16 août 1841.
2. Bugeaud à Soult. 7 décembre 1841. Arch. G, G. Fouka.

dan, était parti de Boufarik pour assurer la correspondance avec Blida, quand il fut assailli à l'improviste, près de Beni Mered, par 300 cavaliers indigènes de Ben Salem et quelques Hadjoutes. Sommé de se rendre, Blandan abattit d'un coup de fusil le cavalier indigène envoyé pour lui signifier cet ordre. Ce fut le signal d'un combat acharné. Atteint mortellement, Blandan cria à ses compagnons de se défendre jusqu'à la mort. Il ne restait plus que 5 soldats, debout, décidés à combattre jusqu'au bout, quand des secours, accourus de Boufarik et de Beni Mered, vinrent mettre fin à ce combat inégal. Nous avions 7 hommes tués et 9 blessés. Le souvenir de ce beau fait d'armes fut perpétué par un monument qui fut érigé deux ans après à Beni Mered. Boufarik élèvera aussi une statue à Blandan en 1887.

Dans les derniers jours d'avril, un groupe de cavaliers de Ben Salem, pénétrant de nouveau dans la plaine, essaya de faire une razzia dans les environs de Boufarik ; il fut mis en fuite par le colonel Morris, commandant de la place, qui prit, le 21 mai, les mesures suivantes :

« Le lieutenant-colonel commandant supérieur de Boufarik recommande aux faucheurs de ne jamais rester éloignés de leurs armes ; ils doivent toujours, au contraire, avoir leurs faisceaux près d'eux, et les rapprocher au fur et à mesure qu'ils avancent. MM. les propriétaires et chefs d'ateliers y tiendront strictement la main. Les chefs d'escorte sont autorisés à rentrer au camp, si cette consigne n'est pas observée. Un colon surpris par les Arabes et courant à son arme a l'air de fuir ; il encourage ainsi l'ennemi à fondre sur lui ; au contraire, s'il engage le feu le premier, il tient l'ennemi en respect et préserve ses camarades.

« Si les Arabes se présentent en petit nombre, de dix à vingt par exemple, il est inutile que les faucheurs se dérangent ; l'escorte éloignera l'ennemi avec quelques coups de fusil, et fera de suite prévenir au camp ; mais s'il est nombreux, il faut que les faucheurs, en attendant les secours, se placent lestement en bataille derrière l'escorte sans courir ni crier.

« Le camp tirera alors deux coups de canon : à ce signal, tout le monde prendra les armes et se portera sur les coups de fusil en ordre et au pas de course ; la cavalerie partira du camp avec la réserve, ainsi que tous les postes, lesquels seront remplacés par les ouvriers d'administration pour le camp, et par les colons pour les barrières.

« Les troupeaux rentreront ; leur escorte se joindra à la réserve.

« Les premiers engagés attendront l'arrivée du commandant supé-

rieur pour agir offensivement ; jusque là, on se contentera de se défendre en se couvrant d'un bois, d'un ravin, ou d'un fossé.

« Aussitôt que l'ennemi aura été repoussé, les travaux reprendront leur cours, et la garnison rentrera [1] ».

Ces mesures inspirées par la prudence n'étaient rien moins que superflues. Boufarik avait en effet payé un très lourd tribut aux Arabes : depuis l'année 1837, 37 de ses colons avaient été enlevés et 21 étaient morts en captivité, 36 avaient été assassinés. Le tribut payé à l'insalubrité était beaucoup plus élevé encore : du commencement de l'année 1837 à la fin de 1841, le chiffre total des décès atteignait 227. Le tableau suivant donne le détail par année ainsi que la proportion des décès et des naissances.

Mouvement de la population a Boufarik de 1837 a 1841.

Année	Population	Décès	Pourcent.	Naissances	Pourcent.	Observ.
1837	224	36	11.11	14	6.25	
1838	282	20	7.09	11	3.90	
1839	350	68	19.43	16	4.57	
1840	400	47	11.75	7	1.75	Plus 12 assass.
1841	430	56 [2]	13.02	12	2.79	Plus 8 assass.

Les colons de Boufarik n'eurent pas à observer pendant longtemps les prescriptions du colonel Morris. Une expédition concertée entre le Gouverneur général et Changarnier dans les montagnes de l'Atlas détermina le 6 juin suivant la soumission des Mouzaïa, qui fut suivie le lendemain de celles des Soumata, des Bou Alouan et des Beni Menad. Deux jours après, les Beni Salah et les terribles Hadjoutes eux-mêmes demandèrent l'aman, à l'exception de quelques cavaliers qui partirent rejoindre Abd el Kader.

La Mitidja, après 12 années de guerre et de brigandages incessants,

1. Trumelet, *Boufarik*, p. 272-273.

2. Dont :

Janvier 6	Avril 2	Juillet 5	Octobre 10
Février 5	Mai ..	Août 4	Novembre 8
Mars 4	Juin 5	Septembre 3	Décembre 4

était enfin pacifiée, délivrée du cauchemar des assassinats de colons, des incendies de fermes ou de récoltes. Ses colons soldats, constamment sur le qui vive, le fusil en bandoulière ou caché dans le champ qu'ils labourent, vont devenir désormais de simples colons, des cultivateurs, qui pourront relever en paix les ruines de leur ferme, labourer leurs terres en toute sécurité. Cette plaine presque déserte va se repeupler, ses haouchs en ruines vont être reconstruits, ses champs incultes vont revoir le soc bienfaisant de la charrue. C'est une lutte nouvelle contre un sol avare de ses richesses, qui va être engagée par ces modestes champions de la civilisation, qui mourront souvent ignorés en creusant péniblement les sillons dans lesquels d'autres, plus heureux, viendront faire la moisson. C'est une ère nouvelle moins glorieuse, mais plus féconde, qui s'ouvre dans l'histoire de la colonisation de la Mitidja, celle des défrichements, et des dessèchements, la phase militante et créatrice va succéder à la phase héroïque.

LIVRE III

LA PHASE MILITANTE ET CRÉATRICE
(1842-1858)

CHAPITRE I

LA COLONISATION OFFICIELLE

Le nom de Bugeaud évoque de prime abord le brillant général qui s'illustra dans ses campagnes contre Abd el Kader ; il fait penser ensuite à l'agriculteur que la colonisation intéressa autant que la conquête et qui se sentit autant à l'aise devant un champ de blé que devant un champ de bataille. Le maréchal s'appelait volontiers le « soldat laboureur » et ses officiers l'avaient surnommé le « jardinier en chef de l'Algérie ». Elevé à la campagne, dans la propriété familiale de la Durantie en Périgord, il avait choisi presque à contre-cœur la carrière militaire ; devenu officier, il envoie pendant un congé sa lettre de démission, mais sa sœur, à qui il l'avait confiée, a l'heureuse idée de la retenir. Mis en demi-solde sous la Restauration, il se retire dans son domaine qu'il se met à exploiter, apprenant à manier la faux et la charrue ; il devient un agronome des plus entendus ; il améliore la pratique des assolements, fait sur une large échelle des prairies artificielles, fonde une ferme modèle. La création des comices agricoles, qui est son œuvre, lui permet de propager dans toute la région ses méthodes agricoles, qu'il s'efforce ensuite de répandre dans toute la France, une fois qu'il est élu député. Cet amour passionné de l'agriculture, ces connaissances agrologiques vont servir à Bugeaud dans son œuvre de colonisation de l'Algérie.

Dès les débuts de son gouvernement, il tint à montrer son attachement à la cause de l'agriculture dans une cérémonie symbolique qui eut lieu à Maison Carrée et qui fut appelée la « fête du labourage ». En présence de son état-major et de plusieurs colons qu'il avait convoqués pour la circonstance, il saisit le mancheron d'une charrue et creusa lui-même un sillon dans le sol de cette plaine, qu'il eût voulu voir peuplée de colons et couverte de cultures. Il recevait toujours les colons avec un empressement et familiarité qui les mettaient tout de suite à leur aise. Un jour, l'un d'eux

étant venu en blouse, en sabots et un gros bâton à la main lui demander une charrue et une paire de bœufs, Bugeaud lui conseilla d'aller trouver de sa part le comte Guyot. « Comment, Monsieur le maréchal, s'écria le colon, voulez-vous que je me présente dans ce costume devant Monsieur le comte ? » Le duc d'Isly se plaisait à raconter cette anecdote qui le montrait aussi populaire chez les colons que l'histoire de la casquette chez les soldats.

Un des premiers actes de son administration fut l'organisation de la colonisation officielle. La colonisation privée n'ayant donné que des résultats faibles et éphémères, il fallait, pour arriver à des résultats à la fois rapides, certains, importants et durables, que le gouvernement prît en main l'entreprise de la colonisation ; ce fut l'objet de l'arrêté du 18 avril 1841, qui attribuait à la Direction de l'Intérieur la part essentielle dans les opérations de colonisation, la formation des nouveaux centres, le choix de leur emplacement, le levé et l'allotissement des terres, le placement des familles, l'établissement des routes, la construction des édifices publics et la délivrance provisoire des titres de concession. La Direction des Finances n'avait plus à intervenir que pour la remise des immeubles domaniaux et la délivrance des titres définitifs de propriété. L'arrêté stipulait en outre la gratuité des concessions. Des règlements particuliers devaient déterminer les conditions exigées pour être admis à titre de colon concessionnaire dans les nouveaux centres ; le minimum de ressources pécuniaires était fixé de 1200 à 1.500 francs. Chaque concessionnaire recevrait pour la construction de sa maison des matériaux à bâtir d'une valeur de 600 francs. L'administration lui prêterait des bœufs, lui délivrerait des instruments aratoires, des semences, des arbres à planter, et dans certaines circonstances, lui assurerait le concours de la main-d'œuvre militaire.

Pour activer le recrutement des colons, Bugeaud fit envoyer aux Préfets de la métropole une circulaire qui faisait connaître aux postulants la marche à suivre pour obtenir une concession et les avantages offerts par l'administration. Ils devaient d'abord adresser une demande au Ministre de la guerre par l'intermédiaire des préfets. A cette demande « devaient être joints des certificats constatant la moralité des pétitionnaires, leur profession, âge, nombre et âge de leurs enfants, la quotité des ressources pécuniaires dont ils disposaient, quotité qui ne devait pas être inférieure à 1.200 francs pour une famille peu nombreuse ». Si cette demande était acceptée, le pétitionnaire recevait du Ministère un permis de passage gra-

tuit ; à son arrivée en Algérie il était mis en possession d'un lot à bâtir dans le village qui lui était assigné et d'un lot à cultiver qui ne pouvait dépasser 12 hectares, sauf dans des cas exceptionnels et après l'approbation du Ministre. En attendant qu'il pût construire une habitation, il était assuré de trouver un abri provisoire dans des baraques élevées par l'administration. Dès que le colon aurait satisfait aux obligations portées sur son titre provisoire, il recevrait un titre définitif de propriété [1].

Pour permettre la mise à exécution de l'arrêté du 18 avril, un crédit de 500.000 francs fut ouvert sur le budget général et un autre de 485.500 sur la caisse de colonisation.

Le comte Guyot, Directeur de l'Intérieur, présenta au mois de mars 1842 un projet de colonisation qui fut adopté par le Ministre le 26 avril suivant. S'inspirant des leçons du passé qui lui faisaient envisager avant toute autre chose la question de la sécurité, il voulait réagir contre l'isolement qui avait nui au développement des premiers établissements : « Les établissements anciens ou nouveaux, isolés les uns des autres, ne se donnent qu'un très médiocre appui : on sent dès lors la nécessité de revenir à un point de départ fixe et de subordonner tout ce qui doit se faire à un plan général [2] ».

Prenant comme base principale Alger, le Directeur de l'Intérieur partageait l'œuvre de la colonisation en 3 zônes concentriques comprenant tout le Sahel d'Alger jusqu'au Mazafran, celle du Fâhs, celle de Staouéli et celle de Douéra.

Dans la première, où existaient déjà trois villages, Kouba, Birkadem et Dely Ibrahim, seront fondés trois nouveaux centres en 1842, Draria, El Achour et Chéragas.

La 2e zône, qui était couverte de broussailles et de palmiers nains, abandonnée aux panthères et aux hyènes, devait comprendre cinq villages, Ouled Fayet, Baba Hassen et Saoula, qui seront crées par l'administration en 1842 et 1843, Staouéli, qui sera concédé aux Trappistes en 1843 et Sidi Ferruch, qui sera donné à l'entreprise en 1845.

Dans la 3e zône, qui était la plus éloignée et la moins en sécurité, trois villages seront créés par l'administration civile, Douéra en 1842, Crescia en 1843, Zéralda en 1844 et trois autres par l'armée, Saint-Ferdinand et Sainte-Amélie en 1843 par des condamnés militaires et Mahelma en 1844.

1. V. *Tableau de la Situation des Etablissements français...* 1841, p. 138 et suiv.
2. *Ibid.* 1842-1843, p. 138 et 139.

Bugeaud posera un jalon dans le Sahel de Koléa en fondant en 1841 le village militaire de Fouka.

Dans le projet du comte Guyot, la colonisation de la Mitidja passe à l'arrière plan. Ce serait pure folie que de renouveler l'essai malheureux de Boufarik, « création anticipée dans le système général de colonisation de la plaine ». C'est par la bordure de l'Atlas, seule région salubre, que doit commencer la colonisation. Le Directeur de l'Intérieur ne propose que la création de trois centres autour de la ville fortifiée de Blida, Beni Mered, Ouled Yaïch et Mebdouah. On ne comptera, à la fin de 1843, que 3 nouveaux villages dans la plaine à côté de 12 dans le Sahel et, pour la période de 1841 à 1847, 8 créations dans la première région à côté de 16 dans la seconde.

Après une étude plus approfondie de la question, le comte Guyot développe ce projet de colonisation de la bordure de l'Atlas. « Les colons travailleront d'abord dans des localités saines ; ensuite ils pourront graduellement étendre leurs cultures dans l'intérieur de la plaine, sauf à s'abstenir de descendre dans les terres basses pendant les mois d'été où sévissent les fièvres. L'agriculture envahira ainsi successivement la Mitidja en partant simultanément des deux revers opposés, de manière à se rencontrer enfin au milieu quand les travaux d'assainissement seront achevés [1]. »

Il divise cette bordure de l'Atlas en trois sections : 1° celle de l'est, commençant à la mer au delà de Reghaia, vers l'embouchure du Boudouaou, et aboutissant à l'ancien camp de l'Arba ; 2° celle du centre, comprise entre l'Arba et la coupure de la Chiffa ; 3° celle de l'ouest.

« La section dont il convient de s'occuper tout d'abord, dit-il, est celle comprise entre l'Arba et la Chiffa ; en effet, elle est placée en face du Sahel, c'est donc celle là qu'il faut peupler et coloniser en premier lieu. Cette section, qui peut avoir 40 kilomètres de développement, comportera la création de 3 centres principaux et de 15 à 20 centres secondaires. La situation des premiers est toute déterminée par les nécessités locales ; l'une existe, c'est Blida ville d'une importance rapidement croissante et qui est appelée à être tout à la fois ville de commerce, d'industrie et d'horticulture. Le deuxième sera placé au point où la rivière dite l'Harrach entre dans la plaine et où déjà existe un de nos établissements militaires.

1. *Tableau de la Situation des Etablissements...* 1842-1843. p. 190.

Le troisième serait établi au lieu dit l'Arba, qui est le grand marché des Arabes et des Kabyles dans le beau et riche quartier des Beni Moussa. Quant aux simples villages, le nombre et l'assiette ne pourraient être déterminés qu'après une étude approfondie des localités.

Quatre grandes routes devront être ouvertes pour garantir la sécurité de la population qui sera répartie dans cette section et qu'on peut évaluer à 8 ou 10.000 individus, indépendamment de Blida, pour rattacher ces colons à Alger et au Sahel, pour les mettre en communication du côté de l'est avec une partie de la province de Tittéri, relier enfin les centres les uns avec les autres.

1° La route de l'Arba à Blida par le pied de la montagne.
2° La route de l'Arba au gué de Constantine, au pied du Sahel.
3° La route de l'Harrach à la route de ceinture du Sahel vers le quartier de Birtouta.
4° La route de l'Harrach à Médéa [1] ».

De la réalisation de ce projet, le Directeur de l'Intérieur attendait les plus grands résultats. « Je regarde, écrivait-il à Vauchelle, intendant militaire, directeur des Affaires de l'Algérie au Ministère de la guerre, la colonisation du pied de l'Atlas comme la plus magnifique opération qu'il soit possible d'entreprendre en ce genre, et c'est aussi l'avis des personnes auxquelles j'en ai parlé. Je crois pouvoir assurer, ajoutait-il dans un optimisme un peu excessif, que si elle s'exécute, la province d'Alger comptera plus de 100.000 Européens avant son achèvement, et que toutes les parties habitables de la plaine se couvriront immédiatement de populations sans autres frais et sans autre peine pour le gouvernement que de favoriser le mouvement par les travaux publics indispensables [2] ».

Les Chambres votèrent en 1845 pour la colonisation du revers de l'Atlas un crédit d'un million que le comte Guyot, n'utilisa d'ailleurs qu'en partie [3].

Pendant le gouvernement de Bugeaud, souvent malgré l'opposition du Gouverneur lui-même et malgré l'hostilité constante des Bureaux arabes, ce sera la colonisation civile qui, dans la plaine, sera la plus féconde en

1. *Tableau de la Situation.* 1842-1843. p. 192.
2. Guyot à Vauchelle. 20 juillet 1844. Arch. G. G. 2 L².
3. V. Rapports sur la colonisation du revers de l'Atlas (1843-1844-1845). Arch. G. G. 2 L².

résultats ; le Directeur de l'Intérieur y fera naître 7 villages, Montpensier, Joinville, le Fondouk, Dalmatie, Souma, Mouzaiaville et La Chiffa.

Mais ce ne sera pas le seul système de colonisation employé. Bugeaud, entiché de colonisation militaire, fera, après l'essai de Fouka, un nouvel essai à Beni Mered. Favorable au rapprochement avec les indigènes, il installera une tribu à Guerrouaou et une autre à la Rassauta.

A la faveur de la paix et de ces créations officielles, la colonisation libre se développera librement et rapidement. Des fondations de petits villages comme Saint-Jules, Saint-Charles et les Quatre Chemins seront entreprises par des particuliers, d'autres naîtront spontanément comme Maison Carrée. En outre de grandes fermes seront concédées à titre gratuit comme Souk Ali, à titre onéreux comme la Rassauta ou l'haouch Bey el Gharb ; la plupart seront achetées à des propriétaires indigènes.

Les procédés de colonisation employés dans la Mitidja seront donc des plus variés : d'une part, colonisation officielle, soit civile, soit militaire, soit indigène ; d'autre part, colonisation libre, soit dans des villages créés par des particuliers ou spontanément, soit dans des fermes concédées par l'administration ou achetées à des particuliers.

Si l'on suit le développement chronologique de la colonisation, on constate que ces divers procédés sont souvent employés simultanément. L'année 1842 verra la création de la colonie militaire de Beni Mered, à laquelle sera jointe l'année suivante une annexe civile.

En 1843, un crédit de 1.370.000 francs permet de fonder, en même temps que 6 centres dans le Sahel, 2 dans la plaine, Montpensier et Joinville, cependant que de riches propriétaires créent, avec l'aide de l'administration, les hameaux de Saint-Jules et de Saint-Charles.

L'année suivante, 2 nouveaux villages sont crées, Le Fondouk et Dalmatie, tandis que la vaste concession de Souk Ali est donnée à Borély la Sapie et celle de la Rassauta au comte del Valle San Juan.

L'année 1845 voit la fondation du village de Souma, l'essai de colonisation indigène de Guerrouaou, la création du hameau des Quatre Chemins par un particulier et le relèvement ou la construction d'une trentaine de fermes [1].

En 1846, un nouvel essai de colonisation indigène est tenté à la Ras-

1. V. Rapport du 6 juin 1844 du comte Guyot (17 pages) sur la colonisation projetée dans le Sahel et la Mitidja. Arch. G. G. 2 L[1].

sauta ; deux villages sont fondés, La Chiffa et Mouziaiaville, tandis que de nombreuses fermes continuent à s'élever à proximité des centres créés récemment.

Le programme de colonisation pour l'année suivante est des plus chargés :

« 1° Continuer la ligne de ceinture de l'Atlas de Blida au Fondouk, où il reste à créer 6 centres.

2° Relier ces centres à Alger par le village de Sidi Moussa et Blida à Koléa par Oued el Alleg.

3° Relier Le Fondouk à Alger par un village intermédiaire entre Le Fondouk et Maison Carrée.

4° Continuer à l'ouest la colonisation de ceinture de la Mitidja et fonder des centres sur les points principaux.

5° Continuer à l'est du Fondouk la colonisation du pourtour de la plaine[1] ». Ce programme ne devait être réalisé qu'au cours des années suivantes.

1° COLONISATION MILITAIRE.

Beni Mered.

« Ense et aratro », telle fut la devise du maréchal Bugeaud. L'amour de l'armée et l'amour de l'agriculture furent chez lui deux sentiments inséparables qu'il traduisit maintes fois en actes. Constamment, il mit l'épée au service de la charrue : il employa l'armée à des travaux publics, tels que la construction de ponts, l'ouverture de routes, il attribua 30 hectares de terres aux troupes isolées dans les camps, leur recommanda de faire des cultures de céréales, de plantes fourragères, fit même défricher par ses soldats les terres des colons et construire leurs maisons.

Dès 1838, il est convaincu que seule la colonisation militaire peut réussir en Algérie. « Le climat, la nature du sol, la rareté des eaux, le caractère guerrier et pillard des indigènes sont des obstacles immenses. Il faut pour coloniser, déclare-t-il, une population guerrière habituée aux travaux des champs, organisée à peu près comme le sont les Arabes, cultivant et défendant le sol[2] ».

1. *Tableau de la Situation*, 1845-1846, p. 139.
2. Bugeaud, *Mémoire sur notre établissement dans la province d'Oran*, 1838, p. 16.

Aucun autre système de colonisation ne lui parait possible après le sac de la Mitidja. « Il faut, affirme-t-il à la Chambre des Députés, des colons militaires (murmures), ou civils, si vous le voulez, peu importe le nom, mais organisez les militairement, car il faut que les colons soient très guerriers dans un pareil pays [1] ».

Il le répète au Ministre de la guerre, Soult, après sa nomination de Gouverneur général. « Il n'y a que la colonisation militaire, c'est-à-dire une agglomération homogène, constiuée fortement et travaillant méthodiquement qui puisse prospérer jusqu'à ce que la soumission du pays ait assuré la sécurité [2] ».

En novembre 1841, il précise l'idée qu'il se fait de la légion colonisatrice dans la réponse qu'il fait aux Instructions du Ministre. « Je ferai appel à plusieurs classes de travailleurs, à l'armée en retraite et à tous les contingents de l'armée active, sans craindre de diminuer le chiffre de la réserve. Les colons militaires doivent sucessivement remplacer l'armée en Afrique [3]. »

Dès que son projet de colonisation militaire est élaboré, il entend le mettre à exécution. Au début de décembre 1841, il fait commencer par le Génie militaire, près de l'obstacle continu, la construction de deux villages qu'il appelle Fouka et Beni Mered.

Le 7 de ce mois, il adresse aux chefs de corps une circulaire à communiquer aux troupes dans laquelle il fait miroiter les avantages qu'il est prêt à accorder aux soldats libérés qui consentiront à s'établir dans ces villages.

Le 21, il fait rassembler tous les hommes libérables de la garnison d'Alger et des camps voisins, il leur parle en ami qui serait heureux de n'avoir pas à faire ses adieux à la plupart d'entre eux et promet d'accorder une concession à ceux qui voudraient s'établir en Algérie. Sur 800 hommes présents, 63 seulement répondirent à cet appel qui furent dirigés sur Fouka. Mais le recrutement était défectueux, il y eut vite de nombreuses défections. Pour fixer les autres, Bugeaud promit d'accorder une indemnité de 500 francs à ceux qui consentiraient à se marier. Le maire de Toulon accepta, pour la circonstance, le rôle délicat d'agent matrimonial ; 17 colons se rendirent dans cette ville pour convoler en justes noces avec

1. *Moniteur algérien.* 16 janvier 1840.
2. Bugeaud à Soult. 19 juillet 1841. Arch. G. G. I L^{28}.
3. *Id.* 26 novembre 1841. *Ibid.*

les élues de leur cœur ; ce fut une grande cérémonie religieuse rehaussée de musique militaire et de roulements de tambour. 3 autres préférèrent prendre femme dans leur pays d'origine.

Ce premier essai ne l'ayant pas satisfait, Bugeaud proposa au Ministre de la guerre un nouveau système. « J'ai reconnu par l'expérience, lui écrivit-il, que la formation primitive de ces compagnies est vicieuse. Ce ne sont pas des soldats libérés qu'il faudrait pour la colonie militaire ; outre qu'on n'en trouverait pas assez, à la première difficulté, au premier découragement ils se rebutent et demandent à s'en aller. Il faudrait des hommes ayant encore plusieurs années de service à faire, voulant se consacrer à l'Afrique et ayant en général des habitudes agricoles ou du moins une profession se rattachant à l'agriculture [1] ». Tout en reconnaissant que ce deuxième système est préférable au premier, Soult déclare qu'il est peu partisan de la colonisation militaire ; il écrit en marge de sa réponse : « Il faut d'abord examiner s'il convient d'entretenir à grands frais une armée nombreuse pour en employer une partie à des travaux agricoles. »

Bugeaud décida d'appliquer ce nouveau système au camp de Mahelma, entre Douéra et Koléa, et sur un haouch situé à mi-chemin entre Blida et Boufarik, l'haouch Beni Mered, qui avait été abandonné par les indigènes lors de l'insurrection de 1839. La fondation d'un village défensif sur cet haouch, dont les terres étaient fertiles, perméables et irrigables, servirait à la garde de l'obstacle continu. Bien résolu à mettre son projet à exécution, Bugeaud se réserva expressément ce territoire, sans se soucier aucunement des nombreux colons civils qui attendaient impatiemment à Alger que l'administration voulût bien leur donner le placement qu'elle leur avait promis. Le lieutenant-général Rumigny, gouverneur général par intérim, se plaignit au Ministre de cette pénible situation. « Comme je dis la vérité tout entière à votre Excellence, je lui déclarerai que les idées de M. le Gouverneur général Bugeaud sur l'organisation de colonies militaires à Blida causent un mal sans remède pour cette année. En effet, le temps des semailles sera passé dans quinze jours et il sera impossible que les familles auxquelles il accordera la permission de s'établir dans les villages qu'il veut former puissent subvenir à leur nourriture avant l'année prochaine. Il y a ici une foule de gens qu'on aurait pu envoyer immédiatement soit à Koléa, soit à Blida, ainsi que le demandaient avec instance

1. Bugeaud à Soult. Arch. G. G. I L^{28}.

plusieurs chefs de famille possédant un capital depuis 800 francs jusqu'à 8.000. Le temps s'est écoulé, leurs ressources se consomment, et la défense absolue laissée par le gouverneur général d'établir un seul colon, ancien militaire ou civil dans ces localités retarde indéfiniment l'époque où l'on pourra s'occuper de les placer [1] ».

Le plan adopté pour Beni Mered fut un rectangle de 300 mètres de long sur 240 de large. Le nouveau village devait être entouré d'une enceinte en maçonnerie de 3 mètres d'élévation sur 0 m. 50 d'épaisseur et flanqué de trois tours. Il devait comprendre 48 maisons doubles qui abriteraient 96 familles ; 10 maisons seraient construites immédiatement par le génie militaire pour abriter pendant une année les colons et leur permettre de bâtir leur habitation personnelle.

A la fin de 1842, le génie, avec l'aide d'ouvriers civils, avait construit l'enceinte aux deux tiers et commencé l'édification des 10 maisons. Ces travaux ayant absorbé les crédits dont il disposait, Bugeaud fit appel, pour leur achèvement, à la main-d'œuvre moins coûteuse des condamnés militaires du colonel Marengo.

Devant le faible succès du recrutement des soldats libérés, le Gouverneur général s'était résigné à faire remise du village de Beni Mered à la Direction de l'Intérieur, qui devait y placer des colons civils. Le comte Guyot avait envoyé deux géomètres pour procéder au levé des terrains et à la délimitation du périmètre. Quand ces travaux furent terminés, il dirigea sur le nouveau centre une famille de la Haute-Saône, composée de 11 personnes, dont le fils aîné était un ancien soldat de l'armée d'Afrique. Il s'apprêtait à y placer d'autres colons civils quand, inopinément, Bugeaud, au retour d'une expédition, décida d'y envoyer une compagnie de 66 hommes faisant partie du 48e de ligne. Commandée par le lieutenant de Montigny, elle arriva le 19 novembre à Beni Mered et se logea dans une baraque en planches, en attendant l'achèvement de la construction des maisons.

Le génie délivra à ces colons militaires des pelles et des pioches ; l'Intendance leur distribua des instruments agricoles et 11 paires de bœufs. Ils purent ainsi entreprendre immédiatement des défrichements, faire des ensemencements et quelques plantations. En outre, Bugeaud leur fit un

1. Rumigny à Soult. 29 janvier 1842. Arch. Guerre.

cadeau important : « une jument, un poulain, 55 bœufs, vaches et taureaux, 90 brebis et béliers, 4 chèvres et 13 agneaux [1] ». Ces soldats colons continuèrent à toucher leur solde et leurs vivres ; ils furent astreints à travailler en commun cinq jours par semaine et à constituer un avoir collectif ; c'était un essai intéressant de mise en application des idées communistes qui étaient alors en grande vogue.

Trois mois après leur installation, ils avaient défriché et ensemencé 65 hectares, planté 370 mûriers, quelques orangers et citronniers et fait d'importants travaux d'irrigation, si l'on en juge par le rapport du Directeur de la colonie. « Le petit filet d'eau qui venait de la montagne était fréquemment arrêté par les Arabes de la tribu des Ouled Yaïch, et la quantité d'eau qui arrivait à Beni Mered étant presque insuffisante à nos besoins ; il a été fait un ruisseau depuis le pied de la montagne jusqu'au village et l'eau nous arrive en quantité suffisante pour irriguer tout le terrain que nous voudrons et avec peu de frais on peut avoir à Mered une masse d'eau assez forte pour faire aller une usine ». De Montigny est satisfait. « Le jardin fournit des choux pour les besoins de l'ordinaire ; sous peu de jours, nous aurons des salades et des petits pois. Les blés sont très beaux, les orges viennent bien ; en un mot tout promet beaucoup. L'état sanitaire est très satisfaisant [2].

Bugeaud omit de rendre compte de cette création au Ministre, qui en fut informé incidemment par un rapport du comte Guyot sur la situation des villages au 30 décembre 1842. « Sous la conduite de M. de Montigny, capitaine (sic) au 48e de ligne, 66 soldats se sont installés, il y a un mois et demi à Beni Mered. J'ai su depuis qu'ils ont commencé des cultures. Je ne puis donner aucun renseignement à votre Excellence sur leur organisation ; je sais seulement qu'ils ont encore à terminer deux années de service, qu'ils sont soumis à la discipline, et qu'ils reçoivent les fournitures, les vivres et la solde de l'armée [3] ».

A l'annonce de cette nouvelle, le maréchal Soult ne parut pas désapprouver ce nouvel essai de colonisation ; il écrivit en effet en marge du rapport : « Voilà un essai nouveau ; ceux là ne sont pas libérés, ce qui est mieux ».

Ce fut le prélèvement sur les fonds de la colonisation civile d'une indemnité mensuelle de 100 francs destinée à être allouée au lieutenant de Mon-

1. Rapport du lieutenant de Montigny, 16 mars 1843. Arch. G. G. I L[28].
2. *Ibid.*
3. Rapport Guyot. Arch. G. G. I L[28].

tigny qui contraignit Bugeaud à faire des aveux. Pour justifier son acte, il allègua faussement que le Directeur de l'Intérieur « n'avait point trouvé de familles qui voulussent aller s'établir à Beni Mered », qu'il avait jugé « la position mal choisie, insalubre et peu propre a être approvisionnée en bonnes eaux. »

Le Ministre, que le comte Guyot avait tenu exactement au courant de la situation, lui donna l'ordre formel de faire évacuer sans délai Beni Mered et Mahelma et de renoncer à ce mode de colonisation qui lui semblait « tout à fait inadmissible. »

Péniblement et profondément affecté, Bugeaud lui répondit qu'il avait voulu faire simplement une expérience dont le but était de montrer ce qu'on pouvait réaliser dans l'intérieur des terres. Faisant appel à ses sentiments, il lui déclara qu'il était seul coupable et qu'il serait injuste de frapper ses braves colons. « Punirez-vous mes pauvres colons militaires, qui ont tant travaillé, de mon manque d'exactitude ou d'une trop grande précipitation à les établir, précipitation qui ne vient que de mon zèle pour la colonisation civile et militaire ? [1] ».

Mais Soult ne se laissa pas ébranler. « L'opinion publique et les Chambres principalement se prononcent de plus en plus contre le système de colonisation militaire ; c'est là une considération décisive à laquelle il serait d'autant plus imprudent de ne pas déférer, qu'on s'exposerait par là au risque de voir refuser les crédits qui sont en ce moment demandés [2]. » Et il renouvela l'ordre d'évacuation et de remise du village à la colonisation civile.

La mort dans l'âme, Bugeaud s'apprêtait à exécuter, dès son retour à Alger, cet ordre militaire qui ne souffrait aucune réplique quand, contre son attente, le duc de Dalmatie, dont les idées sur la colonisation venaient d'être approuvées par la Chambre, consentit, le 9 juin, pour ne pas ulcérer le cœur du Gouverneur Général et lui donner « une marque toute personnelle de sa haute considération », à autoriser le maintien des militaires installés dans ce centre ainsi que dans celui de Mahelma « sans son autorisation et contrairement au vœu des Chambres et aux principes qu'il avait proclamés à la tribune ». Il ajoutait que ce n'était là qu'une exception, que désormais il y aurait lieu de rentrer strictement dans la règle et qu'enfin la population de ces deux centres ne pourrait être complétée que par des colons

1. Bugeaud à Soult. 8 avril 1843. Arch. G. G. I L[28].
2. Soult à Bugeaud. 16 mai 1843. *Ibid.*

civils désignés et installés par le Directeur de l'Intérieur. Le 6 juillet suivant, il approuvait l'arrêté de création du village militaire de Beni Mered daté du 16 janvier précédent. Tel fut l'épilogue du conflit qui mit aux prises durant trois mois le Ministre de la Guerre Soult et le Gouverneur général Bugeaud.

Le Directeur de l'Intérieur s'occupa sans tarder de la fondation de l'annexe civile. Le 6 décembre 1843, Bugeaud publia l'arrêté de création, qui fut approuvé par le Ministre le 22 décembre suivant. Cette annexe était établie en face du village militaire, dont elle était séparée par la route de Blida. Un territoire de 205 hectares lui était affecté ; elle devait recevoir 22 familles à chacune desquelles serait délivrée une concession de 9 à 10 hectares.

Les travaux d'installation marchèrent très lentement. Au mois d'avril 1844, l'annexe civile n'avait encore reçu que 3 familles. Bugeaud n'était rien moins que pressé d'exécuter les ordres du Ministre. Aussi se fit-il rappeler à l'ordre. « Je désire que des dispositions soient prises pour que, conformément à ce qui a été fait à Fouka, ce centre de population ait enfin son contingent de familles. D'ailleurs le nombre toujours croissant des demandes de concession exige que l'on profite de toutes les places disponibles. »[1] A la fin de l'année, l'annexe civile comprenait une population de 82 personnes.

Cependant, le village militaire avait prospéré. La récolte de 1843 avait été excellente : le blé avait donné 183 quintaux et l'orge 200. Les cultures maraîchères avaient dépassé les besoins. « On a essayé d'en tirer parti à Blida, dit l'adjoint à l'intendance Teinturier, mais le moment n'était pas favorable ; les troupes se trouvaient en expédition et les jardiniers de Blida ont présenté une concurrence redoutable. »[2]

Les colons soldats avaient construit par leurs propres moyens une briqueterie, installé une forge, des ateliers de charronnage et de menuiserie.

Le troupeau s'était augmenté : au 10 novembre 1843, il comprenait 236 bœufs ou vaches, 56 veaux et 567 moutons.

« La conduite des colons est bonne, ajoute le même officier, et rend inutiles les moyens de répression. Ils ont le goût du travail et l'émulation augmentera sous l'influence des résultats déjà obtenus. Le régime de la

1. Soult à Bugeaud. 25 avril 1845. Arch. G. G. I L^{28}.
2. Rapport du 15 novembre 1843. *Ibid.*

communauté ne les inquiète pas et ne leur paraît pas importun... L'établissement, dit-il en concluant, compte une année à peine d'existence, et sans frais autres que ceux de l'avance des instruments aratoires et les prestations de logement, de la solde et des vivres, des terres ont été défrichées et mises en culture, de belles récoltes ont été obtenues, des ateliers de charronnage, menuiserie et taillanderie installés, une briqueterie créée, des instruments ont été achetés, les semences prêtées rendues. Enfin la communauté possède aujourd'hui tant en bétail qu'en matériel, en argent et en produits divers un capital qui peut s'élever à la somme de 40 ou 45.000 francs [1]. »

Au mois d'avril 1844, les soldats de Beni Mered, poursuivant activement leurs travaux, avaient défriché et mis en culture 150 hectares. Leur troupeau comprenait 360 têtes de gros bétail, 750 moutons et 350 porcs.

Sur les fonds de la communauté provenant de la vente de la récolte de l'année précédente, ils avaient acheté à Gray (Haute-Saône) une machine à battre qui, mise en mouvement par un cheval, pouvait « faire jusqu'à 800 gerbes par jour ».

Pour fixer ses colons à Beni Mered, Bugeaud leur avait conseillé, comme il l'avait déjà fait à Fouka, de prendre une compagne. Il appuya ses conseils par la distribution de secours en espèces prélevés sur les fonds de la colonisation ; c'est ainsi qu'un caporal toucha, à l'occasion de son mariage, la somme de 400 francs. Plusieurs répondirent à cet appel : en septembre, 11 soldats avaient pris femme.

La récolte de 1844 fut moins satisfaisante dans l'ensemble que celle de l'année précédente. Comptant sur la prolongation du beau temps, et aussi un peu par négligence, les colons n'avaient pas pris la précaution élémentaire d'abriter leurs gerbes de blé et d'orge ; deux violents orages leur causèrent pour 20.000 francs de dégâts. Cette négligence provoqua la suppression du travail en commun.

Lors d'une visite qu'il fit à Beni Mered à la fin de septembre, Bugeaud trouva ses colons découragés, « mornes et presque impolis ». S'étant adressé au sergent-major pour connaître les causes de ce découragement, celui-ci répondit : « Nos hommes ont bien raison d'être tristes ; ils perdent la plus grande partie de leur récolte ; ils l'attribuent au travail en commun, ils

1. Rapport du 15 novembre 1843.

ne veulent plus de ce régime, ils vont vous demander de les désassocier [1]. »

Le Gouverneur général fit sur le champ rassembler les colons. « Comment se fait-il, mes amis, leur dit-il, qu'ayant récolté en juin, vous n'ayez pas encore dépiqué à la fin de septembre ? — C'est, me fut-il répondu, c'est que nous ne travaillons pas. — Et pourquoi ne travaillez-vous pas ? — Parce que nous comptons les uns sur les autres, que nous ne voulons pas en faire l'un plus que l'autre et qu'ainsi nous nous mettons au niveau des paresseux. Croyez vous, mon Général, que si nous avions eu chacun notre part de blé, il ne serait pas dépiqué depuis longtemps ? Nous en aurions déjà fait plus du double. Cela ne peut pas aller ainsi ; nous vous prions de nous désassocier. On ne croit pas travailler pour soi, quand on travaille en commun. Ce sera bien pis quand nous serons mariés. Si nous vous prouvions que nous avons plus produit dans le jour par semaine que vous nous avez accordé à chacun que dans les cinq jours de la communauté, vous ne refuseriez pas de nous désassocier. »

Bugeaud procéda aussitôt à la vérification de ce fait. L'opération terminée, il leur déclara qu'il allait établir le travail individuel, mais leur retirer en même temps les vivres et la solde. Tous furent d'avis d'accepter. Dès qu'ils connurent la nouvelle, ceux de Fouka et ceux de Mahelma réclamèrent à leur tour et obtinrent le travail individuel et libre.

C'étaient trois exemples flagrants de la faillite du travail en commun et la condamnation des utopies socialistes qui faisaient alors fureur. « Je dirai en passant, ajoutait Bugeaud, que j'ai pratiqué l'association plus, beaucoup plus que nos grands professeurs de socialisme, qui ne la prêchent avec tant d'ardeur que parce qu'ils n'en ont aucune expérience [2]. »

Ce n'est que sept mois après que le gouverneur général rendit compte de cette suppression au Ministre. Le sous-intendant Teinturier fut chargé de procéder au partage des biens au mois de juin suivant. D'après son rapport [3], l'avoir de la compagnie était évalué à 304.000 francs, dont 64.000 pour les 23 maisons construites, 205.000 pour les 513 hectares de terres, 18.000 pour le troupeau. Bugeaud, en y ajoutant la récolte pendante et le troupeau de cochons omis par cet officier, arrivait à un total supérieur à 370.000 frs.

Comme les dépenses, comprenant la construction des maisons par le

1. Bugeaud, Les socialistes et le travail en commun, *Revue des Deux Mondes*, 15 juillet 1848. Cf. Demontès. *La colonisation militaire sous Bugeaud*, p. 319 et suiv.

2. Bugeaud, art. cité.

3. 15 juin 1845. Arch. G. G. I L^{28}.

Génie, les matériaux livrés, la solde, les prestations en nature, les bestiaux donnés, n'atteignaient pas 104.000 francs, il en résultait que les soldats colons de Beni Mered avaient, par leur travail, donné à ce village une plus-value qui dépassait 250.000 francs.

Ces évaluations, dont le but trop évident était de montrer les bienfaits de la colonisation militaire et sa supériorité sur la colonisation civile, parurent un peu fantaisistes au Ministre. Après rectification, les dépenses furent estimées à 250.000 francs, soit 146.000 en plus de l'estimation faite par Bugeaud ; ce dernier avait en outre omis de faire état de la valeur que représentaient les 500 hectares de terres, en grande partie défrichées, lors de leur cession aux colons. Si l'on remarquait enfin que sur ces 500 hectares 300 étaient loués à des indigènes, on était en droit de conclure que les soldats colons avaient donné à Beni Mered une plus-value bien faible et qu'en somme cet essai de colonisation militaire n'avait point donné les résultats qu'on pouvait espérer et que Bugeaud lui-même espérait.

Une fois le travail d'allotissement terminé, les terres furent réparties entre les colons par voie de tirage au sort ; c'était le seul moyen de ne pas faire de mécontents. La suppression du régime de la communauté fut un excellent stimulant pour les colons ; à la fin de 1845, Beni Mered comptait parmi les centres les plus prospères. Il ne fallut pas longtemps pour faire disparaître le nivellement primitif, l'égalité originelle ; plusieurs colons acquirent une honnête aisance, mais d'autres moins intelligents, moins « débrouillards » ou simplement moins favorisés par la fortune furent incapables d'assurer leur subsistance et ils contraignirent Bugeaud à rétablir les rations de vivres.

Quant au village civil, il fit de rapides progrès. Le chiffre de la population passa de 82 personnes à la fin de 1844 à 130 au 31 décembre de l'année suivante ; par suite de l'apport fourni en 1845 par les militaires devenus désormais civils, il s'éleva à 206, pour atteindre 225 en 1847. Le village militaire fut remis entre les mains de l'administration seulement en 1846.

La situation sanitaire fut très mauvaise au cours des années 1844 et 1845 à cause des défrichements effectués par les colons ; durant cette dernière année, la moitié de la population militaire et civile fut atteinte par les fièvres et on dut faire appel au dévouement de trois sœurs de charité. Cette situation s'améliora dans la suite ; la mortalité, qui s'était élevée au cours des deux années précédentes à 134 et à 145 p. 1.000, descendit en

1846 à 46 p. 1.000 et en 1847 à 53 p. 1.000. A partir de cette dernière année, les naissances furent à peu près constamment supérieures aux décès.

Les progrès agricoles marchèrent de pair avec ceux de la population. Au 31 décembre 1846, la superficie cultivée en céréales atteignait 219 hectares, soit un progrès de 60 hectares par rapport à l'année 1844.

Mouvement de la population.

Années	Population	Décès	Pourcentage	Naissances.
1844	82	11	13.4	5
1845	130	19	14.5	12
1846	206	8	3.8	7
1847	225	12	5.3	20
1848	257	13	5	18
1849	284	12	4.2	18

2° COLONISATION CIVILE.

Joinville et Montpensier.

Les premières créations de villages dans la plaine entreprises d'après le plan du comte Guyot se firent autour de Blida. Ce furent, en 1843, Montpensier, dans l'enceinte de l'ancien camp inférieur, et Joinville, dans celle de l'ancien camp supérieur ; en 1844, Dalmatie, au pied de l'Atlas, à 4 kilomètres à l'est de Blida, sans compter l'annexe civile de Beni Mered, qui ne fut peuplée qu'en 1845.

Le directeur de l'Intérieur ayant proposé, au début de février 1843, la fondation de deux villages sur le territoire de Blida, le Ministre de la guerre le pria de s'occuper activement de ces créations de concert avec le Directeur des Finances, Blondel. « Il existe, sur le territoire de Blida leur écrivait-il, des points où il serait possible de placer dès à présent, dans des conditions complètes de sécurité, un certain nombre de familles. Ce sont les anciens

camps dits Supérieur et Inférieur à présent abandonnés et qui peuvent recevoir l'un 15 à 20 familles, l'autre 30 à 40, sans qu'il soit besoin de s'occuper des enceintes qui existent, ce qui rendrait le placement favorable et peu dispendieux [1]. »

Blondel ayant présenté à Guyot des observations au sujet de ces créations, il lui répondit d'un ton sec et qui ne supportait pas la discussion : « Vous ne me paraissez pas comprendre assez, je dois vous le dire, que l'intérêt le plus pressant aujourd'hui, c'est de créer autour de nos établissements du littoral, de manière à les couvrir et à les alimenter, des centres de population composés de familles européennes. Au lieu d'appeler les habitants, au lieu de provoquer les émigrations, vous semblez vouloir qu'on les attende. Or, nous n'avons pas le temps d'attendre ; il faut absolument faire des colons et créer des villages, appeler les bras, occuper le pays par le travail et l'exercice du droit de propriété, afin de sanctionner, de consolider et de simplifier l'occupation que nous en faisons par les armes. J'ai décidé formellement qu'il serait créé le plus tôt possible sur le territoire de Blida un réseau de centres agricoles. Je ne doute pas qu'après avoir reçu cette dépêche, vous ne vous fassiez un devoir de concourir efficacement, sans autre discussion, à l'accomplissement des mesures qui y sont expliquées [2]. »

Peu après, le Directeur de l'Intérieur présentait au Conseil d'Administration les plans du premier village qui devait prendre le nom du prince de Montpensier. Ce centre se composerait de 20 familles et comprendrait un territoire de 240 hectares.

Les travaux de fortification exécutés par le Génie militaire en 1839 devaient former l'enceinte, qui serait seulement fermée par une porte, le voisinage de Blida rendant superflue toute autre défense. Le devis des travaux s'élevait à 13.000 francs.

Un arrêté du Gouverneur Général en date du 23 juin consacra officiellement la naissance du village de Montpensier.

Quelques jours après, le comte Guyot proposa la création dans l'enceinte du Camp Supérieur du deuxième centre qui devait être placé sous le patronage du prince de Joinville. Il comprendrait 49 lots à bâtir dont un serait réservé pour l'édification d'une école. La conscription territoriale

1. Soult à Guyot et à Blondel. 23 février 1843. Arch. Nat. F 80^{1152}.
2. Soult à Blondel. 17 juin 1843. Arch. G. G. I L^{38}.

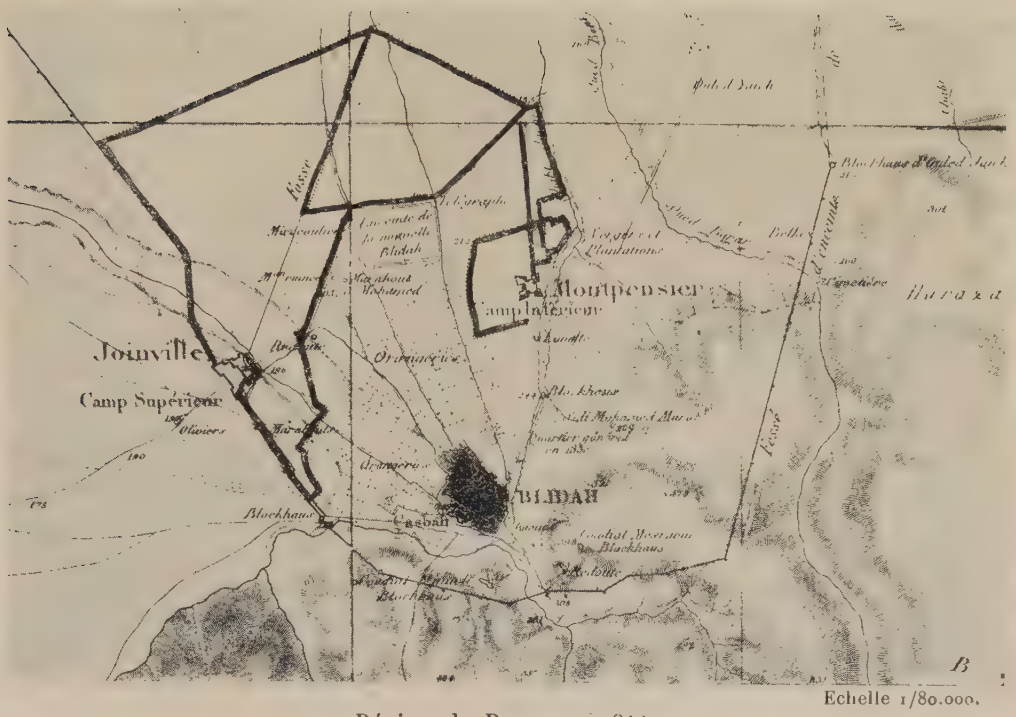

Région de Blida en 1844.
Camps, blockaus, redoutes autour de la ville.

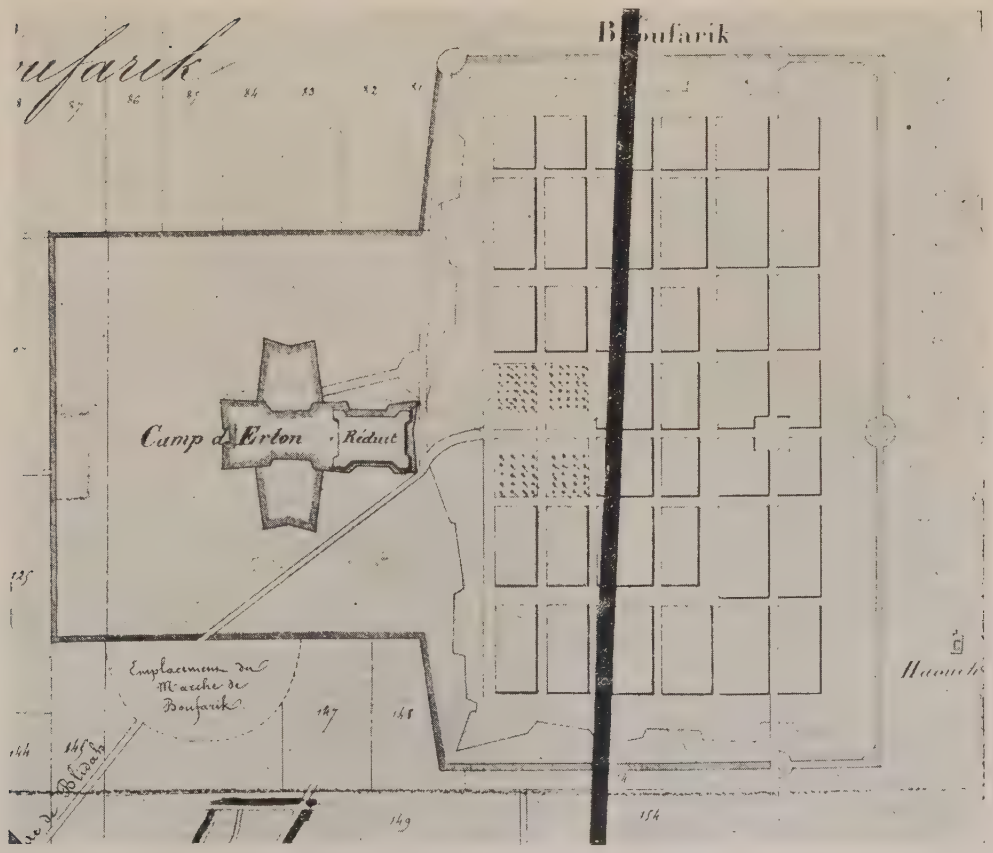

Plan du village de Boufarik (1848).
Rectangle de 750 m. sur 1.100. Lots de concession autour du village.

serait de 432 hectares, ce qui permettrait d'attribuer 10 hectares environ à chaque famille. Son territoire était borné, à l'ouest, par l'obstacle continu sur une étendue de 3.800 mètres ; à l'est, il se réunissait aux concessions du village de Montpensier.

Le devis de l'architecte ne demandait pour cette création qu'une somme de 17.000 francs ; il s'agissait en effet seulement de faire quelques réparations aux travaux d'enceinte exécutés par le Génie. La question de l'alimentation en eau serait résolue à peu de frais par la captation des eaux descendant de la montagne.

L'arrêté de création parut le 5 juillet.

Ces deux centres devaient, d'après le projet ministériel, être peuplés d'ouvriers destinés à fournir de la main-d'œuvre à la ville de Blida. Pour les attacher au sol, il serait délivré à chacun d'eux un petit lot à cultiver de 2 à 3 hectares. « La ville de Blida, centre de transactions importantes et variées, écrivait Soult à Bugeaud le 21 juillet suivant, a besoin d'avoir constamment à sa disposition, c'est-à-dire à sa portée, une population ouvrière attachée au sol par l'attrait de la petite propriété. Les bras lui font défaut aujourd'hui et la main-d'œuvre y est à des prix excessifs. Il importe au développement et à la régénération de Blida que cet état de choses prenne promptement fin. C'est pour arriver à ce résultat et aussi pour placer dans la colonie des familles nombreuses qui me demandent à s'y rendre que j'ai décidé la création de ces deux villages.

« Le peuplement en sera fait avec des familles offrant sous le rapport de l'âge, du sexe et de la profession de leurs membres des garanties spéciales. Il leur sera accordé à chacune d'elles un lot à cultiver de 2 à 3 hectares ; elles pourront se bâtir elles-mêmes des habitations à l'aide de secours en matériaux et sous la surveillance d'un conducteur des travaux coloniaux [1]. »

Mais le Gouverneur général, estimant à juste titre avec le Directeur de l'Intérieur que des ouvriers urbains devaient s'installer à l'intérieur même de la ville et qu'au dehors il fallait établir uniquement des familles de cultivateurs avec des lots de terrain plus importants, laissa de côté le projet du Ministre et distribua à chaque colon des concessions de 8 à 12 hectares.

1. Soult à Bugeaud. Arch. G. G. I L[38].

Montpensier fut peuplé le premier. 8 colons s'y installèrent dans le courant de l'année avec leur famille, généralement nombreuse, formant un total de 50 personnes ; 6 étaient originaires de l'est de la France et 2 du midi [1]. Au 31 décembre 1844, le nouveau centre était entièrement peuplé ; sa population s'élevait à 79 personnes ; les 20 maisons étaient terminées ; 189 hectares étaient en culture ; les colons avaient creusé deux canaux de dérivation pour amener les eaux de l'oued el Kébir et pouvaient ainsi irriguer une partie de leurs terres.

Mais ces terres trop caillouteuses étaient peu fertiles et les lots distribués de trop faible étendue ; aussi le village ne prospéra guère. A la fin de 1845, le chiffre de la population tombait à 53 ; il remonta l'année suivante à 66 pour atteindre 82 en 1847 et 97 en 1848.

Son emplacement sur un sol très perméable valut à ce centre de ne pas être trop éprouvé par les fièvres paludéennes, sauf toutefois en 1845, où la mortalité s'éleva à 94 pour 1.000, et en 1848, où la proportion fut de 82 pour 1.000.

Cédant aux prières des colons, le Directeur des Affaires civiles demanda au Ministre d'agrandir le territoire de ce centre. « Le petit commerce, les petites industries, lui écrivait-il le 27 novembre 1847, ne trouvant pas dans la consommation et les divers besoins des habitants des moyens d'existence suffisants ne s'y établissent pas ou y languissent, l'argent y est rare, la circulation presque nulle ; enfin les colons sont écrasés par le service de la milice qui se renouvelle pour chacun d'eux tous les trois ou quatre jours [2]. » Cette requête ne devait recevoir satisfaction que quelques années plus tard.

Le village de Joinville se peupla aussi rapidement que son voisin ; à la fin de 1844, les 50 maisons construites étaient habitées par 132 personnes. Une étendue de 185 hectares était mise en culture. Les terres très chargées en galets et en graviers étant peu fertiles et les eaux d'irrigation amenées de l'oued el Kébir par un canal de dérivation à peine suffisantes pour arroser les 30 ares de terres réservés pour le jardinage et les plantations, la population resta stationnaire.

1. C'étaient : Songeon de Fourg, Audobez de Torpes, Vaintenel de Pontarlier, tous les trois du département de Doubs, Morel et Vauzy de Taintrux (Vosges), Haymart de Sainte-Menehould (Marne), Vauzy de Montpellier et Faure de Marseille.

2. Blondel à Trézel. Arch. G. G. I L 38.

L'état sanitaire laissa plutôt à désirer pendant les premières années de défrichement : la mortalité atteignit 87 pour 1.000 en 1845 et s'éleva à 145 l'année suivante.

Mouvement de la population.

	Années	Population	Décès	Pourcentage	Naissances
Montpensier.	—	—	—	—	—
	1844	79	2	2.5	3
	1845	53	5	9.4	6
	1846	66	3	4.5	0
	1847	82	4	4.8	1
	1848	97	8	8.2	8
Joinville.					
	1844	132	7	5.3	2
	1845	160	14	8.7	5
	1846	137	20	14.5	7
	1847	145	6	4.1	8
	1848	158	11	6	3

Dalmatie.

Dès que les centres de Montpensier et de Joinville furent mis sur pied, le Directeur de l'Intérieur proposa la création d'un troisième centre à proximité de Blida, sur un territoire défendu par le blockaus d'Ouled Yaïch et qui, abandonné par les indigènes, était échu au domaine. Les travaux défensifs existants pouvaient être utilisés pour fortifier le nouveau village qui devait prendre le nom de Dalmatie en l'honneur du Ministre de la guerre, contenir 50 familles et couvrir un territoire de 708 hectares. Le sol était fertile et favorable « à la culture des céréales, de la vigne et aux plantations d'arbres fruitiers. »

L'alimentation en eau pour les besoins domestiques et les irrigations serait facile à assurer au moyen d'une dérivation pratiquée sur l'oued Beni Aza. Une route ouverte au pied de l'Atlas relierait ce centre à Blida. Chaque concessionnaire recevrait pour la construction de sa maison une subvention de 800 francs en matériaux. La proximité de Blida dispensait de construire une église et une école ; les dépenses d'installation étaient ainsi

réduites aux travaux de nivellement, d'adduction d'eau et à quelques travaux de défense.

Ce projet de création fut adopté par le Conseil d'Administration dans sa séance du 30 juillet 1844. Un arrêté du Gouverneur général en date du 3 septembre suivant constitua l'acte de naissance authentique de Dalmatie.

Les demandes de concession ayant été nombreuses, l'administration put choisir des colons possédant des ressources et offrant des garanties comme agriculteurs.

La plupart des lots furent de 10 à 12 hectares ; 4 de 25 hectares furent distribués à des concessionnaires qui disposaient d'un capital plus important.

Dix mois après sa création, Dalmatie comptait près de 200 habitants et, au 31 décembre 1845, 266.

L'emplacement choisi étant des plus salubres, la situation sanitaire fut satisfaisante dès le début, malgré les défrichements qui furent effectués.

Par contre, les progrès agricoles furent assez lents : au 31 décembre 1846, 61 hectares seulement étaient ensemencés en céréales.

Le 10 juillet 1847, le maire de Dalmatie adressa au Ministre une demande en vue d'agrandir le territoire de sa commune. Cet agrandissement devait permettre à la fois d'installer de nouveaux colons et d'attribuer au village des terres de pâture pour les troupeaux. Une fraction de la tribu des Ouled Yaïch, enclavée dans le périmètre du village, cèderait son territoire, d'une étendue de 300 hectares, moyennant le paiement d'une indemnité et recevrait en outre, à titre, de compensation, des terres situées dans le voisinage ; on mettrait fin ainsi aux discussions qui s'élevaient journellement entre Arabes et Européens au sujet des limites de leurs territoires respectifs et des dégâts qui étaient commis par les troupeaux.

Le Ministre pria le Gouverneur général d'étudier attentivement cette question et de prescrire aux Directeurs de l'Intérieur et des Affaires arabes d'aviser aux moyens d'installer ailleurs les Ouled Yaïch. Ce fut l'occasion pour le Bureau arabe de Blida de montrer son opposition à la colonisation civile et son parti-pris en faveur des indigènes. « Il suffit de s'y transporter (à Dalmatie), disait le chef du bureau arabe de Blida dans son rapport du 13 décembre 1847, pour voir que presque toutes les terres enlevées aux Arabes pour être concédées aux colons se trouvent dans l'état de stérilité le plus désolant : à l'ouest, sur une espace de terrain considérable trois

zouidjas à peine sont cultivées, c'est-à-dire 30 hectares, le reste est en friche et la ligne de démarcation entre le territoire arabe et le territoire européen se trouve là, comme partout ailleurs du reste, parfaitement indiquée par cette différence que le terrain arabe est partout très bien cultivé, tandis que le terrain des colons est à côté inculte et couvert de broussailles ; à l'est, il y a trois zouidjas à peu près également labourées ; quant à la portion au sud, au pied de la montagne, on n'y a pas encore touché depuis la fondation. Cette dépossession serait inhumaine, impolitique au premier chef et tout à fait contraire aux intérêts de la colonisation. Les indigènes seuls peuvent fournir la main d'œuvre aux colons, et parmi ces derniers, ceux qui ont obtenus quelques résultats ont tous employé des Arabes comme cultivateurs. »[1]

Il s'efforce de montrer la supériorité des colons indigènes sur les colons européens. « L'Arabe vit de peu, dépense peu pour ses vêtements, a des besoins très bornés, il coûte peu pour sa journée de travail ; comme il est habitué à labourer le sol, habitué au climat, il est rarement malade est toujours présent au travail. L'Européen au contraire est habitué à une nourriture abondante et substantielle ; il a des besoins d'aisance et des habitudes beaucoup plus dispendieuses que celles de l'Arabe et coûte plus cher aux colons. Il se livre souvent à des excès et comme il n'est point acclimaté, il tombe facilement malade. On peut s'assurer de cette triste vérité en parcourant les villages de Dalmatie, Souma, Mered, Montpensier et Joinville qui sont presque déserts et en visitant les hôpitaux de Boufarik et de Blida qui sont pleins[2]. »

Le Ministre, trouvant que le chef du Bureau arabe montrait une préférence par trop exagérée pour les indigènes écrivit en marge de cette lettre transmise par le comte Guyot : « Il convient sans doute de ménager les Arabes qui nous seront utiles à beaucoup d'égards, mais il ne faut pas que cette considération nous fasse oublier l'urgente nécessité de créer de la place en Algérie pour une population européenne imposante. » Toutefois l'agrandissement du territoire de Dalmatie fut ajourné.

1. V. lettre de Guyot à Soult. 31 janvier 1844. Arch. Nat. F 80 1151.
2. *Ibid.*

Mouvement de la population.

Année	Population	Décès	Pourcentage	Naissance
—	—	—	—	—
1845	266	4	1.5	5
1846	231	8	3.4	9
1847	250	6	2.4	12
1848	267	11	4.1	6
1849	285	6	2.1	3

Le Fondouk.[1]

Poursuivant la réalisation de son plan de colonisation de la bordure de l'Atlas, le Directeur de l'Intérieur proposa, dès le mois de janvier 1844, la création d'un centre de colonisation au nord de l'ancien camp du Fondouk, à l'endroit où l'oued el Hamiz débouche dans la plaine.

Mais, dans les premiers jours de mars, Bugeaud décida de restaurer les anciens bâtiments militaires pour y installer une maison centrale de détention destinée à recevoir 500 jeunes détenus de France qu'on emploierait aux travaux agricoles ; un territoire de 100 hectares leur serait réservé. Ce projet fut ajourné peu après à la suite d'une intervention du Ministre de la Justice qui fit remarquer que, dans l'état actuel de la législation, le Gouvernement ne pouvait envoyer les jeunes détenus hors de la métropole.

Comme de nombreuses familles attendaient des concessions, le comte Guyot reprit son projet qu'il proposa le 20 juillet au Conseil d'administration. L'emplacement choisi lui semblait des plus favorables. « Les terres y sont fertiles, les eaux abondantes et la salubrité satisfaisante. De plus, le Fondouk possédait autrefois un marché indigène que la guerre avait amoindri, mais qui ne tardera pas à se rouvrir et à prendre un accroissement considérable, lorsqu'il se trouvera une population prête à acquérir les denrées des Arabes et à leur offrir en échange les produits de notre industrie dont ils font usage. Ce village deviendra un gîte d'étapes sur la route du Hamiz que les travaux de l'armée ont considérablement avancée. Enfin, il existe dans l'ancien camp, situé en face de l'emplacement désigné pour le village, des constructions importantes qui pourront être restaurées et

1. Arch. G. G. I L[46]. Arch. Préf. Alger. K 51-52-53-182-183-184-185-186.

appropriées pour un vaste établissement qui serait encore une source d'affaires pour la population [1]. »

Le nouveau centre était destiné à recevoir 150 familles. Son périmètre comprendrait de 1.000 à 1.200 hectares qui seraient répartis par lots de 3, 6, 10 et 12 hectares, suivant que le concessionnaire serait négociant, artisan ou cultivateur. Les terres à distribuer appartenaient en majeure partie à des cheiks arabes et à des Maures avec lesquels il serait facile d'entrer en conversation pour en obtenir la cession ; quant aux quelques Européens qui seraient dépossédés, on leur offrirait à titre de compensation des concessions dans le nouveau centre.

« Le village, ajoutait Guyot, qui devait subir un triste démenti, sera bâti sur une colline et dans une position parfaitement saine, tout porte à le croire. Le camp du Fondouk a été affligé de cruelles maladies, mais les causes sont aujourd'hui bien connues et l'on sait qu'elles n'existent plus ou qu'il n'est pas à craindre qu'elles se renouvellent dans l'emplacement choisi [2]. »

Le Fondouk el Hamiz serait un chef-lieu de canton auquel se relieraient les villages qui devaient être successivement créés sur la Reghaïa, sur une partie du cours du Hamiz et sur la route de Blida jusqu'à l'Arba. Il aurait une caserne de gendarmerie, une église avec presbytère et une école. Il était appelé à devenir le siège d'un commissariat civil et d'une justice de paix. Un mur crénelé de 2 m. 80 de hauteur devait l'entourer et le protéger. Les travaux publics seraient exécutés par le service des bâtiments civils et de la voirie. Les colons recevraient pour la construction de leurs maisons une subvention de 800 francs en matériaux, comme à Dalmatie. Des carrières de pierres se trouvaient d'ailleurs dans le voisinage et, près de l'ancien camp, subsistaient encore des briqueteries et des fours à chaux.

Les propositions du Directeur de l'Intérieur furent adoptées par le Conseil d'administration dans sa séance du 31 juillet et une ordonnance du 14 octobre suivant consacra officiellement la création du Fondouk.

Deux mois après, une centaine d'ouvriers venaient commencer les travaux de l'enceinte, de nivellement et d'adduction d'eau. Sans attendre la fin des travaux, quatre familles de colons vinrent s'établir dans le village en création.

Le général de Bar, qui faisait fonctions de Gouverneur général par

1. Rapport de Guyot au Conseil d'administration. 20 juillet 1844. Arch. G. G. I L^{46}.
2. *Ibid.*

intérim et se laissait circonvenir par le Directeur des Affaires arabes, pria le comte Guyot, qui voulait activer la formation du centre, d'agir très prudemment et de régler, par l'entremise des Bureaux arabes, avant toute nouvelle installation de colons, la question des indemnités à payer aux Arabes dépossédés. « En raison de la grande distance qui sépare d'Alger le Fondouk (39 kilomètres), disait-il, la prudence ne permet pas de lancer sans précaution au milieu d'une population arabe les colons européens au fur et à mesure qu'ils se présenteront pour s'y établir. Malgré la grande sécurité qui règne dans la contrée et les dispositions des chefs de la tribu des Kachenas qui ont promis leur concours pour assurer la réalisation des projets de l'administration, il est à craindre, et M. le Directeur des Affaires arabes partage ces appréhensions, que des animosités individuelles, des vengeances pourront se produire, soit que des intérêts se trouveront froissés, soit peut-être par la conduite imprudente des colons inexpérimentés à l'égard des Indigènes [1]. »

Mais le Directeur de l'Intérieur ne se laissa pas arrêter par ces observations. « Nous devons, lui répondait-il le lendemain, presser les travaux au lieu de les ralentir et favoriser l'établissement des familles déjà présentes qui consentent à braver les premières difficultés pour s'installer [2]. »

Il ne voyait aucun danger, ni aucun inconvénient à l'installation immédiate d'Européens au Fondouk. Les quelques terres domaniales qui avaient été ensemencées par les indigènes ne leur seraient reprises qu'après la moisson prochaine. « Les colons auront assez à faire de bâtir leurs maisons, pour ne pouvoir s'occuper de culture qu'au mois d'octobre prochain. Ce délai permettra de régler tout ce qui a rapport aux intérêts des Arabes dépossédés avant la prise de possession par les Européens. »

Dès qu'il y aura un nombre suffisant de colons, il seront armés et organisés en milice. « D'ailleurs, ajoutait-il pour montrer au général de Bar que ses craintes étaient illusoires, la sécurité qui règne sur ce point comme partout ailleurs dans la province et dont la bonne volonté des Arabes garantit le maintien, a déja permis à deux ou trois familles de passer toute l'année dernière au Fondouk sans y être inquiétées. Les transports des approvisionnements de tout genre nécessaires se sont effectués jusqu'à aujourd'hui sans aucun accident. »

Le général se laissa convaincre par ces arguments d'une évidente bonne

1. De Bar à Guyot. 13 janvier 1845. Arch. I L^{46}.
2. Guyot à de Bar. 14 janvier 1845. *Ibid.*

foi et les travaux préparatoires à l'établissement des colons furent poursuivis activement. Un médecin et un commissaire colonial chargé de toutes les affaires se rattachant à la colonisation et aux intérêts particuliers des colons furent envoyés peu après dans le centre en formation.

Le 20 février, une quarantaine de colons avaient déjà reçu leurs lots et plusieurs d'entre eux avaient commencé les travaux de construction de leurs maisons, quand des pluies torrentielles les contraignirent de les suspendre. Presque tous les colons qui étaient venus s'établir étaient pauvres, les colons aisés ayant hésité à s'installer dans une contrée dont le passé d'insalubrité était peu encourageant.

Six mois après sa fondation, le nouveau village comptait 82 familles représentant une population d'environ 300 personnes, dont une cinquantaine d'Allemands. Trois mois après, 105 familles étaient installées, sept maisons étaient terminées et vingt-trois en construction.

L'étendue des concessions rurales distribuées était beaucoup plus importante que dans les centres créés précédemment ; chaque famille avait reçu 10 hectares au minimum ; de nombreux lots atteignaient 20 et même 25 hectares.

Mais, vers la fin de l'année, « quelques demandeurs puissamment recommandés » ayant sollicité des concessions au Fondouk, il fallut, pour leur donner satisfaction, modifier le premier lotissement et prélever 300 hectares sur les concessions déjà délivrées, si bien que les lots de la majorité des colons ne dépassèrent pas 5 ou 6 hectares.

Lors d'une visite qu'il fit au nouveau centre au début de juillet, le Directeur de l'Intérieur se montra satisfait. « Les eaux continuent à être abondantes, écrivait-il au Ministre. On peut les évaluer sous l'action des chaleurs actuelles à 40.000 litres par 24 heures et l'analyse les a reconnues d'une qualité supérieure à celles d'Alger. » La sécurité n'avait pas été troublée un instant ; les indigènes n'inquiétaient nullement les Européens ; ils faisaient preuve au contraire de dispositions toutes bienveillantes. La présence d'une gendarmerie et d'une population, qui était loin d'avoir atteint son chiffre, avait produit de pareils résultats, c'était une question vidée pour l'avenir. Cet heureux état de choses ne pouvait aller qu'en s'améliorant par l'augmentation de la population, la construction de l'enceinte murée et l'établissement d'une milice. Pour activer les construc-

tions, il proposait, au lieu de distribuer des matériaux aux familles peu aisées, de faire élever par entreprise une vingtaine de maisons dont le coût n'excéderait pas 1.000 francs. Les lots non ensemencés par les Arabes avaient été immédiatement distribués ; les autres seraient remis sous peu à leurs concessionnaires, puisque les indigènes faisaient déjà la moisson. La plupart des colons avaient pu récolter un peu de fourrages. Quant à l'état sanitaire, le comte Guyot déclarait laconiquement qu'il n'offrait « rien d'exceptionnel [1] ».

Le Ministre parut très satisfait de cette situation. Il demanda toutefois plus de précision sur l'état sanitaire. « Je désire que vous me fassiez connaître par des chiffres et des faits la situation des choses à cet égard. Je vous recommande de veiller avec une sollicitude constante à éloigner du Fondouk, soit par des défrichements partiels, soit par des nivellements et des plantations toutes les causes d'insalubrité qui pourraient s'y rencontrer [2]. »

Ne recevant aucune réponse, il insista, par deux dépêches adressées les 19 et 24 septembre au général Lamoricière, gouverneur général par intérim, sur la nécessité d'améliorer par tous les moyens possibles la situation sanitaire du Fondouk et sur l'exécution des mesures de précaution qu'il avait prescrites au mois d'avril précédent.

C'est qu'à la suite de « renseignements recueillis de divers côtés et d'articles publiés dans les journaux algériens » il avait appris que de graves maladies venaient de sévir sur les colons du Fondouk et qu'un grand nombre avaient déjà succombé. Cette situation était inquiétante. Quelles étaient les causes de ces maladies ? Que signifiait ce silence du Directeur de l'Intérieur ? Avait-il bien appliqué toutes les mesures prescrites ? Avait-il fait exécuter des travaux d'assainissement ? Une enquête s'imposait. Il fallait au plus tôt s'efforcer d'enrayer le mal. Aussi, par dépêche du 2 novembre, prescrivit-il d'envoyer immédiatement au Fondouk une commission spéciale composée d'un médecin civil, d'un médecin militaire, d'un commissaire de colonisation, d'un ingénieur des Ponts et Chaussées et d'un architecte des bâtiments civils.

Cette commission, qui fut constituée par le Directeur des Affaires

1. Guyot à Soult. 3 juillet 1845. Arch. G. G. I L 46.
2. Soult à Guyot. 26 juillet 1845. *Ibid.*

civiles Blondel avec Pommier-Lacombe comme président, devait étudier spécialement les points suivants.

« L'emplacement du Fondouk est-il bien choisi sous le rapport sanitaire pour l'installation d'une ville ?

Avant d'en faire le choix, a-t-on fait les enquêtes nécessaires pour bien se fixer sur la salubrité du lieu ?

Quelles sont les causes de l'insalubrité ? Sont elles temporaires ou permanentes ?

Quels ont été le nombre et la nature des maladies depuis la fondation du village jusqu'à ce jour ?

Sont-elles dûes à des causes étrangères à la localité ? Quelles sont ces causes ?

L'insalubrité locale a-t-elle augmenté la gravité des maladies étrangères à la localité ?

L'administration a-t-elle fait tout ce qu'elle devait faire soit pour prévenir les maladies, soit pour donner aux malades les secours thérapeutiques qui leurs étaient nécessaires ?

L'administration a-t-elle exécuté complètement et à temps les instructions données par le Ministre dans ses dépêches des 14 et 16 juin, 26 juillet, 19 et 24 septembre ?

Quel a été le nombre des malades et des décès ?

Quel est l'état sanitaire actuel ?

Quels sont les moyens curatifs assurés ou jugés les meilleurs ?

L'eau des sources ne serait-elle pas nuisible ?

Est-il possible d'assainir le Fondouk ? Quels travaux a-t-on entrepris dans ce but ? Quels sont ceux qu'il faudrait entreprendre [1] ? »

Après avoir pris connaissance des documents mis à sa disposition par la Direction générale et la Direction de l'Intérieur, la Commission d'enquête se transporta sur les lieux et exposa le résultat de ses investigations dans un long rapport daté du 19 janvier 1846 [2], dont voici la substance.

Le village du Fondouk avait été créé pour des considérations politiques à proximité de l'ancien camp. Or les troupes de ce camp avaient été fauchées par les fièvres jusqu'à son évacuation en mars 1841. Du 1er juillet 1840 au 10 mars 1841, en l'espace de 8 mois, le chiffre des morts à l'hôpi-

1. Blondel à Pommier-Lacombe, 19 novembre 1845. Arch. G. G. I L 45.
2. Rapport de la commission d'enquête, 19 janvier 1846, Arch. G. G. I L 46.

tal du Fondouk s'était élevé à 207 ; plusieurs autres malades étaient en outre morts dans les hôpitaux d'Alger ou dans ceux de France après leur évacuation.

Mais le Directeur de l'Intérieur était fermement convaincu que dans l'emplacement qu'il avait choisi les causes d'insalubrité n'existaient plus comme dans l'ancien camp. « Le camp, déclarait-il dans un rapport du 11 décembre 1845, était exposé au midi et à l'air froid de la gorge, le nord et la brise de mer ne s'y faisaient pas sentir ; les soldats étaient baraqués et manquaient d'eau ; beaucoup ont succombé à la nostalgie. Le village, au contraire, est en plein nord, abrité contre l'air froid de la gorge par le sommet de la colline, l'eau est abondante et saine ; il n'y a pas de comparaison à établir entre la salubrité de ces deux emplacements. » En réalité, la cause principale subsistait, l'influence des marais voisins.

L'invasion des fièvres remontait au 20 juin 1845. A cette date, la population s'élevait au chiffre de 567 habitants, dont 262 formant la population fixe et 305 ouvriers formant la population flottante. Toute cette population, qui était logée sous des baraques en attendant que les maisons en construction fussent habitables (la première fut terminée le 16 juillet), fut atteinte par la maladie, à l'exclusion seulement du maire. D'après le registre des actes de l'état civil du Fondouk, les chiffres des décès furent les suivants :

Juin.....	1
Juillet...	4
Août	19
Septembre	32
Octobre..	32
Novembre	28
Décembre	11
Total :	127

Ce chiffre, qui était à imputer aux seuls colons, à l'exclusion de la population flottante, donnait la proportion énorme de 488 p. 1.000, proportion qui n'avait même pas été atteinte dans l'insalubre Boufarik. Dans trois familles qui étaient composées respectivement de 5, 6 et 7 personnes, tous les membres disparurent ; une autre perdit 8 de ses membres sur 9.

Le chiffre des décès de la population flottante ne pouvait être déterminé de façon précise. Sur les registres de l'hôpital civil d'Alger, on relevait 33 décès et sur ceux du Fondouck 7 ; mais ce chiffre de 40 était bien au-dessous de la réalité. Dans cette population, qui au mois de juin comprenait 305 individus, les vides produits par les évacuations d'ouvriers malades étaient constamment comblés par de nouvelles arrivées d'ouvriers. Le rapport de la commission laisse entendre que le chiffre de la mortalité dépassa la centaine.

La maladie avait sévi d'abord chez les enfants. Les colons qui étaient restés sous des baraques avaient été plus frappés que ceux qui avaient habité des maisons en pierres. En outre, la mortalité avait pesé davantage sur la partie basse du village que sur la partie élevée.

Ces maladies, qui avaient présenté tous les caractères des fièvres intermittentes devaient être attribuées principalement à l'influence néfaste des marécages voisins et, secondairement, aux remuements de terres effectués lors des premiers défrichements.

Comment avaient été exécutés les ordres du Ministre ? Il avait prescrit au mois de février la nomination d'un médecin civil au Fondouk. Or ce dernier, nommé en mars, avait rejoint son poste seulement fin avril.

Il avait prescrit en avril d'installer une ambulance. Or c'est seulement le 2 octobre suivant qu'avait été expédié de l'hôpital d'Alger le mobilier destiné à son installation.

Le service médical et le service pharmaceutique avaient été en outre assurés d'une manière défectueuse. Le 6 décembre, le Dr Foley envoyé en inspection avait constaté que la pharmacie manquait de plusieurs médicaments d'un emploi journalier et même de sucre pour les boissons. Le 6 janvier suivant, la commission d'enquête avait constaté que les malades étaient privés de sulfate de quinine depuis 8 jours. Comme médecins, on avait envoyé un vétérinaire et un interne de l'hôpital civil.

Quelle était au 1er janvier la situation du Fondouk ?

Le chiffre de la population était tombé de 567 à 388 individus, dont 169 pour la population fixe et 219 pour la population flottante, soit une différence en moins de 179. Les 3/5 des habitants étaient encore malades.

Les constructions étaient en progrès : 29 maisons étaient terminées, 21 en construction ; 29 baraques étaient encore habitées et 20 avaient été abandonnées.

L'eau qui alimentait le village était de bonne qualité, mais il fallait

aller la chercher en dehors de l'enceinte. Le débit de la fontaine, qui était d'environ 15.000 litres par 24 heures, était suffisant pour l'alimentation des habitants, mais non pour celle des animaux.

Quels étaient enfin les moyens de combattre l'insalubrité ? Il fallait avant tout dessécher les marais voisins. Les plus rapprochés, dont l'influence se faisait sentir jusqu'au Fondouk, se trouvaient au N-W. du village à une distance de 16 kilomètres environ ; c'étaient ceux de Fort de l'Eau de Sidi Aïssa et de l'oued Smar. Dans ces trois marais, dont la superficie atteignait environ 1.000 hectares, les travaux de dessèchement entrepris devaient être complètement terminés pour le mois de mars courant. Les autres marais voisins étaient, sur la rive droite de l'Harrach, celui d'Ouled Adda, dont le dessèchement avait été entrepris l'année précédente, ceux de Sidi Erzin et des Sept Palmiers, dont le dessèchement devait être effectué dans le courant de l'année. La mise en culture du sol et les plantations viendraient compléter l'assainissement.

Il fallait de plus favoriser l'acclimatation des colons en ne les appelant que du 1er octobre au 1er février, et seulement « quand il serait possible de les installer à leur arrivée dans leurs lots bâtis, dans des maisons terminées, et non dans des baraques où, sans abri contre la chaleur du jour et le froid pénétrant de la nuit, privés par les insectes du repos qui leur était si nécessaire, ces malheureux étaient livrés à toutes les chances funestes et dépensaient à construire leurs habitations ce que le voyage et l'attente à Alger leur avaient laissé de ressources. Pour que la colonisation sérieuse existe, dit en terminant le rapport, il est nécessaire que les familles s'implantent sur le sol et y prennent racine en s'y créant des intérêts durables. Pour arriver à ce but, il est indispensable que ces familles soient placées à leur arrivée dans des conditions telles qu'elles puissent se défendre contre les maladies et consacrer à l'acquisition des animaux et des instruments de culture les ressources dont elles peuvent disposer. A ce prix est leur prospérité et leur durée ; à ce prix est la colonisation réelle et durable ».

Dès qu'il eut pris connaissance de ce rapport, le Ministre de la guerre Moline de St-Yon, constatant que le Directeur de l'Intérieur avait « montré dans les circonstances pénibles où s'était trouvé ce nouveau centre une négligence extrême et qui avait contribué beaucoup à aggraver le mal..., que les instructions données soit par son prédécesseur, soit par lui-même,

avaient reçu une exécution incomplète et plus que tardive[1] », adressa un blâme à ce fonctionnaire et demanda au Gouverneur général un nouveau rapport sur la situation du Fondouk au 30 avril 1846.

Ce rapport rédigé par l'inspecteur de colonisation[2] Darru montrait que la situation au 28 mai était en progrès[3].

La population n'était plus que de 242 personnes, dont 154 pour la population fixe et 88 pour la population flottante ; une centaine d'ouvriers étaient partis à cause de l'interruption de certains travaux.

63 maisons en pierre avaient été construites ; toutes les baraques en bois étaient évacuées, sauf trois.

Le village était entouré par un mur d'enceinte en maçonnerie avec meurtrières. Sur chaque face avait été ménagée une ouverture flanquée de forts piliers en pierre et fermée par une porte en bois. Trois angles du mur étaient garnis de tourelles carrées en pierre avec donjon et échauguettes en briques. Le 4me angle était réservé pour la construction d'une caserne de gendarmerie.

L'alimentation en eau était insuffisante. La source captée à 900 mètres du centre ne pouvait servir qu'aux besoins ménagers ; survienne un incendie, on était complètement désarmé. La construction de puits publics était indispensable.

L'hospice civil, qui était installé dans une maison de colon, pouvait contenir 14 lits. L'état sanitaire était devenu très satisfaisant ; il n'y avait aucun malade à signaler.

Les cultures étaient en progrès ; les colons avaient défriché et ensemencé environ 70 hectares. L'administration de son côté avait fait ensemencer par les indigènes 25 hectares de terres vacantes. Le produit de la récolte devait être réparti entre les colons qui en auraient le plus besoin.

D'importantes plantations avaient été faites à l'intérieur et à l'extérieur du village. A l'intérieur, on avait planté une double rangée de platanes, d'érables et d'ormes sur la bordure du mur d'enceinte ; à l'extérieur, sur les côtés nord et sud, des arbres de différentes essences sur 4 rangs.

1. Moline de St-Yon à Foucher, faisant fonctions de gouverneur général par intérim. 2 mai 1846. Arch. G. G. I L 46.

2. Un arrêté ministériel du 24 octobre 1845 avait créé des inspecteurs de colonisation chargés de surveiller la création et les débuts des centres de colonisation dans la circonscription qui leur avait été assignée.

3. Rapport du 3 juin 1846. Arch. G. G. I L 46.

32 nouvelles demandes de concession témoignaient de la confiance que les colons avaient dans l'avenir du Fondouk.

Le Ministre ayant manifesté qu'il n'était pas suffisamment renseigné par ce rapport, le Gouverneur général prescrivit la formation d'une nouvelle commission chargée de signaler les mesures qu'il convenait de prendre pour prévenir ou atténuer les causes d'insalubrité du Fondouk. Elle fut composée d'un ingénieur des Ponts et chaussées, du chirurgien en chef de l'hôpital civil d'Alger et de l'inspecteur de colonisation Pétrus Borel.

Le rapport de cette commission joint à celui qui fut rédigé par l'inspecteur de colonisation Darru dépeignent la situation du Fondouk au mois d'octobre 1846 [1].

La population fixe était de 145 individus. Presque la moitié des concessionnaires étaient célibataires [2]. Les familles étaient par contre généralement nombreuses : 7 d'entre elles comptaient 38 enfants, deux veuves en avaient 7 chacune. Darru proposait, pour reconstituer la population, de distribuer les lots vacants à des familles aisées ; une douzaine de grandes concessions allant de 50 à 90 hectares pouvaient être accordées à des colons disposant d'un capital important.

Pendant l'été de 1846, l'état sanitaire avait été moins mauvais que pendant l'été précédent. Du 1er juin à la fin d'octobre 109 malades, sur lesquels 6 étaient morts, avaient été évacués sur les hôpitaux d'Alger, de Mustapha et de Dely Ibrahim et 60, sur lesquels 3 étaient morts, avaient été traités à l'hôpital du Fondouk ; soit au total 9 décès contre 127 l'année précédente. Cette amélioration très sensible de l'état sanitaire était dûe au dessèchement partiel des marais voisins, à une meilleure observation des règles de l'hygiène, à des habitations plus confortables et aussi à une durée plus courte de la période des chaleurs. En outre, la plupart des malades graves avaient pu être évacués sur Alger où ils avaient reçu de meilleurs soins qu'au Fondouk. « Il n'existe à l'hôpital du Fondouk, déclaraient les membres de la commission, ni baignoires, ni tables de nuit, ni ustensiles de cuisine suffisants pour faire face aux besoins du service. La même casserole sert à la fois pour les légumes et les cataplasmes, de même que la cuisson de la viande et de la tisane s'opérènt dans la même marmite... Ces

1. Rapport Darru du 17 octobre. Rapport de la commission du 8 décembre. Arch. G. G. I L^{46}.

2. V. liste nominative dans le rapport Darru.

ustensiles demandent à être remplacés pour cause d'usure. Les casseroles surtout se trouvent dans un fort mauvais état. »

L'alimentation en eau était toujours insuffisante et défectueuse. La fontaine avait complètement tari dans le courant de l'été ; pendant le mois d'octobre, où elle avait recommencé à couler, son débit n'avait pas dépassé 4 litres par minute. Encore ce faible volume n'arrivait-il qu'à une distance de 370 mètres du mur d'enceinte. L'ingénieur chargé du service des eaux de la ville d'Alger constata que le tracé de la conduite entre le regard où l'eau arrivait et la fontaine était des plus vicieux ; il présentait des « contre-pentes, des déblais énormes dans la traversée du village et quatre cordes à angle droit. L'eau de la source ne pouvait arriver à la fontaine que si le débit était important. D'ailleurs les conduits avaient été détruits en plusieurs endroits. Les habitants en avaient été réduits à aller chercher de l'eau à l'oued el Hamiz. Cette eau puisée dans les flaques croupissantes était non seulement détestable au goût, mais des plus malsaine ; c'est cette eau qui était consommée à l'hôpital après avoir été filtrée.

Vers la fin de septembre deux puits furent creusés, l'un à 9 m. 50, qui donna une nappe d'eau de trois mètres de hauteur, l'autre à 12 mètres, qui donna un mètre d'eau. L'administration en fit creuser un troisième au mois de novembre.

Pour remédier à l'insuffisance en eau potable, la commission proposa de réparer l'aqueduc et de déplacer la fontaine, afin d'assurer un écoulement complet des eaux de la source, « d'engager et même au besoin de forcer les habitants de la partie basse à creuser des puits ». De son côté, le Directeur de l'Intérieur offrit de créer deux primes de 400 francs et deux de 200 en faveur des colons qui trouveraient les premiers de l'eau en quantité suffisante.

Mais la commission ne voyait dans ces demi-mesures que des mesures d'attente. « Quand on se préoccupe de l'avenir du Fondouk comme centre de colonisation, disait-elle, et surtout de colonisation, on comprend toute l'insuffisance de semblables ressources. Si donc on veut donner au Fondouk, non seulement de l'eau potable, mais encore de l'eau pour arroser cette terre aujourd'hui si stérile et si inculte, il faut avoir recours à d'autres moyens, c'est-à-dire entreprendre des travaux plus considérables. La commission veut parler d'un barrage dans la gorge du Hamiz et d'un grand aqueduc qui amènerait tout le volume de cette rivière au point le plus élevé du Fondouk et de là pourrait le répandre par mille canaux dans

toutes les directions pour arroser une grande surface de terrain. En établissant le barrage à un point suffisamment élevé dans le fond de cette gorge, on pourrait sans doute amener par un aqueduc couvert de l'eau potable au Fondouk [1]. »

Pour remédier au plus tôt à cette situation défectueuse, le Ministre, par dépêche du 14 mars, alloua un crédit de 13.000 francs pour la réparation de l'aqueduc.

La question de l'assainissement était très importante. Il était aussi urgent de dessécher les marais voisins, de creuser un lit stable et régulier à l'oued el Hamiz pour empêcher la formation de mares stagnantes. Ces mesures de salubrité seraient ensuite complétées par des plantations faites sur une grande échelle. Les arbres plantés l'année précédente avaient mal réussi : 1.206 étaient morts sur 2.050 ; il fallait les remplacer au plus tôt. La place de la fontaine et les deux rues principales devaient recevoir aussi des plantations. « Il faudrait en outre, ajoutait l'inspecteur de colonisation Darru, encourager et au besoin forcer chaque concessionnaire à planter dans son lot urbain une certaine quantité d'arbres, exiger que ce jardin soit tout de suite mis en culture, clos en haie de mûrier, essence qui résiste longtemps aux chaleurs, produit beaucoup de feuillage et qui, en deux années, s'élevera à la hauteur d'un mur [2] ».

Dans les conclusions de leur enquête, les membres de la commission proposaient de suspendre l'installation de nouveaux colons. On devrait « se borner au renouvellement du personnel absolument indispensable pour assurer les ressources des colons actuels jusqu'à l'achèvement complet de l'ensemble des grands travaux qui pouvaient seuls faire disparaître les causes permanentes d'insalubrité de cette localité ». Mais ils se montraient formellement opposés à l'évacuation du village. « Abandonner l'œuvre de colonisation commencée trop tôt peut-être, mais enfin commencée, renoncer à cette partie engagée aujourd'hui et que l'administration doit nécessairement gagner en employant les moyens convenables serait aux yeux de la commission tout à la fois un acte impolitique et un aveu d'impuissance. »

L'état sanitaire resta encore médiocre en 1847 à cause des travaux de défrichement ; la mortalité accusa 120 p. 1.000. Mais il s'améliora consi-

1. Rapport cité.
2. *Ibid.*

dérablement l'année suivante, où la proportion des décès descendit à 41 p. 1.000. A partir de ce moment il devint satisfaisant.

La population fit également des progrès sensibles, passant de 211 habitants en 1846 à 225 en 1847 pour atteindre 293 en 1848.

Quant au développement agricole, il fut retardé considérablement par le mauvais état sanitaire. Au 31 décembre 1846, les cultures étaient insignifiantes : 8 hectares de blé et un hectare de cultures maraichères.

Mouvement de la population.

Années		Population	Décès	Pourcentage	Naissances
1845	Juin	262	128	48.8	10
	Déc.	169			
1846	Mai	154			
	Déc.	211	24	11.3	3
1847		225	27	12	5
1848		243	10	4.1	7
1849		291	6	2	4
1850		233	3	1.2	7

Une nouvelle difficulté surgit au Fondouk provoquée par la liquidation des indemnités dues aux Arabes expropriés pour la formation du village. Le Ministre, par dépêche du 3 mars 1847, avait fait connaître à Bugeaud qu'il leur avait alloué la somme de 21.186 fr. 56 à titre d'indemnité. Une commission nommée par le gouverneur général se réunit le 24 mars à la mairie du Fondouk pour répartir cette indemnité entre les ayants droit. Mais les intéressés, qui appartenaient à la tribu des Kachena, refusèrent unanimement d'accepter cet argent. Par les informations qu'il fit prendre, Bugeaud parvint à connaître le motif de ce refus et il en fit part au Ministre. « Il n'est pas un Arabe, lui écrivit-il, qui ne regarde notre établissement comme transitoire. Tous croient, d'après les prédictions, que l'heure viendra où ils briseront le joug des chrétiens. Dans cette espérance ceux du Fondouk craignent d'aliéner leurs droits sur la terre en recevant de l'argent. Ils pensent que le sultant musulman, qui se mettra au lieu et place du sultan chrétien chassé, pourrait leur dire : « Vous avez vendu vos droits

aux chrétiens, je le remplace, donc la terre m'appartient[1]. » Et Bugeaud voit dans ce refus un grand enseignement : « Cela nous apprend : 1° Que les Arabes tiennent beaucoup à la terre et qu'il n'est pas aussi facile de la leur enlever qu'on pourrait le croire. 2° Qu'ils nourrissent l'espoir de nous chasser dans un avenir peu éloigné ». Il est convaincu une fois de plus qu'il faut user de beaucoup de ménagements pour déposséder les Arabes et qu'en outre les terres expropriées doivent être confiées « à la garde d'une population énergique, bien constituée et aussi dense que possible ».

C'est une occasion pour lui de démontrer et les inconvénients du système de colonisation par les capitalistes qu'il condamne et les avantages du système de colonisation militaire qu'il préconise et qui lui paraît être le pivot de tous les autres procédés de colonisation. « C'est dans ces idées de prudence prévoyante que je me suis opposé autant que je l'ai pu aux grandes concessions de 1.000 hectares et plus, parce que les grands concessionnaires qui suivront nécessairement la pente de leurs intérêts ne peuvent établir qu'une population rare et faible. Je n'ai point abandonné ces idées, elles se fortifient au contraire chaque jour davantage dans ma pensée. Je suis chaque jour plus convaincu que nous devons chercher la base, le cadre de la colonisation dans l'élément que nous offre l'armée et que ce n'est qu'à cette condition qu'un certain nombre de grands concessionnaires de 10 à 200 hectares au plus peuvent être introduits avec avantage dans la colonisation. C'est aussi le seul moyen pour que tous les genres de colonisation civile puissent se pratiquer sans danger ou avec peu de danger. »

Les indigènes dépossédés ayant exprimé le désir de recevoir en échange des terres abandonnées d'autres terres situées non loin du pont de Ben Inhi, le Ministre accepta en principe cette mesure. Toutefois, en raison de l'impossibilité où se trouvaient les réclamants de justifier de leurs droits de propriété par la production de titres en règle, il prescrivit de donner ces terres, non pas à titre d'échange, mais à titre de concession, et d'imposer à chacun des concessionnaires, entre autres conditions, celle de renoncer à tous les droits qu'il pouvait avoir sur les terres comprises dans la circonscription du Fondouk.

1. Bugeaud à Trézel. 31 mai 1847. Arch. G. G. I L 46.

Souma.

En même temps qu'il s'occupait de la fondation de Dalmatie et du Fondouk, le Directeur de l'Intérieur projetait de créer également en bordure de l'Atlas un nouveau centre de population, à 7 kilomètres au sud de Boufarik et à 5 kilomètres à l'est de Dalmatie. Ce village, qui devait prendre le nom de Souma, serait traversé par la route du pied de l'Atlas et par le chemin de Boufarik à la montagne. L'emplacement choisi était salubre ; les terres fertiles et arrosées par trois petits cours d'eau, l'oued Bou Chemla, l'oued el Krémis et un affluent de ce dernier.

Mais, sur les 800 hectares qui devaient composer son territoire, 600 seulement appartenaient au domaine. Le surplus était la propriété d'indigènes ou d'Européens. Les terres de ceux-là étaient très morcelées et appartenaient à quatre tribus ou fraction de tribus : les Ferouka, les Scherifia, les Hallouya et les Guerrouaou. Aussi la constitution du périmètre donna-t-elle lieu à de nombreuses difficultés, que vint encore accroitre l'ordonnance du 1er octobre 1844.

La propriété rurale était jusqu'alors indécise entre les mains de ses détenteurs ; il fallait la constituer sur des bases solides et procéder à la vérification de tous les titres de propriété ; de plus, pour faire cesser les abus de la spéculation et favoriser le développement de la colonisation agricole, il était nécessaire de prendre des mesures sévères contre l'inculture. Ce fut l'objet de l'ordonnance du 1er octobre 1844, qui fut élaborée par une Commission formée à Paris en 1842 pour étudier les questions algériennes.

Elle étudia d'abord les mesures destinées à consolider les transactions faites depuis les débuts de la conquête. Les ventes consenties jusqu'alors sans mandat spécial par les cadis stipulant pour les mineurs ou les absents, par les maris pour leurs femmes, par les frères pour leurs frères, par les pères pour leurs enfants, par les chefs de famille pour les autres membres ne pouvaient être attaquée pour nullité, sauf le recours des ayants droit contre ceux qui avaient agi en leur nom. Toutes les autres demandes en nullité seraient déclarées caduques deux ans après la promulgation de l'ordonnance. De plus, aucune vente ne pourrait être attaquée sous prétexte que l'immeuble était habous. Si l'administration des domaines avait vendu indûment un immeuble reconnu propriété privée, cette vente ne

pourrait en aucun cas être annulée. Enfin les rentes constituées pour prix de vente étaient déclarées rachetables.

Pour compléter ces mesures, l'ordonnance décidait qu'il y avait lieu de procéder à la vérification de tous les titres de propriété sur les territoires que délimiterait le Ministre de la guerre.

Tout indigène ou européen qui se prétendait propriétaire de terres incultes comprises dans les périmètres déterminés par le Ministre était tenu de produire des titres authentiques de propriété dans les trois mois, faute de quoi l'administration pourrait en disposer pour des concessions.

L'ordonnance établissait en outre le principe de la culture obligatoire et lui donnait pour sanction un impôt de 5 francs par hectare de terre inculte. Toutefois, le propriétaire pouvait s'affranchir de cet impôt en abandonnant ses terres ; dans ce cas, le domaine lui délivrait à titre d'échange et d'indemnité d'autres terres situées dans les zônes ouvertes à la colonisation, mais sous la condition de les mettre en culture. Ce système d'échange, qui dispensait l'Etat de payer des indemnités pécuniaires en cas d'expropriation, lui permettait d'affecter toutes ses ressources à la création de centres de colonisation.

Le périmètre des territoires à mettre en culture dans la Mitidja comprit, d'après la décision ministérielle du 1er février 1845, « un territoire autour de Boufarik limité par une ligne générale passant à l'est, en dehors des propriétés domaniales dites haouchs ben Khelil et ben Salah, englobant au nord l'haouch ben Taïba, l'haouch Roumili, le blockaus de ce nom, à l'est Souk Ali et ses dépendances, au sud les haouchs Gheraba et Abziza.

Autour de Blida, un territoire comprenant :

1° les terres situées dans l'intérieur de l'enceinte ;

2° celles qui à l'ouest s'étendent jusqu'à la Chiffa entre les deux routes de Médéa et de Miliana ;

3° en dehors du triangle formé par ces routes, les routes, les terres qui les longent sur un profondeur de 500 mètres par la route de Médéa et de 2.000 mètres pour celle de Miliana ;

4° au nord du fossé d'enceinte de Blida les terres qui s'étendent jusqu'au territoire de Boufarik délimité ci-dessus de manière à englober les fermes de Medouah, Abziza, Guerrouaou et Hallouya ;

5° la section de l'Atlas comprise entre Blida et le Fondouk en suivant la route projetée et en cours d'exécution destinée à desservir les centres de

population qui doivent être établis sur son parcours sur une profondeur de 1.000 mètres du côté des montagnes et de 3.000 mètres du côté de la plaine.

A partir de l'ancien camp de l'Harrach et du marché de l'Arba, la mise en culture s'étendra sur les terres comprises dans le delta formé par l'oued Harrach et l'oued Djemaa ;

6° la partie de la Mitidja comprise entre la mer, la route, la route d'Alger par la Maison Carrée à l'Isser et le Boudouaou à la hauteur où la route traverse cette rivière. »

Cette ordonnance interdisait la prise de possession immédiate des propriétés, obligeait à vérifier tous les titres et à attendre l'expiration du délai pendant lequel les propriétaires avaient à présenter leurs titres ou à justifier de la mise en culture de leurs terres. Or, à l'expiration du délai fixé, les propriétaires indigènes de Souma n'avaient présenté aucun titre ; force était donc de recourir à l'expropriation. Mais le Ministre n'osa appliquer à la lettre l'ordonnance pour le motif que ces indigènes étaient de bonne foi et avaient péché uniquement par ignorance. Une commission composée du commissaire civil, du receveur des domaines, du chef du bureau arabe de Blida et d'un géomètre des concessions fut chargée d'entrer en négociation avec eux et de leur proposer le paiement d'une indemnité après justification de leurs titres et dans la proportion des droits de chacun. Ils consentirent, non sans hésitation, à accepter une indemnité globale de 15.000 frs que l'administration s'engagea à leur payer avant de prendre possession de leurs terres.

D'après le projet que le comte Guyot présenta au Conseil d'administration le 13 avril 1845, Souma devait comprendre 54 lots à bâtir d'une contenance moyenne de 10 ares chacun. Il devait être entouré, comme les autres villages, d'une enceinte fortifiée, mais celle-ci présenterait deux particularités : « l'une des tourelles flanquantes, disait le rapporteur qui voulait parer à une attaque sérieuse et prolongée, sera remplacée par une caserne de gendarmerie. L'une des grandes faces du parallélogramme, au lieu d'être flanquée par des tourelles placées aux extrémités de la ligne, sera coupée à son milieu par un retranchement au centre duquel s'élèvera une église défensive. Il m'a paru, ajoutait-il, que l'église pouvait être disposée de manière à servir de dernier refuge à la population. J'ai en conséquence fait étudier un plan d'église défensive crénelée au rez-de-chaussée

et disposée de telle sorte que la terrasse pût recevoir des défenseurs garantis par un parapet également crénelé. Le clocher n'est qu'une tourelle peu élevée, crénelée dans sa partie supérieure et pouvant servir de vigie. Sous le pavé de l'église sera pratiquée une citerne [1] ».

Les travaux de premier établissement, construction de l'enceinte, des blockaus, des ponts, des portes, de la fontaine, de l'abreuvoir et le nivellement des rues devaient s'élever, d'après le devis, à 48.000 francs, sans comprendre la construction de l'église ni de la gendarmerie défensives.

Le nouveau centre fut créé par un arrêté du Gouverneur général du 9 août 1845, qui fut sanctionné par une ordonnance du 20 septembre suivant.

Comme il y avait près de 150 demandes de concession pour Souma, les 34 colons destinés à concourir à son peuplement purent être choisis avec le plus grand soin, tant sous le rapport de la moralité que de la profession et des ressources. La plupart des élus furent, comme de juste, des cultivateurs mariés et pères de plusieurs enfants ; Guyot accepta aussi des ouvriers, couvreurs, charrons, charpentiers, menuisiers, briquetiers, trois anciens militaires, un lieutenant-colonel en retraite, un capitaine d'artillerie et un capitaine de marine, enfin un docteur ès-sciences. Ces colons disposaient de ressources variant généralement de 2 à 6.000 francs ; 16 jouissaient d'un capital allant de 10.000 à 40.000. Tous, à la différence des colons du Fondouk, étaient originaires de la France. Chacun d'eux devait recevoir un lot à bâtir dans le village et un lot rural de 10 hectares de terres cultivables. Le Ministre, modifiant cet allotissement, fit proportionner l'étendue des lots urbains aux ressources des colons et varier, suivant les ressources, la profession, l'industrie et la composition des familles, celle des lots ruraux qui oscillèrent entre 4 et 25 hectares. « Un habitant de la campagne, écrivait-il à Lamoricière qui faisait fonctions de gouverneur général par intérim, faisant de l'agriculture son métier spécial, qui n'a que 3.000 francs, mais une famille nombreuse, composée d'enfants en âge de travailler, est mieux en position de faire valoir convenablement 10 à 12 hectares qu'un citadin qui posséderait le double de ressources et qui serait obligé d'avoir des ouvriers à la journée [2] ».

De plus, en ne donnant aux colons ouvriers que des lots à bâtir stric-

1. Rapport de Guyot au Conseil d'administration, 13 avril 1845. Arch. G. G. I L [55].
2. Soult à Lamoricière. 19 septembre 1845. Arch. G. G. I L [56].

tement en rapport avec les constructions restreintes qu'ils devaient élever, il était possible d'admettre de nouveaux concessionnaires ; dans cette prévision, il y avait lieu d'étendre de 800 à 900 hectares la superficie du terrain à concéder. En outre, à deux riches propriétaires seraient réservées des concessions beaucoup plus importantes, l'une de 100, l'autre de 150 hectares ; ils ne seraient d'ailleurs mis régulièrement et définitivement en possession de cette concession que par une ordonnance royale qui règlerait les conditions particulières de culture et de constructions à imposer à chacun d'eux.

L'époque des travaux agricoles approchant (on était en septembre), il fallait procéder le plus tôt possible au placement des nouveaux colons, afin de leur permettre de se bâtir des abris avant l'époque des pluies ; la plupart de ces colons se trouvaient du reste en Algérie et attendaient impatiemment leur installation. Aussi le Directeur de l'Intérieur fut-il autorisé à établir immédiatement les concessionnaires de Souma.

Une partie put être installée à la fin de l'année. Le reste vint se fixer au début de 1846. A la fin de la même année, la population du nouveau centre atteignait 144 personnes. Elle s'élevait à 162 à la fin de l'année suivante, pour atteindre 225 en 1848 et 229 en 1849.

Si l'on met à part l'année 1847 pendant laquelle furent opérés les défrichements et où la mortalité atteignit la forte proportion de 111 pour 1.000, l'état sanitaire fut des plus satisfaisants grâce à l'heureux emplacement qui avait été choisi pour ce village.

Les progrès agricoles furent plutôt lents. Au 31 décembre 1846, on comptait seulement 9 hectares ensemencés en céréales, 3 plantés en vigne, 4 en tabac, 1 en coton, 1 de cultures maraichères et 2 de vergers.

Mouvement de la population

Année	Population	Décès	Pourcent.	Naissances
1846	144	5	3.4	7
1847	162	18	11.1	8
1848	225	3	1.3	5
1849	229	9	3.8	8
1850	183	6	3.2	12

L'ordonnance du 20 septembre 1845 qui sanctionna la création de Souma portait la circonscription territoriale de ce centre de 8 à 900 hectares. Or, à la date du 16 octobre suivant, 700 hectares seulement se trouvaient disponibles ; l'administration ne pouvait enlever aux indigènes les 100 hectares qu'ils cultivaient et n'avait pas encore fait le levé des 100 autres hectares. Le Directeur de l'Intérieur proposait de prendre les 200 hectares manquants sur les terrains qui servaient de pacage aux troupeaux des tribus de Guerrouaou et d'Hallouya. C'était le seul point où il fût possible d'agrandir ce centre ; son territoire était en effet contigu à celui de Dalmatie à l'ouest ; il touchait à la montagne au sud ; à l'est, il était borné par l'oued Baali au delà duquel se trouvait la ferme de ce nom, propriété du secrétaire indigène du bureau arabe de Blida qui la faisait cultiver avec soin et qui avait l'intention de construire des maisons pour des familles arabes.

Mais le colonel Daumas, Directeur central des affaires arabes, fit remarquer qu'il serait impolitique, dans les circonstances actuelles, de prendre possession de ces terres. La tribu de Guerrouaou avait déjà été dépossédée pour la création de Beni Mered et de Dalmatie et un village indigène avait été constitué par le Gouverneur Général sur son territoire. Les gens de Hallouya étaient très pauvres et avaient été aussi dépossédés pour la fondation de Souma. Les Indigènes avaient déjà commencé leurs travaux de culture et, comme la récolte de l'année précédente avait été très mauvaise, il serait inhumain de leur empêcher d'ensemencer leurs terres et de les récolter. Il n'y avait d'ailleurs dans les environs aucunes terres à leur donner en échange de celles qu'on leur enlèverait.

Cette question d'agrandissement devait traîner en longueur. Le 29 décembre 1846, le chef du bureau arabe de Blida proposait une combinaison qui consistait à prendre 50 hectares sur les indigènes de Ferouka, 20 sur les Cheusa et 150 sur les Hallouya, soit 220 hectares au total.

Après un examen attentif, le commandant Bourbaki reconnut qu'il était impossible d'opérer aucun prélèvement sur le territoire de ces tribus et, le 5 mai 1847, il offrit 120 hectares à prendre sur le territoire des Beni Kima, le long de l'oued Bouchmach.

Mais une enquête sur place fit reconnaitre que sur ces 120 hectares il y avait 28 hectares seulement de terres cultivables. Le chef du bureau arabe consentit alors à ce qu'on prélevât sur les tribus voisines le surplus des terres nécessaires pour compléter les 120 hectares dont il avait promis la remise. Nouvelle proposition vaine ; il annonçait en effet peu après que la

prise de possession de ces terres ne pourrait se faire sans difficultés, parce que les Arabes précédemment dépossédés n'avaient pas encore été complètement indemnisés.

Il finit cependant par s'entendre avec le successeur du comte Guyot, Boselli, et proposa de prendre 150 hectares sur les Hallouya et le surplus par voie d'expropriation sur les Européens propriétaires du domaine de Bou Amroussa.

Cette proposition fut approuvée, le 11 novembre 1847, par le Ministre de la guerre qui fit remarquer au Gouverneur général que ses 150 hectares seraient insuffisants pour parfaire les concessions d'un grand nombre de colons ; le colon Schwartz en particulier, qui avait fait abandon à l'Etat de sa ferme de Souma, sur l'emplacement de laquelle avait été établi le village, moyennant une concession de 150 hectares n'en avait encore reçu que 75. Il était par conséquent indispensable de se procurer par des arrangements avec les indigènes les 150 ou 170 hectares nécessaires pour constituer le territoire définitif du village. Deux ans après, cette affaire était encore en souffrance.

Tels furent les obstacles que rencontra l'administration dans l'agrandissement du territoire de Souma. Ils montrent combien était difficile la création de centres européens sur des territoires occupés depuis longtemps par des indigènes fortement attachés au sol et qui ne voulaient pas se laisser déposséder par des roumis, qu'ils espéraient d'ailleurs chasser un jour ou l'autre ; les indigènes se sentaient du reste soutenus, dans leur résistance passive, par les officiers des bureaux arabes.

Mouzaiaville et la Chiffa.

Continuant l'exécution de son plan de colonisation du pied de l'Atlas, le comte Guyot conçut, au début de 1845, le projet d'établir un centre de population à l'ouest de Blida, sur les vastes terres domaniales de l'haouch Mouzaïa dont la superficie atteignait de 4 à 5.000 hectares.

Au mois d'avril, la Direction des finances fut autorisée à remettre cet immeuble à la Direction de l'Intérieur. Mais, comme le vice-consul d'Angleterre Thulin revendiquait cette propriété qu'il disait avoir achetée à la famille du dernier agha, le Ministre demanda de surseoir jusqu'à nouvel ordre à cette remise « Ajourner, lui répondit Bugeaud indigné, la réalisa-

tion d'un projet si éminemment avantageux sous le rapport des intérêts généraux, et cela dans un moment où par suite de l'élan donné un grand nombre de familles de cultivateurs sont à la veille d'arriver, notamment du pays basque, par suite des promesses qui leur ont été faites de les placer à Mouzaïa, me paraîtrait une mesure désastreuse [1]. »

Il prescrivit sur le champ une enquête. Le bureau arabe de Blida et la Direction centrale d'Alger consultèrent tous les cadis et une centaine d'arabes ; tous affirmèrent que l'haouch Mouzaïa était donné en jouissance aux aghas de la plaine qui se succédaient dans cette propriété appartenant au beylick, comme ils se succèdaient dans leur charge. La famille du dernier n'avait donc aucune qualité pour effectuer une vente et d'ailleurs personne n'était autorisé à acheter au delà de la Chiffa. Les prétentions du vice-consul d'Angleterre étant reconnues sans fondement, l'immeuble fut remis à la Direction de l'Intérieur après autorisation ministérielle en date du 22 juillet.

Quelques jours après, Soult invitait le comte Guyot à présenter sans retard au Conseil d'administration le projet de création de deux centres à fonder, l'un à l'haouch Mouzaïa, l'autre sur les bords de la Chiffa, à dresser les états de peuplement de manière que l'installation des familles pût se faire dans le courant de l'automne.

Mais huit mois aprés, à deux reprises, les 3 avril et 17 mai, le Ministre se voyait dans l'obligation de réclamer instamment les plans et projets relatifs à la création de ces deux centres. Cependant de nombreuses familles attendaient à Alger ou à Blida les concessions qu'elles n'avaient pu recevoir ni a Sidi Moussa, ni à Rovigo dont la création avait été ajournée.

Quelques jours après, il apprenait que le gouverneur général, par deux arrêtés du 26 mai, avait institué une commission chargée de déterminer l'assiette des deux nouveaux villages. Cette commission, composée d'un chef de bataillon, d'un chef du bureau arabe, d'un inspecteur de colonisation, d'un receveur des domaines et d'un inspecteur des bâtiments civils, après avoir fait une enquête sur les lieux, donna son avis sur l'emplacement qui lui semblait le plus favorable à l'assiette des deux centres à créer sous le rapport de l'influence politique, de la sécurité, de la salubrité, des communications, de la propriété, des eaux et des dépenses à engager.

L'influence politique que pourrait exercer sur les Arabes la création de

1. Bugeaud à Soult. 30 juin 1845. Arch. Nat. F 80 1152.

ces deux centres ne pouvait être que bienfaisante. La sécurité ne paraissait pas devoir être troublée ; toutefois les habitants des nouveaux villages devraient être d'une prudence extrême et ne pas oublier que les indigènes de la montagne ne cédaient qu'à regret un sol dont ils avaient l'usufruit depuis longtemps moyennant une faible redevance.

L'emplacement proposé pour l'établissement du village de la Chiffa était un bas-fond insalubre ; il était préférable de choisir un terrain plus élevé situé à environ un kilomètre du pont. Le village serait ainsi à l'abri des inondations ; on pourrait y amener facilement les eaux de l'oued ; il serait en outre placé au centre du territoire qui lui était affecté et non plus excentrique ; enfin il serait traversé par la route projetée de Blida à Miliana par la Bourkika qui devait remplacer celle qui avait été ouverte par la vallée de l'oued Djer.

Les terres destinées à constituer le périmètre de Mouzaïa étaient des biens domaniaux. Celles qui étaient destinées au centre de la Chiffa étaient revendiquées par trois indigènes et deux Européens ; mais aucun d'eux n'ayant déposé de titres entre les mains de la Commission, leurs droits n'avaient pu être vérifiés. Du reste, au terme des articles 19 et 23 de l'ordonnance du 1er octobre 1844, les deux derniers réclamants, qui avaient acquis des terres là où les transactions n'étaient pas autorisées et qui de plus n'avaient fait aucun acte de prise de possession, ne pouvaient être considérés comme légitimes propriétaires. Quant aux indigènes, ils avaient déclaré qu'ils accepteraient volontiers, comme compensation des terres qu'on leur enlèverait, soit d'autres terres, soit une indemnité en argent.

Sous le rapport des eaux, le village de la Chiffa était admirablement placé ; il était facile de faire une dérivation sur l'oued tout proche ; il serait toutefois nécessaire de s'assurer par l'analyse si ces eaux étaient potables. Celui de Mouzaïa serait plus difficile à alimenter. « Les Arabes, disait le rapport de la commission, montrent encore les restes d'un travail qu'ils prétendent avoir été jadis un canal de dérivation prenant les eaux de la Chiffa à l'entrée de la gorge et les portant dans la plaine et peut-être même dans la ville dont les ruines semblent accuser l'existence. Ceci tend à prouver que les eaux de la montagne ne suffisaient pas et qu'on avait été obligé de faire un emprunt à la rivière. Il y aurait lieu sans doute d'avoir recours à ce moyen, ajoutait la commission, si toutefois les puits ne peuvent pas en fournir suffisamment. Les essais qui ont été faits à cet égard prouvent que l'eau se trouve à une grande profondeur... Il serait à désirer que si

l'administration n'exige pas des colons d'établir des citernes particulières, elle fît construire des citernes publiques recueillant les eaux des édifices publics et des places [1] ».

Enfin après avoir examiné le devis des travaux établis par les soins du Directeur de l'Intérieur, la Commission se ralliait à l'estimation faite par ce fonctionnaire.

Ses travaux étaient terminés le 30 juillet. Or, le 26 août suivant, le Ministre n'avait encore reçu aucune proposition. « L'approche de la saison des travaux agricoles et la nécessité de placer les demandeurs de concession qui sont en instance depuis longtemps... ne permettent plus d'apporter des retards dans l'établissement des centres projetés... Veuillez donc bien adresser, écrivait-il au Gouverneur Général, des instructions formelles à M. le Directeur de l'Intérieur et de la colonisation pour que les projets soient immédiatement soumis au Conseil, s'ils ne le sont déjà [2] ».

Quelques jours après, le 4 septembre, le Conseil supérieur d'administration proposait la création des deux villages en question ; le premier, sur le territoire de Mouzaïa, comprendrait 160 familles et prendrait le nom de ce territoire [3] ; le second, à la sortie de la Chiffa, serait destiné à 50 familles.

Ce n'est que le 22 décembre suivant que parut l'ordonnance créant ces deux centres. Un territoire de 1658 hectares était affecté à Mouzaïa et de 750 à La Chiffa. Chaque concessionnaire recevait un lot urbain et un lot rural d'une contenance moyenne de 8 hectares.

Mais ce fut à la fin de l'année suivante seulement que furent achevés les travaux d'établissement et que les colons purent s'installer.

3° DÉVELOPPEMENT DES CENTRES DÉJÀ CRÉÉS.

Boufarik.

A la fin de 1841, Boufarik présente l'aspect d'un camp en état de siège où les colons sont transformés en miliciens, continuellement alertés et astreints de fournir 25 hommes de garde par jour pour la surveillance des

1. Procès-verbal de la Commission. 30 juillet 1846. Arch. G. G. I L 64.
2. Moline de St-Yon à Bugeaud. 26 août 1846. *Ibid.*
3. Il prit plus tard le nom de Mouzaïa-la Plaine, puis de Mouzaïaville pour être distingué de Mouzaïa-les-Mines.

portes de l'enceinte. Sa population de 430 habitants, cruellement éprouvée pendant toute l'année par la guerre et les maladies, a été amputée de 89 colons ; 8 ont été assassinés et 25 enlevés par les Arabes ; 56 ont succombé aux terribles fièvres paludéennes [1], 12 naissances seulement sont venues compenser ces pertes.

La plus forte fraction de la population fixe appartient aux départements du Midi de la France ; on y compte aussi de nombreux Alsaciens-Lorrains, soit au total 283 Français, puis une centaine d'Allemands, 14 Italiens et une douzaine d'Espagnols et de Polonais. Le séjour de la ville a été formellement interdit aux indigènes.

La population flottante, dont le chiffre est d'une centaine, se compose en majorité d'ouvriers attachés aux Ponts et Chaussées ou travaillant dans le bâtiment : maçons, charpentiers, menuisiers, terrassiers, couvreurs, serruriers. La plupart s'intoxiquent dans les 18 cabarets et les 10 auberges dont est doté Boufarik.

Les travaux de culture, qui n'ont pu être exécutés qu'à l'intérieur de l'enceinte, n'ont guère consisté qu'en travaux de jardinage. Les habitants, dont l'approvisionnement est difficile, se plaignent de la cherté de la vie : la viande de bœuf coûte 2 fr. 20 le kilog, celle de mouton 2 fr. 40, le kilog de pain 0 fr. 40. Le prix élevé des matériaux (le mètre cube de chaux rendu à Boufarik revient à 80 francs et celui de pierre à 12) ainsi que de la main-d'œuvre (3 francs par jour) entravent le développement des constructions.

« Rien n'est plus désolant, écrit le comte Guyot navré d'avoir à constater une telle situation. Les évènements de la guerre ont dû jusqu'à un certain point contribuer à ces tristes résultats. Toute culture hors des enceintes étant interdite et les communications avec Alger étant rares et presque toujours difficiles, la privation de beaucoup d'objets de première nécessité a ajouté aux graves inconvénients qui provenaient de l'insalubrité du climat. Mais en somme, c'est toujours à celle-ci qu'il faut reporter la plus grande part dans les tristes résultats que je vous ai signalés [2]. »

C'est pourquoi il se montre hostile à tout appel de population pour Boufarik et décidé à ne peupler que les collines du Sahel ou le versant de l'Atlas plus sains. « Dans l'état présent des choses, en regard des fâcheux résultats que je vous ai fait connaître, convient-il, M. le Ministre, de pous-

1. Non compris les malades évacués sur les hôpitaux d'Alger et morts dans cette ville.
2. Guyot à Soult. Janvier 1842. Arch. G. G. I L 22.

ser à de nouvelles implantations sur ce point ? Je n'hésiterai pas pour ma part à répondre d'une manière négative. Par sa position centrale dans la plaine, par la richesse de son terrain, par plusieurs autres avantages qui lui sont particuliers, Boufarik est appelé sans doute à un bel avenir, mais l'assainissement est la condition préalable et il ne peut se réaliser que graduellement. Si des colons aventureux veulent braver dès à présent les inconvénients sanitaires de la localité, il n'y a pas lieu, tout en les éclairant, de s'opposer à leurs entreprises individuelles, mais l'autorité, à mon avis, ne doit pas prendre l'initiative de ces tristes implantations, ni intervenir pour les stimuler. Les populations doivent se grouper aujourd'hui dans les lieux les moins exposés au pied du Sahel et de l'Atlas et tendre de là à envahir la plaine, à mesure que l'assainissement se fera et en contribuant par leurs propres travaux à amener cet assainissement [1]. » Le comte Guyot songe avec inquiétude au triste bilan mortuaire de Boufarik qui de 1837 à 1841 se chiffre par 37 colons enlevés par les Arabes, 36 assassinés et 227 décédés, surtout des fièvres et de la dysenterie.

Le retour de la paix et de la sécurité fait réveiller Boufarik de sa léthargie et attire à nouveau l'attention des Européens qui s'empressent de faire des demandes de concession. Le Ministre, pour les satisfaire, décide d'ajouter à l'ancien territoire 300 ou 400 hectares à prendre au sud.

Les indigènes fréquentent de rechef le marché. On y revoit la grande tribu des Ben Sliman, qui amène surtout des bestiaux, du blé, des fruits verts et des sangsues, celles des Beni Salah, des Beni Moussa, de Kandoura, de Roumili, de Cherfa, de Gheraba, de Guerrouaou, etc.

Pour assainir et embellir ce centre, l'administration plante 1.800 arbres, principalement des mûriers et des peupliers ; elle encourage les colons à l'imiter en leur faisant délivrer gratuitement par la Pépinière centrale du Gouvernement des sujets d'essences diverses. Elle cherche à les inciter à la culture en prêtant à ceux qui en font la demande des bêtes de labour provenant des parcs de l'armée et en leur distribuant gratuitement des semences de blé tendre, d'orge et de pommes de terre.

La population, qui passe de 430 à 469 habitants, marque un léger accroissement malgré les pertes énormes que lui fait sublir l'insalubrité. Les statistiques accusent 89 décès dans l'année, soit la proportion formidable de 189 p. 1.000, presque un décès par 5 habitants ; elle était de 130

1. Même lettre.

Echelle 1/80.000.

Région de Boufarik en 1844.

La ligne noire indique la limite du périmètre du village.

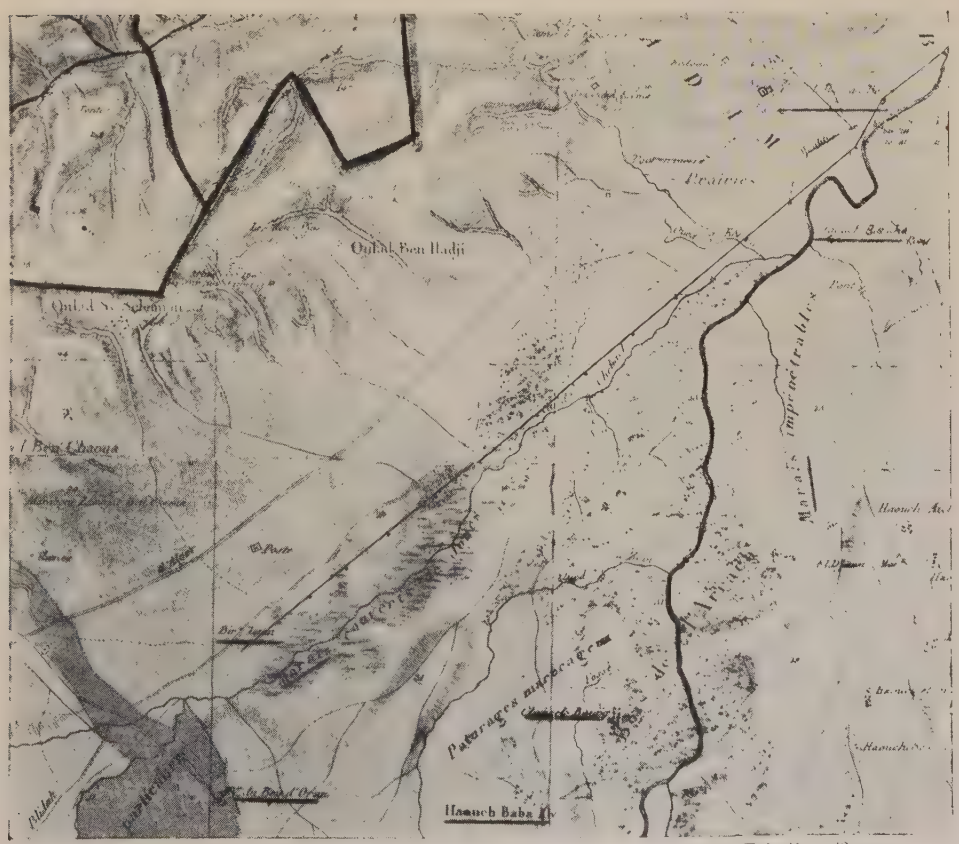

Echelle 1/80.000.

Région de Birtouta en 1844.

l'année précédente. « En 1842, écrit Toussenel, commissaire civil de ce centre, Boufarik était la localité la plus mortelle de l'Algérie. Les visages des rares habitants échappés à la fièvre pernicieuse étaient verts et bouffis. Bien que la paroisse eût changé de prêtres trois fois en un an, l'église était fermée ; le juge de paix était mort ; tout le personnel de l'administration civile et militaire avait dû être renouvelé et le chef du district, resté seul debout, avait été investi de toutes les fonctions par le décès et la maladie de tous les titulaires. »

L'année 1843 est pour Boufarik une année de progrès. L'état sanitaire dépasse « toutes les espérances ». La proportion des décès tombe à 55 p. 1.000. C'est que pendant l'hiver de 1842-1843, le service des Ponts et Chaussées a fait des travaux de dessèchement considérables : creusé quatre nouveaux fossés d'écoulement, comblé avec 18.000 mètres cubes de remblai les marécages situés à l'intérieur de l'enceinte, nettoyé les anciens canaux engorgés de vase et de plantes aquatiques et ouvert un grand canal pour conduire les eaux stagnantes à l'oued Boufarik.

La population bondit à 741 habitants, gagnant 272 individus. Elle se compose de 592 Français et de 149 étrangers, dont 85 Allemands, Suisses ou Belges, 23 Maltais, 17 Italiens, 15 Espagnols et 9 Polonais. Les indigènes, qui ne figurent pas dans ce dénombrement, sont venus se fixer à Boufarik au nombre de 105.

Les travaux de construction sont poursuivis activement ; les mauvaises cahuttes en terre ou en bois avec toiture en chaume sont remplacées en grande partie par des maisons en maçonnerie plus confortables et plus saines.

Le développement des cultures et des plantations contribue à l'amélioration de l'état sanitaire. Au 31 décembre, 250 hectares sont ensemencés en céréales. L'exploitation des prairies constitue toujours une ressource importante ; la récolte de l'année s'est élevée à 40.000 quintaux d'une valeur supérieure à 200.000 francs. Les quelques essais de sériciculture entrepris ont donné 40 kilogs de soie jaune et blanche de bonne qualité.

Enfin, la fondation d'une école qui, à la fin de l'année, comptait 15 élèves, montre que les préoccupations matérielles n'empêchent plus de s'occuper de la question de la nourriture intellectuelle.

Les progrès continuent en 1844. Le chiffre de la population fait encore un saut en avant, passant de 741 à 1370 habitants, soit un gain de

629 individus, dû en partie à l'afflux d'ouvriers occupés aux travaux de construction et d'assainissement, parmi lesquels on compte 345 Allemands.

La population flottante mal logée, mal nourrie, intoxiquée par l'alcool est une proie facile pour la maladie. Sur les 120 décès enregistrés dans le courant de l'année, il faut en attribuer à peu près les deux tiers à cette catégorie de population.

Le territoire devenu trop exigu a été augmenté, par arrêté du 31 janvier, d'une superficie de 717 hectares au moyen de l'annexion de la totalité de l'haouch Goreith et d'une partie de l'haouch Gheraba.

Le commissaire civil se préoccupe de la toilette de la ville naissante ; il fait commencer les travaux de nivellement et d'empierrement des rues, jeter des ponceaux sur les ruisseaux, combler les bas-fonds qui existent encore à l'intérieur de l'enceinte, achever le creusement des canaux d'irrigation qui traversent la localité du sud au nord.

Le marché est de plus en plus fréquenté. 100.000 Arabes s'y sont rendus dans le courant de l'année, amenant 23.000 bœufs, 28.000 moutons, 6.400 chevaux, 4.300 mulets, 7.000 ânes, 1.200 hectolitres de blé, autant d'orge, 11.900 kilogs de laine, etc.

L'année suivante, la population poursuivant son mouvement ascensionnel s'élève à 1928 habitants. Cet accroissement est dû surtout à l'arrivée constante d'étrangers ; dans leur nombre, qui atteint 828, figurent 553 Allemands, 114 Maltais, 70 Espagnols, 56 Italiens et 28 Polonais.

La mortalité en forte diminution tombe à 40 p. 1.000. Pendant les mois de juillet, août et septembre, époque où les fièvres prenaient auparavant un caractère de gravité effrayante, 375 malades seulement entrent à l'hôpital, 170 sont traités à domicile, 21 meurent, parmi lesquels 9 enfants,

Si l'état sanitaire s'est amélioré considérablement, c'est grâce aux nombreux travaux d'assainissement entrepris, curage des fossés, fauchaision des herbes des marais, ouverture de larges saignées pour faciliter l'écoulement des eaux stagnantes, travaux de culture et de plantations.

Les 150.000 arbres plantés sur le territoire de Boufarik donnent à ce centre un air de prospérité qui contraste avec la nudité qui le caractérisait dix ans auparavant. Sur un territoire de 1.500 hectares, 600 environ sont exploités. Si les travaux de culture ont été moins importants que l'année précédente, c'est qu'ils ont été contrariés par une grande sécheresse qui a empêché de labourer et de semer en temps utile.

Le nombre des constructions a beaucoup augmenté : Boufarik compte à la fin de l'année près de 300 maisons. A côté des bâtiments privés commencent à s'élever des édifices publics, une école et une église. Devant l'importance croissante du marché, le commissaire civil propose de faire construire un vaste caravansérail avec une salle pour recevoir les grands et le caïd, une mahakma pour le cadi, un bureau de perception, des cafés, des écuries et des hangars.

Dans les deux années qui suivent, les progrès de la population se ralentissent ; on compte 1.996 habitants en 1846 et 1.980 en 1847. La mortalité, tout en restant élevée, 66 p. 1.000 en 1846 et 83 p. 1.000 l'année suivante, n'est plus inquiétante. L'état sanitaire continue à s'améliorer. Boufarik vient en tête dans la plaine pour le développement des cultures. Enfin l'église, l'école et le caravansérail sont achevés.

Que de chemin parcouru dans l'espace de six années ! Le Boufarik inculte, informe, inhospitalier, meurtrier de 1841 n'apparaît déjà plus que comme un mauvais rêve, comme un horrible cauchemar. De cette fange a jailli la fécondité, de ce tombeau est sortie la vie.

Dans le même temps, la ville de Blida subit d'aussi rudes épreuves dont elle triomphe avec une égale énergie,

Mouvement de la population.

Année	Population	Décès	Pourcentage	Naissances
1841	430	56	13	12
1842	469	89	18.9	11
1843	741	41	5.5	14
1844	1.370	120	8.7	36
1845	1.928	78	4	22
1846	1.996	133	6.6	36
1847	1.980	165	8.3	61

Blida.

En 1841, Blida ne rappelait en rien « la petite rose chantée par le poète ». En arrivant à Blida, « vous êtes saisi du plus douloureux spectacle,

écrivait le rapporteur de la commission de colonisation de l'Algérie. Toutes les orangeries au sud et à l'ouest sont rasées, toutes les autres périssent faute d'arrosement et de culture. Les vergers se changent en broussailles ; depuis 18 mois, Blida est devenu un point militaire, depuis 18 mois la vigne n'a pas été taillée, depuis 18 mois dans la ville et dans les environs tout est livré au saccage.

Les Musulmans nous disent : « Nous avions fait de ce lieu un paradis ; vous en avez fait un enfer. »

Le général Bugeaud s'efforce de faire cesser le mal. Déjà un fossé est creusé autour de la banlieue de Blida et 2.000 hectares sont protégés par cette défense ; il a donné le commandement de cette place au colonel Regnault qui est à la fois un militaire de la plus haute distinction, bon administrateur et cultivateur habile. Déjà par ses soins les eaux qui étaient détournées et perdues coulent dans la ville et peuvent servir à l'arrosement. Les Maures de Blida sont invités sous menace d'expropriation à cultiver leurs propriétés. Le colonel Regnault emploie même les soldats à conduire les eaux dans les orangeries. Il ne peut rien faire de plus, et tous ces moyens sont tellement inefficaces qu'en définitive, sauf quatre potagers cultivés par des Européens et un cinquième cultivé par un Maure, tout le territoire est abandonné ; les 2.000 hectares enclos dans l'enceinte, les orangeries, les vergers ne servent qu'au paturage de 1.800 bœufs qui composent le troupeau de l'administration et au maraudage des soldats et des maures qui restent encore dans la ville. C'est en grande partie avec des fruits verts dérobés dans les ronces des vergers qu'ils nourrissent leurs familles affamées et ruinées par deux années de siège. Ne pouvant faire entrer des bois verts, ils coupent les plus belles branches et quand elles sont desséchées, elles entrent sans difficultés. Ces Maures formaient autrefois une population laborieuse ; ils cultivaient leurs jardins sans y être contraints. Ce n'était pas avec des menaces d'expropriation qu'ils avaient fait de si magnifiques plantations. Aujourd'hui en dépit des ordres du général Bugeaud et du colonel Regnault, ils ne font rien. Quant à l'irrigation des orangeries par les soldats, elle témoigne d'excellentes intentions, mais rien de plus. La garnison de Blida est épuisée de ses anciennes fatigues et de son service journalier ; il lui est impossible d'arroser un oranger sur mille [1] ».

1. Rapport du 13 février 1842. Arch. Nat. F 80 1128.

Bugeaud a déjà fait les mêmes tristes constatations dans son rapport au Ministre de la guerre. « Cette localité a besoin d'une refonte à peu près générale. Les eaux ne circulent plus dans leurs canaux anciens ; on a interrompu les anciens cours pour en tracer de nouveaux, les orangeries manquent d'eau ; si cela dure encore un an, ces orangeries, l'un des plus beaux ornements de l'Algérie, auront totalement disparu, à moins que même avant ce terme, l'armée ait tout dévasté. Les fontaines ne donnent plus d'eau, les rues sont embarrassées de démolitions, aucun alignement n'est tracé. Nul ne cultive son champ, ni ne répare sa maison. »[1]

Les rares Européens installés dans la ville étaient presque uniquement des gargotiers qui vendaient du vin et de l'eau-de-vie aux troupes de la garnison.

Le rétablissement de la paix va faire renaître cette ville morte depuis 1839 et changer peu à peu complètement son aspect.

La ville se repeuple rapidement, les amas de décombres disparaissent, les vieilles maisons se réparent, de nouvelles s'édifient. Au 9 octobre, 40 maisons neuves sont terminées et une centaine sont réparées.

En même temps, le service des travaux coloniaux fait remettre en état les égouts brisés, les conduits et aqueducs obstrués ou détruits puis commence les travaux de pavage et d'alignement des rues, ainsi que la construction d'une enceinte de pierre. Les eaux de l'oued el Kébir sont dérivées de manière à pouvoir fournir, même pendant les plus grandes chaleurs, 13.000 mètres cubes d'eau par 24 heures et permettre d'irriguer 250 hectares d'orangeries et de jardins.

Le marché est de nouveau fréquenté par les Arabes, les Beni Miscera, les Beni Salah, les Beni Messaoud, les Beni Mouzaïa, les Beni Khelil, les Beni Menad et même par les Hadjoutes revenus à des sentiments plus pacifiques.

A la fin de 1842, la ville est déjà très animée. « Blida, qui il y a trois ans à peine était de telle sorte bloquée par les Arabes qu'un soldat qui montait sur le minaret de la mosquée recevait des coups de fusil, et dont les environs, il y a six ou huit mois, étaient encore si peu sûrs qu'à cinq cents pas des postes on se faisait couper la tête, cette ville se couvre en ce moment de constructions européennes et les routes se fatiguent à porter

1. Bugeaud à Soult. 22 juin 1841. Arch. G. G. E 179 [11].

les matériaux de toute sorte que le roulage y amène chaque jour. Dix carrioles attelées de deux ou trois chevaux arabes partent chaque matin de la porte Bab-Azoun ou de la place de la Pêcherie pour cette destination et vous entendez les cochers crier : Blida ! Douéra ! comme ceux de la porte Saint-Denis : Ermenonville ! Montmorency[1] ! »

En 1843, ses progrès dépassent toutes les prévisions. Les capitalistes, les commerçants, les travailleurs, jusque là défiants, n'hésitent plus à arriver en grand nombre. La population bondit de 1.605 à 2.290 habitants, gagnant 1.685 individus. Dans ce chiffre figurent 1.077 Français et 1.223 étrangers, dont 529 Italiens, 500 Espagnols, 131 Allemands, Suisses et Belges et 52 Maltais.

Les travaux agricoles sont repris, les orangeries remises en état, les environs ensemencés en céréales.

De grands travaux urbains sont entrepris. On empierre les rues complètement défoncées, on commence la construction d'un aqueduc de 1.500 mètres de longueur. Pour assurer une liaison rapide avec Alger, on inaugure une ligne télégraphique qui doit passer par Beni Mered, Boufarik et Douéra et une autre qui doit atteindre Miliana par la Chiffa et El Affroun.

De nouvelles transformations sont projetées. « Blida, où la loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique taille des places gigantesques, des rues à portiques alignées au cordeau, interlignées à angle droit comme celles d'une ville américaine, Blida qui pouvait se contenter d'être le Versailles d'Alger en reverdissant ses admirables orangers, en faisant jaillir ses eaux, Blida semble rêver de richesses plus positives. Ses eaux encaissées auront huit ou dix chutes capables de mouvoir des usines. Les bois taillés dans la montagne y peuvent cuire des briques et des tuiles ; les moulins peuvent minoter les blés de la plaine et donner du repos aux moulins à bras des Kabyles et des Arabes. Le luxe des étoffes et de la bonne farine n'est pas plus incompréhensible que celui des moyens de transport déjà assez goûtés des natifs. Les omnibus des environs d'Alger sont pleins de burnous ; l'Arabe qui naguère aurait fait vingt lieues à pied pour éviter la dépense d'un boudjou, sacrifie maintenant cinq francs pour la course d'Alger à Blida. Une vingtaine de coucous de grand style, outre la dili-

1. Lettre d'un Algérien à un Parisien. 9 novembre 1842. *Moniteur algérien* du 15 novembre 1842.

gence officielle, desservent la grande route entre ces deux points, et les Européens n'y sont pas moins nombreux que les natifs, les bourgeois que les militaires. Blida, centre principal de cette grande fluxion, couvre donc de grands intérêts agricoles, commerciaux et industriels. Blida sera l'emporium commun d'Alger et de la province du Titteri [1]. »

La population, continuant son mouvement ascensionnel, atteint l'année suivante l'effectif de 3.671, soit un gain de 1.831 personnes dû à l'arrivée d'un millier de Français et de 300 Espagnols. Cette progression se poursuit en 1845. La population passe de 3.761 à 4.710 habitants, grâce à l'arrivée d'environ 500 Français et d'un nombre à peu près égal d'Allemands.

De grands travaux publics sont terminés : la construction de l'aqueduc commencé deux ans auparavant, qui débite 35.000 mètres cubes par 24 heures et sert à la fois pour l'alimentation et pour l'irrigation ; celle d'une école pouvant contenir 200 élèves ; celle d'un abattoir divisé en trois parties distinctes correspondant aux besoins des Européens, des Musulmans et des Israélistes. Une vaste orangerie est aménagée en jardin public.

Le marché prend une importance croissante. 33.000 Arabes le fréquentent dans le courant de l'année 1845. Les transactions portent, d'après les statistiques officielles [2] sur 803 bœufs, 48 chevaux, 10.645 moutons, 110 ânes, 68 mulets, 20.755 volailles, 6.491 hectolitres de blé, 6.863 d'orge, 52.511 chargements de bois, 17.278 chargements de charbon de bois, 35.967 kilogs de savon, etc.

Blida était la résidence « d'un sous-directeur civil, d'un tribunal de première instance, d'une justice de paix, d'un commissariat de police ; possédait un octroi, un hôpital, une milice bourgeoise, un journal l'*Echo de l'Atlas*, une pépinière, un Tivoli, des jardins où l'on faisait de la musique italienne, des cafés, des billards, une salle de spectacle et plusieurs hôtels et auberges [3] ».

Une grave crise financière qui sévit en 1846 vint arrêter son développement. Blida était devenu la proie de spéculateurs qui, profitant de la rareté du numéraire, prêtaient à des taux exorbitants ; les faillites et les expropriations judiciaires se multipliaient. La population descendit à

1. Quétin, *Guide du voyageur en Algérie*, 1846, p. 173.
2. V. *Tableau de la Situation des Etablissements français de l'Algérie.*
3. Quétin, ouv. cité.

3.985 habitants, perdant 466 Allemands et 395 Italiens. Elle se composait alors de 2.655 Français et de 1.318 étrangers, dont 737 Espagnols, 275 Italiens, 173 Allemands, 60 Suisses, 48 Maltais.

« Après avoir épuisé nos ressources à la construction de nos demeures, disait une adresse envoyée au Roi et aux Chambres législatives, à la culture de nos terres, nous pensions avoir rempli nôtre tâche, nous comptions sur la prospérité de nos opérations commerciales, sur l'accroissement rapide de la population, sur les bras et les capitaux qui pouvaient nous arriver, enfin nous espérions en l'avenir. L'agriculture envahissait la plaine et la montagne, les couvrait de villages, de fermes, de plantations ; mais le soulèvement de quelques tribus éloignées a jeté en France la crainte, la défiance, la démoralisation même ; dès lors on a cru que l'Afrique était sans sécurité, que notre vie y était exposée et qu'il serait dangereux d'y confier des capitaux. Ces craintes ont occasionné la crise générale qui nous tue. Blida, que nous avions enrichie de toutes nos espérances ressemble aujourd'hui à une ville morte, la population décroît, les maisons se vident, les constructions restent inachevées, les ateliers sont déserts, l'agriculture est en souffrance, et la cherté des vivres augmente chaque jour [1]. »

Les membres de la commission proposaient comme remèdes l'établissement d'un comptoir d'escompte pour ramener la confiance des capitalistes, la fondation d'une caisse hypothécaire où les colons peu connus pourraient se procurer des fonds en hypothéquant leurs biens et enfin la construction d'un chemin de fer d'Alger à Blida.

Cette crise de croissance n'était heureusement que passagère. La ville, bien que son développement fût tout à fait récent, avait cependant une vitalité assez puissante déjà pour réagir salutairement. Dès l'année suivante, la population reprenait son mouvement ascensionnel et atteignait l'effectif de 4.515 habitants par suite de l'arrivée de 200 Français environ et de 300 Espagnols. A cette population européenne s'ajoutait une population indigène d'environ 6.000 personnes ; les Arabes, qui en 1841 ne dépassaient pas le chiffre de 3.000, avaient bénéficié pour leur part du rétablissement de la paix.

L'état sanitaire, pendant la période 1841-1847, fut satisfaisant dans l'ensemble, sauf toutefois en 1846 où la mortalité atteignit la porportion

1. Adresse au Roi et aux Chambres législatives au nom de la population de l'arrondissement. Blida. Janvier 1847.

élevée de 90 p. 1.000. Si les naissances furent constamment inférieures aux décès, ce fut surtout à cause du nombre élevé des célibataires qui figuraient dans l'effectif de la population.

MOUVEMENT DE LA POPULATION EUROPÉENNE

Année	Population	Décès	Pourcentage	Naissances
1841	602			
1842	1.605	37	2.3	33
1843	2.290	117	5.1	73
1844	3.671	154	4.1	107
1845	4.710	274	5.8	145
1846	3.985	359	9	176
1847	4.515	260	5.7	192

4° LES ESSAIS DE COLONISATION INDIGÈNE.

Parallèlement à la colonisation européenne, le maréchal Bugeaud voulut tenter quelques essais de colonisation indigène, de création de villages arabes sur le type des villages français. C'est ainsi qu'il fonda dans la plaine les deux villages indigènes de Guerrouaou et de la Rassauta.

Un certain nombre de familles des Beni Khelil, restées jusque là fidèles à la France, avaient passé du côté de l'Emir lors de l'insurrection de 1839, mais, dès que les circonstances le leur avaient permis, elles étaient revenues sur leurs terres. Une année avant la cessation des hostilités, le général Changarnier goupa sur les territoires de Guerrouaou, au sud de Boufarik, les familles indigènes qui étaient rentrées volontairement à la suite de nos colonnes et les plaça sous les ordres d'un caïd nommé Kadour. Dès que la paix fut rétablie, celles des familles ainsi réunies qui étaient étrangères à la région retournèrent dans leurs tribus et il ne resta à Guerrouaou qu'une soixantaine de familles réparties sur un territoire d'environ 600 hectares.

Depuis la création des villages de Beni Mered, Dalmatie et Souma, ces familles, qui avaient dû céder une partie de leurs terres, se trouvaient menacées d'enveloppement. Pour éviter de les refouler, le gouverneur général décida de les cantonner sur un territoire dont elles auraient la pleine

propriété. Le comte Guyot, chargé par Bugeaud d'étudier les conditions de fondation d'un village indigène, estimait qu'il était à la fois juste, utile et politique de maintenir les arabes au milieu de la population européenne. « Entourés par nos routes, et par nos zônes de villages européens, ils se trouveront, disait-il, isolés, fractionnés et dépouillés de leur homogénéité ; circonscrits par nos villages, ils devront renoncer à leurs habitudes pour ainsi dire nomades et se façonner par conséquent à des cultures et à des habitudes fixes. L'usage de nos routes, de nos voitures, et l'exemple de nos colons leur feront perdre insensiblement leurs tendances guerroyantes et apprécier le bien-être d'une civilisation plus avancée [1]. » Le moment était venu de tenter une expérience qui pouvait devenir le point de départ de tout un système de colonisation.

Mais un obstacle vint retarder l'exécution de ce projet, la revendication des terres occupées par les indigènes formulée par le baron Giron de Fleury qui prétendait qu'elles faisaient partie d'un territoire beaucoup plus considérable dont il s'était rendu acquéreur en 1836. L'enquête faite à ce sujet fit connaître que le baron avait acheté à très vil prix une propriété de 1.300 hectares et que, sauf le paiement d'un pot de vin tout à fait minime, il n'avait pas acquitté la modique rente de 250 francs moyennant laquelle la vente lui avait été consentie ; en outre, il n'avait jamais pris possession de cette propriété dont les limites lui étaient totalement inconnues.

Bugeaud décida de passer outre. Il ne faisait d'ailleurs qu'appliquer l'ordonnance du 1er octobre 1844, puisque le baron n'avait fait aucuns travaux de culture ni produit de titres justificatifs de propriété. Par un arrêté du 11 juillet 1845 il créa le village indigène de Guerrouaou. Les terres furent alloties et distribuées aux 60 familles de la tribu, une portion plus considérable étant réservée pour le caïd. Chaque concessionnaire était tenu de construire une maison en maçonnerie couverte en tuiles ; il ne pouvait aliéner sa concession sans l'autorisation expresse du Gouverneur général.

La Société de Fleury protesta contre cette expropriation, fit condamner le propriétaire indigène qui lui avait vendu en 1834 les 1.300 hectares et qui n'était autre que Kadour, mais elle ne parvint pas à triompher de la résistance de Bugeaud et fut déboutée finalement de sa demande. Quant

1. Rapport de Guyot au Conseil d'administration. 24 juillet 1845. Arch. G. G.

aux indigènes, ils ne se soucièrent nullement de remplir les conditions qui leur avaient été imposées et jouirent tranquillement des terres qui leur avaient été concédées. En 1853, ils durent céder 270 hectares pour l'agrandissement du territoire de Boufarik. Ce premier essai de création d'un village arabe avait abouti à un échec.

Le deuxième essai tenté à la Rassauta ne fut guère plus heureux. Le comte del Valle San Juan, qui avait succédé au Prince de Mir sur le vaste domaine de la Rassauta, ayant été évincé à son tour de sa concession le 19 septembre 1846, le gouverneur général conçut le projet d'affecter une partie des terres de ce domaine à la création d'un village indigène destiné à la tribu des Aribs.

Les indigènes de cette tribu, que le général Voirol avait installés dans la région dès 1833, avaient été les seuls à nous rester fidèles en 1839 [1] et, grâce à la vigilance de leurs cavaliers, ils avaient grandement contribué au maintien de la tranquillité de la partie orientale de la plaine. « Depuis longtemps, écrivait leur caïd au colonel Daumas, nous sommes à votre service, nous combattons dans vos rangs, nous mourons pour vous ; par notre dévouement à votre cause, nous nous sommes faits détester de tous nos corréligionnaires et il ne nous reste plus un seul ami sur la terre des musulmans... Nous montons la garde jour et nuit pour veiller sur les marchands kabaïls qui se rendent à Alger, amis ou insoumis, dans la crainte qu'ils n'aillent assassiner quelques Européens... Que de voleurs ne vous avons-nous pas livrés ! Combien d'assassins ne vous avons-nous pas conduits ! [2] »

Bugeaud estima qu'un tel dévouement ne devait pas rester sans récompense ; si les nécessités de la colonisation s'opposaient à ce qu'ils fussent maintenus en possession de tout le domaine de la Rassauta, qu'ils occupaient depuis le départ du concessionnaire espagnol, c'était faire acte de bonne politique que de leur en réserver une partie et de commencer à leur profit l'application régulière du système du cantonnement des Arabes.

Le colonel Daumas, Directeur central des Affaires arabes, fut chargé d'étudier s'il serait possible aux indigènes d'abandonner leurs habitudes

1. A l'exception de leur caïd, Ali ben Smati, qui avait déserté emmenant avec lui plusieurs cavaliers aïbs et emportant des fusils. V. Arch. G. G. H. H. 6. Corresp. de décembre 1840.

2. Caid des Aribs à Daumas, 25 décembre 1845. Arch. G. G. IL 28

nomades pour former un établissement stable et invariablement renfermé dans les limites qu'on leur fixerait. Dans son rapport du 29 mai 1846, il concluait qu'un territoire de 2.000 hectares était nécessaire pour pourvoir convenablement à l'installation de toute cette tribu qui était composée de 873 personnes et possédait 5.000 têtes de bétail, dont 259 chevaux, 480 bœufs, 100 ânes, 43 mulets, 34 chameaux et 3.300 moutons.

Ces conclusions furent adoptées par le Conseil supérieur d'administration. « Cet ensemble de dispositions, disait le conseiller rapporteur Foucher, outre qu'il est le seul qui puisse affranchir complètement contre les dévastations des Arabes les terrains nécessaires aux cultivateurs européens, paraît de nature à devoir produire avec le temps une heureuse révolution dans les habitudes agricoles des indigènes et à leur inspirer graduellement, par l'exemple des colons que nous établirons dans leur voisinage, les moyens et la volonté d'accroître leur bien-être par une culture mieux entendue, surtout si, pour les encourager dans cette voie, si pour les fixer au sol d'une manière plus irrévocable, nous complétons notre œuvre par quelques sacrifices pécuniaires en les mettant à même de construire des maisons [1] ».

Le Directeur des Travaux publics intervint pour demander de réduire les 2.000 hectares proposés en modifiant au nord-ouest les limites qui, d'après lui, étaient placées d'une manière défavorable à la conservation des travaux de dessèchement effectués dans les marais de Fort de l'eau et de Sidi Aïssa. « Vous n'ignorez pas, disait-il au Gouverneur général, combien nous avons eu les années précédentes et combien nous avons même journellement à souffrir des dégâts occasionnés sur nos canaux et fossés par les bestiaux. Toutes les plaintes, toutes les recommandations faites à ce sujet aux Arabes par leurs chefs ont été inutiles. Nous avons fait établir des ponts sur les fossés aux emplacement désignés par le caïd lui-même et cela n'a pas empêché des gués de se former sur plusieurs points au détriment de la forme régulière des fossés et canaux et, le plus souvent, à des distances de 10 à 20 mètres à peine des ponts établis. Les parapets de ces ponts, souvent même des parties plus essentielles de leurs constructions, ont été brisés et puis emportés. Ces faits prouvent que les Arabes, loin qu'on puisse les astreindre à maintenir en bon état les fossés et canaux ouverts dans les parties du domaine de la Rassauta qu'on projette de leur

1. Rapport de Foucher au Conseil d'administration. 5 juin 1846. Arch. G. G. I L 28.

concéder, les laisseront se détériorer de plus en plus et y contribueront même selon toute apparence, parce qu'il y a chez eux non seulement apathie et négligence, mais encore intérêt mal entendu sans doute au maintien et à la reproduction des marécages qu'ils regardent comme utiles et même nécessaires au pacage de leurs bestiaux, surtout en été où l'herbe fraîche est rare partout ailleurs. Les agents des ponts et chaussées les ont souvent entendu exprimer des plaintes et leur mécontentement à cet égard pendant le cours des travaux [1]. »

Le Ministre, estimant qu'une superficie de 1.600 hectares était suffisante pour les Aribs, donna satisfaction à la demande du Directeur des travaux publics. Une ordonnance royale du 22 décembre sanctionna la création du village indigène de la Rassauta et imposa aux concessionnaires les mêmes obigations qu'à Guerrouaou. Le territoire fut remis au Directeur central des affaires arabes qui prépara aussitôt le travail de lotissement ; chaque tente reçut un lot de terres ; Bugeaud était d'avis « que le moyen le meilleur pour attacher l'indigène au sol était de l'assimiler autant que possible à nos mœurs par l'attrait si puissant de la propriété individuelle ».

Quatre jours après la publication de l'ordonnance de création, le Ministre informait le gouverneur général qu'il autorisait la remise à l'administration militaire, pour le pacage des bestiaux de l'armée, des parties disponibles du domaine de la Rassauta, à l'exception de deux lots de 100 hectares chacun destinés à des concessions particulières et d'un lot de 350 hectares affecté à la création d'un centre de population européenne.

Dès qu'ils se virent resserrés sur une territoire de 1.600 hectares, les Aribs poussèrent les hauts cris et supplièrent le gouverneur général d'intervenir en leur faveur. Bugeaud, se laissant attendrir, écrivit dans ce sens au Ministre. « L'étendue de 2.000 hectares que j'avais demandée pour les Arabes n'était point exagérée ; elle constituait pour chaque famille une moyenne de concession plus faible que celle accordée aux Européens. Diverses considérations devraient militer pour que la différence fût en faveur des indigènes : leur culture est moins avancée, ils possèdent beaucoup plus de bétail que les colons européens, ils sont en outre dans l'obligation de nourrir 150 chevaux du makhzen qui exigent 2. 100 quintaux d'orge, produit de 300 hectares de terrain. J'ai la conviction que si vous persistez à leur retrancher ces 400 hectares, ils seront dans la nécessité

1. Directeur des Travaux publics à Bugeaud. 31 juillet 1846. Arch. G. G. I L 28.

de se défaire d'une partie de leur bétail et qu'ils seront presque dans l'impossibilité matérielle de vivre. J'ajoute que dans ces 400 hectares retranchés se trouve une petite colline couverte de broussailles, seul endroit où ils peuvent se réfugier pendant l'hiver, lorsque les parties basses sont détrempées ; c'est là qu'ils vont chercher du bois pour leur consommation, et du jour où on leur enlèvera cette ressource, ils seront dans la nécessité d'acheter du combustible pour faire cuire leurs aliments [1]. »

Une enquête sur les lieux fut prescrite qui retarda de près d'une année les travaux d'installation du centre indigène. Par ces deux essais Bugeaud avait pu se rendre compte que la création d'un village indigène soulevait des problèmes beaucoup plus complexes que celle d'un village européen et combien il était difficile d'imposer nos usages à un peuple dont les habitudes étaient depuis plusieurs siècles si différentes des nôtres. A la Rassauta, comme à Guerrouaou, les indigènes restèrent en possession des terres qui leur avaient été concédées, sans se plier aux obligations qu'ils s'étaient engagés à remplir.

1. Bugeaud à Trézel. 25 août 1847. Arch. G. G. I L 28.

CHAPITRE II

COLONISATION LIBRE

1° LES VILLAGES FONDÉS PAR DES PARTICULIERS. [1]

La Mitidja n'était pas encore complètement pacifiée, quand trois grands propriétaires algériens, le baron de Vialar, de Saint-Guilhem et Hémart proposaient au Président de la Commission de colonisation d'Afrique de concourir à l'œuvre de colonisation en créant des centres de population sur leurs propres domaines, moyennant une aide qui leur serait faite par l'administration. Les conditions qu'ils soumettaient à son approbation étaient des plus alléchantes.

« Nous ferons des avances de culture...

Nous faisons l'abandon de la cinquième partie de nos terres.

Nous nous engageons à construire, sans aucune prime et avant trois ans, des bâtiments qui devront égaler la cinquième partie de chaque village.

Nous nous engageons à affermer deux autres cinquièmes de nos terres à long terme et à bas prix.

Nous laissons aux cultivateurs la faculté d'acheter ces terres moyennant une faible somme et dans un délai de dix années...

Nos propositions, ajoutaient-ils, permettent de commencer l'établissement de plusieurs villages. Dès que nos amis d'Alger, dès que nos camarades de travail et d'infortune auront connaissance de ce projet, ils se joindront à nous.

La Commission peut compter sur le patriotisme et sur l'énergique activité des premiers Européens qui ont suivi en Afrique le drapeau français et qui plus que tous autres, voudraient le voir à jamais implanté dans le sol. Nos travaux, nos efforts ont été méconnus ; ceux d'entre nous qui ont étendu et avancé leurs cultures sont taxés d'imprudence ; on reproche

1. V. le dossier des villages construits par des particuliers aux Arch. G. G. Colonisation et les archives de la préfecture d'Alger. K 72.

aux autres de n'être que des spéculateurs. Abandonnés pendant l'invasion, calomniés sans relâche, victimes vouées à l'expiation des fautes et des violences d'autrui, nous avons foi en vous comme dans un tribunal éclairé et indépendant [1]. »

Ce système de colonisation à l'entreprise, en partie libre, en partie officielle, qui n'exigeait de l'Etat qu'un minimum de dépenses et de travail, fut accepté par le gouvernement et mis à exécution dès l'année suivante.

Saint Jules.

Le 15 juillet 1843, le baron de Vialar et Caussidou proposaient au Ministre de la guerre de fonder un village sur leur propriété d'Hadj Yacoub qu'ils possédaient par indivis au pied des collines du Sahel, à 4 kilomètres à l'ouest de Douéra. « Nous concédons à chaque famille, disaient-ils, 4 hectares d'excellentes terres, exemptes de toutes broussailles. Nous nous réservons celles-ci et les lieux marécageux, parce que pour défricher des broussailles et dessécher, il faut des capitaux que nous pourrons dépenser et que n'ont pas nos colons... Aussi, tout en leur donnant à perpétuité et sans autre charge que d'habiter et de cultiver les 4 hectares de terres d'un rapport facile, nous leur assurons du travail jusqu'à la récolte.

« Ces conditions nous paraissent particulièrement favorables aux colons pauvres. Elles nous semblent aussi s'accorder avec vos vues, et si nous n'avions consulté que l'avantage de la culture, nous aurions préféré établir une grande ferme dont la construction peu dispendieuse nous aurait permis de faire cultiver une grande étendue de terrain. »

En outre l'administration aurait peu à débourser. « Nous ne demandons rien pour nous, mais nous vous prions de faire à chaque famille de notre village les mêmes avances qu'à celles des villages de l'administration. Nous vous prions donc de vouloir bien accorder aux dix chefs de famille que nous présenterons à l'autorité locale la somme de 1.000 francs pour chacun, remboursables par cinquième à partir de la 5me année ou à partir du 1er janvier 1848. Cette somme de 10.000 francs serait payée par l'Etat soit en numéraire, soit plutôt partie en matériaux, chaux, planches et madriers et partie en semences ou bœufs de labour ». De Vialar et Caussidou

1. De Vialar, de St-Guilhem et Hémart au Président de la Commission de colonisation d'Afrique. 6 mars 1842. Arch. Nat. F 80 et Arch. G. G. Colonisation. Emigrations diverses. Carton 4.

sollicitaient la même faveur pour 10 autres familles qu'ils se chargeaient d'installer dans les mêmes conditions, dès que les 10 premières seraient établies [1].

Le maréchal Soult se laissa séduire par ces propositions qui concordaient entièrement avec ses vues. « La sollicitude du Gouvernement, écrivait-il au comte Guyot, ne doit pas avoir pour objet exclusif tel ou tel mode de colonisation, elle doit les embrasser tous, elle ne doit pas se restreindre aux villages crées par l'administration, elle doit s'étendre aussi aux entreprises paritculières. Peu importe qui cultive, pourvu qu'on cultive.

« Si le gouvernement prend l'initiative de fonder des centres de population, ce n'est pas, ajoute-t-il très justement, qu'il désire réserver pour lui ce genre d'entreprises. Le gouvernement n'agit qu'à défaut de l'industrie privée, dans le double but d'inspirer à tous la confiance qui vivifie nos efforts et de donner l'exemple et l'impulsion.

« Les encouragements que le gouvernement accorde en ce moment ne doivent pas être perpétuels, ils ne sont qu'un moyen de développer l'essor colonial et de hâter l'époque où les capitaux particuliers se chargeront de compléter l'œuvre de la fertilisation de tout le territoire. »

Un autre considération l'engageait à accueillir favorablement la demande du baron de Vialar et de Caussidou. « Une des plus grandes difficultés de la colonisation est assurément dans le grand nombre de ces acquisitions de vastes terrains qui, s'ils restaient en friche par l'obstination des propriétaires, deviendraient un obstacle pour la mise en production du territoire. Dans des vues d'intérêt général, le gouvernement doit rechercher le meilleur moyen de vaincre la force d'inertie qu'opposeraient les intérêts égoïstes ; mais, par la même raison, il convient d'accorder de justes encouragements aux grands propriétaires qui, les premiers, donneront un exemple si utile à propager [2]. »

Bugeaud accueillit avec plus de faveur que le comte Guyot les suggestions du Ministre. « J'attache comme vous de l'importance, lui écrivait-il, à ce que MM. de Vialar et Caussidou puissent réaliser leur projet, parce que je suis convaincu que, s'ils réussissent, leur exemple entrainera d'autres propriétaires et capitalistes à les imiter. « Les vues du maréchal étaient

1. De Vialar et Caussidou à Soult. 15 juillet 1843. Arch. G. G. Colonisation. Villages construits par des particuliers.
2. Soult à Guyot. 20 août 1843. Arch. G. G. *Ibid.*

« entièrement conformes « aux siennes. » Je tiendrai la main, déclarait-il, décochant un petit trait à l'adresse du Directeur de l'Intérieur, à ce que les lenteurs ordinaires de l'administration n'empêchent pas ce projet de porter les bons fruits qu'on est en droit d'en attendre [1]. »

Un arrêté du 22 septembre 1843 autorisa de Vialar et Caussidou à créer sur leur propriété un centre de population de 20 familles qui prit le nom de Saint-Jules. 10 familles devaient être placées avant le 1er janvier 1844 et les 10 autres avant le 1er janvier de l'année suivante.

Les obligations imposées tant aux propriétaires qu'aux colons à installer étaient énumérées dans cet arrêté.

Les propriétaires étaient tenus de livrer, ainsi qu'ils en avaient pris l'engagement, « 4 hectares de terres sans palmiers nains, ni broussailles à chacune des 20 familles ». L'administration se réservait « le droit de faire lever par un de ses géomètres le plan des lieux indiquant, en outre des lots à bâtir, la situation des diverses parcelles à partager entre les colons ». Elle faisait à chaque colon « une avance de 1.000 francs, sur lesquels 750 francs en numéraire et 250 francs en matériaux, grains, semences ou bestiaux ». Les 750 francs seraient remis à de Vialar et Caussidou « en trois fois différentes et par portions égales, le premier tiers au moment de l'arrivée de chaque famille, le deuxième quand la bâtisse serait en commencement d'exécution, le troisième quand elle serait terminée. Les matériaux seraient délivrés à la première demande ». La construction devait être « bâtie en maçonnerie et couverte en tuiles et représenter une valeur de 1.000 francs au moins ». Enfin, dit l'article 4, « chaque famille est tenue, quelque soit l'époque de son installation au dit village, de rembourser annuellement et en monnaie de France, à partir du 1er janvier 1850 le 5me des 1.000 francs qui leur auront été avancés... MM. de Vialar et Caussidou ayant accepté ce remboursement sous leur responsabilité personnelle y seront obligés au lieu et place des familles qui ne pourront le faire dans les délais voulus. En cas de mort de l'un d'eux, le survivant en sera seul chargé, sauf recours contre la succession du défunt [2]. »

Aussitôt après la publication de cet arrêté, les colons vinrent prendre possession de leurs lots. Préférant s'occuper immédiatement des travaux

1. Bugeaud à Soult. 30 août 1843. *Ibid.*
2. *Tableau de la Situation des Etablissements*, 1842 p. 164-165. Cf. également le dossier de St-Jules aux Arch. Préf. Alger. K 229.

de culture, ils se logèrent dans de petites baraques en forme d'A ; mais ils n'avaient pas compté avec l'insalubrité de la région : trois mois après 8 personnes étaient déjà mortes des fièvres paludéennes. Le hameau comprenait au 1er décembre 12 familles de colons européens, dont 13 Français, 30 Espagnols, 6 Bavarois, formant une population de 49 personnes, plus 67 indigènes. Aucune voie de communication n'était encore tracée et l'alimentation en eau était assurée d'une façon insuffisante par un seul puits. Un ordre ministériel vint prescrire au Directeur de l'Intérieur de faire étudier immédiatement le projet de construction d'une route et de faire lever des plans pour la distribution intérieure du hameau.

Les maisons d'habitation furent construites pendant l'été de 1844, hâtivement et sommairement en pierres jointes au moyen de terre par des maçons aidés des colons ; ces derniers, obligés de concourir au paiement des ouvriers et se trouvant sans ressources, se virent dans la nécessité de vendre leurs bestiaux, dont ils se trouvèrent privés à l'époque des semailles. Les pluies d'automne endommagèrent très sérieusement ces fragiles bâtisses : l'une d'elles s'écroula entièrement, deux partiellement, et deux autres furent tellement lézardées qu'elles menaçaient ruine. Plusieurs colons se trouvèrent ainsi sans abri et, pour comble de malheur, les Arabes venaient de s'emparer des terres qu'ils avaient commencé à cultiver l'année précédente. Leurs réclamations et leurs doléances étaient sans écho, car comme le déclarait le commissaire civil de Douéra, Caussidou était depuis longtemps en France et les colons ne connaissaient pas même de Vialar qui n'était jamais venu visiter le hameau. Ce commissaire demandait, pour faire cesser cette situation « vraiment déplorable » que le baron de Vialar fût mis en demeure de fournir sur le champ aux colons des planches pour faire des baraques en attendant la reconstruction des maisons, faute de quoi les baraques seraient construites à ses frais par le service des bâtiments civils.

Le baron s'empressa de fournir les planches demandées et de faire quelques réparations à deux maisons. « Mais, protesta le commissaire, ce travail n'a pas augmenté le chiffre que je vous ai donné de la valeur des constructions (500 francs). Les murs ont été refaits tels qu'ils étaient en pierres liées par de la terre végétale et recouvertes d'un enduit qui, ne pouvant se lier à de la maçonnerie, ne résistera pas aux premières pluies. Trois maisons menacent ruine et une quatrième inachevée devra être reprise aux fondations. Les tuiles de mauvaise qualité fondent à la pluie. Elles

sont d'ailleurs à peine jointes et ne se recouvrent pas assez pour former un abri [1]. »

Sur ce point, les fondateurs de Saint-Jules n'avaient pas rempli leurs engagements ; ils n'avaient pas non plus installé au 1er janvier 1845 dix nouvelles familles. Et si les avances qu'ils avaient faites à leurs colons s'étaient élevées à un total de 13.333 francs, dépassant le chiffre prévu de 1.000 francs par famille, c'est que ces colons étaient non seulement des concessionnaires, mais aussi des colons partiaires pour une partie des terres que s'étaient réservées les propriétaires ; c'était en somme toute cette combinaison qui constituait le but de l'entreprise des fondateurs du hameau. Aussi, le 24 juillet 1846, Bugeaud rapporta-t-il son arrêté du 22 septembre 1843, et le Directeur de l'Intérieur mit en demeure de Vialar et Caussidou de restituer à l'Etat la somme de 5.000 francs qu'ils avaient reçue à titre d'avance. Quant aux colons, ils furent pris sous la protection de l'administration.

A la fin de l'année, il ne restait plus au hameau de Saint-Jules que 5 familles de colons qui vivaient tant bien que mal, soit en faisant quelques cultures, soit en exploitant des carrières, soit en vendant du bois et du charbon provenant des oliviers qu'ils coupaient dans le voisinage.

En 1850, les 4 colons restants s'étant vus dépouiller par les indigènes des terres qu'ils occupaient, sans que l'administration intervînt en leur faveur, en furent réduits à solliciter une concession dans un village voisin. Ainsi échoua piteusement la première tentative de création d'un village par des particuliers. Il faut reconnaître, que, si les fondateurs disposaient de capitaux suffisants et de bonnes terres, ils se désintéressèrent par trop de la création dont ils avaient assumé la charge. Dans les débuts, qui sont toujours pénibles, les colons ont constamment besoin à la fois d'une aide matérielle et d'un réconfort moral qui, en la circonstance, leur firent défaut.

Saint-Charles.

Tandis que le baron de Vialar et Caussidou fondaient le hameau de Saint-Jules, deux autres riches propriétaires, Laffon-Rilliet et Bruat, créaient, à quelques kilomètres plus loin, sur la route d'Alger à Koléa,

1. Commissaire de Douéra à Guyot. 8 juillet 1845. Arch. G. G. Colonisation. Villages construits par des particuliers.

au pied des collines du Sahel et à proximité d'une redoute à blockaus, un autre hameau auquel ils donnaient le nom de Saint-Charles.

Ils s'étaient engagés à faire obtenir à chacun des colons qu'ils installeraient une avance de 1.000 francs, à demander à l'administration le prêt de semences remboursables à la récolte, de bœufs, de vaches, de moutons en nombre variable suivant l'importance de la concession.

Chaque colon recevait, « moyennant le paiement d'une rente par hectare de 3 francs la première année, de 6 la deuxième, de 9 la troisième, de 13 la quatrième et de 15 francs ensuite à perpétuité, rachetable au denier dix », une concession dont l'étendue était proportionnée à ses ressources. Il s'engageait « à élever une construction dans l'année et à planter un certain nombre d'arbres ».

Plusieurs concessionnaires commencèrent à s'installer sur le domaine de Saint-Charles au début de l'été de 1843, se logeant provisoirement dans de mauvaises cabanes en joncs et en roseaux. Ils se bornèrent à récolter les fourrages très abondants dans la région, qu'ils ne purent d'ailleurs vendre qu'en partie à l'armée à cause de leur éloignement des points de consommation. A la fin de l'année, le hameau comptait une vingtaine de colons formant un total de 59 habitants, dont 52 Français, 3 Allemands, 3 Espagnols et 1 Italien.

En août 1844, 7 familles nouvelles s'étaient installées, et la population du village s'élevait à 87 personnes [1]. Un seul colon avait construit une maison en pierre et, comme à Saint-Jules, un puits unique assurait l'alimentation en eau des colons. Le plan de la propriété n'était même pas encore levé et les alignements des maisons à construire le long de la route non tracés. Les habitants, mal installés dans une région très insalubre, ne tardèrent pas à être décimés par les fièvres ; plusieurs moururent, la plupart quittèrent ce lieu maudit, plongés dans une noire misère.

Au mois d'août de l'année suivante, il ne restait à Saint-Charles que 25 personnes, 6 familles ; trois d'entre elles étaient sans ressources. La construction d'une deuxième maison avait dû être abandonnée faute d'argent. En décembre, il n'y avait plus que 3 familles dont l'éviction était poursuivie par les propriétaires eux-mêmes.

Laffon-Rilliet ayant vendu sa part du domaine, les nouveaux acquéreurs résolurent de confier la direction de l'exploitation à l'un de leurs

1. V. liste nominative des colons aux Arch. G. G. Colonisation. Villages construits par des particuliers.

associés, Bruat. Celui-ci fit entreprendre aussitôt la construction des bâtiments de la ferme qui furent achevés en 1846. Cette ferme formait un carré à peu près parfait et était entourée d'une muraille crénelée sans aucune ouverture ; les bâtiments d'exploitation adossés à ce mur d'enceinte se distribuaient autour d'une vaste cour dont le centre était occupé par un puits. Bruat décida, pour utiliser les vastes pâturages de sa propriété, de s'adonner à l'élevage du gros bétail. Il acheta des bœufs piémontais, espagnols, mahonnais et fit venir de la Romagne deux paires de buffles mâles et femelles et 12 bœufs romains. « L'acclimatation de ces différentes races bovines fut pénible ; un assez grand nombre succombèrent au bout de quelques années. Les sujets qui naquirent dans le pays résistèrent mieux ; plus grands et plus forts que les bœufs algériens, ils furent cependant moins endurants qu'eux au travail, aux privations et plus sujets aux maladies, si bien qu'après expérience faite c'est encore au bœuf arabe qu'il donna la préférence. Mais il n'en fut pas de même pour les buffles ; plus sobres, plus forts, plus durs à la fatigue et au travail que les bœufs, ils eurent sur eux le grand avantage de n'être jamais malades [1]. »

Tels furent le deuxième essai et le deuxième échec de fondation de village par des capitalistes.

Les Quatre Chemins.

Un troisième essai fut tenté en 1845 à trois kilomètres à l'est de Saint-Jules. Vers la fin de l'année 1843, six maisons s'étaient élevées au carrefour formé par la route d'Alger à Blida et par celle du pied du Sahel sur un territoire appartenant à la Compagnie algérienne de colonisation ; 28 personnes étaient venues les habiter, parmi lesquelles 23 Français, 2 Allemands, 2 Espagnols et 1 Italien et ce petit hameau avait pris à cause de son emplacement le nom de « Quatre Chemins ».

Le représentant de cette Compagnie, ayant appris que l'administration avait l'intention de créer un village à cet emplacement, écrivit au Directeur de l'Intérieur qu'il était prêt à s'occuper de cette fondation dans les mêmes conditions que de Vialar et Caussidou. Si cette proposition était acceptée, le nouveau centre recevrait 20 familles ; 10 d'entre elles seraient installées dans un délai de trois mois et les 10 autres dans un délai de

1. *Annales de la colonisation algérienne*, t. 12. p. 382.

15 mois à partir du jour où l'autorisation de fondation serait accordée. Les colons deviendraient propriétaires à titre gratuit sans que l'administration eût à recourir à l'expropriation.

Le comte Guyot invita aussitôt le représentant de la Compagnie à lui indiquer d'une manière précise les limites des terrains qu'il revendiquait et à présenter ses titres de propriété. Dès que ces formalités furent remplies, le représentant Thayer fit commencer, sur ses ressources personnelles, les travaux préparatoires d'installation du nouveau centre, ouvrir des rues, construire des caniveaux pavés pour l'écoulement des eaux ménagères, creuser de larges fossés d'écoulement pour les eaux de pluie, effectuer des plantations. L'établissement des premiers colons put commencer à la fin de 1845.

Au mois de septembre de l'année suivante, une soixantaine de maisons étaient construites ou en construction. « On s'occupe, écrivait au Ministre le frère de Thayer, de partager entre les colons les terres arables qui, jusqu'à présent, ont été exploitées par un fermier unique ; dans la portion montueuse de la propriété on procède au récépage des maquis pour les transformer en bois taillis ; on exploite des fours à chaux et des carrières importantes. Dans la portion inférieure, les prairies naturelles ont été régularisées et fauchées. On fait les études relatives à des travaux d'irrigation qui seront entrepris dès que l'administration aura donné les autorisations nécessaires ». L'hostilité de quelques indigènes a retardé les travaux de culture : « Une bande de maraudeurs arabes est venue sans aucune espèce de droit se fixer sur les terres de la Compagnie algérienne à l'endroit même qu'habitait la petite tribu des Oulad Mendil, aujourd'hui disparue par suite de l'émigration de 1840. Ces indigènes ont ramassé de nombreux troupeaux avec lesquels ils dévastent tous les environs. Le fermier de M. Thayer, le sieur Durand, avait pris un garde particulier pour protéger son exploitation à laquelle il a dû presque renoncer par suite des violences de ces Arabes qui ont cassé le bras à ce garde particulier et menacé de mort le garde-champêtre de Douéra [1]. »

Il restait encore plusieurs travaux à effectuer au village. « Il y aura à s'occuper dès cet hiver, ajoutait le frère de Thayer, de la création des fontaines publiques. On rencontre plusieurs sources dans la partie supérieure de la propriété de la Compagnie algérienne ; le reboisement des côteaux

1. Thayer (frère) à Moline de St Yon. 13 septembre 1846. Arch. G. G. Colonisation. Villages construits par des particuliers.

ne fera qu'augmenter l'abondance de leurs eaux. Une partie de ces sources sera réservée pour l'alimentation des fontaines publiques, les autres à l'irrigation des petits vallons dans lesquels elles se trouvent. Nous voudrions également pouvoir dériver une partie des eaux du ruisseau qui coule sous le pont de chevalets et nous en servir pour l'arrosement des jardins qu'on créerait à une petite distance du village [1]. »

Thayer demandait que l'administration, qui n'avait rien encore déboursé pour le nouveau centre, prît à sa charge l'empierrement de la grand'rue. Il offrait même d'avancer la somme nécessaire pour entreprendre sur le champ ce travail, dont la dépense était évaluée à 25.000 francs, à condition que le remboursement de cette somme serait garantie par l'ouverture d'un crédit au budget de 1847. Il sollicitait enfin l'érection immédiate en commune du village des Quatre Chemins, auquel il serait heureux de voir donner le nom de Thayerville. Mais aucune suite ne fut donnée à cette double demande.

Le hameau des Quatre Chemins qui, en raison de sa position favorable à un carrefour de routes, était susceptible de compter dans sa population non seulement des cultivateurs, mais encore des voituriers, aubergistes, charrons, forgerons, ne se développa nullement comme l'espérait Thayer : en 1856, sa population ne dépassait pas 50 habitants.

De ces trois essais de villages fondés à l'entreprise, deux avaient abouti à un échec lamentable, et, l'autre à quelque résultat grâce à sa situation avantageuse. C'est que, à vrai dire, ce système de colonisation est défectueux, ainsi d'ailleurs que l'ont prouvé plusieurs autres échecs, comme par exemple celui d'Ain Benian (Guyotville). Il y a incompatibilité entre les intérêts d'un entrepreneur et ceux des colons qu'il installe ; le premier cherche avant tout à réaliser des bénéfices et ce sont les seconds qui en font les frais. L'administration, en distribuant gratuitement des concessions fait d'autre part une concurrence redoutable aux propriétaires qui cèdent leurs terres à titre onéreux. Enfin, comme elle recrute les meilleurs colons pour les villages qu'elle crée elle-même, ce sont les plus faibles, les plus pauvres, ceux qui auraient le plus besoin de ses secours, qui tombent entre les mains des entrepreneurs. Ces essais n'avaient pas été cependant complètement inutiles ; ils avaient montré au Gouvernement, dont la sollici-

1. *Ibid.*

tude voulait, suivant l'expression du maréchal Soult, « embrasser tous les modes de colonisation », qu'il venait de faire fausse route en « embrassant » celui-là. Quand Lamoricière voudra appliquer ce système dans la province d'Oran, Bugeaud s'y montrera hostile en donnant comme argument le piètre résultat des essais faits dans la Mitidja. « Jusqu'ici ces faibles essais n'ont produit que des déceptions. Ou les familles que l'on s'était obligé d'implanter ne sont pas venues, ou celles qui sont venues sont tombées dans la misère et se sont en allées, parce que les entrepreneurs n'ont pas su exercer envers elles cette sollicitude paternelle que les autres colons ont trouvée auprès de l'administration. En le déplorant, nous ne saurions nous en étonner. L'intérêt individuel ne peut agir comme le gouvernement, qui représente la société toute entière [1]. »

2° UN VILLAGE SPONTANÉ. — MAISON CARRÉE

Le Gouvernement n'eut cependant pas à intervenir dans la création du hameau de la Maison Carrée dont les origines furent analogues à celles du « bazar » de Boufarik. Dès les débuts de l'occupation, quelques petits marchands et débitants étaient venus se grouper autour de l'ancien bordj de la Maison Carrée où étaient cantonnées des troupes ; ils vendaient aux militaires des « liqueurs frelatées », tandis que « les femmes des bistros » se livraient à la prostitution [2]. L'officier du génie commandant la garnison avait défendu à ces marchands de s'établir trop près de l'enceinte et il fixait la distance à laquelle ils pouvaient faire des constructions. Comme ces constructions étaient toutes isolées, le Gouverneur général, sur la demande du colonel Charon commandant le génie à Alger, prescrivit aux nouveaux colons de construire sur un terrain militaire qui leur était désigné autour des bâtiments de la Maison Carrée, à proximité de la fontaine située près du pont de l'Harrach [3]. Quelques maisons nouvelles s'élevèrent et, le 17 octobre 1844, une décision ministérielle vint réunir le hameau à la commune d'Hussein Dey.

Deux ans après, en novembre 1846, un terrible désastre semait le deuil et l'effroi dans ce centre naissant : une crue foudroyante de l'Harrach

1. Bugeaud, *Observations* (sur le mémoire de Lamoricière : Projet de colonisation pour la province d'Oran. 1846), p. 15.
2. V. Arch. G. G. Registre H. H. 6.
3. Voir lettre de Charon à Bugeaud, 16 avril 1844. Arch. Nat. F 80. 1152.

faisait périr 23 personnes et détruisait 7 maisons sur 18. Son développement fut arrêté pour plusieurs années : le hameau ne comptait en 1855 que 12 maisons et 42 habitants.

3° LES FERMES.

La plupart des fermes de la plaine avaient été détruites lors de l'insurrection de 1839. Dès que la paix fut rétablie, le Gouvernement, qui avait pris en main l'œuvre de la colonisation et fondé des villages, voulut favoriser aussi la création des fermes. Disposant d'importantes terres domaniales, il fit de vastes concessions, soit uniquement en vue de leur exploitation, comme à l'haouch Bey el Gharb, soit dans le double but de leur exploitation et de leur peuplement, comme à l'haouch Souk-Ali ou à la Rassauta [1].

L'haouch Bey el Gharb, ou ferme du bey d'Oran, situé au pied des collines du Sahel, sur la route d'Alger à Blida par Birkadem, à 7 kilomètres de Douéra, fut concédé le 6 octobre 1843 à deux riches propriétaires, Cochet et Olivier, moyennant le paiement d'une rente annuelle et perpétuelle de 1.000 francs. Il avait une étendue de 309 hectares et comprenait des bâtiments en ruines et une orangerie assez importante. Les concessionnaires étaient tenus d'y construire des bâtiments d'exploitation, de faire des travaux d'assainissement, des plantations et de mettre les terres en culture dans un délai de cinq ans.

L'immense domaine de la *Rassauta* fut également concédé à titre onéreux. Après avoir fait constater l'inexécution dès clauses imposées au Prince de Mir concessionnaire, le Ministre avait prononcé sa déchéance le 4 janvier 1843 et, à l'expiration du sursis accordé sur la demande du gérant de la Société de la Rassauta, l'Etat était rentré en possession de cet immeuble.

Les créanciers du Prince ayant élevé des protestations, le Ministre prescrivit de rechercher les moyens de les indemniser par des concessions de terrains qui seraient accordées, soit à la Rassauta, soit sur d'autres

1. D'après une enquête faite par le Directeur des Affaires arabes, il y avait dans les parties centrale et orientale de la plaine 26 fermes domaniales, dont 10 dans le quartier des Beni Khelil : les haouchs el Bey, Souk Ali, Bouagueb, Beni Khelil, Ben Sala, Goreith, Chaouch, Ferguen et Bouladjoura (pour la moitié) 5 dans celui des Beni Moussa : les haouchs Mimouch, Ben Senam, Termock, Aïn Serouna et la moitié de Bouladjoura ; 11 dans celui des Kachenas : haouchs Rassauta, Ben Mered, Ben Selam, el Bey, Merdja, Ben Zerga, Regaïa, Ben Selama, Chamly, el Bey et Ouled Zitoun. Daumas à Blondel. 21 juillet 1843. Arch. G. G. H. H. 8.

Marais de Fort de l'Eau
et de la Rassauta
en 1844
Matifou
Ruines de Rusguniae
Br.
Étang
Hadjira
Haouch
ben Ali Bey
Batterie
Ben Aïssa
bou Trik
Ruines
Dunes
Marais de Fort de l'Eau
Baraque
Beni Mered
Ruines et puits
Gué Sauiez
Fort de l'Eau
Puits
Rassauta
Marais de la Rassauta
Redoute
Dunes couvertes de broussailles
Redoute
Redoute
Étang
Ferme du Bey de Constantine
Marais de St Aïssa
Boudouaou
Route projetée de
Baraque
Route du Fondouk
Marais de l'Oued Smar
Hamiz
Echelle du 50.000e

immeubles domaniaux. Le comte Guyot proposa, soit de vendre immédiatement aux enchères l'un des haouchs faisant partie du domaine, soit de partager l'immeuble pour y créer un centre de population et d'abandonner le surplus aux créanciers, soit de faire des concessions à titre onéreux par lots de 500 à 1.000 hectares avec obligation de culture.

Cependant, quelques familles de la tribu des Aribs étaient venues s'installer sur l'haouch el Bey et, d'autre part, l'administration militaire, pour ne pas laisser improductif un si vaste domaine aux pâturages abondants, y avait envoyé ses bestiaux.

C'est à ce moment que fut présenté la demande en concession du comte del Valle San Juan, un noble proscrit d'Espagne qui, disait-on possédait une grande fortune (il venait d'acquérir à Alger une belle maison de campagne qu'il avait payée 48.000 francs).

Quelque temps après, la même demande était formulée par le vice-président de la Chambre des Députés, de Belleyme, et le comte de Selves qui avaient formé avec quelques amis une société pour fonder une grande exploitation en Algérie.

Le comte espagnol écrivit au Ministre pour vaincre son hésitation. « Il y a urgence à ce qu'une prompte solution intervienne, parce que si elle m'est favorable, comme je l'espère, il y a nécessité à commencer les opérations d'approvisionnement en bois, fers, matériaux de construction des locaux et d'appropriation des terres avant la saison des pluies. Il serait bien regrettable qu'un retard rejetât à une année ces diverses dispositions. Cette perte de temps serait aussi préjudiciable aux intérêts bien entendus de l'administration qu'aux miens propres[1]. »

Le maréchal Soult se montra favorable à la demande de del Valle San Juan ; celui-ci paraissait posséder des capitaux suffisants pour désintéresser les créanciers hypothécaires du Prince de Mir et faire face aux dépenses d'exploitation ; il semblait aussi bien entendu en culture : il avait proposé de diviser le domaine de la Rassauta en plusieurs fermes indépendantes au lieu de concentrer toute l'exploitation entre ses mains. C'est à lui que fut concédé le domaine par un arrêté du Gouverneur général du 30 septembre, que le Ministre ratifia le 29 novembre suivant.

On lui imposait les conditions suivantes :

1° Payer au Domaine une somme de 137.000 francs représentant le

1. Cité dans la lettre de Soult à Bugeaud du 17 septembre 1844. Arch. Nat. F 80 1152.

montant des hypothèques prises sur l'immeuble, 1/3 à la fin de l'année de la mise en possession et les deux autres tiers à la fin des deux années suivantes.

2° Faire construire et habiter 40 fermes, dont 10 dans les deux années qui suivraient la délivrance de la concession et les autres à raison de 10 dans chacune des trois années suivantes.

3° Faire construire et habiter par 20 familles d'ouvriers cultivateurs 20 maisons à chacune desquelles seraient jointes un hectare de terre.

4° Faire bâtir un village de 40 maisons auxquelles seraient annexés 100 hectares de terre et en réaliser le peuplement dans l'espace de 4 années.

5° Mettre en culture toutes les terres arables, le quart dans les deux premières années et les trois autres quarts dans les trois années suivantes, planter 30 arbres fruitiers ou forestiers par hectare ainsi que le bord des canaux traversant la propriété, faire des semis d'arbres verts sur les dunes.

6° Procéder immédiatement après la prise de possession au bornage de la propriété et en indiquer les limites au moyen de plantations faites de distance en distance.

7° Dépenser en cinq ans sur la propriété 1.250.000 francs au moins et justifier des dépenses au moyen de livres de commerce.

La concession demeurerait provisoire jusqu'à l'accomplissement de ces conditions et, en cas d'inexécution, le domaine rentrerait en possession de l'immeuble. En cas de difficultés, le Ministre statuerait sans appel [1].

Bien que l'administration ne connût pas encore les limites de la Rassauta, le comte del Valle San Juan fut mis en possession de sa concession le 6 mars 1845. Il y resta peu de temps ; ayant été amnistié, il retourna en Espagne pour régler des intérêts de famille et laissa comme fondé de pouvoirs un certain Lacrouts qui fut assez habile pour passer avec l'intendance militaire un marché pour le pacage des bestiaux de l'administration moyennant une redevance fixe par tête de bétail.

Le départ du comte, la nouvelle de sa détention sur parole à Carthagène firent craindre que les conditions imposées au concessionnaire ne fussent point exécutées. Aussi, le Directeur des Finances et le receveur des domaines accompagnés d'un ingénieur des ponts et chaussées se transportèrent le 15 mai suivant à la Rassauta pour constater les travaux qui avaient été entrepris et ils durent reconnaître qu'effectivement del Valle

1. V. lettre de Blondel, directeur des finances, à Bugeaud. 28 septembre 1844. Arch. Nat. F. 80 1152.

San Juan ne s'était guère inquiété de remplir les engagement qu'il avait contractés.

Le Conseil de gouvernement consulté sur cette question émit l'avis que, les délais accordés au concessionnaire n'étant pas encore expirés, on ne pouvait prononcer la révocation de la concession. Nonobstant, le Ministre avisa Bugeaud par dépêche du 1er octobre 1845 qu'il y avait lieu de poursuivre l'éviction.

Lacrouts protesta contre cette décision objectant que la mise en possession avait eu lieu à une époque trop avancée de l'année pour que des travaux de culture aient pu être entrepris ; d'ailleurs, l'administration avait constamment maintenu sur la Rassauta des tribus arabes qui avaient empêché tout travail et, comme elle n'avait pas procédé à la délimitation de l'immeuble, le bornage prévu n'avait pu être effectué ; enfin, d'après le cahier des charges, les premiers travaux ne devaient être exécutés que dans le délai de deux ans et le paiement du premier terme fait dans le délai d'un an ; or, aucun de ces délais n'était encore expiré.

Une nouvelle enquête fut prescrite à la suite de laquelle un rapport fut dressé par le vérificateur des domaines en présence d'un expert désigné par le comte et du mandataire Lacrouts. Ce rapport constatait que les constructions de la Rassauta étaient dans le même état qu'au moment de la délivrance de la concession, sauf toutefois quelques réparations dont le coût était évalué à 1.000 francs ; les autres travaux représentaient une valeur d'environ 5.000 francs. Les terres n'avaient reçu aucune amélioration. Les tribus arabes n'avaient occupé d'une façon permanente qu'une étendue de 1.600 hectares. Comme San Juan avait perçu pour le pacage des troupeaux de l'administration une somme de 11.778 francs et, pour la vente des fourrages sur pied, 12.000 francs, il lui était resté un bénéfice net d'environ 18.000 francs. Enfin, le concessionnaire n'avait pas versé la somme de 45.000 francs formant le premier tiers qu'il s'était engagé à payer à l'expiration de la première année pour désintéresser les créanciers hypothécaires.

Comme il était de toute évidence que le comte del Valle San Juan n'avait pas exécuté les engagements qu'il avait contractés et comme d'autre part il était parti pour l'Espagne sans avoir laissé de fonds à son mandataire, le Gouverneur général, par un arrêté du 19 septembre 1846 lui retira sa concession. Cet échec survenant après celui du Prince de Mir prouvait la difficulté que présentait pour un seul homme l'exploitation

d'un si vaste domaine ; aussi, très sagement, l'administration fondera-t-elle, quatre ans après, les deux centres de Fort de l'Eeau et de la Rassauta.

Une autre concession importante (403 hectares) fut faite le 29 juillet 1844 dans la partie centrale de la plaine, à 3 kilomètres de Boufarik, l'haouch *Souk Ali*. Le bénéficiaire, Borély La Sapie, originaire des Basses-Alpes, arrivé en Algérie l'année précédente, s'était engagé à fonder une vaste exploitation agricole et un hameau de 20 familles. Dès la prise de possession de son haouch qui renfermait d'assez grandes étendues marécageuses, il s'occupa de compléter les travaux de dessèchement commencés par l'administration, fit creuser des fossés d'écoulement et d'irrigation sur une longueur de 5 kilomètres et, sitôt que les terres furent exondées, il les mit en valeur.

En deux ans, il planta 14.000 mûriers, 7.000 saules, 800 érables, ormes ou frênes, 300 platanes, 160 arbres fruitiers et 60 arbres de Judée, assainit et convertit en prairies 20 hectares, transforma en jardin, en pépinière ou en verger 3 hectares 50, et cultiva en céréales une étendue de 200 hectares. Il lui restait encore 100 hectares à défricher et 40 à convertir en prairie. Il fit exécuter en même temps d'importants travaux de construction : élever un premier étage au bâtiment des maîtres, un autre à celui des domestiques, une étable destinée à recevoir les bœufs de labour au service des indigènes attachés à la ferme, une autre destinée à abriter les bêtes de pâturage et une troisième pour les vaches avec un grenier au-dessus pour recevoir les récoltes ; ces divers travaux lui coûtèrent plus de 30.000 fr.

Borély la Sapie fit commencer également les constructions du hameau qu'il s'était engagé à fonder ; 6 maisons étaient terminées au début de 1846. « Elles se composaient d'un mur de face percé de trois baies, une porte d'entrée et deux croisées, de deux murs latéraux et d'un quatrième mur dans lequel était pratiquée une porte ouvrant sur le derrière de la maison. Une cloison légère divisait la superficie intérieure de façon à former deux pièces. Dans la première chambre était une cheminée à manteau. Le bas était carrelé ; la toiture et la menuiserie étaient en sapin [1]. » Les frais de construction de ces 6 maisons s'étaient élevés à 15.000 francs.

Borély la Sapie employait sur la concession 19 colons qui habitaient la ferme et dont 8 devaient s'établir dans le hameau, 23 domestiques et

1. *Tableau de la Situation des Etablissements français de l'Algérie*, 1844-1845, p. 227.

40 métayer. indigènes, soit au total 82 personnes, dont 42 Européens. En deux ans seulement, il avait réussi à transformer cette vaste exploitation.

La création de centres de population, l'ouverture de routes, l'exécution de travaux de dessèchement donnèrent une vive impulsion à la colonisation libre. De nombreuses fermes furent soit relevées de leurs ruines, soit construites, surtout à partir de 1845.

Pendant cette année, 14 furent créées près des centres projetés de Rovigo et de Sidi Moussa, une dizaine dans les régions de Blida et de Boufarik et plusieurs aussi sur la route d'Alger au Fondouk.

A la fin de 1846, on compte dans les régions de Boufarik et de Blida 15 fermes d'une superficie totale de 4.333 hectares, non compris la ferme de Souk Ali, 37 dans la région des Beni Moussa et sur la rive gauche de l'Harrach. Les principales fermes de cette dernière région étaient, en dehors de la Rassauta, celle de la Reghaïa d'une contenance de 3.500 hectares appartenant à Fortin d'Ivry, celle de Choppin (800 hectares), celle de Rayoles (400 h.), celle de Delpech de Saint-Guilhem (450 h.), celle de Lussac à Boukandoura (784 h.), celle de Ben Hassen à de Vialar (708 h.), celle de Montaigu père (500 h.), celle de Bou Djoré à Crozet (800 h.), celle de Van Maseyk (450 h.), celle d'Ouled Adda (1150 h.) et de Baba Ali à Pantin et C[ie], celle d'Aïn Skakna (500 h.) à Saint-Joseph et C[ie], celle d'Hombres (1.500 h.), au relai du Fondouk [1], celles de Malboz près de Boufarik et dans la Mitidja orientale [2].

L'immense domaine de la *Reghaia*, qui avait été abandonné définitivement lors de l'insurrection de 1839 par son propriétaire Mercier, fut mis en adjudication après la mort de ce dernier en février 1846 à la Chambre des notaires à Paris. Un riche propriétaire d'Alger, Fortin d'Ivry, s'en rendit acquéreur le 13 avril suivant pour la somme de 120.000 francs et vint en prendre possession le 1[er] septembre.

1. Les autres fermes de contenance inférieure étaient : l'haouch Khadra (240 h.) à de Vialar, la ferme Rozey (150 h.), l'haouch Mimouch (75 h.) à de Toucheboeuf, la ferme Signoret (100 h.), celle de Genella (100 h.), celle de Cabanier (200 h.), celle de Montaigu fils (150 h.), celle de Lirac (75 h.), celle des Beni Moussa (150 h.) à Garnier, celle d'Ouled Raïs (210 h.) à Bastide, celle de Malia (250 h.) à Cordier et C[ie], celle de ben Hanada (80 h.) à Saintin. V. *Tableau de la Situation...* 1845-1846, p. 194.

2. Ce colon, à la suite de nombreuses et importantes acquisitions, était devenu propriétaire de 16.000 hectares de terres dans la Mitidja orientale. Son gendre, le comte de la Villegontier, qui hérita de ces propriétés à sa mort, en vendit une partie, en fit exploiter une autre par des fermiers et laissa le reste en friches.

Cette ferme était alors dans un bien triste état, complètement en friche et couverte de ruines ; des bâtiments qu'avait incendiés Ben Salem il ne restait que quelques pans de murs. Le nouveau propriétaire, qui était d'une acivité débordante, entreprit de reconstruire ses bâtiments, de dessécher ses marais, de défricher ses épaisses broussailles et de la mettre en culture.

En 7 mois, il dessécha 20 hectares de terrains marécageux en creusant 2.650 mètres de fossés et de rigoles et, avec une charrue Dombasle grand modèle, il en défricha la moitié. « Les socs ont été aiguisés, les coutres ont été fortement renforcés, aciérés et posés sous une forte inclinaison, afin de couper la couche compacte de roseaux, d'iris et d'autres plantes marécageuses. Cette couche soulevée ensuite par le soc sur une profondeur de 25 à 45 centimètres et sur une largeur de 50 était complètement retournée par l'effet du versoir, de façon à ce que les racines renversées se dessèchassent au soleil. 10 bœufs vigoureux des montagnes de la Kabylie et 4 hommes maniaient ce formidable instrument, auquel il est arrivé dans le commencement surtout de nombreux accidents. Sous cette puissance de traction les pièces de bois et de fonte se brisaient comme du verre et un parfait ensemble pour l'attelage a été long à obtenir[1]. »

Des plantations faites sur une large échelle vinrent compléter les travaux d'assainissement. Toutes les berges des fossés et des rigoles furent garnies de saules et d'osiers ; 6.000 arbres forestiers furent plantés, principalement des frênes (3.000) et des peupliers (2.000), ainsi que des arbres fruitiers (1.800), entre autres, 500 orangers, 400 pommiers, 300 cognassiers et 200 figuiers ; en outre 400 oliviers sauvages furent greffés.

D'intéressants essais furent tentés sur différentes essences, sur des robiniers, des triancantos, des catalpas, des sophoras et des vernis du Japon, de faux ébéniers, des espèces peu communes de figuiers, de pêchers et de pruniers tirées soit des environs d'Alger, soit du pays des Issers renommé pour ses fruits ; Fortin d'Ivry plaça ces divers arbres dans des sols variés, à des expositions et à des hauteurs différentes.

Une vaste pépinière fut créée pour permettre de faire d'autres essais, notamment sur la vigne. Il y planta 10.000 boutures provenant soit de Dellys, soit du Languedoc, soit d'Alicante, soit de Koléa, soit de l'oued Kniss, soit du Sahel.

1. Fortin d'Ivry, *Travaux et essais de culture exécutés sur le domaine de la Reghaia*, 1847. p. 2.

Des semis de toute espèce furent faits à des époques différentes, de manière à donner au moins 100.000 plants pour l'année suivante. « Ceux de caroubiers, de vernis, de pins maritimes, d'amandiers faits de novembre à février ont réussi, écrit Fortin d'Ivry, les autres ont beaucoup souffert des grêles et des pluies abondantes ; les semis ultérieurs ont bien levé, de telle sorte que l'époque la plus avantageuse des semis me parait être l'automne pour quelques espèces vigoureuses et le printemps pour la plupart [1]. » Des semis d'arbres forestiers, chênes verts, acacias, frênes, bouleaux, opérés sur des terres mal préparées ne donnèrent aucun résultat à cause de la sécheresse.

Les cultures les plus variées furent aussi entreprises, blé (43 hectares), orge, fèves, lentilles, pommes de terre, navets, betteraves, haricots, pois chiches, tabac, y compris des cultures tropicales, pavot à opium, bambou de l'Inde, riz de montagne, canne à sucre comme plante fourragère en terrain humide, coton et sésame en lieu sec et irrigable. « Un hectare de cannes situé en lieu propice, affirme Fortin d'Ivry, peut donner un produit décuple et bien supérieur pour l'engrais à celui d'un herbage ordinaire, et cependant j'ai vu en Algérie de jeunes foins naturels de 1 m. 25 de hauteur au premier avril ; mais la canne est plus abondante en sucres nourriciers [2]. »

Le domaine de la Reghaia renfermait une vaste forêt dans laquelle les essences dominantes étaient, après le chêne liège, le lentisque, l'arbousier, l'olivier et le chêne vert. Le propriétaire sut l'exploiter judicieusement. « Le bois de chêne vert, de chêne liège et d'olivier, dit-il, est supérieur pour le charronnage à tout ce qui existe en France. Le frêne y est bien plus fort et plus compact, et déjà on a fait ou réparé des instruments de culture avec ce bois. Le vieil olivier est supérieur au noyer pour l'ébénisterie et les meubles. Il en existe un grand nombre et des lieues entières en sont couvertes ; ils pullulent au milieu des broussailles, et la plupart sont de vieux troncs jetant nombre de pousses de 2 à 3 mètres de hauteur seulement, car l'incendie, qui fait partie du système de pâture des Arabes les empêche de croître [3]. »

Ce fut l'élevage et l'engrais du bétail qui constituèrent la principale ressource de la Reghaia. Ses immenses pâturages renfermaient de l'herbe

1. Fortin d'Ivry, ouv. cité, p. 3.
2. *Ibid.*, p. 4.
3. *Ibid.*, p. 5 et 6.

en toute saison, en été dans les parties basses et humides et en hiver dans les parties élevées. Le nombre des bœufs engraissés en 1847 s'éleva à 250, celui des moutons à 1.000 et celui des porcs à une centaine. Fortin d'Ivry estimait à 40 % le bénéfice net qu'il réalisait par tête de bétail.

Pour exploiter son vaste domaine, le propriétaire disposait d'un important cheptel mort ou vif, 8 charrues, 2 forts chariots, un char léger, 20 brouettes, 4 chevaux, 14 bœufs achetés chez les Issers, « belles bêtes robustes, énergiques, faisant un service des meilleurs, travaillant d'une façon extraordinaire et se maintenant en bon état, quoique sans être abritées et sans litière ». Ce furent eux qui effectuèrent les pénibles labours dans les marais desséchés et tous les transports rendus très difficiles par suite du mauvais état des routes. « Forcé par la nécessité, déclare Fortin d'Ivry, j'ai attelé jusqu'à 12 bœufs à des chariots armés de larges jantes et ne portant que 12 à 1.500 kilogs, et j'ai pu passer partout à travers les terres marécageuses, les ravins, les broussailles et le lit des torrents. Or ces 12 bœufs ne demandaient rien ou presque rien, si ce n'est un peu d'orge le jour du travail forcé. Les transports ne me coûtaient donc que le salaire des bouviers, l'intérêt du faible capital des charriots et leurs réparations. J'ai pu faire dans la Mitidja, alors qu'aucune voiture ne pouvait y passer pour 1 franc et 1 fr. 50 les 200 kilogs le même travail que je payais 7 francs, quand la route était bonne pour les rouliers ordinaires, c'est-à-dire que les transports faits par mes bœufs me revenaient au 1/10me de ceux du commerce [1]. »

Il disposait aussi d'une main-d'œuvre abondante ; il avait attiré en effet sur son domaine un effectif de 122 personnes, dont 52 Européens, Français, Italiens, Espagnols, Allemands, Mahonnais et Maltais et 70 indigènes, Kabyles, Maures, Arabes et Nègres. Les indigènes avaient été établis, d'après un bail authentique d'un an renouvelable, aux conditions suivantes : « Nulle redevance en argent ; obligation de fournir des gardiens et des bêtes de transport, partie non payées, partie payées à prix convenu (2 francs par mule) ; obligation de construire des gourbis, de cultiver une étendue déterminée (30 hectares) et de veiller sur la propriété ; défense de passer certaines limites, d'avoir des chèvres, etc... faculté de pâture sur 300 hectares environ ».

Les constructions commencées en 1846 n'étaient pas encore achevées

1. Fortin d'Ivry, ouv. cité, p. 7.

au 1er août 1849. A cette dernière date, les bâtiments formaient une enceinte de 3.600 mètres carrés ; ils comprenaient, outre les logements du maître et de ses colons, plusieurs vastes hangars, des écuries, bergeries, une forge, une buanderie, un four, des greniers et magasins. Tous les matériaux de construction avaient été tirés de sa propriété, pierre, sable, gravier, tuiles et briques [1].

Les dépenses générales pour construction, achat de bétail, de matériel, cultures, défrichements et plantations s'étaient élevées pendant les 7 premiers mois de son installation à 50.000 francs ; deux ans après, elles atteignaient près du double. Elles n'avaient pas été faites en vain ; par son initiative hardie, par son intelligente activité, Fortin d'Ivry avait rendu de grands services à la cause de la colonisation.

Quelques concessions importantes furent faites dans le courant de 1846, en particulier l'haouch Chamly, d'une contenance de 130 hectares, situé dans le quartier des Kachenas [2]. Les conditions imposées au concessionnaire, un certain Maurel, propriétaire à Paris et à Alger, étaient analogues à celles auxquelles avait été soumis le comte del Valle San Juan. Il était tenu :

De payer une rente annuelle et perpétuelle de 3 francs par hectare à partir de la 3me année.

D'établir, dans un délai de 2 ans, 7 familles de cultivateurs européens à titre de métayers, fermiers ou colons partiaires et de les pourvoir chacun d'un logement et d'un matériel d'exploitation suffisant.

De construire dans le même délai les bâtiments nécessaires à l'exploitation de sa propriété.

De mettre, dans un délai de 3 ans, en complet état de production tous les terrains susceptibles d'être cultivés et de boiser ceux qui seraient impropres à toute culture.

De planter 50 arbres fruitiers ou forestiers par hectare.

De borner, dans le délai d'un an, le périmètre de sa concession au moyen de fossés ou de plantations de haies vives.

D'entretenir les canaux d'irrigation ou de dessèchement qui traversaient sa propriété.

1. V. dans la *Revue de l'Orient et de l'Algérie*, août 1847, l'extrait du rapport de Petrus Borel et Arch. Nat. F 80 1152.

2. Cette concession fut faite par ordonnance royale du 10 juillet 1846.

De faire curer les cours d'eau qui bordaient l'haouch.

De planter les bords des canaux et des cours d'eau d'arbres de haute futaie.

De faire abandon sans indemnité pendant 10 ans des terrains dont aurait besoin l'administration pour l'ouverture de voies de communication, de canaux ou autres ouvrages d'utilité publique.

En cas de non exécution dans les délais prescrits de ces différentes conditions, la concession lui serait retirée en partie ou en totalité [1].

L'année 1847 vit éclore ou se développer un grand nombre de fermes, surtout dans la partie centrale de la plaine, dans les régions de Boufarik et de Blida. On en comptait dans cette partie une quarantaine, comprenant une population de 352 Européens, dont 280 hommes ; elles formaient une superficie totale de 11.000 heetares, dont 1.300 seulement étaient en culture, et disposaient d'un important troupeau, 916 bœufs ou vaches, 146 chevaux, 55 ânes ou mulets, 759 moutons, 1.496 porcs ; la valeur des constructions élevées par les colons était évaluée à 500.000 francs. Leur étendue, très variable, oscillait entre 17 et 1.500 hectares ; la plupart dépassaient 100 hectares. Si un certain nombre d'entre elles étaient déjà bien exploitées, comme l'haouch Souk Ali, la plupart, de fondation récente, renfermaient de grandes étendues encore incultes et quelques-unes étaient complètement en friches [2].

L'haouch Mebdouah, à 5 kilomètres au nord-ouest de Blida, appartenait à quatre propriétaires : 1° La Société algérienne, pour une étendue de 190 hectares qu'elle faisait exploiter par un fermier et 5 ouvriers agricoles ; 70 étaient en cultures, dont 25 en céréales ; pour toutes constructions, des baraques en planches ; l'alimentation en eau était assurée par un puits que l'on avait dû creuser jusqu'à une profondeur de 48 m. 50. 2° Tullin, consul d'Angleterre, pour une étendue de 200 hectares, dont une dizaine seulement étaient cultivés par un Arabe. 3° Fayelay, qui laissait complètement en friches ses 200 hectares. 4° Montagne, qui affermait ses 125 hectares à un Arabe ; 50 étaient cultivés et le reste utilisé comme pâturage.

La ferme du ravin de Beni Aza, d'une étendue de 150 hectares avait

1. *Moniteur algérien du* 10 août 1846.

2. V. Rapport de l'inspecteur de colonisation Augouard du 1er mars 1848. Arch. Préf. Alger.

été achetée en 1845 à des indigènes des Beni Khelil par le colon Berret, qui avait mis 50 hectares en culture.

L'haouch Mahala et l'haouch ben Cheriff, situés tous les deux au sud-est de Boufarik, appartenaient à Lalaville et Pagès et comprenaient une superficie de 400 hectares chacun ; la moitié était laissée en prairies pour l'exploitation des fourrages, l'autre moitié était restée en friche. Deux mauvaises constructions en planches et en terre servaient de logement à un gardien des foins et d'abri aux propriétaires au moment de la récolte des fourrages.

L'haouch Cerkadji était situé à 3 kilomètres à l'ouest de l'Harrach et avait une contenance de 380 hectares. Le propriétaire Sabatault, qui l'avait acquis en 1840, avait fait élever depuis de belles constructions et, négligeant la culture des céréales, s'était occupé de créer une grande olivette ; il avait greffé 5.000 oliviers et planté en outre 250 arbres fruitiers et 700 mûriers. L'eau potable lui était fournie par un puits qu'il avait fait creuser à 37 mètres de profondeur et l'eau d'irrigation par l'Harrach.

L'haouch Abziza, à 7 kilomètres au nord de Blida, avait été acheté en 1832 par Dervieux et C^ie^. L'exploitation était dirigée depuis 1843 par Montagne qui, sur les 613 hectares que comprenait ce domaine, en faisait valoir 465 avec l'aide d'un gérant et d'un personnel de 19 hommes et de 9 femmes ; 60 hectares étaient cultivés en céréales, 2 h. 50 plantés en orangerie ; les 150 hectares restants étaient affermés à 40 familles arabes et presque entièrement ensemencés en céréales.

L'haouch Bou Amrous, d'une étendue de 500 hectares, était situé au sud de Boufarik. Le propriétaire Grisolles, qui l'avait acheté en 1839, avait fait élever d'importantes constructions, maisons d'habitation pour lui et ses fermiers, écuries, vastes hangars ; il cultivait une étendue d'environ 100 hectares et faisait des essais intéressants de culture de ricin, de sésame, de tabac et de patates. Une partie de son exploitation était irrigable grâce au canal de l'oued Bou Chemla.

L'haouch Ben Sahri, à un kilomètre à l'ouest de l'Harrach, était depuis 1834 la propriété de Crozet, Bergmann et C^ie^ qui la faisaient exploiter seulement depuis 1845 par 12 fermiers. Sur une étendue de 196 hectares, 40 étaient ensemencés en céréales, 2 plantés en vigne, 12 préparés pour des essais de coton et de tabac et des cultures maraîchères ; le reste de la propriété, couvert de palmiers nains et de broussailles, était inculte. Cro-

zet avait fait en outre l'acquisition des haouchs Kidar (80 h.) et Ismaël (120 h.), sur lesquels il se bornait à récolter les fourrages.

L'haouch Ben Koula, d'une étendue de 997 hectares, était situé à 5 kilomètres à l'ouest de Boufarik sur un sol en grande partie marécageux. Son propriétaire, le peintre Horace Vernet, qui l'avait acquis en 1833, le faisait exploiter depuis 4 ans par un fermier disposant d'un personnel de 16 hommes et 4 femmes. 150 hectares étaient ensemencés en céréales, 12 loués à des Arabes pour faire du maïs, 300 couverts de prairies, le reste, inculte, servait au pacage des bestiaux de la ferme, 33 chevaux et 24 bœufs ou vaches. 9 sources locales permettaient d'irriguer certaines parties de ce domaine.

L'haouch Ben Taïba ou ferme de Roumily (ou d'Ermoli) était un des plus vastes de la plaine : 1.500 hectares. Situé à 3 kilomètres au nord-ouest de Boufarik, il avait été acheté en 1846 par Meusy, Guillemain et Richard et était exploité par un fermier et 22 ouvriers agricoles. 100 hectares étaient en culture, 550 en prairies naturelles et le reste en joncs, broussailles et marais. Le troupeau de la ferme était composé de 20 chevaux, 100 bœufs, 100 moutons et 500 porcs.

Sur la tribu Zaouïa, à 6 kilomètres au nord-nord-ouest de Blida, il y avait 5 fermes qui étaient privées d'eau (des forages faits à une profondeur de 44 mètres n'avaient donné aucun résultat) ; les propriétaires étaient obligés de s'en procurer à 2 ou 3 kilomètres aux environs. C'étaient l'haouch ben Chaban, propriété du général Pérégaud, en grande partie inculte ; l'haouch Gueroumi Sidi Medjebar au capitaine Coucet, qui cultivait 27 hectares sur 60 ; l'haouch Zémoury au brigadier de gendarmerie Thevenot, qui avait mis en culture 50 hectares sur 80 ; l'haouch el Habous, à un colon de Joinville, nommé Choulet, qui cultivait 18 hectares seulement sur 80 ; enfin l'haouch Saboudji qui était complètement abandonné.

La ferme Barge (73 h.), à l'est de Dalmatie, était entièrement défrichée ; on y remarquait en particulier d'importantes cultures maraîchères qui occupaient une étendue de 4 hectares et de la vigne sur une étendue égale. Le personnel d'exploitation était de 20 hommes et de 3 femmes. Les fermes Perrin frères (26 h.) et Guyot (25 h.) étaient aussi entièrement mises en valeur.

Il n'en était pas de même à l'haouch Amroussa (250 h.) où le propriétaire Peheu avait négligé toute culture pour s'occuper de la construction d'une maison d'habitation, de deux grandes écuries et d'une bergerie ;

ni à l'haouch ben Amman (300 hectares) situé à un kilomètre à l'ouest de l'Harrach, qui était dans un état complet d'abandon, ni à l'haouch Gréguia (500 h.) qui, contesté au propriétaire Rémy-Long par les indigènes, ne comptait qu'une étendue de 10 hectares en culture ; ni à l'haouch ben Daly Bey, plus vaste encore (800 h.) appartenant à Dervieux et C^ie^ qui le laissaient à peu près inexploité, faute d'eau ; ni à l'haouch Bel Eudja (150 h.) situé à 12 kilomètres à l'est de Boufarik, ni à l'haouch Kouch, de même contenance, acquis en 1847 par le comte de Raousset à Locatelli, sur lesquels 20 hectares étaient cultivés ; ni à l'haouch ben Bernou (400 h.) acquis en 1844 par le même propriétaire, qui laissait 230 hectares complètement incultes et utilisait le reste comme pâturage ; ni à l'haouch Boukandoura (600 h.) situé à 4 kilomètres de Boufarik, propriété de la veuve Boutin qui le laissait entièrement dans l'inculture ; ni à l'haouch Bouirss (100 h.) en grande partie inculte ; ni enfin à l'haouch Kodjia Berry (600 h.) sur la route des Quatre Chemins à Koléa, qui servait uniquement de pacage pour les bestiaux.

L'haouch Saf, d'une contenance de 512 hectares, situé à 12 kilomètres au nord-ouest de Blida, avait été acheté en juin 1846 par Lescanne Théogène, un riche propriétaire venu de France pour se livrer à la grande culture, à deux colons de Boufarik, Roches et Seltz, lesquels l'avaient acquis l'année précédente. Cet haouch renfermait des parties marécageuses ; aussi, sur les 17 familles bourbonnaires que le propriétaire avait amenées avec lui pour exploiter son domaine, 15 personnes succombèrent aux fièvres qui sévirent fortement en 1847 ; Lescanne lui-même fut obligé d'abandonner sa ferme pour aller en France rétablir sa santé. Dans ces conditions, les défrichements et les cultures furent retardées ; ce fut l'élevage des bœufs et des moutons qui constitua la principale ressource.

En général, c'était les fermes éloignées d'un centre de population ou d'une voie de communication qui étaient les moins prospères ; aussi, la création des villages d'Oued el Alleug, de Sidi Moussa, de Rovigo, de Bouinan, etc..., la construction des routes de Boufarik à Oued el Alleug, de Blida à Koléa, l'achèvement de celles de Boufarik à Sidi Moussa, de Souma à Rovigo, etc., la continuation des travaux de dessèchement réclamée par les colons favoriseront l'essor de la colonisation libre qui sera déjà bien prospère dans une dizaine d'années.

CHAPITRE III

LES TRAVAUX PUBLICS.

Pendant toute la durée de son gouvernement, Bugeaud s'efforça de favoriser la construction des routes et le dessèchement des régions marécageuses qui étaient, particulièrement dans la plaine de la Mitidja, la préface nécessaire de la colonisation.

Au cours des années 1841 et 1842, les travaux des routes furent gênés par les hostilités ; aussi n'y eut-il que quelques travaux neufs entrepris ; l'on s'occupa surtout de la réparation et de l'entretien des routes déjà construites. La route d'Alger à Blida par Birkadem fut prolongée sur une longueur de 26 kilomètres depuis son embranchement sur celle de Douéra jusqu'au delà de Birtouta. Des fossés furent creusés et la voie fut empierrée entre Boufarik et Beni Mered. En outre, un pont de 80 mètres d'ouverture fut élevé sur le Mazafran et un autre, moins important, sur l'ancien canal d'écoulement des eaux de la Ferme Modèle.

En 1843, aucune voie de grande communication ne fut ouverte dans la plaine et, dans les deux années suivantes, une seule route nouvelle fut amorcée, celle du pied de l'Atlas entre Blida et le Fondouk, qui devait passer par Dalmatie, Souma, Rovigo et l'Arba ; commencée à Blida, elle était poussée jusqu'à Souma à la fin de 1845. Pendant ces trois années, on exécuta surtout des travaux de réfection sur les 4 routes déjà existantes.

La route d'Alger à Blida par Birkadem était la plus fréquentée. Après avoir laissé sur sa gauche la Ferme Modèle, elle venait déboucher dans la plaine sur le pont de l'oued el Kerma, puis obliquait brusquement vers le sud-ouest pour suivre le pied des collines du Sahel jusqu'au hameau des Quatre Chemins, distant d'environ 12 kilomètres ; à partir du Pont de chevalets elle se dirigeait droit sur Boufarik, Beni Mered et Blida où elle aboutissait après un parcours de 29 kilomètres en plaine. « Malheureusement, constatait le Directeur du service des ponts et chaussées, elle est

assise sur un sol argileux qui, se gonflant sous l'action des eaux, soulève la chaussée, la déforme et en facilite le déchirement par les roues des voitures. Ses accotements et ses talus sont, par les mêmes causes, sujets à des éboulements fréquents et considérables. Aussi cette route est-elle souvent dégradée, difficilement praticable pendant l'hiver et donne lieu à des dépenses d'entretien très considérables [1]. » On poursuivit au cours des année 1843 , 1844 et 1845 les travaux de terrassement et d'empierrement commencés dans les régions de l'oued Kerma et des Quatre Chemins et on entreprit la rectification de la section Beni Mered-Blida qui faisait un détour inutile.

La route d'Alger au Fondouk, après avoir franchi l'Harrach sur le pont de la Maison Carrée, se dirigeait vers l'est en marchant droit sur la ferme du bey de Constantine, mais, à peine arrivée à mi-distance de cette ferme, elle déviait au sud-est, franchissait l'oued Bereg et serrait ensuite de très près la rive gauche du Hamiz jusqu'au Fondouk.

On ne s'occupa en 1843 que de la construction de quelques aqueducs et du dessèchement de la section de la Maison Carrée. Les eaux de la fontaine de ce hameau se répandaient sur la place publique, lieu de stationnement très fréquenté par les Européens et les indigènes et croupissaient dans les fossés de la route ; pour assurer leur écoulement, on maçonna ces fossés, on en creusa sur la place et on recouvrit ces terrains marécageux d'une épaisse couche de gravier. Faute de crédits suffisants, on dut ajourner jusqu'en 1845 les travaux de grosses réparations, terrassements, chaussées d'empierrement, construction de ponceaux, qui eussent été nécessaires pour rendre cette route praticable en toute saison.

La route d'Alger à Beni Moussa s'arrêtait en 1843 à l'entrée de la plaine, au fossé obstacle, près du gué de Constantine ; elle devait se prolonger sur une longueur de 25 kilomètres jusqu'au pied de l'Atlas pour atteindre le village projeté de Rovigo et comporter un embranchement de Sidi Moussa à l'Arba. Les travaux ne furent exécutés, en 1844, que sur une longueur de 5 kilomètres jusqu'au marabout d'el Djemaa ; l'année suivante, on construisit un pont américain de 80 mètres d'ouverture sur l'Harrach, un autre en maçonnerie sur l'oued Djemaa et un grand nombre de ponceaux.

La route d'Alger à Koléa commençait au hameau des Quatre Chemins

1. *Tableau de la Situation des Etablissements français*, 1843-1844. p. 142.

et suivait le pied des collines du Sahel, laissait à sa droite le hameau de Saint-Jules, rencontrait ensuite celui de Saint-Charles, puis traversait un petit bois marécageux et, après avoir franchi le Mazafran sur le nouveau pont construit en 1842 et 1843, elle aboutissait à Koléa par une pente très raide. Les travaux d'empierrement, commencés en 1843 à partir des Quatre Chemins, furent exécutés sur une longueur de 3 k. 500 et poursuivis en 1844 et 1845.

En même temps qu'il faisait ouvrir de grandes routes de pénétration qui, d'après l'ordonnance du 17 janvier 1845, furent classées en routes royales, routes stratégiques, routes provinciales et routes d'arrondissement, le gouverneur général se préoccupait de desservir les nouveaux centres de population en créant un réseau serré de voies secondaires ou chemins vicinaux. En 1845, il prévoyait l'ouverture des chemins suivants :

Sainte-Amélie au village des Quatre Chemins par Saint-Jules (4 k.).
Mahelma à Sidi Khalifa par Saint-Charles (14 k.).
Boufarik à Koléa par St Charles (6 k. 500).
Boufarik à Sidi Khalifa (7 k. 500).
Mokta Khéra à Sidi Khalifa (7 k. 500).
L'Arba à la Chiffa par Sidi Moussa, Souk Ali, Boufarik (38 k.).
Boufarik à Souma (6 k.).
Dalmatie à Sidi Khalifa par Beni Mered (8 k. 500).
Beni Mered à la route de Médéa (7 k. 500).
Dalmatie à Joinville par Montpensier (4 k. 700).
Souma à Oued el Alleug par Beni Mered (11 k.).
Oued el Alleug aux gorges de la Chiffa (2 k.).
Oued el Alleug au Bou-Roumi (14 k.).
Koléa au Bou Roumi (15 k.).

Au 31 mars 1846, le chemin de Boufarik à Souma était complètement terminé et les chemins de Sainte-Amélie aux Quatre Chemins, de l'Arba à la Chiffa, de Beni Mered à la route de Médéa étaient en partie ouverts [1].

A la fin de 1849, les routes dont l'exécution était urgente étaient achevées. La route d'Alger à Blida avait été prolongée jusqu'à Médéa ; cette route, devenue nationale, mesurait 118 kilomètres et était empierrée sur toute sa longueur ; elle avait nécessité la construction de six ponts, dont

1. V. *Tableau de la Situation des Etablissements...* 1844-1845, p. 117 et suiv.

le plus important était celui de la Chiffa ; construit en charpente sur piles en maçonnerie, il avait un développement de 200 mètres et avait coûté 200.000 francs.

La route d'Alger à Miliana par Blida, Mouzaiaville et Bourkika n'était achevée que dans la section de Blida à Mouzaiaville. Celle d'Alger au Fondouk, devenue route nationale d'Alger à Constantine, était ouverte sur une longueur de 32 kilomètres ; celle d'Alger à Rovigo, anciennement de Beni Moussa, sur 28 k. 500.

La route stratégique d'Alger à Aumale par l'Arba, qui mesurait 111 kilomètres, était entièrement achevée ; celle d'Alger à Koléa par le pied du Sahel, devenue route provinciale d'Alger à Cherchel, était aussi établie sur toute sa longueur.

Enfin un grand nombre de chemins vicinaux reliaient les principaux villages de la plaine : ceux d'Alger à Fort de l'Eau, de la rive droite de l'Harrach, de Boufarik à Souk Ali et à Sidi Moussa, de Boufarik à Souma, de Boufarik au camp de la Chiffa, et de Blida à Souma.

Le dessèchement des zônes marécageuses devait marcher de pair avec la construction des routes. Les travaux, interrompus en 1840 par les hostilités, furent repris dès l'année suivante par le Génie militaire.

L'officier préposé à la direction de ces travaux, après avoir fait une étude sur les lieux, exposait ainsi le programme des travaux à effectuer pour assurer le dessèchement des terrains marécageux compris entre l'Harrach et le Mazafran.

« On reconnait que ces terrains sont renfermés dans une zône étroite courant du sud-est au nord-ouest et dont la plus grande largeur mesurée entre l'oued Telata et le pont de Boufarik n'excède pas 4.000 mètres. Une ligne droite tirée du camp de l'Harrach au coude du Mazafran, vers l'embouchure de l'oued Fatis, figure à peu près l'axe d'écoulement de cette zône marécageuse. C'est, pour ainsi dire, une vallée sillonnée transversalement par une multitude de ravins torrentueux et de sources dont le cours se trouve à chaque instant interrompu par des dépôts de limons, une épaisse végétation et des barrages artificiels. Au sud-est, un canal qui traverserait les marais de Souk Ali, de Sorfa et de Ghaëlen en remontant jusque vers Amroussa suffirait au dessèchement de ces marais. Ce canal recevrait directement l'oued Mahessa, qui dégorge à la tête des marais et par des rigoles les eaux des sources qui les avivent. On le ferait débou-

cher dans le canal de 1836. Une digue-chaussée construite sur sa rive droite ouvrirait une communication avec les terrains desséchés.

« Au nord-ouest, l'oued Roumilli, qui reçoit les eaux des canaux existants se perd à une lieue et demie de Boufarik dans le vaste marais dont on a parlé et au delà duquel on trouve l'oued Fatis auquel il donne naissance. Ces deux ruisseaux sont la ligne de thalweg et par conséquent l'exutoire naturel de cette zône marécageuse. Leurs berges sont élevées, leur courant est rapide. En les remettant en communication au moyen d'un canal tracé en travers des marais de ben Chaban, on dessècherait promptement ce marais et l'on assurerait l'écoulement de tous les marais supérieurs. On complèterait ce travail en recevant dans un canal toutes les eaux de la partie méridionale de la plaine.

« Dans la partie nord, l'oued Telata creusé et redressé convenablement servirait d'exutoire aux torrents qui descendent du Sahel.

« L'oued Fatis serait le débouché commun du canal principal et des deux canaux de ceinture [1]. »

Des travaux de culture et de grandes plantations viendraient ensuite compléter l'assainissement de la région.

Les dépenses nécessitées pour le dessèchement complet de la Mitidja étaient évaluées à la somme de 2.760.000 francs. Elles s'élevèrent, en 1841, à 105.317 frs. 45.

La plupart des travaux effectués dans le courant de cette année firent partie de l'obstacle continu. On commença le creusement du fossé entre Bouagueb et le Mazafran, entre Birtouta et la Maison Carrée, entre Souk Ali et Beni Mered.

Quant au service des ponts et chaussées, il se borna à faire quelques travaux à l'intérieur et aux environs immédiats de Boufarik.

En 1842, le fossé de l'obstacle continu fut creusé, entre Maison Carrée et Birtouta, dans des terrains marécageux, jusqu'à 1.500 mètres au delà du pont de Babâ Ali, sur une longueur de près de 15 kilomètres. Les travaux durent être suspendus au mois de mai à cause des chaleurs et du paludisme. Dans la section de Blida au Mazafran, le fossé fut achevé entre le camp supérieur et la redoute de bou Ghelel. Les dépenses atteignirent près de 100.000 francs.

De son côté, le service des ponts et chaussées entreprit de grands tra-

1. *Tableau de la Situation des Etablissements,..* 1841, p. 108 et 109.

vaux dans les régions de Boufarik, de la Ferme modèle et près de l'embouchure de l'oued Kerma dont le coût s'éleva à plus de 62.000 francs.

A Boufarik, il restait à dessécher trois marécages, dont l'un se prolongeait jusqu'à 300 mètres au sud du fossé d'enceinte de la ville ; des canaux furent ouverts sur toute la longueur de ces marécages et les parties basses furent comblées par 20.000 mètres cubes de terres en remblais. A la Ferme modèle, on nettoya et on cura sur 8 kilomètres les fossés creusés en 1833 par le Génie militaire qui étaient envasés, remplis d'herbes aquatiques, et faisaient déborder à chaque orage l'oued Kerma.

La création en avril 1843 d'un service spécial des dessèchements, dont les cadres étaient recrutés dans le personnel des ponts et chaussées, permit de faire les travaux d'une façon plus suivie, plus méthodique. Ce service eut à préparer un projet d'assainissement général de la plaine. Des ingénieurs furent envoyés pour étudier les marais de Fort de l'Eau et de Sidi Aïssa, ceux de la rive droite de l'Harrach en face de la Ferme modèle, ceux de Baba Ali sur la rive gauche et ceux de l'oued Fatis. Ces études partielles, faites simultanément sur différents points, montrèrent qu'il faudrait plusieurs années pour explorer tous les marais de la Mitidja et étudier le régime des cours d'eau, mais que des travaux pouvaient être entrepris immédiatement dans certains d'entre eux, comme ceux de Fort de l'Eau, de Sidi Aïssa et des rives de l'Harrach.

C'est dans ces parages que furent dirigés les premiers travaux. On éleva au préalable quatre baraques mobiles susceptibles de recevoir chacune 200 hommes, et on creusa ensuite des canaux de ceinture au pied des collines de la Rassauta pour recueillir les eaux et les empêcher de divaguer dans la plaine. En face de la Ferme modèle, les marais non encore desséchés étaient réputés impénétrables ; ils communiquaient avec l'Harrach par de petits cours d'eau qui furent élargis et approfondis, de sorte que le niveau de l'eau baissa suffisamment pour qu'on pût faire la reconnaissance de ces marais. Les opérations de levé et de nivellement dans ces terrains mouvants, couverts de broussailles et de hautes herbes furent des plus pénibles : une équipe d'ouvriers fut employée constamment à frayer un chemin au milieu de ces fourrés et quelques travailleurs disparurent dans ces fondrières. Les dépenses engagées pour ces travaux dépassèrent 150.000 francs.

Les reconnaissances furent poursuivies activement en 1844. Elles portèrent, dans la partie nord-est de la plaine, sur les marais de l'oued Smar,

d'Ouled Adda, de l'haouch ben Ghazi, de Dar ben Danoun ; dans le centre nord, sur ceux de Baba Ali, de Birtouta, des Sept Palmiers, de l'oued Guérek, de Souk Ali, de Boufarik, des oueds Tleta et Fatis ; dans le nord-ouest, sur ceux de l'oued Djer et du Mazafran.

Rien ne peut nous donner une idée plus exacte des obstacles qui durent être surmontés que l'extrait suivant du Journal des opérations effectuées dans le marais des Sept Palmiers du 1er octobre au 31 décembre 1844. « Ce marais, réputé impénétrable à juste titre, a une longueur de 4.000 mètres sur 7 à 800 de large ; sa superficie est donc de 300 hectares. Totalement recouvert de plantes marécageuses, il est environné de broussailles épaisses qui, du côté de l'Harrach, occupent une zône de terrain de 3 à 400 mètres de largeur.

Une ligne principale d'opérations a été tracée entre la route de Beni Moussa et le marais ; elle a un développement de 4.044 mètres. Perpendiculairement à cette ligne, on a ouvert 14 lignes transversales, allant de la première à l'Harrach, qu'elles franchissent en s'arrêtant sur sa rive gauche. Ces lignes transversales sont distantes les unes des autres de 300 mètres environ et présentent ensemble un développement de 21.334 mètres, donc en tout, y compris la ligne transversale, 25.378 mètres.

Il n'eut pas été possible de faire le levé et les nivellements nécessaires à la reconnaissance des marais sans l'ouverture préalable de toutes ces lignes à travers des joncs, des roseaux et des broussailles et sur 2 mètres de largeur au moins. Cette opération préparatoire a exigé l'emploi continuel de 30 manœuvres dont 70 journées de travail représentent une dépense de 4.000 francs environ qui s'est résumée en 23.962 mètres superficiels de fauchage de roseaux et de joncs et en 17.740 mètres de broussaillement. Pendant le mois d'octobre et la première quinzaine de novembre, le nombre des malades a été de 3 à 4 par semaine ; presque tous les ouvriers, dans ce même laps de temps, ont eu les jambes enflées en raison du séjour continuel dans l'eau et dans la vase [1]. »

Les travaux d'assainissement exécutés dans le courant de 1844 portèrent sur les marais de Fort de l'Eau et de Sidi Aïssa, sur ceux de la rive droite de l'Harrach, sur ceux de Boufarik et de Souk Ali.

Dans les marais de Fort de l'Eau et de Sidi Aïssa, on ajouta au fossé de ceinture un autre fossé principal qui conduisait les eaux dans l'oued el Hamiz,

1. *Tableau de la Situation des Etablissements.* 1843-1844, p. 98.

4 fossés secondaires et plusieurs rigoles d'un développement total de plus de 13 kilomètres ; une superficie d'environ 300 hectares fut ainsi rendue cultivable. Une étendue égale fut desséchée dans les marais de Sidi Aïssa. On ouvrit aussi un fossé d'écoulement dans le bas fond qui séparait la Rassauta de la ligne de collines se dirigeant sur Fort de l'Eau ainsi que dans un petit marais d'une superficie de 40 hectares qui s'étendait au pied des mamelons d'Ouled Adda sur une longueur de 3 kilomètres.

Sur la rive droite de l'Harrach, on dessècha les trois marais d'Ouled Adda, de l'haouch ben Ghazi et de Dar ben Danoun qui avaient une longueur de plus de 5 kilomètres et une étendue de 40 hectares. Dans le premier, on ouvrit un canal principal de 2.700 mètres de long et trois canaux secondaires que l'on complèta par de nombreuses saignées ; les deux autres, qui avaient leur origine dans les inondations de deux petits ruisseaux alimentés par de nombreuses sources, disparurent après la régularisation de ces cours d'eau et le creusement de fossés.

A Boufarik, les fossés ouverts à l'intérieur de l'enceinte furent approfondis et divisés chacun en plusieurs biefs, de manière à ménager les pentes et à faciliter l'établissement de prises d'eau pour les jardins. A l'extérieur de l'enceinte, on cura tous les fossés qui s'étaient envasés et que les herbes aquatiques avaient envahis.

Les marais de Souk Ali couvraient une étendue de 200 hectares et étaient absolument impénétrables. On creusa sur plus de 4 kilomètres, dans le prolongement du canal ouvert en 1835-1836 près de la tribu de Goreith, un canal principal qu'on fit ensuite bifurquer pour embrasser toute la zône marécageuse ; 8 fossés secondaires creusés par le service des dessèchements et de nombreuses saignées faites par le concessionnaire, Borély la Sapie, parachevèrent l'assaisissement de cette région qui put être défrichée et mise en culture. Tous ces divers travaux avaient coûté à l'Etat la somme de 237.000 francs dont plus de 40.000 pour ceux relatifs à Boufarik et Souk Ali.

Sur le crédit de 500.000 francs alloué en 1845 pour les travaux de dessèchement de l'Algérie, 440.000 furent affectés à la Mitidja ; aussi les travaux furent-ils poussés activement. Ils portèrent sur les marais de Boufarik, de Ghilan (ou R'hilen), des bois du Mazafran, de Birtouta et de l'oued Smar.

A un kilomètre à l'est de Boufarik, un territoire de 114 hectares réservé pour servir de communal était inutilisable à cause des marécages. Plu-

sieurs fossés ouverts en 1836 étaient complètement obstrués ; on les cura, on les approfondit et on ouvrit de nouveaux fossés sur une longueur de 4.600 mètres qui firent disparaître le marais.

Le marais de l'haouch Rhilen, qui couvrait une superficie de 170 hectares, était formé par plusieurs sources qui l'alimentaient d'eau même en été. Les travaux, dont l'adjudication avaient été confiée à Borély la Sapie, propritaire d'une partie de ce marais, furent commencés dans la dernière quinzaine de décembre et terminés dans les premiers jours de février de l'année suivante. Ils consistèrent dans l'ouverture d'un fossé principal de 3 kilomètres de long qui vint aboutir au canal de dessèchement des marais de Souk Ali ; dix fossés secondaires amenèrent l'eau des sources soit à l'oued Guerek, soit au fossé principal. Dès que ces terrains furent rendus insubmersibles, Borély la Sapie défricha ceux qui dépendaient de sa concession et se mit à faire des plantations le long des fossés de dessèchement.

Dans les marais du Mazafran, on se borna à faire quelques travaux urgents aux environs des baraques occupées par les gardes forestiers.

Les marais de Birtouta présentaient une superficie de 480 hectares. Ils étaient alimentés à la fois par des eaux d'infiltration originaires de l'Atlas et par les eaux de pluie descendant des collines du Sahel. Un canal de ceinture de plus de 12 kilomètres de développement fut ouvert pour recueillir ces eaux et les conduire dans l'oued Kerma. Il ne restait, pour compléter le dessèchement de ces marais, qu'à régulariser le lit de l'oued Guerek et à creuser un fossé principal au centre de cette zône marécageuse.

Le marais de l'oued Smar, situé à 4 kilomètres au sud-est de la Maison Carrée, sur la rive droite de la route d'Alger au Fondouk, s'étendait sur une longueur d'environ 4 kilomètres et couvrait une superficie de 500 hectares qui étaient complètement submergés pendant la saison des pluies. Un fossé principal de 4 kilomètres de long creusé dans le thalweg et 9 fossés secondaires assurèrent son dessèchement. Pour prévenir de nouvelles inondations dans cette région, on rectifia le cours de l'oued Smar sur une longueur de près de 4 kilomètres [1].

En même temps qu'on exécutait ces travaux, on poursuivait l'étude des autres marais de la plaine et des oueds dont le cours nécessitait des aménagements soit dans l'intérêt de la salubrité, soit dans celui des irri-

1. Arch. G. G. N³.

gations. D'après les évaluations faites par les ingénieurs du service des dessèchements, une somme de 3 millions était nécessaire et suffisante pour achever tous les travaux de dessèchement dans la Mitidja.

En 1846, on poursuivit les travaux entrepris dans les marais de l'oued Smar, de Birtouta et des Sept Palmiers, on fit d'importantes réparations aux canaux de dessèchement détériorés par les grosses inondations qui s'étaient produites au début de novembre et on explora en détail les marais de Sidi Erzin, de la rive droite de la Chiffa et du Mazafran.

On s'occupa l'année suivante du dessèchement des marais des Beni Khelil et de l'oued Tlata ; les travaux, qui ne furent terminés que deux ans après, permirent de livrer à la culture une étendue de 729 hectares à l'emplacement du premier marais et de 600 à l'emplacement du second.

Il restait sans doute, au départ du maréchal Bugeaud, d'assez grandes étendues marécageuses à dessécher dans les parties centrale et orientale de la plaine, non compris l'immense zône submergée du lac Halloula dans la partie occidentale, mais « le jardinier en chef de l'Algérie » pouvait se vanter d'avoir rendu à la culture plusieurs milliers d'hectares jadis entièrement inutilisables et en même temps d'avoir supprimé de multiples et de vastes foyers malarigènes, dans « l'infecte Mitidja ».

CHAPITRE IV

LES PROGRÈS AGRICOLES

Sous l'impulsion du « soldat laboureur » et grâce à la paix qu'il fit régner, aux routes qu'il fit construire, aux travaux de dessèchements qu'il fit exécuter, l'agriculture commença à prendre un grand essor dans la plaine ; toutefois son développement fut entravé par le régime douanier donné à l'Algérie, par les invasions de sauterelles de 1844, 1845 et 1846, et, dans une certaine mesure, par l'ordonnance du 21 juillet 1846 relative à la constitution de la propriété et par la protection que Bugeaud accorda à certaines cultures à l'exclusion d'autres.

L'ordonnance du 16 décembre 1843, qui fixait le régime douanier de l'Algérie, fut inspirée par un esprit de méfiance des producteurs de la métropole contre les agriculteurs algériens dont ils redoutaient la concurrence. Son but fut à la fois d'ouvrir une porte très large aux produits français dirigés sur l'Algérie et de la fermer par des tarifs protecteurs à la plupart des produits algériens expédiés en France ; ceux-ci avaient à payer la moitié des droits fixés par le tarif métropolitain pour la nation étrangère la plus favorisée, sauf les céréales, qui, étaient frappées des mêmes droits que les produits étrangers, soit d'une taxe de 1 à 2 °/₀, suivant que les navires transporteurs étaient français ou non, et d'une nouvelle taxe à leur entrée en France.

Les colons se sentant dominés par la production étrangère pour une culture fondamentale comme les créales préférèrent se tourner vers d'autres cultures industrielles plus rémunératrices, telles que le tabac ou le mûrier en vue de l'élevage du ver à soie ou encore vers des cultures exotiques, comme le coton, pour lesquelles ils n'étaient ni outillés, ni préparés.

L'Algérie, périodiquement ravagée par des invasions d'acridiens appelés vulgairement sauterelles (les dernières invasions avant la conquête

s'étaient produites en 1778-1779, 1798-1799, 1813-1814 et 1815), connut en 1844, pour la première fois depuis l'occupation française, ce terrible fléau, qui continua à sévir au cours des deux années suivantes.

La première nuée de sauterelles arriva dans la Mitidja le 29 avril 1844, s'avança jusqu'à Maison Carrée et parut à Alger le lendemain. Les 7, 9, 13, 14, 15, 18, 19, 26, 27, et 29 mai, de nouvelles bandes envahirent toute la plaine et tout le Sahel d'Alger ; elles étaient si nombreuses que la chasse faite sur les territoires d'Hussein Dey et de Kouba produisit 369 quintaux, représentant plus de 7 millions de ces insectes [1].

Du 15 au 20 mai, les plages sablonneuses de Maison Carrée, Fort de l'Eau, du cap Matifou se couvrirent de sauterelles qui étaient accouplées ou qui pondaient. Quelques jours après la ponte, on n'apercevait plus que les cadavres des femelles. Les œufs ainsi déposés arrivèrent à éclosion dans les premiers jours de juin ; les jeunes larves, d'un aspect noirâtre, firent de grands ravages dès leur apparition. A ces premières larves succédèrent d'autres de couleur jaunâtre, puis de nouvelles aux teintes jaunes maculées de tâches noires, qui furent remplacées par des nymphes aux ailerons jaunes, puis verts, ce qui les fit appeler les sauterelles vertes. Vers la mi-juillet apparurent des sauterelles ailées au corps d'une teinte rouge foncé, auxquelles on donna le nom de sauterelles rouges et qui disparurent après avoir ravagé les prairies, les jardins et les feuilles des arbres.

En même temps, la plaine était envahie par de nouvelles sauterelles d'une espèce différente qui arrivèrent en bandes plus serrées que les premières. Elles vinrent s'abattre à partir du 6 juillet sur le versant nord de l'Atlas mitidjien et se répandirent les jours suivants sur presque tous les points de la plaine. Le 19, d'innombrables nuées apparurent sur Alger ; il en tombait en si grandes quantités qu'on ne pouvait faire un pas sans en écraser. Elles pondirent au début du mois d'août et l'éclosion eut lieu vers la mi-février de l'année suivante ; les larves subirent cinq métamorphoses. Une fois arrivé à l'état parfait, l'insecte disparut.

Les premières sauterelles ne touchaient que les végétaux verts ; celles-ci, beaucoup plus voraces, s'attaquaient aux végétaux desséchés, à l'écorce et même au bois des arbres, au grain sec, aux excréments des herbivores ;

1. V. Kunckel d'Herculais. *Les acridiens en Algérie.* 3 forts vol. 1893-1895. *Tableau de la Sit. des Et. fr. en Algérie,* 1845-1846. Galmiche. *Les sauterelles en Algérie.* 1845-1846. Letellier. *Les sauterelles.* 1844. Paris, 1888.

elles se dévoraient même entre elles. Il ne resta aucune verdure après leur passage.

L'ordonnance du 1er octobre 1844 avait, pour remédier aux nombreux abus qui s'étaient produits dans les acquisitions d'immeubles depuis la conquête, confié aux tribunaux le soin de vérifier tous les titres de propriété. Mais « le manque habituel de désignations précises dans les actes et de signes divisoires sur le terrain, le défaut de possession réelle tant de la part des vendeurs que des acquéreurs, l'absence de témoins dignes de foi, le grand nombre de propriétés à rechercher » rendirent pour les tribunaux cette tâche matériellement impossible. C'est pourquoi une nouvelle ordonnance, du 21 juillet 1846, vint modifier cette procédure et confier cette vérification au Conseil du Contentieux. Si l'acquéreur était évincé, il pouvait exiger de l'administration la concession « d'un hectare de terre par chaque trois francs de rente stipulés dans le dernier acte d'acquisition ayant acquis date certaine antérieurement à la promulgation de l'ordonnance du 21 juillet 1845 relative aux concessions ». Si les titres qu'il produisait étaient reconnus légitimes, ils étaient homologués par le conseil du contentieux et établissaient son droit de propriété d'une façon irrévocable. En outre, les colons qui avaient cultivé, même en l'absence d'un titre régulier, recevaient la concession définitive de la partie du sol qu'ils avaient mise en valeur. Enfin tout propriétaire de terres laissées incultes dans le périmètre où la culture était rendue obligatoire était tenu de payer un impôt de 10 francs par hectare.

Cette ordonnance était favorable aux vrais colons, puisque, même en l'absence de titres authentiques de propriété, on leur laissait les terres qu'ils cultivaient et que, en compensation de celles qu'on leur retirait, on leur offrait des concessions gratuites ; mais plusieurs d'entre eux protestèrent énergiquement contre l'impôt d'inculture dont on voulait les grever et qu'ils estimaient injuste, inefficace et vexatoire ; des colons comme Rozey, de Vialar, de Franclieu avaient dépensé sur leurs propriétés des sommes très élevées, mais n'étaient pas arrivés à établir des familles européennes en nombre suffisant pour assurer la mise en valeur de la totalité de leurs terres. Les terrains un peu éloignés d'Alger étaient d'une petite valeur en proportion des frais de mise en exploitation. Le propriétaire que l'on voudrait forcer à faire une exploitation ruineuse pour lui préférerait être dépossédé ; ce serait, en fin de compte, sans avantage pour le

pays, car personne ne voudrait ni acheter, ni même accepter gratuitement une propriété dont les charges dépasseraient la valeur. D'ailleurs, comme le taux de l'intérêt était très élevé, il n'y avait nullement à craindre de voir des capitalistes laisser leurs fonds engagés et continuer de payer des rentes, s'ils pouvaient exploiter ou vendre. Ce moyen comminatoire ne serait employé avec fruit que lorsqu'il il y aurait pour cultiver assez de facilités, assez de capitaux, assez d'avantages ; l'impôt sur les terres incultes stimulerait alors les retardataires et déterminerait les spéculateurs purs à vendre. Ces réclamations décidèrent le Ministre à exempter de l'impôt d'inculture, par le réglement du 2 novembre 1846, les terres qui seraient reconnues ne pouvoir être cultivées.

L'application de l'ordonnance donna lieu à de grandes difficultés, surtout de la part des indigènes qui se refusèrent souvent à donner des renseignements. Dans la Mitidja, il fallut vérifier des titres de propriété sur une étendue de 107.000 hectares.

Certaines propriétés furent revendiquées par plusieurs acquéreurs ; ainsi la ferme Rumilly ou Ermoli, située près de Boufarik « par le sieur Guy, propriétaire à Alger, acquéreur suivant acte passé par devant Maître Fleuret, notaire, en date du 29 juillet 1846, et le sieur Roncel, propriétaire à Blida, acquéreur suivant acte sous signature privée en date du 11 juin 1844 enregistré [1]. »

D'autres se composaient d'un grand nombre de parcelles ou moksem séparées les unes des autres ; l'une d'elles, par exemple, en comprenait plus de 100 dont le total atteignait à peine 50 hectares.

D'autres encore étaient fractionnées de façon très bizarre ; telles l'haouch Techte el Aïoun, dont les 23/64es étaient réclamés par Thierry, propriétaire à Boufarik, ou l'haouch ben Nouar Lous, dont les 718/1215es étaient revendiqués par Sanguinetti, propriétaire à Alger.

D'autres enfin étaient délimitées trop vaguement ; ainsi l'haouch ben Mihdi, situé dans le quartier des Beni Moussa, acquis par Saulière, propriétaire à Alger, en août 1840. « A l'ouest, se trouve la paire de bœufs (10 hectares) dite Dar el Hallouf, qui est située sur la terre des Ouled Felits, de sorte que tout ce qui est au dessous et sur le territoire de Cheraâba appartient audit haouch ben Mihdi ; de là, l'on marche en ligne directe jusqu'à l'endroit où existait un four ; de là, on marche en tour-

1. *Moniteur algérien* du 15 décembre 1846.

nant à gauche jusqu'à des pierres qui se trouvent entre des figuiers de Barbarie jusqu'à ce qu'on arrive à un figuier ; de là l'on marche en descendant du côté de l'est jusqu'aux joncs qui se trouvent près d'une petite fontaine dont le cours se dirige vers le nord ; de là l'on marche en suivant les joncs qui se trouvent près de la fontaine de ben Raâba entre le nord et l'est jusqu'à un courant d'eau ; de là, l'on tourne en suivant le courant à l'est, et puis, l'on tourne toujours en suivant le même courant qui se trouve au bas de ladite propriété de ben Mihdi et qui la sépare d'avec celle dite d'Aïn Skounan ; puis on le suit toujours jusqu'aux deux fossés des courants en question, puis de là l'on monte du côté du sud, en suivant le deuxième courant dans tous ses détours jusqu'à une fontaine que l'on nomme Aïn Tennak [1] ».

Le maréchal Bugeaud, de par ses idées protectionnistes qu'il avait exposées maintes fois à la tribune de la Chambre, ne protégea pas d'une façon égale les différentes cultures auxquelles s'adonnèrent les colons algériens. S'il favorisa l'élevage du ver à soie et la culture du tabac dont il ne redoutait nullement la concurrence pour la France ; si, pour la même raison, il laissa libre la culture des céréales, il se montra par contre peu partisan des cultures de la vigne et de l'olivier estimant qu'elles deviendraient gênantes pour la métropole [2].

Bien que certains agriculteurs de France aient prétendu que la culture des céréales, très prospère en Algérie au temps des Romains, pouvait devenir une rivale dangereuse, Bugeaud, persuadé que cette culture était indispensable pour les colons, n'essaya nullement de l'entraver. « Il n'est pas nécessaire, dit-il dans une lettre à Leroy de Béthune [3], de parler de grains, il faut en laisser la libre culture ; car il est certain que les Européens n'en cultiveront que pour l'usage domestique, ne pouvant supporter sur les marchés la concurrence avec les grains arabes. Je dis qu'ils en cultiveront pour leur usage, quel que soit le bon marché du pays, parce que les petits cultivateurs sont obligés de produire leur nourriture, et que d'ailleurs, sous d'autres rapports, c'est une culture obligée. Si, à la rigueur, on peut acheter du grain au marché, on n'y trouverait jamais les pailles

1. *Moniteur algérien* du 25 janvier 1847.
2. V. Leroy de Béthune, *Une lettre du maréchal Bugeaud*. Douai, 1850. Demontès. *Le maréchal Bugeaud et l'agriculture algérienne. Bull. de la Soc. Géog. Alg.* 1918.
3. Lettre citée, p. 7.

nécessaires pour faire des engrais et nourrir des bestiaux ; les trouvât-on, leur transport, qui ne pourrait manquer d'avoir lieu à de grandes distances, serait très coûteux et nuirait beaucoup aux travaux agricoles. »

La culture des céréales fut la culture fondamentale de la majorité des colons, aussi bien dans les villages nouvellement crées que dans les fermes. Les superficies emblavées en 1846 dans la plaine de la Mitidja atteignaient 1.783 hectares, dont 1.171 pour les fermes situées dans le quartier des Beni Moussa et sur la rive gauche de l'Harrach, 235 pour la région de Boufarik, 219 pour celle de Beni Mered ; le produit total de la récolte fut d'environ 12.500 hectolitres (pas même le 1/6e de la récolte du village d'Oued el Alleug en 1892).

Bugeaud encouragea les colons à planter des mûriers pour développer l'industrie séricicole. Les premiers essais de cette industrie en Algérie remontaient probablement à l'expulsion des Maures d'Espagne. Au commencement du XVIIe siècle, il y avait à Alger, au dire de l'historien espagnol Haedo, 600 Maures Andalous adonnés à l'éducation des vers à soie et 2.000 tisserands ; mais, au moment de la conquête française, cette industrie, comme beaucoup d'autres, était en décadence. Le Directeur de la pépinière centrale du gouvernement, Hardy, essaya de la faire revivre ; en 1835, il livrait plus de 7.000 pieds de mûriers greffés et 15.000 en 1843. On évaluait à 50.000 le nombre des mûriers plantés en 1839 tant dans la Mitidja que dans le Sahel. Mais dans la suite les progrès furent lents ; en 1846, la plaine ne comptait que 320.000 arbres et la récolte ne dépassait pas 720 kilogs. Les cocons récoltés furent examinés par des industriels lyonnais et reconnus de bonne qualité. L'élevage des vers à soie ne suivit pas la même progression que les plantations de mûriers et ni Bugeaud, ni les producteurs de France n'eurent à redouter de rivalité ; c'est que les colons d'alors ne disposaient pas de la main-d'œuvre à la fois nombreuse et experte qu'exige cet élevage délicat.

Ils furent plus heureux dans leurs essais de culture de tabac. Introduite par les Maures Andalous dans la première moitié du XVIe siècle, cette culture s'était répandue assez vite grâce au goût des indigènes pour les narcotiques. Avant 1830, plusieurs tribus de la Mitidja, les Ouled Chebel, les Guerrouaou, les Hallouya, les Gheraba, les Amroussa, les Kachenas cultivaient cette plante qu'avaient proscrite à Blida et chez les Had-

joutes les marabouts de Sidi Kebir et de Sidi Embarek. Le tabac était surtout consommé dans les villes où tout le monde fumait ; on comptait à Alger une quarantaine de débits de tabac et une quinzaine à Blida.

Dès les débuts de l'occupation française, quelques essais furent tentés, mais les résultats furent médiocres. « Quant aux essais de tabac, déclare la Commission d'Afrique dans son rapport, ils ont été mal faits et ont mal réussi. Mais, ajoute-t-elle, une fois la Mitidja assainie, le coton, le tabac et la canne à sucre y réussiront. Le tabac actuel est meilleur que celui que l'on consomme en France [1]. »

En 1836, le colon Mercier fit, sur son immense domaine de la Reghaia, d'intéressants essais de culture sur 3 hectares.

Dans son *Rapport sur la situation économique de nos possessions dans le nord de l'Afrique*, Blanqui recommanda la culture du tabac. « Nos illusions doivent cesser en fait de cultures spéciales. L'indigo, le poivre et la cannelle ne peuvent figurer... qu'à titre de curiosité dans le catalogue de notre flore africaine... Il en est de même pour le coton, ajoute-t-il en contradiction avec la Commission d'Afrique. Le tabac seul s'est fait remarquer par la richesse de sa végétation et, au dire des connaisseurs, par l'excellence de sa qualité. L'Algérie semble être sa patrie de prédilection [2]. »

Hardy fit en 1842 des essais de culture dans la Pépinière centrale et plusieurs colons l'imitèrent pour satisfaire aux besoins croissants de la population européenne. L'année suivante, le Ministre des Finances, sur la demande de son collègue de la Guerre, qui semblait deviner l'importance future de cette culture, envoya en Algérie un agent du service des tabacs, Lebeschu, pour diriger les colons dans cette culture nouvelle. Les conseils qu'il leur donna sur le choix des terrains propres à cette culture, sur la préparation du sol, sur la qualité des engrais nécessaires, sur l'émondage, la récolte et la dessication des feuilles, conseils qui furent publiés dans une brochure distribuée à chaque planteur, eurent pour résultat l'obtention dès l'année suivante d'un tabac de qualité satisfaisante. La manufacture de Paris, après examen des premiers échantillons envoyés par Lebeschu, reconnut « que le sol de l'Algérie peut donner des tabacs excellents, légers, de belle couleur, de bon goût et propres à la pipe ; qu'avec un système de culture réglé d'après la nature du sol et celle du climat, avec des moyens de dessication établis comme ceux employés en

1. Rapport de la Commission d'Afrique, p. 240.
2. P. 19.

France, cette culture pourrait présenter de grandes ressources pour les besoins de la régie, et qu'enfin, parmi les tabacs qui ont été soumis à l'examen, les meilleurs sont ceux qui proviennent de graines du pays et de celles du Pas-de-Calais connues sous le nom de Philippin, que c'est à ces deux espèces qu'on doit donner la préférence [1]. »

En 1844, l'administration des tabacs fit acheter des tabacs algériens à des prix supérieurs à ceux qu'elle payait pour les tabacs exotiques de qualité analogue. La progression de ces achats fut extrêmement rapide : de 800 kilogs en 1843, ils s'élevèrent en 1844 à plus de 20.000 et à plus de 50.000 en 1845 ; en 1846 ils dépassèrent 90.000 kilogs. Dans cette dernière année, les étendues plantées en tabac dans la Mitidja occupaient 28 h. 40, soit plus du tiers de la superficie cultivée dans toute l'Algérie. Les plantations étaient importantes surtout dans la région de Boufarik (12 hectares), dans les fermes des Beni Moussa (12 h.) et à Souma (4 h.) elles étaient d'une vigueur telle qu'elles firent l'admiration du duc d'Orléans lors de son passage dans la plaine en 1847.

Le produit d'un hectare étant évalué par Lebeschu à 1.000 francs environ, cette culture était une des plus rémunératrices et allait constituer un nouvel élément de prospérité pour les colons de la plaine en même temps qu'elle permettrait à la métropole de diminuer ses achats considérables de tabac exotique à l'étranger.

Les plantations de vigne étaient à la même époque beaucoup moins importantes dans la Mitidja. Si leur étendue dépassait 200 hectares dans le Sahel, elle se limitait à 11 dans la plaine, dont 3 hectares à Souma, autant à Joinville, 2 h. 50 à Dalmatie et 2 à Boufarik. D'ailleurs, comme on ignorait alors les procédés de vinification dans les pays chauds, les vins étaient souvent mauvais et se conservaient mal. Cependant, comme d'excellents résultats avaient été obtenus par certains colons et que l'agronome distingué Moll laissait entrevoir le développement de cette culture bien adaptée au climat, Bugeaud demanda qu'une ordonnance n'autorisât « la culture de la vigne que pour l'usage de la table et pour produire comme objet commercial le raisin sec ». Sa demande ne fut pas prise en considération.

Les quelques essais de culture de coton ayant donné des résultats plu-

1. *Tableau de la Situation des Etablissements...* 1845-1846, p. 208.

tôt médiocres, les colons, malgré les encouragements de l'administration, se bornèrent à continuer ces timides essais, qui, en 1846, portaient sur une superficie de 4 hectares seulement, dont un hectare à Souma et les trois autres dans le Sahel.

Concurremment avec les cultures et les plantations d'arbres fruitiers, les plantations d'arbres forestiers, vivement encouragées par l'administration contribuèrent à assainir la malsaine Mitidja et plus particulièrement certaines régions comme Boufarik où elles furent faites rapidement et sur une grande échelle. A la fin de 1846, les colons avaient planté dans le centre et l'est de la plaine environ 100.000 arbres d'essences diverses, notamment des saules, des platanes, des mélias azédarach, des fèviers d'Amérique, des frênes, des peupliers.

La création à Boufarik, en 1844, sur une partie des réserves du génie militaire attenantes au camp d'Erlon, d'une pépinière annexe de la pépinière centrale, avait grandement favorisé le développement de ces plantations. Deux ans après sa fondation, cette pépinière comptait déjà 120.000 arbres soit fruitiers comme des mûriers, des amandiers, des châtaigniers, des noyers, des pommiers, des cognassiers, des goyaviers, soit forestiers comme des ormes, des frênes, des peupliers etc...

Dans tous les villages qu'elle créa, l'administration fit des plantations, sur les rues, les boulevards, les places et elle obligea avec raison tous ses concessionnaires à planter un nombre déterminé d'arbres.

L'apiculture, pratiquée avec succès par les indigènes, en particulier ceux de Guerrouaou qui étaient les fournisseurs attitrés en miel du dey d'Alger avant la conquête française, attira l'attention du Gouverneur général et du Ministre qui voulurent introduire et développer cette industrie chez les colons.

En 1843, un apiculteur de Châtillon-sur-Loing, Lavieille, ayant proposé au maréchal Soult de créer en Algérie un rucher modèle reçut une concession de 20 hectares à Joinville. Deux ans après, il avait installé le matériel nécessaire pour 200 ruches. Les essais auxquels il se livra démontrèrent que la production de miel et de cire était susceptible de donner de grands profits aux colons. Pour encourager ses efforts, le Ministre lui fit accorder, à titre d'encouragement, une subvention de 1.000 francs. Lavieille s'appliqua à construire de nombreuses ruches d'après un systèm

qui lui était propre (ruches rectangulaires à porte-rayons mobiles), pour lui permettre de livrer tous les ans aux colons environ 200 essaims.

Dans le même temps, un autre apiculteur, le pharmacien aide-major Claude, faisait des expériences intéressantes à Boufarik. Il montrait que les abeilles d'Algérie étaient plus faciles à manier que celles de France, que la récolte était à la fois plus sûre et plus abondante à cause de la richesse plus grande de la végétation qui permettait aux abeilles de butiner en toute saison. Les 17 ruches, qu'il avait constituées avec un seul essaim, essaimèrent si abondamment en 1844 qu'il réussit, le fait est à peine croyable, à peupler avant la fin de l'année 98 ruches, qui produisirent l'année suivante plus de 800 kilogs de miel et 37 kilogs de cire. Pour encourager de si beaux efforts, le Ministre lui accorda en 1845 une prime de 500 francs.

Ce fut encore l'exploitation des prairies naturelles de la plaine qui constitua, comme auparavant, la principale source de revenus pour les colons. L'état de paix permit de développer cette exploitation sur une large échelle. Une dépêche ministérielle ayant prescrit en 1843 que les approvisionnements de l'armée seraient faits désormais uniquement avec des fourrages indigènes, les colons furent assurés de trouver un débouché. Dans les régions de Boufarik et de Blida, les récoltes de foins atteignirent une moyenne de 50 à 60.000 quintaux annuellement représentant une valeur d'environ 500.000 francs.

Tel fut, autant que les documents de l'époque et les maigres statistiques dont nous disposons permettent de s'en rendre compte, le développement agricole de la plaine sous le gouvernement de Bugeaud. Les résultats peuvent paraître bien faibles encore ; mais il faut considérer que la Mitidja commençait seulement à « sortir de l'œuf » ; les centres nouveaux n'atteignaient pas encore la dizaine et les fermes, bien que nombreuses déjà, ressemblaient à de jeunes soldats tout récemment incorporés et non encore dégrossis ; le long et pénible travail de défrichement et d'assainissement n'était encore qu'ébauché.

Etat des cultures au 31 décembre 1846 [1].

	Céréales	Jardins et vergers	Mûriers	Vigne	Tabac	Coton
Blida	»	130 h.	»	»	»	»
Boufarik et environs	235 h.	15	147 h.	2 h.	12 h.	»
Joinville	60	3	5	3	»	»
Montpensier	20	2.50	3.50	0.60	»	»
Dalmatie	61	4.50	1.50	2.50	0.40	»
Souma	9	2	1.50	3	4	1
Beni Mered	219	7.50	5.75		»	»
Le Fondouk	8	»	»	»	»	»
Fermes de Beni Moussa et de la r. g. de l'Harrach	1.171	805	12	»	12	»
	1783	969.50	176.25	11.10	28.40	1

Avant de quitter la colonie, le maréchal Bugeaud jugeait ainsi son œuvre dans la proclamation qu'il adressait aux colons de l'Algérie. « Jetez, leur disait-il, un coup d'œil sur la proclamation que je vous ai adressée en février 1841, à mon arrivée en Afrique. J'avais dit que je serais colonisateur ardent. Etendez vos regards au delà du cercle d'Alger; voyez ces villes fondées ou relevées de leurs ruines ; voyez les routes, les ponts, les édifices de toute nature, les barrages, les conduites d'eau, les villages qui ont surgi, et dites si nous n'avons pas fait en colonisation, au milieu d'une guerre ardue, plus qu'on n'avait le droit d'attendre en raison des moyens exigus qui ont été mis à notre disposition.

Mais ce qui est colonisateur et administratif au dessus de tout c'est la sécurité. Cette sécurité, vous l'avez ; vous pouvez voyager en tout sens et isolément jusqu'à cinquante lieues et plus de la côte. Les tribus font elles mêmes la police. L'armée, pour ouvrir les voies à la colonisation, ne cesse de travailler que lorsqu'il est nécessaire de prendre les armes. Partout elle aide les colons de ses bras, de sa protection et de son budget. »

1. V. *Tableau de la Situation des Etablissements...* 1845-1846, p. 194.

Le bilan de la colonisation de la Mitidja à la fin du gouvernement de Bugeaud témoignait en effet de l'activité infatigable du « soldat laboureur ». Après l'établissement de la sécurité, 8 villages européens avaient été créés qui, pour la plupart, avaient déjà franchi la période critique du premier âge ; Boufarik, petit centre inculte et cimetière des colons à l'avènement du maréchal, était devenu un gros bourg prospère peuplé de 2.000 Européens ; la petite ville de Blida, en partie ruinée et abandonnée, s'était relevée et grossie d'une population de 4.500 personnes.

Si certains essais de fondation de villages par des particuliers avaient complètement avorté comme à Saint-Charles ou à Saint-Jules ou peu réussi comme aux Quatre Chemins, par contre la colonisation libre avait commencé à prendre un bel essor : une cinquantaine de fermes avaient surgi qui occupaient près de 400 Européens et un nombre plus grand encore d'indigènes.

La construction de routes de pénétration, l'exécution de grands travaux d'assainissement avaient favorisé le développement des cultures, dont la superficie dépassait 3.000 hectares à la fin de 1846, ainsi que l'accroissement de la population qui, de 2.000 environ en 1842 s'était élevée à 8.000 en 1847. Cet accroissement paraîtra très élevé, si l'on considère que la morbidité a toujours été énorme (en 1844, 35.125 malades civils ont été traités dans les hôpitaux de Boufarik et de Blida, dont 29.796 pour fièvres paludéennes, soit une proportion de 85 % de paludéens) et que la mortalité constamment forte a parfois atteint des proportions effrayantes comme au Fondouk (480 pour 1.000).

La pacification et le commencement de colonisation de la plaine ont enfin provoqué, surtout à partir de 1845, un afflux d'indigènes qui, pour la plupart, sont venus cultiver à titre de fermiers ou de khammès les fermes des propriétaires européens ou indigènes. D'après un rapport en date du 23 janvier 1847 du capitaine Hanoteau, attaché à la Direction centrale des Affaires arabes [1], le chiffre de la population indigène établie dans la Mitidja au début de 1847 aurait été de 21.359 personnes. Manifestement ce chiffre est d'une fausse précision ; les officiers des bureaux arabes, avec leur partialité coutumière à l'égard des indigènes, ont enflé considérablement l'effectif de la population à seule fin de montrer que la plaine, fortement peuplée d'Arabes, ne pouvait contenir qu'un nombre infime d'Euro-

1 Registre de correspondance du Bureau arabe. Arch. G. G. H. H. 10.

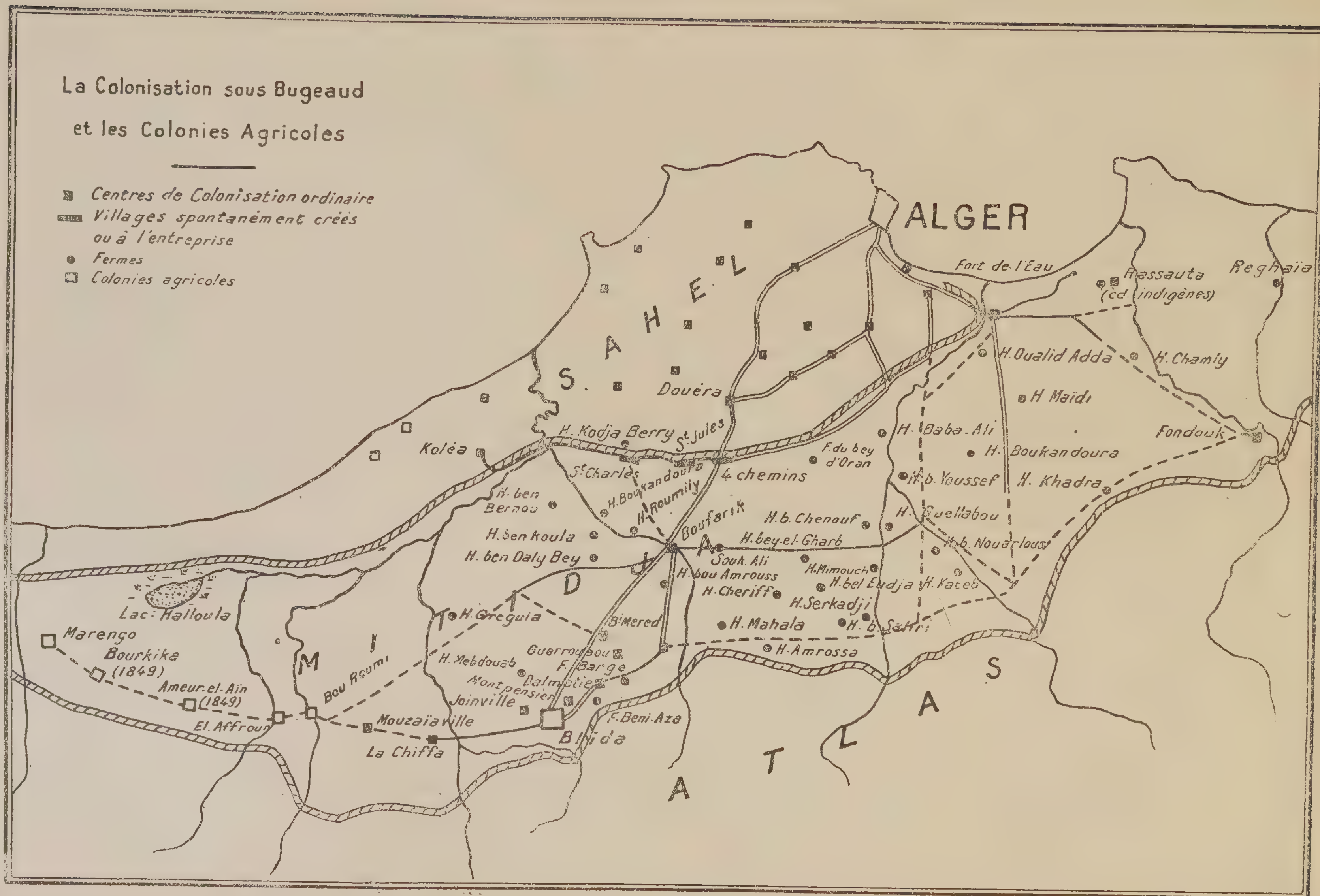
La Colonisation sous Bugeaud
et les Colonies Agricoles
Centres de Colonisation ordinaire
Villages spontanément créés ou à l'entreprise
Fermes
Colonies agricoles
ALGER
Fort de l'Eau
Rassauta (cd. indigènes)
Reghaïa
SAHEL
Douéra
Koléa
H. Kodja Berry
St Jules
St Charles
4 chemins
H. Boukandoura
H. Roumily
Boufarik
H. ben Bernou
H. ben koula
H. ben Daly Bey
F. du bey d'Oran
H. Baba-Ali
H. Oualid Adda
H. Chamly
H. Maïdı
H. Boukandoura
Fondouk
H. b. Youssef
H. Khadra
H. Guellabou
H. b. Chenouf
H. bey-el-Gharb
H. b. Nouarlous
Souk. Ali
H. bou Amrouss
H. Cheriff
H. Mimouch
H. bel Endja
H. Kateb
H. Serkadji
H. Mahala
H. b. Sahri
H. Amrossa
MITIDJA
H. Greguia
Bi Mered
Guerrouaou
F. Barge
H. Hebdouab
Dalmatie
Montpensier
Joinville
F. Beni-Aza
Blida
Mouzaïaville
La Chiffa
Bou Roumi
El. Affroun
Ameur-el-Aïn (1849)
Bourkika (1849)
Marengo
Lac: Halloula
ATLAS

péens. Le premier recensement de la population indigène en 1856, qui ne mérite d'ailleurs qu'une créance limitée, accuse seulement 16.000 personnes. Quoi qu'il en soit, il est indiscutable que les colons européens, loin de refouler les Arabes, les ont plutôt attirés, qu'au lieu de les tenir à l'écart, ils les ont employés ; ainsi les services ont été réciproques. Cette collaboration des indigènes avec les Européens ira d'ailleurs constamment en s'accentuant dans la suite.

CHAPITRE I

LES COLONIES AGRICOLES DE 1848.

Les événements politiques du début de 1848 provoquèrent en Algérie une colonisation spéciale, extraordinaire qui, pendant quelque temps, supplanta la colonisation officielle ordinaire. Pour occuper les ouvriers parisiens que la stagnation des affaires laissait sans travail, le gouvernement présenta en août à l'Assemblée nationale une demande de crédit de 50 millions, à répartir entre plusieurs exercices, pour l'établissement de « colonies agricoles » en Algérie. La loi fut votée le 19 septembre suivant [1].

Les émigrants, au nombre d'environ 13.500, furent répartis entre 42 centres agricoles, dont 12 dans la province d'Alger, 9 dans celle de Constantine et 21 dans celle d'Oran. 3 centres seulement furent fondés dans la plaine de la Mitidja, à l'ouest, en territoire militaire jusque là délaissé par la colonisation, *El Affroun*, *Bou-Roumi et Marengo*, sur la route de Blida à Cherchel.

L'organisation de ces nouvelles colonies, placées sous la direction d'un officier, était inspirée du système de colonisation militaire de Bugeaud. Les colons étaient transportés avec leur famille et leur mobilier aux frais de l'Etat. Ils devaient recevoir gratuitement à leur arrivée une maison d'habitation en maçonnerie divisée en deux pièces, chacune de 3 m. 50 sur 5 mètres, un petit lot de jardin et un lot rural variant de 2 à 10 hectares suivant la qualité des terres, le nombre des membres de la famille et la profession de l'émigrant, des instruments aratoires, des semences, des animaux de travail et percevoir des rations journalières de vivres [2]. Ils

1. V. Décret du 19 septembre 1848. Arrêté ministériel du 27 septembre et Instructions ministérielles. Arch. nat. F 80 1315.

2. La ration de vivres allouée au colon était composée de 750 grammes de pain, 60 gr. de riz, 1/60e de kilog de sel, 250 gr. de viande ou 200 gr. de lard, 125 gr. de pain de soupe, 1/4 de litre de vin ou 12 gr. de sucre et 12 gr. de café. Tous les membres d'une famille avaient droit à cette ration, sauf les enfants au-dessous de dix ans qui ne touchaient qu'une demi-ration.

étaient divisés en deux catégories : les cultivateurs ou ceux qui avaient déclaré vouloir le devenir immédiatement et les ouvriers d'art. Ces derniers devaient être employés « à l'installation définitive des cultivateurs et à l'établissement des centres, construction d'habitations, enceintes, routes et autres travaux publics. » Pour les indemniser, les autres colons leur cultiveraient une étendue déterminée de terre. Les colons qui, à l'expiration d'un délai de trois ans, auraient mis en valeur la totalité de leur lot ou qui, n'en ayant défriché qu'une partie, justifieraient d'un empêchement de force majeure, deviendraient propriétaires de leur lot et de leur habitation.

El Affroun et Bou-Roumi.

Les premières colonies agricoles de la plaine qui reçurent des colons furent *El Affroun*, situé au pied de l'Atlas, et de la colline qui lui a donné son nom, à 18 kilomètres à l'ouest de Blida, et son annexe *Bou-Roumi*, distant de un kilomètre [1].

Le premier centre, dont le territoire avait une étendue de 735 hectares, devait recevoir 99 colons, dont 77 mariés et 22 célibataires. Cinq lots étaient réservés pour des colons non subventionnés et cinq affectés aux services publics. Sa forme était celle d'un rectangle. Les travaux d'installation, dont les projets avaient été établis par deux officiers, le chef de bataillon Ducasse et le capitaine de Ledinghen, comportaient la construction d'une enceinte avec fossé, parapets, portes flanquantes sans bastionnets d'angle, de 40 maisons doubles, 23 simples et 1 avec étage, suivant le type adopté par le Ministre de la guerre, le nivellement des rues, les plantations publiques, l'adduction d'eau par la captation de la source de Saf Saf, dont le débit atteignait au moment de la sécheresse 1 litre 50 à la seconde. Trois compagnies de zouaves avaient effectué des travaux de défrichement, de manière que les colons nouvellement installés pussent faire une récolte dès la première année.

L'annexe de *Bou-Roumi*, dont la position à 100 mètres sur la rive gauche de l'oued qui lui a donné son nom avait été déterminée par la Commission des centres, devait se composer de 36 colons, dont 28 familles et 8 célibataires, et comprendre un territoire de 575 hectares. Les travaux

1. V. Arch. G. G. I L 85-86. Arch. Préf. Alger, K 64. Rapports du directeur de la colonie aux Arch. Nationales. F.80.

d'installation, confiés aux mêmes officiers qu'El Affroun, comportaient une enceinte de même type, 6 maisons doubles, 1 simple et 13 chambres-cuisines. La proximité de l'oued Bou Roumi dispensait de faire des travaux d'adduction d'eau. En outre, comme le terrain choisi pour l'emplacement de ce centre était presque horizontal, les opérations de nivellement étaient réduites à leur plus simple expression. Le Gouverneur général, pour faciliter l'installation des colons, envoya comme dans le premier centre des zouaves faire les premiers travaux de défrichement.

Le convoi d'émigrants, destinés à peupler El Affroun, Bou Roumi en même temps que Bou Ismaël (Castiglione) et Tefeschoun, dont le contingent s'élevait à 834 personnes, s'embarqua à Paris le 23 octobre, quai Saint-Bernard, sur le *Montezuma*. Ce fut un départ impressionnant. « Les membres de la Commission des colonies agricoles, rapporte le correspondant de *L'Akhbar*, le Directeur des Affaires de l'Algérie au Ministère de la guerre et un certain nombre de représentants assistaient à ce départ. Parmi ces derniers, nous avons remarqué MM. Corbon, vice-président de l'Assemblée nationale, Dupuis aîné, Considérant, Edgar Quinet, etc... Les quais et les ponts environnants étaient couverts d'une foule immense de spectateurs, qui remplissaient aussi les barques sillonnant dans tous les sens le bassin de la Seine, entre la passerelle de Constantine et le pont d'Austerlitz.

« Le nouvel archevêque de Paris, Mgr Sibour, est venu, la mître en tête et accompagné de ses vicaires généraux et du clergé, donner la bénédiction au drapeau de la commune d'El Affroun, bénédiction qu'il a fait précéder d'un discours empreint des sentiments de charité et de fraternité toutes chrétiennes.

« L'escadrille a pris le large à 10 heures précises. Les plus vives acclamations ont salué les colons, qui ont répondu par les cris de : Vive la France ! Vive l'Algérie ! Vive la République ![1] »

Le convoi arriva à Alger le 9 novembre, à 6 h. 30, après un voyage de 47 jours. La réception par la population algéroise fut des plus chaleureuses. L'arrivée des émigrants fut annoncée par trois coups de canon. « Depuis trois jours, dit *L'Akhbar* du 12 novembre, la population d'Alger, qui avait préparé à ses nouveaux hôtes un accueil fraternel, attendait ce convoi avec sollicitude. Au premier coup de canon, toute la population a

1. *Akhbar*, 31 octobre 1848.

été sur pied. Les troupes de service ont pris les armes. Dès que le *Montézuma* a eu jeté l'ancre dans le port, M. le gouverneur général, M. le Directeur général des Affaires civiles, Mgr l'évêque d'Alger, le Contre-amiral commandant supérieur de la marine, M. le chef d'Etat-Major, le Maire d'Alger et d'autres autorités supérieures se sont dirigées vers la frégate, où ils ont été reçus par le commandant du bâtiment, entouré de son état-major et par le commandant Durrieu, chef du convoi. La musique saluait le passage du canot amiral, les tambours battaient aux champs sur les bâtiments de l'Etat amarrés dans le port ; les colons hissés sur les bastingages de la frégate agitaient leurs chapeaux en l'air et répétaient en chœur les hymnes républicains...

« Le départ de M. le Gouverneur général a été le signal des préparatifs du débarquement. Des chalands contenant chacun 70 colons sont venus successivement les déposer sur le terre-plein du nouveau quai Bab-Azoun. Ils y étaient reçus par M. le Directeur général des Affaires civiles et par Mgr l'évêque d'Alger, qui devait bénir le drapeau qu'ils ont apporté de France et ceux que leur offrait la population d'Alger ; une estrade avait été dressée pour cette cérémonie. La municipalité avait fait préparer pour les enfants du lait, qu'on leur distribuait en même temps qu'on offrait aux adultes d'autres rafraîchissements plus solides ».

Après la bénédiction des drapeaux, commença le défilé du convoi qui se dirigea sur la caserne des Tagarins, où un gîte leur avait été préparé. Ils y passèrent la journée du 10, durant laquelle ils reçurent de nombreux secours, principalement en vêtements, car beaucoup d'entre eux se trouvaient dans un dénuement presque absolu.

Le lendemain, à 6 heures du matin, le détachement destiné à El Affroun se mit en marche, musique en tête, accompagné d'un bataillon qui devait l'aider dans ses travaux. « Les airs militaires alternaient avec les chants patriotiques et les vivats adressés en actions de grâces aux autorités et à la population d'Alger. Arrivé à El Biar, le convoi a trouvé sur sa route M. le curé, revêtu des insignes sacerdotaux, entouré d'un chœur de jeunes filles, vêtues de blanc et portant la bannière de la vierge. A cette vue, les cris : chapeau bas ! couvrirent les chants patriotiques. Le clergé d'El Biar marcha ainsi en tête du convoi jusqu'à un tertre où M. le curé monta pour prononcer une allocution touchante et donner sa bénédiction [1]. » Les futurs

1. *Akhbar* du 16 novembre 1848.

colons déjeunèrent à Douéra, couchèrent à Boufarik, pour repartir le lendemain et arriver le 12 au lieu de destination.

En attendant la construction des maisons, ils furent logés provisoirement dans des baraques en planches. Le gouverneur général décida qu'il serait construit dans le courant de 1849 des maisons simples pour les familles de trois personnes ayant plus de 12 ans, de simples chambres-cuisines pour les familles de 2 personnes ou de trois ayant moins de 12 ans, soit 16 maisons doubles, 5 maisons simples, 1 maison avec étage et 36 chambres-cuisines. Les célibataires devaient rester dans les baraques jusqu'en 1850.

Les rapports mensuels fournis au Gouverneur général par le Directeur de la colonie « sur la situation morale, le bien-être matériel des colons, l'état d'avancement des constructions tant publiques que privées, des routes et chemins, l'état des diverses cultures, des plantations, le nombre et l'espèce de bétail possédé par les colons, le nombre de charrues, la suffisance et l'insuffisance de ce matériel, l'état sanitaire de la colonie, le nombre des décès et des naissances pendant le mois, l'état nominatif des mutations survenues dans la population, l'effectif de la population au dernier jour du mois », permettent de suivre pour ainsi dire pas à pas et dans ses moindres détails l'histoire des débuts de chaque centre.

Au 31 janvier 1849, l'effectif d'El Affroun est de 382 personnes. L'état nominatif des colons dressé par le Directeur de la colonie, le lieutenant Becquet, avec indication de leurs professions, fait ressortir la petitesse du nombre des cultivateurs ; on en compte 6 seulement sur 63 colons à El Affroun et 3 sur 19 colons au Bou Roumi ; les autres sont fondeur, rampiste, tuilier, ex-vétérinaire, tisserand, confiseur, charretier, limonadier, facteur rural, perruquier, peintre, cordonnier, serrurier, maçon, menuisier, sellier, coiffeur, garçon limonadier, brossier, concierge, parqueteur, commis papetier, tailleur, tourneur en cuivre, passementier, cocher, maréchal-ferrant, graineur, ébéniste, tapissier, employé de chemin de fer, fleuriste, paveur, éclusier, compositeur, agent d'affaires, peintre sur porcelaine, ciseleur [1].

Malgré l'inaptitude de la grande majorité aux travaux de la terre, tous les nouveaux colons se mettent au travail avec ardeur, « sauf 2 ou 3 céli-

1. Contrôle nominatif. 23 janvier 1849. Arch. Nat. F 80 1316.

bataires qui font preuve d'un esprit d'insubordination ». Un certain nombre sont dans un tel dénuement, que le directeur est obligé de leur distribuer des capotes ou autres effets militaires hors de service.

Le territoire des deux centres comprend une étendue de 1.311 hectares, dont 400 hectares de montagnes boisées de chêne-liège et d'olivier, 200 de mamelons couverts de palmiers nains et 700 en plaine où dominent les palmiers nains et les jujubiers. Chaque colon avait reçu un lot de jardin de 24 ares et un lot de culture de 2 hectares seulement ; c'était vraiment trop peu. En outre, 78 bœufs et 40 charrues avaient été distribués gratuitement aux colons des deux centres.

Au mois de juin, plusieurs colons, affectés par l'accroissement du nombre des malades et par un brûlant sirocco qui avait soufflé pendant plusieurs jours consécutifs, demandent à rentrer en France. Le mois suivant, 3 évictions et 14 départs volontaires purgent la colonie de ces « gens turbulents, irascibles, mécontents de tout, qui portent le trouble et l'inquiétude dans l'esprit des colons les mieux intentionnés ». L'état sanitaire ne fait qu'empirer ; la Commission des centres a paru méconnaître, dans le choix de ces emplacements, la présence voisine du foyer d'infection du lac Halloula.

Le colonel Daumas, venu en tournée d'inspection au mois d'août trouve l'aspect de la jeune colonie plus satisfaisant. « Les émigrés semblent en général s'habituer peu à peu à la vie des champs si neuve pour la plupart d'entre eux... Quant à l'esprit général, à part quelques mauvais sujets turbulents ou paresseux, qui tendent du reste de jour en jour à renoncer au bénéfice du décret, il m'a paru plutôt bon que mauvais, et si des résultats médiocres ont été obtenus jusqu'à ce jour, ils doivent être imputés bien plus encore à l'inexpérience des colons qu'à leur mauvais vouloir. Pour se convaincre de ce fait, on n'a qu'à examiner les éléments hétérogènes de la population formés d'hommes pour lesquels tout est apprentissage et qui ne peuvent être qualifiés du nom de cultivateurs malgré la bonne volonté dont ils cherchent à faire preuve. »[1] Des plaintes sont formulées sur la mauvaise qualité du pain et de la viande et surtout sur la pénurie d'eau qui oblige les habitants à conduire leurs bestiaux deux fois par jour à un abreuvoir distant de près de 2 kilomètres et à laisser leurs jardins se dessécher, sans pouvoir y porter remède.

1. Rapport du 20 août 1849. Arch. Nat. F 80 1316.

Les fièvres paludéennes immobilisent un bon nombre de colons et font beaucoup de victimes : 4 en août, 5 en septembre, 8 en octobre, 4 en novembre et autant en décembre. Aussi c'est avec satisfaction qu'ils voient arriver dans ce dernier mois 4 compagnies de zouaves pour les aider à effectuer les travaux si pénibles de défrichement et des sœurs de charité pour s'occuper du service hospitalier, de la salle d'asile et de l'éducation des jeunes filles, tandis qu'un instituteur était envoyé pour les garçons.

L'état sanitaire redevient satisfaisant en janvier. Les colons peuvent vaquer régulièrement à leurs travaux et ensemencer une étendue de 150 hectares, tandis que les zouaves poursuivent les opérations de défrichement. En mai, il ne reste plus qu'une vingtaine d'hectares à défricher, pour que chaque concessionnaire dispose de deux hectares de terres cultivables ; en outre, toutes les maisons à construire sont terminées à El Affroun.

Mais la défectuosité du recrutement constitue un sérieux obstacle au progrès. Le directeur de la colonie estime, le 12 avril 1850, que sur les 82 colons d'El Affroun et du Bou Roumi 52 seulement présentent des chances de réussite. Les notes sur le travail et la conduite ne sont pas toujours satisfaisantes. Voici quelques appréciations défavorables : « « Fait tous les métiers, excepté celui d'agriculteur ; s'énivre quelquefois. — N'a pas de santé ; est d'un caractère nonchalant. — Se conduit bien, mais n'est pas agriculteur. — Se conduit très bien, mais ne pourra pas travailler lui-même. — N'est rien moins qu'agriculteur (peintre) ; assez bonne conduite. — Se conduit bien, mais n'entend pas son métier d'agriculteur. — Ivrogne.— Ne travaille pas ; de bonnes mœurs. — La sœur est servante et les deux frères ne se conduisent pas très bien. — Ivrogne, paresseux ; proposé pour l'éviction. — N'est pas propre à la culture (confiseur). — Employé comme terrassier au génie ; ne s'occupe pas de son terrain. — Cabaretière se conduisant assez mal. — Pas de zèle pour le travail ; bon homme. — Ne sait, ni ne peut travailler (menuisier). — Incapable de travailler ; bonne conduite. — N'a que des filles pour enfants ; ne fait rien. — Fait travailler ses terres, étant marchand de vin. — N'est propre à rien. »

Pendant la saison des chaleurs, le paludisme sévit avec beaucoup moins d'intensité que l'année précédente, mais dans le courant d'octobre survient le choléra qui fait 8 victimes. Grâce à l'arrivée de remplaçants, l'effectif de la population se maintient au chiffre de 375 en décembre, dont 292 pour El Affroun et 83 pour Bou-Roumi.

D'abondantes pluies survenues en janvier 1851 causent d'importants

dégâts dans les constructions. « Les maisons de la rue du Nord écrit dans son rapport mensuel le directeur de la colonie, étaient littéralement inondées ; les fondations mal bâties se sont affaissées et ont donné lieu à des infiltrations qui amenaient jusqu'à deux pouces d'eau dans l'intérieur. Les toitures, soulevées par le moindre vent, offrent un passage à la pluie par les interstices des planches mal jointes [1]. » L'état sanitaire s'en ressent. Les colons cependant augmentent les étendues cultivées : en février, 350 hectares sont ensemencés, 2.500 arbres et 10.000 pieds de vigne plantés.

Le troupeau n'est pas sans compter quelques brebis galeuses. Le capitaine Blanc, directeur de la colonie, signale certains colons « qui, après avoir négligé la concession dont l'exploitation leur était confiée, espérent trouver assez d'élasticité dans les lois et règlements pour louer leurs hectares, de sorte qu'ils auraient l'avantage d'avoir été nourris pendant trois ans et de rentrer en France avec un titre provisoire de concession, une rente qui serait servie par le locataire et l'assurance de vendre un jour ces champs qu'aujourd'hui ils ne regardent même pas [2] ».

Comme la récolte en céréales avait été faible à cause de la sécheresse et de l'invasion de sauterelles et que, d'autre part, l'allocation gratuite de vivres aux colons devait cesser en décembre un grand nombre d'entre eux allaient se voir dans l'obligation d'opter entre la mendicité ou la rentrée en France. Fort heureusement, la Chambre des Représentants vint apporter un remède à cette situation critique, en votant la prolongation de cette allocation jusqu'à l'époque de la moisson ; ceux qui n'auraient pas de ressources personnelles à cette époque devraient s'en procurer en participant aux travaux d'utilité publique qui resteraient à exécuter dans les centres.

La situation matérielle des colons était ainsi assurée pour l'avenir. Quant à la situation morale, elle était déjà satisfaisante. « Ceux-là mêmes qui semblaient devoir rappeler les mauvais jours de la colonie, constate avec satisfaction le directeur, sont soumis et respectueux. On ne voit presque plus d'ivrognes, et les scandales autrefois si communs chez les femmes sont devenus excessivement rares [3]. »

Au 31 décembre 1851, l'effectif de la population était en légère décrois-

1. Rapport du capitaine Blanc. 31 janvier 1851. Arch. Nat. F 80 1317.
2. Rapport du capitaine Blanc. 30 juin 1851. Arch. Nat. F 80 1417.
3. *Ibid.*, 31 décembre 1851. Arch. Nat. F 80 1421.

sance : 344 habitants. Sur les 152 concessionnaires primitifs, il en restait encore 66 ; 31 nouveaux concessionnaires étaient venus combler les vides produits par les départs. Les dépenses faites pour la création des deux centres atteignaient à la même date près de 400.000 francs.

Une constatation qui vaut d'être signalée, parce qu'elle choque au premier abord, c'est le peu d'entrain que manifestent ces colons parisiens pour le travail en commun, dont ils avaient pourtant dans les clubs entendu vanter les bienfaits par les apôtres du socialisme. Ils sont sur ce point en parfait accord avec les colons militaires de Beni Mered. « Tout en déclarant ma satisfaction, écrit dans son rapport du mois d'avril 1852 le directeur de la colonie, je ne puis m'empêcher de me plaindre d'un défaut que j'ai signalé autrefois et qui consiste dans le fort peu de zèle pour les intérêts généraux. On travaille bien, dès qu'on travaille pour soi, dans un but d'intérêt direct, mais quand il s'agit d'utilité publique, il faut que le directeur soit là, sinon ils marchent lentement et mal [2]. »

L'état sanitaire fut en 1852 plus mauvais encore que les années précédentes ; le chiffre des décès s'éleva à 46 et le taux de la mortalité à 150 pour 1.000. L'effectif de la population descendit à 326. Mais après ce débordement nécrologique, le calme revient : la proportion des décès tombe à 18 pour 1.000 l'année suivante et oscille entre 23 et 45 dans les cinq années qui suivent. Durant ce lustre, la population passe de 342 à 371 habitants.

Les colonies agricoles d'El Affroun et de Bou-Roumi furent remises à l'autorité civile le 1er janvier 1853. La transition entre le régime militaire et le régime civil avait été préparée par un arrêté du 18 juin 1852 qui instituait un maire et un adjoint à titre d'officier d'état-civil. Toutes les subventions accordées par l'Etat cessèrent d'être distribuées à partir de cette date. Avec les 3 ou 4 hectares de terres cultivables dont disposait chaque colon, il y avait tout juste de quoi faire vivre une famille ; aussi les cultivateurs laborieux se mirent activement au défrichement du reste de leur lot envahi par les palmiers nains et se fixèrent définitivement au sol, dans l'espoir d'acquérir sous peu une honnête aisance.

Les difficultés de défrichement retardèrent les progrès agricoles. La statistique de 1854 ne signale que 164 hectares ensemencés en céréales ; mais dans les deux années suivantes, les colons firent un vigoureux effort

1. Rapport du capitaine Blanc. 30 avril 1851. *Ibid.*

et ensemencèrent 223 hectares en 1855 et 418 en 1856. La culture du tabac, dont les essais avaient été fructueux, prenait un rapide développement : les plantations atteignaient 17 hectares 50 en 1854 et 30 hectares l'année suivante. Par contre les essais de culture de la vigne et du coton ne donnèrent que de médiocres résultats. Pour encourager les colons à terminer les défrichements, le Préfet promit, au début de 1857, une prime de 100 francs pour tout hectare qui serait défriché et mis en culture dans le courant de l'année. Cette prime produisit d'excellents résultats.

En 1858, El Affroun et Bou Roumi présentaient déjà l'aspect de deux petits villages de France. On y voyait, comme établissements publics, deux mairies, deux écoles, une église avec presbytère, une caserne de gendarmerie avec prison. Un barrage, établi sur l'oued Bou Roumi, amenait dans ces deux centres au moyen d'aqueducs longs de plus de cinq kilomètres une quantité d'eau suffisante pour les besoins des colons et l'irrigation des lots de jardin. Les plantations publiques, remarquables par leur belle venue, jetaient une note gaie dans ces deux villages jumeaux unis par une verdoyante avenue de mûriers.

Mouvement de la population a El Affroun et a Bou-Roumi.

Année	Population	Décès	Pourcentage	Nais.	Observ.
1849	365	31 [1]	8.49	17	[1]. dont 7 du choléra.
1850	375	32	8.05	18	
1851	344	28	8.13	9	
1852	306	46	15.20	9	
1853	326	6	1.84	7	
1854	347	10	2.88	6	
1855	342	9	2.62	10	
1856	350	16	4.57	16	
1857	346	15	4.35	12	
1858	371	13	3.50	10	

Marengo

La troisième colonie agricole de la Mitidja fut fondée à son extrémité occidentale, sur la rive droite de l'oued Meurad et sur un plateau d'une

altitude de 113 mètres qui se reliait à la plaine par une pente douce. Elle prit d'abord le nom indigène de Meurad pour adopter définitivement celui de Marengo en raison des services rendus à la colonisation par le colonel qui portait ce nom.

Cette colonie eut la bonne fortune d'avoir comme directeur le capitaine du génie de Malglaive, homme d'une activité débordante, d'une initiative parfois audacieuse, d'une énergie et d'une ténacité vraiment lorraines, « d'un caractère, il est vrai, un peu systématique, mais d'une intelligence et d'un courage qui ne faillit à aucun de ses devoirs », a dit de lui le préfet Lacroix. Après s'être dépensé sans compter pour ses colons, il se fera colon lui-même pour terminer sa carrière au milieu de ceux auxquels il s'était profondément attaché.

L'emplacement choisi par la Commission des centres, entre le village actuel et l'oued Meurad, lui parut défectueux et trop rapproché des marais qui couvraient alors la plaine de Sliman. Pressé par le temps, car l'arrivée des nouveaux colons était annoncée, il le modifia de sa propre initiative et fit le tracé du nouveau centre à 500 mètres plus à l'est, à une altitude un peu supérieure et sur une pente facilitant l'écoulement des eaux. Cet acte trop personnel lui valut une sanction disciplinaire. « Il fut mis aux arrêts officiellement pour n'avoir pas suivi les instructions données, mais félicité amicalement et officieusement pour le choix qu'il avait fait d'un emplacement plus salubre. » Il serait plus exact de dire moins insalubre, car les marécages ne faisaient pas défaut. « Le ravin actuel de l'abattoir et celui des fermes Sauveton était obstrué par un fouillis de ronces et de détritus qui formaient des fondrières et des flaques d'eau stagnantes. L'oued Mereirou s'épandait à chaque orage dans toute la plaine de Sliman, où des joncs et des épines arrêtaient toutes les vases qu'il charriait. La forêt ne devait son existence qu'aux marais, qui l'avaient défendue contre le fléau des incendies. Quant au lac Halloula, chaque hiver, il couvrait tout le fond de la plaine jusqu'aux fermes actuelles de Poignant, Branthôme et Germain [1]. »

Le nouveau centre fut entouré d'une enceinte rectangulaire de 800 mètres de long sur 450 de large constituée par un fossé de 2 m. 50 de profondeur avec dix bastions aux angles et aux portes. A l'intérieur de cette enceinte de 30 hectares devaient s'installer 150 familles. Les fossés

1. De Malglaive (fils). *Un directeur de colonie agricole, le capitaine de Malglaive.* 1909.

d'enceinte et le tracé des rues étaient déjà terminés, quand le directeur reçut l'ordre de réduire le village à 100 feux. Pour n'avoir pas à creuser un nouveau fossé, de Malglaive supprima les maisons prévues au centre, réservant ainsi un vaste espace pour la future place de Marengo. Comme à El Affroun, les défrichements rendus difficiles par la présence de nombreux palmiers nains furent commencés par la main d'œuvre militaire.

Les colons du nouveau village quittèrent Paris le 19 novembre ; ils furent dirigés d'Alger sur Cherchel par voie de mer à cause des difficultés de communication dans la plaine et se rendirent à leur lieu de destination en cinq convois, les deux premiers à la fin de décembre, les trois autres du 20 au 30 janvier suivant. Le premier convoi, parti de Cherchel le 19 décembre, à huit heures du matin, par un temps magnifique, « les hommes à pied, les femmes et les enfants dans des prolonges », arriva le soir même à l'emplacement du nouveau village. Les enfants, qui avaient souffert durant le voyage d'un régime alimentaire auquel ils n'étaient nullement préparés, eurent à se plaindre pour la plupart d'affections intestinales. Les deux baraques construites en planches abritèrent les femmes et les enfants ; les hommes logèrent sous des tentes ; tous couchèrent sur des lits improvisés faits de branchages, de diss et de palmiers nains. Ces abris provisoires seront remplacés par des maisons en maçonnerie, qui seront attribuées par le sort aux colons mariés d'abord, puis aux célibataires, au fur et à mesure de leur achèvement ; elles seront terminées à la fin de l'année 1849.

Les nouveaux colons furent employés aux travaux d'établissement de leur village suivant leurs aptitudes : « Les ouvriers d'art dans les ateliers de forge et de menuiserie ou aux maçonneries, les autres aux terrassements ;... les plus lettrés et les plus intelligents formèrent les bureaux de la mairie improvisée, ceux de l'hôpital et ceux des travaux publics, où les travaux étaient d'autant plus considérables que beaucoup de chantiers étaient ouverts simultanément pour répondre à des besoins divers, mais tous urgents. Ces travaux étaient payés aux colons, ce qui leur permettait de gagner quelque argent [1]. » La construction des routes fut confiée à l'armée ; ce fut elle également qui fournit les cadres de tous les chantiers et, le cas échéant, un supplément de main-d'œuvre. Quant aux travaux d'adduction d'eau, ils consistèrent dans la captation et l'amènagement d'une source qui filtrait dans les berges de la rive droite de l'oued Meurad et dans la

1. De Malglaive, ouv. cit.

construction d'un puits ; les ressources en eau ayant été reconnues insuffisantes, le directeur de la colonie fit dériver une partie des eaux de cet oued et les amena dans des bassins d'épuration d'où elles étaient ensuite distribuées aux habitants.

A la fin de janvier 1849, 828 « ouvriers parisiens » sont installés à Marengo [1]. L'Administration leur a fourni 185 chevaux ou mulets, « mais sans harnais », 28 charrues, « mais sans leurs accessoires », de sorte que les colons ne peuvent les utiliser au début. « La situation morale est satisfaisante, écrit le directeur dans son rapport de janvier. La plupart des colons ont foi dans l'avenir de la colonie. Le plus grand nombre tend à travailler et à vaincre la fatigue. Les habitudes et la conduite sont généralement sage [2]. » Mais la situation matérielle est moins brillante : « La nourriture paraît être insuffisante pour beaucoup de colons. Les vêtements du plus grand nombre sont délabrés. » Comme on avait annoncé 800 colons et qu'il en est arrivé 865, les baraques construites pour les recevoir sont insuffisantes et bon nombre d'entre eux sont sous la tente. Par contre, une infirmerie, une école et une salle d'asile sont déjà installées. Les colons se sont mis à la culture de leurs lots de jardins et ont même ensemencé 5 hectares avec les semences qu'ils avaient apportées. Le moniteur agricole affecté à la colonie a organisé une pépinière et commencé des plantations d'arbres.

En février, de Malglaive fait labourer en commun et planter 15 hectares de pommes de terre, dont la récolte sera partagée entre les colons. Il obtient de l'administration une nouvelle distribution d'animaux (18 chevaux ou mulets, 60 bœufs, 684 truies, 57 pourceaux) et d'instruments agricoles (36 charrues, 10 herses, 8 charrettes bouvières, 1 tombereau, des brouettes, pioches, pelles, bêches, haches, serpes, etc...) qui parent un peu au déficit existant.

Les fièvres paludéennes commencent à sévir au mois de juillet. Le service sanitaire pris au dépourvu ne peut suffire à la tâche ; si les malades ordinaires peuvent être traités sur place à l'ambulance militaire, tous les malades graves doivent être évacués sur Cherchel, distant de 28 kilomètres, ou de Blida distant de 40, « sans routes, à dos de mulet, ou sur des prolonges du train non suspendues. C'était la mort pour beaucoup ». Le nombre et la gravité de ces affections qui causèrent 8 décès démorali-

1. Liste nominative. Arch. Nat. F 80 1325.
2. Rapport (janvier 1849) de Malglaive. Arch. Nat. F 80 1413.

sèrent de nombreux colons : 41, secouant la poussière de leurs chaussures sur ce lieu maudit, rentrent en France.

Le mois suivant, 10 décès et 37 départs creusent un nouveau trou dans la population. Le lieutenant-colonel Soumain est pourtant optimiste dans son rapport d'inspection. « La colonie de Marengo est en très bonne voie, dit-il : les colons travaillent plus qu'ailleurs, semblent heureux et ne peuvent manquer de prospérer, s'ils ne se laissent pas abattre par les premières fièvres [1]. »

La situation s'aggrave encore en septembre. Les malades sont en si grand nombre que la plupart d'entre eux sont privés de soins ; « quelquefois une famille entière n'a pas un de ses membres qui puisse soigner les autres ». 18 décès et 15 nouveaux départs réduisent la population à 736 âmes. Fort heureusement la majorité des maisons (110) sont terminées et remplacent avantageusement les baraques en planches.

Pour comble d'adversité, le choléra s'abat en octobre sur la région, « terrifiant cette population déjà si éprouvée et déprimée par le paludisme, menaçant de tout désorganiser, en rendant presque impossibles les soins les plus urgents à donner aux malades. Médecins, infirmiers sont débordés, épuisés de travail et tombent à leur tour. La situation devient tellement critique, qu'on n'arrive pas toujours à former les corvées qui doivent porter les morts au cimetière, et que le capitaine directeur est obligé, pour remonter le courage de tous, de prendre plus d'une fois sur ses épaules les bras de la civière emportant un cercueil [2] ».

Devant cette détresse, de Malglaive fit appel au dévouement des sœurs de charité de Saint-Vincent-de-Paul. Un petit groupe fut aussitôt dirigé sur Marengo qui vint prodiguer ses soins aux malades hospitalisés dans des baraques aménagées en salles d'infirmerie. Les parents malades laissaient souvent, en entrant à l'infirmerie, leurs enfants à l'abandon. Pour éviter la contagion, les sœurs les recueillirent dans une garderie. Elles conservèrent auprès d'elles ceux dont les parents étaient morts à l'ambulance et furent chargées par le directeur de s'occuper de la concession laissée par les parents. Elles la firent labourer par les Arabes et se chargèrent de faire la récolte avec leurs orphelines. De Malglaive leur avança sur ses deniers personnels la somme de 10.000 francs pour l'achat d'un troupeau, qui fut doublé dès l'année suivante, et fit construire autour de leur hos-

1. Rapport du 30 août 1849. Arch. Nat. F 80 1422.
2. De Malglaive, ouv. cité.

pice des hangars et des écuries. Les sœurs prêtaient souvent aux colons des bêtes de labour et leur demandaient en échange de leur exécuter quelques travaux agricoles. Soucieuses avant tout de faire de leurs élèves de bonnes fermières, elles les employaient aux divers travaux domestiques, à la fabrication du beurre, du fromage, à la vente du lait aux colons. Elles entreprirent même, quand leurs ressources le leur permirent, des cultures industrielles de tabac et de coton et s'adonnèrent à l'élevage du ver à soie.

Le choléra fit un très grand nombre de victimes : au nécrologe d'octobre figurent 86 décès, à celui de novembre, 40 ; les fièvres paludéennes, qui continuent à sévir, contribuent à enfler le chiffre de la mortalité. En outre les départs s'accentuent : ils s'élèvent à 46 en octobre et à 35 le mois suivant. En décembre, la situation s'améliore ; le chiffre des décès s'abaisse à 12.

Quel triste bilan pour la première année d'existence de Marengo ! 194 décès, une mortalité de 234 pour 1.000, une diminution de 292 individus dans le chiffre de la population qui est tombée à 582 habitants. On comprend le découragement de la plupart des colons. « Le courage, ne reste plus, dit de Malglaive dans son rapport de décembre [1], qu'à 40 ou 50 familles de colons. Les autres, ou sont malades, ou attendent un moment favorable pour rentrer en France. » Aussi le directeur jette-t-il un cri d'alarme et demande-t-il d'urgence des soldats pour faire avec les colons restés valides les travaux agricoles. « A mon grand regret, écrit-il au général Blangini commandant la division d'Alger, les forces ne reviennent pas aux colons qui ont été malades ; ils languissent et sont incapables d'un travail vigoureux et soutenu ; tout souffre, tout dépérit ; moi-même je commence à sentir ma santé s'altérer et mon courage faiblir. Nous sommes perdus, si des secours puissants ne nous sont envoyés, car nous sommes comme de jeunes arbres ou plutôt comme de vieux arbres, transplantés dans un terrain qui ne nous a pas vu naître ; une partie meurt, les autres languissent, et il faut la main et les soins constants du jardinier pour la sauver. L'armée seule peut nous venir en aide d'une manière efficace par ses bras qu'elle peut mettre momentanément à notre disposition, pour se retirer ensuite, afin d'éviter l'influence fâcheuse des miasmes qui nous environnent. Chaque période de travail peut être comparée à une charge devant l'ennemi ; on peut s'exposer au feu pendant quelque temps, il y aurait imprudence à le faire trop longtemps. Les colons, gardiens néces-

1. Arch. Nat. F 80 1422.

saires de la richesse créée par le travail, doivent seuls être exposés au danger. C'est ainsi que j'envisage la colonie : je ne crois pas que, sans ces secours successifs et puissants que je réclame de l'armée, nous puissions jamais réussir, par suite de cette influence fâcheuse du climat, qui énerve ou tue les hommes, comme nous en avons fait une si triste expérience [1]. »

Des soldats furent envoyés à Marengo pour aider les colons à faire les semailles, continuer les défrichements et exécuter des travaux d'assainissement. « Les ravins de l'Abattoir et des fermes Sauveton furent débroussaillés et curés, de manière à assurer l'écoulement des eaux. Un large fossé fut creusé à la limite et en amont de la forêt de Sidi Sliman pour déverser les eaux qui l'inondaient dans l'oued Meurad et l'oued Bou Ardoun. Une grande tranchée fut ensuite ouverte qui devait être la route de Tipaza [2]. » Ces secours n'arrêtèrent pas les départs, qui s'élevèrent à 28 en janvier, à 26 en février, et firent descendre l'effectif de la population à 469.

Après une légère amélioration de l'état sanitaire dans le premier semestre de 1850, les fièvres réapparaissent avec violence au début de juillet, accompagnées de plusieurs cas d'ophtalmie grave. « Quelques personnes perdent complètement la vue pendant plusieurs jours. » Cette épidémie est toutefois moins meurtrière que celle de l'année précédente. On constate en effet 4 décès en juillet, 3 en août, 2 en septembre, 3 en octobre, 3 en novembre, et pour toute l'année 37, ce qui donne une proportion de 66 pour 1.000.

A la fin de 1850, malgré les pertes subies dans le courant de l'année, l'effectif de la population est en légère augmentation sur le chiffre de l'année précédente (555 contre 528), grâce à l'arrivée d'un contingent assez important de nouveaux colons. 942 hectares sont défrichés, 300 ensemencés en céréales et 16 en vignes sur un territoire de 1.180 hectares.

Les « ouvriers parisiens » de Marengo avaient été soumis au travail en commun comme les colons soldats de Beni-Mered. Ils ne mirent pas longtemps à s'apercevoir que les doctrines communistes qu'on leur avait exposées dans les clubs n'étaient séduisantes qu'en théorie, et que, dans la pratique, le régime de la propriété privée était le seul viable. Aussi adressèrent-ils en septembre 1850 au Gouverneur général une pétition dans laquelle ils demandaient à sortir du régime de la communauté et à recevoir immédiatement ce que le décret avait promis à chacun d'eux, terres ani-

1. Arch. Nat. F 80 1414.
2. De Malglaive, ouv. cité.

maux de travail, instruments aratoires [1]. C'était un nouvel échec des doctrines communistes. Le gouverneur général s'empressa d'accéder à leur demande.

Aiguillonnés par l'intérêt individuel, les colons se mirent au travail avec ardeur et s'habituèrent peu à peu à leur nouvelle vie. « Les habitants prennent tout à fait le caractère de nos populations agricoles de France. Les écoles sont aussi assidûment fréquentées qu'il est possible de le désirer ; l'école du soir surtout est suivie par plus de 50 enfants et quelques jeunes gens dont plusieurs ont jusqu'à dix-huit ans. L'école de filles est aussi en bonne voie ; un ouvroir qui y est annexé sert à enseigner aux jeunes filles les travaux d'aiguille. Des rapports s'établissent peu à peu entre les colons et la population indigène ; les Arabes nous fournissent l'orge, du lait, des œufs et ils prennent chez nous du pain, du blé, des objets de ferblanterie ; il est aussi à remarquer qu'un grand nombre des Arabes du voisinage viennent travailler avec nos colons ; enfin, quelques-uns viennent fréquemment se faire panser à l'infirmerie ; deux y sont restés pendant ce trimestre et y sont restés jusqu'à leur guérison [2]. »

Mais la réapparition des fièvres et surtout la faiblesse de la récolte, dûe à une extrême sécheresse et à une invasion de sauterelles, provoquèrent à nouveau le découragement chez un grand nombre de colons, convaincus que les résultats obtenus n'étaient nullement en rapport avec les efforts déployés. Il était d'ailleurs manifeste que les trois hectares de terres défrichées que chaque colon avait reçus de l'administration étaient insuffisants pour amener leur bien-être. Aussi plusieurs colons s'en retournèrent en France. D'après un rapport du secrétaire général du gouvernement, il ne restait plus à la fin de 1851 que 91 concessionnaires anciens sur 318 ; 82 nouveaux avaient été admis pour combler les vides.

En raison de cette récolte déficitaire, les colons, à qui devait être supprimée à partir de janvier 1852 l'indemnité représentative de vivres, continuèrent à la percevoir pendant les mois de janvier et de février. A partir de mars, il leur était loisible de se procurer des ressources supplémentaires en participant aux travaux publics qui restaient à exécuter dans les nouveaux centres.

L'Etat avait dépensé jusqu'alors près d'un million de francs pour la création de Marengo. Etait-ce en pure perte ?... Il semblait au contraire qu'il

1. V. Arch. Nat. F. 80 1322.
2. Rapport trimestriel de Malglaive, 1er trimestre 1851, Arch. Nat, F 80 1415.

y avait de sérieux motifs de confiance dans l'avenir : l'étendue des cultures avait augmenté considérablement, plus de 500 hectares avaient été ensemencés en céréales ; la récolte s'annonçait comme devant être très favorable ; le travail était « maintenant soutenu et réglé » ; les colons étaient déjà arrivés à rembourser l'avance de 21.000 francs qui leur avait été faite sur les fonds de la colonie.

Un point noir restait cependant à l'horizon, l'insalubrité de la localité, qui avait déjà fait plus de 200 victimes. Les registres de l'état civil accusent pour 1852, 35 décès soit une mortalité de 63 pour 1.000, et pour 1853 le chiffre énorme de 76 décès ; toutefois la mortalité ne doit pas être sensiblement plus élevée que celle de l'année précédente, si l'on tient compte que les déportés politiques de la Bourkika décédés à Marengo ont été portés sur les registres de l'état-civil de ce village, sans figurer dans le chiffre de la population.

Pour faire disparaître cette insalubrité, de Malglaive proposa de combler le grand foyer d'infection que constituait le lac Halloula. Il avait employé avec succès le système qu'il préconisait à l'oued Mereirou dont les eaux divaguaient dans la plaine, formant une zône marécageuse : il avait détourné ce torrent dans l'oued Meurad en creusant une tranchée de dérivation qui, après deux crues seulement, avait été transformée en un ravin très profond. Cette puissante action de l'érosion suggéra à de Malglaive l'idée de combler et de dessécher ce vaste lac ; il suffisait de dériver les oueds Bourkika et Djer qui, en période de crue, charriaient de grandes quantités de matériaux ; quand cet amas d'alluvions serait jugé suffisamment abondant, il n'y aurait plus qu'à amorcer un fossé d'écoulement au point le plus bas du lac, les eaux s'y précipiteraient, l'approfondiraient, l'élargiraient et le lac se dessècherait rapidement.

De Malglaive fit commencer les travaux de dérivation de l'oued Bourkika qui furent terminés deux ans après. « Ce qui avait été prévu se produisit : le torrent, en arrivant dans le lac s'arrête, laisse déposer les graviers, les sables qu'il chariait. C'est le colmatage de la cuvette qui commence, le fond s'exhausse et la pente générale, si nécessaire pour le dessèchement, augmente d'autant. Mais ces crues qui arrivent ainsi par grandes masses font monter le plan d'eau, elles cherchent une issue et trouvent la rigole d'évacuation qui leur a été préparée. Elles s'y engouffrent et commencent sur le fond et sur les berges de ce fossé le travail d'érosion qui devait donner en peu d'années à cet exutoire la section convenable, sans

que la main de l'homme ait eû à intervenir, si ce n'est pour faire glisser les arbres déracinés et les paquets d'herbes mortes, qui s'y arrêtaient et risquaient de l'obstruer. Non seulement on n'était pas obligé de creuser le canal à la pioche, mais il s'approfondissait tout seul [1]. »

De Malglaive voulut continuer l'exécution de son projet en dérivant l'oued Djer. Mais les résultats qu'il attendait de la réalisation de ce projet ayant paru très problématiques au service des Ponts et Chaussées, il dut l'abandonner. Non seulement l'oued Djer ne fut pas dérivé, mais l'oued Bourkika remis dans son ancien lit.

C'est aussi au capitaine de Malglaive que revient l'idée de la construction d'un barrage réservoir en terre, destiné à arrêter et à emmagasiner pour la saison sèche le trop plein des eaux de l'oued Meurad qui s'écoulaient inutilement vers la mer pendant la saison des pluies. « L'idée était osée et elle se heurta à bien des oppositions. Il était indéniable que de semblables ouvrages avaient déjà occasionné des catastrophes. Mais il fallait remarquer que tous ces accidents étaient dûs à ce que, pour une raison ou pour une autre, l'eau retenue avait passé par dessus la digue ou l'avait perforée. Il suffirait donc, observait-il justement, pour éviter ces dangers, de donner aux crues, par un déversoir convenable, un débouché tel qu'elles ne puissent jamais atteindre la crète du barrage, et de construire la digue, le remblai avec assez de soin, en le faisant tasser à mesure de son exhausement pour qu'aucun vide ne s'y trouvât et que la perforation de l'eau ou par les animaux fût impossible [2]. »

Pour triompher des hésitations de l'Administration, de Malglaive dut « construire en plâtre un plan en relief, à échelle réduite de l'emplacement du futur barrage, y élever avec de la terre une digue et faire fonctionner cet ouvrage en miniature avec de l'eau qu'on y amenait en plus ou moins grande quantité et brusquement pour représenter les crues. L'expérience eut lieu dans la cour de l'hôtel occupé à Alger par le général du génie, et l'autorisation ne fut donnée qu'après cette expérience décisive qui dura plusieurs jours [3]. »

Mais, pour passer à l'exécution, il fallait de l'argent. Or, aucun crédit n'avait été prévu au budget. De Malglaive offrit alors d'avancer lui-même les fonds et mit à la disposition du gouverneur général sans intérêt la dot

1. De Malglaive, ouv. cité, p. 15 et 16.
2. *Ibid.*, p. 10.
3. *Ibid.*

de sa femme, récemment décédée. Randon qualifia ce procédé « d'irrégularité subversive des principes administratifs », mais le prêteur fut remboursé l'année suivante par ordre du Ministre de la guerre.

D'après le projet primitif, la hauteur de la digue devait être de 45 mètres, et le volume d'eau emmagasiné de plus de 6 millions de mètres cubes. Ces proportions furent réduites à 20 mètres pour la hauteur et à un million de mètres cubes pour la capacité. Ce barrage commença à fonctionner quatre ans après. En permettant les cultures irriguées et l'installation de moulins, il rendit de grands services à l'agriculture et à l'industrie.

La situation commence à s'améliorer dans la colonie agricole de Marengo à partir de 1854. La population, composée encore partiellement des ouvriers parisiens qui étaient venus fonder le centre, progresse d'un mouvement continu : 564 en 1854, 662 en 1855, 693 en 1857, 709 en 1858 et 730 en 1859. L'état sanitaire reste cependant encore instable. La mortalité, très élevée en 1855 (99 pour 1.000) et en 1857 (145 pour 1.000) devient très faible en 1858 (22 pour 1.000) et en 1859 (32 pour 1.000).

Les colons, outre la culture des céréales et l'élevage, commencent à s'adonner à la culture du tabac, qui occupe au 31 décembre 1854 une étendue de 26 hectares, et à celle de la vigne qui couvre à la même date 22 hectares. L'administration, pour encourager les plantations, fonde une pépinière. Par ailleurs, les grands travaux hydrauliques en cours d'exécution, le barrage réservoir et un canal de dérivation de 8 kilomètres de longueur sur l'oued Meurad, destiné à fournir de l'eau pour l'alimentation et l'irrigation, vont être pour Marengo, une source de richesse agricole des plus fécondes. L'ancien marché des Hadjoutes, qui se tient aux portes du village est très fréquenté par les tribus de la plaine, Beni Menad, Menasser, Hadjoutes, et par les Chenoua de la montagne et il constitue également pour ce centre un élément non négligeable de prospérité. Un voyageur qui a assisté à ce marché au début de 1853, en fait la description suivante : « 1.000 ou 1.200 Arabes y sont réunis ; il y a quantité de bestiaux, chevaux, bœufs, bourricos, chameaux. Ces derniers surtout méritent d'être observés. Les uns arrivent, plient les jambes, se prosternent pour qu'on puisse plus facilement ôter leur charge ; d'autres en font autant pour qu'on puisse les recharger ; enfin d'autres sont en halte, attendant que le marché finisse. Cette halte est presque un supplice ; en effet, à défaut d'arbres ou de piquets où on puisse les attacher, les Arabes ont imaginé le moyen très simple, mais barbare, de leur plier une jambe de devant et de leur lier le

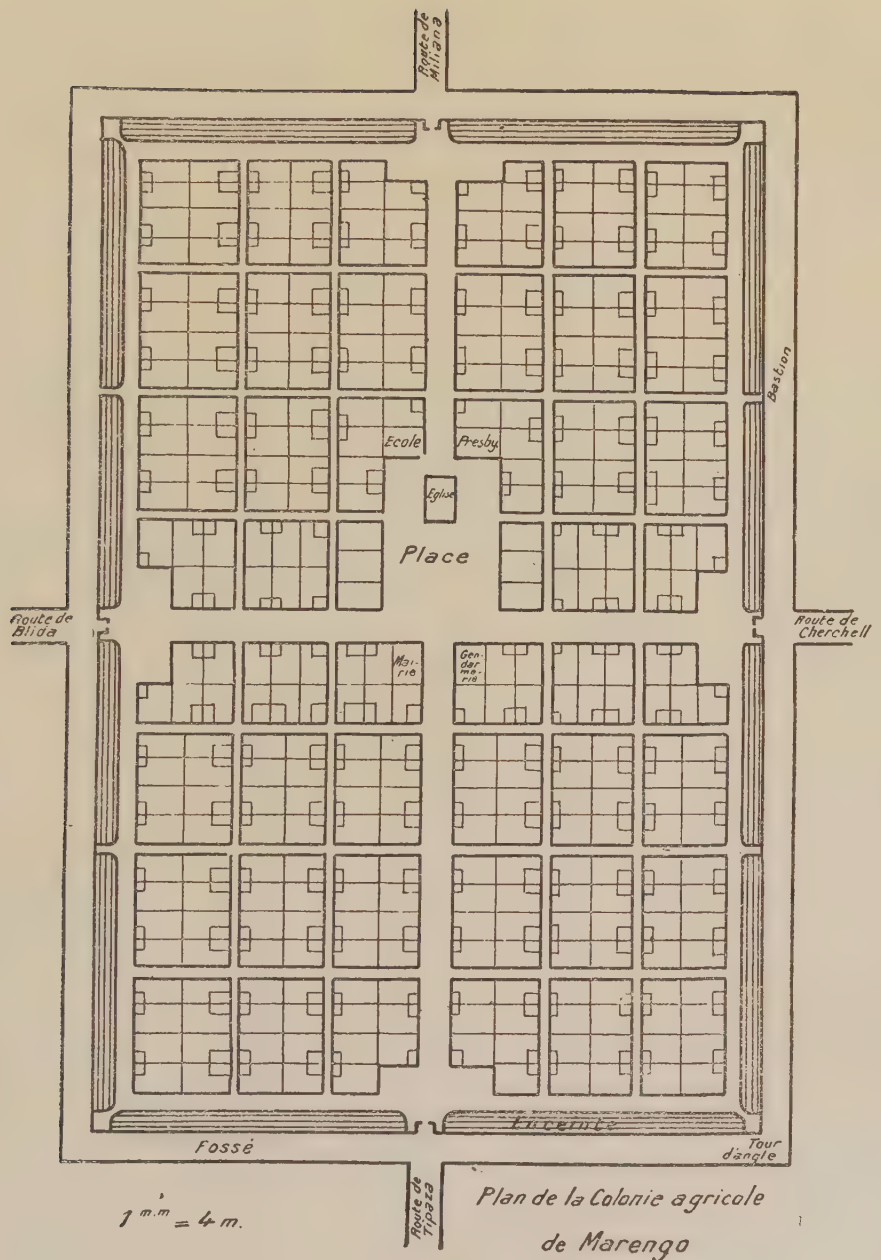

1 m.m = 4 m.

Plan de la Colonie agricole de Marengo

(d'après le cap. de Malglaive)

pied à l'épaule. Outre les bestiaux, il y a quantité de marchandises, grains, fruits, volailles ; et puis, sous des tentes, de nombreux étalages de bimbeloteries, étoffes, parfums, teintures pour tatouage, verroteries, bracelets d'étain ou d'argent pour bras et jambes, chapelets, amulettes, pendants d'oreilles, tout ce qui peut piquer la convoitise des femmes [1]. » En mai 1857, le Préfet d'Alger rapporte une excellente impression d'une visite faite à cette colonie. « Les cultures y sont nombreuses et variées, les maisons dans un excellent état d'entretien, la population intelligente, laborieuse, désireuse, d'améliorer sa position et ne négligeant rien dans ce but. J'ai visité, ajoute le Préfet, la plupart des familles dont l'installation remonte généralement à 1848 et je les ai trouvées satisfaites, ne regrettant rien du passé et pleines d'espérances dans l'avenir. Une seule chose les préoccupe, l'exiguïté de leurs concessions. »

Somme toute, si l'enfantement de Marengo s'est fait dans la douleur, les deuils et la désolation, si son enfance a été terriblement dure, sa croissance sera régulière et assez rapide ; ce centre deviendra sous peu un des plus prospères du département.

Mouvement de la population.

Année	Population	Décès	Pourcent.	Nais.
1849	828 (janvier)			
	528 (décembre)	194 [1]	23.4	30
1850	555	37	6.6	10
1851	549	35	6.3	22
1852	549	76 [2]	?	33
1853	533	24	4.5	13
1854	564	27	4.7	27
1855	662	66	9.9	45
1856	660 [3]	42	6.3	43
1857	693	101	14.5	44
1858	709	16	2.2	13
1859	730	24	3.2	11
1860	670	18	2.7	9

[1]. Dont 80 environ du choléra.

[2]. Y compris les déportés de Bourkika qui ne figurent pas dans le chiffre de la popution.

[3]. Dont 52 étrangers.

1. Chanony. *Mémoire d'un voyage en Algérie*, 1853, p. 96.

CHAPITRE II

LA COMMISSION D'INSPECTION ET LES COLONIES AGRICOLES DE 1849.

La loi du 19 mai 1849 ayant alloué un crédit de 5 millions pour l'établissement de 6.000 nouveaux colons, l'Administration se préoccupa aussitôt de déterminer l'emplacement de 14 nouveaux villages, dont 5 dans la province d'Alger : Ameur el Aïn et Bourkika, dans la partie occidentale de la Mitidja, entre les centres de Marengo et d'El Affroun créés l'année précédente, Aïn Benian, Bou Medfa et Aïn Sultan, en dehors de la plaine.

Mais avant de répartir les crédits votés, l'Assemblée voulut connaître les résultats de l'essai qu'elle venait de faire tenter. Une commission spéciale, instituée par arrêté du Ministre de la guerre en date du 20 juin 1849, fut envoyée en Algérie pour inspecter les colonies agricoles. Composée de 9 membres, dont 4 représentants du peuple, elle était présidée par de Rancé. L'objet de sa mission était le suivant : « Examiner, sur les lieux mêmes, la situation morale de ces établissements nouveaux, c'est à-dire, d'une part, les dispositions d'esprit des colons, leurs habitudes, leurs règles de conduite ; de l'autre, l'état d'avancement de leurs travaux, de leurs cultures, de leur installation ; étudier leurs besoins, recueillir leurs griefs ; s'assurer de ce qui avait été fait et de ce qui restait à faire ; suivre enfin le mouvement ; apprécier la marche d'une entreprise pleine à la fois de difficultés et de grandeur, en signaler les points louables et les côtés défectueux, voilà dans quel cercle les recherches de la commission devaient s'exercer, et sur quoi elle avait à s'expliquer ensuite, sans partialité comme sans réticences [1]. »

Débarquée à Alger le 2 juillet, elle commença sa tournée par El Affroun et Bou Roumi, qu'elle inspecta les 6 et 9 du même mois, et par Marengo,

1. Rapport présenté au Ministre de la guerre par la Commission d'inspection de colonies agricoles de l'Agérie le 16 novembre 1849. Paris, Imprimerie nationale, 1849. Arch. Nat. F. 80 1328, p. 2.

visité les 7 et 8. Son voyage dura deux mois et se fit pendant la période la plus chaude de l'année.

« Cette colonie, dit-elle d'El Affroun et de Bou Roumi, est une de celles qui ont besoin du secours des soldats pour les défrichements. L'esprit des colons est excellent, et ils ont fait preuve de courage en se livrant aux travaux de la moisson. Il serait à désirer qu'une petite conduite amenât l'eau d'une source voisine, à la fois plus fraîche et plus salutaire que celle qui alimente le village. Le dévouement du directeur aux intérêts de la colonie a éveillé la reconnaissance des habitants et soutenu leur ardeur [1]. »

La commission paraît aussi satisfaite de Marengo. « Le territoire de cette commune, sans présenter autant de difficultés de défrichements que celui d'El Affroun, nécessiterait cependant le concours des soldats. La broussaille est plus abondante que le palmier nain, et elle offre moins de résistance aux outils. Le bon état de cette colonie et les résultats satisfaisants que la Commission a observés doivent être principalement attribués à ce fait que le directeur, appartenant à l'arme du génie, réunissait tous les pouvoirs dans sa main, et disposait sans contrôle de la marche des travaux [2]. »

Ce qui lui parut défectueux fut en premier lieu le recrutement des colons. Des colonies agricoles formées d'ouvriers parisiens, c'était un nonsens que la nécessité seule pouvait expliquer. « A peine, dans le nombre, comptait-on quelques centaines de cultivateurs ; le reste se composait d'artisans appartenant à des professions qui exigent plus d'habileté que de force. Pour ces derniers, un grave problème était posé ; il s'agissait d'une métamorphose complète [3]. »

En outre, les inconvénients de l'improvisation se révélaient dans le choix des emplacements souvent insalubres ainsi que dans les logements, constitués à l'origine par des tentes ou des baraques. « Mal défendus contre les intempéries, les colons l'étaient plus mal encore les uns contre les autres. Dans ces baraques sonores, où les cloisons n'atteignaient pas le faîte, les ménages se voyaient condamnés par la contiguïté à une sorte de vie en commun qui ne tournait au profit, ni de la concorde, ni des mœurs... C'était d'ailleurs une source de gênes et de servitudes réciproques qui

1. Rapport cité, p. 48 et 49.
2. *Ibid.*, p. 49.
3. *Ibid.*, p. 3

aigrissaient les esprits et leur faisaient envisager l'isolement comme un véritable bienfait [1]. »

De plus, le régime de la communauté avait été repoussé unanimement par les colons, par ceux qui se l'étaient proposé auparavant comme idéal. « De toutes les provinces, de tous les villages, il s'est élevé un concert de voix pour repousser et pour maudire tout ce qui, de près ou de loin, ressemblait à de la communauté. Le travail en commun, la récolte en commun inspiraient des répugnances dont on ne saurait exprimer l'énergie. Pas une bouche qui ne demandât la distribution des lots, la division des tâches, le partage des produits. La perspective d'une solidarité dans la besogne aigrissait les esprits et décourageait les bras : elle suffisait pour que la moisson séchât sur pied ou restât éparse en javelles. Dans cette voie, on ne se défendit d'aucun excès : un fait suffira pour en donner la mesure. Les baraques en bois ne comportaient pas de cheminées intérieures et, afin d'y suppléer, les colons s'étaient érigé, à leur porte même et en plein air, de petits foyers en pierres sèches, où ils préparaient leurs aliments. Ce spectacle éveilla la sollicitude de quelques directeurs. Ils firent construire, par les soins du génie, de vastes cuisines circulaires, pourvues d'une quinzaine d'âtres distincts qui aboutissaient à la même cheminée. On devait croire que les colons quitteraient leurs cuisines informes exposées à toutes les intempéries, pour venir, à tour de rôle, occuper ces places, commodes et couvertes, qu'on avait disposées à leur intention. Il n'en fut rien : la cuisine commune demeura vide ; les ménagères continuèrent à braver la pluie et le soleil. C'est qu'elles aimaient mieux, au prix de quelques inconvénients, s'affranchir des ennuis et des risques du voisinage ? Chacun chez soi, chacun pour soi, ainsi pouvait se traduire et se commenter leur façon d'agir [2]. »

Quant aux reproches d'agitation politique, d'oisiveté, de dérèglement moral, ils étaient fondés, mais il ne fallait pas « faire peser sur la masse les écarts d'un petit nombre. »

Les colons avaient reçu de l'Etat une concession, des rations de vivres, un logement, des instruments d'exploitation, du bétail, des prestations en nature, et, malgré ces dons, plusieurs d'entre-eux étaient dans une misère noire, couverts de haillons et sans chaussures. L'administration était venue à leur secours par des avances en nature, par une allocation journalière de 10 centimes et en leur procurant du travail sur les chantiers publics.

1. Rapport cité, p. 4.
2. *Ibid.* p. 7 et 8.

Comme aucun des villages en cours de construction n'était assez avancé pour recevoir des habitants, la Commission s'opposait à tout envoi de nouveaux colons pour l'année en cours. » Rien n'est prêt sur les lieux ; la Commission a pu s'en convaincre... Les convois nouveaux, s'il en était formé, seraient exposés aux mêmes épreuves qui ont assailli les anciens et dont ils auront tant de peine à se remettre. Peu de maisons sont construites, et il y aurait à en passer encore par les misères et les immoralités du baraquement. Sur beaucoup de points, le palmier nain couvre le sol d'une armure impénétrable ; les puits ne sont pas creusés ; les circonscriptions demeurent l'objet de conflits litigieux ; en un mot, on en est partout au régime des installations provisoires. Qu'aucun colon ne soit désormais envoyé en Algérie sans qu'il n'y ait d'avance, comme objets assurés, son logement, son champ, son bétail, en un mot tous les instruments d'une exploitation sérieuse [1]. »

Enfin, pour peupler les nouveaux villages, quand ils seraient prêts, et combler les vides produits dans les anciens, la Commission demandait qu'on choisît uniquement des cultivateurs, soit de France, soit d'Algérie.

Le gouvernement, docile aux conclusions formulées par cette Commission, ajourna l'installation des colons en 1849 et 1850 et, renonçant au système de colonisation établi par la loi du 19 septembre 1840, proposa de peupler les nouveaux villages de familles de cultivateurs de la métropole ou d'Algérie qui justifieraient des ressources nécessaires à leur installation. En outre, les familles destinées à chaque centre seraient, autant que possible, choisies dans le même département ou les départements limitrophes ; ayant les mêmes habitudes, pratiquant les mêmes cultures, elles seraient par cela même plus disposées à s'entr'aider et obtiendraient de leurs communs efforts des résultats meilleurs que si elles avaient été complètement étrangères les unes aux autres. Chaque famille recevrait une maison construite et une concession de terre variant de 8 à 10 hectares. L'une et l'autre deviendraient la propriété du concessionnaire à la charge par lui d'accomplir les conditions de culture qui seraient indiquées dans l'acte de concession et de payer une redevance annuelle de 50 centimes par hectare, à l'expiration des délais accordés pour la mise en valeur des terres.

Ce système fut adopté le 10 juillet 1851 par l'Assemblée Nationale, qui vota un crédit de 300.000 francs pour achever les villages commencés ; ils

1. Ouvrage cité, p. 25.

conservèrent la dénomination de « colonies agricoles de 1849 ». Ameur el Aïn et Bourkika dans la plaine de la Mitidja devaient bénéficier de ce crédit.

Ameur el Aïn.

La colonie agricole d'Ameur el Aïn ne fut pas peuplée suivant le nouveau système, car, à cette date, elle était déjà occupée par des Suisses [1].

L'emplacement de cette colonie avait été fixé par une commission nommée par arrêté du duc d'Orléans en date du 23 février 1848. Le génie militaire commençait l'année suivante la construction des maisons et les travaux d'adduction d'eau. 51 maisons étaient achevées au mois de mai 1850, quand les travaux furent interrompus par ordre supérieur.

Le territoire, fixé d'abord à 1.500 hectares pour 120 ou 130 familles, puis porté à 2.000 pour 160 ou 180 familles, fut réduit, en juin 1850, par le gouverneur général à 1.000 hectares pour 50 ou 60 familles et enfin ramené en juillet à 1.500 hectares pour le même nombre de feux. Pour constituer le périmètre, l'administration dut recourir à l'expropriation moyennant des échanges en nature ou le paiement d'indemnités. D'après le général commandant la division d'Alger, le territoire assigné au nouveau centre était ainsi composé : 100 hectares en bois et en broussailles, 230 en prairies naturelles, 520 en terres à défricher et 650 susceptibles de culture immédiate.

A la fin de janvier 1851, le gouverneur général d'Hautpoul fit diriger sur Ameur el Aïn, où les 51 maisons construites étaient inoccupées, 8 familles suisses, originaires du Bas Valais. Il chargea le capitaine Blanc, directeur d'El Affroun, de l'administration de la nouvelle colonie et fit distribuer aux nouveaux arrivants quelques avances en vivres, des semences et des instruments aratoires.

Les colons suisses se mirent aussitôt à défricher les lots de jardin qui leur avaient été concédés. Une subvention de 375 francs que leur avait allouée leur canton d'origine, facilita leur installation. Satisfaits de leur sort, ils écrivirent à des compatriotes, qui n'attendaient que de bonnes nouvelles pour venir les rejoindre, de se mettre immédiatement en route. Leur appel fut entendu : en mars, 16 familles nouvelles vinrent s'établir

1. Arch. G. G. I L 128. Arch. Préf. Alger. K 72-73-173. Rapports du directeur de la colonie aux Arch. Nat. F. 80.

à Ameur el Aïn, en avril, 21 et, en juillet, une vingtaine, ce qui porta l'effectif de la population suisse de la nouvelle colonie à 283 personnes.

Mais dès l'apparition des chaleurs, le paludisme s'abattit sur cette population. 2 cas de mort presque subite et 14 cas de fièvres graves survenus dans le courant du mois de juin jettent le trouble dans la colonie ; l'accroissement du nombre des malades et 8 décès constatés dans le mois suivant la démoralisent complètement. « Il n'y a plus de gaîté ni d'entrain, note le directeur, mais de la tristesse et de l'abattement dans les maisons encombrées de malades où tout le monde s'enferme, de peur du siroco et du soleil. » Pour relever le moral, il demande qu'on procède le plus tôt possible au lotissement du village. « Le calme et le courage renaîtraient en ces hommes de nature simple, qui voient dans le retard de l'arrivée du géomètre de fort mauvaises causes qui ne sont pas. Avec le travail reviendraient la confiance et la gaîté. » La situation matérielle est aussi déplorable que la situation morale. Les maladies ont engendré la misère. « La misère, dit-il, est grande dans les ménages ; les moyens d'existence accordés sont insuffisants, surtout pour des malades. On ne peut acheter que du pain et fort peu avec 0 fr. 25. Il serait urgent de leur allouer une demi-livre de viande jusqu'au mois d'octobre[1]. »

Un rapport du docteur Vincent, médecin de la colonie, explique que les émigrants suisses, goîtreux pour la plupart, étaient une proie toute désignée pour la maladie. « Les habitants de la colonie originaire du Valais (Suisse) sont pour la plupart entachés d'un vice originaire, qui se traduit chez les femmes par des goîtres volumineux souvent doublés, et, chez les filles, par un arrêt de développement tel que j'ai rencontré des jeunes personnes de 20 ans non encore réglées et presque toutes dans un état d'anémie chlorotique très prononcé. Parmi les hommes, la plupart présentent les signes du crétinisme porté à un haut degré ; maigres, frêles, pâles, goîtreux, de petite taille, le plus communément ils offrent un bien petit nombre de signes de la virilité. A ces considérations, si l'on réunit l'action puissante du changement de climat, les effets indispensables de la nostalgie, combien les conclusions de ce rapport deviendront faciles, surtout quand on saura que, depuis le 1er juillet, ces malheureux colons sont privés des vivres de campagne, et qu'avec cinq sous par jour, donnés seulement à ceux qui ont dépassé l'âge de sept ans, ils sont obligés, sans avoir pu reti-

1. Rapport cap. Blanc. Juillet 1851. Arch. Nat. F 80 1391.

rer aucun produit de récolte, de se procurer toutes les choses nécessaires à leur vie [1]. »

La température s'étant rafraîchie sensiblement en septembre, les fièvres diminuent en nombre et en intensité. 18 malades sortent de l'hôpital. Le gouverneur général, prenant en considération la pénible situation de ces colons leur alloue une indemnité représentative de vivres de 0 fr. 50, leur fait confectionner et distribuer cent paillasses et envoyer une quatrième religieuse de Saint Vincent de Paul.

La confiance commençait à renaître, quand survient en octobre une recrudescence de fièvres qui provoque plusieurs décès. Un grand nombre de colons effrayés quittent Ameur el Aïn. A la fin de l'année, ce centre ne compte plus que 144 habitants, la moitié de la population du début de l'année. Dans le courant de 1851, le chiffre des décès s'était élevé à 57, et la mortalité à 20 pour 1.000.

Au mois de février 1852, la situation s'est améliorée. La colonie continue « à se refaire ». Les Suisses qui sont restés montrent beaucoup de zèle. Pour prévenir le retour des épidémies, le directeur demande qu'on fasse des travaux d'assainissement, en particulier qu'on assure d'urgence l'écoulement des eaux stagnantes dans la partie nord des fossés. Il réclame également la construction d'un lavoir, d'un abreuvoir et l'achèvement de la conduite d'eau commencée au mois de septembre précédent.

Sept familles d'Alsaciens-Lorrains, puis onze familles de Franc-Comtois venant de la colonie voisine de Bourkika, désormais affectée aux transportés politiques, arrivent pour combler les vides d'Ameur el Aïn, dont la population est portée à 222 personnes.

A en croire le directeur, la situation est très satisfaisante à la fin du mois de mars. « Les familles venues de France, celles arrivées de Bourkika... sont animées d'un excellent esprit ; les ressources qu'elles apportent avec elles donneront un peu plus d'aisance à ce village où quelques colons pauvres sont parvenus à se glisser en trompant la vigilance de l'administration supérieure. » Tous gagnent assez pour pouvoir « non seulement bien vivre, mais encore faire quelques économies ». A l'exemple d'El Affroun, chaque colon abandonne 5 centimes par jour sur le produit de son travail, pour venir en aide à ceux que la maladie empêcherait de travailler. La nourriture, les vêtements et l'intérieur des maisons se ressentent du bien-

1. Rapport du Dr Vincent. Juillet 1851, Arch. Nat. F 80 1391.

être que le travail a apporté dans la colonie. « Parler des Alsaciens et des Franc-Comtois, note le directeur, c'est dire que la plus grande propreté règne chez eux. Je les cite tous pour exemple aux Suisses, qui eux-mêmes s'améliorent beaucoup sous ce rapport [1]. »

Mais, avec les chaleurs reparaissent les fièvres qui sévissent surtout sur les familles de Franc-Comtois. Au premier octobre, « il n'en reste plus que cinq, dont l'une encore a perdu la mère de famille, la seconde le père et la mère, la troisième son chef et un enfant ; dans chacune des deux dernières, il ne reste qu'un enfant ; les autres sont parties, après avoir perdu beaucoup de leurs membres [2] ». Dans le courant du 3me trimestre, on compte 26 départs et 18 décès qui font descendre la population de 211 habitants à 169.

La misère est de nouveau la compagne des maladies chez les Suisses. « Malgré que la route ait constamment offert aux colons valides un travail largement rétribué, la misère est rendue plus hideuse qu'à Bou Medfa par l'apathie des familles suisses, qui composent encore la majorité de la colonie et dont le canton de Valais me paraît avoir favorisé l'émigration parce qu'elles lui étaient à charge. Elles renferment des crétins et des goîtreux, qui ne sont pas démoralisés, écrit le directeur, parce qu'ils n'ont pas l'intelligence de penser au lendemain. Quoique ayant des habitudes de religion elles sont affligées du vice de l'ivrognerie dans les deux sexes et d'une grande immoralité chez les femmes [3]. »

Aussi le bilan de 1852 n'est-il pas plus rassurant que celui de l'année précédente. 53 décès figurent au nécrologe, ce qui donne l'énorme proportion de 238 pour 1.000, supérieure à la mortalité maxima de Boufarik, dépassée seulement au Fondouk. On conçoit qu'avec de telles pertes les cultures aient été négligées ; l'administration en était d'ailleurs responsable dans un certaine mesure, car le lotissement du territoire, réclamé par les colons et le directeur au mois de juillet 1852, avait été terminé seulement au mois de novembre de l'année suivante.

Ameur el Aïn se développa lentement, mais régulièrement, au cours des années suivantes. La population, grâce à l'arrivée de renforts, passa de 169 habitants en 1853 à 201 en 1855, pour atteindre 238 en 1858. Des travaux d'assainissement améliorèrent considérablement l'état sanitaire.

1. Rapport du directeur, 31 mars 1852. Arch. Nat. F 80 1310.
2. Rapport du directeur sur le 3e trimestre 1852. *Ibid.*, F. 80 1418.
3. *Ibid.*

La mortalité descendit de 119 pour 1.000 en 1855 à 68 en 1856, à 36 en 1857 et à 20 en 1858. Les progrès agricoles furent plus faibles que dans les autres villages. A la fin de 1854, 620 arbres seulement étaient plantés, 124 hectares défrichés sur un territoire de 532 hectares et 109 ensemencés en céréales ; faute de bêtes de labour, la majorité des colons avaient fait effectuer les travaux par des Arabes, moyennant une rétribution d'un quart ou d'un cinquième à prélever sur la récolte.

En 1855, 40 nouvelles concessions d'une contenance de 15 à 16 hectares furent constituées avec des terres disponibles et distribuées à une vingtaine de nouveaux colons, choisis parmi ceux qui disposaient d'un certain capital.

L'année suivante, 260 hectares furent ensemencés en céréales, mais la récolte ayant été très mauvaise à cause de la sécheresse (les rendements ne dépassèrent pas 3 pour 1), les colons se virent forcés de contracter des dettes et l'administration dut leur distribuer des graines pour leur permettre d'ensemencer leurs terres. Pour comble d'infortune, sept maisons, mal construites par le génie militaire, furent gravement endommagées par un ouragan qui sévit les17, 18 et 19 décembre. Quelques jours après, la maison qui servait d'église s'écroulait.

L'administration ayant offert en 1857 une prime d'encouragement de 100 francs par hectare de terre défrichée, plusieurs colons se mirent au travail avec ardeur ; 225 hectares de céréales furent ensemencés et quelques hectares de tabac plantés. Mais ce n'est que dans quelques années que les colons d'Ameur el Aïn, dont les débuts avaient été particulièrement pénibles et meurtriers, pourront, grâce à un labeur soutenu, sortir de la gêne et acquérir une honnête aisance.

Mouvement de la population.

Année	Population	Décès	Pourcentage	Naissances
1851	283 (juillet)			
	144 (décembre	57	20	»
1852	222 (mars)			
	169 (décembre	53	23.8	2
1853	169	11	6.5	2
1854	174	?		?
1855	201	24	11.9	7
1856	203	14	6.8	3
1857	221	8	3.6	12
1858	238	7	2.	6
1859	235	6	2.5	6

Bourkika

Si la colonie agricole d'Ameur el Aïn fut surtout une colonie suisse, celle de Bourkika fut, à ses débuts du moins, une colonie de transportés politiques.

L'emplacement de ce centre avait été fixé au pied de l'Atlas, sur l'oued Bourkika, à 6 kilomètres à l'est de Marengo et à 8 kilomètres à l'ouest d'Ameur el Aïn, par la même commission qui avait fixé l'emplacement de ce dernier village. C'était un site répulsif au premier chef : les eaux du lac Halloula tout proche formaient en se retirant pendant l'été de nombreuses mares stagnantes, repaires de milliers de moustiques.

Le territoire de ce village, constitué par voie d'expropriation, devait occuper, d'après les propositions du général commandant la division d'Alger, une superficie de 1146 hectares, sur lesquels 130 étaient susceptibles de culture immédiate, 860 couverts de palmiers nains, et 150 en bois et broussailles. Il était destiné à 60 ou 90 familles.

Les premiers travaux furent effectués par le génie militaire. Le village avait la forme d'un rectangle de 400 mètres de longueur sur 250 de largeur. Une enceinte, comportant sur chacune de ses faces deux portes avancées, devait assurer sa défense. La grande route d'Alger à Miliana le traversait dans toute sa longueur ; une vaste place avait été ménagée au

centre, aux deux extrémités furent construits deux puits de 16 mètres de profondeur, munis de treuil, avec lavoirs et abreuvoirs. Ce centre comprenait 92 lots urbains ; 55 de ces lots avaient une maison bâtie suivant la forme ordinaire, c'est-à-dire composée de deux pièces avec rez-de-chaussée ; une écurie était annexée à 24 de ces maisons.

Bourkika fut d'abord peuplé par 17 familles de Franc-Comtois, originaires des départements du Doubs et du Jura, formant une population de 81 personnes. Ces émigrants arrivèrent le 15 décembre 1851 complètement démoralisés ; ils étaient restés quelques jours à Alger avec les familles suisses qui avaient quitté Ameur el Aïn pour retourner dans leur pays et avaient rencontré des personnes malveillantes qui leur avaient peint l'Algérie et surtout Bourkika sous les couleurs les plus noires. Beaucoup étaient disposés à s'en retourner, mais le maire, le curé de Marengo et les sœurs de charité leur remontèrent le moral et les firent renoncer à ce projet. La plupart étaient des ouvriers journaliers, déjà initiés aux travaux agricoles, mais sans ressources. Pour leur permettre de subvenir à leurs besoins, le maire promit d'accorder une prime de 200 francs pour le premier hectare défriché.

Les nouveaux colons furent installés dans les maisons construites par le génie militaire ; on les avait réparées, blanchies à neuf et carrelées. Le génie leur distribua des planches à raison de quatre par personne, pour faire des lits, des tables ou des tabourets, ainsi que des couvertures, effets de campement, pioches et serpes.

Poussés par les colons de Marengo, ils adressèrent au Président de la République une pétition pour obtenir des vivres gratuites, mais cette pétition, transmise avec avis très défavorable par le maire, n'eut heureusement pas de suite. « Ce serait un malheur que d'y faire droit, écrivait ce dernier, car ils ne travailleront pas plus que les Parisiens, tant qu'ils auront la vie assurée ; je demande seulement pour eux du travail, tant qu'ils se porteront bien et non pas des subventions, mais des secours facultatifs pour leurs familles, lorsque la maladie les aura mis hors d'état de subvenir à leur entretien. La nécessité seule est efficace pour faire travailler les colons [1]. »

Les lots de jardin, qui étaient de 25 ares, furent portés à un hectare, de manière à permettre à chaque colon de protéger son jardin et ses plan-

1. Rapport Bonnemain, 10 janvier 1852. Arch. Nat. F 80 1310.

tations contre les ravages des bestiaux ou des chacals et les déprédations des Arabes. C'est au défrichement de ce lot que travaillèrent en premier lieu les colons. Ils semèrent des légumes, des fèves et un peu de grain au fur et à mesure des défrichements. Une dizaine d'entre eux eurent l'énergie de préparer à la pioche un hectare de terrain pour l'ensemencer en blé ou en orge. L'administration, pour leur faciliter les travaux agricoles, leur distribua 16 bœufs provenant d'une razzia effectuée en Kabylie, elle mit à leur disposition une somme de 100 francs pour acheter 500 mûriers et 1.500 pieds de vigne à la pépinière de l'orphelinat de Boufarik.

Au début de février 1852, l'inspecteur de colonisation Bonnemain se montre très satisfait des nouveaux colons. Les femmes et les jeunes filles en particulier méritent des éloges, car elles se montrent aussi dures à la tâche que les hommes. Quand elles ne sont pas retenues à la maison par les soins du ménage, elles travaillent jusqu'au soir avec leurs pères et leurs maris. « Elles piochent les endroits où il n'y a pas de palmiers. Je prie l'administration, ajoute l'inspecteur, de les admettre comme les colons l'ont demandé à prendre part aux travaux de terrassement de la route. Il paraît qu'on les employait volontiers à ce genre de travaux dans leur pays. Elles peuvent manier la pelle, rouler la brouette, et encore, s'il y a lieu, préparer la nourriture aux escouades de travailleurs [2]. » Pour activer les défrichements, l'inspecteur adjoignit aux colons des Espagnols qu'il payait de 240 à 300 francs pour chaque hectare défriché. A la fin de février, une étendue de 18 hectares était prête à être mise en culture. Une petite ombre à ce tableau : si les colons franc-comtois étaient plus laborieux que les parisiens, ils n'étaient guère plus tempérants ; tous les dimanches, au retour de la messe de Marengo, ils fêtaient Bacchus et s'en retournaient « en ribotte ».

Pour laisser la place aux déportés politiques, ils durent abandonner leur colonie au mois de mars et vinrent s'installer soit à Ameur el Aïn, soit à Bou Medfa. Les déportés vinrent s'établir au début de juillet. Ils furent occupés aux cultures, aux travaux de défrichement et de terrassement. L'insalubrité ne tarda pas à faire de terribles ravages dans leurs rangs. Sur un effectif d'environ 350, on enregistre 10 décès pour le 3me trimestre, 28 pour le 4me dans les infirmeries de Bourkika et de Marengo, sans tenir compte de ceux qui se produisirent chez les malades évacués sur les hôpi-

1. Rapport Bonnemain. 7 février 1852. *Ibid.*

taux de Blida et de Cherchel. L'épidémie continua à faire des victimes dans le courant du 1er trimestre de 1853 : 11 décès sont constatés en janvier et février à l'infirmerie de Marengo, 10 en mars parmi les malades évacués sur l'hôpital de Douéra.

Bourkika faillit devenir une colonie alsacienne en 1853 [1]. Une active propagande en faveur de l'Algérie faite par les préfets d'Alsace au commencement de 1852 avait provoqué l'émigration de 345 Alsaciens. Une brochure à l'usage des émigrants [2] fut publiée l'année suivante en langue allemande pour faire connaître aux cultivateurs alsaciens l'état et les conditions de la colonisation en Algérie ; 5.000 exemplaires furent distribués à la population agricole du Bas-Rhin. Cette brochure eut d'excellents résultats : en dix jours, 50 demandes furent formulées par des familles dont les ressources variaient entre 1.000 et 1.200 francs ; 759 Alsaciens devaient se diriger en Algérie dans le courant de l'année. « L'impulsion est donnée, écrit le préfet du Haut-Rhin au Ministre de la guerre. Mais, ajoutait-il justement, pour que désormais l'émigration de cultivateurs aisés soit assurée à l'Algérie au détriment de l'Amérique, il faut utiliser les hommes que nous attirrons en Afrique, faciliter leur établissement, chercher, autant que possible, à grouper ensemble ceux que la similitude de langage, les habitudes et les mêmes moyens de culture doivent réunir, car le bien-être des colons déterminera d'autres émigrants à rechercher les mêmes avantages et détruira les préventions qui, jusqu'à présent, ont éloigné de l'Algérie un assez grand nombre de cultivateurs [3]. »

1. Le mouvement d'émigration des Alsaciens vers l'Algérie avait commencé en 1838. Quelques maires des communes du Bas-Rhin, informés que le gouvernement délivrait des secours de route aux ouvriers indigents et offrait le passage gratuit à tout ouvrier jeune et valide qui désirait se rendre en Algérie, avaient demandé au Ministre de plus amples renseignements. L'un d'entre eux lui avait écrit que plusieurs jeunes gens valides étaient disposés à partir en éclaireurs, que d'autres les suivraient du jour où ils seraient assurés de trouver des moyens d'existence en Algérie. En 1838, l'émigration prit une grande extension : 1.787 Alsaciens vinrent s'établir dans la colonie. Mais ce mouvement se ralentit les années suivantes, au point qu'en septembre 1841 le gouvernement dut faire un appel aux ouvriers maçons, terrassiers ou manœuvres. A la différence des émigrants qui se rendaient en Amérique et qui étaient tous dans une certaine aisance, ceux qui se dirigeaient sur l'Algérie étaient dans le plus profond dénuement. Ils préféraient cette dernière direction, parce que les secours de route, le passage gratuit et la certitude de trouver du travail dès leur débarquement étaient des avantages immédiats et certains. La garantie de terrains à exploiter était de nature à attirer un grand nombre d'émigrants.

Voir sur cette question, Archives du Gouvernement général, Dossier de l'émigration alsacienne.

2. *Kurzer und grundlicher Beschrieb über die Kolonie in Afrika.* Colmar, 1853.

3. Préfet du Haut-Rhin à de St-Arnaud. Arch. G. G. Emigration alsacienne. Carton 1.

Mais le régime d'émigration instauré par la loi du 20 juillet 1850 risquait d'arrêter tous les émigrants sans ressources. « Le gouvernement, écrivait le 28 février 1853 le Ministre de la guerre au préfet du Haut- Rhin, autant dans l'intérêt du Trésor que dans celui de la colonisation a renoncé au système ruineux du peuplement inauguré en 1848 et qui n'a, en général, produit que de mauvais résultats, en facilitant l'introduction en Algérie d'un grand nombre d'individus incapables, sans énergie ou sans ressources, qui sont allés traîner leur misère dans les hôpitaux et sont devenus pour le pays une charge extrêmement onéreuses. Aussi, depuis deux ans, l'administration a-t-elle exigé que les individus en instance pour remplir les vides existant dans les colonies agricoles pour cause de décès, évictions ou renonciations volontaires possédâssent quelques ressources pécunaires [1]. »

Il n'était donc pas possible de créer un nouveau village avec maisons d'habitation pour y recevoir des familles alsaciennes. Mais fort à propos une occasion se présentait de placer des colons dans un des villages créés dès 1848 et non encore peuplé. Il s'agissait du village de Bourkika, qui pouvait être affecté au placement d'une centaine de familles, dont la moitié recevrait une maison bâtie. Ces familles devaient justifier de ressources atteignant au moins 2.000 francs. « J'insiste d'autant plus vivement sur ce point, écrivait le Ministre de la guerre au Préfet, qu'il serait déplorable de voir échouer, faute de ressources, le premier noyau de population à installer à la Bourkika, lorsque l'Etat fait pour les colons le sacrifice d'une maison toute bâtie et d'un terrain déjà défriché. Vous veillerez, ajoutait-il, à ce que l'importance des ressources pécuniaires des pétitionnaires soit très exactement constatée, attendu que trop souvent l'admitration a été trompée à cet égard, soit que les colons ne possédâssent pas l'avoir indiqué dans les actes de notoriété, soit qu'ils refusâssent de le réaliser avant de partir [2]. »

Au mois de juin, six familles alsaciennes étaient admises comme concessionnaires à Bourkika, quand un rapport défavorable de l'inspecteur de colonisation sous le rapport de la salubrité, des défrichements et de l'alimentation en eau vint modifier l'affectation de ce centre et décider le gouverneur général à installer les émigrants alsaciens au village d'Aïn Sultan, peu éloigné et situé dans de meilleures conditions de salubrité. Bourkika resta une colonie pénitentaire.

1. De St-Arnaud à Préfet du Haut-Rhin. Arch. G. G. Emigration alsacienne.
2. *Ibid.*

Sa situation au mois de juillet suivant n'était pas des plus prospères. 42 hectares seulement avaient été défrichés, dont 24 par les déportés. Il restait à en défricher 514 ; le reste du territoire, envahi par les palmiers nains, ne pouvait servir pour le moment qu'au pacage des bestiaux. C'est à ce travail de défrichement que devaient être employés les déportés ; Les cultures étaient peu importantes : 36 hectares avaient été ensemencés en céréales et 50 ares plantés en vignes. Bourkika, de même qu'Ameur el Aïn, était un des points les plus malsains de la plaine ; aussi était-il prématuré d'y installer une population agricole. Pour éviter les mécomptes qui étaient arrivés dans ce centre, il était indispensable d'effectuer au préalable des travaux d'assainissement, en utilisant, non seulement les transportés déjà fixés dans la localité, mais en outre ceux qui composaient les colonies d'Aïn Sultan et d'Aïn Benian.

C'est à cette proposition que se rallia le Ministre de la guerre. Tous les déportés politiques de la province d'Alger furent aussitôt concentrés à Bourkika. Ils payèrent, comme leurs camarades d'infortune, un large tribut aux fièvres paludéennes. Ce renfort fit avancer les défrichements : à la fin de 1854, 83 hectares pouvaient être mis en culture.

Ces déportés furent remplacés dans le courant de l'année suivante par des colons, dont les débuts furent des plus pénibles. Fortement éprouvés par les fièvres, ils perdirent 12. 4 pour 100 de leur effectif durant la première année de leur installation. En 1856, ils eurent à subir une campagne agricole désastreuse et se virent obligés de demander des semences à l'administration. Comme l'eau des puits forés par le génie était malsaine, ils en étaient réduits à se ravitailler au moyen de tonneaux à une source située près de Marengo ; l'administration réclama et obtint un crédit de 5.000 francs pour la construction d'une conduite d'eau. Dans le but d'activer les défrichements qui n'avançaient guère à cause de l'abondance des palmiers nains, le gouverneur général promit d'allouer, comme à Ameur el Aïn , une prime de 100 francs pour tout hectare nouvellement défriché et mis en culture. Il faut croire que cette offre n'eut guère d'écho, car la statistique agricole de 1857 ne mentionne que 80 hectares mis en culture. Bourkika, lourdement grevé par sa situation défectueuse, végètera encore pendant plusieurs années.

C. — *COLONISATION ORDINAIRE* (1848-1858)

La création des « colonies agricoles » ralentit pendant quelque temps le développement de la colonisation « ordinaire ». Aucune fondation de centre ne fut faite en 1848 dans la plaine en dehors de Marengo et d'El-Affroun. Mais, dès l'année suivante, devant le grand nombre de demandes de concessions, l'Administration reprenait les créations interrompues et s'occupait de la colonisation de l'est et du centre de la Mitidja, la partie occidentale étant réservée pour les colonies agricoles.

Dans la période de 1848 à 1851, sous les 5 Gouverneurs généraux qui se succèdèrent rapidement, duc d'Aumale, généraux Cavaignac, Changarnier, Charon et d'Hautpoul, 8 centres, d'importance inégale, furent créés, dont 5 à l'est :

L'Arba en 1849,
Fort de l'Eau et Rassauta en 1850,
Maison Blanche et Rovigo en 1851,

et 3 au centre : Oued el Alleug, Birtouta et Berbessa en 1851.

Dans la période de 1852 à 1858, sous l'impulsion continue du maréchal Randon, 11 centres nouveaux apparaissent, dont 8 à l'est :

Sidi-Moussa en 1852,
Aïn Taya et Rouiba en 1853,
La Reghaïa en 1854,
Rivet, L'Alma et le hameau de Hamedi en 1856,
Saint Pierre-Saint Paul en 1857 ;

et 2 au centre : Chebli en 1854, Bouinan en 1857,
soit au total, 19 centres nouveaux, non compris les colonies agricoles.

L'administration rencontrera souvent de très grands difficultés pour la constitution du territoire de ces centres, tant de la part des Européens que des indigènes propriétaires de terrains qu'ils ne cèderont que par la force de l'expropriation. A partir de 1858, il ne restera dans la plaine plus de terrains disponibles pour la formation de nouveaux centres, sauf dans les parties marécageuses où seront créés les deux petits centres d'Attatba et de Montebello. On peut dire qu'en 1858 l'ère des créations de centres est close dans la Mitidja.

CHAPITRE I

PÉRIODE DE 1848 A 1851

L'Arba.[1]

La création d'un centre de population sur la rive droite de l'oued Djemaa, au débouché de la montagne, sur l'emplacement de l'ancien camp et de l'ancien marché de l'Arba ou du mercredi, était projetée dès 1839 par le maréchal Valée, mais elle fut interrompue par la dévastation de la plaine.

Repris en 1845 par le comte Guyot, ce projet ne put être mis à exécution que 4 ans après par suite des difficultés suscitées par les propriétaires européens et indigènes pour la formation du périmètre de ce village. Les propriétés particulières dont le Directeur de l'Intérieur avait demandé l'expropriation totale ou partielle étaient l'haouch Medjadj (40 ha). appartenant au Kalifa Mahieddin, l'haouch El Aga (100 ha.) à Foa, l'haouch Ben Daly Ali (25 ha.) à Vautrin et 110 hectares appartenant à la djemaa des Boanne.

Les bureaux arabes mirent leur veto à la prise de possession des terres indigènes. Une discussion assez violente s'engagea à ce sujet entre le Directeur Général des Affaires civiles Lacroix et le colonel Rivet, Directeur central des affaires arabes. Le premier prétendait qu'il n'y avait pas lieu d'accorder de compensations territoriales aux indigènes de la djemaa des Boanne, appuyant son opinion sur les considérations suivantes :

« 1° Sur ce que les principaux propriétaires d'entre les Boanne avaient été, pour cause d'émigration, atteints par le séquestre en 1840 ; qu'un seul d'entre eux, jusqu'à présent, avait demandé la main-levée et, qu'à moins d'une mesure gracieuse qui les relève de cette déchéance, l'Etat serait en droit de se substituer à eux dans la propriété des terres de cette

1. Arch. G. G. I L 120. Arch. Préf. Alger. K 164-165-166.

djemaa, dont il ne revendique après tout qu'une faible partie dans l'intérêt de la colonisation.

2° Sur ce qu'il ne se trouve pas de tentes sur la portion des Boanne qu'on projette d'annexer au territoire européen de l'Arba, que cette annexe n'est que de peu d'étendue comparativement aux terres qui leur sont réservées sur les premiers versants des collines, et qu'enfin, le resserrement des indigènes (afin de faire place à la colonisation par l'élément européen) étant un fait admis en principe, il y a lieu d'en faire l'application là surtout où, comme sur la djemaa des Boanne, ce resserrement peut s'opérer sans que les détenteurs du sol aient réellement à en souffrir dans les exigences de leurs cultures ou de leurs parcours [1]. »

Le colonel Rivet combattit ces conclusions « au nom de l'équité, qui ne permet de ne rien prendre sans restituer au moins l'équivalent, au nom de la politique, qui nous commande, surtout en matière d'intérêt, d'user des plus grands ménagements envers les indigènes ».

La discussion menaçait de « s'élargir dans un cercle sans issue », quand le Directeur général et le Directeur central convinrent d'ajourner la décision à prendre. Il fut décidé quelque temps après que les terres indigènes faisant l'objet du litige seraient acquises par le service de la colonisation moyennant la cession de terres d'égale étendue.

Or, toutes les parcelles réunies par ce service ne dépassaient pas 380 hectares, en comprenant la portion domaniale de l'haouch Kaid Ahmed ; c'était évidemment insuffisant pour les 45 ou 50 familles qu'on projetait d'installer. Le Préfet Lacroix, à qui avaient échu en matière de colonisation les attributions du Comte Guyot, dut faire de nouvelles démarches, engager de nouvelles négociations, conclure de nouveaux arrangements avec les propriétaires voisins pour élargir ces limites, sans entraîner l'Etat dans des sacrifices pécunaires.

A côté de l'haouch Medjadj se trouvait l'haouch Arabadj, d'une contenance approximative de 500 hectares, appartenant à la Société rouennaise. Des propositions de cession furent faites à Pantin, mandataire de cette société, qui accepta, à condition qu'une concession de 80 hectares serait faite à son fils sur un haouch domanial voisin, l'haouch Fashly. Cette condition fut acceptée et la contenance du futur village fut portée ainsi à 880 hectares. Toutefois, comme la moitié environ de l'haouch Ara-

1. Procès-verbal du 18 avril 1848. Arch. G. G. I L 120, l'Arba.

badj à raison de sa position sur la rive gauche de l'oued Djemaa et une partie de l'haouch Kaid Ahmed à cause de son éloignement ne pouvaient être divisées qu'en concessions d'une certaine importance, les terres à distribuer aux petits colons ne dépassaient guère 500 hectares. De grandes difficultés devaient surgir encore au sujet de l'haouch Bel Aga.

Sans attendre la solution de ces questions en litige, le Ministre avait autorisé le 17 juin 1848 la création immédiate de l'Arba et le Directeur général des Affaires civiles avait pris sur le champ ses dispositions pour l'établissement de ce centre. L'emplacement choisi par la Commission nommée par arrêté du gouverneur général du 22 février précédent à la limite sud du marché et au croisement des deux routes d'Alger à Aumale et de Blida au Fondouk était des plus heureux. Le passage de la route d'Aumale, fréquenté par une trentaine de voitures par semaine qui s'arrêteraient au village, donnerait aux premiers colons les moyens d'existence pendant les durs moments de l'installation. De plus, le marché, auquel assistaient régulièrement 3.000 Arabes ou Kabyles, serait une nouvelle source de revenus.

Comme la sécurité était assurée, l'Arba n'aurait ni murailles, ni fossé d'enceinte. Le sol était fertile, facilement irrigable et propice aux cultures industrielles. Il serait divisé de manière à offrir aux premiers colons la moitié de leur concession en terres cultivables défrichées et l'autre moitié en terres également bonnes, mais couvertes de broussailles parsemées de rares palmiers nains ; les colons devaient donc trouver, dès la première année, les moyens de pourvoir à leur subsistance pour l'année suivante presque sans défrichement ; ils auraient en outre de l'eau en quantité suffisante pour arroser pendant toute l'année leur lot de jardin.

Les travaux d'utilité publique à entreprendre consistaient dans l'achèvement des routes, qui devaient se croiser au centre du village, dans l'ouverture de conduits pour amener les eaux, dans le creusement d'un puits et la construction d'une maison, destinée à servir d'abri provisoire pour les agents chargés de présider à la formation du village, dont on tirerait ensuite parti pour l'installation d'une école. Ces travaux, qui devaient être confiés à la main-d'œuvre civile, ne pouvaient être entrepris, à cause des chaleurs qu'à partir de la fin de septembre.

Sur l'état de peuplement préparé par le service de la colonisation, où l'on remarque plusieurs demandes datant de 1845 et de 1846 figurent

presque uniquement des Français [1], pour la plupart cultivateurs ; plusieurs sont des ouvriers du bâtiment, tailleurs de pierre, charpentiers, ferblantiers, menuisiers ; il y a aussi d'anciens militaires, un épicier, un boulanger et... une sage-femme. L'administration réserve à la plupart d'entre eux des lots d'environ 5 hectares, et, à un seul, un lot plus important de 25 hectares. Tous, d'après cet état, disposent de ressources pécunaires variant entre 1.000 et 5.000 francs. 50 familles seront admises au peuplement du nouveau village, formant une population de 156 personnes.

Le projet de création fut approuvé par le Conseil d'administration, transmis par le Gouverneur général au Ministre le 21 novembre 1848, (c'est à cette date que commencèrent les travaux d'installation) et sanctionné par un arrêté du Président de la République le 5 janvier suivant.

La croissance du nouveau centre fut extrêmement rapide. Trois mois après sa création, il était peuplé de 41 familles, dont 35 au village même et 6 dans les fermes avoisinantes occupées par de grands concessionnaires (Lesigne, Barrault, Dourneau, Vial, Bouthet et Fontelère), et le chiffre de sa population s'élevait à 152. Les colons, remettant à plus tard les travaux d'installation, s'étaient logés provisoirement dans des baraques (4 maisons en pierre seulement avaient été construites) et s'étaient consacrés aux cultures ; ils avaient déjà ensemencé 60 hectares, planté 10.500 arbres ; quelques-uns d'entre eux avaient fait des plantations de vigne et plusieurs préparaient la terre à recevoir du maïs, du tabac et des pommes de terre. Jusqu'alors, aucun village n'avait fait autant de plantations en si peu de temps. Les travaux publics avaient consisté uniquement dans l'établissement de deux rues, au point de jonction desquelles se trouvait une place de 100 mètres carrés complètement plantée ; on avait creusé sur cette place un puits qui donnait une quantité suffisante d'eau potable pour la consommation journalière des habitants [2].

Une année après, en mars 1850, la population avait doublé et comprenait 306 personnes sans les fermes. 39 maisons étaient achevées et 9 en construction. Le territoire, dont l'étendue avait été fixée à 778 hectares,

1. Plâtrier. Vaganay, Chapelle. Rey, Ducroc, Bossuet, Mermet, Roux, Guillemin, Mégy, Berlioz, Genoud, Piqué, Camus, Faure, Chabert, Laffitte, Richard, Auger, etc. V. cet état aux Arch. G. G. I L 120.

2. Voir rapports du géomètre chargé des fonctions administratives à l'Arba en date du 7 mars et du Préfet Lacroix en date du 5 avril 1849. Arch. G. G. I L 120.

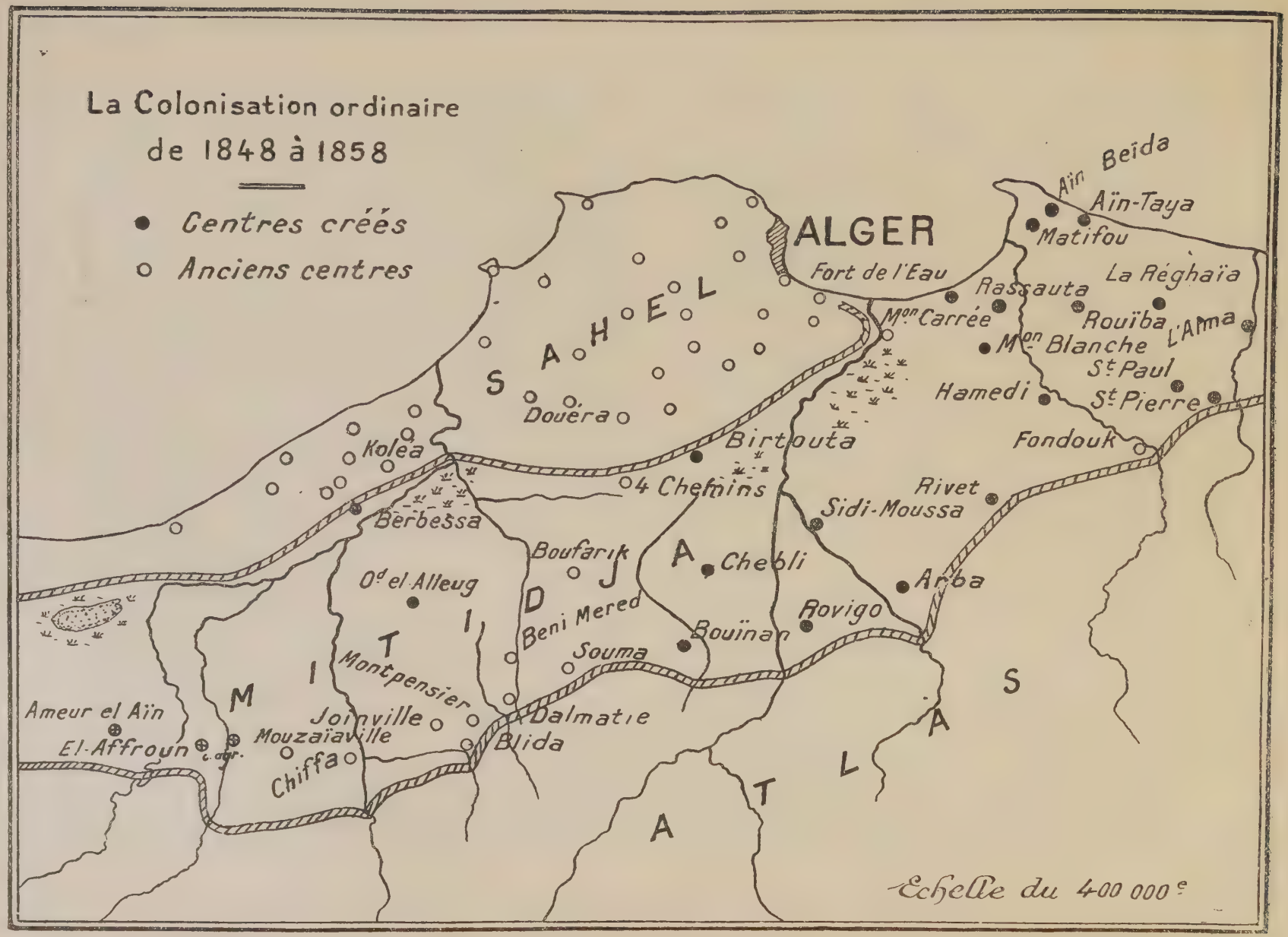
La Colonisation ordinaire
de 1848 à 1858
Centres créés
Anciens centres
SAHEL
ALGER
Aïn Beïda
Aïn-Taya
Matifou
Fort de l'Eau
Rassauta
La Réghaïa
Mon Carrée
Rouïba
L'Arma
Mon Blanche
St Paul
Hamedi
St Pierre
Douéra
Birtouta
Fondouk
Kolea
4 Chemins
Rivet
Sidi-Moussa
Berbessa
Boufarik
Chebli
Arba
Od el Alleug
Beni Mered
Bouïnan
Rovigo
Souma
MITIDJA
Montpensier
Joinville
Dalmatie
Ameur el Aïn
El-Affroun
Mouzaïaville
Blida
Chiffa
ATLAS
Echelle du 400 000e

était réparti entre 56 familles habitant au centre et 10 fermes, dont la contenance variait entre 15 et 40 hectares. 130 hectares étaient ensemencés en céréales et 5.000 nouveaux arbres avaient été plantés. L'administration avait endigué l'oued Rhora, creusé un nouveau lit à ce torrent qui inondait naguère le village et ouvert des canaux d'irrigation permettant à chaque colon de recevoir un volume d'eau suffisant pour irriguer un hectare de terrain [1].

Six mois après, 48 maisons étaient construites, 71 familles installées, et 190 hectares en rapport. Les colons commençaient à faire des plantations de coton et de tabac.

Ce succès si grand et si rapide était d'autant plus remarquable que l'administration n'avait pas eu à engager de grandes dépenses pour la création de l'Arba. Il était dû au choix heureux de l'emplacement, à la fertilité des terres, à leur juste répartition, à l'activité des colons et enfin au bon choix des concessionnaires, qui avaient été astreints à justifier, lors de leur admission, de ressources suffisantes pour assurer une installation convenable et une bonne exploitation.

Le Préfet d'Alger, Lautour-Mézeray, était enchanté de ce résultat qui démontrait la possibilité de « la colonisation individuelle vivant et prospérant à l'aide de ses propres forces ». L'Arba devait, selon lui, servir de type aux centres à créer désormais en Algérie, particulièrement dans la province d'Alger où le choix des colons était d'autant plus facile que le nombre des demandeurs présentant des garanties était plus considérable.

La colonisation officielle avait connu bien des mécomptes. « Au début des tentatives faites par l'administration, disait-il, les villages ne se sont créés qu'à coup de subventions, et, malgré toutes les dépenses, tous les sacrifices faits par elle, cette colonisation de la première période faite artificiellement pour ainsi dire n'a pas jeté de bien profondes racines. Vous en connaissez les causes, elles sont à la fois générales et particulières, car elles tiennent d'une part à la nature même du Sahel, couvert de palmiers nains et de broussailles et manquant d'eau en beaucoup d'endroits, de l'autre, à la difficulté qu'éprouvait alors l'administration de peupler ses villages de bons éléments agricoles. » La situation est changée maintenant, il faut changer de système. « L'Algérie, mieux connue maintenant,

1. V. Rapport de l'inspecteur de colonisation Villevaleix. 1er trimestre 1850. Arch. Nat. F 80 1317.

attire de bons agriculteurs en assez grand nombre pour faciliter cette œuvre de peuplement si délicate autrefois. Et pour peu que l'administration soit heureuse dans le choix des terrains sur lesquels elle installe ses familles, le succès de nos villages ne saurait être douteux surtout avec les ressources nouvelles que le temps et l'expérience révèlent chaque jour [1]. »

Les premiers colons de l'Arba furent assez éprouvés par les fièvres paludéennes. La mortalité qui s'était élevée à 84 pour 1.000 en 1850 se maintint presque dans la même proportion l'année suivante à cause des nombreux défrichements opérés [2]. L'état sanitaire resta mauvais pendant l'été et l'automne de 1852. L'ingénieur en chef du service des Ponts et Chaussées chargé de faire une enquête sur les lieux constata que « les canaux d'irrigation avaient un écoulement suffisant sur la plus grande partie de leur développement, qu'en d'autres points leur écoulement était retardé par les herbes qui avaient poussé dans les canaux, mais que cependant elles n'étaient point arrêtées, qu'enfin, sur une longueur de 60 mètres environ dans le canal de l'haouch el Agha, les eaux étaient pour ainsi dire stagnantes, mais qu'elles avaient conservé toute leur limpidité et n'exhalaient aucune odeur [3]. » Des ordres furent donnés aussitôt pour le curage de cette partie du canal. L'ingénieur ayant remarqué en outre dans la grand'rue du village « l'existence de deux mares formées par les colatures de petites rigoles d'irrigation pratiquées pour l'arrosage des arbres, lesquelles affluaient dans des fossés d'emprunt ouverts pour l'établissement de la route », fit combler sur le champ ces mares. La cause réelle de l'invasion paludéenne devait être cherchée, d'après lui, dans les remuements de terres qui avaient été effectués lors des défrichements. Il se produisait à l'Arba ce qui s'était sucessivement produit à Boufarik, au Fondouk, et ce qui se produisait alors à Rovigo. « On ne doit pas, écrivait dans le même sens le Préfet au Ministre de la guerre, chercher d'autres causes aux fièvres qui affligent les habitants de l'Arba, et l'on ne peut en attendre la complète disparition que lorsque, comme au Fondouk et surtout à Boufarik, les ter es auront été plusieurs fois remuées et que des plantations nombr_uses et luxuriantes recouvriront ce pays [4]. »

1. Lautour-Mézeray à de Schramm. 5 septembre 1850. Arch. G. G. I L 120.
2. V. Rapport (décembre 1851) de l'inspecteur de colonisation Roi sur la situation des villages de l'Arba, Fort de l'Eau, du Fondouk, des concessions de la Rassauta. Arch. G. G. 2 L².
3. Lautour-Mézeray à de S^t^-Arnaud. 14 octobre 1852. Arch. G. G. I L 120.
4. Lautour-Mézeray à de S^t^-Arnaud. 14 octobre 1852. Arch. G. G. I L 120.

Malgré ce mauvais état sanitaire, la population, qui était restée stationnaire en 1851 (237 hab.) et en 1852 (249), fit un grand pas en avant en 1853 et atteignit l'effectif de 343 personnes, réalisant un gain de près de cent individus.

Les progrès agricoles furent assez rapides. En 1851, la récolte du blé s'éleva à 1.000 quintanx ; le rendement moyen fut de 11 fois la semence ; quelques cultivateurs obtinrent jusqu'à 16 et 18 fois ; l'orge donna de 20 à 28 quintaux et le tabac environ 10 quintaux de feuilles sèches à l'hectare [1]. L'année suivante, les céréales produisaient plus de 2.000 hectolitres de grain. Le service des irrigations sur le territoire de la commune fut réglé par un arrêté préfectoral du 1er mai qui fixait « la durée, la succession du temps et l'ordre d'arrosage des lots irrigables » ; un garde spécial fut préposé à la surveillance des canaux et chargé de la manœuvre des vannes des canaux principaux. Les débordements de l'oued Djemaa ayant causé de grands dommages aux propriétés riveraines, une somme de 52.900 fr. fut inscrite au budget pour l'exécution de travaux d'endiguement, qui furent effectués dans les trois années qui suivirent. Une violente crue survenue à la fin de 1855, au cours de laquelle l'oued dévastateur se creusa un nouveau lit et rongea la route de l'Arba à Sidi Moussa sur plusieurs kilomètres, détruisit en partie ces travaux et nécessita d'importantes réparations qui furent effectuées en 1856.

A la fin de cette dernière année, la population du nouveau village comprenait un effectif de 392 personnes, non compris les 418 qui habitaient les fermes du territoire de la commune. Toutes les terres cultivables étaient à peu près mises en valeur, soit une étendue de 230 hectares sur un territoire concédé de 371 ; les terres non encore défrichées ne valaient pas la dépense que ce travail exigerait. Les céréales couvraient une étendue de 147 hectares et le tabac, dont la culture s'était rapidement et considérablement développée, une superficie de 84 hectares. Les colons livrèrent à la régie 2.100 quintaux de tabac qui leur rapportèrent la somme de 186.000 francs ; c'était une source importante de revenus. Aussi les terres avaient-elles acquis une plus-value importante et étaient très recherchées. « Les lots irrigués se traitent à 1.000 et 1.200 francs l'hectare, les terres sèches défrichées à 4 et 500 francs [2]. »

On conçoit que les colons se plaignent de l'exiguïté de leurs conces-

1. V. Rapport de l'inspecteur de colonisation Roi. 30 sept. 1851 Arch. G. G. 2 L [2].
2. *Ibid.*, 31 décembre 1856. Arch. Nat. F 80 1170.

sions qui ne dépassent pas 4 h. 50 par famille ; bien plus, une douzaine de colons nouveaux qui, dans l'espoir d'obtenir une concession, avaient construit chacun une maison, n'avaient encore rien reçu de l'administration. L'agrandissement du territoire de l'Arba était d'une nécessité impérieuse et urgente.

D'autres plaintes sont formulées contre le prix élevé du pain comparativement à celui du blé. Après une enquête de la Chambre consultative d'Agriculture, il est reconnu que « cette disproportion n'est pas causée par la boulangerie dont les bénéfices sont modérés, mais que c'est le minotier qui prélève sur les farines un lucre exagéré. « Il est parfaitement établi, déclare la commision, que, dans la Province d'Alger, la plupart des minotiers ont établi des boulangeries et fabriquent du pain avec des farines qu'ils se vendent à eux-mêmes au prix qui leur convient et qu'ils constituent à leur profit un monopole qui pèse lourdement sur le consommateur. En consultant le tarif des objets de consommation, on constate que, dans la province d'Alger, on paie le pain beaucoup plus cher que partout ailleurs. Si l'on admet que la consommation journalière d'Alger est de 40.000 kgs de pain de qualités diverses, c'est un impôt d'environ 4.000 francs par jour que la population paie à la minoterie. Il est urgent de remédier à cette situation qui menace de se prolonger indéfiniement [1]. »

En 1859, le village de l'Arba est déjà un centre prospère peuplé de 440 habitants. La commune, à laquelle on a annexé les villages de Rovigo, Sidi-Moussa et Rivet, compte une population de 1754 personnes, en y comprenant les fermes particulières dont l'effectif s'élève à 749 individus, soit près de la moitié. L'heureuse situation de ce centre, le choix de colons sérieux par l'administration, la fréquentation de plus en plus grande du marché, le développement considérable de la culture rémunératrice du tabac, qui occupe une étendue de 213 hectares, ont contribué à assurer la prospérité de ce nouveau centre de colonisation.

1. Rapport de l'inspecteur de colonisation Roi. 31 décembre 1857. Arch. Nat. F 80 1170.

Mouvement de la population.

Année	Population	Décès	Pourcent.	Naiss.	
1849 mars	152				
décembre	257				
1850	237	20	8.43	17	
1851	249	20	8.03	20	
1852	343	25	7.25	12	
1853	330	19	5.75	11	
1854	353	31	8.78	21	
1855	381	28	7.56	13	
1856	392 [1]	18	4.59	20	[1]. + 475 dans les fermes.
1857	420				
1859	440 [2]				[2]. non compris les fermes.

Fort de l'Eau et La Rassauta.

En 1835, des habitants de Mahon, Ciudadella, St-Louis, Mercadal et autres bourgs de l'île de Minorque répondant à l'invitation du baron de Vialar et de son ancien camarade Costa, alors secrétaire du Gouverneur de Mahon au département de la police, étaient venus s'établir à Alger et aux environs. Ils avaient mis en valeur la plupart des jardins voisins de la ville et plusieurs d'entre eux avaient réalisé rapidement des économies qu'ils avaient employées à acheter des terres notamment près de la Maison Carrée. Après les avoir défrichées et ensemencées, ils s'étaient fait construire une maison, avaient creusé des puits pour s'approvisionner en eau d'alimentation et d'irrigation et, grâce aux efforts qu'ils déployaient sans compter, ils avaient obtenu de fort belles récoltes en légumes et en céréales. Joignant à ce labeur infatigable une remarquable sobriété, (la viande et le vin ne figuraient sur leur table qu'aux jours de fête), aussi peu exigeants pour le logement que pour la nourriture, par ailleurs très hospitaliers pour leurs compatriotes nouvellement débarqués qu'ils hébergeaient pendant plusieurs semaines en attendant qu'ils se soient construit un abri,

ces « huertolanos » mahonnais réunissaient d'excellentes conditions pour faire de bons colons [1].

Dans les premiers jours du mois de février 1847, une cinquantaine d'entre eux adressèrent une pétition au Directeur de l'Intérieur pour demander en concession les terres couvertes de broussailles du Fort de l'Eau, près de l'ancienne ferme de la Rassauta. Le comte Guyot, qui aurait préféré installer sur ces terres des colons français, ayant accueilli froidement cette demande, ils firent appel à de Vialar, qui en avait établi un grand nombre sur ses terres ; celui-ci, qui ne pouvait que se louer de leurs services, écrivit le 1er mars suivant au Ministre pour les recommander à sa bienveillante attention. « La population agricole des environs d'Alger, lui disait-il, se compose principalement de Mahonnais. Ils ont quitté en grand nombre leurs îles avec leurs femmes et leurs enfants et ont peuplé et cultivé presque tout le massif d'Alger. Tandis que les villages fondés par l'administration n'offrent que des cultures encore bien rares et plutôt onéreuses que productives pour les concessionnaires qui y ont été placés, les Mahonnais plus acclimatés, plus sobres et plus habiles dans la petite culture ont trouvé le moyen de vivre dans l'aisance sur les propriétés des autres européens et de leur payer des fermages assez élevés. Ce sont eux réellement qui ont doté le massif de la culture et de la vie... Jusqu'à présent, on n'a fondé de villages qu'à l'aide de nouveaux venus étrangers à la culture, au moins à celle pour laquelle on réussit en Algérie. Ce sont aujourd'hui des habitants de cette contrée, des Algériens qui entrent dans vos plans d'agglomération et qui s'offrent à se réunir dans un village qu'ils créeraient sous votre protection et avec votre assistance. S'ils n'étaient pas sûrs de réussir, ils n'exposeraient pas dans cette fondation et leur temps qui est précieux et leurs économies acquises ici, au soleil d'Afrique, et l'existence de leurs familles. Ce serait la première fois peut-être qu'un village agricole serait fondé en Algérie dans des conditions assurées de succès [2]. »

Le Ministre Trézel, qui pendant plusieurs années avait exercé un commandement en Algérie, accueillit favorablement cette demande et écrivit au gouverneur général de la prendre en sérieuse considération. Il était persuadé qu'en accordant aux Mahonnais quelques secours pour leur établissement, le village qu'ils voulaient fonder serait très vite en voie de

1. V. Arch. G. G. I L 123. Arch. Préf. Alger. K 51,37.
2. De Vialar à Trézel. 1er mars 1847. Arch. G. G. I L 133.

prospérité. « Ce village, ajoutait-il, sera d'une grande utilité pour l'alimentation d'Alger ; il sera en outre très avantageusement placé au Fort de l'Eau, d'où les colons pourront faire transporter par mer en peu de temps et à très peu de frais leurs denrées à Alger. Quelques familles de pêcheurs, qui ne manqueront pas de s'établir sur ce point faciliteront encore ces transports [1]. » Le maréchal Bugeaud fut prié d'inviter le comte Guyot à se rendre au Fort de l'Eau, accompagné du baron de Vialar et de quelques-uns des principaux Mahonnais afin de déterminer les terrains qui seraient affectés au nouveau centre. Dès que cette question serait réglée, les terrains nécessaires seraient immédiatement remis par le service des Domaines au Directeur de l'Intérieur, qui soumettrait de son côté et sans retard au Conseil d'administration les bases sur lesquelles il conviendrait de constituer le village. « J'attache un vif intérêt, disait-il en terminant, au prochain établissement des familles mahonnaises à Fort de l'Eau, et j'ai l'honneur de vous prier en conséquence de vouloir bien veiller à la prompte exécution des présentes instructions. »

La réalisation de ce projet devait être retardé de trois ans par le règlement des questions de subventions et de concessions réclamées par les Mahonnais. Ils avaient en effet émis des prétentions inadmissibles : chacun d'eux demandait, outre une subvention en argent ou en matériaux, une concession d'au moins 25 hectares. Le gouverneur général les aurait établis sur le champ, s'ils avaient consenti à s'installer sans subvention. Mais, « pour peu qu'on donne à chacune de ces familles 4 ou 500 francs par exemple en matériaux, disait-il dans sa réponse au Ministre, cela formera tout de suite une somme considérable ; or, vous savez que nous n'avons presque rien à donner comme secours à la colonisation et que vous avez déclaré vous même dans votre exposé des motifs des crédits extraordinaires que désormais il ne serait plus donné de subventions aux familles des colons [2]. » Et il demandait au Ministre de revenir sur sa décision, sinon on ne ferait de la colonisation « qu'à pas de tortue ».

Ce dernier consentit à autoriser la dépense de quelques travaux de terrassement et de nivellement sur l'emplacement qui serait choisi pour l'assiette du village, mais en donnant en même temps ordre de renoncer à

1. Trézel à Bugeaud. 20 mars 1847. *Ibid.*
2. Bugeaud à Trézel. *Ibid.*

l'exécution du projet au cas où les Mahonnais persisteraient à réclamer une subvention en argent. Ceux-ci s'inclinèrent devant cet ultimatum.

Restait à régler la question des concessions. Le Directeur de l'Intérieur proposait de n'accorder que 2 à 3 hectares par famille. « Dans les conditions favorables d'irrigation que semble présenter le terrain, 100 à 150 hectares de bonnes terres arrosables suffiraient et au delà à l'établissement de 50 familles, nombre que du reste on pourrait réduire en raison de l'étendue disponible. Ces réflexions, ajoutait-il, méritent d'autant plus d'attention que le développement de la culture maraîchère aux environs d'Alger y soutient les terres irrigables par norias à des prix presque fabuleux tels que 1.000 et 1.500 francs de revenu l'hectare, ce qui suppose un capital de 10.000 et 15.000 francs. Ce serait donc un immense avantage pour les familles dont il s'agit que la concession à peu près gratuite d'un territoire d'une centaine d'hectares irrigables [1]. »

D'ailleurs, la concession des terres était subordonnée à la répartition qui serait faite du domaine de la Rassauta entre les Aribs, l'Intendance militaire et le service de la colonisation. Cette répartition allait faire surgir entre l'Intendance et la Direction des Affaires civiles un conflit qui devait durer deux ans. L'ordonnance du 22 décembre 1846 avait attribué à la tribu des Aribs 1.687 hectares de ce domaine, qui avaient été augmentés par la suite d'un supplément de 400 hectares ; 2.000 avaient été cédés à l'administration militaire, sur lesquels l'administration civile était autorisée à prélever au profit de la colonisation deux lots de 100 hectares chacun destinés à des concessions particulières et un lot de 350 hectares réservé pour la création d'un centre de population ; mais une violente opposition de l'administration militaire empêcha ce prélèvement d'être effectué. Il fallut des réclamations énergiques et réitérées du Directeur des Affaires civiles pour déterminer le Gouverneur général à décider le 9 février 1848 que, non seulement les 500 hectares demandés, mais la totalité des domaines de la Rassauta, et en plus l'haouch Farghen, devaient être remis à l'administration civile à partir du 1er septembre 1848. « Sur ces entrefaites, dit le Préfet Lacroix, arrivèrent les événements politiques de février et M. l'Intendant militaire pensant que la décision précitée pouvait être modifiée en raison des circonstances ne prit aucune disposition pour s'y conformer.

1. Guyot à Trézel. 20 juin 1847. Arch. G. G. I L 133.

De nouvelles instructions durent être demandées au Ministre qui, par ses dépêches des 17 et 30 juin 1848, approuva en principe la suppression des parcs et prescrivit l'application de la mesure sur une certaine échelle. Les mêmes dépêches insistaient sur la nécessité de faire évacuer les domaines de Farghen et de la Rassauta désormais inutiles à l'administration militaire pour en faire remise à la colonisation. Cependant en même temps que ces instructions partaient de la Division des Affaires de l'Algérie au Ministère de la guerre, M. l'Intendant recevait du bureau des subsistances militaires des ordres contradictoires qui l'autorisaient à tout remettre en question [1]. »

Le Ministre, consulté sur l'interprétation qu'il fallait donner à ces ordres divergents, envoya le 1er août au Gouverneur général des instructions qui ne laissaient aucun doute sur l'abandon de la Rassauta et le chargeaient de régler les conditions de cet abandon de manière à concilier à la fois les intérêts de la colonisation et ceux de l'administration militaire. La principale objection de l'Intendant tirée des difficultés qu'il rencontrerait pour nourrir ses troupeaux, si on supprimait le parc de la Rassauta, tombait, du moment que le Ministre avait demandé la suppression sucessive de tous les parcs installés sur le littoral et leur transfert autour des villes de l'intérieur. L'insalubrité de la région exigeait d'ailleurs la remise du domaine de la Rassauta à l'administration civile. En effet, d'après un rapport de l'ingénieur du service des Ponts et Chausséee, 300.000 francs avaient été dépensés en pure perte pour dessécher les marais de la Rassauta à cause de la présence des troupeaux de l'administration militaire et des Aribs qui dégradaient continuellement les canaux de dessèchement.

Les difficultés semblant aplanies, le gouverneur général institua, par arrêté du 17 octobre, une commission chargée d'examiner l'emplacement le plus favorable à l'établissement du centre projeté. Cette commission composée, entre autres, de l'ingénieur des Ponts et Chaussées Denecey, de l'inspecteur de colonisation Roi, du Dr Foley visita sucessivement les bâtiments de Fort de l'Eau, les terres et les marais qui l'environnaient. A l'unanimité, elle émit l'avis que l'établissement aux alentours du Fort de l'Eau d'un centre de population « ne saurait être entrepris sans les plus grands dangers pour la vie des colons, dans le cas où on laisserait les marais dans leur état actuel d'inculture et d'insalubrité. » D'après le plan

1. Lacroix à de Lamoricière. 15 août 1848. *Ibid.*

de partage qui lui avait été présenté, la partie supérieure des marais de Sidi-Aïssa devait être renfermée dans les limites du territoire du village. Or, même en admettant que cette partie marécageuse dût être cultivée à court délai, le service de l'Intendance conserverait encore pour le pacage de ses troupeaux tout le marais du Fort de l'Eau, tout le bas fond de la Rassauta et une partie des marais de Sidi Aïssa. « Il suffit, faisait observer la Commission, de parcourir les lieux, de remarquer que les canaux d'écoulement dont les parapets sont écrasés, dont les talus sont éboulés, que ces canaux sont remplis dès aujourd'hui à pleins bords d'une eau stagnante, pour rester convaincu que, sous l'action des bestiaux, les travaux d'assèchement sont rapidement détruits, les terrains marécageux effondrés et privés de tout culture sont voués à une éternelle insalubrité [1]. » La Commission demandait en conséquence que le territoire à remettre au service de la colonisation fût augmenté de toute la partie réservée à l'Intendance militaire. La remise de ces terres ne se fit que six mois après, le 31 mars 1849.

Le peuplement du nouveau centre allait enfin s'effectuer, quand le gouverneur général reçut du Ministère l'ordre de s'abstenir de concéder la moindre parcelle de la Rassauta, tant que l'affaire des créanciers du Prince de Mir ne serait pas réglée. Le général Charon qui, sur les 1.800 hectares portés au projet de lotissement, avait prélevé une réserve de 800 hectares représentant une somme d'environ 150.000 francs, plus que suffisante pour couvrir toutes les réclamations qui seraient formulées, supplia le Préfet de revenir sur sa décision, qui arrêtait le placement d'un certain nombre de familles ayant déjà fait leurs préparatifs d'installation. De plus, indépendamment des petits colons, de nombreux demandeurs disposant d'une avance de 200 à 400.000 francs avaient déjà acheté du matériel d'exploitation dans l'espoir d'obtenir une concession d'une certaine étendue. Quelques capitalistes s'étaient même « décidés à venir de France, attirés par cette pensée que l'évacuation publiquement annoncée de la Rassauta par l'administration militaire allait mettre enfin un terme à leur longue attente et ouvrir un champ à leur activité. Or, ajoutait-il, si l'interdit qui menace la Rassauta ne devait pas être levé, il arrivera forcément que la plupart de ces hommes, lassés d'une attente aussi longue que sté-

1. Rapport de la Commission. Arch. G. G. I L 133.

rile, aigris d'avoir fait un si long voyage et tant de démarches infructueuses, iront utiliser ailleurs leurs bras et leurs capitaux, décourageront par leurs paroles et surtout par leur exemple tous ceux qui pourraient être tentés de venir se fixer en Algérie. Il importe d'éviter ce triste résultat [1] ».

Le Ministre s'inclina devant ces instances et, sans attendre la liquidation de cette affaire, autorisa, par dépêche du 30 avril, le Préfet à disposer immédiatement des terres assignées au territoire du village du Fort de l'Eau et à procéder à l'installation des familles destinées à assurer son peuplement [2].

Un état de peuplement fut immédiatement dressé par une commission spéciale, lequel comprit uniquement des Mahonnais, entre autres Marquez, Ségui, Ximénès, Mascaro, Fédelich, Marcadal, Pons, Sintès, Capo, Oliva, Gener, Coll, Villa, Juanéda, Tuduri, Sallor, Alzina, Gurne, Obéric, Presque tous étaient des jardiniers installés à Hussein-Dey, Kouba, Bouzaréah, Mustapha, El Biar, Birkadem.

L'ensemble des ressources possédées par les 45 familles portées sur l'état de peuplement s'élevait à un total de 158.000 francs ; la plupart d'entre elles disposaient d'une somme de 2 à 3.000 francs, l'une arrivait à 15.000. Le total de la population s'élevait, en comprenant les domestiques, à 230 personnes [3].

L'emplacement du nouveau centre s'indiquait de lui-même en arrière des bâtiments du fort, appelé bordj el Kifan, c'est-à-dire fort des précipices, parce qu'il avait été construit sur un rocher abrupt ; commencé en 1556 par le pacha Mohammed Kurlogli pour surveiller la baie d'Alger, ce fort avait été achevé en 1581 ; nos troupes le baptisèrent Fort de l'Eau, le puits qu'elles y avaient creusé donnant une bonne eau potable. Cet emplacement présentait de sérieux avantages : proximité de la mer, d'où transports possibles par voie d'eau et climat plus frais en été, facilité d'abriter au moment de l'installation les nouveaux colons dans les bâtiments du fort,

1. Lacroix à Rullière. 20 avril 1849. Arch. G. G. I L 133.

2. L'affaire des créanciers du Prince de Mir fut liquidée par un arrêt du tribunal civil d'Alger du 2 avril 1851 qui prononça l'annulation des inscriptions prises sur le domaine de la Rassauta par ce motif que « faute d'exécution des conditions prescrites et acceptées, le domaine est rentré entre les mains de l'Etat franc et libre de toutes charges et hypothèques dont le concessionnaire a pu le grever. »

3. V. le dossier de la Rassauta. Arch. Préf. Alger. K 51, 166 et 174.

position à cheval sur deux chemins conduisant, l'un à Maison Carrée, l'autre à la Rassauta, convenance du sol qui, n'étant ni accidenté, ni boisé dans la partie réservée aux constructions, ne nécessiterait que d'insignifiants travaux publics, facilité de se procurer sur place de la pierre à bâtir et du bois à brûler, salubrité plus grande qu'en tout autre point du territoire de la Rassauta.. La proximité des marais de Fort de l'Eau pouvait seule inspirer quelques craintes, mais les travaux de dessèchement qui devaient être exécutés à la fin de l'année feraient disparaître cette cause d'insalubrité et permettraient la mise en culture de ces marais.

L'ensemble des dépenses à engager pour la création du village ne s'élevait, d'après le devis dressé par l'architecte en chef du Service des Bâtiments civils qu'à la faible somme de 7.500 francs, dont on pouvait déduire encore 1.500 francs pour le creusement d'un deuxième puits qui n'était pas nécessaire. Sur les 6.000 francs restants, les plantations figuraient à elles seules pour une somme de 1.410 francs ; ce centre, au lieu d'être enserré dans une enceinte défensive serait entouré d'un boulevard planté d'une triple rangée d'arbres.

Un territoire de 500 hectares lui était affecté. Les concessionnaires, dont le nombre était fixé à 50, devaient recevoir chacun un lot à bâtir d'une superficie de 6 ares, un lot de jardin de 20 ares et deux lots ruraux, l'un de 2 hectares, l'autres de 6 à 7. Un terrain communal d'une cinquantaine d'hectares était réservé pour le pacage des bestiaux. (Comme les Mahonnais ne possédaient pas de troupeaux et que ce terrain, couvert de broussailles servait d'abri aux chacals qui venaient ravager pendant la nuit les cultures de pastèques et de melons, le Préfet, cédant aux requêtes formulées par l'Inspecteur de colonisation Roi et par les concessionnaires, le fit diviser en 23 lots de 2 hectares chacun et procéda au mois d'août 1852 à leur répartition par la voie du sort entre les colons).

Les Mahonnais furent mis en possession de leurs lots au mois de juin 1849 et, comme la plupart d'entre eux habitaient dans les environs, ils purent commencer aussitôt leurs préparatifs d'installation et la construction de leurs habitations qu'ils devaient occuper à l'automne.

La création du nouveau centre, qui était rattaché à la commune de Hussein-Dey, fut approuvée par le Conseil de Gouvernement dans sa séance du 20 août suivant. C'est seulement 4 mois après, le 20 décembre, que cette délibération fut transmise au Ministre de la guerre en même

temps qu'un projet d'arrêté et, le 11 janvier 1850, le Président de la République entérinait l'acte de naissance du Fort de l'Eau.

A la fin de l'année, ce village était peuplé par 45 familles formant une population de 186 personnes ; chaque colon avait construit une petite habitation en maçonnerie et, sur les 347 hectares que comprenait le territoire à cultiver, près de 300 étaient défrichés. Tous les concessionnaires étaient en droit de recevoir leurs titres définitifs de propriété, puisqu'ils avaient rempli les conditions de construction et de culture qui leur avaient été imposées. Ce résultat dépassait toute espérance et paraissait démontrer péremptoirement la supériorité du colon mahonnais sur le colon français. « D'après l'expérience qui vient d'être faite au Fort de l'Eau, déclarait l'Inspecteur de colonisation Roi, il semblerait qu'on est en droit de conclure que le colon mahonnais vaut mieux que le français ; nous avons même pu remarquer que ce dernier est généralement moins laborieux et moins sobre que le premier ; cependant, ajoutait-il, si l'on a égard au peuplement des anciens centres, on reconnaît que le plupart de nos colons n'étaient pas cultivateurs, mais ouvriers des villes et venus en Afrique, séduits par l'appât d'un salaire élevé ; d'un autre côté, presque tous les villages du Sahel ont été placés au milieu des palmiers nains, tandis que les Mahonnais du Fort de l'Eau n'en avaient pas un seul dans tout leur territoire et que la broussaille leur a payé à très peu près, et quelquefois au delà, les frais de défrichement. De plus, toutes les familles choisies pour composer ce village avaient des ressources en argent, tandis que nos colons n'ont habituellement que leurs bras et quelques centaines de francs bientôt absorbés par la construction que l'on exige d'eux. Le Mahonnais ne connaît que de la culture potagère et celle des céréales ; il ne plante pas, il n'élève pas de bétail. Actuellement, il n'y a pas une seule vache au Fort de l'Eau et pas un habitant du village n'a planté d'arbre cette année[1]. » Cette expérience démontrait au moins l'extrême importance du choix des colons dont l'administration s'était souvent fort peu souciée.

La récolte des céréales en 1851 ayant été très rémunératrice (une superficie de 181 hectares emblavée en blé avait produit 2.172 quintaux, soit un rendement de 12 quintaux à l'hectare), les Mahonnais se mirent à ensemencer une étendue de 282 hectares. A la fin de la même année, bien

1. Rapport semestriel de l'Inspecteur de colonisation Roi. 27 janvier 1851. Arch. Nat. F 80 1420.

qu'elle ait été fortement éprouvée par les fièvres paludéennes, la population était en légère augmentation (215 h.). Pour activer l'assainissement de la région, le Préfet prescrivit d'exécuter des travaux de dessèchement, notamment de curer les deux fossés de drainage creusés en 1844 parallèlement à la mer ; ces fossés étaient complètement obstrués et par le passage des bestiaux et par une épaisse végétation de plantes aquatiques.

Lautour-Mézeray fut on ne peut plus satisfait de la visite qu'il fit au Fort de l'Eau dans les derniers jours du mois d'août 1852. « J'ai visité chaque maison, écrivait-il au Ministre de la guerre, et partout j'ai trouvé de l'aisance et beaucoup de satisfaction. Aucune plainte, aucune réclamation ne m'a été adressée ; la seule demande formulée par quelques-uns de ces honnêtes travailleurs tend à l'obtention de terres pour leurs fils dans les villages projetés du Cap Matifou, d'Aïn Taya et de Reghaïa [1]. »

« L'aisance règne dans chaque famille, constate deux ans après le correspondant de *L'Akhbar*. Elle se traduit par une remarquable propreté au dehors et au dedans de chaque habitation. La Mahonnaise, spécialement chargée des soins du ménage et d'élever ses enfants, procède chaque samedi à la toilette de sa maison. L'extérieur et l'intérieur sont, dans leurs plus petits détails, blanchis à la chaux, les meubles sont cirés, et les ustensiles de ménage, coquettement placés dans l'endroit le plus apparent, sont brillants de propreté comme dans un tableau de Rembrandt. Quant aux Mahonnais, à moins que vous ne passiez par là un dimanche, ne les cherchez pas dans l'habitation, ni aux alentours et encore moins au cabaret : il est aux champs avec tous ses enfants mâles, travaillant sous le soleil ardent, avec cette assiduité et cette persévérance sans lesquelles il n'y a pas de vrai cultivateur [2] ».

Cette aisance avait son origine presque exclusivement dans la culture des céréales qui, entreprise sans interruption depuis 5 ans avait toujours donné des résultats satisfaisants et rapporté plus de 400.000 francs. Quelques colons avaient essayé la culture du tabac sur une étendue de 12 hectares. Quant aux cultures maraîchères, qui devaient devenir par la suite la principale source de richesse, elles ne commencent à se développer qu'à partir de 1859. Les Mahonnais employant leurs économies à acheter de nouveaux terrains aux environs firent augmenter leur valeur dans d'énor-

1. Lautour-Mézeray à de St-Arnaud. 25 août 1852. Arch. G. G. I L 133.
2. *Akhbar* du 21 septembre 1854.

mes proportions : l'hectare se vendait 600 francs en 1855, alors qu'en 1850 il n'y avait pas d'acquéreur pour 30 francs.

Reconnaissants envers leur patrie d'adoption, ils demandèrent en 1856 au Gouverneur général de vouloir bien leur envoyer un instituteur français. « Il serait à désirer, disait l'Inspecteur Roi appuyant cette demande, que l'Administration voulût bien le leur accorder dans l'intérêt général, afin d'amener un contact plus intime entre les deux races française et espagnole et faire disparaître plus promptement beaucoup de préjugés qui existent encore chez les Mahonnais et les empêchent de fusionner d'une manière plus complète avec nous [1]. »

La population, dont l'état sanitaire était devenu satisfaisant, fit de sérieux progrès : de 215 en 1851, elle passa à 256 en 1854 pour atteindre 280 en 1856.

L'administration était fière de ce succès. Avait-elle bien le droit de s'en enorgueillir ? Son intervention avait été en somme réduite au minimum : elle n'avait fourni en effet aucune subvention aux concessionnaires, s'était bornée à exécuter les travaux publics d'installation ordinaires, à construire une petite église, à faire quelques travaux de dessèchement ; mais cette fois, elle avait choisi comme colons, non pas des confiseurs, des garçons limonadiers ou des tapissiers sans le sou, mais des agriculteurs sérieux, laborieux et disposant de quelques économies. Voilà quel était le vrai secret de ce succès : pas de bonne colonisation sans de bons colons.

Le 28 septembre 1849, le Ministre prescrivait au Gouverneur général Charon d'étudier la possibilité de prélever, sur le domaine de la *Rassauta*, les terres nécessaires pour satisfaire les nombreuses demandes de concession qui lui avaient été adressées. Le service topographique fit une vérification sur les lieux et constata qu'il restait 1.500 hectares disponibles pour la colonisation, déduction faite des 1.600 hectares réservés aux Aribs, des 500 hectares prélevés pour la constitution du village du Fort de l'Eau et des 800 hectares destinés à indemniser les créanciers du Prince de Mir [2].

L'étendue disponible permettait de créer une agglomération impor-

1. Rapport Roi. 2e semestre 1856. Arch. Nat. F 80 1170.
2. V. Arch. G. G. I L 133 et Arch. Préf. Alger. K 51, 166 et 174.

tante. Le Ministre, adoptant le système de concessions en lots de plus grande contenance, distribua, à la fin de 1849 et au début de 1850, 48 concessions variant de 55 à 350 hectares, les unes groupées, les autres isolées, s'étendant sur un parcours de 8 kilomètres de la Maison Carrée à Meridja (Maison Blanche). Chaque concessionnaire était tenu de construire une maison d'habitation et de payer à l'Etat une redevance de 2 francs par hectare ; il devait disposer en outre d'une certaine avance.

Les bénéficiaires étaient non seulement des Français tels que Rivière, Deshayes, Meunier, Boisse, Boyer, Argentier, Coutel, Bourland, Monge, Trichard, Gabriel, Hermelin, Barouin, Berthier, Verdier, Aumont, Tisserand, mais aussi des Mahonnais comme Camps, Boglio, Goumila, Sintès, Pons, Azina, Sallort, Marquès, Mascaro, Sagui et Ferrando.

A la fin de 1850, 38 lots étaient occupés par les concessionnaires ou leurs représentants, qui s'étaient logés provisoirement dans des baraques en planches en attendant la construction de leurs maisons, et formaient une population de 107 personnes. 80 hectares seulement avaient été ensemencés en céréales ; c'est qu'une partie notable du territoire de la Rassauta restait sous l'eau pendant plusieurs mois à cause de l'insuffisance des travaux de dessèchement. Le canal principal qui devait se déverser dans l'Harrach n'était pas encore terminé ; de plus, les eaux des marais de l'oued Smar refluaient pendant la saison des pluies vers la partie est de la Rassauta et inondaient 15 concessions, rendant impossible toute culture de céréales ; les canaux de drainage des marais de Sidi-Aïssa étaient aussi insuffisants, à tel point qu'au mois de janvier plus de 200 hectares d'excellentes terres étaient recouverts de 50 centimètres d'eau. Au milieu de tels foyers d'infection, l'état sanitaire ne pouvait être satisfaisant ; la mortalité resta toutefois assez peu élevée.

Les progrès furent sensibles au cours de l'année 1851. A la fin de cette année 208 hectares sur 751 étaient défrichés, 76.000 arbres plantés et 25 maisons construites. Par décret présidentiel du 22 août, les concessions de la Rassauta furent érigées en commune, à laquelle on rattacha, pour l'administration municipale, Fort de l'Eau et la Maison Carrée.

Les travaux de dessèchement exécutés ayant été insuffisants, les fièvres paludéennes sévirent cruellement dans l'été de 1854. « Au village espagnol, constate l'inspecteur Roi, le voisinage des marais de la Rassauta a causé des maladies très graves, quelques personnes en sont mortes ; dans le marais de Sidi-Aïssa, les canaux principaux devraient être creusés plus

profondément, afin de permettre aux eaux de s'écouler. La ferme voisine de M. de Journas a perdu deux hommes morts d'accès pernicieux et le propriétaire a été forcé de rentrer en France pour rétablir sa santé gravement altérée. M. Trottier, maire de la commune, atteint de la fièvre, s'est retiré aux environs d'Alger après avoir congédié tous ses serviteurs malades pour la plupart[1]. » Les travaux d'assainissemeot les plus urgents furent effectués en 1855 et 1856 ; non seulement ils améliorèrent l'état sanitaire, mais ils rendirent encore cultivables 400 hectares de terres.

Le développement agricole de la Rassauta fut assez rapide. En 1854, 361 hectares étaient défrichés, 328 ensemencés en céréales, 19 plantés en tabac ; deux ans après, l'étendue cultivée s'élevait à 524 hectares, dont 464 en céréales, 31 en tabac et 4 en coton ; de plus environ 12.000 arbres fruitiers ou forestiers avaient été plantés.

La population fit aussi de sérieux progrès : de 117 habitants en 1851, elle passa en 1854 à 247 pour atteindre 325 en 1856, gagnant ainsi 208 individus dans l'espace de 5 ans.

L'administration n'était intervenue que pour choisir les colons et leur délivrer les concessions ; elle n'avait pas fait de travaux publics, ni accordé de subventions aux concessionnaires. C'est à l'initiative individuelle seule qu'était dû le développement de la Rassauta.

Mouvement de la population de Fort de l'Eau et de la Rassauta.

Année	Popul. de Fort de l'Eau	de la Rass.	Total	Décès	Pourc.	Naiss.
1850	186	107	293			
1851	215	117	332			
1852	220	130	350	9	2.5	17
1853	225	235	460	12	2.6	13
1854	256	247	503	31	6.2	33
1855	269	291	560			
1856	280	325	605	38	6.3	26
1857	295	340	635			

1. Rapport Roi. 10 octobre 1854. Arch. Préfecture.

Rovigo [1]

Le 26 septembre 1845, le Directeur de l'Intérieur, poursuivant son projet de colonisation de la bordure de l'Atlas, adressait au Conseil supérieur d'Administration des propositions relatives à la création de deux nouveaux centres destinés à servir de lien et de protection aux nombreuses fermes isolées que les colons européens avaient élevées dans le quartier des Beni Moussa ; le premier, qui devait comprendre 132 feux et 909 hectares et porter le nom de Rovigo, choisi par le maréchal Soult, serait situé vers l'entrée des gorges de l'Harrach, le second, de 54 feux et de 635 hectares, au point d'intersection des routes d'Alger aux Beni Moussa et de Boufarik à l'Arba. En présence des troubles insurrectionnels qui venaient d'éclater dans l'Aurès et le Dahra et de l'agitation qui régnait dans les tribus, le maréchal Bugeaud, sur les conseils du colonel Daumas, Directeur central des Affaires Arabes, donna ordre, le 16 octobre suivant, d'ajourner ce projet.

Le Ministre, saisi de cette décision par le Directeur général des Affaires civiles, Blondel, désapprouva cet ajournement et lui demanda de presser au contraire la délibération que le Conseil devait faire au sujet de ces centres dont il désirait depuis longtemps la fondation. Les insurrections qui s'étaient produites loin de la Mitidja ne devaient pas arrêter la marche de la colonisation. « Il y a intérêt majeur, ajoutait-il, à ne pas laisser passer la saison des travaux agricoles qui est déjà ouverte et à profiter du mouvement imprimé à l'émigration [2]. D'un autre côté, les Chambres ont exprimé le vœu formel que les travaux de colonisation fussent vivement poussés sur la partie de la Mitidja située au pied de l'Atlas. Dans ces circonstances, je désire que les études et les travaux se poursuivent sans relâche et avec vigueur [3]. »

Malgré cette insistance, le Conseil supérieur d'administration, dans sa séance du 14 novembre, émit l'avis à l'unanimité, moins une voix, qu'il y avait lieu, en raison de la situation politique du pays, d'ajourner la création des deux villages.

1. V. Arch. G. G. I L 62. Arch. Préf. Alger. K 179, 180, 181.
2. Le nombre des immigrants avait en effet dépassé le chiffre de 45.000 en 1845. Plus de 1.800 demandes de concessions avaient été présentées, dont près de 1.700 par des Français.
3. Soult à Bugeaud. 5 novembre 1845. Arch. G. G. I L 62.

Cette séance fut marquée par une discussion des plus vives entre le Directeur de l'Intérieur et le Directeur Central des Affaires arabes, qui montre éloquemment l'hostilité que témoignèrent à maintes reprises les Bureaux Arabes à l'égard de la colonisation civile. Le premier insista pour que sa proposition fût approuvée d'urgence, afin de pouvoir employer avant la clôture de l'exercice les fonds destinés aux constructions publiques des deux centres projetés ; le second se prononça purement et simplement en faveur de l'ajournement.

D'après le colonel Daumas, il ne convenait pas d'autoriser la fondation de ces deux villages avant d'avoir pris des arrangements amiables avec les indigènes à déposséder. En outre, si on n'avait pas à redouter le moindre danger de la plupart des populations indigènes de la Mitidja, il n'en était pas de même des tribus montagnardes chez lesquelles régnait une grande fermentation ; ce n'est qu'en faisant rayonner constamment des colonnes dans toutes les directions que l'on était parvenu à contenir jusqu'à ce jour ses progrès. Dans ces circonstances, les deux villages projetés n'auraient de sécurité qu'au moyen d'une protection spéciale de tous les instants ; il était inopportun d'imposer à l'armée déjà si accablée ce surcroît de surveillance.

A ces objections le Comte Guyot répondit par les arguments suivants :

« 1° La plus grande partie des terrains destinés aux villages de Rovigo et de Sidi-Moussa appartient à des Européens, et il s'y trouve à peine quelques indigènes qui même (à l'exception d'un seul avec lequel il sera facile de s'arranger amiablement) ne les occupent qu'à titre de fermage, de sorte qu'en réalité la mesure proposée ne doit froisser les intérêts d'aucun propriétaire musulman.

2° La création de ces deux villages est déjà, et depuis longtemps, adoptée en principe par M. le Ministre de la guerre qui a lui-même donné à l'un d'eux le nom de Rovigo ; cette disposition connue du public a déterminé quelques-uns des propriétaires européens du voisinage à reconstruire leurs fermes détruites par les Arabes en 1839 et à commencer diverses exploitations ; il importe d'encourager ces colons à développer leurs travaux en leur fournissant, par la proximité de deux centres de population, des moyens d'exécution plus faciles et moins coûteux que ceux qu'ils sont

1. Compte-rendu de la séance du 14 novembre 1845. Arch. G. G. I L 62.

obligés aujourd'hui d'aller chercher à grands frais dans des localités très éloignées.

3° Enfin, la sécurité paraît devoir être complètement assurée dans les deux villages projetés, d'abord par l'emploi d'un grand nombre d'ouvriers aux premiers travaux qu'ils nécessiteront, et ensuite par l'installation simultanée de la plupart de leurs habitants ; et ces nouveaux centres de population, au lieu de devenir un embarras pour l'armée seront au contraire un auxiliaire dont la présence ne pourra que contribuer concurremment avec elle à la sécurité des fermes établies isolément dans les environs [1] ».

Le Président du Conseil supérieur d'administration, Blondel, Directeur général des Affaires civiles, se rangea aux côtés du colonel Daumas. Comme l'agitation des indigènes s'était étendue jusque dans la province d'Alger, ce serait exposer les colons que l'on établirait dans les centres en question à de graves dangers et compromettre l'œuvre de la colonisation. « Abd el Kader, paraît être de sa personne du côté de Boghar, écrivait-il un peu affolé le 30 novembre au Ministre de la guerre ; Ténès et Orléanville ont été successivement attaqués. Malgré les opérations énergiques de M. le Gouverneur général, qui a voulu couvrir d'abord la province d'Alger, M. de St-Arnaud, M. le général Comman, M. le général Reveu, M. le lieutenant-général Bedeau tiennent tous la campagne à la tête de leurs colonnes dans l'ouest et le sud de la province d'Alger ; plus à l'est, M. le général Marey couvre nos alliés ; du côté du Fondouk, M. le lieutenant-général de Bar a envoyé une colonne sous les ordres du général Gentil et fait parcourir les tribus par M. le colonel Daumas ; de toutes parts, les troupes sont sur pied. Rien ne bouge autour ne nous, mais la fermentation est partout et il faut la vigilance de tous les chefs militaires pour assurer la tranquillité. Dans la plaine des vols aussitôt punis qu'ils sont commis ont eu lieu ; aux portes de Médéah, une famille a été assassinée et les enfants coupés en morceaux [1]. » D'ailleurs les routes qui devaient conduire à Rovigo et à Sidi-Moussa n'étaient pas achevées, ce qui était contraire à tous les intérêts d'une population qui, pour vivre, bâtir et cultiver, avait besoin avant tout de pouvoir se rendre facilement sur les lieux où elle devait être établie. Le Directeur des Affaires civiles émettait le vœu que les fonds affectés à la création des deux villages en question fussent employés à la confection

1. Blondel à Moline de St-Yon. 30 novembre 1845. Arch. G. G. 2 I L 6.

des routes destinées à les desservir. Ces travaux pouvaient être entrepris immédiatement sans rencontrer aucun des inconvénients que présenterait la construction de ces deux centres. C'est ce vœu qui fut adopté par le Conseil d'administration.

La paix étant rétablie à la fin de 1845, rien ne s'opposait plus à la création de Rovigo. Aussi, le 9 janvier 1846, le Conseil, revenant sur sa décision, approuva la création de ce centre ainsi que celle de Sidi-Moussa et proposa d'exproprier d'urgence toutes les propriétés particulières qui se trouvaient comprises dans le périmètre de leur territoire, c'est-à-dire pour Rovigo 385 hectares de l'haouch Kodja appartenant à l'indigène Mustapha Bourkaïb, 285 aux Beni Azoun, 34 à l'haouch Merbouni, 260 à l'haouch Rouméli Garbi revendiqués par Lavollée, notaire à Alger, par Roux, cultivateur à Hussein Dey, par Beugnière, ex-sous-intendant militaire, retiré à Bordeaux, et pour Sidi Moussa 17 hectares de l'haouch Kateb appartenant à de St-Guilhem, 243 de l'haouch Koptan à Bourkaïb, 224 de l'haouch Ouled Allel à Ali ben Lagheder et à El Hadj bel Aga, 108 de l'haouch Boucheroua à Choppin, 25 de l'haouch ben Chenouf à Dhaman ben Chenouf. Les indemnités offertes à ces propriétaires étaient de 200 fr. par hectare de terres cultivées et de 15 francs par hectare de broussailles, soit 62.000 francs pour Rovigo et 23.000 pour Sidi Moussa. Mais le Ministre s'opposa à l'expropriation qui, disait-il, était un moyen extrême auquel on ne devait recourir qu'en cas d'indispensable nécessité. D'ailleurs, pour exproprier, il fallait qu'il y eût des propriétaires authentiques ; or, l'on ne pouvait nullement reconnaître cette qualité aux revendiquants dont les titres n'avaient pas été vérifiés conformément à l'ordonnance du 1er octobre 1844.

Bien que les délais nécessaires à l'exécution de cette ordonnance ne permîssent pas d'espérer la fondation des deux centres avant plusieurs mois, le Directeur de l'Intérieur soumit néanmoins au Conseil supérieur des propositions pour leur peuplement. 131 concessionnaires étaient désignés ; 129 d'entre-eux devaient recevoir un lot de 6 hectares environ, les deux restants, « spécialement recommandés par le Ministre », étaient proposés, l'un pour un lot de 60 hectares et l'autre pour un de 90.

Tous disposaient de ressources variant généralement entre 2.000 et 5.000 francs ; quelques-uns atteignaient de 20 à 25.000, l'un même avait

jusqu'à 60.000 francs d'entrée de jeu. C'étaient en grande majorité des cultivateurs ; aux quelques ouvriers admis comme exerçant des professions utiles, maçons, charrons, forgerons, menuisiers étaient réservés de petits lots de culture.

Des dispositions analogues devaient être appliquées pour le centre de Sidi Moussa.

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 29 mai suivant, approuva cet état de peuplement ainsi qu'une modification dans la contenance du territoire de Rovigo, porté à 1.127 hectares au lieu de 909 et, persistant dans l'avis qu'il avait émis le 9 janvier, déclara qu'il y avait urgence à exproprier les terres incluses dans le périmètre des deux villages. Il y avait bien urgence, car, à l'annonce de la création de ces deux centres, une bande de spéculateurs s'étaient précipités chez les indigènes propriétaires, cherchant par tous les moyens à acheter leurs terrains qu'ils escomptaient revendre ensuite avec de gros bénéfices à l'administration.

Ce n'est que trois mois après, le 21 août, que parut l'ordonnance approuvant la création de Rovigo et portant, en raison de l'admission de nouveaux colons, sa superficie à 3.000 hectares.

Dans l'intervalle, le Comte Guyot avait entamé des négociations dans le but d'obtenir la cession à l'amiable de parcelles de terres nécessaires à la constitution du périmètre, mais sans succès, car il ne pouvait satisfaire les exigences des propriétaires qui réclamaient, en échange des terres qu'il leur demandait de céder, la concession de terrains domaniaux d'une étendue et d'une valeur égales.

De nouveau, le maréchal Bugeaud sollicita l'autorisation d'exproprier et, le Ministre lui ayant répondu qu'il devait se borner à faire constater l'inculture des terres, afin de pouvoir les exproprier sans indemnité préalable par application de l'ordonnance du 21 juillet 1846, il répliqua que l'application de cette ordonnance ne mettrait à la disposition de la colonisation qu'une quantité insuffisante de terres couvertes de broussailles dont le défrichement serait très onéreux ; en outre, pour arriver au chiffre de 3.000 hectares, on serait obligé de léser les colons européens qui avaient été les premiers à s'établir dans la plaine et avaient eu le plus à souffrir de la dévastation de 1839 ; ces colons d'ailleurs, de St-Guilhem, de Montaigu, Choppin, de Tonnac, Sabatault, etc. cultivaient depuis une année leurs domaines, réparaient les constructions qui avaient été détruites et en

élevaient de nouvelles. Enfin, ajoutait Bugeaud, ce qui est déplorable c'est que de nombreuses familles attendent ; je pourrais en citer 12 envoyées ou recommandées par votre Excellence ; l'une d'elles vient même de repartir pour la France [1]. »

Le gouverneur général demandait en conséquence que la superficie de Rovigo fût maintenue à 1.127 hectares et il insistait à nouveau pour obtenir l'expropriation immédiate autrement que par application de la législation sur les terres incultes. Mais, comme aucun crédit n'avait été voté pour subvenir au paiement des indemnités résultant de l'expropriation, le Ministre de la guerre lui enjoignit, par dépêche du 2 novembre, d'ajourner la création des deux centres et de pourvoir au placement sur d'autres points des familles auxquelles des concessions avaient été promises.

Sept mois après, le nouveau Ministre de la guerre Trézel faisait reprendre le projet qu'il entendait mettre à exécution le plus rapidement possible. « Mon intention est que ce centre soit commencé avant la fin de l'exercice. Je désire que vous preniez immédiatement toutes les mesures nécessaires pour que je puisse constituer le territoire de Rovigo. Avec de l'activité et le désir d'arriver à une prompte et convenable solution, toutes les dispositions préliminaires pourront être terminées dans le délai de six semaines [2]. » Le Conseil du contentieux recevait en même temps l'ordre de s'occuper d'urgence des travaux de vérification et de délimitation des propriétés destinées à être comprises dans le périmètre du village. Pour bien montrer l'intérêt qu'il portait à cette affaire, le Ministre demanda à Bugeaud, par lettres des 9 août et 10 septembre, de lui rendre compte des mesures d'exécution qu'il aurait prises. Il consentit enfin à réduire le territoire à 800 hectares et, persuadé que plus rien ne s'opposait à l'exécution des travaux d'établissement, il ordonna au Gouverneur général, par dépêche du 20 novembre, de prendre immédiatement des mesures pour assurer l'emploi, avant la fin de l'exercice, de la somme de 40.000 francs qui avait été affectée à cette création.

Il n'avait pas assez compté avec les exigences des propriétaires européens et indigènes. Ceux de l'haouch Roumili ne consentirent à se dessai-

1. Bugeaud à Moline de St-Yon. 30 octobre 1846. Arch. G. G. I L 62.
2. Trézel à Bugeaud. 22 juin 1847. Arch. G. G. I L 62.

sir de 220 hectares qu'à raison de 125 francs l'hectare ; ceux de la djemaa des Beni Azoun n'abandonneraient 304 hectares que moyennant 60 francs l'hectare. Ainsi, addition faite de 82 hectares à prélever sur l'haouch Merbouni frappé de séquestre, l'administration, pour constituer un territoire de 606 hectares, devait consentir à un sacrifice supérieur à 45.000 francs. En défalquant 1/6e de cette superficie tant pour l'enceinte que pour les jardins, les routes, les chemins d'exploitation et le communal, il ne serait resté que 500 hectares concessibles qui, partagés en lots de 8 hectares auraient permis de placer à peu près 60 familles. Dans ces conditions, le placement de chacune de ces familles aurait coûté à l'Etat plus de 760 fr. de première mise, non compris les frais généraux pour travaux d'utilité publique tels que fontaines, lavoirs, église, etc. De pareilles dépenses justifiaient les hésitations de l'administration.

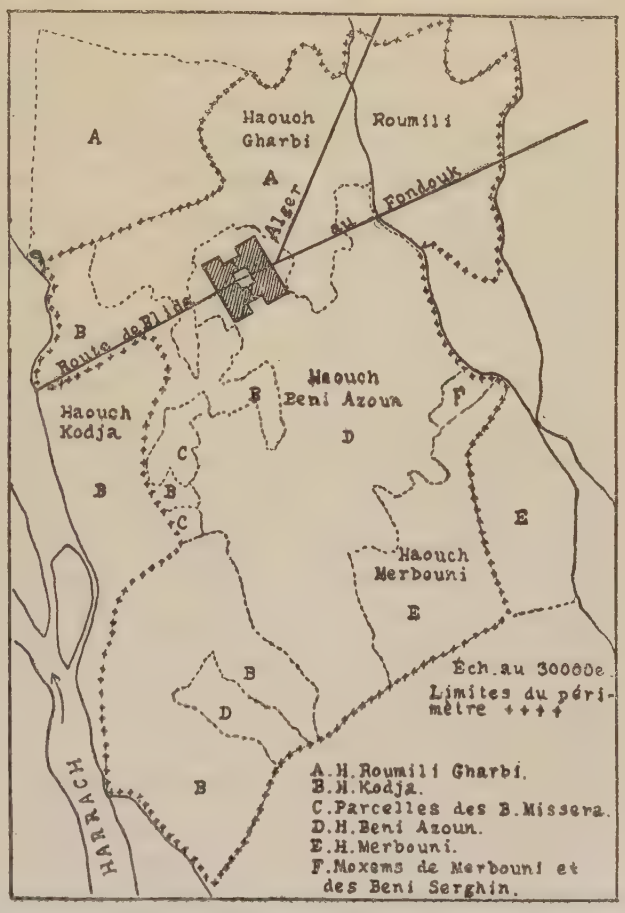

Constitution du périmètre de Rovigo.

Les difficultés n'étaient pas encore résolues au mois d'avril 1849. Le Préfet Lacroix engagea de nouveaux pourparlers, mais sans grande confiance dans leur résultat ; l'expropriation, pour lui comme pour Bugeaud, était le seul moyen d'arriver à une prompte solution. « L'expérience m'a appris, écrivait-il au Ministre de la guerre, que ce mode d'acquisition était le plus rapide et que l'achat amiable dans les circonstances actuelles était non seulement difficile et long, mais encore quelquefois dange-

reux [1]. » « Toute création, écrivait-il aussi très justement au Gouverneur général, motive suffisamment la déclaration d'utilité publique ; l'article 25 de l'ordonnance du 1er octobre 1844 est formel à cet égard. Il n'y a pas de doute possible sur le droit ; je ne pense pas qu'il y ait lieu d'hésiter à l'appliquer dans aucun cas. On doit sans doute tenter des échanges et des transactions amiables, quand elles sont possibles, mais le meilleur moyen d'y parvenir, c'est de déclarer l'utilité publique d'abord et de traiter après. C'est même le seul moyen de traiter sûrement, car pour que le colon puisse être définitivement et régulièrement saisi de sa concession, il faut que les droits de l'Etat à la propriété soient incontestables. Or, ces droits sont irrévocablement acquis par la déclaration d'utilité publique suivie d'expropriation. J'ajouterai d'ailleurs, contrairement à l'opinion exprimée par le Ministre dans sa dépêche du 22 décembre dernier, qu'il ne faut pas beaucoup compter en fait d'acquisitions de terres sur le bon vouloir des propriétaires tant européens qu'indigènes. Tous comprennent bien l'opportunité des villages riverains qui donnent à leurs exploitations des débouchés, des moyens d'approvisionnement et la main-d'œuvre à bon marché ; mais s'agit-il, non pas de livrer à titre gracieux, mais seulement de céder une portion de leurs terres, chacun se retranche dans des prétentions inadmissibles. Je n'en citerai qu'un exemple. Il y a quelques mois, au moment de l'émigration parisienne, les propriétaires de la partie centrale de la plaine réclamaient instamment l'envoi de quelques colonies au milieu de leurs exploitations. « La terre ne manque pas, disaient-ils, l'administration peut choisir pour l'exécution de ses projets, tous les terrains nécessaires lui seront donnés... moyennant 200 francs l'hectare. » Tel est le dernier mot de leur désintéressement [2]. »

Nonobstant, le Ministre persista à lui recommander de poursuivre les négociations entamées avec les propriétaires, « convaincu que la plupart d'entre eux entreraient volontiers à composition lorsque l'administration locale aurait fait auprès d'eux dans ce but d'actives et sérieuses démarches .» Une fois que ces démarches furent effectuées, Lacroix lui rendit compte qu'il était impossible de constituer un territoire de 500 hectares sans exproprier 300 hectares des haouchs Roumili et Kodja et qu'on n'obtiendrait par échange ou cession gratuite que 200 hectares de la djemaa des Beni

1. Lacroix à Rullière. 5 avril 1849. Arch. G. G. I L 62.
2. Lacroix à Charon. avril 1849. *Ibid.*

Azoun [1]. Rullière consentit à approuver cette expropriation et mit à la disposition du service de la colonisation un crédit de 25.000 francs. Au mois d'août suivant, il ouvrait un nouveau crédit de 85.000 francs pour faire commencer les travaux de construction du village et permettre l'installation des colons avant l'hiver.

L'avis d'expropriation pour cause d'utilité publique de la totalité de l'haouch Roumili fut publié dans le *Moniteur algérien* du 20 septembre. Comme, dans le premier projet, il avait été question de ne prélever qu'une partie de cet haouch, 216 hectares et non 383, le propriétaire Lavollée, conseiller à la Cour des Comptes, adressa une réclamation au Ministre, insistant pour que l'administration revînt à ce premier projet et protestant contre l'expropriation d'une belle orangerie qui représentait, à elle seule, une valeur considérable. Cette réclamation, qui fit ajourner provisoirement l'expropriation, allait retarder de plus d'une année encore la fondation de Rovigo.

1. Le développement de la colonisation était menacé d'une crise sérieuse à cause du manque de terres concessibles, non seulement dans cette région, mais aussi dans celles de la Chiffa, d'Ameur el Aïn et de Kara Mustapha. Le Préfet d'Alger poussait un cri d'alarme le 12 juillet 1849. « L'administration civile, écrivait-il au gouverneur général Charon, a ses cartons encombrés de demandes de concessions, il lui est impossible d'y satisfaire faute de terres. Une telle situation ne peut se prolonger sans grave dommage pour les intérêts généraux de la colonie et pour la considération particulière de l'administration qui finirait par être accusée d'impuissance ou de mauvais vouloir. » Les demandes de concession demeurées sans résultat à la fin de 1848 atteignaient le chiffre de 782 ; pour les satisfaire, il eût fallu disposer d'une étendue de 8 à 9.000 hectares.

Lacroix demandait le prélèvement de 200 hectares sur la tribu des Beni Azoun pour compléter le territoire de Rovigo, de 1.000 hectares sur les indigènes établis près de Kara Mustapha pour permettre de créer un nouveau centre, la remise à l'administration civile par l'administration militaire des terres domaniales situées sur la rive gauche de la Chiffa et aux environs d'Ameur el Aïn qui ne seraient pas reconnues indispensables aux indigènes et l'évacuation par l'intendance militaire d'environ 1.000 hectares de terres de l'haouch Farghen exonérées depuis les travaux de déssèchement.

Le gouverneur général lui répondit qu'il faisait tous ses efforts pour aplanir les multiples obstacles qui s'opposaient au développement de la colonisation. Il avait envoyé auprès des Beni-Azoun une commission pour régler la cession de 200 hectares. Quant aux terres des régions de la Chiffa et l'Ameur el Aïn, qui devaient passer prochainement en territoire civil par suite de la nouvelle délimitation du département, elles étaient possédées non seulement par des indigènes, mais aussi par des Européens ; celles qui étaient occupées par les premiers pourraient être échangées contre d'autres terres ; pour les autres, il procéderait par voie d'acquisition à l'amiable ou d'expropriation. Les terres de Kara Mustapha, qui étaient toutes, sauf deux ou trois, des propriétés melks définies par des titres authentiques, ne pouvaient être expropriées que si on donnait aux indigènes propriétaires des terrains voisins en échange. (V. Arch. G. G. I L 64.)

Le Ministre, agacé par ces retards, finit par s'impatienter. « Toutes les questions si intéressantes et dont la solution doit avoir lieu avant de décider l'établissement d'un village, écrivait-il au général Charon, ne me paraissent pas avoir été complètement étudiées et résolues, et tout porte à croire que c'est à cette omission fâcheuse que sont dûs les retards apportés dans la création de ce village [1]. » Le territoire, remarque-t-il, fixé dans le principe à 909 hectares par délibération du Conseil d'administration du 9 janvier 1846, se trouve modifié par une autre délibération du même Conseil en date du 29 mai et porté à 1.127 hectares, pour être élevé, par ordonnance du 21 août, à 3.000. Puis, la prise de possession d'une aussi grande étendue de terres rencontrant de nombreuses difficultés, le Gouverneur propose sucessivement de ramener le territoire à 1.127 hectares le 20 décembre 1846 et enfin de le réduire le 2 septembre 1847 à 800 hectares. Cette dernière superficie est encore diminuée de 200 hectares sur proposition du Préfet Lacroix le 23 avril 1849 et, malgré cette importante réduction, des difficultés subsistent encore. Que faire dans cette conjoncture ? « En présence de complications toujours existantes, de tâtonnements, d'hésitations et d'incertitudes qui témoignent de la part de l'administration une étude peu approfondie des diverses questions qui se rattachent à la création de ce village », il estime que le meilleur moyen d'arriver enfin à un résultat définitif serait de reprendre cette affaire à son point de départ et de lui rédiger un rapport détaillé et précis qui lui permettrait de prendre en connaissance de cause une décision immédiate et facilement applicable.

Quelques mois après, le Ministre, pour aplanir les difficultés concernant l'haouch Roumili, demandait au Préfet de réduire au strict nécessaire le terrain à prendre sur cet haouch et de laisser aux héritiers Lavollée et à ses co-propriétaires une étendue de 100 à 150 hectares avec l'orangerie. Se conformant à ces instructions, Lautour-Mézeray abaissa à 265 hectares la portion à prélever sur cet haouch et un nouvel avis d'expropriation, abrogeant le précédent, fut inséré au *Moniteur algérien* du 15 juin 1850. Non satisfait encore, le représentant de la sucession Lavollée réclama une nouvelle réduction de 60 hectares. A son tour, la famille Bourkaïb protesta contre l'expropriation projetée de 127 hectares sur l'haouch

1. D'Hautpoul à Charon. 9 novembre 1849. Arch. G. G. I L 62.

Kodja, alléguant que la terre, son unique ressource, allait lui manquer à la suite de cette réduction. Mais comme, indépendamment des 400 hectares de bonnes terres qui lui restaient sur cet haouch, elle en possédait encore à proximité 150 sur l'haouch Koptan, sa réclamation fut repoussée. Le même sort fut réservé à la précédente. Le territoire de Rovigo fut donc fixé à 814 hectares.

De nouvelles difficultés ayant encore surgi au sujet de territoires à prélever, notamment sur l'haouch Merbouni, le Préfet dut élaborer un nouveau projet qui fut soumis, à la fin de mars 1851, au Conseil de Gouvernement. Celui-ci, avant d'émettre son avis, décida de nommer une commission de trois membres qui seraient chargés de visiter les lieux ; le 3 avril suivant, en possession de tous les renseignements nécessaires, il proposa de réduire à 620 hectares la superficie de Rovigo ; 360 hectares seraient aliénés à titre onéreux et non plus concédés gratuitement à 60 colons, 175 réservés pour le communal ou vendus à des colons pour y établir des moulins et des usines et les 85 restants pour l'emplacement du village, des canaux d'irrigation, des chemins, places, rues et édifices publics. En raison des dépenses d'expropriation et de la bonne qualité des terres aliénées, le Conseil proposait la vente aux enchères publiques et déclarait attacher une grande importance à ce qu'un essai de cette nature fût tenté en matière de colonisation.

Le Ministre approuva l'expropriation des 620 hectares, mais repoussa le système de la vente de lots aux enchères publiques. « L'épreuve qui a été tentée de concessions à prix d'argent à St-Ferdinand, Sainte-Amélie et Mahelma, écrivait-il judicieusement, n'a point réussi, malgré la situation éminement favorable faite aux concessionnaires qui entraient immédiatement en possession d'une maison toute bâtie et de terres défrichées.

« Le colon qui vient s'établir dans un nouveau centre, dont toutes les ressources sont à créer, a toujours une tâche très difficile à remplir et l'administration ne doit point lui marchander les conditions plus ou moins avantageuses qui résultent de la localité où il se trouve placé ; elle est d'ailleurs plus intéressée à son succès qu'au recouvrement de quelques dépenses faites au point de vue de l'utilité générale.

« Le recouvrement même qu'on se proposerait est douteux et, dans tous les cas, l'intérêt pécuniaire qui reste seul engagé dans l'affaire ne me

paraît pas suffisant pour tenter une innovation qui pourrait exercer une fâcheuse influence sur le développement du village [1] ».

Le 31 août suivant, il approuvait l'expropriation définitive et immédiate des terres qui devaient faire partie du territoire de Rovigo.

D'après le projet d'allotissement élaboré par le Préfet, ce centre devait comprendre 60 concessions de 6 hectares en moyenne avec au moins un hectare de terres irrigables, mais comme les prélèvements nécessaires pour l'emplacement du village, du cimetière, de la promenade dite du bois sacré, des routes, des chemins réduisaient les concessions à 5 h. 60, le projet fut remanié et comporta 26 concessions de 6 à 7 hectares, 15 de 5 à 6 et 19 de 4 à 5.

Le plan de Rovigo était un carré. Au centre, 5 lots étaient spécialement destinés à recevoir des édifices publics, une mairie, une école, une gendarmerie, une fontaine et un abreuvoir.

Pour éviter toute perte de temps, Lautour-Mézeray avait donné dès la fin de septembre l'ordre au service des bâtiments civils de commencer aussitôt les travaux de nivellement des rues et des places ; cela devait permettre de fixer la hauteur des seuils des maisons dont la construction devait être commencée avant la fin de l'année.

Les projets de lotissement et d'alignement furent approuvés par le Ministre et après 5 ans de négociations, de décisions prises, puis ajournées, puis reprises avec des modifications, le village de Rovigo allait enfin voir le jour.

Les 60 familles appelées à concourir à son peuplement étaient des familles d'Algériens, presque toutes françaises d'origine, bien acclimatées (plusieurs venaient de Douéra, de Boufarik, de Beni Mered, du Fondouk, de Souma, de Draria) ; elles comprenaient soit des cultivateurs, soit des ouvriers qui tous disposaient de certaines ressources. Ces familles se rendirent à l'emplacement du village dans les premiers jours de novembre. Malgré la persistance du mauvais temps, 25 d'entre elles s'installèrent provisoirement dans des baraques et commencèrent les travaux agricoles. A la fin de décembre, Rovigo comptait déjà une population de 267 personnes.

1. Randon à d'Hautpoul. 10 mai 1851. Arch. G. G. I L 62.

Trois mois après, toutes les familles étaient installées dans le nouveau centre, 6 maisons en maçonnerie étaient achevées et 5 autres commencées, Bien que leur établissement ait eu lieu à une époque où les travaux des champs étaient déjà entrepris, les colons avaient pu néanmoins ensemencer 45 hectares en céréales et planter 1.600 arbres ; de son côté, l'administration en avait planté 1.100 sur les places, les boulevards et les routes situées aux abords du village [1].

A la fin de 1854, Rovigo était bien transformé : 239 hectares sur 457 étaient mis en culture, 200 hectares ensemencés en céréales et 10 plantés en tabac, les plantations des particuliers dépassaient 2.000 sujets. Par contre, la population avait diminué : de 260 habitants qu'elle comptait au 31 décembre 1852, elle était descendue à 219, perdant 48 unités ; il ne restait plus que 41 concessionnaires ; les autres trouvant leur concession trop insuffisante ou découragés par les fièvres avaient vendu leurs terres et quitté le village.

Cédant aux requêtes des colons, l'administration distribua l'année suivante un supplément de 2 hectares par famille, mais ces nouvelles terres, situées dans la montagne et couvertes de broussailles, étaient très difficiles à mettre en valeur.

La population resta à peu près stationnaire : à la fin de 1856, elle comptait 45 familles formant un effectif de 230 individus. Leur situation était loin d'être brillante. « Il y a des individus d'Alger qui possèdent cinq concessions achetées à vil prix et les colons primitifs qui sont restés avec les 5 hectares donnés par l'administration sont généralement dans une gêne fort grande [2]. » La raison de cette gêne, c'est que les colons ne sont « pas très laborieux », que presque tous sont « des ouvriers d'art qui ne paraissent pas s'intéresser beaucoup aux travaux de la culture ». Avec des colons paresseux et ignorants, le résultat n'était pas douteux.

Les colons de Rovigo sollicitèrent un nouvel agrandissement de leur territoire. Il ne pouvait être réalisé qu'en achetant 300 hectares de terres à trois propriétaires voisins qui habitaient en France. Trouvant leurs prétentions exagérées, le Ministre menaça d'user de l'expropriation, s'ils ne

1. V. Rapport de Lautour Mézeray à de St-Arnaud. 5 avril 1852. Arch. G. G. I L 62.
2. Rapport Rci. 31 décembre 1856. Arch. Nat. F 80 1170.

venaient exploiter eux-mêmes leurs terres ; un seul y consentit et les deux autres furent expropriés.

Cet accroissement de territoire n'empêcha nullement la population de de décroître : elle n'atteignait pas 200 habitants en 1860. Il ne restait plus à cette date que 38 concessionnaires ; à la suite de mutations ou d'acquisitions, 22 d'entre eux possédaient moins de 4 hectares de terres, 12 de 20 à 30 ; les autres propriétaires n'habitaient pas la localité et louaient leurs terres soit à des colons du village, soit à des fermiers. Le dépeuplement ne fit que s'accentuer dans la suite : il ne restait plus que 26 anciens concessionnaires en 1868. L'adduction des eaux thermales d'Hammam Melouane, auxquelles de remarquables vertus thérapeutiques étaient attribuées, et la création à proximité de Rovigo d'un grand établissement thermal destiné non seulement aux Algériens, mais même aux étrangers, était le seul remède proposé alors contre la stagnation de ce centre [1].

Maison Blanche.

La création sur l'immeuble domanial de l'haouch Meridja d'un petit centre de population devant servir de relai entre la Maison Carrée et le Fondouk fut projetée au début de 1849, mais réalisée seulement deux ans après.

Il prit le nom de Maison Blanche, nom donné à une construction en planches blanchies à la chaux qui servait de relai pour les voitures se ren-

1. Il a fallu plus d'un demi-siècle pour arriver à la mise en exploitation rationnelle des sources d'Hammam-Melouane dont les eaux chlorurées sulfatées sodico-calciques, fortement thermales (de 39 à 44°) opèrent des cures merveilleuses dans les rhumatismes, les douleurs articulaires de toutes espèces, les affections ganglionnaires, les séquelles de traumatismes, les affections utérines, le rachitisme et la scrofule infantiles, la cachexie palustre. Le débit de ces eaux est considérable ; les travaux de captage entrepris sous la direction du service des Mines ont donné jusqu'à 800.000 litres par jour et les techniciens espèrent dépasser encore ce chiffre.

L'aménagement de ces eaux a été confié en 1926 à une société anonyme française au capital de 5 millions dont la constitution a été faite par un comité composé de 10 personnalités algéroises qui ont accepté d'être les administrateurs de cette société. Le cahier des charges comporte les aménagements suivants :

1° Création d'un établissement thermal moderne avec baignoires individuelles, piscines, salles de repos et de soins parathermaux.

2° Construction et aménagement d'hôtels de trois catégories avec restaurant.

3° Edification d'un casino comprenant des salles de spectacle, de danse, de lecture, de jeu et restauration.

4° Aménagement d'un parc ombragé avec terrains pour jeux de plein air.

dant vers Palestro, et fut peuplé exclusivement de petits commerçants, aubergistes, épiciers, et d'ouvriers, charrons, bourreliers, forgerons auxquels l'administration concéda 15 petits lots de chaque côté de la route de la Maison Carrée au Fondouk. L'installation de ces 15 familles se fit sans aucune subvention administrative.

Le développement de ce hameau de commerçants et d'ouvriers, dont les moyens d'existence étaient assurés, fut des plus rapides. Il comptait en 1856 une population de 155 personnes, dont 60 Français et 95 Etrangers pour la plupart Espagnols (85).

Oued el Alleug [1].

Dès le 6 mars 1845, le comte Guyot projetait de créer un deuxième village au milieu de la plaine, à l'emplacement de l'ancien blockaus d'oued el Halleg, à peu près à égale distance de Boufarik, de Blida et de Koléa, au croisement de la route qui devait joindre ces deux dernières villes et de la « route médiane de la plaine » qui devait passer par Boufarik et Sidi Moussa. Quatre haouchs domaniaux voisins devaient être affectés à la constitution du territoire de ce centre, qui renfermerait de 40 à 50 familles.

Les fermes prochaines, dont une seule, l'haouch Greguia, était exploitée, allaient trouver dans ce nouveau village les ressources qui leur manquaient jusqu'alors du fait de leur éloignement de tout point habité. Comprenant l'importance de cette création pour la mise en valeur des terres avoisinantes, le propriétaires de cet haouch, Rémy-Long, avait offert spontanément de céder à l'administration les portions de terrains qui lui seraient nécessaires.

Mais ce projet fut ajourné par le Ministre qui mit en avant et le manque de crédits, et l'insurrection fomentée par Abd el Kader, et la nécessité de terminer les villages commencés avant d'entreprendre la fondation de nouveaux.

Deux gros colons, le vicomte de Raousset-Boulbon, propriétaire de

1. Nous adoptons l'orthographe actuelle qui est une déformation de Halleg, forme adoptée dans le décret de création du 15 décembre 1851 et qui se rapproche le plus de la prononciation des indigènes et de la signification du mot : rivière des ronces. Dans le décret impérial du 22 août 1861 qui érige ce centre en commune de plein exercice, on trouve la forme Oued el Aleug (rivière des sangsues) qui est devenue la graphie officielle après addition d'une l. Les déformations de ce mot sont d'ailleurs nombreuses : oued Lalleg ou oued Lallaig, Oued el Alleg ou Aleg, ou encore Halleug, etc...

l'haouch Ben Bernou, et le comte italien Locatelli, propriétaire de l'haouch Kouch, le reprirent pour leur compte l'année suivante et adressèrent au Ministre une demande à l'effet d'obtenir une concession de 700 hectares, à charge pour eux d'y établir 32 familles. Le départ de l'Italien fit avorter ce projet.

Le 30 juin 1847, le Ministre de la guerre Trézel demanda à Bugeaud d'étudier à nouveau la création de ce centre, qu'il désirait voir commencé au début de l'année suivante. Le Conseil du contentieux fut invité à vérifier d'urgence l'état de culture et les titres de propriété des terres situées sur l'emplacement du futur village ; le directeur de l'Intérieur fut chargé de réunir un territoire de 600 à 800 hectares.

Les travaux préparatoires et les négociations traînèrent en longueur. Ils n'étaient pas encore terminés au bout de trois ans, quand, le 25 juin 1850, le Ministre, qui avait obtenu un crédit de 10.000 francs, demanda au Préfet de pousser le plus activement possible la création d'Oued el Alleug, afin d'employer cette somme avant la fin de l'exercice.

Le 29 août suivant, le Gouverneur général constituait la Commission chargée de déterminer l'emplacement le plus favorable à l'établissement du village et d'apprécier l'opportunité de cette création des points de vue de la sécurité, de la salubrité, de la propriété, des communications, des eaux et de la dépense. Cette commission se mit aussitôt à l'œuvre et termina son travail dans les derniers jours de novembre.

Elle approuva le choix de l'emplacement fait par le comte Guyot et constata que la sécurité était parfaite dans cette partie de la plaine. Sous le rapport de la salubrité, les colons se trouveraient dans les mêmes conditions que ceux de Boufarik dont l'état sanitaire était satisfaisant. Ils devraient cependant s'assujettir à des précautions hygiéniques rigoureuses. « Ainsi, les maisons devront être élevées d'un premier étage affecté au couchage de la famille ; le sol du rez-de-chaussée devra être placé à quelques décimètres au-dessus du sol, les pièces des habitations devront être convenablement aérées au moyen d'ouvertures opposées, pourvues de cheminées, qui serviront aussi puissamment par leur tirant d'air à l'assainissement de ces pièces. Les colons devront plus qu'ailleurs s'abstenir d'excès de toute nature. Enfin, ils devront plus soigneusement que d'autres se couvrir, de manière à éviter des refroidissements trop sensibles

et surtout s'abstenir de tenir la nuit leurs croisées ouvertes [1]. » La Commission explora avec soin les terres voisines et ne remarqua que quelques flaques d'eau stagnantes faciles à dessécher par de petits canaux que les colons utiliseraient d'ailleurs pour l'irrigation ; c'est ainsi qu'on avait procédé dans une ferme voisine, l'haouch Saf. Les plantations et la culture complèteraient ces travaux d'assainissement.

Comme les ressources domaniales de la région étaient insuffisantes pour constituer le territoire du village, porté à 1.200 hectares, force fut d'exproprier partie ou totalité des propriétés voisines. Le périmètre d'Oued el Alleug engloba la totalité de l'haouch Moulati, ferme domaniale de 545 hectares, une partie de l'haouch Kouch, indivis entre le Domaine et les Arabes (232 ha.) la totalité de l'haouch ben Bernou appartenant au baron de Vialar (307 ha.) et une partie de l'haouch Saf (116 ha.). Ce territoire en partie irrigable renfermait des terres propres à la culture des céréales et des plantes industrielles, de bons pâturages et quelques parties boisées.

La question si importante des eaux fut facile à résoudre. Des recherches effectuées en deux points amenèrent la découverte de deux sources assez abondantes pour fournir l'eau nécessaire à l'alimentation et à l'irrigation des jardins. Dans la partie inférieure du village surgissait une infinité de sources permettant d'arroser de grandes étendues. L'aménagement de ces eaux devait être l'objet d'une étude préalable à toute distribution de terres aux colons, afin d'éviter des contestations et du gaspillage.

Les dépenses pour l'installation du centre étaient évaluées à 25.500 fr. non compris les frais d'expropriation ; elles portaient sur les travaux d'adduction d'eau, de nivellement des rues et des places et sur les plantations publiques qui devaient comprendre environ 2.000 sujets.

La Commission proposa enfin de constituer 50 lots de 12 hectares chacun, d'affecter 300 hectares à la formation d'un certain nombre de grandes et moyennes concessions variant entre 25 et 50 hectares, de réserver un communal de 150 et une zône forestière de 100 hectares. A ce sujet, deux membres protestèrent contre le projet de concentration en un village de 50 familles ; il leur semblait préférable, pour des motifs d'hygiène, d'économie et même de moralité d'en disperser une partie dans des fermes isolées. Mais la majorité estima qu'il fallait, là comme ailleurs, établir un centre de population et laisser aux capitaux privés les vastes espaces com-

1. Rapport du 21 novembre 1850. Arch. I L 144.

pris entre les villages créés par l'Etat. Le groupement permettait aux colons de se porter, le cas échéant, des secours prompts, de s'entr'aider, de s'éclairer sur leurs travaux, de donner plus facilement à leurs enfants une instruction commune.

En transmettant le rapport de la Commission, le Préfet Lautour-Mezeray proposait, ainsi qu'il l'avait déjà fait à Rovigo, pour faire face aux dépenses d'expropriation évaluées à 50.000 francs, de mettre les lots en adjudication au lieu de les concéder gratuitement. Toutefois, comme le Ministre et lui-même avaient pris des engagements vis-à-vis des colons du nouveau village, il y aurait lieu de réserver le cinquième ou le quart des territoires à concéder et de mettre seulement le surplus en adjudication. Cette suggestion ne fut pas retenue.

Le projet élaboré par la Commission paraissait devoir être suivi intégralement, quand, dans sa séance du 8 mai, le Conseil de gouvernement demanda la réduction du territoire à 600 hectares et celle du nombre des familles à 30. Le Ministre approuva cette modification, mais se refusa à sanctionner immédiatement la création d'Oued el Alleug. « Les projets, écrivait-il dans une lettre au Gouverneur général où se reflétait son mécontentement, ont été présentés au Conseil dans un état tout à fait incomplet d'instruction, et les modifications qui y ont été introduites achèvent de laisser sur toutes choses une incertitude qui ne permet pas de provoquer, dès aujourd'hui, un décret de création. Il n'existe aucun plan d'allotissement ni pour le village proprement dit, ni pour le territoire. La contenance de la propriété domaniale de Moulati n'est même pas précisément connue, et on ignore par suite l'importance des expropriations à faire sur l'haouch Saf et l'haouch Ben Bernou. Aucun projet, aucun devis n'a été établi pour les travaux d'utilité publique, les conduites d'eau, le nivellement, etc. On n'est pas fixé sur l'abondance des eaux qui pourront être utilisées, tant pour l'alimentation des familles que pour l'irrigation des terres. En un mot, rien n'est préparé, étudié, et ce n'est qu'approximativement que les frais de création ont été évalués [1]. » En renvoyant la délibération du Conseil, le Ministre priait le général d'Hautpoul de faire procéder sans aucun délai à une instruction régulière de l'affaire.

Cette instruction était terminée 4 mois après, et, le 10 octobre, le Pré-

1. Randon à d'Hautpoul. 4 juin 1851. Arch. G. G. I L 144.

fet en soumettait le résultat au gouverneur général. Dans le but de diminuer les dépenses d'expropriation, le Conseil de gouvernement maintint à 600 hectares la superficie du territoire. L'haouch Ben Bernou, qui était en pleine valeur et renfermait plusieurs habitants, fut laissé en dehors du périmètre ; on préleva 119 hectares sur l'haouch Saf qui, joints à l'haouch Moulati, portèrent le territoire à 664 hectares ; comme il existait sur l'haouch Moulati plus de 50 hectares de terrains marécageux, dont on ne pourrait disposer qu'après l'exécution de travaux de dessèchement, liés d'ailleurs à ceux de l'haouch Farghen, et que les réserves forestière dépassaient 80 hectares, l'étendue concessible n'excédait pas le chiffre fixé par le Conseil. Le propriétaire de l'haouch Saf, qui avait d'abord refusé énergiquement de souscrire aux propositions de transactions faites par l'administration, finit par consentir à une cession à l'amiable.

Dans son nouvel état d'allotissement, le Conseil proposa la répartition suivante : 20 concessions de 10 hectares, 6 de 20 et 4 de 30, 153 hectares pour les réserves communales et forestières, 53 hectares inutilisables pour le moment, 12 pour le village, maisons, routes et boulevards.

Les concessions furent plus morcelées dans la partie orientale, formée d'alluvions caillouteuses perméables, qui présentait de ce fait à la fois des garanties plus grandes de salubrité et plus de facilités de construction. Le territoire de culture fut divisé en deux zônes, l'une composée de ces alluvions caillouteuses, l'autre des terres limoneuses imperméables et faciles à irriguer dans la partie occidentale ; chaque concession comprit un lot de chacune de ces zônes.

Le village compta 32 lots à bâtir ; la superficie moyenne de chacun d'eux était de 20 ares, afin de permettre aux colons d'avoir un jardin et d'entourer leur maison de plantations. Pour ménager une différence de niveau plus grande entre les fontaines et les sources, le Service des Ponts et Chaussées fit porter à 50 mètres au nord l'emplacement choisi ; il fit aussi opérer un léger déplacement vers l'est, de façon à éviter de faire construire quelques habitations dans une partie inondée en hiver.

Les plantations devaient être importantes : 6 rangées d'arbres formant rideau couvriraient le village à l'est et à l'ouest, la place publique recevrait sur chacun de ses côtés deux rangées de plantations, les boulevards du sud et du nord ainsi que la traversée des routes seraient également plantés.

L'aménagement des eaux, ainsi que l'avait déjà constaté la Commission des centres, ne présentait aucune difficulté. Les jaugeages faits par

les ingénieurs des Ponts et Chaussées dans une source située à 225 mètres du village, à droite de la route de Blida à la mer, avaient révélé à l'étiage un débit dépassant 550.000 litres par 24 heures, largement suffisant pour l'alimentation des habitants, des animaux et pour l'irrigation des jardins.

Comme les frais d'installation s'élevaient à 40.000 francs et que les crédits votés pour l'exercice courant n'excédaient pas 10.000, l'ordre d'urgence suivant fut établi pour les différents travaux à exécuter : travaux de nivellement, plantations, adduction d'eau, construction d'une maison d'administration qui servirait au besoin de mairie, de dépôt de mendicité, d'école ou d'infirmerie.

Pour permettre aux colons d'utiliser la saison des cultures qui allait commencer, le Préfet demanda instamment au général d'Hautpoul de donner son approbation provisoire aux plans d'allotissement et de distribution du nouveau centre, d'autoriser l'exécution immédiate des travaux de nivellement, de plantation et d'adduction d'eau ainsi que l'installation des colons portés sur l'état de peuplement qu'il lui adressait.

Sur cet état de peuplement ne figuraient, à l'exception de quatre propriétaires aisés de Paris (de Bréda, Baudens, Chenevière et Nicaise) auxquels le Ministre avait promis des concessions, que des colons déjà établis en Algérie, à Blida, Boufarik, Souma, Beni Mered, Joinville, Montpensier, tous d'origine française [1]. Tous ces colons disposaient de ressources variant entre 1.000 et 5.000 francs ; l'un d'eux possédait même 35.000 francs.

Le Gouverneur général donna satisfaction à la demande du Préfet, et, le 15 décembre suivant, le Président de la République signait le décret de création d'Oued el Alleug.

L'installation des colons avait commencé le 4 novembre après tirage au sort des lots. En attendant la construction des maisons, ils se logèrent provisoirement dans 14 baraques en planches.

Une année après leur installation, les colons avaient ensemencé 118 hectares en céréales qui leur rapportèrent 106.000 francs. C'était un excellent résultat pour leur début.

En 1854, 24 concessionnaires étaient entièrement installés, formant

1. C'étaient Galtier, Pellenc, Tardis, Dupay. Orsaud, Ducomman, Moulinier, Béranger, Arsène, Pradier, Faure, Dresseyre, Verviale, Lyet, Monot, Guerrier, Barbier, François, Bernard. Ricottier, Remel, Noel, Froissard et Bernet. V. l'état de peuplement aux Arch. G. G. I L 144.

une population de 188 personnes, 4.000 arbres étaient plantés et 310 hectares défrichés. La culture des céréales était très prospère et les colons commençaient à faire des plantations de tabac, qui, deux ans après, couvraient une étendue de 56 hectares et leur rapportaient 36.000 francs. Grâce à ces bonnes récoltes, les nouveaux concessionnaires étaient déjà dans « une fort jolie aisance ».

Voyant le succès de la culture du tabac, un grand nombre de familles espagnoles vinrent s'établir à Oued el Alleug pour s'adonner à cette culture, comme plusieurs de leurs compatriotes l'avaient fait à Boufarik. 317 hectares furent plantés en 1857 sur le territoire de la commune. La récolte dépassa les espérances des planteurs et produisit un revenu de 300.000 francs, somme énorme pour un si petit centre de population.

Les terres prirent tout de suite une grande valeur ; l'hectare en zône irrigable trouvait acquéreur à 1.000 francs, alors que quelques années auparavant il n'atteignait pas le 20e de cette somme.

Grâce à la fertilité du sol et malgré le mauvais état sanitaire, la population avait fortement progressé : de 188 en 1854, elle s'était élevé en 1856 à 360, doublant presque son effectif dans l'espace de deux ans. L'élément espagnol figurait dans ce chiffre pour 76.

La région marécageuse d'Oued el Alleug avait été convertie, dans l'espace de quelques années en un village prospère, couvert de belles cultures et dont l'avenir se présentait sous les auspices les plus favorables. Tel fut aussi le sort de la région marécageuse de Birtouta.

Birtouta.

Le village de Birtouta fut à l'origine une création toute spontanée. Quelques petits commerçants et ouvriers, attirés par les avantages que présentait, sur la route d'Alger à Blida par Birkadem, le lieu dit le 4e blockaus fréquenté par les rouliers et les diligences qui faisaient le service de la correspondance et des voyageurs, se fixèrent à ce relai.

Les propriétaires du grand domaine de l'haouch el bey el Gharb, Ollivier et Cochet, ayant été évincés au début de 1850 d'une partie de leurs terres, pour n'avoir pas réussi à fonder le hameau de St-Augustin qu'ils s'étaient engagés à créer dans des conditions analogues à St-Charles et St-Jules, le Préfet d'Alger conçut le projet d'utiliser la portion de l'haouch que cette déchéance allait mettre au service de la colonisation, pour gros-

sir ce petit noyau de population et créer un petit village ; il fit part de ce projet au Ministre de la guerre le 2 février de la même année.

Le Conseil de gouvernement étudia le plan de lotissement et une décision ministérielle du 23 juillet suivant vint sanctionner la création de ce nouveau centre, dont l'étendue était fixée à 379 hectares [1].

Lautour-Mézeray choisit aussitôt 20 familles auxquelles il demanda de s'installer dès le début de la saison des cultures. Parmi ces concessionnaires, qui étaient en majorité des Français [2], on comptait 17 cultivateurs, 1 meunier, 1 maréchal-ferrant et 1 maçon. Chacun d'eux reçut un lot à bâtir avec jardin et un lot rural dont la contenance variait suivant ses ressources en argent et en main-d'œuvre. La plupart furent astreints à construire leur maison le long de la route, de manière à former un centre bien groupé. Trois lots furent réservés, le premier pour la construction d'un bassin et d'un abreuvoir, les deux autres pour les plantations, et l'édification d'une école et d'une chapelle, pour le cas où ces constructions seraient rendues nécessaires par l'augmentation de la population.

Il restait à donner un nom au hameau. Celui de « 4e blockaus » était un peu long et totalement inconnu des indigènes ; celui de « haouch bey el Gharb » fut trouvé aussi trop long ; celui de « St-Augustin » était inconnu des Arabes. Le commissaire civil de Douéra proposa le nom de « Birtouta » (le puits des mûriers), qui était celui d'un puits situé sur les lieux et connu à la fois des Indigènes et des Européens. Ce fut ce dernier que retint le Ministre.

Grâce à l'activité déployée par ce commissaire, chargée de veiller à l'établissement des colons, les 20 familles choisies étaient installées au mois de novembre. Elles se mirent sans tarder aux travaux de défrichement et de labours et plusieurs colons commencèrent à élever des constructions.

Ce hameau, qui n'avait rien coûté à l'Etat répondait déjà, à la fin de l'année 1851, à ce que l'administration attendait de lui. Placé à égale distance du pont de l'oued Kerma et du hameau des Quatre Chemins, il était, non seulement un point utile de station pour les diligences et les rouliers, mais encore une précieuse ressource pour les colons des fermes environnantes.

1. Le décret présidentiel ne parut que le 15 décembre.
2. C'étaient Mouy, Sounier, Barre, Cochaud, Gracetti, Bernard, Vve Klein, Pelletier, Saussé, Teillaux, Gadioux, Boursiva, Navaretto, Menagist, Clédière, Lesage, Bouthoux, Bergeot, Duclaux et Dubiau. V. l'état de peuplement aux Arch. G. G. I L 145.

Cinq ans après, la population de Birtouta était en progrès sensible : elle s'élevait à 252 habitants, dont 130 au village et 122 dans les fermes. Dans ce nombre figuraient 227 Français et seulement 25 étrangers, en majorité Espagnols.

Berbessa.

Peu après l'essai de colonisation mahonnaise à Fort de l'Eau, l'administration fit, dans la partie centrale de la plaine, une nouvelle tentative de colonisation étrangère avec des Suisses qu'elle installa à Berbessa.

Dans le premier semestre de 1851, environ 600 d'entre eux, originaires du Valais, débarquèrent à Alger. Près de la moitié furent dirigés sur Ameur el Aïn, la plupart des autres sur les collines du Sahel de Koléa, couvertes à cette époque de broussailles épaisses, où ils formèrent trois hameaux, Saïghr, Zoudj el Abbès, Messaoud et, au pied de ces collines, dans la plaine, Berbessa. Dans les deux premiers hameaux, qui reçurent des familles très pauvres, l'administration fit construire les maisons à ses frais ; dans les deux autres, peuplés de familles moins pauvres, les constructions furent à la charge des colons.

Les terres de Berbessa, situées en grande partie dans la plaine, sur les bords du Mazafran, étaient fertiles et plus faciles à défricher que celles du Sahel. Aussi, tandis que les colons des autres hameaux suisses furent en proie à une noire misère et obligés de solliciter des secours de l'administration, ceux de Berbessa purent dès le début se suffire à eux-mêmes.

En 1856, ce centre comptait une population de 82 personnes ; une grande partie du territoire était en culture : 74 hectares en céréales, 3 en tabac et 2 en coton.

CHAPITRE II

PÉRIODE DE 1852 à 1858.

1° Sidi Moussa.

Le village de Sidi Moussa, dont la fondation devait être contemporaine de celle de Rovigo, ne fut créé qu'une année après. Le projet primitif de création, vieux de 9 ans, remontait à octobre 1843. Le 14 de ce mois, un riche propriétaire, du nom de Simon, qui avait fait défricher depuis plusieurs années quatre propriétés à Hussein-Dey et construire cinq maisons d'habitation pour ses fermiers, sollicita du Ministre de la guerre l'autorisation d'acquérir à titre onéreux l'haouch domanial de Ben Seman, situé près de l'Arba.

Le maréchal Soult, partisan de la création de centres de population par des capitalistes (il venait d'encourager les créations de St-Charles et de St-Jules), proposa de lui concéder gratuitement cet haouch, à condition qu'il y établît un centre de population, et assumât la charge de construire les maisons ; chaque famille qu'il installerait serait tenue de concourir à la mise en culture de sa propriété suivant des conditions fixées au préalable et elle recevrait, après un délai de 3 ou 5 années, à titre de concession définitive, une étendue de 5 à 10 hectares de terres de l'haouch.

Pour faciliter l'installation des familles, l'administration accorderait à chacune d'elles des matériaux à bâtir jusqu'à concurrence de 600 francs. Les autres dépenses d'installation seraient à la charge du propriétaire.

Le Directeur des finances, consulté à ce sujet, déclara ce projet irréalisable, parce que l'haouch Ben Seman, dont la superficie ne dépassait pas 64 hectares, était trop petit pour l'établissement d'un centre de population. Bugeaud, hostile à ce système de colonisation, le repoussa à son tour.

Sans se décourager, le Ministre demanda au Directeur des finances de rechercher s'il n'existait pas à proximité des terres domaniales qui, réunies à l'haouch, donneraient une étendue suffisante pour la création d'un vil-

lage. Blondel fit faire sur les lieux une enquête détaillée qui fut entreprise en même temps que celle prescrite pour Rovigo. Les difficultés relatives à l'expropriation furent aussi grandes que pour ce dernier centre et durèrent près de deux ans [1].

Quand elles semblèrent aplanies, le Conseil supérieur d'administration proposa, dans sa séance du 29 mai 1846, la création du nouveau centre de Sidi Moussa qui, situé sur les bords de l'oued Djemaa, à 12 kilomètres environ des collines du Sahel, au milieu d'une contrée fertile et salubre, sur le parcours de la route déjà très fréquentée d'Alger à Rovigo, devait assurer la sécurité des communications entre l'Atlas et le Sahel et servir de lieu d'étape aux voyageurs ; son territoire, d'abord fixé à 635 hectares, puis porté à 1.800, devait recevoir une population de 54 familles.

Les colons admis au peuplement disposaient de ressources variant généralement entre 1.000 et 5.000 francs ; l'un d'eux avait une avance de 100.000 francs. Ils étaient en majorité Français. Plusieurs attendaient depuis longtemps déjà (18 mois, voire même deux ans) la concession que leur avait promise l'administration ; certains, désespérant de jamais l'obtenir, étaient retournés en France.

Environ trois mois après, le 23 août, une ordonnance royale vint sanctionner la création de Sidi Moussa. Mais les difficultés suscitées à nouveau par les propriétaires menacés de l'expropriation, empêchèrent la constitution du territoire de ce centre. Plans et devis durent être remaniés ; à la fin de 1847, ils n'étaient pas encore approuvés par le Ministre.

La création des colonies agricoles de 1848 fit de nouveau ajourner le projet de création. Il fut repris, au début de l'année 1849, par le Préfet d'Alger qui, devant l'impossibilité de créer un village de 54 feux, se résigna à fonder seulement un hameau de 15 à 20 feux. « Je crois d'ailleurs, écrivait-il au Gouverneur général, que la vie agricole se concentre et prospère mieux autour d'un hameau que d'un village ; les distances à parcourir étant moindres, l'exploitation des terres se fait à moins de frais et plus aisément ; j'ajouterai que, dans la plupart des cas, les établissements destinés à servir d'intermédiaire entre les centres administratifs déjà crées, ne doivent pas avoir d'autre importance que celle d'un hameau. Avoisiné en avant, en arrière, par des populations déjà fixées, le hameau (dont la

1. Voir à ce sujet Rovigo.

sécurité est complète et les débouchés faciles) est sûr de vivre, pourvu que l'emplacement soit bien choisi [1]. »

Ces nouvelles modifications retardèrent de trois ans encore la naissance de ce hameau. Le 19 janvier 1852, le successeur de Lacroix prescrivit au service des bâtiments civils l'étude du plan de lotissement, du nivellement et des plantations. L'emplacement choisi par le Service des bâtiments civils fut au point d'intersection des deux routes d'Alger à Rovigo et du Fondouk à Boufarik. Cette dernière route, qui n'était tracée que sur le terrain, coupait en deux parties égales l'angle formé par l'embranchement de l'Arba sur la route d'Alger à Rovigo. Par suite, la forme rectangulaire adoptée généralement pour les lots de village, dut être en partie modifiée.

C'est au prix de multiples difficultés que l'administration finit par constituer un territoire de 115 hectares (nous sommes loin de 1.800 hectares) ; 40 hectares du haouch Ben Youssef étaient cédés par le propriétaire Choppin et 75 pris sur le haouch Ouled Allal. Il devait être réparti entre 15 familles : 8 concessions de 6 hectares seraient attribuées à de petits commerçants qui recevraient des lots à bâtir aux angles d'intersection des routes, les autres lots à 7 familles de cultivateurs.

Ce territoire, composé de terres fertiles, mais non irrigables, serait, d'après les propositions du Préfet, divisé en trois zônes [2] : la première, composée de lots de jardin d'une contenance de 60 ares sur lesquels il y avait possibilité d'établir une noria ; la deuxième, divisée en lots de même étendue, comprenant la partie marécageuse située entre les routes de l'Arba et du milieu de la plaine ; quelques travaux de drainage convertiraient ces terres en d'excellentes prairies ; la troisième, formée de lots de 5 à 7 hectares, situés au nord-ouest du hameau.

Comme il n'y avait à proximité aucune source d'eau potable, il fallait de toute nécessité creuser un puits. Les études faites sur ce point et la présence des ruines d'un puits foré en 1845 par le service des Ponts et Chaussées pour les ouvriers attachés aux chantiers de la route d'Alger à Rovigo donnaient d'ailleurs l'assurance de trouver une nappe d'eau suffisante à une douzaine de mètres de profondeur.

Les dépenses occasionnées par les travaux publics ne devaient pas dépasser 3.300 francs.

1. Lacroix à Charon. avril 1849. Arch. G. G. 2 L [2].
2. V. Rapport de Lautour-Mézeray à Randon. 9 mars 1852. Arch. G. G. 2 L [3].

Non satisfait du projet préfectoral, le Conseil de Gouvernement proposa de porter le territoire à 198 hectares, de réduire à 11 le nombre des lots urbains, de distribuer à chaque concessionnaire 10 hectares de terres de bonne et de médiocre qualité, de forer un deuxième puits, de mettre les plantations à la charges de colons, de faire exécuter d'urgence les travaux de dessèchement des terres marécageuses destinées aux lots de jardin et d'élever les crédits à 4.500 francs.

Ces propositions furent acceptées par le Ministre et, le 14 juin 1852, le Président de la République abrogeait l'ordonnance royale du 23 août 1846 et sanctionnait enfin la création de Sidi Moussa.

Pour hâter son peuplement, le Gouverneur général préleva, de sa propre initiative, 4.500 francs sur le crédit affecté à la création du village d'Aïn Taya. Le Ministre lui fit savoir que ce virement n'était rien moins que réglementaire, mais ne put que l'approuver comme fait accompli.

Le Conseil de gouvernement obtint que le peuplement fût ajourné jusqu'à l'achèvement des travaux de dessèchement des marais situés dans la partie orientale du territoire. Aussi, ce fut seulement au début d'avril 1853 que les colons commencèrent à s'installer.

A la fin de l'année suivante, 14 familles étaient établies, 10 au centre et les 4 autres dans des fermes isolées d'une contenance de 20 hectares chacune.

En 1856, la population s'élevait à 33 personnes, 44 hectares étaient en culture, dont 5 plantés en tabac, 11 maisons étaient construites. A la fin de 1857, presque tout le territoire était mis en valeur.

2° Colonisation a l'Est du Hamiz.

Toute la partie de la plaine située entre l'oued Hamiz et l'oued Boudouaou était restée jusque là inculte et à peu près inhabitée ; le projet de colonisation présenté au Gouverneur général par le Directeur de l'Intérieur le 24 juillet 1847 était resté lettre morte. Le Préfet le reprit seulement au début de 1850 et nomma à cet effet le 2 mars une Commission composée d'un ingénieur des Ponts et chaussées, du Chef de service topographique et d'un officier du Bureau arabe. Une fois l'exploration des lieux terminée, cette commission proposa la création de six centres de population : Boudouaou, Reghaïa et Rouiba sur la route d'Alger à Dellys ;

Kara Mustapha sur celle de Cherchel à Dellys, Aïn Taya et Drah-Dar au voisinage du cap Matifou.

Une nouvelle commission chargée de donner un avis définitif sur la création des centres projetés, de déterminer leur emplacement définitif, d'indiquer les travaux à effectuer, d'évaluer les dépenses d'établissement fut créée par un arrêté du Gouverneur général en date du 24 octobre 1850. Elle retint la création de cinq villages : Aïn Taya et Rouiba, qui seront créés en 1853, Reghaïa en 1854, Alma (Boudouaou) en 1856, et St-Pierre-St-Paul (Kara Mustapha) en 1857 [1].

Ain Taya et ses annexes.

Le premier centre fut fondé dans la région du cap Matifou où subsistaient encore quelques ruines romaines de l'antique Rusguniæ. Dès 1845, Berbrugger, dans une brochure intitulée : *De la nécessité de coloniser le cap Matifou*, avait demandé pour des raisons à la fois stratégiques, historiques et agricoles que l'administration s'occupât du peuplement de cette contrée jadis prospère [2].

La commission préfectorale ayant découvert dans ces parages trois sources abondantes au milieu d'un maquis de broussailles très denses proposa la création d'un village de 60 familles dénommé Aïn Taya et de deux annexes, l'une de 10 familles à Ain Beïda (source blanche [3]) et l'autre de 8 familles à Ain Kata (source noire) qui reçut le nom de Matifou.

Dès que le territoire de ces centres, s'élevant à 1.206 hectares, fut constitué, l'Empereur, par décret du 30 septembre 1853, sanctionna leur création.

L'installation des colons commença aussitôt. L'administration avait choisi une majorité de familles mahonnaises et quelques familles génoises et françaises : Sintès, Orfila, Pons, Albons, Gomila, Saurina, Riéra, Llopitz, Salés, Gournès, Falco, Mascaro, Alimando, Capo, Cuanki, Bianchi, Marti, Dagnan, Guetron, Gaudilhon, Patot, Cluzeret, Valentin, Valette, Barrot, André. Chacune d'elles recevait un lot de 11 hectares. Un communal de 87 hectares était réservé pour agrandissements ultérieurs.

1. V. Arch. Préf. K 172.
2. Deux ans auparavant, le comte Guyot avait déjà envisagé le peuplement de cette région qui lui paraissait offrir « toutes les conditions voulues pour un établissement maritime et agricole ».
3. Il prit plus tard le nom de Suffren.

Les travaux dont se chargea l'administration consistèrent seulement dans le nivellement des rues, la construction de trois fontaines et d'un lavoir, le creusement d'un canal d'irrigation et l'ouverture de chemins destinés à relier ces trois centres aux villages voisins. La dépense s'éleva à 25. 000 francs.

Le recrutement ayant été excellent, le développement d'Ain Taya, d'Ain Beïda et de Matifou fut des plus rapides. Six mois après leur installation, les colons avaient défriché 63 hectares et construit 25 maisons ; ceux d'entre eux qui n'avaient point encore bâti attendaient que les maçons fussent disponibles pour utiliser les matériaux qu'ils avaient amenés à pied d'œuvre.

A la fin de 1854, toutes les maisons étaient achevées et représentaient une valeur de 200.000 francs ; la plupart d'entre elles comportaient un four, les habitants ayant l'habitude de faire cuire leur pain eux-mêmes. La population s'élevait à 325 personnes, dont 257 pour Ain Taya, 41 pour Ain Beïda et 25 pour Matifou.

« Il y a six mois, écrit Geoffroy, correspondant de *L'Akhbar*, nous parcourions pour la deuxième fois le vaste territoire qui s'étend de la rivière du Hamiz à celle du Boudouaou et de l'ancienne route de Dellys à la mer, désert immense où l'œil ne rencontrait que deux habitations perdues à l'horizon dans un océan de broussailles épaisses et de palmiers nains, et dont l'isolement et l'espèce d'abandon ajoutaient encore à la tristesse de ces solitudes ; lorsqu'après avoir gravi la colline qui s'élève comme une digue entre la mer et la plaine, une apparition inattendue vint changer subitement le tableau.

« A la place de l'inextricable fourré qui couvrait, huit ou dix mois avant, le plateau qui domine le rivage et à travers lequel je n'étais parvenu à me frayer un passage qu'en suivant les battues des bêtes fauves... un village ! Mais un village naissant, en train d'éclore, ayant déjà de jolies fontaines, son abreuvoir, son lavoir couvert, sa grande place et ses rues tracées, une briqueterie et un four à chaux, huit ou dix maisons blanches coquettes et solidement construites, une vingtaine en construction, derrière chacune d'elles un jardin où des légumes de toutes espèces commencent à pousser, puis, tout auprès, la broussaille, le désert, reculant pas à pas devant la serpe, la pioche et la bêche du colon.

« Je n'oublierai jamais l'émotion que j'éprouvai en surprenant ainsi la

colonisation au travail, en voyant la vie sortir du néant, la création surgir du chaos...

« Depuis six mois, l'enfant a grandi avec une rapidité qui tient du prodige ; 42 maisons sont achevées ; parmi elles, 32 ont un premier étage avec un four et une écurie, 11 en construction seront achevées avant deux mois, et complèteront le chiffre de 60 maisons qui répondent aux 60 familles que compte Ain Taya. Tout est construit solidement et bon nombre de maisons ont leurs angles en pierre de taille tirées des carrières romaines situées sur le territoire du village. La place et les rues sont plantées de deux rangs de platanes de la plus belle venue, un cours d'eau abondant provenant de la source qui a donné son nom au village sert à irriguer les jardins en plein rapport, plus de 80 hectares sont défrichées. Les défrichements continuent avec activité et toutes les terres susceptibles de culture ont été ensemencées en blé, en tabac et en coton.

Quel dommage, s'écriait un jour le préfet Lautour-Mézeray, de ne pouvoir envoyer cela à l'exposition universelle de Paris ! [1] »

Dans les trois années qui suivirent, les progrès furent aussi remarquables. A la fin de 1855, 346 hectares étaient défrichés, 575 à la fin de 1856 et 732 à la fin de 1857. La culture fondamentale était le blé.

« Lorsque je procédai, il y a trois ans à peine, à la distribution des lots du village d'Ain Taya, disait le Préfet émerveillé de tels progrès, un débroussaillement de quelques mètres fut nécessaire pour l'installation de ma tente. Aujourd'hui, de riches cultures ont remplacé le maquis, et le recensement qui vient d'être fait des ensemencements de l'année constate que 668 hectares sont couverts de blé, 13 consacrés à l'orge, 8 à l'avoine, 4 au maïs, 3 aux fèves et 36 aux pommes de terre, soit en tout 732 hectares qui se trouvent en pleine culture. De pareils résultats n'ont pas besoin de commentaire, les chiffres sont plus éloquents que les paroles [2] ».

En 1859, tout le territoire était en culture, à l'exception de 250 hectares inondés par les eaux en hiver. Un canal destiné à déverser cet excès d'eau dans la mer devait être creusé quelques années après.

La population avait fait des progrès aussi sérieux et aussi réguliers. De 325 en 1854, elle était passée à 406 en 1855, à 470 en 1856, à 510 en 1857 pour atteindre 550 en 1859.

1. *Akhbar*. 21 septembre 1854.
2. Lautour-Mézeray à Vaillant. 6 avril 1857. Arch. Nat. F 80 430.

Rouiba.

A quelques kilomètres d'Ain Taya, et la même année, fut créé le village mahonnais de Rouiba. Le Conseil de Gouvernement étudia, dans sa séance du 11 août 1853, le projet de fondation de ce centre qui, placé sur un voie de communication de plus en plus fréquentée, la route d'Alger à Dellys, et à l'embranchement de cette route avec le chemin d'Ain Taya, serait à la fois un lieu de gîte et de repos pour les voyageurs et un centre agricole, et demanda sa création immédiate. Le Gouverneur général appuya cette demande et, le 30 septembre suivant, l'Empereur sanctionnait la fondation de Rouiba, dont le territoire, fixé à 385 hectares, devait être réparti entre 22 familles [1].

Comme il y avait urgence à commencer les travaux publics d'installation de manière à les terminer avant la saison des pluies, le Préfet fut autorisé à préparer aussitôt leur adjudication ; mais, contraint de réclamer à plusieurs reprises au Conseil de gouvernement le plan du nouveau centre, il se vit dans l'obligation de retarder l'exécution des travaux de nivellement ; de plus, les pluies presque incessantes empêchèrent de faire rapidement le lotissement sur le terrain qui ne put être achevé que dans les premiers jours du mois de mars 1854. Chaque concessionnaire reçut deux lots ruraux, l'un de 5 hectares dans la partie orientale du village formé de bonnes terres entièrement défrichées, l'autre de 8 ha. 50 dans la partie occidentale couvert de palmiers à défricher ; un lot de jardin de 50 ares près de l'emplacement de l'habitation complétait la concession de chaque colon qui s'élevait ainsi à 14 hectares, et non plus à 5 comme à Rovigo. Un communal de 70 hectares était en outre réservé pour le pacage des bestiaux.

Les colons, choisis presque exclusivement dans l'élément mahonnais, qui venait de faire ses preuves au village voisin de Fort de l'Eau, s'installèrent les 6 et 7 mars sous la direction du géomètre Charaud. Ils prirent tous l'engagement de bâtir dès le mois suivant afin qu'à l'automne rien ne vînt les distraire de leurs travaux de culture et d'ensemencement.

Avec de tels éléments, le développement de Rouiba ne pouvait être que rapide. A la fin de l'année, 12 maisons étaient construites et 11 familles

1. V. Arch. G. G. I L 150.

installées, formant une population de 42 personnes. Au 31 décembre de l'année suivante, 95 hectares étaient défrichés et 49 ensemencés. En 1856, le village était complètement achevé ; les 22 concessionnaires avaient bâti leur maison et creusé leur puits ; 224 hectares étaient en rapport, 2.600 arbres avaient été plantés. L'état sanitaire était resté satisfaisant malgré les défrichements. La création de ce centre avait provoqué, au voisinage de la grand'route, la naissance de 8 fermes importantes, qui formaient en 1857 avec le village une population de 172 personnes.

Pour aider aux défrichements, opération à la fois difficile, longue et coûteuse à cause de l'abondance des palmiers nains (le défrichement revenait à 400 francs par hectare), l'administration accorda une prime de 80 francs par hectare.

Cette prime stimula le courage des colons : en 1859, ils avaient mis en rapport 60 nouveaux hectares. L'effectif de la population atteignait à la même date le chiffre de 180.

Reghaia.

Une année après la naissance de Rouiba, à 5 kilomètres plus loin et sur la même route d'Alger à Dellys, était créé le village de Reghaïa.

Dès 1850, le Préfet d'Alger avait projété de fonder un centre de population à la jonction des deux branches principales de l'oued Reghaïa, près du gué où l'ancienne voie romaine franchissait cet oued. Il était vivement encouragé par le propriétaire de l'haouch Reghaïa, Fortin, qui, dans le but de donner de la plus-value à son exploitation, s'était engagé à céder gratuitement à l'administration 250 hectares de son domaine pour la formation du territoire de ce village. Mais la Commission de colonisation de l'Est de la plaine s'étant montrée peu favorable à cette création, parce que le centre projeté devait être établi en dehors de la future route d'Alger à Dellys et sur un terrain presque entièrement couvert de broussailles, le projet fut ajourné.

Il fut repris à la fin de la même année par la Commission instituée le 14 octobre 1850 par le Gouverneur général pour donner son avis définitif sur les créations projetées ; modifiant l'emplacement choisi, elle l'arrêta sur le parcours de la future route d'Alger à Dellys. Mais la constitution du territoire suscita de grandes difficultés. L'Etat possédait dans cette région des terres domaniales occupées par la tribu des Ouled Addadj qui pou-

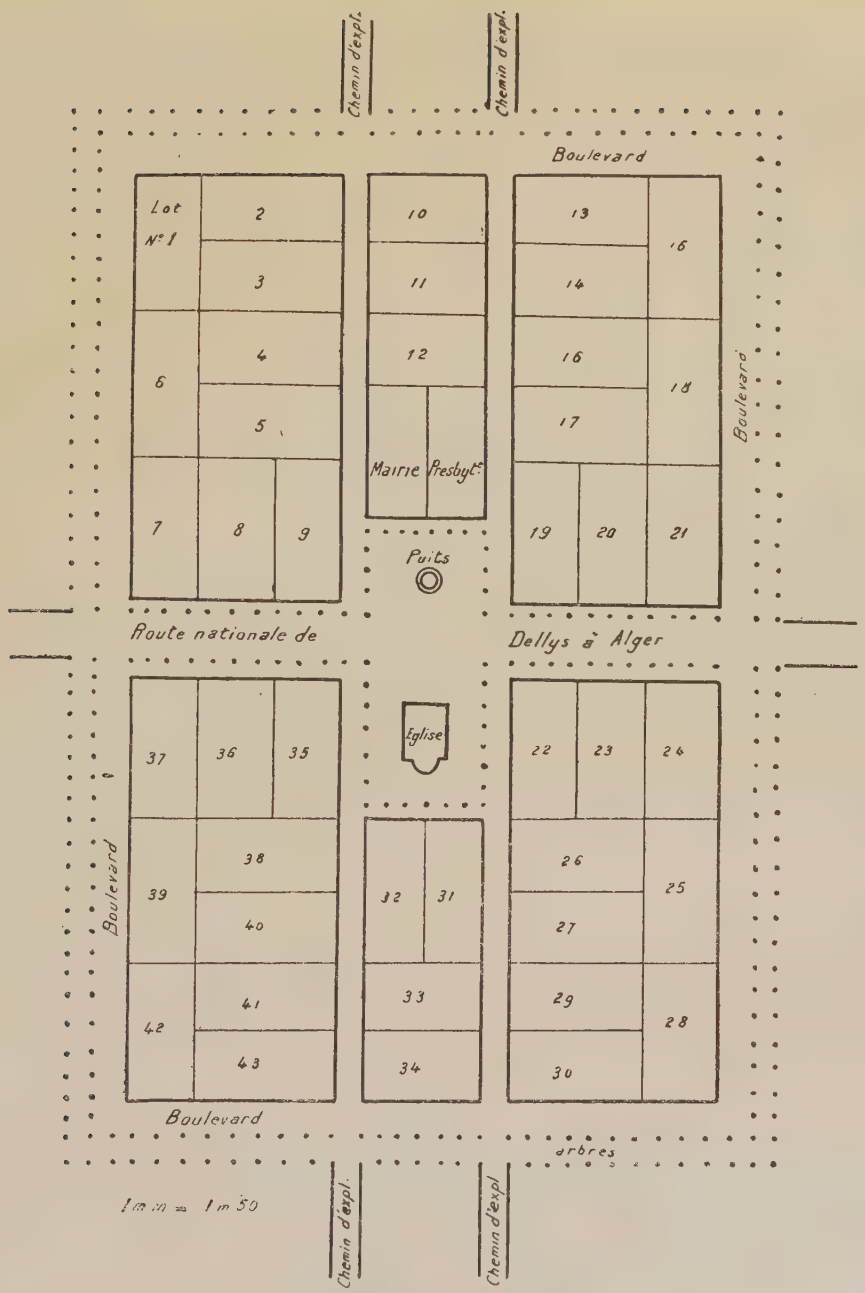

Plan du village de La Reghaï.

vaient fournir une étendue de 225 hectares ; c'était insuffisant, car ces terres étaient de qualité plutôt inférieure et renfermaient des parties rocheuses inutilisables. Quant à la cession offerte par le propriétaire du domaine de la Reghaïa, elle était périmée par suite de la mort de Fortin qui avait légué toute sa propriété au Bureau de bienfaisance d'Alger. Les experts commis par ce Bureau à la visite de l'haouch s'accordèrent à reconnaître que, laissé dans son état actuel, il ne pouvait que perdre une grande partie de sa valeur. Comme d'autre part, pour le mettre en rapport, il fallait défricher, dessècher, construire, travaux dans lesquels le Bureau de bienfaisance refusait de s'engager aussi bien que dans des combinaisons d'affermage qui le lieraient sans lui procurer d'avantages sérieux, la Commission de ce Bureau proposa, le 28 avril 1852, que ce domaine fût vendu, proposition qui fut sanctionnée par une délibération du Conseil de Préfecture du 16 septembre suivant.

Sollicité de donner son approbation à ce projet d'aliénation, le Ministre demanda au Préfet de s'assurer, avant la vente de cet immeuble, les terres nécessaires pour la création du village en projet par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique. Cette mesure, conforme aux règles d'une bonne administration, serait d'ailleurs peu onéreuse pour le Trésor à raison de l'état d'inculture des terres expropriées et en même temps avantageuse pour le Bureau de bienfaisance dont le reste de l'immeuble acquerrait une plus-value notable à la suite de la création du centre de population. L'expropriation, qui porta sur une étendue de 387 hectares, fut approuvée en principe par dépêche ministérielle du 24 mars 1853 et définitivement le 7 septembre suivant ; le Préfet reçut l'autorisation de prendre sur le champ possession des terres [1].

Pour compléter le territoire, le Préfet préleva sur la partie de l'haouch

1. Le reste du domaine (1726 ha.) fut acquis par un groupe de propriétaires constitués en société dite « Société de la Mitidja ». Ces terres furent vendues en 1859 pour 100.000 francs à la suite d'une saisie faite au préjudice du gérant de la société, Deleschamp. Elles se décomposaient ainsi :

Partie nord : 850 hectares, formés d'épaisses broussailles à travers lesquelles se trouvaient quelques éclaircies.

Partie est : 700 hectares, occupés par une vaste forêt de chênes lièges.

Partie ouest : 75 hectares, se composant de prairies, pâturages et de quelques endroits marécageux.

Partie sud : 101 hectares, comprenant la maison d'exploitation, un vaste jardin complanté d'arbres fruitiers et de vigne, près de 100 hectares ayant déjà été cultivés et le reste en broussailles.

Ouled Addadj attribuée à l'Etat par la Commission des transactions et partages une étendue de 225 hectares, ce qui portait la superficie totale du territoire du village à 613 hectares. L'application de l'ordonnance du 21 juillet 1846 dans cet haouch avait suscité de grandes difficultés qui ne purent être aplanies qu'au mois d'août 1854 par des transactions avec les indigènes.

Une fois le territoire constitué, le Préfet transmit au Gouverneur général, pour être soumis à l'examen du Conseil de Gouvernement, le projet de création du nouveau centre de Reghaïa qui devait comprendre 31 feux.

D'après ce projet [1], le village futur comprenait, indépendamment des rues, de la place et du boulevard, 33 lots à bâtir. 31 devaient être concédés et les deux restants réservés pour des établissements publics ; à chacun d'eux était joint un lot de jardin irrigable d'une étendue de 27 ares et un lot rural de 14 hectares. Un lot de 5 hectares était réservé pour l'établissement d'un presbytère et d'une gendarmerie.

Particularité intéressante : à l'extrémité du territoire étaient ménagées cinq fermes isolées d'une superficie variant entre 21 et 27 hectares. Cette combinaison avait pour but de permettre aux petits colons et à ceux des fermes de s'entr'aider réciproquement, les uns par le concours de la main-d'œuvre, les autres par le prêt d'instruments agricoles perfectionnés ou l'exemple d'une culture mieux entendue.

On réservait en outre à l'est du territoire un terrain communal de 33 hectares, couvert de broussailles, qui devait être attribué par indivis à Reghaïa et à Rouiba, ce dernier village manquant de bois pour les besoins du ménage.

Le nouveau centre, éloigné de tout marécage, était dans de bonnes conditions de salubrité. D'importantes plantations seraient faites sur la place, sur le boulevard et sur la route. L'alimentation en eau serait assurée au moyen de plusieurs sources situées sur la rive gauche de l'oued Reghaïa, dont les eaux seraient amenées par une conduite en poterie jusqu'à la fontaine-abreuvoir. Le surplus des eaux de source serait utilisé pour l'arrosage des lots de jardin au moyen de 2 canaux d'irrigation.

Les terres étaient généralement de bonne qualité, mais couvertes de hautes broussailles. Les défrichements pourraient s'opérer d'une manière avantageuse pour les colons, comme à Fort de l'Eau, grâce à la vente du bois et du charbon.

1. Lautour-Mézeray à Randon. 29 août 1854. Arch. G. G. I L 155.

Les dépenses à engager pour travaux de nivellement, adduction d'eau étaient évaluées à 20.000 francs. Comme les crédits portés au budget de l'exercice courant pour la création de nouveaux villages étaient déjà plus qu'absorbés et qu'aucun crédit supplémentaire ne pouvait être ouvert, ces travaux durent être reportés à l'année suivante.

De très nombreuses demandes de concession (plus de 200) ayant été faites par des hommes réunissant toutes les conditions requises pour faire des colons sérieux, l'administration eut toute facilité pour faire son choix de colons.

Les propositions du Préfet furent approuvées le 21 septembre suivant et un décret impérial du 14 octobre vint sanctionner la création du nouveau village dénommé Reghaïa.

Les colons, en partie français, en partie mahonnais désignés pour son peuplement furent installés par les soins du géomètre Charaud les 14, 15, 16 et 17 décembre. L'administration se borna à faire le nivellement des rues, à ouvrir quelques chemins, à planter 1.200 arbres dans les rues et sur la place publique et à construire sur l'oued Reghaia un petit barrage destiné à procurer l'eau nécessaire à l'alimentation et à l'irrigation de 6 hectares de jardin.

A la fin de 1855, le nouveau centre comptait une population de 118 personnes ; ses colons avaient défriché 88 hectares. L'année suivante, les défrichements s'élevaient à 225 hectares, toutes les maisons particulières étaient achevées et l'effectif de la population atteignait le chiffre de 212 personnes. Le barrage établi sur l'oued ayant favorisé le développement d'une végétation aquatique luxuriante, les fièvres paludéennes sévirent avec intensité pendant l'été et causèrent 8 décès. L'administration dut accorder une subvention de 50 francs à 14 familles éprouvées par l'épidémie. L'état sanitaire s'améliora à la suite des travaux exécutés par le service des Ponts et Chaussées. Une prime de 80 francs accordée aux colons, comme à Rouiba, stimula les défrichements qui atteignaient à la fin de 1857 une étendue de 310 hectares.

Alma [1].

Un troisième village fut fondé sur la route d'Alger à Dellys, quelques kilomètres plus loin que Reghaïa, dans la vallée de l'oued Boudouaou, à l'extrémité orientale de la plaine et en lisière de l'Atlas.

Sa création, proposée en mars 1850 par la commission préfectorale, fut approuvée au mois d'octobre par la commission de colonisation nommée par le Gouverneur général, mais des difficultés relatives à la constitution de son territoire, plus grandes encore que pour le village précédent, retardèrent de 6 ans la naissance de ce centre. La commission des transactions et partages dut en effet enlever aux indigènes 1.127 hectares de terrains pour arriver à former ce territoire.

La population à établir fut d'abord fixée à 80 familles par la première commission, puis portée à 100 par la deuxième, ensuite ramenée à 65 par le Préfet et arrêtée définitivement à 72, en comprenant 7 familles à placer dans des fermes isolées.

Chacune de ces fermes eut une étendue de 23 hectares ; comme les terres étaient de qualité médiocre et de culture difficile, elles furent concédées gratuitement et non vendues, suivant la suggestion du Préfet, par adjudication publique. Tout colon du village devait recevoir un lot de 8 hectares non irrigables et un autre de 3 irrigables, avantage dont n'avait bénéficié jusqu'alors aucun concessionnaire. Le communal réservé s'élevait à 130 hectares. Les terres irrigables étaient complètement défrichées et pouvaient servir immédiatement à des cultures industrielles ; le reste était couvert de broussailles à défricher.

Les dépenses pour travaux ordinaires d'installation étaient estimées à 21.000 francs. Des travaux d'irrigation étaient de la plus grande utilité, notamment l'ouverture d'un canal principal de dérivation sur l'oued Boudouaou, à 2.300 mètres en amont du village, qui permettrait d'irriguer tous les lots urbains, le creusement de quatre rigoles d'irrigation, la première sur la berge gauche de l'oued, deux autres sur l'oued Chereta et la quatrième partant du canal principal, et de deux canaux de colature servant en même temps de fossés de dessèchement. Pour couvrir ces dépenses d'irrigation évaluées à 18.000 francs, il fut décidée que la rente

1. Arch. G. G. I L 14. Arch. Préf. Alger. K 3.

habituellement stipulée de 1 franc par hectare de terre concédée serait portée à 9 francs pour tout hectare irrigable.

Les demandes de concession furent beaucoup plus nombreuses encore que pour Reghaia (plus de 600 d'après une lettre du Ministre, plus de 2.000 d'après une lettre du Préfet). Elles émanaient soit de Français, soit de Mahonnais, ainsi qu'en témoignent les noms suivants : Arnaud, Esquier, Jeanmonteau, Bonnier, Gateau, Nègre, Anglade, Jacquet, Cagnon, Marchand, Besson, Bonnet, Guichard, Martin, Jourdan, — Gomila, Carratero, Salom, Marquès, Bagur, Riera.

Si l'on en croit Lautour-Mézeray, il se produisait alors un exode de citadins vers les campagnes. « Des créations nouvelles de villages viendront, je l'espère, écrit-il au Ministre, me permettre avant peu d'utiliser dans l'intérêt de la colonisation ces nombreuses familles qui tendent sans cesse dans mon département à abandonner l'existence assez précaire des villes pour consacrer aux travaux agricoles leur intelligence et leur activité [1]. »

Un décret impérial du 25 juillet 1856 vint sanctionner la création du nouveau village qui abandonna le nom indigène de Boudouaou proposé par la commission pour prendre celui de l'Alma en l'honneur de notre première victoire de Crimée.

L'installation des colons se fit le 7 octobre en présence du Préfet qui, après le tirage au sort des lots, adressa aux nouveaux concessionnaires l'allocution suivante.

« Colons en vous donnant cette situation, le Gouvernement vous a fait l'honneur de vous placer à l'avant-garde. Si jamais les circonstances l'exigeaient, vous sauriez quitter vos charrues pour prendre vos fusils et seconder nos braves soldats. Vous me le promettez, n'est-ce pas ? Vous le jurez ici. — (Oui, oui). — J'étais certain de votre réponse, quoiqu'on m'objectât, quand je vous ai choisis, que vous étiez un composé de diverses nationalités. Qu'importe à la France ? Tous les rudes et honnêtes travailleurs sont ses enfants. Pour eux tous, mêmes avantages même protection ; voilà la devise de notre Gouvernement : noble devise !

Rendez-vous dignes de ses bienfaits. Il vous a donné les terres les plus

1. Lautour-Mézeray à Vaillant. 11 octobre 1856. Arch. G. G. I L 161.

fécondes de la province. Vous me seconderez en travaillant avec ardeur au développement de cette ville future qui porte le nom de l'Alma, dans la création de laquelle nous avons matérialisé en quelque sorte une de nos plus grandes victoires ; l'Alma, où nous avons replacé notre drapeau à la hauteur des grandes journées de Marengo et d'Austerlitz... [1] »

Trois mois après, 30 familles étaient installées, 7 maisons construites et 60 hectares mis en culture ; à la fin de l'année suivante, la population atteignait 117 habitants, 64 habitations étaient achevées et 170 hectares mis en culture. L'étendue cultivée s'élevait en 1859 à 210 hectares.

Les progrès auraient été plus rapides encore, si la population n'avait été très durement frappée par les fièvres paludéennes dont la source n'était autre que la vallée humide et insalubre au premier chef de l'oued Boudouaou. L'épidémie fit en 1857 26 victimes sur une population de 117 habitants, ce qui donne la proportion énorme de 222 décès par 1.000 habitants, supérieure même à celle de Boufarik en 1842. En 1860, la mortalité est encore de 140 pour 1.000 et de 119 en 1866. C'est à partir de cette dernière année qu'elle diminue sérieusement, grâce aux travaux de dessèchement exécutés dans les marais situés près de l'embouchure de l'oued, grâce aussi aux plantations et aux cultures ; la proportion n'est plus que de 54 pour 1.000 en 1871.

Saint-Pierre Saint-Paul.

La création des deux petits villages de Saint-Pierre et de Saint-Paul une année après celle de l'Alma vint compléter le réseau de colonisation de la partie orientale de la Mitidja.

Le Préfet eut l'idée de faire cette création au début de 1857 sur les deux haouchs domaniaux de Sidi Salem et d'Ouled Moussa situés entre le Fondouk et l'Alma et dont la contenance atteignait 623 hectares. La configuration de ces terrains domaniaux présentant la forme d'un 8 ne se prêta pas à la concentration de la population en un seul village. La nature des terres était d'ailleurs très différente ; dans la partie sud-est, elles paraissaient excellentes et étaient en partie cultivées, c'est le territoire qui fut affecté au village de Sidi Salem ; la partie occupant la boucle

1. Cité par de Baudicour, *Histoire de la colonisation de l'Algérie*, p. 345 et 346.

du 8 qui était couverte de broussailles, très accidentée et peu propre à la culture fut réservée pour le communal commun aux deux centres ; la partie nord-ouest qui présentait un versant couvert de broussailles mais peu accidenté fut choisie pour le deuxième village d'Ouled Moussa.

Ce dernier aurait un territoire de 253 hectares et comprendrait 17 familles, qui recevraient chacune un lot de jardin d'un hectare et un lot de culture de 13 hectares.

L'autre, d'une étendue de 286 hectares, serait affecté à 22 familles à chacune desquelles on concéderait un lot de jardin de contenance égale au précédent et un lot rural de 11 hectares, les terres étant de qualité supérieure à celles de Sidi Salem. Il serait alimenté en eau au moyen d'une conduite de 1.000 mètres qui recueillerait les eaux d'une source située dans la partie méridionale de l'haouch.

Il n'existait aucune voie de communication sur le territoire des deux haouchs, mais la route de la bordure de l'Atlas, qui allait être prolongée incessamment jusqu'à l'Alma, devait passer entre les deux villages projetés ; de plus, l'administration devait construire un chemin vicinal jusqu'au village de Reghaia qui assurerait par la route de Dellys une liaison directe avec Alger. En attendant, pour permettre aux colons de s'établir le plus tôt possible, une piste serait faite jusqu'à la grand'route en ébroussaillant le sol sur une largeur de 6 mètres et en creusant de chaque côté un fossé de 1 m. 50 de large et de 0 m. 50 de profondeur.

Les dépenses pour travaux d'installation, y compris l'achat d'une maison en fer, système anglais, destinée au logement des agents du service des Ponts et Chaussées chargés d'exécuter ces travaux, furent estimées à 27.000 francs.

Un décret impérial du 26 décembre 1857 vint sanctionner la naissance des deux nouveaux villages qui, comme le précédent, perdirent leurs noms indigènes pour prendre ceux de Saint-Pierre et de Saint-Paul [1].

L'installation des colons, choisis en majeure partie parmi des agriculteurs établis depuis plusieurs années en Algérie, commença au début de l'année suivante. Mais les difficultés de communication et de défrichement retardèrent le développement de ces deux centres. A la fin de 1859, on comptait à Saint-Pierre 35 personnes installées et 12 maisons en construction ; le village de Saint-Paul n'avait que 7 habitants et 2 maisons. L'admi-

1. Arch. G. G. I L 161. Cf. Arch. Préf. Alger. K 72.

nistration, qui avait obtenu dans cette partie de la plaine des résultats fort brillants, ne pouvait guère s'enorgueillir de cette dernière création.

3° Rivet et Hamedi.

La colonisation de la partie orientale de la Mitidja située à l'ouest du Hamiz fut complétée par la création en 1856 du village de Rivet et du hameau de Hamedi.

Dès 1845, le comte Guyot, pour réaliser son programme de colonisation de la bordure de l'Atlas, avait projeté de créer le premier de ces centres entre le Fondouk et l'Arba, au lieu dit le Mraboutine, non loin de l'haouch Khadra ; mais l'insuffisance de crédits pour l'acquisition des terres nécessaires à la constitution de son territoire retardèrent de 11 ans sa naissance. On lui donna le nom de Rivet en l'honneur du général mort à Sébastopol.

Ce village destiné à 42 familles comprenait un territoires de 590 hectares formé de terres fertiles et égayé par quelques belles plantations d'orangers. Les lots de jardin étaient irrigables. Les nouveaux colons furent choisis surtout parmi les Mahonnais et ne comptèrent que quelques familles françaises installées depuis un certain temps en Algérie.

A la fin de 1856, Rivet était peuplé de 50 habitants, 12 maisons étaient déjà construites et 5 en construction, 87 hectares étaient ensemencés. Pour assurer son alimentation en eau, l'administration capta la source d'Ain Amara et fit une dérivation de l'oued Bakalem.

L'année suivante, presque toutes les maisons du village étaient construites, 103 hectares étaient cultivés et, à la fin de 1859, la population s'élevait à 180 personnes et 300 hectares étaient en culture. La construction d'une route qui devait venir rejoindre celle de l'Arba à Maison Carrée et mettre ainsi Rivet en communication directe avec Alger, allait contribuer encore au développement de ce centre.

La même année, sur la route du Fondouk à Alger fut créé le hameau de Hamedi destiné à servir de relai comme Maison Blanche. Lors d'une tournée qu'il fit dans la région du Fondouk au début de 1852, le Préfet, ayant constaté que de Maison Blanche à ce village, sur une étendue de 20 kilomètres, les terres étaient incultes, à l'exception des fermes de Ben Naçof, propriété du comte de la Villegontier et de Ben Nouail, appartenant

à Rayolles, proposa de créer, pour exploiter ces terres, un village de vingt familles à égale distance de ces deux centres. Déjà l'inspecteur de colonisation chargé de cette circonscription avait fait la même proposition, qui n'avait pu recevoir de suite, parce que le Domaine ne possédait pas de terres dans cette partie de la plaine. Les opérations de la Commission des transactions et partages permirent de constituer un territoire suffisant et le centre projeté put voir le jour en 1856.

Comme le hameau voisin de Maison Blanche, Hamedi fut peuplé de petits commerçants et d'ouvriers qui reçurent des concessions de faible étendue. A la fin de 1857, il comptait 27 habitants, toutes les maisons étaient achevées et le territoire presque entièrement mis en culture.

A cette dernière date, la fondation des centres dans la partie orientale de la plaine était complètement terminée, si l'on ne tient pas compte de petites créations spontanées comme Les Eucalyptus, au croisement des routes de l'Arba à Alger et de Sidi Moussa à Maison Blanche, et comme Le Retour de la Chasse entre ce dernier centre et Maison Carrée, ni des essais malheureux de colonisation maritime.

Rien ne montre plus éloquemment que le tableau suivant l'importance de la colonisation tant officielle que libre en 1857 dans cette partie de la plaine : il fait ressortir une population de **4.273** personnes, dont **2.925** pour les villages et 1.348 pour les fermes et une étendue cultivée de **7.904** hectares, dont 3.450 pour les villages et 4.454 pour les fermes.

Situation de la colonisation dans l'Est de la Mitidja en 1857 [1].

Commune du Fondouk	Population	Cultures
Fondouk	340	296
Reghaia	212	300
Alma	117	60
Hamedi	27	12
Fermes	199	1.000
Commune de l'Arba.		
Arba	420	350
Rovigo	252	324
Rivet	78	103
Sidi Moussa	40	72
Fermes	672	2.327
Commune de Rassauta.		
Fort de L'Eau	295	426
Ain Taya	510	650
Rouiba	172	220
Rassauta	340	569
Matifou	122	68
Fermes	477	1.127
	4.273	7.904 ha.

4° Chebli.

Les créations dans la partie centrale de la Mitidja furent moins nombreuses que dans la partie orientale : deux centres nouveaux seulement virent le jour, Chebli au milieu de la plaine et Bouinan en bordure de l'Atlas.

Le projet de création d'un village sur la route médiane de la plaine, à 8 kilomètres de Boufarik, entre ce centre et l'haouch Mimouch, dans une

1. D'après le *Moniteur algérien* du 15 mai 1858.

région où il restait d'assez importantes étendues de terres incultes, remontait au début de l'année 1852. La commission instituée le 9 juin par le Gouverneur général pour étudier ce projet émit un avis défavorable ; elle redoutait en particulier les dangers qui pourraient résulter du voisinage des indigènes, auxquels il était nécessaire d'enlever une partie de l'haouch domanial de Sidi-el-Hapschi sur lequel ils étaient installés. Le Préfet, qui tenait fort à cette création, s'attacha à réfuter les objections de la Commissions ; ses appréhensions étaient vaines, car la propriété en question n'était pas très divisée. « Elle appartient en effet, écrivait-il au Ministre de la guerre, aux trois frères Sidi ben Youssef ben Sidi el Hapschi, Sidi Yaya ben Sidi el Hapschi, Si Hamed ben Mohamed ben Sidi el Hapschi, marabouts de Sidi Hapschi, qui resteront propriétaires des 300 hectares qui leur seront attribués par suite du partage effectué entre eux et l'administration. Ce voisinage, en attachant au sol les indigènes, ne peut qu'assurer la sécurité des habitants du village. Il y a d'ailleurs partout contact entre les Européens et les Arabes ; ce contact, plus immédiat alors qu'il s'agit de fermes isolées, existe notamment dans cette partie de la plaine parsemée d'exploitations européennes dont l'existence paisible depuis plusieurs années me paraît être la meilleure réponse à faire aux craintes de la commission [1] ».

Le Ministre fit néanmoins surseoir à la création du centre et réclama des études complémentaires. Dès qu'elles furent achevées, Lautour-Mézeray soumit son projet au Conseil de gouvernement qui l'approuva dans sa séance du 27 mai 1854. Le nouveau village serait dénommé Chebli du nom d'un des haouchs formant son territoire et d'un produit renommé depuis longtemps dans la contrée, le tabac, dont la régie recommandait spécialement la culture. Un territoire de 1.072 hectares lui était affecté que l'on avait constitué soit au moyen de terres domaniales, soit par voie d'échange avec les indigènes. Cette étendue permettait d'établir une population agglomérée de 40 colons auxquels étaient réservés des lots de 15 hectares et en outre 9 fermes isolées de 40 à 50 hectares chacune.

Les dépenses d'installation s'élevèrent à 22.000 francs. L'alimentation en eau potable fut assurée par un puits creusé au centre de la place ; une rigole de dérivation partant de l'oued Harrach permit d'approvisionner un lavoir, un abreuvoir et d'irriguer quelques hectares.

La création du nouveau centre fut sanctionnée par un décret impérial

1. Lautour-Mézeray à de St-Arnaud. 7 décembre 1852. Arch. G. G. I L 152.

du 21 juillet suivant, et le 6 novembre, le sous-préfet de Blida procéda à l'installation des colons qui avaient été choisis parmi des cultivateurs installés depuis plusieurs années en Algérie et possédant des ressources réelles. 10 colons seulement purent prendre possession de leurs lots ; les autres, ignorant encore au 1er novembre s'ils seraient admis dans le nouveau village, avaient loué des terres et se trouvaient dans l'obligation de remplir les engagements qu'ils avaient pris avec leurs propriétaires.

Deux ans après, Chebli était au complet avec une population de 115 habitants [1], toutes les maisons étaient achevées, 214 hectares avaient été ensemencés en céréales et 30 hectares plantés en tabac. A la fin de l'année suivante, les progrès agricoles étaient des plus remarquables : les emblavures occupaient une étendue de 256 hectares et les plantations de tabac de 50. « Le village de Chebli, déclare avec satisfaction le préfet d'Alger à la suite d'une tournée qu'il effectua le 27 juin 1857, est un centre essentiellement agricole, dont la population choisie parmi de bons fermiers depuis longtemps habitués au climat et ayant une connaissance spéciale des cultures algériennes a su franchir sans trop de difficultés la première période de son installation [2]. »

Bouinan.

A 5 kilomètres à peine au sud de Chebli fut fondé le village de Bouinan, qui compléta dans la partie centrale de la Mitidja le réseau des villages construits sur la lisière de l'Atlas.

Dès 1849 il avait été question de fonder ce centre pour combler le vide qui se trouvait entre Souma et Rovigo, mais l'insuffisance de terres domaniales et de crédits fit retarder de 8 ans sa création qui ne fut approuvée que le 5 décembre 1857. Le territoire de ce village, qui devait comprendre une population de 50 familles, fut de 916 hectares, sur lesquels 150 furent réservés comme communal pour le pacage des troupeaux. Chaque colon devait recevoir un lot de 12 hectares composés de trois parcelles dont deux étaient défrichées et dont une partie était irrigable.

Comme chacun des lots représentait une valeur de 3 ou 4.000 francs et que, d'autre part, les concessionnaires étaient autorisés, depuis le décret

1. 76 Français et 39 étrangers dont 27 Espagnols.
2. Préfet d'Alger à Vaillant. 27 juin 1857. Arch. Nat. F 80 430.

du 23 avril 1851, à vendre et à hypothéquer leurs concessions avant d'en avoir rempli les charges, les demandes de concession furent innombrables. L'administration accueillit surtout celles de ses protégés, bien qu'ils n'entendîssent rien à l'agriculture. Les résultats ne se firent pas attendre : 18 mois après la distribution des lots (octobre 1858), 22 de ces protégés avaient vendu leur concession après en avoir retiré un honnête bénéfice et 9 autres cherchaient à les imiter[1].

Malgré cette honteuse spéculation, le développement du nouveau centre ne fut pas compromis, car les acquéreurs, qui étaient de vrais colons, n'eurent pas d'autre souci que de construire une maison et de mettre leurs terres en valeur.

L'administration ne s'était guère mise en frais pour les travaux publics : elle n'avait fait construire ni école, ni mairie, ni église, ni conduite pour amener les eaux d'irrigation.

Quatre ans après sa fondation, au 31 décembre 1861, la population de Bouinan s'élevait à 361 habitants, dont 130 étrangers.

Après cette création, il ne restait plus dans la Mitidja de terres disponibles pour la fondation de nouveaux centres ; dans quelques années seulement, le dessèchement de la zône marécageuse du lac Halloula permettra de créer les deux petits villages d'Attatba et de Montebello.

Le nombre des villages fondés jusqu'alors par l'administration sous le régime des concessions s'élevait dans la plaine au chiffre important de 32, y compris les colonies agricoles. Sans doute ces 32 centres n'étaient pas tous également prospères, quelques uns mêmes ne l'étaient pas du tout ; sans doute aussi l'administration avait commis des fautes et dans le choix de l'emplacement de certains villages et dans le choix des colons ; il n'en reste pas moins indéniable qu'elle était seule, grâce aux puissants moyens d'action dont elle disposait, à pouvoir mener à bien cette vaste entreprise de colonisation ; sans son intervention, la plaine de la Mitidja serait restée partie aux mains de grands ou moyens propriétaires, partie aux mains des indigènes détenteurs d'une partie de son sol, et la petite colonisation, qui constitue l'élément essentiel du peuplement européen, n'aurait trouvé qu'une place infime. La colonisation officielle n'était pas seulement une solution de convenance, de prestige, c'était une solution de nécessité.

1. V. Arch. G. G. I L 160.

« Les villages du Sahel et de la plaine, déclarait quelques années après le colon Peyront, maire de l'Arba, avec les fermes importantes qui les environnent, créés au milieu d'un pays couvert de broussailles et de marais pestilentiels, sont le fruit du régime des concessions. Et qui pourrait contester la valeur immense que le travail, l'énergique persistance et l'épargne de nos colons ont donnée à ces terres, autrefois laissées à l'inculture ?

Nous le croyons, la création des centres agricoles est le seul et véritable mode de colonisation ; les fermes, grandes et petites, viendront rayonner autour de ce centre où elles trouveront médecin, charron, forgeron, charpentier, etc ; c'est au centre que seront élevées l'école et l'église ; c'est au centre que se créeront ces associations de toute nature auxquelles est réservé un brillant avenir ; c'est au centre européen qu'est dévolue la mission de la transformation de la société indigène ; c'est à lui qu'appartient la conquête définitive du pays, par l'initiation des indigènes à nos procédés agricoles et industriels, à notre civilisation ; c'est là que les Arabes trouveront appui et assistance dans les jours de détresse, le développement considérable de notre production devant leur fournir toujours une main-d'œuvre abondante et assurée ; c'est par là seulement que peut s'assurer le mélange des races. La création de nombreux centres européens, en donnant la prépondérance à notre population, assure à jamais la paix et rend impossible tout retour à des soulèvements qui sont aussi contraires au bien-être et à la prospérité des uns commes des autres.

S'il était nécessaire d'invoquer un autre argument en faveur du système que nous préconisons, nous avancerions encore, sans crainte d'être démentis, que la petite propriété, malgré les conditions désastreuses dans lesquelles elle s'est établie, a subi moins que la grande les vicissitudes inhérentes à toute création, les insuccès y ont été moins nombreux ; c'est que le petit colon a plus compté sur son travail que sur son capital [1]. »

1. Déposition du maire de l'Arba, 13 juillet 1868. Enquête agricole du Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics. Paris, 1870, p. 98-99.

CHAPITRE III

DÉVELOPPEMENT DES CENTRES CRÉÉS AVANT 1848

En même temps que les 19 centres que nous venons de passer en revue voient le jour et franchissent plus ou moins allègrement la période difficile de l'enfance, leurs aînés grandissent, prennent figure d'adolescents et ont l'avantage de voir leur population s'accroître, leurs cultures se développer, leur état sanitaire s'améliorer.

Boufarik.

C'est en 1848 que commence une nouvelle période de l'histoire de Boufarik, celle de son développement agricole. Diverses mesures prises par l'administration contribuèrent grandement à ce développement, notamment la déclaration de la gratuité des concessions, l'accroissement du territoire du village, l'érection de ce centre en commune et la création d'un orphelinat.

Un décret de Louis Napoléon Bonaparte en date du 28 novembre 1849 déclara gratuites toutes les concessions faites aux colons de Boufarik et fit remise des sommes dûes pour les concessions qui avaient été assujetties au service de rente envers l'Etat. Les motifs invoqués étaient les suivants : « La ville de Boufarik, l'un des centres de population les premiers créés dans la plaine de la Mitidja aux avant-postes de notre occupation et sous le feu de l'ennemi est aussi celui où il a été fait le plus de travaux et d'efforts, et où les colons ont le plus souffert de l'insalubrité qui existait alors et des événements politiques. Il ne serait pas juste d'assujettir à des redevances les concessionnaires de Boufarik qui ont eu des charges considérables à supporter et souvent des pertes à réparer, alors qu'ils se sont établis entièrement à leurs frais et que d'autres concessionnaires installés posté-

rieurement dans des circonstances et des positions moins périlleuses jouissent des bénéfices de la gratuité [1]. »

L'accroissement du territoire de Boufarik était une condition essentielle de son développement. Au début de novembre 1851, le Préfet d'Alger présenta au Conseil d'administration un projet d'après lequel l'agrandissement devait s'opérer au moyen des terres connues sous le nom de marais de Rhaïlen d'une contenance totale de 126 hectares. Ce projet, approuvé par le Conseil dans sa délibération du 19 décembre, fut sanctionné par le Ministre de la guerre, de St-Arnaud, le 5 janvier suivant. 96 hectares, divisés en 33 lots de 2 à 4 hectares, furent concédés aux colons ; 26 hectares attribués à deux anciens propriétaires ; les 4 hectares restants étaient occupés par des chemins d'exploitation et des fossés de dessèchement.

Un accroissement beaucoup plus considérable avait été décidé le 10 novembre 1851 par le Ministre de la guerre ; il s'élevait à 653 hectares, dont 270 devaient être pris sur le territoire des villages indigènes de Guerrouaou et de Mechdoufa. Mais les Arabes s'étant opposés à la prise de possession de leurs territoires, le Gouverneur Général avait tranché d'urgence la question en faveur des indigènes, dont l'occupation lui paraissait irrévocablement consacrée par l'arrêté de création de ces deux villages. Le maréchal de St-Arnaud n'admit pas cette façon de procéder. L'arrêté invoqué par Randon avait eu pour seul but de faire un essai de colonisation indigène ; les Arabes avaient reçu des concessions qui les assujettissaient comme les colons européens à certaines obligations d'exploitation et notamment à la construction d'habitations en pierre. « Or, déclarait le Ministre, aucune des conditions n'a été remplie depuis 1845. Le territoire des villages n'a point été délimité, il n'a point été alloti, des titres de concession n'ont point été délivrés, les Arabes n'ont point construit. La tribu est restée purement et simplement en possession d'une étendue de terrains mal définie [2]. » D'ailleurs la population indigène ne se composait que de 33 familles et le prélèvement de 270 hectares laissait 4 hectares à chacune d'entre elles. Aussi le Ministre décida-t-il de maintenir sa décision antérieure. Les indigènes dûrent évacuer les terres qu'ils s'étaient refusés à abandonner ; elles furent remises à l'autorité civile au mois de novembre 1853.

Boufarik fut érigé en commune par décret du 21 novembre 1851 ; ce qui entraîna la suppression du commissariat civil. L'ancien camp mili-

1. Rapport annexé au décret. Arch. G. G. Boufarik. I L 22.
2. De St-Arnaud à Randon, 27 janvier 1853. Arch. Nat. F 80 1135.

taire, qui avait perdu l'année précédente son détachement de tirailleurs indigènes et de chasseurs d'Afrique, devint uniquement un centre agricole. Le maire désigné par le gouverneur général fut Borély la Sapie, un agriculteur émérite qui avait fait ses preuves dans son vaste domaine de Souk-Ali. Il consacra son activité à l'assainissement et à l'embellissement de Boufarik, fit entreprendre d'importants travaux d'utilité publique, tels que la construction de trois écoles, d'une salle d'asile, de fontaines et d'abreuvoirs, fit planter les superbes platanes dont s'enorgueillissent les Boufarikois.

La fondation d'un orphelinat contribua également dans une certaine mesure au développement agricole de ce centre. A la fin de 1850, le général d'Hautpoul, satisfait des résultats qu'avait obtenus le P. Brumaud de la Compagnie de Jésus à son orphelinat de Ben-Aknoun, qui comptait alors 270 enfants, lui proposa de créer un établissement analogue au camp d'Erlon, évacué le 17 juin précédent et dont les constructions en mauvais état constituaient une charge pour l'administration. Un décret du 16 août 1851 concéda au Père Brumaud pour une période de 20 ans les bâtiments de l'ancien camp avec 31 hectares de terres attenantes provenant de l'ancienne pépinière, plus un lot de 86 hectares à prendre sur l'haouch ben Abed dans une partie marécageuse et alors inexploitée. Dès que les réparations furent terminées, le Père s'installa avec une soixantaine d'enfants. Au 31 décembre 1851 l'effectif des orphelinats de Boufarik et de Ben Aknoun s'élevait à 311, dont 198 Français, 43 Allemands, 24 Espagnols et 7 Arabes. « Il faut le voir pour le croire, disait le Directeur, avec quelle facilité cette masse d'éléments hétérogènes s'est homogénisée ; toutes les nuances d'origine ont disparu ou disparaissent rapidement ; les étrangers oublient même leur langue maternelle et tout devient français dans la maison : les petits Arabes se fâchent si on les appelle Bédouins. »

Pour faire face aux dépenses d'entretien, il lui fut alloué une subvention de 0 fr. 90 par jour pour les enfants au dessous de 10 ans, de 0 fr. 80 pour ceux de 10 à 15 ans et de 0 fr. 50 pour ceux de 15 à 18 ans. De 18 à à 21 ans, les orphelins devaient pourvoir à leur entretien par leur travail. Le Directeur remettait, le jour de sa sortie, un pécule de 100 francs à tout orphelin devenu majeur, qui recevait en outre de l'administration une concession de 4 à 6 hectares.

Devant ces résultats, l'administration des hospices de Paris consentit à confier au Père Brumaud l'éducation de 200 enfants, dont une moitié

serait prise parmi les enfants trouvés et l'autre dans les familles pauvres inscrites au bureau de bienfaisance. Les 200 enfants furent vite réunis et, sous la conduite de leur directeur, ils partirent en juillet 1853 à destination de Boufarik. 6 Jésuites aidés de 15 frères se consacrèrent à leur éducation qui visa surtout à faire de bons agriculteurs. Des contremaîtres placés au jardin, à la vigne, à la pépinière, aux étables, à la boulangerie, à la buanderie, aux ateliers de tailleur, cordonnier, menuisier, forgeron, initiaient les élèves aux divers travaux agricoles et aux métiers auxiliaires. Les grands orphelins avaient huit heures de travail manuel et deux heures de travail intellectuel. Quatre ans à peine après la fondation de leur établissement, les orphelins avaient créé de vastes jardins, fait des plantations de tabac sur une étendue de 30 hectares, commencé le dessèchement et l'aménagement en prairies naturelles des marais de ben Abed [1].

Pas plus que les orphelins, les colons de Boufarik ne restèrent inactifs. Les progrès agricoles qu'ils réalisèrent ressortent de l'examen de quelques statistiques. En 1848, on compte 400 hectares en culture, dont 300 en céréales. L'année suivante, l'étendue ensemencée s'élève à 552 hectares et les rendements atteignent de 13 à 14 pour 1. Grâce aux bénéfices qu'ils réalisent, les colons peuvent commencer à payer les dettes qu'ils ont contractées dans les mauvais jours. En 1852, 651 hectares sont en culture, 334 ensemencés en céréales et 157 en tabac. Cette dernière culture, stimulée par le succès des plantations faites à partir de 1848, avait fait en 4 ans un bond énorme, à tel point que la récolte de 1852 rapporta 200.000 francs. Le développement des 19 fermes situées sur le territoire de la commune était à la même date plus considérable encore : les ensemencements en céréales couvraient une étendue de 1.644 hectares et les plantations de tabac de 119.

Le rayon des cultures continue à s'étendre. En 1855, les céréales occupent une étendue de 1.186 hectares, la vigne, plantée à titre d'essai, 28 hectares, et le tabac, dont la superficie a septuplé en trois ans, 1.200 hectares. La valeur de cette dernière récolte était estimée à 1.400.000 francs. « Le développement très rapide de cette culture, fait remarquer l'inspecteur de colonisation Hérail, est dû à l'arrivée de nombreux colons espagnols qui sont venus s'installer pour s'adonner uniquement à cette culture. Tous ces planteurs, ajoute-t-il, ont acquis en quelques années l'aisance la plus grande,

1. L'orphelinat de Boufarik cessa d'exister en 1871, à l'expiration de la période de concession. Il fut acquis en 1872 par deux propriétaires, Porcellaga et Blanchard.

et quelques-uns d'entre eux ont déjà acheté une maison et des terres pour une somme assez forte et achètent tous les jours des terres irrigables aux prix fabuleux de 1.000 et 1.500 francs l'hectare [1]. » L'élevage prend également une grande extension ; plusieurs colons possèdent des troupeaux de bœufs considérables qu'ils nourissent sur les anciens marais.

Le marché de Boufarik était le plus fréquenté de la plaine ; tous les lundis 12 à 1.500 bêtes de gros bétail, 4 à 5.000 moutons, 100 à 150 chevaux y étaient amenés. Le chiffre approximatif des transactions effectuées dans chaque marché variait entre 200 et 250.000 francs, soit environ 10.000.000 par an.

En 1857, la superficie ensemencée en céréales s'élève à près de 2.000 hectares, en forte augmentation sur 1855 ; par contre, la culture du tabac, dont la progression s'arrête, couvre une étendue de 1.125 hectares, non compris les plantations faites par les indigènes.

Une vraie résurrection s'est opérée en quelques années dans la région. Les marais pestilentiels de Boufarik ont été transformés en de vastes champs productifs et les canaux de dessèchement sont devenus « de véritables ruisseaux toujours pleins et intarissables » qu'on utilise pour les irrigations.

« Dans cette vaste plaine de la Mitidja, qui, il y a 12 ans à peine, était entièrement couverte d'une végétation envahissante de palmiers nains, de lentisques et d'asphodèles, écrit un visiteur qui a parcouru la contrée en juin 1857, les arbres et les arbustes appartenant aux essences les plus recherchées et les plus utiles abondent. A côté de l'orme et du peuplier blanc de Hollande, nous avons vu des mûriers comme les envierait le Céleste Empire, des poiriers de la plus belle venue, des orangers et des citronniers superbes, des mimosas de Judée aux grappes roses, des érables de l'Amérique du Nord, des oliviers aussi beaux que ceux des environs de Cannes, de Menton et de Grasse, des grenadiers étoilés de fleurs écarlates et hauts comme de jeunes chênes. A des champs de tabac succèdent immédiatement des trapèzes de céréales ; aux parcelles cadastrales complantées en vignes se joignent des prairies bordées de roseaux. Boufarik est un jardin très remarquable où des cultivateurs ont réussi à acclimater admirablement toutes les richesses de la campagne.

« Parmi les propriétés considérables que nous avons parcourues, nous

1. Rapport du 31 décembre 1855. Arch. Nat. F. 80 1170.

devons une mention particulière à l'immense propriété exploitée avec une science agricole si digne d'éloges par M. Kackzanowski. Nous y avons remarqué, entre autres grandes cultures, une véritable forêt herbacée de colza, chou sauvage sans pommes, aux précieuses graines oléagineuses, qui dans le département de la Corrèze et dans le Midi de la France atteint à peine 1 m. 50 de hauteur et qui là, à Boufarik, dépassait une hauteur de 2 m. 60 ; il nous a rappelé par la vigueur de ses jets et la robuste périphérie de ses tiges les fougères arborescentes de la Cordillère des Andes. Plus loin, ce sont des taillis délicieux, peuplés d'oiseaux et protégés d'ombre. Après les taillis, viennent d'immenses champs de blé, des tertres irréguliers bordés de haies vives et semés d'avoine, d'énormes plantations encore embryonnaires de tabac et, dans une étendue très considérable... 10.000 mûriers magnifiques et 3.000 arbres fruitiers de toute sorte s'élèvent et prospèrent. La récolte actuellement sur pied atteindra pour ce seul domaine un chiffre de plus de 100.000 francs [1]. »

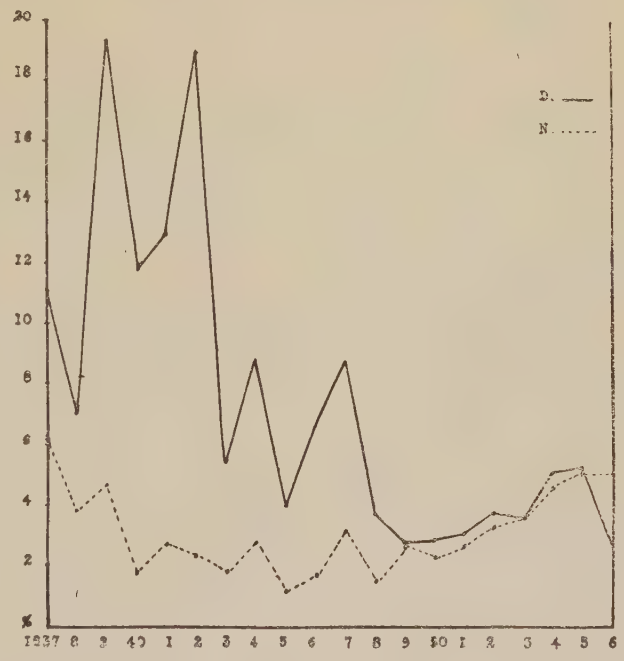

Mortalité et natalité comparées à Boufarik de 1837 à 1856.

Nous sommes déjà bien loin des luttes meurtrières de jadis. Les Hadjoutes eux-mêmes ne songent plus aux assassinats et au pillage ; le chef de leur tribu s'est fait un honneur de figurer parmi les exposants du concours agricole de 1854.

Le chiffre de la population ne suit pas le même mouvement de progression continue que les cultures. Si dans l'ensemble il augmente, passant de 2.053 en 1848 à 3.133 en 1859, dans le détail, il suit d'assez grandes

1. *L'Akhbar.* N° du 18 juin 1857.

fluctuations provoquées soit par des épidémies, soit surtout par des départs ou des arrivées d'ouvriers. En 1849, il fléchit à 1.856, s'élève en 1854 à 2553 et en 1856 à 3.036 pour redescendre en 1857 à 2.422.

La proportion de l'élément français et de l'élément étranger est sensiblement égale : 1.509 Français contre 1.527 étrangers en 1856, dont 1.060 Espagnols, 267 Allemands, 86 Italiens, 82 Maltais. Boufarik est un bourg franco-espagnol. Les indigènes, qui ne figurent pas dans ces chiffres, sont au nombre de 729 la même année.

Un fait certain, et dont les chiffres démontrent péremtoirement l'évidence, est l'amélioration générale de l'état sanitaire et la diminution de la mortalité. Dans la période de 1841-1848, la proportion des decès avait dépassé constamment, sauf en 1845, 50 pour 1.000 ; elle avait même atteint 189 pour 1.000 ; dans la période de 1848-1858 elle n'excède pas 47 pour 1.000, sauf une seule fois en 1857, année de forte pluviosité, où elle s'élève à 78 pour 1.000.

Par contre, le chiffre des naissances ne fait qu'augmenter : de 32 en 1848 il s'élève à 169 en 1857 ; la proportion pour 1.000 passe de 15 à 69. Le nombre des célibataires tend à diminuer au fur et à mesure de l'accroissement des ressources des colons. En 1848, beaucoup de jeunes hommes ayant peine à assurer leur subsistance personnelle ne pouvaient guère fonder un foyer ; aussi comptait-t-on à cette date 402 célibataires contre 231 hommes mariés. On comprend que durant la décade 1848-1858 les naissances n'aient été supérieures au décès qu'une fois en 1856.

Blida et ses annexes.

Tandis que Boufarik prend de plus en plus l'aspect d'un bourg français, la « ville des roses », tout en conservant son cachet oriental, subit dans ses nouveaux quartiers une transformation analogue.

Elle est, en 1849, à la fois une ville de garnison, une ville européenne et une ville indigène. « Servant de point d'appui et de lieu de ravitaillement aux colonnes qui se portent au-delà de l'Atlas, elle a de nombreux établissements militaires, casernes d'infanterie et de cavalerie, écuries du train militaire, magasins, manutention, place d'armes spacieuse, télégraphe, un hôpital militaire important à deux étages. Le quartier habité par les Européens est tout moderne et bien bâti ; il renferme de bonnes hôtelleries, des bureaux de diligence pour Alger, des fontaines, des lavoirs. Le quartier

habité par les Musulmans a conservé son caractère primitif ; les rues en sont étroites et tortueuses ; les maisons sont des sortes de huttes en pisé de 2 à 3 mètres de côté formant des boutiques d'orfèvres, de cordonniers, de barbiers, de forgerons, etc.[1]. »

Dix ans après, ce caractère primitif est bien défloré. Les amateurs d'orientalisme comme Florentin le regrettent vivement.

« Blidah était en effet la ville par excellence des roses, des jasmins et des femmes. Du bord de la plaine où l'on apercevait ses tours et ses maisons blanches, cachées à demi dans des forêts d'arbres aux fruits d'or, elle apparaissait précisément en face de Koléah la Sainte comme une image anticipée des joies permises et promises du paradis. Il y avait là des jardins constamments verts, des rues tapissées de feuillages et plus ombreuses que des allées de bois, de grands cafés pleins de musique, de petites maisons habitées par des plaisirs délicats, des eaux partout et des eaux exquises ; puis, pour achever par les odeurs, le bien-être de ce peuple sensuel, la continuelle exhalaison des orangeries en fleurs y faisait de l'atmosphère tout entier un parfum. On y fabriquait des essences, on y vendait des bijoux. Les gens de guerre venaient s'y délasser, les jeunes gens s'y corrompre. Les marabouts, dont ce n'était pas la place, habitaient à l'écart dans la montagne. Les mosquées n'y figuraient que pour mémoire et comme un chapelet dans la main des débauchés.

« Blidah ressemble aujourd'hui, trait pour trait, à une Mauresque que je vois se promener dans la ville, qui a été belle et qui, ne l'étant plus, s'habille à la française avec un chapeau de mauvais goût, une robe mal faite et des gants fanés : plus d'ombre dans les rues, plus de cafés ; les trois quarts des maisons détruites et remplacées par des bâtisses européennes ; d'immenses casernes, des rues de colonies ; au lieu de la vie arabe, la vie des camps, la moins mystérieuse de toutes, surtout dans la recherche de ses plaisirs. Ce que la guerre a commencé, la paix l'achève. Le jour où Blidah n'aura plus rien d'arabe, elle redeviendra une très jolie ville ; la nouvelle Blidah fera peut-être oublier l'ancienne le jour où ceux qui la regrettent auront eux-mêmes disparu[2]. »

Pour le moment, cette ville mi-arabe, mi-européenne se drape agréablement dans la verdure de ses vergers d'orangers dont l'étendue aug-

1. Lestiboudois. *Voyage en Algérie*, Lille. 1853.
2. Fromentin, *Une année dans le Sahel*, p. 150 et suiv.

mente tous les ans grâce à l'extension des travaux d'irrigation, et qui font non seulement sa fortune, mais aussi celle de ses deux satellites, Joinville et Montpensier.

« Les eaux de l'oued el Kébir retenues par un barrage établi dans la gorge de la montagne à 1.800 mètres de la ville, étaient retenues dans un aqueduc de dérivation sur la rive droite de l'oued qui les menait dans un château d'eau d'où elles se divisaient en trois canaux principaux, subdivisés eux-mêmes dans leur parcours en nombreuses petites rigoles.

Le premier de ces canaux arrosait les jardins et orangeries du sud et de l'est, les orangeries du village de Montpensier et une partie des orangeries du nord-est ; le deuxième alimentait les 24 fontaines de la ville, ses lavoirs, abreuvoirs, 100 concessions particulières et enfin, comme le premier, les orangeries du nord-est. L'une des branches du troisième, après avoir desservi les casernes, fait mouvoir le moulin de l'administration était employée aux irrigations ; l'autre branche arrosait les vergers de l'ouest, ceux de Joinville et alimentait ce village.

La répartition des eaux était arrêtée chaque année d'après les propositions d'une commission. Leur distribution était ensuite opérée par le service des Ponts et Chaussées [1]. »

Les terres ainsi irriguées prirent une énorme plus-value ; l'hectare d'orangerie se vendait en 1854 de 6 à 7.000 francs et l'exportation des atteignait à la même date le chiffre de 1.700.000 unités représentant une valeur de 100.000 francs. Les cultures maraîchères, dont les produits trouvaient un débouché des plus faciles, prirent également un grand développement.

Les industries jadis si renommées, teintureries, tanneries, meunerie, se relevèrent peu à peu ; de nouvelles apparurent, brasseries, fabriques d'essence, imprimeries, messageries, etc.

Quant à la population, après avoir subi de grandes fluctuations de 1848 à 1851, période pendant laquelle elle descend successivement de 5.771 habitants en 1848 à 4.813 en 1849, à 3.938 en 1850 et à 3.834 en 1851, à cause surtout de l'épidémie de choléra, elle devient dans la période de 4 années qui suit à peu près stationnaire, oscillant entre 4.204 et 4.454, pour bondir ensuite en 1856 à 5.247.

A cette dernière date, la composition de la population est la suivante :

1. *Tableau de la Situation des Établissements français de l'Algérie*, 1853.

2.797 Français contre 2.450 étrangers, dont 1.703 Espagnols, 290 Maltais, 240 Italiens et 117 Allemands, sans compter 4.455 Indigènes.

L'état sanitaire va en s'améliorant légèrement. Si l'on excepte les années 1849 et 1850 où l'épidémie de choléra fit monter la proportion des décès à 89 et 64 pour 1.000, on constate que dans les autres années cette proportion n'excède pas 46 pour 1.000. Quant au chiffre des naissances, il est, à partir de 1850, constamment supérieur à celui des décès.

Tableau du mouvement de la population de 1848 a 1856.

Années	Population	Décès	Pourcentage	Naissances
1848	5771	261	4.52	199
1849	4813	392	8.97	214
1850	3938	255	6.47	236
1851	3834	156	4.06	222
1852	4204	150	3.56	219
1853	4281	178	4.15	197
1854	4348	157	3.61	193
1855	4454	209	4.69	205
1856	5247	184	3.50	266

L'agrandissement du territoire des deux annexes de Blida favorisa leur développement, compromis auparavant par l'exiguité des lots concédés aux colons.

Les superficies ensemencées en céréales, qui étaient à Joinville en 1850 de 156 hectares, en 1851 de 139, en 1854 de 194, passèrent à 760 en 1857 après l'annexion des terres des Beni Salah et des Ouled Sidi Kébir ; dans cette dernière année on comptait également 30 hectares plantés en tabac et 11 en vignes. Le commerce des produits laitiers avec Blida était par ailleurs une source importante de revenus.

Quant à la population restée jusque là stationnaire (158 habitants en 1848, 179 en 1854), elle bondit en 1857 à 291. La proportion des étrangers est assez forte : 65, dont 56 Espagnols, pour 181 Français. Si l'on excepte

1. V. rapport du 30 sept. 1851 de l'inspecteur de colonisation Hérail sur la situation des villages de l'arrondissement de Blida. Arch. G. G. 2 L [2].

les années 1848, 1849 et 1854 pendant lesquelles la mortalité est respectivement de 69, 80 et 78 pour 1.000, la proportion des décès ne présente rien d'excessif.

A Montpensier, l'accroissement du territoire fit passer l'étendue cultivée en céréales de 157 hectares en 1854 à 339 en 1856. Le tabac, bien que d'introduction récente, couvrait déjà à cette dernière date une superficie de 43 hectares et la vigne 19. Ses plantations d'arbres, dont le chiffre s'élevait à 10.000 sujets, dont 4.000 mûriers, donnaient à Montpensier l'aspect d'un immense verger qui était devenu la promenade favorite des Blidéens. « Les colons sont à leur aise, déclare l'inspecteur de colonisation dans son rapport de décembre 1856, et peuvent se passer des secours de l'administration. »

Pendant la période 1848-1858 la population progressa de 97 à 216 individus, grâce surtout à l'appoint fourni par les étrangers qui, en 1856, sur une population totale de 173, figuraient pour 80, dont 54 Espagnols, 15 Italiens et 15 Allemands. Pendant toute cette période l'état sanitaire resta satisfaisant, sauf toutefois en 1848 où la mortalité atteignit 82 pour 1.000.

Mouvement de la population a Joinville.

Année	Population	Décès	Pourcentage	Naissances
1848	158	11	6.96	3
1849	124	10	8.06	4
1850	123	3	2.43	3
1851	130	3	2.30	1
1852	140	4	2.85	5
1853	143	3	2.09	3
1854	179	14	7.82	9
1855	190	5	2.63	3
1856	246[1]	6	2.43	9
1857	291	8	2.74	8
1858	292	14	4.79	13

1. Installation de 12 familles nouvelles, originaires pour la plupart du département de l'Aude.

Mouvement de la population a Montpensier.

1848	97	8	8.24	8
1849	103	4	3.88	3
1850	122	4	3.27	3
1851	130	3	2.30	1
1852	173	4	2.31	7
1853	135	5	3.70	3
1854	177	8	4.51	10
1855	202	5	2.47	4
1856	173	5	2.88	8
1857	202	4	1.98	8
1858	216	10	4.62	9

Beni Mered, Dalmatie et Souma

Les villages de Beni Mered, Dalmatie et Souma n'ont, pendant la décade 1848-1858, d'autre histoire que celle de leur développement agricole marqué par les progrès de la culture du blé, qui reste la culture fondamentale, par un rapide essor de celle du tabac, par la stagnation de celle de la vigne maltraitée par l'oïdium et par des essais plus ou moins infructueux de plantations de coton ou d'élevage du ver à soie.

A Beni Mered, les superficies ensemencées en céréales passent sucessivement de 314 hectares en 1849 à 597 en 1850, à 796 en 1852 pour atteindre 814 en 1855 ; la valeur de la récolte de cette dernière année est estimée à 250.000 francs. Les plantations de tabac, inexistantes en 1849, couvrent en 1856 une étendue de 57 hectares et donnent un revenu brut de 40.000 fr. Par contre, la vigne est négligée : 7 hectares en 1849, 5 en 1856.

La population s'accroît d'une manière continue, s'élevant de 257 unités en 1848 à 589 en 1858. Le développement de la culture du tabac provoque un afflux d'Espagnols dans ce centre peuplé jusque là presque exclusivement d'éléments français ; on en compte, en 1856, 146 pour 429 Français. L'état sanitaire est des plus satisfaisant, à l'exception toutefois de l'année 1852 pendant laquelle la mortalité atteint la proportion de 89 pour 1.000.

Dalmatie voit ses emblavures progresser de 200 hectares en 1849 à 437 en 1856. Ses plantations de vignes ne dépassent pas 8 hectares en 1857 ; quant aux plantations de tabac qui, la même année, couvraient une étendue de 12 hectares 50, elles donnent une faible récolte à cause de l'épuisement des terres et de l'insuffisance des eaux d'irrigation (chaque colon ne peut arroser que 25 ares). Les colons réclament l'agrandissement de leurs concessions et la construction d'une école publique que justifie l'effectif de 43 enfants.

Ce centre, dont le peuplement n'est nullement stimulé comme à Beni Mered, a une population stationnaire : 267 habitants en 1848 et 266 en 1858. L'élément étranger compte 48 personnes en 1856, dont 13 Allemands, 11 Espagnols et un nombre égal d'Italiens.

A Souma, les eaux d'irrigation fournies par l'oued Bou Chemla permettent d'irriguer près de 50 hectares ; aussi les colons s'adonnent-ils à la culture du tabac qui, en 1856, couvre une superficie de 24 hectares ; ils font également des plantations d'orangers ; on compte 8.000 arbres en 1857. L'étendue ensemencée en céréales passe de 100 hectares en 1849 à 287 en 1856. Quelques colons s'adonnent à l'élevage du ver à soie avec succès, puisque Souma obtient une médaille d'argent à l'exposition de Paris de 1849. Quant à la vigne, elle est délaissée : 5 ha. en 1857.

La population, après avoir fléchi d'abord très fortement (225 habitants en 1848 et 167 en 1851), se relève ensuite grâce surtout au développement de la culture du tabac : elle atteint le chiffre de 270 en 1856 et de 378 en 1858. L'effectif des Français est de 186 en 1856, celui des étrangers de 84 dont 57 Espagnols. Les enfants de Souma, qui sont au nombre d'environ 50 sont comme leurs voisins de Dalmatie privés d'instruction, faute de crédits pour la construction d'une école.

Mouvement de la population a Beni Mered.

Année	Population	Décès	Pourcentage	Naissances
1848	257	13	5	18
1849	284	12	4.20	18
1850	323	7	2.16	20
1851	354	13	3.76	18
1852	380	34	8.94	21
1853	360	13	3.61	15
1854	417	7	1.67	22
1855	477	9	1.88	22
1856	578	16	2.76	25
1857	606	15	2.47	12
1858	589	21	3.56	19

Mouvement de la population a Dalmatie

1848	267	11	4.11	6
1849	218	6	2.75	3
1850	212	4	1.88	5
1851	226	7	3.09	11
1852	211	10	4.73	12
1853	256	14	5.46	7
1854	244	5	2.04	5
1855	278	2	0.71	10
1856	259	7	2.70	7
1857	262	»	»	»
1858	266	12	4.51	11

Mouvement de la population a Souma

1848	225	3	1.33	5
1849	229	9	3.93	8
1850	183	6	3.27	12
1851	167	1	0.59	6
1852	195	8	4.10	7
1853	227	8	3.52	2
1854	263	4	1.52	8
1855	228	»	»	»
1856	270	9	3.33	11
1857	295	9	3.05	8
1858	378	8	2.11	10

Le Fondouk.

Le développement agricole du Fondouk, arrêté à l'origine par le mauvais état sanitaire, fut ensuite retardé par les difficultés de défrichement que présentait son territoire couvert de palmiers nains si vigoureux qu'ils avaient étouffé 600 arbres plantés par l'administration sur les boulevards extérieurs, par l'insuffisance et le morcellement excessif des concessions (la plupart étaient divisées en 5 ou 6 lots) et par l'éloignement de tout centre important.

A la fin de 1851, la superficie ensemencée en céréales n'était que de 62 hectares. L'année suivante, lors d'une tournée qu'il effectua à ce centre le 5 novembre, le Préfet constata l'état d'inculture de certaines portions du territoire, notamment d'une vaste concession de 175 hectares faite à un colon « puissamment recommandé », Lecoq du Ronceray, qui, depuis 1846, « n'avait cessé de fatiguer l'administration locale et supérieure de ses plaintes et de ses réclamations ». Les habitants l'appelaient « le fléau du pays », parce qu'il faisait assigner aux fins de dommages et intérêts tous ceux qui laissaient leurs troupeaux pénétrer sur ses terres. « Depuis trois ans surtout, disait le Préfet, ses terres sont tout à fait en friches, faute de ressources pour les faire cultiver, et l'état de gêne dans lequel il se trouve parait être tel qu'après avoir demandé avec la plus vive instance la délivrance de ses titres de propriété qui se trouvent signés depuis plus de

deux mois, il n'est pas encore venu les retirer dans mes bureaux, parce qu'on lui a fait connaître qu'il devait préalablement acquitter un droit de 14 francs pour la transcription de ces nouveaux titres à la conservation des hypothèques [1]. » Ce colon puissamment recommandé n'était guère recommandable.

Deux questions de la plus haute importance pour l'avenir du Fondouk furent soumises au Préfet, l'irrigation et l'agrandissement du territoire.

La première fut réglée assez rapidement. Deux projets furent présentés : l'un consistait dans la construction d'un barrage ; il fut rejeté comme « devant occasionner une dépense disproportionnée aux résultats qu'il en était permis d'espérer » ; l'autre, qui préconisait le creusement d'un canal de dérivation sur le Hamiz, fut accepté et un crédit de 15.000 francs fut alloué à cet effet. Les travaux commencés le 1er avril 1853 et terminés l'année suivante comprirent un canal principal de dérivation et deux canaux secondaires qui nécessitèrent la construction de deux acqueducs, l'un de 60 mètres, l'autre de 260. Une étendue de 57 hectares fut susceptible d'être irriguée. Comme le produit annuel d'un hectare de terre arrosée était évalué à 150 francs, les dépenses d'établissement pouvaient être couvertes en deux ans uniquement par l'excédent de rendement. Les colons qui s'étaient engagés à rembourser par annuités le montant des avances faites par l'Etat firent une excellente opération. Dès que les travaux furent achevés, ils s'occupèrent activement de défricher le territoire irrigable qui était encore en broussailles et, l'année suivante, ils pouvaient planter une étendue de 48 hectares en tabac. La récolte, qui atteignit 57.000 kilogs leur rapporta un bénéfice net de 40.000 francs.

La question de l'agrandissement du territoire fut plus difficile et plus longue à résoudre. Dans son rapport du premier trimestre 1852, l'inspecteur de colonisation Roi signalait, malgré certains progrès dans les cultures, la situation « encore bien précaire du Fondouk » et proposait comme remède que le peuplement de ce centre, formé presque uniquement de colons pauvres, fût complété au moyen de quelques familles aisées, prises soit parmi les transportés politiques, soit parmi les nombreux demandeurs de concession auxquels seraient distribuées des concessions importantes. Il serait facile de trouver des terres vacantes dans les haouchs voisins qui étaient nombreux, en particulier les haouchs ben Denoun, Ouled, Ghalia, Houria,

1. Lautour-Mézeray à de St-Arnaud. 10 novembre 1852. Arch. G. G. I L 46.

Ouzza, Blahadia ; quelques-uns appartenaient aux indigènes par indivis avec l'Etat, d'autres n'avaient pas été revendiqués, mais se trouvaient occupés par des indigènes. La commission des transactions et partages vint étudier cette question et parvint à rendre disponibles 523 hectares qui, à la suite de réclamations, furent réduits à 363. Le lotissement ne put être fait que le 2 avril 1857. 48 concessions furent portées à 9 ha. 50,8 ne comprenant que des lots urbains reçurent la même contenance et 10 nouvelles de 9 ha. chacune furent distinées à combler les vides. Les terres avaient été divisées en deux catégories, celles qui étaient couvertes de broussailles et celles qui étaient cultivées, et chaque complément de concession se trouvait divisé en deux lots.

Cet agrandissement allait rendre un peu de vigueur au village anémié. Si la culture du tabac avait fait des progrès, celle des céréales était restée stationnaire : 150 hectares en 1854, 160 en 1856. Les rares colons qui avaient planté de la vigne s'étaient vus dans l'obligation de l'arracher à cause des ravages causés par les chacals et les oiseaux. Bien rares étaient les colons qui avaient réussi à acquérir une certaine aisance ; le Préfet n'en put citer que deux dans le discours qu'il prononça à la distribution des primes de l'exposition agricole d'Alger de 1854 : le colon Angèle qui, arrivé en 1846 avec une famille de 11 personnes et 100 francs de ressources, possédait huit ans après une maison et une ferme de 4 hectares, récoltait plus de 40 quintaux de céréales et avait fait quelques plantations de tabac et de coton et le colon Ginesty qui, installé en 1845 avec ses 4 enfants et une avance de 88 francs, avait en 1854 une maison, une concession entièrement défrichée et couverte de blé, de maïs, d'avoine, de tabac et de coton. La majorité des colons n'avait, en 1856, mis en valeur qu'une faible partie des lots qui leur avaient été concédés. « Ce centre ne progresse pas, constate dans son rapport du 31 décembre l'inspecteur de colonisation Roi. Sur 950 hectares distribués, il y en a 216 seulement en culture. Le nombre des familles présentes étant de 72, c'est 3 hectares par famille, espace beaucoup trop restreint. Aussi la misère est assez grande dans ce village, et ce serait vraiment un bienfait pour cette population, s'il était possible de faire défricher à chaque colon un hectare ou deux par les bras de l'armée [1]. »

L'aide militaire accrut l'étendue des cultures, qui était en 1859 de

1. Rapport Roi. 31 décembre 1856. Arch. Nat. F 80 1170.

340 hectares, mais elle n'amenda nullement la majorité des colons qui préféraient le cabaret ou la danse au travail des champs. « Les colons de ce centre, déclare l'inspecteur de colonisation, sont peu laborieux, aiment beaucoup la danse et dépensent volontiers au cabaret tout ce qu'ils gagnent ; les défrichements exécutés annuellement sont insignifiants[1]. »

La population de la « ville du Fondouk » ne dépassa pas pendant la période en question les proportions de celle d'un village. L'effectif qui était de 243 en 1848 monta à 380 en 1855 grâce à l'arrivée de familles espagnoles pour descendre à 338 en 1859, malgré l'agrandissement du territoire. Au recensement de 1856, où la population totale, y compris celle des fermes, est de 513 habitants, on remarque que l'élément français (252 habitants) est légèrement inférieur à l'élément étranger (261, dont 168 Espagnols et 83 Allemands).

L'état sanitaire resta satisfaisant, sauf en 1857, année pluvieuse pendant laquelle la mortalité atteignit la forte proportion de 10.58 pour 100 ; l'année précédente, qui avait été très sèche, n'avait accusé que le pourcentage très faible de 0.59.

Mouvement de la population.

Année	Population	Décès	Pourcentage	Naissances
1848	243	10	4.11	7
1849	291	6	2.06	4
1850	233	3	1.28	7
1851	204	5	2.45	9
1852	»	5	»	17
1853	286	16	5.59	9
1854	256	15	5.85	15
1855	380	10	2.63	18
1856	335	2	0.59	2
1857	340	36	10.58	20
1859	338	»	»	»

1. Rapport de l'inspecteur de colonisation Roi. 31 décembre 1859. Arch. Nat. F 80 1170.

Mouzaiaville et La Chiffa.

Aussitôt après la publication de l'ordonnance créant les villages de Mouzaiaville et de La Chiffa, le Ministre de la guerre prescrivit au maréchal Bugeaud de faire commencer « sans le moindre retard » les travaux d'établissement de ces deux centres en utilisant les crédits de 40.000 et 80.000 francs inscrits aux budgets de 1846 et 1847.

Les devis établis par le Directeur des Travaux publics s'élevaient à 48.000 francs pour La Chiffa et à 186.000 pour Mouzaiaville. Comme les ressources affectées à la colonisation en 1847 ne permettaient de faire que des dépenses d'une absolue nécessité, ce dernier devis, après une étude approfondie, fut réduit considérablement et ramené à 54.489 francs. On se bornait à la construction d'une enceinte, d'un pont, d'un lavoir et d'un abreuvoir, au creusement d'un puits, et au nivellement des rues et des places.

Ces modifications retardèrent considérablement les travaux. Le Directeur des travaux publics n'ayant encore au 1er juin 1847 employé que 1.409 francs sur les 12.000 qui lui avaient été alloués fut rappelé à l'ordre par le Ministre, mais celui-ci dut reconnaître qu'il était responsable de ce retard à cause de la lenteur mise dans l'envoi des plans approuvés par lui-même. En outre, les adjudicataires ayant refusé de verser le cautionnement qui leur était imposé par le cahier des charges et de commencer les travaux, le gouverneur général avait été obligé de les mettre en régie. Par surcroît, le chef du bureau arabe ayant protesté au nom de ses administrés contre le commencement des travaux avant l'enlèvement de la récolte, Bugeaud, pour éviter de vifs mécontentements parmi les indigènes, avait donné ordre de les ajourner.

Le 6 septembre suivant, le Ministre insista pour que les travaux d'établissement fussent achevés avant l'hiver, afin d'employer les fonds alloués avant la clôture de l'exercice et d'installer les nombreuses familles qui depuis longtemps attendaient leur placement.

Les travaux furent poussés activement et au 31 octobre leur situation était la suivante : à La Chiffa, on était sur le point d'achever le creusement du fossé d'enceinte, la maçonnerie des trois ponts jetés sur le fossé et des trois portes de l'enceinte, le nivellement des rues, le forage du puits public ; les travaux devaient être terminés, selon toutes probabilités, à la

fin de novembre ; au village de Mouzaïa, le fossé était construit sur plus du tiers de son développement, les terrassements des deux tourelles et des portes correspondantes étaient achevés, 600 mètres de rues étaient nivelés et le puits public, creusé à une profondeur de 16 mètres, donnait une hauteur de 1 m. 50 d'eau ; les travaux d'établissement seraient achevés avant la fin de l'année [1].

Deux états de peuplement furent préparés par le nouveau Directeur des affaires civiles, Boselli. Sur celui de Mouzaïa figurent 55 personnes, dont 2 étrangers seulement, un Suisse et un Italien ; la plupart des demandeurs sont originaires des départements de la Meurthe, de la Haute-Garonne, de l'Isère et de la Drôme et ils attendent depuis deux ans, quelques-uns même depuis trois, la délivrance de la concession qu'ils ont sollicitée [2]. Celui de La Chiffa comprend 50 demandes émanant de cultivateurs portés comme disposant de ressources égales ou supérieures à 4.000 fr. (la veuve d'un ancien commissaire de Boufarik est déclarée comme possédant 55.000 francs). 44 de ces demandes ont été présentées par des colons habitant l'Algérie, les 6 autres par des cultivateurs originaires du département du Bas-Rhin partis pour l'Algérie deux ans auparavant et dont on ne connaissait plus la résidence.

Les travaux d'établissement étant à peu près achevés au mois de décembre, quelques colons vinrent s'installer dans les deux centres et prendre possession de leurs lots. Nombreuses étaient les causes qui avaient retardé la marche du peuplement : c'étaient la saison tardive dans laquelle le placement avait commencé, l'absence d'un pont sur la Chiffa (les débordements fréquents interceptaient les communications d'une rive à l'autre), la nécessité de pourvoir au remplacement des nombreuses familles qui, fatiguées d'attendre pendant un ou deux ans, avaient abandonné leurs projets ou de celles qui avaient renoncé à s'établir dans cette région déserte, isolée, placée à l'avant-garde de la colonisation dans la province d'Alger.

Au 15 janvier suivant, les deux nouveaux villages présentaient encore un aspect squelettique. A la Chiffa, le fossé d'enceinte était terminé et enfermait une superficie de 8 hectares divisés en 56 lots urbains. 5 colons seulement, dont quatre cultivateurs et un forgeron, étaient installés et

1. V. rapport du directeur des Affaires civiles Boselli. Arch. G. G. I L 64.
2. V. les états de peuplement aux Arch. G. G. I L 64.

formaient une population de 17 personnes [1] ; ils s'étaient logés dans des baraques en bois ; un seul s'était mis à construire une maison. Tous réclamaient à l'administration des semences, des arbres pour faire des plantations, des animaux et des instruments de travail. Les cultures étaient presque nulles à cause des pluies continuelles qui avaient empêché tous travaux.

A « Mouzaïa la Plaine », le fossé d'enceinte était aussi achevé et il ne restait plus que les portes à placer ; la superficie comprise à l'intérieur de cette enceinte s'élevait à 20 hectares divisés en 160 lots urbains. Un seul puits avait été creusé et l'eau qu'il fournissait était non seulement en quantité insuffisante, mais aussi de qualité douteuse. La route qui devait joindre ce centre à La Chiffa n'était pas encore terminée. 7 colons seulement [2], dont six cultivateurs, et un menuisier, étaient installés et formaient une population de 28 personnes. Comme leurs voisins, ils étaient logés provisoirement dans des baraques ou des gourbis et un seul se construisait une maison. Tous sollicitaient aussi de l'administration des semences, des arbres de plantation et des bêtes de somme. Aucun n'avait entrepris de cultures, à l'exception de deux colons hollandais qui avaient défriché, planté et ensemencé leur lot de jardin [3].

Les colons de ces deux centres, pour être admis à concourir au peuplement, devaient disposer d'une avance d'au moins 4.000 francs ; or les 12 colons déjà installés n'avaient que de faibles ressources. « Les états de peuplement, fait remarquer l'inspecteur de colonisation Roi, portent des familles s'annonçant avec la moitié, le tiers et même le quart de cette somme ; des militaires libérés sont portés pour des subventions en argent. Ces faits ne tendraient-ils pas à prouver qu'il n'est pas possible de réunir sur un point désigné 150 ou même 50 familles possédant des ressources suffisantes pour coloniser par leurs seules forces ? Les cultivateurs qui peuvent disposer de 4.000 francs achètent en France un coin de terre qui les fait vivre, ou bien ils prennent à ferme une exploitation plus considérable, mais généralement ils ne viennent pas en Afrique chercher un avenir incertain, exposer leur avoir et leur santé, et parmi ceux qui s'annoncent avec 4.000 francs, 10.000 francs, combien s'en trouve-t-il qui les possèdent

1. C'étaient les dénommés Albertin, Alexis, Chainac, Pousson et Haben.
2. C'étaient Rabey, Miravel, Bellon, Meynet, Nicolet et deux Hollandais Engel et Massart.
3. Rapport Roi, 17 janvier 1848. Arch. G. G. I L 64.

réellement et consentent à les employer sur une concession en renonçant complètement aux subventions de l'Etat [1] ? » Pour attirer une population vraiment agricole, il fallait donc se résoudre à donner à chaque famille une large subvention. « Chaque colon des villages du Sahel coûte bien près de 4.000 francs à l'Etat et cependant ces villages sont loin d'être dans une situation propère. Chaque année, il faut encore venir à leur aide par des prêts de semences, de bœufs, etc. Si dès l'abord on avait dépensé pour chacun ces 4.000 francs en une seule fois, les résultats obtenus seraient certainement plus satisfaisants [2]. »

L'inspecteur de colonisation Roi ayant demandé l'allocation à tout nouveau colon d'une subvention en nature, le Directeur des Affaires civiles s'y opposa, préférant la subvention en argent allouée sous forme de prime en trois fois au fur et à mesure de l'avancement des travaux de construction. « Il arrive le plus souvent, disait-il très justement, que les matériaux remis aux colons ne sont pas immédiatement mis en œuvre. Déposés sur le sol, exposés à toutes les intempéries, ils sont altérés par la pluie, le soleil et la boue. Quelquefois on les vole, et parfois aussi (ce n'est pas sans exemple) on en fait trafic. »

Le village de Mouzaïaville, à la fin de 1848, comptait une population de 72 personnes ; l'effectif s'élevait à 350 l'année suivante. A la fin de 1849, l'étendue des cultures était de 150 hectares. La plupart des colons avaient construit des baraques en terre sèche recouvertes de chaume. Le Préfet se montra satisfait d'une visite qu'il fit à ce centre le 10 décembre de la même année. « Mouzaïa est un village fort avancé et remarquable surtout par l'accord et l'énergie de sa population. Ses maisons ont été bâties, des cultures et des plantations bien entendues ont été exécutées par les colons presque avec leur propre force [3]. » Cet optimisme officiel reflétait imparfaitement la situation des colons, qui étaient privés d'eau : le puits public était très insuffisant et les 39 puits creusés par les colons étaient presque tous entièrement à sec. L'inspecteur de colonisation Hérail réclamait à l'administration des bestiaux, des charrues et des herses, les graines pour semences et, dans un autre ordre d'idées, la construction d'une école pour

1. Rapport cité.
2. *Ibid.*
3. Lacroix à d'Hautpoul. Arch. Nat. F 80 431.

les 58 enfants que comptait la localité. Plusieurs familles privées de secours avaient quitté le village pour entrer dans les colonies militaires.

Comme la question de l'alimentation en eau était la plus urgente à résoudre, le Préfet la fit étudier par le service des ponts et chaussées qui proposa d'amener au moyen d'un canal de dérivation les eaux de l'oued el Had et de l'oued ben Chaouch. D'après les jaugeages effectués, le débit moyen de l'oued el Had était de 31 à 33 litres à le seconde ; une partie devant être laissée à des propriététaires arabes pour l'irrigation de leur terres, il resterait à attribuer au village un débit de 12 litres, largement suffisant pour l'alimentation ; en outre, la dérivation de l'oued Chaouch permettrait de tripler cette quantité. Un crédit de 46.000 francs fut alloué au mois de mai pour l'exécution de ce double projet et les travaux étaient terminés avant la fin de l'année.

Ils favorisèrent beaucoup le développement du village. En 1855, la population s'élevait à 578 personnes ; les cultures de céréales, qui avaient pris une énorme extension, couvraient une étendue de 770 hectares ; 18 hectares étaient plantés en tabac. Deux bonnes récoltes consécutives avaient suffi à mettre les concessionnaires dans l'aisance.

Stimulés par ces heureux résultats, ils ensemençaient l'année suivante 1050 hectares en céréales et 1.185 en 1857. Des ouvriers français étaient demandés en renfort pour faire la moisson. Les plantations de tabac, dont le développement était proportionnellement plus considérable encore, passaient de 28 hectares en 1855 à 77 en 1857 ; quant à la vigne, dont l'importance était très faible dans les centres voisins, elle couvrait une étendue de 46 hectares. Le Préfet, qui était on ne peut plus satisfait de l'amélioration survenue dans la situation de ses administrés en rendait compte en ces termes au maréchal Vaillant : « « Les habitants de Mouzaïa sont tous des agriculteurs qui, par leur travail et leur persévérance, ont acquis dès à présent une très grande aisance ; tout leur territoire est couvert de diverses moissons présentant le plus admirable aspect. Ils possèdent aussi de nombreux troupeaux qui, en leur donnant des engrais, les soustrairont à la crise inévitable que subiront infailliblement les populations agricoles qui sont dépourvues de bétail[1]. » En quelques années, ces colons misérables qui faisaient grande pitié étaient devenus dignes d'envie.

1. Préfet d'Alger au maréchal Vaillant. 25 juin 1856. Arch. G. G. I L 64.

Après 1855, la population suivit un mouvement régulier d'ascension : 606 en 1856, 662 en 1857, 768 en 1858, 830 en 1861. A la différence de la plupart des autres villages nouveaux, la proportion de l'élément étranger à Mouzaïaville était faible, ne dépassant pas le 1/9e de l'effectif. On compte en 1856, 545 Français contre 61 étrangers, dont 35 Espagnols.

L'état sanitaire, très mauvais la première année de l'installation où les conditions hygiéniques furent déplorables (la mortalité atteignit la forte proportion de 125 pour 1.000), s'améliora rapidement et devint des plus satisfaisant, sauf toutefois en 1857, année pluvieuse où la proportion des décès s'éleva à 96 pour 1.000.

Les colons de La Chiffa, partis avec le même bagage que leurs voisins de Mouzaïaville, arrivèrent à un résultat analogue.

Le village naissant avait, à la fin de 1848, une population de 72 personnes et, à la fin de l'année suivante, de 152. Soucieux de leur confort, les colons avaient construit en bonne maçonnerie 34 maisons qu'ils avaient couvertes en tuiles. En décembre 1849, ils avaient ensemencé 68 hectares en céréales. Le Préfet, lors de la tournée qu'il fit aux deux centres le 10 de ce dernier mois, trouva que la situation morale et matérielle de La Chiffa laissait à désirer ; ce village était en effet privé et de chapelle et de garde-champêtre. Or, « sans chapelle, le desservant ne peut remplir les devoirs de son ministère et moraliser par ses instructions une population fort hétérogène et qui n'a pas encore, pour se contenir, les traditions de famille. Sans garde-champêtre, les troupeaux courent à l'abandon, détruisent les clôtures, cassent les arbres, les fossés ne sont pas nettoyés et les eaux forment des cloaques pernicieux pour la santé publique[1]. »

Pour améliorer la situation des colons de ce centre et de Mouzaïaville, le général Blangini, commandant la division de Blida, proposa de créer autour de ces deux villages un certain nombre de grandes fermes qui seraient concédées à des colons riches et capables d'entreprendre des travaux importants. Le grand concessionnaire viendrait en aide au petit en lui procurant du travail et en l'aidant au besoin pécuniairement. L'existence de terres domaniales dans le voisinage rendait facile l'exécution de ce projet. Il n'y avait qu'à frapper d'expropriation pour cause d'utilité publique et à mettre au service de la colonisation toute la partie du bled

1. Lacroix à d'Hautpoul. Arch. Nat. F 80 431.

el Habous compris entre le territoire de la Chiffa et celui de Mouzaïaville, une partie des haouchs Mouzaïa et Caïd el Aziz, les terres de Drizia, Ismaël, Iakdar, Balahaouan et Hadj el Habib d'une contenance approximative de 320 hectares qui appartenaient soit à des Européens, soit à des indigènes. Il était possible d'indemniser les derniers par voie d'échange au moyen de terres domaniales situées dans les environs ; le chef du bureau arabe ne n'y opposait nullement, au contraire. « Cette expropriation, disait-il, amenant le cantonnement des indigènes sur cette partie du territoire des Hadjoutes peut avoir une grande influence sur les Arabes, si on les établit d'une manière sérieuse en leur donnant des titres de propriété définitive avec le cachet du Domaine. Ils verront alors que le Gouvernement s'occupe sérieusement de leur position et veut leur reconnaître les mêmes droits qu'aux Européens. Ils abandonneront alors cette cruelle défiance qu'ils ont toujours eue et se donneront franchement à nous, sûrs de ne plus être inquiétés dans leurs possessions [1]. »

Ces propositions furent adoptés par le Conseil de gouvernement dans ses séances des 27 et 30 août suivant, à l'exception cependant de celles concernant l'haouch Mouzaïa qui, attribué par un arrêt du Conseil du contentieux au vice-consul d'Angleterre, avait fait l'objet d'un appel en Conseil d'Etat ; si cet arrêt était réformé, le terrain remis par l'administration des domaines au service de la colonisation serait immédiatement concessible ; dans le cas contraire, il serait imprudent d'exproprier 370 hectares sans disposer de crédits pour couvrir la dépense. Cet haouch mis à part, une superficie d'environ 1.000 hectares allait être affectée à la colonisation dans cette région et permettre de donner satisfaction à un grand nombre de solliciteurs.

Les colons de La Chiffa, comme ceux de Mouzaïaville, s'adonnèrent surtout à la culture des céréales qui fit de rapides progrès et mit de l'aisance dans le village. L'étendue ensemencée qui était en 1850 de 168 hectares passa à 338 en 1852, à 450 en 1855 pour atteindre 476 en 1857. Un aqueduc de dérivation construit sur l'oued Chiffa permit d'irriguer toute la partie basse du centre et favorisa le développement de la culture rémunératrice du tabac qui couvrait en 1854 une superficie de 10 hectares, en 1855 de

1. Rapport du général Blangini. 16 juillet 1849. Arch. G. G. I L 4.

20 et de 27 en 1857. La vigne fut délaissée à cause de l'invasion de l'oïdium (4 hectares en 1857) et la culture du coton, dont les essais avaient été infructueux, abandonnée en 1856.

La population qui ne dépassait pas l'effectif de 144 habitants en 1850 s'éleva en 1855 à 246 pour rester à peu près stationnaire au cours des années suivantes. L'élément étranger atteignait en 1856 le 1/5e de l'effectif. L'état sanitaire fut moins bon qu'à Mouzaïaville à cause du voisinage de l'oued Chiffa ; pendant la période 1855-1858, la mortalité se maintint constamment au-dessus de 54 pour 1.000.

Mouvement de la population a Mouzaïaville.

Années	Population	Décès	Pourcentage	Naissances
1848	72	9	12.50	9
1849	350	18	5.14	8
1850	358	10	2.79	15
1851	378	14	3.70	18
1852	360	16	4.44	13
1853	389	15	3.85	13
1854	385	16	4.15	23
1855	578	30	5.32	31
1856	606	23	3.79	36
1857	662	64	9.66	49
1858	768	29	3.77	21

Mouvement de la population a La Chiffa.

Années	Population	Décès	Pourcentage	Naissances
1848	82	6	7.31	1
1849	152	5	3.28	0
1850	114	7	6.14	4
1851	121	3	2.47	9
1852	116	5	4.31	3
1853	125	5	4	3
1854	144	7	4.85	5
1855	246	16	6.50	8
1856	240	14	5.83	10
1857	255	14	3.49	4
1858	252	13	5.75	8

D. *LA COLONISATION LIBRE*

A côté de la colonisation officielle, et souvent grâce à elle, la colonisation privée prit un développement considérable. Disposant de capitaux parfois très importants, les colons libres n'eurent pas à subir les crises du début, quelquefois redoutables, qu'endurèrent les colons pauvres de l'administration. Avec le concours de la main-d'œuvre soit européenne, soit indigène, ils furent à même de mettre plus rapidement en culture leurs exploitations qui couvraient souvent de vastes étendues. C'est dans l'est et le centre de la plaine qu'ils dirigèrent tout d'abord leurs efforts, attendant, pour se porter dans l'ouest, que l'administration eût effectué les travaux de dessèchement du lac Halloula.

A la fin de 1851, on comptait dans la partie orientale de la Mitidja une *soixantaine* de fermes, d'une superficie totale de 14.500 hectares, sur lesquels 1.400 étaient mis en culture par un personnel de 375 individus.

L'haouch *Reghaia* était de beaucoup la plus considérable de ces exploitations. Son propriétaire, Fortin d'Ivry, avait poursuivi les remarquables travaux d'assainissement, de défrichement, de cultures et de plantations entrepris en 1846. Il avait, en particulier, complètement desséché l'ancien marais de la Reghaia en ouvrant des fossés et des rigoles sur une longueur de 3 kilomètres ; ces travaux avaient assaini la région et diminué considérablement la morbidité. Les superficies cultivées s'élevaient, à la fin de 1849, à 100 hectares, ensemencés surtout en blé et en orge. Fortin d'Ivry avait fait des essais de culture de tabac qui avaient donné de bons résultats et planté de la vigne, mais les raisins étant mangés par les chacals qui pullulaient dans la région, il dut renoncer à faire de nouvelles plantations. La base de son exploitation était l'engraissage du bétail grâce à l'abondance et à la qualité des herbages ; 250 bœufs, 1.000 moutons étaient soumis annuellement à ce régime. La population de la ferme comprenait à la même date 150 personnes, dont 10 Français, 30 Espagnols, 10 Kabyles ; le reste était constitué par des Arabes. Fortin d'Ivry avait dépensé dans son exploitation, depuis 1846 jusqu'en août 1849, près de 100.000 francs, dont 57.000 pour les constructions, 18.000 environ pour les plantations et 8.600 pour les travaux de dessèchement et les défrichements.

Le Bureau de bienfaisance d'Alger, qui reçut cet immense domaine à la mort de son propriétaire, n'en poursuivit pas l'exploitation : une partie fut acquise par l'administration pour la création du village de la Reghaïa, l'autre vendue par adjudication. Telle fut la fin de ce domaine, fin semblable d'ailleurs à celle de la Rassauta.

Les plus prospères des autres exploitations étaient l'haouch ben Kaïla, d'une superficie de 350 hectares, dans lequel les propriétaires Warot et Semel avaient mis en culture 160 hectares ; l'haouch ben Youssef, d'une étendue de 515 hectares, dans lequel Choppin cultivait 135 hectares.

Les grandes exploitations de Vialar à Baraki (520 hectares), de la comtesse de la Villegontier à ben Naçof (800 hectares) et à Mordaj (440 hectares), de Rayolles à ben Nouail (500 hectares) étaient faiblement cultivées et à peu près uniquement par des indigènes [1].

Au centre de la plaine, les fermes étaient moins nombreuses, mais les étendues cultivées plus grandes. On y remarquait une *trentaine* d'exploitations comprenant ensemble une superficie de 11.000 hectares, sur lesquels 2.500 environ étaient cultivés. Elles occupaient un personnel de plus de 400 individus. Plusieurs étaient prospères, notamment l'haouch Souk Ali, où 250 hectares étaient en culture ; l'haouch Abziza d'une contenance de 613 hectares, appartenant à la compagnie Dervieux et dont le représentant avait fait mettre en culture 451 hectares ; l'haouch ben Daly bey à la même compagnie, dans lequel 350 hectares étaient cultivés par des indigènes, contre 200 l'année précédente ; l'haouch bou Kandoura à la veuve Boutin, qui avait fait cultiver 300 hectares au lieu de 200 l'année précédente ; l'haouch ben Koula, propriété du peintre Horace Vernet, dans laquelle le représentant Dufresne avait cultivé en 1851 150 hectares, soit 90 de plus que l'année précédente ; l'haouch ben Taïba appartenant à trois associés, Meusy, Guillemain et Richard qui cultivaient plus de 100 hectares ; la ferme des Quatre chemins à la Société Thayer de Paris qui la louait à Grisolles, lequel faisait cultiver 150 hectares par les Arabes ; l'haouch ben Salah à de Franclieu qui, installé depuis quelques mois seulement, avait fait d'importantes constructions et cultivé 75 hectares ; la ferme Saint-Charles à l'armateur Fabre de Marseille qui faisait cultiver une centaine d'hectares. La cour de cette vaste ferme avait un hectare d'étendue et était entourée de bâtiments : une maison d'habitation à deux étages, de vastes bergeries

1. Voir rapport de l'inspecteur de colonisation Roy. Décembre 1851. Arch. Nat. F 80 1411.

surmontées d'un étage, de porcheries pouvant loger 200 porcs, d'écuries contenant une cinquantaine de chevaux et d'étables abritant une centaine de bœufs. Ces constructions avaient coûté la somme de 200.000 francs.

« Partout, chez le petit comme chez le grand cultivateur, signalait dans son rapport l'inspecteur de colonisation Hérail, j'ai eu à constater des cultures beaucoup plus considérables que l'année dernière, et c'est avec plaisir que je remarque que les colons apportent généralement beaucoup plus de soin à leurs labours et à leurs ensemencements [1]. »

La partie occidentale de la plaine renfermait seulement une dizaine de fermes. Une des plus importantes était celle du bey d'Oran, où 20 hectares étaient en culture.

L'année 1852 voit les cultures s'étendre, se perfectionner et se diversifier. A côté de la culture des céréales, qui reste la culture fondamentale, celle du tabac commence à se développer. Les étendues cultivées atteignent 1.900 hectares dans l'est de la plaine, soit un progrès de 500 par rapport à l'année précédente, et 3.500 hectares dans le centre, soit une augmentation de 1.000 hectares. Le tabac occupe déjà une superficie de 150 hectares.

Deux fermes, fondées depuis peu dans la partie orientale, ont fait des progrès très rapides et peuvent être citées comme modèles : ce sont la ferme de *Sidi Ali ben Soleinam*, située à un kilomètre du village de l'Arba, propriété de maître Bastide, défenseur à Alger, et celle de l'oued Corso, appartenant à quatre négociants de Lyon, Ponson, Billon, Philippe et Vibert.

L'exploitation de la première de ces fermes, dont la contenance était de 172 hectares, avait été entreprise à la fin de 1849. En deux ans, les constructions, dont l'importance ressort de la description suivante, étaient terminées. « Le corps de logis est bâti au milieu de deux vastes cours, entourées de hangars pour loger le bétail. Les différentes ailes du bâtiment comprennent : des écuries bien disposées, des logements de fermiers et de domestiques, un four et une buanderie, une forge et un atelier de charronnage, une distillerie, un moulin à manège servant, non seulement aux besoins de l'exploitation agricole, mais encore à ceux des habitants de l'Arba et des indigènes du voisinage, une porcherie, un poulailler avec une vaste chambre de couveuses, des magasins planchéiés pour les récoltes

1. Rapport de l'inspecteur de colonisation Hérail. Décembre 1851. Arch. Nat. F 80 1411. Voir également le rapport de 1850. *Ibid.*, 1317.

autres que les céréales, ces dernières étant placées dans des silos construits en excellente maçonnerie, deux tourelles octogones renfermant des pigeons fuyards et pouvant en contenir 2.000, un grenier spécial pour mettre le blé de semence, une bergerie parfaitement établie et enfin un pavillon placé dans la cour de derrière bâti pour établir une laiterie [1]. »

Les cultures et l'élevage étaient faits suivant des méthodes rationnelles. « M. Bastide a restreint la culture des céréales (50 hectares) pour se livrer à la culture plus riche des plantes sarclées. On y rencontre des luzernières bien arrosées, où l'on a fait dix coupes en 1852. 10 hectares de tabac, exploités sur la ferme par des familles génoises, ont donné pour produit brut une somme de 12.549 fr. 50, sur laquelle le propriétaire a perçu pour sa part une somme nette de 5.004 fr. 33. La garance a été également essayée M. Bastide s'occupe de perfectionner les races indigènes et d'introduire dans le pays les races étrangères susceptibles d'un facile acclimatement. Il a déjà obtenu de bons résultats pour la race bovine. En ce qui concerne la race ovine, l'amélioration déjà obtenue par lui sous le rapport de la viande et de la laine offre le plus grand intérêt ; il a croisé avec succès des brebis, tirées de la vallée du Haut Chéliff avec des béliers Dishley Maltais et il est parvenu à faire de l'excellente viande de boucherie. Ce colon s'occupe de croiser des brebis achetées chez les Oulad Naïls avec des béliers du troupeau de Naz importés en Algérie, et tout porte à croire qu'au premier métissage les laines se seront déjà sensiblement améliorées [2]. » Bastide faisait aussi l'élevage du gros bétail sur une large échelle. A la fin de 1852, il avait un troupeau de 150 bœufs. Tels furent les résultats obtenus par ce colon laborieux et avisé qui lui valurent le premier prix de l'intelligence agricole à l'exposition de 1852.

La ferme de *l'oued Corso*, beaucoup plus vaste (2.000 hectares), fut exploitée avec une compétence égale par son directeur Billon, qui en prit possession au début de 1851 avec 90 ouvriers européens. Les travaux de construction furent menés activement : ils étaient presque achevés à la fin de l'année suivante. « On y voit aujourd'hui une maison d'habitation avec premier étage et grenier d'une longueur de 100 mètres sur 10 mètres de profondeur, une vacherie avec grange au-dessus, des hangars couverts en tuile, des ateliers de forge, de charronnage, de menuiserie, une boulangerie. On y a construit aussi des fours à chaux, une tuilerie pour desservir tout

1. *Tableau de la Situation des Établissements français de l'Algérie.* 1850-1852, p. 213.
2. *Ibid.*, p. 214.

le quartier. D'autres travaux pour l'établissement d'une usine à huile et d'un moulin à blé ont été commencés. Ces deux annexes pourront fonctionner à l'époque des prochaines récoltes. « Au point de vue des travaux agricoles, l'exploitation a également bien marché. Les nombreux vergers d'oliviers qui existaient sur les différentes parties de la ferme ont été utilisés ; les greffes ont partout bien réussi ; 1.500 pieds de mûriers ont été plantés avec succès ; ces essais vont être continués. Les céréales ont donné d'abondants produits en 1852 ; elles comprennent 30 hectares en blé dur et blé tendre, 6 hectares en orge, 6 en avoine et 4 en maïs. La vigne a également bien réussi. Les autres cultures industrielles sont encore à l'état d'essai.

« La ferme de l'oued Corso possède un troupeau de bêtes bovines de 150 têtes environ, appartenant à la race indigène, à l'exception de quelques sujets, vaches et taureaux, importés de la Suisse. M. Billon va entreprendre l'élève de la race ovine, presque entièrement exercé jusqu'ici par les Arabes du Sud [1]. »

Les colons libres concourent, en même temps que l'administration, aux travaux d'assainissement. En 1853, deux d'entre eux, Gimbert de Maison Carrée et Bonnand de Boufarik, obtiennent chacun un prix à l'exposition des produits agricoles d'Alger pour les travaux de dessèchement et d'irrigation effectués sur leurs propriétés.

Dans la propriété du premier, d'une contenance de 290 hectares, se trouvait une immense source jaillissante, qui alimentait un vaste marais. Gimbert creusa un canal sur une longueur de 3 kilomètres qui assura un écoulement aux eaux croupissantes. Il établit ensuite sur ce canal quinze vannes de façon à irriguer les terrains voisins. Il creusa en outre dans une autre partie de sa propriété un deuxième canal de dessèchement long de 1.700 mètres. Ces travaux lui permirent d'irriguer une superficie d'environ 100 hectares.

Près de Boufarik, Bonnand possédait une propriété de 150 hectares qui était inondée sur une étendue de 60 hectares par les marais de Cheurfa. Il compléta le travail de dessèchement commencé par l'administration en creusant sur une longueur de 3 kilomètres, des canaux secondaires qui assurèrent un drainage parfait.

1. *Tableau de la Situation des Établissements français de l'Algérie.* 1850-1852, p. 214.

Les fermes prospères se multipliaient. A l'haouch Souk Ali, Borély la Sapie, qui avait mis en culture une étendue de 250 hectares, s'adonnait de plus en plus aux cultures industrielles ; il avait planté, en 1853, 40 hectares en tabac et 8 en coton. Ses plantations d'arbres d'essences diverses atteignaient le chiffre de 21.500, son troupeau 794 têtes. Il employait dans son exploitation un personnel de 70 ouvriers européens et de plus de 100 indigènes.

A l'haouch Boukandoura, les colons Honnorat et Ferronet avaient mis, sur leur vaste domaine de 567 hectares, 350 en culture, dont 300 en céréales, 35 en tabac et 6 en coton, à l'aide d'un personnel de 160 Européens et de 180 Indigènes.

La ferme de Kaczanowski et Thierry, d'une superficie de 235 hectares, constituée en 1851, comptait, deux ans après, 135 hectares de céréales, 25 hectares de coton et 25 de tabac, d'importantes plantations consistant en 2.400 arbres fruitiers, 2.000 mûriers et 1.000 arbres forestiers, un cheptel comprenant 116 bêtes à cornes et 49 chevaux. De tels progrès, réalisés en si peu de temps, valurent à ces deux colons le 2e prix d'intelligence agricole à l'exposition de 1855.

A la ferme St-Charles, d'une superficie de 400 hectares, Fabre cultivait 100 hectares en céréales et 12 en tabac, entretenait un troupeau de 100 bœufs et de 300 porcs avec le concours de 15 Européens et de nombreux indigènes. A ben Koula, 60 hectares étaient ensemencés en céréales, 16 en tabac et 3 en coton. Enfin, à la ferme du bey d'Oran, le Dr Verger, disposant d'une personnel de 37 individus, avait ensemencé 121 hectares en céréales contre 20 en 1851 et 5 hectares en coton.

Les progrès agricoles s'accentuent dans le courant de l'année 1854. De nouvelles fermes se créent, dont le développement est très rapide.

Dans la partie orientale de la Mitidja, on en compte 81, dans lesquelles 2.700 hectares sont en culture, soit près du double de la superficie cultivée en 1851. 2.200 sont ensemencés en céréales, 217 plantés en tabac (il n'y en avait pas 50 en 1851), 60 en coton (il n'y avait que quelques essais en 1851).

Le troupeau de ces 81 fermes s'élevait à 5.800 têtes, dont

2.300 bovidés
165 chevaux
54 mulets
2.650 moutons
623 porcs

Le personnel d'exploitation atteignait le chiffre de 560 individus, tant européens qu'indigènes.

La répartition géographique de ces fermes était la suivante : 26 se trouvaient situées sur le territoire de la commune de la Rassauta (non compris les concessions faites sur la propriété domaniale), 12 sur la commune du Fondouk, 29 sur celle de l'Arba et 14 sur celle de Rovigo.

Dans sa ferme de Sidi Ali ben Soleinam, Bastide poursuivait ses essais de sélection sur la race ovine. Le croisement de béliers de Naz avec des brebis des Oulad Naïls avait grandement amélioré la qualité de la laine. Ses plantations de tabac ayant prospéré, il consacrait à cette culture 24 hectares au lieu de 10. Il se livrait enfin à des essais de culture du sorgho à sucre.

Warot et Semel, dans leur ferme de ben Kaïla, cultivaient, avec un personnel de 50 individus, 130 hectares en céréales, 6 hectares en tabac et disposaient d'un troupeau de 205 bovidés, 200 moutons et 200 porcs. Van Masek, dans sa ferme el Fenak, composée de 6 exploitations séparées d'une superficie totale de 590 hectares, avait ensemencé 120 hectares en céréales et élevait un troupeau de 100 têtes de gros bétail. Pérès, sur sa concession de près de 100 hectares, se livrait uniquement à l'élevage du cheval fin.

La partie centrale de la plaine renfermait 85 fermes, dans lesquelles environ 4.500 hectares étaient en culture, soit près de 2.000 en augmentation par rapport à l'année 1851.

A l'ouest, une vingtaine de concessions importantes avaient été faites, sur lesquels environ 200 hectares étaient cultivés. Celle de Magne et Fabre, sur l'oued Bou Roumi, était la plus prospère. Ces colons, qui s'adonnaient surtout à l'élevage, possédaient un troupeau de 180 bovidés, 35 chevaux, 105 moutons et 240 porcs. Ils avaient obtenu deux prix au dernier concours agricole d'Alger.

Au cours de l'année 1856, le nombre des fermes va en se multipliant et le cercle des cultures en s'agrandissant. Celles-ci occupent une étendue de

8.800 hectares, alors que deux ans auparavant elles n'en couvraient pas plus de 7.400.

L'est de la plaine renferme 143 fermes, peuplées de 1.167 personnes, représentant une superficie totale de 21.000 hectares. Une étendue de 3.290 hectares est mise en culture, dont

2.747 en céréales (blé, orge, avoine, maïs)
81 en fèves
311 en tabac
13 en coton
15 en sorgho sucré.

La comparaison de ces chiffres avec ceux de 1854 fait ressortir une augmentation d'environ 550 hectares pour la culture des céréales et de 100 pour celle du tabac, mais une diminution de 47 pour celle du coton.

Le nombre des arbres plantés s'élève au chiffre considérable de 76.000. Enfin, le troupeau comprend 6.698 têtes. Le gros bétail a passé en deux ans de 2.300 têtes à 3.870, soit une augmentation de 1.570.

La ferme de l'oued Corso, fondée par la société Billon, Ponson, Philippe et Vibert, réduite à Ponson et Philippe, était une des exploitations les plus importantes et les plus prospères. 250 hectares étaient mis en culture à la fin de 1856, dont une trentaine plantés en tabac. Le personnel administratif comprenait 10 personnes : un directeur et sa famille, un sous-directeur, un aumônier, une sœur de l'ordre de saint François, un chef de culture, un garde-magasin, un comptable, un géomètre interprète ; le personnel ouvrier, 53 personnes ; le personnel fermier, 170, dont 55 Européens et 115 indigènes, soit au total 233 personnes attachés à l'établissement. Le cheptel était composé de 79 bêtes à cornes, 3 chevaux, 3 mules, 215 moutons, 143 porcs, Les derniers travaux ou constructions dont s'occupaient les propriétaires consistaient en « une nouvelle ferme pour l'élève de la race porcine,... un hangar destiné au logement de 100 bœufs, une maison de cantiniers, 5 petites fermes isolées, un hôtel auberge, deux grands parcs de pacage, un pour les bœufs, l'autre pour les moutons, l'exécution de 4.000 mètres de chemin carrossable, de 15.000 mètres de fossés d'écoulement, le dessèchement d'un marais de 3 hectares, des défrichements [1]. » Les propriétaires, qui avaient planté pendant la dernière cam-

1. *Annales de la colonisation algérienne*, t. IX, p. 385.

pagne environ 2.000 sujets, faisaient des essais de plantation de pin laricio, de sorgho et d'igname.

Deux autres colons, Cordier et Maisons, avaient transformé complètement leur ferme de 175 hectares à Maison Carrée. Après avoir desséché les parties marécageuses, ils avaient eu l'heureuse idée de pratiquer sur ces terres neuves la culture des primeurs, notamment celle des artichauts, qui avait réussi à merveille, et dont les produits, expédiés sur Lyon et Paris, leur avaient procuré de beaux bénéfices. Ces colons ne s'étaient pas bornés à cultiver les terres de leur propriété, ils avaient loué toutes celles appartenant à la succession Clauzel, sur la rive droite de l'Harrach; ils avaient desséché ces terres qui étaient complètement inondées en hiver, les avaient labourées et transformées en terres cultivables.

La fondation des centres de Rouïba et de Reghaïa avait provoqué la création d'une dizaine de fermes dans la région auparavant inhabitée et envahie par les palmiers nains et d'épaisses broussailles. Les principales étaient celles de Trémol, Bourrau, Champion Gaudilhon, Sintès, Moreau, Lantrès et Dorgueilh. Celle de Bourrau était la plus importante. Sur sa concession d'environ 40 hectares, il avait, en moins d'une année, élevé de solides constructions, défriché 22 hectares et ensemencé une quinzaine en céréales.

Près d'Aïn Taya, une ferme établie sur l'immense domaine de 1.000 hectares de la comtesse de la Villegontier était louée à un Européen qui avait mis en culture 130 hectares ; une deuxième était louée à des indigènes pour le pacage et les 500 hectares restants commençaient à être défrichés par 19 familles de cultivateurs mahonnais.

Dans la région de l'Arba, de chaque côté de la route d'Alger, de nombreuses fermes avaient été créées. On rencontrait, à l'est de cette route, celles de Guérin, Rogues, Solal, et, à l'ouest, celles de Saulière, Fredouille, Brossette et Gaillard, de Mertens, du comte d'Humières.

On voyait surgir, non seulement des exploitations agricoles, mais encore de nombreux moulins, des usines à sorgho et jusqu'à une fabrique de papier, l'usine Riffard. Fondée trois ans auparavant au pied des collines du Sahel, entre Kouba et l'oued Harrach, cette fabrique était terminée au début de 1856 et en plein fontionnement en septembre de la même année. « Cette usine, dit le rédacteur du *Moniteur algérien* qui était allé la visiter, est pourvue d'une force motrice considérable et alimentée par un puissant

cours d'eau, qui a été utilisé avec un art savant et au moyen de travaux dispendieux, tels qu'un pont sur la route, un barrage, un canal d'amenée de 4.000 mètres, etc. Les constructions élevées sont immenses et d'une solidité vraiment romaine ; elles sont disposées de manière à éviter toute perte de temps et d'espace, toute manœuvre contraire à la marche continue de la fabrication.

« Là, se succèdent avec un merveilleux ensemble, sous l'impulsion combinée de l'eau froide et de la vapeur, une foule d'appareils ingénieux qui représentent tous les progrès réalisés de nos jours par la mécanique industrielle, cylindres, turbines, dont une a figuré très honorablement à l'exposition universelle de 1845. Là, s'étendent de vastes ateliers, parfaitement aérés, où le travail se distribue entre de nombreux ouvriers.

« Dans son état actuel, la papeterie de M. Riffard, fournit par jour 1.000 kilogs de papier environ, mais les aménagements intérieurs sont si spacieux et la force motrice si abondante que ce produit journalier pourra s'accroître, quand on le voudra, par l'addition de nouveaux appareils et l'emploi de nouvelles combinaisons.

« Pendant notre visite, nous avons assisté aux diverses opérations que subissent les matières premières pour se transformer en papier. Nous avons vu la pâte liquide, triturée à grand bruit, changer graduellement de couleur et d'aspect en passant sous les cylindres, s'étendre en une couche légère qui se durcit à l'action de la chaleur et arrive à former un tissu, dont notre journal offre un échantillon. Nous avons vu une fabrication de papier succéder à une autre, papier blanc, papier gris d'emballage, et, s'il est vrai que quelques perfectionnements soient encore à réaliser dans l'emploi et le mélange des matières premières, chiffons, palmiers nains, aloès, bananier, alfa, ces perfectionnement seront facilement obtenus... Désormais, nos matières premières trouveront sur place un emploi avantageux. Le prix du papier sera diminué des frais de transport et de fabrication, c'est-à-dire de 12 à 15 °/₀.

« Le fondateur de cette usine a dû réunir autour de lui et amener de France des ouvriers intelligents pour diriger le jeu des machines et surveiller les diverses opérations de fabrication et former d'autres ouvriers à leur école. En prenant pour point de départ une production journalière de 1.000 kilogs de papier, qui demanderont 13 à 14.000 kilogs de matières brutes, on calcule que, pour les recueillir, pour les transporter à l'établissement, le concours de près de 80 personnes est nécessaire. Dans l'usine

même, le triage de ces matières, leur préparation, la surveillance des machines qui les triturent et les fabriquent, le classement des papiers fabriqués, la mise en rames, le chargement, le transport à la ville, la vente, etc. occupent une soixantaine de personnes. Ainsi 140 à 150 individus, hommes, femmes et enfants vivent du travail de cette manufacture[1]. »

Au centre de la plaine, le nombre et l'étendue des fermes était moins grand que dans l'est, mais la superficie cultivée plus grande : **4.800** hectares. Par contre l'élevage y était moins prospère et comprenait seulement **1.651** bestiaux. Le chiffre des plantations s'élevait à **32.000** arbres.

Les cultures et l'élevage étaient particulièrement importants dans les exploitations suivantes : à l'haouch Abziza, dans lequel le gérant de la compagnie Dervieux cultivait 330 hectares et élevait 360 têtes de bétail ; à l'haouch ben Daly bey, qui comptait 290 hectares en culture et 70 têtes de bétail ; à la ferme Doreau, 200 hectares et 600 têtes de bétail ; à la ferme Pelletier, 150 hectares et 460 têtes de bétail ; à la Ferme Modèle, 100 hectares et 100 têtes de bétail. A l'haouch Baba Ali, le comte de Richemond, successeur du maréchal Clauzel, avec le concours d'un personnel de 31 individus avait exécuté de grands travaux de dessèchement, restauré un moulin et les bâtiments, mis en culture 70 hectares ; il élevait dans les vastes pâturages de son exploitation un troupeau d'une centaine de bœufs. Enfin, à l'haouch Kara Ahmed, le propriétaire Pastureaux avait fait dessécher un marais de 7 hectares, en déversant les eaux dans un grand canal creusé par les Ponts et Chaussées deux ans auparavant. Cette opération lui avait coûté 300 francs par hectare, mais elle avait rendu à la culture des terres ayant une valeur de 1.000 francs l'hectare. Les cultures couvraient en 1856 une étendue de 100 hectares, dont 10 en tabac, tandis que l'année précédente, elles ne dépassaient pas 45 hectares.

Dans l'ouest de la Mitidja, les travaux effectués en 1855 par le génie militaire pour dessécher le lac Halloula avaient permis de livrer à la culture une assez vaste étendue de terres exondées et de créer plusieurs grandes exploitations.

On comptait, à la fin de 1856, **47** fermes, non compris celles en cours d'installation sur le territoire de Chaïba inférieur, d'une superficie totale de 2.250 hectares. **700** hectares étaient mis en culture, dont 621 en blé et

1. *Moniteur algérien* du 9 septembre 1856.

17 en tabac. Le nombre des arbres plantés s'élevait à 11.000 et celui du personnel employé à 216 individus.

19 fermes se trouvaient sur le territoire de la commune de la Chiffa, 16 sur celui de Mouzaiaville, 9 sur celui d'Ameur el Aïn, 3 seulement sur celui de Marengo.

L'exploitation la plus importante était l'haouch Harroua et Telly, d'une étendue de 700 hectares, situé dans la partie nord de la plaine entre l'oued Djer et la Chiffa. Ce domaine avait été constitué par un belge, du nom de Rézing, qui avait loué à la comtesse de la Villegontier le haouch Harroua d'une superficie de 400 hectares, acheté une partie de l'haouch Telly et obtenu en concession une autre partie de ce même haouch. Ce colon avait installé dans des habitations provisoires sept familles de cultivateurs comprenant 38 personnes. Avec cette main-d'œuvre, il avait pu ensemencer 100 hectares en céréales et planter 6 hectares en tabac. Son cheptel se composait de 160 têtes de gros bétail et de 11 chameaux pour les transports, aucune voie carrossable n'existant dans cette partie de la plaine.

L'année 1857 voit les progrès de la colonisation privée se poursuivre.

On compte, à la fin de cette année, 183 fermes disséminées dans la partie orientale de la plaine, comprenant ensemble une population de 1.934 personnes. 4.800 hectares sont cultivés, dont 3.366 en blé et 536 en tabac, soit pour cette dernière culture une augmentation de plus de 200 hectares par rapport à l'année précédente. Le bétail de ces fermes se compose de 8.950 têtes, dont 4.900 bœufs ou vaches. Les constructions représentent une valeur d'environ 2 millions de francs.

Au centre de la plaine, près du village d'Oued el Alleug, deux fermes créées tout récemment sont déjà prospères : l'haouch ben Bernou et l'haouch Saf. Le propriétaire de la première de ces fermes était un ancien boucher de Blida, nommé Chalard, qui avait suivi l'armée française en Crimée comme fournisseur et avait rapporté une fortune considérable qu'il consacra entièrement à l'achat et à l'exploitation de terrains, notamment de cet haouch appartenant au comte de Bréda. En moins d'une année, il fit des améliorations considérables : il construisit deux maisons de maître et quatre autres pour fermiers, réunies entre elles par de vastes hangars, qui servaient de clôture à une cour d'une superficie de 7.500 mètres carrés, ensemença 80 hectares en céréales, planta 40 hectares en tabac, une quantité considérable d'arbres et fit l'acquisition d'un important troupeau. A l'haouch Saf, le propriétaire Lescanne avait transformé des marécages

insalubres en jardins, en champs de céréales et en plantations de tabac.

A sept kilomètres à l'ouest-sud-ouest de Blida, des travaux considérables avaient été effectués par les colons Patricot et Beretta sur leur exploitation. En moins de deux ans, ils avaient établi une briqueterie dans laquelle ils fabriquaient, outre des briques, des tuyaux de drainage et des tuiles, construit plusieurs maisons de fermiers habitées par une quinzaine de familles et un nombreux personnel d'ouvriers loués à la journée, ensemencé 125 hectares en céréales, planté 5 hectares en tabac et 5 en sorgho, établi une pépinière de 5 hectares qui renfermait 171.000 sujets, greffé 16.000 oliviers, fait des plantations considérables, construit sur l'oued Rapta un barrage en maçonnerie, et une conduite d'un développement de 3 kilomètres destinée à l'irrigation d'une partie de ses terres.

A la ferme de St-Charles, Augustin Fabre s'occupait principalement d'élevage. Il avait un troupeau de 220 bœufs, dont 120 composant le cheptel de la ferme et 100 le troupeau de commerce. Les buffles, introduits par son prédécesseur Buat, s'étaient multipliés ; il en restait 24 à la ferme ; tous s'étaient montrés très résistants ; tandis qu'il était mort 24 bœufs dans le courant de l'année 1856, les buffles avaient traversé sains et saufs les épizooties.

Dans l'ouest de la plaine, 14 nouvelles fermes étaient créées : 2 sur le territoire de la commune de Mouzaiaville, 8 sur celui d'Ameur el Aïn et 14 sur celui de Bourkika.

Une impulsion irrésistible était donnée à la colonisation libre. Qu'il suffise de signaler qu'en 1859, dans la partie orientale de la Mitidja, le nombre des fermes s'élevait à 218 d'une superficie totale de 25.593 hectares, L'étendue des cultures atteignait 6.932 hectares, dépassant de plus de 2.000 celle de 1857. 4.100 hectares étaient ensemencés en blé, 914 plantés en tabac, une cinquantaine en vigne. Le nombre des plantations d'arbres s'élevait à 115.000, celui des bestiaux à 12.335, dont 5.600 bovidés et l'effectif de la population à 2.165 personnes.

Telle fut, pendant la période de 1848 à 1860, la magnifique floraison de fermes que l'initiative et les efforts constants et opiniâtres des colons libres firent surgir de terre. A la vérité, l'Administration n'était pas resté étrangère à ce bel essor ; elle l'avait favorisé par la création des villages, la construction des routes, des ponts, l'ouverture des canaux de dessèchement et

d'irrigation. Mais, une fois les voies préparées, une fois le branle donné, son rôle était terminé, son intervention devenait, sinon nuisible, tout au moins inutile. « Il vaut mieux généralement, disait judicieusement l'inspecteur de colonisation Roy dans son rapport du 28 mars 1860 [1], laisser les colons libres de construire leurs habitations au milieu de la concession que de les grouper en trop grand nombre sur un seul point, sans s'inquiéter des lots de jardins et des lots de culture, dont la répartion, quoi qu'on fasse, est toujours inégale en valeur ; les fermes du cap Matifou ont de 10 à 20 hectares d'étendue, chacune a un sentier aboutissant au chemin principal, et le plus grand avantage est qu'il n'y a pas de cabarets qui absorbent dans tous les villages de la colonie la majeure partie des épargnes des colons. Les contestations au sujet des limites, de la divagation des bestiaux sont également bien moins nombreuses. » Effectivement, l'Administration va s'effacer pour laisser libre cours à l'initiative des colons. L'ère des créations officielles de villages est à peu près close dans la plaine.

1. Arch. Nat. F 80 431.

E. *LES PROGRÈS AGRICOLES*

Pendant la période 1848-1858, les progrès agricoles dans la plaine sont à la fois quantitatifs et qualitatifs. Les étendues cultivées augmentent d'une façon continue, les rendements sont généralement plus élevés et les cultures un peu mieux appropriées aux conditions de sol et de climat, de meilleurs procédés de culture sont employés, des instruments agricoles plus perfectionnés se répandent, les exploitations sont installées avec plus de soin. Ce développement agricole est grandement favorisé par les travaux publics entrepris, par le nouveau régime douanier appliqué à l'Algérie et l'inauguration d'expositions agricoles.

Les travaux publics, ouverture de routes, de canaux de dessèchement, construction de digues et de canaux d'irrigation, entrepris sous le gouvernement du maréchal Bugeaud furent poursuivis dans la suite, principalement sous celui du maréchal Randon, avec toutefois moins d'activité, parce que la plupart des gros travaux étaient effectués et que la création de nombreux centres absorbait la majeure partie des crédits alloués pour la colonisation.

Le réseau routier fut complété. La route d'Alger à Dellys par Rouiba, Réghaïa et l'Alma fut ouverte jusqu'à ce dernier centre et devint la grande artère de l'extrémité orientale de la plaine. Celle du pied de l'Atlas fut poursuivie de Souma au Fondouk et assura la liaison entre les villages de Bouinan, Rovigo, l'Arba et Rivet[1].

En outre, un grand nombre de chemins vicinaux furent construits pour relier entre eux les nouveaux centres. Le chemin de Boufarik à Souk Ali fut poursuivi jusqu'à Chebli. D'autres furent établis de Boufarik à Oued el Alleug, de Sidi Moussa à Rovigo, de Saint-Pierre-Saint-Paul à Reghaïa d'une part et au Fondouk d'autre part.

L'administration fit poursuivre dans la partie orientale de la plaine, mais sans les terminer, les travaux de dessèchement des marais de la Rassauta, de Fort de l'Eau, de Sidi Aïssa qui provoquaient de fortes épidé-

1. Sur les travaux des routes, des chemins, des ponts, v. Arch. G. G. 2 L [2].

Marais de la rive droite de l'Harrach en 1852 (*d'après un plan des Ponts et Chaussées*)

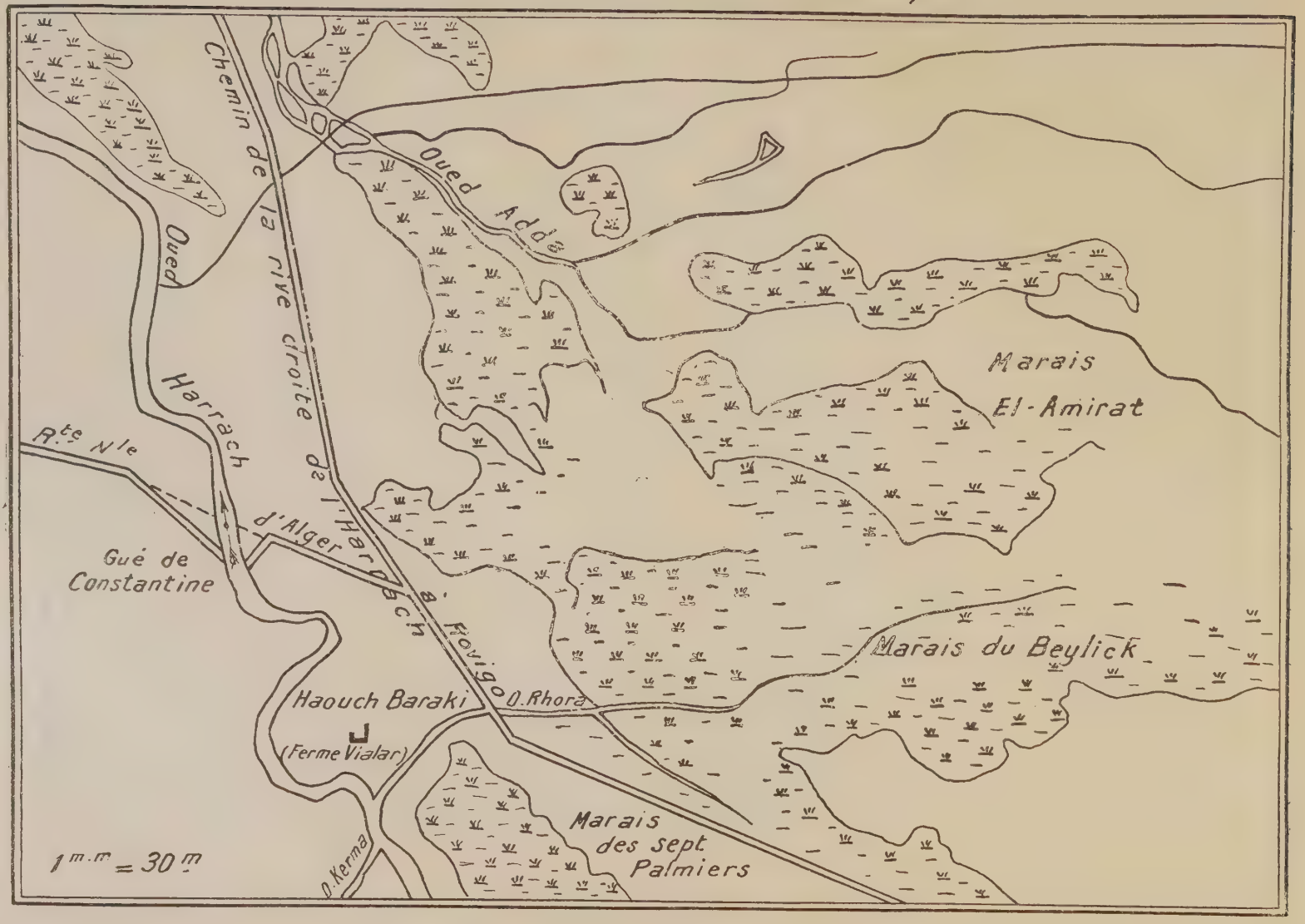

mies de fièvres paludéennes. Elle fit de plus entreprendre l'assainissement des villages de Reghaïa et d'Alma en faisant effectuer des travaux sur les oueds Reghaïa et Boudouaou[1].

Au centre de la plaine, elle fit dessécher le territoire de Chaïba inférieur en utilisant le fossé-obtacle construit sur la rive droite du Mazafran. Elle ouvrit, de 1852 à 1865, de nouveaux canaux pour compléter le desséchement des marais de Farghen, d'Oued el Alleug, de Grédia et de Boughel. Elle fit creuser, de 1851 à 1858, le canal de l'oued Terro et redresser le cours de l'oued Zouïne ; ces travaux coûtèrent 56.500 francs.

Dans la Mitidja occidentale, on commença à s'occuper du dessèchement de la vaste nappe d'eau du lac Halloula qui s'étendait sur 7.300 mètres dans sa plus grande longueur et sur 4.000 dans sa plus grande largeur. Plusieurs projets furent présentés de 1850 à 1858 ; on n'en compte pas moins de 7 : celui de l'ingénieur des Ponts et Chaussées de Rougemont, celui du capitaine du génie de Malglaive, celui du général Chabaud la Tour, un nouveau projet de Malglaive, celui de l'ingénieur des Ponts et Chaussées Hardy, celui de la compagnie Pinondel de la Bertoche et enfin celui de la compagnie Tascher de la Pagerie[2].

De Rougemont ayant constaté qu'entre le plafond du lac et l'oued Djer il existait une pente de 1 m. 48 proposa d'ouvrir un canal de déversement des eaux du lac dans cet oued. La longueur totale de ce canal devait être de 7.617 mètres ; 4 fossés d'une longueur de 9.380 mètres, partant de l'intérieur du lac, viendraient se jeter dans ce grand canal. Mais comme la dépense des travaux était évaluée à 650.000 francs, l'administration, sans contester la valeur de ce projet, recula devant une somme aussi considérable.

De Malglaive présenta alors son projet. D'après cet officier, le lac Halloula était la conséquence des alluvions des oueds Djer et Bourkika qui, en débouchant des montagnes, traversent la plaine perpendiculairement à sa longueur et changent ensuite de direction après avoir touché le pied des collines du Sahel pour couler, l'un vers l'ouest, l'autre vers l'est, formant ainsi deux digues qui comprennent entre elles un bas-fond où viennent stationner les eaux de débordements des deux oueds ainsi que celles de petits ruisseaux intermédiaires. De Malglaive prétendait que pour faire disparaître ce foyer d'infection, il suffirait de réunir ces deux oueds vers

1. Sur les travaux de dessèchement, v. Arch. G. G. N 2, 3, 4 et 11 et 2 L [2].
2. V. Arch. G. G. N 5.

la partie élevée du contour du lac et de les rejeter ensuite dans le lit de l'oued Djer où le trop-plein du lac se déversait naturellement en tombant d'une hauteur d'environ 2 mètres ; une fois cette opération effectuée, le niveau du lac devait baisser immédiatement de deux mètres en rompant la digue formée par les alluvions de l'oued Djer et avec le temps le fond de la cuvette non vidé devait se combler par les alluvions apportées par les cours d'eau.

Ce projet, dont la dépense était évaluée à 318.330 francs en employant la main-d'œuvre civile et à 184.780 en employant la main-d'œuvre militaire, ne fut pas approuvé par le général commandant supérieur du Génie qui préconisa l'ouverture d'une rigole mettant le fond du lac en communication avec l'oued Djer inférieur. Mais, comme le grand remuement de terres que nécessiteraient les travaux lui inspirait des craintes pour la santé des ouvriers que l'on emploierait, il demanda, de concert avec la commission supérieure des Routes et des Ponts à qui l'affaire avait été soumise, la formation d'une commission spéciale qui aurait pour mission d'aller étudier sur place les diverses questions se rattachant à l'assainissement du lac ainsi que les projets présentés.

Le Gouverneur général accéda à sa demande. Cette commission se prononça nettement contre le projet de Malglaive exprimant la crainte que l'oued Djer ne suivît pas la nouvelle direction que l'auteur du projet voulait lui donner. Elle avait constaté que le lit de cet oued très encaissé était plein jusqu'au bord pendant les crues ; il était dès lors à craindre que le canal proposé par de Malglaive dont la section de devait pas dépasser 4 mètres carrés ne fût insuffisant pour assurer l'écoulement des eaux. D'un autre côté, elle ne voulut pas proposer l'exécution immédiate du projet de Rougemont pour le motif suivant : d'après ses observations, l'oued Djer coulait dans la partie basse de son cours sur un terrain dont l'inclinaison s'infléchissait vers l'oued Bou Roumi ; il fallait donc favoriser la tendance de l'oued Djer à changer son cours et si son lit était abandonné par les eaux, il pourrait servir d'emplacement au canal d'évacuation du lac qui n'aurait plus besoin que d'être creusé sur une faible profondeur, ce qui diminuerait considérablement la dépense ; il fallait donc se borner pour le moment à faciliter le changement du cours de l'oued Djer et à élargir son lit, dès qu'il l'aurait abandonné.

Entre temps, le général Chabaud la Tour avait présenté un projet de dessèchement consistant dans le creusement d'un tunnel d'évacuation à

travers les collines du Sahel. Mais en raison des dépenses considérables que devait entraîner sa réalisation, l'administration enterra ce projet dans ses cartons.

Le travail de la Commission spéciale fut soumis à la Commission supérieure des Ponts et Chaussées qui, avant de se prononcer, demanda que l'on fît procéder à des sondages, afin de constater s'il ne serait pas possible d'évacuer l'eau du lac au moyen de puits absorbants. Un sondage poussé jusqu'à 55 mètres de profondeur n'ayant donné aucun résultat satisfaisant, on crut devoir renoncer à cette opération.

Tandis que s'exécutaient ces travaux de sondage, le capitaine de Malglaive présenta un nouveau projet. Renonçant à l'idée de prendre l'oued Djer à la sortie des gorges et de l'amener dans la partie ouest du lac après lui avoir fait parcourir la plaine sur une longueur de 17 kilomètres, il proposait de dériver cet oued dans l'une de ses parties les plus rapprochées du lac au moyen d'une rigole d'environ 2 kilomètres. Cette rigole devait coûter 12.000 francs. Mais en outre cet officier demandait que l'on consacrât chaque année pendant 5 ans une somme de 20.000 francs au complément des travaux projetés. D'après lui, l'introduction des eaux de l'oued Djer dans le lac devait produire une force suffisante pour que la chasse d'eau ouvrît un passage dans le canal d'évacuation sans qu'il fût nécessaire d'employer la main des hommes et le dépôt des eaux limoneuses de l'oued devait faciliter le comblement du lac.

Le Directeur des Fortifications combattit ce nouveau projet dont la réussite lui paraissait problématique et la réalisation fatale : il craignait « d'avoir dans la cuvette à dessécher deux lacs au lieu d'un et peut-être un plus grand nombre et cela pendant de longues années ». La première chose à faire, selon lui, était « d'ouvrir un déversoir au lac Halloula dans l'oued Djer inférieur, de l'ouvrir par la main de l'homme, sans attendre le travail très problématique de l'oued lui-même [1]. »

Le capitaine de Malglaive appelé à prendre part à la discussion lors de l'examen des projets par la commission supérieure des Routes et des Ponts appuya son système de dessèchement sur les facilités qu'il trouvait dans la pente même du terrain pour établir sa rigole sans avoir à redouter le déversement des eaux. Mais cette situation ayant été contestée par plusieurs membres présents, il fut décidé que l'ingénieur des Ponts et Chaus-

1. Rapport du Directeur des Fort., Arch. G. G. N 5.

sées Hardy irait sur les lieux avec de Malglaive pour y constater les avantages ou les inconvénients du nouveau projet. Cet ingénieur, son enquête une fois terminée, conclut nettement contre le projet de Malglaive qui aurait « pour résultat de mettre obstacle à la tendance qu'à l'oued Djer à se porter à droite vers le thalweg général de la plaine » et qui pouvait « avoir pour résultat de former un second lac vers l'occident sans dessécher celui qui existe actuellement ». Il proposa d'effectuer le dessèchement du lac par écoulement direct en ouvrant un premier canal suivant la direction de la rigole existante qui mettait déjà le lac en communication avec l'oued Djer inférieur ; d'après ses estimations, ce premier travail aurait pour résultat de diminuer le volume total des eaux de 57 millions de mètres cubes et il ne resterait plus à évacuer qu'un volume d'eau de 1.371.000 mètres cubes. La dépense nécessitée par la réalisation de ce projet était évaluée à 60.000 francs. Les travaux seraient exécutés de la manière suivante : « Jusqu'au mois de mai, disait l'ingénieur Hardy, on peut sans aucun danger pour la santé des ouvriers travailler dans les marais. On aurait donc le temps d'exécuter pendant un premier hiver les 30.000 mètres cubes de déblais que nécessite l'ouverture du canal supérieur, il faudrait pour cela un chantier de 90 à 100 ouvriers terrassiers. Au commencement de l'hiver suivant, alors que le voisinage des marais n'est plus insalubre et avant, si c'était possible, que le lac fût plein d'eau, on exécuterait la rigole inférieure jusqu'à l'origine du canal supérieur ; le plafond du grand canal ayant 2 mètres de largeur, on pourrait facilement se débarrasser des eaux en établissant leur cours à côté de la partie à approfondir, il y aurait à enlever moins de 10.000 mètres cubes de terres, ce qui, avec un atelier de 50 hommes, pourrait-être fait en moins de 50 jours. Nous serions d'avis, ajoutait-il, d'en rester là pour le moment et de barrer le canal à son origine jusqu'au niveau du terrain naturel. Lorsque le lac serait plein, on enlèverait le barrage et sans aucun doute la masse d'eau puissante, qu'on pourrait peut-être d'ailleurs renouveler plusieurs fois pendant l'hiver, aurait pour résultat d'élargir considérablement le canal ; les parois à pic du canal inférieur seraient minées par le pied, des masses de terres situées au-dessus s'ébouleraient suivant le talus que comporterait leur nature et leurs débris seraient entraînés par le courant. Nul doute qu'après plusieurs effets de ce genre, les deux canaux, qui probablement alors n'en formeraient plus qu'un, ne fussent susceptibles de vider très promptement toute la masse d'eau contenue dans le lac et alors, soit à la fin du premier

printemps, soit au commencement du second hiver, on pourrait sans aucune difficulté exécuter le canal de thalweg et les fossés secondaires. Si l'exutoire avait encore besoin d'être élargi, on pourrait avoir de nouveau recours à des chasses [1]. »

La commission supérieure des routes et des ponts se prononça en faveur de ce projet malgré les observations nombreuses présentées par de Malglaive. Elle émit en même temps le vœu que des mesures fussent prises pour assurer préalablement à l'Etat la propriété des terrains actuellement recouverts par les eaux, de manière à effectuer les travaux sans difficulté.

Le Conseil de Gouvernement se prononça à l'unanimité pour l'adoption du projet Hardy qui lui paraissait d'une exécution moins coûteuse et il exprima en même temps le vœu qu'on favorisât dès à présent par quelques travaux la tendance de l'oued Djer à se jeter dans le Bou Roumi.

Le projet Hardy fut transmis au Ministre qui le soumit pour examen au Conseil général des Ponts et Chaussées. Celui-ci fit remarquer que le lac Halloula étant dû aux barrages naturels que les alluvions de l'oued Djer et de la Bourkika avaient formés dans la plaine, il fallait éviter d'abord que ces alluvions ne vinssent encombrer les rigoles d'écoulement à ouvrir ; pour arriver à ce résultat, il était indispensable de rejeter l'oued Djer à l'est, opération facile ainsi qu'en témoignaient les cotes de nivellement ; cette rivière se déversait déjà d'ailleurs d'elle-même dans cette direction lors des crues. Le projet de Malglaive était donc inadmissible ; on devait se garder de jeter l'oued Djer dans le lac qu'il s'agissait d'assécher ; quand cette rivière se déverserait dans le Bou Roumi, son lit inférieur pourrait servir au dessèchement du lac. Le système proposé par Hardy lui paraissait à la fois le plus efficace et le moins dispendieux et, comme les travaux de dessèchement commencés d'après les dispositions proposées par cet ingénieur lui semblaient avoir produit de bons résultats, il estimait qu'il convenait de prescrire la continuation de ces travaux.

Dès qu'il eût pris connaissance de cet avis, le Ministre approuva en principe, le 17 juillet 1858, le projet Hardy, à la condition qu'on tiendrait compte des observations du Conseil Général des Ponts et Chaussées et fit savoir que la dépense de 60.000 francs qu'occasionnerait sa réalisation serait couverte au moyen de deux allocations de 30.000 francs chacune, l'une au titre de l'exercice 1859, l'autre au titre de l'exercice 1860.

1. Rapport Hardy. Arch. G. G. N 5.

Un nouveau projet fut alors élaboré par le service du génie d'après les indications de l'ingénieur Hardy et les observations du Conseil général des Ponts et Chaussées, puis adressé le 22 octobre 1858 au Prince Napoléon, Ministre de l'Algérie et des colonies, par le général commandant la division d'Alger. Ce projet évaluait à 86.000 francs la dépense nécessaire pour achever le dessèchement du lac.

Mais, 15 jours auparavant, la société Pinondel de la Bertoche, Girardin, Duval et C^ie^ avait présenté une demande tendant à obtenir la concession du dessèchement du lac sous certaines conditions. Le Bureau des Travaux publics, voyant dans cette proposition un moyen de hâter l'achèvement des travaux et une économie pour le Trésor, invita le Préfet à donner son avis. Celui-ci répondit le 22 janvier 1859 qu'après examen attentif et sur le rapport du service des Ponts et Chaussées, il était d'avis de rejeter cette demande et de faire exécuter les travaux au compte de l'Etat d'après le projet du génie.

Dans le même temps, le général commandant la division d'Alger saisi de l'examen d'une autre demande en concession du dessèchement du lac formulée par Tascher de la Pagerie répondit au Ministre de l'Algérie et des colonies le 29 janvier qu'il était d'avis de rejeter cette demande parce qu'une somme de 67.000 francs avait déjà été employée de 1852 à 1859 au dessèchement du lac et qu'il suffirait d'une somme de 86.000 francs pour achever ce grand travail qui devait rendre à l'agriculture des terres d'une valeur de 3 à 400.000 francs.

Dans sa lettre du 22 janvier le Préfet avait présenté le vœu suivant : « La plaine des Hadjoutes dépend encore du territoire militaire. Le service des Ponts et Chaussées n'a pu donner que des appréciations hypothétiques au sujet des dépenses du canal de ceinture ; mais la question serait étudiée à fond, si, comme tout porte à le croire, cette plaine doit être bientôt remise à l'administration civile. Cette remise est d'autant plus à désirer que les travaux de dessèchement du lac Halloula devront être confiés au service des Ponts et Chaussées[1]. » Le vœu du Préfet reçut satisfaction, la plaine des Hadjoutes fut remise à l'administration civile. Le service des Ponts et Chaussées s'occupa activement de l'exécution des travaux de dessèchement, qui furent poursuivis pendant 5 ans et dont le coût s'éleva à 134.000 francs. Un grand fossé qui déversait les eaux dans l'oued

1. Arch. G. G. N 5.

Djer fut ouvert qui réduisit à 500 hectares environ la surface inondée par les grandes pluies d'hiver.

Des travaux de défense contre les ravages de l'oued el Hamiz, de l'oued Djemaa et de l'oued Rhora étaient des plus urgents. Ils furent entrepris en 1849 et nécessitèrent une dépense de 100.000 francs. La digue construite sur l'oued Djemaa fut démolie, pendant l'hiver de 1855, par une crue foudroyante qui emporta également, sur une grande longueur, les terres des propriétaires riverains [1]. L'année suivante, lors d'une nouvelle crue qui survint les 16 et 17 décembre, des ravages semblables furent causés par l'oued el Hamiz [2]. De grands travaux de réfection furent entrepris en 1857 [3].

D'importants travaux d'irrigation, qui favorisèrent le développement des plantations d'orangers, des cultures maraîchères et du tabac, furent effectués dans la plupart des villages créées, notamment à Blida et Marengo. Qu'il suffise de citer pour les années 1858 et 1859 la construction d'un aqueduc maçonné en berge de l'oued Boudouaou pour servir aux irrigations de l'Alma, un canal de dérivation sur l'oued Bou Chemla, destinée à irriguer les territoires de Souma et de Boufarik, la restauration d'un barrage sur l'oued Bou Roumi pour l'irrigation d'El Affroun et de son annexe.

Une découverte des plus importantes pour l'avenir fut celle d'eaux jaillissantes. Au début de 1856, le service des Mines avait fait un sondage à une profondeur de 55 mètres sur les bords du lac Halloula, dans le but de rechercher s'il serait possible de dessécher ce lac au moyen de puits absorbants. Ce sondage traversa une série de couches de sables et d'argiles fortements agglutinés. A la suite des pluies d'hiver sortit, par l'orifice du sondage, une source jaillissante qui ne tarit pas de tout l'été. Trois sondages de 9 mètres de profondeur pratiqués quelque temps après sur les bords de l'oued Fatis provoquèrent chacun une source jaillissante. L'année suivante, un sondage de 3 mètres fut effectué sur le territoire de Maison Carrée, non loin de l'oued Smar, qui fit également jaillir une source, dessécha un petit marais voisin et permit d'irriguer les terres avoisinantes. Ces sondages indiquaient la possibilité d'obtenir pour l'agriculture des eaux jaillissantes dans certaines parties de la plaine. Un grand nombre de forages seront faits dans la suite sur la zône des alluvions limoneuses qui permettront

1. Sur les travaux d'endiguement des oueds Djemaa et Rhora, v. Arch. G. G. N 6.
2. Sur les avaries causées par les inondations de 1856, v. Arch. G. G. N 2.
3. Sur l'endiguement de la Chiffa, v. Arch. G. G. 2 L [2]. Sur celui du Hamiz. *Ibid.* N 4.

d'irriguer de vastes étendues et, partant, d'accroître le rendement et d'étendre le champ des cultures.

Celles-ci furent puissamment stimulées par la nouvelle loi douanière du 11 janvier 1851 qui abrogeait le régime de 1843 et établissait, pour les produits naturels, la liberté d'échanges entre la France et l'Algérie. En assujettissant au tarif de l'échelle mobile les produits étrangers, cette loi écarta du marché les céréales étrangères, qui faisaient à sa production une concurrence néfaste. L'Algérie qui, avant 1851, importait annuellement pour 12 à 14 millions de francs de blés et farines put désormais, non seulement se suffire à elle-même, mais exporter des quantités toujours croissantes. En 1851, elle vend au dehors 135.000 hectolitres de blé et d'orge pour une valeur de plus de 2 millions ; 4 ans après, son exportation a plus que décuplée et atteint 1.869.000 hectolitres représentant une valeur de 24 millions.

L'agriculture fut aussi stimulée par la création d'expositions agriooles. Un arrêté du gouverneur général du 8 juillet 1848 décida qu'il y aurait à Alger « une exposition publique annuelle de tous les types de la production animale et végétale obtenue par les Européens en Algérie ». Des prix et des médailles seraient décernés à ceux qui exposeraient les plus beaux produits ; des primes d'encouragement seraient délivrées aux colons qui se seraient signalés par des « travaux, des inventions ou des perfectionnements utiles ». Les noms des lauréats seraient publiés au *Moniteur algérien* et dans les autres journaux de la colonie. Indépendamment de ces prix, une somme de 2.000 francs serait répartie par le jury entre les producteurs qui auraient exposé les plus beaux types de tubercules, graines ou plantes légumineuses, fruits ou fleurs.

La première exposition eut lieu le 20 juillet 1848 dans la cour du collège d'Alger. « Pendant les 5 jours de sa durée, dit le *Moniteur algérien* du 30 septembre, le public s'y est porté en foule et a pu admirer les principaux produits étalés sous ses regards. On s'étonnait de la variété et de la qualité de ces productions qui auraient pu rivaliser avec ce que les tropiques et la nature européennes offrent de plus remarquable. Si les agriculteurs s'arrêtaient avec un vif intérêt devant les beaux blés, les maïs, les orges, les avoines qui étaient l'honneur de l'exposition et qui seront un jour la richesse de l'Algérie, les tabacs, les patates envoyés de divers points, les pommes de terre venues de semis à Saoula, le coton d'Ouled Fayet, les soies, l'opium, l'huile de ricin, le papier et le crin végétal du palmier nain,

les superbes oranges panplemousses du Jardin d'essai, mais surtout les fruits magnifiques de Philippeville et de Boufarik attiraient la curiosité. »

Plusieurs agriculteurs de la plaine reçurent des récompenses. Ducomman de Boufarik obtint un premier prix pour ses cultures de maïs, Vve Dalbigot de Beni Mered un premier prix pour ses cultures d'orge, du Blassin de Boufarik un deuxième prix pour ses cultures d'avoine, Violet de la même localité un premier prix pour ses patates, Gaillan de Beni Moussa un deuxième prix pour ses haricots et Parer de Boufarik un deuxième prix pour ses fruits. D'autres reçurent des primes d'encouragement : Teule de Souma pour ses semis de ricin et ses plantations d'oliviers ; Lavielle de Joinville pour ses essais d'apiculture ; Choulet de Blida pour ses semis de sésame ; Boissier de Souma pour ses plantations de tabac ; Bruat de la ferme Saint-Charles pour son élevage sélectionné. Enfin des mentions honorables furent accordés à Borély la Sapie de Souk-Ali, Grisolles de l'haouch Amroussa, Quernet du Blassin de Boufarik et Genella de Beni-Moussa.

L'année suivante, 4 colons de Boufarik obtenaient des prix pour leurs cultures de blé dur, de colza et de fruits. A l'exposition des produits agricoles de 1850, les colons de Boufarik sont encore à l'honneur. Morand obtient deux prix pour ses chevaux et ses taureaux, Betsch un prix pour ses génisses, Ducomman pour son orge et ses légumineux, Krill pour ses fruits, Chaumet pour ses plantations de tabac, Morand la médaille de bronze de « l'intelligence agricole ». Deux colons de Montpensier reçoivent chacun un prix, Berger pour son miel, et Fredérik pour son opium. Enfin un prix est décerné à un colon de Blida, Billèque, pour ses essais de sériciculture.

Le degré de perfectionnement déjà atteint pour les céréales permit de supprimer les prix qui leur avaient été attribués les années précédentes et d'en créer de nouveaux pour les cultures du lin, du chanvre, des arachides, du colza, de l'opium et des essences odoriférantes. Sur 58 prix décernés par le jury dans la province d'Alger, 20 furent donnés à des colons de la Mitidja, dont 6 à Boufarik, 4 à Rassauta et 2 à Montpensier.

L'Algie fut bien représentée à l'Exposition universelle de 1855 à Paris : elle comptait 550 exposants. Les colons de la plaine avaient envoyé de nombreux produits et de nombreuses récompenses leur furent décernées par le jury international. Le Dr Baudens d'Oued el Alleug ainsi que Girardot et Portanier de Boufarik obtinrent une médaille de 1re classe ;

Cordier et Maisons de Maison Carrée, Lambois de Blida, Perrot et Bergeras d'Oued el Alleug, la Comtesse de la Villegontier chacun une médaille de 2e classe. Pour leurs cultures de coton, Christian Krill de Boufarik reçut une médaille de 1re classe, Berger et Frédérik de Montpensier, Cordier et Maisons de Maison Carrée, Goby, Gravier et Caillol de Blida, Kaczanowski et Thierry de Boufarik, Morelli de l'haouch Farghen, Perrot et Bergeras d'Oued el Alleug, chacun une médaille de 2e classe.

Les céréales.

Les céréales algériennes et les blés en particulier étaient peu connus en France avant 1851. Le nouveau régime douanier marque, à vrai dire, l'avènement de la production et du commerce du blé d'Algérie. Les mauvaises récoltes qui, dans la métropole, affectèrent les années 1852, 1853 et 1854, l'exposition universelle de 1855 et le concours agricole de Paris de 1856 contribuèrent par ailleurs grandement au développement rapide de cette culture.

D'après les statistiques détaillées des Inspecteurs de colonisation, les étendues ensemencées en céréales dans la plaine en 1851 s'élevaient à environ 5.720 hectares. La récolte en blé, dans la partie orientale seulement, était de 10.580 hectolitres pour une superficie de 1.370 hectares, soit un rendement inférieur à 8 hectolitres à l'hectare.

Deux ans après, les emblavements couvrent une étendue de 8.770 hectares, soit une augmentation de plus de 3.000. La partie centrale de la Mitidja occupait, à elle seule, plus de la moitié de cette superficie : 4.730 hectares, dont 2.450 pour les fermes et 2.280 pour les villages.

En 1854, la progression continue : le chiffre des ensemencements monte à 10.640 hectares, dont 5.740 pour la partie centrale, soit une augmentation de 1.000 hectares.

Il atteint en 1856, 16.930 hectares, soit près du triple de la superficie emblavée en 1851. La répartition de cette culture dans la plaine est la suivante : 4.570 hectares pour la partie orientale dont 2. 747 pour les fermes ; 10.560 pour la partie centrale, dont 4.160 pour les fermes, et 1.800 pour la partie occidentale dont 650 pour les fermes. Par contre, la récolte de cette année fut médiocre à cause de la sécheresse ; les rendements ne dépassèrent pas 8 ou 9 hectolitres à l'hectare et furent même souvent

inférieurs. Comme en janvier il ne tomba pas une goutte d'eau, et que dans le courant de février il plut deux fois seulement pendant une durée totale de 4 heures, toutes les graines confiées à la terre après le mois de décembre avortèrent. Par surcroît, de violents coups de sirocco survenus à la fin de mai et dans les premiers jours de juin firent tomber beaucoup de grains arrivés à maturité. Pour comble d'infortune, la main-d'œuvre manqua au moment de la moisson. « Jamais la pénurie de bras ne s'est fait sentir aussi fortement que cette année, écrit l'inspecteur de colonisation Roi. Les moissonneurs arabes qui, les années précédentes, se payaient de 1 fr. 25 à 1 fr. 50 exigent 2 fr. 50, et il est difficile de s'en procurer même à ce prix ; il résulte de là que les moissons restent trop longtemps sur pied, qu'une partie du grain se perd et que les fourmis et les oiseaux font des ravages considérables [1]. » Pour conjurer cette crise de main-d'œuvre, le gouverneur général consentit à mettre quelques détachements de soldats à la disposition des colons.

Quelques colons avaient commencé à utiliser les nouvelles machines agricoles, moissonneuses et batteuses à vapeur. Celles-ci leur rendirent de grands services, mais celles-là furent en peu de temps mises hors d'usage. Le maréchal Randon, qui s'était vivement intéressé à l'introduction des machines agricoles en Algérie pour remédier à la crise de la main-d'œuvre fit personnellement des démarches auprès des principaux constructeurs, lors d'un voyage qu'il fit à Paris dans le courant de l'été 1857. Borély la Sapie, maire de Boufarik, eut l'idée d'organiser sur sa ferme de Souk Ali, pour le 15 juin, un concours entre les différents constructeurs de moissonneuses. Sept machines furent présentées : 3 Mac Cormick, 1 Platt, 2 machines construites par Courmier de la Drôme et 1 par Vermorel de Souma. Le Préfet, le secrétaire général du gouverneur, une commission composée de trois Inspecteurs de colonisation et de plusieurs grands propriétaires, la plupart des agriculteurs des environs assistèrent à cette réunion, qui avait pour théâtre une immense pièce de blé de plusieurs hectares. L'épreuve dura une heure ; les machines Platt et Mac Cormick fonctionnaient encore, les autres avaient dû s'arrêter pour cause d'avaries. La Commission, appelée à se prononcer sur le mérite des diverses marques, tout en reconnaissant que toutes les machines avaient nettement et régulièrement coupé le blé, constata que les machines françaises n'étaient

1. Rapport de l'inspecteur de colonisation Roi. 30 juin 1856. Arch. Nat. F 80 1170.

pas encore au point et manquaient de solidité et de stabilité et que deux machines américaines seulement avaient moissonné chacune un demi hectare et laissé la gerbe dans des conditions très satisfaisantes. La préférence fut donnée à la moisonneuse Platt qui, grâce à son rateau mécanique, ne demandait qu'un homme et dont la largeur de coupe dépassait de 20 centimètres celle de la Mac Cormick. Ces machines permettaient de réaliser une double économie de temps et d'argent ; un hectare de blé moissonné à la faux ou à la faucille par des ouvriers européens ou kabyles revenait de 33 à 35 francs, et à 21 francs seulement s'il était coupé par une moissonneuse ; ainsi le coût de la machine pouvait être amorti en très peu de temps. Plusieurs colons, convaincus de ces avantages, s'empressèrent de commander des machines.

La mauvaise récolte de 1856 provoqua une forte hausse sur les céréales et mit dans la gêne un grand nombre de colons qui tombèrent dans les griffes d'usuriers, juifs pour la plupart, lesquels se comportèrent à leur égard comme ils avaient coutume de le faire avec les Arabes. « Il serait temps enfin, réclame l'inspecteur de colonisation Hérail, de venir en aide à la colonisation d'une manière efficace, en débarrassant les colons de cette tourbe d'agioteurs et d'usuriers qui leur gagnent le fruit de leurs sueurs et les ruinent, en leur faisant payer des intérêts, qui, pour la plupart du temps, atteignent la moitié de la valeur du capital [1]. » Des secours en semences, alloués par le Ministre de la guerre aux petits colons qui avaient été particulièrement éprouvés, permirent de faire normalement les semailles.

Les colons ne se laissèrent nullement abattre par cette mauvaise année. Le mouvement de progression des superficies ensemencées ne fut pas interrompu ; elles atteignirent en 1857, dans la partie orientale de la plaine 5.283 hectares, soit une augmentation de 700 par rapport à l'année précédente. Une récolte très abondante, la plus forte qui se soit vue en Algérie depuis la prise de possession du sol par les Français, vint récompenser leurs efforts. Les rendements atteignirent en moyenne 15 hectolitres à l'hectare.

Le tabac.

La culture du tabac vient au deuxième rang après la culture des céréales. C'est seulement à partir de 1850 qu'elle commence à prendre de l'impor-

1. Rapport Hérail. 31 décembre 1856. Arch. Nat. F 80 1170.

tance ; en quelques années, elle va atteindre un développement considérable.

Les superficies plantées dans la Mitidja ne dépassent pas 80 hectares en 1850 ; 2 ans après, elles s'élèvent à 471 hectares, pour une superficie totale de 654 dans la province d'Alger. Boufarik vient bien en tête avec 208 hectares, puis suivent par ordre d'importance Blida et ses annexes, Joinville et Montpensier avec 44, Arba et Souma avec 36, La Chiffa avec 19, Rovigo avec 17, Le Fondouk avec 14. « On cultivait, écrit un colon de Montpensier, le philippin à feuilles étroites et à grosses nervures, le maryland, le tabac allemand. On donnait à l'entrepreneur à façon les 2/3 ou les 3/5 de la récolte, très rarement la moitié. On planta d'abord dans les terres défrichées et débarrassées de la végétation arborescente qui les couvrait : lenstisques et jujubiers que l'on brûlait sur place ; le tabac qu'on produisait était très combustible. Un peu plus tard, on fit des cultures dans des marais desséchés où le tabac devint immense : un homme ne s'y voyait pas. Elles étaient trop étendues pour les ressources dont on disposait en main-d'œuvre et en séchoirs ; aussi les tabacs n'étaient-ils pas travaillés comme il aurait fallu. Au moment de la cueillette, une très petite partie était rentrée dans les gourbis, le reste séchait sur les oliviers ou à terre, exposé au sirocco ou à la pluie [1]. »

Les magnifiques résultats obtenus et les importants bénéfices réalisés en 1852 encouragèrent les colons à développer cette culture. L'année suivante, les plantations couvraient une étendue de 1.250 hectares (1668 pour toute la province d'Alger). La récolte produisit près d'un million de kilogs et rapporta environ 900.000 francs aux colons de la plaine. Ceux de Boufarik, qui avaient planté une étendue de 600 hectares touchèrent à eux seuls près de 400.000 francs. « On peut dire, écrivait le Chef du service des tabacs dans le rapport qu'il adressait le 5 juillet 1853 au Ministre de la guerre, que les planteurs de Boufarik ont transformé le territoire de leur commune, qui n'était qu'un vaste marais, en un vaste champ de beau tabac, sur lequel l'œil se repose avec satisfaction [2]. » Les localités qui s'adonnaient le plus à cette culture étaient, après Boufarik, l'Arba (155 hectares), Rovigo (58), Souma (55), La Chiffa (36), Montpensier (35), La Rassauta (34).

Les progrès se poursuivent en 1854 : les superficies plantées dépassent

1. Gondolf. *Le tabac en Algérie.* 1908.
2. *Annales de la colonisation algérienne,* t. IV, p. 152.

1.500 hectares ; les livraisons à la régie s'élèvent à 1.574.000 kilogs représentant une valeur de 1.404.000 francs. Le rapport moyen d'un hectare oscille entre 800 et 1.000 francs. Boufarik, dans ses 805 hectares de plantations, récolte 765.000 kilogs et encaisse 682.000 francs.

La culture du tabac devient un facteur de plus en plus important dans l'économie rurale. Elle fait entrer tous les ans dans la circulation locale des capitaux considérables, qui permettent aux colons de donner une extension plus grande aux cultures, de payer le matériel agricole et les constructions rurales qui s'élèvent de toutes parts. Une famille de colons, sans autres ressources que ses bras, trouve facilement un propriétaire qui lui confie, prêts à être plantés, un ou deux hectares de tabac, en lui faisant, jusqu'au moment de la récolte, toutes les avances nécessaires à son entretien. Cette famille peut ainsi assurer son existence et, avec les économies réalisées, elle loue un terrain qu'elle est vite en mesure d'acquérir. Plusieurs colons, de journaliers qu'ils étaient à leur arrivée en Algérie, parviennent rapidement à une bonne aisance ; d'autres s'enrichissent. « Il y a moins de 5 ans, lit-on dans un rapport fait au Ministre de la guerre par Baillet, propriétaire à Chateau-Renard (Loiret), un propriétaire qui avait dépensé, à la suite d'un voyage en Algérie, 30.000 ou 40.000 francs en acquisitions de terres à Boufarik et dans le voisinage, fatigué du peu de résultats obtenus et des difficultés éprouvées, s'y rendit pour s'en défaire, prêt à subir une perte notable. Ne trouvant pas le prix qu'il en désirait, il fit venir deux ou trois familles mahonnaines, se chargea de les loger, de labourer les terres. On y fit du tabac ; et il a maintenant un revenu de plus de 12.000 francs par an pour des biens qu'il eût vendus pour moins de 25.000 francs [1]. »

Les terres acquièrent une valeur considérable et sont de plus en plus recherchées. Elles se louent en 1854 jusqu'à 100 et 200 francs l'hectare, alors que quelques années auparavant on aurait eu pour le même prix une propriété de plusieurs hectares. Deux ans après, une vente de terres domaniales d'une superficie de 424 hectares atteint le chiffre de 43.000 francs, alors que la mise à prix n'était que de 21.000.

En outre la culture du tabac provoque un gros afflux d'Espagnols, notamment dans les régions de Boufarik et d'Oued el Alleug, et contribue puissamment au peuplement de la plaine. Elle soutient les exploitations naissantes et les aide à franchir l'âge ingrat de l'enfance. Il y a une manoque

1. Gondolf, ouv. cité.

de tabac dans les fondations de toutes les maisons, disait-on alors. « S'il était permis d'entrer dans le détail de toutes les exploitations particulières, déclare Borély la Sapie, bien placé pour le constater, dans le secret de toutes les misères dans les anciens centres agricoles, on serait probablement amené à dire que le tabac a sauvé la colonisation. » — « En présence de ces encouragements pécuniaires et autres, constate un autre colon de Boufarik, Valladeau, rien n'était épargné : défrichement toujours croissant, assainissement et mise en valeur de marais infects et inhabitables, création de logements de fermiers en maçonnerie et autres, appel aux travailleurs, etc. Aucun malheur de famille ne pouvait arrêter l'élan de ces intrépides planteurs : le père ravi à sa famille était remplacé par un fils appelé de France, d'Espagne, d'Allemagne ou d'ailleurs ; celui-ci succombait à son tour ; mais d'autres frères, des sœurs ou d'autres parents, sans se préoccuper du danger accouraient pour ne pas compromettre une récolte quelquefois prête à être mise au séchoir ou à être livrée.

« Enumérer les peines, les privations et les douleurs de ceux qui ont contribué à mettre en culture des terres qui, sans les tabacs, seraient encore de vastes flaques d'eau et des repaires de bêtes fauves ; énoncer aussi les sacrifices pécuniaires et de toute nature que nous avons éprouvés serait un tableau tout à la fois si magnanime et si navrant que je ne me sens pas le courage de le faire [1]. »

Malgré la rareté de la main d'œuvre, les colons de la plaine continuent à augmenter leurs plantations, qui atteignent en 1855 une étendue de 1.900 hectares. Les tabacs algériens obtiennent un vif succès à l'exposition universelle : 39 exposants sur 43 obtiennent des récompenses ; 7 colons de la plaine se voient attribuer des médailles de 1re ou de 2me classe.

La récolte de 1856 fut plutôt faible, mais l'administration métropolitaine, en élevant de 15 à 30 % la proportion de tabac algérien dans la fabrication du scaferlati, stimula le zèle des planteurs. L'année suivante, la production totale pour l'Algérie qui, en 1855, était de 4.400.000 kilogs s'éleva à 4.800.000 dont plus des 2/3 étaient fournis par la Mitidja. Boufarik livra à la régie 837.000 kilogs représentant une valeur de 735.000 francs ; l'Arba 221.000 valant 197.000 francs ; les fermes de la partie centrale de la plaine 210.000 kilogs valant 171.000 francs ; Oued el Alleug 153.000 valant 137.000 francs.

1. *Enquête agricole de* 1868. p. 89.

En 1859, sur une livraison totale de 6.468.000 kilogs faite à la Régie par les planteurs algériens, ceux de la plaine fournissent près de 4.000.000 de kilogs. Dans l'espace de 5 ans, la production avait quadruplé. Mais ce qu'elle avait gagné en quantité, elle l'avait perdu en qualité. La culture manquait des soins nécessaires ; on employait des méthodes défectueuses, comme la culture des bourgeons ou l'utilisation des marais desséchés qui provoquent une végétation herbacée excessive ; les locaux de dessication étaient improvisés et imparfaits, les variétés choisies mauvaises. Aussi une partie de l'approvisionnement ne put être utilisé à cause de son infériorité. Il était nécessaire de corriger ces graves défauts ; la plupart des colons le comprirent et s'efforcèrent de le faire dans les années qui suivirent.

Somme toute, cet essor remarquable de la culture du tabac à partir de 1850 est indéniablement un des événements agricoles les plus importants qui se sont produits en Algérie, et particulièrement dans la Mitidja, qui a toujours tenu la tête de la production, depuis le commencement de la colonisation française.

La sériciculture.

Malgré les encouragements de Bugeaud, la sériciculture avait fait peu de progrès. Une décision ministérielle du 13 juin 1848, qui autorisait les achats par la Pépinière centrale du gouvernement à des prix avantageux, variant de 4 fr. 50 à 5 fr. 75 le kilog de cocons, vint stimuler les éleveurs. Aussi la production de cocons suivit-elle pendant quelques années une marche ascendante. De 1692 kilogs en 1849 dans la plaine, elle passe à 1.800 en 1850, à 4.300 en 1851, à 4.852 et à 6.000 en 1.853 [1].

Le tableau suivant donnant le détail par localité fait ressortir l'importance de la production à Boufarik, où les plantations de mûriers, contemporaines de la fondation du camp d'Erlon, étaient les plus anciennes : on comptait, en 1850, 12.000 sujets, dont 3.000 utilisables pour l'élevage du ver à soie. Ce furent surtout Borély la Sapie et l'abbé Brumauld qui contribuèrent au développement de la production.

1. Dans le même laps de temps, la production de toute la province d'Alger avait été de 3.778 kilogs en 1850, de 5.888 en 1851, de 9.323 en 1852 et de 13.319 en 1853.

Tableau de production des cocons dans la Mitidja. (en kilogs

	1851	1852	1853
Boufarik	1926	1522	2558
Souma	1025	1119	707
Blida	758	748	696
Rovigo.....	66	202	234
Dalmatie	158	163	391
Mouzaïaville	69	187	466
Joinville	141	119	95
L'Arba	17	91	78
Fondouk	19	87	107
Montpensier	30	71	184
La Chiffa	»	»	129
El Affroun	»	»	208

Mais, en 1854, l'apparition de la maladie des vers à soie enraya nettement cet essor. La production de la province d'Alger descendit de 13.300 kilogs à 7.930, s'effondra en 1855 à 2.540 et à 2.230 en 1856, remonta légèrement en 1857 à 3.200 kilogs, puis redescendit de nouveau à 2.820 en 1858, à 1.750 en 1859 et à 1.520 en 1860.

Dans le centre et l'ouest de la plaine, où les seuls centres de production étaient Boufarik, Blida et Mouzaïaville, la récolte de cocons, qui en 1853 dépassait 5.000 kilogs n'était pas supérieure à 850 en 1858. La plupart des éducateurs découragés par plusieurs années consécutives d'insuccès avaient renoncé à cette industrie. Ces insuccès étaient dûs en partie à leur ignorance des conditions de l'élevage si délicat, si minutieux des vers à soie, qu'ils nourrissaient par exemple de feuilles de mûriers fournis par des sujets trop jeunes. « Je pourrais citer, écrivait le Préfet d'Alger dans un rapport au Ministre de la guerre, tel éducateur qui, dans l'intention de chauffer sa magnanerie, s'est avisé d'y introduire un fourneau rempli de charbons incandescents malgré les observations qui lui ont été faites. Ses vers ont été asphyxiés, et il a ainsi perdu par ignorance 10 onces de graine. D'autres croient devoir calfeutrer hermétiquement toutes les ouvertures et aérer le moins possible les chambrées [1]. » Si, avant d'essayer de lancer

1. *Annales de la colonisation algérienne.* t. XIII. p. 48.

la sériciculture, l'Administration s'était inquiétée de faire l'éducation des futurs éducateurs, il est certain qu'elle ne serait pas arrivée à de semblables résultats.

Le coton.

Elle suivit les mêmes errements pour la culture cotonnière. Avant 1853, sous Bugeaud et ses successeurs, quelques essais individuels avaient été tentés dans la province d'Alger (il y avait 2 hectares de coton à Boufarik en 1850), mais surtout dans la province d'Oran, tantôt avec succès, tantôt avec insuccès. Le Gouvernement, persuadé que ces essais étaient suffisamment concluants, voulut, en 1853, à l'instar de Méhémet Ali en Egypte, lancer la grande culture du coton par le système des achats officiels et de l'attribution de prix. Par décret du 16 octobre 1853, il s'engageait à acheter pendant trois ans pour son compte les récoltes des planteurs, créait des prix provinciaux de 2.000, 3.000 et 5.000 francs à accorder aux colons qui seraient jugés « avoir récolté sur la plus grande échelle les meilleurs produits ». Bien plus, l'Empereur lui-même offrit un prix de 20.000 francs, qu'il prélevait sur sa liste civile, au meilleur planteur des trois provinces.

Quelques mois après, le Préfet, visitant les quelques plantations faites à Oued el Alleug, Blida et Boufarik, fondait les plus grandes espérances sur cette culture. « A Oued el Alleug, dit-il dans son rapport au Ministre de la Guerre, les plantations sont nombreuses et de toute beauté. Le coton a été, après le tabac et les céréales, la principale culture. J'y ai vu deux champs contigus, l'un de 6 et l'autre de 7 hectares, entièrement couverts de plantes à coton. La récolte première était presque entièrement faite, mais grâce à une pluie récente et aussi à la richesse du sol, qui ne le cède certainement pas à celui de Boufarik, chaque pied de cotonnier est encore couvert de nombreuses capsules qui, en raison de la vitalité et de la force de végétation des plantes arriveront certainement à maturité, pour peu que le beau temps continue jusqu'à la fin du mois... (Aux environs de Blida), les cultures ont été nombreuses, mais peu étendues. Partout où des soins intelligents ont été donnés aux plantations, les résultats sont remarquables. Les insuccès ne peuvent être attribués le plus généralement qu'à l'inexpérience des producteurs. Mais chaque colon sait aujourd'hui ce qu'il faut pour réussir». A Boufarik, les cultures ont été «relativement considérables et généralement la réussite la plus complète a couronné les efforts des colons ».

Aussi plusieurs d'entre eux, Borély la Sapie notamment, qui jusque là étaient restés réfractaires à cette culture, qu'ils considéraient comme impossible, ont « dû se rendre à l'évidence des résultats obtenus », et ont « fait connaître leur intention formelle de se mettre en mesure de concourir pour le grand prix de 20.000 francs [1] ». Le Préfet est convaincu, après cette tournée, que la culture du coton est « désormais définitivement acquise à l'Algérie » ; sous peu elle affranchira « la Mère Patrie de plus de 100 millions dont elle est tributaire vis à vis de l'étranger ».

Les encouragements officiels firent passer le chiffre des superficies plantées en Algérie de 520 hectares en 1853 à 1.720 en 1854, et 1.923 en 1856, à 1.500 en 1857 et à 2.058 en 1858.

Dans la Mitidja, les résultats furent plutôt faibles. Les étendues plantées ne dépassèrent pas 120 hectares en 1854, dont 60 dans la partie orientale, 30 dans la partie centrale et autant dans la partie occidentale. Les plus importantes plantations étaient celles des fermes de la Rassauta, de l'Arba, de Rovigo, de Boufarik, d'Oued el Alleug, de Bou-Roumi, de la Ferme Modèle (10 hectares), de l'haouch Kadoudja, de l'haouch Sidi Yklef, situé à la pointe orientale du lac Halloula. La récolte fut dans l'ensemble assez satisfaisante. Les colons s'étaient parfois montrés peu judicieux dans le choix du sol : à Chaïba inférieur par exemple, les graines de géorgie longue soie, confiées à un sol argileux qui se crevassait fortement sous l'action de la chaleur, donnèrent une plante rachitique.

A l'exposition universelle de 1855, des récompenses furent décernées à quelques planteurs de la plaine, à Christian Krill, Kaczanowski et Thierry de Boufarik, à Cordier et Maisons de la Rassauta, à Morelli de l'haouch Farghen, à Perrot et Bergeras d'Oued el Alleug.

Au concours provincial de 1856, Cordier et Maisons recevaient un prix de 5.000 francs pour leurs plantations d'une étendue supérieure à 5 hectares ; Trottier, maire de Rassauta, une prime de 1.200 francs pour ses cultures en terres non irrigables et Best de l'Arba, une prime de 600 francs pour sa plantation d'un hectare.

Malgré ces encouragements, la culture, au lieu de faire des progrès était en régression. En 1855, les superficies plantées dans la partie centrale n'étaient plus que de 17 h. 41 et l'année suivante de 16 hectares. « La culture du cotonnier, écrit l'inspecteur de colonisation Roi, a subi cette

1. Rapport du 10 novembre 1853. Arch. Préfecture.

année une diminution bien marquée, et il est à craindre que cette production soit complètement abandonnée. Il n'y avait dans la circonscription que 16 hectares, dont le produit a été au-dessous du médiocre. Les plantations ont beaucoup souffert de la sécheresse ; les capsules étaient petites et peu nombreuses. [1] » En 1857, la plupart des plantations ne dépassaient pas une étendue d'un hectare ; celle entreprise par l'inspecteur de colonisation Darru aux Ouled Chebel sur une superficie de 5 hectares ne réussit pas, faute d'eau et de bras.

En 1858, les plantations de la plaine atteignaient à peine 40 hectares. Beni Mered venait en tête avec 8 h. 45, puis la Rassauta avec 7 hectares, Mouzaiaville avec 6 h. 89, Bou Roumi avec 3 h. 50 et Oued el Alleug avec 3 hectares. La sécheresse qui régna pendant tout le printemps vint détruire les espérances des colons qui, comme Trottier à la Rassauta, avaient fait des plantations en terres non irrigables.

Ainsi échouait piteusement dans la Mitidja, comme d'ailleurs dans le reste de l'Algérie, malgré les sacrifices faits par l'Etat, « la grande expérience de la naturalisation de la culture cotonnière », sur laquelle le Préfet d'Alger avait fondé tant d'espoir.

Quelles étaient les causes de cet échec ? En premier lieu, l'ignorance des planteurs. Le gouvernement, qui aurait dû envoyer des moniteurs très au courant de cette culture comme conseillers techniques, se borna à charger le directeur de la pépinière centrale de guider les planteurs ; Hardy, peu familiarisé avec la culture cotonnière, préconisa des méthodes depuis longtemps abandonnées et livra aux colons des graines choisies avec peu de soin. Ceux-ci, stimulés par les prix intéressants que leur offrait le gouvernement, se soucièrent d'ailleurs uniquement de produire le plus possible, sans s'inquiéter de la qualité du produit. Peu leur importait d'employer de bonnes méthodes culturales, puisqu'ils étaient assurés de livrer leur récolte, si mauvaise fût-elle, à la Commission de réception et d'en recevoir un prix largement rémunérateur.

En deuxième lieu, l'insuffisance et la cherté de la main-d'œuvre. La culture du tabac était généralement confiée à des métayers, tandis que celle du coton était faite par des ouvriers à gage, dont les exigences étaient la plupart du temps exagérées. « Interrogés sur les causes de décadence de cette culture, écrit l'inspecteur de colonisation Roi dans un rapport du

1. Rapport du 31 décembre 1856. Arch. Nat. F 80 1170.

31 bécemdre 1856[1], les colons ont été unanimes à reconnaître que la cherté de la main-d'œuvre était le seul obstacle sérieux qui l'empêchât de prendre de l'extension. Cette année, ils sont tous en perte, et, si le prix payé par l'Etat était réduit aux taux commercial, il couvrirait environ la moitié des frais.

Si les bénéfices réalisés par les planteurs furent parfois élevés, atteignant jusqu'à 7.000 francs par hectare comme par exemple à l'haouch ben Bernou, par contre bien souvent ils furent faibles. Les planteurs s'étaient imaginés au début que les gains qu'ils devaient retirer de cette culture seraient, sinon supérieurs, tout au moins égaux à ceux réalisés dans la culture du tabac. Quand l'expérience leur eût démontré que la réalité était toute autre, ils renoncèrent purement et simplement à cette culture[2].

La Vigne.

La loi du 11 janvier 1851 grevait de forts droits de douane les vins français à leur entrée en Algérie ; aussi, au lieu de continuer à les acheter à des prix élevés, les colons s'appliquèrent à développer la production de manière à suffire à la consommation locale. Les consommateurs algériens préférèrent vite les vins du pays moins chers aux vins rouges de France ou d'Espagne, qui étaient souvent frelatés. L'importation des vins français qui en 1851 s'élevait à 403.000 hectolitres tombait à 202.000 en 1855.

En outre, quand les ravages de l'oïdium diminuèrent considérablement la production en France et l'exportation vers l'Algérie, les colons algériens jugèrent le moment favorable pour faire des plantations ou développer celles qui avaient été déjà faites. Ils étaient désormais assurés de trouver des débouchés sur place.

Les progrès de la culture de la vigne, dans la plaine de la Mitidja furent réguliers, mais faibles, si on les compare à ceux qui furent réalisés dans la culture du tabac. Les étendues complantées à Blida et Boufarik, deux grands centres de production à cette époque, furent, pour le premier, de 19 hectares en 1853, de 22 en 1854, de 36 en 1855, de 39 en 1856 et de 45 en 1857 ; pour le second de 26 hectares en 1853, de 42 en 1854 (733 hectares

1. Rapport du 31 décembre 1856. Arch. Nat. F. 80 1170.
2. Sur cette question, voir Brunel. *Le coton en Algérie.* Alger, 1910.

de tabac), de 30 en 1855 et de 35 en 1857 [1]. Les ravages de l'oïdium, qui se firent sentir surtout de 1854 à 1858, ralentirent sensiblement la production et retardèrent l'extension de cette culture. En 1858, il y avait dans la plaine à peine 300 hectares complantés en vigne, dont 144 dans la partie centrale et 103 dans la partie occidentale. Le tableau suivant signale les principales localités productrices dans ces deux parties de la plaine.

Localités	Superficies (en hectares)	Quantités récoltées (en hectolitres)	Quantités consommées en grappes.
Mouzaiaville....	46	315	8
Blida	45	12	50
Marengo	45	200	20
Boufarik	35	250	20
Montpensier ...	21	280	40
Joinville	12	297	15
Beni Mered	10	98	7
Dalmatie.....	9.5	110	2
Birtouta	8.7	40	4

Primeurs et oranges.

La nouvelle loi douanière eut aussi d'heureuses conséquences sur le développement de la culture des primeurs et de certaines cultures fruitières, comme celle des oranges, favorisées par la douceur du climat. « L'agriculture et l'horticulture, écrit l'Akhbar du 6 avril 1852, ont compris qu'un large débouché leur était ouvert, et les voilà qui commencent à envoyer leurs produits sur les marchés de France. Il n'est pas un bateau partant pour Marseille qui n'y transporte des quantités considérables de légumes, d'oranges et même de fleurs. Le paquebot du 31 mars était chargé de 17.000 artichauts. Les petits pois, que depuis longtemps déjà nous avons ici en abondance, font les délices des gourmets de Marseille, de Lyon et de Paris et leur permettent d'attendre les primeurs de la localité. Nos oranges de Blida sont fort goûtées des consommateurs parisiens et les fleurs de nos

1. Dans la province d'Alger, les superficies complantées en vigne sont en 1853 de 1.105 hectares, et en 1857 de 1.700.

marchés, transportées en France, y font croire que le printemps a anticipé sur l'époque ordinaire de son retour. »

La culture des artichauts, introduite par les Mahonnais à Hussein Dey, Maison Carrée et Fort de l'Eau, se répandit ensuite à Maison Blanche, Rouiba, Sidi Moussa, Chebli et Rovigo ; celle des petits pois, haricots verts et pommes de terre resta limitée au littoral.

La culture des orangers avait pour centre Blida, dont les plantations avaient été restaurées et agrandies. En 1852, on comptait dans cette région 221 orangeries complantées de 23.000 arbres ; l'année suivante, 250 comprenant 38.000 arbres et occupant une superficie de 230 hectares ; les plantations nouvelles avaient été faites presque uniquement à Boufarik et dans les fermes isolées. Dans la partie orientale de la plaine, les orangeries, toutes de création nouvelle, étaient moins importantes et moins bien entretenues ; il y en avait 30 sur le territoire de l'Arba, 31 sur celui de Rovigo comprenant au total 12.000 arbres et occupant une étendue de 55 hectares.

Les progrès de la culture des orangers étaient dûs principalement à deux colons provençaux, Lambois et Caillol, qui s'étaient établis à Blida en 1850 et avaient acquis des orangeries assez considérables. Ils n'avaient pas hésité à sacrifier le rapport de plusieurs campagnes en taillant leurs arbres pour obtenir de meilleurs produits ; ils avaient en outre défoncé profondément et fumé les terres de leurs orangeries. Cette initiative, qui fut couronnée d'excellents résultats, encouragea plusieurs Européens et même des Indigènes à donner plus de soins à leurs plantations.

Le commerce des oranges, détenu avant 1848 par les Juifs et les Arabes, s'était borné aux villes du littoral. En 1849 se constitua une compagnie, la compagnie Genella, qui entreprit de faire des expéditions en France. Les exportations s'élevèrent à 102.000 kilogs l'année suivante, à 253.000 en 1851. La nouvelle loi douanière apporta un vigoureux stimulant à ce commerce d'exportation auquel s'adonnèrent plusieurs colons originaires du Midi, entre autres Caillol et Gouin de Marseille, Lambois et Buzan d'Ollioules, qui possédaient de belles orangeries à Blida. En 1852, les exportations sur Marseille, Lyon et Paris atteignent le chiffre de 6 millions de fruits, représentant une valeur de 450.000 francs ; malgré une notable diminution, elles restent importantes au cours des années suivantes : l'année 1858 accuse une exportation de 3.600.000 oranges pour Blida. C'est à cette époque que commence à apparaître une nouvelle culture à

laquelle est réservé le plus riche avenir, celle du mandarinier au fruit plus précoce et plus savoureux.

Deux industriels, qui avaient créé en 1852 des distilleries pour fabriquer de l'eau de fleur d'oranger, se virent obligés d'en abandonner la fabrication à cause des droits élevés qui frappaient ce produit à son entrée en France ; ils se mirent à faire, à l'exemple des industriels de Grasse, des essences de petit grain, de néroli et de bigaradier avec les feuilles et les fleurs de l'oranger amer.

Autres cultures industrielles.

Divers essais de cultures industrielles, sorgho sucré, garance, nopal à cochenille, furent tentés sur les conseils de l'administration, mais ne donnèrent que de médiocres résultats.

La culture du sorgho à sucre fut entreprise en 1856 en vue de la production de l'alcool, dont les prix étaient alors élevés à cause de l'oïdium de la vigne. Demandant moins de soins, de temps et d'avances que la culture du tabac, elle parut intéressante à certains colons qui plantèrent une étendue de 17 hectares dont 10 dans le territoire de l'Arba. Mais les bénéfices, qui ne dépassèrent pas une moyenne de 116 francs à l'hectare, ne satisfirent guère les planteurs. « Les résultats sont loin d'être aussi brillants qu'on l'espérait au début, écrit l'inspecteur de colonisation Roi dans son rapport du 31 décembre 1856, mais ajoute-t-il, on ne doit pas perdre de vue que les cultures de cette année ne sont que de simples essais. Il y a eu des fautes commises par inexpérience. Ainsi presque tous les planteurs ont semé trop tard, et la sécheresse de l'été agissant sur de jeunes plantes, elles n'ont pu naturellement acquérir leur développement normal [1]. »

Ces insuccès, dûs en grande partie à l'inexpérience des colons, n'arrêtèrent nullement les essais. L'année suivante, les étendues cultivées s'élevèrent à 160 hectares. D'importantes plantations avaient été faites à l'Arba (52 hectares), notamment par Bastide (20 hectares), au bled Chiffa (30 hectares) et à Ameur el Aïn (27 hectares). Les deux distilleries créées à l'Arba étant devenues insuffisantes, trois nouvelles furent établies au Fondouk, à Joinville et à Ameur el Aïn ; cette dernière qui avait coûté 200.000 fr. pouvait distiller 20.000 litres d'alcool par 24 heures.

1. Arch. Nat. F 80 1170.

Ces gros frais ne furent rien moins que couverts. La culture du sorgho déclina rapidement à partir de 1858 à cause de la dégénérescence de la plante, des faibles rendements obtenus et de la disparition de l'oïdium qui entraîna la baisse des alcools.

Quelques essais de cultures de nopal à cochenille et de garance entrepris en vue de la production de substances tinctoriales aboutirent à un résultat analogue.

Le directeur de la Pépinière centrale du gouvernement avait réussi, après plusieurs essais infructueux, à obtenir en 1845, 22 kilogs de cochenille ; l'année suivante il créait une nopalerie succursale à la pépinière de Boufarik. C'est seulement en 1851 que quelques colons se hasardèrent à entreprendre cette culture : 55.000 boutures leur furent distribuées par les pépinières du Hamma et de Boufarik, 15.900 au Fondouk, 6.000 à l'Arba, 5.000 à Mouzaïaville, 1.200 à Blida. Trois ans après 61.500 nopals pouvaient être mis en rapport. Mais les résultats obtenus ne furent en rapport, ni avec les efforts déployés, ni avec les dépenses engagées. En 1858 cette culture était complètement abandonnée.

Tandis qu'on s'ingéniait à acclimater des végétaux exotiques, on négligeait des produits du pays comme la garance. De timides essais avaient été faits en 1831 par Fougeroux, inspecteur des finances. Un rapport de La Pinsonnière en 1833, une lettre du Ministère de la guerre en 1844 recommandèrent, mais sans succès, cette culture. La création d'un prix en 1849 provoqua de nouveaux essais. Ce prix fut décerné deux ans après au colon Pouzet de la Chiffa qui avait fait des expériences en bonne voie sur un hectare. La Chambre de commerce d'Alger voulut aussi encourager cette culture ; elle décerna en 1853 des prix de 200 francs à Lacroix, colon à l'Arba, pour sa plantation de 7 hectares, à Pouzet, colon à la Chiffa, pour sa plantation de 6 hectares, à Paysant, colon à l'Arba, pour ses heureux essais sur 1 ha. 50 et un prix de 100 francs à Sabatéry, colon à la Chiffa qui avait planté un hectare. Les bénéfices nets réalisés par ces colons furent estimés à 800 francs par hectare. Mais comme la culture de la garance était déjà à son déclin dans le Midi de la France, où elle avait été si prospère, à cause de la concurrence croissante des matières colorantes issues de la houille, les colons de la plaine se bornèrent à faire des essais sur de faibles étendues à seule fin d'obtenir les primes qui leur étaient offertes. En 1862 cette culture était abandonnée.

La hantise des cultures tropicales restait vivace chez certains Algériens. Après le sorgho, après la cochenille, après l'arachide (des essais furent tentés sans résultat sur un hectare près de Blida), le thé.

L'expérience fut faite en 1855 avec l'appui du gouvernement par un ancien officier de marine qui avait séjourné en Chine et paraissait très au courant des procédés de culture de cet arbuste. Il choisit comme théâtre de ses essais le ravin de l'oued el Krémis, près de son débouché de la montagne. 10.000 pieds de théiers furent plantés. La moitié des plants moururent l'année suivante. « Les thés réussissent et montent bien jusqu'à une hauteur de 3 décimètres, puis pâlissent et meurent, » constate dans son rapport du 31 juin 1855 l'inspecteur de colonisation Hérail [1]. Il attribue cet insuccès à l'exposition du terrain ou à la qualité des terres. « La gorge de l'oued Krémis est trop exposée aux vents de sirocco qui y soufflent continuellement avec force. La terre est trop argileuse et trop forte. »

Les résultats furent des plus maigres. Il ne restait en 1857 que 200 plants provenant, soit de plantations anciennes, soit de semis ; pour la première fois, une douzaine de théiers se chargèrent de capsules de la grosseur d'une noisette. L'expérience n'était rien moins que concluante.

En somme, pendant la période 1848-1860, seules les cultures de céréales et de tabac prirent dans la Mitidja un développement de grande ampleur. Les progrès réalisés pendant cette période dans l'élevage du bétail méritent aussi d'être signalés pour leur heureuse répercussion dans l'économie rurale ; qu'il suffise, pour en signaler l'importance, de citer à titre d'exemple les fermes de la partie orientale de la plaine. En 1853, on y compte 5.100 têtes de bétail dont 1.700 bovidés ; en 1854, 5.800 dont 1.950 bovidés ; en 1856, 6.700 dont 3.870 bovidés ; en 1857, 8.950 dont 4.900 bovidés et, en 1859, 12.330 dont 5.600 bovidés, soit une augmentation de plus de 200 pour 100 pour l'élevage du gros bétail dans l'espace de 9 ans.

1. Arch. Nat. F 80 1170.

F. *LE MOUVEMENT DE LA POPULATION*

C'est à partir de 1842 que commence en réalité le peuplement de la Mitidja. Dans l'espace de 13 ans (1842-1856) la population passe de **2.074** unités à **16.312**, soit une augmentation de 800 pour 100. Cet accroissement est dû uniquement à l'immigration ; deux fois seulement dans la période en question, en 1854 et en 1856, la natalité est légèrement supérieure à la mortalité.

De 1842 à 1850, la progression est des plus importantes : 450 pour 100 ; c'est l'époque de la fondation de Beni Mered, Montpensier, Joinville, Dalmatie, Fondouk, Souma, Mouzaïaville, la Chiffa, l'Arba, Fort de l'Eau et des colonies agricoles de Marengo, El Affroun, Bou-Roumi. Elle est interrompue à deux reprises : une première fois en 1846, année de l'énorme mortalité du Fondouk et de la crise économique de Blida, une deuxième fois en 1849 et 1850 par suite du choléra et des coupes sombres faites par les fièvres paludéennes dans les ouvriers parisiens de Marengo.

De 1850 à 1856, la progression est plus faible, 177 pour 100, mais continue. C'est alors que sont créés les centres de Rovigo, Oued el Alleug, Birtouta, Ain Taya, Réghaia, Rouiba, Rivet, l'Alma. Les progrès sont surtout notables en 1854 et 1855. Ils se poursuivent au cours des années suivantes : la statistique de 1861 accuse un chiffre de population de **19.417**.

La part de l'élément étranger dans l'effectif de la population de la plaine est assez élevé ; on compte en 1856, 6.623 étrangers pour 9.689 Français, soit une proportion de 40 °/₀. L'élément espagnol est prépondérant : 4.869 individus ; viennent ensuite, bien loin derrière, les Allemands (648), les Italiens (418), les Maltais (380). Les Espagnols, péninsulaires et mahonnais, dominent dans la partie orientale de la plaine, notamment à Fort de l'Eau, Ain Taya, Maison Blanche où ils occupent les 8/10 de l'effectif ; ils sont nombreux à Boufarik (1.060 pour 1.509 Français), et à Blida (1703 pour 2.797 Français).

Un certain nombre de nos nationaux élèvent des protestations contre cette intrusion d'étrangers venant leur ravir des concessions qu'ils atten-

dent souvent en vain ; c'est une injustice flagrante, crient-ils à qui veut les entendre, bien plus, un danger. « On ne donne aux Espagnols, leur répond le Préfet d'Alger, que les terres où des Français ne pourraient vivre. Par leur sobriété et leurs habitudes d'ordre, ajoute-t-il, les premiers vivent et finissent par prospérer là où les seconds ne trouveraient que déception et misère. Les broussailles, terreur et souvent ruine de nos nationaux, ont fait la fortune des colons de Fort de l'Eau et préparé celle des habitants d'Ain Taya, L'Espagnol défriche et rend à la culture des terres qui sans eux resteraient improductives. Le Français a besoin d'être placé dans d'autres conditions pour réussir. Ses travaux sont plus intelligents, il fait une heureuse application des méthodes nouvelles, mais ne lui demandons pas l'impossible, c'est-à-dire des travaux qui ne sont pas en rapport avec ses habitudes. S'il fallait en fournir une preuve, il suffirait de donner la liste des premiers concessionnaires. A peine placés, les Français s'empressent de vendre et de se faire remplacer. Voilà la règle, et les exceptions sont bien rares. Quant au danger que peut présenter l'élément étranger, il est tout à fait imaginaire ; la France n'a rien à craindre de gens attachés au sol par des intérêts de propriétaires. Seulement, note-t-il judicieusement, il conviendrait, pour arriver le plus vite possible à une fusion des diverses races, de multiplier les écoles et de faire façonner tous les enfants, la génération de l'avenir, sous la discipline d'une même langue et de mêmes habitudes [1]. »

Ce qui importait par dessus tout, c'était le peuplement européen quelle que fût son origine. « Partout où cet élément s'est établi, déclarait quelques années après un colon de la région de Blida, Branthomme, il s'est maintenu, a progressé et amené une transformation sensible dans l'élément indigène. A ce contact, l'Arabe a renoncé a tout espoir de changement politique ; il s'est convaincu qu'il doit s'unir de plus en plus à l'Européen ; il a compris que l'Européen lui est utile ; partout, il a trouvé un appui près de lui et, dans son voisinage, jamais il n'est mort de faim. Pendant toute la durée de la famine, il n'y a pas eu un colon qui ait refusé de faire travailler les Arabes, quelle qu'ait été d'ailleurs l'insuffisance de son capital ; pas un Arabe vivant au milieu des Européens n'a pu dire : j'ai manqué de pain.

D'un autre côté, l'élément européen est aussi une barrière contre les

1. Préfet d'Alger au Maréchal Vaillant, Ministre de la guerre. 25 janvier 1856. Arch. Préfecture.

insurrections. C'est un fait que les colons tiennent à constater. Partout où ils sont établis en nombre de quelque importance les tribus ne songent plus à se soulever.

Les rapports commerciaux qui se sont établis entre les Arabes et nous, constate-t-il, leur ont été plutôt funestes qu'utiles. Ils sont venus sur nos marchés apporter et vendre tous leurs produits attirés par l'appât de l'argent, qu'ils gaspillent généralement lorsqu'ils n'en sont pas dépouillés par les voleurs et les usuriers. Cet amour de l'argent est sur eux si puissant que, pour s'en procurer, ils vendent toutes leurs récoltes. Aussi les grands approvisionnements de grains qui existaient autrefois ont successivement disparu à mesure que des facilités nouvelles leur étaient données de vendre leurs produits. Souvent la récolte est vendue sur pied à vil prix ; dans ce cas, elle doit être nécessairement livrée à l'acheteur toute entière, et, au moment d'ensemencer, l'Arabe, n'ayant plus de graine, est obligé d'emprunter à crédit. L'usurier l'attend et le mène bientôt à sa ruine.

Le développement du peuplement européen a de tout autres résultats. Les Arabes qui vivent à nos côtés apprennent à se servir de la charrue française, de la faux et à cultiver d'après nos méthodes ; ils sont reconnaissants aux colons de les avoir instruits, et, au besoin, deviennent des auxiliaires utiles. Plus la colonisation s'étendra, plus s'activera cette amélioration [1]. »

Un chiffre mérite de retenir l'attention dans le recensement de 1856, celui de la population indigène, évalué à 16.135 unités. Sans attribuer à ce chiffre une précision qu'il n'a pas, nous pouvons néanmoins nous rendre compte à quel point le rétablissement de la paix et le développement de la colonisation ont favorisé l'afflux des indigènes dans la plaine qu'ils avaient désertée en 1839.

Les quelques statistiques que nous possédons sur la mortalité des colons avant 1842 accusent des proportions très fortes, 194 pour 1.000 par exemple à Boufarik en 1839 (moyenne en France de 1920 à 1923 : 17,4 pour 1.000).

De 1842 à 1850, le taux reste très élevé pour l'ensemble de la population de la plaine ; il dépasse généralement 50 pour 1.000, sauf en 1848 (44 pour 1.000) et en 1850 (49 pour 1.000) et atteint même en 1846, 80 pour 1.000.

1. Déposition de Branthomme. 10 juillet 1868. *Enquête agricole du Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.* Paris, 1870, p. 68 et 69.

C'est le moment où la malaria fait tant de victimes, c'est la période des défrichements meurtriers, des installations on ne peut plus défectueuses dans des endroits malsains de colons la plupart du temps mal nourris et souvent privés de soins. Certains centres sont terriblements éprouvés comme le Fondouk, qui détient le triste reccord de 489 décès par 1.000 habitants en 1845. A Boufarik, la mortalité s'élève en 1842 à 189 pour 1.000. En 1849, le redoutable fléau du choléra vient par surcroît exercer ses ravages chez les ouvriers parisiens mal acclimatés : la mortalité atteint 234 pour 1.000 à Marengo.

De 1850 à 1851, la proportion des décès fléchit sensiblement et devient inférieure à 50 pour 1.000, sauf une seule fois en 1857, année pluvieuse favorable à la multiplication des moustiques. Elle descend même à 29 pour 1.000 en 1856, année de sécheresse. L'installation d'un grand nombre de colons est alors déjà terminée, les travaux d'assainissement, les cultures, les plantations ont déjà produit leur effet salutaire. Certains centres de création récente sont encore très durement éprouvés. La mortalité atteint à Ameur el Ain 200 pour 1.000 en 1851 et 238 pour 1.000 en 1852, à l'Alma 222 pour 1.000 en 1857.

Les statistiques nécrologiques concernant les centres créés de 1848 à 1856 font ressortir l'influence pernicieuse du voisinage des marais et des défrichements sur la morbidité et la mortalité. D'après le Dr Quesnoy [1], les 9/10 des maladies de la plaine sont des fièvres paludéennes.

On peut se rendre compte de cette influence néfaste de la proximité des marécages en comparant par exemple le pourcentage des décès des villages voisins du lac Halloula avec celui des villages qui en sont éloignés. Pendant la période de 1849-1857 il s'élève au taux moyen de 92,9 pour 1.000 dans les localités de Marengo, El Affroun, Bou Roumi, Ameur el Ain, dont 95.2 pour la première, 62, 3 pour la deuxième et son annexe et 121.3 pour la troisième ; dans les centres de La Chiffa, Mouzaïaville et Beni Mered, il ne dépasse pas 43.3 pour 1.000, dont 47.6 pour le premier, 47.6 pour le deuxième et 34.9 pour le troisième.

D'autre part, l'influence funeste des défrichements (pendant que se font les travaux seulement) ressort manifestement de la comparaison, dans des colonies soustraites à l'influence des marais, du pourcentage moyen des decès pendant et après l'exécution des travaux. Ainsi, dans les trois

1. Dr Quesnoy. *Topographie médicale de la Mitidja*. 1853.

centres de Beni Mered, Souma et Mouzaïaville, la proportion des décès pendant les quatre premières années de défrichement s'élève à **26.9** pour 1.000, dont 37 pour le premier, 19.6 pour le second et 24.1 pour le troisième ; dans les quatre années suivantes, elle n'ett plus que de **13.9** pour 1.000, dont 15.1 pour le premier centre, 9.1 pour le second et 17.7 pour le troisième.

A quelle saison de l'année la morbidité et la mortalité sont-elles les plus élevées ? « C'est vers le milieu de la saison chaude, déclare le Dr Quesnoy, que commence véritablement la saison épidémique. Généralement les mois de juillet, août, septembre et octobre fournissent la moitié des décès de l'année ; dans les mois de novembre, décembre et même janvier, la mortalité est encore forte, mais elle ne porte que sur les malades qui ont contracté leurs affections pendant la saison chaude. Les trois mois de printemps sont les plus favorables. En somme, le deuxième semestre de chaque année est très meurtrier, le premier l'est moins [1]. » Ces affirmations peuvent être étayées par le tableau suivant relatif à Marengo.

Mortalité a Marengo suivant les saisons.

Année	1er trim.	2me	3me	4me
1850	7	4	11	15
1851	6	5	11	14
1852	8	6	21	22
Total :	21	15	43	51
Morbidité.				
1852	428	685	1113	1106

La morbidité et la mortalité sont en outre plus fortes chez les hommes que chez les femmes, dans la proportion du double au moins. « Par la nature de leurs occupations, dit encore le Dr Quesnoy, les femmes sont moins exposées que les hommes aux influences fébrigènes. Etant moins soumises à l'action débilitante de la chaleur et des fatigues corporelles, elles le sont

1. Dr Quesnoy, ouv. cité.

moins aussi à celles des influences miasmatiques et par conséquent moins frappées par les maladies qui proviennent de ces causes [1]. »

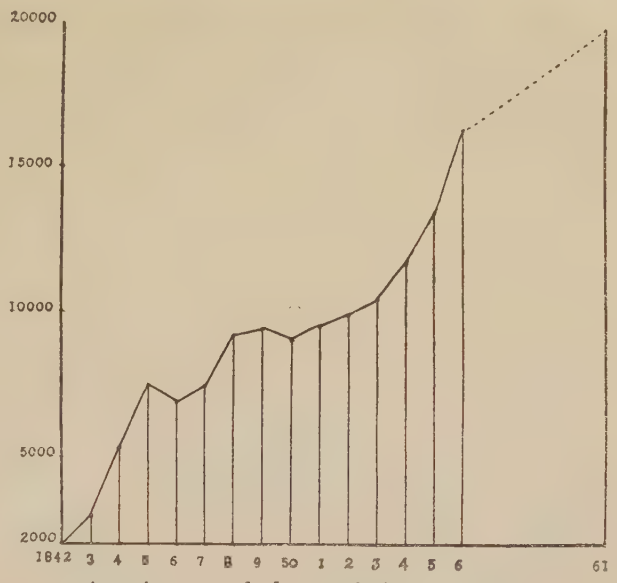

Accroissement de la population européenne de 1842 à 1856.

Elle est plus élevée aussi chez les enfants que chez les adultes. « Aussi, ajoute le même auteur, le Gouvernement avait-il interdit l'émigration avant l'âge de 12 ans ; mais cette sage mesure ne fut pas toujours observée, et les petits êtres viennent presque doubler le nécrologe de l'Algérie. On constate que les enfants que l'on a sevrés dans le cours de la dentition pour les amener en Afrique meurent presque tous pendant les chaleurs de la première année ; que l'élève des enfants au biberon est impossible et que ceux qui sont soumis à ce mode d'alimentation succombent pendant les premiers mois de leur arrivée, surtout s'ils sont venus en été [2]. »

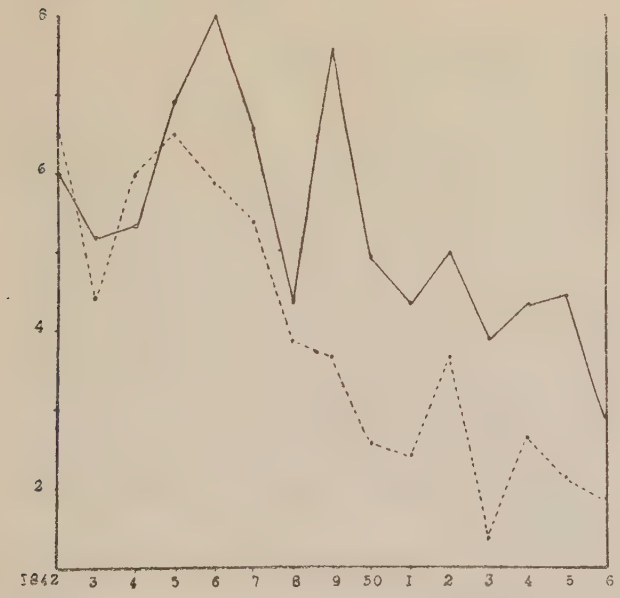

Pourcentage comparé des décès dans la Mitidja (——) et le Sahel (.....) de 1842 à 1856.

Pendant la période 1842-1857, le chiffre des naissances fut constamment

1. Dr Quesnoy, ouv. cité.
2. *Ibid.*

inférieur à celui des décès, sauf deux fois seulement, en 1854 et en 1856. Il serait toutefois inexact de dire que le taux de la natalité dans la plaine fut faible. Si l'on met à part les premières années, de 1842 à 1845, au cours desquelles il resta inférieur à 30 pour 1.000 surtout à cause de la forte proportion des célibataires, il fut, à partir de 1846, constamment supérieur à ce taux, sauf une seule fois, en 1852 ; bien plus, il dépassa même à sept reprises la proportion très élevée de 40 pour 1.000. L'infécondité des promiers colons de la Mitidja n'est donc qu'une pure chimère.

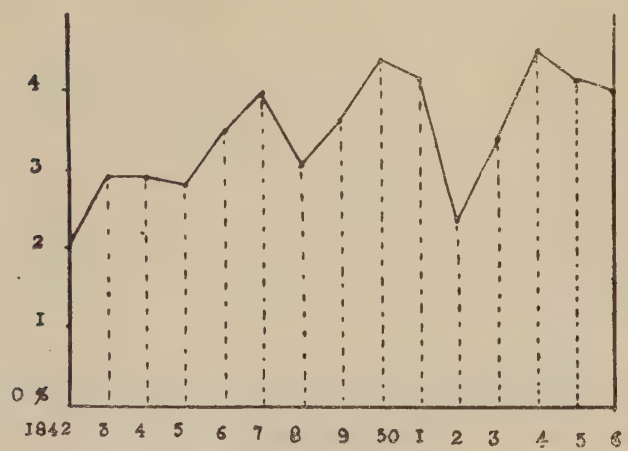

Natalité de 1842 à 1856.
(le taux reste supérieur à 20 pour 1000)

De la lutte si pénible engagée depuis 20 ou 30 ans contre un sol en friches, couvert de broussailles tenaces de palmiers nains, contre des marécages mortels et stériles, contre un climat meurtrier, les colons de la Mitidja sont sortis finalement victorieux. De vastes étendues naguère incultes sont couvertes de céréales, de plantations de tabac, d'arbres fruitiers ou forestiers ; un réseau déjà dense de routes a remplacé les anciennes pistes ; une trentaine de villages ou de hameaux, 3 ou 400 fermes marquent les jalons de l'emprise française sur le sol de l'ancienne Régence ; la population, hier encore si cruellement décimée par les fièvres paludéennes, commence à s'accroître non plus seulement par l'appoint de l'immigration, mais par l'excédent des naissances sur les décès. A la phase militante succède la phase triomphante durant laquelle on va assister au parachèvement de l'œuvre entreprise qui sera grandement favorisé, à partir du dernier quart du XIX^e^ siècle, par un évènement capital dans l'économie rurale, l'essor formidable de la culture de la vigne.

LIVRE IV.

LA PHASE TRIOMPHANTE (DE 1858 A NOS JOURS).

CHAPITRE I

ATTATBA [1].

Au début de décembre 1858, la Commission des centre proposa la création d'un village sur le territoire des Hadjoutes, près du confluent de l'oued Djer et de l'oued Bou Roumi. Dès que la proposition fut agréée par le Ministre, elle se mit à étudier la formation du périmètre du nouveau centre.

Le Domaine possédait des terres dans la région, mais leur étendue était insuffisante pour constituer le périmètre. Il n'avait en particulier que les 4/18e de l'haouch Attatba, dont la superficie totale s'élevait à 543 hectares et devait faire l'acquisition du reste, qui était indivis entre plusieurs propriétaires. Il fallait aussi occuper un haouch voisin, l'haouch Gherous, d'une contenance de 749 hectares, appartenant aux héritiers Lombreaux. Les propriétaires de ces deux haouchs ayant refusé de traiter à l'amiable, force fut de recourir à l'expropriation pour cause d'utilité publique. Les dépenses d'expropriation s'élevèrent à 55.000 francs et l'administration put disposer d'un territoire de 1.650 hectares après avoir attendu près de deux ans que les formalités fussent terminées.

Le 14 septembre 1860, le préfet, sur le rapport de la commission spéciale nommée par lui, adressa des propositions détaillées pour la création d'Attatba au Ministre de l'Algérie et des colonies, Chasseloup-Laubat. L'emplacement choisi sur le versant sud du Sahel, à 11 kilomètres de Koléa et à 25 de Marengo, au bord de la route projetée pour réunir ces deux centres, lui paraissait heureux ; il était à la fois « sain, pourvu d'eau et de bois ». Le nouveau village serait placé sur un mamelon d'une longueur de 1.030 mètres où se trouvaient encore quelques ruines romaines appelées par les indigènes Benian Djouhala, c'est-à-dire ruines des idolâtres. Les lots à bâtir seraient au nombre de 60 et chaque famille recevrait

1. Arch. G. G. I L 205. Arch. Préf. Alger. K 94-188.

13 ou 14 hectares de terres en partie cultivables. Un communal d'une contenance de 485 hectares composé de terres impropres à la culture était réservé pour le parcours des troupeaux du village. Enfin, à l'extrémité des concessions seraient ménagées 5 fermes d'une superficie variant entre 25 et 77 hectares.

Le Ministre, peu satisfait de ce projet, prescrivit de le remanier conformément au décret du 25 juillet 1860 sur le mode d'aliénation des terres domaniales établissant le système de la vente et décida que 30 lots de 12 à 15 hectares chacun seraient concédés à des cultivateurs avec obligation de bâtir dans le village, que 590 hectares seraient vendus par lots de 20 à 30 hectares et que 30 hectares seraient réservés pour être concédés à de petits marchands et ouvriers d'art.

Malgré l'opposition du préfet qui déclara vouloir s'en tenir à son projet, estimant celui du Ministre « peu pratique et de nature à compromettre l'avenir du nouveau centre », le gouverneur général, maréchal Pélissier [1], suivant d'ailleurs l'avis exprimé par son Conseil consultatif dans sa séance du 28 août 1861, adopta les remaniements demandés par le Ministre, mais, en raison des dépenses nécessitées par l'expropriation, il décida que « le territoire arable serait vendu aux enchères publiques en 60 lots avec promesses pour chaque adjudicataire qui s'engagerait à bâtir sur l'emplacement réservé pour les habitations agglomérées du village de la concession gratuite d'un lot urbain et d'un lot de jardin d'une étendue moyenne d'un peu plus d'un hectare. Les lots urbains et de jardins qui ne seraient point réclamés par les adjudicataires seraient concédés à toutes autres personnes qui en feraient la demande et justifieraient des moyens d'action suffisants pour se construire une habitation [2]. » Cette dernière disposition, conforme d'ailleurs aux principes du décret du 25 juillet 1860, avait pour but de compléter la population du village au moyen de familles d'artisans.

L'adjudication publique des lots ruraux eut lieu le 24 octobre 1861 [3]. Ce nouveau système d'aliénation donna des résultats médiocres. Les acquéreurs furent non seulement des cultivateurs, mais encore des spéculateurs qui ne s'inquiétèrent ni de construire ni de cultiver leurs terres,

1. Un décret du 24 novembre 1860 avait mis fin à la tentative peu heureuse du ministère de l'Algérie qui n'avait guère duré plus de deux ans (24 juin 1856-24 nov. 1860) et rétabli le gouverneur général. Chasseloup-Laubat avait été relevé de ses fonctions le 10 décembre 1860.

2. V. Arch. G. G. 1 L 205.

3. La création d'Attatba fut sanctionnée par décret impérial du 28 août 1862.

lesquelles restèrent en friche dans l'intérieur même du village, et des indigènes qui ne quittèrent pas leurs gourbis et éloignèrent, par leur peu de respect pour la propriété individuelle, plusieurs colons sérieux.

Un crédit de 53.000 francs avait été affecté aux travaux d'établissement du nouveau village, mais l'administration sembla se désintéresser complètement de cette installation. C'est ce que constatait dans sa session de 1862 le Conseil général d'Alger : « Le village d'Attatba présente cet inconvénient qu'aucune des conditions indispensables pour l'installation des colons n'ayant été prise, les colons découragés ont renoncé en partie à s'installer sur leurs terres [1]. »

C'est ce dont se plaignirent amèrement les colons de ce centre. « L'administration en 1861, déclare l'un d'entre eux, nous a vendu très cher les terres d'Attatba (environ 80.000 francs), après avoir annoncé de différentes manières qu'elle voulait faire là un village de 60 feux, avec église, gendarmerie, écoles, etc. Par suite des affiches, annonces et autres publications sérieuses faites alors, le public devait croire que tout cela allait se terminer immédiatement. Les maisons notamment devaient être bâties dans l'année.

Malgré cela, voici ce qui s'est passé :

D'abord, ce qui est presque incroyable, mais ce qui cependant est vrai, c'est que les adjudicataires, qui devaient être mis en possession au plus tard dès que l'adjudication aurait été ratifiée par l'autorité supérieure, ont cependant dû attendre pendant plusieurs mois après que cette ratification eût été donnée, non seulement qu'on leur désignât les terres de culture qu'on leur avait vendues, mais encore qu'on fixât d'une manière précise sur le terrain l'emplacement même du village et, par conséquent, de leurs lots à bâtir.

Les eaux n'ont été amenées au village qu'en 1863, et encore elles ont toujours été très malsaines pour l'alimentation (chaque averse amenant ses eaux bourbeuses dans les conduits de nos fontaines), et elles sont presque nulles pour l'irrigation, quoique l'administration ait publié que les 60 jardins d'environ un hectare chacun, seraient irrigables ; le tout, faute de travaux suffisants, car les sources sont abondantes dans le pays.

Lors de la vente, Attatba n'avait aucune voie sérieuse de communication avec les environs ; les publications annonçaient que ce village serait traversé par la route de Coléah à Marengo, dont les travaux devaient être

1. Rapporteur de la 2e Commission. Séance du 1er octobre. Procès-verbaux, p. 114.

exécutés prochainement. Malgré cela, l'administration n'a construit alors qu'un tronçon isolé, dont l'adjudication était annoncée déjà avant la vente. Le surplus est à peine terminé, et n'a d'ailleurs été entrepris qu'à la fin de 1866, c'est-à-dire plus de cinq ans après la vente.

Presque tous nos meilleurs terrains sont séparés du village par des rivières profondes sur lesquelles on devait faire des ponts ou passerelles praticables aux chariots, mais on n'y a même pas mis une seule passerelle pour les piétons, qui doivent alors forcément se mettre à l'eau, chaque fois qu'ils veulent les traverser.

Non seulement l'administration n'a pas fait planter un seul arbre à Attatba, mais encore elle n'a pas même fait débroussailler la place du village et quelques chemins qui l'entourent.

Quant aux travaux pour la gendarmerie, l'église, les écoles, le presbytère, ils n'ont jamais été commencés. Cependant, dès 1859, le conseil général avait voté 30.000 francs pour la gendarmerie, en proclamant, d'accord avec l'autorité préfectorale, que la construction en était urgente. Quand on a vendu Attatba, il venait même de voter les fonds nécessaires pour l'éclairage de cette gendarmerie pendant l'année 1862. Eh bien, cette gendarmerie qu'elle (l'administration) proclamait très nécessaire quand il n'y avait que deux habitations européennes dans la contrée, elle la refuse opiniâtrement depuis, en disant que la population d'Attatba n'est pas assez nombreuse. Il y avait cependant, au 1er janvier 1866, dans cette contrée, 162 Européens et 1.842 Mulsumans. J'ajoute que tous les services judiciaires de la province sont d'ailleurs unanimes pour réclamer une gendarmerie comme indispensable à Attatba [1]. »

Les débuts d'Attatba ne furent donc pas des plus heureux. 9 ans après sa fondation, ce centre ne comptait, y compris les fermes établies sur son territoire, qu'une population de 222 personnes, dont 36 étrangers. En 1891, la population avait presque doublé grâce à l'afflux des Espagnols, mais pour diminuer dans la suite d'une façon régulière : 306 habitants en 1901, 277 en 1911, 221 (soit le même chiffre qu'en 1871) en 1921, dont 84 Français seulement d'origine, 97 naturalisés et 40 étrangers, tous Espagnols, non compris 2.052 indigènes. Le recensement de 1926 accuse une légère augmentation européenne, 244, dont 206 Français et 38 étrangers, et un accroissement considérable de la population indigène qui gagne 395 unités.

1. *Enquête agricole de* 1868, p. 81 et 82.

Ce centre, qui compte de nombreuses fermes importantes sur son territoire, est maintenant prospère. De grands vignobles ont été constitués qui occupaient en 1925 une étendue de 624 hectares. Les étendues consacrées aux céréales sont à peu près égales, 629 hectares, non compris les 235 hectares d'emblavements indigènes. Attatba tient le premier rang dans la plaine pour la culture du tabac, qui couvre une superficie totale de 859 hectares, dont 431 pour les Européens et 428 pour les indigènes. Les agrumes ont une certaine importance, 64 hectares, ainsi que les cultures maraîchères, 40. L'élevage est très prospère, grâce aux 212 hectares de prairies artificielles et aux 1.300 hectares de prairies naturelles dont disposent les colons ; le cheptel comprend, en 1925, un important troupeau de bovins, 551, plus 137 chevaux, et 65 mulets.

MONTEBELLO [1].

Entre Attatba et Marengo, l'Etat possédait de vastes terrains dépendant des haouchs Sidi Rached et Quouali ou Chenouan qui étaient couverts presque entièrement de hautes broussailles. Le général commandant la division d'Alger eut l'idée d'utiliser pour la colonisation ces terres disponibles et il fit étudier leur lotissement par l'inspecteur Bonnemain qui proposa d'établir une petit centre de 20 ou 30 feux, suivant l'importance des eaux que les recherches ultérieures feraient découvrir. Cette proposition fut acceptée à l'unanimité par la commission spéciale créée en avril 1859 qui insista pour que les sondages fussent effectués le plus tôt possible. Le crédit de 2.500 francs demandé par le service du génie fut accordé et les travaux purent commencer. Plusieurs colons, notamment des charbonniers, sollicitèrent alors des concessions, mais leur requête fut rejetée sous prétexte que la région était trop insalubre à cause du voisinage du lac Halloula.

Les travaux de dessèchement de ce lac qui furent entrepris dans la suite livrèrent à la culture près de 300 hectares de terres excellentes. Elles allaient être mises en adjudication par le Préfet dans les premiers jours de septembre 1867, quand le gouverneur général, de Mac Mahon, prescrivit d'ajourner la vente et de reprendre les études commencées en vue de la création du village de Sidi Rached. Il repoussa, au mois de janvier de l'année suivante, un projet de fondation de ce centre par une société privée

1. Arch. G. G. 1 L 220. Arch. Préf. Alger. K 14.

composée de plusieurs propriétaires européens et indigènes de Marengo. Comme, le 8 août 1868, une partie des terres devant constituer le territoire du village ne lui semblait pas présenter encore des conditions de salubrité suffisantes pour permettre l'installation des colons, il la fit ajourner jusqu'à ce que de nouveaux travaux d'assainissement fussent exécutés.

Les études furent reprises au début de 1869 sur l'attestation du service des ponts et chaussées que « la situation actuelle du quartier de Sidi Rached pouvait permettre dès à présent l'installation du centre projeté sans attendre le complet déssèchement de la Halloula ».

Pour être pleinement rassuré, le maréchal de Mac Mahon institua une commission spéciale qui fut chargée de procéder à une enquête sur place. Composée de Borély la Sapie, maire de Blida, Delcominète, médecin chef de l'hôpital militaire de Koléa, Garny, médecin de colonisation à Marengo, Branthomme et Vallier propriétaires, elle émit à l'unanimité un avis favorable à la création du village. « La localité de Sidi Rached, disait-elle dans son rapport du 29 mai 1869 [1], offre des garanties de salubrité suffisantes pour permettre l'installation des colons sur ce point ; mais il sera opportun d'appeler de préférence les habitants des localités voisines pour former le peuplement. Cette création, ajoutait-elle, se présente dans des conditions d'intérêt général et particulier qui commandent sa réalisation immédiate sans attendre l'exécution des travaux complémentaires de dessèchement. » Pour éviter la submersion prolongée de la cuvette et donner aux eaux un écoulement régulier et rapide, il y aurait lieu d'augmenter la section des canaux secondaires. La partie de la cuvette qui, dans la saison d'hiver, demeurait encore submergée et dans laquelle devaient être exécutés les premiers travaux de dessèchement complémentaires était réservée pour constituer le communal.

La question capitale de la salubrité étant résolue favorablement, il restait à déterminer un nouvel emplacement ; le premier proposé avait été rejeté comme étant d'un accès trop difficile aux voitures ; un deuxième fixé à 500 mètres à l'ouest de la fontaine avait subi le même sort à cause des difficultés d'alimentation en eau. Un troisième, présenté par la commission spéciale et situé à 240 mètres à l'est de la fontaine, fut adopté comme présentant toutes les conditions désirables ; les eaux seraient amenées

1. Arch. G. G. 1 L 220.

facilement et à peu de frais à l'intérieur du village ; de plus le terrain traversé par la route de Koléa à Marengo serait assez étendu pour donner aux lots urbains une superficie de 20 ares ; enfin, au pied des coteaux se trouvaient des carrières de pierres et de gypse qui faciliteraient les constructions.

Mais, comme à Attatba, de grandes difficultés surgirent au sujet de la constitution du territoire. Le domaine possédait une étendue de 800 hectares et il restait à en acquérir environ 200 appartenant à des indigènes. Les nombreuses démarches faites auprès de ces derniers pour obtenir la cession amiable de leurs terres n'ayant abouti à aucun résultat, il fallait de nouveau recourir à l'expropriation. Le Préfet en était partisan. « Elle se justifie, écrivait-il au gouverneur général le 29 mai 1869, en dehors des motifs d'utilité publique, par cette considération que, d'une part, aucun des indigènes détenteurs des lots à acquérir n'a exprimé l'intention formelle de conserver son terrain et de repousser, quelque soit leur élévation, les offres de l'administration. Ces terrains, ajoutait-il, ne sont point des propriétés patrimoniales dont ils se sépareraient à regret. Ils les ont reçus déjà de l'administration, et il est fâcheux de les déplacer sans doute, mais pour eux ce n'est qu'une question de prix et la moitié au moins des propriétaires actuels sont des acquéreurs aisés des premiers concessionnaires. D'autre part, ils n'y ont exécuté aucune construction, ni aucun travail de quelque importance ; ils se sont contentés de cultiver les parties qui étaient déjà en production ; le reste est demeuré couvert de broussailles [1]. »

Ces arguments ne convainquirent pas pleinement le maréchal de Mac Mahon qui invita le préfet à se rendre à nouveau personnellement sur les lieux avec la commission dans le but « de chercher à traiter à l'amiable. 1° avec les propriétaires des terrains sur lesquels le village serait construit ; vous leur ferez observer, écrivait-il, que s'ils ne veulent pas consentir à un marché de gré à gré avec l'administration, on recourra à la voie de l'expropriation pour cause d'utilité publique ; dans le cas d'un refus persistant, mais seulement dans ce cas, je vous autorise dès à présent, pour éviter toute perte de temps, à procéder à l'accomplissement des formalités préliminaires prescrites ; 2° avec les propriétaires des 77 hectares désignées par la Commission ; 3° avec les détenteurs des 93 hectares compris dans le

1. Préfet d'Alger à de Mac Mahon, 29 mai 1869. Arch. G. G. 1 L 220.

projet primitif. Comme les propriétaires de ces 170 hectares ont déjà été déplacés, vous devrez faire tout votre possible pour obtenir transactionnellement leur acquisition, car il vaudrait même mieux leur offrir un prix supérieur à la valeur réelle des parcelles à acheter que d'en venir à une expropriation forcée [1]. »

Dès que les démarches nécessaires furent faites, les formalités accomplies et les bases du lotissement du territoires arrêtées, le préfet constitua une commission spécialement chargée de procéder aux choix des familles à admettre dans le nouveau village ; elle était composée d'un vérificateur des domaines et de plusieurs propriétaires de la région, Borély la Sapie, Vallier, Branthomme, Jaegerschmidt, Bauvais et Bonnemain. Les demandes des colons algériens furent soumises à son examen ; 40 seulement devaient être retenues. Elle proposa de choisir exclusivement des colons du pays bien acclimatés et partant moins exposés aux fièvres paludéennes ; mais le gouverneur général décida de fixer à 10, puis à 6 le nombre des colons à faire venir de la métropole.

Les colons algériens qui furent désignés pour concourir au peuplement de Sidi Rached étaient pour la plupart installés dans la région, à Marengo, Attatba, El Affroun, Bou Roumi, Boufarik, Mouzaïaville, Bourkika, Chebli, Beni Mered, Joinville, Douéra et Koléa ; presque tous étaient Français d'origine [2].

Le territoire, primitivement fixé par la commission à 957 hectares, puis porté à 1.033, fut définitivement arrêté, par décret impérial du 18 décembre 1869 [3] à 1.041 hectares à répartir entre 44 familles. Il comprit 35 concessions agricoles d'une contenance de 20 à 23 hectares, 5 concessions variant de 9 à 11 hectares pour de petits industriels ou commerçants, 4 lots d'une vingtaine d'hectares chacun réservés en vue du placement ultérieur de 4 nouvelles familles sur les terres comprises dans la cuvette du lac non encore asséchée, et un communal de 100 hectares. 48 lots irrigables de 20 ares furent en outre créés au sud du village.

Dès que les opérations d'allotissement furent terminées, les lots furent vendus à prix fixe à raison de 20 francs l'hectare. Les acquéreurs purent

1. de Mac Mahon au préfet d'Alger. 10 juin 1869. Arch. G. G. 1 L 220.

2. C'étaient Masson, Bourbon, Dimont, Appert, Duthion, Mayeux, Puech, Pelletier, Dufour etc.

3. Le nom indigène de Sidi Rached fut abandonné et le nouveau centre prit celui de Montebello en souvenir de la victoire remportée le 12 juin 1800 par le général Lannes.

se libérer en 5 annuités ; le premier cinquième du prix d'achat était exigible au moment de la signature de l'acte de vente, les quatre autres termes payables année par année.

Les travaux d'installation, tracé, nivellement, terrassement, plantations, construction des conduites d'eau, de la fontaine, du lavoir furent effectués par les soins de l'administration et coûtèrent environ 21.000 francs. Ils furent achevés au commencement de 1870.

L'installation des colons était terminée au mois d'avril de la même année. Quelques acquéreurs ayant renoncé à s'établir avaient revendu leur lot ou l'avaient loué à des indigènes. Les nouveaux colons, bien qu'ils fussent presque tous acclimatés, devinrent la proie des fièvres paludéennes. Le lac, incomplètement desséché, restait un redoutable laboratoire de moustiques et un terrible foyer d'infection, surtout dans les années à printemps pluvieux. Cette insalubrité nuit beaucoup au développement du nouveau centre. En 1891, il comptait, y compris les fermes établies sur son territoire, une population de 193 personnes, dont 58 étrangers. Les déchets furent considérables : « Sur les 40 chefs de familles tous vigoureux, et qui vinrent là avec de beaux enfants et des femmes saines et fortes, cinq vivent encore », constatait avec tristesse en 1899, juste 30 ans après la fondation de Montebello, un propriétaire de la région, Mahé[1]. Malgré cette forte mortalité et grâce à la constitution de nombreux vignobles dans la région, la population s'élevait en 1901 à 250 habitants, dont 77 étrangers, mais pour descendre ensuite à 194 en 1911 (88 Français d'origine, 52 naturalisés et 54 étrangers dont 51 Espagnols) et à 100 en 1921. Le recensement de 1926 accuse une légère progression : 157 Européens, dont 127 Français et 30 étrangers, en présence de 1.969 indigènes.

1. C'est à cause de cette forte mortalité que les colons de Sidi Rached furent appelés « Sidis raclés ».

CHAPITRE II

LES ANNÉES TERRIBLES.

Les années 1866, 1867 et 1868 ouvrent une série noire dans l'histoire de la colonisation de la Mitidja : au cours de ces trois années, cette plaine fut successivement le théâtre d'une invasion de sauterelles, d'un tremblement de terre, du choléra, de la famine et du typhus.

Il y avait vingt ans que les redoutables acridiens n'étaient pas venus exercer leurs ravages dans la région d'Alger. Le 13 avril 1866, ils fondaient sur Boghar, franchissaient, le 19, les cimes de l'Atlas et s'abattaient sur la plaine. Toute la partie centrale fut envahie du 19 au 27, la partie orientale du 20 au 24 et, au début de mai, la partie occidentale.

« Les colons contemplaient désespérés les évolutions de ces insectes si redoutables par leur nombre prodigieux. Ils les voyaient arriver, arriver toujours, se succédant sans interruption, volant dans les champs, s'élevant ou se posant à des intervalles très rapprochés soit pour manger, soit pour réparer leurs forces épuisées. »[1] La chasse fût aussitôt organisée dans les champs ; elle dura jusqu'à 5 heures du soir. « A ce moment, les ailes des sauterelles mouillées par l'humidité de l'air ne leur permirent plus de voler. Alors on les vit se réunir en tas dans les champs non cultivés ; le sol présentait en certains endroits une couche de ces insectes de plusieurs centimètres d'épaisseur. Les broussailles ne laissaient apercevoir aucune feuille et les arbres en étaient tellement surchargés que souvent des branches d'olivier cassèrent sous leur poids. Dans les cultures d'où elles n'avaient pas été chassées, elles grimpaient sur les tiges de blé, le long des plants de maïs, sur les feuilles des pommes de terre et les dévoraient avec une

1. Burzet. *Histoire des désastres de l'Algérie.* V. la description si vivante de cette invasion dans Alp. Daudet. *Lettres de mon moulin. Les criquets.* L'auteur se trouvait chez un ami à Crescia lors de cette invasion.

effrayante rapidité. J'ai compté, atteste Burzet, jusqu'à 200 sauterelles sur une seule tige de colza [1]. »

La chasse à ces terribles insectes, dont les masses se renouvelaient constamment, dura une quinzaine de jours. Les colons avaient reçu l'aide précieuse des soldats que leur avait envoyés l'administration. Tous les moyens furent mis en œuvre pour préserver les récoltes de leurs ravages. Pour les empêcher de se poser, on fit de grands feux de paille ou de broussailles, on tira des coups de fusil, on fit sonner les cloches et le clairon et on battit du tambour ; pour les chasser, on agita des roseaux munis de chiffons à leur extrémité ; pour les détruire, on les écrasa avec des rouleaux.

Les dépêches des autorités locales nous font assister aux progrès de l'invasion et des dégâts.

« *Mouzaïaville.* La situation s'aggrave tous les jours. Les cultures cotonnières à El Affroun et à Bou Roumi sont entièrement rasées. Les criquets ont pénétré dans les maisons de ces villages. C'est une lutte impossible, il nous faut céder. Grâce à des efforts surhumains nous sommes parvenus à empêcher les criquets d'entrer dans Mouzaïaville. Quelques jardins seulement au sud ont été entamés. — *Chebli.* La commune est actuellement complètement envahie. Les criquets sortis des sables de l'Harrach et des terres légères de la plaine nous inondent de toutes parts. Tout est dévoré par ces bandes innombrables d'insectes. Il en est de même dans les communes de l'Arba, Rovigo, Sidi Moussa, l'Alma et du Fondouk. Tout ce qui présente quelques traces de végétation est dévoré. Le ricin avait été respecté jusqu'ici ; un vaste champ de cette plante appartenant au baron de Mertens vient d'être dévoré près de l'Arba [2]. »

Les dégâts causés étaient importants. Les plantations de pomme de terre et de colza n'existaient plus, les céréales des Arabes qui n'avaient pas fait la chasse étaient entièrement dévorées. Cependant la vigne, les orangers, les oliviers et les tabacs avaient été à peu près épargnés.

Mais un mois après, ils étaient à leur tour entièrement détruits par un ennemi plus redoutable encore et plus vorace, les criquets, éclos des œufs qu'avaient pondus les sauterelles. Ils se répandirent partout en bandes innombrables. Dans l'arrondissement de Blida, les soldats et les colons en détruisirent une moyenne de 50 à 60 quintaux par jour, soit plus de

1. Burzet, ouv. cité.
2. De Mac Mahon à Randon, 10 juillet 1866. Arch. Nat. F 80 748.

100 millions. Rien ne put être soustrait à leur dévastation. « Dès qu'ils paraissaient sur un point, en moins d'une demi-heure il n'y avait plus ni feuilles, ni écorce sur les arbres envahis. Le peuplier, l'abricotier, le figuier, le cédratier, l'oranger, l'olivier même attaqués par les criquets ne présentaient bientôt plus que des squelettes aux ossements blanchis. Sur les arbres à fruits, ils mangeaient les fruits et ne laissaient sur l'arbre que les noyaux [1]. » Dans les maisons où ils réussirent à s'introduire ; ils dévorèrent jusqu'aux rideaux.

Dès que la nouvelle des désastres occasionnés par ce fléau fut connue, on ouvrit dans la colonie ainsi que dans la métropole des souscriptions pour venir en aide aux victimes.

A peine ce désastre était-il passé qu'un nouveau, plus violent, plus brusque, plus terrifiant venait s'abattre dans la région de Blida et dans la partie occidentale de la plaine.

Le 2 janvier 1867, à 7 h. 15 du matin, la ville de Blida était subitement ébranlée par un tremblement de terre. « C'est une série de commotions et de secousses précipitées, écrit un témoin. Les constructions, furieusement ébranlées, craquent comme un navire qui se plaint des tourments que lui inflige la tempête ; les bois se déchirent en gémissant, les plafonds grincent, les poutres se déchaussent, les portes grimacent, les planchers glissent comme des tiroirs, les vitres se brisent et volent en éclats, les baies se fendent, les murailles se disjoignent aux angles et s'ouvrent en baîllant comme les mâchoires d'un animal gigantesque ; les cloisons, brutalement secouées, se fendillent, se gercent, se crevassent et perdent leur aplomb, les terrasses béent et laissent voir un lambeau de ciel grisâtre. Les constructions, pimpamtes et d'une blancheur immaculée il n'y a qu'un instant, montrent à présent leur squelette de bois ; des poutres tiennent suspendus à leur moignon des lambeaux de tenture ; des pans de mur se détachent comme un décor de théâtre, et laissent voir les entrailles des maisons ; les minarets s'inclinent, se redressent et se découronnent, les clochetons de l'église s'agitent sur leurs bases et se disloquent ; l'un des cadrans est précipité sur le sol ; l'horloge s'arrête et marque l'heure fatale — 7 h. 15 minutes — du passage du fléau. Il pleut des pierres, des tuiles, des briques ; c'est

1. Burzet, ouv. cité.

un chaos, un culbutis, un fouillis de débris qui s'entrechoquent et se rompent [1]. »

Cette première secousse fut suivie de quelques autres beaucoup plus fortes encore jusqu'à 9 h. 30. A 9 h. 35, une nouvelle secousse beaucoup plus violente vint accroître les dégâts ; personne n'osa plus rentrer dans les maisons. Puis survint une assez longue accalmie. « La nuit du 2 au 3 et la journée du 3 s'étaient passées sans secousses bien sensibles. Quelques habitants s'étaient décidés à rentrer dans leurs domiciles, atteste un autre témoin, lorsque pendant la nuit dernière, celle du 3 au 4, à 1 h. 3/4, deux secousses sucessives vinrent jeter de nouveau l'effroi dans toute la population. Il pleuvait à torrent. Les personnes rentrées dans leurs maisons se réfugièrent sur les places, mais bientôt après, un peu rassurées par la faiblesse des secousses, les moins impressionnées se décidèrent à se recoucher.

A 3 h. 3/4, une nouvelle secousse d'une excessive violence, mais dont la durée ne fut que d'une seconde et demie, mit tout le monde sur pied. A partir de ce moment toutes les maisons demeurèrent complètement désertes et les quelques personnes qui avaient voulu braver le danger durent se résigner à faire comme tout le monde, c'est-à-dire à rester dehors et, à défaut de tentes, elles se réunirent sur les places publiques malgré la pluie qui tombait à torrents [2]. »

Beaucoup plus violente encore avait été la secousse à l'ouest de Blida et plus épouvantable était le désastre. A Mouzaïaville, on comptait 40 victimes et toutes les maisons étaient détruites. Au Bou Roumi, 4 enfants étaient écrasés et 12 personnes blessées. A El Affroun, on retira 12 cadavres sous les décombres, 50 personnes étaient blessées et toutes les maisons étaient en ruines, à l'exception d'une. A Ameur el Aïn, il y avait 3 morts et 4 blessés, la moitié des maisons étaient démolies, les autres fortement endommagées et inhabitables. A La Chiffa, la commotion fut moins violente : quelques maisons furent renversées, mais il n'y eut à déplorer aucune victime.

Dans toutes ces localités, la population effrayée s'était enfuie dans la campagne et avait bivouaqué la nuit, malgré une pluie battante.

Dès qu'elle connut ce cataclysme, l'administration s'empressa d'envoyer

1. Trumelet. *Blida* p. 1015.
2. *Moniteur algérien* du 6 janvier 1867.

des tentes et des vêtements aux victimes. 700 soldats furent chargés de déblayer les maisons démolies et de les rebâtir avec des matériaux fournis gratuitement aux colons. Des souscriptions furent en outre organisées pour indemniser les victimes de la perte de leur mobilier et de leur matériel agricole.

La même année éclata le choléra, qui vint faire à son tour de nouvelles et nombreuses victimes dans les mois d'août, septembre et octobre. Plus de 300 Européens et un nombre beaucoup plus considérable d'indigènes (300 d'entre eux furent enlevés en quelques jours à Blida), succombèrent dans la plaine ; le village de Mouzaïaville, déjà si éprouvé, eut 37 victimes nouvelles. C'est surtout chez les Arabes, ignorants des règles les plus élémentaires de l'hygiène, que l'épidémie fit ses ravages ; près du dixième d'entre eux périrent.

C'est dans leurs rangs aussi que sévirent, surtout au cours de l'année suivante, une horrible famine, provoquée par les dévastations des criquets et par la sécheresse, et son compagnon habituel, le typhus. Le Tell fut bientôt couvert de squelettes ambulants. Ces affamés en guenilles mangeaient tout ce qui leur tombait sous la main, de l'herbe, des détritus de cuisines, des racines de plantes ; ils allaient jusqu'à trier dans les crottins de cheval l'orge qui n'avait pas été digérée ; quelques cas d'anthropophagie furent même à déplorer. Les secours organisés par le Gouvernement et la charité publique arrivèrent malheureusement trop tard ; les routes étaient déjà jonchées de cadavres [1].

« Il faut avoir visité le Tell vers la fin de l'été de 1867, écrit un témoin oculaire [2], pour imaginer jusqu'où peut aller la misère humaine. Le choléra étendait ses ravages autour de Blida. Des villages français, dont le tremblement de terre avait fait des monceaux de ruines, étaient décimés. Les troupes campaient dans la montagne. A l'Arba, on me montra toutes les maisons, et dans chacune, la veille, il était mort quelqu'un. Mais tout cela n'était rien auprès de la mortalité des Arabes, on ne comptait pas. Le famine commençait à s'en mêler. Les vagabonds parcouraient la plaine, vivant de figues de Barbarie, et mouraient le long des chemins. La plupart des corps restaient sans sépulture. »

1. Il est impossible de fixer approximativement le nombre des victimes de ces diverses calamités. On a donné le chiffre de 300.000 qui ne semble pas exagéré pour toute l'Algérie.
2. Lagarde. *Une promenade dans le Sahara.* Paris, 1885.

Quatre ans après, éclatait l'insurrection de 1871 qui, survenant juste au moment où la France, affaiblie par ses défaites et ses troubles civils, ne pouvait envoyer de secours, présenta un caractère d'extrême gravité. Fomentée par le bach aga de la Medjana, Mokrani, qui sut exciter contre nous le fanatisme des indigènes, elle s'étendit avec une grande rapidité de la Medjana jusqu'à Constantine, Non loin de la Mitidja, Bordj Menaïel fut incendié, Palestro subit le même sort et ses habitants furent massacrés.

Dès qu'il apprit la nouvelle de l'insurrection, le gouverneur général, contre-amiral de Gueydon, s'empressa d'organiser la défense. Toutes les milices d'Alger, de Blida, des villages de la plaine furent mobilisées et jointes aux troupes régulières. Le colonel Fourchault fut chargé, avec une colonne de 2.000 hommes, de défendre à l'est l'entrée de la Mitidja ; un deuxième corps de miliciens, sous le commandement du chef de bataillon Barbet, prit position à l'Arba, Rovigo et Rivet ; un troisième corps s'établit avec le commandant Sabatéry à El Affroun, Mouzaïaville, Bou Medfa, Marengo, Bourkika et Tipaza.

Le 22 avril, un contingent de Kabyles essaya de pénétrer dans la plaine par la vallée du Boudouaou et vint attaquer l'Alma, mais il fut repoussé par la colonne Fourchault. Ce fut la seule attaque et la seule opération militaire qui furent effectuées dans la Mitidja. Elle échappa ainsi à la dévastation.

CHAPITRE III

LA COLONISATION ALSACIENNE A L'ALMA ET A SAINT-PIERRE-SAINT-PAUL

Les tribus rebelles se virent imposer, outre une indemnité de 36 millions, le séquestre sur leurs biens qui rendit de vastes étendues disponibles pour la colonisation (environ 500.000 hectares). L'Assemblée nationale eut l'heureuse idée d'utiliser ces territoires pour y installer les Alsaciens Lorrains qui voudraient opter pour la nationalité française. Le 21 juin 1871, elle vota, sur la proposition de Keller, une loi portant attribution de 100.000 hectares de terres domaniales au profit des habitants des provinces annexées qui prendraient l'engagement « de se rendre en Algérie pour y mettre en valeur et y exploiter les terrains concédés ». Une nouvelle loi, en date du 13 septembre suivant, régla les conditions d'après lesquelles devait s'opérer l'immigration ; des commissions devaient être créées à Belfort et à Nancy pour recevoir les engagements, constater la moralité, l'aptitude et les ressources des nouveaux colons, qui ne devaient pas être inférieures à 3.000 francs. Cette dernière disposition avait pour but d'éviter le retour des fautes commises avec les colonies agricoles de 1848. Mais les agriculteurs aisés sur lesquels on comptait ne se présentèrent qu'en très petit nombre ; les commissions virent affluer surtout des gens sans ressources, notamment des ouvriers atteints par le chômage. Il devenait donc indispensable d'ouvrir les portes à tout venant ; ce fut l'objet du décret du 16 octobre 1871 qui admit les familles sans ressources avec un bail de 9 ans moyennant un loyer nominal de un franc par an et la résidence obligatoire.

Dans la Mitidja, deux villages furent agrandis, à son extrémité orientale, pour recevoir de nouveaux immigrants, L'Alma et Saint-Pierre-Saint-Paul.

A plusieurs reprises déjà, les colons de l'Alma s'étaient plaints de la mauvaise qualité des terres que leur avait concédées l'administration (3 hec-

tares à peine étaient cultivables sur chaque concession) et avaient réclamé la mise en vente des terrains domaniaux voisins. Au commencement de 1872, ils adressèrent au Gouverneur général de Gueydon une pétition demandant l'agrandissement du territoire de leur centre. Satisfaction leur fut donnée par l'adjonction au périmètre primitif d'environ 400 hectares de terres expropriées et d'une étendue beaucoup plus grande encore de terres sequestrées enlevées à la tribu rebelle des Kachenas de la montagne. Le territoire fut ainsi agrandi de 1.506 hectares, ce qui permit d'accepter 63 colons nouveaux comprenant 24 familles d'émigrants, dont 17 Alsaciens-Lorrains, et 39 familles d'Algériens. Celles-ci furent placées par les soins du Gouverneur général ou du préfet, celles-là, soit par la commission d'émigration, soit par le préfet, soit par le maire de la localité.

A la fin de novembre, les 17 familles des provinces annexées, au total 60 personnes, s'installaient dans leur village d'adoption en même temps que 3 autres familles. En attendant la construction des maisons, elles se logèrent dans des gourbis qui, mal protégés contre la pluie, le vent et reposant sur un sol argileux imprégné d'humidité, n'avaient rien de séduisant. Chaque fois qu'il pleuvait, le colon ne pouvait sortir de chez lui sans s'enfoncer dans un vrai marécage. Comme tous étaient dans un dénûment à peu près complet, l'administration leur vint en aide par des distributions de vêtements et de vivres.

Ces conditions déplorables d'installation eurent bientôt une mauvaise répercussion sur la santé des nouveaux venus ; l'Alma acquit un tel renom qu'avant de procéder à l'installation définitive des colons le préfet institua, le 9 janvier 1873, une commission composée de 4 membres, deux ingénieurs et deux médecins, pour étudier sur place la question de la salubrité. Son enquête une fois terminée, elle conclut que la localité n'offrait pas toutes les conditions de salubrité désirables et proposa en conséquence de faire construire les nouvelles habitations sur une crête voisine connue sous le nom de Ben Rahmoun. Mais plusieurs colons ayant refusé de se déplacer, le gouverneur général, dans le but de concilier les intérêts de tous, laissa chaque colon libre d'accepter un emplacement à bâtir, soit sur cette crête, soit sur le lot qui lui avait été assigné en premier lieu.

Le territoire fut divisé en 52 lots à bâtir d'une superficie variant entre 2 et 80 ares ; 6 autres lots furent réservés pour les besoins de la commune. Leur attribution fut l'origine d'un conflit assez violent entre l'autorité municipale et l'administration.

« Les réclamations très vives, violentes même, mais dont la justesse n'était pas contestable, d'un certain nombre d'habitants qui n'avaient pas été admis au partage des 52 premiers lots semblent, dit le rapport de la commission instituée pour faire une enquête sur cette affaire, avoir poussé le maire à... proposer au conseil municipal de voter l'allotissement des terrains concédés à la commune en 6 lots urbains.

Une enquête fut ouverte. Malgré les sages observations qu'elle fit naître à l'encontre du projet, le conseil municipal se prononça en faveur de la répartition aux colons et la délibération fut transmise au 2e bureau de la préfecture.

Malgré l'avis du conseil, l'administration ne crut pas devoir changer l'affectation donnée, car la délibération n'a pas été approuvée jusqu'à ce jour.

Mais à peine cette assemblée avait-elle exprimé un avis conforme à la dernière opinion du maire que ce fonctionnaire installait d'office 6 colons de son choix, sans tirage au sort, sur les lots dont les limites avaient été tracées par l'agent voyer communal.

Les colons furent engagés à bâtir en toute hâte pour affirmer leurs droits et empêcher un retrait d'attribution.

Malgré la défense formelle de l'administration, les travaux ont été continués et encouragés par la municipalité. Le Président de la commission crut devoir écrire à M. le Maire qu'il estimait que la dépêche préfectorale devait être prise dans le sens le plus étendu et qu'elle avait pour but, non seulement de défendre les travaux de prise en possession qui lui étaient signalés et qui n'étaient pas autorisés régulièrement, mais encore tous les autres travaux de prise en possession non consentis par l'administration. Le maire ne tint aucun compte de cet avis, encouragea les travaux commencés. L'arrivée de M. le Préfet à l'Alma eut pour résultat de faire cesser cet état de choses fort peu régulier [1]. »

La distribution des lots ruraux fut faite avec une incompétence remarquable. « Les terres d'agrandissement, constate la commission d'enquête, sont principalement situées à l'est du territoire ancien dont elles reculent les limites jusqu'à 7 ou 8 kilomètres du lieu de résidence.

Les terres dans un rayon aussi considérable sont loin d'avoir une égale

1. Rapport de la commission d'enquête. 10 septembre 1873. Arch. G. G. Emigration alsacienne.

valeur. On n'a pas tenu un compte suffisant de cette inégalité. Aussi certains lots ont-ils une valeur de plus de 50 % supérieure à celle des lots voisins. Il eût été facile de faire un lotissement par zônes concentriques et par qualité des terres.

On n'a pas davantage opéré la répartition d'après le nombre des membres de la famille. A côté de personnes seules, célibataires, veufs ou veuves sans enfants, de vieillards ayant des attributions de 25 à 30 hectares, on trouve des familles de 6, 7, 8 personnes n'ayant que 25 à 26 hectares de terres souvent inférieures.

La profession, la qualité n'ont pas davantage pesé dans la balance. Des industriels, débitants, aubergistes, bourreliers, etc., ont été appelés à occuper des lots de 25 à 28 hectares comme des cultivateurs de profession. Et l'on voit ces attributaires continuer leur industrie, louer leurs terres de culture à des Arabes et même à d'excellents cultivateurs qui, faute d'avoir été justement appréciés, sont obligés d'être simples fermiers de ces messieurs [1]. »

Bien plus, un colon algérien déjà propriétaire de 47 hectares de terres réussit, après une vente fictive, à se faire octroyer une nouvelle concession d'une étendue de 24 hectares, composée des plus riches terres de la région, et ce, sans tirage au sort, mais en ajoutant, avec la connivence d'un membre du bureau, un paragraphe au procès-verbal d'attribution des terres.

« Le 30 novembre, rapporte la commission, 46 lots sont tirés ; d'un côté, le nº 37 (celui du colon en question) ne sort pas et de l'autre, le sieur Toujan ne prend pas part au tirage, quoiqu'il soit au nombre des colons admis. Il figure comme membre du bureau. Le procès-verbal est dressé et signé séance tenante. Il n'est question dans ce procès-verbal ni du lot nº 37, ni d'une proposition généreuse de M. Toujan de prendre ce lot à ses risques et périls. Mais dans le double de ce procès-verbal, qui doit être transmis à l'autorité, nous trouvons le curieux paragraphe ci-dessous : « Le tirage terminé, M. Toujan déclare accepter le nº 37 en prenant à ses risques et périls les chances d'un procès et la solution de toutes les contestations qui pourraient ultérieurement lui incomber envers les propriétaires de l'ancienne ferme Pérès et Trémol (ferme de 47 hectares à Toujan) sans aucune espèce de garantie, ni de recours contre l'Etat [2]. »

1. Rapport cité.
2. *Ibid.*

Les injustices commises dans la distribution des lots étaient trop criantes ; le lotissement fut remanié et plusieurs évictions prononcées, notamment contre les colons qui ne résidaient pas, ainsi que contre le sieur Toujan « cumulard » et auteur de faux.

A la fin de septembre 1873, 24 émigrants étaient installés. Les Alsaciens-Lorrains avaient été pourvus de matériel agricole par les soins de la préfecture et du comité [1]. Ils n'avaient fait jusqu'alors aucun travail de défrichement et leur principal revenu était constitué par la location à des Arabes d'une partie de leurs terres. Ils continuaient à recevoir des rations de vivres, des fournitures de vêtements, des semences. L'administration leur avait fait construire des maisons d'habitation d'après un type unique.

Quatre mois après, la population nouvelle de l'Alma s'élevait à 170 personnes et comprenait 19 colons algériens. Quatre familles venues de France et deux originaires d'Alsace-Lorraine n'ayant pu s'adapter à leur vie nouvelle avaient déjà quitté la localité. Les travaux de défrichement et de culture étaient poussés avec activité et l'on comptait déjà 35 maisons construites et 7 en cours de construction [2].

En 1883, 4 autres colons alsaciens-lorrains quittaient l'Alma. L'erreur commise avec les colonies agricoles de 1848 avait été renouvelée ; elle aboutissait au même résultat, d'importants déchets (plus du tiers). Tant valent les colons, tant vaut le village.

Cet apport de nouveaux colons fit croître sensiblement les effectifs de ce centre qui passèrent de 631 en 1871 à 829 en 1881 ; mais dans la suite, la population européenne n'a fait que décroître, 790 en 1891, 761 en 1901 et 710 en 1921, dont 326 Français d'origine, 238 naturalisés et 146 étrangers Par contre, la population kabyle s'est accrue considérablement, depuis quelques années, grâce au développement de la culture du tabac, stimulée, après 1924, par la création d'une « tabacoop » à l'Alma ; de 241 en 1911, elle est passée à 485 en 1921 et à 623 en 1926.

Les colons, qui s'adonnaient, avant 1890, surtout à la culture des céréales, se sont tournés depuis vers la vigne, vers les cultures maraîchères et vers le tabac. Les étendues ensemencées en céréales, qui atteignaient

1. L'Assemblée nationale avait décidé dans la loi du 12 décembre 1872 que toutes les sommes qui, après un certain délai, n'auraient pas été réclamées par les souscripteurs de l'emprunt de la libération du territoire seraient affectées à l'assistance des Alsaciens Lorrains. Elle avait chargé une commission spéciale, dite commission Wolowski, qui se répartit en trois comités, de régler et de surveiller l'emploi de ces fonds.

2. V. Rapport du colonel Renoux. Arch. G. G. Colonisation. Dossiers divers, carton 16.

1.133 hectares en 1901, étaient descendues en 1925 à 813 ; dans le même temps, les superficies plantées en vigne passaient de 458 hectares à 1.008. La culture du tabac a fait de grands progrès depuis quelques années ; de 300 hectares en 1920, elle a bondi en 1925 à 649, dont 277 hectares pour les colons européens et 372 pour les indigènes. Les cultures maraîchères ont pris aussi une grande importance ; 152 hectares leur étaient consacrés en 1925, dont 74 aux pommes de terre primeurs. On comptait en outre à la même date 202 hectares de prairies naturelles et 36 de prairies artificielles qui permettaient d'entretenir un cheptel de 272 bovins, de 230 chevaux et de 109 mulets ; le troupeau des ovins a décru considérablement : 85 têtes contre 1.200 en 1901.

A quelques kilomètres de l'Alma, végétaient les deux villages voisins de Saint-Pierre et de Saint-Paul créés depuis dix ans ; c'était la conséquence des conditions défectueuses de leur installation : l'eau manquait complètement au village de Saint-Pierre ; la route de jonction avec Alger par l'Alma n'avait été achevée qu'en 1863, celle du Fondouk n'était pas encore commencée. En outre les terres étaient peu fertiles. « Les concessions, déclare un propriétaire de la localité, n'ont pas une étendue de plus de 10 hectares au lieu de 15 au moins qui auraient été nécessaires pour fournir du pâturage aux bestiaux, les terres sont très fortes, et depuis 8 ans la meilleure récolte de blé a été de 5 quintaux métriques à l'hectare ; aussi, les colons sont tous ruinés. « L'administration semble se désintéresser complètement de ces deux centres. « Il n'y a pas d'école à Saint-Pierre-Saint-Paul ; les habitants sont obligés d'envoyer leurs enfants au loin à travers des pays déserts. Il est nécessaire de construire une école dans ces villages, ou bien d'obliger l'instituteur de l'Alma d'y aller deux fois par semaine. L'assistance publique fait également défaut. Le médecin de l'Alma est trop âgé pour venir. Celui du Fondouk ne veut pas. Le service religieux n'est pas organisé [1]. »

Nonobstant, ces deux villages furent désignés en 1872 pour recevoir 15 immigrants alsaciens-lorrains. Leur territoire trop exigu fut alors porté à 700 hectares et, 6 ans après, à 798, par adjonction au périmètre primitif

1. *Enquête agricole de* 1868.

des terres séquestrées des Kachenas de la plaine et du douar Arbatache, ce qui permit d'établir 17 concessionnaires nouveaux[1].

Au 1er septembre 1875, 28 concessionnaires nouveaux étaient installés dont 13 Alsaciens-Lorrains, 4 émigrants de la métropole et 11 Algériens.

Quatre ans après, les villages de Saint-Pierre-Saint-Paul comptaient un total de 60 concessionnaires, dont 38 Français, 13 Alsaciens-Lorrains et 12 Espagnols. La situation sanitaire bonne à Saint-Paul, qui était situé sur un plateau de 65 mètres d'altitude, l'était moins à Saint-Pierre placé dans un cul-de-sac de la vallée du Boudouaou. 637 hectares avaient été mis en culture, dont 435 en céréales, 13 en tabac et 12 en vigne. Bref, les progrès réalisés étaient dans l'ensemble satisfaisants. « A part quelques Alsaciens-Lorrains, écrivait le maire au préfet, qui après avoir contracté des dettes en vivant dans l'oisiveté la plus complète et adonnés aux boisssons ont été obligés de vendre leur concession et de quitter le pays, tous les attributaires résident sur leur concession. La plupart sont parvenus par une conduite tranquille et laborieuse à se créer une situation matérielle satisfaisante[2]. » A Saint-Pierre-Saint-Paul, de même qu'à l'Alma, les déchets parmi les Alsaciens-Lorrains n'eurent pas d'autre cause que le mauvais recrutement. Il est à remarquer qu'ils furent d'ailleurs moins grands que dans les villages créés de toutes pièces à leur intention par les soins de l'administration. Stimulés par l'exemple des anciens colons qui pouvaient, le cas échéant, leur procurer du travail, les nouveaux venus avaient l'avantage de trouver un remède contre leur ignorance agricole et leur dénûment. Comme par ailleurs, ils étaient mis en présence de villages déjà existants, pourvus en général d'eau et de chemins d'accès, leur dépaysement était moins brusque, leur adaption plus facile et leurs chances de réussite plus grandes.

La population européenne de Saint-Pierre-Saint-Paul, après avoir progressé de 254 en 1891 à 291 en 1911, est descendue ensuite à 259 en 1921 et à 231 en 1926. De 1911 à 1921, 9 colons ont vendu leurs propriétés à des indigènes. L'effectif de ces derniers, presque tous kabyles, a fait des progrès sensibles, passant de 876 en 1911 à 1.336 au dernier recensement.

Les colons de ce centre s'adonnent surtout à la culture des céréales qui, après être tombée à 318 hectares en 1901, occupe maintenant à peu

1. V. Arch. G. G. Dossier Emigration alsacienne. 4 cartons. Arch. Préf. Alger. K 72, 84, 109, 153, 154 et 155.
2. 15 août 1878. Arch. G. G. Emigration alsacienne.

près la même étendue qu'en 1879, 410 hectares, dont 240 sont ensemencés en blé, 10 en orge et 160 en avoine ; les céréales indigènes couvrent 813 hectares. Le vignoble, qui a été constitué surtout à partir de 1890, couvrait en 1901 une étendue de 384 hectares ; fait très rare dans la plaine, cette étendue à diminué : elle ne dépassait pas 308 hectares en 1925. Comme à l'Alma, le tabac a pris de l'importance depuis quelques années ; il couvrait en 1925 une superficie de 545 hectares, dont 167 pour les Européens et 382 pour les indigènes. L'élevage, qui ne dispose que de 80 hectares de prairies naturelles, est peu développé : 180 bovins, 55 chevaux, 30 mulets et 190 moutons en 1925.

CHAPITRE IV

LES ESSAIS DE COLONISATION MARITIME.

Deux essais importants de colonisation assistée avaient été faits par l'administration, le premier avec les colonies agricoles de 1848, le deuxième avec les Alsaciens-Lorrains après 1871 ; tous les deux avaient abouti à un échec. L'administration allait-elle être plus heureuse dans un troisième essai du même système appliqué à la colonisation maritime ?

Le passé était peu encourageant. Aucune des tentatives de création de villages de pêcheurs faites jusque là n'avait réussi : ni celle du comte Guyot faite en 1845 à Ain Benian (Guyotville), où les 200 familles prévues manquèrent à l'appel ; ni, l'année suivante, celle de Notre-Dame de Fouka ; ni, en 1848, celle de Sidi Feruch, que les 12 familles de pêcheurs bretons abandonnèrent bientôt découragés ; ni celle de 1872, faite par l'amiral de Gueydon dans le massif de l'Edough, à Herbillon, où les 30 familles de pêcheurs corses quittèrent les filets pour la charrue ; ni celle de 1890, faite par des industriels, encouragés par le gouverneur général Tirman, à Stora, Philippeville et Collo, avec le concours de 30 familles bretonnes qui, employées dans des usines de salaisons et de conserves de poissons, s'en retournèrent bientôt dans leur pays natal ; ni enfin celle faite l'année suivante à Philippeville avec 12 familles de Collioure qui, malgré l'allocation d'une prime de 200 francs et d'une indemnité de logement de 10 francs par mois, demandèrent leur rapatriement.

Sans se laisser décourager par ces échecs successifs, le gouverneur général Cambon adressait aux préfets d'Algérie, le 18 novembre 1891, une circulaire leur demandant de « rechercher les emplacements situés à proximité de grands centres de consommation qui se prêteraient le mieux à l'installation de familles de pêcheurs auxquels l'administration pourrait accorder certaines faveurs et la concession de quelques hectares de culture. Il était temps de contrebalancer l'influence étrangère prépondérante dans ce domaine. « Il serait très utile, ajoutait-il, au point de vue français,

qu'une population maritime de la métropole vînt peupler nos côtes, les reconnaître, contribuer à leur défense et au recrutement de la flotte, le cas échéant. »

A la suite des recherches faites par le service de la colonisation, il décida de faire des essais de colonisation maritime non loin d'Alger, dans la région du cap Matifou. Trois villages furent successivement créés [1].

Le premier, Jean Bart, fondé en 1892 à 2 kilomètres à l'ouest d'Aïn Taya, comprit 12 maisons doubles construites sur un type uniforme et composées de deux logements de deux pièces au rez-de-chaussée avec un étage, ainsi qu'une petite église avec presbytère, une maison d'école et un lavoir. Le territoire de ce nouveau centre, qui occupait une superficie de 14 hectares, avait été constitué au moyen de l'expropriation de terres appartenant à la famille de la Villegontier. Un petit lot de jardin était joint à chaque maison.

Tandis qu'elle s'occupait de la création du village de Jean-Bart, l'administration projetait d'établir un nouveau village de pêcheurs près de l'embouchure de la rivière de la Reghaïa sur un terrain que lui avaient cédé gracieusement les héritiers Chazet. Une mission d'études fut constituée qui se rendit sur les lieux et constata que la plage était ouverte à tous les vents du nord-ouest au nord-est et que la petite pointe rocheuse qui se trouvait sur cette partie de la côte n'abritait qu'une surface extrêmement restreinte. Pour rendre cette plage abordable aux embarcations de pêche, il serait nécessaire de créer un abri dont la construction coûterait fort cher.

Tout en renonçant à ce projet, le gouverneur général, dans le but d'utiliser les terres disponibles pour la colonisation, fit examiner la possibilité de créeer un centre maraîcher de 30 feux sur le même emplacement en donnant à chaque concessionnaire une étendue de 2 hectares. Mais il fut reconnu que la dépense à engager pour l'installation de ce village, y compris l'acquisition indispensable de terrains complémentaires, atteindrait le chiffre élevé de 80.000 f. De plus, les travaux de captage d'une source n'ayant donné qu'un débit de 12 litres à la minutes, il ne serait possible d'irriguer que 20 ares, ce qui était à fait insuffisant. Enfin, il ne paraissait pas possible qu'une famille pût assurer son existence avec 2 hectares seu-

1. Arch. G. G. Dossier de la colonisation maritime (6 liasses). Arch. Préf. Alger. K 128-129. Garrot. *La colonisation maritime en Algérie.* Aug. Bernard. *La colonisation maritime en Algérie* (dans l'Algérie nouvelle). 1898. Bonnard. *Pêches côtières et colonisation maritime en Algérie,* 1902.

lement de terres situées à une trentaine de kilomètres d'Alger ; les maraîchers auraient à parcourir une trop grande distance pour aller vendre leurs produits à la capitale et ne pourraient lutter contre la concurrence de leurs camarades d'Hussein Dey ou de Guyotville dont les propriétés atteignaient en moyenne 5 hectares. Aussi le projet de constitution du nouveau village, qui devait prendre le nom de Suffren, fut-il abandonné par l'administration.

Le deuxième village de pêcheurs, Surcouf, fut créé en 1893 à 1.800 mètres à l'est d'Ain Taya, à l'endroit appelé Petit Matifou où existait déjà un petit hameau. Il comprit 10 maisons doubles construites sur le modèle légèrement modifié de celles de Jean Bart. La superficie du territoire était de 8 hectares seulement divisés en 21 lots. Le périmètre avait été constitué par voie d'expropriation et les dépenses s'étaient élevées à 13.660 frs.

Le troisième, Lapérouse, fondé en 1897 à l'intérieur de la baie et en face d'Alger, entre le lazaret du cap Matifou et les ruines de Rusguniæ, renferma 20 maisons simples donnant sur deux rues, l'une parallèle, l'autre perpendiculaire à la mer.

La situation nautique de ces trois centres était inégalement favorable. Juché sur des falaises à pic surplombant une crique semée de rochers, Jean Bart n'était nullement protégé contre les vents d'est, ni du nord-est ; les barques n'étant pas abritées naturellement devaient être hissées par une manœuvre pénible contre les flancs des falaises ; par contre, il était abrité contre les vents d'ouest et du sud-ouest et, quand ces derniers soufflaient, la pêche était possible, alors qu'elle ne l'était pas dans la baie d'Alger. A Surcouf, des ilôts rocheux qui s'avançaient parallèlement à la plage pouvaient former de bons abris, à condition d'être réunis entre eux, comme l'avait fait Keïr ed Din à Alger. C'était Lapérouse qui était de beaucoup le mieux situé et le mieux abrité ; les pentes douces du rivage contribuaient en outre à atténuer la violence des vagues.

L'alimentation en eau douce fut assez difficile à assurer à Jean Bart et à Lapérouse ; on dut capter une source importante près du hameau de Suffren (Ain Beïda) ; les frais d'adduction s'élevèrent à 45.000 francs.

Pour attirer des pêcheurs, l'administration leur fit de gros avantages. Elle se chargeait de tous les frais de transport depuis le lieu de départ jusqu'à destination et donnait à tout arrivant un secours de 200 francs pour frais d'installation, la jouissance d'une maison avec un jardin, un lot de culture d'une vingtaine d'ares, une barque complètement armée avec

engins et filets de pêche pour deux familles voisines. Au bout de cinq années de résidence, chaque famille devenait propriétaire de la maison, du terrain et de la moitié de l'embarcation.

A la fin de 1895, les dépenses concernant la création des deux premiers centres dépassaient 400.000 francs. Celles relatives à Jean-Bart s'élevaient à environ 300.000 francs, dont :

22.000 pour achat de terres,
75.000 pour travaux d'installation (chaque maison avait coûté en moyenne 4.000 francs),
70.000 pour travaux d'alimentation en eau,
47.000 pour la construction d'une école, d'une église et d'un presbytère,
35.000 pour primes d'émigration, secours, frais de transport et de rapatriement,
17.000 pour matériel de pêche. Le prix de revient d'installation de chaque famille s'élevait ainsi à environ 18.000 francs.

Les dépenses relatives à Surcouf atteignaient 125.000 francs, dont :

12.000 pour achat de terre,
65.000 pour travaux d'installation (le coût de chaque maison était évalué à 5.400 francs),
24.000 pour la construction d'une école,
10.000 pour le matériel de pêche et l'atelier de salaisons [1].

Le peuplement de ces centres fut effectué par l'intermédiaire des préfets de la métropole et d'agents recruteurs. Pour Jean-Bart et Surcouf, le gouverneur général fit appel à un certain Baldi, officier des douanes en retraite. Cet officier raccoleur reçut pour mission de se rendre dans la plupart des centres de pêche de la Méditerranée et de l'Océan, de donner aux pêcheurs qui voudraient venir s'installer en Algérie connaissance des conditions de leur admission, des avantages qui leur seraient accordés et de leur faire signer un engagement écrit ; le recrutement une fois assuré, il devait s'entendre avec un ou plusieurs constructeurs de bateaux de Port-Vendres ou des environs pour la fourniture, dans un délai de trois mois, de 12 bateaux de pêche complètement gréés.

Jean-Bart fut peuplé par 24 familles de pêcheurs, en majorité catalans.

1. V. Arch. G. G. Colonisation maritime. Liasses, 2, 3, 4, 5 et 6.

5 de ces pêcheurs furent installés avec leur famille en 1893 [1], 11 en 1894 [2] et 11 l'année suivante [3] ; trois partants furent remplacés l'année même de leur départ.

A Surcouf, 13 familles de pêcheurs furent installées en 1895 ; elles venaient de Port-Vendres, Toulon, Saint-Tropez et Cannes.

Le peuplement de Lapérouse fut assuré par l'agent recruteur Grésillon, dont le champ d'action fut limité à la Corse. 18 familles originaires de Bastia et d'Ajaccio vinrent s'établir en 1897.

Les nouveaux pêcheurs se livrèrent surtout à la pêche de la sardine et de la bonite. Une usine pour la fabrication des conserves de sardines fut installée à Surcouf, dans une maison double mise à la disposition d'un industriel qui eut recours à la main-d'œuvre de femmes de pêcheurs, de femmes d'Ain Taya et de quelques indigènes.

Les énormes avantages faits à ces marins par l'administration furent-ils compensés par leur prospérité ? On est malheureusement obligé de répondre par la négative. C'est que « le poisson ne donne pas en abondance » et que « la vente est mauvaise en général », constate l'inspecteur de colonisation maritime Grima, maître de timonerie en retraite [4]. « La vente du peu de poisson que nous pouvons prendre est insuffisante à nous faire vivre » déclare un pêcheur de Surcouf. « Les pêcheurs ne mangent pas du pain tous les jours, atteste un colon non pêcheur du même centre. J'ai dû avancer tout récemment 10 francs à l'un d'eux pour payer le rôle de son bateau. Il y a un mois, un autre, qui fut plusieurs jours sans pouvoir pêcher par suite du gros temps, a dû aller déterrer des pommes de terres de semences qu'il avait plantées et manquer ainsi sa récolte [5] ».

Les pêcheurs se plaignent de l'insuffisance de leur outillage, principalement de leurs filets. « Lorsque nous sommes arrivés, déclare l'un d'entre eux installé à Surcouf, le gouverneur général, comme il s'y était engagé,

1. Ce furent Alonges, Escoubeyron, Brousse et Rière de Port Vendres, Jeanselme de La Seyne.

2. Le Garrec et Salin de Lorient, Désulier de Toulon, Vessière, Lassalle Bernard, Lassalle Laurent et Lassalle Jean de la Teste de Buch (Gironde), Mortédo Pierre (parti peu après), Mortédo Ferdinand et Bachi d'Ajaccio, et Sansépée, dont le lieu d'origine n'est pas indiqué sur le contrôle nominatif. Arch. G. G. Colonisation maritime.

3. Calvo de Port-Vendres et Quilicci d'Ajaccio, partis tous les deux peu après leur départ, Lambert, Lafont, Stagnaro François et Stagnaro Joseph, Agens, Pastorel, Thurel, Chauvin et Lambroschini.

4. Rapport du 5 septembre 1894 sur Jean Bart. Arch. G. G. Col. marit.

5. *Akhbar*, 28 juillet 1896.

nous a ouvert un crédit de 400 francs par famille pour acheter nos engins de pêche chez certaine revendeuse d'Alger dont le nom finit en i. Cette revendeuse aurait eu, paraît-il, la fourniture de nos engins par adjudication. Elle nous a compté nos filets à des prix exorbitants. J'offre de faire la preuve que ces filets, qu'on a fait payer 400 francs au gouvernement, représentent à peine une valeur de 200 francs d'après les prix courants des fabricants de France. Presque tous nos filets sont des filets à sardine, ce qui nous force à faire cette pêche très peu rémunératrice pour nous, si elle l'est pour M. Dion, le sardinier qui est établi sur notre plage et nous achète à un taux dérisoire notre pêche. Nous avons à peine quelques centaines de mètres de filets propres à la pêche du poisson des bas-fonds et encore, sous peine de les voir pourrir en un mois, devons-nous les laisser sécher un jour sur deux. Nous pleurons de rage, ajoute-t-il, en voyant les Napolitains d'Alger, très bien outillés eux, venir enlever dans nos eaux le poisson que nous ne pouvons pas pêcher faute de filets [1]. »

Ils se plaignent aussi de l'hostilité que leur témoignent parfois les Arabes. « Le sieur Lassalle Bernard et le novice Bachi se trouvaient à la pêche à l'embouchure de la rivière de la Reghaïa dimanche matin, vers une heure, lorsqu'ils furent assaillis à coups de pierres par un groupe d'Arabes. Trois fois ils tentèrent de remettre les filets à la mer et, à chaque fois, on leur lançait des pierres. Un des assaillants leur dit qu'ils n'avaient pas le droit de pêcher dans ces parages et que, s'ils continuaient, ils allaient recevoir des coups de feu. Ne pouvant tenir dans cette situation, ils durent abandonner la pêche et prendre le large [2]. » Découragés, les nouveaux pêcheurs demandèrent à plusieurs reprises leur retour en masse dans la métropole [3].

Le gouverneur général Cambon, qui avait à cœur de les fixer définitivement en Algérie, leur fit délivrer à maintes reprises des secours pour chômage forcé, des médicaments et des soins médicaux gratuits, des indemnités pour matériel perdu ou détérioré (quelquefois par leur faute) [4]. Parfois,

1. *Akhbar*, 18 juillet 1896.
2. Arch. G. G. Colonisation maritime.
3. Le poisson capturé était vendu à des marchands qui venaient en prendre livraison sur place et le revendaient ensuite dans les villages voisins ou à Alger. Les revendeurs d'Alger ayant exploité un peu trop les pêcheurs, ceux-ci, sur les conseils d'un chef de bureau du service de la colonisation, s'organisèrent en syndicat et envoyèrent deux délégués à Alger qui effectuèrent directement la vente.
4. Voici un exemple entre autres. « La semaine dernière, rapporte l'inspecteur de colonisation Grima, le marin Désulier se trouvait près de la pointe du cap Matifou et a perdu

c'est un véritable ultimatum qu'ils adressent au gouverneur général. « Nous demandons pour pouvoir vivre, écrivent les pêcheurs de Surcouf, un crédit de 2.000 francs à répartir entre nos neuf familles pour achat de nos filets. Nous avons sollicité une audience du gouverneur général et, si on nous refuse ce que nous demandons, nous conduirons nos embarcations à Alger et réclamerons notre rapatriement [1]. » Ces « incorrigibles quémandeurs » obtinrent même pendant quelque temps la garantie d'un gain fixe, quel que fût le résultat de leur pêche.

Mais dès que leur puissant protecteur, le gouverneur général Cambon fut parti (octobre 1897), leurs réclamations restèrent souvent sans réponse. Plusieurs familles s'en retournèrent en France ; elles furent remplacées peu après par de nouvelles. Mais beaucoup de celles qui restaient n'attendirent, pour les imiter, que l'expiration des 5 ans de séjour imposés pour acquérir le droit à la propriété définitive de leur concession et par suite la faculté de vendre. En 1900, 5 familles de Jean-Bart avaient déjà vendu leur concession à des prix variant entre 1.300 et 2.000 francs [2] ; les familles restantes ne faisaient pas toutes partie du peuplement primitif. En 1905, il n'y avait plus dans chacun des deux autres centres que 7 pêcheurs ; les vides avaient été comblés par des familles originaires de l'Algérie. Des 17 embarcations fournies à Lapérouse, les unes étaient éventrées, les autres à moitié pleines de détritus de toutes sortes.

Les dépenses de toute nature faites pour ces trois essais de colonisation maritime, frais d'installation, secours en argent accordés pour chômage ou à l'occasion de naissances, premières communions et décès, gratuité du service médical, remplacement de matériel perdu ou détérioré, s'élevaient en 1900, d'après les calculs du service de la colonisation, *à plus d'un million*. Le matériel de pêche avait coûté à lui seul près de 200.000 francs.

Pour mettre un terme à ces dépenses vraiment exagérées, il fut décidé, sur la demande du rapporteur du budget de l'Algérie, que les trois villages de pêcheurs seraient traités désormais comme tous les autres centres de

son grappin et son aussière dans les rochers ; il se trouve par suite exposé la nuit à être jeté à la côte, n'ayant qu'une gueuse pour mouiller son embarcation sur le lieu de pêche. Il demande à M. le secrétaire général de vouloir bien lui venir en aide. La dépense ne dépassera pas 20 francs. » Arch. G. G. Colonisation maritime.

1. *Akhbar*, du 17 juillet 1896.

2. Ces partants étaient Brousse, qui avait vendu sa concession pour 1.400 francs à Monnier de Mustapha, Désulier pour 2.000 à un fermier de l'Arba, Bachi pour 1.300 à la servante du curé de Jean Bart, Lassalle Jean à la veuve Lassalle.

colonisation. En conséquence, le 22 septembre 1900, les ouvrages et bâtiments communaux furent remis à la commune d'Aïn Taya. Peu après, étaient supprimées les subventions pour le service médical et la fourniture des médicaments.

Les résultats obtenus n'étaient nullement en rapport avec les sacrifices consentis par l'administration. Ce système de colonisation assistée, qui supprime presque entièrement l'initiative individuelle, est atteint d'un vice originel ; les expériences tentées auparavant étaient suffisamment concluantes. L'administration le reconnaissait d'ailleurs elle-même dès la fin de 1897. « Les pêcheurs n'ont pas fait tous les efforts voulus pour tirer parti de la situation qui leur a été faite ; ils ont toujours compté plus ou moins sur l'administration et, bercés de cette illusion, ils attendaient d'elle aide et assistance, espérant que l'une ou l'autre ne leur ferait jamais défaut. » Cette aide et cette assistance ne furent au surplus guère appréciées des pêcheurs : en novembre 1897 ils vinrent faire une manifestation violente contre le gouvernement général, coupable, selon eux, de ne pas leur témoigner assez d'intérêt et ils accueillirent par des huées et des clameurs hostiles une commission d'enquête envoyée sur place pour examiner si leurs réclamations étaient fondées.

Quelles sont les causes de cet échec ?

Faut-il en premier lieu l'attribuer, comme il est arrivé si souvent, à la médiocrité du recrutement ? « On a prétendu, dit Garrot, que les pêcheurs habitant ces villages avaient été mal recrutés, qu'on avait ramassé sur les quais des villes maritimes de la métropole et de la Corse de soi-disant gens de mer inoccupés faute d'aptitude et de bonne volonté et que, les traitant en articles dits « d'exportation », on les avait envoyés en Algérie pour en débarrasser la police des cabarets. On est allé jusqu'à accuser ces braves gens d'inexpérience dans l'exercice de leur profession et d'ignorance des choses de la mer et on n'a pas craint, pour pallier les fautes commises dans leur installation, de faire retomber leur échec, dont d'autres sont la cause, sur la paresse et des vices d'intempérance. L'intempérance pour des chefs de famille qui ne peuvent pas donner tous les jours du pain à leurs enfants ! Ces assertions trop souvent répétées sont autant d'erreurs graves, pour ne pas dire de calomnies, émises par des gens désireux d'abriter sous une diversion les responsabilités encourues [1]. » Certes, Garrot a raison de nous

1. Garrot, *La colonisation maritime en Algérie*, p. 97.

mettre en garde contre cette tendance un peu naturelle a voir de prime abord dans ces pêcheurs qui n'ont pas su réussir un ramassis d'incapables ou de vicieux, mais il exagère aussi dans le sens opposé ; tous les pêcheurs ne furent pas des modèles de travail ni de conduite, il y eut un certain nombre de brebis galeuses dans le troupeau. « S'il se produisait des demandes nouvelles en assez grand nombre, dit le rapporteur de la commission d'inspection des colonies maritimes, on devrait chercher à en profiter pour éliminer quelques-unes des familles déjà installées qui laissent à désirer sous le rapport du travail et de la conduite [1]. »

Ce dont pouvaient se plaindre les pêcheurs sérieux, et dont l'administration ne s'était guère souciée, c'était un abri pour leurs embarcations. Dès que le vent commençait à se lever, ils étaient contraints d'abandonner leur pêche pour venir hisser le plus tôt possible leurs barques sur les flancs des falaises ; s'ils tardaient un peu, l'atterrissage devenait difficile et dangereux. Le mauvais temps durait-il plusieurs jours ? C'était le chômage forcé pendant lequel ils ne pouvaient se procurer des ressources pour subvenir à l'entretien de leur famille. A Alger, les pêcheurs italiens naturalisés n'étaient point gênés par ces contretemps. « Leurs barques amarrées dans les ports peuvent mettre à la voile, dit Garrot, dès qu'apparait une accalmie et revenir au havre à la moindre menace. Dans les moments de chômage forcé, les équipages peuvent vaquer en toute sécurité sur nos quais aux réparations à faire à leurs filets et aux embarcations. Les femmes et les filles des pêcheurs peuvent aider en tout temps à leur tour aux ressources du ménage en louant leurs services aux habitants des villes chez lesquels la plupart d'entre elles trouvent à s'occuper en qualité d'ouvrières et de ménagères, précieuse ressource pour la famille dont la distance à parcourir enlève la facilité aux femmes et aux filles des marins occupant nos villages maritimes [2]. » Pour procurer des ressources supplémentaires aux familles des pêcheurs et occuper les loisirs de chômage, il n'y avait qu'à accorder à chacune d'entre elles une concession de 3 ou 4 hectares de terres. Cambon y pensa, mais ne mit pas cette idée à exécution.

Ce qui manquait aussi aux pêcheurs, c'était la proximité d'un grand centre de consommation. Or Alger, par la voie de terre, était trop éloignée de chacun des villages maritimes ; faute de moyens de transport rapides,

1. Rapport du 16 juin 1896. Arch. G. G. Colonisation maritime.
2. Garrot, ouv. cité, p. 108.

JEAN BART. Les maisons des pêcheurs.

JEAN BART. La crique des pêcheurs.

le poisson ne pouvait arriver à Alger qu'assez tard et le prix de vente était grevé de ces frais de transport ; par voie de mer, le transport était presque aussi onéreux par suite du temps perdu et ne pouvait se faire que par temps calme. Aussi le produit de la pêche était-il vendu presque uniquement dans les villages voisins à des prix peu rénumérateurs.

Les dépenses engagées par l'administration ne le furent pourtant pas en pure perte. Si les pêcheurs français installés par le Gouvernement général peuvent se compter à présent sur les doigts de la main, les vides occasionnés par les départs ont été comblés, et au delà, par des pêcheurs étrangers et surtout des colons, en majorité également d'origine étrangère, qui ont fait des plantations de vigne ou qui s'adonnent à la culture des primeurs, dont l'écoulement sur la capitale est facilité par le chemin de fer sur routes d'Alger à Ain Taya. En outre, grâce à leur exposition favorable et à la présence de petites plages sur leur côte, les trois villages maritimes sont devenus des stations estivales que fréquentent de plus en plus des familles d'Alger ou de la plaine. A côté des anciennes maisons de pêcheurs de Jean Bart, se sont construites une quarantaine de villas où viennent se reposer tous les ans une centaine d'estiveurs. Lapérouse en reçoit un nombre à peu près égal [1]. Quant à Surcouf, dont la petite plage située au pied d'une falaise est d'un accès assez difficile, c'est la station la plus suivie ; deux ou trois cents personnes viennent y séjourner pendant la saison ; le ravitaillement en poisson frais est assuré par les 5 ou 6 pêcheurs de la localité.

La population nouvelle des trois villages maritimes a progressé d'un mouvement continu. A Jean-Bart, elle a passé de 54 en 1901 à 66 en 1911 pour atteindre 124 en 1921. Cet accroissement est dû exclusivement à l'apport de l'élément étranger, si l'on en croit les chiffres de ce dernier recensement qui ne signalent que 15 Français d'origine. Ainsi le village de pêcheurs français qu'avait voulu fonder le gouverneur général Cambon et pour lequel il a dépensé plus de 300.000 francs n'est plus guère actuellement qu'un village d'Espagnols francisés. Le recensement de 1926 accuse une population européenne de 109 habitants et une population indigène de 76. A Surcouf, l'effectif des Européens s'est élevé de 70 individus en 1901 à 82 en 1911 et à 122 en 1921, sur lesquels la moitié sont portés comme

1. Le nombre des maisons construites à Lapérouse de 1914 à 1923 s'élève à 16.

Français d'origine ; l'élément français n'a pas été submergé ici par l'élément étranger.

Il n'en a pas été de même à Lapérouse où la population d'origine française ne dépasse pas 15 habitants d'après le recensement de 1921. L'effectif des Européens est descendu de 146 en 1901 à 120 en 1921. L'exploitation intensive des carrières provoquée par les travaux d'agrandissement du port d'Alger a produit un afflux temporaire d'ouvriers, qui a porté le chiffre des Européens à 232 et celui des indigènes à 271, au recensement de 1926.

B. *DÉVELOPPEMENT DES ANCIENS CENTRES*

De 1859 à nos jours, l'histoire des nombreux centres fondés jusqu'alors dans la plaine de la Mitidja n'est autre que celle de leur développement démographique, de leur développement agricole et, pour certains d'entre eux, de leur développement industriel.

C'est ce développement qui attire l'attention de tous les visiteurs ou voyageurs qui ont l'occasion de parcourir la plaine. Ainsi, le Président de la Société impériale d'Alger qui, en 1864, rayonna dans la région de Blida, de Boufarik et d'Oued el Alleug. « Partout de magnifiques récoltes, des céréales couvrent les riches parties inférieures de la plaine et les terrains d'alluvions de l'Atlas. C'est dans ces derniers que la vigne se plaît particulièrement à étaler ses premiers pampres. De magnifiques guérets, sans aucun mélange d'herbes parasites, montrent aux yeux satisfaits de l'agriculteur leurs teintes brunes, noircies par le fumier des étables ; ils attendent, s'ils ne les ont déjà reçus, les cotonniers et le tabac succédant immédiatement aux orges plantureuses déjà mangées sur place et au ratelier par de nombreux bestiaux. Les grandes nappes jaunes de colzas en fleurs s'étalent orgueilleusement à côté des fleurs plus modestes, mais en plus grande quantité, des lins qui doivent suppléer à la pénurie du textile principal occasionnée par la guerre fratricide de l'Amérique. Les plantations d'orangers et de citronniers se succèdent. De belles prairies naturelles à perte de vue se mélangent aux luzernes, irriguées par des eaux bienfaisantes recueillies avec soin.

Quand on a été témoin, ajoute-t-il, de cette végétation luxuriante, des magnifiques constructions rurales placées au milieu d'elles, quand on a vu ces villages rapprochés, où respire l'aisance, ces magnifiques troupeaux parcourant les pâturages, garnissant les étables, aux rateliers largement pourvus, et qu'on se reporte au temps très rapproché de nous, où tous ces terrains étaient couverts de marais infects et de broussailles impénétrables, on se sent saisi d'admiration pour les hommes qui ont fait de pareilles choses [1]. »

1. *Bulletin de la Société des Agriculteurs d'Algérie*, 1864, p. 308-309.

En 1878, le savant voyageur russe Tchihatchef était plein d'une égale admiration en constatant les merveilleuses transformations opérées dans la région. « La plaine de la Mitidja est une de ces nombreuses localités de l'Algérie qui me frappèrent par le contraste entre ce qu'elles sont aujourd'hui et ce qu'elles étaient lors de ma visite à Alger. A cette époque remontant à 30 ans, j'osai rarement me hasarder dans cette plaine sans avoir une escorte militaire. Nous cheminions l'arme au bras en nous tenant à une distance respectueuse des tentes arabes ; et quand notre marche n'était pas arrêtée par des rencontres hostiles, elle était souvent entravée par les marécages où les chevaux s'embourbaient. Quelle métamorphose toute la contrée a subi depuis cette époque ! Aujourd'hui, la plaine que je parcourais seul, sans armes, est sillonnée en tous sens par des routes carrossables : au lieu de tentes nomades, on voit des villages florissants ; des champs cultivés et des taillis ont remplacé les marais, les déserts déboisés ; les cours d'eau refoulés dans leur lit sont traversés par de solides et d'élégants ponts en pierre [1]. »

Sans entrer dans l'étude détaillée des progrès réalisés dans chaque centre, bornons-nous à jeter, à titre d'exemple, un coup d'œil sur les localités de Boufarik et d'Oued el Alleug dans la partie centrale de la plaine, de Fort de l'Eau et de Maison Carrée dans la partie orientale.

Boufarik, en 1868, n'est âgé que d'une trentaine d'années et pourtant on le compare déjà volontiers à une petite ville de France, tant la tranformation opérée sur cet ancien marécage est profonde. « Bien des cases attendent encore leurs constructions ; mais, il n'y a pas là un bien grand mal, puisque ce qui n'est pas maison est jardin. Cette disposition présente cet avantage de faire de Boufarik une ville de villas : chaque habitation y a en effet son verger, son potager, son jardin d'agrément, son champ ; elle s'y baigne dans la verdure ; les fruits, les fleurs, le tabac, le pain même y sont à la main du maître ; car rien ne l'empêche de mettre la charrue et d'y jeter du blé pour sa consommation.

Il n'est rien de coquet, d'européen, de français surtout comme ces petites maisons dont les toits rouges émergent d'un nid de verdure... Boufarik rappelle... volontiers nos villes à parcs impériaux : c'est Versailles,

1. Tchihatchef. *Espagne, Algérie, Tunisie*, 1880, p. 135.

Cf. pl. 280-281.

La région de Boufarik. État actuel.
(Extrait de la carte au 1/50.000).

Cf. pl. 248-249.

La région de Blida. État actuel.

Saint-Cloud avec leurs grands arbres, avec leur calme, avec leurs larges rues. Je ne sais rien d'aussi vigoureusement splendide que ces platanes de seize ans qu'on dirait plusieurs fois séculaires ! Comme l'air circule et s'épure sous ces nefs plafonnées de verdure, et à voûtes perdues dans les airs comme celles de nos vieilles cathédrales gothiques !... Les squares, chargés de parfums comme des encensoirs, ont une odeur de Fête-Dieu qui ravit ;... toute la gamme des verts, depuis le vert tendre du hêtre jusqu'au vert sombre de l'if, se fond là en un fouillis délicieux dans lequel l'œil boit la fraîcheur à longs traits. Quand la lune argente cette féérie végétale, quand ses rayons à reflets métalliques jouent dans les gerbes de cristal liquide, qu'ils transforment en une aigrette étincelante pleurant par de gracieuses paraboles des poignés de diamants, c'est à se croire dans les délicieux jardins d'Eden que le Prophète promet aux croyants [1]. »

Son marché de plus en plus fréquenté lui donne à la fois beaucoup d'animation et de pittoresque. « Dès le dimanche soir, les routes qui aboutissent à Boufarik s'encombrent de voitures, de charrettes, de cabriolets, de corricolos, de diligences, de piétons, de gens à cheval, à mulet, à bourriquet, de troupeaux qui se dirigent avec plus ou moins de rapidité vers ce centre d'attraction du mercantilisme. Voitures-corbillards chargées de marchandises variées, mais dépareillées,... corricolos réformés passés voitures « à volonté », et remplis à déborder de marchands d'origine hébraïque : voici le « Léjé Zéfir », le « Chemain de faire », l' « Arrose blanche », le « Veaulovan », « Laiclère », « L'habrize de maire », « La Douce heure des Dames », omnibus qui, jadis, brûlèrent le pavé d'Alger. Une charrette-malle avec couvercle porté fièrement en exergue : « Nuovauté ». C'est encore un enfant de la Judée algérienne qui dirige ce phaéton regorgeant, si nous l'en croyons, de tout ce qu'il y a de plus nouveau. Des chevaux apocalyptiques, des mulets étiques. des bourriquets tannés, tous chargés de tentes, de tapis, de nattes et du matériel de la profession de leur maître, lequel couronne le tout, sont poussés et maintenus à une allure fantastique par le mouvement mécanique de va-et-vient d'une paire de tibias secs comme une trique, qui leur menacent les flancs avec l'imperturbable régularité d'une pendule. Les troupeaux de bovins et d'ovins arrivent par les routes de l'est et de l'ouest... Chacun va prendre sa place dans l'intérieur du marché, excepté les troupeaux, qui ne pénètrent dans l'enceinte que le

1. Trumelet, *Boufarik*, p. 384 et suiv

lendemain, et qui passeront la nuit au dehors, sur un terrain vague ou dans l'oued El Khamis.

Dès le matin du lundi, les routes aboutissant à Boufarik s'encombrent de gens à pied, à cheval, en voiture : acheteurs, vendeurs, flâneurs, curieux, se dirigent vers le lieu du rassemblement : colon-fermier en sarreau de toile bleue, coiffé d'un chapeau à larges bords, un fouet à la main, à cheval sur une bête qui a dû former avec lui l'une des deux extrémités de la charrue, l'antérieure ; colon-propriétaire, en cabriolet ou en break avec sa famille, tenue de gentilhomme campagnard ; maquignons indigènes essayant, avec des savates éperonnées en ergot, de donner des allures fougeuses à des bêtes taillées en acridiens ; piétons kabils chargés comme des bêtes de somme des produits de leurs rudes montagnes ; industriels blidiens, sections des bouchers, des savetiers, des maréchaux-ferrants, professions libérales s'exerçant sur place, et enfin tout le fretin du mercantilisme indigène, depuis le marchand d'allumettes chimiques en détail, jusqu'au négociant en épingles et en aiguilles [1]. »

On rencontre successivement, au milieu d'un brouhaha des plus confus, un grand nombre de maquignons européens et indigènes marchandant à la foule des vendeurs des bœufs des moutons, des chevaux, des mulets ou des ânes, des fripiers et marchands de nouveautés Juifs, des marchands d'huile, de légumes et de fruits Espagnols, Maltais ou Arabes, des marchands de miel et de cires Kabyles. Puis « serrés côte à côte, voici les cordiers de Dekakna et du haouch Khedam, des vanniers chouariens de Mâelma, des vendeurs de toisons et des marchands de volailles et d'œufs des Beni Khelil, des négociants en sel du Sud, des commerçants en savon vert et en moulins arabes des Beni Aïcha et des bernoussiers tailleurs de Blida [2]. » Enfin, des étameurs, des maréchaux-ferrants indigènes, des bouchers Mozabites ou Maures, des Kahouadjis (marchands de café oriental), des savetiers musulmans ou Juifs.

Vers 11 heures, le marché se vide. Des échos continuent encore à résonner dans les cafés où s'achèvent les transactions et peu à peu Boufarik reprend son calme habituel.

Les progrès agricoles marchent de pair avec les progrès commerciaux. Ils s'accentuent surtout à partir de 1880, grâce aux importants capi-

1. Trumelet, ouv. cité, p. 420 et suiv.
2. *Ibid.*

Blida. Orangeries.

Blida. Vue générale.

taux qui sont consacrés aux entreprises agricoles ; en 1877 est créé à Boufarik un Comptoir d'escompte qui, grâce à de larges ouvertures de crédits sur hypothèques ou nantissement, va diminuer la plaie du pays, l'usure, et permettre aux colons de développer leurs plantations de vignes ou d'orangers. Cette institution est complétée par la création de docks destinés à emmagasiner les céréales et d'un Comice agricole, dont le but est de propager les nouvelles méthodes de culture, d'exciter l'émulation par des concours et des expositions et, en général, « d'activer le développement de l'agriculture par tous les moyens en son pouvoir. »

La statistique agricole de 1886 montre le chemin parcouru depuis 1858. Les superficies ensemencées en céréales couvrent plus de 3.000 hectares, dont 1.329 pour le blé, soit une différence en plus de 1.600 hectares par rapport à l'année 1857, non compris les 717 hectares cultivés par les indigènes ; la récolte des Européens atteignit 40.000 quintaux.

Les progrès de la culture de la vigne sont beaucoup plus considérables. Les étendues complantées n'atteignaient pas 50 hectares en 1887, elles s'élèvent, en 1886, à 1.318 et la récolte de vin donne 26.000 hectolitres.

Par contre, la culture du tabac a fortement diminué ; les plantations des Européens sont descendues de 1.125 hectares à 322 ; celles des indigènes couvrent 255 hectares.

La culture des agrumes occupe en 1886 une étendue de 250 hectares et rapporte 40.000 quintaux de fruits, alors qu'en 1857 les plantations d'orangers étaient de faible importance et celles de mandariniers inexistantes.

La culture nouvelle du lin de Riga est pratiquée sur 37 hectares ; elle rapporte 250 kilogs de graines et 2.450 kilogs de filasse que l'on traite sur place dans l'usine fondée en 1865. Celle de la ramie, entreprise à titre d'essai, a donné une récolte de 5.400 kilogs.

De 1886 à nos jours, le trait dominant de l'évolution agricole de Boufarik est l'accroissement considérable de la culture de la vigne. Les superficies complantées atteignent près de 3.000 hectares en 1925, soit une différence en plus de 1.700 hectares par rapport à 1886 ; la production, qui était de 26.000 hectolitres à cette dernière date, s'élève à 56.000 en 1889, à 78.900 en 1894 pour bondir à 210.884 en 1923, à 250.000 en 1924 et en 1925.

Cet accroissement s'est fait surtout aux dépens de la culture des céréales, dont l'étendue ensemencée est tombée à 1.605 hectares en 1925, soit une

différence en moins de 2.100 hectares par rapport à 1886. Le blé couvre actuellement [1] une superficie de 582 hectares, dont 255 pour les Européens et 372 pour les indigènes ; la production ressort à 8.658 quintaux. L'orge occupe une étendue moindre : 376 hectares, dont 225 pour les Européens et 151 seulement pour les indigènes ; la production s'élève à 7.218 quintaux. C'est l'avoine qui est la plus cultivée, 612 hectares, principalement par les colons européens, 457 hectares. Le maïs est à peu près délaissé : 35 hectares.

Quant au tabac, la superficie qui lui est consacrée est à peu près la même qu'en 1886 ; 526 hectares contre 577, dont 240 pour les Européens et 286 pour les Indigènes. La production s'est élevée à 540.000 quintaux.

Les agrumes constituent une riche parure à Boufarik, la plus riche du genre dans toute l'Algérie et aussi la plus vaste, 569 hectares. Les oliviers, au nombre de 2.000, produisent environ 400 hectolitres d'huile. Les autres cultures fruitières, notamment celle des pruniers japonais, favorisées par la création d'une fabrique de confitures et propagées par plusieurs grandes pépinières, tendent à prendre de l'importance.

Le géranium rosat et les cultures maraîchères complètent la gamme si variée des productions de Boufarik ; 112 hectares sont consacrés à celui-là, 26 à celles-ci.

Ce centre tient en outre une des premières places dans la Mitidja pour l'élevage, grâce à ses 580 hectares de prairies naturelles, qui produisent annuellement environ 15.000 quintaux de foins et à ses 620 hectares de prairies artificielles, qui donnent plus de 30.000 quintaux de fourrages. Il compte 1.150 bovidés, 518 chevaux, 309 mulets, 480 moutons et 200 porcs.

L'initiative intelligente de ses colons a fait de cette capitale de la plaine un centre industriel. Les industries qui y sont nées sont exclusivement dérivées de l'agriculture ou rattachées à l'agriculture : 5 distilleries d'alcool, 2 fabriques de tartrate, une cave coopérative, une coopérative des sous-produits de la vigne, ou viticoop, une fabrique de confitures, un dock à tabac qui peut abriter et traiter 20.000 quintaux, 2 ateliers de grosse chaudronnerie, 2 petites fonderies, 4 ateliers de constructions mécaniques ou de réparations de matériel agricole, une fabrique de caisses en bois pour l'expédition des agrumes, une scierie mécanique et une briqueterie-tuilerie.

1. *Statistique agricole de* 1925.

Photo Aviation.

BOUFARIK. Vue partielle. Côté ouest.

En bas, à gauche, route de Boufarik à Blida, bordée d'arbres.
Au centre. domaine du camp d'Erlon (orangerie, pépinières, vigne).
A droite, large boulevard planté d'arbres.

Le mouvement de sa population suit une marche parallèle à celle de son développement économique, ainsi qu'il ressort du tableau suivant.

Année	Français	Étrangers	Européens	Indigènes	Total y compris les Juifs
1861	1.433	892	2.325	2.564	4.889
1871	1.647	1.315	2.962	»	»
1891	2.813	1.922	4.735	3.214	8.049
1901	3.754	1.550	5.304	3.777	9.178
1911	4.304 [1]	1.169	5.473	5.372	10.968
1921	4.266	721	4.987	6.604	11.713
1926	4.079	1.252	5.331	7.830	13.035

La progression de l'élément européen n'est interrompue que par la guerre. Pendant la décade 1901-1911, le gain avait été de 496 unités ; l'on constate dans la décade suivante une perte de 169 individus. Le bilan des morts ou disparus de la guerre atteint le chiffre de 150, dont 140 Français et 10 indigènes. Il est à remarquer que l'augmentation de l'élément étranger, de sang en majorité espagnol, ou d'origine étrangère (naturalisés) est plus forte que celle de l'élément de souche française. La population indigène voit son effectif tripler durant la période 1861-1926 ; le dernier recensement de 1926 a accusé la supériorité numérique qu'elle avait conquise en 1921 sur la population européenne et qui s'élève à 2.500 unités.

L'état sanitaire a continué de s'améliorer. Durant la période 1861-1887, les naissances sont constamment en excédent sur les décès, sauf une seule fois, en 1865. Ce fait ne s'était vu que deux fois avant 1861, en 1854 et 1856. Sans avoir disparu complètement, (il fait encore des victimes, surtout les années à printemps pluvieux), le paludisme n'a plus la fréquence, ni la virulence d'autrefois. « La totalité de la circonscription de Boufarik donne tous les ans lieu à une épidémie de paludisme, déclaraient en 1904 les docteurs Collin et Chapuis, particulièrement à la fin de l'été, après les premières pluies. Au moment de leur dessèchement, les canaux d'écoulement des eaux, par leurs flaques d'eau stagnante, constituent pour leur voisinage immédiat des foyers épidémiques des plus virulents [1]. » En 1921,

1. Dont 1.744 naturalisés.

année plutôt insalubre, la natalité ressortait à 24.3 pour 1.000 et la mortalité à 22.3.

Le recensement de 1926 accuse une diminution importante de la population française (Français d'origine ou naturalisés) qui atteint 309 individus, une forte augmentation de la population étrangère qui s'accroît de 531 unités, dont 490 Espagnols et 61 Italiens et un très fort accroissement de la population indigène qui gagne 1.226 individus. L'ancien centre de colonisation purement européen se peuple de plus en plus de musulmans, qui se trouvent fort bien des améliorations apportées au marais de Boufarik de si sinistre mémoire.

Pour assurer la fusion des races diverses qui sont venues s'implanter dans ce centre, pour compléter et couronner la colonisation matérielle, il était nécessaire de faire sa part, et une large part, à la colonisation intellectuelle. Or, c'est surtout par l'école primaire ouverte à tous, accessible à tous, que les jeunes intelligences peuvent le mieux s'imprégner de notre civilisation. Boufarik a tenu à cœur de se donner en exemple et, à présent, elle peut s'énorgueillir à juste titre de posséder des groupes scolaires de garçons et de filles vastes, bien éclairés, bien arérés, répondant à toutes les règles de l'hygiène, qui sont les modèles du genre et dont on ne trouve pas l'équivalent dans la capitale même de l'Algérie.

A Oued el Alleug, les progrès agricoles ont été aussi importants et aussi réguliers qu'à Boufarik. En premier lieu, ceux de la culture de la vigne. En 1857, elle se bornait à quelques timides essais dans les fermes ; en 1885, les superficies complantées couvraient 695 hectares ; en 1890, 1.000 ; en 1892, plus de 1.300, pour atteindre 1.800 en 1902, 1.989 en 1914, 2.141 hectares en 1923, 2.398 en 1924 et 2.721 en 1925. La production, qui ne dépassait pas 75.000 hectolitres en 1889, s'élevait en 1894 à 94.000, en 1923 à 115.000, pour atteindre en 1925 186.000.

Quant aux céréales, elles couvraient, en 1892, une étendue de 3.729 hectares, dont 2.615 pour le blé ; la valeur de la récolte totale dépassait un million de francs ; les rendements atteignaient 16 hectolitres à l'hectare pour le blé, 20 pour l'orge, 40 pour l'avoine et 25 pour le maïs. Depuis, l'étendue qui leur était consacrée a beaucoup diminué devant les empiètements de la vigne et des cultures arbustives : elles n'occupaient plus, en 1925, que 1.177 hectares, soit une diminution du plus du tiers ; 581 hectares étaient ensemencés en blé, 212 en orge, 340 en avoine et 44 en maïs ; la

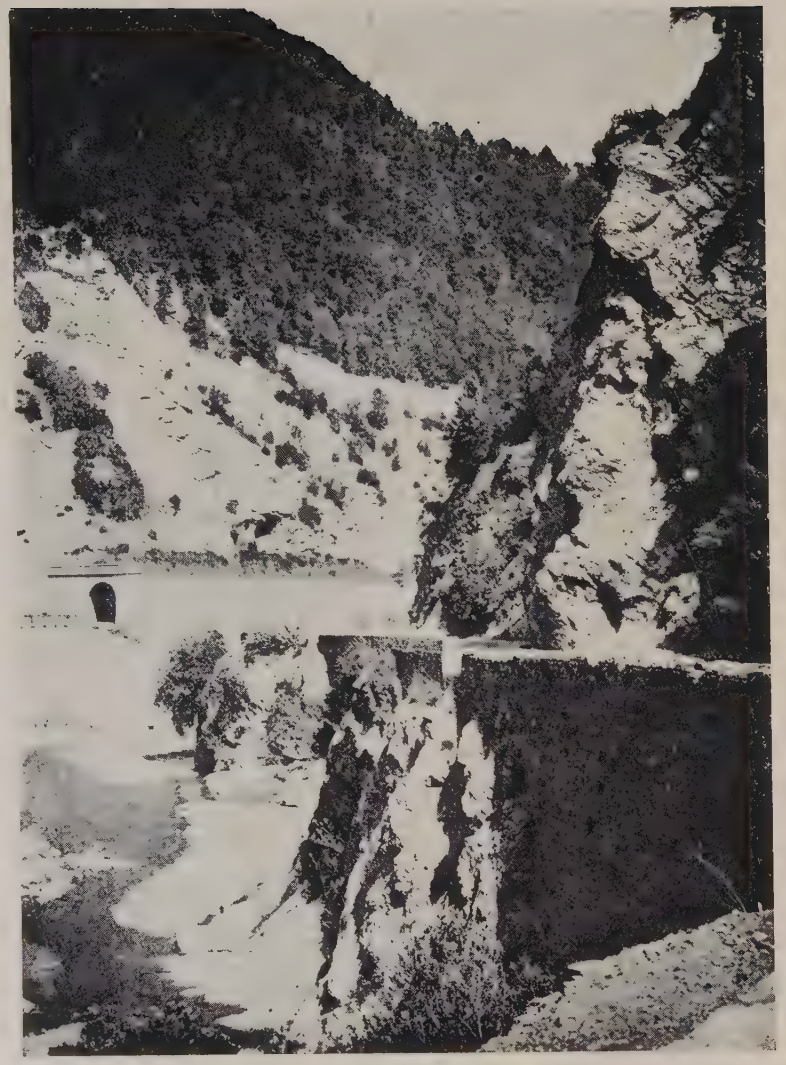

Gorges de la Chiffa.

Boufarik. Avenue bordée de hauts platanes.

production s'élevait à un total de 18.892 quintaux, dont 6.972 de blé.

La culture des agrumes a plus que doublé d'étendue depuis une trentaine d'années, passant de 210 hectares en 1892 à 478 en 1925, ce qui classe Oued el Alleug au deuxième rang dans la plaine, immédiatement après Boufarik. La production dépasse 105.000 quintaux.

La culture du tabac, après avoir fléchi de 800 ha. en 1872 à 720 en 1902 et à 220 en 1914, a repris de l'importance ; elle couvre en 1925 une superficie de 461 hectares, dont 270 pour les Européens et 191 pour les indigènes et la récolte atteint 6.462 quintaux.

Une étendue assez considérable est consacrée aux plantations de géranium rosat, 394 hectares, qui fournissent 9.674 kilogs d'essence.

Enfin, les vastes pâturages naturels d'Oued el Alleug (216 hectares), ainsi que ses prairies artificielles (258 hectares) permettent aux colons de s'adonner à l'élevage. Il a toutefois diminué sensiblement depuis une trentaine d'années : on ne comptait plus en 1925 qu'un troupeau de 325 bœufs contre 2.660 en 1892, 388 chevaux contre 666 en 1892, 2.410 moutons contre 6.400 ; seul, le nombre des mulets s'est accru : 240 contre 125.

Les associations agricoles ont pris un grand développement depuis quelques années à Oued el Alleug. A côté du syndicat agricole, s'est constitué, en 1922, un syndicat des canaux de dessèchement qui a entrepris l'assainissement de la partie basse du territoire de ce centre ; les travaux déjà exécutés ont permis de livrer à la culture de vastes étendues de terres fertiles. Tout récemment s'est créée, à l'exemple de Boufarik, une « viti-coop » dont le but est de distiller les moûts, les lies de vin et de traiter les sous-produits de la vigne ; cette coopérative englobe 10 communes et peut traiter 40.000 hectolitres. Dans le but de lutter contre l'avilissement des cours de l'essence de géranium et de livrer des produits de qualité irréprochable, s'est créée en 1925 une « géranium coop » ou coopérative pour la fabrication et la vente de l'essence ; elle groupe 150 planteurs et peut fournir annuellement de 50 à 60 quintaux d'essence. La qualité des parfums qu'elle produit lui a permis de trouver très facilement des débouchés tant en France qu'à l'étranger.

Le mouvement de progression de la population présente à peu près la même allure qu'à Boufarik. L'effectif de la population totale triple presque dans la période 1861-1926, comme l'indique le tableau suivant.

Année	Français	Étrangers	Européens	Indigènes	Total
1861	413	283	696	1.365	2.063
1871	511	269	780	2.013	2.793
1891	735	307	1.042	1.871	2.919
1901	767	243	1.040	2.735	2.745
1911	859[1]	185	1.044	3.096	4.140
1921	879[2]	131	1.010	4.595	5.605
1926	963	59	1.012	4.841	5.853

Le groupe des Français (Français d'origine et naturalisés) a passé dans la période envisagée de 413 individus à 963. Sa progression, ralentie pendant la guerre (on compte 18 morts ou disparus), a été ensuite rapide, les gains atteignent 84 unités durant la période quinquennale 1921-1926.

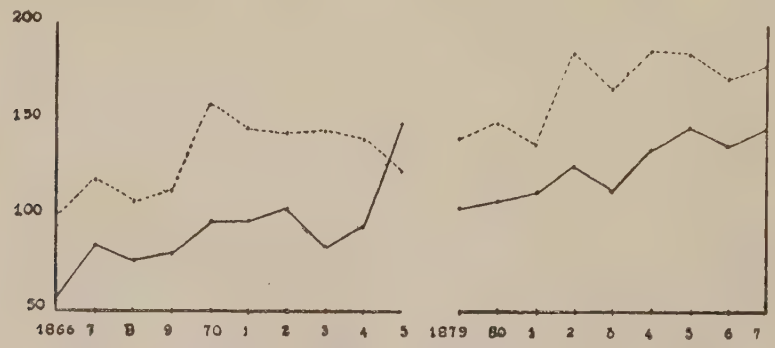

Naissance et décès à Boufarik de 1866 à 1875 et de 1879 à 1887.

L'élément étranger, en grande majorité espagnol, est en forte diminution depuis la guerre ; de 185 unités en 1911, il a fléchi à 133 en 1921 pour s'affaisser à 59 en 1926.

C'est l'élément indigène qui a subi la plus grosse augmentation, surtout pendant et depuis la guerre, passant de 3.096 individus en 1911 à 4.595 en 1921 et à 4.641 en 1926. Plusieurs douars font partie du territoire de la commune : les Beni Tamou, qui occupent une étendue de 709 hectares,

1. 523 Français d'origine et 336 naturalisés.
2. La statistique porte 831 Français d'origine et seulement 47 naturalisés. La comparaison avec les chiffres fournis en 1911 montre qu'il y a eu confusion dans la distinction entre ces deux groupes.

Fort de l'Eau. L'ancien fort et un coin de la plage

Photo Aviation.

Fort de l'Eau. La station balnéaire et les cultures maraîchères.

les Beni Salah (183), les Sidi Yahia, la zaouïa Sidi Kadour Chérif (322 hectares), celle de Sidi Medjebar. De nombreux gourbis se sont aussi établis près de grandes fermes, notamment de l'haouch Kouch, de l'haouch Saf, de l'haouch Caïd es Sebt, etc.

L'état sanitaire a grandement bénéficié des importants travaux de dessèchement, des plantations et des cultures effectués sur le territoire de ce centre. La meilleure preuve, c'est que la natalité a été constamment supérieure à la mortalité à partir de 1.861. On comptait, en 1921, 22 naissances pour 14 décès.

A FORT DE L'EAU, les laborieux Mahonnais qui, dès 1856, avaient défriché et mis en culture la totalité de leurs concessions n'eurent plus dès lors qu'une ambition, arrondir leurs lots et les exploiter de manière à obtenir le maximum de rendement.

A l'exemple des colons Français, ils s'étaient mis à la culture du tabac ; comme eux aussi ils se mirent à faire des plantations de vigne. En 1885, elles ne couvraient pas plus de 75 hectares ; en 1902, elles passaient à 375, à 408 en 1923 et à 461 en 1925. La production s'élevait de 3.505 hectolitres en 1889 à 25.085 en 1923 et à 41.714 en 1925.

La culture préférée de la plupart des Mahonnais est celle des primeurs, artichauts, pommes de terre, tomates, petits pois, haricots verts, essayée avec succès, grâce à la douceur du climat maritime, quelques années après leur installation. Ils excellent dans cette culture de jardinage, minutieuse, absorbante, mais rémunératrice. En 1902, ils lui consacraient une étendue de 400 hectares, en 1925 de 452, dont 104 aux pommes de terre dites d'hiver, celles de printemps et d'été occupant une superficie de 102 hectares.

Après la vigne et les cultures maraîchères, viennent par ordre d'importance le tabac, les céréales et les cultures arbustives.

Le tabac, délaissé à la fin du siècle dernier (30 hectares seulement en 1892), en légère reprise avant la guerre (64 ha. 1914), est de nouveau en vogue : 153 hectares en 1925, dont 70 pour les Français et 83 pour les Indigènes.

Les céréales déclinent de plus en plus ; leur superficie ne dépasse pas actuellement 109 hectares, dont 29 pour le blé, 17 pour l'orge et 63 pour l'avoine.

Les cultures arbustives n'occupent qu'une faible étendue : 33 hectares.

L'élevage, progressivement remplacé par les cultures, ne dispose plus que de 85 hectares de prairies naturelles ou artificielles et ne compte que 182 bœufs, 201 chevaux, 123 mulets et 151 moutons. Seul l'élevage des porcs est prospère ; leur troupeau s'élève à près de 500 têtes.

La population de Fort de l'Eau, dont la commune englobe une partie des hameaux du Retour de la Chasse et du Hamiz, l'autre partie étant rattachée à la commune de Maison Blanche, a suivi une progression régulière qui n'a été interrompue qu'au dernier recensement de 1926 : elle a passé de 1.845 habitants en 1891, après l'érection en commune du village de Maison Blanche qui jusque là lui était rattaché, à 3.723 en 1926, soit un gain de 1.878 individus et un accroissement de près de 100 pour 100 dans l'espace de 35 ans.

Année	Français	Etrangers	Européens	Indigènes	Total
1891	626	632	1.258	580	1.845
1901	517	1.196	1.713	671	2.386
1911	1.579	740	2.319	1.408	3.727
1921	1.438	933	2.371	1.588	3.970
1926	1.878	390	2.268	1.445	3.723

Dans le même laps de temps, le groupe des Français, Français d'origine et naturalisés, s'est accru dans la proportion de 300 °/₀, bien que sa marche ascendante ait été arrêtée à deux reprises, une première fois dans la décade 1891-1901, une deuxième fois par la guerre, dans laquelle Fort de l'Eau a perdu 41 de ses enfants (non compris 5 Indigènes). Depuis 1921, la marche en avant s'est accentuée ; les gains se sont élevés à 440 unités.

Le groupe des étrangers, mahonnais pour la plupart, a subi de nombreuses fluctuations, provenant, soit du ralentissement ou de l'accélération du mouvement d'émigration, soit du nombre plus ou moins grand de naturalisations. De 1921 à 1926, si l'on en croit les chiffres du dernier recensement, il aurait perdu 543 unités.

Quant au groupe des indigènes, son effectif, après s'être considérablement accru, passant de 580 en 1891 à 1.588 à 1921, s'est légèrement affaissé dans la dernière période quinquennale, perdant 143 unités.

Cf. pl. 40-41.

La région de Maison Carrée

Maison Carrée. Le marché aux bœufs.

Depuis un quart de siècle, une station estivale est venue s'annexer au village agricole. C'est vers 1890 que le directeur des *Annales africaines*, frappé par la beauté de la plage et par la fraîcheur de la brise de mer qui, grâce à l'exposition favorable de Fort de l'Eau, souffle avec plus de force qu'à Alger et procure une agréable température pendant les heures les plus chaudes de la journée, émit l'idée de la création d'une station estivale.

Cette idée séduisit un entrepreneur de travaux publics, Guérouard, qui se chargea de la mettre à exécution. Les terrains à bâtir furent cédés gratuitement par la municipalité et les travaux commencèrent en 1895. Trois ans après, un casino, un hôtel, une cinquantaine de villas munies de tourelles d'angles favorables à la ventilation étaient édifiées devant un large boulevard front de mer ; la nouvelle station était créée. Il ne lui manquait plus que des estiveurs ; mais, pendant dix ans, *apparent rari nantes*. C'est seulement à partir de 1909 que le classement, par la commission spéciale du Ministère de l'Intérieur, de Fort de l'Eau comme station estivale, ainsi que l'inauguration de la voie ferrée d'Alger à Aïn Taya et le développement des transports automobiles vinrent donner une heureuse impulsion à cette station. Les villas se sont peuplées, de nouvelles ont été construites. Tous les ans, un grand nombre d'Algérois ou de colons de la plaine auxquels les occupations ou les moyens ne permettent pas d'aller faire une saison en France, viennent y respirer la fraîcheur. Les attractions et surtout les jeux du casino attirent en outre une certaine catégorie d'Algérois dont les déplacements sont facilités par des services automobiles réguliers.

Les temps paraissent bien lointains où nos soldats, de garde au fort de l'eau, étaient fauchés par la fièvre des marais et où les troupeaux du Prince de Mir et des Aribs venaient paître dans les parages.

A quelques kilomètres de là, MAISON CARRÉE, d'aussi sinistre mémoire, était appelée, grâce à sa situation privilégiée au débouché de la plaine, à devenir un des centres les plus importants de la Mitidja. Rattaché d'abord à la commune de la Rassauta avec Fort de l'Eau, ce centre en fut détaché pour être érigé en commune par décret du 14 septembre 1870.

Depuis cette date, la population n'a cessé de suivre une marche ascendante, passant de 1.693 en 1871 à 14.648 en 1926, soit un accroissement de 8.6 pour 1, la plus forte proportion observée dans la plaine.

Année	Français	Étrangers	Européens	Indigènes	Total
1871	419	634	1.053	640	1.693
1891	1.199	1.892	3.091	1.658	4.756
1901	3.138	1.404	4.542	2.328	6.873
1911	4.011	1.486[1]	5.497	3.681	9.178
1921	4.279	1.742[2]	6.021	5.269	11.290
1926	5.446	1.745[3]	7.191	7.457	14.648

Le groupe des Français, Français d'origine et naturalisés, s'est accru, dans l'intervalle d'un demi-siècle, dans la proportion énorme de 15 pour 1. La guerre a fait fléchir cette progression (la ville de Maison Carrée a perdu 136 de ses enfants) ; mais, depuis 1921, la reprise de la marche ascendante s'est traduite par un gain de 1.990 unités. Dans la période 1921-1926, suivant la constatation déjà faite ailleurs, le nombre des étrangers a diminué ; l'effectif des Espagnols est descendu de 1.282 à 1.147, soit une différence en moins de 135 unités, et celui des Italiens de 342 à 284, soit une perte de 58.

Par contre, le groupe des indigènes a progressé d'une manière continue et rapide, bondissant de 1.658 unités en 1891 à 7.467 en 1926, soit un gain de 5.819 individus en 25 ans. Au dernier recencement, le chiffre de la population indigène dépasse pour la première fois celui de la population européenne.

Cet accroissement si important de la population a son origine dans le développement agricole, commercial et industriel de Maison Carrée.

De même que dans les trois centres précédents, la vigne règne en souveraine, couvrant une étendue de 1.940 hectares en 1925[4] avec une production de 173.479 hectolitres. Viennent ensuite les céréales, 984 hectares, dont 487 de blé, 158 d'orge et 339 d'avoine et une récolte de 17.557 quintaux ; puis, le tabac, 230 hectares et 223.673 kilogs et les cultures maraîchères, 89 hectares, surtout les artichauts et les pommes de terre.

L'élevage est prospère, grâce aux 363 hectares de prairies naturelles

1. 1.198 Espagnols, 204 Italiens.
2. 1.282 Espagnols, 342 Italiens.
3. 1.147 Espagnols, 284 Italiens.
4. 647 ha. en 1892; 1.168 en 1902.

Photo Aviation.

MAISON CARRÉE. Vue générale.
Au centre, l'Harrach.

et aux 31 hectares de prairies artificielles répartis sur le territoire de la commune. Le troupeau de Maison Carrée s'élève, d'après la statistique agricole de 1925, à 238 bœufs, 160 chevaux, 240 mulets, 960 moutons et 740 porcs.

Le marché de la localité, qui doit son origine à la création de la voie ferrée Alger-Oran, est un des plus animés de l'Algérie. On y voit fréquemment de 15 à 18.000 moutons, de 2.000 à 2.500 bœufs, de 500 à 1.000 chevaux ou mulets.

Plus encore que le développement agricole ou commercial, le développement industriel de Maison Carrée a contribué à provoquer un afflux de population dans ce centre. On y trouve actuellement 36 établissements industriels d'importance variable :

une grande minoterie munie des derniers perfectionnements,
une fabrique de pâtes alimentaires,
une fabrique de savon,
deux usines d'engrais chimiques,
une tannerie,
une fabrique de papier d'emballage et de pliage,
une fabrique d'objets en ciment,
six fabriques de tuiles et de briques,
une fabrique de faïence,
un atelier de grosse chaudronnerie,
six ateliers de constructions mécaniques et de réparations,
cinq fabriques de vannerie,
cinq scieries mécaniques,
une tonnellerie,
une usine électrique,
une usine frigorifique. Cette dernière, installée pendant la guerre par la société du « Froid sec », a cessé de fonctionner en 1921 à la suite de l'arrêt des commandes de l'Intendance militaire et travaille à nouveau depuis 1927.

Un indice certain du développement de Maison Carrée, c'est l'activité qui s'est manifestée dans les constructions à partir de 1919. Du 1er janvier de cette année jusqu'à la fin de 1925, soit dans l'espace de sept ans, cette ville a vu s'édifier 112 villas ou maisons d'habitation à bon marché (dans

le même temps on en compte à Alger 575, soit seulement 6 fois plus), 10 immeubles de rapport et 16 bâtiments à usage commercial ou industriel. Durant la même période, Boufarik n'enregistre que 40 villas ou maisons d'habitation à bon marché nouvelles, 2 immeubles de rapport et 5 bâtiments à usage commercial ou industriel.

L'accroissement rapide et considérable de ce centre a soulevé un problème d'une importance capitale dans une ville, l'alimentation en eau potable. Assurée jusqu'à présent par des puits artésiens dont le débit moyen ne dépasse pas 300 mètres cubes par jour, elle est actuellement tout à fait insuffisante. « Il faudrait au moins cinq fois plus d'eau pour permettre le développement normal de la ville selon sa progression actuelle. Le faubourg de Belfort n'est pas desservi, faute d'appareil élévatoire suffisamment puissant. Il possède des puits ordinaires profonds de 40 mètres environ et munis de norias ou de pompes électriques. Un simple accident de machine à l'usine élévatoire, s'il n'est pas réparé en quelques heures compromet cette alimentation. Tout récemment, à la suite d'un tel évènement, on s'est trouvé dépourvu d'eau et, quand la machine a repris son fonctionnement, on n'a d'abord reçu que de l'eau trouble [1]. »

Pour rémédier à cette situation précaire, la municipalité, en 1923, confia le soin de faire des recherches hydrauliques à un sourcier qui aiguilla les recherches à 500 mètres au sud du village de Rivet, sur un point où le débit était insuffisant pour justifier un coûteux travail de canalisation jusqu'à Maison Carrée.

La question, étudiée scientifiquement par M. Savornin, l'a amené à conclure que « le captage partiel ou total de l'Aïn Khadra (située à 1 km. à l'est de Rivet), avec le consentement du propriétaire dûment indemnisé, serait la seule solution logique du problème. Elle engagerait une forte dépense de premier établissement (captage, adduction, distribution urbaine), mais supprimerait les frais permanents qu'entraîne le pompage et assurerait, pour une longue période, l'alimentation normale de toutes les parties de la ville. » La municipalité va mettre, dans l'intérêt général, ce projet à exécution.

1. Savornin, *Rapport d'étude géologique sur un projet d'alimentation en eau potable de la ville de Maison Carrée.* Gouvernement général de l'Algérie. Service de la carte géologique. Documents sur l'hydrologie souterraine des différentes régions de l'Algérie. 2e fasc. 96.

Maison Carrée. Le marché aux moutons.

Maison Carrée. Le quartier industriel.

C. *L'ESSOR DE LA COLONISATION LIBRE*

Le remarquable essor de la colonisation libre signalé pour la décade 1848-1858 se poursuivit et s'accentua dans la suite. La période de 1858 à nos jours est nettement caractérisée par la floraison des exploitations privées. De nouveaux marais sont desséchés, de nouvelles terres défrichées et irriguées. Certaines cultures prennent un développement considérable, telles la vigne, les orangers et mandariniers ; l'élevage se fait sur une plus large échelle et suivant des procédés plus rationnels. A la fin du XIX^e^ siècle, les colons des fermes se livrent de plus en plus à la grande culture étayée par de gros capitaux, conduite d'après des méthodes scientifiques et ils voient leurs efforts récompensés, sinon par la fortune, du moins par des bénéfices intéressants.

Il serait trop long et fastidieux de suivre pas à pas, comme nous l'avons fait pour la période précédente, le développement de la colonisation privée. Il nous suffira de choisir quelques exemples pour marquer les principales étapes des progrès réalisés.

Les Principales fermes en 1864

En 1864, les fermes les plus prospères étaient l'haouch Bou Ghlel, la ferme Magne, l'haouch Kidar, la ferme de Saint-Louis, l'haouch ben Zara et l'haouch Boukandoura.

L'haouch Bou Ghlel, situé sur le territoire de la commune d'Oued el Alleug, était exploité depuis trois ans par le colon Hubert, originaire du Nord, qui louait pour 3.000 francs ce domaine de 244 hectares. En 1864, 69 hectares étaient ensemencés en céréales et le reste encore en broussailles. A côté de sa maison d'habitation, il avait construit deux vastes hangars, couverts en joncs de marais, qui abritaient 21 bœufs, 25 vaches laitières de races croisées, 17 veaux, 7 chevaux, 2 mulets, 150 moutons destinés à l'engraissement, 50 chèvres et 40 porcs mahonnais. Son outillage agricole comprenait un gros chariot à avant-train, une petite voiture à fourrages,

4 charrues fixes, une forge attenante à l'habitation et une machine à battre à ventilateur et à manège.

La ferme Magne, d'une étendue de 300 hectares, en comptait 200 défrichés (les premiers travaux de défrichement avaient commencé en 1849). Les céréales occupaient 120 hectares, les fèves 7 et le coton 3 ; la partie non encore défrichée consistait en 40 hectares de prairies et 60 de palmiers nains. 800 pieds de mûriers plantés sur la propriété servaient à nourrir vingt onces de graines de vers à soie. Le cheptel était représenté par 16 bœufs de travail, 20 juments poulinières, autant de poulains, 100 brebis et un gros troupeau de porcs. La distillerie d'asphodèles, qu'il avait installée dans la cour même de sa ferme, était abandonnée.

L'haouch Kidar, rattaché à la commune de Chebli. présentait le double avantage d'être irrigable et situé entre deux voies empierrées et en bon état, reliant l'une et l'autre, la route d'Alger à Blida et la route médiane de la plaine. Le propriétaire, Sambuc, l'avait loué pour un période de six ans à Darru fils, un enfant du Sahel, élevé au milieu des champs et qui avait complété son éducation agricole à Grignon. Ce dernier disposait ses cultures de la façon suivante : 20 hectares de lin et autant de plantes sarclées la première année, du froment la deuxième année et de l'orge la troisième ; 20 autres hectares, placés en dehors de la rotation, étaient en pâturages et en luzerne et servaient à nourrir le bétail de la ferme. Son outillage agricole était important : il comprenait 1 charrue fixe, 4 charrues ordinaires de Grignon, 1 houe à cheval, 5 herses, 1 buttoir Dombasle, 1 râteau à cheval et 1 machine à battre Demay, munie d'un tire-paille et d'un ventilateur. Darru établit en outre dans sa ferme une industrie appelée à stimuler la culture de lin. « Les colons de la plaine faisaient des lins dont la graine leur donnait un rendement avantageux, mais la paille était un produit sans valeur. Fort de ce qui se faisait dans la province de Constantine, où le budget provincial rémunère largement deux industries de ce genre, il a établi chez lui 4 bassins de rouissage, alimentés par ses eaux d'irrigation, un broyeur et deux teilleuses Leconte, mus par une machine à vapeur, destinés à tirer un parti utile, en les transformant en filasse, des pailles jusque là sans emploi. Cette usine marche activement ; cinq tas d'étoupes grossières, placées dans la cour de la ferme, sont une preuve certaine du travail fait. »[1]

1. Discours du Président de la Société des Agriculteurs d'Algérie au Comice agricole de Blida, 1er mai 1864. *Bull. de la Société*, 1864, p. 319.

Bouinan.

Mouzaïaville. Vue générale.

Au premier plan, gourbis. Après le village, la plaine s'étendant au loin.

La ferme de SAINT-LOUIS, située sur le territoire de la commune de Mouzaïaville, appartenait, depuis 1854, à Bonnemain qui l'exploitait avec le concours d'un domestique français et de trois indigènes auxquels il abandonnait le cinquième de la récolte. Les 100 hectares dont se composait cette exploitation étaient soumis à trois assolements différents, 45 hectares à un assolement quadriennal, 35 à un assolement triennal et le reste à un assolement biennal. A côté de la maison d'habitation, une écurie à chevaux, un silo à orge, une étable de 18 collières et une bergerie abritant un troupeau de 100 têtes, dont 5 béliers et 10 brebis de race mérinos pure, constituaient les constructions agricoles.

L'haouch BEN SARA, situé sur le territoire de la commune de Beni Mered, avait été constitué en 1852 par Pelletier qui, par des acquisitions successives, l'avait porté à 300 hectares. Loué à des Khammès jusqu'en 1863, il avait été exploité depuis par le propriétaire avec la main d'œuvre indigène. Il comprenait, en 1864, 70 hectares en céréales, 30 hectares de prairies fauchables, 10 hectares de lin, 6 de tabac, 10 de coton, 18 de vignes et deux orangeries de 300 arbres. Ce colon s'adonnait particulièrement à l'élevage des moutons. Son troupeau, qui se composait de 450 bêtes, était installé dans deux vastes bergeries bien aérées, garnies de râteliers suspendus au milieu et fixés sur le pourtour. Pelletier avait introduit comme animaux destinés à améliorer la race indigène des béliers mérinos de Rambouillet et de la Crau. La laine produite par les bêtes obtenues de ces croisements avait une valeur incontestablement supérieure à celle des moutons du pays.

L'haouch BOUKANDOURA, traversé par la route de Boufarik à Oued el Alleug, avait une étendue de 470 hectares, dont 100 en prairies naturelles. Ce vaste domaine, propriété de Honorat, ancien maire de Marseille, était exploité par un fermier, Fagard, et 4 domestiques associés qui percevaient la moitié de la récolte des céréales. 240 hectares étaient consacrés annuellement à cette dernière culture. Les constructions, le cheptel et l'outillage agricole étaient importants.

« On arrive au corps de la ferme par une large allée plantée à ses abords d'une vigoureuse haie d'osiers couchés et entrelacés.

« Les bâtiments placés autour d'une cour ouverte et macadamisée consistent en une maison d'habitation... une écurie à 14 chevaux, une forge... un vaste poulailler... une étable de 80 collières, avec râteliers doubles, placés dans le sens transversal du bâtiment, formant cinq compartiments diffé-

rents, communiquant avec la cour au moyen de doubles portes solidement établies...

« 3 mulets et 7 juments de travail, dont 3 sont livrées à la reproduction, 52 bœufs de labour et 90 bêtes bovines de rente, 18 vaches, 2 taureaux charollais de grande taille et d'une belle conformation, un jeune veau de même race... forment le cheptel vivant de la ferme de Boukandoura.

« Un rouleau croskill dans les plus fortes dimensions, un rouleau squelette de Rosey, 10 charrues Buzutil,... 5 charrues fixes de François de Beni Mered, 10 herses triangulaires, 6 charriots à quatre roues et à avant-train mobile, un charriot pour transporter les fourrages,... une batteuse Lotz, 5 rouleaux à dépiquer, une houe à cheval et une faucheuse moissonneuse de Peltier forment un outillage pratique et complet pouvant satisfaire dans une juste mesure à tous les travaux de la ferme [1]. »

Le Domaine des Sources D'Arlès-Dufour

Un nom et une exploitation restent liés aux progrès agricoles de la période 1867-1890, celui d'Armand Arlès-Dufour et celle du Domaine des Sources comprenant les deux haouchs ben Bernou et bou-Ghlel, d'une superficie de 600 hectares, situés près du village d'Oued Alleug.

Ces haouchs avaient été achetés à un propriétaire turc, le premier par le comte de Bréda, le deuxième par de Vialar, qui les revendirent au comte de Raousset-Boulbon [2], lequel les céda à un fournisseur de l'armée, enrichi lors de l'expédition de Crimée, Chalard. Ce dernier, engagé dans un procès

1. Discours du Président de la Société des Agriculteurs d'Algérie au comice agricole de Blida, 1er mai 1864. *Bull. de la Soc.* 1864, p. 325.

2. Ce comte, de caractère très indépendant, avait, après sa fugue de l'école des Jésuites de Fribourg, reçu de son père, qui ne voulut plus entendre parler de lui, les 300.000 francs qui lui revenaient de sa mère morte en lui donnant le jour. Après avoir dépensé la plus grande partie de cette fortune avec de joyeux compagnons, il acquit les deux domaines précités, mais n'ayant pas réussi comme colon il dut les revendre peu après. Lors de la Révolution de 1848, il se présenta à la députation dans le Comtat-Venaissin. A la suite de son échec, il partit en Californie à la recherche de l'or qu'il ne trouva pas, se fit chasseur, puis maquignon, puis petit entrepreneur de transports maritimes avec un chaland qu'il avait acheté. C'est alors que lui vint l'idée étrange de faire, avec une centaine d'aventuriers, la conquête d'une des plus riches provinces du Mexique, la Sonora, comptant bien que celle de tout le Mexique suivrait à brève échéance. Il espérait probablement en devenir l'empereur. Après quelques succès, il échoua dans Guaymas et périt fusillé le 15 août 1854. V. Soulié, *La vie et la mort du comte Raousset-Boulbon*, Paris, 1926.

Photo Aviation.

Les Quatre Chemins. Village et fermes.

avec l'Etat fut contraint de les revendre en 1867. Un riche négociant en soieries de Lyon, Arlès-Dufour, sur les indications de son fils Armand qui, venu depuis quinze mois en Algérie pour étudier le pays avait décidé de se faire colon, s'en rendit acquéreur pour la somme de 350.000 francs. Ce nouveau colon va déployer pendant 25 ans toute son activité et sa science agricole pour faire de ce domaine une exploitation modèle.

Les marécages furent le premier obstacle qu'il dut faire disparaître. Une grande partie de sa propriété était inondée par les eaux de nombreuses sources jaillissant à ciel ouvert ; pour assurer leur écoulement, Arlès-Dufour fit ouvrir de larges canaux ; tous les ouvriers employés à ces travaux et lui-même furent atteints par les fièvres paludéennes qui causèrent la mort de trois d'entre eux. Les tranchées ouvertes furent réunies à un collecteur principal couvert destiné à alimenter la ferme de ben Bernou ; l'excédent d'eau fut recueilli dans un petit barrage-réservoir en maçonnerie construit sur le ravin d'écoulement de l'oued Bernou ; les bords de ce ravin furent plantés d'eucalyptus, de saules et d'osiers. Ces grands travaux terminés il ne restait qu'à capter quelques sources isolées ; Arlès Dufour fit procéder de la façon suivante : « Au point où jaillissait une source, on descendait deux tonneaux sans fond, l'un enveloppant l'autre. Dans l'espace intermédiaire on coulait une couche de ciment hydraulique. Bientôt les tonneaux de bois se détruisaient et il ne restait au dessus de la source qu'un bassin circulaire de réception désormais bien limité. Si besoin était, les terres avoisinant la source étaient saignées au moyen de tranchées de drainage venant aboutir au bassin de réception... De plus, comme la nature argileuse du sol s'opposait à la pénétration des eaux de pluie, on creusa transversalement à la pente générale du sol des fossés distancés de 400 en 400 mètres et qui devaient faciliter les écoulements [1]. »

Outre ces travaux de captation de sources qui furent utilisés pour les irrigations, Arlès-Dufour fit creuser dans la partie haute de sa propriété un puits de 108 mètres de profondeur qui donna une source jaillissante de 4 mètres de hauteur ; l'eau de cette source servit à l'irrigation d'une orangerie. Pour arroser des plantations de maïs et de luzerne dans sa ferme de bou Ghelel, il fit installer une noria d'un débit abondant. Les eaux furent dirigées des réservoirs dans les terres à irriguer par des conduits bétonnés, de façon à éviter les pertes inévitables dans des rigoles en terre.

1. Lecq. *Le Domaine des Sources.* Alger, 1882, p. 10.

D'importantes plantations d'eucalyptus vinrent parachever ces travaux d'assainissement. Commencées en 1869, elles furent continuées sans interruption à raison de 2 à 3.000 arbres par an et couvrirent bientôt l'énorme superficie de 45 hectares. La propriété des Sources comprenait 57 hectares de forêts que l'invasion des ronces avait rendues impénétrables ; au lieu de couper les arbres, Arlès Dufour voulut les débroussailler et les transformer en prés-bois. Il fit commencer les travaux en 1870 par la main-d'œuvre militaire ; la dépense s'éleva à environ 150 francs l'hectare, mais fut largement couverte par la création d'un pâturage d'été de premier ordre.

Il restait à défricher le sol assaini. La compacité des terres, l'abondance des genêts, des palmiers nains, des jujubiers et des fenouils rendaient l'opération difficile. Arlès-Dufour triompha de ces difficultés par l'emploi d'une charrue à vapeur avec double locomobile qui lui permit à la fois de défoncer profondément le sol et de le drainer.

Pour relier ses deux fermes, il ouvrit une route de 5 km. de longueur et une largeur de 12 mètres. Il la fit entièrement empierrer et border de fossés de 2 mètres de large et d'une rangée d'eucalyptus et de platanes. Plusieurs chemins permirent en outre de circuler facilement dans toutes les parties de la propriété. Pour desservir la partie médiane il conçut, avec un de ses amis, ingénieur, le projet de construction d'un chemin de fer à voie étroite de Boufarik à Marengo qui ne devait fonctionner qu'aux époques de l'année où il y aurait des transports à effectuer. Les études sur le terrain furent commencées et lui coûtèrent près de 30.000 francs. Ce fut en pure perte : une opposition stupide fit abandonner ce projet.

Les constructions que ce colon trouva lors de son installation étaient insuffisantes : les deux fermes ne comprenaient que deux bâtiments carrés de 100 mètres de côté qui servaient d'étable et les fondations d'une maison d'habitation. Il fit relever les étables trop basses et assura leur aération au moyen d'ouvertures pratiquées dans les murs et de cheminées d'appel percées dans le toit, imagina un système de wagonnets sur rail pour l'enlèvement du fumier et fit bétonner le sol pour faciliter le lavage. Il édifia en outre une spacieuse maison d'habitation et, comme l'élevage devait être une de ses principales occupations, il fit construire deux nouvelles étables avec un système d'aération en rapport avec les conditions climatiques du pays.

Il fut aussi novateur dans les méthodes culturales. Adversaire convaincu

L'Arba. Vue générale.

de l'agriculture « vampire » si en faveur à l'époque, il voulut produire en restituant au sol des principes fertilisants ; d'où nécessité du fumier qui entrainait l'élevage du bétail et la production de fourrages. Il imagina en outre un système d'assolement quinquennal, qu'il remplaça ensuite, après de nombreux essais, par un assolement triennal différent en zône sèche et en zône irrigable. Il donna une place importante aux céréales pour lesquelles il réservait tous les ans environ 240 hectares, développa la culture de la luzerne et importa en Algérie la pratique de l'ensilage des fourrages. Grâce à ses travaux d'irrigation, il put créer 10 hectares d'orangeries. Il fut un des premiers à propager la culture de la vigne : elle couvrait 10 hectares à son arrivée dans le Domaine des Sources, elle s'étendait sur 60 à son départ. Les procédés de vinification étaient défectueux : la fermentation se faisait à des températures excessives qui tuaient les ferments et empêchaient le moût de se charger d'alcool ; Arlès Dufour y rémédia par l'emploi d'un système ingénieux de réfrigérant. Enfin dans la partie basse de sa ferme de bou Ghlell, il fit avec succès des tentatives de culture du riz.

C'est principalement sur l'élevage qu'il dirigea ses efforts et ses recherches. Pour maintenir la fécondité du sol, il entretint à peu près une tête de bétail par hectare ; il disposait de 100 hectares de prairies humides et faisait d'importantes plantations de luzernes. Il acclimata des races étrangères en protégeant les animaux importés contre les chaleurs excessives par un système ingénieux d'abris et d'aération et en leur fournissant toute l'année, grâce aux réserves qu'il avait soin de faire, un fourrage nourrissant et sain.

Le cheval arabe se vendant mal pour la remonte et étant trop faible pour les travaux de la ferme, il résolut de produire le cheval de pur sang et le cheval de gros trait. Dans ce but, il fit venir de Damas deux juments et un étalon ainsi que trois juments de souche saharienne ; il expérimenta des croisements de cheval anglais avec le cheval arabe qui donnèrent de bons résultats. Pour obtenir un fort cheval de trait, il fit l'acquisition d'un étalon breton à Lamballe et de deux magnifiques juments de race percheronne ; il réussit à créer un beau type de cheval croisé de percheron.

Ses essais portèrent également sur l'espèce bovine. En 1868, il parcourut la province de Constantine et acheta 300 vaches de Guelma dont il ne garda que 100 des plus belles pour les croiser avec un taureau charolais. Afin d'avoir des animaux plus précoces que les charolais, il acheta à un

prix élevé cinq taureaux de race Durham, dont quatre périrent. Mettant en pratique le proverbe arabe « C'est la lune qui engraisse », il substitua le pacage nocturne à la stabulation diurne, pour soustraire ses animaux aux influences fâcheuses des chaleurs de l'été. Avec ce traitement les animaux croisés se montrèrent aussi robustes que les animaux indigènes et ils atteignaient facilement 700 kilogs tandis que les autres n'en dépassaient pas 350. Enfin pour avoir d'excellentes vaches laitières, il se procura des sujets de la race tarentaise et de l'île de Jersey.

Il appliqua ce système de croisement aux moutons et aux porcs. En croisant des brebis indigènes avec des béliers anglais de race shropshire, il obtint à dix mois un rendement de 25 kilogs de viande d'excellente qualité, alors que l'agneau arabe n'en donnait que 15 de qualité moindre.

Arlès Dufour apporta des améliorations analogues dans son domaine de Kandoury comprenant 1.000 hectares d'un seul tenant, situé près d'Attatba, à 10 kilomètres du Domaine des Sources, qu'il avait acquis en 1866 pour la somme de 90.000 francs. Il l'assainit, le défricha, mit en céréales 400 hectares, créa une orangerie et un vignoble, fit des plantations d'oliviers et de caroubiers, compléta les constructions, fit élever en particulier de spacieuses étables et un vaste hangar servant de bergerie.

Ce dévouement inlassable à la cause de la colonisation reçut sa récompense dans un grand nombre de concours. Il lui fut décerné 90 médailles d'or, dont une à l'exposition universelle de Paris de 1878, 48 médailles d'argent, 40 médailles de bronze ; il obtint le prix d'honneur des haras au concours de Blida et plusieurs prix pour ses travaux de reboisement et d'irrigation aux concours agricoles d'Alger. Il reçut enfin en 1881 la croix de la Légion d'honneur.

Mais ses expériences, si utiles pour la colonisation, ses nombreux déplacements motivés soit par les concours, soit par sa santé, les frais d'entretien d'un personnel nombreux et parfois peu délicat, l'achat et l'entretien d'un outillage dispendieux lui avaient coûté sa fortune et l'avaient mis dans la nécessité de contracter un emprunt au Crédit foncier d'Algérie. Quand, en 1891, après plusieurs années de récoltes médiocres, il lui fut impossible de payer les intérêts de sa dette, cet établissement lui imposa un surveillant séquestre, et deux ans après lui enjoignit, moyennant l'octroi d'une pension viagère de 4.000 francs, d'abandonner toutes ses propriétés, y compris le cheptel et le matériel d'exploitation. Dans l'espoir d'un relèvement, Arlès Dufour se résigna à s'installer pour six ans à la ferme de

l'orphelinat protestant de Dely Ibrahim. Une vente de vins conclue à la légère par le sequestre, gérant du Crédit foncier, consacra définitivement sa ruine. Quelques années après mourut ce colon qui, nourri des doctrines de Saint-Simon avait « passé en faisant le bien » et servi avec le plus grand désintéressement la cause de la colonisation[1].

Les Fermes et l'Exposition d'Alger de 1876

A l'occasion de l'exposition d'Alger de 1876, quatre exploitations furent l'objet d'une visite par la Commission chargée de décerner des récompenses aux agriculteurs les plus méritants, la ferme Sainte Marguerite, l'haouch Baba Ali, l'haouch ben Ali Bey et la ferme de Malglaive.

La première de ces exploitations située à Rhilen, à 4 kilomètres au sud-est de Boufarik, était un immense domaine de 900 hectares qui, 10 ans auparavant, appartenait à des Arabes qui en cultivaient seulement quelques lambeaux et laissaient le reste en parcours à leurs bestiaux. En 1866, un distillateur de Chéragas, Gros, qui était venu deux ans auparavant s'établir à Boufarik où il avait introduit la culture du géranium rosat et qui, en attendant le développement de ses plantations, s'était mis à distiller sur une large échelle la menthe pouillot très abondante dans le pays, fit l'acquisition de 50 hectares sur le territoire de Rhilen. Il eut la bonne fortune de se voir associer avec une riche maison de Grasse, la maison Chiris, avec laquelle il s'était mis en rapport pour la vente de ses produits, ce qui lui permit de créér à la fois une vaste exploitation agricole et un grand établissement industriel. En 1874, la ferme Gros s'agrandissait de 630 hectares ; en moins de 18 mois, son propriétaire défricha 300 hectares, planta 45 hectares en vigne et construisit deux grands bâtiments comprenant maison d'habitation et hangars avec greniers et murs de clôture. Les cultures de plantes aromatiques, géranium, verveine, violette de Parme, cassis, qui avaient été soigneusement protégées contre le vent par 20.000 cyprès ou eucalyptus, couvraient une étendue de 140 hectares en 1876. Gros avait fait installer 22 appareils à distiller qui pouvaient contenir à la fois plus de 2.000 kilogs de plantes aromatiques. « Ils sont entretenus de vapeur, constatait le rapport de la commission, par quatre générateurs dont la sur-

1. V. Pourcher, *Souvenirs et impressions*, 1924.

face de chauffe peut développer une force totale de 60 chevaux ; ces chaudières font marcher en même temps une machine de 10 chevaux qui puise à 12 mètres de profondeur les fortes quantités d'eau continuellement nécessaires à la distillation. Deux presses à vis et deux presses hydrauliques donnent les unes 50.000 et les autres 30.000 kilogs de pression [1]. » Cette grande exploitation occupait un personnel de 350 ouvriers, parmi lesquels 60 condamnés militaires et 100 Kabyles. Le jury, très satisfait de tels résultats obtenus en si peu de temps, décerna au colon Gros la prime d'honneur.

Le domaine de Baba Ali, beaucoup plus vaste encore (1.500 hectares) était aux trois-quarts marécageux en 1853, quand le comte de Richemont s'en rendit acquéreur. Ce propriétaire, après être venu se rendre compte plusieurs fois sur place des travaux de défrichement et d'assainissement à effectuer, en avait confié la direction à un gérant très énergique et d'une grande vigueur physique, Chrétien, lequel avait commencé à les faire exécuter par un ramasssis d'ouvriers nomades connus sous le nom d'armée roulante. En 1866, le comte vint s'établir en Algérie et prendre la direction effective de sa propriété. 10 ans après, 1.280 hectares étaient défrichés ; de Richemont avait fait construire 5 belles fermes européennes, 3 fermes arabes, un moulin à eau, une briqueterie ; un village destiné à loger les ouvriers de sa propriété, soit 30 familles européennes, était en voie de création. Ces importants travaux et améliorations valurent au propriétaire la prime de la Société d'agriculture d'Alger.

La ferme ben Ali Bey, d'une contenance moindre (348 hectares), avait été louée pour 9 ans, à la fin de 1869, au colon Gras. Elle était alors couverte de broussailles, notamment de jujubiers ; si les bâtiments étaient spacieux, leurs abords étaient rendus très insalubres par les eaux stagnantes. Le nouveau fermier se mit avec beaucoup de zèle à drainer le sol pour assurer l'écoulement de ces eaux, à faire des défrichements et des plantations d'eucalyptus pour compléter l'assainissement. Six ans après, l'exploitation était méconnaissable ; 250 hectares étaient ensemencés en céréales.

Des transformations analogues furent effectuées à la ferme de Malglaive. Le fondateur de la colonie agricole de Marengo avait reçu une concession de 99 hectares que, par de nombreux achats faits à des indigènes, il avait portée à 1.100 hectares. Toute cette étendue était couverte de

1. Rapport de la commission. *Bull. Soc. Agric. d'Algérie.* 1876.

broussailles, principalement de palmiers nains. Avec le concours de son fils, qui avait pris en 1858 la direction de la propriété, de Malglaive avait, en 1876, défriché et mis en culture une étendue de 300 hectares.

Au cours de sa tournée d'inspection, la commission eut l'occasion de constater les remarquables transformations opérées dans la région du lac Halloula, livrée depuis une quinzaine d'années seulement à la culture. « Aujourd'hui, déclarait-elle par l'organe de son rapporteur, des fermes, dont le nombre augmente de jour en jour, s'élèvent de tous côtés ; les noms de leurs propriétaires indiquent un double courant favorable à notre avenir : d'un côté, ce sont des personnes étrangères à l'Algérie qui apportent l'argent et le peuplement du dehors, d'un autre côté, ce sont des noms qui nous sont sont familiers appartenant à des Européens connus depuis longtemps dans le pays et qui viennent fixer définitivement sur le sol algérien des capitaux gagnés ici même [1]. » Il y a toutefois quelques imperfections à signaler qu'elle ne cache pas. « Comme au grand concours de 1862 et au Comice de Blida en 1865, on peut dire que sur bien des points il y a trop de céréales relativement à l'étendue des terres et pas assez de plantes fourragères ; que le nombre des bestiaux est insuffisant pour maintenir le sol en bon état de fertilité, que les rotations suivies sont trop épuisantes ; néanmoins, ajoute-t-elle, l'ensemble s'est bien amélioré. »

Les Fermes de la Région de Boufarik en 1887.

L'examen de la situation des principales fermes de la région de Boufarik au début de 1887 va nous montrer l'étendue des progrès réalisés dans l'espace de dix ans, en particulier l'essor remarquable de la culture de la vigne, le développement des travaux d'irrigation, de l'élevage, le perfectionnement de l'outillage agricole et des procédés de culture, notamment la pratique nouvelle des défoncements à la vapeur [2].

L'haouch Souk Ali, dont 200 hectares appartenaient à Borély la Sapie, était devenu, grâce aux travaux de défrichement, d'irrigation et aux plantations de ce colon, un modèle d'exploitation agricole. Il comprenait, en 1887, 45 hectares de vignes, 30 hectares d'orangeries et 80 hectares de terres irriguées et comptait un important troupeau de bovins et de che-

1. *L'exposition d'Alger de* 1876, p. 30.
2. V. Trumelet, *Boufarik*, p. 528 et suiv.

vaux qui avaient valu à leur propriétaire de nombreux prix dans les concours algériens ; la culture du tabac qui, en 1853, couvrait une étendue de 40 hectares avait été complètement abandonnée.

Le reste de l'haouch, 224 hectares, appartenait à Jonathan Holden, qui l'avait acheté au comte de Virieu. Le nouveau propriétaire avait assaini et mis en culture 50 hectares de terres marécageuses. Son exploitation comprenait, en 1887, 100 hectares de céréales et de prairies, 24 hectares d'orangeries (il y avait 6 hectares seulement en 1868), 90 hectares de vignes (10 hectares en 1868), 4 hectares de tabac et 2 hectares de pépinières. Pour loger sa récolte de vin, Holden avait fait construire une cuverie et une cave dont la capacité atteignait 5.000 hectolitres. Il s'occupait en outre d'élevage sélectionné et, dans ce but, il avait importé des bœufs Durham, des moutons champenois et South-Down, des porcs Yorkshire et Berkshire, qui lui avaient fait obtenir plusieurs récompenses dans des concours ou expositions agricoles.

L'ancien Camp d'Erlon, où les Jésuites avaient fondé un orphelinat, avait été acheté, le 13 février 1872, à l'expiration de la durée de la concession, par les colons Porcellaga et Blanchard. Cette propriété de 70 hectares comprenait alors 8 hectares de pépinières, 4 d'orangeries, 15 de vigne, 5 de jardin et 36 de prairies. Elle fut agrandie dans la suite de 20 hectares. Mme veuve Porcellaga, devenue seule propriétaire, consacra son activité au développement des plantations qui, en janvier 1887, comprenaient 12 hectares de pépinières, 40 de vignes, 7 d'orangeries. Une irrigation souterraine permettait d'arroser la propriété dans toutes ses parties et plusieurs bassins emmagasinaient l'eau provenant de huit norias et de l'oued Bou Chemla. La nouvelle propriétaire avait installé de vastes écuries destinées à l'élevage des vaches laitières dont elle avait essayé d'acclimater les principales races d'Europe.

A l'haouch Bou Amrous, dont une portion (220 hectares) avait été achetée par le docteur Hoingne à Grisolles et Herran, le nouveau propriétaire avait créé une pépinière de 12 hectares, qui renfermait les essences d'arbres fruitiers ou forestiers les plus variées et qui lui permettait de livrer annuellement aux colons ou aux communes de 12.000 à 15.000 plants, un vignoble de 40 hectares comprenant les cépages suivants : « Malblec, Cabernet, Sauvignon, Carignan, Cuisa, Espar, Montal, Morestel, Œillade, Aramon, Alicante Petit Bouchet, Teinturier. » Les céréales couvraient une étendue de 100 hectares, les orangeries de 13 hectares. Les constructions,

qui étaient très importantes, comprenaient une maison de maître, une maison de gérant, des habitations d'ouvriers et d'employés, de vastes bâtiments d'exploitation et une cave de 70 mètres de long. Les registres de comptabilité de la ferme faisaient ressortir pour l'année 1886 un bénéfice de 125.000 francs.

La deuxième portion de l'haouch Bou Amrous, avait été achetée à Mauger par d'Aurelles de Paladines, qui, par plusieurs petits achats successifs aux indigènes, porta sa propriété de 65 à 100 hectares. Elle était couverte en grande partie de jujubiers sauvages au moment de la prise de possession ; le nouveau propriétaire s'occupa activement de la défricher et la mit rapidement en culture dans sa totalité ; il construisit en outre 3 kilomètres de canaux en maçonnerie qui permirent d'irriguer une superficie de 20 hectares. En 1887, cette ferme complètement transformée comprenait 21 hectares de vignes plantées après défoncement à vapeur, 35 hectares de céréales, 8 hectares de tabac et 40 têtes de gros bétail. D'Aurelles de Paladines avait obtenu plusieurs récompenses dans les concours régionaux pour ses produits cultivés, ses bestiaux et ses travaux hydrauliques.

L'haouch SIDI AIT ou ferme la Morandière, dont l'étendue était de 141 hectares, fut achetée par Banse et Gronier au colon Morand qui avait mis en valeur la plus grande partie de sa propriété et ensemencé 123 hectares en céréales. Les nouveaux acquéreurs se mirent à défricher les 20 hectares restés en friches, plantèrent 37 hectares de vignes, firent forer trois puits artésiens dont le débit atteignit de 15 à 20 litres à la seconde, ce qui permit d'irriguer plusieurs hectares, et s'adonnèrent à l'élevage en grand des moutons (ils en avaient un troupeau de 300) et des porcs (ils en engraissaient une moyenne de 60 par mois).

La ferme de GUEROUAOU, propriété du docteur Teule Jules concessionnaire, fut cédée en 1873 à Teule Léon, qui en porta l'étendue à 110 hectares. Elle était alors en grande partie envahie par les broussailles, mal cultivée par des indigènes, privée d'eau d'irrigation et même d'alimentation, sans plantations. Le nouveau propriétaire la fit entièrement défricher, construisit des canaux en maçonnerie pour amener les eaux de dérivation de l'oued el Khémis, planta 10 hectares en vigne, un hectare en orangerie, construisit une maison de ferme, des écuries et des hangars, acquit un outillage agricole très perfectionné comprenant, entre autres, semoirs mécaniques, rouleaux Croskill et moissonneuse-lieuse-batteuse. De nombreuses récompenses lui furent décernées : « Diplômes et médailles d'or, d'argent

et de bronze pour les huiles, les vins, les laines, les eaux-de-vie et les cultures spéciales et les machines aux expositions de Vienne (Autriche), Paris, Alger, Rouen, Blida, etc. Médaille d'or de la Société des agriculteurs de France pour la culture des oliviers. »

La ferme Sainte-Marguerite, propriété de Gros et Chiris frères avait été portée, à la suite d'achats successifs faits à diverses tribus arabes, à une étendue de 1.000 hectares. En 1887, elle comprenait 200 hectares de céréales, 200 hectares de vignes, soit 155 de plus qu'en 1876, 40 hectares d'orangeries, 30 hectares de géranium-rosat et 35.000 arbres de différentes essences. Gros avait fait installer 6 nouveaux appareils de distillation pour lui permettre de développer la fabrication de l'essence de géranium, de néroli, de petit-grain, de verveine, de pommades et d'huiles parfumées. Les nouvelles constructions comprenaient une cave, des ateliers de forge, de ferblanterie, de menuiserie et de charronnage, de bourellerie, de tonnellerie, des bergeries et une porcherie. Déjà récompensé à l'exposition algérienne de 1876, Gros le fut encore au concours régional d'Alger de 1881 pour la bonne tenue de sa ferme, pour ses cultures et ses plantations.

La ferme des Figuiers, d'une superficie de 300 hectares, fut achetée à Mauger par deux colons qui donnèrent un vif élan à la colonisation libre, Adjous et Debonno, Ils y construisirent de vastes écuries, une porcherie modèle, un grand chai avec 24 cuves cylindriques en maçonnerie de 100 bordelaises chacune, des hangars à tabac et des logements de planteurs ; ils firent creuser 6 puits artésiens et élever de grands bassins réservoirs à chacun des puits, desséchèrent 100 hectares de marais qu'ils mirent en culture après défoncement à la vapeur et exécutèrent de grands travaux d'irrigation qui leur valurent le premier prix au concours régional d'Alger de 1881. Sur les terres qu'ils avaient asséchées, ils plantèrent de la vigne, dont ils portèrent l'étendue de 20 à 115 hectares. Leur domaine comprenait en outre 55 hectares de céréales, 24 hectares de légumineuses, 65 hectares de prairies naturelles ou artificielles et 35 hectares de tabac ou de pommes de terre.

La ferme Saint-Charles (840 hectares), propriété de Fabre de Marseille, passa à Andoque de Sériège, puis, en 1883, à Adjous et Debonno qui firent des améliorations analogues à celles du domaine précédent. Ils portèrent notamment l'étendue du vignoble de 12 à 138 hectares ; le reste de la propriété se composait de 200 hectares de céréales, 280 hectares de prairies et 15 de tabac ou de pommes de terre.

Ce furent les mêmes colons qui, en 1879, firent l'acquisition de l'haouch OMAR, domaine de 400 hectares appartenant au comte de la Villegontier. Ils y exécutèrent de grands travaux de canalisation pour amener les eaux de l'Harrach et irriguer une partie de la propriété. Ils défrichèrent en outre 100 hectares de terres qu'ils défoncèrent à la vapeur et plantèrent en vigne dans le courant des années 1880-1881.

Dans les haouchs RHILEN ET CHEURFA (180 hectares) qu'ils achetèrent à Mauger en 1879, ils firent également des défoncements à la vapeur sur une étendue de 115 hectares qu'ils plantèrent en vigne ; ils créèrent un vaste chai avec 34 cuves en maçonnerie, constituèrent une orangerie de 18 hectares et firent des essais de culture de ramie sur 10 hectares.

Enfin, à la ferme des QUATRE CHEMINS (820 hectares) qu'ils avaient achetée avec deux autres associés en 1884, à Mauger, Herran et consorts, des défoncements à la vapeur furent effectués sur 300 hectares qui furent ensuite entièrement complantés en vignes. Ils construisirent en particulier six vastes hangars pour abriter le tabac dont les plantations couvraient, en 1887, une superficie de 35 hectares.

A force de ténacité, ces colons étaient parvenus à acquérir de vastes propriétés d'une contenance totale de 2.540 hectares. Ils y avaient réalisé d'importantes transformations ou améliorations, soit dans les constructions, soit dans les procédés ou les genres de culture ; ils avaient notamment donné une grande extension à la culture de la vigne qu'ils avaient plantée sur une étendue de plus de 600 hectares. Dès 1881, la croix de chevalier de la Légion d'honneur était venu récompenser Debonno, colon à la fois « de qualité » et « de quantité ».

Dans l'ensemble des fermes de la région de Boufarik que nous venons de passer rapidement en revue, le développement agricole a été des plus remarquables. C'est surtout la vigne qui a fait d'énormes progrès : les superficies complantées qui, 20 ans auparavant, ne couvraient pas plus de 300 hectares dans toute la plaine, dépassaient, dans la seule région de Boufarik, 1.250 hectares en 1887. Ces progrès n'étaient pas, comme on le pense, limités aux seules fermes de cette région, mais s'étendaient à toutes celles de la plaine.

Ils ne firent d'ailleurs qu'aller en s'accentuant dans la suite. En 1898, l'étendue complantée en vigne dans les fermes Debonno atteignait 1.000 hectares ; la récolte en vin s'éleva à 120.000 hectolitres qui furent vendus à raison de 20 francs l'hecto. Ce colon avait en outre 500 hectares ense-

mencés en céréales, 40 hectares d'orangeries, 600 hectares de prairies naturelles ou artificielles, qui lui permettaient de faire l'élevage de 500 bœufs ; il s'adonnait également à l'apiculture ; ses 200 ruches de la ferme des Figuiers lui donnaient environ 1.800 kilogs de miel tous les ans. Le nombre des ouvriers agricoles qu'il employait à certaines périodes de l'année s'élevait à 1.400.

Pour loger son abondante récolte de vin, Debonno fit construire à proximité de la gare de Boufarik un immense chai de 100 mètres sur 25 dont la capacité dépassait 100.000 hectolitres. « Ce n'est pas une cave, c'est une véritable usine, écrit M. H. Hauser qui eut l'occasion de la visiter en 1905. Les foudres en bois y cèdent de plus en plus la place à des « amphores », immenses cylindres en ciment dont l'intérieur est garni de plaques de verre. Là va se faire cette fermentation à basse température qui permet seule d'obtenir de bons vins sous le climat de l'Algérie. 35.000 hectolitres peuvent tenir à l'aise dans ces cuves, et le chai en voit passer, en une année, plus de 100.000. Des rails, sous la clarté des lampes électriques, circulent dans deux galeries bordées d'amphores. A gauche, une baie livre passage aux chariots qui amènent les bacs des pressoirs. A droite, un monte-charge hisse les fûts jusqu'au niveau de la voie ferrée, car le chai a été construit en contre-bas de la gare, si bien que les fûts sont directement déposés dans les wagons. J'ai rarement vu entreprise française qui donnât aussi pleinement une impression américaine[1]. »

État actuel des Fermes de la Plaine

La poussée remarquable de la colonisation libre s'est poursuivie à une cadence accélérée depuis le début du xx^{e} siècle jusqu'à nos jours. Un grand nombre d'importants domaines, d'une étendue variant généralement entre 50, 100 et 200 hectares, se sont constitués dont la vigne forme la principale, sinon l'unique culture. Sur chacun d'eux ont été édifiées de vastes caves, d'une contenance moyenne de 10.000 à 20.000 hectolitres, qui sont munies de pressoirs hydrauliques, de fouloirs égrappoirs, de motopompes permettant d'effectuer mécaniquement les diverses opérations de la vinification, de cuves en ciment bien aérées, pourvues de réfrigérants

1. H. Hauser, *Esquisses algériennes*, p. 10.

Photo Besson.

Le parc du domaine de Guellabou, près de Sidi Moussa.

Ferme Ben Naçof. Plan général.
Parc, bâtiments d'exploitation, vignoble.

qui modèrent la température élevée des moûts en fermentation et permettent de faire des vins de qualité excellente de plus en plus appréciés par la clientèle.

Le champ du recrutement s'est sensiblement élargi. A côté des vrais agriculteurs attachés de longue date à la terre, sont devenus « colons » des avocats, des médecins, des pharmaciens, des notaires, des avoués, des commerçants, des industriels, des fonctionnaires délaissant leur carrière insuffisamment rétribuée, voire même des fils de famille qui, incapables d'arriver à une carrière libérale, ont été gratifiés par leur père d'une propriété dont ils confient souvent l'exploitation à un gérant, ce qui leur permet de continuer à mener leur vie de citadin oisif.

Jetons un coup d'œil rapide sur quelques-unes de ces grandes exploitations. Quelques chiffres, par leur éloquence brutale, nous rendront mieux compte des progrès réalisés que de longues descriptions.

Dans la Mitidja orientale, c'est d'abord le vaste domaine de GUELLABOU et de BEN OUARLOUS, situé entre l'Arbâ et Sidi Moussa, créé par un colon d'origine espagnole, Pelegri, type parfait de ces colons, assez nombreux en Algérie, qui, partis de rien, sont arrivés, grâce à un labeur opiniâtre, à être de grands et riches propriétaires. Jusqu'à 13 ans, ce fut un pauvre berger illettré. Il travailla ensuite à la concession de son frère, faisant le charretier dans ses moments de loisir ; puis il s'occupa de défricher une propriété de 20 hectares achetée par son beau-père et s'adonna à l'exploitation des fourrages dans laquelle il réalisa des bénéfices qui lui permirent de louer, en 1868, la ferme de Ben Daly Bey d'une contenance de 1.200 hectares. Avec les gains qu'il fit dans cette exploitation il acheta plusieurs propriétés à Sidi Moussa, Rovigo, Saint-Pierre, Saint-Paul et Maison Blanche et les fit si bien valoir qu'il put se rendre acquéreur de la totalité de l'haouch Ben Ouarlous, dont il ne possédait que le tiers, et de l'haouch Guellabou, d'une contenance de 300 hectares, qui lui coûta, en 1879, 266.000 francs. Ces deux domaines, qui ont été réunis en un seul, occupent actuellement une étendue de 770 hectares, dont 550 sont plantés en vignes américaines (il n'y en avait que 22 en 1879), 150 en céréales et 46 en orangers et mandariniers. On accède à cette propriété par deux belles allées de platanes et par un magnifique jardin-parc ombragé de grands arbres d'essences très variées. Les bâtiments d'exploitation comportent un petit hameau où sont logés les 60 employés européens et les 5 à 600 indigènes occupés dans la ferme en temps ordinaire. Une cave

immense qui peut loger 80.000 hectolitres de vin est actionnée entièrement à l'électricité [1].

Non loin de là, se trouve la propriété Orfila-Pelegri, d'une contenance de 110 hectares, dont 102 sont complantés en vignes et le reste en cultures fruitières variées, orangers, mandariniers, oliviers, figuiers, néfliers du Japon, abricotiers, pruniers, pêchers, bananiers etc. Un grand parc orné de massifs de fleurs et de verdure jette une note gaie autour de la maison d'habitation.

Le domaine EL CAPTANNE, situé également sur le territoire de la commune de Sidi Moussa, a été créé en 1890 par le colon Ronda, père. Son fils, qui fut vice-président de la Confédération générale des Agriculteurs d'Algérie, en assure actuellement la direction. Ce domaine, sur lequel 40 ouvriers sont employés à l'année, a une étendue de 100 hectares ; 52 sont en vignes et 30 en céréales.

Le domaine BEN YOUSSEF a été créé en 7 ans, dans la même localité, par M. Christophe Bénéjean. Sur ses 281 hectares, ce colon a planté 180 hectares de vigne qui donnent une récolte de 18 à 20.000 hectolitres ; 40 hectares sont en cultures maraîchères, artichauts, choux, choux-fleurs, pastèques, et 20 en orangeries. Il a construit une cave modèle, des hangars, des écuries, où sont logés les 50 chevaux ou mulets qui composent son cheptel. Le personnel qu'il emploie en temps normal comprend 15 commis ou employés et 150 ouvriers agricoles. Ce même colon a créé, à partir de 1919, une autre propriété à la Reghaïa d'une contenance de 80 hectares sur lesquels 70 sont en vignes et 10 en orangeries.

Sur le territoire de l'Arba, le domaine d'EL TAOUS, d'une superficie de 480 hectares, appartient à une société constituée en 1917. On y compte 330 hectares de vigne produisant en moyenne de 45 à 50.000 hectos, 90 hectares d'orangeries susceptibles d'être irriguées. Le personnel d'exploitation atteint l'effectif de 300 ouvriers. La cave, qui a une capacité de 60.000 hectos, est équipée électriquement. La vinification est faite sous le contrôle d'un chimiste qui dispose d'un laboratoire des mieux outillés ; aussi les vins de ce domaine sont-ils d'excellente qualité.

Le domaine MANENT et BARLETTE a été constitué à Rivet à partir de 1910. Sur une étendue de 350 hectares, il compte 240 hectares complantés en vignes, 60 en cultures maraîchères et fruitières et d'importantes luzer-

1. V. *Livre d'or du département d'Alger*. Fontana, 1926.

Région de Rivet-Maison Blanche. Etat actuel.
Grand développement des fermes.

Région de Birtouta. Etat actuel.
Comparer avec la pl. 280-281. Même région en 1844.
Plus de marais ; l'oued Terro a été canalisé. Routes, cultures, village.

nières. L'eau d'irrigation est fournie par le barrage du Hamiz, qui donne à la propriété un débit de 63 litres à la seconde. 400 ouvriers sont employés à cette exploitation.

Dans la même région, se trouve le domaine GERMAIN-BRANTHOMME et VANONI qui a une superficie de 460 hectares ; 40 sont en vignes, 50 en céréales et 10 en cultures potagères et fruitières. Il a été constitué à partir de 1909 par les deux propriétaires actuels qui firent alors l'acquisition d'une propriété de 167 hectares, portée ensuite, par des achats successifs, à l'étendue actuelle. La main-d'œuvre est fournie par une centaine d'ouvriers ; le cheptel se compose de 55 animaux ; la cave peut contenir jusqu'à 35.000 hectolitres de vin.

Sur le territoire du Fondouk, le colon Huet fit l'acquisition en 1912 d'une propriété de 32 hectares qu'il porta à 158 hectares. La répartition présente des cultures est la suivante : 82 hectares en vignes, produisant annuellement de 8 à 9.000 hectos, 27 en géranium rosat, 12 en oliveraies et 5 en coton. Ce propriétaire a créé une cave modèle pouvant contenir 14.000 hectolitres ; il occupe toute l'année 50 ouvriers et possède un cheptel de 15 mulets ou chevaux.

La création du domaine G. PELEGRI au Fondouk est aussi récente. Commencée en 1913 par M. Germain, elle fut interrompue par la guerre et reprise par le propriétaire actuel qui possède une étendue de 298 hectares et loue une propriété voisine de 186 hectares. G. Pelegri continua sur défoncements les plantations de vignes, qui couvrent à présent une étendue de 262 hectares et rapportent de 20 à 30.000 hectos, agrandit la cave, dont la capacité fut portée de 15 à 25.000 hectolitres, construisit des logements pour le personnel européen, établit un atelier de charronnage, une bourrellerie, un atelier de mécanique, agrandit la forge, ouvrit sur sa propriété de nombreux chemins, fit d'importantes plantations d'arbres fruitiers et forestiers d'essences très variées, eucalyptus, frênes, trembles, ormeaux, casuarinas, etc., créa une pépinière où il se livra à d'intéressants essais d'arboriculture fruitière et, comme la quantité d'eau fournie par le barrage du Hamiz était insuffisante (44 litres à la seconde) pour assurer l'irrigation de son vignoble, de son jardin, de ses orangeries et de sa pépinière, il fit forer des puits qui lui fournirent le complément nécessaire.

La constitution de la propriété J. HUMBERT à Maison Blanche, dont l'étendue est de 160 hectares, remonte aussi à 1913. Outre les plantations de vignes qu'il a considérablement développées, ce colon a édifié une cave

moderne dans laquelle foulo-pompes et pressoirs sont mus à l'électricité et où les cuves ont une contenance de 25.000 hectos ; il a fait équiper électriquement trois puits qui lui permettent d'irriguer sa propriété ; son cheptel vif se compose de 30 animaux, son cheptel mort de 2 tracteurs et de 15 charrues. Ce colon est aussi propriétaire de la ferme Fondouk, dont les 198 hectares de vignes produisent annuellement 20.000 hectolitres de vin, ainsi que d'une autre ferme de 70 hectares créée par son grand-père, Armand-Dorgueil, dans la plaine de Rouiba et qui est entièrement plantée en vigne.

Les propriétés Sintès à Rouiba et Chebli, dont le noyau primitif remonte à l'année 1845, comprennent trois fermes d'une étendue totale de 230 hectares, dont 152 sont plantés en vignes reconstituées sur plants américains qui produisent en moyenne 14.000 hectos. Elles se sont développées surtout à partir de 1895, année de la constitution de la première ferme, appelée ferme Antoine de Padoue, qui comprend maintenant 45 hectares de vigne. En 1907, le colon Sintès y adjoignit une autre propriété de 100 hectares et, en 1926, il fit l'acquisition à Chebli de l'haouch Kidar d'une contenance de 85 hectares. 5 norias d'un grand débit permettent d'irriguer ses trois propriétés sur lesquelles sont employés couramment 250 travailleurs.

Le clos d'Enendjema à Rouiba fut créé en 1875 et occupé en 1900 par Em. Décaillet qui reconstitua les plantations de vignes sur 70 hectares, créa une cave moderne pouvant contenir 10.000 hectos et assura l'irrigation de sa propriété par le forage de 4 puits qui fournissent un débit total de 480 mètres cubes à l'heure. L'exploitation de cette propriété est assurée en temps normal grâce au concours de 70 ouvriers.

Les domaines Ant. Camps à Rouiba se composent de 4 fermes, comprenant respectivement 50, 40, 33 et 35 hectares, entièrement plantées en vignes dont la production moyenne annuelle dépasse 15.000 hectolitres. Le propriétaire, qui a fait la majeure partie des plantations à partir de 1913, a créé aussi des caves munies de derniers perfectionnements qui peuvent loger au total plus de 22.000 hectos ; il a effectué en outre d'importants travaux d'adduction d'eau et d'irrigation. Il occupe un personnel de 100 ouvriers et un cheptel de 40 chevaux.

Le domaine des Trois Caves, propriété de M. Blachette, situé également à Rouiba, occupe une superficie de 132 hectares dont la presque totalité, 129 hectares, est complantée en vigne. La cave, de construction récente, a une capacité de 15.000 hectolitres. L'alimentation en eau est assurée

Ferme Ben Naçof. La grande cour.

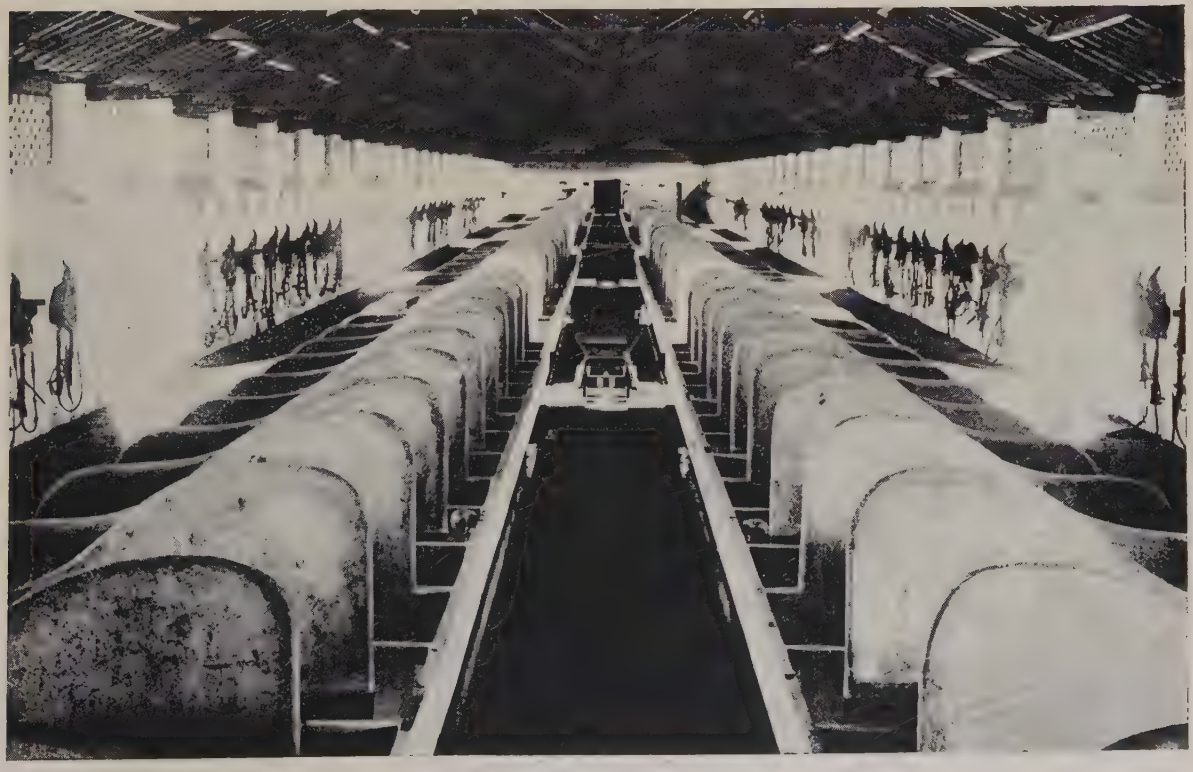

Ferme Ben Naçof. Les écuries.

par un puits dont le débit dépasse 200 mètres cubes à l'heure ; ce vignoble peut être irrigué sur toute son étendue par une canalisation souterraine. Un personnel de 120 ouvriers est employé aux travaux de cette ferme.

A la Reghaïa, le domaine BEN AIDA, qui couvre une étendue de 325 hectares, dont 300 sont plantés en vignes, a été créé à partir de 1910 par le colon Armand Bertrand qui débuta comme simple ouvrier agricole, devint ensuite fermier, puis, grâce à un labeur opiniâtre et à un souci constant d'économie, petit et grand propriétaire.

A Maison Carrée, l'immense domaine d'OULID ADDA a été en partie défriché et créé par les orphelins indigènes recueillis par le cardinal Lavigerie lors de la famine de 1868. La Société immobilière et agricole de l'Harrach, qui en a fait l'acquisition en 1899, y a opéré d'importantes transformations. Sur ses 723 hectares, 525 sont en vignes et le reste en orge, en avoine et en prairies qui permettent d'entretenir un troupeau de 130 chevaux ou mulets. La main-d'œuvre employée se compose de 200 ouvriers en temps normal et de 6 à 700 au moment des grands travaux. Quant à la cave, elle est aménagée pour faire jusqu'à 50.000 hectolitres de vin.

La création du domaine de BOU HAMEDI à Maison Blanche, qui se compose de 175 hectares dont 125 sont en vignes, remonte à l'année 1878. Sa cave modèle, équipée électriquement par le propriétaire actuel, M. Paulin, peut contenir 14.000 hectolitres. Le personnel d'exploitation comprend un contre-maître et 4 chefs de chantiers européens qui dirigent des équipes d'indigènes dont l'effectif moyen atteint 80 personnes. 20 chevaux et 24 bœufs composent le cheptel. L'eau d'irrigation est fournie en abondance par plusieurs norias installées sur des nappes aquifères qui sont très nombreuses dans la région.

A Maison Blanche également est situé le domaine de BEN NAÇOF, un des plus vastes de la plaine (642 hectares). Il ne comptait en 1913 que 120 hectares de vignes, reconstituées l'année précédente ; une étendue de 93 hectares fut plantée au cours de l'année 1921, et actuellement la totalité du domaine est complantée en vigne. La cave a une contenance de 60.000 hectos et la cuverie de 22.800 ; 18 pressoirs et un outillage de vinification des plus perfectionnés permettent de traiter jusqu'à 4.000 hectolitres par jour. La récolte, qui en 1913 ne dépassait pas 613 hectos, s'est élevée en 1921 à 11.865 et en 1924 à 51.232 représentant une valeur de plus de deux millions. Le personnel d'exploitation se compose de 18 à 20 Européens et de 450 à 500 indigènes (le salaire journalier moyen actuel

est de 8 fr.) et le cheptel de 90 chevaux ou mulets et de 50 bœufs de travail.

Dans la Mitidja centrale, la floraison des fermes ne le cède en rien à celle de la partie orientale. Citons entre autres à Boufarik l'haouch Kodja Berry, la ferme du Camp d'Erlon, les fermes Kollen, Saint-Charles, Bou Amrous, Coulboué-Sarrobert, Aymeric, Bougagueub et Ed Kakena.

L'haouch Kodja Berry s'étend, sur une superficie de 1.000 hectares, des pentes du Sahel à l'oued Tléta et à l'oued Fatis. Ce vaste domaine, créé en partie par le colon Marès, fût repris par le propriétaire actuel, M. Grima, qui, à la suite de plusieurs acquisitions, le porta de 200 à 1.000 hectares. Ce nouveau propriétaire fit édifier une cave d'une capacité de 9.000 hectolitres et acquit un matériel agricole très important comprenant 5 tracteurs, 9 faucheuses, 9 râteaux mécaniques, des moisonneuses, des semoirs mécaniques, des épandeuses d'engrais, 25 chariots. Les cultures auxquelles il s'adonne sont variées : 100 hectares sont en vignes, 140 en céréales, 50 en tabac, 50 en luzernes et le reste en cultures maraîchères ou fruitières et en pacages. Son cheptel comprend 30 chevaux, 50 bœufs, 30 vaches et de nombreux moutons ou porcs ; la main d'œuvre, 20 ouvriers européens et 80 familles indigènes. 200 sources artésiennes d'un débit variable permettent d'irriguer une étendue de 300 hectares.

Le domaine du Camp d'Erlon, situé aux portes mêmes de Boufarik, dépasse 100 hectares. Les cultures pratiquées sont à peu près les mêmes qu'en 1887, mais leur étendue s'est accrue ; on y compte 60 hectares de vignes, 25 hectares d'orangers et de mandariniers, 20 hectares de pépinières d'arbres fruitiers et forestiers, de plantes et de fleurs d'agrément ; le reste est en tabac, en cultures maraîchères ou en prairies. Une dérivation de l'oued Bou Chemla et 8 norias permettent d'irriguer entièrement cette propriété par une canalisation souterraine.

Le domaine Kollen fut acquis en 1878 par le colon Martres qui, enlevé par une mort prématurée, n'eut pas le temps de le mettre en valeur. L'exploitation fut reprise par sa veuve et par Jean Kollen qui édifièrent des bâtiments d'exploitation et d'habitation ainsi qu'une vaste cave et firent de grandes plantations de vignes. Sur une étendue totale de 152 hectares, la vigne, entièrement reconstituée sur plants américains, occupe 135 hectares rapportant annuellement 12.000 hectolitres et les orangeries 13 hectares. 60 ouvriers européens constituent la main-d'œuvre normale.

L'immense domaine de Saint-Charles, que les colons Adjous et

Ferme Ben Naçof. Les mulets.

Ferme Ben Naçof. La paie des ouvriers.

Debonno avaient beaucoup amélioré, est actuellement entre les mains d'une société anonyme qui a confié la direction de l'exploitation à A. Froger. Ce directeur pratique des cultures variées et évite ainsi les crises qui peuvent résulter de la monoculture. Sur 720 hectares 230 sont plantés en vignes, 40 en orangers et autres arbres fruitiers, 30 en tabac, 30 en coton et 20 sont consacrés à des cultures maraîchères ; le reste est en céréales, en prairies naturelles ou artificielles. La cave peut loger jusqu'à 30.000 hectolitres. Le personnel d'exploitation comprend en temps normal 200 ouvriers qui sont logés dans une petite cité ouvrière construite depuis le tremblement de terre de 1924. Le cheptel est composé de 60 chevaux ou mulets et de 60 bœufs. Cette propriété est presque entièrement irrigable grâce à des puits artésiens qui donnent un débit constant de 500 mètres cubes à l'heure. D'importants travaux de drainage ont permis de livrer à la culture plusieurs hectares de terres jadis inexploitables.

L'haouch Bou Amrous, ancienne propriété du Dr Hoingne, a été acquis par Robert Jonnart qui a poursuivi la mise en valeur de ce domaine de 220 hectares. La répartition des cultures est la suivante : 100 hectares en vignes donnant une récolte de 7.000 hectolitres de vin (la vigne ne couvrait que 40 hectares en 1887), 28 hectares de céréales produisant 280 quintaux (il y en avait 100 hectares en 1887), 13 hectares d'orangers et de mandariniers (13 en 1887), 20 hectares de pruniers japonais et 15 hectares de pêchers. 4 puits d'un débit moyen de 485 mètres cubes à l'heure permettent d'irriguer toute la propriété et de donner encore une plus grande extension aux plantations d'arbres fruitiers.

Le domaine Coulboué-Sarrobert, d'une contenance de 135 hectares, est de création toute récente. Il ne comprenait en 1919 que 35 hectares de vignes ; elles couvrent actuellement 110 hectares et produisent en moyenne 14.000 hectolitres ; le reste est en orangeries, en arbres fruitiers divers et en céréales. L'irrigation est assurée par 3 puits-norias et par une dérivation de l'Harrach.

Le domaine P. Aymeric présente à peu près la même superficie, 122 hectares. La vigne occupe une étendue de 85 hectares et les céréales 37. 100 ouvriers, 16 chevaux et 20 bœufs sont employés à cette exploitation.

Le fondateur du domaine Ed Kakna fut le colon P. Clair, qui eut pour sucesseur M. Besnard, auquel succéda le propriétaire actuel M. Foret, négociant en vins de Lyon qui a pour directeur J. Rayret de Boufarik. Sur une superficie de 105 hectares, 70 sont en vignes, 10 en céréales, 10 en

primeurs, 2 en orangeries et les reste en pâturages. La cave, qui peut contenir 7.000 hectolitres, comprend 26 cuves de capacité différente permettant de faire des vins de qualité variée suivant les cépages. Trois puits d'un débit moyen de 180 mètres cubes à l'heure rendent possible l'irrigation d'une partie de la propriété.

Le domaine Bougagueub fut créé en 1875 par Jacob Bousbacher au moment où le phylloxéra commençait à exercer ses ravages en France. Quand les plantations de vignes furent terminées sur cette propriété, elles furent à leur tour attaquées par le terrible insecte et le propriétaire actuel, Alph. Bousbacher, se vit contraint de les reconstituer entièrement sur plants américains. La répartition actuelle des cultures est la suivante : 35 hectares sont en vignes, 20 en céréales, 20 en luzernes, 16 en orangeries ; les pruniers japonais occupent déjà plusieurs hectares et des plantations nouvelles sont envisagées.

L'origine du domaine Ratel, situé sur le territoire de Birtouta, remonte à une petite propriété acquise en 1857. Les colons Fr. et Ch. Ratel défrichèrent cette propriété, la mirent en valeur et, par des efforts obstinés, ils la portèrent à plus de 80 hectares. L. et Ch. Ratel, qui prirent la succession en 1918 continuèrent à arrondir leur propriété, qui couvre à présent 100 hectares, reconstituèrent l'ancien vignoble qui fut agrandi de 61 hectares et édifièrent une cave, qui peut loger 12.000 hectolitres de vin.

Le domaine Galby, situé dans la même localité, a des origines aussi modestes: En 1886, Eug. Galby vint s'établir sur une minuscule propriété de 5 hectares. C'est ce lopin de terre qui, par des accroissements successifs, on devine aux prix de quels labeurs, est devenu la propriété actuelle qui couvre une étendue de 100 hectares. 80 hectares sont en vignes, 20 en céréales. Une cave modèle peut contenir 12.000 hectolitres de vin. L'alimentation en eau est assurée par une noria dont le débit atteint 40.000 litres à l'heure. L'effectif du personnel d'exploitation est de 120 en temps normal.

Le domaine Benejean, rattaché à la même commune, a été créé par les trois colons Ant. Bénéjean père, Pastureau et Coudein sur les deux haouchs El Bey et Kara Ahmed qu'ils défrichèrent en grande partie, assainirent et mirent en valeur. Il comprend 108 hectares de vignes, 55 d'orangeries ou d'autres cultures fruitières, 11 de céréales et 4 de coton. Deux puits munis de pompes électriques donnent un débit de 500 mètres cubes à l'heure et suffisent pour l'irrigation de toute la propriété. La cave permet de traiter 10.000 hectolitres. La main-d'œuvre est fournie par une

Photo Aviation.

Grande exploitation près de l'Alma.

Photo Aviation.

Grande exploitation près de Bouinan.

Orangerie au premier plan.

cinquantaine d'ouvriers ; le cheptel comprend 25 chevaux ou mulets et 12 bœufs ou vaches.

L'haouch SMIRLI, aux Quatre Chemins, a été fondé par le colon Drivon père à partir de 1890. Il l'agrandit considérablement, le porta à 149 hectares, fit de grandes plantations de vignes, d'arbres fruitiers, créa une cave moderne d'une capacité de 18.000 hectolitres. Les cultures pratiquées actuellement sont la vigne, qui couvre 115 hectares et qui a été entièrement reconstituée à partir de 1918 sur plants américains, les céréales, 30 hectares, et les cultures fruitières, 9 hectares d'orangers et 6 de pruniers. Trois puits d'un débit total de 200 mètres cubes à l'heures permettent d'irriguer une grande partie de cette ferme par une canalisation en ciment armé de 2.600 mètres de longueur. Le personnel ouvrier s'éleve à 90 et les animaux d'exploitation à 14 chevaux ou mulets.

A Oued el Alleug, le domaine V. Chuffart a été créé à partir de 1841. Il couvre 185 hectares, dont 105 sont en vigne et 60 en géranium rosat ; la récolte est distillée sur place et produit 2.000 kilogs d'essence. L'approvisionnement en eau est assuré par un puits de 40 mètres de profondeur équipé électriquement qui fournit 20 mètres cubes à l'heure.

L'origine du domaine REFREGIER, situé dans la même localité, remonte à 1872. Le colon P. Réfrégier consacra toute son activité à défricher les broussailles qui couvraient sa propriété, à drainer les parties marécageuses. Sur une étendue de 145 hectares 38 sont consacrés à la vigne, 20 aux céréales, 10 au tabac, le reste aux cultures maraîchères, melons, pastèques, citrouilles, au maïs, aux betteraves fourragères, aux luzernières. Les pâturages permettent de nourrir 13 chevaux, 40 bœufs et de nombreux mulets. Deux puits artésiens d'un débit de 250 mètres cubes à l'heure permettent d'irriguer une partie de cette ferme.

A Attaba, le domaine J. BERNARDI a été créé depuis une quinzaine d'années seulement par Bernardi, père et fils, qui défoncèrent les 300 hectares qui composent leur propriété, firent construire une maison d'habitation, des hangars, une distillerie pour l'essence de géranium, et plantèrent plusieurs hectares d'arbres fruitiers. Actuellement, 140 hectares sont en céréales, 50 en vigne, 30 en tabac, 20 en géranium rosat, 10 en pruniers et 5 en orangers. Une canalisation souterraine de 300 mètres de long et une autre à ciel ouvert de 600 mêtres amènent les eaux d'un oued voisin, assurant un débit de 300 mètres cubes à l'heure. Le cheptel est important : 50 bêtes à cornes et 30 chevaux ou mulets.

La création du domaine Jannin situé sur le territoire de la même commune, remonte à l'année 1883. A cette date, ce domaine ne dépassait pas 40 hectares ; Léon Jannin le porta successivement à 100, puis à 300 et enfin à 600 par l'adjonction en 1894 de l'haouch Telly. 130 hectares sont en vignes, 200 en céréales, 60 en tabac, 30 en géranium rosat, 4 en orangeries, 80 en prairies naturelles et en forêts, le reste en terres de pacage. 80 chevaux et mulets, 60 bœufs composent le cheptel de cette ferme qui occupe une cinquantaine d'ouvriers en temps normal.

Le domaine Leblanc, situé également à Attaba, est de fondation plus récente ; sa cave, dont la capacité est de 15.000 hectos, a été édifiée seulement en 1920. Sur les 125 hectares qui le composent, 66 sont actuellement complantés en vignes. Le cheptel est important : 15 chevaux et mulets de trait, 4 juments poulinières, 18 bœufs, 20 vaches et 20 veaux.

Dans la Mitidja occidentale, on peut citer en particulier, à Mouzaïaville, la propriété Brame. Créée en 1908 par P. Brame, elle ne comptait alors qu'un vignoble de 60 hectares en plants français. Elle a été portée, à la suite d'achats sucessifs, à une superficie de 216 hectares. La répartition actuelle des cultures est la suivante : 120 hectares sont en vignes américaines, 40 hectares en céréales, 40 en orangeries et le reste en géranium rosat, en verveine, en pruniers et en pépinières. L'irrigation est assurée au moyen de 7 norias donnant un débit de 600 mètres cubes à l'heure. Une grande cave a été édifiée sur cette ferme dont la capacité est d'environ 12.000 hectolitres.

Le domaine Ch. Bernardi, situé dans la même localité, a été fondé en 1898 par P. Bernardi qui a consacré tous ses efforts au défrichement de ce domaine envahi alors par des broussailles de palmiers nains. Son fils, qui en a pris la direction en 1908, a fait édifier singulièrement une importante distillerie d'essence de géranium. Les cultures sont variées comme sur le domaine précédent et comprennent 90 hectares en vignes, 60 en céréales, 50 en géranium rosat, 25 en tabac et 12 en orangeries. Une cinquantaine d'ouvriers suffisent en temps ordinaire à effectuer les travaux de cette exploitation. Le cheptel se compose de 38 chevaux et mulets et de 30 bœufs.

Le domaine Raphaell, à El Affroun, dont la superficie est à peu près égale (300 hectares) est d'origine plus ancienne. En 1872, quand le colon Raphaell en fit l'acquisition, 30 hectares seulement étaient défrichés. Actuellement 150 hectares sont plantés en vigne, 50 en céréales, 35 en

Photo Aviation.

Grande exploitation sur la route de Sidi Moussa à l'Arba.
Vignoble et orangerie.

orangeries, 30 en géranium rosat, 6 en pruniers, 6 en tabac et 2 en jardin. Le propriétaire a fait édifier un cave d'une capacité de 15.000 hectolitres et une distillerie d'essence et exécuté d'importants travaux hydrauliques pour irriguer une partie de sa ferme. Une centaine d'ouvriers sont employés en temps ordinaire aux travaux agricoles.

A Ameur el Aïn, le domaine CHUFFART et MOUGEOT a été créé en partie par le colon P. Germain. Les deux propriétaires qui prirent la suite se virent obligés d'arracher les 134 hectares de vignes françaises plantées pour les remplacer par de nouveaux cépages américains. Ce domaine, qui s'étend sur 204 hectares, comprend 160 hectares de vignes produisant annuellement 15.000 hectolitres, 36 de céréales et 3 de jardins.

Le domaine L. AMAT à Bourkika ne comptait à l'origine comme cultures que 16 hectares de vieilles vignes et 20 hectares de céréales. Le propriétaire fit défricher les 80 hectares restants qui étaient envahis par des broussailles, planta 30 hectares en vignes américaines, construisit une maison d'habitation, une cave moderne pouvant loger 12.000 hectolitres, des écuries qui abritent 15 chevaux et de nombreux bœufs de labour et fit forer plusieurs puits qui permettent d'irriguer une partie de la propriété. 70 ouvriers sont employés habituellement aux travaux agricoles.

Dans les 47 grandes exploitations que nous venons de passer en revue et qui couvrent une étendue totale de plus de 12.000 hectares, soit en moyenne 250 hectares par exploitation, la vigne occupe une superficie de 7.300 hectares, soit 60 °/₀ ; l'arboriculture fruitière ne dépasse pas 666 hectares, soit 5 °/₀ de la superficie totale de ces fermes. L'effectif des ouvriers agricoles nécessaires pour assurer normalement la marche de ces exploitations atteint 5.200 ; ce chiffre doit être triplé ou quadruplé au moment des grands travaux ; dans le but de s'assurer le concours d'une main-d'œuvre stable, plusieurs propriétaires ont fait construire des bâtiments d'habitation à l'usage de leur personnel ; ainsi se sont créés de nombreux hameaux autour des grandes fermes. Quant au cheptel, il compte, malgré le développement d'un puissant outillage mécanique, 1.500 chevaux ou mulets et 900 bœufs.

Si l'on remarque que le nombre des fermes de la Mitidja dont l'étendue est supérieure à 100 hectares s'élève à 300 et que celui dont l'étendue est comprise entre 30 et 100 hectares atteint 1.000, on aura une idée de l'intensité de l'effort accompli, depuis un demi siècle surtout, dans le domaine

de la colonisation libre ; celle-ci a complètement éclipsé la colonisation officielle. On constatera également une évolution très nette vers la concentration de la propriété, vers la constitution de « latifundia », évolution favorable sans doute à la mise en valeur rationnelle du sol, favorable aussi au peuplement indigène, mais nullement favorable au peuplement européen, surtout au peuplement français.

Photo Aviation.

Grande exploitation au nord de Boufarik.
Vignoble et orangerie.

D. *LES PROGRÈS DE LA POPULATION*

En 1856, la population de la plaine s'élevait à 32.000 habitants ; en 1926, elle dépassait l'effectif de 126.000, soit un accroissement de près de 400 pour 100 dans cet espace de 70 ans. Quelle a été, durant cette période, l'allure de la progression ? Dans quel groupe, Français, Etrangers, Indigènes, a-t-elle été la plus accentuée ? L'examen de ces questions, outre l'intérêt rétrospectif qu'il présente, peut projeter quelque lumière sur l'avenir de la colonisation dans la Mitidja.

Le tableau suivant résume le mouvement général de la population durant la période 1861-1921.

Année	Français	Étrangers	Européens [1]	Indigènes	Total
1861	11.185	8.232	21.278	28.985	50.263
1876	12.697	11.366	24.770	33.147	57.917
1891	19.233	17.305	37.535	37.500	75.035
1901	25.885	15.290	42.433	37.062	79.495
1911	33.497	9.116	43.805	58.589	102.394
1921	32.135	8.762	42.092	72.990	115.002
1926	37.597	8.045	45.642	80.544	126.186

Dans la période de 15 années qui va de 1861 à 1876 [2], la population totale de la Mitidja passe de 50.263 à 57.917 habitants, réalisant un gain de 7.654 individus. La progression est surtout sensible dans le groupe des Indigènes, qui accuse une différence en plus de 4.162 unités ; vient ensuite celui des Etrangers avec un gain de 3.134 ; celui des Français ne s'augmente que de 1.512. La période de création des centres, qui avait provoqué une forte émigration de nos nationaux, s'est close avec les fondations d'Attatba et de Montebello et l'installation des Alsaciens-Lorrains à l'Alma

1. Y compris les Juifs.
2. Le recensement de 1871 ne présente qu'une faible différence avec celui de 1876.

et à Saint-Pierre Saint-Paul. Par ailleurs, le système de vente, substitué à celui des concessions gratuites, favorise les acquisitions de terres par les étrangers, qui sont attirés en outre, de même que les indigènes, par le développement des travaux publics, construction de la voie ferrée d'Alger à Oran, du tronçon de Maison Carrée à l'Alma, desséchement du lac Halloula. Ce sont les Espagnols qui forment l'élément prépondérant dans le groupe des Etrangers ; leur nombre atteint 9.279, tandis que celui des Italiens ne dépasse pas 604.

Dans la période des 15 années suivantes, 1876-1891, la population poursuit sa marche ascendante et s'élève de 57.917 habitants à 75.035, soit une augmentation de 17.118 individus.

Cette fois, c'est le groupe des Français qui arrive en tête pour le chiffre de l'accroissement, 6,536, grâce à l'arrivée d'un grand nombre de viticulteurs du Midi atteints par le phylloxéra et aussi à l'appoint nouveau fourni par les étrangers naturalisés automatiquement en vertu de la loi sur la naturalisation de 1889. Il est suivi d'assez près par le groupe des Etrangers, dont le gain s'élève à 5.939 individus, et par celui des indigènes qui atteint 6.353. Il est à remarquer que l'excédent des naissances sur les décès contribue, pour une bonne part, à cet accroissement.

Durant la décade 1891-1901, la progression se ralentit : les gains ne dépassent pas 4.460 unités. Le groupe des Français est le seul à réaliser un accroissement, et un accroissement important, 6.652, tandis que celui des indigènes perd près de 500 individus et celui des Etrangers environ 2.000. Les pertes subies par ce dernier groupe proviennent-elles d'un arrêt brusque de l'immigration ? Nullement. Elles sont surtout le résultat du jeu automatique de la loi de 1889.

De 1901 à 1911, le chiffre de la population fait un bond énorme, passant de 79.495 à 102.394, soit un gain de 22.899 unités. Le groupe des Français progresse de 7.612 unités. Il est à remarquer qu'en réalité il s'enfle uniquement des prélèvements qu'il fait sur les étrangers grâce à la loi de naturalisation (ces derniers perdent 6.174 unités) ; c'est ce que signale d'ailleurs le chiffre des naturalisés qui figure pour la première fois dans la statistique et s'élève à 14.365 unités ; le chiffre des Français d'origine ressort à 19.132, soit, à une centaine d'individus près, le même chiffre qu'au recensement de 1891. L'élément de sang étranger est ainsi en avance

Ferme Chiris. Effeuillage de la verveine.

Ferme Chiris. Séchage des vesces et de l'avoine.

sensible sur celui des Français originaires de la métropole ; sa supériorité numérique dépasse 4.000 unités.

Mais c'est le groupe indigène qui réalise les plus grands progrès, avec un gain de 21.527 unités ; il reprend l'avance qu'il avait perdue en 1901 et qu'il ne perdra plus désormais. La Mitidja est envahie peu à peu par les kabyles qui, délaissant le lopin de terre qu'ils trouvent trop dur à cultiver en montagne et insuffisamment rémunérateur, viennent s'employer comme ouvriers agricoles, khammès ou fermiers, avec l'espoir de devenir un jour propriétaires.

La comparaison des résultats du recensement de 1921 avec ceux de 1911 présente un intérêt particulier, parce qu'elle fait ressortir les répercussions de la guerre sur la population de la plaine. On s'attend à voir, sinon un arrêt, du moins un fléchissement dans la progression. En effet, la population passe de 102.394 à 115.002 habitants, réalisant seulement un gain de 12.608 unités, inférieur de près de 10.000 à celui de la décade précédente.

Il importe de remarquer que le groupe indigène est le seul à réaliser des progrès pendant la décade sous revue ; s'ils n'ont pas l'ampleur de ceux de la période précédente, ils n'en atteignent pas moins le chiffre important de 14.401 individus, qui augmente encore l'écart existant déjà entre l'effectif de la population musulmane et celui de la population européenne.

Dans cette dernière, si le chiffre des Etrangers ne présente qu'un léger fléchissement avec une différence en moins de 354 unités, celui des Français, Français d'origine ou naturalisés, accuse par contre un fort affaissement avec une différence en moins de 1.362 unités ; tel est le triste résultat de la guerre.

Les deux faits brutaux qui attirent l'attention sont, d'une part, la diminution de la population européenne qui perd 1.716 individus, alors que dans la décade précédente elle en avait gagné 1.372, et, d'autre part, l'accroissement considérable de la population indigène.

La diminution est surtout sensible dans les centres suivants :

Boufarik	— 498	Beni Mered	— 79
Bourkika	— 235	Marengo	— 64
El Affroun	— 130	Sidi Moussa	— 63
Chebli	— 104	Souma	— 62
Saint-Pierre St-P.	— 118	Attatba	— 51

Est-elle dûe uniquement aux pertes résultant de la guerre ? La statistique des Français morts ou disparus pendant les hostilités atteint, pour la Mitidja, le chiffre de 1.065 (plus 336 indigènes). Il faut ajouter à ce chiffre les pertes survenues depuis l'armistice par suite de blessures ou de maladies contractées pendant la guerre. Les centres les plus éprouvés sont Blida, 255 morts ou disparus ; Boufarik, 140 ; Maison Carrée, 136 ; Marengo, 94 ; Rouiba, 49 ; Fort de l'Eau, 41.

Plusieurs autres causes doivent entrer en ligne de compte : l'exode vers Alger, au moment de la déclaration de guerre, de familles de mobilisés, l'installation dans cette ville de plusieurs familles de gros colons enrichis pendant la guerre, et de la plupart des ouvriers d'art par suite de l'interruption des travaux du bâtiment, le remplacement pendant la guerre d'ouvriers agricoles ou de métayers européens par des ouvriers ou des métayers indigènes qui, ayant donné satisfaction, ont été maintenus dans leur emploi après les hostilités, la vente de propriétés européennes à des indigènes et le départ des anciens propriétaires, la diminution du nombre des naissances (à Boufarik par exemple, elles ne dépassent pas le chiffre de 453 pendant la période 1915-1920, alors que pendant la période quinquennale précédente elles s'étaient élevées à 655, soit une différence en moins de 202), l'exiguité des concessions qui a contraint plusieurs familles à vendre leurs terres pour aller se fixer fixer ailleurs, le ralentissement de l'immigration espagnole provoquée par la baisse du franc, parfois même enfin (c'est le cas pour El Affroun) la crise du logement ; les indigènes ayant loué pendant la guerre tous les logements libres, il n'en restait plus de disponibles pour les Français démobilisés.

Les Kabyles n'hésitent pas à mettre des prix élevés, plus élevés même que les Européens, pour s'assurer non seulement la location, mais encore l'acquisition de terres ou de maisons, montrant qu'ils ont la ferme intention de s'établir définitivement dans la plaine. Cette émigration des Kabyles vers la Mitidja est constatée par plusieurs administrateurs de communes mixtes. Celui d'Azeffoun signale au Préfet d'Alger « l'exode depuis plusieurs années, et plus spécialement depuis le début des hostilités, non plus d'individus isolés, mais de familles entières qui, en raison du peu de ressources du pays, ont quitté la commune après avoir vendu leurs biens à quelques-uns de leurs coreligionnaires plus fortunés pour se fixer définitivement dans certaines localités de la Mitidja ». Le nombre des émigrants de sa commune s'élève à 4.346 durant la décade 1911-1921. C'est ainsi que,

Ferme S^{t} Charles. Vue générale.
Vignoble au premier plan.

Ferme S^{t} Charles. Vue d'une partie de la cuverie et de la machinerie.

pendant cette période, Fort de l'Eau voit sa population s'accroître de 523 indigènes, Rouiba, de 458 et Birtouta, de 301. La main d'œuvre indigène a remplacé peu à peu la main d'œuvre européenne.

Quelle est la proportion des divers groupes qui composent la population de la Mitidja ? Sur une population européenne de 42.092 habitants, le recensement accuse 23.572 Français d'origine et 8.563 naturalisés, soit 32.135, non compris 1.115 Juifs et 8.762 étrangers. Mais si l'on rapproche ces chiffres de ceux de 1911, on reconnait tout de suite les fréquentes erreurs commises dans la distinction entre les Français d'origine et les naturalisés ; ces derniers descendraient, d'après les statistiques, de 14.365 en 1911 à 8.563 en 1921, soit une perte de près de 6.000 individus, ce qui est manifestement impossible. L'examen des effectifs fournis sur quelques centres souligne ces erreurs :

		Français d'orig.	Naturalisés
		—	—
El Affroun	1921	511	331
	1921	744	0
Blida.....	1911	4041	2421
	1921	6368	146
Arba.....	1911	593	395
	1921	654	2
Fort de L'Eau.....	1911	264	1010
(village)	1921	772	260

A la vérité, il est parfois difficile de distinguer les naturalisés des Français d'origine, par exemple, quand il s'agit de la deuxième génération ou bien de femmes étrangères devenues françaises par leur mariage avec un Français.

En rectifiant les chiffres cités plus haut, on arrive approximativement à un effectif de 18.500 Français d'origine, soit 16 °/₀ de la population totale, et de 13.500 naturalisés, soit 12 °/₀. Si l'on remarque que le pourcentage des Etrangers est d'environ 8 °/₀, on ne peut que constater la supériorité numérique de l'élément d'origine étrangère.

On est obligé de constater aussi la supériorité numérique encore plus

forte des indigènes dont la proportion s'élève à 64 °/₀[1]. La Mitidja est donc peuplée de 2/3 d'indigènes pour 1/3 d'Européens.

Quelle est la répartition géographique des Français d'origine, des naturalisés et des étrangers dans la plaine ? Les Français d'origine dominent ou sont en nombre imposant dans les villes ; à Blida, environ 4.000, à Boufarik, plus de 2.000, à Maison Carrée, plus de 2.000 également. Ils y détiennent les places de fonctionnaires, les professions libérales, l'industrie et le grand commerce. Ils sont nombreux aussi dans la partie occidentale de la plaine, à Marengo (1.200), Mouzaïaville (1.000), Ameur el Aïn, La Chiffa, et dans la partie centrale, à Oued el Alleug (500).

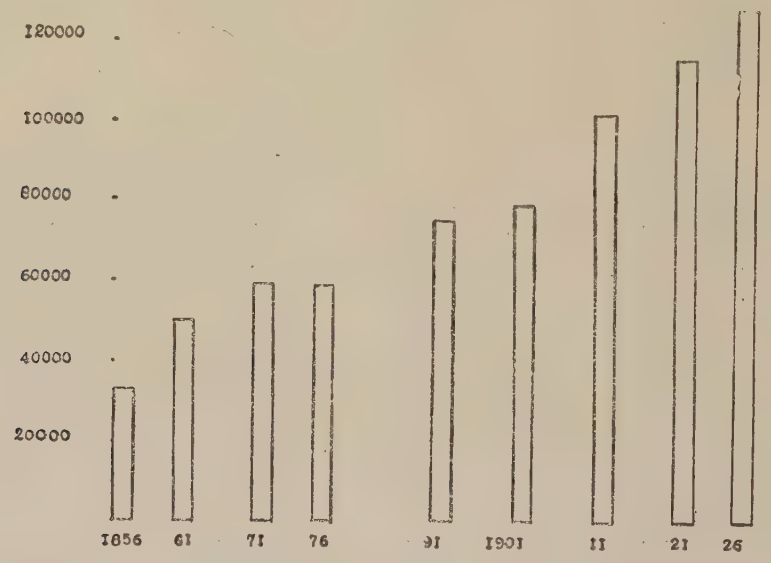

Progrès de la population de 1856 à 1926.

Les naturalisés et les étrangers y sont déjà en grand nombre ; Blida compte 2.400 naturalisés et 874 étrangers, Boufarik, 2.000 et 721, Maison Carrée plus de 2.000 et 1.700. C'est surtout dans la partie orientale qu'ils forment l'élément dominant, à Fort de l'Eau (1.200 naturalisés et 1.133 étrangers contre moins de 400 Français d'origine), Ain Taya, Rouiba, Cap Matifou, Jean Bart, Lapérouse.

Les étrangers sont en très grande majorité des Espagnols ; on en compte 7.496. La plupart sont ouvriers agricoles ou jardiniers ; quelques-uns seu-

1. On compte, en 1921, 12.000 gourbis ou tentes dans la plaine.

Photo Aviation.

Exploitations isolées et cultures variées à l'ouest de Bouinan.

lement sont petits propriétaires ; ainsi, à l'Arba, sur 234 propriétaires, on n'en compte que 5 espagnols. Quant aux Italiens, leur nombre ne dépasse pas 944 ; ils exercent presque tous le métier de maçon.

Le péril étranger, dont on a tant parlé en Algérie avant la guerre, a toujours été imaginaire dans la plaine de la Mitidja. Si numériquement la prépondérance de l'élément national n'existe plus, moralement elle subsiste toujours, car les naturalisés se francisent de plus en plus, s'ils ne le sont déjà, dans leur éducation, leurs habitudes, leurs mœurs et ils s'attachent fortement à leur patrie d'adoption qui est leur nourricière. « Ubi bene, ibi patria. » La grande guerre est venue accentuer et accélérer cette fusion. Néo-français et Français d'origine ont combattu côte à côte pour le même idéal et versé leur sang pour la défense de la commune patrie.

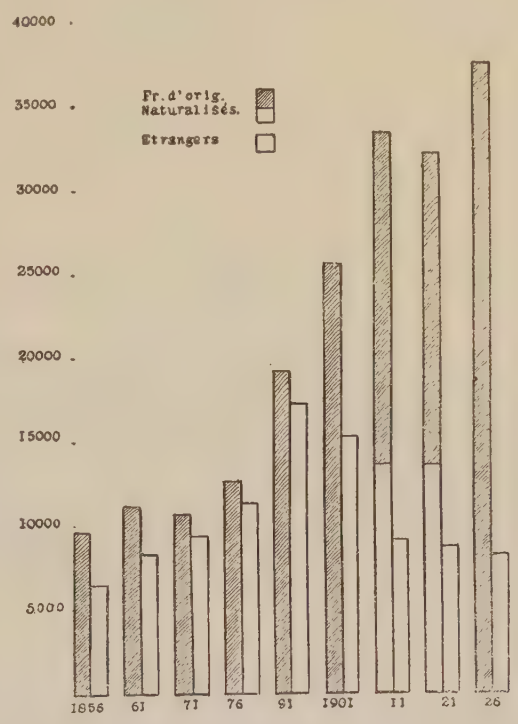

Accroissement comparé des Français et des étrangers de 1856 à 1926.

Durant la dernière période quinquennale 1921-1926, la population continuant son mouvement ascensionnel passe de 115.002 à **126.186** habitants, soit un gain de **11.184** unités.

Les communes les plus peuplées d'après ce dernier recensement sont, par ordre d'importance :

Blida ..... 21.778 [1]
Maison Carrée ..... 14.648 [2]

1. La population totale de la commune, y compris la population comptée à part et les douars de la montagne, s'élève à 36.687. dont 22 277 pour la population agglomérée au chef-lieu et 14.410 pour la population éparse sur le territoire municipal.

2. 17.455, compris la population comptée à part, dont 14.336 pour la population agglomérée et 3.119 pour la population éparse.

Boufarik	13.035 [1]
Oued el Alleug	5.853
Marengo	5.217
El Affroun	5.155
Mouzaïaville	5.040
Rouiba	4.677
Sidi Moussa	3.998
Ameur el Aïn	3.948
Chebli	3.672
Rovigo	3.226 [2]
Fort de l'Eau	3.123

L'effectif des Français, y compris les naturalisés, s'élève à 37.597, soit un gain de 5.462 unités ; celui des Etrangers s'abaisse à 8.045, subissant une perte de 717 individus, ce qui fait ressortir l'accroissement total des Européens à 3.560.

Cet accroissement est surtout sensible dans les localités suivantes :

Fort de l'Eau	+ 1.345
Maison Carrée	+ 1.170
Blida	+ 304
Chiffa	+ 226
Alma	+ 203
Boufarik	+ 196
Lapérouse	+ 112

Par contre, les centres suivants subissent des diminutions importantes :

Mouzaïaville	— 218
Arba	— 185
Rivet	— 137
Fondouk	— 109

1. 13.209, y compris la population comptée à part, dont 7.607 pour la population agglomérée et 6.602 pour la population éparse.

2. Il ne s'agit, de même que pour les autres communes, que de la population de la plaine. Avec les douars de la montagne, Rovigo compte 11.903 habitants ; l'effectif de la population agglomérée ne dépasse pas 760.

Les causes de ces pertes sont les mêmes que celles indiquées pour la période précédente. Il faut y ajouter la migration vers Alger de plusieurs familles nombreuses en quête d'emplois plus rémunérateurs pour chacun des membres en âge de travailler ; c'est le cas pour Rivet, pour le Fondouk, pour Mouzaïaville où 19 familles nombreuses sont remplacées par des ménages de 2 à 3 personnes.

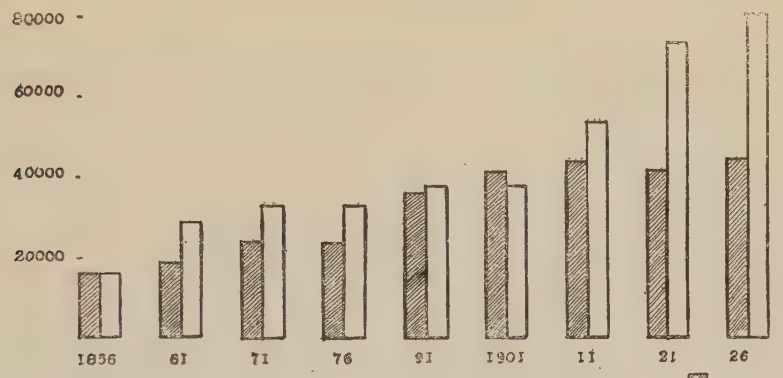

Accroissement comparé des Européens et des indigènes de 1856 à 1926.

Le mouvement de progression de la population indigène se poursuit, avec toutefois un peu moins de rapidité que dans la décade antérieure ; le gain réalisé s'élève à 6.209 unités. Ce sont les centres de Maison Carrée (+ 2.188), de Fort de l'Eau (+ 1.780), d'Ameur el Aïn (+ 839), de l'Alma, d'Attatba, de Birtouta, de Joinville, de la Chiffa, d'El Affroun, de Mouzaïaville, d'Oued el Alleug et de Sidi Moussa qui sont les plus grands bénéficiaires.

La proportion de la population indigène et de la population européenne reste à peu près la même que dans le recensement de 1921, 63, 7 % pour la première et 36, 3 % pour la seconde.

La densité de la population de la Mitidja, où prédomine l'élément agricole, est assez élevée, 97,58 habitants au kilomètre carré, soit un peu plus que celle de la Bretagne. Elle a suivi un mouvement de progression continu depuis la création des centres de colonisation, passant successivement :

de 25,15 en 1856,
à 38,95 en 1861,
à 45,58 en 1871,
à 58,13 en 1891,
à 61,62 en 1901,
à 79,38 en 1911,
à 89,13 en 1921.

De même que la création des villages a été commandée, dans la majorité des cas, par la présence de l'eau, de même la densité de la population est en fonction des ressources en eau utilisable. C'est ce qu'accusent les cartes de la région. On remarque une première ligne de centres, dont plusieurs sont très importants, en bordure de l'Atlas, au débouché d'oueds ou de sources aux eaux faciles à capter ; ce sont, en allant de l'ouest à l'est : Alma, Saint-Pierre, Saint-Paul, Fondouk, Rivet, Arba, Rovigo, Bouinan, Souma, Beni Mered, Dalmatie, Blida, Montpensier, Joinville, La Chiffa, Mouzaïaville, El Affroun, Bou Roumi, Ameur el Aïn, Bourkika et Marengo. Une deuxième ligne, beaucoup moins remplie, apparait au centre, au point d'affleurement des sources, à la limite des zônes caillouteuse et limoneuse ; ce sont les centres de Reghaïa, Rouiba, Maison Blanche, Sidi Moussa, Chebli, Boufarik et Oued el Alleug. Une troisième ligne, en bordure des collines du Sahel et d'anciens marécages desséchés, est jalonnée seulement de quelques rares agglomérations de faible importance, Birtouta, Attatba, Montebello.

L'excédent des naissances sur les décès, qui devient une règle sans exception à partir de 1861, a contribué pour une large part à cet accroissement de la densité.

Il se traduit, durant la période 1861-1890 [1], par un gain annuel moyen de 200 à 300 individus dans l'élément européen. Il n'a pas varié depuis ; il était en 1921 de 240. L'exemple de Boufarik déjà cité, le tableau suivant de la natalité et de la mortalité de 1867 à 1875 au Fondouk, naguère si éprouvé, montrent les progrès réalisés durant cette période [2].

1. Voir les deux graphiques, p. 620.
2. *Statistique générale de l'Algérie.* 1867-1872, 1873-1875.

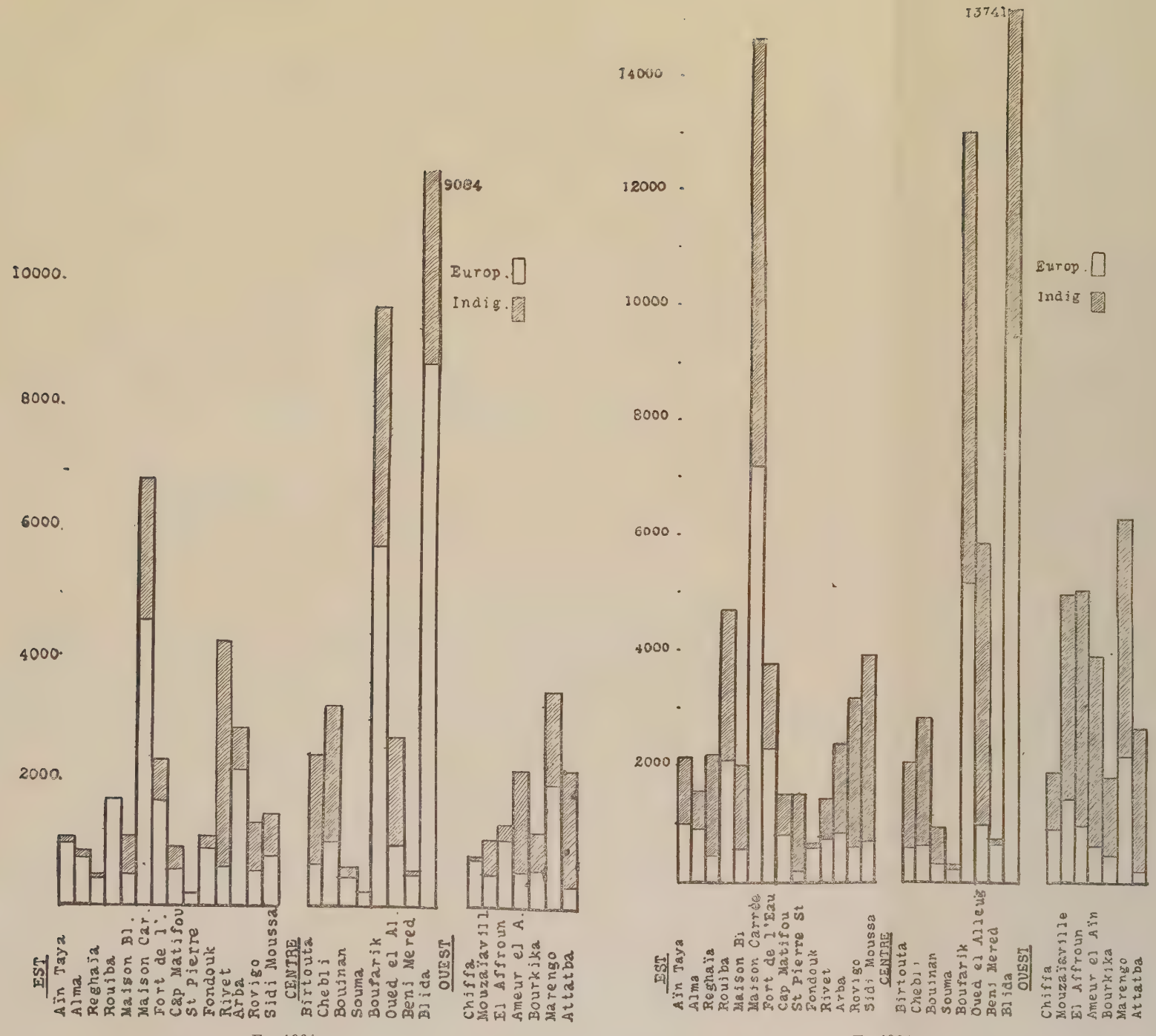

En 1901. En 1926.

Répartition des européens et des indigènes dans la Mitidja en 1901 et en 1926.

	1867	1868	1869	1870	1871	1872	1873	1874	1875
N.	24	21	22	22	16	25	33	26	24
D.	9	15	21	17	32	20	12	24	31

Dans cet espace de 9 années, les naissances l'emportent sur les décès de 32 unités.

La statistique relative à Oued el Alleug vient encore à l'appui de cette constatation. Pendant la décade 1853-1863, les décès l'avaient emporté sur les naissances de 210 unités ; dans la décade suivante, le mouvement commence à s'inverser : les naissances l'emportent de 9 unités ; enfin, dans la décade 1873-1883, il s'accentue de façon très sensible : l'excédent des naissances sur les décès s'élève à 117 unités.

Certaines années sont toutefois encore meurtrières. En 1867, l'année du tremblement de terre et du choléra, le chiffre des décès atteint

237 à Marengo pour 124 naissances,
101 à Mouzaïaville pour 37 naissances,
265 à Blida pour 300 naissances.

En 1868, l'année du typhus, on compte dans cette dernière ville 565 décès pour 310 naissances et 249 pour 74 naissances à Marengo où la mortalité atteint encore, en 1875, la proportion élevée de 77 pour 1.000.

Cette dernière localité continue à être durement éprouvée au cours des années suivantes, ainsi qu'en témoigne le tableau suivant :

	1879	1880	1881	1882	1883	1884	1885	1886	1887
N.	47	42	39	63	59	86	57	66	78
D.	74	91	51	60	62	94	103	68	131

L'excédent des décès sur les naissances durant ces 9 années s'élève à 197 unités. Mais heureusement, Marengo, toujours fortement éprouvé par la malaria, constitue une exception. Il faut d'ailleurs remarquer que si le taux de la mortalité reste élevé dans l'ensemble de la plaine, 37,2 pour 1.000 en 1875, celui de la natalité lui est bien supérieur encore, 46,3 pour

Répartition des Français (d'origine et naturalisés) et des étrangers en 1901 et en 1926.

1.000 la même année et témoigne de l'extrême fécondité des colons de la Mitidja.

La découverte par Laveran, en 1880, de la cause du paludisme et de son agent propagateur va permettre d'engager une lutte plus efficace contre ce fléau et par suite de diminuer la mortalité.

D'après ce savant, le paludisme, que l'on croyait jusque là provoqué par les miasmes des marais, est dû à un hématozoaire, vrai parasite du sang, qui détruit les globules rouges et occasionne une infection ou fièvre paludéenne. Quand un moustique du genre anophèle pique une personne atteinte de paludisme, il absorbe avec son sang le parasite qui évolue dans son corps et, s'il vient ensuite à piquer une personne saine, il lui inocule le mal.

Avant d'engager la lutte contre ce moustique, le Gouverneur général confia aux docteurs Moreau et Soulié le soin de faire une enquête dans toute l'Algérie sur la répartition du paludisme. Les résultats de cette enquête publiés en 1904 montrent combien sont nombreux encore les foyers d'infection dans la Mitidja malgré les importants travaux de dessèchement et d'assainissement exécutés par l'administration et les colons [1].

C'est la partie occidentale qui est, comme de juste, la plus infestée. A Marengo, les foyers malarigènes sont le cours inférieur de l'oued Nador, le réservoir d'eau situé au sud du village ; mais « le plus remarquable, déclare le docteur Moret, c'est Marengo lui-même où le tuf argileux est peu profond et formait des marais grâce à l'arrosage avec les eaux du barrage. La surface des jardins s'est rétrécie par suite des constructions ; on arrose moins parce que les légumes sont fournis par les maraîchers. Des caniveaux en ciment empêchent l'imprégnation constante du sol. Enfin, on a creusé beaucoup de puits qui trouent le sol argileux et servent de déversoir aux eaux d'arrosage [2]. » Pourtant, dans les années pluvieuses, des mares subsistent sur les couches argileuses et l'endémie palustre infeste toute la région.

A Bourkika et à Ameur el Aïn, la cuvette de l'ancien lac Halloula constitue le principal foyer de paludisme. « Le pourtour de cet ancien lac, note

1. Moreau et Soulié, *Essai sur la répartition du paludisme en Algérie.* Alger, 1904.
2. Moreau et Soulié, ouv. cité, p. 19.

le docteur Grellet, a été desséché au moyen de canaux insuffisants ; les bords sont immergés après les pluies d'hiver ; quand elles ont été abondantes, l'ancien lac Halloula est reformé et se transforme pendant l'été en un vaste foyer malarigène. »

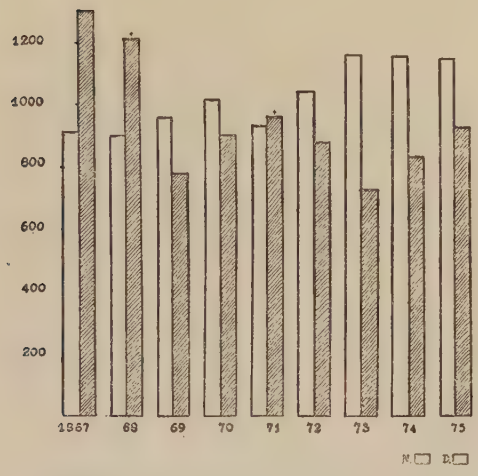

Naissances et décès de 1867 à 1873.

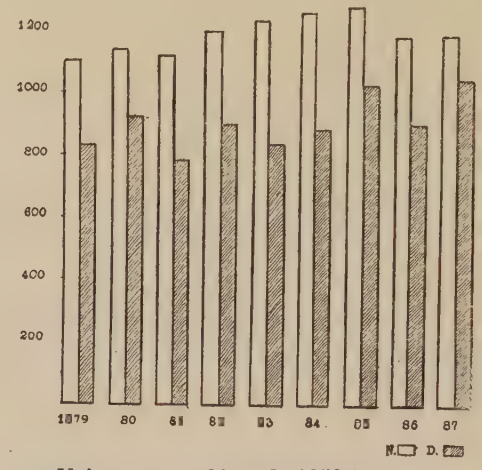

Naissances et décès de 1879 à 1887.

A El Affroun, Bou Roumi et Attatba, les foyers d'infection sont constitués par les marais situés aux confins de ces communes. Les années pluvieuses, les fièvres ont pour origine les débordements du Bou Roumi et de l'oued Djer qui ont été d'ailleurs atténués par la canalisation d'une partie de leur cours. « Le village d'Attatba, déclarent les docteurs Moreau et Soulié, présente un exemple remarquable de la disparition de la malaria devant la culture. » Il faut en dire autant des villages de Mouzaïaville et de la Chiffa.

Dans la partie centrale de la Mitidja, la région, jadis si marécageuse et insalubre des Quatre Chemins et de Birtouta, a été complètement transformée ; néanmoins le paludisme y sévit encore et fait presque tous les ans des victimes. Il en est de même à Oued el Alleug, où les fossés d'irrigation et de drainage mal entretenus ainsi que la forêt marécageuse du Mazafran sont encore des foyers d'infection. Les régions de Blida, Bouinan, Souma ont toujours été réputées pour leur salubrité ; cependant, dans cette dernière localité, les rives des oueds el Khemis et Bou Chemla donnent

chaque année naissance à une endémie palustre et beaucoup d'indigènes payent encore leur tribut à la malaria.

Dans la partie orientale, la région de Rovigo est indemne, sauf sur les rives de l'oued Djemâa et de l'Harrach. Celle de l'Arba a vu s'atténuer considérablement le paludisme. « Quand je suis arrivé dans la région,

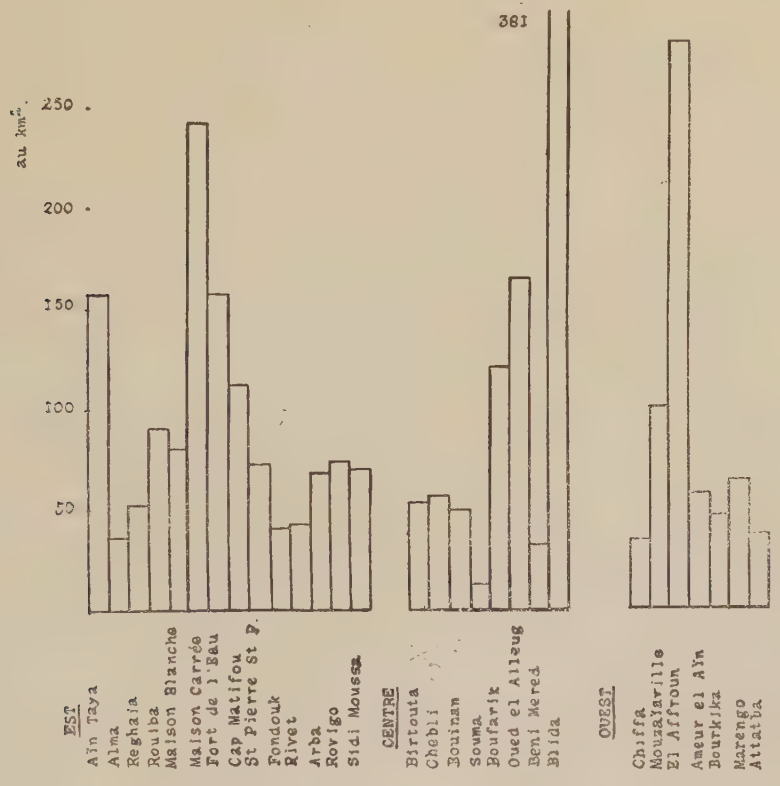

Densité de la population en 1926.

déclare le Docteur Benoit, le paludisme était universellement répandu et il se manifestait sous ses formes graves. Les défrichements, les grands défoncements nécessités par la création des vignobles ont momentanément aggravé la situation et les années 1891, 1892, 1893 ont été très mauvaises. A partir de 1894, il s'est produit d'une façon très nette une atténuation générale de la malignité du germe paludéen, tant au point de vue du nombre des cas que de leur gravité ou de la ténacité des symptômes. Cette amélioration est allée s'accentuant d'année en année. Même pendant les années 1900 et 1901, il n'y a, sur le territoire de l'Arba, que des cas

isolés, bénins pour la plupart ou de petites endémies bien limitées »[1].

La région de Rivet était restée indemne jusqu'en 1895, mais « immédiatement après la première adduction des eaux d'irrigation provenant du barrage, constate le même docteur, il y a eu une explosion formidable de paludisme qui s'est reproduite, mais légèrement atténuée, pendant l'été de 1896. Tous les habitants sans exception ont été frappés, la plupart par des formes graves ou tenaces. Très rapidement tous les habitants du village ont pris le teint cachectique. Depuis 1897, le paludisme a continué, mais il ne s'agit plus que de cas isolés, sans gravité[2]. »

La région voisine de Sidi Moussa est aussi malarigène. Sur son sol imperméable à pente très faible, les eaux de pluie, celles provenant du débordement des canaux d'irrigation, de divagation ou d'infiltration de l'oued Djemâa forment fréquemment des mares stagnantes. Il existe encore à proximité du village deux zônes marécageuses, celle de Guellabou au sud et celle de Baraki au nord-ouest, qui couvrent de vastes étendues après les pluies d'hiver. Le mauvais entretien des canaux de drainage, qui ont été ouverts pour dessécher ces marécages, les rend souvent inutiles.

Au Fondouk, à Maison Blanche, à la Reghaia, il ne subsiste des foyers d'infection que sur les bords des oueds Reghaia et Hamiz. Sur le territoire de Maison Carrée, les parties basses de l'oued Smar sont malarigènes lors des années pluvieuses. Le paludisme est rare dans la région de Fort de l'Eau si malsaine autrefois. Enfin, le village de l'Alma, très éprouvé au moment de sa fondation, est devenu presque salubre grâce aux travaux de drainage et de culture ; il ne subsiste plus que quelques foyers d'infection dans la basse vallée du Boudouaou.

C'est en 1904 que l'Institut Pasteur d'Alger commence sa campagne antipaludique dans la Mitidja. « Le but poursuivi, exposent les docteurs Ed. et Et. Sergent, est l'assainissement du sol par les grandes mesures anti-larvaires qui détruisent les gîtes à anophélines partout où les intérêts agricoles et économiques en général viennent à l'appui des intérêts de la salubrité. Mais le but principal que l'on vise est la disparition du réservoir du virus, la guérison par la quinine de tous les anciens fiévreux. Pour aller au plus pressé, on commence par organiser cette quininisation là où l'index endémique (grosses rates paludéennes) dépasse 15 °/₀. Et, pour

1. *Ibid.*, p. 77.
2. Ouv. cité, p. 79.

favoriser cette entreprise d'extinction des foyers du paludisme, les petites mesures anti-larvaires (extermination locale et temporaire des moustiques) sont établies comme mesures accessoires dans les localités les plus infectées. Elles ont pour but d'empêcher les réinfections pour un temps, jusqu'à ce que la quininisation ait suffisamment réduit le réservoir de virus. Enfin, les diverses administrations, dans les localités infectées, donnent à leurs fonctionnaires et agents des grillages de toile métallique, ce qu'on peut appeler une protection de luxe, qui ajoute en même temps au confort [1]. »

Les premiers essais de prophylaxie furent tentés à Montebello où l'endémie était extrêmement grave ; au commencement de l'été de 1904, sur 87 habitants, 75 présentaient des symptômes paludéens. La lutte se poursuivit, au cours des années suivantes, dans toute la partie occidentale de la plaine avec le concours bienveillant des autorités locales (seul, le maire de la Chiffa s'opposa à la quininisation des indigènes de sa commune). Elles furent couronnées de succès. A Montebello, par exemple, où, en 1911, un système de barrages alternatifs de dérivation pratiqués sur les canaux de déversement de la cuvette du lac Halloula assécha complètement cette cuvette depuis le mois de juin jusqu'aux grandes pluies d'octobre (172 mm.), il n'y eut à signaler aucun cas de paludisme de première invasion sur les 70 Européens qui habitaient le village. Le graphique ci-contre, extrait de la *Campagne antipaludique de* 1911, fait ressortir très nettement les résultats de cette lutte ; dans la partie protégée, les cas de paludisme de première invasion n'apparaissent plus dès la troisième année de la lutte, tandis qu'ils atteignent un pourcentage variant entre 50 et 80 dans les fermes non protégées. Ces résultats prouvent suffisamment que si toutes les mesures de prophylaxie préconisées et vulgarisées par l'Institut Pasteur d'Alger étaient rigoureusement suivies par les Européens et les indigènes de la plaine, le paludisme n'y ferait plus de victimes.

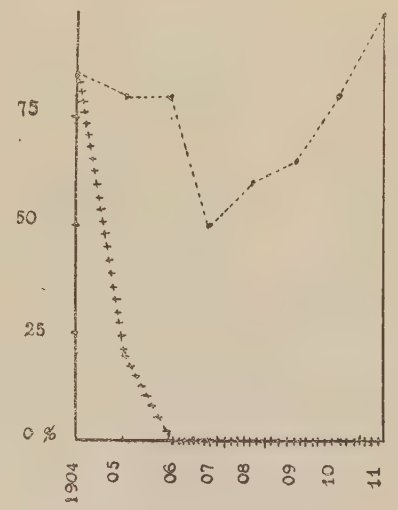

Cas de paludisme de 1re invasion à Montebello de 1904 à 1911.

Fermes non protégées - - - - -
Zône protégée * * * *

1. *Annales de l'Institut Pasteur.* Campagne de 1907 en Algérie.

Il n'en est malheureusement pas encore ainsi. Les années aux printemps pluvieux sont toujours des années meurtrières. En 1921, par exemple, où la chute d'eau atteint à Blida une hauteur de 108 mm. en mars, de 196 en avril, de 131 en mai et de 85 en juin, la mortalité des Européens est supérieure à la natalité dans les 7 localités de Marengo, Bourkika, Mouzaïaville, Ameur el Aïn, Beni Mered, l'Alma et Saint-Pierre Saint-Paul.

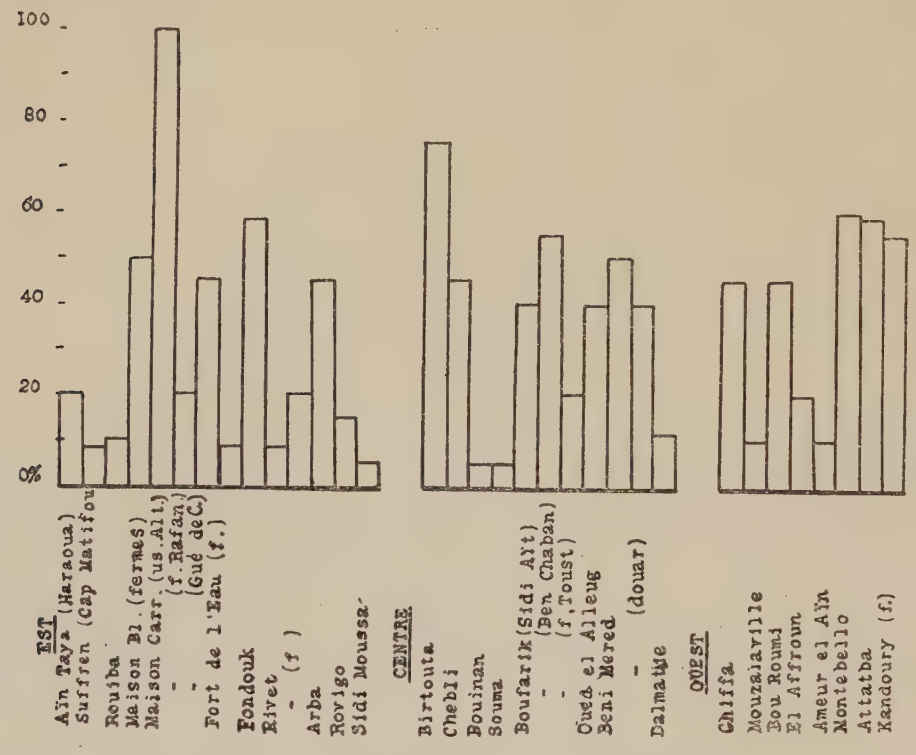

Répartition actuelle du paludisme (d'après les Drs Sergent).

Les bons résultats de la campagne prophylactique sont d'autant plus sensibles. Tandis que le paludisme sévit avec intensité dans les parties non protégées, à Montebello, localité défendue par le service antipaludique, les habitants sont presque tous épargnés ; sur 6 nouveaux nés, 5 restent indemnes, un seul a quelques accès légers ; il en est de même à Reghaïa.

La lutte antipaludique est poursuivie par le service des Ponts et chaussées, chargé des grands travaux de dessèchement, de concert avec le service antipaludique qui s'occupe des petites mesures antilarvaires, surtout dans les localités de Montebello, Reghaïa, Surcouf, ainsi que de la

quininisation quotidienne à domicile des indigènes, formant le réservoir du virus, laquelle est assurée dans la plupart des villages et douars de la plaine par des « agents quininisateurs ». En 1924, l'index endémique a été réduit, du printemps à l'automne, de 56 à 43 °/₀ à Reghaïa, de 47 à 41 °/₀ à Oued el Alleug, alors que chez les indigènes choisis comme témoins à l'embouchure de l'oued Reghaïa, il avait augmenté de 69,8 à 75, 5 °/₀. Mais ces mesures sont et resteront toujours palliatives, tant que les colons ne se feront pas un devoir de supprimer radicalement sur leurs propriétés toutes les flaques d'eau stagnante.

Au cours de l'année 1921, le chiffre des naissances s'élève pour toute la plaine à 1.062, soit un taux de 25,9 pour 1.000, sensiblement supérieur à celui de la France, qui ne dépasse pas 20,1 pour la moyenne des quatre années 1920 à 1923, mais inférieur à celui de l'Espagne, 30,2 ; le chiffre des décès atteint la même année 822, soit une mortalité de 20 pour 1.000, supérieure à celle de la métropole, 17,4. Nous sommes loin de la proportion des décès constatée en 1875, mais plus loin encore de celle relevée à la même date pour les naissances. Le fléchissement des naissances constaté en Europe se fait sentir aussi dans la Mitidja.

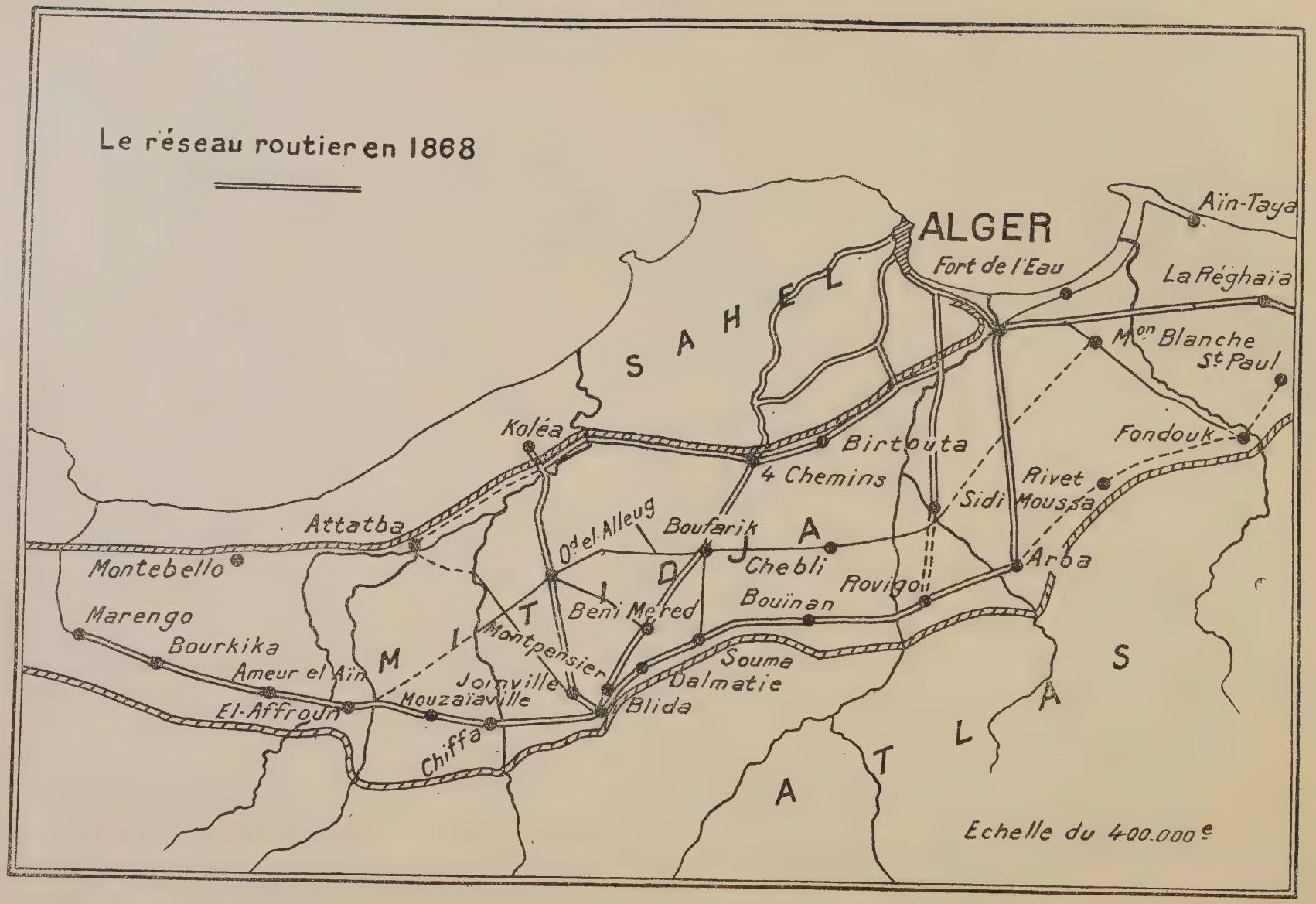
Le réseau routier en 1868
ALGER
Aïn-Taya
Fort de l'Eau
La Réghaïa
SAHEL
Mon Blanche
St Paul
Koléa
Birtouta
Fondouk
4 Chemins
Rivet
Sidi Moussa
Attatba
Od el Alleug
Boufarik
Montebello
Chebli
Arba
Rovigo
Marengo
Beni Mered
Bouïnan
Bourkika
Montpensier
Souma
Ameur el Aïn
Joinville
Dalmatie
Mouzaïaville
Blida
El-Affroun
Chiffa
MITIDJA
ATLAS
Echelle du 400.000e

CHAPITRE I

SES FACTEURS

1° DÉVELOPPEMENT DES TRAVAUX PUBLICS.

Le remarquable essor économique constaté durant la décade 1848-1858 ne fit qu'aller en s'accentuant jusqu'à nos jours, surtout à partir du dernier quart du XIX^e^ siècle, grâce au développement formidable de la culture de la vigne, et malgré les crises qu'il eut à traverser, sécheresse, invasions de sauterelles, phylloxera, guerre. A présent, la Mitidja, dont la mise en valeur a tant coûté d'hommes et d'argent, est la plus grande région de production de la colonie. La culture extensive y a été remplacée peu à peu par la culture intensive à gros rendements et à résultats presque certains. Grâce à la proximité d'Alger, centre important de consommation et grand port d'exportation, la culture est devenue surtout commerciale et capitaliste. A son tour, l'industrie agricole a pris pied dans la plaine et son développement rapide est plein de promesses.

Quels ont été les facteurs de cet essor économique ? L'esprit d'initiative et l'activité des colons ont été secondés en premier lieu par le développement considérable des travaux publics, entrepris soit pour résoudre le problème des voies de communication, soit pour résoudre le problème non moins important de l'eau, puis par le perfectionnement de l'outillage agricole et des procédés de culture, par le développement du crédit agricole, par le développement des associations agricoles et enfin par le développement de l'enseignement agricole.

En 1845, le réseau routier de la Mitidja n'était qu'ébauché. Les seules voies existantes étaient :

la route d'Alger à Laghouat, poussée jusqu'au pont de la Chiffa ;

celle d'Alger à Constantine, poussée jusqu'à l'embranchement sur le Fondouk (17 kil.) ;

celle d'Alger à Aumale, poussée jusqu'au Gué de Constantine (12 km.) ;
celle d'Alger à Blida par Douéra (30 km.) ;
celle de Blida au pied de l'Atlas, ouverte sur 9 km. seulement ;
la route médiane de la Mitidja, construite de Boufarik à Souk Ali ;
celle du pied du Sahel, ouverte sur 16 km. entre les Quatre Chemins et la route de Koléa.

Les Gouverneurs généraux qui se succédèrent de 1845 à 1868, notamment le maréchal Randon, se préoccupèrent de compléter ce réseau qui, en 1868, comprenait les voies suivantes :

la route impériale d'Alger à Laghouat, poussée jusqu'à Boghari,
celle d'Alger à Constantine, ouverte sur 55 kilomètres,
celle d'Alger à Oran, sur 45 km.,
la route provinciale d'Alger à Dellys, sur 75 km.,
celle d'Alger à Aumale, sur 37 km.,
celle d'Alger à Blida par Douéra, déjà achevée en 1845,
celle de Blida à Koléa, construite sur 20 km.,
celle de Blida à l'Alma, sur 37 km.,
le chemin de grande communication de la partie médiane de la Mitidja, ouvert sur 40 km.,
celui du pied du Sahel, sur 64 km.,
celui de Maison Carrée à Koléa, sur 21 km.,
celui de Maison Carrée à l'Arba, sur 17 km.,
celui d'Alger à Rovigo, sur 7 km.,
celui de Boufarik à Souma, sur 7 km.,
celui d'Alger au Fondouk, sur 15 km.,
le chemin d'intérêt commun d'Abziza, construit sur 7 km.,
celui de Beni Mered à Oued el Alleug, sur 7 km.,
celui de Blida à Attatba, sur 17 km.,
et celui de Marengo à Tipaza, sur 12 km [1].

Ce réseau routier, resté inachevé dans certaines de ses parties, fut terminé après 1868.

La route en bordure de l'Atlas fut achevée par la construction des tronçons du Fondouk à l'Arba et de Saint-Pierre Saint-Paul à l'Alma. Elle forme actuellement un long ruban ininterrompu de plus de 100 km. qui va de Marengo jusqu'à l'Alma.

1. *Enquête agricole de* 1868.

La route médiane fut terminée par la construction du tronçon Boufarik-Oued el Alleug, qui fut poussé jusqu'à Mouzaïaville pour éviter la zône marécageuse du lac Halloula, et de celui de Boufarik à Maison Blanche par Chebli et Sidi-Moussa.

La route en bordure du Sahel fut poursuivie des Quatre Chemins jusqu'à Marengo par Berbessa, Attatba et Montebello.

Outre ces trois grandes voies longitudinales, un grand nombre de voies transversales d'importance variable sillonnent la plaine, routes nationales ou départementales comme celles d'Alger à Tizi-Ouzou par l'Alma, d'Alger à Aumale par l'Arba, d'Alger à Médéa par Blida, d'Alger à Miliana par Bourkika, chemins de grande communication, vicinaux et ruraux ouverts jusque dans la zône de l'ancien lac Halloula, comme ceux de Bourkika à Montebello et d'Ameur el Aïn à Montebello. La plupart sont bordés de larges fossés d'écoulement, parfois de grands arbres, qui contribuent à l'assainissement de la région [1].

Depuis l'énorme développement de la circulation automobile [2], ces routes sont constamment fréquentées soit par des voitures de tourisme qui les égratignent, soit par de gros et rapides autobus ou de lourds camions qui les labourent et les dégradent profondément. Les procédés anciens d'entretien sont devenus insuffisants sur les sections à fort trafic ; il faut améliorer l'empierrement par des goudronnages, par l'emploi du silicate, du liant hydraulique pour maintenir une viabilité suffisante et donner aux rechargements une durée normale. Aussi l'entretien des routes est-il très coûteux (plus de 4.000 francs par kilomètre en 1924) et, tous les ans, d'importants crédits sont prévus au budget à cet effet.

Le premier chemin de fer construit dans la plaine, et en Algérie, fut celui d'Alger à Blida. Le maréchal Randon s'intéressa fort à sa construction. Plusieurs compagnies se présentèrent à lui pour en obtenir la concession ; séduit par le projet d'une grande voie reliant l'est de l'Algérie à l'ouest, projet dont l'intérêt stratégique était très grand, mais pour la réalisation duquel les fonds manquaient, il repoussa leurs offres. Comme les colons impatients réclamaient un débouché vers la mer, le Gouverneur général, pour les

1. Quelques ouvrages d'art sont importants, comme le pont métallique de la Chiffa à 4 travées de 182 mètres d'ouverture totale, le pont en pierre sur l'Harrach de 220 mètres d'ouverture, le pont métallique à arcs en fonte de 100 mètres d'ouverture sur l'oued Djemaa.

2 Plus de 9.000 automobiles circulent actuellement dans le département d'Alger.

apaiser, se rendit à Paris et il obtint un décret annonçant la création d'un grand réseau algérien. « La population, persuadée qu'elle avait enfin obtenu la réalisation de l'entreprise la plus propre à assurer la prospérité de la colonie, salua avec enthousiasme le retour du maréchal Randon. Des arcs de triomphe furent dressés partout sur son passage, des députations de toutes les communes, bannières en tête, vinrent se ranger sur son chemin et de solennels discours furent prononcés sur la place du Gouvernement. Jamais le maréchal Bugeaud, aux plus beaux jours de la gloire, n'avait été l'objet d'une pareille ovation[1]. »

Mais, 18 mois après, aucune compagnie n'avait encore consenti à se charger de l'entreprise. Pour montrer qu'il ne voulait à aucun prix manquer à sa parole, le maréchal fit distribuer des pelles et des brouettes aux soldats et aux condamnés qui, sous la direction d'officiers du génie, commencèrent les travaux de terrassement en deçà de Blida.

Ils furent interrompus lors de la nomination du Prince Napoléon au ministère de l'Algérie. Des Compagnies françaises et étrangères firent de nouvelles propositions, qui furent l'objet d'un examen attentif, mais sans résultat. Les choses traînaient en longueur, quand les entrepreneurs du port d'Alger, pour aboutir à une solution rapide, proposèrent d'achever, à leurs risques et périls, pour le mois d'octobre suivant, le chemin de fer d'Alger-Blida ; mais, le Ministre ayant présenté des objections au sujet du tracé de la voie, ils préférèrent retirer purement et simplement leur projet.

Le comte de Chasseloup-Laubat, successeur du Prince Napoléon, prescrivit de continuer les travaux commencés sous le gouvernement du maréchal Randon. Ils furent achevés le 9 septembre 1862 par la Compagnie des Chemins de fer algériens qui abandonna ses droits à la C^ie^ P. L. M.

La première année d'exploitation, les produits bruts de cette nouvelle voie, qui mesurait 49 kilomètres de longueur, s'élevèrent à 541.000 francs et les dépenses à 459.000, soit un bénéfice net de 82.000 francs ; deux ans après, les produits bruts atteignaient 662.000 francs ; le nombre des voyageurs était passé de 155.000 en 1863 à 382.000 en 1865, en augmentation de plus de moitié.

La section Blida-Relizane fut construite par la C^ie^ P. L. M. qui commença les travaux en 1863 et procéda à l'inauguration de la voie en 1871.

1. De Baudicour, *Histoire de la colonisation de l'Algérie*, p. 504.

La section Maison Carrée-Alma (28 km.) fut commencée en 1871 par le concessionnaire Joret et reprise par la Cie de l'Est algérien qui la livra à la circulation en août 1879. Deux ans après, elle était prolongée jusqu'à Ménerville.

Ce réseau à voie normale a été complété, à partir de 1894, par la construction du réseau à voie de 1 m. 05 des Chemins de fer sur routes d'Algérie qui comprend, dans la Mitidja, les sections d'El Affroun à Marengo (19 km.) avec prolongement sur Cherchell, d'Alger-Saint-Eugène à Rovigo (69 km.) avec l'embranchement de Maison Carrée à Aïn Taya (20 km.).

Le mouvement des voyageurs, qui s'élevait, en 1914, à 111.896, sur la ligne El Affroun-Cherchell, était descendu à 74.000 en 1925 ; dans cette dernière année le poids des marchandises transportées était de 166.000 tonnes et les bénéfices bruts de 577.000 francs. La même année, les recettes brutes de la ligne Alger-Rovigo se sont élevées à 1.120.508 francs et celles de l'embranchement Maison Carrée-Aïn Taya à 320.789.

De nouvelles lignes à voie de 1 m. 05 sont projetées : celle d'Alger à Blida par Sidi Moussa, déclarée d'utilité publique par une loi du 21 juin 1923, qui comporterait une longueur de 52 km., desservirait les stations d'Hussein Dey, de Maison Carrée, de Sidi Moussa, de Chebli, de Souma, de Dalmatie et de Montpensier et dont la dépense est évaluée à 39 millons ; le prolongement de la ligne de Saint-Eugène à Rovigo jusqu'à Bouinan (9 km.) ; la construction d'un embranchement rejoignant les Eucalyptus à Rivet (8 km.) ; le prolongement de la ligne d'Alger-Koléa-Mazafran jusqu'à Marengo (38 km.) et la construction d'un embranchement de Koléa-Mazafran à Oued el Alleug (8 km.).

Au 1er janvier 1926, les travaux d'infrastructure étaient terminés sur les lignes de Rovigo à Bouinan et des Eucalyptus à Rivet ; il reste à exécuter ceux de superstructure, ballast, pose de la voie, bâtiments des gares et arrêts. Sur l'embranchement de Koléa à Marengo, l'infrastructure est complètement terminée, à l'exception des tabliers métalliques ; les dépenses correspondant aux travaux restant à effectuer sont évaluées à 7 millions. Les travaux sont moins avancés sur l'embranchement Koléa-Mazafran à Oued el Alleug.

Quand ces projets auront été mis à exécution, la Mitidja sera desservie par un réseau ferré complet qui reliera toutes ses parties au grand centre de consommation et d'exportation d'Alger. Actuellement les produits de la partie occidentale sont expédiés soit par le port de Tipaza, soit par la

voie ferrée Marengo-El Affroun-Blida ; ceux de sa partie centrale, par la voie de Blida à Alger, complétée par les transports automobiles ; ceux de la partie orientale, par les lignes de Rovigo-l'Arba-Alger, de l'Alma à Alger et d'Aïn Taya à Alger. Les voyageurs utilisent de préférence les nombreux services d'autobus, plus rapides et moins coûteux, qui desservent la plupart des localités.

Les grands travaux de dessèchement effectués dans la plaine jusqu'en 1860 avaient eu pour résultat l'assainissement et la mise en valeur d'un vaste territoire dont l'étendue était évaluée à 11.000 hectares ; le réseau des canaux ouverts dépassait 200 kilomètres.

Il restait encore à dessécher, dans les bassins de la Reghaïa, du Hamiz, de l'Harrach, du Mazafran et dans la région du lac Halloula, une superficie d'environ 6.000 hectares. C'est ce travail qu'a poursuivi, à partir de 1860, le service des ponts et chaussées, avec une lenteur qui lui fut imposée par la modicité des crédits alloués [1].

Dans la région du lac Halloula, le canal ouvert pour servir d'exutoire aux eaux du lac fut amélioré par la consolidation des talus et la régularisation de la pente et complété par le creusement de canaux secondaires. Malgré ces travaux d'amélioration et les travaux d'entretien auxquels furent consacrés annuellement d'importants crédits, le lac se reformait lors des grandes pluies d'hiver. A la suite de deux réclamations présentées, l'une par le conseil municipal d'Ameur el Aïn, l'autre par un colon de Montebello, le gouverneur général prescrivit, le 28 octobre 1886, d'étudier la construction d'un tunnel à travers les collines du Sahel qui déverserait à la mer la totalité des eaux stagnantes du lac.

L'avant-projet, en date du 19 janvier 1888, comportait un tunnel de 3.220 mètres de longueur et une section de 9 mètres carrés pouvant débiter 37 mètres cubes à la seconde. Il fut abandonné à la suite d'un avis du Conseil départemental d'hygiène et de salubrité qui fit observer que les avantages qui résulteraient pour l'assainissement de l'ouverture de ce tunnel étaient trop problématiques.

A la suite des fortes inondations qui eurent lieu début de 1899, une commission fut nommée par le gouverneur général pour rechercher la

1. Sur le dessèchement des marais d'Aïn Taya (1861-1862), de l'oued Tléta (1847-1862), de la Reghaïa et de Rouiba (1857-1862), voir Arch. G. G. N 11. Sur le dessèchement des marais de Birtouta (1867-1868), v. Arch. G. G. N 9.

Carte de la région du Lac Halloula en 1861 - Echelle du 80.000e

(d'après une carte du Service Topographique)

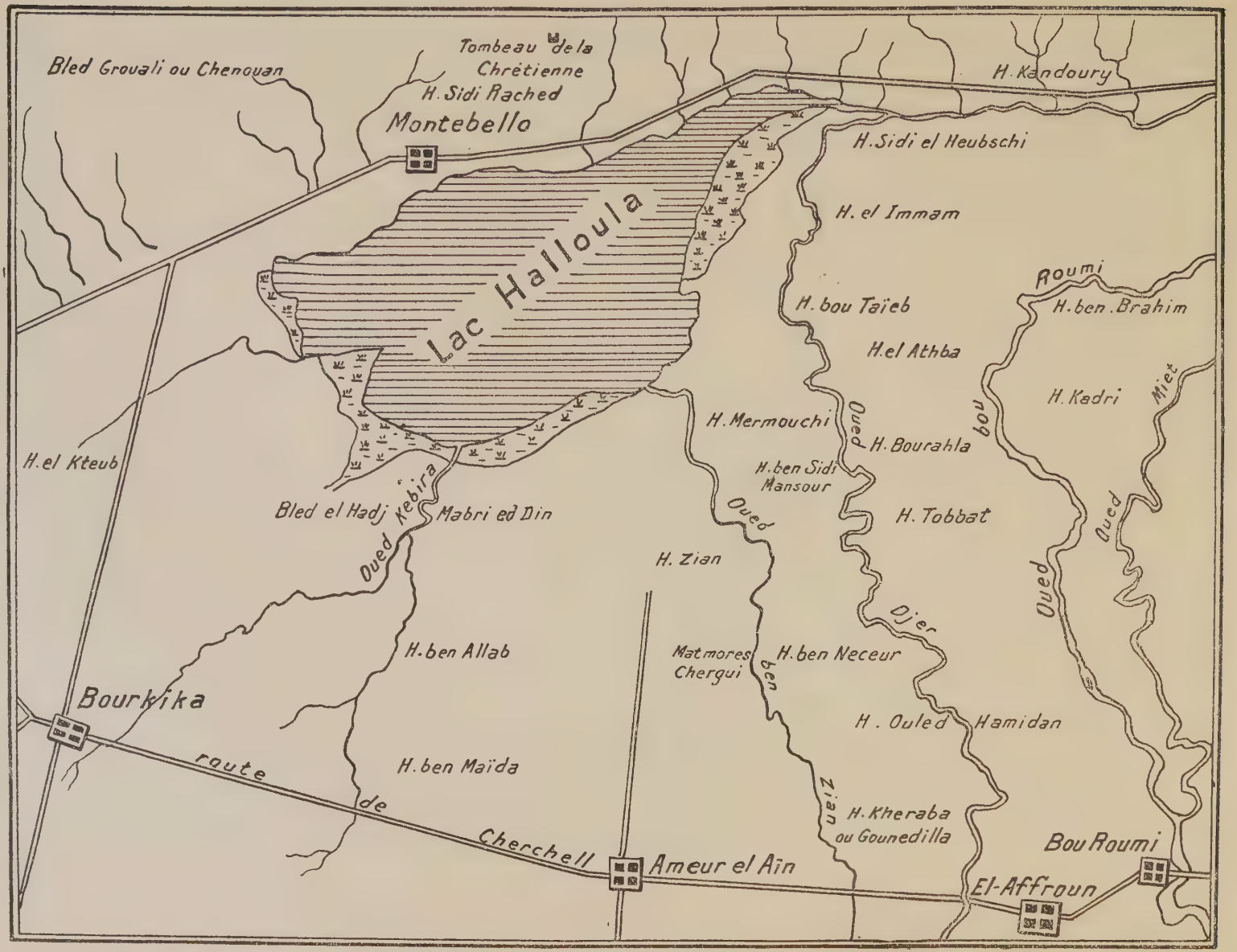

meilleure solution à adopter pour assurer l'écoulement rapide des eaux du lac. Elle conclut à l'adoption d'un deuxième avant-projet, présenté en 1890, qui consistait dans le percement d'un tunnel de 2.775 mètres de long presque en dessous du Tombeau de la Chrétienne ; ce tunnel, dont la pente serait de 8 mm. par mètre, devait écouler, d'après les estimations faites, plus de 2 millions de mètres cubes d'eau par jour. Mais les frais de construction, évalués à un million, furent trouvés trop élevés et firent ajourner l'exécution de ce projet, qui ne fut remis en discussion qu'après la guerre.

Les propriétaires riverains, écoutant les suggestions du gouverneur général, se constituèrent en syndicat et sollicitèrent la participation de l'Etat qui était intéressé autant qu'eux aux travaux de dessèchement, non pas seulement à cause de l'état sanitaire de la région, mais aussi à cause de la plus-value considérable que devaient prendre les 100 hectares de terres qu'il possédait soit sur les bords du canal, soit au centre même du lac. Mais, derechef, devant l'augmentation considérable du coût de la main-d'œuvre, le syndicat se vit contraint de renoncer, en février 1925, à son projet de tunnel et il dut se borner, en principe, à faire approfondir et à bétonner le canal actuel en lui donnant une déclivité suffisante pour assurer l'écoulement des eaux vers Attatba. Le devis estimatif de ces derniers travaux devant s'élever à 3 millions, le syndicat s'est de nouveau dérobé sans même voter les fonds nécessaires pour les travaux préliminaires d'études.

Tandis qu'étaient présentés, discutés et repoussés ces projets et avant-projets, l'administration n'interrompait pas les travaux de curage du canal de déversement et des bassins de réception des oueds se déversant dans le lac, de consolidation du pied des talus et de réfection des descentes maçonnées ; ils exigèrent une dépense annuelle variant entre 10.000 et 20.000 francs.

Dans l'état actuel, le lac Halloula continue à se reformer après des pluies prolongées sur une étendue de 100 à 200 hectares. Ses eaux, en séjournant sur les parties ensemencées, endommagent les récoltes ; de plus, quand le plan d'eau est bas, l'écoulement ne se fait plus, le fond de la cuvette s'assèche lentement et les flaques d'eau deviennent des laboratoires de moustiques qui sèment le paludisme dans les environs. Un jour viendra peut-être, il faut le souhaiter, où les instances pressantes des pouvoirs publics et l'intérêt bien compris des propriétaires riverains triompheront des obstacles jusque là insurmontables.

Le dessèchement de la Mitidja centrale a fait l'objet de travaux complémentaires, dont la plupart ont été effectués tout récemment. Dans les marais des oueds Tléta, Theurfa et Sidi Aït, un canal collecteur de 13 km. de longueur a été creusé de 1860 à 1862 par le service des Ponts et Chaussées qui a consacré à cette entreprise une somme de 123.000 francs. Ce canal, dont l'entretien a été confié à la colonie et aux propriétaires riverains, est actuellement l'objet d'un recreusement et d'un élargissement qui donneront lieu à une dépense de 500.000 francs.

D'importants travaux ayant pour but le redressement, l'approfondissement et l'élargissement de l'oued Fatis ont été entrepris à partir de 1924 ; ils ont absorbé, jusqu'à la fin de 1926, 800.000 francs. Les canaux des anciens marais de Farghen, de Chaïba, d'Oued el Alleug, de Grédia et de Bou Ghlel, qui intéressent une superficie d'environ 3.500 hectares, sont aussi l'objet d'une réfection totale dont le coût est évalué à 500.000 francs. Dans les canaux des anciens marais de Boufarik, dont les travaux d'établissement, d'entretien et d'amélioration ont absorbé jusqu'à ce jour au moins 3 millions, il reste encore des améliorations à faire pour abaisser le plan d'eau, principalement à Ben Khelil ; elles ont été comprises pour 400.000 francs au programme des travaux de 1920.

Dans la Mitidja orientale, les travaux de dessèchement ont porté sur les marais de Sidi Erzin, de l'oued Hamiz, de l'oued Reghaïa et surtout de l'oued Smar. Il s'était formé dans le voinage de ce dernier oued et de ses affluents, l'oued Boutrik et le Canal septentrional, des lits de débordement, de faux bras qui avaient rendu la situation sanitaire de la région déplorable, à tel point que plusieurs fermes avaient été abandonnées. Aux abords de la station d'Oued Smar et au croisement de la route nationale n° 5 et du chemin de grande communication 16, il se produisait tous les hivers des inondations partielles qui transformaient ces régions en de vastes étangs. Les travaux ont consisté à donner à l'oued Smar et à ses affluents des sections et des pentes en rapport avec le débit qu'ils avaient à évacuer. Ils se sont montés à environ 1.831.000 francs ; cette dépense a été supportée par la colonie pour 1.221.000 francs et le reste par le syndicat d'assainissement de la plaine de Maison Blanche qui a dû recourir à un emprunt. Aujourd'hui, toutes les fermes sont réoccupées ; les terres s'égouttent suffisamment vite pour que les labours puissent se faire en temps utile ; les anciens marais de l'oued Smar et de la route nationale n° 5 sont cultivés ; sur ce dernier, le propriétaire a pu faire en 1926 une

récolte de melons et d'avoine remarquable. Il n'y a plus dans les bassins de ces oueds une parcelle qui ne soit pas cultivée [1].

La difficulté principale n'a pas été de creuser les ouvrages ; il a fallu les entretenir avec le plus grand soin au moyen de curages annuels très suivis. L'Etat, qui avait assuré à lui seul la création des canaux, pensait pouvoir laisser leur entretien à la charge des bénéficiaires directs, les propriétaires riverains. Mais ceux-ci, ne disposant pas de moyens d'action suffisants, en butte d'autre part à des difficultés de toutes sortes dont les moindres n'étaient pas la négligence des indigènes, qui occupaient une grande partie des terrains de la zône basse, ne parvinrent pas à maintenir le fonctionnement normal des canaux. A diverses reprises, l'Etat dut leur donner des subventions. Une nouvelle organisation du système d'entretien s'imposait, surtout dans la Mitidja centrale où le développement des canaux dépasse 150 kilomètres ; elle vient d'être mise sur pied. Une décision gouvernementale du 12 juillet 1922 a approuvé le sectionnement en quatre associations syndicales des terrains de cette partie de la plaine intéressés aux travaux de dessèchement et autorisé le préfet à tranformer en associations syndicales autorisées les syndicats libres déjà existants ou en formation. Il est à espérer que désormais le système des canaux fonctionnera d'une façon satisfaisante.

Des dépenses considérables qui ont été faites jusqu'à maintenant dans la colonie pour les travaux de dessèchement, c'est la Mitidja qui a absorbé la plus grosse part, environ les 3/5e. Elles étaient absolument nécessaires (trop de colons sont morts du paludisme) et elles n'ont pas été faites en vain. Les travaux de dessèchement ont sauvé la vie à des milliers de colons, rendu habitables et cultivables des milliers d'hectares dont une seule récolte représente actuellement une valeur supérieure aux dépenses que l'on a engagées pour les livrer à la culture. En créant des sources nouvelles de richesses, l'administration a fait vraiment œuvre utile. Tôt ou tard d'ailleurs, grâce au jeu des impôts qui frappent ces nouvelles richesses, elle rentrera dans les sommes qu'elle a déboursées. Il est regrettable seulement que ces travaux d'assainissement n'aient pas été faits plus rapidement, plus méthodiquement, plus complètement.

1. Je tiens à exprimer tous mes remerciements à M. l'ingénieur en chef Scotto di Vettimo qui m'a fourni de précieux renseignements sur les travaux d'hydraulique agricole en cours d'exécution ou en projet dans la Mitidja.

Les plantations d'eucalyptus, grâce aux grandes capacités d'absorption d'eau de cet arbre, ont été un auxiliaire précieux de l'assainissement des régions marécageuses ou mal drainées. Sur les conseils du savant Ramel qui l'avait préconisé comme arbre de reboisement, trois colons, Trottier, Cordier et Arlès-Dufour s'efforcèrent de faire connaître et de répandre cette essence.

Trottier fit, à partir de 1867, de vastes plantations à Maison Carrée, à Hussein Dey et au Fondouk. Elles couvraient, en 1876, une superficie de 37 hectares. D'après ses estimations, l'hectare représentait à la 9e année une recette brute de 6.536 francs. Après de tels résultats, la cause de l'eucalyptus lui semblait jugée ; cet arbre était destiné à transformer le climat de l'Algérie et à fournir à la France le bois qu'elle tirait autrefois des magnifiques futaies de chênes et de sapins d'Alsace-Lorraine [1].

Cordier planta à Maison Carrée, à Reghaïa et à Ain Taya 24.000 pieds appartenant à 120 variétés différentes et étudia par des observations minutieuses quelles étaient les meilleures variétés à introduire dans la colonie. Plus prudent que Trottier, il ne voulut pas porter un jugement définitif sur des plantations qui ne dépassaient pas 14 ans [2].

Arlès-Dufour se mit, en 1869, à faire des plantations d'eucalyptus sur son domaine des Sources, dans le but d'abriter ses cultures contre les vents, d'assainir le sol et de fournir, dans un avenir rapproché, non seulement les bois de chauffage et de construction nécessaires à l'exploitation, mais même des bois pour la vente. Ses plantations couvraient en 1876 une étendue de 20 hectares ; 19.000 arbres étaient en massifs et 1.000 en bordure des chemins qui sillonnaient sa propriété. Ces trois colons reçurent chacun une médaille d'or pour leurs plantations à l'exposition d'Alger de 1876.

Cet engoûment pour l'eucalyptus ne fut pas de longue durée ; on lui reconnut bientôt toutes sortes de défauts. S'il avait l'avantage de pousser très rapidement, par contre le bois qu'il produisait était dur, difficile à couper et à débiter, se fendait ou se fendillait trop facilement. Si, par ses grandes facultés d'absorption et de transpiration il asséchait le sous-sol, il tarissait aussi quelquefois les sources. De plus, ses émanations balsamiques n'avaient aucune action fébrifuge, ni insectifuge, comme on l'avait

1: Trottier. *L'eucalyptus.* 1876.
2. Sur ces plantations, v. Tchihatcheff. *Espagne, Algérie et Tunisie,* p. 132-134.

cru, puisqu'aux environs des bosquets d'eucalyptus le paludisme continuait à régner ; il servait plutôt de refuge diurne aux anophèles et aux moineaux voraces et pillards.

En réalité, on a eu tort de planter n'importe quels eucalyptus ; certaines variétés sont excellentes pour le charronnage, pour la menuiserie, voire même pour l'ébénisterie. Ce sont ces dernières que l'on préconise actuellement et c'est vers elles exclusivement que doivent se tourner les colons qui veulent renouveler leurs plantations anciennes ou en faire de nouvelles.

Les gros travaux de défense entrepris entre 1849 et 1860 contre les dévastations de l'oued Djemâa durent être complétés par de nouveaux travaux. Sur la rive droite de cet oued, une digue en maçonnerie fut construite sur toute la longueur comprise entre l'oued R'hora et le village de Sidi Moussa ; sur la rive gauche, la digue déjà existante fut prolongée sur 2 kilomètres. Ces travaux protègent de vastes étendues de vignobles en pleine prospérité. Leur entretien est assuré par deux syndicats de propriétaires riverains ; dans le cas de dégradations considérables, comme celles qui furent causées par la crue du printemps de 1898, l'Administration se charge des grosses réparations.

Les crues foudroyantes de l'oued el Kébir, qui constituaient un perpétuel danger pour Blida, ont rendu indispensable la construction d'une digue de protection ; elle a subi de graves dégradations lors de la crue du 5 décembre 1926. Une digue de protection a été également construite près de l'embouchure de l'Harrach pour protéger la grosse agglomération de Maison Carrée.

Parallèlement aux travaux de défense contre les excès d'eau ont été entrepris des travaux dont le but est de lutter contre le manque d'eau pendant la saison sèche. La plupart des oueds qui traversent la plaine ont été aménagés pour l'irrigation à leur débouché de la montagne. Les deux grosses entreprises d'irrigation ont été la construction des barrages-réservoirs de Meurad, à l'extrémité occidentale de la Mitidja, et surtout du Hamiz, dans sa partie orientale.

Le barrage de Meurad est formé d'une digue en terre de 24 m. de haut sur 80 m. de long. Il retient un volume d'eau d'environ 830.000 mètres cubes et sert à l'alimentation des centres de Meurad et de Marengo ainsi

qu'à l'irrigation de 65 hectares de terres. Il a coûté à l'Etat près de 325.000 fr. et ce sont les usagers qui doivent en assurer l'entretien. L'exhaussement de ce barrage permettrait, pour une dépense d'environ 500.000 francs comprenant la mise en état des organes actuels usés et dangereux, d'irriguer une surface supplémentaire de 150 hectares et de ramener de 450 à moins de 200 francs la charge annuelle à l'hectare irriguée.

Le barrage du Hamiz est beaucoup plus important [1]. Sa réalisation a demandé 40 ans. Le projet primitif, qui comportait la construction d'un barrage en terre aux proportions gigantesques, fut conçu en 1854 par l'architecte Granger qui le présenta au maréchal Randon. Mais, après la rupture du barrage du Tlélat, l'ingénieur Aymard, envoyé en mission en Espagne pour étudier les travaux hydrauliques existant dans ce pays où la pratique des irrigations était très ancienne, fit adopter un nouveau projet de barrage en pierre. Les travaux commencèrent en 1869 après l'octroi d'un crédit de 850.000 francs. Des difficultés survenues entre l'entrepreneur et le service des Ponts et Chaussées firent interrompre les travaux en 1871. Grâce à l'heureuse initiative de l'inspecteur général Dujardin, un syndicat se forma pour mener à bien l'entreprise et les travaux furent repris en 1873. Le mur de retenue fut terminé à la fin de 1880, la construction des canaux principaux mesurant 40 kilomètres à la fin de 1887 et, en 1894, le barrage fut prêt à fonctionner après la pose des appareils de chasse et des vannes de prise d'eau.

Formé par un mur de 160 mètres de longueur à la crête, d'une hauteur d'environ 40 mètres, d'une épaisseur de 35 m. au niveau des fondations, ce barrage peut retenir un volume d'eau de 12 millions de mètres cubes et irriguer une étendue de 3.000 hectares sur le territoire des communes du Fondouk, de Rivet, d'Arbatache et de Saint-Pierre Saint-Paul.

L'ensemble des travaux avait coûté près de 3 millions. Les frais d'entretien et d'exploitation (gardiennage et entretien du barrage, de la maison du garde, des canaux de la rive droite et de la rive gauche, du chemin d'accès, des appareils de chasse et des vannes de prise d'eau) sont élevés : ils ont atteint 70.000 francs pour la période de 1898 à 1902, soit annuellement 14.000 francs., et 327.000 pour celle de 1920 à 1925. Quant aux travaux de grosses réparations et aux travaux neufs, tels que le bétonnage des canaux principaux effectué pour éviter les infiltrations d'eau, pour faciliter

1. V. Arch. G. G. N 7 et 8.

l'entretien et améliorer la tenue des canaux, ils ont exigé jusqu'à la fin de 1925 une dépense totale de 250.000 francs.

Ces dépenses ont-elles été justifiées ? On put en douter pendant les années qui suivirent la mise en fonctionnement du barrage. 300 hectares seulement étaient irrigués en 1900 par les eaux du barrage et, pour la période de 1898 à 1902, les taxes perçues sur les usagers ne dépassèrent pas 35.568 francs, si bien qu'avec les dépenses d'entretien et d'exploitation l'administration eut à débourser annuellement près de 7.000 francs. « Jusqu'à ces dernières années, lit-on dans une notice de 1906 du gouvernement général sur l'hydraulique agricole, l'irrigation des terrains a été fort peu pratiquée et une grande partie de la réserve est restée inutilisée [1]. »

C'est seulement à partir de 1904 que les colons commencèrent à utiliser cette réserve. « 178 usagers ont demandé la distribution de 356 litres à la seconde. Un volume de 14 millions de mètres cubes correspondant à la réserve normale a été envoyé dans les canaux durant la période des irrigations du 15 mai au 31 novembre [2]. » Depuis, malgré l'augmentation du prix du litre-seconde porté en 1909 de 25 à 50 francs et en 1925 de 50 à 200 frs pour les associations syndicales et à 250 francs pour les usagers ne faisant pas partie d'un syndicat, le nombre des demandes d'eau est allé sans cesse en croissant (la superficie irriguée est passée de 300 ha. en 1900 à 1.000 en 1910 et à 3.000 à présent), à tel point que le débit du barrage est actuellement insuffisant pour satisfaire aux besoins des usagers qui se sont mis à développer les cultures fruitières et maraîchères et qui ont recours à la pratique des arrosages d'été de la vigne.

La construction de deux autres barrages l'un sur l'oued Djer et l'autre sur le Bou Roumi, fut projetée en 1870. Le barrage de l'oued Djer devait être édifié à 2 kilomètres d'El Affroun et à un kilomètre de la route d'Alger à Miliana ; les eaux emmagasinées devaient occuper une surface de 238 hectares dans une large cuvette à fond plat encadrée de montagnes. Celui du Bou Roumi devait être construit à l'entrée d'une double vallée étroite et profonde, à 9 kilomètres de tout centre de population ; la nappe d'eau devait s'étendre sur une étendue de 132 hectares. Ces deux projets ont été abandonnés.

Le projet relatif au barrage de Bou Roumi vient d'être repris. Par déci-

1. Notice sur les routes, les ports, l'hydraulique agricole. Alger, 1906.
2. *Ibid.* Cf. Marès, *Prospérité des cultures irriguées en Algérie. Bull. Direct. Agric. de Tunisie,* 1913.

Barrage de Meurad.

Une noria mahonnaise.

sion du 4 janvier 1924, le gouverneur général a prescrit d'entreprendre les études d'avant-projet en vue d'augmenter les quantités d'eau d'alimentation et d'irrigation du centre de Mouzaiaville. Un poste de jaugeage a été établi, les études hydrométriques ont été commencées et, dès qu'elles seront terminées, le projet, dont le coût est estimé à environ 12 millions pour 6.000 hectares à irriguer, sera minutieusement examiné.

Les petits barrages de dérivation construits sur les oueds qui débouchent de l'Atlas sont beaucoup plus nombreux et la surface qu'ils permettent d'irriguer est actuellement supérieure à celle des grands barrages réservoirs du Hamiz et de Meurad [1]. Ces entreprises d'irrigation sont, dans la majorité des cas, administrées par les usagers seuls, groupés généralement en syndicats [2], sans l'intervention de l'administration.

Dans la Mitidja occidentale, les syndicats autorisés irriguent 42 hectares de jardins, d'orangeries et de prairies à El Affroun et au Bou Roumi au moyen d'un canal de dérivation établi sur l'oued Bou Roumi, 50 hectares à Mouzaïaville au moyen de deux canaux de dérivation construits sur les oueds El Hâd et Ben Chaouch, 627 hectares à La Chiffa grâce à deux barrages de dérivation établis sur l'oued El Hâd et à un troisième construit sur la Chiffa. En outre, quelques colons ont été autorisés à faire des prises d'eau sur les oueds Djer, Bou Roumi et Aroua qui leur permettent d'irriguer une superficie de 215 hectares.

C'est la Mitidja centrale qui est la plus favorisée. A Blida, 650 hectares d'orangeries et de jardins sont arrosés par deux canaux de dérivation ouverts sur l'oued el Kébir et sur la Chiffa ; à Beni Mered, 200 hectares au moyen d'un canal de dérivation construit sur l'oued Beni Aza ; à Souma et Boufarik, 350 hectares par deux canaux de dérivation établis sur les oueds Kremis et Bou Chemla ; à Boufarik, 100 autres hectares par des canaux de dérivation construits sur les canaux de dessèchement de la Mitidja centrale ou sur la source de l'haouch Chaouch ; à Oued el Alleug, 50 hectares au moyen des canaux de dessèchement précités ; à Berbessa

1. Sur les barrages de dérivation construits de 1863 à 1873 sur les oueds Beni-Aza, Harrach, Boudouaou, Chiffa et Djemaa, v. Arch. G. G. N 9.

2. Syndicats du Bou Roumi, de la rive gauche de la Chiffa, de la rive droite, de l'oued El Hâad, de l'oued el Kébir, de l'oued El Krémis, de l'oued Beni Aza, de l'oued Bou Chemla, des canaux de dessèchement de Boufarik, de la rive gauche de l'Harrach, de la rive droite, de Rovigo, de l'oued Djemâa, de l'oued Boudouaou, de St-Pierre-St-Paul, de Berbessa, de l'haouch Chaouch, d'Aïn Taya.

44 hectares grâce à un barrage maçonné avec vannes construit sur le ravin de Misasseur ; à Bouinan, Chebli, Birtouta, et dans la partie orientale du territoire de Boufarik, 800 hectares par des canaux de dérivation ouverts sur la rive gauche de l'Harrach.

Dans la Mitidja orientale, 330 hectares sont irrigués à Rovigo et à Sidi Moussa par des canaux de dérivation établis sur les oueds Thiammemin, Merboun, Sidi Khaled et Harrach ; 350 hectares à l'Arba et Sidi Moussa par des canaux de dérivation construits sur l'oued Djemâa ; 20 hectares au Fondouk au moyen d'un barrage en terre établi sur le Hamiz et 125 hectares à l'Alma par un canal de dérivation élevé sur l'oued Boudouaou [1].

En somme, une étendue de plus de 7.000 hectares est irriguée actuellement dans la Mitidja, tant au moyen des barrages-réservoirs que des barrages de dérivation. Une superficie d'environ 10.000 hectares est en outre arrosée soit au moyen des nombreuses sources captées dans les régions de Boufarik et d'Oued el Alleug (on en compte 300 sur le seul domaine de Kodja Berry), soit au moyen des puits artésiens creusés dans la partie nord de la plaine, soit enfin au moyen de puits ordinaires qui utilisent les eaux superficielles ou profondes et auxquels sont adaptées des pompes ou des norias actionnées généralement par des moteurs ; le recensement de 1921 accuse 3.268 puits et norias pour toute la Mitidja.

Ce sont ces gigantesques travaux d'hydraulique agricole, travaux de dessèchement des marais, travaux d'endiguement des torrents, travaux d'irrigation des terres desséchées en été, commencés par le Génie militaire, continués par le service des Ponts et Chaussées, parachevés par les propriétaires intéressés qui ont permis de couvrir la Mitidja sur presque toute son étendue de champs cultivés, de vergers et de jardins aussi agréables à l'œil que bienfaisants pour la colonie et la mère-patrie.

2° PERFECTIONNEMENT DE L'OUTILLAGE AGRICOLE ET DES PROCÉDÉS DE CULTURE.

Les terres de la Mitidja, qui sont souvent très compactes et se durcissent fortement sous l'influence des chaleurs d'été, nécessitent des ins-

1. Cf. Flamant, *Tableau des entreprises d'irrigation fonctionnant en Algérie*. 1900. — Direction des Travaux publics et des Mines du Gouvt. Gén. Tableau des entreprises d'irrigation fonctionnant en Algérie au 31 décembre 1910. Alger, 1912.

Barrage-réservoir du Hamiz. Amont. Rive droite.

Barrage-réservoir du Hamiz. Aval.

Mur de 160 m. de long à la crête, de 45 m. de haut, de 35 m. d'épaisseur au niveau des fondations.
Volume d'eau retenu : 12 millions de mètres cubes.

truments plus solides que ceux qu'emploient généralement les cultivateurs de la métropole ; aussi les colons ont-ils dû s'adapter à ces conditions spéciales de culture et perfectionner leur outillage agricole, ce qui a exigé de nombreuses expériences et n'a été réalisé qu'après de longs tâtonnements. Ils disposent actuellement de charrues solides et puissantes, généralement traînées par 4, 6 ou 8 chevaux, parfois mues par des tracteurs, de grosses défonceuses à vapeur qui labourent profondément le sol et assurent aux plantes le maximum de croissance, de semoirs mécaniques, de houes américaines, de cultivateurs canadiens, de faucheuses, de moissonneuses-lieuses, de machines à battre à vapeur et d'un outillage vinicole qui peut rivaliser avec celui des plus grandes installations de la France.

La motoculture trouve généralement dans la plaine des conditions favorables : grande étendue des exploitations, sol plat ou de faible déclivité, peu ou pas de pierres ; seules certaines terres argileuses de la partie nord sont rebelles au tracteur. Elle a rendu de signalés services dans la reconstitution des vignobles envahis par le phylloxéra et elle en rend de très grands dans les vastes vignobles ou exploitations de céréales. Son développement est lié à la diminution des prix du carburant, qui a subi une forte hausse après la guerre, à l'amélioration des types d'appareils employés ainsi qu'au perfectionnement technique des mécaniciens et des conducteurs ; c'est dans ce but qu'a été créé à l'Institut agricole de Maison Carrée une école d'apprentissage pour mécaniciens-conducteurs agricoles et, à l'annexe de Berteaux, un centre de culture mécanique pourvu de tracteurs.

L'Etat a encouragé les associations ou coopératives agricoles à acheter des tracteurs en leur allouant, conformément à la loi du 26 février 1909, une subvention égale au quart du capital souscrit et une avance égale à la moitié de ce capital. En 1920, pour remédier à la crise de main-d'œuvre et de traction animale, le Gouvernement général, par un arrêté en date du 12 janvier, a fixé la subvention à la moitié du prix d'achat ; cet arrêté vient d'être rapporté et le régime antérieur a été rétabli. On compte actuellement dans la plaine 11 entreprises de labourage ou de défoncement à vapeur, dont 7 à Blida et 3 à Boufarik ; la plupart des gros colons ont acquis des tracteurs pour l'exploitation de leurs domaines sans bénéficier des conditions de faveur consenties aux associations.

Le perfectionnement de l'outillage agricole des colons a eu une heureuse répercussion sur celui des indigènes. Pendant longtemps ils ne se servirent

que d'une araire primitive en bois de frêne ou d'olivier, la même que celles qu'avaient les fellahs égyptiens du temps de Rhamsès, traînée par un âne ou un bœuf. Mais peu à peu, au contact des Européens, ils ont reconnu la supériorité des charrues en fer ; un grand nombre des fellahs de la plaine l'ont adoptée et, avec des attelages de 2, 4, 6 chevaux, bœufs ou mulets, ils arrivent à faire des labours qui valent à peu près ceux des colons [1].

Dans le but d'améliorer leur outillage et leurs méthodes de travail, la Direction des Affaires indigènes a créé des centres d'éducation professionnelle, organisé des cours de taille et de greffe de la vigne, de l'oranger, de l'olivier, de conduite de machines agricoles pour les ouvriers employés dans les exploitations européennes. 2 ou 300 indigènes ont bénéficié de cet enseignement en 1924 chez des propriétaires de Rouiba, de Rivet, du Fondouk, de Boufarik.

En même temps que s'est perfectionné l'outillage agricole, se sont améliorés les procédés de culture des colons. La jachère est de moins en moins employée, les assolements sont mieux compris, les engrais naturels ou chimiques, notamment le sulfate d'ammoniaque, la potasse, le sulfate de potasse, la kaïnite, distribués moins parcimonieusement, les différentes cultures, principalement les cultures industrielles, mieux appropriées au sol, les graines et les plants mieux sélectionnés.

3e DÉVELOPPEMENT DU CRÉDIT AGRICOLE.

La création d'institutions de crédit agricole procurant aux colons les ressources nécessaires au fonctionnement ou à l'extension de leurs exploitations a grandement contribué aussi au développement agricole.

La plaie de l'usure, que nous avons maintes fois signalée, et le manque de crédit furent longtemps une sérieuse entrave à la prospérité de la colonisation. « Trop longtemps, écrivait en 1868 un colon de Blida, Brant-homme, les colons obligés de recourir à l'emprunt ont dû subir les dures exigences des prêteurs d'argent ; chaque ville possède quelques-uns de ces vampires qui ont réalisé en quelques années des fortunes scandaleuses ; heureusement cet état de choses se modifie, grâce à un travail opiniâtre,

1. En 1921 on compte 2.151 charrues françaises appartenant à des indigènes et utilisées par eux pour 2.727 charrues indigènes.

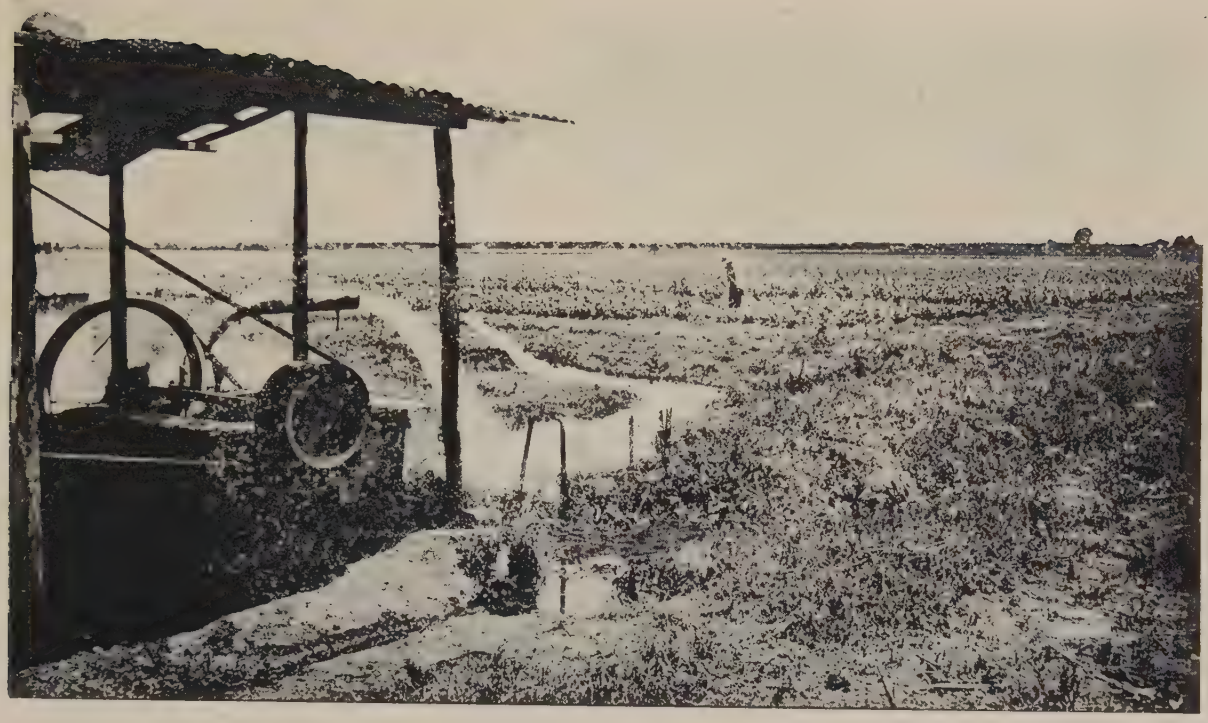

Irrigations à Oued el Alleug. Moto-pompes.

Défoncements à vapeur à Oued el Alleug.

à une économie plus grande, à un esprit d'ordre qui commence à pénétrer dans l'administration des campagnes ; le colon est plus aisé, et l'on pourrait en citer aujourd'hui beaucoup qui n'ont plus besoin, pour les nécessités de leurs exploitations, de recourir à l'argent d'autrui ; mais tous ne sont point encore arrivés à ce point, et il existe d'ailleurs une foule de cas où le capital doit être augmenté et mis en rapport avec l'étendue cultivable ; c'est ici que le besoin d'établissements financiers se fait sentir. La banque de l'Algérie existe bien, mais cette banque, instituée plutôt dans un intérêt commercial qu'en vue des nécessités agricoles, est, en raison de ses statuts, créée au profit de quelques individus résidant à Alger.

Un article de ses statuts dispose que la banque ne recevra le papier que tout autant qu'il portera la signature d'une personne habitant Alger ou une ville siège de l'une de ses succursales ; il est facile de voir où aboutit une pareille mesure. Le taux habituel de la banque est à 6 °/₀ ; cependant si je veux escompter une valeur de Blida, je suis obligé de payer un escompte qui s'élève à 8 ou à 12 °/₀ au minimum, et encore faut-il que les valeurs escomptées soient par elles-mêmes fort bonnes.

N'y a-t-il pas dans cet exemple, qui est l'expression de la plus exacte vérité, quelque chose de choquant, et n'est-il pas du devoir de l'Administration supérieure de faire tout ce qui peut dépendre d'elle pour obtenir de la banque de l'Algérie, institution éminemment favorisée, et qui, à l'exclusion de toute autre, a le privilège de l'émission, la création de nouvelles succursales et la modification de ses statuts en tant qu'ils exigent la signature toujours coûteuse d'un intermédiaire qui ne les garantit pas ?

La banque, ajoute-t-il, ne s'est pas toujours montrée aussi rigoureuse, et il paraît que ses statuts ne sont pas tellement absolus qu'elle ne puisse s'en départir quelquefois. Il y a évidemment là une réforme à opérer [1]. »

Quelques années après, en 1872, lors du premier renouvellement du privilège de la Banque, les réclamations formulées par les colons aboutirent à transformer cet établissement en une institution de crédit agricole. La Banque consentit à accorder des crédits de campagne, c'est-à-dire alloués seulement pour la durée d'une campagne agricole. A partir de 1881, quand sévit la crise phylloxérique en France, elle les multiplia largement et, pour favoriser la constitution du vignoble algérien, elle les rendit indéfiniment renouvelables.

1. Déposition de Branthomme, 10 juillet 1868. *Enquête agricole du Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.* Paris, 1870, p. 72 et 73.

Trois autres établissements de crédit, la Compagnie algérienne, constituée en 1877, le Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie, créé en 1881, et le Crédit agricole et commercial suivirent cette politique d'entreprise et d'action. Mais leur prodigalité ne fut pas de très longue durée. A la première crise provoquée par une mauvaise récolte ou par la mévente, ces banques resserrèrent leurs crédits et obligèrent leurs débiteurs à se libérer, sinon elles s'emparaient de leurs propriétés ou les faisaient vendre à vil prix. Ces procédés draconiens soulevèrent, comme bien l'on pense, de violentes colères et de vigoureuses protestations.

La Banque de l'Algérie avait organisé des comptoirs d'escompte locaux ayant à leur tête des personnes connaissant la solvabilité des colons susceptibles de faire appel à leur crédit ; ils avaient, à son exemple, consenti de larges avances à long terme. Mais quand elle décida de changer sa politique financière, la plupart de ces comptoirs d'escompte disparurent.

Malgré les critiques qu'on a pu très justement adresser à ces établissements de crédit, il n'en reste pas moins vrai qu'ils ont donné, par cette politique de larges avances, une vigoureuse impulsion aux plantations de vignobles et d'agrumes de la plaine.

Les comptoirs d'escompte furent remplacés par des caisses régionales et locales de crédit agricole mutuel, créées conformément à la loi du 8 juillet 1901 ; elles avaient le gros avantage d'être admises au bénéfice d'avances sans intérêts prélevées sur les fonds versés par la Banque de l'Algérie. Le chiffre de ces avances fut augmenté en 1918, lors du renouvellement du privilège de la Banque, ce qui permit aux différentes caisses régionales d'augmenter le montant de leurs prêts.

Le crédit agricole vient d'être élargi considérablement par deux décrets, l'un du 26 novembre, l'autre du 5 décembre 1925. Le maximum des prêts à long terme que peuvent accorder les caisses régionales est porté de 8.000 à 10.000 francs ; dans le cas d'insuffisance des sommes prévues au budget, le Gouverneur général a le droit de limiter le montant des prêts à une somme variant entre 10.000 et 40.000 francs ; le taux des prêts, qui peut osciller entre 2 et 6 °/₀, est fixé par le Gouverneur général sur avis d'une Commission consultative du crédit agricole, composée d'une majorité de représentants des Délégations financières et des caisses régionales et d'une minorité d'agents de l'administration. A côté du crédit à long terme (6 à 25 ans) est créé le crédit à moyen terme (de 1 à 6 ans), qui a pour but de faciliter les opérations d'achat de matériel ou de cheptel.

Au 31 décembre 1925, la caisse régionale d'El Affroun, qui compte 425 adhérents et à laquelle sont affiliées deux caisses locales, avait touché 500.000 francs d'avances de la colonie ; celle de Marengo, qui groupe 409 adhérents et à laquelle sont affiliées 6 caisses locales, avait reçu une avance s'élevant à 837.000 francs. En 1924, ces deux caisses régionales consentirent des prêts atteignant la somme de 6.500.000 francs.

En présence des difficultés faites depuis quelques années par la Banque de l'Algérie pour le réescompte, l'Administration a envisagé la création d'une caisse foncière de crédit agricole qui serait chargée de réescompter le papier des caisses régionales. Sa création vient d'être acceptée par le Parlement. Ce nouvel organisme, s'il est largement doté, sera certainement un puissant auxiliaire de la mise en valeur de la colonie.

4° DÉVELOPPEMENT DES ASSOCIATIONS AGRICOLES.

Le crédit agricole a été souvent mis au service des associations agricoles, qui ont été réalisées sous la forme de société d'agriculture, de comices agricoles, de syndicats et de coopératives.

La Société agricole, fondée en 1840 et transformée en 1844 en Société d'agriculture d'Alger, s'est cantonnée dans l'étude des questions agricoles (elle publie régulièrement un bulletin depuis 1857) ; elle a encouragé les divers essais de cultures, y compris les cultures tropicales, les nombreuses tentatives faites pour améliorer l'élevage par des croisements de bœufs algériens avec des races françaises ; à partir de l'invasion du phylloxéra en France, elle s'est occupée de rechercher les meilleurs cépages à propager dans la colonie et des procédés de vinification adaptés au pays ; puis, lors de l'invasion de ce redoutable insecte, de la lutte à engager contre lui, de la reconstitution du vignoble, du traitement des diverses maladies de la vigne, mildiou, oïdium, eudémis, etc. Les travaux de cette société ont été secondés par ceux des deux sociétés similaires d'Oran et de Constantine. Le besoin d'une union de plus grande envergure a déterminé la création de la Confédération générale des Agriculteurs d'Algérie et la réunion de congrès où se discutent les grandes questions d'actualité agricole.

Les Comices agricoles s'occupent aussi, mais dans un domaine beaucoup plus restreint, généralement un canton, de propager les meilleures méthodes de culture, de défendre les intérêts professionnels et surtout

d'exciter l'émulation des agriculteurs par l'organisation de concours locaux, qui comportent l'attribution de primes dont le gouvernement fait les frais. Le premier en date dans la Mitidja fut celui de Boufarik, créé en 1878.

Les syndicats agricoles, formés conformément à la loi du 21 mars 1884, se sont surtout orientés vers la défense des intérêts matériels des colons, vers l'achat direct aux grandes maisons des denrées nécessaires à l'agriculture tels que les engrais chimiques. A côtés d'eux, se sont constitués de nombreux autres syndicats dont le but est nettement délimité, syndicat d'irrigation de la bordure de l'Atlas, syndicat des canaux de dessèchement de la partie nord de la plaine, syndicats d'élevage de Marengo, d'Ameur el Aïn, d'El Affroun, de Boufarik, de Mouzaïaville et de l'est de la Mitidja.

Le système coopératif est le cadet et pourtant le plus développé des systèmes d'association. En unissant les petits et les moyens colons, il leur permet de bénéficier des mêmes avantages que les grands propriétaires, en particulier d'effectuer la vente de leurs produits en commun directement, sans avoir à passer par des intermédiaires, de faire des achats, à des conditions avantageuses, de semences, d'engrais, de machines agricoles coûteuses comme les tracteurs.

Les nombreuses coopératives fondées dans la Mitidja ont trait aux trois principales cultures qui y sont pratiquées, la vigne, le tabac et les agrumes. Les caves coopératives, les « tabacoops », la coopérative des agrumes se chargent à la fois de l'achat des produits, de leur vente et aussi de leur transformation. Certaines, comme la coopérative des sous-produits de la vigne, créée tout récemment à Boufarik, et la « Viticoop » d'El Affroun s'occupent uniquement de la transformation des produits et de la vente de l'alcool et de l'huile obtenus.

Les services déjà rendus par ces coopératives sont considérables. Elles ont évité en particulier aux colons de faire des installations dispendieuses comme celles de chais et des opérations délicates comme la vinification, elles ont amélioré et unifié la quantité des vins et des tabacs, rendu possible l'utilisation de produits de qualité inférieure ou de sous-produits.

Devant les résultats obtenus, les colons se sont laissés convaincre de l'utilité et de la nécessité de l'association. Les syndicats, si développés dans le commerce et l'industrie témoignent suffisamment d'ailleurs de ce

1. V. Pasquier-Bronde, *Les associations agricoles en Algérie*, 1911.

Labour indigène à Maison Carrée.

Institut agricole de Maison Carrée. Allée centrale.

que peut être la puissance de l'activité collective ; aussi n'est-il pas douteux que le mouvement syndicaliste et coopératif étendra peu à peu ses ramifications dans toute la plaine de la Mitidja.

5° DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE.

L'administration a fait sentir aussi son action bienfaisante en multipliant les expositions et les concours agricoles qui excitent une saine émulation chez les colons, en créant des primes d'encouragement pour les cultures dont elle voulait favoriser le développement, en instituant des Chambres d'agriculture, composées de colons qui se réunissent trois fois par an pour discuter des grandes questions à l'ordre du jour, et surtout en organisant l'enseignement agricole.

Pour aider à la diffusion des meilleurs procédés de culture, une bonne école d'agriculture s'imposait ; c'est dans ce but que fut créée en 1905, au débouché de la plaine, l'Ecole d'Agriculture algérienne de Maison Carrée, qui remplaça l'école pratique de Rouiba, fondée en 1882. A la demande des Assemblées algériennes elle fut transformée elle-même, en février 1921, en *Institut agricole d'Algérie*, devant fonctionner à la fois comme centre d'études, d'expérimentation et de vulgarisation agricoles et comme établissement technique et professionnel. Analogue aux Ecoles nationales d'agriculture de la métropole, il donne, en deux ans, les connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour l'exploitation d'un domaine rural dans les pays méditerranéens, principalement l'Afrique du Nord [1].

Cet Institut dispose de laboratoires de chimie, d'œnologie, de physique, de technologie, de géologie, de minéralogie, de chimie agricole, de botanique et de pathologie végétale, d'agriculture, d'essais et de contrôle des semences, de viticulture, de zoologie agricole, de zootechnie. Une importance spéciale est donnée à l'enseignement du génie rural, qui comporte des chaires de mécanique générale, d'arpentage, de nivellement, de dessin, d'électrotechnique, de moteurs et de machines agricoles, d'hydraulique agricole et de constructions rurales. Ses moyens d'étude sont un labora-

1. V. Brochure du Gouvernement général : *L'Institut agricole d'Algérie à Maison Carrée* et les *Exposés de la Situation générale de l'Algérie à partir de* 1920.

toire d'essais de machines agricoles, un hall d'exposition de l'outillage agricole et un atelier pour le travail du fer et du bois. L'enseignement est réparti entre 29 chaires.

Les élèves sont familiarisés avec les travaux agricoles auxquels ils prennent part effectivement sur les 4 domaines que possède l'établissement à Maison Carrée, à Rouiba, à l'oued Smar et à Berteaux. Le domaine de Maison Carrée, d'une superficie de 33 hectares, est consacré à la vigne, aux fourrages, aux cultures maraîchères et fruitières et il renferme une station botanique. En 1924, les expériences effectuées ont porté, pour la vigne, sur la multiplication des producteurs directs, sur des essais d'engrais de potasse employés seuls ou concurremment avec la chaux, sur des essais de sulfate de fer sur porte-greffes sensibles au phylloxéra, sur des essais de plâtre et de bouillies anticryptogamiques variées, de soufres mouillables, de soufres colloïdaux ; pour les céréales, sur l'isolement de variétés pédigrees et la multiplication de variétés pures ; pour les plantes sarclées, sur des essais de culture de betterave sucrière.

Sur le domaine de Rouiba, d'une étendue de 13 hectares, se trouvent un vignoble expérimental, des plantations de tabac et une orangerie. Celui de l'oued Smar, d'une superficie de 72 hectares, acquis en 1924, est réservé aux cultures de céréales, aux cultures industrielles, coton, tabac, betterave à sucre, et à l'élevage des bovidés. « L'Oued Smar fournira au domaine de Maison Carrée des vaches en pleine lactation ; il recevra de Maison Carrée les vaches taries qu'il entretiendra jusqu'à leur vélage et les animaux de réforme qu'il préparera à la vente. Ce but essentiel étant rempli, il pourra, si les ressources fourragères l'autorisent, faire en outre quelques opérations d'élevage ou d'engraissement [1]. » Les 245 hectares du domaine de Berteaux, situé sur les hauts plateaux constantinois, sont réservés à la grande culture céréalifère et fourragère, dry farming, motoculture, ainsi qu'à l'élevage des chevaux, mulets, bœufs, moutons et porcs.

L'établissement de Maison Carrée a pris un grand essor au lendemain de la guerre. De 1905 à 1914, il n'avait reçu que 211 élèves, soit une moyenne annuelle de 23 ; pendant les 3 années 1919, 1920 et 1921, le total s'est élevé à 230, soit en moyenne 76 par an ; dans ce chiffre de 230, figurent non seulement des Algériens et des Tunisiens, au nombre de 91, mais encore 112 métropolitains et 27 étrangers (syriens, grecs, égyptiens). En 1923, l'effec-

1. *Exposé de la Situation générale de l'Algérie en* 1924, p. 629.

tif des élèves s'élevait à 75 en première année et à 60 en deuxième année. A côté des élèves, internes ou externes, reçus après un concours d'entrée, sont admis, en qualité d'auditeurs libres, les jeunes gens qui ne désirent suivre qu'une partie de l'enseignement ou ceux qui n'ont pas pu subir le concours. A leur sortie de l'Institut, les élèves diplômés sont en mesure de diriger l'exploitation paternelle ou de trouver facilement une situation avantageuse comme gérants de grands domaines.

« L'Institut agricole a déjà répondu aux espoirs qu'avaient mis en lui ceux qui ont pris l'initiative de sa création. Centre d'enseignement technique apprécié et recherché par la jeunesse agricole, il se révèle de plus en plus comme un foyer d'études où les agriculturs de l'Afrique du Nord trouveront bientôt la solution des problèmes variés, parfois ardus, que leur pose journellement le milieu spécial dans lequel ils exercent leur activité [1]. » Il est flanqué des deux écoles d'agriculture de Sidi Bel Abbès dans le département d'Oran et de Philippeville dans celui de Constantine.

En dehors des fermes-écoles expérimentales annexées à l'Institut de Maison Carrée et aux deux autres écoles d'agriculture, l'Administration a fondé, au lendemain de la guerre, à l'imitation des Etats-Unis, des stations expérimentales où des spécialistes peuvent étudier plus méthodiquement que ne peuvent le faire les colons des questions comme la sélection des semences, des différentes variétés de plantes et de cépages, l'acclimatement de certains végétaux exotiques. Ce sont les stations expérimentales de la Ferme Blanche, au fond de la plaine de la Macta, et d'Orléanville dans la zône du Tell, de Tadmit, sur les Hauts Plateaux, d'El Arfiane et d'Assi ben Noui dans le Sahara.

Plusieurs services auxiliaires de la Direction de l'Agriculture complètent cet outillage intellectuel agricole. Ce sont le service agricole général, chargé notamment de vulgariser parmi les agriculteurs les meilleures méthodes de culture et d'élevage et de prêter son concours aux œuvres de coopérative et de mutualité agricole, les services agrologique et agronomique, le service météorologique, qui s'oriente de plus en plus vers un but pratique, le service de l'élevage, chargé à la fois d'améliorer le cheptel algérien et de le protéger contre les maladies contagieuses avec le concours de l'Institut Pasteur d'Algérie et enfin le service botanique, chargé de l'étude des végétaux pouvant être introduits en Algérie ; c'est à lui que l'on doit en par-

1. *Exposé de la Situation générale de l'Algérie en* 1924, p. 629 et 630.

ticulier, grâce aux études du Docteur Trabut, l'introduction des clémentines, des kumquats, des nèfles du Japon et des pruniers japonais. A ce dernier service sont annexés une station de pathologie végétale, une station d'entomologie et le service de la défense des cultures. Celui-ci est chargé de surveiller l'importation et la circulation des végétaux en Algérie, les pépinières placées sous le contrôle de l'Etat (188 en 1924) et d'organiser la lutte contre les nombreux ennemis des végétaux, le phylloxéra, l'eudemis, microlépidoptère qui a déjà occasionné de grands dégâts dans les régions de Rouiba, Maison Blanche, Maison Carrée, Boufarik, Marengo, les nombreuses cochenilles qui s'attaquent aux aurantiacées, notamment la cochenille noire de l'oranger, l'« icerya purchasi » qui a envahi les orangeries de Maison Carrée, Boufarik, Beni Mered, Sidi Moussa, Rovigo, Blida, Marengo et que l'on arrive à détruire au moyen de coccinelles du genre « novius cardiaalis », le pou rouge, qui est combattu par des bouillies sulfocalciques et par des parasites comme l' « aphelinus chrysomphali », la cochenille blanche de la vigne et des aurantiacrées, « pseudococcus citri et vitis », la mouche des orangers, qui a causé de grands dégâts dans certaines parties de la Mitidja, les courtillières, qui ont ravagé les jardins maraîchers de la région de Fort de l'Eau, les vers blancs, les vers gris, les rongeurs et les sauterelles.

L'invasion de sauterelles de 1867 avait été dévastatrice, celle du mois de mai 1877 causa moins de dégâts, car des mesures avaient été prévues pour combattre le fléau efficacement : emploi de la main-d'œuvre militaire, concours des pénitenciers, utilisation d'appareils de protection en toile, comme l'appareil Durand. A l'Arba, les colons se garantirent contre les acridiens en leur opposant un rempart de zinc présentant un front de 4 kilomètres de développement et au pied duquel ils creusèrent plusieurs fossés entourés de cadres métalliques. Une nouvelle invasion se produisit en 1888 ; elle fut peu importante. Celle de mai et juin 1891, qui eut pour théâtre tout le Sahel et la Mitidja, fut au contraire redoutable. « Tout à coup, nous raconte Masqueray qui fut surpris par cette invasion près d'Ain Taya, les bêtes jaunes et bleuâtres reparurent. Ce ne fut rien d'abord qu'un passage transversal de quelques centaines ; elles papillonnaient sur ma tête. D'autres se levaient de la route ou des fossés, semblables de loin à de petits rouleaux d'écorce. Plus j'avançais, plus elles devenaient nombreuses et, comme elles allaient toutes dans le même sens, j'eus la sensation d'un homme qui va traverser un fleuve. Elles arrivaient par milliers et

Institut agricole de Maison Carrée. Laboratoire de microbiologie

Institut agricole de Maison Carrée. Ateliers du fer.

par millions toujours plus denses, le cou tendu, battant l'air à petits coups, infatigables, allant contre le vent, poussées par un instinct ou une volonté inflexible, marée vivante, épaisse de 10 mètres, large de 4.000, longue de 10.000 peut-être, armée innombrable, cuirassée, casquée, horde infinie, dont chaque femelle portait en germe 80 petits. De loin, on eût dit une tempête de neige, de près une pluie de balles. Il en tombait sans cesse dans les champs d'orge, sur les chemins, dans les sillons des vignes [1]. » Rien ne fut épargné, orangeries, vignobles, plantations de pommes de terre, de maïs, de haricots. On resta presque impuissant devant une invasion si massive. Depuis, une lutte méthodique a été organisée, des syndicats obligatoires de défense se sont constitués partout, des postes antiacridiens ont été créés dans l'Extrême-sud algérien et au Niger et les invasions des criquets pèlerins ou des criquets marocains sont arrêtées généralement par les syndicats de défense des Hauts Plateaux.

1. Masqueray, *Journal des Débats*, 3 et 11 juin 1891.

CHAPITRE II

LES CULTURES ET L'ÉLEVAGE

Quel est le régime de la propriété dans la plaine ? Est-ce la petite propriété, la moyenne ou la grande qui domine ? Quelle est la répartition de la propriété entre les divers groupes ethniques, Français, Etrangers, Indigènes ? Quels sont les différents modes d'exploitation ? Quelle est enfin l'importance de la main-d'œuvre ? Telles sont les questions d'un vif intérêt qui appellent notre examen, avant que nous passions en revue les principales cultures qui sont pratiquées dans la Mitidja.

On compte dans la plaine, d'après une statistique officielle de 1921, un total de 7.769 propriétés, sur lesquelles 4.065, soit 59, 3 °/₀ ont une étendue inférieure à 10 hectares (petite propriété), 2.859, soit 36.8 °/₀, une étendue variant de 11 à 100 hectares (moyenne propriété) et 305, soit 3.9 °/₀, une étendue supérieure à 100 hectares (grande propriété).

Du tableau ci-joint, qui donne la répartition détaillée par commune des propriétés d'après leur étendue, ressort la répartition globale suivante :

Propriétés	au dessous de 10 ha.	4.605	soit 59,3 °/₀
—	de 11 à 20 ha.	1.241	16
—	de 21 à 30 30 ha.	620	8
—	de 31 à 40 ha.	535	6.9
—	de 41 à 100 ha.	463	5.9
—	au-dessus de 100 ha.	305	3.9

Près de 60 °/₀ des propriétés de la plaine ont donc une superficie inférieure à 10 hectares.

Il faut remarquer par contre que l'étendue totale des grandes propriétés dépasse de beaucoup celle des petites ou même celle des moyennes propriétés ; elle atteint actuellement environ 55 °/₀ de la superficie de la

plaine, celle des moyens domaines est de 35 °/₀ ; celle des petits domaines ne dépasse pas 10 °/₀.

La grande propriété tend de plus en plus à se tailler la part du lion au détriment de la petite propriété, tandis que la moyenne propriété reste à peu près stationnaire. La guerre a grandement contribué à accentuer cette évolution; nombreuses sont les familles qui ayant perdu pendant cette tourmente soit le père, soit les enfants, se sont vues obligées de vendre leur propriété et de se retirer à la ville. Le tableau suivant, qui met en présence la répartition des propriétés d'Oued el Alleug d'après leur étendue en 1892 et en 1921, est des plus éloquents. Il permet de constater que dans l'espace de 30 ans sont disparues 17 propriétés d'une contenance inférieure à 30 hectares tandis que sont apparues 14 propriétés de plus de 30 hectares, dont 5 dépassent 100 hectares.

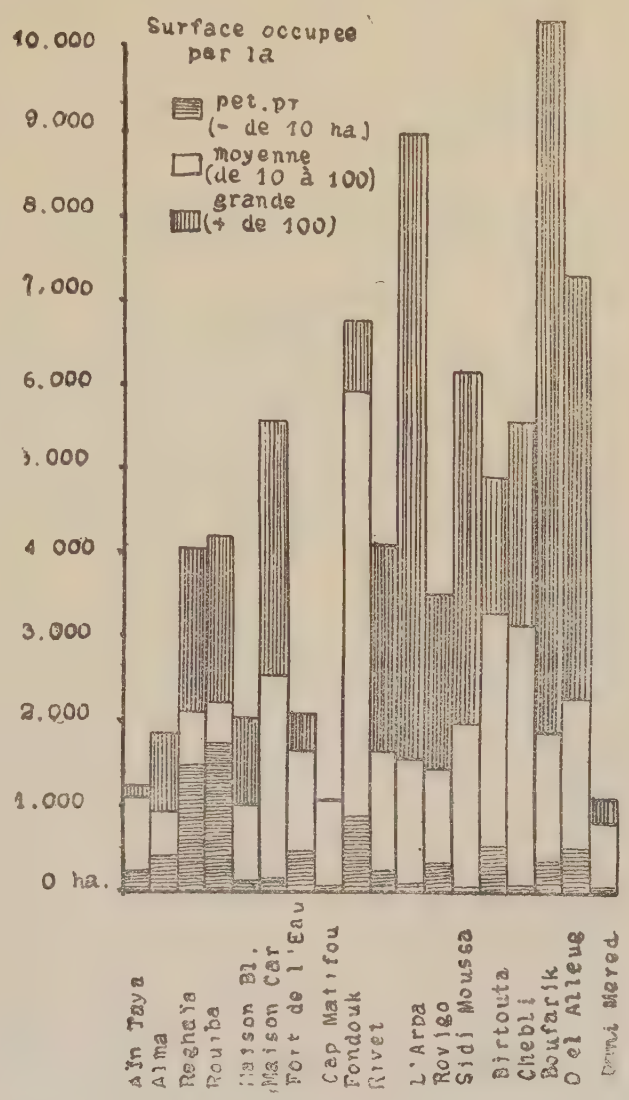

Régime actuel de la prospérité.

	1892	1921	Différence
Propriétés au-dessous de 10 ha.	162	150	— 12
— de 11 à 20 ha.	16	12	— 4
— de 21 à 30 ha.	5	4	— 1
— de 31 à 40 ha.	1	6	+ 5
— de 41 à 100 ha.	8	12	+ 4
— au-dessus de 100 ha.	15	20	+ 5

Comment se répartissent ces propriétés entre les Français, les Etrangers et les indigènes ? Si l'on ne considère que le nombre total des propriétés, abstraction faite de leur étendue, on constate qu'en 1921 les Français en détiennent 1.762, soit une proportion de 22, 7 °/₀ (Français d'origine : 398, naturalisés : 364), les Etrangers 266, soit 3, 4 °/₀ et les indigènes 5.741, soit 73, 9 °/₀.

Répartition des propriétés d'après leur étendue en 1921.

	Au-desssous de 10 ha.	De 11 à 20	De 21 à 30	De 31 à 40	De 41 à 100	Au dessus de 100
Aïn Taya	46	14	3	1	3	2
Alma	169	26	25	18	23	10
Ameur el Aïn	15	2	7	»	16	11
Arba	472	151	54	49	20	25
Attatba	10	8	5	1	9	14
Beni-Mered	35	21	13	6	1	1
Birtouta	86	30	9	4	17	6
Blida	218	104	40	30	22	9
Boufarik	58	17	15	14	28	34
Bouinan	431	8	3	5	5	2
Bourkika	23	3	»	1	7	11
Chebli	50	19	10	24	10	7
Chiffa	254	9	8	6	21	4
El Affroun	228	40	26	22	9	4
Fondouk	143	19	17	22	27	15
Fort de l'Eau	83	25	9	»	8	»
Maison Blanche	5	8	4	2	6	5
Maison Carrée	64	15	4	12	16	10
Marengo	91	44	33	29	14	11
Mouzaiaville	231	166	63	22	28	23
Oued el Alleug	150	16	4	6	12	20
Reghaïa	78	11	13	12	9	6
Rivet	119	23	16	10	10	10
Rouiba	130	19	17	11	12	7
Rovigo	504	232	179	220	79	34
St-Pierre-St-Paul	187	31	11	4	20	6
Sidi Moussa	60	17	4	4	23	16
Souma	665	167	28	»	8	3
	4.605	1.241	620	535	463	305

Cette répartition serait spécieuse, si on ne mettait en regard la répartition d'après l'étendue que donne le tableau récapitulatif suivant.

	— de 10 ha.	%	de 11 à 40	%	+ de 40	%
Français d'orig.....	392	8.5	549	22.9	457	59.5
Naturalisés	135	2.9	181	7.6	48	6.3
Etrangers	110	2.4	115	4.8	41	5.3
Indigènes.....	3.968	**86.2**	1.551	**64.7**	222	28.9

La petite propriété est donc en majeure partie aux mains des indigènes qui en détiennent 86 °/₀. Souvent elle est très morcelée ; certains indigènes possèdent des parcelles qui ne dépassent pas 10 ou 20 ares. Ils détiennent également une bonne partie de la moyenne propriété, plus de la moitié. 72 °/₀ des Français d'origine rentrent dans la catégorie des grands et des moyens propriétaires, et 28 °/₀ dans celle des petits propriétaires.

Dans la petite propriété, le faire-valoir direct est la règle, dans la moyenne, il est le mode d'exploitation le plus fréquemment employé, dans la grande propriété, il est l'exception. Très souvent, le grand propriétaire habite la ville, dont la proximité lui permet d'ailleurs de faire en automobile, de fréquentes visites à sa ferme[1] ; il ne s'occupe que de la direction générale de son exploitation à la tête de laquelle il place un gérant, souvent du reste plus qualifié que lui-même en matière agronomique. Parfois il réside en France et se repose entièrement sur son gérant pour la direction de son domaine. Assez fréquemment il loue soit une partie, soit la totalité de ses terres à des fermiers ou à des métayers.

Dans les grandes et les moyennes exploitations, l'ouvrier agricole est un auxiliaire indispensable. Il forme d'ailleurs l'élément prépondérant par le nombre de la population agricole de la Mitidja, qui compte 57,9 °/₀ d'ouvriers, 21,7 °/₀ de propriétaires, 8,4 °/₀ de fermiers et 12 °/₀ de métayers.

Voici quelle était, en 1921, la répartition de l'ensemble de la population agricole entre les divers groupes ethniques.

1. Quand il ne veut pas se déplacer, il peut transmettre ses ordres par téléphone.

	Français	Étrangers	Indigènes
Propriétaires.....	5,4 %	1,3	15
Fermiers	2,6	1,2	4,6
Métayers	0,6	»	11,4
Ouvriers	11,9	7,4	38,6

On remarquera que les Français (il faut entendre surtout les naturalisés) fournissent une assez forte proportion d'ouvriers agricoles, qui a d'ailleurs beaucoup diminué depuis 1921. 58 °/₀ d'entre eux sont ouvriers, 26 °/₀ propriétaires, 13 °/₀ fermiers et 3 °/₀ seulement métayers.

Les Etrangers comptent une proportion plus forte encore d'ouvriers, 72, 5 °/₀. 12 °/₀ seulement sont propriétaires et 11, 9 °/₀ fermiers.

Chez les indigènes, la proportion des ouvriers agricoles est de 55 °/₀, celle des propriétaires de 22 °/₀, celle des métayers de 16 °/₀ et celle des fermiers de 7 °/₀.

Il est à noter que dans chacune des catégories de la population agricole, ce sont les Indigènes qui forment l'élément de beaucoup le plus important numériquement, ainsi qu'en témoigne le tableau suivant.

	Propriétaires	Fermiers	Métayers	Ouvriers
Français	24,5 %	31,2	5,3	20,6
Etrangers	6	14,6	2,5	12,9
Indigènes.....	69,5	34,2	92,2	66,5

Les métayers ou colons partiaires sont en presque totalité des indigènes, les khammès. Ils entrent au service de leur propriétaire au début de la campagne agricole, au mois de septembre. Durant toute la campagne, il leur fait, pour qu'ils puissent assurer la subsistance de leur famille, des avances soit en nature, soit en argent, qui seront remboursées au moment de la récolte par prélèvement sur la part qui leur reviendra. Le propriétaire leur concède également dans le voisinage un terrain pour l'édification de leurs gourbis et un lopin de terre sur lequel ils font de petites cultures et nourrissent les quelques têtes de bétail qu'ils possèdent. Ils touchent le 1/5 de la récolte pour les céréales et la moitié pour le tabac et les cultures maraîchères. Comme il est arrivé que des khammès, qui avaient reçu de fortes avances de leurs propriétaires, sont partis au cours d'une mauvaise

année sans rien payer, certains propriétaires préfèrent leur abandonner les 3/5 de la récolte et leur supprimer toute avance et tout cheptel [1].

Les colons de la Mitidja recrutaient sans difficultés avant la guerre la main-d'œuvre dont ils avaient besoin pour exécuter les grands travaux de leur exploitation. Les salaires qu'ils versaient aux ouvriers européens variaient entre 2 fr. 50 et 4 fr. 50, ceux des indigènes de 1 fr. 50 à 2 fr. 50 (de 1 fr. 25 à 2. fr en 1875). Pendant la guerre, les ouvriers français mobilisés furent remplacés par des ouvriers espagnols et surtout des kabyles. A partir de 1921, on constate un ralentissement sensible des arrivées d'ouvriers espagnols attirés vers les villes par des salaires plus élevés et un afflux de Kabyles quittant leurs rudes montagnes pour se répandre dans la plaine plus clémente et plus féconde ; ils sont en général de bons travailleurs, résistants à la fatigue, très sobres, âpres au gain et ils se familiarisent vite avec les travaux qui leur sont imposés. Leur travail est assuré, leurs salaires sont attrayants ; ils touchaient, en 1919, entre 3 et 7 francs, alors que les ouvriers européens percevaient de 4 à 10 francs, et, en 1924, entre 6 et 8 francs tandis que les Européens touchaient de 10 à 12 francs ; ces salaires leur permettent de suffire largement à leurs faibles besoins. L'exode d'un grand nombre d'ouvriers kabyles vers la métropole, surtout à partir de 1923, année au cours de laquelle près de 40.000 quittèrent l'Algérie (ils sont actuellement environ 80.000 en France, dont 40.000 à Paris) a eu pour effet de renchérir et de raréfier la main-d'œuvre agricole, qui est devenue insuffisante au moment des grands travaux, a tel point que, pendant la période des vendanges, certains colons se rendent dans les douars avec des camions automobiles pour recruter sur place les ouvriers qui leur font défaut [2].

Cette pénurie de main-d'œuvre kabyle a provoqué l'arrivée de nomades des Hauts Plateaux qui, rapidement, sont devenus sédentaires et qui, très vite, ont su apprécier la supériorité de la maison en pierre ou en briques sur la tente, si bien que plusieurs colons, qui n'avaient à offrir à leurs nouveaux hôtes que de pauvres gourbis, se sont vus forcés, pour les garder, de leur construire des logements en briques à l'européenne.

1. V. Millot, *L'association agricole chez les Musulmans du Maghreb.* Van Vollenhoven, *Le fellah algérien.* Pouyanne. *La propriété foncière en Algérie.*

2. Voir les *Exposés de la Situation générale de l'Algérie à partir de* 1923.

La Mitidja présente le double avantage d'être la plaine la plus productive de l'Algérie et de posséder des ressources variées. Si la culture de la vigne tient de beaucoup la première place dans son économie rurale, couvrant une étendue de plus de 45.000 hectares, soit plus de la moitié de la superficie cultivée, d'autres cultures y occupent un rang qu'il ne faut point dédaigner ; ce sont, d'après la statistique agricole de 1925 :

les céréales, 16.100 hectares ;
les prairies artificielles et naturelles, 9.975 ;
le tabac, 8.870 ;
le géranium rosat, 3.575 ;
les agrumes, 2.836 ;
les cultures maraîchères, 1.736 ;

La vigne

La culture de la vigne a pris un développement formidable ; détrônant les deux cultures dominantes en 1858, les céréales et le tabac (elle ne dépassait pas 300 hectares à cette époque), elle est arrivée à régner en souveraine dans presque toutes les exploitations de la plaine et à couvrir *le quart* de la surface totale du vignoble algérien. C'est un évènement dont on ne saurait trop souligner l'importance.

Les progrès furent d'abord lents ; l'étendue complantée ne dépassait pas 672 hectares en 1864, dont 177 à Blida, 98 à Boufarik, 86 à Mouzaïaville et 84 à Marengo. Mais, à partir de 1875, quand le phylloxéra exerça ses ravages dans les vignobles du Midi de la France et détermina une forte hausse sur le prix des vins, les colons profitèrent de cette crise pour planter la vigne partout où cela était possible, même dans les parties basses et argileuses. Les superficies plantées atteignaient 9.000 hectares en 1885 et 11.200 en 1889. Les principaux centres de culture étaient :

	1885	1889	1902
Boufarik	982 ha.	1.250	2.132
Marengo	950	950	»
Blida	839	450	»
Oued el Alleug	695	1.000	1.800
Rouiba.....	613	1.100	2.356
Arba.....	605	798	2.096
Chebli	429	500	1.200

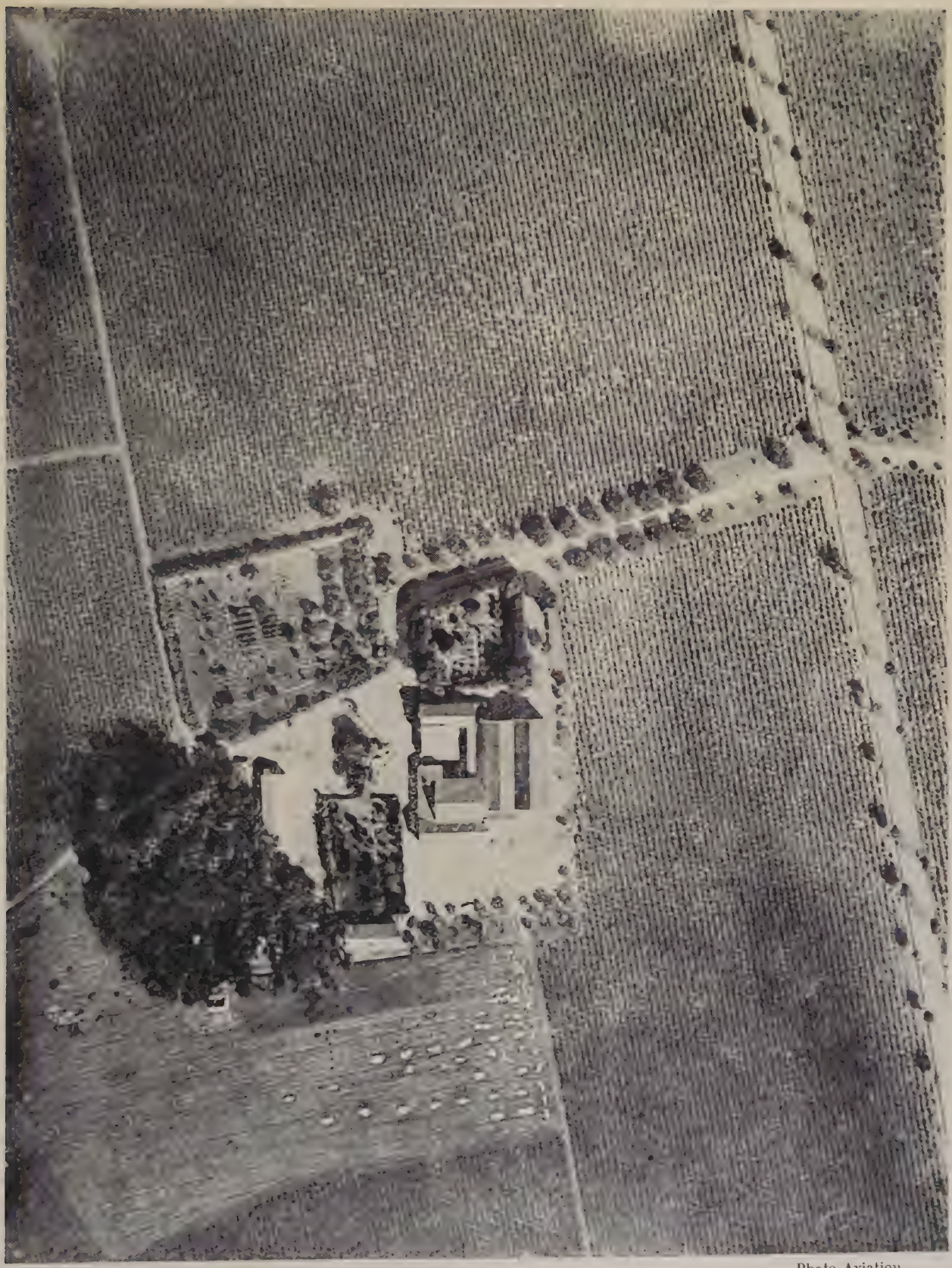

Photo Aviation.

Grande exploitation viticole au sud de Rouiba.

La production atteignait déjà 522.000 hectolitres en 1889 et 655.000 en 1894 dont 94.000 hectolitres à Oued el Alleug et 78.900 à Boufarik.

Malgré la reconstitution du vignoble français, malgré l'invasion du phylloxéra en Algérie, malgré plusieurs récoltes déficitaires et une crise grave de mévente (les vins ordinaires ne dépassaient pas le cours moyen

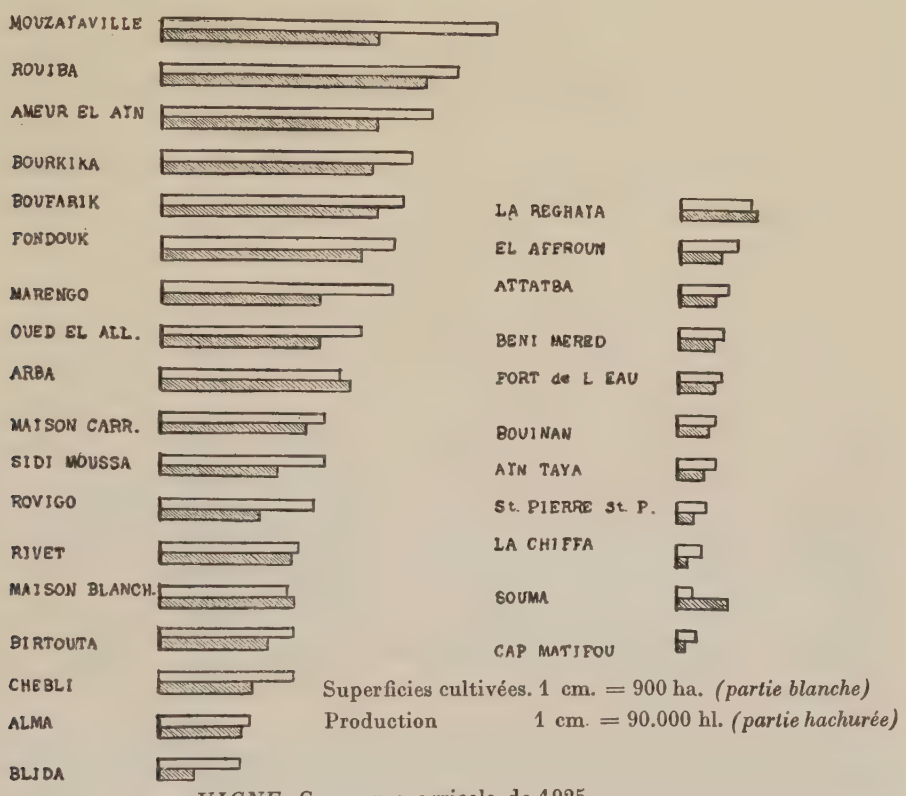

VIGNE. Campagne agricole de 1925.

de 4 francs l'hectolitre en 1901 et de 5 francs en 1905), les viticulteurs ne se laissèrent pas décourager. Ils en furent récompensés par quelques années très prospères qui se succédèrent à partir de 1910. A l'exemple de leurs collègues de la métropole, ils durent se mettre à arracher les anciens plants et à les remplacer par de nouveaux, plus résistants, greffés sur plants américains. Ce travail de reconstitution était peu avancé encore quand survint la guerre ; il ne portait que sur 2.900 hectares à la fin de 1912. Loin de le retarder, elle ne fit que l'accélérer en accentuant la hausse du cours des vins.

Les gros bénéfices et même les fortunes réalisés en quelques années

furent un stimulant des plus énergiques pour les colons qui ne cessèrent d'accroître leurs plantations. En 1923, elles atteignaient une étendue de 39.391 hectares et produisaient 2.805.000 hectolitres, soit un rendement moyen de 71 hectolitres à l'hectare. L'année suivante, elles s'élevaient à 42.066 hectares, couvrant 60 °/₀ de la superficie du vignoble du département d'Alger et 23 °/₀ du vignoble algérien. Poursuivant ce mouvement de progression, elles atteignaient en 1925 une étendue de 45.732 hectares et la récolte s'élevait à 3.183.000 hectolitres, représentant une valeur de plus de 300 millions.

Le tableau suivant fait ressortir les progrès réalisés dans les principales localités productrices depuis 1914, notamment au cours des années 1923, 1924 et 1925 [1].

Localités	Superficies en Ha.				Production en Hl.			Rendement
	1914	1923	1924	1925	1923	1924	1925	en 1923
—	—	—	—	—	—	—	—	—
Boufarik.....	2.652	3.110	3.300	2.830	210.883	250.237	249.500	67.80
Rouiba.....	3.369	3.005	3.143	3.425	275.235	232.451	301.233	91.59
Mouzaiaville..	1.520	2.968	3.061	3.681	196.514	164.163	257.944	63.17
Fondouk	1.600	2.335	2.447	2.711	187.895	139.286	231.803	80.46
Bourkika	1.599	2.248	2.512	2.854	149.526	130.505	242.359	67.80
Ameur el Aïn.	2.000	2.218	2.667	3.103	187.200	130.263	253.805	84.40
Marengo.....	1.977	2.194	2.447	»	130.291	94.331	»	59.38
Oued el Alleug	1.989	2.141	2.398	2.746	114.998	111.260	183.025	53.71
Arba	2.000	2.095	2.178	2.188	223.882	152.450	224.389	106.83

Les vins de la Mitidja titrent généralement de 10 à 12°. Ceux de la partie orientale, Rouiba, Reghaïa, Maison Blanche, sont les plus estimés. Les rendements sont généralement doubles de ceux des vignes de coteaux.

Si quelques colons prudents ont, en prévision de nouvelles crises de mévente, entrepris d'autres cultures sur leurs domaines, la vigne reste pourtant la culture favorite de la presque totalité d'entre eux. C'est que, si la création des vignobles nécessite d'assez gros capitaux, par contre, dès que ces vignobles sont arrivés à la période de production, leur culture est facile et laisse beaucoup de loisirs et de profits (20 % et plus). Aussi, une

1. Les chiffres relatifs aux années 1923 et 1924 sont tirés de la brochure « Confédération des vignerons des trois départements algériens. Déclarations de récoltes de 1924 », ceux relatifs à 1925 proviennent de la statistique agricole faite par les soins de la Préfecture d'Alger.

forte hausse s'est-elle produite sur les vignobles ; l'hectare qui était coté 4.000 fr. en 1905, atteignait 10.000 en 1913 ; il s'élève actuellement à 25.000, 30.000 francs et plus.

Le développement de cette culture n'a été rendu possible que par les progrès réalisés dans la vinification. Avant 1890, la qualité de beaucoup de vins algériens laissait à désirer par suite de l'ignorance des conditions spéciales qu'exige la vinification dans les pays chauds, ce qui naturellement nuisait à la vente. La température relativement élevée qui règne en Algérie au moment des vendanges empêche en effet la fermentation de s'opérer normalement ; à partir de 42°, les levures n'ont plus qu'une vie ralentie. Plusieurs viticulteurs découragés par leurs insuccès pensaient à arracher leurs plants de vigne, quand le professeur départemental d'agriculture, Lecq, vint donner une solution à ce problème délicat. Il imagina, en 1884, de faire fermenter les moûts à une température maintenue relativement basse par l'emploi de réfrigérants ; la fermentation se faisant ainsi normalement, le vin obtenu devrait être de bonne qualité et de conservation certaine. L'année suivante, un viticulteur de Fouka, P. Brame, ancien brasseur de Lille fixé en Algérie depuis cinq ans, fit l'expérience de cette nouvelle méthode et acquit la conviction qu'il était possible en abaissant la température des moûts, comme cela se pratiquait couramment dans la brasserie, d'obtenir des fermentations normales et d'améliorer la qualité des vins algériens. Pour vulgariser sa méthode, il l'exposa dans la brochure qu'il publia en 1894 sur « la vinification rationnelle, rapide, économique et intégrale par réfrigération du moût » et, avec un entier désintéressement, il fit une active propagande en faveur d'un appareil utilisé dans la brasserie, le réfrigérant Baudelot, qui, avec quelques modifications, se répandit rapidement chez les viticulteurs et donna d'excellents résultats. Actuellement, on tend de plus en plus à substituer à ce système de réfrigération des moûts un procédé plus simple basé sur l'emploi de l'anhydride sulfureux qui a la propriété de ralentir la fermentation.

Les caves des grandes exploitations viticoles sont actuellement installées suivant les derniers perfectionnements de la technique moderne et pourvues d'un matériel puissant, permettant de traiter mécaniquement jusqu'à 50.000 et même 100.000 hectolitres de récolte. Le vin est conservé généralement dans de grandes amphores en verre et en ciment soigneusement closes et faciles à nettoyer ; les viticulteurs ont peu à peu compris l'importance des soins de propreté que nécessite la vaisselle vinaire.

Très souvent la cuverie est indépendante de la cave et toujours largement aérée de façon à faire activer la fermentation par l'oxygène de l'air.

La création récente de plusieurs caves coopératives grâce au concours de l'Etat qui en a fait les frais, soit en allouant des subventions, soit en faisant des avances par le canal des caisses de crédit agricole, a été une innovation des plus utiles pour les viticulteurs. Elles permettent en effet d'effectuer la vinification en commun par des méthodes perfectionnées, elles garantissent à l'acheteur un produit de bonne qualité et, le cas échéant, elles laissent au viticulteur la facilité d'attendre le moment favorable pour la vente grâce à des avances consenties par les caisses de crédit agricole. Au 1er janvier 1925, 9 caves coopératives étaient construites dans la plaine dont la capacité totale de logement était de 234.000 hectolitres et qui groupaient 269 sociétaires. C'étaient celle de Marengo, construite en 1911, celles de Bourkika et de Montebello en 1922, celles de Boufarik, d'Ameur el Ain et d'El Affroun en 1923, celles de La Chiffa, de Mouzaïaville et d'Oued el Alleug en 1924. Ce mouvement mutualiste, qui ne peut être trop encouragé, s'était déjà manifesté dès 1905 par la constitution d'une société coopérative de distillerie à Oued el Alleug, puis à Boufarik, comme remède à la crise viticole. Tout récemment, vient d'être créée à El Affroun, sur l'initiative du maire de cette commune, une « Viticoop », qui doit distiller les vins de lie, les piquettes et les vins inférieurs de la région. Cette coopérative de distillation présente le double avantage d'utiliser avec profit les vins de qualité inférieure et de réserver ceux de bonne qualité pour la vente.

Le tableau suivant résume la situation des caves coopératives de la plaine au 31 décembre 1925 :

	Nombre de sociétaires	Avances accordées	Subventions accordées
	—	—	—
Marengo	63	426.500 fr.	107.100
Bourkika	31	412.000	206.000
Montebello	40	676.500	252.000
Ameur el Aïn.....	17	438.800	183.500
Boufarik	43	803.000	393.000
El Affroun.....	22	400.000	200.000
La Chiffa	13	120.000	57.500
Mouzaïaville	26	230.000	99.000
Oued el Alleug	15	215.000	91.000
	270	3.721.800	1.589.100

Photo Besson.

Cave coopérative d'Oued el Alleug. Les pressoirs.

Meules de blé et d'orge à la ferme Chiris.

Grâce aux progrès réalisés dans la vinification, les vins algériens, particulièrement ceux de la Mitidja, n'ont plus les mauvais goûts qu'on leur reprochait autrefois et se conservent parfaitement bien ; ils peuvent rivaliser, et rivalisent de fait, avec les bons vins de France sur lesquels ils ont une supériorité, celle d'un degré alcoolique plus élevé.

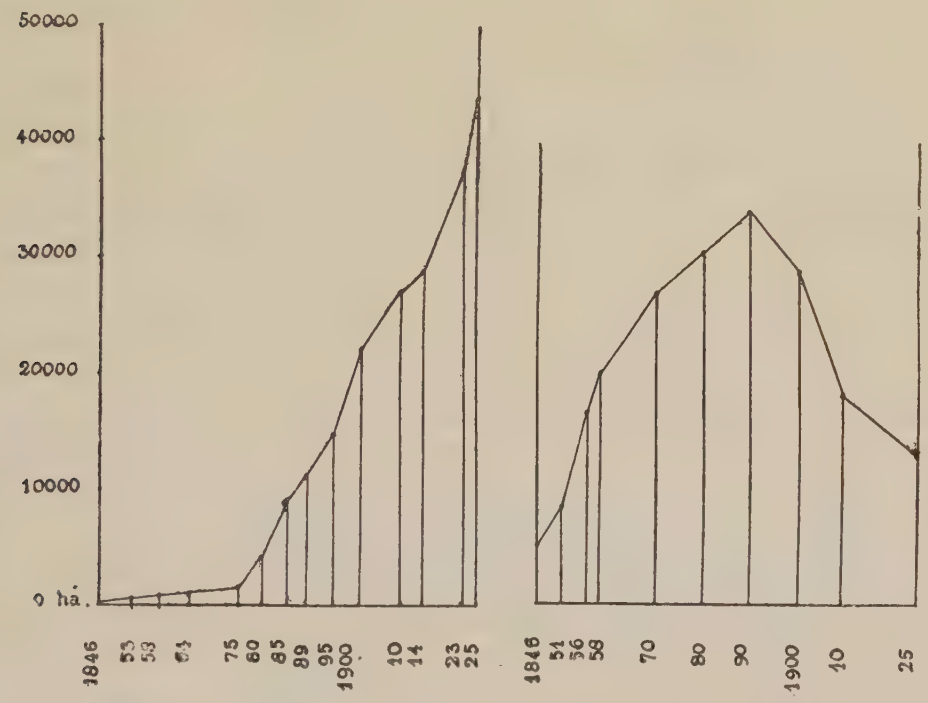

Progrès de la culture de la vigne. Culture des céréales.

L'essor remarquable de la culture de la vigne a eu de grosses répercussions démographiques et économiques. Il a attiré dans la colonie une foule d'immigrants français et espagnols en même temps que d'importants capitaux, mis dans l'aisance ou enrichi un grand nombre de colons ; il a été profitable au budget de la colonie et même à celui de la métropole ; il a rendu possible l'amélioration de l'outillage agricole et des procédés de culture, comblé les déficits de la production de la métropole et déterminé un grand nombre de Kabyles à quitter la montagne pour venir s'installer dans la plaine où leur est assuré un travail rémunérateur.

Les céréales.

La culture des céréales, qui avait fait un mouvement en flèche ascensionnelle durant la décade 1848-1858, passant de 5.000 à 20.000 hectares, continua à progresser jusqu'en 1890, date à partir de laquelle se dessina un mouvement de régression qui est allé en s'accentuant jusqu'à nos jours devant les progrès de la vigne.

A Oued el Alleug, par exemple, les étendues ensemencées s'élevaient en 1892 à 3.661 hectares, dont 2.615 de blé, 616 d'orge et 430 d'avoine ; elles baissaient à 2300 en 1902 ; en 1925, elles n'occupaient plus que 1.133 hectares, y compris les cultures indigènes, dont 581 de blé, 212 d'orge et 340 d'avoine.

Le blé occupe toujours la première place. Les étendues cultivées en 1925 étaient de 10.507 hectares, dont 5.485 pour les colons européens et 5.022 pour les indigènes ; la production s'est élevée à 132.774 quintaux, dont 82.517 pour les premiers et 50.257 pour les seconds. Le rendement ressort ainsi à 15 quintaux à l'hectare pour la culture européenne et à 10 seulement pour la culture indigène ; bien qu'il y ait eu de grands progrès réalisés, celle-ci reste encore inférieure, dans la majorité des cas, à la culture européenne ; il faut remarquer toutefois que les indigènes s'adonnent presque uniquement à la culture du blé dur, dont les rendements sont toujours inférieurs à ceux du blé tendre préféré par les Européens.

Les principaux centres de production se trouvent dans la partie centrale de la plaine. Ce sont :

Oued el Alleug ..	477 Ha. pour les Européens	104 pour les indigènes
Blida	453	112
Chebli	438	157
Maison Carrée ...	380	107
Beni Mered.....	274	»
Arba.....	265	234
Boufarik	255	327

Les étendues ensemencées en orge atteignaient en 1925, 6.968 hectares, dont 3.632 pour les Européens et 3.336 pour les indigènes et la production

109.659 quintaux, 70.923 pour les premiers et 38.736 pour les seconds. Les rendements obtenus par les colons européens dépassent de beaucoup ceux des indigènes, 19 quintaux à l'hectare contre 11 seulement.

Les principales localités productrices sont :

Chebli	492 Ha. pour les Européens	203 pour les indigènes
Rovigo.....	403	155
Sidi Moussa	340	90
Boufarik	225	151

L'avoine est la céréale préférée des colons européens à cause de son emploi dans la nourriture du bétail. Ils lui consacrent une étendue supérieure à celle du blé : 6.860 hectares en 1925 (les indigènes, 1.277 hectares seulement) ; la production ressort à 123.251 quintaux, soit un rendement de près de 18 quintaux à l'hectare. Les principaux centres de production sont :

Marengo	740 Ha.
Ameur el Aïn	515
Rovigo.....	466
Blida	461
Boufarik	457
Mouzaïaville	390
Chebli	362
Maison Carrée	319

Le maïs, dont la culture n'a jamais été développée dans la plaine, n'occupe qu'une superficie de 126 hectares, dont 44 à Oued el Alleug et 35 à Boufarik.

Le tabac.

La culture du tabac, dont la progression avait été si rapide à partir de 1850, diminua d'importance de 1860 à 1900 par suite de la baisse des prix et de la réduction des achats de la régie.

En 1862, 1896 hectares lui étaient consacrés dans la plaine, dont 617 à Boufarik, 338 à Chebli, 310 à Oued el Alleug, 169 à Blida, 140 à l'Arba. Deux ans après, les superficies plantées atteignaient encore 1.978 hectares

et, en 1866, l'arrondissement de Blida produisait à lui seul 571.000 kilogs, soit les 4/5 de la production totale de la plaine.

La réduction considérable des achats de la régie, qui descendaient à 4.360.000 kilogs en 1872 et à 1.900.000 en 1890, provoqua une forte diminution des cultures.

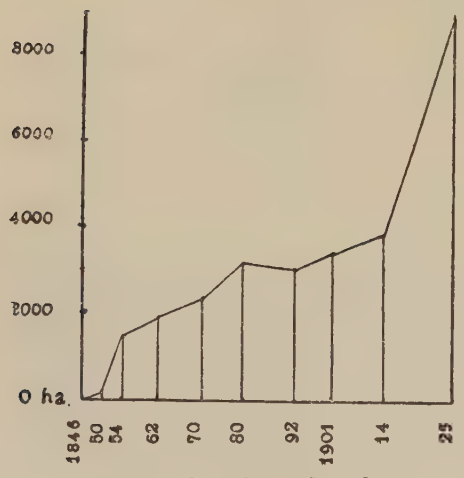

Progrès de la culture du tabac.

Elles ne reprirent leur mouvement de progression que quand la régie accrut de nouveau ses achats, c'est-à-dire à partir de 1900. L'étendue des plantations s'accrut rapidement ; elles couvraient, en 1901, dans l'arrondissement d'Alger 3.690 hectares, sur une étendue totale en Algérie de 7.300 ; en 1914, elles atteignaient dans la Mitidja 4.290 hectares sur 10.014 pour toute l'Algérie.

Loin d'être funeste à cette culture, la guerre lui a donné une vigoureuse impulsion grâce à l'accroissement considérable des demandes. On peut en juger par le tableau suivant relatif au département d'Alger, extrait de la Statistique agricole de l'Algérie. Campagnes agricoles de 1901-1923

1916	5.917	7.535.400	Kgs
1917	9.176	10.101.600	
1918	13.955	16.892.400	
1919	10.883	9.540.400	
1920	12.507	12.019.700	
1921	12.759	13.998.900	
1922	9.211	8.386.000	Année de sécheresse.
1923	10.811	13.258.200	

La part revenant à la Mitidja s'élève aux 4/5 de cette production et à *près de la moitié* de la production totale de l'Algérie ?

En 1925, les plantations couvraient dans la plaine une superficie de 8.870 hectares, dont 4.027 pour les colons européens et 4.843 pour les Indigènes ; la production atteignait 9.442.000 kilogs. La répartition géo-

Photo Besson.

Battage à la machine à Attatba.

Plantation de tabac au domaine Averseng (El Affroun).

graphique de la production est donnée dans le tableau suivant, qui fait ressortir également l'accroissement des plantations depuis 1914.

Localités	Superficies		Production en 1925	
	1914	1925	Européens	Indigènes
Attatba	588	859 Ha.	454.230 k.	610.658 k.
Reghaia.....	320	785	91.520	551.397
Fondouk	440	765	380.053	612.635
Alma	385	649	252.409	510.938
St-Pierre-St-Paul.	206	545	135.304	456.812
Boufarik	208	526	250.000	290.000
Cap Matifou....	293	480	276.000	220.000
Oued el Alleug...	220	461	378.126	268.100
Mouzaïaville	165	359	208.000	81.400
Ameur el Aïn....	150	298	194.932	87.742
Chebli	183	284	257.600	110.600
Marengo.....	120	268	25.908	16.221

Les indigènes cultivent plus de la moitié de l'étendue plantée en tabac. Non seulement ils ont peu à peu remplacé la main-d'œuvre espagnole devenue trop chère, mais souvent ils ont supplanté des colons français comme locataires de grandes propriétés en offrant des prix plus élevés. Ils peuvent le faire plus facilement parce que leurs dépenses, soit pour la nourriture, soit pour l'habitation, soit pour l'habillement, sont réduites au strict minimum. Si la famille du locataire indigène n'est pas assez nombreuse pour suffire à la culture, le fermier kabyle a recours à des khammès ou métayers à moitié. Ces derniers construisent rapidement des gourbis à proximité de l'exploitation. Ainsi l'élément européen est refoulé par l'élément indigène [1].

La création à l'Alma, El Affroun et tout récemment à Boufarik de « Tabacoops », c'est-à-dire de magasins où se font la préparation, le classement, la vente et l'exploitation des produits a contribué pour une large part au développement de cette culture. Ainsi à l'Alma, la culture portait, en 1920, sur 300 hectares avec 257 planteurs ; elle atteignait, en 1925, 649 hectares avec 306 planteurs ; le nombre des déclarants en 1926 s'élevait à 335.

L'Etat s'approvisionne pour la plus grande partie de ses achats à ces

1. Ducellier, *Le tabac en Algérie*, 1924.

coopératives, qui reçoivent souvent des quantités variant entre 10.000 et 15.000 quintaux. Les ventes se font aussi dans des marchés publics ; dans celui de l'Alma, elles ont porté, en 1923, sur 22.916 quintaux ; dans celui de Blida, sur 13.600 et sur 2.994 dans celui du Fondouk [1].

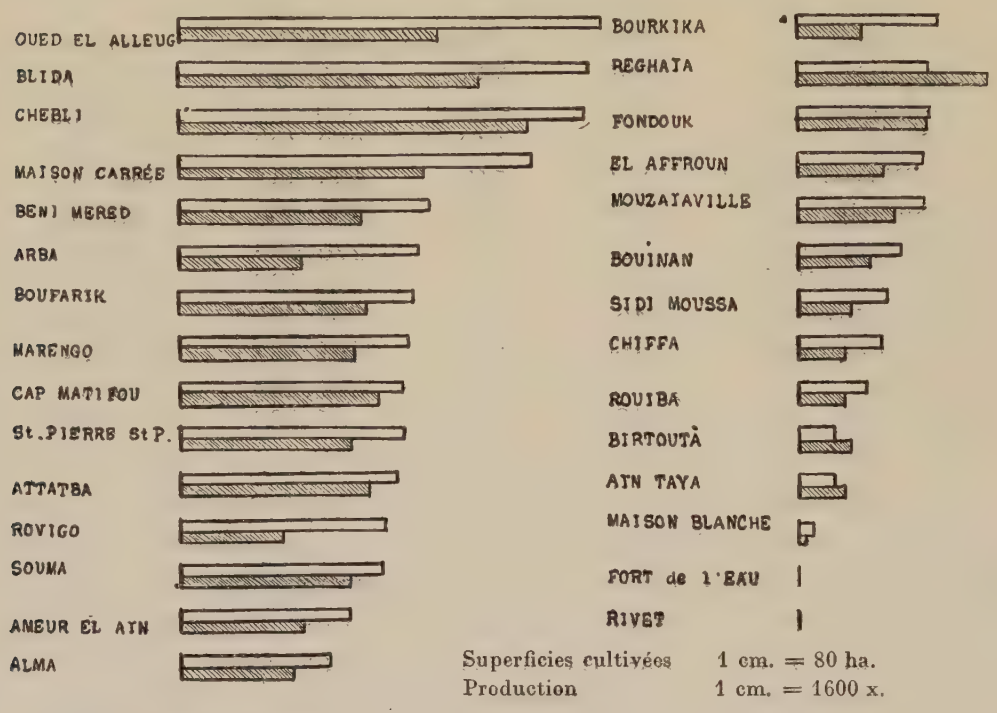

BLÉ. 1925. Européens.

Le géranium rosat.

Si l'on n'envisage que l'étendue des cultures, celle du géranium rosat suit, d'assez loin toutefois, celle du tabac [2].

Les premières tentatives de culture furent faites vers 1847 dans le Sahel d'Alger, à Chéragas, par des colons originaires de Grasse qui étaient déjà familiarisés avec cette culture ; elles réussirent parfaitement. Ce succès décida certains colons de la Mitidja à faire quelques essais ; Payen de Blida obtint une mention pour ses plantations à l'exposition d'Alger

1. En 1924, les cours du quintal ont varié, sur le marché de l'Alma, entre 260 et 460 francs pour les tabacs de plaine sèche, entre 250 et 320 pour ceux de plaine irriguée. Sur le marché de Blida, qui reçoit surtout des tabacs de plaine irriguée, le prix moyen général est ressorti à 304 francs par quintal au lieu de 230 en 1923.

2. Ducellier, *Le géranium rosat*, 1913.

de 1852. En 1857, un négociant de Grasse, Antoine Chiris, vint fonder une importante distillerie au sud-est de Boufarik et donner à cette culture une assez vive impulsion. A l'exposition universelle de Paris de 1878, les essences de Boufarik, de Blida et de Rovigo furent très remarquées. Le

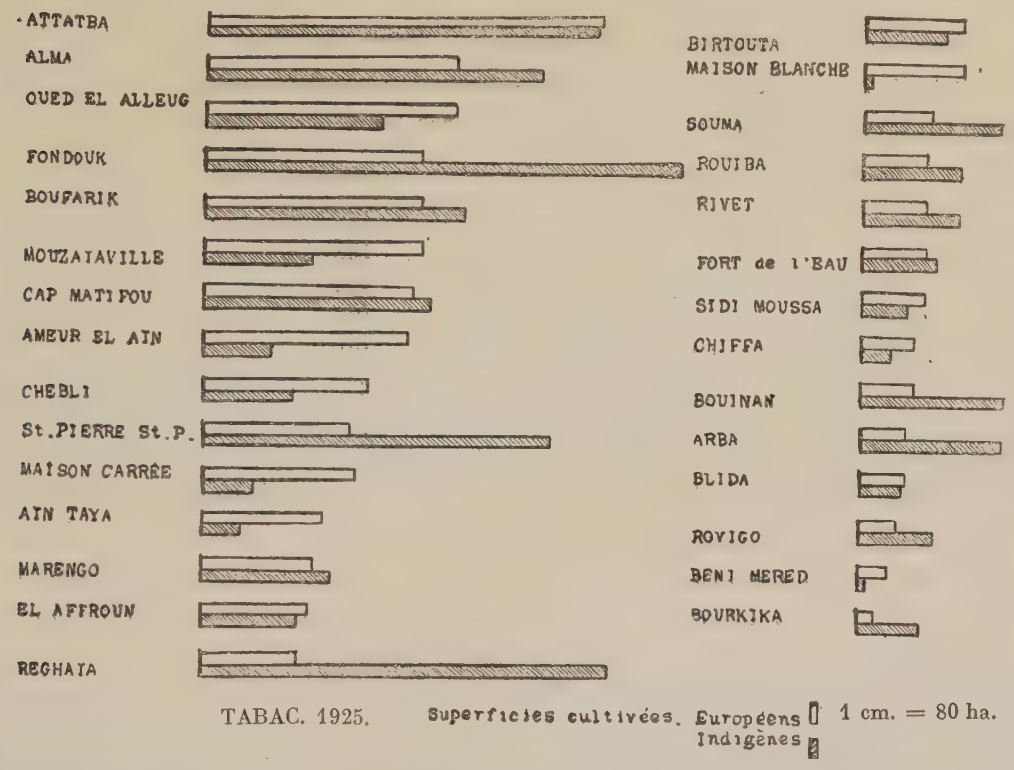

géranium rosat couvrait alors en Algérie une étendue de 500 hectares, fournissant au commerce environ 6.000 kilogs d'essence.

A partir de 1878, cette culture n'a progressé que lentement à cause de la concurrence faite à l'essence de géranium par des produits similaires comme la Palma rosa et le géranium de l'Inde et aussi par les parfums synthétiques. Les prix de vente se sont affaissées ; en 1902, le kilog d'essence valait de 40 à 45 francs ; en 1908, il ne dépassait pas 20 francs. La culture cessant d'être rémunératrice, d'importantes plantations furent abandonnées.

Les cours s'étant relevés pendant les années suivantes (le kilog était coté 70 francs en 1912), les colons de la plaine, notamment à Rovigo, Chebli, Boufarik, Bouinan et Mouzaïaville, se remirent à cette culture, qui offre le double avantage de produire dès la première année et de ne pas nécessiter d'installations coûteuses. En 1912, la superficie des plan-

tations atteignait 850 hectares, dont 250 à Rovigo, 210 à Chebli, 200 à Boufarik, 160 à Bouinan et 45 à Mouzaïaville.

La guerre n'a fait qu'accentuer cette progression en contribuant à l'élévation des cours ; le kilog d'essence valait 800 francs en 1924. En 1925, les plantations de géranium rosat couvraient une étendue de 3.575 hectares dans la Mitidja sur 4.025 qu'on leur consacre dans toute l'Algérie ; la production atteignait 62.180 kilogs sur une production totale de 65.420 pour toute la colonie. Les principaux centres de culture étaient :

Mouzaïaville	882 Ha.
La Chiffa	779
Oued el Alleug	394
Blida	286
Attatba	274
Chebli	235
Beni Mered	175
Ameur el Aïn.....	135

La première coupe de géranium rosat se fait au printemps, quand les tiges portent 3 ou 4 fleurs, la deuxième en juin et en juillet, la troisième en octobre et novembre. Aussitôt après leur coupe, les tiges sont transportées au lieu de distillation. D'après les estimations faites, 100 kilogs de récolte donnent environ 80 grammes d'essence.

Comme un hectare de plantation fournit de 20 à 30 kilogs d'essence, le revenu brut à l'hectare ressort, avec le kilog d'essence à 300 francs, entre 6 et 9.000 francs, le bénéfice net entre 4 et 7.000, chiffres d'autant plus intéressants que la récolte se fait l'année même de la plantation et qu'elle ne nécessite pas d'installations coûteuses comme la vigne.

Les autres plantes à essence, bigaradier, cassis, verveine, n'ont qu'une importance secondaire ; elles ne couvrent, en 1925, pas plus de 21 hectares.

L'avenir de ces plantes à parfum est lié essentiellement aux prix de vente de l'essence. Pour lutter contre l'avilissement des cours, s'est créée en 1925 à Oued el Alleug une géranium-coop qui groupe 150 planteurs.

Les agrumes.

La Mitidja occupe le premier rang en Algérie non seulement pour la culture du tabac et du géranium rosat, mais encore pour celle des agrumes.

Cette culture fruitière ne couvrait pas 100 hectares en 1858 ; en 1925,

Hangar de séchage du tabac à Rivet.

Champ de géranium rosat en fleurs à la ferme Chiris.

elle occupait une étendue 28 fois supérieure. C'est surtout à partir de 1875 que les colons se mettent à faire des plantations d'agrumes, qui prennent vraiment une grande importance après 1900.

En 1864, les plantations d'orangers ne dépassaient pas 185 hectares, dont 110 à Blida, 27 à l'Arba, 23 à Rovigo, 16 à Chebli et 9 seulement à Boufarik. Le tiers de la production, qui était évaluée à environ 24 millions de fruits, était exporté en France. L'exportation diminua considérablement à la suite d'une nouveau traité de commerce avec l'Espagne qui supprimait les droits assez élevés frappant les oranges de ce pays à leur entrée en France et mettait les producteurs de Blida, qui avaient à supporter des frais de transport plus élevés, en état d'infériorité par rapport à ceux de la péninsule.

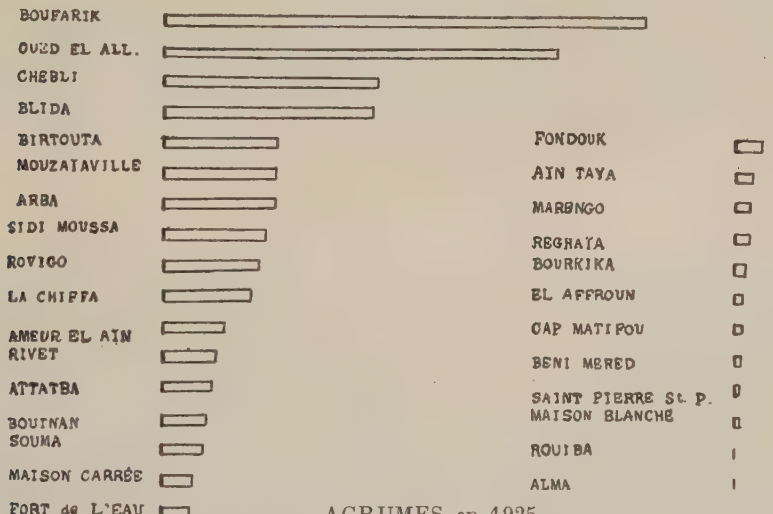

AGRUMES en 1925

Superficies cultivées 1 cm. = 90 ha.

Les plantations continuèrent cependant à progresser, grâce aux importants travaux d'irrigation effectués notamment par le colon A. François, dont les orangeries occupaient, en 1887, une étendue de 15 hectares, et à l'introduction, à partir de 1875, du mandarinier sur les terres jadis marécageuses de Boufarik d'après les sages conseils de Borély la Sapie. En 1887, les plantations faites sur le territoire de cette localité couvraient une étendue de 250 hectares. De belles orangeries existaient aussi à Dalmatie, Souma, La Chiffa, Oued el Alleug. Celles de Blida, qui étaient de beaucoup

les plus importantes produisaient, d'après Joly[1], plus de 5 millions de kilogs de fruits, rapportant un revenu net de près de 500.000 francs ; l'exportation sur Marseille, Lyon et Paris dépassait 3 millions de kilogs. La distribution des eaux d'irrigation était minutieusement réglementée ; sur le parcours des canaux secondaires étaient placées des vannes de prise près de chaque propriété à irriguer ; chacun des canaux recevait un volume d'eau variable suivant l'étendue à arroser : 480 mètres cubes par hectare d'orangerie et par semaine. L'arrosage ne pouvait se faire que pendant un temps déterminé de la fin de mars au mois d'octobre.

Les plantations d'orangers et surtout celles de mandariniers, qui supplantent rapidement leurs aînées, ne cessèrent de s'accroître dans la suite, principalement dans les régions de Chebli et d'Oued el Alleug : elles couvraient, en 1910, une étendue de 1.800 hectares. La guerre n'a nullement ralenti cette progression. En 1925, les superficies plantées atteignaient 2.836 hectares, dont 1.190 pour le orangers et 1.607 pour les mandariniers, y compris les clémentines ; la production était évaluée à 505.258 quintaux, soit plus de la moitié de la production totale de l'Algérie (970.000).

Les principaux centres de culture sont :

Boufarik	569 Ha.	114.800 k.
Oued el Alleug	478	105.270
Chebli	267	164.500
Blida	261	11.260
Birtouta.....	143	10.535
Mouzaïaville	135	»
Arba.....	134	7.500
Sidi Moussa.....	125	5.050
Rovigo.....	121	15.030
La Chiffa	106	17.000

Dans tous ces centres de production, les mandariniers ont décidément pris la première place (360 hectares à Oued el Alleug pour 115 d'orangers, 330 à Boufarik pour 230, 194 à Chébli pour 61), sauf à Blida, qui reste fidèle à l'ancienne culture que lui ont apportée les Mores Andalous et où l'on compte 160 hectares d'orangers pour 95 de mandariniers.

La culture va en s'améliorant : la taille est faite plus régulièrement,

1. Joly, *Note sur les orangeries et les irrigations de Blida*, 1887.

Orangerie à Boufarik.

Cueillette des oranges au domaine Chiris.

le sol mieux engraissé, les arbres protégés plus efficacement contre les redoutables parasites qui les attaquent, comme l'iceria purchasi ou la mouche des orangers ; les variétés judicieusement sélectionnées se répandent de plus en plus, de nouvelles plus précoces, comme les clémentines, hybrides d'oranges et de mandarines, sont introduites en vue d'augmenter la période d'exproprtation [1].

L'exportation des mandarines, par le port d'Alger, qui ne dépassait pas 8.801 quintaux en 1901, s'élevait en 1913 à 47.985 ; elle progressait, malgré la crise des transports, à 61.598 en 1915 et à 63.700 en 1919 ; puis faisait un bond en avant en 1923 avec 86.612 quintaux pour atteindre en 1924 120.433 représentant une valeur de 12 millions. Elle a fléchi sensiblement en 1925, année de récolte moyenne (la statistique accuse 82.715 quintaux, y compris les clémentines) pour se redresser de nouveau vigoureusement en 1926 et atteindre son point maximum avec une exportation de près de 200.000 quintaux. Les principaux pays importateurs étaient en 1925 :

la France	71.805 k.
les Iles Britanniques	5.440
la Suisse	2.400
les Pays Bas	1.760
la Belgique	1.250
l'Autriche	300

L'exportation des oranges est moins importante :

14.985 k. en 1915.
33.656 en 1923,
26.428 en 1924 représentant une valeur de 2 millions. Celle des citrons est très faible ; elle oscille entre 200 et 400 quintaux.

La production a été stimulée tout dernièrement par la constitution, en 1922, à Boufarik de la coopérative des agrumes de la Mitidja, dont le but est d'assurer la vente des oranges et des mandarines dans les meilleures conditions possibles. Cette coopérative se charge de la cueillette des fruits sur place, de leur transport au magasin, où se font les opérations de

1. En décembre 1925, les clémentines se sont vendues à Paris au prix moyen de 206 frs les 100 kilogs, alors que les mandarines n'ont pas dépassé 55 francs.

triage et d'emballage ; elle les expédie et les fait vendre sur les grands marchés de la France ou de l'étranger, notamment en Belgique et en Suisse.

En 1922-1923, elle a reçu 45.000 quintaux de fruits, 80.000 l'année suivante et plus de 100.000 en 1924-1925. Près de 500 ouvriers, hommes ou femmes, sont employés pendant la durée des expéditions qui nécessitent une quantité considérable d'emballages ; plus de 600.000 billots ont été fournis en 1924-1925 par les scieries d'Alger et de Blida. En 1926, elle a exporté, à elle seule, 93.200 quintaux, soit un peu plus du quart de l'exportation totale de l'Algérie.

Elle a été amenée, pour utiliser et les fruits de mauvaise apparence et ceux qui restent invendus, à fonder en 1924 une usine qui prépare des pulpes d'oranges, d'abricots, de kumquats, orangers nains d'origine japonaise qui donnent un fruit très estimé dans la confiserie, des écorces d'oranges et des cédrats confits, des jus et des sirops de fruits, et même des conserves de tomates et de fonds d'artichauts, pendant la période où cesse leur vente sur les marchés de la métropole.

Cette usine est munie d'appareils très perfectionnés, machines à couper les oranges pour la préparation des marmelades, dénoyauteur pour la préparation des prunes japonaises, confiseur pour faire automatiquement les fruits confits, laveur, passoire, raffineuse, appareil de concentration dans le vide pour la préparation des conserves de tomates, emboiteuse pouvant assurer le remplissage de 6.000 boîtes à l'heure, sertisseuse, autoclave, etc.

De nouveaux et importants débouchés sont ainsi assurés aux colons de la plaine qui se mettent à accroître leurs plantations d'arbres fruitiers. Depuis quelques années, ils se tournent vers deux essences fruitières originaires d'Extrême Orient, le néflier du Japon et surtout le prunier Japonais. Le premier produit un fruit très juteux, légèrement acidulé, qui arrive à maturité en avril-mai, ce qui permet de faire la soudure entre la récolte des oranges et celle des cerises ; la consommation est surtout locale Le deuxième, dont les fruits sont mûrs en juillet-août, est un arbre à gros rendement ; les prunes japonaises sont très recherchées à Paris et à Londres, Les gains importants réalisés par les planteurs (certains ont atteint jusqu'à 20.000 francs à l'hectare) ont décidé un grand nombre de colons à faire des plantations ; elles couvrent déjà une étendue de plus de 500 hectares.

De vastes pépinières, nombreuses surtout dans la région de Boufarik,

Calibrage des oranges à la coopérative des agrumes de Boufarik.

Mise en caisse des oranges.

facilitent la diffusion des meilleures essences fruitières. Ainsi les cultures de la plaine tendent à se diversifier ; le colon a d'ailleurs tout intérêt à avoir plusieurs cordes à son arc.

Les cultures maraîchères.

Les cultures maraîchères, notamment celles des primeurs, ont pris, surtout à partir de 1885, un grand développement, grâce à la proximité de l'important centre de consommation et d'exportation d'Alger et à l'amélioration des moyens de transport. Confinées principalement sur le littoral de la Mitidja et du Sahel d'Alger où le climat est plus doux et les gelées blanches tout à fait exceptionnelles, elles sont pratiquées souvent sur des sols sablonneux, provenant d'anciennes dunes, qui s'échauffent plus et plus vite que les sols marneux ou argileux, mais demandent par contre plus d'engrais.

Les étendues consacrées à chacune des différentes cultures, pommes de terre, haricots, tomates, petits pois, artichauts, varient annuellement suivant les bénéfices réalisés par les producteurs et les demandes des consommateurs. Les tomates, haricots verts, pommes de terre sont surtout cultivés dans les localités à l'ouest d'Alger, Guyotville, Chéragas, Staouéli, Zéralda, Castiglione, etc.; les artichauts et les petits pois surtout à l'est. Les centres de cultures des artichauts, dont la récolte se fait du commencement de décembre à la fin d'avril, sont principalement Maison Carrée, Fort de l'Eau, Maison Blanche, Aïn Taya, Rivet, Rovigo et l'Arba ; ceux des petits pois, dont la culture a beaucoup diminué depuis 1913, sont Fort de l'Eau, l'Arba et Rovigo. Le développement des constructions dans la région d'Hussein Dey, la hausse considérable du prix des terres qui en est la suite (l'hectare vaut 50.000 francs et plus) tend à déplacer vers l'est, jusqu'à l'Alma et au delà, la zône d'extention de ces cultures.

En 1925, elles occupaient dans la plaine une superficie de 1.736 hectares, dont 564 pour les pommes de terre primeurs qui atteignaient une production de 23.540 quintaux, soit le 1/16 de la production totale de la colonie.

Les principaux centres de culture des artichauts, petits pois, haricots et tomates sont :

Fort de l'Eau.....	348 Ha.
Blida	164
Alma	78
Ain Taya	65
Sidi Moussa.....	60
Maison Carrée.....	54
Rivet	50

Les pommes de terre, dont la culture s'étend par suite de l'accroissement de l'exportation, se cultivent principalement à :

Fort de l'Eau....	104 Ha.	Production.....	6.963 X.
Alma	74		4.900
Ain Taya	67		3.340
Fondouk	62		550
Maison Carrée ...	35		2.625

Mais la principale région de production est le Sahel d'Alger : Chéragas, 500 hectares, Birmandreis, 358, Hussein Dey, 300, Zéralda, 250, Kouba 250, Guyotville, 250, Birkadem, 200, Saint-Ferdinand, 150.

Quant aux pommes de terre dites de printemps et d'été par opposition à celles d'hiver, elles occupent, en 1925, une étendue de 316 hectares et produisent 17.500 quintaux. Fort de l'Eau, dont la production atteint 6.120 quintaux est le seul centre important de culture.

La consommation locale ne peut être évaluée par des chiffres précis ; on peut toutefois se rendre compte de son importance en voyant les longues théories de charrettes chargées de légumes destinés au ravitaillement d'Alger. J'en ai compté 28 entre Fort de l'Eau et Alger le 13 août 1925 de minuit à une heure du matin.

L'exportation, liée non seulement à la production, mais au bon fonctionnement et à la rapidité des transports, a subi de nombreuses fluctuations ainsi qu'en témoigne le tableau suivant des quantités exportées par le port d'Alger ;

	Pommes de terre	Légumes frais
1890	2.121 t.	1.400 t.
1893	832	3.892
1894	7.545	4.351
1897	3.276	3.983
1900	4.822	4.749
1903	15.323	7.043
1911	21.936	10.641
1912	18.430	6.919
1924	25.970	15.431
1926	40.000	20.500

La période de guerre, pendant laquelle la crise des transports fit fléchir considérablement l'exportation[1], étant mise à part, on constate dans l'ensemble un accroissement très important des ventes effectuées au dehors ; les chiffres de 1924 relatifs à l'exportation des pommes de terre dépassent de plus de 5 fois ceux de 1900, l'exportation des légumes frais a plus que triplé. Dans la catégorie des légumes frais, les tomates figurent en 1924 pour 71.990 quintaux, les haricots pour 43.857, les artichauts pour 22.563 et les petits pois pour 5.150 seulement.

L'exportation des artichauts commence en décembre et finit en avril ; celle des pommes de terre se fait surtout du mois de février à la fin d'avril ; celle des petits pois débute à la fin de janvier et se termine à la fin d'avril ou au mois de mai, suivant la date d'apparition sur les marchés des petits pois du Midi de la France, mais dès le mois de décembre, les Algérois peuvent consommer des petits pois provenant de variétés naines.

Les débouchés sont nombreux, non seulement en France, mais encore à l'étranger. Les principaux sont Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Nice, Cannes, Strasbourg, Londres, Liverpool, Manchester, Bruxelles, Hambourg.

Les autres cultures industrielles.

Malgré les encouragements de l'Administration, la culture du coton était tombée en décadence dans la Mitidja (les plantations ne dépassaient

1. Pommes de terre. 1915 : 7.757 ; 1916 : 11.338 ; 1917 : 8.777 ; 1918 : 10.993. — Légumes frais. 1915 : 10.504 ; 1916 : 6.085 ; 1917 : 5.034 ; 1918 : 1.013.

pas 40 hectares en 1858), quand la guerre de Sécession (1861-1865) vint provoquer une disette et un fort renchérissement de ce textile (les prix montèrent jusqu'à 350 francs le quintal) et stimuler les planteurs algériens que l'administration venait d'ailleurs d'encourager à nouveau par l'octroi d'une prime à l'exportation créée par décret du 25 avril 1860.

La culture fit un bond en avant, passant de 62 hectares en 1862 à 865 en 1864, dont 141 hectares à Boufarik, 130 à Blida, 123 à Mouzaïaville, 99 au Fondouk et 82 à l'Alma ; dans le même temps, le nombre des planteurs sautait de 75 à 490. L'année suivante, dans le seul arrondissement de Blida, 333 planteurs ensemencèrent une étendue de 326 hectares qui leur rapportèrent 28.600 kilogs de coton brut. Mais cette « course à la production » avait fait négliger la qualité. « Le rendement en espèces et la facilité d'écoulement avaient entraîné une négligence funeste dans les soins à donner aux cultures de coton, mauvais choix des graines, pas de fumures et dégénérescence de la qualité du produit, dû à l'épuisement du sol[1]. »

Aussi, la nouvelle de la fin de la guerre de Sécession et la suppression par décret du 25 mars 1865 des primes à l'exportation vinrent-elles porter un coup mortel à cette culture. Elle parvint cependant à se maintenir quelques années encore grâce au maintien des cours à des prix assez élevés ; puis, à partir de 1872, elle s'affaisa pour disparaître en 1890.

De nouveaux essais furent entrepris, à partir de 1905, sur une petite échelle, principalement autour de Blida : les résultats furent d'ailleurs assez faibles[2]. En 1907, plusieurs plantations furent faites en divers endroits de la plaine, à Rovigo, La Chiffa, Attatba, El Affroun, Blida, Rivet, Birtouta, Sidi Moussa, Ameur el Aïn ; seules celles qui avaient été faites en terres irriguées donnèrent de bons résultats : Garcin de Birtouta obtint sur 1/3 d'hectare une récolte de 350 kilogs ; Jannin d'Attatba 360 kilogs sur 1/5 d'hectare. Les essais furent poursuivis au cours des années suivantes ; en 1910, un planteur de Bou Roumi réalisa sur 2 hectares un bénéfice net de 2.000 francs ; en 1911, 6 hectares en culture irriguée produisirent à Rovigo une dizaine de quintaux.

Une forte hausse des cours survenue pendant et après la guerre a provoqué une véritable fièvre du coton dans les régions de Perrégaux et d'Orléansville, où les bénéfices ont atteint 3.000, 5.000 et même 8.000 fr.

1. Thomas, *Considérations sur l'avenir de la culture du coton en Algérie.*
2. V. *Bull. agric. d'Algérie et de Tunisie.* 1er juillet 1908. V. aussi *Bull. de la Société des Agriculteurs d'Algérie, passim.*

Champ de coton à Rivet.

Photo Besson.

L'élevage à la ferme Réfrégier (Oued el Alleug).

à l'hectare. On s'est borné, dans la Mitidja, à poursuivre les essais, dans le but de mettre au point cette culture qui rencontre des conditions à peu près analogues à celles des deux régions citées du côté du sol et des facilités d'irrigation, mais moins favorables du côté du climat.

Le compte-rendu suivant d'un essai entrepris en 1924 sur une étendue de 45 ares au domaine de la Bergerie, propriété du comte d'Humières rattaché à la commune de Rivet, donne des détails intéressants sur ces conditions de culture. Le terrain, de nature silico-argileuse, reçut un défoncement à la vapeur de 60 centimètres de profondeur au mois de septembre 1923. Les semis exécutés du 15 au 20 avril réussirent parfaitement. Après l'opération du démariage, trois binages et trois buttages durent être faits à la main pour extirper le chiendent qui avait pris un développement considérable sous l'influence des arrosages. La cueillette commença le 18 septembre, au lendemain des vendanges, ce qui permit de se procurer facilement de la main-d'œuvre, et se prolongea jusqu'aux premiers jours de décembre. Au 1er novembre, 93 % de la récolte était déjà cueillie ; les journées chaudes d'automne avaient été très favorables à la bonne et rapide maturité des capsules.

La récolte donna 440 kilogs de coton brut. Les frais de culture s'étaient élevés à 1.118 francs, soit 2.484 francs pour un hectare, non compris les frais généraux, et les bénéfices atteignirent environ 3.800 francs par hectare soit 1.010 francs de plus que pour la culture du tabac faite sur le même domaine en métayage avec les indigènes.

Ainsi, « facilités d'exploitation, risques réduits, époque favorable de la cueillette au point de vue de la main-d'œuvre, condition permettant l'emploi des vendangeurs, nul besoin d'installation industrielle coûteuse, frais de transport presque nuls, frais d'égrenage et de préparation à la vente insignifiants [1] », tels apparaissent à l'auteur de cet essai les multiples côtés attrayants de cette culture.

Il n'est pas douteux que si la majorité des essais entrepris était couronnée de succès comme ce dernier et si les rendements étaient aussi réguliers et plus rémunérateurs que ceux obtenus dans la culture du tabac, le coton ne tarderait pas à prendre une grande extension dans la Mitidja. En 1925, l'étendue des plantations, dont la majorité portait sur un ou deux hectares, ne dépassait pas 78 Ha. 50 et le nombre des planteurs, 30. Birtouta arrivait

1. *Rev. agr. Afr. N.*, mars 1925.

en tête avec 25 hectares, puis Boufarik avec 15. La récolte s'éleva à 420 quintaux, soit un rendement moyen de plus de 5 quintaux à l'hectare. La baisse des cours, en 1926, à ralenti le développement de cette culture.

La maladie des vers à soie survenue en 1854 avait sérieusement compromis la sériciculture ; toutefois les colons, dans l'espoir d'une récolte meilleure, n'abandonnèrent pas complètement cette industrie agricole.

On comptait encore dans la plaine, en 1861, 60 éducateurs qui obtinrent une récolte de 786 kilogs de cocons. L'année suivante, le nombre des éleveurs s'abaissait à 46 ; leur récolte atteignait 1.325 kilogs représentant une valeur de 10.000 francs ; les résultats avaient été très irréguliers suivant les localités : 415 kilogs à Boufarik, 330 à Marengo, 265 à Blida ; à Mouzaïaville, la maladie avait fait périr la majorité des cocons.

On note une reprise sensible à partir de 1871 (la récolte s'élève à 5.946 kilogs en 1874), puis de nouveau une baisse.

Des primes d'encouragement accordées par le gouvernement général à partir de 1876 et renouvelées jusqu'en 1881 accrurent le nombre des planteurs, qui s'élevait à 205 en 1878, mais ne parvinrent pas à enrayer la diminution de la production, qui ne dépassait pas 1.610 kilogs en 1877.

Malgré de nouveaux encouragements accordés à partir de 1892, la production resta faible et irrégulière ; elle n'était que de 1.425 kilogs en 1896, dont 240 à la Chiffa, 48 à Chebli, 45 à Boufarik. Au début du XX^{e} siècle, la sériciculture fut presque abandonnée ; il n'y avait plus que 20 éducateurs dans toute l'Algérie en 1901 et plus que 12 en 1914.

Dans le but de la faire revivre, le gouvernement général entreprit une active campagne au début de 1924. Il chargea le service de la défense des cultures de faire des distributions gratuites de vers à soie, d'effectuer l'opération délicate de l'étouffage des cocons et d'acheter aux éleveurs leurs cocons à des prix rémunérateurs. Cette propagande obtint des résultats ; un grand nombre de colons de la plaine, surtout de petits, se mirent à cette industrie agricole, notamment à El Affroun, Birtouta, Sidi Moussa, Rivet. En 1925, les progrès sont très sensibles ; la production a presque quadruplé. Pour parer à l'insuffisance du nombre des mûriers qui menaçait d'entraver le développement de l'élevage, le gouvernement général mit à la disposition des éducateurs, à un prix très faible, des plants de sujets nains hâtifs.

Malgré ces encouragements et les progrès déjà réalisés, il ne semble pas

que la sériciculture, qui exige une main-d'œuvre familiale abondante et experte, soit appelée à un grand avenir dans la Mitidja.

Comme la culture du coton et l'élevage des vers à soie, la culture du lin connut une période de prospérité, d'ailleurs éphémère. Pratiquée par les Arabes avant la conquête française, elle fut reprise en 1850 seulement par quelques colons dont les essais furent suivis de bons résultats. Elle ne prit de développement que dans la décade suivante. L'étendue des plantations monta de 35 hectares en 1862 à 214 en 1864. L'année suivante, dans le seul arrondisement de Blida, elle atteignait 330 hectares pour monter, en 1866, à 517 avec 170 planteurs.

Ce développement provoqua la création d'usines pour le teillage. La première fut établie à l'Arba par Vautherin en 1864 ; une autre, la même année, à Chebli par l'ancien inspecteur de colonisation Darru, qui se ruina. La Société des cotons et produits agricoles algériens construisit dans la suite une nouvelle usine à Boufarik, qui produisit de beaux échantillons de filasse ; mais, comme les prix offerts étaient insuffisants pour décider les colons à développer la culture du lin, elle fut vite contrainte de fermer ses portes. Quelques Anglais louèrent cette usine pour rouir le lin par des procédés chimiques, mais ils ne furent pas plus heureux que la Société précédente. Une nouvelle usine montée à Aïn Taya subit le même échec.

Aucun des essais tentés pour traiter sur place le lin n'ayant réussi, la culture déclina rapidement pour faire place à d'autres cultures plus rémunératrices comme la vigne. Il ne subsistait plus, en 1925, comme témoins de cette culture, que 7 hectares de plantations dans toute la plaine.

Parmi les autres cultures industrielles, il convient aussi de signaler, à côté de celles de la ramie et du colza qui ne connurent jamais qu'un faible développement et ne présentent par suite qu'un simple intérêt rétrospectif, celle de l'olivier vers laquelle s'étaient portés les premiers colons et qui est pratiquée surtout en bordure de l'Atlas. En 1925, on comptait près de 300.000 arbres en rapport, dont 96.000 sur le territoire de la Chiffa, 63.000 sur celui de l'Arba et 45.000 sur celui de Mouzaïaville ; la production d'huile était évaluée à 2.656 hectolitres et celle des olives de conserves à 2.064 quintaux.

L'élevage

Une autre ressource qu'il ne faut point négliger, c'est l'élevage ou l'engraissage du bétail.

En 1859, l'élevage était prospère ; nous avons signalé ailleurs que les seules fermes de la partie orientale de la Mitidja comptaient 12.330 têtes de bétail, dont 5.600 bovins. Depuis, il a diminué en proportion du développement des cultures, principalement de celle de la vigne.

Actuellement, sans être une région de grand élevage, la plaine n'en compte pas moins un cheptel important ; il s'élevait en 1925 à plus de 35.000 têtes de bétail, chevaux, mulets, ânes, bœufs, moutons et porcs.

Plusieurs colons, entre autres Arlès-Dufour, ont consacré leurs efforts à l'amélioration de l'élevage, soit par l'introduction de races étrangères, soit par la sélection des races indigènes, soit enfin par leur croisement avec des races étrangères.

Sans se contenter des prairies naturelles, dont l'étendue couvre actuellement 5.763 hectares et produit en moyenne 120.000 quintaux de fourrages, ni des terres livrées au pacage pendant la durée des jachères, les colons consacrent aux prairies artificielles, vesces, avoine, luzerne, d'assez grandes superficies, 4.212 hectares qui donnent une récolte de 140.000 quintaux.

Les chevaux, dont le nombre est de **5.965**, sont élevés dans les régions de Boufarik (518), de Rouiba (459), de Marengo (420), d'Oued el Alleug (388), de l'Arba (380) et d'Ameur el Aïn (321). Beaucoup proviennent de croisement de chevaux de race barbe avec des chevaux bretons. Malgré le développement croissant des transports automobiles et du labourage à vapeur, ils restent indispensables dans toutes les exploitations agricoles, ainsi que les mulets, dont l'effectif est déjà important, 4.817 ; les trois centres de Mouzaïaville, de Marengo et de Boufarik en comptent plus du quart (1380).

Le troupeau de bovidés qui, en 1859, dépassait 20.000 bêtes, a diminué de plus de moitié, **9.476** têtes. Les grands centres d'élevage sont :

Boufarik	1.150	têtes de bétail
Oued el Alleug	825	
Ameur el Aïn.....	763	
Blida	610	

Ferme Ben Naçor. La cuverie

L'élevage du ver à soie à El Affroun.

Chebli	560	têtes de bétail
Attatba	551	
Mouzaïaville	508	

Le nombre des moutons est relativement élevé, 8.818 têtes. Il faut remarquer que la plupart d'entre eux viennent des Hauts Plateaux pour se refaire et être engraissés avant d'être livrés à la consommation locale ou expédiés sur la métropole. Les plus importants troupeaux se trouvent à :

Oued el Alleug	2.410
Mouzaïaville	1.461
Maison Carrée.....	960
Marengo	910
Souma	499
Boufarik	480

Les porcs, dont la viande est consommée à peu près exclusivement par les Européens, ne font pas l'objet d'un grand élevage. Ils sont nombreux surtout dans les centres de Blida (1.200), Maison Carrée (740), Fort de l'Eau (491) et Mouzaïaville (437).

CHAPITRE III

L'INDUSTRIE

Le développement agricole a provoqué l'éclosion d'une industrie qui, depuis quelques années, a pris un certain essor. Les industries déjà existantes, telles que minoteries, huileries, distilleries, se sont notablement accrues ; de nouvelles sont apparues, comme des fabriques de crin végétal, des fonderies. Toutes ces industries, alimentaires, chimiques, industries du bâtiment, industrie métallurgique sont des industries agricoles ou rattachées à l'agriculture.

Les industries alimentaires comportent des minoteries, des fabriques de pâtes alimentaires, de conserves de fruits, de viande, des huileries, des distilleries d'alcool.

Les minoteries, dont la production suffit largement à la consommation locale, sont dotées d'un outillage moderne perfectionné, broyeurs à cylindres bluteries centrifuges, convertisseurs, qui leur permet d'obtenir de gros rendements. Celle de M. Duroux à Maison Carrée, qui occupe un personnel de 115 individus, peut livrer annuellement environ 300.000 quintaux de farine. A Blida, 7 minoteries se sont établies dans la vallée de l'oued el Kébir ; leur capacité totale de production est de 300.000 quintaux et elles occupent 150 ouvriers [1]. Des minoteries moins importantes et de nombreux moulins ont été installés sur l'oued Bou Roumi, sur la Chiffa, à Dalmatie, Souma, Rovigo, l'Arba [2].

1. V. Gouvt Général. *Statistique industrielle de l'Algérie*, Alger, 1926.

2. Voici,d'après le tableau dressé par la Direction des Travaux publics au Gouvernement général la liste des moulins qui fonctionnaient au 31 décembre 1910, avec leur production moyenne annuelle. Un certain nombre d'entre eux sont aussi outillés pour faire de l'huile d'olives.

El Affroun. Moulin Tixier, 1.400 X. de farine. (2.575 X. d'huile).

La Chiffa. Moulin de Vialar à farine et à huile. ?.

Minoterie à Blida.

Photo Besson.

Fabrique de pâtes alimentaires à Blida. Appareils de séchage et salles d'emballage.

Les fabriques de pâtes alimentaires, qui utilisent des blés durs de la région donnant d'excellents produits, sont d'installation récente. Aussi sont-elles munies des derniers perfectionnements techniques ; toutes les opérations se font mécaniquement au moyen d'appareils mus à l'eau ou à l'électricité. Une fabrique fonctionne à Maison Carrée, deux autres à Blida ; leur production annuelle est de 10.000 quintaux et elles emploient 75 ouvriers.

Nous avons déjà fait mention de l'usine créée par la Coopérative des agrumes de la Mitidja qui est à la fois une confiturerie, une fabrique de fruits confits et de conserves de légumes.

Les fabriques d'huiles utilisent les olives produites dans la région principalement par les indigènes. On en compte 11 occupant un personnel de 68 individus, 4 à Blida, 3 à l'Arba, 2 à El Affroun et 2 à la Chiffa. Il faut ajouter à ce chiffre la coopérative des sous-produits de la vigne et de l'olivier tout nouvellement créée à Boufarik ; elle compte 129 sociétaires et doit traiter les pépins de 600.000 hectolitres de vin ainsi que les grignons d'olives, jusque là inutilisés, en vue de la production d'une huile qui pourra

Mouzaïville. Moulin Rouchaud, 900 X. de farine. (8.800 X. d'huile).
Blida. Moulin Gonzalves. 2.800 X. de farine.
Moulin supérieur Ricci. 140.000 X.
Moulin du barrage. 9.000 X.
Moulin de l'Atlas. 9000 X.
Moulin central. 9.000 X.
Moulin St-Jean. 80.000 X.
Moulins Giraud (2). 26.000 X.
Manutention militaire. 7.200 X.
Dalmatie. Moulin St-Laurent. 28.000 X.
Moulin Ben Brahim. 18.000 X.
Moulin St-Paul. 10.000 X.
Moulin Mascioni. 4.300 X.
Souma. Moulin de la Glacière et Borge. 36.000 X.
Amar ben Mohamed. 8.000 X.
Moulin Détoile. 10.000 X.
Moulin de l'olivier. 8.000 X.
Moulin St-Louis. 30.000 X.
Boufarik. Moulin de Roumili. 5.475 X.
Birtouta. Moulin de Baba Ali. 8.700 X.
Maison Carrée. Ancien moulin ?.
Rovigo. Moulin Beurrez. 200 X.
Moulin Tuffeli. 3.000 X.
Arba. Moulin Mahieddine. 3.000 X.
Moulin Xuereb. 4.000 X.
Moulin Dragon. 3.500 X.
Moulin Darmon. 6.000 X.

être livrée à la consommation. La production journalière a été, en 1926, de 450 kgs d'huile de pépin, de 500 kilogs d'huile de grignons, et en outre de 20 quintaux de tartrate de chaux, de 80 hectolitres d'alcool et de 600 quintaux d'engrais. Le personnel de la coopérative se compose de 7 employés et de 53 ouvriers. Les bénéfices réalisés ont été des plus intéressants : chaque quintal de marcs de raisins traités par l'usine a permis de récupérer en alcool, tartrate, huile et engrais une somme de 65 francs.

Les distilleries d'alcool, qui sont à la fois la meilleure solution pour l'utilisation des vins de qualité médiocre et une excellente « soupape de sûreté » contre la mévente, ont pris une grande extension dans la plaine. On en compte 9 occupant un personnel de 250 individus ; 5 se sont installées à Boufarik, capitale agricole de la plaine.

L'usine frigorifique fondée à Maison Carrée en 1915 par la Société du Froid sec travailla jusqu'à la fin de 1919 pour le compte de l'Intendance militaire, à qui elle rendit de grands services. En 1920, elle fonctionna avec ses propres moyens et acheta au marché de Maison Carrée des moutons au poids vif, en leur faisant subir la réfaction appliquée pendant la guerre par l'Intendance qui était de 13 °/₀ du poids vif. Les grands pourvoyeurs de l'usine furent les maquignons indigènes qui, bien que sollicités par les représentants des acheteurs marseillais dont les offres étaient supérieures au cours du frigorifique, préféraient vendre à l'usine sur bascule. La sécheresse qui sévit dans le courant de l'année tarit le ravitaillement en animaux gras, les seuls qui soient susceptibles d'être frigorifiés, et entraîna l'arrêt du fonctionnement de l'usine qui n'a rouvert ses portes qu'à la fin de 1927. Le frigorifique n'avait pu travailler que du 25 mai au 11 août ; pendant ces deux mois et demi, il avait acheté 69.535 ovins qui avaient pesé vivants 2.169.907 kilogs, déduction faite de la tare de 13 °/₀, soit une moyenne de 31 k. 045 par tête et payé aux vendeurs une somme de 7.788.008 francs, soit en moyenne 112 francs par tête. Par suite d'un accident survenu au vapeur frigorifique *Le Kaolack*, l'expédition des carcasses ne put commencer qu'au mois de novembre ; elle fut terminée en trois voyages.

Dans le groupe des industries chimiques, il faut signaler des fabriques d'engrais chimiques, de tartrate, d'essences, des manufactures de tabac, des tanneries et des savonneries.

Le développement de l'industrie des engrais chimiques est conditionné

Minoterie Duroux à Maison-Carrée. Bâtiments extérieurs.

par leur consommation qui est encore faible, mais qui tend cependant à s'accroître pour la culture des primeurs et de la vigne. Maison Carrée renferme deux usines importantes occupant un total de 304 ouvriers ; l'une d'elles produit 130.000 quintaux de superphosphates de chaux, 2.000 quintaux d'engrais composés et 8.000 quintaux d'acide sulfurique qui sont absorbés par la fabrication des superphosphates. L'usine de Blida est moins importante : elle emploie 12 ouvriers et produit 20.000 quintaux. Celle du Gué de Constantine, qui couvre une superficie de 11.290 mètres carrés, a aussi une grande capacité de production, de 50 à 70.000 quintaux d'engrais organiques, 35.000 de fleur de souffre, 2.000 de soufre raffiné et une quantité égale de soufre trituré ; cette production est d'ailleurs loin de suffire à la consommation locale.

Les lies de vin, très abondantes dans une grande région vinicole comme la Mitidja, sont traitées en partie sur place. Sur 8 usines dont est dotée l'Algérie, 5 se trouvent installées dans cette plaine, 3 à Marengo et 2 à Boufarik. La plus importante de toute la colonie, qui est située dans cette dernière localité, occupe 70 ouvriers et produit annuellement 2.000 quintaux de crême de tartre, 1.000 quintaux d'acide tartrique, 20.000 quintaux d'engrais azotés et 500 hectolitres d'alcool pur récupéré par condensation. Ces usines n'arrivent pas à traiter toutes les lies de vin de la région ; une partie est expédiée sur les usines de la métropole, qui fournissent aux viticulteurs algériens les quantités d'acide tartrique qui leur font défaut.

Le géranium rosat, dont la seule région de culture en Algérie est la Mitidja, est aussi traité sur place dans 14 distilleries qui occupent 350 ouvriers et produisent 5.100 kilogs d'essence ; 3 se trouvent à Blida, 10 à Chebli et une à Rovigo. Les producteurs ont à lutter contre la concurrence de nombreux rivaux en Espagne, en Orient, dans l'Inde, dans les îles Philippines. Une distillerie de fleurs d'oranger est installée à Rovigo ; elle emploie 25 ouvriers. La distillerie Chiris, établie sur le domaine Sainte-Marguerite, fabrique à la fois de l'essence de géranium et de fleurs d'orangers ; ses 30 alambics permettent de distiller 20.000 kilogs par jour et fournissent, suivant la qualité des plantes ou des fleurs, de 900 à 1.000 grammes d'essence pour 1.000 kilogs de matière distillée.

Les plus importantes manufactures de tabac de la région se trouvent à Alger ; Blida en compte cependant 6 qui occupent un personnel de 172 individus et qui produisent annuellement 4.486 quintaux. Ces manufactures traitent presque uniquement les tabacs algériens.

Trois fabriques de papier d'emballage et de pliage utilisent la matière première fournie abondamment par les pailles de la région ; la plus importante, celle de la Chiffa, emploie 22 ouvriers et produit annuellement 160.000 kilogs de papier ; celle de Maison Carrée en fabrique 137.000 kilogs et celle de Mouzaïaville 48.000.

L'industrie de la tannerie est loin d'être développée comme elle pourrait l'être. Il n'existe qu'une usine importante à Maison Carrée ; elle occupe une étendue de 15.000 mètres carrés, emploie un personnel de 120 ouvriers et produit annuellement 150.000 kilogs de cuirs et de peaux ouvrées.

L'industrie de la savonnerie, qui utilise les résidus provenant de la fabrication de l'huile d'olives, n'est représentée que par une usine établie à Maison Carrée.

L'industrie du bâtiment est assez prospère ; elle alimente non seulement la plaine, mais même Alger. La fabrique de chaux et ciment de Rivet est, après celle de la Pointe Pescade, la plus importante de l'Algérie. Puissamment outillée, elle occupe 285 ouvriers et arrive à une production annuelle de 20.000 tonnes. Maison Carrée renferme une fabrique d'objets en ciment qui, avec ses 38 ouvriers, produit de 3 à 4.000 tonnes de tuyaux et de caniveaux d'irrigation, 6 fabriques de tuiles et de briques, qui emploient 440 ouvriers et peuvent livrer au total 58.000 tonnes ; la plus importante de ces usines, qui occupe 220 ouvriers et couvre une étendue d'un hectare, peut fabriquer annuellement de 20 à 30.000 tonnes de briques pleines et de briques creuses, de tuiles plates et de tuiles faîtières. L'usine du Gué de Constantine, qui dispose d'un personnel de 80 ouvriers, peut livrer 7.500.000 briques et 1.000.000 de tuiles ; les deux fabriques de Marengo, environ 900.000 briques ; celle de Boufarik, 5.400 tonnes de briques et de tuiles. A signaler également une grande fabrique de faïence à Maison Carrée, qui emploie 120 ouvriers, dispose de 25 tours à mouler, de 6 broyeurs, de 2 malaxeurs, de 4 filtres-presses et de 4 fours et dont la production annuelle représente une valeur de 2 millions de francs.

Plusieurs carrières de pierre à bâtir ou de pierres d'empierrement se trouvent sur la bordure de l'Atlas ou dans la région du cap Matifou. Celle d'Ameur el Aïn produit annuellement 29.000 tonnes, les deux d'El Affroun, 14.000, celle de Blida, 3.000, celle de Rovigo, 2.400 ; la plus importante est celle du Cap Matifou, qui emploie 340 ouvriers et qui est outillée pour fournir 1.800 tonnes de matériaux par jour en vue des travaux d'extension

Cave Coopérative d'Oued el Alleug. Vue intérieure.

Minoterie Duroux à Maison Carrée. Chambre des cylindres.

du port d'Alger. Rovigo renferme une carrière de plâtre qui occupe 44 ouvriers et peut livrer annuellement 18.000 tonnes de cette matière ; celle de Mouzaïaville est beaucoup moins importante.

L'industrie métallurgique est peu développée et il est probable qu'elle ne prendra jamais une grande extension par suite du manque de houille et des conditions d'installation plus favorables que présente le port d'Alger.

Il n'y a lieu de signaler que 6 ateliers de grosse chaudronnerie occupant une quarantaine d'ouvriers dans les localités de Boufarik, Fort de l'Eau, Maison Carrée, El Affroun et Marengo, 2 petites fonderies à Blida et 2 à Boufarik, employant respectivement 8 et 14 ouvriers et une trentaine d'ateliers de construction mécanique, de construction, de réparation et d'entretien du matériel agricole occupant au total près de 200 ouvriers ; 6 se trouvent à Maison Carrée, 4 à Boufarik, 9 à Marengo, 4 à Ameur el Aïn, un à Beni Mered, un à Oued el Alleug ; celui de Blida, qui emploie 31 ouvriers, livre des alambics pour la distillation du vin, des marcs de raisin et du géranium ; celui de Fort de l'Eau est spécialisé dans la construction des norias. Il faut ajouter à cette énumération les entreprises de transport automobile (Blida s'inscrit pour 4 entreprises d'autobus et 6 de camionnage), ainsi que de nombreux garages, qui disposent d'un outillage permettant d'exécuter les travaux d'entretien et de réparations nécessaires.

D'autres petites industries doivent leur origine soit aux ressources, soit aux besoins locaux.

L'abondance du palmier nain dans la plaine, surtout dans la partie occidentale, a provoqué l'établissement de fabriques de crin végétal. On en compte 4, une à El Affroun, une à Marengo, et deux à Rivet donnant au total 40.000 quintaux de ce produit. La plus importante de la plaine et de toute l'Algérie est celle d'El Affroun fondée par M. Averseng ; elle occupe un personnel de 375 indigènes et dispose d'un matériel perfectionné permettant de procéder mécaniquement aux différentes opérations de transformation des feuilles de palmier nain, peignage, filage, cordelage et frisage.

Les besoins croissants en corbeilles et paniers nécessaires pour l'expédition des primeurs ont fait naître dans la région littorale de la Mitidja l'industrie de la vannerie. L'administration, dans le but d'introduire en Algérie les meilleures variétés d'osier, créa, en 1907, des champs d'expé-

rience à l'école d'agriculture de Maison Carrée ; quelques colons de Birtouta et de Maison Blanche l'imitèrent ; en 1917, elle encouragea la création d'une école de vannerie à Blida. Actuellement, la production est suffisante pour alimenter la consommation locale. On compte à Maison Carrée 5 fabriques de vannerie occupant un personnel de 34 ouvriers et 5 à Fort de l'Eau où le chiffre des corbeilles confectionnées s'élève annuellement à 25.000.

L'exportation des agrumes a provoqué la création de fabriques de caisses en bois ou cageots. On en compte deux importantes à Blida qui occupent un personnel de 103 ouvriers ; celle de Boufarik ne fait travailler que 4 ouvriers.

Une fabrique de tonneaux installée à Maison Carrée emploie 30 hommes. En outre, 11 scieries occupant près de 100 ouvriers sont réparties dans la plaine ; Maison Carrée en possède 5 et Boufarik 3 ; l'une de ces dernières produit annuellement 1.800.000 piquets de vigne.

Tels sont les principaux établissements industriels de la Mitidja qui, sans avoir la prétention de rentrer dans le groupe de la grosse industrie textile et métallurgique, présentent l'avantage d'être bien adaptés aux ressources et aux besoins régionaux. Ce développement industriel a provoqué un afflux de population et constitue une source de richesse dans des centres comme Maison Carrée et Boufarik, où émergent déjà, nombreuses, les hautes cheminées d'usines.

Le développement industriel étant lié essentiellement au recrutement d'une main-d'œuvre expérimentée, le Gouvernement général s'est préoccupé depuis quelques années d'encourager les initiatives privées par des subventions et il vient de s'appliquer à organiser l'enseignement technique et professionnel. Cet enseignement doit comporter au premier degré une école pratique d'Industrie par département (ce sera pour le département d'Alger l'école du Hamma actuellement en construction) et au second degré l'Institut industriel d'Algérie à Maison Carrée (il a ouvert ses portes en octobre 1926) qui doit préparer en trois ans des « techniciens habiles et instruits susceptibles de devenir des agents de maîtrise dans les industries du fer et du bois, l'électricité, la mécanique et les travaux publics ».

D'autre part, la transformation, au début de 1920, du bureau municipal de placement d'Alger, chargé d'assurer le recrutement et le placement gratuit des travailleurs appartenant à toutes les professions, en office à la

Usine d'engrais chimiques au Gué de Constantine.

Briqueterie-tuilerie à Maison Carrée.

fois départemental et communal, ainsi que la création à Blida d'un bureau municipal, qui se tient en liaison constante avec celui d'Alger, régularisent et favorisent grandement le recrutement de la main-d'œuvre.

De son côté, le service de l'éducation professionnelle indigène se préoccupe de développer les industries locales existantes et d'en introduire de nouvelles. C'est ainsi qu'à Blida des essais ont été faits pour le tissage sur métier à basse lisse et le tricotage mécanique qui ont donné de bons résultats. La création d'ateliers de ce genre permettra de fournir un travail rémunérateur à une abondante main-d'œuvre féminine indigène qui est inoccupée, mais ne demande qu'à s'employer.

CONCLUSION

La Mitidja mérite plus que la visite rapide d'un touriste dont le but principal est d'aller admirer le Ruisseau des Singes ou les Gorges de la Chiffa. Une première visite attentive laisse entrevoir son charme, des visites répétées permettent de saisir ses multiples attraits.

Choisissez, pour cette première visite, une de ces belles journées de mars ou d'avril qu'un chaud soleil inonde de lumière, tandis que dans les pays du Nord règne encore un froid qui vous glace, un brouillard gris et morne qui vous enveloppe désagréablement.

Descendez de Kouba aux premiers feux de l'aurore. Vous venez de contempler la courbe harmonieuse et majestueuse de la baie d'Alger, c'est un spectacle aussi grandiose qui s'offre tout à coup à vos regards ; devant vous se découvre la vaste et plantureuse Mitidja, légèrement encore embuée d'une brume qui va s'enfuir dans quelques instants, couronnée de l'immense diadème violet des monts de l'Atlas, que le soleil levant auréole d'un rose éclatant.

C'est un enchantement des yeux que la vision d'un tel paysage ; ce sera aussi un régal pour l'esprit qu'une promenade à travers cette plaine qui est le chef-d'œuvre colonial de la France dans l'Algérie.

Déjà, sur un sol tantôt rougeâtre, tantôt jaunâtre, tantôt noirâtre se détachent de vastes vignobles aux ceps vigoureux, bien alignés, prometteurs d'une abondante récolte, qui font penser à notre Languedoc ou à notre Roussillon ; au milieu d'eux, apparaissent de grands chais, enfouis dans des massifs de puissants eucalyptus au tronc lisse, de cyprès au fût conique, de palmiers au port majestueux dont les rayons du soleil font étinceler les longues palmes.

Prenez la route qui longe les collines du Sahel. Vous voilà à la Ferme Modèle, de sinistre mémoire, premier essai avorté de colonisation capitaliste dans la plaine, tombeau des soldats qui vinrent prendre la garde dans ce poste avancé, entouré de marécages. Puis, apparaissent de nombreuses fermes, toutes prospères, couvertes de vignobles, quelquefois de tabac, très rarement de plantations de coton. La plupart sont si bien blotties au

milieu de massifs de verdure qu'on passe souvent à côté sans se douter des vastes constructions édifiées : maison de maître généralement entourée d'un grand jardin floral et potager, logement des ouvriers, greniers, hangars, écuries, caves. De belles avenues bordées de cyprès, de palmiers, d'eucalyptus les rattachent à la route prochaine. Souvent, à proximité de la ferme, s'est constitué un vrai village d'indigènes, groupés dans de pauvres gourbis ou dans des constructions neuves en briques, qui sont employés toute l'année à l'exploitation agricole. Ensuite, c'est le village de Birtouta, créé en 1851 dans une région malsaine, et qui n'est pas encore complètement assainie, celui des Quatres Chemins, les fermes Saint-Jules et Saint-Charles, trois essais manqués, en 1843 et 1845, de créations de villages à l'entreprise. Deux oueds canalisés, l'oued Tléta et l'oued Fatis indiquent que vous traversez une ancienne zône marécageuse.

Après avoir franchi le pont du Mazafran et entrevu la pittoresque vallée à méandres encaissés de cet oued, vous apercevez, à votre droite, le gros bourg de Koléa, ville sainte des Musulmans, à votre gauche les vestiges des bois du Mazafran et de l'oued Djer, de l'ancienne forêt des Kharezzas, repaire des redoutables bandits Hadjoutes qui furent la terreur des premiers colons, puis le petit centre d'Attatba aux vastes plantations de tabac.

Vous traversez ensuite un domaine de 1.000 hectares d'un seul tenant, la ferme de Kandoury, que mit en valeur un colon entreprenant, novateur, qui fut victime de son trop grand désintéressement. La haute coupole du Tombeau de la Chrétienne se profile bientôt à l'horizon, dominant le village de Montebello, fondé en 1869, en pleine zône marécageuse, sur les bords du lac Halloula. Vous chercherez en vain ce lac qui couvrait naguère une étendue de 4.000 hectares ; de gigantesques travaux ont été entrepris pour dessécher ce repaire de moustiques. Sur les parties exondées, les colons ont planté de la vigne qui règne vraiment en souveraine dans toute cette partie occidentale de la Mitidja.

Une fois passé l'oued Bourkika, au nom peu rassurant (rivière de la maigreur), vous apercevez, à l'extrémité de la plaine, la vaste forêt de Sidi Sliman et le gros bourg de Marengo, ancienne colonie agricole de 1848, peuplée d'ouvriers parisiens que décimèrent les fièvres paludéennes et dont les débuts furent extrêmement pénibles ; ce centre, de forme rectangulaire, aux rues alignées au cordeau, aux maisons basses, gratifié d'une grande place publique et jadis entouré d'une enceinte, est actuellement pros-

père ; il compte une population de 1809 Français, de 362 étrangers et de 3.170 indigènes.

Prenant la route du pied de l'Atlas, sur laquelle s'alignent une vingtaine de centres de colonisation, vous rencontrez tout d'abord le village de Bourkika, ancienne colonie agricole de 1849, peuplée d'abord de Franc-Comtois, transformée ensuite en colonie pénitentiaire ; puis Ameur el Aïn, autre colonie agricole de 1849, peuplée en premier lieu par des Suisses goîtreux et dégénérés du Bas-Valais, proie toute désignée pour les fièvres, en deuxième lieu par des Alsaciens et des Franc-Comtois qui, eux aussi, furent décimés par la malaria ; entre l'oued Djer et l'oued Bou Roumi, le gros village d'El Affroun avec son satellite, le Bou Roumi, ancienne colonie agricole de 1848, peuplée d'ouvriers parisiens dont les débuts furent aussi pénibles que ceux de leurs camarades de Marengo ; puis Mouzaïaville et La Chiffa, centres fondés en 1846. Le premier fut détruit totalement, le deuxième partiellement par le tremblement de terre de 1867. Ils sont tous deux prospères ; Mouzaïaville compte, y compris les nombreuses fermes situées sur son territoire, 5.040 habitants, dont 1.182 Français, La Chiffa, 1.426, dont 387 Français. La campagne est couverte d'immenses vignobles, de vastes plantations de géranium rosat et de grands vergers d'orangers et de mandariniers.

Traversant le grand pont construit sur l'oued Chiffa, dont le lit caillouteux est démesurément large, vous arrivez à Blida la jolie, blottie dans sa ceinture d'orangers, fière de sa place d'Armes au milieu de laquelle se déploie gracieusement en éventail un grand palmier, emblème de liberté, de son jardin Bizot, élevé par Borély la Sapie sur l'emplacement d'un cimetière abandonné, jardin d'essai en miniature peuplé d'araucarias, de jacarandas, de ficus, d'eucalyptus, etc.., de son Bois Sacré, planté d'oliviers séculaires aux troncs noueux à l'ombre desquels s'élève la Koubba de Sidi Yacoub ech Chérif, saint musulman du XVI^e siècle. C'est l'agglomération la plus importante de la plaine : 23.000 habitants, en comprenant les deux annexes de Joinville et de Montpensier, dont 8.354 Français et 13.722 indigènes. Sortant de la ville par les rues de Tirman et Bab er Rabah, vous arrivez dans la vallée étroite et sauvage de l'impétueux oued el Kébir où se sont installés 7 minoteries, 2 fabriques de pâtes alimentaires et 4 moulins à huile. L'industrie s'est développée dans ce centre commercial important qui compte en outre une usine d'engrais chimiques, 3 fabriques d'essences, 6 manufactures de tabac et 2 petites fonderies,

Après avoir quitté la bordure de l'Atlas et laissé à droite les coquets petits villages de Dalmatie, né en 1844, de Souma, créé l'année suivante et de Bouinan, en 1857, vous arrivez à Beni Mered, ancienne colonie militaire fondée par Bugeaud en 1842 sans le consentement du Ministre. Un peu plus loin, c'est le village indigène de Guerouaou, créé aussi par Bugeaud, qui voulait faire un essai de colonisation indigène. Dans le lointain, à l'ouest, se détache Oued el Alleug, centre créé en 1852 dans une région marécageuse, depuis assainie. C'est un gros village prospère de plus de 1.000 Européens et de 4.800 Indigènes dont un grand nombre sont dispersés dans des fermes et qui s'adonnent à la culture de la vigne, des céréales, des agrumes, du tabac et à l'élevage.

Par une large route, bordée d'arbres et soigneusement goudronnée, vous atteignez Boufarik, premier village de colonisation fondé dans la plaine au milieu de marécages et d'ennemis redoutables. Après des débuts extrêmement pénibles, après des hécatombes de colons causées par les fièvres, ce centre est devenu, grâce au labeur opiniâtre de ses colons, la capitale agricole de la Mitidja. Qui se serait douté en 1836, alors que Boufarik n'était autre chose qu'un camp et qu'un « bazar », que, moins d'un siècle après, il serait le siège d'un grand concours agricole nord-africain ? Jetez un coup d'œil sur son marché du lundi, si plein de souvenirs, si pittoresque, si animé, sur l'ancien camp d'Erlon, dont le nom évoque tant de combats, tant de luttes meurtrières, tant d'appels aux armes, puis un paisible orphelinat de Jésuites, et enfin une exploitation privée des plus prospères. Admirez les magnifiques platanes qui ombragent ses longues rues tracées au cordeau, ses larges avenues et ses boulevards, sa place spacieuse bordée d'imposants groupes scolaires, la statue si fièrement campée du héros Blandan. Allez respirer l'air embaumé par les parfums pénétrants de ses vergers d'orangers et de mandariniers plantés sur d'anciens marais pestilentiels. De grands bâtiments vous révèlent l'existence d'une industrie déjà prospère, coopérative des agrumes, des sous-produits de la vigne, docks à tabac, distilleries, fabriques de tartrates. Boufarik est une ruche active où travaillent côte à côte Français, Espagnols et indigènes. Que nous sommes loin du temps où les colons ne pouvaient aller travailler hors de l'enceinte sans être protégés par une escorte ! Que nous sommes loin du temps où le général Duvivier écrivait : « Boufarik est un malheur ! Il y a là une petite population européenne qu'il faut empêcher de s'épandre hors de son retranchement et qu'il est nécessaire

d'amener, par tous les moyens possibles, à diminuer, voire même à se dissoudre[1]. » Malgré ce pessimiste, Boufarik s'est épandu hors de son retranchement, Boufarik, s'est développé, Boufarik a prospéré. Boufarik est un bonheur, Boufarik est une beauté coquettement drapée dans une mantille de verdure. Avant de quitter ce centre, allez vous incliner pieusement devant son monument aux morts. Parcourez la liste funèbre des 150 enfants que cette ville a donnés à la France. A côté de Français d'origine, vous y remarquez des naturalisés d'origine espagnole, italienne, maltaise, et des indigènes, symbole touchant de la communion de peuples d'origines diverses qui ont prouvé par le sacrifice suprême leur attachement indéfectible à la commune patrie.

Quittez Boufarik par la route médiane de la plaine. Vous apercevez bientôt à votre gauche, enfouie dans la verdure, la ferme de Souk Ali, ancien marécage desséché et mis en culture par Borély la Sapie, puis, à votre droite, l'immense domaine de Sainte-Marguerite aux cultures variées, connu surtout par ses distilleries de parfums, puis le village de Chebli au tabac renommé.

Franchissant l'Harrach, vous laissez le petit centre de Sidi Moussa pour vous diriger sur Rovigo, dont la création fut des plus laborieuses. Reprenant la route du pied de l'Atlas, vous arrivez à l'Arba, gros bourg de 2.300 habitants dont 820 Européens, au marché très fréquenté, à Rivet, créé en 1857, où se trouve une très importante fabrique de chaux et de ciment. Jetez, en passant, un coup d'œil sur la première grande ferme que vous rencontrez à votre droite, c'est l'haouch Khadra, la première ferme exploitée par un Européen, le baron de Tonnac, en avant de nos postes. C'est ensuite le Fondouk, fondé dès 1844 au débouché de la vallée du Hamiz, dans une région si terriblement malsaine que les fièvres fauchèrent, au cours d'une année, près de 50 % de l'effectif des colons. Il semble que les rires bruyants des enfants jouant sur la place publique laissent entendre des résonances de sanglots. Puis le village jumelé de Saint-Pierre-Saint-Paul, plus tard venu et auquel un renfort d'Alsaciens-Lorrains en 1871 n'est pas parvenu à donner de l'importance ; l'Alma, que sa situation dans la basse vallée de l'oued Boudouaou a voué aux fièvres paludéennes.

En revenant sur Alger, vous traversez la vaste forêt de chênes-lièges de la Reghaïa, la seule importante qui subsiste dans la plaine avec celle

1. Duvivier, *Solution de la question algérienne*, 1841.

de Sidi Slimane, puis le village de la Reghaïa, créé sur une partie de l'immense domaine exploité dès 1836 par les colons Mercier et Saussine, celui de Rouiba, peuplé, comme le précédent, de Mahonnais qui se sont enrichis dans la culture de la vigne. A quelques kilomètres plus loin, au Nord, en bordure de la mer, vous trouvez encore un village mahonnais, Aïn Taya, bien ombragé, bâti sur une côte escarpée au pied de laquelle s'étend une fort belle plage. Sa croissance a été très rapide. Il n'en a pas été de même des trois petits centres voisins, Surcouf, Jean-Bart et Lapérouse, dont l'administration a voulu faire, entre 1892 et 1897, des villages de pêcheurs français ; presque tous les pêcheurs sont partis, et ces trois villages sont devenus des stations estivales ; ne cherchez point à découvrir, sur les gracieuses balancelles dont une légère brise enfle les voiles près du rivage, des silhouettes de Bretons ou de Provençaux, ce sont celles de pêcheurs napolitains ou siciliens. Au fond de la baie d'Alger, se détache un quatrième village de Mahonnais, Fort de l'Eau, créé en 1850 sur un immense domaine concédé par l'administration à un émigré polonais de marque, le Prince de Mir qui, pour avoir voulu jouer au grand seigneur, fut exproprié, ainsi que son successeur, le comte espagnol, del Valle San Juan. Les vastes champs d'artichauts, de petits pois, de pommes de terre vous indiquent que vous êtes dans une région de culture de primeurs. Sur le bord de la mer s'est créée une station estivale, pourvue d'un casino, de nombreuses villas et d'un large boulevard front de mer ; c'est la plus fréquentée des environs d'Alger.

Votre visite de la Mitidja se termine par la ville de Maison Carrée, centre de création spontanée qui, grâce à sa situation favorable, est devenu le plus peuplé de la plaine : 14.648 habitants, dont 7.191 Européens. C'est aussi le plus animé par son marché, où grouillent et s'interpellent des maquignons français, indigènes, espagnols, maltais, mozabites, par ses nombreux ateliers et usines, par son importante gare, point de bifurcation des voies d'Alger à Oran et d'Alger à Constantine. Ses rues retentissent de fracas assourdissants, du roulement de gros camions chargés de lourdes futailles, des jurements des charretiers et du grincement des arabas, des ronflements des moteurs et du sifflement des locomotives. Son Institut agricole et son Institut industriel en font un centre intellectuel de premier ordre dans la colonie.

Mais déjà le soleil se meurt, empourprant les monts de l'Atlas. La plaine se drape d'un voile bleuâtre avant de se plonger dans un profond

sommeil. Nos yeux éblouis par un déluge de couleurs éclatantes se reposent agréablement à la contemplation de teintes moins crues, de nuances plus douces. Après une journée si remplie par une continuelle fête des yeux et de l'âme, c'est un instant doux entre tous par son silence propice à la rêverie, favorable à la méditation. Jetons, par la pensée cette fois, un coup d'œil sur l'œuvre grandiose accomplie par la France dans cette plaine.

Etablissement de la sécurité et de l'ordre là où régnaient l'insécurité et le désordre, création dans une région à moité déserte de 38 villages et de plusieurs centaines de fermes dont la valeur des constructions représente quelques centaines de millions, peuplement de ces villages et de ces fermes par des colons dont l'effectif est actuellement supérieur à 37.000 Français et à 8.000 Etrangers, défrichement et mise en valeur d'un sol envahi sur la plus grande partie de son étendue par des broussailles tenaces, dessèchement et assainissement de 20.000 hectares de zônes marécageuses livrées ensuite à la culture, constructions de routes, de voies ferrées, de ponts là où il n'y avait que de mauvaises pistes, exécution de travaux d'endiguement contre les oueds dévastateurs, de travaux d'irrigations pour intensifier la production ou pour permettre des cultures nouvelles, constitution sur des bases solides d'une propriété dont le régime était jusque là instable, accroissement considérable de l'étendue des anciennes cultures comme la vigne, les céréales, les orangers, le tabac, introduction de cultures nouvelles comme celles des primeurs, des mandariniers, des plantes à parfum, du coton, des pruniers japonais, des clémentines, amélioration de toutes ces cultures dont les produits viennent contribuer au ravitaillement de la mère-patrie, perfectionnement de l'outillage et de la technique agricole, accroissement et amélioration de l'élevage, création de toutes pièces d'une industrie agricole, organisation de l'association et du crédit agricole, voilà quelques-uns des multiples bienfaits matériels qu'a apportés la paix française dans cette région de l'Algérie.

La colonisation intellectuelle a été menée de front avec la colonisation matérielle. Dans chaque village ont été ouvertes des écoles primaires où des maîtres dévoués s'acquittent avec zèle de la noble mission qui leur a été confiée d'enseigner aux jeunes générations notre langue et notre civilisation et d'assurer la fusion morale entre les divers éléments ethniques. Cet enseignement du premier degré peut être complété, au deuxième degré, à l'école primaire supérieure de garçons de Boufarik qui, en 1925, comptait 180 élèves, à celle de Maison Carrée qui en comptait 207, à l'école primaire

supérieure de filles de Blida que fréquentaient la même année 249 élèves, à l'école Saint-Charles de Blida qui avait 140 élèves, dont 120 Français, 2 Israélites, 11 Musulmans et 7 Etrangers, enfin au collège de Blida qui, malgré l'attraction exercée par le lycée d'Alger, atteignait un effectif de 462 élèves, dont 347 Français, 63 Israélites, 46 Musulmans et 6 Etrangers. L'enseignement technique est donné dans les deux Instituts agricole et industriel de Maison Carrée.

En outre, loin d'exterminer, de refouler et de dépouiller les indigènes, la France a pratiqué à leur égard une politique libérale d'association. 86 °/₀ des petites propriétés de la plaine, 64 °/₀ des moyennes et 29 °/₀ des grandes propriétés leur appartiennent. Ils ont si bien apprécié les bienfaits de la paix féconde que nous avons fait régner chez eux qu'ils ont afflué en masse dans la Mitidja ; ils y sont actuellement 80.000 et ils constituent l'élément numérique de beaucoup le plus important de la population. Un grand nombre d'entre eux sont propriétaires, 22 %, et se sont adaptés aux méthodes de culture européennes ; d'autres sont métayers ou khammès, 16 % ; un peu plus de la moitié (55 %) sont installés dans les villages ou à proximité des fermes et s'emploient comme ouvriers agricoles ; les salaires qu'ils touchent annuellement s'élèvent à 8 ou 10 millions. Incontestablement notre œuvre colonisatrice a contribué au développement de leur progrès matériel, de leur bien-être, qui s'est accentué sensiblement depuis la guerre. Un grand nombre d'entre eux ont quitté leurs incommodes gourbis pour habiter de confortables maisons meublées à l'européenne. Ils savent apprécier en général les œuvres d'assistances que nous avons créées à leur intention, bureaux de bienfaisance, infirmeries indigènes, sociétés de prévoyance, de secours et de prêts mutuels ainsi que les œuvres d'éducation. L'amélioration de leur sort, beaucoup plus que de belles paroles, tend à les rapprocher de nous, à les attacher à nous, à leur faire aimer la France qui leur apparaît sous les traits d'une mère bienveillante et bienfaisante.

En voyant l'œuvre admirable de résurrection accomplie dans cette plaine par nos colons et nos administrateurs, œuvre qui résume celle qui a été faite dans toute l'Algérie, tout Français ne peut s'empêcher d'éprouver un sentiment de fierté. Combien nous apparaissent vraies les déclarations faites dès 1878 par le savant Tchihatcheff :

« Désormais les plus opiniâtres détracteurs de la France n'oseront plus lui adresser le reproche de ne point posséder l'esprit colonisateur, reproche

qui, malheureusement, a été répété plus souvent par les Français que par les étrangers, peut-être parce que les premiers parlaient souvent de ce qu'ils n'avaient pas vu, tandis que les derniers se donnaient au moins la peine d'observer le pays, sur les lieux mêmes. L'on pourrait citer parmi les voyageurs étrangers le célèbre explorateur allemand *Rholfs* déclarant que « quiconque a pu voir, comme lui, les prodigieux travaux exécutés par les Français en Algérie, n'éprouvera qu'un sentiment de pitié pour ceux qui, en présence de toutes ces œuvres admirables, oseraient encore prétendre que les Français ne savent pas coloniser. Sous le rapport de la colonisation, la France n'a rien à envier aux nations les plus privilégiées, et l'œuvre accomplie dans l'Algérie n'a été surpassée nulle part et très rarement égalée ». *(Mittheilungen de Petermann*, t. 22. p. 250*)*.

Ces déclarations sont corroborées par un écrivain anglais, Grant Allen. « L'Angleterre, dit-il, n'apprécie pas encore à sa valeur la grandeur et l'importance de l'œuvre accomplie par la France, pour le compte de la civilisation, sur la côte de Barbarie. Accoutumés comme nous le sommes à pénétrer mentalement au cœur de l'Afrique par la voie du Nil, du Congo ou du Zambèze, nous sommes trop portés à rabaisser le travail moins bruyant peut-être, mais plus sûr et plus durable, que la France poursuit en Algérie et à Tunis, que de misérables jalousies ne devraient à aucun prix l'empêcher de poursuivre au Maroc. Mais tout observateur impartial des merveilleux résultats obtenus par un demi-siècle d'occupation française au Nord de l'Afrique sera obligé de convenir que cette occupation est le plus grand des bienfaits pour le continent noir, et que la civilisation implantée à Alger rayonne déjà et s'infiltre rapidement au delà du désert même.

Les Français sont de piètres colonisateurs, dit-on volontiers. Cela peut être vrai, seulement en ce sens que la France n'est pas une mère de colons assez féconde. Les ruches trop pleines sont les seules qui essaiment. Il ne manque à la France que ce trop plein de population, cet excès qui se porte naturellement au dehors ; car, pour l'énergie, pour la patience, pour le talent organisateur, il n'y a pas de colonie britannique qui puisse montrer rien d'analogue à ce qu'on admire en Algérie.

Comparez, par exemple, la région d'Alger et de dix milles à la ronde aux régions de Montréal ou de Toronto : vous verrez si la comparaison a rien de flatteur pour les fameuses facultés colonisatrices de l'Anglo-Saxon !

1. Tchihatcheff, *Espagne, Algérie et Tunisie,* 1880, p. 459.

Cette région d'Alger, c'est simplement une tranche d'Europe plaquée sur le rivage africain. Ici, point de cases de bois, ni de constructions éphèmères : tout est établi avec une solidité, un fini absolument européens. Les vignes sont pareilles à celles de la Côte-d'Or et de la Gironde. Les routes sont les admirables voies que trace, pour l'éternité, l'ingénieur français. Les ponts, les murailles, les bâtisses de tout genre, les travaux d'art montrent partout cette élégance et cette perfection qui sont comme la marque nationale. Il n'y a pas, à ma connaissance, dans une seule colonie anglaise, une ville qui ressemble autant à la mère-patrie qu'Alger, avec ses majestueux boulevards et ses boutiques splendides, ressemble à Marseille. A vrai dire, l'Algérie toute entière peut être réellement considérée comme formant trois départements français qu'un accident sépare du reste de la République par la largeur de la Méditerranée ; et la Tunisie est déjà en train de prendre le même aspect.

Or, il importe de considérer que les Français ont eu ici à lutter, non seulement contre les difficultés résultant de la nature du sol, mais contre une race hostile, contre une religion farouche et contre une civilisation inférieure, à coup sûr, mais qui avait poussé de profonde racines. Et pourtant, en dépit de ces obstacles ils ont réussi. Si bien réussi qu'à Alger, au milieu des palmiers et des aloès, des mosquées et des Arabes, des rues maures et des mendiants orientaux, le voyageur se prend à tout instant à oublier qu'il n'est pas en France, tant la vie est douce et commode : et c'est en sursaut qu'il revient à la réalité, pour se dire qu'il se trouve en Afrique [1]. »

Combien plus grande serait encore l'admiration de ces écrivains russe, allemand et anglais pour l'œuvre française accomplie en Algérie et en particulier dans la Mitidja, s'il leur était permis de venir visiter maintenant l'Algérie d'aujourd'hui.

« Si ce malheureux pays, écrivait le consul anglais Shaler, pouvait, par l'enchaînement des choses, jouir encore une fois des bienfaits de la civilisation, Alger aidé des seules ressources de la Mitidja deviendrait une des villes les plus opulentes de la Méditerranée [2]. »

« L'enchaînement des choses » désiré par Shaler s'est produit. L'Algérie, grâce à l'occupation française, jouit « encore une fois des bienfait de la

1. Cité par Viré. *En Algérie.* Paris 1888, p. 205.
2. Shaler, *Esquisse de l'Etat d'Alger.* Trad. Bianchi, p. 109, 1830.

civilisation ». Si Alger est devenue « une des villes les plus opulentes de la Méditerranée », c'est grâce surtout aux ressources de la Mitidja.

Combien ont porté à faux les prévisions pessimistes du général Duvivier : « Au delà du retranchement est l'infecte Mitidja. Nous la laisserons aux chacals, aux courses des bandits Arabes, et en domaine à la mort sans gloire. Des plaines telles que celles de la Mitidja sont des foyers de maladies et de mort. Les assainir ?... On n'y parviendra jamais ! [1] »

La Mitidja a été assainie, nos colons n'ont pas voulu la laisser aux chacals, ni nos soldats « aux courses des bandits arabes ».

Mais à quel prix cette transformation, cette résurrection ont-elles été accomplies ? Voilà ce que les générations présentes, qui n'ont plus qu'à cueillir les fruits, ne doivent pas oublier, ce que les générations futures ne devront jamais ignorer. Combien nous semblent vraies, à la fin de cette étude sur l'œuvre colonisatrice entreprise dans la Mitidja les paroles déjà citées de M. Steeg « Ce miracle a été réalisé par les Français, grâce à l'effort obstiné de générations successives décimées par la maladie, martyrisées par une terre ingrate et cruelle dont l'opiniâtreté préparait la féconde splendeur. »

Toute l'âme de ces colons de la Mitidja se réflète dans l'adresse qu'ils envoient à la France, par les voix du baron de Vialar, de de Tonnac, de Montaigu, de S^{t}-Guilhem, après la ruine de leurs fermes consommée en 1839 par les bandes d'Abd el Kader. « Les colons de la Mitidja sont disposés à risquer de nouveaux sacrifices, à courir de nouveaux dangers ; ils sont impatients du moment où ils pourront relever leurs ruines et rétablir leurs cultures. » Foi profonde en l'avenir de la colonisation, grand esprit de sacrifice, mépris absolu du danger, amour passionné de la terre et du travail, voilà de quels sentiments sont animés ces pionniers, l'avant-garde de la colonisation en Algérie.

L'exemple donné par ces colons de la Mitidja n'est-il pas un argument décisif contre ceux qui nient notre génie colonisateur ? Par leur esprit d'entreprise, par leur constance dans l'adversité, par leur labeur opiniâtre, par le sacrifice de leur santé, voire même de leur vie, ils ont posé les fondements de notre plus bel édifice colonial, jeté par delà la Méditerranée les bases d'une nouvelle France. C'est une page splendide, empreinte à la fois de simplicité et d'héroïsme, qu'ils ont ajoutée à notre histoire coloniale.

1. Duvivier. *Solution de la question de l'Algérie*, 1841, p. 117 et 127.

S'ils ont été à la peine, il est juste qu'ils soient aussi à l'honneur. Qu'on leur élève donc, à l'occasion du centenaire de la prise d'Alger, à Boufarik, dans le premier village fondé par la France au cœur de la plaine, un modeste monument rappelant simplement aux générations présentes et futures qu'ils ont bien mérité de la Patrie !

LES SOURCES

I. — SOURCES MANUSCRITES

Les sources manuscrites de l'histoire de la colonisation de la plaine de la Mitidja se trouvent dispersées aux Archives du Gouvernement général de l'Algérie à Alger, aux Archives Nationales à Paris, aux Archives de la Préfecture d'Alger, aux Archives historiques du Ministère de la Guerre. A ces sources essentielles, il faut joindre les archives communales et les archives privées.

Archives du Gouvernement Général. — Ce fonds, qui est des plus intéressants, renferme dans la série I L (villes et villages) des dossiers sur la fondation et les débuts de presque tous les centres de colonisation de la plaine et de nombreux dossiers spéciaux concernant les villages construits par des particuliers, les villages de colonisation maritime, l'émigration alsacienne et étrangère.

La série E (Correspondance des Commandants en chef et des Gouverneurs généraux) contient, pour la période de 1830 à 1848, une foule de renseignements sur les idées en matière de colonisation des commandants en chef et des gouverneurs généraux, sur leurs projets de colonisation ou sur ceux de leurs collaborateurs immédiats (Directeur de l'Intérieur, Intendant civil) et sur leur réalisation.

Les séries H (Service central des Affaires arabes. Correspondance) et HH (Service central des Affaires arabes. Registres de correspondance) sont à consulter sur les questions de sécurité et de rapports avec les indigènes, sur les différends provoqués par la constitution des périmètres de colonisation, sur les transactions immobilières, sur la main-d'œuvre, la mise en valeur du sol.

La série N (Travaux publics) renferme de copieux détails avec de nombreux plans dressés par le Service des ponts et chaussées sur les travaux d'hydraulique agricole, dessèchements, endiguements, irrigations, entrepris dans la plaine. Voir en particulier les cartons 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11 et 19.

La série 2 L (Périmètres de colonisation) renferme aussi quelques documents intéressants. Voir notamment les liasses 1, 2 et 3.

Archives nationales. La sous-série F 80 donne des renseignements complémentaires sur la colonisation officielle ou libre et comble les lacunes que présentent les Archives du Gouvernement général pour certaines périodes, notamment celle de 1848 à 1860.

Parmi les dossiers qui présentent le plus grand intérêt, il convient de citer entre autres les n^{os} 431-434 (rapports mensuels et trimestriels des préfets de 1849 à 1857) ; 1135, 1139, 1140, 1151 et 1152 relatifs à plusieurs centres de la plaine ; 1170-1175 (rapports des inspecteurs de colonisation) ; les nombreux dossiers concernant les colonies agricoles, notamment les n^{os} 1310, 1316, 1325, 1328, 1391, 1416, 1418, 1420, 1414, 1415, 1421. [1].

1. Pour de plus amples détails, voir notre ouvrage sur les Sources de l'Histoire de la Colonisation de l'Algérie dans les archives.

Archives de la Préfecture d'Alger. — Elles contiennent à la série K (colonisation) un grand nombre de dossiers intéressants sur la création et les débuts des centres de colonisation : Alma, Arba, Attatba, Beni Mered, Boufarik, Birtouta, Le Fondouk, Fort de l'Eau, Montebello, la Rassauta, la Reghaïa, Rovigo, S^{t}-Pierre-S^{t}-Paul (K 164, 165, 166, 3, 94, 188, 9, 10, 18, 51, 52, 35, 182, 183, 184, 185, 186, 37, 174, 175, 72, 111, 179, 180, 181, 229, 14, 5, 47, 71, 87, 80, 91, 110, 116, 172) ; colonies agricoles (K 72, 73, 173, 64) ; villages alsaciens-lorrains (K 153, 154, 155) ; villages maritimes (K 128, 129) ; sur les différents essais de culture, sur leurs résultats et leur développement (K 7, 8, 18 à 36, 43, 54, 60).

Archives historiques du Ministère de la Guerre. — Fonds Algérie. Département d'Alger. La correspondance échangée entre les commandants en chef et les Gouverneurs généraux est des plus instructives pour la période qui va de 1830 à 1858.

Collection de documents inédits sur l'Histoire de l'Algérie après 1830.

Par arrêté du 4 décembre 1910, le Gouverneur général de l'Algérie a institué une Commission chargée d'assurer la publication d'une « Collection de documents inédits sur l'histoire politique, militaire, administrative et la colonisation de l'Algérie après 1830 ».

Cette Commission a décidé que cette collection comprendrait deux sortes de publications : d'une part, la correspondance générale des commandants en chef de l'Armée d'Afrique et des Gouverneurs généraux ; d'autre part, des documents se rapportant à des sujets divers, négociations, épisodes de la conquête, etc.

Il semble inutile d'insister sur l'intérêt que présente la publication de ces documents pour l'histoire algérienne. Les documents publiés proviennent soit des Archives du Gouvernement général (série E, correspondance générale et série HH, correspondance avec les Arabes), soit surtout des Archives du Ministère de la Guerre.

Les volumes suivants ont déjà paru :

1re série. Correspondance générale.

I. Correspondance du duc de Rovigo, t. I, II, III et table (1914-20-21).
II. Correspondance du général Voirol. 1 vol. 1924.
III. Correspondance du général Drouet d'Erlon. 1 vol. 1926, par Esquer, arch. biblioth. du Gouv. Général.

2^{me} série. Documents divers.

I. Correspondance du capitaine Daumas, consul de Mascara (1837-1839).
II. Documents relatifs au traité de la Tafna (1837), par Yver, prof. à la Faculté des Lettres d'Alger.

En cours d'impression : Correspondance du général Damrémont.
En préparation : Correspondance du maréchal Clauzel.

Archives communales. — Elles ne contiennent que très rarement des documents remontant à la création des centres. Les délibérations des conseils municipaux valent d'être consultées ainsi que les documents relatifs à l'état civil.

Archives privées. — La correspondance des colons du début présenterait un vif intérêt, mais malheureusement elle a disparu en majeure partie. Celle qui a été publiée n'est guère abondante (de Vialar, Fortin d'Ivry, de Malglaive) et fragmentaire.

Le fonds Enfantin à la Bibliothèque de l'Arsenal contient quelques lettres intéressantes sur la colonisation sous Bugeaud.

Les registres des notaires donnent de précieuses indications sur les transactions immobilières, sur le régime foncier, sur les variations de la valeur des terres, etc.

II. — DOCUMENTS ET PUBLICATIONS OFFICIELS[1]

III. — OUVRAGES D'ENSEMBLE

Baudicour (L. de). *Histoire de la colonisation de l'Algérie.* Paris. Challamel. 1860. 584 p. C'est le seul ouvrage d'ensemble original qui ait été publié sur l'histoire de la colonisation de l'Algérie de 1830 à 1860. L'auteur, qui était en même temps colon et écrivain, nous donne de nombreux détails du plus haut intérêt sur l'histoire des colons libres avant 1839 ; il ne cache pas la profonde sympathie qu'il témoigne à ces ouvriers de la première heure et ne ménage pas ses critiques à l'égard de l'administration. Il nous décrit la dévastation de la Mitidja en 1839, les débuts de la colonisation officielle, la fondation des colonies agricoles, les nombreuses créations de centres de 1848 à 1860 et le développement de la colonisation privée à partir de 1842.

Pellissier de Reynaud, ancien capitaine d'état-major, chef du Bureau arabe d'Alger, consul de France à Malte, à Bagdad. *Annales algériennes.* Nouvelle édition revue, corrigée et continuée jusqu'à la chute d'Abd-el-Kader. Paris, Dumaine (Alger.Bastide). 1854. 3 vol. t. I, 478 p. t. II, 517, t. III, 535. (1re éd. en 1836-1839).

Les *Annales algériennes* sont une œuvre de premier ordre, la plus complète qui ait été écrite sur l'histoire de la conquête et de l'administration de l'Algérie pour la période qui va de 1830 à 1848. L'auteur a travaillé d'après ses propres souvenirs pour les faits dont il a été « témoin ou participant jusqu'en 1842 », puis d'après les « renseignements fournis par des correspondants nombreux et bien placés, enfin les documents officiels ». Les 43 livres qui composent ces Annales s'arrêtent à la chute d'Abd-el-Kader et sont suivis d'un appendice qui comporte notamment un résumé historique des événements politiques et militaires qui se sont produits en Algérie depuis la chute de l'Emir, d'un résumé de l'histoire de l'Algérie de 1848 à 1854 et d'un tableau général de la situation de l'Algérie en 1854.

Trumelet (colonel). *Une page de l'histoire de la colonisation algérienne. Boufarik.* Alger, Jourdan. 2e éd. 564 p. (1re éd. Blida, 1869, 310 p.). Cette monographie, qui porte sur la période de 1830 à 1887, est la plus complète qui ait été faite sur un centre de colonisation créé de toutes pièces par l'administration. Elle présente d'autant plus d'intérêt que ce centre a été fondé en pleine zône marécageuse, « au milieu d'une population ennemie, nombreuse, énergique, fanatique, impitoyable ». Le colonel Trumelet nous raconte avec force détails les luttes et les misères des colons de la première heure, qui vécurent « 7 années de guerre, de combats incessants » pendant lesquels le fusil avait « plus à faire que la pioche », puis la « période des misères sans gloire ; après la guerre avec le fusil, la guerre avec le sol », avec le climat meurtrier, et enfin la période suivante de prospérité et de développement agricole. (A propos de Boufarik, il raconte souvent, d'après les *Annales algériennes*, toute l'histoire de la conquête jusqu'au départ de Bugeaud).

Baudicour (L. de). *La colonisation de l'Algérie. Ses éléments*, Paris, 1856, 588 p.

Nettement. *Histoire de la conquête d'Alger, suivie du tableau de la conquête de l'Algérie* (1830-48) Paris, 1870 (1re éd. 1856).

1. Voir sur cette question notre étude sur les sources de l'histoire de la colonisation de l'Algérie.

Rousset. *Les commencements d'une conquête. L'Algérie de* 1830 *à* 1840. Paris, 2 vol. 1887.

Rousset. *La conquête de l'Algérie.* 1841-1857. Paris, 2 vol.

Wahl. *L'Algérie.* Paris, 4e éd. 1903, 454 p, mise à jour par Aug. Bernard. (1re éd. en 1883).

Piquet. *La colonisation française dans l'Afrique du Nord.* Paris, 1912, 538 p.

Peyerimhoff (de), directeur de l'agriculture, du commerce et de la colonisation. *Enquête sur les résultats de la colonisation officielle de* 1871 à 1895. Alger, 1906, 2 vol.

Dieuzaide. *Histoire de l'Algérie,* 1830-1878. Oran, 2 vol. 1880-82.

Fillias. *Histoire de la conquête et de la colonisation de l'Algérie* (1830-60). Paris, 1860, 456 p.

Leroy-Beaulieu (Paul), *L'Algérie et la Tunisie.* Paris. 1re éd. 1687, 2e 1897.

Gaffarel. *L'Algérie.* Paris, 1883, 708 p.

Behaghel. *L'Algérie, conquête et colonisation, religion et mœurs.* Paris, 1870. 380 p.

Reclus (Onésime). *Algérie et Tunisie.* Paris, 1909, 355 p.

Garrot. *Histoire générale de l'Algérie.* Alger, 1910, 1189 p.

Thureau-Dangin. *Histoire de la Monarchie de Juillet.* Paris. 1884-92. 7 vol. (pour les affaires d'Algérie v. t. V, VI, VII).

Demontès. *L'Algérie économique.* Alger. 1922-1923-1924, 3 vol. parus.

Rozet et Carette. *Algérie. L'Univers,* Paris, 1862, 347 p.

Gsell, Marçais et Yver. *Histoire de l'Algérie.* Paris. 1927.

IV. — PÉRIODIQUES

JOURNAUX. Parmi les journaux intéressant plus spécialement l'histoire de la colonisation, il faut signaler :

Le Moniteur algérien (1832-1858. Alger). Il reparaît de 1861 à 1878 sous le titre de Moniteur de l'Algérie.

L'Akhbar (à partir de juillet 1839. Alger).

L'Algérie. Paris. 1845-1847.

L'Atlas. (1849-1850).

La Colonisation. Alger, 1852.

Le Centre Algérien. Paris, 1852.

Le Centre Africain (depuis 1854, Paris) Transformé le 1er janvier 1858 en Moniteur de la colonisation.

La Mitidja (depuis 1859).

La Dépêche Algérienne (depuis 1884), l'Echo d'Alger (depuis 1911), L'Activité nord-africaine et coloniale (Paris. Hebdomadaire depuis 1921) sont à consulter pour les questions économiques.

REVUES. Annales de la colonisation algérienne par Peut Hipp. Bulletin mensuel de colonisation française et étrangère. Paris, 1852-1858, 14 vol. (Revue

pleine de renseignements intéressants. Nombreux articles sur les différentes cultures, vigne, tabac, coton, sériciculture, etc. Précis de l'histoire de la colonisation de l'Algérie dans le tome I).

Revue africaine. Recueil consacré aux intérêts matériels et moraux des possessions françaises en Afrique et au succès de la colonisation de l'Algérie. 1836-1838. (1er nº en août 1836. 191 p.).

L'Afrique Francaise. 1837-1838.

Revue agricole. 1840-1844.

Le Spectateur militaire, Paris.

La Revue africaine. Journal des travaux de la Société historique algérienne (à partir de 1856). Tables générales : I. 1856-1881 ; II. 1882-1921.

Gazette médicale de l'Algérie (à partir de 1856).

Bulletin de la Société des Agriculteurs d'Alger (à partir de 1857).

l'Algérie agricole, commerciale et industrielle. Recueil mensuel contenant des mémoires, des monographies et des renseignements de toutes sortes sur l'agriculture, la colonisation, le commerce et le développement de l'industrie algérienne. Publié sous la direction de A. Noirot. Paris. 3 vol. de 1859 à 1860. Continué par la Revue du monde colonial. t. 4 à 10 de 1861 à 1864.

l'Algérie agricole. Bulletin de la colonisation, d'agriculture, de viticulture, d'horticulture, d'économie rurale, Revue bi-mensuelle publiée sous les auspices du Comice agricole d'Alger (de 1868 à 1902).

Revue de l'Orient. 1843-46, 11 tomes. 1847-65. 16 tomes.

Revue agricole de l'Afrique du nord.

Bulletin agricole d'Algérie et de Tunisie (depuis 1894).

Comice agricole de Boufarik. Revue agricole et industrielle, paraissant tous les mois (depuis 1884).

Bulletin du syndicat des Viticulteurs du département d'Alger (depuis 1885. Mensuel).

Bulletin de la Chambre de commerce d'Alger. (depuis 1898).

L'Algérie nouvelle (de 1896 à 1901).

Bulletin de l'office du gouvernement général de l'Algérie (depuis 1896) Paris. Mensuel.

Revue de l'histoire des colonies françaises. (Table de 1913 à 1922).

L'Algérie médicale (depuis 1870).

Annales de l'institut Pasteur d'algérie (depuis 1901)

Archives des instituts Pasteur de l'Afrique du Nord (depuis 1921).

Bulletin de la société de géographie d'Alger et de l'Afrique du nord. (depuis 1896) trimestriel. Tables : I. 1896-1905. II. 1906-21.

Annales de Géographie. — Revue des Deux Mondes. — Revue de Paris *(passim)*.

V. — OUVRAGES SPÉCIAUX

CHAPITRE I

Aymard. *Etudes sur les irrigations de la Mitidja et les cours d'eau de l'Atlas.* Ann. des ponts et chaussées. Mém. et doc. 3e série. 1853.

Bernard (Aug.) et Ficheur. *Les régions naturelles de l'Algérie.* Ann. Géog. 1901.

Bourjot (Dr). *Géogénie du double massif du Sahel d'Alger.* Alger, 1879.

Delage. *Le Sahel d'Alger.* Montpellier.

Ficheur. *Excursions géologiques dans le massif de Blida.* Bull. Soc. Géol. France. 3e série. XXIV. 1896.

Ficheur. *Notices explicatives jointes à la carte géologique de l'Algérie au* 50.000e.

Flamant. *Notice sur l'hydraulique agricole.* Gouvt Général. Alger. (Exp. universelle de 1900).

Gauthier (E.-F.). *Structure de l'Algérie.* Paris, 1922.

Lamothe (Général de). *Les anciennes lignes de rivage du Sahel d'Alger et d'une partie de la côte algérienne.* Mém. Soc. Géol. France. 4e série. I. Mém. 6. 1911.

Pomel. *Description stratigraphique de l'Algérie.* Alger, 1890.

Service de la carte géologique (Gouvernement général de l'Algérie). *Documents sur l'hydrologie souterraine des différentes régions de l'Algérie.* (3 fasc. parus).

Vatonne. *Notice sur les sondages exécutés par le Service des Mines de la Province d'Alger sur le territoire du village de l'Oued el Alleug.* Ann. Mines. t. IX. 1866.

Ville. *Recherches sur les roches, les eaux et les gîtes minéraux des provinces d'Oran et d'Alger.* Paris, 1852.

Ville. *Notice sur les sondages exécutés dans le territoire civil de la province d'Alger pour la recherche des eaux jaillissantes.* Alger, 1866, 36 p.

Ville. *Notice sur les sondages exécutés sur le territoire civil de la province d'Alger pendant les années* 1860, 1861 et 1862. Ann. Mines, t. IV, p. 345 à 417.

Ville. *Notice sur les puits artésiens des provinces d'Alger, d'Oran et de Constantine.* Alger, 1876, 101 p.

Welsch. *Sur les différents étages pliocènes des environs d'Alger.* Bull. Soc. Géol. France. 13e série. XVI. p. 881-902.

Angot. *Etudes sur le climat de l'Algérie.* Ann. Bureau mét. Fr. 1881.

Franc. *Le climat de la Mitidja.* Bull. Soc. Géog. Alger. 1923.

Riviere. *Refroidissements nocturnes de l'air et du sol en Algérie, en Tunisie et au Maroc.* Paris. 1904.

Sambuc. *Recherches sur le climat d'Alger.* Toulon. 1897.

Thevenet *Essai de climatologie algérienne.* Alger, 1896.

CHAPITRE II[1]

Aucapitaine et Federmann. *Notice sur l'histoire et l'administration du beylik de Titteri.* Rev. Afric. 1865 p. 280-302.

Berbrugger. Nombreux articles publiés dans la *Rev. Afric.*

Berthezene (baron) *Dix-huit mois à Alger* ou *récit des évènements qui s'y sont passés depuis le 14 juin 1830 jusqu'à la fin de décembre 1831.* Montpellier. 1834. 305 p.

Cagnat. *L'armée romaine d'Afrique et l'occupation militaire de l'Afrique sous les empereurs.* Paris, 2e éd., 1912. 893 p.

Cat. *Essai sur la Province romaine de Maurétanie césarienne.* Paris, 314 p.

Solvet. *Description des pays du Maghreb.* Extrait et traduit de la Géographie d'Abou'l Féda. Paris, 1839.

Caze. *Notice sur Alger.* Paris, 1830. 38 p..

Clauzel. *Observations sur quelques actes de son gouvernement.* Paris, 163 p.

Desfontaines. *Voyages dans les Régences de Tunis et d'Alger.* Publiés par Dureau de la Malle. Paris. 1838. 2 vol.

Devoulx. *Tachrifat. Recueil de notes historiques sur l'administration de l'ancienne Régence d'Alger.* Alger, 1852. 99 p.

Diehl. *L'Afrique byzantine.* Paris, 1896.

Doublet. *Le musée d'Alger.* 1890.

Edrisi. *Description de l'Afrique et de l'Espagne*, éd. et trad. Dozy et de Goeje. Leyde. 1866.

El Bekri. *Description de l'Afrique septentrionale.* 2me éd. de Slame. Alger, 1911.

Gaillard. *Sur Alger.* Châlons-sur-Marne, 1837. 107 p.

Gsell. *Atlas archéologique de l'Algérie.* Textes et cartes. 1911.

Gsell. *Les monuments antiques de l'Algérie.* 2 vol. 1901.

Grammont. *Histoire d'Alger sous la domination turque* (1515-1830).

Haedo (Fray Diego de). *Topographie et histoire générale d'Alger.* Valladolid, 1612.

Henrichs. *Itinéraire du royaume d'Alger.* Toulon, 1830.

Ibn Khaldoun. *Histoire des Berbères*, trad. de Slane. 4 vol. Alger. 1852-1856, nouv. éd. par Casanova, prof. au Collège de France, t. I paru en 1915.

I. M. H. B. *Itinéraire du royaume d'Alger comprenant la description des villes, villages, bourgades*, etc., Toulon. 1830.

Kitab el Istibçar, éd. von Kremer. trad. Fagnan. 1899.

Laugier de Tassy. *Histoire du royaume d'Alger.* Amsterdam, 382 p.

Léon l'Africain. *Description de l'Afrique.* Trad. Temporal, éd. Scheffer. 3 vol. Paris, 1896.

Liskenne. *Coup d'œil sur la ville d'Alger et ses dépendances.* Paris, 1830.

1. V. Playfair. *A bibliography of Algeria from the expédition of Charles V in* 1541 *to* 1887. Suivi de : *Supplément to the bibliography of Algeria from the earliest times to* 1895. Londres, 1888 et 1898, 304 et 321 p. Tailliart. *L'Algérie dans la littérature française.* Essai de bibliographie méthodique et raisonnée jusqu'à l'année 1924. Paris Champion 1925, 466 p.

Marçais (G.) *Les Arabes en Berbérie du* XI^e^ *au* XIV^e^ *siècle.* Constantine 1913. 772 p.

Marmol-Caravajal. *Description générale de l'Afrique.* Grenade. 3 vol. 4573. Trad. Perrot d'Ablancourt. Paris, 1667. 3 vol.

Mercier (E.) *Histoire de l'Afrique septentrionale depuis les temps les plus reculés jusqu'à la conquête française.* Paris, 1888-1890. 3 vol.

Mesnage. *Le christianisme en Afrique.* Rev. Afric, 1913. p. 361 et suiv.

Montagne. *Physiologie morale et physique d'Alger.* 1833. Marseille, 335 p.

Perrot. *Esquisse topographique du royaume et de la ville d'Alger.* Paris, 94 p.

R. B. *Description de l'état d'Alger.* Metz. 1830.

Renaudot. *Alger, Tableau du royaume et de la ville d'Alger et de ses environs,* Paris, 1830, 183 p.

Rinn (C^t^). *Le royaume d'Alger sous le dernier dey.* Alger. 1 vol. extrait de la *Revue Afric.* de 1897-98-99.

Rozet, capitaine au corps royal d'état-major, attaché à l'armée d'Afrique. *Voyage dans la Régence d'Alger* ou *description du pays occupé par l'armée française en Afrique,* contenant des observations sur la géographie physique, la géologie, la météorologie etc. Paris, 1833. 3 vol. de 286, 326 et 439 p.

Shaler (William), consul général des Etats-Unis à Alger. *Sketches of Algiers.* Boston. 1826. Trad. franç. par Bianchi, secrétaire interprète du roi. Paris, 1830. 407 p.

Shaw (D^r^). *Voyage dans la Régence d'Alger* ou *description géographique, physique, philologique* etc, de cet Etat par le D^r^ Shaw, traduit de l'anglais avec de nombreuses augmentations, des notes géographiques et autres par Mac-Carthy. Paris, 1830. 407 p.

Toulotte (Mgr). *Géographie de l'Afrique chrétienne,* t. IV. Maurétanie. Paris, 1894. 417 p.

Trapani, ex-agent diplomatique résidant à Alger. *Alger tel qu'il est* ou *tableau statistique, moral et politique de cette Régence.* Paris, 1830.

Venture de Paradis. *Alger au* XVII^e^ *siècle.* Publié par Fagnan. Alger. 1898.

Vialar (baron de). *Simples faits exposés à la Réunion algérienne du 14 avril* 1835. Alger, 38 p.

Walsin-Esterhazy. *De la domination turque dans l'ancienne Régence d'Alger.* Paris. 1840. 327 p.

X. *Description de l'état d'Alger, de ses dépendances, de ses villes, principalement de ses ports.* Agen, 1830.

X. *Notice statistique et historique sur le royaume et la ville d'Alger.* Clermont-Ferrand, 1830.

X. *Du territoire et de la ville d'Alger,* Rev. des Deux Mondes. Janvier 1830.

Bleu. *La propriété des colons en Algérie,* 1894.

Dareste. *De la propriété en Algérie.* Paris, 1864.

Franque. *De la législation sur la propriété en Algérie.* Paris, 1848.

Lacoste. *Des concessions de terres de colonisation en Algérie.* Alger, 1885.

Laynaud. *Notice sur la propriété foncière en Algérie.* Alger, 1900.

Mercier. *La propriété foncière en Algérie.* Alger, 1898.

Pouyanne. *La propriété foncière en Algérie.* Alger, 1900. 1120 p.

Robe. *Essai sur l'histoire de la propriété en Algérie.* Bône, 1848.

Robe. *Etat actuel de la propriété immobilière en Algérie.* Alger, 1859.

Robe. *La propriété immobilière en Algérie.* Alger. 1875.

Robe. *Origine, formation et état actuel de la propriété en Algérie.* Paris, 1885.

Robe. *Les lois de la propriété immobilière en Algérie.* Alger, 1891.

Van Vollenhoven. *Le fellah algérien.* Alger, 1903.

Worms. *Recherches sur la constitution de la propriété territoriale dans les pays musulmans et subsidiairement en Algérie.* Paris, 1846.

CHAPITRES SUIVANTS.

1830. Allard. *Considérations sur la difficulté de coloniser Alger et sur les résultats probables de cette colonisation.* Paris, 80 p.

1831. Montagne. *Avantages pour la France de coloniser la Régence d'Alger.* Paris, 117 p.

Lacuée (le baron). *Opinion sur la colonisation d'Alger.* Agen, 95 p.

Volland (le baron). *Sur la colonisation d'Alger.* Paris, 4°.

1832. Loiseleur-Deslongchamps. *Rapport sur les cultures qu'il serait utile d'introduire ou de perfectionner dans la colonie d'Alger.* Publ. de la Soc. Hort., 32 p.

Rozet, capitaine au corps royal d'état-major, attaché à l'armée d'Afrique comme ingénieur-géographe. *Relation de la guerre d'Afrique pendant les années* 1830 *et* 1831. Paris, 2 vol. de 389 et de 415 p.

1833. Brossard (le général). *Mémoire présenté à M. le duc de Dalmatie sur les moyens d'assurer la sécurité du territoire de la colonie d'Alger.* Paris, 93 p.

Clauzel (le maréchal). *Nouvelles observations sur la colonisation d'Alger*, adressées à M. le Maréchal, Ministre de la Guerre, Président du Conseil. Paris, 43 p.

Courtiges. *Un mot sur les différents travaux proposés pour la défense de la plaine de la Mitidja.* Alger, 22 p.

Fouqueron. *Essai topographique et médical sur la Régence d'Alger.* 108 p.

Hamelin. *Notice sur Alger* par.., témoin oculaire. Paris, 28 p.

Pichon, conseiller d'Etat, ancien intendant civil d'Alger, *Alger sous la domination française, son état présent et son avenir.* Paris, 509 p.

1835. Genty de Bussy, conseiller d'Etat, ex-intendant civil de la Régence d'Alger. *De l'établissement des Français dans la Régence d'Alger et des moyens d'en assurer la prospérité*, suivi de pièces justificatives. 2 vol. (2e éd. en 1839).

Lacrouts, Président du tribunal de commerce d'Alger. *Notes sur Alger à l'occasion du budget pour l'année* 1836. Paris, 35 p.

Maillot (Dr). *Recherches sur les fièvres intermittentes du Nord de l'Afrique.* 48 p.

Vialar (baron de). *Appendice au rapport de M. Passy.* Paris, 11 p.

1836. Behaghel. *Guide à Alger. Alger et ses environs.* Alger, in-16.

Annales de la Société coloniale de l'Etat d'Alger. *Agriculture. Commerce. Industrie à Alger.* (Articles de Bonnafont, Jobert, Pharaon, Solvet). Alger, 80 p.

Erlon (comte d'). *Opinion sur ce qu'il convient de faire à Alger.* 8 p.

Pignel. *Guide du voyageur et du colon de Paris à Alger et dans l'Algérie.* Paris, 248 p.

Puckler-Muskau (Prince de). *Semilasso in Africa.* Munich et Stuttgart. Trad. fr. Paris, 3 vol. 1837.

Solvet. *Voyage à la Rassauta.* 14 avril 1836. Lettre à M. A. député. Paris, 27 p.

1837. Clauzel. *Explications du maréchal.* Paris, 198 p.

Desjobert. *La question d'Alger. Politique, colonisation, commerce.* Paris, 343 p.

Grand (capitaine). *Défense et occupation de la colonie d'Alger.* Paris, 60 p.

Saladin (Hubert), officier supérieur d'état-major. *Lettre sur la colonisation des possessions françaises dans le Nord de l'Afrique adressée au Directoire de la Confédération suisse.* Genève, 118 p.

1838. Blondel. *Nouvel aperçu sur l'Algérie.* Paris, 172 p.

Bugeaud. *De l'établissement des légions de colons militaires dans les possessions françaises du Nord de l'Afrique.* Paris, 60 p.

Desjobert, député. *L'Algérie en* 1838. Paris, 184 p.

Mir Mirski (Prince de). *Discours sur l'installation du comité organisateur de la Compagnie chrétienne pour la colonisation et la civilisation de l'Afrique.* Marseille.

1839. Bolle. *Souvenirs de l'Algérie.* Angoulême, 278 p.

Bonnafont (Dr). *Géographie médicale d'Alger et de ses environs.* Alger, 170 p.

Colonisation d'Alger. Recueil d'articles qui ont paru dans le *Nouveau Monde.* Paris.

Pelet de la Lozère. *Situation de l'Algérie à la fin de* 1838. (Dans le *Nouveau Monde*).

Rozey, Président de la Société coloniale. *Sur l'Algérie.* Mémoire adressé aux Chambres législatives. 32 p.

Rozey. *Cris de conscience de l'Algérie.* Paris, 443 p. (2e éd. en 1840).

1840. Baude (le baron). *L'Algérie.* Paris. 2 vol.

Blanqui, économiste, membre de l'Institut. *Algérie. Rapport sur la situation économique de nos possessions dans le Nord de l'Afrique.* Paris. 104 p.

Cury (capitaine). *Examen des systèmes de défense proposés par le général Rogniat, le commandant Saint-Hippolyte et le capitaine Leblanc de Prébois. Spectateur militaire.* No de mars.

Leblanc de Prébois, capitaine d'état-major. *Conditions essentielles du progrès en Algérie.* Paris. 92 p.

Leblanc de Prébois. *De la nécessité de substituer le gouvernement civil au gouvernement militaire pour le succès de la colonisation d'Alger.* Paris, 80 p.

Massias. *Moyen unique d'occuper, de coloniser et de conserver l'Algérie.* Strasbourg.

Letang (général de). *Des moyens d'assurer la domination française en Algérie.* Paris 304 p.

Les colons d'Alger a la France. *Domination générale, occupation progressive, gouvernement civil.* Marseille. 30 p.

Rogniat (général). *De la colonisation en Algérie et des fortifications propres à garantir les colons des incursions des tribus africaines.* Paris, 57 p.

Thomassy. *De la colonisation militaire en Algérie.* Paris, 20 p.

Saint-Hippolyte, chef d'escadron. *De l'Algérie. Système du duc de Rovigo en* 1832. *Moyens d'affermir nos possessions en* 1840. *Spectateur militaire,* février.

1841. Bavoux (Evariste). *Voyage politique et descriptif dans le Nord de l'Afrique.* Paris, 2 vol.
Duvivier (général). *Solution de la question algérienne.* Paris. 344 p.
Hericart de Thury. *Rapport sur le projet de colonisation.*
Ladmann (l'abbé), curé de Constantine. *Les fermes du Petit Atlas* ou *colonisasation du Nord de l'Afrique.* Paris, 192 p.
Wagner (Dr Moritz). *Reisen in der Regentschaft in den Jahren* 1836, 1837, 1838. Leipzig, 3 vol.

1842. Bugeaud. *L'Algérie. Des moyens de conserver et d'utiliser cette conquête.* Paris, 128 p.
Duvivier (général). *Quatorze observations sur le dernier mémoire du général Bugeaud.* Paris, 142 p.
Rozey. *Esquisse rapide et historique sur l'administration de l'Algérie depuis* 1830 *et sur la direction qu'y donne le général Bugeaud.* Marseille. 80 p.
Sabatault. *Notes sur la colonisation du Sahel et de la Mitidja.* Marseille. 22 p.

1843. Enfantin, membre de la Commission scientifique de l'Algérie. *Colonisation de l'Algérie.* Paris. 528 p.

1844. Desjobert. *L'Algérie en* 1844. Paris. 164 p.
Galibert. *L'Algérie ancienne et moderne.* Paris. 639 p.
Perier. *De l'infection palustre en Algérie.* Paris. 24 p.
Quetin. *Guide en Orient. Itinéraire scientifique, artistique et pittoresque.* Paris.
Lebeschu. *Culture du tabac en Algérie.* Alger, 19 p.
Rozey. *Mémoire de la Société coloniale au Conseil d'Etat.*
Trolliet (Dr). *Statistique médicale de la Province d'Alger.* Paris. 160 p.
Veuillot. *Les Français en Algérie. Souvenirs d'un voyage fait en* 1841. Tours. (10e édit. en 1853. 384 p).

1845. Berbrugger. *De la nécessité de coloniser le Cap Matifou.* 26 p.
Bodichon (Dr). *Considérations sur l'Algérie.* Paris. 150 p.
Finot (Dr), médecin en chef de l'hopital militaire de Blida. *Lettres médicales sur l'Algérie.* Blida. 113 p.
Fortin d'Ivry. *Excursions à Blida, Médéa, Constantine. Revue de l'Orient.* t. VII, p. 148 à 155.
Fortin d'Ivry. *L'Algérie. Son importance, sa colonisation.* Paris. 44 p.
Landmann (l'abbé). *Mémoire au Roi sur la colonisation de l'Algérie.* Paris. 71 p.
Moll, professeur d'agriculture au Conserrvatoire des Arts et Métiers. *Colonisation et agriculture de l'Algérie.* Paris. 2 vol.

1846. Bugeaud. *Quelques réflexions sur trois questions fondamentales de notre établissement en Algérie.* Paris. 36 p.
Desjobert. *L'Algérie en* 1846. Paris. 82 p.
Fortin d'Ivry. *Le domaine de la Reghaïa. Revue de l'Orient et de l'Algérie.* t. XI. p. 120.
Fortin d'Ivry. *Mélanges sur les cultures et la colonisation.* Même revue, t. XI, p. 118.
Instruction hygiénique *pour les colons récemment arrivés en Algérie.* Alger. 7 p.
Vialar (baron de). *Première lettre à M. le maréchal Bugeaud.* Alger. 15 p.

1847. Bonnal (de), *Algérie. Examen de la colonisation au point de vue pratique.* Paris. 78 p.

Bugeaud. *Observations de M. le Maréchal Gouverneur général sur le projet de colonisation présenté pour la province d'Oran par le Lieutenant général de Lamoricière.* Alger. 87 p.

Bugeaud. *De la colonisation en Algérie.* Paris. 95 p.

Brait. *Port dans la Mitidja, capitale nouvelle, assainissement de la plaine, avenir de la nouvelle France.* Toulon.

Cochut. *La colonisation de l'Algérie. Rev. des Deux Mondes.* 1er fév. 15 avril.

Desjobert. *Discours prononcé dans la discussion du projet de loi relatif aux crédits extraordinatres de l'Algérie.* Séances du 8 juin 1847. Paris. 23 p.

État général des immeubles appartenant à l'État en Algérie d'après les reconnaissances effectuées jusqu'au 31 décembre 1846. Paris. 609 p.

Fortin d'Ivry. *Algérie. Colonisation : cultures et essais de cultures à la Reghaïa.* Paris. 14 p.

Lacrouts. *Notes statistiques sur l'Algérie et considérations sur l'origine et les effets de la crise actuelle.* Alger. 56 p.

Loyer de la mettrie. *Biographie du colonel Marengo. Alger.* 32 p.

Mac-Carthy. *L'Algérie en* 1845 *et* 1846. *Revue de l'Orient, de l'Algérie et des colonies.* t. II. 2e série. p. 409 à 445.

Montrond (capitaine de) *Histoire de la conquête de l'Algérie.* 1830-1847. Paris. 2 vol.

Pellissier de Reynaud. *Quelques mots sur la colonisation militaire en Algérie.* Paris. 20 p.

Petrus Borel, inspecteur de colonisation. *Travaux exécutés à la Reghaïa de septembre* 1846 *à avril* 1847. Paris. 16 p.

Quetin. *Guide du voyageur en Algérie.* Paris. 157 p.

Tocqueville. *Deux rapports à la Chambre. Œuvres complètes.* t. IX.

1848. Baillet. *Réflexions sur l'Algérie et les moyens de contribuer à sa colonisation à l'aide de cultivateurs choisis dans le département de la Seine-Inférieure.* Paris. 193 p.

Bérard. *Indicateur général de l'Algérie.* Alger. 616 p. (2e éd. 1867).

Béquet. *L'Algérie en* 1848.

Fortin d'Ivry. *De la crise actuelle de l'Algérie et de sa fin, suivi de remarques sur la colonisation.* Paris. 36 p.

Larfeuil. *Guide du colon en Algérie.* Paris. 64 p.

Pascal. *Notice sur l'industrie de la soie.* Blida. 15 p.

1849. Bugeaud. *Les socialistes et le travail en commun.* Lyon. 2 p.

Jacquot (Dr) ex-chirurgien aide-major à l'armée de d'Afrique et Topin, *De la colonisation et de l'acclimatement en Algérie.* Paris. 124 p.

Nour. *Colonies algériennes.* Paris. 251 p.

Reybaud. *Rapport fait à M. le Ministre de la Guerre par la Commission d'Inspection des colonies agricoles de l'Algérie.* Paris. 75 p.

Société angevine. *Sur la création du village de Maine-et-Loire à la Rassauta.* Angers. 76 p.

1850. Dugat. *Précis historique et statistique des colonies agricoles établies en France et en Algérie.* Paris.

Duranton. *Instructions sur la culture du tabac.* Alger. 24 p.

Hardy. *Culture du nopal. Éducation de la cochenille en Algérie.* Paris 24 p.

Instruction *sur la culture du coton en Algérie.* Alger. 12 p.

Rapport *sur l'industrie séricicole en Algérie.* Alger. 15 p.

1851. Gauthier (Théophile). *Les Aïssaouas. Revue de Paris.* Nov.
Cotteloup (Dr). *Recherches sur la dysenterie du Nord de l'Afrique.* Paris. 145 p.
Martin et Foley. *Histoire statistique de la colonisation algérienne au point de vue du peuplement et de l'hygiène.* Paris. 356 p. (2e éd. en 1855.)

1852. Baillet. *Rapport de M. Baillet à ses cointéressés sur son voyage de 1852 en Algérie.* Rouen. 188 p.
Choppin. *Sur la culture de la canne à sucre.* Alger.

1853. Bussière. *Le maréchal Bugeaud et la colonisation de l'Algérie, récits, scènes et souvenirs de la vie coloniale en Afrique. Revue des Deux Mondes.* 1er nov.
Chanony. *Mémoire d'un voyage en Algérie.* Paris. 192 p.
Cœur de Roy. *Mémoire tendant à appeler le concours du Gouvernement et des administrations départementales pour l'exécution du projet d'établissement en Algérie de 86 colonies agricoles et industrielles sous la dénomination de colonies départementales.* Alger. 27 p.
Pernier. *Crédit agricole.* Paris. 39 p.
Quesnoy (Dr). *Topographie médicale de la Métidja.*
Sauclières. *Esquisse de la Province d'Alger.* Paris. 311 p.

1854. Delavigne, Mac Carthy, Ranc, Serpolet, Warnier. *Chemin de fer de l'Algérie par la ligne centrale du Tell.* Paris. 95 p.
Ducuing. *L'Algérie en 1854. Revue des Deux Mondes.* 15 sept.
Duval. *L'Algérie.* Tableau historique, descriptif et statistique de la colonie. Paris. 486 p. (2e éd. en 1859).

1855. Barbier. *Itinéraire historique et descriptif de l'Algérie.* Paris. 572 p.
Duval. *Tableau de l'Algérie.* Paris. 498 p.
Hardy. *Manuel du cultivateur de coton en Algérie.* Alger. 48 p.
Madeleine (H. de la). *Le comte Gaston Raousset-Boulbon, d'après ses papiers et sa correspondance.* Paris.
Roi, inspecteur de colonisation. *Instruction pratique sur la culture du cotonnier.* Alger. 15 p.

1856. Baillet. *Réflexions sur l'Algérie, l'Exposition universelle, le tissage à la main, les nouvelles machines pour l'agriculture et sur la nécessité de coloniser l'Algérie.* Paris, 87 p.
Bonnal. *Rapport à l'Empereur sur la colonisation de l'Algérie au point de vue pratique.* Paris.
Fabre (colonel Henri). *Souvenirs militaires d'Afrique.* Paris. 234 p.
Montagne. *La vérité sur les chemins de fer en Algérie.* Blida. 22 p.
Payn (Dr). *Note sur les sources chaudes salées d'Hammam-Melouane près Rovigo, précédée de considérations générales sur les eaux thermales de l'Algérie, suivie de réflexions sur la nécessité de transporter les eaux d'Hammam-Melouane à Rovigo* par le Dr Bertherand. Extrait de la *Gazette médicale de l'Algérie.* Alger. 36 p..
Vaillant. *Rapport adressé à l'Empereur par le maréchal Vaillant, Ministre de la Guerre sur la colonisation en Algérie.* (1855). Paris. 36 p.

1857. Dax (de). *Tracé du chemin de fer d'Alger à Oran.* Alger. 54 p.
Exposition *générale des produits agricoles de l'Algérie en* 1857. Alger. 44 p.
Montagne. *De la section du chemin de fer entre Alger et Blida.* Blida. 25 p.
Liautaud. *Note sur la culture du thé en Algérie. Bull. Soc. Agr.* Alger. p. 193.
Roi. *Concours de moissonneuses à Boufarik. Ibid.* p. 93.
Roi. *Rapport sur la culture du sorgho sucré pendant l'année* 1856. *Ibid.* p. 6.

Valmassée (de). *Note sur la découverte d'une source jaillissante à Maison Carrée. Ibid.* p. 91.

1858. Chassagnieux. *La sériciculture en Algérie.* Alger.
Concours *de bestiaux à Boufarik. Rapport du Jury. Bull. Soc. Agr.* Alger. p. 133.
Duvernois. *Les chemins de fer algériens.* Alger. 38 p.
Exposition permanente *d'Alger.* 97 p.
Montagne. *Un dernier mot sur le chemin de fer d'Alger à Blida.* Blida. 29 p.

1859. Brumauld (abbé). *Ben Aknoun et Boufarik, maisons d'apprentissage pour les jeunes Français destinés à la colonisation de l'Algérie.* Poitiers. 20 p.
Cardon. *Les chemins de fer d'Algérie.* Alger.
Duranton. *La culture du tabac en Algérie.* Alger. 82 p.
Fromentin. *Une année dans le Sahel.* Paris. Lévy. (1874. Lemerre).
Jourdan. *Projet de création d'une banque agricole et d'amortissement présenté au Conseil général de la Province d'Alger.* Alger.
Liautaud. *Des irrigations en Algérie. Bull. Soc. Agric.* Alger. p. 114, 131, 254.
Noirot. *Culture de la vigne en Algérie. Etude historique, statistique et géographique sur cette culture. L'Algérie agricole.* t. I. p. 13 et suiv.
Souviron. *De la culture du lin en Algérie. Ibid.* p. 192 et suiv.

1860. Giraudeau. *L'émigration allemande et l'Algérie.* Extrait de la *Revue contemporaine* du 30 sept.
Hérail. *Les institutions agricoles de l'Algérie.* Alger. 64 p.
Liautaud. *Des irrigations en Algérie. Bull. Soc. Agric.* p. 71-113.

1861. Rapport *de la Commission des Cotons sur les cultures des planteurs concurrents aux prix fondés par la Société Impériale d'Agriculture d'Alger. Bull. Soc. Agric.* Alger. p. 225 et suiv.

1862. Bourlier. *Guide pratique de la culture du lin en Algérie.* Alger. 31 p.
Exposition *générale des produits d'agriculture et des différentes industries agricoles à Alger en* 1862. Alger. 125 p.
Fillias. *Etat actuel de l'Algérie d'après les documents officiels.* Alger. 85 p.
L'Algérie *à l'Exposition universelle de Londres.* Alger. 2 vol. de 627 et 259 p.
Noirot. *Inauguration du chemin de fer d'Alger à Blida. Revue du Monde colonial.* t. VIII. p. 169.
Piesse. *Itinéraire historique et descriptif de l'Algérie.* Paris. 511 p.
Vallier. *Rapport sur les cotons de* 1861. *Bull. Soc. Agric.* Alger. p. 46.

1863. Desprez. *L'hiver en Algérie.* 320 p. (5e éd. en 1898).
Warnier (Dr). *L'Algérie devant le Sénat.* Paris. 183 p.

1864. Comice agricole de Blida. *Distribution des prix.* 1er mai. *Bull. Soc. Agric.* Alger.
Vallier. *La culture du coton dans le département d'Alger. Ibid.*

1865. Behaghel. *L'Algérie, histoire, géographie, hygiène, agriculture,* etc. Alger. 430 p.
Cosentino (le marquis). *L'Algérie en* 1865. *Coup d'œil d'un colonisateur.* Paris. 223 p.
Pharaon. *Voyage en Algérie de S. M. Napoléon III.* Paris. 96 p.
Saint Felix. *Le voyage de S. M. Napoléon III en Algérie.* Paris. 340 p.
Teissier. *Napoléon III en Algérie.* Paris. 326 p.

1866. Prévost-Paradol membre de l'Académie française. *La France nouvelle.* Paris. 423 p.

Thomas et Helfferich. *Projet d'un barrage-réservoir à créer sur l'oued Bou Roumi.* Alger. 41 p.
Warnier (Dr). *L'Algérie devant l'Empereur.* Paris. 321 p.

1867. Bérard. *Indicateur général de l'Algérie.* Alger. 627 p.
Bérard. *Description d'Alger et de ses environs.* Alger. 160 p.
Mac Carthy. *L'Algérie à l'exposition universelle de Paris.* Paris. 26 p.
Vincent et Collardot (docteurs). *Le choléra d'après les 9 épidémies qui ont régné à Alger depuis 1835 jusqu'en 1865.* Paris. 288p.

1868. Aymard. *Mémoire sur la pratique des arrosages en Algérie.* Alger. 35 p.

1869. Burzet (abbé). *Histoire des désastres de l'Algérie.* 1866, 1867, 1868. Sauterelles. Tremblement de terre. Choléra. Famine. Alger. 114 p.
Delfraisy. *L'orange de Blida par un ancien colon.* Blida. 44 p.
Trottier. *Notes sur l'eucalyptus et subsidiairement sur la nécessité du reboisement de l'Algérie.* Alger. 35 p.

1870. Alix (Dr). *Observations médicales en Algérie.* Paris. 312 p.
Enquete agricole. *Ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics.* Paris. 471 p.
Lambert. *Rapport d'ensemble sur les travaux de la Commission de colonisation et d'émigration de la province d'Alger.* Alger. 49 p.

1871. Thomas. *Les barrages-réservoirs de la Mitidja. Barrage de l'oued el Hamiz.* Alger, 24 p.
Lambert. *Rapport sur les travaux d'ensemble de la Commission de colonisation. Bull. Soc. Agric.* Alger.

1893. Thomas. *Irrigations de l'est de la Mitidja. Barrage-réservoir de l'oued el Hamiz. 5me rapport adressé à M. le comte de Gueydon, Gouverneur général de l'Algérie au sujet de l'organisation du syndicat de l'oued el Hamiz.* Alger. 7 p.

1875. Randon. *Mémoires du maréchal Randon.* Paris. t. I. 526 p. 1875. t. II. 338 p. 1877.

1876. Bertherand (Dr). *L'eucalyptus au point de vue de l'hygiène en Algérie.* Alger.
Fabre-Massias (colonel). *L'Algérie en 1840-1848. Souvenirs militaires.* Paris. 244 p.
Fourrier. *Blida par un de ses enfants.* Blida. 114 p.
L'Exposition *d'Alger de 1876.* Alger. 242 p.
Loizillon. *L'Algérie pratique.* Alger. 160 p.
Trottier. *Rôle de l'eucalyptus en Algérie.* Alger.
Ville. *Notice sur les puits artésiens des provinces d'Alger et de Constantine.* Alger. 101 p.

1877. Certeux. *Guide du planteur d'eucalyptus.* Alger.
Grad. *Les irrigations et les barrages-réservoirs de l'Algérie et de l'Espagne.*

1878. Coup d'œil *sur l'histoire de la colonisation de 1830 à 1877.* Publié par le Gouvernement général à l'occasion de l'Exposition universelle de Paris.
Fillias. *Dictionnaire des communes, villes et villages de l'Algérie.* Alger. 144 p.
Hardy. *L'Algérie agronomique à l'Exposition universelle.* Alger. 32 p.
Marès. *Histoire des progrès de l'agriculture en Algérie.* Alger. 56 p.
Neveu-Dorotrie. *Notice sur les travaux publics de l'Algérie.* Alger. 45 p.

1879. Dalles. *Alger, Boufarik, Blida et leurs environs.* Alger. 246 p.
Comice agricole d'Alger. *Topographie agricole. Etat de l'agriculture algérienne.* 1878-1879. Alger. 188 p.

Piesse. Coll. des guides Joanne. *Itinéraire de l'Algérie, de la Tunisie et de Tanger.* Paris. 546 p.
Thomas. *Barrage-réservoir de l'oued el Hamiz.* Alger. 15 p.
Trabut (Dr). *Étude critique sur les fièvres de l'Algérie. Bull. Assoc.* Alger. p. I à 78.

1880. Bonnafont (Dr). *Douze ans en Algérie.* Paris. 380 p.
Gudin. *Chemin de fer de la Mitidja et du Sahel.* Alger. 22 p.
Ricoux. *Démographie figurée de l'Algérie.* Alger. 304 p.
Tchihatcheff, correspondant de l'Institut de France. *Espagne, Algérie. Tunisie. Lettres à Michel Chevalier, avec une carte de l'Algérie.* Paris. 1880. 594 p.

1881. Ideville (comte d'). *Le maréchal Bugeaud d'après sa correspondance intime et des documents inédits.* Paris. 3 vol.
Gouverneur. *Un mois en Algérie.* Nogent le Rotrou. 112 p.
Piesse. *Itinéraire de l'Algérie, de Tunis et de Tanger.* Paris.

1882. Lecq. *Le domaine des Sources* (Oued el Alleug). Alger. 69 p.

1883. Gouvt-général. *L'hydraulique agricole en Algérie.* Alger.

1884. Lambert (abbé). *A travers l'Algérie.* Paris. 386 p.
Pulligny (vicomte de). *Six semaines en Algérie.* Paris.
Roches. *Trente-deux ans à travers l'Islam* (1832-1864). Paris. 2 vol. t. I. 1884. 508 p. t. II. 1885. 503 p.
Thomas. *Les entreprises d'irrigation en Algérie.* Alger. 37 p.

1885. Annuaire vinicole et agricole *de l'Algérie.* Alger.
Bert. *Etude hydrologique du bassin de l'oued el Hamiz.* Alger.
Hamel. *Les chemins de fer algériens.* Paris. 116 p.
Ney. *Le commerce des oranges en Algérie.* Alger. 22 p.
Renaud. *De Blida à Bône par Alger et Constantine. Rev. Géog. Intern.*

1887. Fallot. *Par delà la Méditerranée.* Paris. 307 p.
Joly. *Note sur les orangeries et les irrigations de Blida.* Paris. 19 p.
Piesse. Coll. des guides Joanne. *Algérie et Tunisie.* Paris. 492 p.
Sainte-Phalle. *La viticulture et la vinification en Algérie.* Paris. 308 p.
Trumelet (colonel). *Blida. Récits selon la légende, la tradition et l'histoire.* Alger. 2 vol.
Vignon, maître des requêtes au Conseil d'Etat, prof. à l'Ecole coloniale. *La France dans l'Afrique du Nord. Algérie et Tunisie.* Paris. 290 p.

1888. Exposé *des travaux de la Chambre de Commerce d'Alger.* 174 p. (années 1887-1888-1889).
Galmiche. *Les sauterelles en* 1844. Paris.
Imbert. *Quatre mois au Sahel.* Paris. 271 p.
Viré. *En Algérie.* Paris.

1889. Chapelle (de la). *De la colonisation en Algérie.* Alger. 30 p.
Faucon. *Le livre d'or de l'Algérie.* Paris. 671 p.
Laurès. *L'invasion des sauterelles en* 1866, *leur origine d'après les Arabes, leurs mœurs, leur développement et les moyens de destruction employés.* Alger. 16 p.

1890. Bernard. *L'Algérie et ses vins* (2e partie. Alger). Paris Bordeaux. 244 p.
Bouchon-Brandely, Inspecteur général des Pêches maritimes, et Berthoule, secrétaire général de la Société naturelle d'acclimatation. *Rapport au Ministre de la Marine sur les pêches maritimes en Algérie et en Tunisie. Mon. Off.*. 22 et 23 oct.

1891. Allen Grant. *Algiers.* 2 vol.
Borde, maire de l'Arba. *Les sauterelles. Invasion de* 1891. *Défense rationnelle et pratique.* Alger. 220 *p.*
Guyon (Dr). *L'invasion des sauterelles de* 1845-1846. *L'Algérie agricole,* p. 821 et suiv.
Lestage (Dr). *Les acridiens,* 1891. Blida.
L'invasion des sauterelles *en* 1891. *Rapport sur l'organisation de la lutte dans le département d'Alger.* Alger. 79 p.
Rinn (commandant). *Histoire de l'insurrection de* 1871 *en Algérie.* Alger. 671 p.
Coureau. *Les chemins de fer d'Algérie et de Tunisie.* Alger. 672 p.

1892. Burdeau, député, ancien ministre. *L'Algérie en* 1891. *Rapport et discours.* Paris. 406 p.
Galens. *Marche de la colonisation algérienne depuis la conquête.* Alger. 47 p.
Rosier. *Souvenirs d'Algérie.* Paris. 323 p.

1893. Lefort. *Voyage en Algérie. Alger. Blida. Les gorges de la Chiffa.* Fontenay aux Roses. 141 p.
Piesse. Coll. des guides Joanne. *Algérie et Tunisie.* Paris. 429 p.
Station balnéaire de Fort de l'Eau. *Fort de l'Eau et son avenir comme station balnéaire maritime d'été.* Alger 16 p.

1894. Hanric, ingénieur des Ponts et Chaussées. *Barrage-réservoir du Hamiz.* Alger, 267 p.
Société d'Agriculture d'Alger. *Rapport sur le concours des fouloirs pressoirs, fouloirs égrappoirs et des réfrigérants. L'Algérie agricole.* p. 819-825.

1895. Lecq inspecteur de l'agriculture. *Les vins de l'Algérie.* Avec le concours de MM. Turlin. Dugast, F. Saliba, Flamand et Accardo. Alger. 147 p.
Kunckel d'Herculais. *Les acridiens en Algérie.* 3 forts volumes avec une table. 1893-1895.

1898. Aumerat. conseiller général d'Alger. *Souvenirs algériens.* Blida. 432 p.
Bernard (Aug.). *La colonisation maritime en Algérie. L'Algérie nouvelle.*
Rouanet. *La vinification et la viniculture en Algérie.* Paris.

1899. Bernard (Aug.) *Les chemins de fer en Algérie.*
Mans. *Notice sur la nappe artésienne du bassin inférieur de l'Harrach et sur les divers sondages exécutés dans ce bassin.* Alger.

1900. Bertrand. *La viticulture et la vinification en Algérie.* (Expos. univ.).
Cat. *Biographies algériennes. Colons, fonctionnaires, savants, commerçants, industriels.* Alger (sans date) 249 p.
Cazenave, sous-chef de bureau au Gouvernement général. *La colonisation en Algérie.* (Expos. univ.) Alger. 132 p.
Dugast. *Agrologie de l'Algérie.* (Expos. Univ.). Alger.
Flamant. *Notice sur l'hydraulique agricole en Algérie.* (Expos. Univ.).
Forestier. *Notice sur les chemins de fer algériens.* (Expos. Univ.).
Rivière et Lecq. *Manuel pratique de l'agriculteur algérien.*
Flamant. *Tableau des entreprises d'irrigation fonctionnant en Algérie.* (Expos. Univ).
Garrot. *La colonisation maritime en Algérie.* Alger. 1900.

1901. Rouire (Dr). *Les colons de l'Algérie. Rev. des Deux Mondes.* 15 sept et 15 oct.

1902. Bonnard. *Pêches côtières et colonisation maritime en Algérie.* (Thèse).
Brunhes. *L'irrigation dans la péninsule ibérique et dans l'Afrique du Nord.* Paris. 518 p.
Jaïs. *La Banque de l'Algérie et le crédit agricole.*

1903. Angelini. *Le livre d'or des colons algériens.* Alger. 83 p.
Jacqueton, Bernard (Aug.) et Gsell (St.). *Algérie. Tunisie.* Coll. des Guides Joanne. Paris. 428 p.
Philippart. *Contribution à l'étude du crédit agricole en Algérie.*

1904. Demontès. *Le général Clauzel. Un colonisateur. Son premier gouvernement* (août 1830-fév. 1831). *Bull. Soc. Géog.* Alger. p. 91-150.
Moreau et Soulié. *Essai sur la répartition du paludisme en Algérie.* Alger.
Roches. *Dix ans à travers l'Islam.* Paris. Perrin. 560 p. (réédition de *Trente-deux ans à travers l'Islam.* 1884-1885).

1905. Hauser (Henri). *Esquisses algériennes.* Biblioth. de la France coloniale moderne. Paris. 31 p.
Yver, professeur à la Fac. Lettres d'Alger. *La Commission d'Afrique* (7 juillet-12 décembre 1833). Alger. 64 p.

1906. Delorme. *Le commerce algérien.* Paris. 2 vol.
Demontès. *Le peuple algérien.* Alger. 619 p.
Gouvernement général. *Notice sur les routes, les ports, l'hydraulique agricole.*
Trabut et Marès. *L'Algérie agricole en* 1906. Alger.

1907. Demontès *Le général Voirol et la Commission d'enquête de* 1832. *Bull. Soc. Géog.* Alger. t. XII. p. 79-87.

1908. Castet. *Les primeurs en Algérie.* Alger.
Dominique. *Un gouverneur général de l'Algérie, l'amiral de Gueydon.* Alger. 563 p.
Gondolf. *Le tabac en Algérie.* Alger.

1909. Bernard (Aug.) *Irrigations en Algérie et Tunisie* (dans les différents systèmes d'irrigation. t. IV. Algérie-Tunisie) Biblioth. col. intern. 7e série.
Culture de l'oranger *en Algérie. Bull. Soc. Agric.* Alger. p. 116 (V. 1906. p. 212, 1907 p. 168).
Rouire (Dr). *Les indigènes algériens. Revue des Deux Mondes.*
Peytral, instituteur. *Monographie de la commune d'Oued el Alleug.* Alger. 175 p.
Malglaive (de). *Un directeur de colonie agricole, le capitaine de Malglaive.* Versailles.
Sansonetti. *Fort de l'Eau. Bull. Soc. Géog.* Alger. p. 52-319.

1910. Gouvernement général. *Tableau des jaugeages effectués en Algérie de* 1901 *à* 1910.
Marès. *La coopération en viticulture dans le département d'Alger.*
Reconstitution *du vignoble dans le département d'Alger. Bull. Soc. Agric.* Alger. (V. aussi *Ibid.* mars 1911).

1911. Brunel. *Le coton en Algérie.*
Girod de l'Ain. *Le maréchal Valée.*
Pasquier-Bronde. *Les associations agricoles en Algérie.*
Sansonetti. *Un colonisateur. Le baron de Vialar. Bull. Soc. Géog.* Alger. p. 161-177.

1912. Aynard. *L'œuvre française en Algérie.* Paris. 357 p.
Esquer. *Les débuts de l'administration civile à Alger, le personnel.* Alger. 18 p. (*Rev. afr.* t. 56 p. 301-338).

Jolivet. *La culture du géranium rosat. Rev. Agric.*
Gouvernement général de l'Algérie. Direction des Travaux publics et des Mines. *Tableau des entreprises d'irrigation fonctionnant en Algérie au* 31 *décembre* 1910. Alger.

1913. Bernard (M. Ant.) *Les chemins de fer algériens.* Alger.
Daudet (Alph.) *Lettres de mon moulin,* éd. défin. Paris. Charpentier. 332 p.
Ducellier. *Le géranium rosat en Algérie.* Alger. 40 p.
Pawloski. *Une enquête en Algérie. L'Algérie économique.* Paris. 200 p.

1914. Gouvernement général. Direction des Travaux publics et des Mines. *Tableau général des usines sur cours d'eau fonctionnant en Algérie au* 31 décembre 1910.
Rivière et Lecq. *Traité pratique d'agriculture pour le Nord de l'Afrique. Algérie. Tunisie. Maroc. Tripolitaine.* Paris. 1090 p.

1917. Demontès. *Les préventions du général Berthezène contre la colonisation de l'Algérie.* Paris. 311 p.
Demontès. *La colonisation militaire sous Bugeaud.* Paris. 634 p.

1918. Demontès. *Le maréchal Bugeaud et l'agriculture algérienne. Bull. Soc. Géog.* Alger.

1919. Ducellier. *La culture du lin dans le nord de l'Afrique.* Alger. broch.
Geoffroy St-Hilaire, vétérinaire. *L'élevage dans l'Afrique du Nord.* Paris. 530 p.

1921. Mélia (Jean). *La ville blanche, Alger et son département.* Paris. 324 p.

1922. Gouvernement général. Brochures diverses. (*Les vins d'Algérie, les céréales. Les légumes et primeurs. La colonisation en Algérie de* 1830 *à* 1921) publiées à l'occasion de l'Exposition coloniale de Marseille par la Direction de l'Agriculture, du Commerce et de la colonisation.

1923. Bugeaud. *Lettres inédites du maréchal... colligées et annotées par M. le capitaine Tottet et publiées par Mlle Feray-Bugeaud d'Isly.* Paris. 413 p.

1924. Ducellier. *Le tabac en Algérie.* Alger.
La lutte *contre l'eudémis en Algérie. Rev. Agric. Afriq. N.* 29 février.
Le pou rouge *en Algérie. Ibid.* 4 avril.
La sériciculture *en Algérie. Ibid.* Nov.
Pourcher. *Souvenirs et impressions.*
Valet. *L'Afrique du Nord devant le Parlement au* xixe *siècle* (1828-1838. 1880-1881). *Etude d'histoire parlementaire et de politique coloniale.* Paris. 256 p.

1925. Fabre. *Procédés modernes de vinification en Algérie et dans les pays chauds.* 5e éd. 316 p.
Passeron. *Les grandes Sociétés et la colonisation dans l'Afrique du Nord.* Alger. 346 p.
Les invasions *de stauronautes marocains en Algérie en* 1925 et *les procédés modernes de lutte contre les acridiens. Rev. Agric. Afriq. Nord.*
Violard. *Les villages algériens.* Alger. 2 broch. 1925-1926.
La lutte *contre l'eudémis en Algérie en* 1924-1925. *Annuaire de l'agriculture et des industries agricoles de l'Afrique du Nord.*
Soulié. *La vie et la mort du comte de Raousset-Boulbon.* Paris.
Tailliart, vice-recteur de l'Académie d'Alger. *L'Algérie dans la littérature française.* Paris. 466 p.

1926. Le livre d'or *du département d'Alger.* Alger. Fontana.

INDEX ALPHABÉTIQUE

A

Abd el Kader, 158, 179, 180, 181, 187, 206, 208, 214, 215, 227, 231, 407, 419, 704.
Abd el Kader (pic), 3.
Abou Hammou, 50, 51.
Abou Zaian, 50.
Abziza, 270, 318, 479, 488, 628.
Achelen (oued), 39.
Adjebi, 53.
Adjous, 592, 600.
Aga (haouch ou ferme), voir *El Aga*.
Agar (oued), 160.
Aicha, 40, 166.
Ain Beida, 10, 432, 433, 554.
Ain Benian, 304, 367, 381, 552.
Ain Kata, 432.
Ain Khadra, 578.
Ain Khala, 10.
Ain Sultan, 367, 380, 381.
Ain Taya, 10, 11, 382, 401, 431, 432, 433, 434, 435, 447, 486, 520, 521, 553, 554, 556, 559, 561, 575, 612, 631, 632, 637, 652, 656, 677, 683, 699.
Aissous (h.), 183, 184, 190, 201, 202.
Ajaccio, 556.
Akra (o.), 40.
Aleria, 194.
Allard, 86.
Allegro, 119.
Alleug (o.), v. *El Alleug*.
Alma, 382, 432, 441, 442, 443, 447, 492, 494, 500, 520, 539, 544, 545, 546, 548, 549, 607, 608, 614, 615, 617, 622, 624, 628, 629, 631, 632, 642, 656, 669, 671, 680, 698.
Amaroua, 101, 106, 179.
Amat, 605.
Ameur el Ain (o.), 43, 49.
Ameur el Ain (village), 3, 4, 5, 25, 43, 367, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 384, 427, 489, 490, 517, 523, 541, 605, 612, 614, 615, 617, 620, 624, 629, 632, 648, 656, 664, 680, 684, 690, 691, 696.
Amroussa, v. *Bou Amroussa*.
Arabadj, 384.
Arba, 4, 7, 53, 176, 191, 196, 197, 198, 199, 202, 206, 211, 214, 221, 234, 235, 255, 271, 321, 322, 323, 324, 382, 383, 384, 385, 388, 389, 390, 391, 429, 445, 446, 447, 451, 480, 484, 486, 492, 506, 508, 511, 512, 516, 517, 518, 520, 539, 542, 543, 545, 596, 611, 613, 614, 617, 621, 628, 629, 632, 642, 652, 656, 667, 673, 677, 683, 684, 686, 687, 698.
Arbatache (o.), 42, 550, 639.
Aribs, 65, 122, 123, 147, 158, 168, 171, 184, 190, 199, 200, 291, 293, 308, 395, 396, 402, 405, 575.
Arlès-Dufour, 582, 583, 584, 585, 586, 637, 684.
Arroua, v. *Harroua*.
Arzeu, 128.
Attatba, 36, 49, 382, 450, 529, 531, 532, 533, 535, 536, 586, 603, 604, 607, 609, 615, 617, 620, 628, 629, 634, 656, 680, 695.
Aumale, 324, 385, 628, 629.
Aumale (duc d'), 382.
Aurès, 405.
Aurelles de Paladines, 591.
Averseng, 691.
Aymard, 31, 34, 639.
Aymeric, 600, 601.
Azeffoun, 610.

B

Baali (o.), 274.
Baba Ali (f.), 7, 10, 41, 53, 89, 104, 158, 190, 194, 196, 201, 209, 312, 325, 326, 327, 488, 587, 588.
Baba Hassen, 233.
Baba Mohammed, 56.
Bab Azoun, 92, 94, 286.
Bacha (f.), 41.
Bar (de), 255, 256, 407.
Baraki (f.), 7, 10, 41, 176, 201, 209, 479, 622.
Barberousse, 51.
Barbet, 543.
Barge (f.), 369.
Barlette, 596.
Barrachin, 93.
Bastia, 556.
Bastide, 480, 481, 484.

Baudens, 106, 146, 176, 502.
Baudicour (de), 147.
Becquet, 349.
Bedeau, 407.
Beida (o.), 39.
Bel Aga (f.), 385.
Bel Eudja, 320.
Belfort, 544.
Ben Abed, 454, 455.
Ben Aicha, 170.
Ben Aida, 599.
Ben Aknoun, 454.
Ben Ali Bey, 587, 588.
Ben Ammam, 329.
Ben Bernou, 54, 320, 420, 421, 422, 423, 489, 514, 582, 583.
Ben Chaban, 319.
Ben Chenouf, 190, 201, 209.
Ben Cherif, 318.
Ben Daly Bey, 47, 53, 320, 479, 488, 595.
Ben Djelal, 190.
Bénéjean, 596, 602.
Ben Ghazi, 328.
Ben Hassen, 53.
Ben Hini, 268.
Beni Aza (o.), 39, 251, 317, 641.
Beni Azoun, 408, 461, 473.
Beni Djaad, 53.
Bebi Djab, 182.
Beni Flissa, 63.
Beni Hellal, 55.
Beni Hourli, 53.
Beni Kelali, 61.
Beni Khelil, 39, 52, 53, 54, 62, 63, 72, 110, 111, 117, 118, 119, 121, 123, 128, 142, 144, 145, 149, 150, 179, 181, 188, 285, 289, 318, 330, 566.
Beni Kima, 274.
Beni Menad, 42, 63, 227, 285, 364.
Beni Menasser, 55.
Beni Mered (village), 179, 180, 226, 234, 236, 237, 238, 240, 241, 242, 243, 244, 246, 247, 253, 274, 286, 289, 321, 322, 323, 325, 336, 341, 353, 360, 416, 424, 463, 465, 502, 513, 515, 520, 523, 524, 536, 581, 609, 617, 624, 628, 641, 652, 656, 691, 697.
Beni Mered (f.), 141, 159, 201, 239.
Beni Mered (o.), 34, 39.
Beni Messaoud, 285.
Beni Missera, 285.
Beni Moussa, 52, 53, 62, 70, 71, 73, 99, 105, 110, 118, 121, 123, 142, 150, 179, 181, 183, 184, 188, 190, 193, 202, 235, 280, 312, 322, 334, 336, 338, 341, 405, 502.
Beni Mouzaia, 63, 285.
Beni Salah, 63, 65, 122, 188, 227, 280, 285, 461, 573.
Ben Kaila, 479, 484.
Ben Kandoura, 190.
Ben Khelil (f.), 64, 122, 270, 635.
Ben Koula, 319, 479, 483.
Ben Maida, 61.
Ben Maidi, 201, 202.
Nen Naçof, 445, 479, 599.
Ben Nouarlous, 190, 193, 199, 200, 201, 207, 334, 595.
Ben Nouail, 479.
Ben Omar, 119, 120, 121.
Ben Sahri, 317, 318.
Ben Salah, 64, 270, 479.
Ben Sanoun, 39.
Ben Sara, 581.
Ben Seman, 53, 190, 193, 198, 200, 210, 211, 428.
Ben Sliman, 190, 280.
Ben Smati, 190.
Ben Taiba, 270, 319, 479.
Ben Youssef, 53, 430, 479, 596.
Ben Zamoun, 63, 87, 101, 179.
Ben Zara, 579.
Beb Zecry, 122, 123, 147.
Ben Zerga, 53, 147, 170.
Berbessa, 12, 49, 382, 427, 629, 641.
Berbrugger, 43, 432.
Bereg (o.), 322.
Bernadet, 71, 121.
Bernard (baron), 192.
Bernardi, 603, 604.
Bernelle, 138.
Berteaux, 650.
Berthezène (baron de), 67, 69, 72, 79, 87, 88 90, 91, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 101, 106.
Berthois (général), 218, 224, 225.
Bey el Gharb (f.), 193, 200, 236, 306, 425.
Billon, 480, 481, 482, 485.
Birkadem, 110, 130, 195, 198, 220, 233, 306, 324, 398, 425, 678.
Birmandreis, 130, 678.
Birtouta, 4, 12, 41, 68, 130, 196, 201, 235, 321, 325, 327, 328, 329, 330, 382, 425, 426, 427, 515, 520, 602, 611, 615, 617, 620, 641, 656, 680, 681, 682, 692, 695.
Biskra, 101.
Bizerte, 11.
Blachette, 598.
Blanc, 332, 371.
Blandan, 225, 226, 697.
Blangini, 359, 475.
Blanqui, 187, 190, 194, 337.
Blida, 3, 4, 5, 6, 9, 13, 14, 15, 18, 19, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 33, 34, 42, 52, 54, 55, 56, 57, 59, 60, 61, 65, 66, 71, 73, 84, 89, 101, 110, 111, 119, 126, 128, 129, 130, 140, 149, 156, 159, 165, 178, 179, 180, 181, 187, 189, 192, 196, 197, 198, 199, 200, 208, 214, 215, 217, 219, 225, 234, 235, 237, 239, 243, 247, 248, 249, 251, 252, 253,

255, 270, 271, 274, 275, 276, 277, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 302, 306, 312, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 324, 325, 336, 340, 341, 342, 345, 346, 357, 379, 385, 419, 424, 425, 449, 458, 461, 475, 489, 490, 500, 502, 503, 506, 510, 511, 514, 515, 516, 518, 519, 520, 521, 534, 539, 540, 542, 543, 563, 566, 580, 586, 610, 611, 612, 613, 614, 617, 618, 620, 624, 628, 629, 630, 631, 632, 638, 641, 643, 645, 652, 656, 660, 667, 668, 671, 673, 674, 676, 680, 682, 683, 685, 686, 687, 689, 690, 691, 692, 693, 696, 701.
Blondel, 163, 247, 248, 259, 405, 407, 429.
Boanne, 383, 384.
Boghar, 407, 538.
Boghari, 628.
Bondurand, 91.
Bone, 82, 83, 106, 128, 178.
Bonnant, 482.
Bonnemain, 378, 533, 536, 581.
Bonnet, 128, 130.
Bonnevialle, 104, 106, 147, 201.
Bordj Menaiel, 542.
Borely la Sapie, 201, 236, 311, 328, 329, 454, 483, 502, 504, 508, 509, 512, 534, 536, 589, 673, 696, 698.
Boselli, 275, 471.
Bou Allouan, 36, 227.
Bou Amrous, 216, 275, 318, 319.
Bou Amroussa, 324, 336, 502, 590, 591, 600, 601.
Bou Ardoun, 5, 42, 360.
Bou Aroua (o.), 39.
Bou Chemla, 6, 39, 188, 208, 269, 318, 464, 500, 620.
Boucheroua, 408.
Bouchmach, 274.
Bouchouaou, 37.
Boudouaou, 3, 9, 47, 53, 179, 180, 187, 197, 217, 234, 271, 431, 433, 441, 443, 494, 543, 550, 622, 642.
Bouensch, 201.
Boufarik (vill.), 4, 6, 7, 9, 12, 13, 14, 15, 16, 18, 19, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 39, 40, 44, 49, 53, 64, 68, 73, 101, 111, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 126, 127, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 144, 145, 146, 149, 155, 156, 158, 159, 162, 165, 179, 180, 181, 182, 184, 188, 189, 192, 194, 196, 197, 198, 208, 214, 215, 216, 220, 221, 223, 224, 226, 227, 234, 239, 253, 260, 269, 270, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 286, 289, 291, 305, 312, 317, 318, 319, 320, 321, 323, 324, 326, 327, 328, 334, 336, 338, 339, 340, 341, 342, 349, 374, 378, 389, 405, 414, 419, 420, 424, 425, 432, 443, 447, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 482, 492, 500, 502, 503, 504, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 514, 515, 518, 520, 522, 523, 536, 563, 564, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 578, 581, 584, 587, 589, 594, 600, 609, 610, 612, 614, 617, 628, 629, 635, 641, 642, 643, 648, 652, 656, 660, 661, 666, 667, 669, 671, 673, 674, 675, 680, 682, 683, 684, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 697, 698, 700, 705.
Boufarik (o.), 39, 40, 160.
Bougie, 95.
Bou Ghlel, 325, 494, 579, 582, 583, 585, 635.
Bou Hamedi, 599.
Bouinan, 320, 382, 447, 449, 450, 492, 617, 620, 631, 642, 656, 671, 697.
Bouiria (o.), 47.
Bouirss, 320.
Bou Ismael (Castiglione), 347.
Boukandoura, 53, 68, 176, 193, 199, 201, 310, 312, 479, 483, 579, 581, 582.
Bouladjoura, 72, 122, 164, 193, 198, 200.
Bou Medfa, 36, 367, 374, 378, 543.
Bourbaki, 274.
Bourkika (vill.), 43, 277, 314, 362, 363, 367, 371, 373, 376, 377, 378, 379, 490, 494, 498, 536, 543, 605, 609, 617, 620, 624, 629, 656, 664, 696.
Bourkika (o.), 42, 695.
Bourmont (comte de), 81, 90.
Bou Roumi, 31, 33, 36, 37, 55, 62, 158, 323, 347, 351, 553, 354, 484, 495, 498, 500, 512, 513, 520, 523, 529, 536, 539, 541, 620, 640, 641, 680, 686, 696.
Bousbacher, 602.
Boutin, 198, 202, 320, 479.
Bou Trik (o.), 40, 635.
Bouyagueb, 54, 68, 72, 109, 111, 117, 122, 144, 164, 165, 180, 193, 198, 200, 525, 600, 602.
Bou Yersen, 42.
Bouzarea, 9, 93, 159, 398.
Bou Zegza, 5.
Bou Zid, 109, 118, 121.
Brahim Ben Kouiled, 192.
Brame, 604, 663.
Branthôme, 49, 355, 521, 534, 536.
Bréda (comte de), 489, 582.
Bresson, 157, 172, 193, 209.
Bro, 118.
Brossard, 159.
Brossette, 486.
Bruat, 300, 302.
Brumaud (le P.), 454, 509.
Bugeaud (maréchal), 109, 180, 222, 223, 224, 225, 231, 232, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 254, 267, 268, 275, 284, 285, 289, 290, 291, 293, 294, 297, 305, 310, 321, 330, 331, 335, 336, 338, 340, 341, 342, 345, 394, 405, 409, 410, 411, 420, 428, 470, 492, 509, 510, 630, 697.
Burzet (abbé), 539.

C

Cadet de Vaux, 87, 88.
Cambon (gouv. gén.), 552, 557, 558, 561.
Camp d'Erlon (f. du), 590, 600.
Camps, 598.
Cannes, 556.
Cap Matifou, 21, 401, 612.
Caratine, 91.
Casimir-Périer, 100.
Castiglione, 677.
Caussidou, 296, 297, 298, 299, 300, 302.
Cavaignac, 382.
Cerkadji (f.), 47, 53, 190, 317.
Chaa (o.), 39.
Chabaud-Latour, 494, 495.
Chaiba, 39, 159, 488, 494, 512, 635.
Chalard, 489, 582.
Chamly, 316.
Chanony, 366.
Changarnier, 217, 224, 227, 289, 382.
Chaouch (f.), 54, 68, 72, 122, 140, 144, 164, 165, 183, 193, 216, 221.
Chaouch (o.), 39, 474, 641.
Char Ben Djenan, 53.
Chardon, 47.
Charon, 305, 382, 397, 402, 454.
Chasseloup-Laubat, 529, 630.
Chebli, 13, 382, 447, 448, 449, 492, 510, 536, 539, 580, 598, 609, 614, 617, 629, 631, 642, 656, 671, 673, 674, 682, 683, 689, 698.
Chelif (o.), 95.
Chenoua, 25, 42, 364.
Cheraba, 53.
Cheragas, 233, 587, 671, 677, 678.
Cherchell, 48, 51, 215, 219, 324, 345, 356, 357, 379, 631.
Chereta (o.), 441.
Cherifia, 269.
Cheurfa, 53, 280, 324, 482, 593.
Cheusa, 274.
Chiffa (La) (vill.), 9, 236, 237, 275, 277, 278, 286, 470, 471, 472, 475, 476, 477, 489, 506, 511, 518, 520, 523, 541, 612, 615, 617, 622, 641, 656, 664, 673, 680, 682, 683, 687, 690, 696.
Chiffa (o.), 4, 6, 11, 31, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 48, 53, 55, 72, 73, 158, 159, 178, 180, 186, 197, 198, 208, 217, 234, 276, 323, 324, 330, 471, 477, 489, 627, 641, 686, 696.
Chiffa (camp de la), 31, 180, 324.
Chiris, 587, 592, 607, 689.
Choppin, 201, 204, 312, 405, 409, 430, 479.
Choton, 106.
Chuffart, 603, 605.
Ciudadella, 392.
Claude, 340.
Clauzel, 59, 73, 79, 81 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 93, 94, 97, 104, 105, 136, 147, 148, 155, 156, 157, 158, 159, 161, 162, 163, 164, 171, 176, 177, 189, 198, 201, 202, 486, 488.
Clauzelbourg, 194, 195, 196.
Clavé, 176, 199, 201, 210.
Cochet, 307, 425.
Coléa, 3, 33, 36, 56, 59, 110, 128, 129, 130, 156, 180, 187, 189, 197, 215, 224, 225, 234, 237, 239, 300, 320, 322, 323, 324, 419, 427, 459, 529, 531, 534, 535, 536, 628, 631, 695.
Collioure, 552.
Collo, 552.
Colombon, 99, 128.
Consolade (f.), 13.
Constantine, 41, 89, 101, 157, 179, 185, 188, 223, 235, 345, 543.
Cordier, 486, 503, 512, 637.
Cordonnier, 120.
Corso (f. du), 480, 481, 482, 485.
Coulboué, 600, 601.
Couput, 127.
Crescia, 233.
Crouzet, 201.
Crozet, 312, 318.

D

Dahra, 405.
Dalmatie, 34, 236, 242, 247, 251, 252, 253, 255, 274, 289, 319, 321, 323, 338, 341, 463, 464, 465, 511, 515, 520, 617, 631, 673, 686, 697.
Damrémont, 136, 177, 179, 180, 183, 185.
Dar Ben Danoun, 327, 328.
Darru, 263, 264, 513.
Daudet (Alph.), 29.
Daumas, 213, 274, 291, 350, 405, 406, 407.
Dax (vicomte de), 164, 165, 176.
Debonno, 592, 593, 594, 601.
Decaillet, 593.
Decazes (duc), 136.
Dellys, 431, 432, 433, 435, 436, 441, 444, 492, 628.
Delpech, 189.
Del Valle San Juan (comte), 236, 291, 308, 309, 310, 316, 699.
Dely Ibrahim, 88, 96, 97, 108, 110, 159, 233, 264, 587.
Dervieux, 318, 320, 479, 488.
Descroisilles, 176, 199, 201, 202, 210.
Desfontaines, 85.
Desmichels, 159.
Djab, 53.
Djemaa (o.), 4, 7, 40, 41, 53, 183, 271, 322, 383, 385, 390, 429, 500, 621, 622, 638, 642.
Djer (o.), 4, 5, 31, 33, 35, 36, 37, 43, 48, 55, 62, 68, 73, 129, 224, 277, 327, 362, 363, 489, 494,

495, 496, 497, 498, 500, 529, 640, 641, 695, 696.
Djouad, 61.
Douaouda, 33, 159.
Douéra, 9, 110, 119, 129, 145, 146, 159, 189, 197, 215, 233, 239, 286, 296, 299, 303, 307, 328, 349, 379, 416, 426, 536, 628.
Doumia, 37.
Draria, 233, 416.
Drivon, 603.
Drouet d'Erlon, 79, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 144, 147, 148, 155, 158, 164.
Ducasse, 346.
Duchaussoy, 207.
Durand, 49, 181, 303.
Duroux, 686.
Durrieu, 348.
Duvivier (gén.), 204, 697.

E

Ed Kakna, 600, 601.
Edough, 552.
Edrisi, 12, 45.
El Achour, 232.
El Affroun (vill.), 5, 9, 36, 49, 286, 345, 346, 347, 349, 351, 353, 354, 367, 368, 371, 373, 382, 500, 511, 520, 523, 536, 539, 541, 543, 604, 609, 610, 614, 615, 617, 620, 631, 632, 640, 641, 647, 648, 656, 664, 669, 680, 682, 687, 690, 691, 696.
El Affroun (o.), 180.
El Aga (f.), 53, 64.
El Arbi ben Brahim, 121.
El Alleg, ou Alleug (o.), 68, 159.
El Bachir ben Khouiled, 188.
El Bekri, 12, 49.
El Bey (f.), 53, 62, 68, 70, 147, 182, 198, 218, 308, 602.
El Biar, 209, 398.
El Captanne, 596.
El Cheraba, 53.
El Had (o.), 39, 476, 641.
El Hadjeb, 48.
El Hadj el Seghir, 158.
El Hadj Mustapha, 181.
El Hamada, 53, 55.
El Hamiret, 53.
El Kebir (o.), 4, 6, 33, 34, 35, 36, 38, 39, 55, 187, 188, 197, 215, 250, 285, 460, 638, 641, 686, 696.
El Khemiz, ou Kremis (o.), 6, 39, 269, 519, 566, 591, 641.
El Kodja, 53.
El Meraba, 53.
El Merdjia, 53, 142.
El Outha, 53.
El Sebt, 52, 62, 110.
El Taous (f.), 596.
Enendjema, 598.
Eth Teurfa, 54.
Et Terk, 56.
Eucalyptus, 4, 446, 631.

F

Fabre, 479, 483, 484, 490, 592.
Fahs, 233.
Farghen, 39, 40, 197, 395, 396, 423, 494, 503, 512, 635.
Fasly, 164, 384.
Fatis (o.), 39, 324, 325, 326, 327, 500, 600, 635, 695.
Fer a cheval (f.), 11.
Ferme modèle, 85, 86, 87, 88, 91, 92, 93, 99, 101, 112, 113, 114, 115, 145, 146, 160, 196, 198, 201, 209, 321, 326, 488, 512, 694.
Ferouka, 269, 274.
Figuiers (f. des), 592.
Flamant, 35.
Flavius Ziperis, 46.
Fleury, 290.
Foley, 261, 396.
Fondouk (Le), 7, 13, 42, 47, 101, 187, 191, 196, 197, 198, 200, 214, 215, 223, 236, 237, 253, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 272, 312, 321, 322, 324, 329, 341, 342, 374, 382, 385, 389, 407, 416, 419, 430, 443, 445, 447, 466, 467, 469, 484, 492, 506, 511, 517, 518, 523, 539, 544, 597, 598, 614, 615, 617, 622, 627, 628, 637, 639, 642, 644, 656, 680, 698.
Foret, 601.
Fort de l'Eau, 7, 8, 14, 44, 106, 110, 111, 112, 113, 117, 123, 128, 197, 262, 292, 311, 324, 326, 327, 328, 332, 392, 393, 394, 396, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 427, 435, 439, 447, 492, 516, 520, 521, 566, 573, 574, 575, 610, 611, 614, 622, 652, 656, 677, 678, 685, 691, 692, 699.
Fortin d'Ivry, 312, 313, 314, 315, 316, 436, 438, 478.
Foucher, 292.
Fougeroux, 99, 518.
Fouka, 234, 236, 238, 243, 244, 245, 552.
Fourchault, 543.
Franclieu (de), 333, 479.
Froger, 601.
Fromentin, 22, 459.

G

Gaillard, 41, 59, 69.
Galby, 602.

Garrot, 559, 560.
Gauthier (E.-F.), 11.
Gentil, 407.
Genty de Bussy, 103, 104, 108, 115, 137.
Germain, 355, 597.
Germain Branthôme, 597.
Ghaelen, v. *Rhilen*.
Gheraba, 270, 280, 282, 316.
Gherous, 529.
Girard, 142.
Giscard, 120.
Goreith (f.), 53, 193, 282, 328.
Goumdiha (o.), 43.
Grand, 160.
Grant Allen, 701.
Gras, 588.
Grasse, 587.
Gray, 244.
Greguia (f.), 419, 494, 635.
Grellet, 120.
Grima, 600.
Grisolles, 318, 479, 502, 590.
G'stalter (abbé), 195.
Gué de Constantine, 105, 176, 689, 690.
Guellabou (f.), 183, 184, 201, 595, 622.
Guerek, 41, 327, 329.
Guerouard, 575.
Gueroud (o.), 39.
Gueroumi, 319.
Guerrouaou, 109, 159, 236, 269, 270, 274, 280, 289, 290, 293, 294, 336, 339, 453, 647.
Gueydon (de), 543, 545, 552.
Guyot (comte), 209, 225, 232, 233, 234, 235, 240, 241, 247, 248, 253, 254, 255, 256, 258, 271, 272, 275, 276, 279, 280, 290, 297, 303, 308, 383, 384, 393, 394, 406, 409, 419, 420, 445, 552.
Guyotville, 304, 552, 554, 677, 678.

H

Habous (f.), 319, 476.
Hadjira, 47.
Hadjoutes, 43, 55, 61, 62, 63, 64, 65, 68, 72, 110, 141, 142, 144, 145, 150, 157, 158, 159, 160, 176, 179, 180, 181, 184, 187, 188, 189, 192, 194, 197, 208, 216, 224, 226, 227, 285, 337, 366, 457, 476, 499, 529, 695.
Hadj Mostapha, 58.
Hadj Yacoub, 296.
Haedo, 12, 51, 336.
Halloula (lac), 4, 6, 11, 34, 36, 42, 43, 49, 330, 355, 362, 376, 450, 478, 488, 494, 496, 498, 499, 500, 512, 523, 533, 534, 588, 608, 620, 629, 632, 634, 695.
Hallouya, 269, 270, 274, 275, 336.
Hamedi, 382, 445, 446, 447.
Mamiz (hameau), 574.
Hamiz (o.), 4, 7, 40, 42, 47, 53, 69, 70, 7., 93, 116, 117, 122, 129, 130, 146, 152, 172, 187, 215, 218, 254, 265, 266, 322, 327, 431, 433, 445, 467, 500, 597, 622, 632, 635, 642, 698.
Hamiz (barrage), 638, 639, 641.
Hamma, 518.
Hammam (o.), 36.
Hammam Melouan, 418.
Hammedi, 53.
Hamza, 122.
Hanoteaux, 342.
Hardy, 336, 337, 494, 497, 498, 499, 513.
Harrach (o.), 3, 4, 5, 7, 11, 32, 33, 34, 35, 39, 40, 41, 51, 53, 69, 83, 85, 86, 93, 94, 104, 105, 113, 114, 115, 116, 130, 131, 146, 147, 183, 190, 191, 204, 206, 215, 217, 218, 223, 234, 235, 262, 271, 305, 621, 632, 638, 642, 698.
Harrach (camp), 47, 129, 196, 214.
Harraoua, 53.
Harroua, 489, 641.
Hassan Pacha, 86, 190.
Haubersaert (d'), 134.
Hauser, 594.
Hautpoul (d'), 371, 382, 422, 434, 454.
Haza, 130.
Hemart, 295.
Herail, 455, 473, 479, 505, 519.
Herbillon, 552.
Herran, 590, 593.
Heudelin, 97.
Hoingne, 590, 601.
Holden, 590.
Honnorat, 483, 581.
Hubert, 579.
Huet, 597.
Huissel (o.), 41.
Humbert, 597.
Humières (d'), 486.
Hussein Dey, 34, 104, 305, 322, 398, 399, 408, 438, 515, 554, 631, 637, 677.
Hussein Pacha, 60.

I

Ibn Khaldoun, 12, 50.
Ibn Ralibn, 50.
Ibn Ranya, 50.
Icosium, 50.
Ismail (f.), 319.
Isser, 101, 103, 106, 179, 271.

J

Jannin, 604.
Jean Bart, 553, 554, 555, 558, 561, 612, 699.

Joinville, 236, 247, 248, 250, 251, 253, 319, 323, 338, 339, 341, 424, 460, 461, 462, 502, 506, 511, 515, 517, 520, 536, 615, 617, 698.
Jonnart, 601.
Journas, 404.

K

Kachena, 51, 52, 53, 62, 70, 101, 105, 110, 111, 121, 150, 173, 178, 179, 181, 187, 189, 206, 256, 267, 316, 336, 545, 550.
Kackzanowski, 457, 483, 503, 512.
Kadara, ou Keddara, ou Khadra, 180, 186, 187, 219.
Kaddour, 289, 290.
Kaid Ahmed, 53, 200, 201, 205, 384, 385.
Kandoura, 280.
Kandoury, 586, 695.
Kara Ahmed, 488, 602.
Kara Mustapha, 187, 191, 200, 214, 215, 217, 432.
Kasnadji (f.), 208.
Kateb (f.), 53, 183, 184, 201, 202, 408.
Kebir, v. *El Kebir*.
Keller, 544.
Kerma (o.), 41, 68, 83, 87, 110, 115, 116, 130, 321, 322, 326, 329, 426.
Khadra (f.), 53, 71, 146, 152, 154, 168, 175, 182, 184, 187, 201, 208, 445, 698.
Kharezzas (bois des), 36, 39, 49, 62, 68, 118, 141, 159, 180, 216, 224, 695.
Kidar (f.), 53, 201, 208, 319, 579, 580, 598.
Kleb (o.), 39.
Kodja, 408, 412, 415.
Kodja Berry (f.), 187, 310, 600, 642.
Kolea, v. *Colea*.
Kollen, 600.
Koptan (f.), 415.
Kouba, 97, 104, 108, 152, 208, 215, 233, 332, 398, 486, 694.
Kouch (f.), 320, 420, 421, 571.
Kouider ben Rebah, 110, 119.
Kremis, v. *El Kremis*.

L

Lacroix, 384, 395, 411, 412, 414, 439.
Lacrouts, 127, 128, 309, 310.
Laffon Rilliet, 300, 301.
Laghouat, 627, 628.
Lalaville, 318.
Lamoricière, 110, 118, 258, 272, 305.
Lamothe (gén. de), 7, 11.
Lapérouse, 554, 556, 558, 561, 562, 612, 614, 699.
Lapeyrière, 176, 199, 201, 210.
Launay (de), 183.
Lautour-Mézeray, 388, 401, 414, 416, 422, 426, 434, 442, 448.
Laveran, 618.
Lavieille, 339.
Lavollée, 171, 408, 413, 414.
Lebeschu, 337, 338.
Leblanc de Prébois, 217.
Lecq, 663.
Ledinghen (de), 346.
Lemercier, 112.
Léon l'Africain, 12, 46, 51.
Lepasquier, 137, 157.
Leroy de Béthune, 335.
Lescanne, 310, 489.
Levaillant, 207.
Lévêque de Vilmorin, 183.
Lhéritier de l'Ain, 173, 177.
Lieutaud, 210.
Link, 8.
Locatelli, 320, 420.
Lucius Fadius, 46.

M

Mac-Mahon, 533, 534, 535.
Macta Makloufi (o.), 39.
Madna, 65.
Magne, 484, 579, 580.
Mahala, 318.
Mahelma, 233, 239, 242, 245, 323, 415, 566.
Mahessa, 324.
Mahon, 392.
Maison Blanche, 382, 403, 418, 445, 446, 516, 520, 574, 595, 597, 599, 617, 622, 629, 635, 652, 662, 677, 692.
Maison Carrée, 3, 7, 11, 12, 26, 27, 28, 32, 34, 40, 41, 47, 62, 69, 87, 89, 92, 93, 99, 101, 102, 104, 105, 106, 110, 112, 113, 115, 122, 123, 128, 129, 147, 160, 182, 196, 197, 202, 223, 225, 231, 236, 237, 271, 305, 322, 323, 325, 329, 331, 332, 392, 399, 403, 419, 445, 446, 482, 486, 500, 503, 516, 564, 575, 576, 577, 599, 608, 610, 612, 613, 615, 622, 628, 631, 637, 638, 649, 650, 652, 656, 677, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 699, 700.
Maisons, 486, 503, 512.
Majorque, 59.
Malglaive (de), 355, 356, 357, 358, 359, 362, 363, 494, 495, 496, 497, 587, 588.
Manent, 596.
Marais Pontins, 105.
Marceau, 5.
Marengo, 3, 5, 12, 43, 49, 345, 354, 355, 356, 357, 358, 360, 361, 362, 364, 366, 367, 368, 376, 377, 378, 379, 381, 382, 489, 500, 515, 520, 523, 524, 525, 531, 534, 535, 536, 543, 564, 609, 610,

612, 614, 617, 618, 619, 624, 628, 629, 631, 632, 638, 647, 648, 652, 656, 660, 664, 682, 684, 689, 690, 691, 695, 696.
Marmol, 46.
Marey, 159, 407.
Mascara, 157.
Matifou (cap), 3, 7, 8, 9, 41, 45, 46, 47, 53, 69, 106, 157, 170, 332, 432, 553, 690.
Mauger, 592, 593.
Maurel, 316.
Maurétanie, 95.
Mazafran (o.), 3, 4, 11, 31, 33, 35, 36, 40, 42, 53, 54, 68, 103, 130, 131, 160, 162, 178, 180, 197, 217, 218, 233, 321, 324, 325, 327, 328, 329, 330, 427, 494, 620, 631, 632, 695.
Mebdouah, 234, 270, 317.
Mechdoufa, 453.
Médéa, 33, 34, 37, 48, 64, 84, 87, 89, 91, 92, 96, 103, 111, 129, 157, 179, 181, 188, 216, 235, 270, 323, 407, 629.
Medina Clauzel, 167, 182.
Meknasa, 61.
Mellikich, 50.
Memmouch, v. *Mimouch*.
Menasser, 364.
Mendil le Marawi, 50.
Ménerville, 631.
Merboun, 642.
Merbouni, 408, 411, 415.
Mercadal, 392.
Mercier, 148, 173, 184, 198, 210, 312, 337, 699.
Merdja (o.), 35, 37.
Mered (f.), 54, 147.
Meridja, 53, 69, 147, 403.
Merin, Merinites, 50.
Mereirou, 355, 362.
Messaoud, 427.
Meurad, 42, 355, 360, 362, 364, 638, 641.
Meusy, 319, 479.
Mezouna, 111.
Migliacciaro, 194.
Miliana, 111, 158, 159, 179, 180, 181, 188, 216, 270, 277, 286, 324, 377, 629, 640.
Mimouch (f.), 53, 68, 122, 164, 176, 188, 193, 198, 200, 447.
Minorque, 392.
Miquel, 188.
Mir (Prince de), 147, 148, 160, 163, 168, 170, 171, 172, 173, 186, 291, 307, 308, 310, 402, 575, 699.
Mobile, 83.
Moench, 8.
Mohamed Sidi dif Allah, 13.
Mokrani, 543.
Mokta Khera, 33, 162, 216, 323.
Mokta Makloufe, 40.
Moline de St-Yon, 262.
Moll, 338.
Montaigu (de), 183, 184, 201, 202, 210, 512, 409, 704.
Montagnac, 120.
Montagne, 59, 86, 201, 209, 210, 317, 318.
Montebello, 3, 25, 382, 450, 533, 536, 607, 617, 623, 624, 629, 632, 664, 695.
Montfort, 106, 128.
Montigny, 240, 241, 242.
Montpensier, 236, 247, 248, 249, 250, 251, 253, 323, 341, 424, 460, 462, 463, 502, 503, 506, 511, 515, 520, 617, 631, 696.
Morand, 591.
Mordaj, 479.
Moreau, 142, 619, 620.
Morris, 226, 227.
Mostaganem, 128.
Mougeot, 605.
Moulati, 421, 422, 423.
Moussa (o.), 49.
Mouzaia (tribu), 227.
Mouzaia (pic), 3, 37, 64.
Mouzaia (f.), 6, 62, 275, 276, 476.
Mouzaiaville, 9, 13, 48, 236, 237, 275, 277, 278, 324, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 489, 490, 511, 513, 515, 518, 520, 523, 524, 536, 539, 541, 542, 543, 581, 604, 612, 614, 615, 617, 618, 620, 624, 629, 641, 648, 656, 660, 664, 671, 680, 682, 683, 685, 690, 691, 696.
Mustapha, 398.
Mustapha Ben el Hadj Omar, 119.

N

Nacef Kodja, 53, 71, 106.
Nador (o.), 3, 4, 11, 42, 224, 619.
Nancy, 16, 544.
Napoléon (prince), 636.
Négrier, 180.
Nemoz, 142, 189.

O

Ollivier, 307, 425.
Omar, 148, 593.
Oran, 82, 89, 91, 93, 128, 163, 178, 180, 305, 345, 510, 608, 628.
Orléans (duc d'), 371.
Orléansville, 407.
Oualid Adda, 89, 115, 147, 201, 202, 262, 599.
Oued El Alleug, 4, 10, 28, 31, 35, 39, 40, 48, 180, 208, 214, 215, 237, 320, 323, 336, 382, 419, 420, 421, 422, 424, 425, 489, 492, 494, 502, 503, 507, 508, 510, 512, 513, 520, 563, 564, 570, 571, 579, 581, 582, 603, 612, 614, 615, 617, 618, 620,

625, 628, 629, 631, 635, 641, 642, 655, 656, 661, 664, 666, 667, 672, 673, 674, 684, 691, 697.
Ouffia, 101.
Oulad Maadi, 122.
Ouled Adda, 32, 53, 104, 312, 327, 328.
Ouled Addadj, 53, 436, 439.
Ouled Ahmed, 53, 61, 183.
Ouled Allal, 430.
Ouled Bessem, 53.
Ouled Chebel, 336, 513.
Ouled Hallel, 53, 408.
Ouled Hamiden, 55.
Ouled Mendil, 110, 220, 303.
Ouled Moussa, 443, 444.
Ouled Saad, 53.
Ouled Slama, 53, 206, 207.
Ouled Sidi Kebir, 461.
Ouled Sidi M'Barek, 55.
Ouled Sidi Zidg, 55.
Ouled Sultan, 188.
Ouled Yaich, 159, 180, 214, 234, 241, 251, 252.
Ouled Zithoun, 187.
Oustri, 216.

P

Pagès, 318.
Palestro, 419.
Pantin, 312, 384.
Paris, 16.
Pasquier, 188.
Patricot, 490.
Paulin, 599.
Peheu, 319.
Pelegri, 595, 597.
Pélissier (gén.), 530.
Pelletier, 581.
Pellissier de Reynaud, 72, 119, 120, 140.
Pérégaud (gén.), 319.
Perrin, 319.
Petrus Borel, 264.
Philippeville, 502, 552.
Pichon, 102, 103, 104, 108.
Pinondel de la Bertoche, 484, 499.
Pinsonnière (de la), 126, 128, 129, 132, 133, 134, 518.
Pirette, 210, 211, 212.
Pocheman, 142.
Pommier-Lacombe, 259.
Poignant, 355.
Ponson, 480, 485.
Pont de Chevalets, 40, 216, 321.
Porcellaga, 590.
Portes de Fer, 206, 215.
Port-Vendres, 555, 556.
Poulhariès, 201, 207.
Pourtauborde, 211.
Pouzin, 142, 143, 144.
Ptolémée, 46, 95.
Puckler-Muskaw (Prince de), 70.

Q

Quatre-Chemins (vill.), 236, 302, 304, 320, 321, 322, 323, 342, 426, 603, 620, 628, 629, 695.
Quatre-Chemins (f.), 479, 593.
Quesnoy (Dr), 523, 524.
Quouali, 533.

R

Rahmoun, 61, 545.
Ramel, 637.
Rancé (de), 367.
Randon, 364, 382, 453, 492, 504, 628, 629, 630.
Raousset-Boulbon (Comte de), 320, 419, 582.
Rapatel (Gén.), 141, 142, 159, 162.
Raphaell, 604.
Raphel, 192.
Rapta (o.), 490.
Rassauta (f.), 40, 41, 53, 62, 68, 71, 106, 122, 123, 128, 147, 160, 168, 170, 171, 172, 182, 184, 196, 201, 216, 221, 236, 237, 289, 291, 292, 293, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 326, 328, 382, 393, 395, 396, 397, 399, 402, 403, 479.
Rassauta (vill.), 392, 404, 447, 484, 492, 502, 506, 512, 513, 575.
Ratel, 602.
Rayolles, 312, 456, 479.
Rayret, 602.
Réfrégier, 603.
Reghaia (vill.), 13, 382, 401, 431, 432, 436, 439, 440, 441, 442, 444, 447, 478, 479, 486, 492, 494, 529, 598, 617, 622, 624, 625, 637, 656, 662, 698.
Reghaia (f.), 9, 148, 160, 168, 173, 175, 179, 180, 182, 183, 184, 191, 196, 198, 201, 210, 221, 234, 312, 314, 337, 436, 438.
Reghaia (o.), 10, 40, 42, 53, 255, 436, 439, 440, 553, 557, 622, 625, 632, 635.
Reghaia (forêt de la), 53, 67, 699.
Regnault, 284.
Remiremont, 157.
Remy-Long, 320, 419.
Renaudot, 46.
Retour de la Chasse (hameau), 446, 574.
Reveu, 407.
Rhilen, ou Rhailen, 53, 197, 324, 328, 329, 453, 587, 593.
Rholfs, 701.
Rhora (o.), 388, 500, 638.
Ricci, 34.

Richemont (Comte de), 488, 588.
Riffard, 486, 487.
Rivet (gén.), 382, 384, 445.
Rivet (vill.), 13, 47, 152, 391, 445, 447, 492, 524, 543, 578, 590, 614, 615, 617, 622, 631, 639, 644, 656, 677, 680, 681, 682, 690, 691, 698.
Roche, 99, 128.
Roches, 71, 106.
Rogniat (gén.), 217, 224.
Roi, 396, 399, 400, 402, 403, 467, 468, 472, 473, 491.
Ronda, 596.
Rougemont, 494.
Rouiba, 12, 16, 382, 431, 432, 435, 436, 439, 440, 447, 486, 492, 516, 520, 598, 610, 611, 612, 614, 617, 644, 649, 650, 652, 656, 662, 684, 699.
Roumili, ou Remilli, 40, 54, 270, 280, 318, 325, 334, 408, 410, 412, 413, 414.
Rovigo (Duc de), 79, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 110, 116.
Rovigo (vill.), 7, 13, 40, 47, 99, 276, 312, 320, 321, 322, 382, 389, 391, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 413, 415, 416, 417, 418, 422, 428, 429, 430, 435, 447, 449, 484, 492, 506, 511, 512, 515, 520, 539, 543, 595, 614, 617, 621, 628, 631, 632, 652, 656, 671, 673, 677, 680, 686, 689, 690, 691, 698.
Rozet, 21, 22, 59, 68, 69, 73.
Rozey, 149, 191, 333.
Rullière, 413.
Rumigny, 239.
Rusguniae, 45, 46, 47, 49, 432, 554.

S

Saad, 43.
Sabatault, 201, 318, 409.
Sabatery, 543.
Saboudji, 319.
Saf (f.), 320, 421, 422, 423, 489, 573.
Saida (o.), 40.
Saighr, 427.
Saint-Arnaud (de), 407, 453.
Saint-Augustin, 425, 426.
Saint-Charles, 9, 236, 300, 301, 323, 342, 425, 428, 479, 483, 490, 592, 600, 695.
Saint-Domingue, 81.
Saint-Ferdinand, 10, 233, 415, 678.
Saint-Guilhem (de), 183, 201, 202, 206, 207, 208, 210, 295, 312, 408, 409, 704.
Saint-Hubert (f.), 11.
Saint-Hyppolite, 217, 218.
Saint-Jules, 4, 236, 296, 298, 300, 301, 302, 323, 342, 425, 428, 695.
Saint-Louis, 392, 579, 581.
Saint-Tropez, 554.
Sainte-Amélie, 233, 323, 475.
Sainte-Marguerite (f.), 587, 592, 689, 698.
Sainte-Marie (f.), 9.
Salem, 50, 51, 182, 206, 216, 217, 226.
Salpétrière, 32.
Sambuc, 580.
Saoula, 233, 501.
Saulières, 334, 486.
Saussine, 148, 699.
Sauveton, 355, 360.
Schaunbourg, 138, 179.
Schrahaba (f.), 41, 53.
Schwartz, 275.
Sebaou, 182.
Selim ben Et-Teumi, 51.
Selves (Comte de), 308.
Sensela, 53, 152.
Sept Palmiers, 262, 327, 330.
Serkadji, v. *Cerkadji*.
Shaler, 12, 703.
Shaw, 12, 51, 52, 56.
Sidi Abd el Kader (pic), 1, 3, 37, 142.
Sidi Abd Er Rahman, 188, 218.
Sidi Ahmed, 53.
Sidi Aissa, 262, 292, 317, 326, 327, 328, 403, 492.
Sidi Ait, 102, 130, 131, 201, 218, 591, 635.
Sidi Ali Ben El Kebir, 55, 56.
Sidi Ali Ben Soleiman, 480, 484.
Sidi Ali Ben Youssef, 55.
Sidi Arzin, ou Erzin, 41, 87, 115, 262, 330, 635.
Sidi El Hapschi, 448.
Sidi Embarek, 337.
Sidi Ferruch, 4, 233, 552.
Sidi Khalifa, 159, 214, 323.
Sidi Kebir, 43, 337.
Sidi Kliffa, 31.
Sidi Meurfi, 154.
Sidi Mohamed Ben Sadoun, 56.
Sidi Moussa (f.), 33, 382.
Sidi Moussa (vill.), 13, 237, 276, 314, 320, 322, 323, 390, 391, 406, 407, 408, 409, 419, 428, 429, 431, 446, 447, 492, 516, 539, 595, 596, 609, 614, 615, 617, 622, 629, 631, 638, 642, 652, 656, 680, 682, 698.
Sidi Naceur, 42.
Sidi Rached, 47, 533, 534, 536.
Sidi Saadi, 87, 102.
Sidi Salem, 443.
Sidi Sliman, 355.
Sintès, 598.
Smar (o.), 40, 41, 115, 262, 326, 328, 329, 330, 403, 500, 622, 635, 650.
Smirli (f.), 603.
Sol, 147, 201.
Solvet, 168.
Sorfa, v. *Cheurfa*.
Souk Ali, 40, 53, 68, 72, 122, 163, 164, 193, 196, 198, 200, 201, 216, 220, 236, 270, 306, 311, 312,

317, 323, 324, 325, 327, 328, 329, 454, 479, 483, 492, 502, 504, 589, 628, 698.
Souk El Arba, 71.
Souk El Sebt, 55.
Soulié, 618, 620.
Soult (Maréchal), 93, 96, 100, 102, 104, 112, 125, 238, 241, 242, 243, 276, 297, 305, 405, 428.
Souma, 6, 13, 34, 236, 253, 269, 271, 272, 273, 274, 275, 289, 320, 321, 324, 338, 339, 341, 416, 424, 449, 463, 464, 466, 492, 500, 502, 504, 506, 511, 520, 524, 609, 620, 628, 641, 656, 673, 686, 697.
Soumain (lt-col.), 358.
Soumata (massif), 5.
Soumata (tribu), 61, 227.
Sources (domaine des), 582, 585, 586.
Staoueli, 33, 233, 677.
Stora, 552.
Suchet, 171, 184.
Suffren, 154.
Surcouf, 554, 555, 556, 558, 561, 624.

T

Tablat, 40.
Tafna (La), 180, 187, 206.
Tascher de La Pagerie, 494, 499.
Tchihatcheff, 564, 701.
Tefeschoun, 347.
Teinturier, 243, 245.
Telly (f.), 604.
Temendfous, 3, 45, 46, 62.
Ténès, 407.
Terro (o.), 41, 494.
Terrero, 40.
Teule, 591.
Teurfa, 39, 635.
Thaalba, 50, 51.
Thayer, 303, 304, 479.
Thulin, 275.
Thyrréníde, 9.
Tihammemin (o.), 642.
Tipaza, 5, 42, 360, 543, 628, 631.
Tirman, 552.
Titteri, 53, 159, 180, 235, 287.
Tizi-Ouzou, 629.
Tlemcen, 50, 51.
Tlelat, 639.
Tleta (o.), 40, 54, 188, 324, 325, 327, 330, 600, 635, 695.
Tobler, 198, 201, 209, 210.
Tobriant, 118.
Tombeau de la Chrétienne, 43, 44, 695.
Tonnac (de), 104, 120, 146, 152, 153, 154, 155, 175, 176, 182, 184, 201, 208, 210, 409, 698.
Toujin (Beni), 50.
Toulon, 556.
Toussenel, 281.
Touth, 149.
Trabut (Dr), 652.
Trévise (Duc de), 141.
Trézel, 109, 114, 117, 393, 410, 420.
Trois-Caves (Domaine des), 598.
Trollier, 21, 195.
Trottier, 404, 512, 637.
Tunis, 89.

V

Vaillant, 474.
Valée, 79, 185, 186, 187, 188, 190, 191, 192, 195, 201, 207, 210, 214, 215, 218, 219, 220, 222, 353.
Valence, 55.
Vallet de Chevigny, 157.
Vallier, 534, 556.
Van Maseyk, 484.
Vanoni, 597.
Ventre, 104.
Venture de Paradis, 2, 51, 52, 56.
Vernet (Horace), 319, 479.
Veuillot (Louis), 195.
Vialar (de), 104, 120, 121, 142, 143, 144, 146, 151, 152, 176, 190, 201, 204, 205, 221, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 302, 312, 333, 392, 393, 394, 421, 479, 582, 704.
Ville, 35.
Villegontier (de la), 479, 486, 489, 503, 553, 593.
Villeret, 201.
Vincent, 372.
Voirol, 79, 108, 109, 110, 112, 114, 116, 117, 118. 119, 120, 121, 122, 123, 124, 127, 142, 148, 291,

W

Warot, 479, 484.
Worms, 66.

Y

Yok (o.), 39.
Yourek Mohamed, 58.
Youssef, 190, 196, 201.

Z

Zaccar, 25, 36.
Zaouia, 319.
Zemoury, 319.
Zenacra, 55, 61.
Zeralda, 333, 677.
Zerouela, 5, 42, 53.
Zoudj el Abbès, 427.
Zouetna, 65.
Zouin, 494.

TABLE DES FIGURES ET CARTES DANS LE TEXTE

1. Coupe de la Mitidja de Blida à Koléa 5
2. Schéma montrant la formation de la Mitidja 8
3. Coupes N. S. d'Aïn Taya et du cap Matifou 9
4. Températures maxima. Moyennes mensuelles 17
5. Températures minima. Moyennes mensuelles 17
6. Variations annuelles de la température 17
7. Températures moyennes mensuelles 20
8. Régime pluviométrique 24
9. Irrégularité des pluies à Blida 25
10. Irrégularité des pluies à Boufarik et à Maison Carrée 26
11. Profil en long de la Chiffa et du Mazafran 37
12. La colonisation en 1839 203
13. Marais de Fort de l'Eau et de la Rassauta en 1844 307
14. La colonisation sous Bugeaud et les colonies agricoles 343
15. Plan du village de Marengo 365
16. La colonisation ordinaire de 1848 à 1858 387
17. Constitution du périmètre de Rovigo 411
18. Plan du village de la Reghaïa 437
19. Mortalité et natalité comparées à Boufarik de 1837 à 1856 457
20. Marais de la rive droite de l'Harrach en 1852 493
21. Accroissement de la population européenne de 1842 à 1856 525
22. Pourcentage comparé des décès dans la Mitidja et le Sahel de 1842 à 1856 525
23. Natalité dans la Mitidja de 1842 à 1856 526
24. Naissances et décès à Boufarik de 1866 à 1887 572
25. Progrès de la population de 1856 à 1926 612
26. Accroissement comparé des Français et des étrangers de 1856 à 1926 613
27. Accroissement comparé des Européens et des indigènes de 1856 à 1926 615
28. Répartition des Français et des étrangers en 1901 618
29. Répartition des Français et des étrangers en 1926 618
30. Naissances et décès dans la Mitidja de 1867 à 1875 620
31. Naissances et décès dans la Mitidja de 1879 à 1887 620
32. Densité de la population en 1926 621
33. Résultats de la campagne anti-paludique à Montebello de 1904 à 1911 623
34. Répartition actuelle du paludisme 624
35. Le réseau routier en 1868 626
36. La région du lac Halloula en 1861 633
37. Régime de la propriété en 1925 655

38. Vigne. Répartition des superficies plantées et de la production en 1925..... 661
39. Progrès de la culture de la vigne..... 665
40. Culture des céréales 665
41. Progrès de la culture du tabac..... 668
42. Blé. Répartition des superficies ensemencées et de la production en 1925..... 670
43. Tabac. Répartition des superficies cultivées par les Européens et les indigènes en 1925..... 670
44. Agrumes. Répartition de la culture en 1925..... 673

TABLE DES PHOTOGRAPHIES ET CARTES HORS TEXTE

I. — Côte à falaise d'Aïn Taya à Surcouf 8-9
II. — Trouée de l'oued Mazafran 10-11
III. — L'Harrach à Maison Carrée 40-41
Environs de Maison Carrée en 1834.
III bis. — Environs de Boufarik en 1840 227-228
IV. — Région de Blida en 1844 248-249
Plan du village de Boufarik (1848)
V. — Région de Boufarik en 1844 280-281
Région de Birtouta en 1844.
VI. — Jean Bart. Les maisons de pêcheurs 560-561
Jean Bart. La crique des pêcheurs.
VII. — Région de Boufarik. État actuel 564-565
Région de Blida, État actuel.
VIII. — Blida. Orangeries 566-567
Blida. Vue générale.
IX. — Boufarik. Vue partielle. Côté ouest 568-569
X. — Gorges de la Chiffa 570-571
Boufarik. Avenue bordée de platanes.
XI. — Fort de l'Eau. L'ancien fort et un coin de la plage 572-573
Fort de l'Eau. La station balnéaire et les cultures maraîchères.
XII. — Région de Maison Carrée. État actuel 574-575
Maison Carrée. Le marché aux bœufs.
XIII. — Maison Carrée. Vue générale 576-577
XIV. — Maison Carrée. Le marché aux moutons 578-579
Maison Carrée. Le quartier industriel.
XV. — Bouinan 580-581
Mouzaïaville. Vue générale.
XVI. — Les Quatre Chemins. Village et fermes 582-583
XVII. — L'Arba. Vue générale 584-585
XVIII. — Domaine de Guellabou, près de Sidi Moussa. Le parc 585-586
Ferme Ben Naçof. Plan général.
XIX. — Région de Rivet-Maison Blanche. État actuel 596-597
Région de Birtouta. État actuel.
XX. — Ferme Ben Naçof. La grande cour 598-599
Ferme Ben Naçof. Les écuries.
XXI. — Ferme Ben Naçof. Les mulets 600-601
Ferme Ben Naçof. La paie des ouvriers.

XXII. — Grande exploitation près de l'Alma 602-603
Grande exploitation près de Bouinan.
XXIII. — Grande exploitation sur la route de Sidi Moussa à l'Arba 604-605
XXIV. — Grande exploitation au nord de Boufarik 606-607
XXV. — Ferme Chiris. Effeuillage de la verveine 608-609
Ferme Chiris. Séchage des vesces et de l'avoine.
XXVI. — Ferme St Charles. Vue générale 610-611
Ferme St Charles. Vue d'une partie de la cuverie et de la machinerie.
XXVII. — Exploitations isolées et cultures variées à l'ouest de Bouinan 612-613
XXVII bis. — Répartition des Européens et des indigènes en 1901 et 1926 616-617
XXVIII. — Barrage de Meurad 640-641
Une noria mahonnaise.
XXIX. — Barrage-réservoir du Hamiz. Amont. Rive droite 642-643
Barrage-réservoir du Hamiz. Aval.
XXX. — Irrigations à Oued el Alleug 644-645
Défoncements à vapeur à Oued el Alleug.
XXXI. — Labour indigène à Maison Carrée 648-649
Institut agricole de Maison Carrée. Allée centrale.
XXXII. — Institut agricole de Maison Carrée. Laboratoire de microbiologie .. 652-653
Institut agricole de Maison Carrée. Ateliers du fer.
XXXIII. — Grande exploitation viticole au sud de Rouiba 660-661
XXXIV. — Cave-coopérative d'Oued el Alleug. Les pressoirs 664-665
Meules de blé et d'orge à la ferme Chiris.
XXXV. — Battage à la machine à Attatba 668-669
Plantations de tabac au domaine Averseng.
XXXVI. — Hangar de séchage du tabac à Rivet 672-673
Champ de géranium rosat en fleurs à la ferme Chiris.
XXXVII. — Orangerie à Boufarik 674-675
Cueillette des oranges au domaine Chiris.
XXXVIII. — Calibrage des oranges à la Coopérative des agrumes de Boufarik ... 676-677
Mise en caisse des oranges.
XXXIX. — Champ de coton à Rivet 680-681
L'élevage à la ferme Réfrégier (Oued el Alleug).
XL. — Ferme Ben Naçof. La cuverie 684-685
L'élevage du ver à soie à El Affroun.
XLI. — Minoterie à Blida 686-687
Fabrique de pâtes alimentaires à Blida.
XLII. — Minoterie Duroux à Maison Carrée. Bâtiments extérieurs 688-689
XLIII. — Cave coopérative d'Oued el Alleug. Vue intérieure 690-691
Minoterie Duroux à Maison Carrée. Chambre des cylindres.
XLIV. — Usine d'engrais chimiques au Gué de Constantine 692-693
Briqueterie-tuilerie à Maison Carrée.

Carte de la Mitidja en couleurs au 1/100.000 hors texte
(à la fin de l'ouvrage)

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION VII

LIVRE I. — CONDITIONS DE LA COLONISATION 1

CHAPITRE I. — CONDITIONS GÉOGRAPHIQUES 3

1° Sol et Structure 3
Alluvions caillouteuses au sud. Cônes de déjection 3
Alluvions limoneuses au nord 6
Dunes littorales et bombement côtier 9
Formation de la dépression mitidjienne 10
Fertilité de la Mitidja 12

2° Climat 13
Température. Températures maxima et minima. Variation annuelle. Températures moyennes mensuelles 13
Pression atmosphérique et vents 20
Pluies. Leur régime irrégulier 23

3° Les Eaux 30
Régime des cours d'eau. Imperfection du drainage 30
La Mitidja centrale. Bassin du Mazafran. Les anciens marais de Chaïba, de Farghen et des Beni Khelil 36
La Mitidja orientale. Bassin de l'Harrach. Les anciens marais 40
La Mitidja occidentale. Bassin du Nador. L'ancien lac Halloula 42

CHAPITRE II. — CONDITIONS HISTORIQUES 45

1° Coup d'œil sur le passé de la Mitidja 45
Les restes de l'occupation romaine 45
La domination arabe 49
La domination turque 51

2° Organisation politique et administrative au moment de la conquête 52
Les outhans des Kachena et des Béni Moussa 52
L'outhan des Beni Khelil. Le marché de Boufarik 53
L'outhan d'El Sebt 55
La ville de Blida. Son aspect. Sa population. Ses environs. Le tremblement de terre de 1825. Son organisation 55

3° Organisation sociale et régime foncier 61
Exploiteurs et exploités 61
Les gens du Maghzen. Les Hadjoutes 61
Les tribus rayas. Leurs charges 62
Régime foncier compliqué, incertain et immobile. Les biens melks et de concession. Les habous. Les terres d'ana 63

4° État économique 66
Témoignages peu flatteurs 66
La zône sèche et la zône marécageuse 68
Les reconnaissances détaillées. La région côtière. Les régions du Hamiz, des Beni Moussa et des Beni Kachena. La région de la Chiffa 69
Faible densité de la population agricole 73
Procédés de culture rudimentaires 73
L'insécurité et le fisc 74
L'absence de routes 74

LIVRE II. — LA PHASE HÉROIQUE (1830-1841) 77

CHAPITRE I. — LES PREMIERS ESSAIS SOUS CLAUZEL (sept. 1830-fév. 1831) 81
Clauzel colonisateur 81
L'insalubrité de la plaine. L'hostilité des indigènes. Le manque de terres .. 83
La Ferme modèle. Création. Débuts 85
Achats de propriétés 88

CHAPITRE II. — SUSPENSION DE LA COLONISATION 90
1° Sous Berthezène (févr.-déc. 1831) 90
L'hostilité de Berthezène à la colonisation de la plaine 90
La situation politique. L'hostilité des indigènes 91
L'insalubrité et les projets d'assainissement 91
Fertilité douteuse de la plaine 94
La colonisation du Sahel 95
Arrivée de colons 96
Les acquisitions de terres 97
2° Sous le duc de Rovigo (déc. 1831-mars 1833) 99
La Mitidja en dehors de la zône à coloniser 99
L'insécurité 101
Opposition de l'intendant Pichon à la colonisation de la plaine 102
Refus d'installer 600 familles allemandes 104
L'exploitation des prairies 105
Les acquisitions de propriétés 106

CHAPITRE III. — REPRISE DE LA COLONISATION SOUS VOIROL (avril 1833-sept. 1834) 108
Voirol partisan de la colonisation de la Mitidja 108
La sécurité assurée 110
Ouverture de routes et travaux dans le défilé de Boufarik 110
Projets d'assainissement et travaux de dessèchement à la Maison Carrée et à la Ferme modèle 112
Exploitation des prairies 116
Nouveaux actes d'hostilité des Arabes 117
Expédition contre les Hadjoutes. Leur soumission. Paix générale 118
La Mitidja ouverte aux Européens 119
Les premiers colons français au marché de Boufarik 120
Reconnaissance des fermes du domaine 121
Essai de colonisation militaire indigène. Les Aribs 122

La commission d'Afrique et la colonisation de la Mitidja..... 124
Importance de la question de la colonisation..... 124
L'enquête sur les lieux..... 126
La culture des céréales et les cultures arbustives..... 127
La sécurité de la plaine. Occupation de divers points et ouverture de routes. 128
L'assainissement..... 130
Le recrutement des colons. Système des concessions..... 132
La reconnaissance des propriétés domaniales et la vérification des titres de propriété..... 134
Portée de cette enquête. La Commission supérieure..... 135

CHAPITRE IV. — LES PROGRÈS (sept. 1834-nov. 1839)..... 137

1° Sous Drouet d'Erlon (sept. 1834-août 1835)..... 137
Retour au marché de Boufarik..... 138
Création du camp d'Erlon..... 140
Le « bazar » et l'ambulance de Boufarik..... 142
Nouvelles incursions des Hadjoutes..... 145
Les travaux de colonisation..... 145
Construction de la route d'Alger à Blida..... 145
Travaux de dessèchement à la Ferme modèle et à Boufarik..... 145
Exploitation des prairies..... 146
Les premières cultures..... 147
Les premières concessions domaniales. La Rassauta. La Reghaïa..... 147
Les achats de terres. Spéculations et fraudes..... 149
Etablissement du colon de Tonnac à l'*haouch Khadra*..... 152

2° Sous Clauzel (août 1835-février 1857)..... 155
L'appel aux colons..... 156
L'insécurité perpétuelle. Les incursions des Hadjoutes..... 158
Les travaux de colonisation..... 160
Dessèchements autour de la Maison Carrée, de la Ferme modèle et de Boufarik. Le projet de dessèchement général de la plaine..... 160
Récolte des fourrages..... 161
Afflux de colons. Les conditions d'établissement. Les obstacles..... 162
Les concessions domaniales..... 163
Acte de naissance de *Boufarik*..... 165
Les premiers travaux d'installation..... 167
Etablissement de *la Rassauta*. Débuts remarquables. Dépenses exagérées. Révocation de la concession..... 168
Etablissement de *la Reghaïa*. Progrès des cultures..... 173
Les autres établissements..... 175

3° Sous Damrémont (avril-octobre 1837)..... 177
La pacification et l'occupation restreinte..... 178
L'insécurité permanente. Occupation provisoire de Blida. Attaque de la Reghaïa. Assassinat d'ouvriers à Boufarik. Le traité de la Tafna et ses violations..... 179
Les travaux de colonisation. Assainissement de la région de Boufarik.... 182
Etablissements nouveaux..... 183
Développement des cultures en 1837..... 184

4° Sous Valée (oct. 1837-nov. 1839)..... 185
Les idées de Valée sur la colonisation..... 186

Accroissement de l'insécurité. Les Koulouglis d'Ouled Zithoun..... 187
Création de postes fortifiés. Occupation de Blida et de Koléa..... 187
Vols, incendies, assassinats de colons. L'enceinte de Boufarik..... 188
La milice africaine. Les colons abandonnés..... 190
Le recrutement et l'établissement des colons..... 192
Les fièvres meurtrières à Boufarik et à Baba Ali..... 194
Travaux de dessèchement..... 194
Construction de nouvelles routes..... 197
Les cultures et l'exploitation des fourrages..... 198
Nouveaux établissements de colons..... 198
Progrès de Boufarik..... 199
Projet de création d'un village à l'Arba..... 199
Etat de la colonisation officielle et privée à la fin de 1839..... 200

CHAPITRE V. — LA DÉVASTATION DE LA MITIDJA..... 206

Attaque de l'haouch Kateb..... 206
Destruction de l'haouch Nouarlous..... 207
Résistance des haouchs Khadra, Baba Ali, Ben Chenouf, Baraki..... 208
Ordre d'évacuation donné aux colons. Mercier à la Reghaïa..... 210
Résistance de Pirette à Ben Seman..... 211
Emigration des indigènes..... 213
Concentration des troupes..... 214
Création de commissaires civils..... 215
Assassinats et pillages..... 216
L'enceinte continue et le grand canal de ceinture..... 217
Le séquestre..... 219
Interruption des travaux de colonisation..... 220

CHAPITRE VI. — SA PACIFICATION (déc. 1840-juin 1842)..... 222

Bugeaud, le colonisateur ardent..... 222
La pacification, condition primordiale de la colonisation..... 223
Les colons militarisés..... 223
L'obstacle continu. Les travaux..... 224
Défense héroïque de Blandan..... 225
Consigne en cas d'attaque. Les morts de Boufarik de 1837 à 1841..... 226
Soumission générale..... 227
Fin de la phase héroïque..... 228

LIVRE III. — LA PHASE MILITANTE ET CRÉATRICE (1842-1858).. 229

A. — *LA COLONISATION SOUS BUGEAUD*..... 231

CHAPITRE I. — LA COLONISATION OFFICIELLE..... 231

Bugeaud et l'agriculture..... 231
Organisation de la colonisation officielle..... 232
Projet du comte Guyot..... 233
Colonisation de la bordure de l'Atlas..... 234
Les divers procédés de colonisation..... 235
Développement chronologique de la colonisation..... 236

1° Colonisation militaire 237

Beni Mered 237
Bugeaud partisan de la colonisation militaire 237
Projet de création du village 238
Travaux préparatoires 240
Peuplement par une compagnie du 48e de ligne (nov. 1842) 240
Les débuts 241
Conflit entre Bugeaud et Soult 242
L'annexe civile 243
Situation en novembre 1843 et en 1844 243
Faillite du régime communiste 244
Echec du système de colonisation militaire de Bugeaud 245
Progrès du village civil 246
Mouvement de la population 247

2° Colonisation civile 247

Montpensier et Joinville 247
Projets du Directeur de l'Intérieur et du Ministre 247
Arrêtés de création (23 juin et 5 juillet) 248
Peuplement des nouveaux centres 249
Leur développement 250
Mouvement de la population 251

Dalmatie 251
L'emplacement et les travaux préparatoires 251
Arrêté de création (3 septembre 1844) 252
Les débuts 252
La question de l'agrandissement du territoire 253
Mouvement de la population 254

Le Fondouk 254
Projet du comte Guyot et création (14 oct. 1844) 254
Travaux préparatoires 255
Les premiers colons 257
Situation en juillet 1845 257
Etat sanitaire lamentable au 2e semestre de 1845 258
La commission d'enquête 258
Situation en janvier, mai et octobre 1846. Progrès 259
Mouvement de la population 263
Les Kachenas et l'expropriation 267

Souma 269
Difficultés de la constitution du territoire 269
L'application de l'ordonnance du 1er octobre 1844 269
Projet du comte Guyot et création (9 août 1845) 271
Peuplement 272
Développement 273
Mouvement de la population 273
Difficultés d'agrandissement 274

Mouzaiaville el la Chiffa 275
Projets du comte Guyot et création (22 déc. 1846) 275

3° Développement des centres déjà créés..... 278
Boufarik..... 278
Son triste aspect à la fin de 1841..... 279
Son réveil en 1842..... 280
Ses progrès à partir de 1843. Population. Salubrité. Cultures. Plantations. Marché..... 281
Mouvement de la population..... 283
Blida..... 283
Le paradis devenu enfer..... 284
La renaissance de la ville..... 285
Les progrès en 1843..... 286
La crise de 1846..... 287
Mouvement de la population..... 289
4° Les essais de colonisation indigène..... 289
Guerrouaou..... 289
Projet de création d'un village indigène..... 289
Difficultés avec la société de Fleury..... 290
Arrêté de création (11 juillet 1845)..... 291
La Rassauta..... 291
Les Aribs..... 292
Réduction du territoire..... 292
Ordonnance de création (22 décembre 1846)..... 293
Protestations des Aribs..... 293
Echec de ces deux essais..... 294

CHAPITRE II. — LA COLONISATION LIBRE..... 295
1° Les villages fondés par des particuliers..... 295
Saint-Jules..... 296
Propositions de Caussidou et du baron de Vialar..... 296
Encouragements du Ministre..... 297
Arrêté de création (22 septembre 1843)..... 298
Installation des colons..... 298
Leur situation déplorable..... 299
Annulation de l'arrêté de création (24 juillet 1846)..... 300
Saint-Charles..... 300
Installation des colons en 1843..... 300
Les fièvres. Les départs..... 301
La ferme Saint-Charles..... 302
Les Quatre Chemins..... 302
Travaux préparatoires..... 302
Installation des colons en 1845..... 303
Faible développement..... 303
Causes de ces échecs..... 304
2° Un village spontané. Maison Carrée..... 305
3° Les fermes..... 306
La Rassauta..... 306
Révocation de la concession du Prince de Mir..... 306
Concession de ce domaine au comte del Valle San Juan. (30 septembre 1844). 308

Les conditions imposées 309
Inexécution de ces conditions et révocation de la concession (19 sept. 1846). 310
Souk Ali 311
Les travaux de dessèchement, les plantations, les cultures et les constructions entrepris par Borély la Sapie 311
Essor de la colonisation libre à partir de 1845 312
La Reghaia 312
Son triste état lors de l'installation de Fortin d'Ivry 312
Travaux de dessèchement, plantations, cultures 313
L'élevage du bétail 314
La main d'œuvre 315
Les constructions 316
Les concessions. L'haouch Chamly 316
Les fermes au centre de la plaine en 1847 : Haouchs Mebdouah, Cerkadji, Abziza, bou Amrous, ben Sahri, ben Koula, ben Taïba, Saf, etc 317
CHAPITRE III. — LES TRAVAUX PUBLICS 321
Les routes 321
Les voies nouvelles 321
Route d'Alger à Blida 321
Route d'Alger au Fondouk 322
Route d'Alger à Beni Moussa 322
Route d'Alger à Koléa 323
Les chemins vicinaux 323
Les travaux de dessèchement 324
Programme des travaux à exécuter 324
Les dessèchements effectués en 1842 325
Les études du service des dessèchements 326
Les difficultés rencontrées 327
Activité des travaux en 1844 et 1845 327
CHAPITRE IV. — LES PROGRÈS AGRICOLES 331
Les entraves aux progrès. Régime douanier. Invasions des sauterelles en 1844-1845-1846 331
L'ordonnance du 21 juillet 1846 333
Les céréales, culture fondamentale 335
Les essais de sériciculture 336
Les premières plantations de tabac 336
Les essais de culture de la vigne et du coton 338
Les plantations d'arbres 339
L'apiculture 339
L'exploitation des prairies naturelles 340
Etat des cultures au 31 décembre 1846 341
Bilan de la colonisation de la Mitidja à la fin du gouvernement de Bugeaud .. 341
B. — *LES COLONIES AGRICOLES DE* 1848 *ET* 1849 345
CHAPITRE I. — LES COLONIES AGRICOLES DE 1848 345
El Affroun et Bou Roumi 346
Plan et travaux d'installation 346
Embarquement du convoi d'ouvriers parisiens 347

L'arrivée à Alger 347
Le départ pour El-Affroun 348
L'inexpérience agricole des ouvriers parisiens 349
Les débuts. Départs et évictions. Fièvres 349
La répulsion pour le travail en commun 353
Les progrès. Mouvement de la population 354

MARENGO 354
L'emplacement du village 355
Arrivée et installation des colons 356
Les débuts. Fièvres et choléra. Découragement. L'aide militaire 357
Suppression du régime de la communauté 360
L'insalubrité et le comblement du lac Halloula 362
Le barrage-réservoir de l'oued Meurad 363
Les progrès. Mouvement de la population 364

CHAPITRE II. — LA COMMISSION D'INSPECTION ET LES COLONIES AGRICOLES DE 1849 367

AMEUR EL AIN 371
Constitution du centre 371
Peuplement par des Suisses 371
Maladies. Misère. Départs 372
Renforts d'Alsaciens et de Franc-Comtois 373
Mortalité excessive 374
Faible développement 375
Mouvement de la population 376

BOURKIKA 376
Travaux préparatoires 376
Installation des colons franc-comtois 377
Transformation du centre en colonie pénitentiaire 378
Projet de peuplement par des Alsaciens 379
Situation en juillet 1853 381
Concentration des déportés à Bourkika 381
Nouveau peuplement 381
Mouvement de la population 381

C. — *LA COLONISATION ORDINAIRE* 383

CHAPITRE I. — PÉRIODE DE 1848 A 1851 383

ARBA 383
Difficultés de constitution du territoire 383
Emplacement. Lotissement. Etat de peuplement 385
Création (5 janvier 1849) 386
Rapidité de sa croissance 386
L'état sanitaire 389
Prospérité. Mouvement de la population 390

FORT DE L'EAU ET LA RASSAUTA 392
Pétition des Mahonnais (février 1847) 392
Leurs exigences 394

Conflit entre le service de la colonisation et l'intendance militaire au sujet du domaine de la Rassauta 395
L'affaire des créanciers du Prince de Mir 397
Etat de peuplement du nouveau centre 398
Son emplacement. Lotissement du territoire 398
Acte de naissance de Fort de l'Eau (11 janvier 1850) 399
Rapidité de son développement. Ses causes 400
Naissance et enfance de La Rassauta 402
Mouvement de la population 404

Rovigo 405
Le projet primitif. Son ajournement 405
Conflit entre le Directeur de l'Intérieur et les Bureaux arabes 406
Reprise du projet 408
Le premier état de peuplement 408
L'ordonnance de création (21 août 1846) 409
Ajournement de la fondation 410
Nouvelle reprise du projet 410
Nouvelles difficultés 411
Reproches du Ministre 414
Nouveau projet 415
Rejet du système de la vente aux enchères 415
Plan et allotissement du village 416
Installation des colons (novembre 1851) 416
Les débuts 417
Stagnation 417

Maison Blanche 418

Oued el Alleug 419
Le premier projet de création (1845) 419
Son ajournement 419
Reprise du projet 420
Enquête de la commission des centres 420
Complément d'instruction. Allotissement. Etat de peuplement 422
Décret de création (15 décembre 1851) 424
Rapidité du développement d'Oued el Alleug. Sa prospérité 425

Birtouta 425
Création (15 décembre 1851) et développement 425

Berbessa 426

CHAPITRE II. — PÉRIODE DE 1852 A 1858 428

1° Sidi Moussa 428
1er projet. Création d'un hameau à l'entreprise (1843) 428
2e projet. Création d'un village par l'administration. L'ordonnance de création (23 août 1846). Ajournement 429
3e projet. Création d'un hameau 430
Décret de création (14 juin 1852) 431
Installation des colons (avril 1853). Développement 431

2° Colonisation à l'est du Hamiz 431

Ain Taya et ses annexes 432
Leur création (30 septembre 1853) 432

Les colons mahonnais 432
Rapidité de la croissance 433

ROUIBA 435
Sa création (30 septembre 1853) 435
Peuplement mahonnais 435
Les progrès 436

REGHAIA 436
1er projet de création (1850) 436
Difficultés de constitution du territoire 438
2e projet. Création du centre (14 octobre 1854) 439
Installation des colons. Leurs débuts 440

ALMA 441
Projet de création (1850) 441
Difficultés de constitution du territoire 441
Peuplement français et mahonnais 442
Création (25 juillet 1856) 442
Les débuts. Les fièvres 443

SAINT-PIERRE ET SAINT-PAUL 443
Création (26 décembre 1857) 443
Faible développement 444

3° RIVET ET HAMEDI 445
Situation de la colonisation dans l'est de la Mitidja en 1857 447

4° CHEBLI 447
Le projet de création (1852) 447
La création (21 juillet 1854) 448
Bons débuts 449

BOUINAN 449
La délivrance des concessions 449

CHAPITRE III. — DÉVELOPPEMENT DES CENTRES CRÉÉS AVANT 1848. 452

BOUFARIK 452
Période de développement agricole 452
Les facteurs de ce développement. Gratuité des concessions 452
Agrandissement du territoire. Erection en commune. Création d'un orphelinat 453
Boufarik en 1857 456
Mouvement de la population. Diminution de la mortalité 457

BLIDA 458
Son aspect en 1849 458
Le passé et le présent 460
Les irrigations et les orangeries 459
Mouvement de la population 461

JOINVILLE ET MONTPENSIER 461

BENI MERED, DALMATIE, SOUMA 463
Progrès agricoles 463
Mouvement de la population 465

Le Fondouk 466
Stagnation 466
Irrigation et agrandissement du territoire 467
Faibles progrès 468
Mouvement de la population 469

Mouzaiaville et La Chiffa 470
Travaux d'établissement. Retards 470
Etats de peuplement 471
Situation au 15 janvier 1848 471
Misère. Création de grandes fermes 472
Labeur et aisance 473
Mouvement de la population 477

D. — *LA COLONISATION LIBRE* 478

L'essor de la colonisation libre 478
En 1851. L'haouch Reghaïa 478
En 1852. Les fermes Bastide et de l'oued Corso 480
En 1853. Les fermes Gimbert et Bonnand 482
Les haouchs Souk-Ali et Boukandoura 483
Les fermes de Kaczanowski et de St-Charles 483
En 1854. Progrès des cultures, des plantations et de l'élevage 484
En 1856. Les fermes de l'oued Corso, de Cordier et de Maisons 485
La papeterie Riffard 486
La ferme Pastureaux 488
Les haouchs Harroua et Telly 489
En 1857. Les haouchs Ben Bernou et Saf 489
Les fermes Patricot et St-Charles 490
Continuation des progrès 490
L'ère de la colonisation libre 491

E. — *LES PROGRÈS AGRICOLES* 492

Les facteurs de ce progrès 492
1° Les travaux publics. Routes. Dessèchements. Le lac Halloula. Endiguements. Irrigations 492
2° Le régime douanier de 1851. Ses heureux effets 501
3° Les expositions agricoles 501
Progrès de la culture des céréales 503
Crise de main-d'œuvre 504
Les premières machines agricoles 504
Les « vautours » 505
Essor remarquable de la culture du tabac 505
Son importance dans l'économie rurale 507
Les essais de sériciculture. Leur échec 509
Les essais de grande culture du coton. Leur échec 511
Faible développement de la vigne 514
Progrès de la culture des primeurs et des orangers 515

Autres cultures industrielles. Sorgho à sucre. Nopal à cochenille. Garance Thé 517
Importance du développement de l'élevage 519

F. — *LE MOUVEMENT DE LA POPULATION* 520

Forte progression de la population 520
Sa composition. Français. Etrangers. Indigènes. Le péril étranger 521
La mortalité 522
Son taux élevé. Ses fluctuations 523
L'influence des marais et des défrichements 523
Variations suivant les saisons, les sexes et les âges 524
La natalité 525

LIVRE IV. — LA PHASE TRIOMPHANTE (DE 1858 A NOS JOURS) ... 527

A. — *LES DERNIÈRES CRÉATIONS OFFICIELLES* 529

CHAPITRE I. — ATTATBA 529
Constitution du périmètre et allotissement 529
Vente des lots aux enchères (1861) 530
Doléances des colons 531
Mouvement de la population et développement économique 532
MONTEBELLO 533
Le premier projet de création. Son ajournement 533
La question de salubrité 534
Difficultés de constitution du territoire 535
Peuplement et allotissement (1869) 536
Vente à prix fixe 536
Son développement 537

CHAPITRE II. — LES ANNÉES TERRIBLES 538
L'invasion de sauterelles de 1866. Ses ravages 538
Le tremblement de terre de 1867. Destruction de Mouzaiaville et d'El Affroun. 540
Le choléra, la famine et le typhus 542
L'insurrection de 1871 542

CHAPITRE III. — LA COLONISATION ALSACIENNE A L'ALMA ET A SAINT-PIERRE-SAINT-PAUL 544
Agrandissement du territoire de l'Alma 544
Installation des nouveaux colons 545
Défectuosité et remaniement du lotissement 546
Les débuts des nouveaux colons 548
Mouvement de la population de l'Alma et développement économique ... 548
Situation de St-Pierre-St-Paul 549
Son développement 550

CHAPITRE IV. — LES ESSAIS DE COLONISATION MARITIME 552
Les essais antérieurs 552
Portée de la colonisation maritime 552

Création de Jean Bart. (1892) 553
Création de Surcouf. (1893) 554
Création de Lapérouse. (1897) 554
Situation nautique de ces trois villages 554
Avantages accordés aux pêcheurs 555
Le peuplement 555
Les débuts. L'assistance officielle 556
L'échec. Ses causes 559
Les résultats. Stations d'estivage et peuplement étranger 561

B. — *DÉVELOPPEMENT DES ANCIENS CENTRES* 563

Boufarik 564
Son aspect en 1868. Le marché de Boufarik 565
Ses progrès agricoles 567
Son développement industriel 568
Marche de la population 569
Colonisation intellectuelle 570

Oued el Alleug 570
Développement agricole 570
Mouvement démographique 571

Fort de l'Eau 573
L'essor agricole 573
Accroissement de la population 574
La station estivale 575

Maison Carrée 575
Les progrès de la population 575
Développement agricole, commercial et industriel 576
L'alimentation en eau potable 578

C. — *L'ESSOR DE LA COLONISATION LIBRE* 579

Les principales Fermes en 1864 579
Haouchs Bou Ghlel, Kidar, Ben Sara, Boukandoura 579
Fermes Magne, St-Louis 580

Le domaine des sources d'Arlés-Dufour 582
Travaux d'assainissement et plantations 582
Défrichements, ouverture de routes, constructions 584
Les cultures. Nouvelles méthodes 585
L'élevage. Les croisements 585
Le domaine de Kandoury 586
Douloureux épilogue 586

Les fermes et l'Exposition d'Alger en 1876 587
La ferme de Ste-Marguerite 587
L'haouch Baba Ali 588

Les fermes de la région de Boufarik en 1887 589
L'haouch Souk Ali 589
Les haouchs Bou Amrous et Guerouaou 590

Ferme La Morandière 591
Les fermes Ste-Marguerite et Porcellaga 592
Les fermes Adjous et Debonno 592

État actuel des fermes de la plaine 594

Mitidja orientale 594
Mitidja centrale 600
Mitidja occidentale 604

D. — *LES PROGRÈS DE LA POPULATION* 607

Mouvement général de 1861 à 1926 607
Son accroissement au cours des périodes 1861-1876, 1876-1891, 1891-1901, 1091-1911 607
Le recensement de 1921. Diminution de la population européenne et accroissement de la population indigène 609
Composition de la population 611
Répartition géographique de l'élément français et de l'élément étranger. 612
Le recensement de 1926 613
Densité actuelle 615
Natalité et mortalité 617
La lutte anti-paludique et ses résultats 622
Répartition du paludisme en 1904 624

E. — *L'ESSOR ÉCONOMIQUE* 626

CHAPITRE I. — SES FACTEURS 626

1° Développement des travaux publics 628
Routes. Le réseau en 1868 et le réseau actuel 628
Chemins de fer. Réseau à voie normale et à voie étroite 629
Travaux de dessèchement. Le lac Halloula 632
Plantations d'eucalyptus 637
Travaux d'endiguement 638
Travaux d'irrigation. Barrage du Hamiz. Canaux de dérivation. Puits artésiens et norias 638
2° Perfectionnement de l'outillage agricole et des procédés de culture. La motoculture 642
3° Développement du crédit agricole. Son organisation. Les caisses de crédit agricole 644
4° Développement des associations agricoles. Comices, syndicats et coopératives. 647
5° Développement de l'enseignement agricole. L'Institut agricole d'Algérie à Maison Carrée. Les divers services agricoles. Le service de la Défense des cultures. La lutte contre les sauterelles 649

CHAPITRE II. — LES CULTURES ET L'ÉLEVAGE 654

Conditions générales de l'agriculture. Régime de la propriété. Mode d'exploitation. Main-d'œuvre 654
La vigne. Son remarquable essor. Principaux centres de production. Les progrès de la vinification. Les caves coopératives 660

Les céréales. Régression de cette culture. Le blé. L'orge. L'avoine 666
Le tabac. Essor de cette culture. Son importance. Principaux centres de production. Les « tabacoops » 667
Le géranium rosat. Fluctuations de cette culture. Principaux centres de production 671
Les agrumes. Progrès de cette culture. Son importance actuelle. Principaux centres de production. L'exportation. La coopérative des agrumes de la Mitidja 672
Les cultures maraîchères et les primeurs. Progrès. Principaux centres de production. L'exportation 677
Les autres cultures industrielles 679
Le coton. Fluctuations de cette culture 680
La sériciculture 682
Le lin 683
L'élevage. Sa régression. Chevaux. Bœufs. Moutons. Répartion géographique. 684

CHAPITRE III. — L'INDUSTRIE 686

Son développement récent 685
Les industries alimentaires. Minoteries. Fabriques de pâtes alimentaires. Conserves de fruits. Huileries. Distilleries. L'usine frigorifique de Maison Carrée 686
Les industries chimiques. Fabriques d'engrais, de tartrates. Manufactures de tabac. Fabriques d'essences. Fabriques de papier 688
Les industries du bâtiment. Fabriques de chaux et ciment. Tuileries et briqueteries. Carrières 690
L'industrie métallurgique 691
Industries diverses. Crin végétal. Vannerie. Scieries 691
L'enseignement technique et professionnel. L'Institut industriel d'Algérie à Maison Carrée 692

CONCLUSION 694

L'œuvre française dans la Mitidja 701

Sources 707

Index alphabétique 727

Table des figures et cartes dans le texte 739

Table des photographies et cartes hors-texte 741

ERRATUM

P. 72, ligne 37 : au lieu de dse, lire des.
P. 86, ligne 16 : au lieu de facilité, lire faculté.
P. 97, ligne 10 : au lieu de dirigés, lire dirigées.
P. 142, ligne 22 : au lieu de élevés, lire élevées.
P. 157, ligne 18 : au lieu de prétention, lire prétentions.
P. 157, ligne 21 : au lieu de lesquels, lire lesquelles.
P. 162, ligne 22 : au lieu de leurs, lire leur.
P. 236, ligne 8 : au lieu de libre, lire privée.
P. 264. ligne 10 : au lieu de dépeignent, lire dépeint.
P. 269, ligne 30 : au lieu de attaquée, lire attaquées.
P. 273, ligne 4 : au lieu de résevées, lire réservées.
P. 308, ligne 10 : au lieu de présenté, lire présentée.
P. 310, ligne 1 : au lieu de engagement, lire engagements.
P. 311, ligne 2 : au lieu de Eeau, lire Eau.
P. 313, ligne 4 : au lieu de acivité, lire activité.
P. 314, ligne 19 : au lieu de sucres, lire sucs.
P. 320, ligne 22 : au lieu de bourbonnaires, lire bourbonnaises.
P. 331, ligne 21 : au lieu de créales, lire céréales.
P. 339, ligne 35 : au lieu de systèm, lire système.
P. 357, ligne 12 : au lieu de sage, lire sages.
P. 382, ligne 25 : au lieu de grands, lire grandes.
P. 404, ligne 6 : au lieu de assainissemeot, lire assainissement.
P. 411, ligne 14 : au lieu de prè, lire près.
P. 432, ligne 4 : au lieu de éterdminer, lire déterminer.
P. 437, plan : au lieu de Reghaï, lire Reghaïa.
P. 460, ligne 21 : après l'exportation des, ajouter oranges.
P. 468, ligne 8 : au lieu de distinées, lire destinées.
P. 489, ligne 9 : au lieu de le haouch, lire l'haouch.
P. 490, ligne 33 : au lieu de resté, lire restée.
P. 495, ligne 24 : au lieu de de devait, lire ne devait.
P. 514, ligne 1 : au lieu de bécembre, lire décembre.
P. 524, ligne 4 : au lieu de n'ett, lire n'est.
P. 572, graphique : au lieu de Naissance, lire Naissances.
P. 593, ligne 24 : au lieu de venu, lire venue.

Vu,
le 14 juin 1927
Pour le Doyen,
L'Assesseur,
Signé : H. DELACROIX.

Vu
ET PERMIS D'IMPRIMER,
Le Recteur de l'Académie de Paris,
Pour le Recteur,
L'Inspecteur de l'Académie,
Signé : MAURILLET.

ACHEVÉ D'IMPRIMER
LE 2 JUILLET 1928
PAR F. PAILLART A
ABBEVILLE (SOMME)

CARTE

DE LA

PLAINE DE LA MITIDJA

AU 100.000E

Échelle de 1 : 100.000

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 Km.

Guyotville
Staoueli
Dely-Ibrahim
El Achour
Ouled Fayet
Birmandreis
Bir Toula
Boufarik
Beni Mered
Blida
Montpensier
Joinville
Meurad
Douera
Ben Chaban
Oued el Alleug
Bourkika
Marengo
Montebello
Bruce
Djaara
Tefeschoun
Koléa
Fouka
Douaouda
Castiglione
Mahelma
Ain Taya
Sidi Ferruch
Fort de l'Eau
Bois Domanial de Chaïba Inf.
Bois Domanial de Bou Kerroun
Forêt de Sidi Ferruch
Forêt de la Bouzaréa
Forêt de Baïnem
Forêt de Staoueli
Forêt de Koléa
Forêt de Meurad
Forêt de Chréa
Forêt de la Mitidja
Forêt de Sidi Medjebar
Forêt de Sidi Rabah
Forêt de Sidi Salem
Forêt de Sidi Abdallah
Forêt de Sidi Ferruch
Forêt de Sidi Ferruch
Forêt de Sidi Ferruch